



HISTOIRE

DE LA RÉPUBLIQUE

DE VENISE

TOME I

Paris. — Typographie de Firmin Didot frères rue Jacob, 56.

HISTOIRE
DE LA RÉPUBLIQUE
DE VENISE

PAR P. DARU

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

PRÉCÉDÉE D'UNE NOTICE SUR SA VIE

PAR M. VIENNET

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

QUATRIÈME ÉDITION

AUGMENTÉE DES CRITIQUES ET OBSERVATIONS DE M. TIEPOLO

ET DE LEUR RÉFUTATION PAR M. LE COMTE DARU

TOME PREMIER

PARIS

FIRMIN DIDOT FRÈRES, ÉDITEURS

IMPRIMEURS DE L'INSTITUT DE FRANCE

RUE JACOB, N° 56

1853

NOTICE

SUR M. DARU,

PAR M. VIENNET,

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE.



Si Napoléon eut l'art de connaître les hommes et de les mettre à leur place, il eut aussi le bonheur d'en rencontrer assez pour suffire à la tâche immense que la Providence lui avait imposée. La tourmente révolutionnaire avait emporté tout ce qui constituait et maintenait la vieille société. La monarchie, la religion, les lois, l'autorité, l'administration, les finances, la magistrature, la discipline, le respect même, avaient péri sous les coups des novateurs qui, sous prétexte de régénérer la France, avaient anéanti les premiers éléments de l'ordre, les conditions les plus nécessaires de la vie des peuples et de la durée des États. Ce n'était pas assez que Napoléon eût tout à reconstruire, il était encore forcé de tout innover : l'ombrageuse susceptibilité de la France nouvelle se fût révoltée à l'idée du retour des anciennes choses. Mais ce grand homme avait affaire à un peuple qui se paye souvent de mots, et il le savait; tout en simplifiant, en améliorant les institutions de la vieille monarchie, il reconstruisit l'ancien temps sous des noms nouveaux et sous des formes nouvelles, et la nation se soumit comme si elle avait obtenu tout ce qu'elle avait souhaité. Mais il lui fallait des hommes qui sussent le comprendre et créer à leur tour

les rouages si divers de cette vaste machine; et ces hommes se trouvèrent sous sa main. Dans les camps de la république s'étaient formés de grands capitaines, qui devaient grandir encore en n'étant plus que ses lieutenants. Dans l'intérieur s'étaient révélés des hommes d'État, jeunes vétérans de nos deux premières assemblées délibérantes, qui avaient glorieusement lutté contre l'esprit de désordre et les difficultés d'une situation violente. Une part d'entre eux était restée dans les deux conseils de la constitution directoriale; d'autres étaient proscrits, exilés, et ne laissaient en France qu'un nom honorable et le souvenir de leur vie parlementaire. Napoléon rouvrit à ceux-ci les portes de la patrie, appela les uns et les autres dans ses conseils; et, à sa voix impérieusement conciliatrice, les proscripteurs et les proscrits n'eurent plus qu'une même pensée, celle de concourir au rétablissement de l'ordre et des lois, sous la direction de l'homme dont ce grand bienfait légitimait l'avénement.

Daru n'appartenait à aucune de ces deux catégories. La proscription eût répugné à son noble caractère, et, quand il l'avait subie lui-même, il l'avait supportée avec cette gaieté française qui se joue des périls, sans être cependant chez tous les hommes l'indice de la fermeté d'âme dont leur âge mûr a souvent besoin. Il sut les conserver l'une et l'autre jusqu'à la fin de sa vie. Une loyauté à toute épreuve, une franchise qu'aucune crainte ne faisait fléchir, une force d'esprit que ne rebutait aucune difficulté, une patience infatigable, une facilité de travail qui doublait le temps, une aptitude à résoudre toutes les questions, à mener les plus grandes affaires, enfin la passion du devoir et de la vérité: telles étaient les qualités éminentes qu'il avait annoncées dès son extrême jeunesse, qu'il avait déployées dans l'ad-

ministration des armées, et qui, en se développant sur une plus grande scène, en grandissant pour ainsi dire avec l'empire, étonnèrent quelquefois l'homme extraordinaire dont il avait fixé les regards.

Né à Montpellier le 12 janvier 1767, Pierre-Antoine-Noël-Bruno Daru fit ses premières études à l'école militaire de Tournon, que dirigeaient les oratoriens, et ne tarda point à se faire remarquer de ses maîtres. Il y puisa le goût des lettres antiques, et parut prendre, au sortir du collége, une direction différente de celle que nous venons d'indiquer. Il entreprit alors la traduction d'Horace, celles de *l'Orateur* de Cicéron, des poésies de Catulle, et se fit connaître par quelques essais poétiques, sans nuire à l'étude du droit, qu'allait lui rendre nécessaire la carrière à laquelle le destinait sa famille. Son entrée dans cette carrière fut une faveur. Il la dut au crédit de son père, qui, dans ses fonctions de secrétaire de l'intendance du Languedoc, avait mérité l'estime des grands seigneurs qui puisaient alors à la source des grâces. Deux conditions étaient imposées aux élèves commissaires des guerres : un certain temps de service, le jeune Daru le fit dans les canonniers gardes-côtes, sous l'uniforme de lieutenant. La seconde condition était plus difficile à remplir : les règlements exigeaient l'âge de vingt-cinq ans, et Daru était à peine entré dans sa dix-huitième année. Il obtint une dispense, et, avant d'avoir atteint l'âge légal, il avait justifié la grâce qu'on lui avait faite. Le comte de Périgord, qu'il avait suivi à Toulouse dans une circonstance difficile, rendit témoignage de sa prudence et de sa fermeté. C'était en 1788, entre l'assemblée des notables et la réunion des états généraux. M. de Brienne voulait briser les parlements qui s'opposaient à l'enregistrement de l'édit du timbre et de la subvention territoriale, et

M. de Périgord, chargé d'exécuter à Toulouse cet ordre du ministère, avait rencontré une résistance opiniâtre, soutenue par une émeute populaire, encouragée même par la sympathie des troupes qui refusaient de tirer sur les défenseurs de la magistrature, et qui prenaient déjà la fatalle habitude de raisonner leur obéissance. La sage fermeté de M. de Périgord termina cette lutte sans qu'une goutte de sang fût répandue ; et la part honorable que le jeune Daru, son secrétaire, prit à ce triomphe pacifique lui valut les éloges et l'amitié d'un chef qui avait su apprécier son caractère et son mérite.

La disgrâce de M. de Brienne donna raison aux parlements, et bientôt après éclata la révolution qui devait emporter les parlements et la monarchie. Daru en adopta les principes, parce qu'ils étaient justes et féconds en pensées généreuses. Quand il eut plus tard à déplorer les excès qui en furent les suites, sa haute raison ne voulut jamais avouer qu'ils en fussent fatalement la conséquence. Il crut à la possibilité de concilier les conditions, les intérêts de la monarchie avec les intérêts et les droits de la nation ; il espéra que le bon sens de cette nation résisterait à l'influence délétère des charlatans et des énergumènes qui allaient en exploiter la crédulité. Il put croire en effet au triomphe de la raison publique sur les mauvaises passions que la révolution avait soulevées, quand, forcé de se défendre devant le club de Montpellier, il réduisit ses accusateurs au silence par l'éloquent exposée de sa conduite. Il était alors commissaire des guerres, et ses rapports avec M. de Bouzols, commandant de la province, rapports dont le service lui faisait un devoir, lui furent imputés à crime. La jalousie ombrageuse du peuple et de la bourgeoisie faisait déjà repentir la noblesse patriote d'avoir manifesté sa sympathie pour la

cause populaire; et, dès 1791, les clubs s'essayaient déjà à dominer par la terreur les administrations et les citoyens. Daru ne se laissa intimider ni par le nombre de ses juges ni par les dispositions malveillantes qui éclataient autour de lui. Il plaida sa cause, sans laisser même incriminer le gentilhomme dont on l'accusait d'être le complice, fit rougir ses accusateurs, et fut absous par les applaudissements d'un auditoire qui l'avait d'abord accueilli par des murmures. Ce fut là le premier essai de son éloquence, le prélude des succès qui l'attendaient à la tribune. C'était un talent de plus que lui révélait le besoin de sa défense personnelle; et cet art de la parole, si dangereux par ses entraînements, si coupable quand il se fait l'instrument des factions et l'instigateur des révoltes, ne fut jamais que l'organe du droit et de la vérité en s'alliant à un esprit aussi juste, à un cœur aussi élevé que le cœur et l'esprit de Daru.

Une épreuve plus terrible l'attendait en Bretagne, où son service l'appela l'année suivante avec le grade de commissaire ordonnateur. Les Anglais menaçaient cette province, et une armée s'y était rassemblée pour la préserver de leur invasion. Une lettre dans laquelle il donnait ironiquement le nom d'amis aux éternels rivaux de la France fut interceptée par le tribunal révolutionnaire de Rennes, qui vit une trahison dans cette innocente plaisanterie. Arrêté par l'ordre de ce tribunal, jeté dans la prison de *la Tour Lebas*, il dut croire à sa perte; car la justice expéditive des satellites de Robespierre ne laissait point languir dans les cachots ceux qu'il leur plaisait d'appeler des conspirateurs et des traîtres. Les révolutionnaires de Montpellier réclamaient même la proie qui leur était échappée, et disputaient à leurs complices bretons le plaisir de faire tomber la tête de celui qu'ils appelaient le digne fils d'un aristocrate. Les

chefs et les subordonnés de Daru étaient sérieusement alarmés de sa situation. L'ordonnateur en chef Pétiet, dont il avait mérité l'honorable affection, ne craignit point d'affronter la colère de ces démagogues, en se rendant caution pour un collaborateur qu'il osait appeler son ami. Il parla de ses services, de sa haute capacité, de l'intégrité de son administration. Repoussé par le tribunal, Pétiet s'adressa au ministre de la guerre, et réclama avec force la liberté de Daru. Le silence du ministre était désespérant; mais pendant que les amis du prisonnier tremblaient pour sa vie, lui, tranquille et conservant son inaltérable gaieté, il rimait et publiait une satire contre ceux qui tenaient sa tête dans leurs mains. Son *Épitre à mon Sans-Culotte* attestait à la fois la courageuse indépendance et l'énergique activité de son esprit. Il ne fut point puni de sa témérité, mais il perdit sa place; et renvoyé à Orléans comme suspect, mis sous la surveillance de la police révolutionnaire, il se consola de sa disgrâce en continuant sa traduction d'Horace, en composant son poëme sur la *Théorie des réputations littéraires*. La mort de Robespierre lui rendit sa liberté et ses fonctions; mais ce ne fut que deux ans après que commença la période de ses éminents services.

Le Directoire avait ouvert sa triste carrière; et l'ordonnateur Pétiet, alors membre du conseil des Anciens, ayant été chargé du portefeuille de la guerre, s'empressa d'appeler auprès de lui le collaborateur, l'ami que l'armée de Bretagne lui avait fait connaître. Chef de division d'un ministère qui avait à diriger, à administrer une force de treize cent mille hommes, Daru ne fut point effrayé d'un pareil fardeau, quoiqu'il sût d'avance la part énorme qui allait lui en revenir. Ce n'était pas chose facile que de porter l'ordre et la lumière dans le chaos d'une administration

aussi compliquée. Pendant la tourmente révolutionnaire, un gouvernement aussi irrégulier ne pouvait établir la régularité nulle part; il ne fournissait pour ainsi dire aux armées que des hommes, des munitions de guerre et des armes. L'habillement, l'équipement, la nourriture, étaient livrés au hasard des réquisitions, aux produits éventuels de la victoire et du pillage. La hiérarchie, la rémunération des services dépendaient du caprice des généraux, des proconsuls et des événements. Les nécessités de l'heure présente étaient si impérieuses, qu'elles ne laissaient aucune place pour les soins du lendemain. Des esprits exacts comme Pétiet et Daru ne pouvaient s'accommoder d'un pareil désordre. Tout était à faire, et tout fut tenté : la division des services, le rétablissement des hiérarchies, l'organisation des hôpitaux militaires, de la surveillance, du contrôle, des subsistances, de la comptabilité. Daru porta dans toutes les parties de cette administration une ardeur d'investigation que ne rebutait aucun détail, que ne ralentissait aucune difficulté; et la France fut mise à même d'apprécier l'immensité de ce travail par le compte que le ministre en rendit aux deux conseils, et qui fut presque tout entier l'ouvrage de Daru. Mais que pouvait accomplir la puissance d'organisation qui distinguait ces deux hommes, quand l'anarchie était dans le gouvernement? D'autres soins préoccupaient le Directoire. Il avait pris au sérieux le parti royaliste qui s'était formé dans le sein des conseils législatifs, et qui ouvrait alors le cours de ses innocentes conspirations, dont trois ou quatre règnes divers devaient éprouver la fatigante périodicité et la perpétuelle impuissance. Le Directoire méditait contre ce parti plus tracassier que redoutable le coup d'État du 18 fructidor, et, craignant de ne pas trouver un agent assez sûr dans un fonctionnaire de

l'ancien régime, il renvoya brutalement le ministre Pétiet, dont Schérer vint prendre la place.

Daru aurait pu garder la sienne : il ne lui convint pas d'y rester. « Il en sortit volontairement, comme dit M. de « Lamartine (1), voulant bien servir son pays dans ses pé-« rils, jamais dans ses passions et dans ses crimes. » Il partit donc pour les bords du Rhin comme ordonnateur en chef de l'armée de Mayence, qu'il eut à peine le temps de rejoindre. Masséna le réclamait presque en même temps pour son armée d'Helvétie; mais, avant d'aller occuper ce poste que le Directoire enlevait à l'ordonnateur Férand, Daru fit tout ce qu'il put pour faire révoquer la destitution de cet honnête administrateur. Il écrivit au général Masséna, au ministre de la guerre, pour leur démontrer l'injustice de cette mesure, et n'accepta enfin cette succession que sur les ordres réitérés du ministre et du général. C'était une rude mission qu'on lui donnait. Daru ne vit d'abord que des abus à réprimer et des exactions à punir. Tout s'y ressentait de la turpitude de cette invasion que réprouvait même la raison d'État. Une nuée de pillards s'était abattue sur cette malheureuse Suisse, et sur l'armée qui l'envahissait. L'austère probité du nouvel ordonnateur en chef ne put tolérer ces scandaleux désordres. Il fit main basse sur ces spoliateurs du pauvre et du soldat, des vainqueurs et des vaincus; et sa sévérité, que justifiait le désintéressement le plus absolu, aurait purgé l'Helvétie et l'armée de ces misérables, si l'intrigue et la cupidité n'étaient pas les plus ingénieux des protées et les plus indomptables des esprits infernaux.

C'est pendant cette mémorable campagne que le nom et

(1) Discours prononcé à l'Académie française, le 1er avril 1830, par M. de Lamartine, en venant prendre séance à la place de M. Daru.

les vers de Daru étaient associés, sans qu'il s'en doutât, à l'une des plus grandes solennités de la révolution. Sa traduction du *Carmen sæculare* d'Horace était récitée ou chantée dans le port de Toulon, à l'arrivée triomphale des statues et des tableaux que donnaient à la France les victoires de Bonaparte et le traité de Tolentino; l'ingénieuse bienveillance du ministre François de Neufchâteau lui avait procuré cet honneur; et M. Lebrun, successeur de ce ministre à l'Académie française, remarquait à cette occasion qu'après un intervalle de dix-huit siècles, la statue d'Apollon était saluée en France par les mêmes chants qu'elle avait entendus peut-être à Rome dans le siècle d'Auguste.

La réputation de capacité que Daru avait apportée en Suisse, et qu'accrurent les difficultés de cette campagne, le fit rappeler dans la capitale pour seconder et diriger peut-être une commission que le conseil des Cinq-Cents avait chargée de refondre la législation militaire. C'était un dédale inextricable d'actes, d'arrêtés, de décrets, de circulaires, qui se contredisaient l'un l'autre, et qui, venus de tant d'origines diverses, commandés par des besoins diversement interprétés, par l'influence momentanée de tant de circonstances politiques, jetaient dans un embarras perpétuel les hommes qui avaient à les appliquer. Daru avait été, plus que tout autre, frappé de l'incohérence de cette législation informe; et personne mieux que lui ne pouvait porter dans ce chaos le coup d'œil exercé de l'organisateur et de l'homme d'État. Il fut vraisemblablement le seul qui s'en occupa sérieusement; et le travail prodigieux auquel se livra ce patient investigateur est consigné dans huit volumes in-quarto qu'on a retrouvés dans sa bibliothèque, et où sont renfermés tous les éléments d'une législation nouvelle, d'un nouveau code militaire.

Mais, avant que ce travail fût terminé, un plus grand réformateur que le Directoire et le conseil des Cinq-Cents, que Daru lui-même, nous avait été rendu par les déserts de l'Égypte. L'ère brillante et réparatrice du consulat s'était ouverte, et la main du premier consul se faisait sentir dans toutes les branches de l'administration publique. Celle de l'armée ne pouvait être négligée par un homme qui rêvait déjà la conquête de l'Europe ; et, prévoyant sans doute la prodigieuse quantité d'hommes et de matériaux qu'il aurait à remuer, il sentit qu'une seule classe d'administrateurs militaires ne pourrait y suffire : il les partagea en deux. Aux commissaires des guerres furent laissés les approvisionnements et la surveillance de l'emploi de toutes les matières ; et, sous le nom d'inspecteurs aux revues, une nouvelle classe d'administrateurs fut chargée de contrôler l'effectif des régiments et des armées. Daru fut compris dans ce nouveau cadre, et son premier emploi fut une mission de la plus haute confiance. Attaché comme inspecteur en chef à l'armée de réserve qui se rassemblait au pied des Alpes et qui renfermait les destinées du nouveau maître de la France, il fut dès lors associé à la fortune de l'homme extraordinaire qui allait se rappeler à l'attention de l'Europe par un coup de foudre. L'Italie, où son génie et sa valeur avaient déjà accompli tant de prodiges, n'avait rien vu de plus audacieux que le passage du Saint-Bernard, rien de plus heureux que la victoire de Marengo. Daru fut chargé de régler, avec Berthier et Dejean, les conditions de l'armistice que sollicitaient les vaincus, ou plutôt de la capitulation la plus étonnante qu'un général d'armée eût jamais souscrite. L'Italie entière fut rendue à la France, et les soucis qui assombrissaient le front du vainqueur disparurent au retour des négociateurs, qui lui apportaient le

consentement inespéré des vaincus aux conditions dont il reconnaissait lui-même la dureté. Il se rappela sans doute que Daru était poëte, et lui répondit par ces vers du *César* de Voltaire :

Du monde dans mes mains j'ai vu les destinées,
Et j'ai toujours connu qu'en tout événement
Le destin des États dépendait d'un moment.

Ce n'était point assez de citer les poëtes dans un accès de joie; c'est de la poésie qu'il avait à faire pour réparer tous les malheurs de son pays, pour effacer les sanglants et honteux vestiges de l'anarchie qu'il en avait chassée. Daru reprit par son ordre la tâche immense qu'il avait commencée sous le Directoire. Replacé dans les bureaux de la guerre comme secrétaire général du ministre Berthier, il y apporta le même zèle, la même ardeur pour le bien, pour l'ordre et la justice, certain de trouver cette fois dans le chef du gouvernement la volonté et la puissance de réaliser les améliorations qu'il avait à préparer. Mais l'ordre et le bien n'ont point des conditions absolument invariables; on peut s'entendre sur le but et différer sur les moyens. Daru devait pressentir que les idées du premier consul pourraient quelquefois contrarier les siennes. Bonaparte demandait des conseils, il appelait même la contradiction ; mais, à en juger par les progrès rapides de son intraitable volonté, les conseillers du consulat pouvaient se demander s'il les interrogeait avec l'intention de suivre leurs avis, ou avec le désir secret de connaître la portée de leur esprit et la mesure de leur caractère. Quoi qu'il en soit, Daru avait deux qualités qui le mettaient au-dessus de ces épreuves, un sens droit et un esprit lucide. N'adopter de mesures qu'après les avoir profondément méditées, les défendre

avec modération, mais avec fermeté, contre le maître lui-même, ne jamais se rendre qu'à sa propre conviction, sans croire cependant à son infaillibilité personnelle, et, après avoir loyalement soutenu son opinion, exécuter avec la même loyauté les décisions contraires de son supérieur, telle fut la règle de sa vie entière ; mais pour y rester fidèle, il fallait, comme Daru, faire abnégation de tout intérêt personnel, n'avoir d'autre ambition que celle de bien faire, et regarder du même œil les faveurs et les disgrâces.

La première épreuve ne se fit pas longtemps attendre. Le ministre Berthier, ayant à soumettre au premier consul un projet d'organisation qu'il avait revêtu de sa signature, rencontra un autre projet et d'autres idées dans l'esprit du chef de l'État, et ne dissimula point qu'il lui avait présenté l'ouvrage de son secrétaire général. Envoyez-le-moi, dit le consul. Daru se présente, explique ses idées ; la lutte commence. Bonaparte met une sorte de vanité à convaincre son adversaire ; il lui pousse des arguments qu'il croit invincibles, et croit en avoir triomphé. Daru, qui a tout dit, et qui n'a plus d'arguments nouveaux à lui rendre, lui dit froidement : Je persiste. Le consul s'étonne ; il reprend le débat avec un peu d'humeur et même d'emportement. Daru l'écoute, et, sans se déconcerter, il répond encore : Je persiste ; mais il ajoute : Donnez les ordres, et j'obéirai. La colère tombe à ces mots... Bonaparte réfléchit, et se rend. Les projets de Daru subissent seulement des modifications de peu d'importance et deviennent la règle de l'armée. Les principes déposés alors dans notre législation militaire sont encore presque tous en vigueur ; ils ont suffi aux nécessités de quinze ans de guerre et d'une guerre telle que les plus grands capitaines de l'Europe n'en auraient jamais eu l'idée ; ils ont enfin justifié la prévoyance et la fermeté de

celui qui les avait conçus. L'empereur n'oublia jamais la scène du consulat. Dans plusieurs discussions de la même nature, il a maintes fois répété au comte Daru : « Vous savez « que pour me réduire au silence, il n'y a qu'à dire : *Je « persiste.* » Et Daru lui répondait : « Votre Majesté oublie « d'ajouter : *Donner des ordres, et j'obéirai.* »

Appelé au tribunat en mars 1802, par le choix du sénat conservateur, ou peut-être par celui du consul qui en dictait les délibérations, Daru, que l'esprit de parti était disposé à considérer comme l'instrument servile du despotisme naissant, ne tarda point à se faire distinguer par l'indépendance de ses opinions et par la franchise de sa parole dans un corps qui, pendant la première année de son existence, parut être le refuge de la liberté de penser. Il y défendit les principes de la révolution avec cette sûreté de conscience que ne pouvait altérer le regret d'avoir pris part à aucun de ses excès ; et, tout en continuant les saines traditions de la philosophie du dix-huitième siècle, il ne craignit point de réclamer pour la religion le droit de surveiller l'enseignement de la jeunesse. Ce discours sur la loi de l'instruction publique le porta, dès son début, au rang des premiers orateurs et des esprits les plus judicieux du tribunat. Après avoir flétri la tendance des gouvernements absolus à maintenir le peuple dans l'ignorance, il proclama que ceux qui favorisaient la propagation des lumières avaient une plus haute idée de la gloire. « Les hom« mes qui veulent être libres, ajoutait-il, se pressent vers « le dépôt sacré des connaissances humaines, qui peuvent « être l'asile de l'indépendance et du bonheur, même au « milieu de la misère et de la servitude générale. » D'autres orateurs ayant accusé la révolution et la philosophie d'avoir anéanti l'instruction et la morale, Daru répondit que la

cause de la révolution n'était la cause de personne. « Nul ne « peut se vanter de l'avoir faite, ajoutait-il ; ses malheurs « appartiennent autant à ceux qui l'ont rendue nécessaire « par leurs fautes qu'à ceux qui l'ont provoquée par leurs « plaintes et par leur courage. » Et Daru n'ignorait pas que les orateurs dont il réfutait les accusations étaient les organes de l'homme qui proscrivait, sous le nom d'idéologues, les disciples du dix-huitième siècle, et qui eût volontiers répudié cette révolution dont il était l'ouvrage.

Daru fut, comme partout, un des membres les plus actifs du tribunat. Aucune affaire ne lui semblait étrangère. Le système monétaire, les cautionnements des receveurs des finances, vingt autres projets de natures diverses furent examinés, approfondis par son active intelligence, et discutés avec la sagacité d'un homme d'État. Chargé de défendre devant le corps législatif le projet de loi sur la conscription, il prouva que cette conception si féconde n'était que le développement de l'égalité politique. Il en démontra la supériorité sur tous les systèmes d'organisation militaire adoptés par les anciens et les modernes. Il érigea en maxime de notre droit public l'obligation imposée à tous les Français de défendre leur pays. Il contribua enfin, par la profonde énergie de ses arguments, à l'adoption d'une loi qui est désormais passée dans nos mœurs. Son patriotisme éclata surtout dans l'indignation qu'excitait en lui la rupture du traité d'Amiens. Rapporteur de la commission qui avait examiné les conditions de cette trêve et la mauvaise foi de la puissance qui ne voulait point les exécuter, il flétrit tous les parjures dont l'Angleterre se faisait une habitude, et le nouveau droit des gens qu'elle voulait introduire; et, après avoir rappelé des exigences qui n'échap-

paient au ridicule que par l'abus de la force, Daru termina par ces mots sa vigoureuse philippique : « C'est un langage « nouveau pour vous, Français, que le langage impérieux « du cabinet de Saint-James. Ces demandes hautaines, ces « formes insolites, ces assertions étranges, ces propositions « qu'on ne daigne pas même signer, le temps qu'on pres- « crit à vos délibérations : voilà donc le respect que vos « victoires vous ont acquis en Europe ! La guerre est un « fléau sans doute, mais un fléau moindre qu'une paix si « chèrement achetée. »

La guerre fut donc résolue ; et l'histoire a raconté avec une sorte d'admiration la promptitude et l'immensité des préparatifs d'une descente sur laquelle les opinions sont encore partagées. S'il faut en croire les *Mémoires* de Bourrienne, ce n'était qu'un épouvantail dont Bonaparte se moquait lui-même. Selon le *Mémorial de Sainte-Hélène*, c'était un projet sérieux, et Daru était de cet avis. Où est la vérité ? Dans la tête de l'homme qui repose sous le dôme des Invalides, et elle n'en sortira point. Mais les apprêts dispendieux de cette menace d'invasion étaient bien réels, et le besoin d'une administration aussi active que vigoureuse ramena naturellement le tribun Daru sur cette nouvelle scène. Sous le titre de commissaire général de l'armée des côtes, il fut adjoint à l'intendant général Pétiet, qu'il retrouvait toujours avec un vif sentiment de reconnaissance ; et les fréquentes occasions qu'il eut de travailler avec le chef de l'État et de l'armée, de faire connaître ainsi toute sa valeur, furent l'origine de sa fortune politique. Cependant les transformations de Bonaparte avaient changé la nature du gouvernement. Le premier consul était devenu consul à vie, bientôt après empereur, et certains historiens se sont étonnés que des amis sincères de la liberté soient restés les

conseillers intimes de l'homme qui détruisait la liberté et la république.

J'ai toujours remarqué une singulière prétention dans les républicains de notre temps. Leur pensée intime est que toute liberté mène à la république; qu'elle est, en un mot, la fin de toute institution libérale. Ils le nient au besoin, tant que la monarchie est debout; mais, quand elle tombe à leur profit, ils sont surpris que la république ne devienne pas tout à coup l'idole de tous les amis de la liberté; et, si la monarchie se relève, ils sont tout prêts à considérer comme des traîtres les libéraux qui s'y rattachent. On vit alors de ces trahisons. Il y eut des républicains, des régicides même transformés en courtisans, en séides du despotisme. Mais beaucoup de royalistes avaient adopté les principes de la révolution sans croire que la république en fût le dernier terme. Quand cette république était venue, ils l'avaient servie, parce qu'en définitive c'était le pays qu'ils servaient, et que, dans les crises de cette nature, il n'appartient qu'aux esprits médiocres de s'isoler de leur pays, d'y accepter le rôle d'ilotes politiques. Ces hommes avaient blâmé les excès de la tyrannie populaire; ils avaient fait et conseillé le bien, opposé partout l'ordre à l'anarchie; et quand le vainqueur de cette anarchie, le restaurateur de l'unité monarchique, première condition de l'ordre en France, demandait le concours de leurs lumières, de leurs talents, de leur courage, ils se seraient retirés de lui! Eux qui n'avaient rien à désavouer de leur passé, qui n'avaient à rétracter aucun acte de leur vie! Dans quel intérêt, au nom de quel principe ou de quelle faction, quand, jusqu'à ce jour, ils n'avaient appartenu à aucune? Ces hommes restèrent auprès de l'empereur, parce qu'il leur rendait le gouvernement qu'ils avaient toujours aimé. Daru fut de ce nombre; il ne chan-

gea ni de caractère ni de conduite; et un de ses biographes a eu raison d'observer que, s'il avait médiocrement aimé la république, il avait servi l'empire en républicain.

Napoléon ne tarda point à reconnaître le prix d'un tel homme. Sa confiance fut extrême, et cette confiance pour ainsi dire spontanée ne se démentit jamais, parce qu'elle fut toujours méritée. Une anecdocte que Daru se plaisait à raconter, et qui fut le prélude d'un des plus brillants épisodes de l'empire, sera le premier témoignage de cette confiance intime. On se rappelle qu'une des combinaisons militaires qui devaient concourir au succès de la descente, était la coopération d'une flotte de quinze vaisseaux de ligne, qui, après avoir touché aux Antilles pour tromper l'ennemi, devait se rabattre sur l'Europe, pénétrer dans la Manche, balayer l'escadre anglaise devant Boulogne, et assurer ainsi le passage de la flottille et de l'armée d'invasion. Mais, en arrivant sur les côtes d'Espagne, l'amiral Villeneuve avait rencontré l'escadre de l'amiral Calder; et, après avoir soutenu une bataille sans résultat, il était entré au Ferrol pour réparer ses avaries. La nouvelle arrive à Boulogne. L'empereur l'annonce lui-même au ministre de la marine, Monge, qui, étourdi de la colère du maître, court la raconter à Daru, qu'une ordonnance appelle à l'instant même au quartier général. « Savez-vous où est Villeneuve? » lui demande l'empereur; et, sans attendre la réponse à cette question, il rappelle avec une vivacité extraordinaire toutes les fautes de l'amiral, parle de la grande opération manquée, des plus belles combinaisons déjouées par la faute d'un seul homme, de tous ses plans déconcertés. Il se plaint de l'insuffisance, de l'incapacité des amiraux, de n'y pas trouver un homme en état de le comprendre. Daru se demandait tout bas où il voulait en venir. C'était à Monge, et

non à lui, qu'aurait dû s'adresser cette explosion de mécontentement; et il ne pouvait concevoir le motif de cette préférence. « Mais je fus bien plus étonné, disait le comte Daru, « quand je le vis s'asseoir au milieu d'une aussi grande « perplexité, s'apaiser comme par enchantement, parler « d'une combinaison nouvelle à exécuter sur-le-champ, se « jeter sur une grande carte d'Allemagne, et, avec cette « abondance d'idées qui caractérisait sa verve, me dicter « tout d'un trait le plan de la future campagne d'Autriche, « me dérouler l'ensemble de cette vaste entreprise qui sem- « blait jaillir à l'instant même de son cerveau, la marche « de ces sept torrents, comme il les appelait, qui, partant du « Hanovre, des camps de Zeist, d'Ostende, de Calais, d'Am- « bleteuse, de Boulogne et de Montreuil, devaient se réunir « à un jour donné sur le Danube, et se concentrer à Munich. « Après avoir dicté, ou plutôt parlé pendant quatre ou cinq « heures avec cette volubilité qui était extrême et qui per- « mettait si difficilement de le suivre, il s'arrête, se retourne « vers moi, et me demande si j'ai bien compris.

« Un peu étourdi du coup, non moins étonné du projet « d'invasion de la monarchie autrichienne que de l'abandon « du projet de descente en Angleterre, je me recueillis, j'ex- « pliquai de mon mieux comment je comprenais les mouve- « ments des différents corps de troupes, les combinaisons « projetées. L'empereur m'écouta avec beaucoup de tran- « quillité, me reprit là où je me trompais, s'assura que sa « pensée était bien saisie; puis il ajouta : Partez sur-le- « champ pour Paris, en feignant de partir pour Ostende. « Arrivez-y seul, pendant la nuit; que personne ne sache où « vous êtes. Descendez chez le ministre Dejean; enfermez- « vous avec lui; préparez avec lui, mais avec lui seul, tous « les ordres d'exécution : je ne veux pas qu'un seul commis

« soit dans la confidence, je ne veux pas qu'on sache votre « arrivée à Paris. Vous n'y verrez personne. Partez dans « une heure. J'arriverai dans cinq jours. Que tout soit prêt « à signer. — Tout fut prêt en effet; l'empereur examina le « travail avec le plus grand soin. Le secret en fut fidèlement « gardé; et les divers corps, faisant face en arrière, mar- « chèrent tous bientôt vers leur nouvelle destination, sans « se douter du point vers lequel on les dirigeait. »

Pendant les trois mois que prirent ces mouvements, Daru se remit, par l'ordre de l'empereur, au travail du code militaire, qu'avait interrompu depuis quatre ou cinq ans la campagne de Suisse; travail immense, auquel se livrèrent, sous sa direction, vingt commis de la guerre et six des meilleurs quartiers-maîtres de l'armée. Mais ces trois mois ne leur suffirent pas même pour débrouiller le chaos de cette législation révolutionnaire.

Le prix de cette prodigieuse activité ne se fit pas longtemps attendre. Au milieu de juillet 1805, Daru fut nommé conseiller d'État, et, sept jours après, intendant général de la maison de l'empereur. Étonné de cette double faveur qu'il n'avait pas sollicitée, il manifesta la crainte de ne pas justifier la dernière marque de tant de confiance. « J'ai « passé ma vie, disait-il, dans les livres et les affaires, et je « n'ai pas eu le temps d'apprendre le métier de courtisan. » — « Des courtisans! interrompit Napoléon: ils ne sont pas « rares autour de moi; je n'en manquerai jamais, croyez-le « bien. Mais ce qu'il me faut, c'est un administrateur « éclairé, ferme, vigilant, et c'est pour cela que je vous ai « choisi. » Daru n'eut plus qu'à se mettre à l'œuvre. Le code militaire et la comptabilité de la liste civile furent donc menés de front, et bientôt le nouvel intendant fut tellement au fait des dépenses de la maison impériale, qu'il se vantait

gaiement de pouvoir dire ce que coûtaient chaque jour les carottes du pot-au-feu.

Cependant les sept torrents de Boulogne inondaient l'Allemagne; et la cause de ces grands mouvements était ignorée, quand, le 22 ou 23 septembre, le comte de Cessac, président de la section de la guerre, rencontrant Daru avant la séance du conseil d'État, lui demanda s'il était prêt à faire son rapport sur le projet de guerre contre l'Autriche, sur les levées d'hommes et d'argent qu'elle rendait nécessaires. « Je fus stupéfait, dit le comte Daru. L'usage n'était pas que « les déclarations de guerre fussent précédées d'un rapport « au conseil d'État. Je ne savais rien ni des circonstances « politiques qui pouvaient motiver cette campagne, ni des « causes qui avaient fait renoncer à la descente en Angle« terre. Je fis bonne contenance; je répondis que je ne com« prenais pas un mot de ce qu'on voulait me dire, ce qui fut « pris pour de la dissimulation, et j'entrai dans la salle du « conseil. La séance venait de s'ouvrir, et l'empereur, qui « la présidait, se retourne tout d'un coup vers moi, et me « donne l'ordre de prendre la parole. Je n'avais pas encore « eu le temps de penser à ce que je devais dire. Je fis un « discours d'une page ou deux qui n'avait pas trop le sens « commun, où j'eus grand soin de ne pas parler de ce que « je savais et d'argumenter vaguement en phrases générales « sur l'augmentation de l'armée, rendue nécessaire par le dé« veloppement des opérations prochaines. Cela n'empêcha « point que le lendemain parut dans le *Moniteur* sous « mon nom, un discours de plusieurs colonnes, et qui ne « m'appartenait certes pas. Je n'avais jamais eu tant d'élo« quence. »

Daru n'eut pas le temps de s'en expliquer. L'empereur était parti le lendemain, et, quatorze jours après, le 8 octo-

bre, Murat ouvrait par le combat de Wertingen l'étonnante campagne d'Austerlitz. Disons tout de suite qu'à l'exception de la capitulation d'Ulm, qui n'avait pas été prévue, tout le plan de campagne dont le commissaire général avait été le confident unique se déroula devant lui comme l'avait conçu le grand capitaine dont il suivait la fortune. Un nouveau témoignage de confiance lui fut donné après la conquête, par sa nomination à l'intendance générale des pays conquis ; et, le 1er janvier 1806, il fut en outre chargé de l'exécution du traité de Presbourg, sans que l'empereur songeât seulement à l'exonérer de l'administration de l'armée. Ce triple fardeau en eût accablé un autre. Mais Napoléon avait dit de lui au général Mathieu Dumas : « Daru est bon à « tout ; il a du jugement, de l'esprit, une grande capacité « de travail, un corps et une âme de fer ; » et ces paroles, que l'histoire a recueillies, étaient justifiées tous les jours par l'homme dont elles résumaient la vie. Daru remplit tous les devoirs qui lui étaient imposés, et ces devoirs étaient difficiles : il fallait à la fois ménager le malheur des vaincus et la susceptibilité des vainqueurs, diriger et contenir les nombreux agents de sa triple mission, et diminuer autant que possible les exactions inséparables d'une aussi vaste conquête. Sa conduite fut tellement sage et digne, les autorités locales gardèrent une si haute opinion de sa justice et de sa probité, que l'empereur d'Autriche lui donna un témoignage éclatant de sa satisfaction et de son estime.

Avant la fin de cette même année il eut à remplir les mêmes fonctions dans un autre royaume. La victoire d'Iéna avait soumis à l'empereur les États du grand Frédéric ; et, dans cette campagne, Daru avait pris l'intendance générale de la grande armée, que la mort de son vieil ami Pétiet

laissait vacante. Tout le poids de l'administration militaire était encore retombé sur lui. Il eut à surmonter des difficultés immenses, à suivre les mouvements rapides des divisions que la dispersion des armées ennemies entraînait à toutes les extrémités de la Prusse. Il fallait deviner la pensée de l'empereur et les marches et contre-marches de ses lieutenants, multiplier, changer sans cesse les hôpitaux, les magasins, tous les établissements que nécessitent les besoins d'une armée d'invasion, et l'activité de Daru fut partout égale à sa prévoyance. Il en donnait l'exemple à tous ses employés, et craignait à chaque instant de ne pouvoir y suffire. « Je suis si accablé de travail, écrivait-il « à un de ses amis, que je reste souvent trois et quatre jours « sans me reposer une minute : tout mon monde est sur les « dents. Des dix ordonnateurs qui me secondent, il n'en « reste pas un seul debout. Les affaires s'accumulent, « s'embrouillent; mon personnel s'éclaircit, et la besogne, « comme la marée, monte toujours. » Elle était, en effet, augmentée par l'administration de la nouvelle conquête, et, après avoir essayé de porter ce fardeau, il supplia l'empereur de l'alléger, en déclarant qu'il était au-dessus des forces d'un homme. « Allons donc! dit l'empereur en riant, « c'est que vous ne savez pas vous y prendre. Donnez « l'ordre que toutes les dépêches, tous les dossiers me soient « apportés. » Ils le furent en effet; il se les fit lire, dicta quelques mots qu'on écrivait à la marge; mais il y en avait tant et tant, qu'avant la fin du jour il avait donné raison à son intendant général. Ce ne fut pourtant qu'en paroles : le fardeau ne fut point allégé. « C'est vrai, dit-il, il y a beau« coup à faire, trop peut-être; mais j'ai besoin de vous à la « tête de ma maison, de l'administration de mon armée, de « celle de mes conquêtes. Pourquoi êtes-vous bon à tout?

« pourquoi êtes-vous si difficile à remplacer ? C'est votre « faute. » Et Daru reprit ses portefeuilles, au risque de succomber sous le poids.

M. de Las Cases a raconté qu'une nuit, vaincu par la fatigue, Daru s'était profondément endormi pendant qu'il écrivait sous la dictée de l'empereur. Après un assez long sommeil, il s'aperçut que les bougies étaient fort diminuées, que le jour commençait à poindre, et il vit Napoléon qui travaillait sur une table voisine. « Eh bien, Daru, lui dit-il, « qu'est-ce qui vous arrive ? — Sire, répond l'intendant « général, veuillez m'excuser : c'est la troisième nuit que « je passe sans dormir ; la fatigue l'a emporté. — La troi« sième nuit ! dit l'empereur, mais je ne veux pas qu'on se « tue ainsi à mon service. J'ai besoin de vous, j'entends « que vous vous ménagiez ; allez vous reposez. » Daru répondit qu'il avait assez dormi, et le pria de continuer sa dictée ; mais Napoléon lui montra qu'il ne s'épargnait pas lui-même. « Tout est fini, lui dit-il, j'ai écrit à votre place ; « voilà les ordres, vous n'avez qu'à les expédier, et main« tenant allons nous coucher. » Plutarque n'eût certes point négligé ce trait-là : il appartient, il est vrai, à un temps postérieur, mais l'ordre des idées m'a fait passer sur l'ordre chronologique.

La paix de Tilsitt ne lui rendit aucun repos, et un mot de l'empereur lui révéla, ce jour-là même, que son ambition désordonnée préparait d'autres fatigues à son ministre. A la sortie du fameux radeau qui avait un moment réuni les deux plus grands monarques de l'Europe, Napoléon rencontra Daru dans sa tente, lui montra la convention qu'il venait de signer, et lui demanda ce qu'il en pensait. « Que vous êtes le maître du monde, répond Daru, et que « personne ne peut vous en disputer l'empire. — Comment !

« réplique l'empereur, vous aussi, monsieur Daru, vous « êtes peuple! Apprenez que je ne serai le maître du monde « que lorsque j'aurai signé un traité pareil à Constanti- « nople, et ce sera l'année prochaine. » C'était un grand rêve; mais, pour le réaliser, il ne fallait point passer par l'Espagne. Napoléon se trompa de route, et ce fut la seule fois que Daru ne le suivit point. Sa présence était nécessaire en Allemagne, que, tout en passant les Pyrénées, le conquérant n'avait pas l'intention d'abandonner. Chargé de l'exécution du traité de Tilsitt, Daru dirigea l'évacuation du duché de Varsovie et celle des États prussiens à mesure que rentraient les contributions de guerre; et, de peur sans doute que l'activité de l'intendant général ne pressât la retraite de l'armée et la sienne, Napoléon l'établit à Berlin comme son ministre plénipotentiaire auprès de Frédéric-Guillaume. Un nouveau travail lui fut encore imposé. L'empereur voulait être partout à la fois; et ce qu'il voyait par les yeux de Daru, il croyait le voir par lui-même. Il connaissait ainsi tous les mois la statistique des populations, leurs ressources, leur organisation administrative, la situation des esprits, l'état de l'opinion dans un royaume qui n'était plus qu'une province de son empire. A ce compte il fallait joindre celui de l'effectif de l'armée, de ses approvisionnements, de l'emploi des contributions; et on ne craint pas d'exagérer en disant que le comte Daru était seul capable de rendre de tels services.

Après la conquête de la Prusse vinrent la seconde invasion de l'Autriche, les batailles d'Eckmulh et de Wagram. Daru joignit l'empereur à Ratisbonne, le suivit à Vienne, fut encore chargé d'exécuter le traité de paix qui fut le résultat de cette seconde conquête, et d'administrer les États autrichiens comme il l'avait fait en 1805. Ce fut le même

travail, la même ardeur, le même corps de fer; et tel était l'ordre qui régnait dans cette vaste comptabilité, qu'après ces trois mémorables campagnes, l'empereur ayant eu la fantaisie de connaître l'argent qu'elles avaient coûté, Daru se trouva prêt à rendre ce compte, dont sa prodigieuse mémoire aurait au besoin reproduit les moindres détails. Ce miracle d'exactitude et de patience fut présenté à l'empereur, et un double de ce précieux manuscrit, formant un immense in-quarto, est resté dans la bibliothèque de son auteur, comme un monument de famille, au milieu de cent autres volumes du même format qui renferment la correspondance, ses projets, ses rapports et des détails du plus grand prix sur ses relations intimes avec le maître de l'Europe.

Il a malheureusement interdit la communication de la plupart de ces documents, qui éclairciraient sans doute bien des événements de ce grand règne; et son fils, dépositaire de ses papiers, s'est fait un religieux scrupule d'en respecter les dernières volontés. On est réduit à ne répéter que ce qu'il a bien voulu raconter lui-même dans les entretiens dont ses amis ont conservé le souvenir ; et par les anecdotes que ma mémoire me fournit, on peut voir quel serait le prix de ces manuscrits. Quelque temps avant son divorce, l'empereur, préoccupé de son avenir, s'interrompit un jour au milieu d'un travail qu'il dictait à Daru, et, le regardant en face, lui demanda brusquement ce qu'il arriverait s'il venait à mourir le lendemain. « Sire, répon-
« dit son conseiller, je pense que le prince Joseph prendrait
« sans difficulté possession de votre trône, mais qu'on lui
« ferait des conditions. » Ce dernier mot étonne l'empereur; il demande une explication, et Daru, dont sept ans d'intimité n'ont pu faire un flatteur, répond qu'il ne pense pas

que la nation se donnât sans réserve à d'autres qu'à lui, et qu'après lui le sentiment de ses droits se réveillerait en elle. Peu de jours après, le conseil des ministres s'occupait du choix de la princesse qui devait donner des héritiers directs à l'empereur. Il penchait, lui, pour la Russie, et Talleyrand plaidait pour l'Autriche, quand une dépêche du duc de Vicence vint annoncer que la princesse russe n'était pas nubile ; et l'empereur, impatient d'en finir, adopta l'archiduchesse.

Daru n'assistait point à ce conseil. Il n'était pas encore ministre, et il était le seul qui n'en fût pas étonné. Mais le maître, qui venait de remanier son cabinet, lui avait donné pour motif d'une exclusion dont le confident ne songeait pas même à se plaindre, qu'il ne l'avait pas compris dans le remaniement, parce qu'il n'y avait pas assez de travail pour lui dans le ministère même le plus considérable. Daru n'en fut pas moins consulté ; mais il s'aperçut bien vite que Napoléon avait pris son parti, que son choix était fait ; et le conseiller, qui avait une opinion contraire aux deux hypothèses, l'exprima avec autant de franchise que si la question était encore à résoudre. « Que pensez-vous, lui de-« manda brusquement l'empereur, qu'il me convienne « d'épouser, d'une princesse russe ou d'une autrichienne ? « — Ni l'une ni l'autre, répondit Daru. — Diable ! reprit « l'empereur, vous êtes bien difficile. » Et le sourcil de Jupiter se fronça à l'idée que son interlocuteur allait s'opposer à son second mariage. « Je m'en aperçus, racontait « le comte Daru, et je m'empressai de le rassurer... Je lui « dis que la France regretterait sans doute l'impératrice « Joséphine et s'intéresserait à la douleur inséparable d'un « si grand sacrifice, mais que personne ne méconnaîtrait « les raisons qui le portaient à chercher dans un nouveau

« mariage le moyen d'avoir des héritiers directs. La séré-
« nité reparut sur le front de l'empereur, et il demanda
« quel choix il convenait de faire. — Le choix d'une Fran-
« çaise, répondis-je. Votre trône n'est pas fondé sur les
« mêmes bases que celui des maisons souveraines de l'Eu-
« rope. Tout doit tendre à consolider l'affection d'un peuple
« qui vous a élevé sur le pavois. Votre gloire et la sienne
« doivent être mises en commun. C'est peut-être mon
« amour-propre de Français qui me le dit, mais je crois en
« cela servir également et Votre Majesté et mon pays. Ce
« n'est pas à imiter les autres souverains, c'est à vous en
« distinguer que vous trouverez votre véritable grandeur.
« Vous n'avez pas régné comme eux : pourquoi vous marier
« comme eux? L'union la plus propre à affermir votre pou-
« voir est celle d'une Française ; et pourvu qu'elle n'ait pas
« trop de parents à doter, trop de frères à élever à la
« dignité de princes, tout le monde applaudira à un tel
« choix. » Le seul mérite de ce conseil était dans le patriotisme qui le dictait ; mais la politique et la vanité de l'homme qui le demandait ne lui permettaient pas de le suivre, et Daru n'en donnait pas moins une nouvelle preuve de sa franchise à l'égard d'un souverain qui n'était déjà plus habitué à la contradiction. Cette franchise allait même quelquefois jusqu'à l'épigramme; et l'arc du Carrousel lui en fournit une d'assez bon goût. La place de ce monument était fort critiquée ; et malgré son caractère impérieux, Napoléon, tout grand homme qu'il était, se préoccupait beaucoup des critiques dont il pouvait être l'objet. « N'est-ce pas, dit-il un
« jour à Daru, qu'on dit beaucoup de mal à mon arc de
« triomphe? — Pardon, Sire, répondit le confident : j'ai en-
« tendu deux personnes qui en faisaient l'éloge, Votre Ma-
« jesté et son architecte. »

C'est après cette épreuve de sept années, où ces deux grands caractères s'étaient réciproquement appréciés, que Napoléon mit en quelque sorte à la tête de son gouvernement l'homme qui avait si bien administré ses armées, en le nommant ministre secrétaire d'État. Ce ministère sans portefeuille particulier était le centre de toutes les affaires, l'intermédiaire de tous les rapports de l'empereur avec les autres ministres. Tous les portefeuilles étaient remis à ce confident intime; il les examinait, il étudiait et contrôlait toutes les propositions, les présentait à la signature, et les renvoyait avec son contre-seing aux différents départements qu'elles concernaient. C'était, en un mot, l'ensemble de l'administration de l'empire que ce haut fonctionnaire avait à diriger, à surveiller, à débattre avec un souverain qui voulait pénétrer dans les moindres détails. Cette place avait été occupée d'abord par M. Maret, devenu plus tard duc de Bassano, et c'est en faire un assez bel éloge que de rappeler qu'il l'avait remplie huit ou neuf ans. Mais le duc de Bassano était fatigué ; il avait obtenu la faveur de se reposer dans le ministère des affaires étrangères ; et le confident de toutes les pensées de l'empereur était le seul homme qui pût le remplacer. Ce choix était justifié d'avance ; et chaque jour semblait accroître la confiance de Napoléon dans un ministre qui devait une si grande élévation à son seul mérite, à la noble indépendance de son caractère, à l'activité de son esprit, à l'étonnante facilité de son travail.

Parvenu ainsi, sans l'avoir sollicité, au faîte des honneurs, dépositaire de tous les secrets d'État, dispensateur de toutes les grâces, il n'en perdit ni sa modestie ni son esprit de justice, et donna l'exemple du désintéressement le plus honorable. C'est ainsi que, chargé de rédiger le budget de 1812, il ne lui convint pas de s'attribuer, de sa

propre main, le traitement affecté à ses nouvelles fonctions; il y porta simplement ses appointements d'intendant de la maison impériale. L'empereur fut quelque temps à s'en apercevoir; et, dès qu'il découvrit cette lacune, il la remplit lui-même au crayon. Il n'est pas une circonstance de la vie de Daru où n'ait éclaté cet oubli de ses intérêts personnels; et l'homme qui remua tant de millions, qui leva tant de contributions de guerre sans autre contrôle que celui de l'empereur, conserva jusqu'au bout une réputation d'intégrité qu'aucun soupçon n'altéra jamais. Son patrimoine fut faiblement accru par ses économies, mais il laissa à ses enfants un nom respecté; et Napoléon, qui le connaissait, lui prodigua les témoignages d'une confiance sans limites. C'est ainsi qu'en 1807, parti subitement de Berlin, il ne songea pas même à lui ouvrir un crédit pour la solde et l'entretien de l'armée. Daru y pourvut de son chef, et rendit seulement compte des millions qu'il avait ordonnancés. « C'est bien, lui répondit l'empereur. Vous avez dé- « pensé, je payerai. » C'est par suite de la même confiance qu'il lui remit la garde de son trésor particulier. Les caves des Tuileries renfermaient les millions que les articles secrets de Kœnisberg, de Presbourg, de Tilsitt, avaient imposés aux souverains dont il avait conquis les capitales ou détruit les armées, millions qui servirent plus tard à payer les dépenses de la campagne de France; et c'est la clef de ce trésor que Napoléon remit à Daru, en ajoutant ces paroles, qui sont un titre de gloire pour sa famille : « Mon- « sieur Daru, j'ai cherché le plus honnête homme de mes « États pour lui remettre cette clef. Prenez-la. »

Un aussi grand crédit, une position aussi élevée, devaient être des objets d'envie, et en effet bien des sourdes menées tentèrent d'ébranler sa faveur. Daru le savait, car ce n'était

un mystère pour personne; mais toute la cour impériale pouvait attester sa profonde indifférence pour ces attaques souterraines. « Si M. Daru résista à ces intrigues que nous « connaissions tous, disait un jour M. Mollien, un autre « honnête homme de cette époque, c'est que d'abord il n'é« tait pas commode d'entrer en lutte avec lui dans l'esprit « de l'empereur, et de détruire une influence fondée sur « d'aussi grands services ; ensuite il avait une qualité rare, « c'était son extrême modestie qui ne blessait jamais personne. « Il cachait sa faveur avec autant de soin qu'un autre en eût « mis à la faire connaître ; il semblait vouloir se faire oublier, « et sa discrétion sur ce qui se passait entre l'empereur et « lui était si grande, qu'il paraissait l'oublier lui-même. »

Cette discrétion, cette modestie, il les portait dans son existence privée comme dans sa vie publique. Ses mœurs se ressentaient de la simplicité de ses goûts. « Mon ami, écrivait-« il à son frère qui venait d'être nommé intendant à Rome, « dans les fonctions publiques, il faut éviter le grand train, « qui indispose les uns parce qu'ils voient dans ce luxe « quelque chose qui contraste avec leur misère, et les « autres parce qu'ils y voient la vaine satisfaction d'un « orgueil mal placé. » On a parlé de ses brusqueries, de ses impatiences : quel homme dans sa position n'en eût pas montré davantage, quand, chargé d'une aussi grande responsabilité, il pouvait la voir à chaque instant compromise par la négligence des innombrables agents qu'il avait à surveiller ? Qu'on se figure les graves intérêts qui lui étaient confiés : l'administration d'une armée de six cent mille hommes, celle d'un empire qui des bords du Tibre allait toucher aux rives de l'Elbe ; et qu'on dise s'il était toujours possible de conserver une entière égalité d'humeur au milieu des contrariétés, des ennuis, des ha-

sards qui pouvaient déjouer les combinaisons de la plus sage prévoyance. Il eut souvent à châtier des négligences, des vols, des infidélités; mais que de fautes n'a-t-il point palliées, que de justes sévérités n'a-t-il point adoucies au premier symptôme d'un repentir sincère? Ceux qui ont parlé de ses moments d'humeur ne lui ont jamais reproché d'injustices. Ajoutons que cette roideur était encore de la prévoyance, et qu'un exemple de sévérité publié dans l'armée ou dans l'empire ranimait la vigilance et le zèle, et frappait d'une crainte salutaire la prévarication et la cupidité.

Nous arrivons cependant à cette guerre de Russie qui amena la chute d'un empire affermi par tant de victoires, et qui ne pouvait être détruit que par la même main qui l'avait fondé. Consulté pour la forme, comme tous les ministres, par un souverain qui avait déjà pris son parti, Daru ne craignit point de blâmer cette guerre fatale. « C'est assez de triomphes militaires, dit-il dans le conseil; « la France demande la paix. La guerre est un jeu que vous « jouez bien, et où jusqu'ici vous avez toujours gagné. « Mais, en Russie, ce ne sont point les hommes qui seront le « plus à craindre; c'est la nature qu'il faudra vaincre. » Le duc de Vicence fut le seul qui s'unit au comte Daru pour empêcher cette désastreuse folie. Il connaissait mieux que tout autre cet empire qu'on allait attaquer et l'honnête souverain dont on allait froisser les sentiments chevaleresques. Mais la guerre était déjà décidée dans l'esprit de Napoléon; et les deux hommes qui avaient si noblement exprimé leurs craintes, ne songeant plus qu'à obéir, ne négligèrent rien pour préparer un succès impossible. Ils suivirent tous deux l'armée, car le siége de l'empire était partout où campait l'empereur; et le secrétaire d'État eut à y remplir encore les fonctions d'intendant général, quand

le général Mathieu Dumas, qui les avait acceptées à sa prière, fut condamné au repos par une grave maladie. La modestie de cet homme de bien va même jusqu'à déclarer que son ami Daru avait toujours été l'intendant véritable. « Travaillant toujours avec l'empereur, dit Mathieu Dumas « dans ses mémoires militaires, M. Daru m'éclairait par « ses avis, me dirigeait d'après les ordres de Napoléon; « et, pendant la retraite, quand je fus contraint de sus- « pendre mon service, dont le poids n'avait pas peu con- « tribué au dérangement de ma santé, il le reprit sans s'en « effrayer. Son noble caractère, ses services dans cette suc- « cession de tant d'événements mémorables, ne peuvent « être appréciés que par ceux qui, comme moi, en ont été « les témoins. » Cet éloge, de la part d'un général qui avait aussi sa part de gloire, les honorait l'un et l'autre; et plus d'un vétéran de cette armée pourrait nous dire, comme le vieux Nestor : « J'ai connu des hommes qui valaient mieux que vous. »

J'ai été conduit à parler de la retraite avant de rappeler les victoires. Mais ces victoires furent inutiles et désastreuses : et j'en viens tout de suite à ce conseil de guerre tenu par l'empereur dans le Kremlin, où les maréchaux, rappelant les ravages que cette guerre a faits dans leurs légions, opinent tous l'un après l'autre pour le retour vers l'Allemagne. Daru se lève alors : « Vous avez voulu cette « expédition, dit-il, il faut l'achever. Passons l'hiver à « Moscou; je réponds des approvisionnements de l'armée, « et au printemps nous marcherons sur Pétersbourg. — « Monsieur Daru, s'écrie l'empereur, c'est un conseil de lion « que vous me donnez là. Mais que deviendront la France « et l'Europe, si elles restent tout un hiver sans entendre « parler de mon armée et de moi? » Daru répliqua en

prédisant les dangers d'une retraite qui, selon lui, deviendra bientôt un désastre; et la prédiction ne fut que trop accomplie. Mais un courrier de France les joignit à deux journées de Moscou, apportant la nouvelle de l'étrange conspiration de Mallet; et l'empereur, dont cette nouvelle confirmait les craintes, montrant cette dépêche à son ministre, lui dit : « Voyez, si je pouvais laisser la France dans une incerti-« tude de six mois sur ma destinée. » On ne peut savoir ce qu'il en fût arrivé; mais on sait ce que les conseils de Daru auraient évité. Au reste, dans cette série de calamités, de périls et d'horreurs, il déploya une énergie qui fléchissait presque partout à ses côtés, et donna à tous l'exemple d'un courage inébranlable. Il fit à pied la route de Moscou à Posen, se rasant tous les jours, a dit son valet de chambre; et ce trait, qui partout ailleurs serait d'une trivialité indigne de l'histoire, est ici d'un sublime qui contraste admirablement avec la démoralisation générale. L'historien de cette campagne, le général de Ségur, lui a rendu ce témoignage; et Mathieu Dumas a protesté que la justice de l'historien était encore au-dessous de la vérité.

La grande armée se releva cependant; ce grand désastre fut réparé, et avec une promptitude qui étonna l'Europe. Daru prépara la campagne de Saxe avec la même aisance et la même vigueur qui avaient partout caractérisé son administration. Ce furent encore des victoires, dont une paix honorable pouvait et devait être le glorieux résultat. Mais l'empereur ne voulut pas croire à la défection du père de l'impératrice, quand aucun officier de son armée n'en doutait. Il crut encore à sa fortune; et le désastre de Leipsick lui prouva qu'elle était lassée. La France l'était aussi; mais elle fut forcée de combattre pour son indépen-

dance : la guerre et la paix ne dépendaient plus de son maître. Ses ennemis en étaient devenus les arbitres, et ils auraient pu s'épargner les subterfuges et les dissimulations de la diplomatie. Napoléon était perdu; mais il défendit en héros son pays, son trône, sa liberté, son existence, et renouvela dans cette campagne de France les prodiges qui avaient signalé ses premières campagnes d'Italie. Daru quitta les fonctions de premier ministre pour se consacrer tout entier à l'administration de l'armée. Dans un temps où la vanité dominait tout, et surtout le chef de cet empire en décadence, peu d'hommes eussent été capables de cette abnégation. Nous avons vu depuis bien des ministres descendus de la première place ne pas vouloir en accepter de secondaires, les regarder comme indignes d'eux et refuser leurs services pour ne pas dégénérer. Mais Daru n'avait que du patriotisme et du dévouement; il allait où il était le plus nécessaire, et l'empereur aurait pu se dispenser de reconnaître ce nouvel acte de modestie en lui donnant les deux grands cordons de la Réunion et de la Légion d'honneur. Il n'eût montré ni plus d'activité, ni plus de prévoyance. Les difficultés de cette campagne furent énormes. Le pays était épuisé, les contributions interceptées par l'ennemi. Le pain que l'armée consommait en Champagne, le solde de cette armée, tout était envoyé de la capitale ; et le trésor des Tuileries faisait seul face à tous les besoins. Il fut à peu près épuisé comme les forces de l'effectif des dernières légions. La capitale fut investie, et le conseil du lion fut encore méconnu. Daru voulait défendre Paris, et s'opposait à la translation du gouvernement dans une autre résidence; mais l'avis de Cambacérès prévalut. Daru suivit à Blois l'impératrice Marie-Louise, et, quand l'abdication de Fontainebleau leur fut signifiée, il alla se reposer

de tant de fatigues et gémir dans sa retraite des malheurs de sa patrie.

Les lettres firent sa consolation comme elles avaient fait les délices de sa première jeunesse. Nous l'avons vu dans sa prison de Rennes donner l'essor à son esprit satirique, en se moquant du citoyen Brutus, son geôlier. La traduction d'Horace avait suivi, en 1798, l'épître à son sans-culotte. C'était une œuvre immense et difficile, qu'avaient tentée avant lui bien des prosateurs et des poëtes, et qu'essayait en même temps le général Delort. En comparant les deux traductions, on remarque que, dans la lutte de ces deux hommes politiques avec le favori de Mécène, les inspirations ont été diversement réparties et que le bonheur a été souvent partagé. Mais, en général, la traduction de Daru a dû être préférée. Elle est surtout supérieure dans les Épîtres et les Satires. Ses vers ont de la correction, de l'élégance ; et s'ils manquent parfois du coloris poétique, c'est qu'il est peut-être impossible de rendre une poésie aussi variée, aussi sublime que celle des odes. La gloire de Daru est ici d'avoir vaincu tous ses rivaux; et sept ou huit éditions ont prouvé tout à la fois le mérite du traducteur et la justice du public. L'*Épître à l'abbé Delille* fut composée trois ans après, pendant la campagne de Marengo, et finie à Milan après la conquête de l'Italie. Cette épître avait pour but de convertir aux principes de la révolution le chantre favori de la dynastie déchue, et de l'engager en même temps à célébrer les victoires de nos soldats; mais Daru y perdit ses beaux vers et sa peine. La *Cléopédie* ou la *Théorie des réputations littéraires* avait eu moins de succès. Il y avait alors, comme aujourd'hui, un trop grand nombre d'écrivains intéressés à étouffer une satire qui flétrissait les honteux et fatigants compérages de la camaraderie littéraire,

et qui vengeait l'art et ses véritables soutiens des admirations et des gloires factices qu'on impose à toutes les générations de lecteurs. Une autre satire, sur le poëte Lebrun, parut à peu près dans le même temps. C'était la manière de Boileau, avec moins de vigueur peut-être, mais avec cette clarté, cette élégance qui distinguent le maître de l'épître française. Un des meilleurs contes de notre littérature suivit ces compositions; il était intitulé *la Chemise d'un homme heureux*, et faisait partie d'un poëme comique qui avait pour titre le *Roi de Tulle*. Ce pauvre roi, ce héros d'une niaiserie tudesque, qui nous a valu du moins un beau tableau de Scheffer, était l'homme le plus malheureux de son royaume. On lui avait conseillé de revêtir la chemise d'un homme heureux, et ses ministres s'étaient mis en campagne. Mais ils ne trouvaient personne qui fût content de son sort, lorsque, arrivés dans une chaumière où un pauvre diable chantait en travaillant du matin au soir, ils se crurent au terme de leurs recherches. Ils entrent, ils s'emparent du chanteur, ils le dépouillent, et ils trouvent que

> Cet homme heureux n'avait pas de chemise.

Il y a une charmante philosophie dans ce dernier trait, une grande finesse d'observation dans le récit, et partout un excellent ton de plaisanterie.

La juste réputation de ses poésies, le souvenir de ses discours au tribunat, l'annonce de plus grands travaux littéraires et historiques, lui avaient ouvert les portes de l'Académie française. A son retour de la campagne de 1806, il avait remplacé l'excellent Collin d'Harleville; et cette faveur de la fortune fut à ses yeux la plus précieuse de toutes. On le croira sans peine; et quoi qu'en disent les dé-

tracteurs intéressés ou stupides que chaque génération d'écrivains ameute contre l'illustre compagnie, bien des gens sont encore de l'avis du comte Daru. Dans son discours de réception, prononcé le 13 août 1806, il apprécia dignement l'œuvre et le caractère de son prédécesseur, et fut fort applaudi de son auditoire, quand, justifiant la bonhomie de ce poëte comique, il ajouta que, si on avait demandé à Collin pourquoi il n'avait jamais fait parler l'intrigue et le vice, il était homme à répondre : Je ne saurais que leur faire dire.

L'académicien fut cependant contraint de s'effacer devant le conseiller et le ministre. Dans les sept années qui suivirent sa réception, il lui eût été difficile de trouver un loisir pour d'autres études que celles du gouvernement. Les travaux littéraires du comte Daru ne furent repris qu'à la chute de l'empire, et furent cruellement interrompus par un malheur domestique au commencement de l'année 1815 : la mère de ses sept enfants, une jeune femme de trente ans, le modèle de toutes les vertus privées, fut enlevée à son amour; et, bientôt après, le fatal épisode des cent-jours le força de quitter sa retraite pour rentrer dans le tourbillon des affaires politiques. Daru n'avait pris aucune part aux intrigues qui ramenaient en France l'illustre exilé de l'île d'Elbe; mais, quand cette voix puissante le pria de reprendre l'administration de la guerre, la prévision d'une lutte plus terrible que celle de 1814 ne lui permit point de refuser ses services à l'homme dont il avait si longtemps suivi la fortune : les vainqueurs de Waterloo l'en punirent. Mais ces actes de vengeance ne furent point le crime des souverains alliés; ils lui donnèrent au contraire des témoignages de la plus haute considération. Frédéric-Guillaume protégea l'ancien intendant général de Berlin contre les

violences du farouche Blücher, qui voulait dévaster les propriétés du comte Daru en expiation des calamités qui avaient pesé sur la Prusse. Le roi fut plus juste que son lieutenant. L'empereur Alexandre recherchait ses entretiens; il aimait à le faire parler de Napoléon, et le traitait avec de tels égards, que, suivant M. Daru lui-même, ce chef de la coalition européenne ne laissa jamais échapper un mot que l'ancien ministre du souverain déchu ne pût entendre. Les vainqueurs à la suite ne suivirent point ces nobles exemples; ils reprochèrent à Daru d'avoir oublié son serment de chevalier de Saint-Louis en servant l'homme des cent-jours. Il fut exilé à Bourges; ses biens furent mis sous le séquestre, et un journal réactionnaire, qui prenait le titre de *Conservateur*, se fit l'écho des récriminations de la faction triomphante et le panégyriste de ses vengeances. Le pamphlétaire fut contraint, il est vrai, par la conscience publique de rendre au comte Daru un éclatant hommage, en louant la bonté de son caractère, son esprit cultivé, sa réputation incontestée d'homme de bien et d'honneur, et l'on se demandait comment un pareil éloge pouvait servir de prémisses à la plus dégoûtante des calomnies. L'esprit de parti est plus ingénieux que le bon sens. La faction avait besoin de travestir en séide un homme *d'une probité si haute*, pour se donner le droit de flétrir de ce nom tous les serviteurs de l'empire; et, comme toutes les autres, celle-là nous fit voir à son heure qu'elle ne reculait ni devant le mensonge ni devant la pudeur.

Les lettres vinrent encore au secours de l'exilé; elles soutinrent le comte Daru contre le malheur et l'injustice, surtout contre le spectacle douloureux d'une seconde invasion. « Sans un travail que j'ai entrepris et qui m'occupe « nuit et jour, » écrivait-il à un de ses amis, « je me man-

« gerais le foie à voir ce que je vois ; » et dans cette manifestation de sa douleur, il n'était question ni de l'anéantissement de sa fortune, ni de la perte de ses honneurs, de ses dotations, de son traitement, c'est-à-dire de plus de deux cent cinquante mille francs de rente, ni de la suspension de ses revenus personnels. « Il est probable, » écrivait-il encore, « qu'on ne nous prendra pas tout, on nous laissera peut-être de quoi vivre : peu importe le reste. Je n'ai « pas toujours été riche. Je finirai comme j'ai commencé, « et j'utiliserai pour mes enfants les premières études de « ma jeunesse. » Le travail qui l'absorbait tout entier était précisément celui que doit accompagner cette notice, le plus important, le plus justement loué de ses ouvrages, son *Histoire de Venise*. Jamais plus patient, plus laborieux bénédictin n'avait compulsé tant de livres et de manuscrits pour éclairer sa conscience. Leurs titres seuls forment un volume, et l'on reste confondu devant l'immensité et la variété des documents qu'il a recueillis et comparés. Une grande partie de ces matériaux était ignorée de ses devanciers, d'Amelot de la Houssaye, de Saint-Réal, de l'abbé Laugier, de Machiavel, qui avaient raconté quelques épisodes de cette histoire, ou disserté sur la nature de ce gouvernement unique. Il fallait que le jour pénétrât dans ses mystérieuses archives ; et Daru avait sur eux l'avantage d'arriver après la conquête de Venise, et de pouvoir explorer les registres où cette république avait caché les actes secrets de sa politique et de sa tyrannie. Ce fut donc une nouveauté pour la France et pour l'Europe. Tout fut expliqué ; et l'enchaînement des faits, la critique judicieuse des institutions et des lois, des grands hommes qui ont fait la gloire de ce pays, des moyens de rigueur, souvent même de barbarie qui ont peut-être prolongé la durée de sa puis-

sance, enfin des fautes qui ont causé sa ruine, n'élevèrent en France aucun doute sur l'impartialité de l'historien. Mais il s'en éleva beaucoup à Venise; il y eut même des critiques assez violentes; l'esclavage qui pesait sur elle lui faisait sans doute regretter des institutions qui pendant quatorze siècles avaient protégé son indépendance. Les Vénitiens ignoraient d'ailleurs presque tous les actes mystérieux de leurs conseils et de leurs inquisiteurs, et Daru pouvait leur répondre qu'il était venu pour le leur apprendre. Les lecteurs français s'occupèrent fort peu de ces attaques; mais l'historien devait les relever. Il a fait droit à celles dont il a reconnu la justice; il a donné des preuves nouvelles aux assertions qu'il croyait devoir maintenir; et, quand la mort l'a surpris, il préparait encore une dernière réponse à ses critiques.

Cette histoire, commencée à Bourges en 1815, ne fut terminée qu'en 1819; et trois éditions n'ont pu suffire à la curiosité publique. Mais l'exil de l'historien ne dura pas autant que son travail. Avant la fin de 1816 il lui fut permis d'habiter la terre qu'il possédait auprès de Meulan, et dont le séquestre venait d'être levé. Il y séjourna une année entière, au milieu d'une famille qui l'entourait d'amour et de vénération. Ce fut une année de bonheur. Débarrassé du poids des affaires, de ses inquiétudes sur l'avenir de ses enfants, rendu tout entier à la vie privée, il ne montra jamais plus de gaieté, plus de liberté d'esprit. Les amis qui visitaient cet intérieur de patriarche étaient surpris de la simplicité de cette vie et du calme de ses souvenirs. Pas un regret sur ce qu'il avait perdu, point d'aigreur, de récriminations, de dépit. C'est que l'orgueil n'avait jamais approché de son âme; c'est qu'il avait vu la chute de bien des empires, l'abaissement de bien des

rois et des grands de la terre, l'écroulement de la plus grande puissance des temps modernes; et le philosophe était préparé d'avance aux revers de sa propre fortune.

De meilleurs temps se levèrent pour lui. La dignité qu'il montrait dans sa disgrâce lui ramena les ennemis que lui avaient faits les événements. Il put rentrer à Paris, et n'eut rien de plus pressé que de prendre part aux travaux de l'Académie. On regretta bientôt de laisser un pareil homme dans l'inaction. Le plus puissant ministre de cette époque lui écrivit que le roi Louis XVIII appréciait ses talents, ses vertus, sa rare probité, qu'il pensait même à l'appeler à la chambre des pairs; mais qu'il fallait faire *oublier le passé* en se présentant aux Tuileries. « Je n'ai rien à désavouer « de mon passé, » répondit Daru, « je m'en fais honneur. « Ce que j'ai fait, je le ferais encore; je n'ai à me repentir « de rien, je n'ai rien à faire oublier. » La fierté de cette réponse plut au roi et au ministre; elle ne fit qu'accroître une estime qu'aurait atténuée peut-être une transaction ou une faiblesse; et le 5 mars 1819, le confident, le secrétaire d'État de Napoléon fut élevé à la dignité de pair de France par le monarque au nom duquel on l'avait proscrit quatre ans auparavant. A cette nomination se rattache une singulière anecdote. Les ordonnances qui peuplaient la chambre des pairs classaient les nouveaux élus dans les différentes catégories de la noblesse; et en annonçant à Daru cette faveur royale, le ministre de Serre l'avait titré de baron. « Le roi m'a fait pair, » répondit Daru, « et je « l'en remercie. Vous m'appelez baron, et je n'en suis pas « choqué; mais je croyais être comte. Après tout, rien si « voulez. » Le titre napoléonien lui fut maintenu, et Louis XVIII lui manifesta de plus en plus une bienveillance particulière. Il affectait de lui adresser la parole dans les

réceptions officielles, et se plaisait à lui réciter des vers d'Horace. On sait quelle était l'érudition littéraire de ce roi, dont la mémoire avait retenu des vers de tous les poëtes anciens et modernes. Un jour que Daru demeurait sans répondre à une citation qu'il n'avait pas entendue, Louis XVIII lui dit : « Comment, comte Daru, vous n'entendez plus « Horace! Eh bien! je vais vous le traduire en beaux vers « français; » et il lui récita avec une grâce extrême des vers de sa traduction, dont la septième édition venait de paraître. On a raconté dans le temps une conversation du duc de la Châtre et du roi, qui, passant en revue les différents hommes d'État de son époque, et sur la plupart desquels s'exerçait sa royale malice, en était arrivé au comte Daru. Il en louait l'esprit, le jugement, la probité, les vastes connaissances; et le duc de la Châtre demandait tout naturellement à Sa Majesté pourquoi elle ne faisait pas un ministre d'un homme dont elle disait tant de bien. « Pourquoi! » aurait répondu Louis XVIII, « c'est qu'il est de « l'opposition; sans cela, je le nommerais demain ministre de « la guerre. » Il y songea en effet en 1822; mais le comte Daru refusa, parce qu'il ne voulait point dévier de la ligne de conduite qu'il s'était tracée en rentrant dans la vie politique.

C'est ici le cas d'expliquer l'attitude des hommes qui, après avoir servi le destructeur de nos libertés, ont fait, comme on dit, de l'opposition contre le roi qui les avait rétablies. Je ne parle point de ceux qui s'étaient fait une loi de ne rien approuver et de tout contredire, soit par un amour immodéré d'une popularité servile, soit par le secret désir d'arriver par degrés à cette république dont ils nous ont donné le dégoûtant spectacle. Le comte Daru n'eut rien de commun avec ces ennemis de tous les gouvernements monarchiques. Je ne parle que de ces hommes de conscience

qui, à son exemple, tenaient compte à la restauration du bien qu'elle avait fait, et ne s'opposaient qu'au mal qu'elle pouvait faire. Napoléon avait détruit nos libertés, c'est vrai; mais la révolution de 89 avait fait triompher d'autres principes plus vivaces, mieux définis, plus généralement sentis, plus ombrageux, en ce qu'ils tenaient à la vanité bien plus qu'à la raison; et ces principes, Napoléon les avait respectés. L'égalité était partout; son code immortel en était empreint. Le mérite conduisait à tout. La faveur s'y mêlait quelquefois; mais cette faveur n'était point le partage exclusif d'une caste. Il avait rétabli la noblesse, mais une noblesse sans priviléges, à laquelle le premier venu pouvait atteindre. Des fils d'artisans étaient maréchaux de France; un fils d'aubergiste était devenu roi. Napoléon eût été lui-même ingrat envers la fortune, impertinent envers sa gloire, s'il eût renié son origine, en fermant aux nouveaux venus la route des honneurs dont il avait atteint le faîte. Vient la restauration. La charte rassure les esprits les plus susceptibles; mais le parti du vieux temps se relève, et menace toutes les positions acquises. Il bafoue, il méprise cette charte qui est la garantie de tous les droits nouveaux; il parle de priviléges, de dîmes. Les plus insensés vont jusqu'à regretter les droits féodaux, à flétrir leur abolition comme une injustice, une spoliation même. L'égalité politique est partout menacée. Le frère du roi, héritier présomptif de la couronne, ne dissimule point ses sympathies pour la faction rétrograde. Elle se croit même si forte, qu'elle annonce son triomphe à l'avénement du nouveau roi. L'orgueil de caste se manifeste, et blesse ouvertement la vanité d'un peuple dont chaque individu s'est accoutumé à se croire l'égal de tous. Le roi lui-même, dans une plaisanterie célèbre, trahit ses prédilections aristocra-

tiques; et le fameux civet de lièvre fait calomnier ses intentions. Des réactions, des vengeances sanglantes étaient exercées dans les provinces et justifiées à la tribune. Des projets de loi sinistres attaquaient les garanties que la charte avait données. Les réactionnaires semblaient vouloir briser légalement les barrières qu'elle avait opposées à la réaction, et les hommes de 89 ne les auraient point défendues! N'était-ce pas un devoir pour eux de se montrer à l'apparition des projets de loi qui attaquaient leurs principes, quand la charte elle-même leur avait donné pour ainsi dire une consécration nouvelle?

Quelles sont les questions qui ont poussé le comte Daru à la tribune? En 1820, c'est la loi électorale et la liberté individuelle. En 1822, c'est la liberté de la presse et la répression de ses délits. En 1826, c'est le droit d'aînesse, ce sont les substitutions, c'est la loi de censure, la loi du sacrilége. Le comte Daru pouvait-il souffrir ces retours vers l'ancien régime, ces infractions à la loi fondamentale qu'il avait juré de maintenir? C'est alors, mais seulement alors, qu'il eût été différent de lui-même. Les mêmes motifs le dirigèrent lorsqu'en 1823 il combattit l'intervention armée de la France dans les affaires d'Espagne. Les brutalités de la faction révolutionnaire ne suffisaient point à ses yeux pour justifier cette intervention, parce qu'il y voyait, ce qui était en effet, la tentative d'un parti qui voulait s'essayer à la compression des idées nouvelles dans la Péninsule, pour en venir un jour à les comprimer en France. Mais, dans son opposition constante aux projets de cette politique à rebours, il sut conserver une modération de langage, un soin minutieux de ne blesser aucune susceptibilité, des ménagements enfin qui donnaient plus de force à sa dialectique. Il y avait dans ses discours une hauteur

de raison, une profondeur de vues qui lui conquirent en peu de temps une grande et juste influence sur l'opinion de ses collègues. Sa parole était grave, précise, et elle était écoutée comme une leçon de prudence. C'était le langage d'un homme de bonne foi qui, témoin des conséquences de l'arbitraire impérial, voulait en détourner la royauté en lui montrant l'abîme où elle devait un jour s'engloutir. Il lui conseillait de tenir ses promesses, de ne rien reprendre de ce qu'elle avait concédé. Il le disait au roi lui-même, au maréchal Macdonald, qui s'était chargé de lui proposer le ministère. Il lui témoignait ses inquiétudes sur l'issue de la lutte qui s'engageait. Il affirmait que la France ne se laisserait point enlever ses droits; il indiquait les mesures qui pouvaient seules affermir la couronne et maintenir la paix publique. « Chez un peuple éclairé, » disait-il à propos de la liberté individuelle, « il n'y a point de stabilité « pour une monarchie si elle n'est tempérée; et il n'y a « point de monarchie tempérée, si les mesures exception- « nelles prennent la place de la loi commune. » Et il avait le droit de le dire, car il avait vu tomber un empire plus puissant et plus fort par les excès qu'il cherchait à prévenir. Il conseillait le roi comme il avait conseillé l'empereur. C'était l'expérience des hommes et des choses qu'il opposait à l'aveuglement des partis et à la faiblesse des rois qui ne savaient pas leur imposer silence.

Cette expérience, que tout le monde cependant lui reconnaissait, lui imposa d'autres devoirs et d'autres services. Ces grandes comptabilités qu'il avait dirigées le rendaient nécessaire dans toutes les questions de finances; et dès son entrée à la chambre des pairs, ayant à se prononcer sur les comptes de 1817, il fit une critique sévère de la direction qu'on donnait au maniement de la fortune publique. Ses

conseils rigoureux mais justes se reproduisaient tous les ans au retour de ces mêmes discussions; et la chambre, frappée de la justesse de ses vues, avait fini par s'associer à ses critiques en le nommant son rapporteur dans le règlement définitif du budget de 1826. Ce n'est point seulement à sa capacité financière, c'est encore à sa réputation d'intégrité que furent soumises trois affaires aussi délicates que difficiles. Il s'agit d'abord de faire une enquête sur les marchés Ouvrard et sur les dilapidations commises pendant la guerre d'intervention. L'opinion publique accusait la négligence du ministère, la cupidité de quelques chefs de l'armée. Il y avait là de grands noms compromis. Daru, qui fut l'âme et le rapporteur de cette commission nommée en 1825, se trouva placé entre le ministre Villèle, qui voulait rejeter toute la responsabilité sur le munitionnaire général, et le prince qui attribuait ses succès en Espagne à celui qui avait nourri ses divisions. Il ne s'effraya point de cette position; mais, comme il l'avait prévu d'avance, ses investigations, sa patience et le volumineux rapport qu'il fit de cette enquête ne firent que constater l'impossibilité d'aboutir à la vérité. Ce grand procès, qui devait ruiner tant de célébrités administratives et militaires, qui avait occupé l'Europe et la presse pendant trois ans, passé de la cour royale à la chambre des pairs, alla tomber devant la police correctionnelle comme une calomnie de carrefour.

C'est encore au comte Daru que Charles X donna la présidence de la commission chargée de vérifier les dettes que les princes français avaient contractées en pays étranger; et l'on remarquait à cette occasion que les exécuteurs testamentaires de l'empereur avaient soumis à son arbitrage les contestations qu'avait élevées entre les divers héritiers du

martyr de Sainte-Hélène l'insuffisance de son épargne. Ce témoignage d'estime et de confiance donné au même homme par deux partis si divers, si ennemis l'un de l'autre, est un de ces hommages qui ne s'adressent qu'à des vertus éprouvées. A peu près vers la même époque, il fut nommé membre de la commission chargée, sous la présidence de M. le duc d'Angoulême, de surveiller et d'améliorer le régime des prisons. On s'était justement alarmé des bruits qui se répandaient sur le mauvais régime de ces lieux de détention et sur les traitements qu'on faisait subir aux détenus, et le gouvernement voulait y mettre un terme. Le comte Daru fut chargé de surveiller la maison de Bicêtre. Ce fut un travail de deux années, attesté par des volumes d'observations que plus de cent visites l'avaient mis à même de recueillir. Mais ce travail fut inutile. La commission reçut, on ne sait pourquoi, l'ordre de suspendre ses assemblées, et le bien qu'il avait rêvé ne fut point accompli. Ce n'étaient pas seulement les princes et le gouvernement qui réclamaient de lui ces services, ces preuves d'un dévouement infatigable ; ses amis les plus illustres le rendaient en mourant dépositaire de leurs papiers les plus précieux, et lui confiaient l'exécution de leurs dernières volontés.

Ces occupations si diverses ne remplissaient point toute la vie du comte Daru. La mort de ses anciens amis le rappelait à la tribune pour rendre un dernier hommage à leur mémoire. Le ministre Montalivet, le général Dejean, les sénateurs Clément de Ris et Volney, furent dignement loués par ce juste appréciateur de tous les mérites. Des devoirs pareils lui étaient prescrits par l'Académie française, dont il était un des membres les plus zélés et les plus assidus. Il fut l'interprète des regrets de l'illustre compagnie sur la tombe du grammairien Domergue, du jurisconsulte Bigot

de Préameneu, du grand géomètre Laplace. Des missions plus agréables lui furent données : c'étaient encore des éloges à faire. Comme directeur du jour, il eut à recevoir Saint-Ange, le traducteur élégant des *Métamorphoses d'Ovide* le philosophe Royer-Collard et Matthieu de Montmorency, qui jouit à peine un mois d'un fauteuil dont les critiques du temps lui firent payer cher l'usurpation. Dans ces éloges de savants, de philosophes, de poëtes, de publicistes, de généraux, d'hommes d'État, Daru montra une rare flexibilité de talent, une grande variété de connaissances. Ses notices sur Sully, sur l'abbé de Vertot, son rapport sur les prix de vertu, son épître au duc de la Rochefoucauld sur les progrès de la civilisation, son examen du *Génie du Christianisme,* son discours en vers sur les facultés de l'homme, des fragments de ses poëmes de *la Fronde* et de *l'Astronomie,* firent le charme des séances publiques ou particulières de l'Académie.

Ce dernier poëme lui fut suggéré, commandé presque par l'illustre Laplace, dont l'attention avait été éveillée par un passage du discours en vers où le poëte célébrait les découvertes des astronomes. On y remarque une versification aisée, une grande habileté à rendre les phénomènes célestes, la marche et l'histoire des planètes, leurs mouvements et ceux de leurs satellites, leur obéissance à cette loi éternelle qui a réglé leur place, qui a tracé leur route. Il a lutté avec bonheur contre les difficultés de ce vaste sujet ; et les applaudissements qui accueillaient les divers fragments de ce poëme, les justes éloges que lui décernaient les journaux, le lui faisaient considérer comme le plus beau fleuron de sa couronne poétique. L'Académie des sciences rendit hommage à l'exactitude de ses descriptions en l'inscrivant au nombre de ses correspondants. Mais ce poëme ne parut qu'après la mort de son auteur, et la lecture de l'ensemble

justifia, accrut même la bonne opinion que ses extraits en avaient donnée.

D'autres projets fermentaient dans la tête de l'historien de Venise. Il se plaignait parfois de ce qu'il n'existait pas une Histoire de France véritablement digne de nous ; et il pensait qu'avant d'entreprendre cet ouvrage, il fallait étudier l'histoire particulière de chaque province. On ignore si c'est par suite de cette idée, aussi juste qu'effrayante, qu'il commença par la Bretagne. Rien ne le prouve, puisque ce travail n'est pas simplement une étude, mais bien réellement une histoire de cette contrée, que rappelaient à son attention les premières impressions de sa jeunesse. C'était, au reste, une province curieuse à décrire, disons mieux, à faire connaître aux gens du monde qui n'ont ni le temps ni le courage d'aborder les volumineux recueils des d'Argentré, des pères Morice et Lobineau. Daru les étudia avec sa patience accoutumée pour les fondre dans un récit unique, et le sujet en valait la peine. L'histoire de la Bretagne, qui avait commencé même avant César, qui avait été si longtemps étrangère à la nôtre par ses mœurs et par sa langue, qui, dans le moyen âge surtout, avait présenté des épisodes si dramatiques, était susceptible d'un grand intérêt ; et Daru y montra le même talent, le même esprit consciencieux que dans son *Histoire de Venise*. Mais les livres ont leurs destins, comme dit un vieux proverbe caché dans la préface d'un poëte latin. L'*Histoire de Bretagne* n'eut point le même succès ; et les Bretons, qui sont très-fiers de leur province, furent aussi mécontents que les Vénitiens de la véracité de l'auteur.

Le portefeuille du comte Daru n'a pas été publié tout entier; il y reste de nombreux fragments en vers et en prose, des traductions de Térence, des *Animaux parlants* de Casti,

les matériaux d'une histoire de Hollande, et le poëme inachevé de *la Fronde,* dont j'ai déjà parlé. C'eût été une épopée héroï-comique en vers de dix syllabes, comme l'épisode bizarre qui en fait le sujet ; et je suis étonné que notre littérature ne soit pas encore enrichie d'un pareil poëme (1). Mais la mort nous surprend toujours au milieu de quelque projet ; et la réputation de Daru peut se passer de ce supplément de gloire. Sa vie est si pleine, ses travaux si nombreux, qu'on est étonné qu'un homme seul ait pu y suffire, quand on songe surtout que cet homme a été mêlé aux plus grands événements, comme aux débats les plus importants de son époque ; et cette vie si active, si bien remplie, n'a duré que soixante-deux ans, et ce n'est ni la fatigue d'esprit ni la fatigue de corps qui l'ont abrégée. Son énergie physique et morale aurait dû la prolonger encore ; et ses nombreux amis furent frappés de douleur et de surprise, quand, le 5 septembre 1829, la mort vint l'enlever à une famille dont il était la gloire. On peut dire que lui seul avait pressenti sa fin prochaine. Depuis quelque temps, il manifestait des doutes sur la durée et la vigueur d'une santé dont ses amis le félicitaient. S'ils lui parlaient des charmes de sa solitude, de ses enfants, de l'aisance que les révolutions lui avaient laissée, il répondait par ce mot de son auteur favori : *Linquenda.* Un jour enfin, il répondit aux adieux de l'aîné de ses fils, qui retournait à l'école de Metz, par un mot qui exprimait une douloureuse incertitude ; et ce mot fut, en

(1) Ce poeme existe. J'en ai lu les vingt-cinq chants dans les premiers temps de mes services militaires. Son auteur était un chef de bataillon d'artillerie de la marine, un M. de Bruix, neveu de l'amiral ; et cette lecture m'a fort amusé. Il y avait de l'Arioste, du Voltaire, dans ce manuscrit dont j'ai perdu la trace depuis 1802, car je date de loin, et, puisque le comte Daru n'a pu terminer le sien, la publication de l'autre remplirait vraiment une lacune dans notre histoire poétique.

effet, le dernier que ce fils digne de lui entendit sortir de sa bouche. Peu de temps après, une maladie imprévue nous ravit cet homme d'un esprit si aimable, d'un caractère si doux, d'une bienveillance si naturelle, d'une telle discrétion, d'un telle modestie, qu'en le voyant dans son intérieur, dans le cercle de ses amis, on oubliait qu'il appartenait à l'histoire. J'ai eu l'honneur d'être admis dans ce sanctuaire d'un homme de bien. J'ai vu le père le plus tendre, l'hôte le plus affable, l'ami le plus prévenant. L'académicien ne s'y révélait que par une conversation simple, mais assaisonnée des causeries les plus spirituelles, et nourrie des plus intéressants souvenirs. Il aimait surtout les hommes de lettres qui avaient été assez heureux pour n'être que cela. Était-ce une sorte de regret donné au temps qui avait été perdu pour ses travaux de prédilection? Je le concevrais. Quand un homme a occupé de grandes places sans les avoir recherchées, quand la fortune l'en a dépouillé, si cet homme a été en même temps un studieux amateur des lettres, au moment où il est rendu à cette délicieuse étude, il doit regretter de l'avoir abandonnée pour des honneurs et des dignités qui mourront avec lui. Cependant les faveurs de la fortune ne nuiront ni à l'historien ni au poëte. Ceux qui le rencontreront dans les fastes du plus grand homme des temps modernes seront curieux de le suivre dans les moindres détails de sa vie. Après avoir estimé l'homme d'État, ils admireront le caractère du philosophe, ils rendront hommage au talent de l'écrivain; et moi qui ai eu le bonheur de le voir de près, je leur dirai, pour dernier témoignage de mon estime : J'ai connu bien des hommes de mon temps, je n'en ai pas rencontré de meilleur.

Paris, 1852.

HISTOIRE

DE LA RÉPUBLIQUE

DE VENISE.

LIVRE PREMIER.

Description géographique. — Origine des Vénitiens. — De l'état des Venètes sous les Romains. — Invasion des Goths, des Huns, des Hérules, des Ostrogoths. — Fondation de Venise (421). — Expulsion des Ostrogoths; établissement des Lombards en Italie (553). — Création, abolition et rétablissement du dogat à Venise (697-742). — Huit doges déposés. — Guerre de Pépin contre Venise (743-809). — Premiers doges de la famille Participatio. — Arrivée du corps de saint Marc à Venise (810-829).

I. Introduction

Une république fameuse, longtemps puissante, remarquable par la singularité de son origine, de son site et de ses institutions, a disparu de nos jours, sous nos yeux, en un moment. Contemporaine de la plus ancienne monarchie de l'Europe, isolée par système et par sa position, elle a péri dans cette grande révolution qui a renversé tant d'autres États. Un caprice de la fortune a relevé les trônes abattus; Venise a disparu sans retour; son peuple est effacé de la liste des nations; et lorsque,

après ces longues tempêtes, tant d'anciens possesseurs se sont ressaisis de leurs droits, il ne s'est point trouvé d'héritier pour un si riche héritage. Depuis sa catastrophe, livrée, rendue, reprise et asservie pour toujours, à peine a-t-elle entendu de faibles voix réclamer pour elle cette pitié, dernier droit du malheur.

Quelque préoccupés que fussent les spectateurs de cette grande infortune, honorée de si peu de regrets, ils ont demandé comment avait pu se dissoudre un gouvernement réputé jusque alors inébranlable ; ils se sont informés des causes qui avaient dû préparer une si subite et si complète révolution.

L'histoire, qui doit son témoignage à ceux qui ne sont plus, consignera les souvenirs que nous a laissés ce peuple, que son ancienneté place à la tête des nations modernes, qui les précéda toutes dans les arts de la civilisation, et qui mérita leur envie par ses prospérités. Parmi les guerres, les conquêtes, les désastres, les conjurations, elle aura à tracer la marche de l'industrie humaine, à dévoiler les ressorts inconnus jusqu'à ces derniers temps d'un gouvernement mystérieux, tour à tour l'objet de l'admiration et de la satire, mais à qui ses plus grands ennemis n'ont pu contester du moins sa stabilité.

Il doit y avoir quelque fruit à tirer de l'étude d'un système d'organisation sociale qui n'avait pas eu de modèle ; et après avoir remarqué cette constance dans les maximes et dans les efforts qui éleva la république à un si haut degré de puissance et de splendeur, il ne sera pas moins instructif d'observer comment les vices intérieurs de cet État l'ont conduit à cette existence isolée, languissante et passive, qui explique l'indifférence avec laquelle ses contemporains ont vu sa catastrophe.

Il fallait que cette révolution arrivât pour que ce gouvernement impénétrable n'eût plus de mystères ; il fallait qu'il ne pût plus être haï, craint ni flatté, pour qu'il fût possible d'écrire et de lire son histoire avec quelque confiance.

Il n'est pas rare de voir de grandes émigrations de peuples inonder un pays, en changer la face et ouvrir pour l'histoire une ère nouvelle ; mais qu'une poignée de fugitifs, jetée sur un banc de sable de quelques cents toises de largeur, y fonde un État sans territoire ; qu'une nombreuse population vienne couvrir cette plage mouvante, qui n'offre ni végétation, ni eau potable, ni matériaux, ni même de l'espace pour bâtir ; que de l'industrie nécessaire pour subsister et pour affermir le sol sous leurs pas, ils arrivent jusqu'à présenter aux nations modernes le premier exemple d'un gouvernement régulier, jusqu'à faire sortir d'un marais des flottes sans cesse renaissantes, pour aller renverser un grand empire et recueillir les richesses de l'Orient ; qu'on voie ces fugitifs tenir la balance politique de l'Italie, dominer sur les mers, réduire toutes les nations à la condition de tributaires, enfin rendre impuissants tous les efforts de l'Europe liguée contre eux : c'est là sans doute un développement de l'intelligence humaine qui mérite d'être observé ; et si l'intérêt qu'il inspire fait désirer de connaître quelle fut la part de gloire, de liberté, de bonheur, dévolue à cette nation, on jettera peut-être les yeux sur le tableau de ses progrès et de ses disgrâces.

II. Description des lagunes de l'Adriatique.

Les montagnes qui environnent l'Italie septentrionale forment une espèce d'amphithéâtre ; toutes les eaux qui en descendent courent vers le même point. Le Lizonzo, le Tagliamento et la Livenza, qui sortent des Alpes Ju-

liennes, la Piave, le Musone, la Brenta, l'Adige, que forment les neiges du Tyrol, enfin le Pô, grossi de toutes les eaux des Alpes et de l'Apennin, arrivent à l'angle occidental du golfe Adriatique, amenant avec eux les terres qu'ils ont entraînées sur une pente fort rapide, et qu'ils n'ont pas eu le temps de déposer dans un trajet assez court. C'est peut-être à ce concours de tant de rivières vers l'embouchure du Pô qu'un poëte de l'antiquité a dû l'idée de peindre tous les fleuves rassemblés autour de l'Éridan.

En arrivant dans la mer leur impulsion s'amortit, les sables dont ils sont chargés se précipitent, les eaux deviennent moins profondes, les courants moins rapides, et ces torrents grossis par la fonte des neiges, voulant se jeter tous à la fois dans le bassin qui doit les recevoir, sont forcés de se répandre dans la campagne, de se diviser en une multitude de bras, et de former des marais. En avançant dans la mer, ces eaux, qui chassent devant elles une masse de sables, trouvent deux obstacles, les courants opposés et le vent du midi, qui, parcourant dans toute sa longueur le bassin de l'Adriatique, abrité de trois côtés par d'assez hautes montagnes, a dû retenir, amonceler au fond du golfe, les terres que tant de fleuves ne cessent d'y apporter. Elles s'arrêtent nécessairement au point où les courants des fleuves se rencontrent.

Le banc qu'elles forment, très-étroit, puisqu'il est entre deux courants, a cédé dans quelques parties à l'impétuosité des fleuves, ou aux vagues de la mer, et est devenu une chaîne d'îles séparées par de petits passages, dont le fond s'exhausse ou s'abaisse au gré du caprice des eaux. Telle est la théorie qui explique la con-

figuration des côtes de l'Adriatique. On y remarque d'abord des marais dans les terres ; puis, le long du rivage, des bas-fonds plus ou moins navigables ; enfin la mer au delà. La ville d'Adria, autrefois située sur cette mer, à qui elle a donné son nom, s'en trouve maintenant éloignée d'un quart de degré (1). Là où l'impulsion des eaux ne se trouve point en opposition avec d'autres courants, on voit des îles disposées en demi-cercle vis-à-vis l'embouchure du fleuve, qui marquent le point où la résistance de la mer a obligé les terres de se précipiter ; ainsi le Lizonzo, le Tagliamento, et tous les torrents intermédiaires qui descendent du Frioul, ont couvert la côte de

(1) M. Forfait, dans un mémoire sur la marine de Venise, où je me suis permis de puiser quelques détails, et M. Cuvier, dans le Discours préliminaire de ses *Recherches sur les Fossiles*, ont expliqué la formation des lagunes de l'Adriatique ; voici quelques passages de l'ouvrage de ce dernier.

« Venise a peine à maintenir les lagunes qui la séparent du continent ; et malgré tous ses efforts elle sera inévitablement un jour liée à la terre ferme. On sait, par le témoignage de Strabon, que du temps d'Auguste Ravenne était dans les lagunes, comme y est aujourd'hui Venise ; et à présent Ravenne est à une lieue du rivage. Adria, qui avait donné son nom à la même mer, dont elle était il y a vingt et quelques siecles le port principal, en est maintenant à six lieues. Fortis a même rendu vraisemblable qu'à une époque plus ancienne les monts Euganéens pourraient avoir été des îles. M. de Prony a constaté que depuis l'époque où l'on a enfermé le Pô de digues cette rivière a tellement élevé son fond, que la surface de ses eaux est maintenant plus haute que les toits des maisons de Ferrare. En même temps ses atterrissements ont avancé dans la mer avec tant de rapidité, qu'en comparant d'anciennes cartes avec l'état actuel on voit que le rivage a gagné plus de six mille toises depuis 1604, ce qui fait cent cinquante ou cent quatre-vingts pieds, et en quelques endroits deux cents pieds, par an. L'Adige et le Pô sont aujourd'hui plus élevés que tout le terrain qui leur est intermédiaire, et ce n'est qu'en leur ouvrant de nouveaux lits, dans les parties basses qu'ils ont déposées autrefois, que l'on pourra prévenir les desastres dont ils les menacent maintenant.

cette province d'une vingtaine d'îles, dont Grado est la principale, et en arrière de ce groupe d'îles s'étendent les marais de Marano.

En suivant la plage vers l'occident on trouve, aux bouches de la Livenza, les îles de Caorlo, d'Altino et quelques autres.

Les torrents qu'on rencontre ensuite courent vers la mer dans une direction presque perpendiculaire aux lignes que décrivent le Musone, le Bacchiglione, la Brenta et l'Adige : les courants se rencontrent à peu de distance de la côte. Les terres apportées par les fleuves qui viennent de l'occident, forcées de s'arrêter, ont formé un banc que les courants venant du nord travaillent sans cesse à aligner dans la direction du nord au sud. Ce banc, coupé en plusieurs endroits par les eaux, est devenu une chaîne de longues îles, qui touche presque au continent par ses deux extrémités, et qui forme un bassin dont la plus grande largeur n'est aujourd'hui que de trois lieues (1).

C'est ce golfe que l'on désigne par le nom de lagune, et qui reçoit une multitude de rivières. Cette masse d'eau, ne trouvant vers la mer que d'étroites issues, a déposé dans cette enceinte des sables qui en ont élevé le fond. C'est dans cette enceinte que la nature a formé un groupe de soixante et quelques îlots. Il y en avait un plus élevé,

(1) La laguna nella quale è posta la città di Venezia, nel mezzo dell' aque salse, fondata e tutta cinta da un lito quasi perpetuo, il quale per spazio di trenta miglia dalla foce del Adice fiu à quella della Piave stendendosi, rende del impeto del mare sicuro tutto quel seno che dentro si chiude, che nella sua maggiore larghezza non eccede ora cinque miglia, benche anticamente per spazio di più di trenta fino alle radici de' monti Euganei s'allargasse.

(*Historia della Guerra di Cipro*, di P. PARUTA, lib. II.)

et apparemment plus ancien que les autres, qu'on appelait Rialte ; c'était un point assez commode pour les pêcheurs : ils s'y trouvaient en sûreté dans le voisinage de la haute mer, et en même temps au centre du bassin, c'est-à-dire à portée de toutes les côtes.

Ce groupe d'îles est devenu la ville de Venise, qui a dominé l'Italie, conquis Constantinople, résisté à une ligue de tous les rois, fait longtemps le commerce du monde, et laissé aux nations le modèle du gouvernement le plus inébranlable que les hommes aient su organiser.

III. Opinions diverses sur l'origine des Vénitiens.

Les Romains donnaient le nom de Vénétie à une province septentrionale de l'Italie, située sur le bord de la mer Adriatique, entre les Alpes Juliennes et le Pô (1). Les habitants de ce territoire portaient le nom de Vénètes. Ce nom rappelle une ville fort ancienne, qui existait sur la côte méridionale de l'Armorique ; et en effet on voit parmi plusieurs émigrations des peuples des Gaules une expédition à laquelle les habitants de Vannes prirent part, qui se dirigea au delà des Alpes et se répandit dans toute la partie supérieure de l'Italie. Justin en a fait mention, et on cite (2) plusieurs auteurs qui attestent cette tradition.

(1) Venetia est omnis ora circa sinum maris post Hystriam usque ad Padi ostia. (CATON, *Origines.*)

Sub Venetiæ nomine comprehenditur omnis regio ab Hystria, secundum maritimam, oram usque ad Ravennam. (PLINE, liv. III.)

(2) PASQUIER, *Recherches sur la France*, liv. I[er], chap. III. « A manière, dit-il, que les Vénétiens mesme prindrent leur nom de ceste « flotte, c'est-à-dire du peuple de Vannes, de laquelle gloire, combien « que quelques Italiens (comme Marc-Antoine Sabellic) veulent frustrer nostre Gaule, pour la rapporter à quelques Énétiens, peuples « forgés à crédit, et qu'ils veulent tirer du pays de Paphlagonie, si

Sabellicus, l'un des plus anciens historiens de Venise, expose que (1), selon les uns, les anciens Vénitiens venaient d'un peuple des Gaules appelé Venètes; ils n'en avaient pas seulement conservé le nom, mais les habitudes, le goût de la mer et du commerce. Polybe remarque entre ces deux peuples diverses conformités dans les usages, et jusque dans la manière de se vêtir; mais leur langue n'était pas la même (2). D'autres soutiennent que les Vénitiens vinrent de la Paphlagonie. Tite-Live confirme cette opinion; il dit qu'après la perte de Pylémène, leur chef, qui mourut au siége de Troie, les débris de ce peuple vinrent s'établir en Italie, sous la conduite d'Anténor. Caton fait aussi descendre les Vénitiens des Troyens. Cornelius Nepos trouve l'étymologie de leur nom dans celui des Hénètes. L'existence d'un ancien bourg appelé Troie, au fond du golfe Adriaque, vient à l'appui de ces conjectures (3).

L'opinion qui fait venir les Venètes de la Paphlago-

« est-ce que Polibe, autheur ancien, attestoit par le confrontement « et rapport des mœurs des Venétiens d'Italie avec les citoyens de « Vannes, qu'ils avoient pris leur ancienne origine de nous, chose « à laquelle condescend volontairement Strabon. »

(1) *Histoire de Venise*, décade I, livre I.

(2) Voici les expressions de Polybe (liv. II, chap. III) : « Auprès « de la mer Adriatique étaient les Venètes, peuple ancien qui avait « à peu près les mêmes coutumes et le même habillement que les « autres Gaulois, mais qui parlait une autre langue. Ces Venètes « sont célèbres chez les poëtes tragiques, qui en ont débité force pro- « diges. »

(3) L'origine des Venètes est discutée dans un mémoire de Fréret, dont on trouve l'analyse dans le tome XVIII de l'Académie des Inscriptions; il se borne à dire que les Venètes étaient venus de l'Illyrie s'établir sur les bords de l'Adriatique, où ils fondèrent Padoue. Voyez aussi le chapitre du premier livre de l'ouvrage de Meruta sur l'origine des Gaulois cisalpins.

nie a trouvé de nombreux partisans. Ils racontent que cette province, située sur la côte septentrionale de l'Asie Mineure, était habitée par un peuple appelé les Hénètes, ce qui est incontestable; car Homère les comprend dans le dénombrement de l'armée troyenne, et Homère fait autorité (1). Tous les historiens parlent de la colonie d'Anténor (2). Les Hénètes existaient dans la Paphlagonie, voilà ce dont on ne peut douter; ils émigrèrent vers l'Italie, cela n'est pas moins constant; une autre autorité en fait foi. L'empereur Justinien dit, dans ses *Constitutions*, que les Paphlagoniens, nation ancienne et qui n'était pas sans gloire, avaient envoyé de nombreuses colonies en Italie, dans le pays connu sous le nom de Venétie (3).

On oppose à ceux qui veulent que les Venètes soient venus de l'Armorique une objection qui est de quelque poids. Les Venètes se montrèrent constamment les alliés de Rome contre la colonie gauloise établie dans leur voisinage : or, dans la supposition qu'on veut faire adopter, cette inimitié n'aurait pas été naturelle; si ces deux peuples eussent eu une origine commune,

(1) Pylémène, au cœur intrépide, conduit les guerriers de Paphlagonie; ils ont quitté la contrée des Hénètes, fameuse par ses haras de mules, Citore, Sésame, et les belles cités qui s'élèvent sur les rives du Parthénius. (*Iliade*, liv. II, v. 851.)

(2) Strabon, livre XII, cite un passage d'une tragédie de Sophocle, qui n'est pas venue jusqu'à nous, et dans laquelle ce poëte fait émigrer Anténor d'abord dans la Paphlagonie, puis à la tête des Hénètes dans la Thrace, et enfin en Italie sur les bords de l'Adriatique. Hérodote, livre V; Justin, liv. XXII, chap. II; Tite-Live, Ire decade, livre Ier.

(3) Paphlagonum, gens antiqua neque ignobilis, olim exstitit in tantum quidem ut et magnas colonias deduxerit et sedes in Venetiis Italorum fixerit. (*Novelle* 29.)

il est vraisemblable qu'ils se seraient aidés mutuellement à se maintenir dans leurs conquêtes.

Les traditions qui donnent aux Venètes une origine asiatique ne sont pas nouvelles pour les amateurs de l'antiquité. Ils ont dans la mémoire ces beaux vers :

Antenor potuit, mediis elapsus Achivis,
Illyricos penetrare sinus, atque intima tutus
Regna Liburnorum et fontem superare Timavi,
Unde per ora novem, vasto cum murmure montis,
It mare proruptum, et pelago premit arva sonanti.
Hic tamen ille urbem Patavi sedesque locavit
Teucrorum, et genti nomen dedit, armaque fixit
Troia (1).

On voit que les écrivains latins adoptent généralement l'opinion qui donne aux Venètes une origine troyenne. Le géographe Strabon (2) les fait venir de l'Armorique. Dion Chrysostome (3) veut que leur établissement en Italie soit antérieur même à la prise de Troie. Un savant moderne a entrepris de substituer un

(1) Trompant le fer des Grecs, cherchant une patrie,
Anténor fuit aux mers qu'enferme l'Illyrie;
Des bords liburniens, en naufrages fameux,
Sa nef sillonne en paix les canaux sinueux;
Il franchit le Timave et ces grottes profondes
D'où le fleuve en grondant va refouler les ondes,
Donne des noms chéris à des peuples nouveaux,
Et dans Padoue enfin, terme de ses travaux,
Ses compagnons lassés, désormais sans alarmes,
Ont retrouvé Pergame, et suspendu leurs armes.

(2) C'est de ces peuples que sont sortis les Venètes du golfe Adriatique, qu'on n'a regardés comme originaires de Paphlagonie qu'à cause de la ressemblance du nom avec un des peuples de cette dernière contrée. Au reste, je n'avance pas cette opinion comme certaine. En pareille matière on se décide sur les probabilités. (STRABON, liv. IV, chap. III.)

(3) Orat. 11, *de Ilio non capto.*

nouveau système à ces diverses traditions (1). L'abbé Denina a ouvert un vaste champ aux conjectures, lorsqu'il nous a appris que « les anciens appelèrent tantôt Sarmates, tantôt Scythes, quelquefois Venètes, puis Slaves, Esclavons, tous les peuples qui ont habité les vastes régions qui s'étendent depuis le Tanaïs jusqu'à la Vistule, entre le Danube et la mer Baltique. Selon lui, on appelait en général Venètes les peuples qui en occupaient la partie occidentale, surtout la Prusse. Ensuite les mêmes Venètes et les Flamands furent appelés Slaves ou Esclavons; et c'est plus particulièrement de ceux-ci que les Polonais, les Russes et une partie des Bohémiens seraient descendus. Mais tous ces peuples, Venètes, Slaves, Sarmates, étaient de race scythe (2). » La plupart des historiens vénitiens ont adopté la tradition consacrée par Virgile, et tâché de lier l'histoire de leur patrie à celle de ces illustres vaincus, dont tous les peuples ont la vanité de vouloir descendre.

Toutes ces origines sont incertaines : on ne peut guère espérer de parvenir à la démonstration de faits qui remontent presqu'au delà des temps historiques.

Quoi qu'il en soit, des étrangers chassèrent ou soumirent les Euganéens, qui habitaient entre la mer et les Alpes, et fondèrent Padoue. Avec le temps ils agrandirent leur territoire. Caton, dans ses *Origines*, rapporte qu'ils s'emparèrent des trente-quatre villes ou bourgs, et d'une partie du pays où est aujourd'hui Bres-

(1) *Memorie storiche de' Veneti primi e secondi,* del conte Giacomo FILIASSI. Venetia, 1791.

(2) *Mémoires sur les traces anciennes du caractère des nations modernes qui comprend les peuples descendant des Sarmates et des Scythes.* (Dans les *Mémoires de l'Académie de Berlin*, 1801.)

cia; de sorte que leurs possessions finirent par avoir pour limites l'Adda, le Pô, le lac de Garde et la mer. Ces rivages étaient alors bien plus couverts par les eaux qu'ils ne le sont aujourd'hui. Le Pô, la Brenta, l'Adige, la Piave, dont l'homme n'avait pas encore entrepris de diriger le cours (1), inondaient de vastes prairies, qui se refusaient à la culture, et où les habitants élevaient une grande quantité de chevaux. De là un nouveau trait de ressemblance qu'on a remarqué entre ces peuples et les Hénètes de Paphlagonie, dont Homère vante les haras (2).

Les inconvénients attachés à la situation marécageuse de la Vénétie furent compensés par un grand avantage : ils la préservèrent longtemps, à ce qu'il paraît, des invasions des Gaulois. Mais si ce pays était sans culture, on est fondé à douter qu'il fût couvert d'une nombreuse population, comme quelques historiens ont voulu le faire croire.

IV. De l'état des Venètes sous les Romains, jusqu'à la translation de l'empire en orient.

Les Venètes, dont l'origine est si peu connue, sont restés ignorés pendant à peu près dix siècles. On ne trouve quelques traces de l'histoire des peuples qui ont existé dans ces âges reculés qu'autant qu'ils se lient par leurs malheurs à l'histoire du peuple dominateur.

Les Romains ne passèrent le Pô que vers la fin du troisième siècle de leur ville. A mesure qu'ils s'avan-

(1) Dal Chiesio alle lagune spessi sono i fiumi ed aque copiose et correnti, le quali ingombrano tutto quello spazio e vi produssero grandi alterazioni. Il grosso e rapido Adige, dodici secoli fà, correva per altro letto presso le mura di Este, ove si divideva in due rami. Uno di essi, internandosi nei colli Euganei, s'impaludava nella valle sulfurea chiamata Calaona; l'altro portava al mare. (SILVESTRI, *Paludi Adriane.*)

(2) STRABON, liv. V, chap. II.

cèrent dans l'Italie supérieure, ils fondèrent des colonies à Bologne, à Parme, à Plaisance et à Crémone. Ces établissements étaient des postes avancés contre les Gaulois, qui occupaient déjà le pays appelé depuis la Lombardie. Il serait difficile de dire exactement quelles étaient dans ce temps-là les relations des Venètes avec Rome; il fallait que ce fussent des relations de dépendance ou d'amitié, car ils marchèrent pour sa délivrance lors de l'invasion des Gaulois (1), et ils renouvelèrent cette diversion toutes les fois que ces barbares attaquèrent les Romains (2).

Ce secours fut encore réclamé lorsque Rome fut menacée par les Boïens, les Insubres et les Gaulois transalpins. Le sénat envoya une ambassade aux Venètes pour obtenir qu'ils fissent une irruption sur les terres de l'ennemi; irruption qu'ils opérèrent avec une armée de vingt mille hommes (3).

Ce fait prouverait que ce peuple était alors non-seulement indépendant, mais assez puissant.

Cependant soixante et quelques années après on voit Rome défendre le territoire des Venètes comme une de ses provinces, et la Vénétie fournir un contingent

(1) Polybe, liv. II, chap. IV, attribue la retraite des Gaulois à cette diversion.

(2) Maffei, *Verona illustrata*. Sur toutes ces relations des Venètes avec les Romains, on peut consulter le huitième livre *della Felicità di Padova*, dont l'auteur, Ange Portenari, entreprend de prouver que les Venètes ne furent point sujets, mais amis de Rome.

(3) Polybe, liv. II, chap. V.

Au nord des Venètes (dit Strabon, liv. V) étaient les Carniens, les Cénomaniens, les Abduaces et les Insubres. Quelques-uns de ces peuples furent les ennemis des Romains; mais les Cénomaniens et les Venètes unirent toujours leurs armes à celles de Rome, et cela dès avant l'expédition d'Annibal.

à l'armée que les Romains opposaient à Annibal (1).

Aucun monument ne rend témoignage de la conquête de ce pays; aucun historien, parmi ceux qui sont parvenus jusqu'à nous, ne fait mention de sa réunion à l'empire. Il paraît qu'elle eut lieu dans les dernières années qui précédèrent la seconde guerre Punique. Les Romains n'établirent des colonies au delà de la Chiesa que cent trente ans après cette réunion; enfin ils n'envoyèrent des magistrats dans la Vénétie que temporairement, et lorsque des circonstances extraordinaires réclamaient leur présence. Par exemple, en 577 (de Rome), Padoue étant en proie à des factions, Æmilius Lepidus y fut envoyé momentanément, pour rétablir le bon ordre.

Cet état de choses paraît avoir duré jusque vers le milieu du septième siècle de Rome. A cette époque les Cimbres se présentèrent sur les frontières de l'Italie; battus d'abord par le consul Papirius Carbon, ils pénétrèrent ensuite jusque dans le pays de Vérone, où ils défirent Catulus. Marius accourut pour réparer ce désastre. Cicéron loue les habitants de Padoue pour avoir embrassé la cause du sénat dans la guerre contre Marc-Antoine, et pour avoir fourni de l'argent, des armes et des soldats (2). Depuis, la Vénétie fut décidément réduite en province et soumise au gouvernement d'un préteur.

(1) SILIUS ITALICUS, liv. VIII. Dénombrement de l'armée romaine avant la bataille de Cannes.

> Tum Trojana manus, tellure antiquitus orti
> Euganea, profugique sacris Antenoris oris,
> Necnon cum Venetis Aquileia superfluit armis.

(2) Patavini alios excluserunt, alios ejecerunt missos ab Antonio; pecunia, militibus, et, quod maxime deerat, armis, nostros duces adjuverunt. (*Philippique* 12e.)

Dans cette nouvelle condition, elle partagea la destinée de l'empire. Ses villes furent admises au rang des villes municipales, elles participèrent au privilége de voter dans les comices. Les superbes monuments qui en décorent quelques-unes, notamment Vérone, attestent encore la présence et la domination des Romains. Les colonies de soldats se multiplièrent dans le pays, et le sénat de Rome se remplissait de Venètes (1).

Une nouvelle irruption des barbares eut lieu de ce côté, sous le règne de Marc-Aurèle. Ce prince livra bataille, près d'Aquilée, aux Cattes, aux Quades et aux Marcomans, qu'il obligea de se retirer.

Les barbares, revenus une autre fois, pénétrèrent jusqu'à Ravenne. L'empereur Claude le Gothique les défit entièrement dans la Vénétie, et les força de repasser les monts; mais ces irruptions, si souvent renouvelées, décidèrent les empereurs à entretenir constamment des armées sur cette frontière de leurs États, plus exposée qu'une autre aux invasions.

Tels sont les principaux événements qui intéressent le pays des Venètes, jusqu'à la translation de l'empire romain en Orient. A cette époque, Constantin divisa l'empire en dix-sept provinces; la Vénétie en était une.

V. Invasion des Goths, sous la conduite d'Alaric. Ils prennent Rome. Les Venètes cherchent un asile dans les lagunes. An 400.

Les irruptions des barbares devaient devenir plus fréquentes et plus dangereuses, depuis que le siége de l'empire n'était plus en Italie. Les Goths, peuple septentrional, sortis, dit-on, de la Suède, et qui, après avoir occupé les plaines qui séparent la Vistule de l'Oder, s'étaient avancés jusque sur le Danube, firent une irruption en Italie, sous la conduite d'Alaric, leur roi, vers

(1) TACITE, *Annales*, liv. XI.

l'an 400 de l'ère chrétienne. Ils ravagèrent cette belle province, toujours exposée la première aux incursions de l'étranger.

Enhardis par l'impunité, ils revinrent quelques années après, et partagèrent leur armée en deux corps. L'un, que l'on disait fort de deux cent mille hommes, se porta sur la Ligurie, franchit les Apennins, et pénétra en Toscane; tandis qu'Alaric, avec le reste de ses troupes, se tenait à l'embouchure du Pô.

La cour d'Honorius etait en alarmes. Stilicon, à la tète de l'armée impériale, surprit et détruisit entièrement celle qui était près de se rendre maîtresse de Florence. De là il marcha contre Alaric, qui l'attendait près de Ravenne, et remporta sur ce prince une victoire longtemps disputée. Malgré ce double succès, Stilicon fut accusé de n'avoir pas mis dans la poursuite des barbares toute l'activité nécessaire pour en délivrer l'Italie. On attribua cette mollesse à des vues ambitieuses; des soldats qu'on lui envoyait pour renfort eurent ordre de l'assassiner, et le lâche empereur se fit décerner le triomphe par un sénat aussi lâche que lui.

Alaric, délivré de cet habile adversaire, reprit tous ses avantages, poussa les vainqueurs jusqu'à Rome, et
409. emporta d'assaut la capitale du monde, en 409. La mort le surprit au milieu de ses conquêtes. Ataulphe, son beau-frère et son successeur, continua ses ravages dans l'Italie pendant trois ans, et se décida enfin à repasser les monts.

Ces deux invasions si voisines l'une de l'autre, et la longue occupation de la Vénétie pendant la dernière, laissaient prévoir une nouvelle irruption, et décidèrent quelques habitants de ce pays à chercher un asile dans

ce groupe d'îles que les fleuves avaient formées à quelque distance de la côte. Il y en avait une qui servait de port et d'entrepôt au commerce de Padoue, et qui par conséquent devait avoir déjà quelques établissements maritimes, c'était Rialte. Les autres étaient désertes, incultes, et même peu susceptibles de culture. Ce fut là que les Venètes, effrayés, vinrent transporter leurs richesses, ou sauver leurs familles et leurs vies; mais ces tristes plages ne pouvaient leur faire oublier le pays charmant qu'ils avaient abandonné aux barbares. Aussitôt que ceux-ci se retiraient, les exilés repassaient la mer, pour retrouver au moins ce que la rapacité des Goths leur avait laissé.

Cependant ces émigrations avaient procuré quelque population à Rialte. On commençait à y bâtir : un incendie qui dévora vingt-quatre maisons fut l'occasion d'un vœu (1), et on y éleva, en 421, une église dédiée à saint Jacques. La ville de Padoue y envoya des 421.
magistrats annuels, avec le titre de consuls. On trouve dans un vieux manuscrit (2) le plus ancien monument

(1) SABELLICUS, décade I, liv. Ier.

(2) De la bibliothèque des camaldules du couvent de Saint-Michel, près de Venise, n° 541, page 11. Ce manuscrit est intitulé : *Varie Notizie appartenenti alla origine di Venezia*. C'est un recueil qui avait été formé par un abbé des camaldules, appelé Fulgence Tomasellus. Le P. Mitarelli, qui a fait le catalogue de cette bibliothèque, transcrit cette pièce, ou du moins ce qu'on a pu en lire : « Anno a « nativitate Christi CCCCXXI, in ultimo anno papæ Innocentii primi.... « Aponencis, regno Pataviencium feliciter et copiose florenti, regen- « tibus rempublicam Galiano de Fontana, Simeone de Glausonibus, « et Antonio Calvo, dominis consulibus, imperante Honorio cum « Theodosio filio Archadii, decretum est per consules et senatum Pa- « taviencium ac delectos primores popularium ædificari urbem circa « Rivoaltum, et gentes circumstantium insularum congregari ibi-

de l'histoire de Venise; c'est un décret du sénat de Padoue, sous la date de 421, qui ordonne la construction d'une ville à Rialte, pour y rassembler en une seule communauté les habitants répandus sur les îles environnantes, afin qu'ils puissent y tenir une flotte armée, parcourir la mer avec plus de sûreté, et se défendre avec plus d'avantage dans leur asile. Tels furent les commencements de la superbe Venise.

421.

VI. Invasion des Huns sous Attila. 452.

Un nouvel orage se formait; on apprit qu'Attila, roi des Huns, sorti du fond de la Scythie, et dont le nom avait rempli de terreur la Mysie, la Macédoine, la Germanie et les Gaules, s'avançait vers les Alpes Juliennes, traînant à sa suite divers peuples barbares, et menaçait de nouveau les belles contrées de la Vénétie. Aquilée, Concordia, Padoue virent encore leurs citoyens fugitifs se jeter dans Rialte, ou sur les plages de Grado, de Caorlo, de Malamocco et de Palestrine. Les exilés d'Altino donnèrent à leur asile le nom de Port de la Cité perdue (1).

L'ennemi parut devant Aquilée en 452. Cette place, qui était une colonie romaine, entreprit de se défendre (2); mais elle fut emportée et livrée au pillage

« dem, ad habitandam potius terram unam quam plures portuales « habere, classem paratam tenere, exercere et maria perlustrare, et « si casus bellorum accideret, ut hostium impotentia sociorum cogeret habere refugium..... Nam Gothorum multitudinem et instan- « tiam verebantur et recordabantur quod anno Christi CCCCXIII ipsi « Gothi cum rege eorum Alarico venerant in Italiam, et ipsam pro- « vinciam igne et ferro vastatam reliquerant et ad urbem processe- « rant, eam spoliantes..... »

Le bibliographe ajoute : « Reliquum legere non potui. »

(1) SABELLICUS, decad. I, liv. 1er.

(2) Le même auteur place le commencement de ce siege en 450, et pretend qu'il dura trois ans.

et aux flammes. Concordia, Oderso, Altino, Padoue, voyant l'incendie de si près, se dépeuplèrent, et subirent le même sort qu'Aquilée. Le torrent des barbares se déborda dans l'Italie.

Attila était aux portes de Rome : il vit le pape saint Léon et le sénat prosternés devant lui; et ce conquérant, satisfait d'en exiger un tribut, consentit à ne pas pousser plus avant, soit que le génie de Rome fût encore assez imposant pour remporter cette victoire, soit que l'âme d'Attila ne fût pas incapable de générosité, soit enfin que ce barbare n'eût pas même la curiosité de voir la capitale du monde. Il ramena bientôt après son armée dans la Pannonie. Ce départ parut si extraordinaire, qu'on eut recours pour l'expliquer à une vision miraculeuse, qu'il n'est pas de la gravité de l'histoire de rapporter.

VII. Première organisation de la nouvelle colonie.

Les villes de la terre ferme avaient été dévastées; beaucoup de leurs citoyens, fatigués de ces fuites continuelles, n'ayant plus d'habitation sur le continent, se fixèrent dans les îles. Les autres sortirent des eaux pour aller voir s'il existait quelques débris de leurs anciennes demeures; mais il n'était pas naturel qu'également pauvres ceux-ci cherchassent à dominer les insulaires, à qui peut-être bientôt ils allaient avoir à demander encore un asile. Les anciennes villes ne réclamèrent aucune autorité sur la nouvelle colonie, et les réfugiés, réunis par le malheur, organisèrent leur société. Les diverses îles s'étant plus ou moins peuplées, il fut réglé que chacune élirait un magistrat, qui, sous le nom de tribun, serait chargé de l'administration et de la justice. Ces tribuns devaient être renouvelés tous les ans. Ils étaient comptables de leur gestion à l'assem-

blée générale de la colonie (1), qui avait seule le droit de prononcer sur les affaires de la communauté. On voit que le gouvernement de Venise a commencé par une démocratie (2).

La pauvreté et le malheur ramènent à l'égalité. La nouvelle habitation de ce peuple transfuge ne lui offrait que du sel à recueillir. La pêche et le commerce étaient ses seules ressources. Ces professions conseillent l'économie et la simplicité des mœurs. Ces nouveaux concitoyens étaient de conditions fort différentes sans doute; mais tous n'avaient sauvé que des débris : aussi les anciens historiens font-ils un tableau touchant de cette société. Dans Venise naissante, disent-ils (3), les aliments étaient les mêmes pour tous, les habitations semblables.

Ces peuples avaient embrassé dès longtemps le christianisme : leurs calamités les y attachèrent; et comme les Goths, premiers auteurs de leurs désastres, professaient l'hérésie d'Arius, les Venètes durent avoir horreur de ces nouvelles opinions.

VIII. Invasion des Hérules sous Odoacre. 476.

Les pays que le Danube traverse semblaient être le dépôt des barbares qui devaient venir dévaster la Vénétie. Odoacre, roi des Hérules, envahit cette province

(1) SABELLICUS, décad. I, liv. Ier.

(2) Le cavalier Soranzo, dans son *Traité du Gouvernement de Venise*, le dit formellement : « Prima se deve avvertire che la republica nacque nella popularità nella sua constitutione, e per molti « centinaia d'anni si mantenne assolutamente vera democratia; e ciò « sin all' anno 1310. » *Il Governo dello stato Veneto*. (Manuscrit de la bibliothèque de Monsieur, n° 54.)

Cet auteur se trompe en prolongeant la durée de la démocratie jusqu'à la révolution opérée au commencement du quatorzième siècle; car il y eut dans l'intervalle une suite de doges qui jouirent du pouvoir souverain.

(3) SABELLICUS, décad. I, liv. Ier.

en 476, battit l'armée que l'empereur Augustule avait envoyée contre lui, brûla Pavie, fit passer les légions au fil de l'épée, et tua de sa propre main leur général, qui était en même temps le père de l'empereur. Celui-ci courut de Ravenne à Rome, où il abdiqua sa dignité, et cette abdication mit fin à l'empire d'Occident.

On ne saurait dire avec précision quels avaient été jusque là les rapports du nouvel État de Venise avec cet empire. Ce pays avait été province romaine, rien ne l'avait affranchi de cette dépendance; mais la translation du siége de l'empire à Constantinople, la faiblesse des empereurs qui occupèrent le trône d'Occident depuis Honorius jusqu'à Augustule, les invasions des barbares, le pillage des provinces, l'incendie des villes, la fuite de la population, relâchèrent nécessairement les liens qui attachaient les provinces au gouvernement d'une métropole qui ne les protégeait pas, et l'empire dissous, les Venètes, réfugiés dans leurs îles, durent bientôt leur indépendance à leur pauvreté, à leur obscurité, et surtout au bras de mer qui les séparait du continent (1). Voyant dans les conquérants de l'Italie leurs ennemis les plus dangereux, ils devinrent les alliés naturels ou, si l'on veut, les clients des empereurs d'Orient.

IX. Invasion des Ostrogoths sous Théodoric. 493.

Dans leur isolement, ils étaient presque étrangers aux révolutions qui se passaient en Italie. Odoacre avait détrôné Augustule; il fut à son tour attaqué, battu, pris et assassiné par Théodoric, roi des Ostrogoths, après un règne de dix-sept ans.

Le passage de ces nouvelles troupes, les combats

(1) His igitur omnibus manifeste apparet insulanos his primis temporibus sub nullius imperium ac dominationem subjectos, non plures quidem respublicas particulares, sed unius tantum habuisse reipublicæ formam. (*De forma reip. Venetæ, liber Nicolai Crassi.*)

qu'elles se livraient, procuraient tous les jours de nouveaux citoyens à la république naissante. Elle n'avait pas encore un siècle d'existence, et déjà son industrie, son commerce, sa modération, lui avaient acquis la considération de ses voisins.

X. Lettre de Cassiodore, ministre de Théodoric, aux habitants des lagunes.

Il nous reste un monument qui donne une idée assez exacte de l'état de Venise à cette époque. C'est une lettre que Cassiodore, ministre du roi Théodoric, eut occasion d'écrire aux magistrats de la nouvelle colonie, pour les inviter à faire effectuer le transport d'un approvisionnement d'huile et de vin, qu'il s'agissait de faire venir de l'Istrie à Ravenne. Cette lettre a été conservée (1); on ne peut mieux faire que de rapporter les expressions d'un contemporain :

« Cassiodore, sénateur et préfet du prétoire, aux « tribuns maritimes.

« Dans la précédente Lettre de Jussion nous avons « résolu que, comme la récolte des vins et des huiles « a été abondante en Istrie, cette contrée en dirige« rait une partie sur Ravenne. Vous, qui avez un grand « nombre de vaisseaux dans ces parages, mettez un « même zèle à transporter en toute hâte ce que cette « contrée peut fournir. Ce trajet vous doit être facile, « par l'habitude que vous avez des voyages de long « cours. La mer est votre patrie; vous êtes familiarisés « avec ses dangers. Quand les vents ne vous permet« tent pas de vous éloigner, vos barques défient les « tempêtes en rasant la côte ou en parcourant les em« bouchures des fleuves. Si le vent leur manque, les « matelots descendus à terre les tirent eux-mêmes. On « dirait, à les voir de loin, qu'elles glissent sur les

(1) CASSIODORE, *Variar.*, lib. XII, XXIV.

« prairies. J'en ai été témoin, et je me plais à rappeler « ici combien l'aspect de vos habitations m'a frappé. « La louable Venise (1), pleine autrefois d'une illustre « noblesse, a pour confins au midi le Pô et Ravenne : « elle jouit de l'aspect de l'Adriatique vers l'orient. La « mer, qui tantôt s'élève et tantôt se retire, couvre et « découvre alternativement une partie de la plage, et « montre tour à tour une terre contiguë et des îles coupées « par des canaux. Comme des oiseaux aquatiques, vous « avez dispersé vos habitations sur la surface de la mer. « Vous avez uni les terres éparses, opposé des digues « à la fureur des flots. La pêche suffit à la nourriture « de tous vos habitants; et cette nourriture est la « même pour tous. Chez vous l'égalité existe aussi bien « pour le pauvre que pour le riche : les habitations « sont semblables entre elles, et on ne porte point « d'envie aux pénates d'autrui. Cette manière d'être « vous évite le vice de l'envie, auquel le monde est « exposé. Vos salines vous tiennent lieu de champs : « elles sont la source de vos richesses, et assurent votre « subsistance. On vous y voit, au lieu de tenir la faux « ou la charrue, rouler des cylindres qui vous font « naître toutes sortes de fruits créés spontanément. On « ne peut pas se passer de sel, on peut se passer d'or. « Soyez donc diligents à réparer vos navires, que vous « attachez aux murs de vos habitations, comme ail- « leurs les animaux y sont liés; tenez-les prêts pour « aller chercher les huiles et les vins en Istrie, aussitôt « que Laurentius vous en aura donné avis. Quant aux

(1) « Venetiæ prædicabiles, quondam plenæ nobilibus. » L'auteur de la chronique attribuée à Sagornino, et publiée par Zanetti, dit : « Eneti vero, licet apud Latinos una littera addatur, græce laudabiles « dicuntur. »

« dépenses nécessaires, que rien ne vous retarde, afin « d'être en mesure de profiter d'un vent favorable. »

Cette lettre d'un ministre du roi des Ostrogoths aux magistrats d'une république de pêcheurs est écrite en style de rhéteur; mais elle peint la simplicité, la sagesse, l'industrie et la prospérité de cet État naissant. On en a commenté les expressions avec beaucoup de soin, pour savoir ce qu'on devait en conclure pour la dépendance ou l'indépendance de Venise, relativement au maître de l'Italie (1). Quoique pleine d'urbanité, elle contient évidemment un ordre. Dans un autre passage des lettres du même ministre on voit le roi des Ostrogoths pourvoir aux besoins des insulaires dans un temps de disette (2).

Il serait difficile de croire que le conquérant, qui prétendait sûrement succéder à tous les droits d'Augustule, eût reconnu formellement l'indépendance d'un État si nouveau, si faible et si voisin; et il est plus que probable que cet État, qui devait être alors plus jaloux de sa liberté réelle que de son indépendance politique, ne se refusait pas à payer quelques tributs au nouveau maître de l'empire d'Occident, ou à s'en acquitter par quelques services.

Les Vénitiens ont beaucoup écrit pour prouver l'indépendance absolue et immémoriale de leur patrie. Cette prétention a été vivement attaquée (3), probablement avec raison. Il n'est pas dans la nature des choses qu'une ville naissante, située si près d'un État puissant, ait été indépendante dans l'origine. Mais cela n'intéresse

(1) Voyez *De Forma reipub. Venetæ*, liber *Nicolai Crassi*, et surtout le livre *De l'Examen de la Liberté de Venise*, chap. II.

(2) CASSIODORUS, *Variarum* lib. X, 26; lib. XII, 27.

(3) Notamment dans le *Squittinio della liberta Veneta*.

nullement la gloire de Venise. On sait bien qu'il n'y a d'indépendants que les forts. La gloire véritable est de l'être devenu.

XI. Première guerre des Vénitiens Ils ont à se défendre contre les pirates de la côte opposée de l'Adriatique.

Ce peuple eut bientôt après l'occasion de faire un acte de souveraineté. Il était obligé à la guerre. De nouveaux barbares, connus sous le nom d'Esclavons, le menacèrent sur son propre élément. Ils s'étaient répandus sur les côtes de l'Adriatique. Maîtres de l'Istrie, établis dans la vallée de Narenta, au fond du golfe de ce nom, ces brigands devinrent des pirates fort incommodes pour leurs paisibles voisins. Il fallut armer des vaisseaux pour les punir; et cette guerre, qui accoutuma la république à l'essai de ses forces, la mit en état de repousser par la suite des ennemis plus dangereux. Venise ne fut délivrée des Esclavons que longtemps après.

Protégée par des vaisseaux armés, jalouse de son commerce, elle fit un nouvel acte d'indépendance en interdisant la navigation de ses lagunes aux peuples du continent voisin, et même à ceux de Padoue, son ancienne métropole.

XII. Modification dans le gouvernement de la colonie naissante et sa prospérité.

On conçoit facilement que pour faire la guerre, pour donner de la vigueur au gouvernement, il fut nécessaire de resserrer les liens de l'administration et de diminuer le nombre des chefs qui y prenaient part. Chacune des îles avait eu d'abord son magistrat, et ces magistrats, égaux entre eux, ne relevaient que du conseil général de la nation. Mais ces îles n'étaient pas toutes de la même importance. Il paraît qu'on accorda un pouvoir plus étendu, d'abord à un tribun, en 503, ensuite à dix en 574, puis à douze en 654, enfin à sept (1).

(1) *De Forma reip. Venetæ, Nic. Crassi lib. — Chronica Veneta*, de François SANSOVINO.

Les magistrats des îles principales furent appelés tribuns majeurs; les autres, tribuns mineurs : ceux-ci relevaient des premiers. On ne sait pas si l'assemblée générale se formait des uns et des autres, ou des tribuns majeurs seulement; mais il est probable que ceux qui avaient déjà exercé cette magistrature et les citoyens les plus considérables avaient le droit d'y siéger.

On est réduit à des conjectures sur l'organisation politique de cet État naissant. Les notions sur ses moyens de prospérité ne sont guère plus positives.

Cette peuplade de fugitifs, qui s'était jetée précipitamment dans des îles désertes, ne pouvait y avoir apporté de grands moyens d'industrie; mais elle sortait de villes naguère florissantes par le commerce.

Strabon vante les manufactures de Padoue, qui fournissaient à Rome une grande quantité de draps et d'autres étoffes. Aquilée faisait un commerce considérable avec la Pannonie, et l'on prétend que les marchandises qu'elle expédiait descendaient, par le Danube, jusque dans la mer Noire (1). Ces deux villes recevaient par l'Adriatique les productions de tout le littoral de la Méditerranée.

Il était naturel que les exilés portassent dans leur nouvel asile quelques notions commerciales; mais leur industrie n'y trouvait qu'un petit nombre d'objets sur lesquels elle pût s'exercer. Les bancs de sable où ils venaient de s'établir étaient peu susceptibles de culture. Tout le sol qui n'était pas absolument ingrat fut sollicité par la main de l'homme, et fournit quelques plantes

(1) *Storia civile e politica del Commercio de Veniziani*, da Carlo Antonio Marin, tom. I, lib. I, cap. v.

légumineuses, qui alimentèrent les marchés de la côte voisine. Les plages stériles étaient disposées pour recevoir les eaux de la mer, qui en s'évaporant y déposaient un sel recueilli sans travail, et par conséquent susceptible d'être donné au plus bas prix. Les barques des insulaires le transportaient le long des divers fleuves qui sillonnent le continent d'Italie.

La pêche fournissait une grande abondance de poisson : on ne dut pas tarder à s'apercevoir qu'il était possible d'en étendre le commerce dans les pays les plus éloignés, en conservant ce poisson à l'aide du sel que la nature semblait offrir d'elle-même.

Tels furent les premiers objets que les habitants des lagunes eurent à fournir en échange de tout ce qui leur manquait. Tant que cette population fugitive ne fut qu'une colonie de Padoue, gouvernée par les magistrats de la métropole, elle ne dut trouver dans ce commerce que de faibles avantages ; mais dès que les exilés furent devenus une nation il y eut deux Vénéties, la Vénétie du continent et la Vénétie maritime. Celle-ci, maîtresse de l'embouchure des fleuves, usa de son indépendance pour réclamer la navigation exclusive des lagunes, et dès lors le commerce de Padoue et d'Aquilée dut déchoir au profit de la nouvelle colonie. Les ports de Grado, de Concordia, puis ceux d'Héraclée, de Caorlo, de Malamocco, enfin celui de Rialte, devinrent nécessairement les entrepôts de tout ce qui descendait des fleuves pour entrer dans l'Adriatique ; et, d'un autre côté, les habitants de la Vénétie maritime firent tout le bénéfice du transport sur les objets que la Vénétie de terre ferme tirait d'outre-mer. Le continent se voyait sans cesse exposé à de nouveaux ravages; les lagunes

étaient l'asile de la liberté; c'était encore une circonstance qui accroissait de jour en jour la prospérité des insulaires.

Ils eurent à craindre non-seulement pour leur commerce, mais pour leur indépendance, lorsque le roi des Ostrogoths Théodoric, après avoir détrôné Odoacre, choisit pour sa résidence une ville de leur voisinage, en fixant le siége de son empire à Ravenne. Cette capitale devint tout à coup le principal marché de l'Italie. Heureusement pour les Vénitiens, elle n'avait pas une marine proportionnée à ce nouveau commerce; ils en devinrent les facteurs (1), et Théodoric les ménagea, parce que plus d'une fois il eut besoin d'avoir recours à eux pour l'approvisionnement de Ravenne. Mais cette ville se vit bientôt déchue du rang où la fortune semblait l'appeler. La révolution qui expulsa les Ostrogoths de l'Italie délivra la nouvelle république des inquiétudes que la puissance et la prospérité de Ravenne devaient lui donner. Attachée aux empereurs d'Orient par la crainte que lui inspiraient les conquérants de l'Italie, elle dut à cette liaison, conseillée par la politique, quelques occasions de fréquenter les ports du Levant, et son commerce y obtint des concessions qui devinrent la source de sa richesse.

VIII. Expulsion des Ostrogoths par Bélisaire et par Narsès. 553.

C'est à l'époque où nous sommes arrivés qu'il faut rapporter la guerre par laquelle les Ostrogoths furent chassés de l'Italie. Cette guerre, qui dura près de trente ans, illustra les noms de Bélisaire et de Narsès; mais les campagnes de ces grands capitaines perdraient trop sous la plume d'une abréviateur. Cette révolution est du

(1) Carlo Antonio MARIN, lib. II, cap. II.

nombre de ces tableaux que l'historien ne doit présenter que dans les proportions convenables, pour en faire juger toute la grandeur. Cette guerre d'ailleurs, qui décida du sort de l'Italie, n'intéressait pas immédiatement la république de Venise; ce nouvel État n'y prit aucune part. Seulement Narsès, arrivé devant Aquilée, jugea nécessaire de faire transporter son armée à Ravenne par mer, et demanda à cet effet des vaisseaux aux Vénitiens, qui les lui fournirent avec zèle; car ils étaient intéressés à voir l'Italie sous le gouvernement des empereurs d'Orient, plutôt que sous la domination des Ostrogoths.

Narsès passa par Rialte. Pendant son séjour, les habitants de Padoue lui envoyèrent une députation pour se plaindre des insulaires, qui leur avaient interdit la navigation des lagunes. Padoue demandait en même temps à être remise en possession de son ancien droit de souveraineté sur ces îles. Cette demande prouve que l'on ne mettait pas en doute la suprématie ou au moins la juridiction de l'empereur; mais le moment n'était pas favorable pour accueillir ces plaintes contre un État qui venait de rendre un grand service à l'empire. Narsès éluda la nécessité de prononcer, et exhorta les deux parties à la paix ou à porter leurs différends à la cour de Constantinople. Bientôt les Padouans devaient aller demander un asile à ceux qu'ils voulaient traiter en sujets.

Narsès, après des succès mémorables, éprouva le sort réservé à tous ceux qui servent au loin une cour soupçonneuse. Il fut accusé, devint suspect, et se vit rappelé d'une manière outrageante; car on lui annonçait, dit-on, que pour ne pas le laisser sans occupation dans le palais, on lui donnerait le soin de distribuer le

fil aux femmes. Indigné de ces mépris, il licencia la plus grande partie de ses troupes, ne remit à Longin, son successeur, qu'une armée peu considérable, et appela en Italie Alboin, roi des Lombards.

XIV. Établissement des Lombards en Italie. 565.

Cette nouvelle irruption sépara pour toujours l'Italie de l'empire d'Orient. Les Lombards, qui venaient de la Pannonie, comme tous les autres barbares, commencèrent leurs ravages par la Vénétie. Ce fut une nouvelle cause d'accroissement de population pour la république insulaire (1).

Les habitants d'Oderzo se réfugièrent à Jézulo, où ils fondèrent la ville d'Héraclée. Ceux d'Altino se jetèrent dans Torcello, ceux de Concordia à Caorlo, et Padoue, qui, après être sortie de ses ruines, venait d'être détruite une seconde fois, vit ses citoyens contraints d'aller implorer un asile à Rialte.

Il n'y eut plus d'espoir de retour. Les Lombards s'établirent dans le pays qu'ils venaient d'envahir. Les pe-

(1) « Igitur Alboin Vicentiam Veronamque et reliquas Venetiæ civitates, exceptis Patavio et Montesilicis et Mantua, cepit. Venetia enim non solum in paucis insulis quas nunc Venetias dicimus constat; sed ejus terminus a Pannoniæ finibus usque Adduam fluvium protelatur. Probatur hoc annalibus libris, in quibus Pergamum civitas legitur esse Venetiarum; nam et de lacu Benaco in historiis ita legimus : Benacus lacus Venetiarum, de quo Mintius fluvius egreditur; Æneti enim, licet apud Latinos una littera addatur, græce laudabiles dicuntur. Venetiæ etiam Histria connectitur, et utræque pro una provincia habentur. Histria autem ab Histro flumine cognominatur, quæ, secundum romanam historiam, amplior quam nunc est fuisse perhibetur. Hujus Venetiæ Aquileja civitas exstitit caput, pro qua nunc forum Julii, ita dictum quod Julius Cæsar negotiationis forum ibi statuerat, habetur. »

Ce passage de l'*Histoire des Lombards*, par Paul Warnefride, plus connu sous le nom de Paul Diacre (*De Gestis Longobardorum*, lib. II, cap. XIV), explique fort bien ce qu'on entendait par la Vénétie au milieu du septième siècle.

tites îles qui environnaient Rialte se peuplèrent. La religion catholique étant persécutée par les Lombards, qui étaient ariens, plusieurs évêques allèrent s'établir dans les îles.

XV. Établissement à Grado du patriarche fugitif d'Aquilée. 605.

Le patriarche d'Aquilée s'était réfugié à Grado : le roi des Lombards voulut qu'Aquilée eût un patriarche, ce qui produisit un schisme, et vingt-cinq ans après, en 630, le patriarche de terre ferme fit une descente à Grado, tua ce qui lui résista, pilla la cathédrale, et revint à Aquilée chargé de butin. C'était une guerre de pirate, et cette haine entre les deux archevêques devait durer plus de six cents ans.

Les Lombards n'avaient aucune habitude du commerce ni de la navigation. L'industrie vénitienne tenait à quelques égards ces conquérants dans la dépendance de la république. La même différence se remarqua entre les Vénitiens et les Francs, qui renversèrent bientôt après le trône des rois lombards. Un historien, contemporain de Charlemagne (1), compare les vêtements grossiers de ce monarque et de ses courtisans avec la pourpre de Tyr, les étoffes de soie, les plumes que les marchands de Venise apportaient des ports de Syrie, de l'Archipel et de la mer Noire.

Les événements qui pouvaient intéresser particulièrement la nouvelle république pendant les deux ou trois premiers siècles de son existence n'ont pas été recueillis. Une ville naissante, pauvre, toujours dans les alarmes, ne devait pas attirer l'attention des historiens étrangers, et ne pouvait pas en trouver parmi ses habitants (2).

(1) Éginard.

(2) Ce sont à peu près les expressions de Bernard Justiniani. (*Hist. de Venise*, lib. V.)

XVI. Changement dans la forme du gouvernement ; création d'un doge à vie. 697.

Cependant l'accroissement de la nation avait amené une diversité d'intérêts. Il avait augmenté l'importance des magistrats ; ceux-ci en abusèrent, le mécontentement éclata, les partis se formèrent, et ces divisions menaçaient d'entraîner la perte de la république. L'assemblée de la nation fut convoquée à Héraclée pour remédier à ce danger. On était généralement irrité contre les tribuns, qui administraient les affaires de l'État depuis près de trois siècles. Un pouvoir divisé entre tant de mains se trouva trop faible à une époque où la république s'était accrue, où sa prospérité lui avait fait des ennemis, et où l'approche du danger, l'inégalité des richesses, la rivalité des ambitions, faisaient fermenter tant de passions. On était bien décidé à changer cette forme de gouvernement. Elle maintenait la liberté, mais elle compromettait l'indépendance nationale. Christophe, patriarche de Grado, ouvrit l'avis de concentrer le pouvoir dans la main d'un chef unique, à qui on donnerait, non le titre de roi, mais celui de doge, c'est-à-dire duc. Cette proposition fut vivement accueillie, et on procéda sur-le-champ à l'élection de ce chef. On verra que le dogat sauva l'indépendance et compromit la liberté. C'était une véritable révolution ; mais nous ne savons point par quelles circonstances elle fut amenée. Plusieurs historiens disent que ce changement n'eut lieu qu'après que les Vénitiens en eurent obtenu la permission du pape et de l'empereur. Les suffrages se réunirent sur Paul-Luc Anafeste, d'Héraclée, l'an 697 de l'ère chrétienne (1). On

(1) Je trouve dans une notice que M. le conservateur de la bibliothèque Riccardi a eu la bonté de m'envoyer sur un manuscrit intitulé : *La Cronica della magnifica città di Venezia, et come fu edificata, ed in che tempo, e per chi*, in f°, n° 1835, le passage suivant, qui est

dit que le choix fut fait par douze électeurs, dont il est juste de rapporter les noms, parce que plusieurs sont devenus illustres : Contarini, Morosi, Badoaro, Tièpolo, Michieli, Sanudo, Gradenigo, Memmo, Falieri, Dandolo, Polani et Barozzi. Ainsi Venise passa en un jour

le sommaire de l'un des chapitres de cette chronique, *dell'universal conseglio che fù fatto per voler far officiali, rectori, zudeci, et uno che sia capo de tutte le* XII *provincie, e mesegli nome M. lo Dose, e fù questo del* 440.

Il résulterait de ce passage : 1° que l'État de Venise se composait à cette époque de douze provinces, c'est-à-dire de douze îles principales ; 2° que dès l'an 440 on avait créé un magistrat suprême, un chef du gouvernement pour toutes les îles, avec le titre de *Messer le Doge*.

Je ne m'arrêterai pas à la division de ce petit État en douze provinces. Le nombre des îles était beaucoup plus considérable ; et nous avons vu que les chefs des principales formaient un conseil qui gouvernait la république. Leur nombre varia suivant le degré d'importance que les diverses îles acquirent.

Quant à la création du doge en 440, elle est plus difficile à admettre. D'abord nous voyons, par un document cité ci-dessus, qu'en l'an 421 la république insulaire était encore sujette de Padoue. Il n'est guère vraisemblable qu'entre cette époque et celle de l'invasion d'Attila, qui eut lieu en 452, les habitants de la côte, réfugiés dans les îles, aient imaginé de se donner un gouvernement central ; aussi les historiens nous apprennent-ils que chacune avait son magistrat ou ses magistrats. Vinrent les Hérules en 476, et les Ostrogoths en 493. On dit qu'en 503 les Vénitiens imaginèrent de confier momentanément l'autorité principale à un de leurs tribuns ; mais ensuite on en appela dix, douze, sept, à en partager l'exercice.

Tous les historiens, excepté celui-ci, dont nous ne savons pas le nom, placent la création du dogat à la fin du septième siècle. Il est naturel de penser que les Vénitiens furent déterminés à resserrer le lien politique qui les unissait, par le danger que leur faisait courir l'établissement des Lombards en Italie, lequel date de 665. Enfin l'auteur de cette chronique se trompe évidemment lorsqu'il dit qu'on donna à ce premier magistrat le titre de *Messer le Doge*. Ce titre ne fut imaginé qu'à la fin du quatorzième siècle, quand on voulut amoindrir le pouvoir et la considération du chef de la république.

de l'état de république démocratique à celui de monarchie élective. Le doge était à vie. Il avait des conseillers, mais il les nommait; il pourvoyait à toutes les charges, prenait la qualité de prince, et décidait seul de la paix et de la guerre. Les historiens vénitiens se sont fait un point d'honneur de prouver que par ce changement Venise n'avait perdu ni son titre de république ni sa liberté. Ceci ne serait qu'une dispute de mots: qui gouverne seul est un monarque; la liberté n'est pas impossible dans la monarchie ni la tyrannie dans la république : Venise elle-même nous fournira l'un et l'autre exemple. Pour se faire une idée assez exacte de la puissance du doge au moment de cette création, il suffit de jeter les yeux sur ce passage d'André Dandolo, au sujet des prérogatives ducales (1) : « On décréta unanimement que le duc gouvernerait seul; qu'il aurait le pouvoir de convoquer l'assemblée générale dans les affaires importantes, de nommer les tribuns, de constituer des juges pour prononcer dans les causes privées, tant entre les laïques qu'entre les clercs, excepté dans les affaires purement spirituelles. C'était devant le doge qu'on en appelait lorsqu'on se croyait lésé. C'était par son ordre que les assemblées ecclésiastiques avaient lieu. L'élection des prélats se faisait par le concours du

(1) Unanimiter decreverunt solum ducem præesse qui æquo moderamine populum gubernaret et jus atque potestatem haberet in publicis causis generalem concionem advocandi, tribunos etiam et judices constituendi qui in privatis causis, exceptis in his spiritualibus, tam clericis quam laicis, æquabiliter jura tribuerent, ita tamen quod paratis quandocumque libeat ducis remedium implorare. Ejusque jussione clericorum concilia et electiones prælaturarum a clero et populo debeant inchoare, et electi ab eo investitionem accipere et ejus mandato inthronisari.

clergé et du peuple, mais ils recevaient l'investiture du duc et n'étaient intronisés que sur son ordre. »

Ce passage ne parle point du droit de faire la paix et la guerre; mais les exemples ne nous manqueront pas pour prouver que les doges en jouissaient, et nous en verrons plusieurs engager sans son aveu la république dans une guerre pour leurs intérêts de famille.

Sans doute il n'était pas naturel que des hommes sages, courageux, voulussent se donner un maître : quand on a joui de l'indépendance on n'en peut plus faire volontairement le sacrifice; mais il y avait désordre dans l'État, haine contre les magistrats actuels, rivalités d'ambition, menaces de l'étranger, péril imminent; et les passions conseillent toujours des partis extrêmes.

On ne voit pas comment les lois étaient délibérées, comment les impôts devaient être établis. Ces théories n'avaient pas encore été analysées. Il est probable que le peuple concourait plus ou moins immédiatement à ces délibérations. Mais, quoi qu'il en soit, l'excès de la confiance accordée au dépositaire du pouvoir ne fut que trop prouvé, dans la suite, par les tentatives de beaucoup de doges pour rendre cette dignité héréditaire dans leur famille, par la mort violente de plusieurs, et par les changements que subit enfin la forme de l'autorité.

XVII. Règne de Paul-Luc Anafeste, premier doge. Traité avec les Lombards.

Il est ordinaire que ceux que la fortune appelle les premiers à gouverner un État soient de grands hommes. Le premier duc de Venise réussit à faire cesser les divisions qui déchiraient la république. Héraclée était alors le centre du gouvernement et la résidence du prince. Paul-Luc Anafeste fit construire des arsenaux,

s'assura d'un nombre de vaisseaux suffisant pour écarter les pirates, et, dans la vue d'obtenir une entière sécurité du côté du continent, conclut avec le roi des Lombards un traité par lequel les Vénitiens conservèrent la possession de la côte qui s'étend entre la grande et la petite Piave (1). On ajoute même que ce traité

(1) Muratori, dans la seconde de ses savantes dissertations (tom. I, pag. 56), parle de ce traité en cherchant à déterminer quelles étaient les limites du royaume de Lombardie. Voici ses expressions : « Avant Charlemagne le royaume des Lombards touchait par le duché du Frioul aux limites de la Pannonie, et de l'autre côté à l'Istrie, qui alors appartenait à l'empire grec. On parvint, après de longues guerres, à une démarcation de frontières entre les deux États, et sous le règne de Luitprandt, Paul-Luc, duc de Venise, et Marcel, maître de la milice, portèrent leurs limites jusqu'à la Ville-Neuve, où devait aboutir le royaume des Lombards, c'est-à-dire jusqu'à la Piave, que quelques-uns ont prise mal à propos pour l'Anassus. Cela se voit dans les traités qui furent faits en 983 entre l'empereur Othon II et le duc de Venise Tribuno. Othon s'exprime ainsi : « Nous avons établi la limite à la Ville-Neuve, comme elle avait été marquée autrefois entre le roi Luitprandt et le duc Paul-Luc et le maître de la milice Marcel, c'est-à-dire de la grande Piave à la Piave sèche. »

« Les mêmes expressions se retrouvent dans d'autres diplômes signés par les rois d'Italie ou les empereurs d'une part, et par les ducs de Venise d'autre part. André Dandolo nous l'avait appris dès longtemps dans sa chronique, où il dit : « Le duc Paul-Luc fit un traité d'amitié avec le roi Luitprandt, par lequel les Vénitiens obtinrent plusieurs immunités sous le maître de la milice Marcel. Leurs frontières furent marquées à Héraclée, qui, ayant été ruinée, est devenue ensuite la Ville-Neuve, c'est-à-dire de la grande à la petite Piave. » Cependant il se pourrait que cette démarcation des limites n'eût été établie que pour la partie de la terre ferme aboutissant à la mer ; car il serait facile de prouver par d'autres témoignages qu'Opitergium, aujourd'hui Oderzo, Cividad, et d'autres villes au delà de la Piave, étaient soumises aux Lombards.

« A partir de l'Histrie, et en tirant vers le sud-ouest, tout le littoral de l'Adriatique jusqu'à Ravenne, y compris Commacchio, appartenait aux rois de Lombardie, sauf quelques ports et quelques lagunes ; mais

renfermait des clauses favorables au commerce des Vénitiens, et leur assurait déjà des privilèges dans la Lombardie (1). Le doge fit bâtir des forts à l'embouchure de ces fleuves; et, après vingt ans d'un règne dont rien ne troubla la paix, il laissa Venise tranquille, florissante et respectable.

Marcel Tegaliano d'Héraclée lui succéda, en 717, dans sa dignité et dans ses sages maximes. Aucun événement mémorable n'illustra son administration (2). Il laissa le trône ducal, en 726, à Urse. Marcel Tegaliano, doge. 717.

Celui-ci était d'un caractère entreprenant, belliqueux. Il exerça la jeunesse vénitienne aux armes, et chercha l'occasion de lui faire faire l'essai de son courage. Cette occasion se présenta bientôt. Urse, doge. 726.

Le roi des Lombards Luitprandt s'était emparé de Ravenne. Cette ville était gouvernée, sous l'autorité de l'empereur d'Orient, par un ministre qui prenait le titre d'exarque. L'exarque se réfugia à Venise. Le duc l'y accueillit; et le pape, qui avait un grand intérêt à empêcher les progrès des Lombards, écrivit au prince pour réclamer ses secours en faveur de l'illustre exilé. Cette lettre était adressée au duc des Vénitiens: XVIII. Entreprise des Vénitiens contre les Lombards, pour rétablir l'exarque de Ravenne.

« Le Seigneur a permis, à cause de nos péchés, di-
« sait le pape, que l'infidèle nation des Lombards s'em-
« parât de la cité de Ravenne, si éminente entre les
« églises. Nous avons appris que notre cher fils, le sei-
« gneur exarque s'était réfugié à Venise: nous exhor- Lettre du pape à ce sujet.

il est certain que la ville de Venise et les îles adjacentes ne faisaient point partie de ce royaume. »

(1) *Storia civile e politica del Commercio de' Veneziani*, da Carlo Antonio MARIN, tom. I, lib. III, cap. V.

(2) SABELLICUS, *Hist. Venet.*, décad. I, liv. I.

« tous votre noblesse à adhérer à sa demande (1), et à
« prendre les armes en notre considération, afin de
« rendre à son ancien état la ville de Ravenne, si re-
« commandable par son zèle pour notre sainte foi, et
« de la rétablir sous la puissance de nos chers fils et
« seigneurs (2) les grands empereurs Léon et Cons-
« tantin. »

On voit que le pape ne suppose point que le concours des Vénitiens dans cette affaire fût un devoir envers l'empire, et qu'il s'adresse directement au duc, au duc seul, sans faire mention d'aucune autre autorité.

Urse ne demandait pas mieux que de se rendre à cette prière; cependant la circonstance était délicate. D'un côté on était en paix avec les Lombards, on avait traité récemment avec eux; on devait craindre de s'attirer par une agression injuste l'inimitié de voisins si puissants; de l'autre, ces voisins étaient déjà des ennemis : si on les laissait maîtres de Ravenne, ils n'en étaient que plus dangereux. On ne leur avait pas promis de voir leur usurpation sans en prendre de l'ombrage; et il était utile, instant, de les obliger à se renfermer dans leurs limites. L'occasion était favorable : leur roi Luitprandt était occupé ailleurs; Ravenne était mal gardée, sans défense du côté de la mer; le pape et les empereurs sauraient gré aux Vénitiens de cette entreprise, dont le succès n'était pas douteux.

Ces raisons furent exposées dans une assemblée où

(1) *Debeat nobilitas tua ei adhærere.* La chronique attribuée à Sagornino rapporte cette lettre; mais dans cette chronique la lettre est adressée au patriarche de Grado, et non au doge. On peut fort bien supposer que le pape avait écrit à l'un et à l'autre.

(2) Dominorum filiorumque nostrorum.

on fit lecture de la lettre du pape, où l'exarque se présenta lui-même pour solliciter les secours; et il fut résolu qu'on les lui accorderait. On arma diligemment une flotte; et, pour donner le change, on répandit de faux bruits sur sa destination. L'exarque feignit d'être chassé par les insulaires. Il se retira vers Imola, où il rassembla quelques troupes, comme pour attaquer cette dernière ville. Tout à coup il se présenta devant Ravenne, presqu'au même instant où les Vénitiens, sortis la veille de leur port, jetaient l'ancre à la vue de la place. Le débarquement s'opère. Les Lombards, surpris, ne savent de quel côté faire face. Tandis que l'exarque s'avance, les Vénitiens appliquent leurs échelles aux murailles, enfoncent une porte voisine de la mer; les troupes de l'exarque pénètrent aussi; des deux chefs lombards l'un est tué, l'autre tombe vivant au pouvoir des assaillants; Ravenne est reconquise. Ce fut par ce coup de main que les Vénitiens firent le premier essai de leurs forces. Il est probable que ce fut à cette occasion, et en récompense de ce service, que leur doge reçut de l'empereur d'Orient le titre d'hypate, titre qui répondait à celui de consul, mais qui ne désignait cependant qu'une charge du palais.

XIX. Révolution dans l'État; le doge Urse est massacré; abolition du dogat; création d'un magistrat annuel sous le nom de maître de la milice. 737.

Urse conçut un tel orgueil de cette victoire, que les peuples furent bientôt révoltés de ses caprices et de sa hauteur. Les dignités nouvellement établies sont toujours un poste difficile et périlleux. Héraclée fut troublée pendant deux ans par les partisans et les ennemis du doge. Enfin le peuple assaillit son palais, et l'égorgea. Il avait régné onze ans.

L'expérience que l'on venait de faire des inconvénients de la puissance ducale inspira de nouvelles idées.

On sentait bien la nécessité de mettre un magistrat à la tête des affaires de la république ; on ne diminua point sa puissance, mais on en limita la durée, et on voulut que le chef de l'État fût renouvelé tous les ans. Les noms de tribun et de duc étant devenus également odieux, on choisit, pour désigner cette nouvelle dignité, le titre de *maître de la milice*.

On élut successivement à cette charge Dominique Leo, Félix Cornicula et Théodat Urse, fils du dernier doge. Il fut rappelé de l'exil pour venir gouverner sa patrie. Ce choix prouve que cette famille avait encore un parti ; et ce qui confirme cette opinion, c'est que l'exercice de Théodat fut prolongé d'un an. Julien Cepario le remplaça, et eut pour successeur Jean Fabriciatio.

XX. Nouvelle révolution ; rétablissement du dogat. Théodat Urse doge. 742.

Ces magistratures temporaires, nécessairement faibles, ces élections qui revenaient si souvent, n'étaient pas propres à calmer les factions qui divisaient la république. Le parti qui avait fait rappeler le fils du dernier doge ne cessait de faire des efforts pour reconquérir l'autorité. Il paraît que ce parti conservait une grande influence dans Héraclée. On ne sait pas quelles étaient les raisons de mécontentement que l'on avait contre le maître de la milice Jean Fabriciatio ; mais un jour des factieux l'assaillirent avec fureur, lui crevèrent les yeux, et le déposèrent.

Héraclée étant en proie aux discordes, on convoqua l'assemblée de l'État à Malamocco, ce qui indique qu'on cherchait à diminuer l'influence du parti de Théodat. Cependant cette faction réussit à faire rétablir l'autorité ducale, et à en faire investir ce même Théodat Urse, fils du dernier duc, en 742. Il y a apparence qu'il était

protégé par la cour de Constantinople, car il était revêtu du titre d'hypate, comme son père.

Théodat Urse, soit qu'il jugeât le séjour d'Héraclée trop dangereux, soit qu'on lui eût imposé cette condition en le nommant, fixa sa résidence à Malamocco. Il renouvela les traités d'alliance avec les Lombards, qui n'avaient pas jugé à propos de témoigner leur ressentiment de l'entreprise de son père sur Ravenne. Ils s'en étaient vengés sur l'exarque, avaient repris cette ville, et poussé leurs conquêtes en Italie. Le nouveau doge ne prit aucune part à cette guerre. Un règne de treize ans, assez tranquille, semblait devoir calmer les factions, lorsqu'une circonstance, qui n'avait rien en soi de remarquable, leur fournit une nouvelle occasion d'éclater.

Le dernier traité avec les Lombards avait procuré aux Vénitiens la possession de quelques côtes qui s'étendaient jusqu'à l'Adige. Théodat crut qu'il était nécessaire de faire fortifier un point à l'embouchure de ce fleuve, et il ordonna d'élever une forte tour dans l'île de Brondolo. Ses ennemis feignirent d'en prendre de l'ombrage. Ils répandirent que cette fortification n'avait pas tant pour objet de repousser les étrangers que d'opprimer le peuple. Un séditieux, nommé Galla, ameuta ceux chez qui ces imputations pouvaient trouver quelque créance; et un jour que Théodat revenait de visiter les travaux, il fondit sur lui avec une troupe de gens armés, et lui fit subir le sort de Fabriciatio, son prédécesseur. Cette cruauté devint un usage, et plusieurs doges furent, comme celui-ci, privés de la vue en même temps que de leur dignité.

Par un autre acte de violence Galla s'empara de Galla doge 755.

la dignité ducale; mais, ne s'y croyant pas solidement affermi, il fit procéder à l'élection, et inspira assez de terreur pour se faire confirmer. Il usa de son pouvoir aussi indignement qu'il l'avait acquis. Son insolente tyrannie devint bientôt insupportable. Il n'y avait pas encore un an qu'il régnait : on se saisit de lui, et il éprouva à son tour la honte de la déposition, le malheur de la cécité et de l'exil.

Création de deux tribuns.

L'atrocité des remèdes faisait juger de l'énormité du mal. On sentit la nécessité d'apporter quelques tempéraments à une autorité jusque-là trop peu définie, et on adjoignit au doge deux tribuns, sans l'avis desquels il lui fut interdit de rien entreprendre. Malheureusement on fit en même temps un choix qui ne permettait pas d'espérer que ces deux conseillers pussent jouir d'aucune influence.

Dominique Monegario doge. 756.

Dominique Monegario, qui venait d'être élu doge (en 756), était un homme féroce, persuadé qu'il est de l'essence d'un prince d'être absolu. Il semblait qu'on lui eût fait une injure en limitant l'autorité qu'on lui donnait. Il affecta le plus grand mépris pour les conseils. Pendant huit ans il fatigua les Vénitiens de la tyrannie la plus capricieuse; enfin on s'en délivra, comme de ses prédécesseurs, et avec la même cruauté.

Maurice Galbaio doge. 764.

Le doge qui lui succéda avait la qualité la plus désirable dans ceux qui sont revêtus du pouvoir, la modération.

Il associe au ducat son fils Jean.

Maurice Galbaio, citoyen d'Héraclée, fut de ces princes dont la mémoire ne s'est point conservée par des faits éclatants, mais par les bénédictions des peuples. La douceur de ses mœurs et la sagesse de son administration les lui méritèrent pendant vingt-trois ans. L'éve-

nement le plus important de son règne fut l'érection d'un siége épiscopal, qui fut placé dans la petite île d'Olivolo, l'une de celles qui entourent Rialte. Rien ne prouve mieux le mérite de ce doge, et la justice que lui rendaient les Vénitiens, que la faute politique que la confiance leur fit commettre. Il y avait quatorze ans qu'il régnait; il avait un fils qu'il aimait tendrement, dont il cultivait les dispositions, et qui annonçait les qualités les plus heureuses. Il eut la faiblesse, bien excusable dans un père, et bien ordinaire dans le chef d'une illustre maison, de désirer que ce fils lui fût associé de son vivant. Les Vénitiens s'empressèrent de donner cette marque de leur reconnaissance à ce prince si vertueux. Il vit son fils Jean associé à sa dignité, et pendant neuf ans encore il partagea avec lui les soins du gouvernement.

XXI. Expulsion des Lombards par les armées de Charlemagne 774.

Sous le règne du père la colonie avait été tranquille et heureuse; elle avait même obtenu place dans un traité conclu entre Pépin et l'empereur d'Orient, où il avait été stipulé qu'elle serait indépendante de l'un et de l'autre empire (1). Ainsi la liberté de Venise s'affermissait, pendant que l'Italie et le monde changeaient de face, que les armées de Charlemagne passaient les Alpes, et que le trône des Lombards s'écroulait. Il y a même des historiens (2) qui prétendent que ce prince

(1) MACHIAVEL, *Histoire de Florence*, liv. I.

(2) Trovandosi in detto tempo Carlo, rè di Francia, all' assedio della città di Pavia, ed essendo stato all' assedio alcuni mesi, mandò a domandare ajuto al doge al suo consiglio. Dove che furono armate molte barche, le quali furono mandate in Pò ed in Tesino. Col quale ajuto il detto rè Carlo ebbe Pavia e prese il rè Desiderio con tutta la Lombardia. Per la qual vittoria il detto rè Carlo concedette a' Veneziani molto degni privilegj e donò loro molte ville sul Padovano e Trevi-

avait réclamé le secours des barques vénitiennes, pour accélérer la reddition de Pavie. La conduite du nouveau doge attira sur la république un terrible orage.

787. Jean était de ces caractères d'autant plus affermis dans le vice qu'ils sont plus dissimulés. Il avait trompé son père et ses concitoyens : affranchi de cette retenue que la vertu de Maurice lui imposait (en 787), on ne trouva plus en lui qu'un prince avide, insolent, violent, et livré aux plus infâmes débauches. Il fit pourtant confirmer par le nouveau conquérant de la Lombardie le traité de limites conclu par ses prédécesseurs (1).

Jean Galbaio s'associe son fils Maurice.

Après neuf ans de tyrannie, Jean trouva le moyen de rendre son autorité encore plus insupportable, en demandant à la partager avec Maurice, son fils. Soit qu'on n'osât lui rien refuser, soit qu'on crût impossible de voir empirer le gouvernement, les Vénitiens y consentirent, et eurent à gémir pendant une longue oppression de la fatale condescendance qui tendait à rendre le dogat héréditaire dans cette famille. Comme son père, le jeune Maurice avait commencé par dissimuler ses vices. Assis tous les deux sur le trône, ils rivalisèrent d'infamie et de cruautés; les biens, les femmes et les filles des citoyens étaient fréquemment l'objet de leurs violences. Tout tremblait d'irriter des maîtres à qui le pouvoir paraissait assuré pour si longtemps.

Attentat de

Sur ces entrefaites l'évêché d'Olivolo, c'est-à-dire de

sano; le quali possessioni pagavano certo tributo al vescovo di Torcello, di Treviso, etc. *Hist. Veneziana* da Andrea NAVAGIERO.

(1) Il en est fait mention dans un diplôme de l'empereur Frédéric Ier, adressé à l'evêque de Torcello : *Quo statutus est terminus tempore Caroli inter Venetos et Longobardos unum caput exiens in flurium Scile et alterum in flurio Jario.* (*Codex Italiæ diplomaticus Johannis Christiani Lunig*, tom. II, pars II, sectio VI, 8.)

Rialte, vint à vaquer. Jean fit choix d'un Grec pour remplir ce siége, ce qui devait scandaliser et blesser le clergé vénitien. Le patriarche de Grado refusa de sacrer le nouvel évêque, qu'il regardait comme intrus. Le doge, courroucé de cette résistance, chargea son fils de la punir. Maurice se rendit à Grado, et fit précipiter le patriarche du haut d'une tour. Un pareil attentat, commis sur un personnage également vénérable par ses vertus et par le caractère dont il était revêtu, ne pouvait qu'exciter l'indignation du peuple. Telle était cependant la terreur que le doge avait su inspirer, qu'on se borna à des murmures. Il donna le patriarcat à Fortunat, neveu du prélat assassiné, qui l'accepta sans renoncer à la vengeance.

Maurice contre le patriarche de Grado.

Des calamités publiques vinrent se joindre à des malheurs privés déjà si déplorables. Les eaux des fleuves s'élevèrent à une hauteur qui menaça les îles des lagunes d'une entière submersion, et un vent du sud, qui refoula vers le fond du golfe les flots de l'Adriatique, couvrit toutes les terres à plusieurs pieds de hauteur. Deux villes voisines l'une de l'autre, Héraclée et Équilo, eurent des différends dont on ignore le sujet; les deux partis en vinrent aux mains, et la république vit dans son sein une guerre civile.

XXII. Conspiration du nouveau patriarche contre le doge.

Fortunat, le nouveau patriarche de Grado, crut que ce temps marqué par des désastres était favorable à l'exécution de ses projets contre les assassins de son oncle. De concert avec Obelerio, citoyen de Malamocco, tribun actuel, issu d'une famille tribunitienne, Démétrius Marmano et George Foscaro, il conspira contre le doge et son fils; mais la conspiration ayant été découverte les conjurés se sauvèrent. Ils se partagèrent les

Les conjurés attirent sur leur patrie les armes de Charlemagne et de Pépin, nouveau roi des Lombards.

rôles : Obelerio se tint à Trévise, pour y être à portée de conserver des correspondances avec les mécontents; Fortunat alla à la cour de France, avec le dessein d'inspirer à Charlemagne des soupçons ou de la jalousie contre le gouvernement de Venise (1).

Ces manœuvres furent secondées par tous les ennemis que la république pouvait avoir à la cour de Pépin, assis depuis peu sur le trône des rois lombards, et Venise se vit menacée par toutes les forces qui venaient de conquérir l'empire d'Occident. Charlemagne ordonna que tous les Vénitiens établis à Ravenne en fussent expulsés; ils fréquentaient cette ville depuis deux cents ans, ils y avaient des magasins, des comptoirs. Le pape Adrien I[er] seconda le ressentiment de l'empereur, en bannissant du territoire de l'Église tous les sujets de la nouvelle république (2).

Selon quelques historiens, Charlemagne alla plus loin : il donna Venise au saint-siége. Si la pièce connue sous le nom de donation de Charlemagne à l'Église était de quelque authenticité, nous aurions à examiner ici comment cet empereur avait pu comprendre dans ses libéralités envers le siége apostolique la Corse, la Sardaigne, la Sicile, Venise, et plusieurs autres pays qui ne lui appartenaient pas; mais il est bien reconnu que toutes ces donations, dont on n'a jamais produit ni les originaux ni les copies, sont des pièces supposées. On n'a commencé à parler de celle de Charlemagne qu'un

(1) *Storia civile e politica del Commercio de' Veneziani di* Carlo Antonio MARIN, tom. II, lib. I, cap. II.

(2) L'abbé Tentori, dans son *Essai sur l'Histoire civile, politique et ecclésiastique de Venise*, rapporte la lettre du pape à Charlemagne, tom. II, dissert. XIX.

siècle après la mort du donateur; et l'histoire est sans doute dispensée d'expliquer un fait dont elle n'admet pas l'existence (1).

De sa retraite, Obelerio n'avait pas cessé d'entretenir des intelligences dans Venise, en même temps qu'il correspondait avec Fortunat. Une nouvelle conjuration se forma. Tout à coup les partisans d'Obelerio le proclamèrent doge; à ce signal le peuple se souleva; Jean et Maurice, effrayés, ne durent leur salut qu'à la fuite, et se réfugièrent à Mantoue, en 804.

Obelerio, l'un des conjurés, doge. 804.

Du fond de son exil, Obelerio rentra dans sa patrie pour la gouverner. Il suivit le funeste exemple tracé par ses deux prédécesseurs. A peine parvenu à la dignité ducale, il se fit donner pour collègue son frère Béat, et même dans la suite son second frère, Valentin (2); tant on était impatient d'assurer le pouvoir dans sa famille. Parvenu au trône, il s'aperçut qu'en invoquant les secours de l'étranger il s'était privé de l'espoir de régner tranquille, et crut assurer son repos en soumettant sa patrie à payer un tribut au roi d'Italie (3). Mais ses intrigues et celles de Fortunat, dont l'objet était de tirer vengeance du crime de Jean et de Maurice, avaient appelé les armes de Pépin contre la république.

Il s'associe ses frères Béat et Valentin.

XXIII. Guerre de Pépin contre Venise. 809.

Jean et Maurice étaient déposés, exilés; ils ne se trouvaient plus dans les îles vénitiennes. Comme ce n'était pas pour les punir que Pépin avait armé, il ne renonça

(1) Voyez l'*Essai sur la Puissance temporelle des Papes*, tom. Ier de la 3e édition.

(2) SABELLICUS, décade I, livre II.

(3) Fù forza di riconoscer detto rè e di darle per obbedienza lire 10 all' anno a lui e sui successori de censo e tributo perpetuo. — (*Sommario de diverse cose notabili concernenti la repubblica.* — Manuscrit de la Bibliothèque du Roi, n° 10124.

point à ses projets. Ainsi sont toujours trompés dans leur espoir ceux qui appellent l'étranger pour venger leur injure personnelle. On raconte fort diversement les circonstances qui amenèrent cette guerre. Les uns disent qu'Obelerio, chassé du trône par son frère Béat, se réfugia à la cour de Charlemagne, dont il épousa la fille et dont il attira la colère sur sa patrie. D'autres, et ceci est plus vraisemblable, racontent que Pépin, après s'être rendu maître de l'Istrie et du Frioul, voulut pousser ses conquêtes vers la Dalmatie (1). La coopération des Vénitiens lui eût été d'un grand secours. Il la réclama : Obelerio fit tout ce qu'il put pour les y déterminer ; mais une saine politique ne leur conseillait pas de faciliter sur la rive orientale du golfe les progrès d'un conquérant qui en occupait déjà la rive occidentale. Ils s'excusèrent de leur mieux ; Pépin, irrité de ce refus, les traita en ennemis.

Son armée attaqua vivement Héraclée et Équilo, les emporta d'assaut, les livra aux flammes. Les Vénitiens, épouvantés, se tournèrent vers le doge, lui demandant quel usage il comptait faire du crédit qu'il se vantait d'avoir auprès de Pépin. N'étaient-ils pas assez châtiés de n'avoir pas concouru, comme Obele-

(1) 806. Statim post natalem Domini venerunt Willeric et Beatus, duces Venetiæ, necnon et Paulus, dux Jaderæ, atque Donatus, ejusdem civitatis episcopus, legati Dalmatorum, ad præsentiam domini imperatoris, cum magnis donis, et facta est ordinatio ab imperatore de ducibus et populis tam Venetiæ quam Dalmatiæ.

Annales regum francorum a tempore quo, Carolo Martello defuncto, Carlomanus et Pippinus fratres regnum adepti sunt, usque ad annum Christi 872.

Man. de l'abbaye de Saint-Bertin, inséré par Muratori dans ses *Rerum Italicarum Scriptores*, tom. II, Ire partie, p. 506.

rio le voulait, à livrer à ce conquérant toutes les côtes de l'Adriatique? Le doge sollicita le roi des Lombards de retirer ses troupes, et l'obtint; mais Héraclée et Équilo étaient détruites, et leurs habitants furent obligés de se disperser sur les autres îles.

Cependant le dernier doge, quand il s'était vu menacé d'une attaque de la part du fils de Charlemagne, avait demandé des secours à l'empereur d'Orient (1). Nicéphore, qui occupait alors le trône de Constantinople, avait senti combien il lui importait de s'opposer aux progrès des nouveaux maîtres de l'Italie. Une flotte, sous les ordres de Nicétas, était partie dans ce dessein. Elle arriva dans le golfe. Obelerio ne put empêcher que les Vénitiens n'y joignissent leurs vaisseaux. La flotte combinée se montra sur divers points de la côte pour disperser, en les attirant, les forces de l'ennemi; et tout à coup vint jeter l'ancre devant Comacchio, que Nicétas ne croyait pas en bon état de défense. Les troupes attaquèrent la ville, et la trouvèrent pourvue d'une forte garnison. Cette garnison fit une sortie, et tua beaucoup de monde à Nicétas, qui se vit obligé de se rembarquer précipitamment. La flotte, après avoir manqué son expédition, se retira à Malamocco.

On ne pouvait pas douter que Pépin ne cherchât à tirer vengeance de cette attaque. Venise fut dans la plus grande agitation quand on apprit que le roi des Lombards assemblait à Ravenne des troupes et des vais-

(1) C'est probablement à cette circonstance que le président Hénault fait allusion dans son *Abrégé chronologique*, lorsqu'il dit (an 803) : « L'État de Venise avait alors deux ducs, qui tous deux relevoient des deux empires; » la république ne pouvait pas avoir deux princes à la fois, et relever de deux empires différents.

seaux : on venait d'éprouver combien les armes de Pépin étaient redoutables. Quelle honte pour le doge d'être réduit à proposer à ses concitoyens des soumissions, afin de conjurer l'orage que lui-même avait attiré sur eux! C'est une grande faute dans un chef de ne pas présumer assez du courage de son peuple; cette circonspection l'expose à encourir le mépris. Les Vénitiens ne virent plus dans Obelerio qu'un prince qui trahissait la patrie : ils le chassèrent; et, de peur qu'il n'allât encore les desservir auprès de Pépin, on le conduisit à Constantinople, et on relégua ses frères à Zara.

La république se trouvait sans chef. Le péril était imminent : les soldats de Pépin avançaient; ils avaient emporté la tour de Brondolo, les îles de Chiozza, de Palestrine; ils entrèrent dans Albiola; et Malamocco, la capitale des Vénitiens, le siége de leur gouvernement, ne voyait plus entre elle et les ennemis qu'un étroit canal, qui ne pouvait les arrêter (1).

C'est dans ces moments extrêmes qu'il appartient aux hommes d'un grand caractère de s'emparer d'une noble influence. Ange Participatio ouvrit l'avis de jeter toute la population de Malamocco dans Rialte, qui, séparée de l'ennemi par un bras de mer plus considérable, offrait plus de sûreté, et de se déterminer dans cette dernière retraite à une courageuse défense. C'était la neuvième ou dixième fois (2) que cette population fugitive abandonnait son asile, se réfugiant d'une île sur une autre, tantôt dans Aquilée, tantôt dans Rialte, dans Concordia, deux fois à Grado, puis à Albiola, et

(1) SABELLICUS, décad. I, lib. II.

(2) *Epitomé de l'origine et succession de la duché de Ferrare.* — *L'origine et les faits de Venise*, par Gabriel SYMEON.

successivement à Torcello, Héraclée et Malamocco.

On se précipita dans des barques; et lorsque Pépin, après avoir jeté un pont sur Malamocco, entra dans cette île, il la trouva déserte. Le passage jusqu'à Rialte était plus difficile. Il y avait peu d'espoir d'affamer dans cette position un peuple qui avait tant de vaisseaux. Le roi fit sommer les Vénitiens de se rendre. Soit pour gagner du temps, soit pour éviter une action trop hasardeuse, ils lui envoyèrent des députés chargés de traiter à des conditions raisonnables. Pépin les reçut avec hauteur, et exigea que Rialte se rendît à discrétion.

On dit qu'il essaya de jeter un pont de bateaux, que les vaisseaux des Vénitiens détruisirent. Ils avaient pour commander leur flotte un homme d'une grande expérience, Victor, citoyen d'Héraclée. Le roi des Lombards se décida à forcer le passage avec ses vaisseaux. Ces bâtiments, rassemblés de divers ports de la côte, étaient beaucoup plus grands que ceux des Vénitiens, construits pour naviguer dans les bas-fonds des lagunes.

Lorsque Victor vit la flotte de Pépin s'avancer, au lieu d'aller à sa rencontre, il se rapprocha de la terre pour l'y attirer. Les vaisseaux des Lombards le poursuivirent vivement; mais la marée, qui baissait, les laissa bientôt dans l'impossibilité de manœuvrer. Alors les navires vénitiens, voltigeant autour de ces bâtiments immobiles, les attaquèrent avec avantage; tout ce qui se présentait sur le pont était accablé d'un déluge de traits. Des matières enflammées atteignirent plusieurs vaisseaux et les embrasèrent. Un vent qui s'éleva vint favoriser l'incendie et augmenter le désordre. Pendant tout le temps que les eaux restèrent basses la flotte de Pépin demeura exposée à des attaques qu'elle ne pou-

vait repousser; et lorsque le flux vint relever les bâtiments que le feu n'avait pu atteindre, ces débris se réfugièrent précipitamment dans le port de Malamocco.

Telle fut l'issue de cette entreprise du roi des Lombards. Il se vengea de ce mauvais succès sur les îles vénitiennes qu'il occupait; et, après les avoir inutilement saccagées, il se retira avec son armée sur le continent.

810. L'année suivante, en 810, la mort de Pépin vint affliger Charlemagne, qui, déjà vieux et attaqué sur plusieurs frontières de ses trop vastes États, s'occupait moins de venger ses injures que d'acheter par des pacifications la sécurité de ses derniers jours. Un traité de paix fut conclu entre les deux empires d'Orient et d'Occident, et il y fut stipulé que Venise continuerait de faire partie du premier. On voit que ce traité est contradictoire avec celui que j'ai cité plus haut, et que la république ne jouissait pas encore d'une indépendance politique absolue. Les deux grands empires semblaient ne pouvoir souffrir dans leur voisinage aucun État indépendant. Mais Venise devait préférer de relever de l'empereur de Constantinople, qui était moins à portée de l'opprimer, et qui pouvait lui accorder tant de faveurs pour le commerce qu'elle faisait déjà dans tout le Levant.

Les historiens français ont passé sous silence ou travesti cette expédition de Pépin. Ils disent qu'il châtia les Vénitiens, qu'il s'empara de leur capitale. Cela est vrai, puisqu'il pénétra jusqu'à Malamocco; mais il fallait ajouter que les Vénitiens battirent sa flotte et l'obligèrent à repasser la mer (1).

(1) L'auteur incertain du *Squitinio della libertà Veneta* s'attache

Ange Participatio, que d'autres appellent Particiatio, avait sauvé sa patrie par sa fermeté et son activité. De tels services lui donnaient à la dignité ducale des droits que tous ses concitoyens reconnurent. Un décret solennel prononça pour toujours l'exclusion d'Obelerio.

XXIV Règne du doge Ange Participatio. 809.

Le nouveau doge était de la maison de Badovaro, que nous prononçons Badouer, originaire d'Héraclée. Il prenait les rênes du gouvernement au sortir d'une guerre

a prouver que cette victoire sur Pépin n'a jamais eu lieu; mais d'abord son impartialité est plus que suspecte, puisque cet ouvrage n'est qu'un pamphlet, fort spirituel à la vérité, contre la république de Venise; en second lieu, ses raisons paraissent tirées de fort loin, et peu solides. L'auteur des *Révolutions d'Italie*, Denina, se borne à dire au sujet de ce fait : *Tratto famoso e non ben sicuro della storia Veneta.*

Muratori (2e dissertation, p. 61) a discuté ce fait avec sa sagacité et son érudition ordinaires. Il reconnaît que dans les premières années du neuvième siècle les Français, déjà établis en Lombardie, portèrent leurs armes dans l'Istrie, dans la Dalmatie, et s'emparèrent de quelques îles voisines de Venise. Il indique les auteurs français qui ont raconté la conquête de Venise par Pépin, et notamment les annales de Saint-Bertin, rapportées par Duchesne, dont voici le passage : « Eodem anno classis a Niciphoro imperatore, cui Niceta patricius præerat, ad recuperandam Dalmatiam mittitur. Anno proxime sequenti, 807, Nicetas, qui, cum classe Constantinopolitana, sedebat in Venetia, pace facta cum Pippino rege, et induciis usque ad mensem augustum constitutis, Constantinopolim regressus est. Tum anno 809 classis de Constantinopoli missa primo Dalmatiam deinde Venetiam appulit. Itaque anno sequenti, 810, Pippinus rex, perfidia ducum veneticorum incitatus, Venetiam bello terraque marique jussit appetere; subjectaque Venitia, ac ducibus ejus in deditionem acceptis, eamdem classem ad Dalmatiæ litora vastanda misit. »

Que résulte-t-il de ce passage? Que le duc était allé à la cour de Charlemagne, et y avait fait des soumissions à cet empereur. En effet nous savons qu'Obelerio s'était rendu à la cour de ce prince, mais pour implorer sa protection contre les Vénitiens qui l'avaient chassé D'où il suit que les soumissions qu'il peut avoir faites ne doivent pas être regardées comme des soumissions du peuple vénitien. Les Français avaient envahi l'Istrie et la Dalmatie. La flotte grecque vint pour

terrible ; une multitude de familles restaient sans fortune et sans asile, plusieurs îles étaient désertes, beaucoup de villes étaient détruites. Nous verrons pourtant ce prince, pendant une administration de dix-huit ans, ajouter à la splendeur de sa patrie, comme s'il eût reçu la couronne dans un temps de prospérité.

En lui confiant le gouvernement, on lui donna pour conseil deux tribuns, qui se renouvelaient par élection d'année en année.

leur disputer cette conquête. Cette flotte fut accueillie dans les ports des Vénitiens : de là le ressentiment de Pépin contre ce peuple ; il saccagea leurs îles.

L'historien français ajoute qu'il soumit Venise, et reçut la soumission des ducs : *Subjecta Venetia ac ducibus ejus in deditionem acceptis ;* mais à cette époque il n'y avait pas encore d'île, de ville, que l'on appelât Venise. Ce nom était alors générique, et désignait tout le territoire de ce nouvel État. Il n'y avait pas plusieurs ducs, ou, pour mieux dire, il n'y en avait plus ; car Obelerio et ses frères avaient été chassés une seconde fois. Les expressions de l'annaliste sont donc inexactes.

Voici maintenant la conclusion de Muratori, qui paraît fort judicieuse : « Il se peut que les armes victorieuses de Pépin l'aient rendu maître de quelques-unes des îles qui constituaient la province maritime appelée Vénétie, mais non de la ville qui depuis a été nommée Venise, et qui dès ce temps-là ne consistait peut-être que dans l'île de Rialte. Peu importe que les Français aient pénétré dans les autres îles : il est certain que la ville de Venise n'appartint jamais au royaume de Lombardie. »

Les traditions de la poésie ne sont point à dédaigner pour l'histoire ; voici un passage de l'Arioste où l'enchanteur Merlin retrace les guerres des Français en Italie (chant 33) :

Lor mostra appresso un giovane Pipino,
Che con sua gente, par che tutto copra
Dalle fornaci al lito Palestino,
E faccia con gran spese, e con lung' opra
Il ponte a Malamocco ; et che vicemo
Giunga a Rialto, e vi combatta sopra,
Poi fuggir sembra e che suoi la sei sotto,
L'aque che 'l ponte, il vento, e'l mar li an rotto

Les événements venaient de prouver que le siége du gouvernement était mal placé à Héraclée, qui avait été détruite plusieurs fois, et à Malamocco, qui venait d'être prise par les Lombards. Il semblait que les habitants des lagunes attendissent cette expérience pour s'occuper de l'embellissement de leur capitale. Rialte offrait plus de sûreté; elle avait été l'asile de la liberté vénitienne; le gouvernement s'y trouvait transporté; les fugitifs y affluaient, et beaucoup projetaient de s'y fixer, pour être à l'abri de nouveaux dangers. Le siége du gouvernement est fixé à Rialte.

Il y avait autour de Rialte une soixantaine de petites îles que le doge fit joindre l'une à l'autre par des ponts. Elles se couvrirent bientôt de maisons. On les environna d'une enceinte, et ce fut alors que les descendants de cette peuplade de fugitifs donnèrent à cette ville naissante, qu'ils venaient de fonder au milieu d'un marais, le nom de *Venetia*, en mémoire des belles contrées d'où leurs pères avaient été forcés de s'expatrier. La province a perdu son nom, et est devenue sujette de la nouvelle Venise. Participatio fit bâtir une église cathédrale à Olivolo et un palais ducal sur le même emplacement qu'occupe celui d'aujourd'hui.

Ses soins pour la capitale ne l'empêchèrent pas de veiller aux intérêts des villes que la guerre avait détruites. Malamocco, Palestrine, Chiozza, sortirent de leurs ruines, et Héraclée, la patrie du doge régnant, entièrement rebâtie, prit le nom de *Città-Nuova* (1).

La paix de ce règne ne fut troublée que deux fois. Le

(1) C'est ainsi que s'expriment la plupart des historiens; cependant on voit que la ville neuve existait antérieurement, puisqu'il en est fait mention dans un traité que j'ai cité ci-dessus, et qui est du commencement du huitième siècle.

patriarche d'Aquilée, secondé par les nobles de Frioul, fit une descente à Grado, et vint attaquer le patriarche de cette île. L'armée vénitienne accourut au secours de celui-ci, battit les ennemis, et mit les côtes du Frioul à feu et à sang.

Le second événement dont nous avons à parler fut une conspiration tramée contre le doge par Jean Jarrolico, Bon Bragadino, et Moneterio. Le doge, après l'avoir découverte par sa vigilance, la punit avec une juste sévérité. De ces trois chefs de conjurés le dernier échappa par la fuite, les deux autres furent mis à mort.

Participatio associe au dogat son fils Jean et ensuite son fils Justinien.

Jean Participatio, dont la conduite fut d'ailleurs si louable, ne résista pas plus que ses prédécesseurs à l'ambition de perpétuer sa dignité dans sa famille.

Il avait deux fils, Justinien et Jean. L'aîné avait été envoyé par son père auprès de l'empereur de Constantinople. Pendant son absence le père s'adjoignit le cadet; et ce qu'il y a de plus remarquable, c'est qu'il se l'adjoignit, à ce qu'il paraît, de sa propre autorité. Justinien, à son retour, témoigna un vif ressentiment de cette exclusion injurieuse pour lui. Le doge, pour prévenir la discorde de sa famille, et peut-être les désordres de l'État, se détermina à reconnaître ce que son fils aîné appelait déjà ses droits.

Jean consentit à renoncer à l'association au dogat; Justinien prit sa place, et il y a même des auteurs qui ajoutent que cette faveur s'étendit jusque sur un petit-fils, Ange, fils de Justinien (1). De sorte que ce petit-fils

(1) Angelus Participatius Justinianum filium et Angelum ex eodem nepotem collegas sibi adscivit. *Series ducum Venetorum ex Justiniano et aliis collecta*.

SABELLICUS, *Hist. Venet.*, decad. I, lib. II.

se trouva à la fois le collègue de son père et de son grand-père, et que la dignité ducale semblait assurée dans cette famille pendant trois générations. Mais il paraît que ce petit-fils mourut le premier.

Justinien succéda à son père en 827. Ce prince était faible par caractère et d'une santé débile. Il rappela son frère Jean au partage de l'autorité. L'histoire n'a conservé aucun des événements de son règne, qui dura à peu près deux ans, si ce n'est l'envoi qu'il fit d'une flotte, sur la demande de l'empereur Michel, dans les eaux de la Sicile, pour y combattre les Sarrasins, qui commençaient à infester les côtes de la Méditerranée; mais cette flotte rentra dans les lagunes sans avoir combattu.

Justinien Participatio doge. 827.

Un événement d'un autre genre se passa pendant la vie de ce doge obscur; ce fut la translation du corps de l'évangéliste saint Marc à Venise. Comme ce fait sert à faire connaître les mœurs du temps, je ne puis que traduire ici le récit naïf d'un ancien historien (1).

XXV. Translation du corps de l'évangéliste saint Marc, d'Alexandrie à Venise.

« Le roi d'Alexandrie, faisant bâtir un magnifique palais, avait ordonné qu'on cherchât partout, pour cette construction, les marbres les plus précieux, et qu'on en dépouillât même les églises. Celle de Saint-Marc, l'une des plus belles, n'en était pas exceptée : deux saints prêtres grecs préposés à la garde de cette église, Stauratius et Théodore, gémissaient de cette profanation. Il y avait alors dans le port d'Alexandrie dix vaisseaux vénitiens. Bon de Malamocco et Rustic de Torcello, étant venus dans cette église pour y faire leurs dévotions, fu-

(1) SABELLICUS, *Hist. Venet.*, décad. I, liv. II. — Les historiens ecclésiastiques d'Égypte parlent de cette translation. On peut en voir la citation dans Renaudot, *Hist. Patriarch. Alexand.*, pap. 577.

rent frappés de la tristesse des desservants, et leur en demandèrent la cause : l'ayant apprise, il les pressèrent avec de grandes promesses de leur livrer le corps de saint Marc, les assurant que les Vénitiens en conserveraient une grande reconnaissance. Les deux prêtres s'y refusèrent d'abord, craignant de commettre un sacrilége en déplaçant les restes du saint patron. Mais, ainsi le voulut la divine Providence, pendant cet entretien, ceux que le roi avait chargés de la recherche des marbres précieux se présentèrent dans l'église, et, sans respect du lieu, se mirent en devoir d'emporter ce qu'ils jugeaient propre à la construction du palais du roi. L'église, entièrement bâtie de marbres rares, allait être démolie; les desservants, effrayés, se rendirent aux instances des deux Vénitiens. Cependant il fallait éviter qu'on ne s'aperçût de l'enlèvement des restes du saint évangéliste, pour lesquels le peuple avait une grande vénération, à cause des miracles qu'ils opéraient tous les jours. Ils coupèrent avec soin, et dans l'endroit le moins apparent, l'enveloppe qui enfermait ces vénérables restes, et substituèrent à leur place le corps de saint Claudien. Un tel parfum se répandit à l'instant dans l'église, et même dans les lieux voisins, que la foule accourut auprès des saintes reliques. Les cachets du linge qui enveloppait le corps étaient intacts : on ne s'aperçut point du pieux larcin. Il fallut encore tromper le peuple et les infidèles, pour pouvoir emporter sans péril ces précieux restes jusqu'au vaisseau.

« On n'en croirait pas les historiens si on ne voyait encore dans notre église de Saint-Marc une image merveilleuse qui atteste le fait. Pour mettre ceux qui devaient porter le corps à l'abri des recherches et des

mauvais traitements, trop ordinaires chez cette nation barbare, on plaça le corps dans un grand panier environné de beaucoup d'herbes et couvert de chair de porc, dont on sait que les Musulmans ont horreur. On fit donc venir ceux qui devaient porter le panier, et on leur recommanda de crier *Khanzir* à tous ceux qui se présenteraient pour faire des recherches. *Khanzir,* dans la langue de ces barbares, signifie porc. De cette manière ils arrivèrent jusqu'au vaisseau. Le corps fut enveloppé dans les voiles, attaché à une antenne et suspendu au grand mât jusqu'au moment du départ; car il fallait encore dérober la connaissance de ce précieux larcin à ceux qui viendraient visiter le navire en rade.

« Enfin les Vénitiens quittèrent le rivage pleins de joie. A peine étaient-ils en pleine mer qu'il s'éleva une grande tempête. On assure que saint Marc apparut alors à Bon de Malamocco, et l'avertit de faire baisser à l'instant les voiles, pour éviter que le navire, chassé par la force du vent, n'allât se briser contre les écueils cachés sous les eaux; ils durent leur salut à ce miracle.

« Lorsqu'ils prirent terre à Venise, toute la ville fut dans l'allégresse : on se disait de toutes parts que la présence du saint assurait la perpétuelle splendeur de la république, ce qui confirmait bien l'ancienne tradition connue de tout le monde, que saint Marc, durant sa vie, ayant navigué sur la mer d'Aquilée, et ayant touché ces îles, avait eu une vision céleste, qui lui avait prédit que ses os reposeraient un jour sur cette terre, alors inhabitée.

« Ce ne furent que fêtes, chants, musique et prières dans toute la cité; on invoquait le saint, pour qu'il prît sous sa protection la ville, qui désormais devait être

éternelle. Quand le corps vénérable fut débarqué, tout le peuple alla au-devant de lui jusqu'au fort, avec le clergé, qui chantait des hymnes et qui faisait fumer l'encens. On reçut ce noble présent avec toute la dévotion possible ; il fut déposé dans la chapelle ducale, et le doge, qui mourut peu de temps après, laissa, par son testament, une somme pour bâtir une église à saint Marc » (1).

Cet événement est plus considérable qu'il ne le paraît au premier aspect. Il n'est pas seulement un trait du caractère national, il se lie aux institutions fondamentales de ce nouvel État. Le peuple, dans sa confiance, dans son enthousiasme pour le patron de la république, s'accoutuma à confondre l'idée du protecteur avec la patrie elle-même, et le cri de Vive saint Marc ! devint le cri de guerre, l'expression d'un sentiment civique, qui fut le signal de ralliement dans les dangers, et qui aux jours de deuil fit couler des larmes des yeux des patriotes.

XXVI. Relations commerciales à cette époque.

On voit par ce récit qu'à cette époque il y avait à la fois dix vaisseaux vénitiens dans le port d'Alexandrie. Cette circonstance peut donner quelque idée de l'importance du commerce que ce peuple faisait dans le Levant. On a vu qu'il en rapportait des objets de luxe inconnus alors aux cours des princes les plus puissants de l'Europe. Mais les avantages qu'il en retirait ne se bornaient pas aux bénéfices du trafic. En parcourant les côtes occupées par les Sarrasins, en fréquentant la capitale de l'empire d'Orient, les voyageurs vénitiens

(1) Bernard Justiniani a composé un petit ouvrage sur la vie de saint Marc, la translation de son corps d'Alexandrie à Venise et l'authenticité de ses reliques.

prenaient une idée des arts de ces peuples; ils voyaient des édifices somptueux; ils avaient occasion de pénétrer dans les ateliers, où se fabriquaient les tissus que l'Occident enviait sans savoir les imiter; ils perfectionnaient leur achitecture navale à l'école des Grecs, qui étaient alors les maîtres dans cet art. Bientôt les bâtiments vénitiens eurent dans la mer Adriatique la même réputation de supériorité que les vaisseaux liburniens y avaient eue autrefois.

L'émulation sollicitait l'industrie; les idées et les spéculations s'étendaient; le courage devenait plus entreprenant, à mesure qu'il trouvait plus d'occasions de s'exercer; la cupidité savait se créer des moyens de bénéfices; par exemple, on voyait ces insulaires sans territoire acheter des troupeaux dans le continent voisin, et les élever dans des pâturages dont ils obtenaient la cession sur les montagnes du Frioul et de l'Istrie, pour les vendre ensuite avec avantage dans les marchés des villes populeuses (1).

Les rivalités commerciales ne furent pas étrangères aux discordes civiles dont j'ai eu à faire le tableau. Grado, Malamocco, Rialte, Torcello, ne voyaient pas sans envie les prospérités d'Héraclée, enrichie des trésors sauvés d'Aquilée et des dépouilles de Ravenne. Quand cette malheureuse ville d'Héraclée se vit noyée dans le sang de ses citoyens, les cités rivales conçurent l'espérance d'hériter de son commerce (2). Grado devint à son tour l'objet de leur jalousie, lorsque Charlemagne accorda l'exemption de toutes sortes de péages à quatre vais-

(1) *Storia civile e politica del Commercio de' Veneziani, di* Carlo-Antonio Marin, tom. I, lib. IV, cap. III.

(2) *Ibid.*, cap. IV.

seaux du patriarche de cette ville dans tous les ports de son empire.

Ces discordes, qui durèrent quatre-vingts ans, firent sentir les avantages de l'unité et de la stabilité du gouvernement. La guerre de Pépin força les Vénitiens à oublier momentanément leurs jalousies pour repousser l'ennemi commun, et leur fit former de nouveaux liens avec l'empire d'Orient, dont le commerce leur était d'autant plus profitable qu'à cette époque ils n'avaient point de rivaux. Sienne, Pise, Florence, étaient encore dans l'obscurité; Amalfi, peuplée de fugitifs comme Venise, commençait à peine à étendre sa navigation vers les mers de la Grèce. Gênes présentait déjà l'aspect d'une cité industrieuse et puissante, mais elle avait à combattre les Sarrasins, qui étaient à ses portes. Ceux-ci, quoique policés, n'étaient point navigateurs. Les peuples septentrionaux, plongés dans la barbarie, ne connaissaient encore que les armes.

LIVRE II.

Divisions intestines. — Entreprise de Jean Participatio sur le comté de Comacchio. — La flotte vénitienne battue par les Sarrasins à Crotone, et par les Narentins à Micolo. — Invasion des Hungres : ils attaquent Venise. Leur défaite (830-900). — Doges de la maison Candiano. — Pierre Candiano IV massacré. — Abdication de quatre doges (901-991). — Règne de Pierre Urseolo II. — Réunion de la Dalmatie à l'État de Venise (991-1006). — Sédition. — Usurpation du dogat par Dominique Urseolo. — Expulsion de cette famille. — Révolte de Zara. — Guerre contre les Normands (1006-1096). — Première croisade. — Expédition en Calabre. — Guerre contre les Padouans. — Incendie de Venise. — Guerre contre les Hongrois (1096-1117). — Règne de Dominique Michieli. — Nouvelle expédition en Syrie, ou deuxième croisade. — Prise de Tyr (1117-1130). — Prise de Corfou. — Expédition de Sicile. — Dogat de Vital Michieli II. — Singulier tribut imposé au patriarche d'Aquilée. — Guerre contre l'empereur d'Orient. — Défaite de l'armée. — Peste à Venise. — Le doge assassiné (1130-1173). — Changement dans la constitution de l'État. — Élection de Sébastien Ziani (1173).

I. Jean Participatio défait Obelerio, son compétiteur, et brûle la ville de Malamocco. 830.

Jean Participatio se trouvait seul en possession du trône ducal, par la mort de son frère. Il eut d'abord à réprimer quelques entreprises des pirates narentins. A peine cette affaire était-elle terminée qu'un bruit se répandit que l'ancien doge Obelerio avait rompu son ban, et était arrivé sur la côte de Vigiglia. Jean accourut pour arrêter les progrès de ce compétiteur; mais, au moment où il allait combattre, le doge se vit abandonné par une

partie de ses troupes levées à Malamocco, pays d'Obelerio. Il revient sur ses pas, entre dans Malamocco, et, pour punir cette ville de l'infidélité des soldats qu'elle lui avait fournis, la réduit en cendres. Aussitôt après il marche de nouveau contre son compétiteur, l'attaque, le défait, s'empare de sa personne, et le livre à la main du bourreau. Ce ne fut point assez pour satisfaire le ressentiment populaire que l'ancien doge s'était attiré : son corps fut l'objet de mille insultes; on alla jusqu'à lui déchirer les entrailles avec les dents (1).

II. Conjuration contre le doge. Il est obligé de fuir. Carossio s'empare du pouvoir. Le doge est rappelé et déposé.

De la fureur contre le vaincu on passa en un instant à la haine contre celui par qui Venise en avait été vengée. Jean Participatio, surpris dans son palais par des conjurés, eut à peine le temps d'échapper pour se réfugier en France. Cette conjuration avait pour chef un certain Carossio, fils de Bonico (2), que cette violence plaça à la tête du gouvernement. La révolution fut si subite, qu'elle ne trouva aucune résistance; il fallut concerter secrètement des mesures contre l'usurpateur. Les principaux de la république étaient les plus intéressés à le renverser. Trente conjurés, à la tête desquels étaient Basile Trasimondo, Jean Marturio, et Dominique Ortianico, fondirent à l'improviste sur Carossio, et l'exilèrent, après lui avoir fait crever les yeux.

Le doge, rappelé pour reprendre l'exercice de sa dignité, en usa de manière à faire beaucoup de mécontents; les factions divisèrent la ville; mais celle de Jean Participatio n'était pas la plus forte. Un jour, dans la cathédrale même, pendant l'office divin, ses ennemis

(1) SABELLICUS, *Hist. Venet.*, déc. I, lib. II.

(2) Les historiens ne le désignent pas autrement.

l'assaillirent, le déposèrent, lui coupèrent la barbe et les cheveux, et le reléguèrent à Grado, dans un monastère. On procéda sur-le-champ à l'élection d'un nouveau doge; les suffrages se réunirent sur Pierre Tradenigo, originaire de Pola (836).

III. Pierre Tradenigo doge 836.

L'un des premiers actes de ce nouveau doge fut de s'adjoindre son fils Jean, qui ne lui survécut pas.

Il envoya ce fils contre les pirates narentins, avec lesquels la république était dans un état de guerre habituel; mais cette expédition n'eut point de résultat.

La guerre avait lieu entre les habitants des bords du lac de Garde et ceux de Vérone. Les Véronais demandèrent du secours aux Vénitiens. Il paraît que ceux-ci leur en fournirent, et leur facilitèrent des succès contre leurs ennemis; car Vérone envoya de magnifiques présents à Venise.

L'historien du commerce de Venise (1) attribue cette guerre à quelques contrariétés que les Véronais et les Vénitiens éprouvaient pour le transport de leurs marchandises dans la vallée supérieure de l'Adige; on ajoute que tous les prisonniers faits dans cette expédition furent compris dans le partage des Vénitiens, et destinés à peupler l'île de Poveglia, alors déserte (2); ce qui autoriserait à penser que la république, après quatre cents ans d'existence, n'avait pas encore une population suffisante pour couvrir son petit territoire.

IV. Guerre contre les Sarra-

Les peuples des côtes de l'Italie, toujours insultés par les pirates de la Méditerranée, n'ont jamais su les punir

(1) *Storia civile e politica del Commercio de' Veneziani*, di Carlo-Antonio Marin, tom. II, liv. I, cap. VI.

(2) Note marginale de la Chronique de Dandolo. — Manuscrit de la bibliothèque Ambrosienne.

sins établis en Sicile. La flotte vénitienne battue à Crotone. 837.

ni même les repousser. A cette époque c'étaient les Sarrasins qui désolaient la Pouille, la Calabre et les environs de Rome (1). Ils s'étaient même établis dans la Sicile. Les Italiens implorèrent le secours de l'empereur grec Michel, qui à cet effet arma une flotte. Mais cette flotte n'était pas suffisante pour attaquer les Sarrasins; Théodose, qui la commandait, vint solliciter les Vénitiens de se joindre à lui. Le doge céda à cette demande, et mit en mer soixante bâtiments, qu'il voulut commander en personne.

Michel récompensa le dévouement de Tradenigo en lui donnant le titre de protospataire, c'est-à-dire du grand-écuyer de l'empire. Ceci constate encore la suprématie que conservaient les empereurs d'Orient. Les doges s'honoraient d'être revêtus d'une des grandes dignités de la cour, et souvent les sollicitaient. Nous en avons vu plusieurs décorés du titre d'hypate, c'est-à-dire de consul.

La flotte combinée rencontra l'ennemi devant Crotone, dans le golfe de Tarente. Le commandant de l'armée des Sarrasins se nommait Sabba. S'il faut en croire les historiens de Venise, la flotte grecque plia dès le commencement de l'action et prit la fuite, de sorte que tout l'effort de l'ennemi tomba sur les Vénitiens. Presque tous leurs vaisseaux furent pris ou submergés; ce fut un désastre général. Les débris de cette armée furent poursuivis par les vainqueurs jusqu'à l'entrée du port. Une flotte marchande, qui revenait de Syrie, tomba entre leurs mains, et tous ceux qui la montaient furent impitoyablement massacrés. Les infidèles, maîtres de

(1) On dit qu'ils pénétrèrent jusqu'au Vatican, et le pillèrent.

l'Adriatique, en ravagèrent tous les rivages. Venise était en alarmes.

Dès que les Sarrasins eurent quitté cette mer, les Narentins, enhardis par la défaite des Vénitiens, recommencèrent leurs excursions, et vinrent piller la ville de Caorlo. Le reste de la marine vénitienne fut envoyé contre eux, et réussit à les contraindre de rentrer dans leur port.

V. Discordes civiles. Le doge massacré.

Ces malheurs publics avaient amené des divisions intestines. Six familles considérables étaient à la tête de plusieurs factions. D'un côté on voyait les Justiniani, les Polani, les Basi; de l'autre, les Barbolani, les Selii et les Sevoli. Venise eut le déplorable spectacle de rixes continuelles et toujours sanglantes; le doge, qui n'eut pas la force de les réprimer, finit par en être victime. Un jour qu'il se rendait à l'église, accompagné de tout son cortége, il fut assailli par des furieux, qui appartenaient, dit-on, à la faction Barbolani, et massacré. Les gardes du doge firent d'inutiles efforts pour le défendre. Pressés par les conjurés, ils se réfugièrent dans le palais ducal, où ils soutinrent un siége de trente jours. Ils se rendirent enfin, sous la condition qu'ils auraient la vie sauve. Le peuple, revenu de son effroi, sentit toute l'énormité de l'attentat commis contre le chef de la république; on en poursuivit les auteurs : les uns s'exilèrent, d'autres furent mis à mort, et la famille des Barbolani fut chassée de Venise; mais dans la suite elle obtint son retour, par la protection de l'empereur d'Occident.

VI. Urse Participatio doge. 864.

Le trône ducal fut rempli en 864 par Urse Participatio, qui se montra le digne successeur du premier doge de son nom. Il se ligua avec l'empereur Charles le Chauve pour repousser les Sarrasins, dont les armes

faisaient de rapides progrès sur le continent. Mais il n'eut qu'une occasion d'essayer les siennes contre eux. Ils vinrent avec une flotte mettre le siége devant Grado. Le doge fit partir aussitôt la flotte vénitienne, sous le commandement de son fils Jean. Les Sarrasins n'acceptèrent point le combat, se retirèrent; Grado fut délivré; et Jean, de retour à Venise, fut associé au dogat, en récompense de cette expédition. Le doge exécuta lui-même une entreprise heureuse contre les corsaires de la Dalmatie; mais ce qui lui fit encore plus d'honneur, ce fut d'avoir éteint les factions qui désolaient Venise, et d'avoir procuré à sa patrie dix-sept ans de prospérité.

VII. Jean Participatio doge. 881.

Son fils Jean, qui lui était adjoint depuis longtemps, lui succéda en 881. Il donna une marque d'ambition que Venise n'avait pas encore eu à reprocher à ses princes. Le comté de Comacchio, fief relevant du saint-siége, était une espèce de principauté, qui lui parut un établissement convenable pour sa famille. N'osant en demander au pape l'investiture pour lui-même, il la fit solliciter par son frère Badouer; mais le comte Marin, alors en possession de Comacchio, averti de ce projet, enleva le compétiteur qui venait le supplanter, et le blessa mortellement. Il fallut que l'armée de Venise servît à venger cette injure personnelle, et le pays de Comacchio fut ravagé parce que celui qui avait voulu l'usurper n'avait pu y réussir. Comme presque tous ses prédécesseurs, Jean voulut associer un de ses parents à sa dignité; mais son frère Pierre, qu'il y appelait, mourut avant d'en être revêtu. Le doge, accablé d'infirmités, désespéré de n'avoir réussi dans aucune de ses entreprises, déclara son intention d'abdiquer le pouvoir; il l'avait exercé pendant six ans.

Pierre Candiano, élu pour lui succéder, vint au palais recevoir en cérémonie, des mains mêmes de son prédécesseur, les marques de sa dignité. Mais la fortune trompa toutes les espérances qu'on avait fondées sur le choix d'un homme dans la force de l'âge et déjà illustre par d'éminentes qualités. Cinq mois s'étaient à peine écoulés qu'il entreprit de détruire les pirates de Narenta, arma contre eux douze galères, dont il prit lui-même le commandement, atteignit l'ennemi, et l'attaqua avec une impétuosité qui annonçait l'intention de le détruire. Déjà il avait pris ou brûlé une partie de la flotte des Narentins, lorsqu'il reçut un coup mortel. Ce malheur mit le désordre et le découragement dans la flotte vénitienne, elle céda à son tour; les pirates la poursuivirent, en détruisirent une partie, et le reste se réfugia à Grado, où l'on rendit les honneurs de la sépulture au premier doge que la république eût vu mourir en combattant pour elle.

VIII. Pierre Candiano doge. 887.

Guerre contre les pirates de Narenta. La flotte vénitienne est battue.

Dans la confusion qui fut la suite de ce désastre, on ne put s'accorder pour faire l'élection du successeur de Candiano. Jean Participatio, vivement sollicité de reprendre les rênes du gouvernement, prouva combien son abdication avait été sincère. Après avoir résisté longtemps aux vœux de ses concitoyens, il n'y céda qu'avec répugnance, revint habiter le palais ducal pendant six mois, et, à l'expiration de ce terme, renouvela ses instances pour obtenir qu'on procédât à l'élection d'un nouveau doge.

Jean Participatio exerce momentanément le dogat.

Venise dans l'intervalle de soixante ans avait eu trois doges massacrés (1) et un déposé (2), deux guerres

(1) Obelerio, Carossio, et Pierre Tradenigo.

(2) Jean Participatio.

civiles (1), deux flottes détruites. Pour que tant de plaies pussent se fermer, elle soupirait après quelques années d'un règne doux et tranquille, et cependant elle avait besoin aussi d'une guerre qui rétablît l'honneur de ses armes. Ce double succès était réservé au nouveau doge, Pierre Tribuno.

IX. Pierre Tribuno doge 888.

Son règne fut de plus de vingt ans. Les douze ou quinze premières années en furent paisibles. Il dirigea vers les soins de l'administration intérieure un génie qui n'était pas moins propre à briller dans les grands dangers. Venise réparait ses pertes et sa marine par le commerce. Elle s'entourait de quelques fortifications; le port était fermé par de fortes chaînes; le quartier d'Olivolo, devenu une espèce de citadelle, prenait le nom de Castello. Mais de nouvelles guerres s'étaient allumées en Italie. Béranger, duc de Frioul, et Guy, duc de Spolette, se disputaient les débris du royaume que les faibles descendants de Charlemagne n'avaient pas su conserver, lorsque tout à coup un nouvel essaim de barbares vint fondre sur ces belles contrées.

X. Invasion des Hungres. 900. Victoire navale des Vénitiens. 900.

Ceux-ci se nommaient les Hungres. Ils sortaient encore de la Pannonie, inépuisable source de torrents dévastateurs. Ce fut vers l'an 900 qu'ils forcèrent le passage des Alpes et parvinrent aux bords de l'Adriatique. La réputation de Venise et l'espoir d'un riche butin ne pouvaient manquer de les attirer. Ils se jetèrent dans des barques. Citta-Nuova, Equilo, Capo-d'Argere, Chiozza, furent le théâtre de leurs rapines et de leurs fureurs. Cette chaîne d'îles, qui forment une espèce de jetée, dont les deux extrémités touchent presque au continent, était envahie.

(1) Celle d'Obelerio et celle des Barbolani.

Il ne restait plus à traverser que le bras de mer qui sépare Venise de Malamocco. Le désordre et la terreur étaient dans la capitale. Le doge arma la flotte avec activité, rappela aux Vénitiens leur victoire sur Pépin, dans les mêmes lieux, dans une extrémité semblable, et les conduisit à l'ennemi.

Il est difficile de penser que les barbares, étrangers à l'art de la navigation, arrivés depuis peu sur ces côtes, embarqués à la hâte sur tous les bâtiments qu'ils avaient trouvés dans les ports, eussent une flotte bien organisée; mais enfin c'étaient des furieux qui touchaient à leur proie. Ils coururent au-devant de la flotte vénitienne. Celle-ci profita de tous les avantages que lui donnaient la connaissance parfaite des lieux et un long exercice de l'art; elle les mit en désordre et les défit complétement. Ils quittèrent cette mer couverte de leurs débris, et allèrent se venger sur l'Italie, tandis que le doge, ramenant sa flotte victorieuse dans Venise, qu'il avait sauvée, venait jouir, pendant les dernières années de son règne, de la reconnaissance de ses concitoyens. L'empereur d'Orient, en le félicitant de ses succès, lui envoya le diplôme de protospataire de l'empire.

XI. Urse Participatio doge. 912.

Urse Participatio, qui succéda à Pierre Tribuno, était le septième doge de son nom, mais il est plus souvent désigné sous celui de Badouer. C'était un prince sage, plein de douceur et de piété, qui gouverna la république pendant vingt ans avec prudence et modération. Son règne ne fut point marqué par des événements mémorables; mais il est juste de lui tenir compte de l'exemple qu'il donna, en ne faisant point, de son vivant, investir son fils de la dignité ducale. Presque tous ses prédécesseurs, depuis Maurice Galbaio, avaient eu cette faiblesse,

et même les derniers s'étaient arrogé le droit de se donner un adjoint sans consulter le peuple, disposant ainsi arbitrairement d'une dignité élective.

Urse Participatio n'attendit point que la mort vînt le surprendre sur le trône. Il abdiqua vers l'an 932 pour embrasser la vie monastique.

XII. Pierre Candiano II doge. 932.

Pierre Candiano II, son successeur, était le fils de celui qui avait perdu la vie en combattant les Narentins. Ces pirates étaient les ennemis les plus constants de la république ; ce doge eut plusieurs fois à les combattre, et le fit toujours avec succès. Il imposa un tribut de cent cruches de vin à Capo-d'Istria (1), alla reprendre dans le port de Comacchio des barques vénitiennes dont ceux de cette ville s'étaient emparés, et eut bientôt une nouvelle occasion de montrer toute sa présence d'esprit et tout son courage.

Entreprise des pirates.

Il était d'usage dans ce temps-là que les mariages des citoyens considérables se célébrassent tous à la fois, à la même messe, dans l'église cathédrale, la veille de la fête de la Purification. On portait à la suite des mariées des cassettes contenant la dot et les présents qui leur étaient donnés. Des corsaires entreprirent de s'emparer d'un si riche butin. Ils arrivent la nuit près du rivage sans être aperçus, et le lendemain pendant la cérémonie ils se précipitent dans l'église le sabre à la main, n'y trouvent aucune résistance, s'emparent des époux et de leurs richesses, et se jettent dans leurs barques avec leurs captifs.

La consternation était générale dans Venise. Aussitôt

(1) Voyez sur ce traité l'*Histoire du Commerce de Venise*, par Marin, tom. II, liv. II, ch. VI.

que le doge fut informé de cet attentat, il rassembla quelques bâtiments, courut après les pirates, les atteignit dans les lagunes de Caorlo, sur la côte de Frioul, en fit un carnage presque général, et rentra dans le port, ramenant les jeunes époux qu'il avait sauvés. Cet événement fut l'origine d'une fête que les Vénitiens célèbrent annuellement (1).

XIII. Pierre Badouer doge 959.

Pierre Candiano étant mort après sept ans d'exercice, les Vénitiens firent choix, pour lui succéder, de Pierre Badouer, fils d'Urse Participatio. On ne cite rien de remarquable sous son administration, qui dura deux ou trois ans. Quelques écrivains rapportent à cette époque un traité fait avec le roi d'Italie Rodolphe, ou Béranger II, par lequel le roi accordait aux Vénitiens la libre entrée dans les rivières de ses États, moyennant un droit, et s'engageait à ne permettre sur ses terres le passage à aucune troupe pour agir hostilement contre la république.

Traité avec le roi d'Italie.

Il est question aussi dans ce traité du droit de battre monnaie, qui est reconnu par le roi d'Italie (2). Mais il

(1) La *Chronique vénitienne*, de François Sansovino, rapporte cet événement au règne de Pierre Candiano III, et à l'an 944. Paul Morosini, dans son *Histoire de Venise*, liv. I, ch. VII, le place à l'année 668, et dit que les corsaires étaient des Triestains. Presque tous les historiens l'attribuent au même peuple; mais il est démontré qu'on ne peut le placer qu'au dixième siècle. L'auteur de l'*Histoire de Trieste*, le père Irénée della Croce, a consacré le ch. IV de son huitième livre à la discussion de ce fait et de sa date, qu'il place en 930.

(2) André Dandolo dit formellement : « Rodulfus, regni sui anno quarto, immunitates Venetorum in regno italico ab antiquis imperatoribus et regibus concessas per privilegium renovavit, et in eodem declaravit ducem Venetiarum potestatem habere fabricandi monetam, quia ei constitit antiquos duces hoc continuatis temporibus perfecisse.

est incontestable que Venise n'était, à l'égard de ce prince, dans aucun rapport de dépendance. Comment aurait-elle eu besoin d'une concession de sa part pour battre monnaie? Comment un État qui armait des flottes, qui faisait des traités avec les empereurs et avec les rois, aurait-il attendu si tard pour avoir une monnaie? On a conjecturé que le sens de cet article pouvait être que le roi d'Italie permettait la circulation de la monnaie de Venise dans ses États. Cette explication paraît assez naturelle. Quoi qu'il en soit, il existe encore des monnaies vénitiennes de ce temps-là, et il est remarquable qu'elles ne portent ni l'effigie ni le nom des doges régnants (1).

XIV. Pierre Candiano III doge. 942.

Un troisième Pierre Candiano fut élevé au dogat à la place de Pierre Badouer, en 942. Il était le troisième fils de Pierre Candiano II. Quoique sa jeunesse eût été fort

Muratori rapporte deux vers qu'on avait écrits sous le portrait du doge Pierre Candiano III :

> Multa Berengarius mihi privilegia fecit :
> Is quoque monetam cudere posse dedit.

(1) Un manuscrit anonyme des vies des doges, conservé dans la bibliot. de la maison d'Este, contient un passage rapporté par Muratori (*Antiquitates Italicæ medii ævi;* Dissertation 27e, p. 646), qui confirme cette conjecture : « Berengarius, rex Venetorum, antiqua jura confirmavit, et cudendi monetam auri et argenti, ut sub imperio Græcorum habuerant, potestatem dedit. »

Muratori ajoute que l'on croit même que les Vénitiens avaient frappé des monnaies grossières dès le temps que les Goths occupaient l'Italie. Ce savant rapporte la description et l'empreinte de plusieurs monnaies vénitiennes.

Charles Marin, dans son *Histoire du Commerce de Venise*, prouve, tom. II, liv. II, chap. IV, que les monnaies vénitiennes étaient plus anciennes que ce traité. Dans le chapitre suivant, il donne des renseignements sur leur poids, et sur le rapport de la valeur de l'or et de l'argent avec les denrées.

orageuse, sa conduite comme prince fut fort respectable. Son premier soin fut d'armer contre les Narentins, qui désolaient le commerce de Venise et infestaient la mer, où la république avait remporté de si brillantes victoires. Effrayés d'un appareil menaçant, les pirates en vinrent à des soumissions, restituèrent le butin qu'ils avaient pris, et s'engagèrent à payer un tribut.

Le nouveau doge avait trois fils; l'aîné était engagé dans les ordres sacrés. Il appela le second, nommé Pierre, au partage de son autorité; mais ce jeune homme, peu touché des exemples et des conseils de son père, se conduisait moins en prince qu'en brigand, dont les fureurs devaient alarmer tous les citoyens. On ne put se résoudre à tolérer ses excès. Le père se mit en devoir de les réprimer; le fils entreprit de résister à l'autorité paternelle et à la puissance publique, à l'aide d'une troupe d'hommes corrompus comme lui; et on aurait vu peut-être le palais ensanglanté, si l'indignation générale ne se fût soulevée pour punir la témérité de ce séditieux. Il fut saisi, garrotté, jugé, condamné à perdre la tête. Les larmes de son père lui sauvèrent la vie; on commua sa peine en un bannissement perpétuel, et tous les citoyens s'engagèrent par serment à ne jamais souffrir sa présence sur le territoire de la république.

Pierre, son fils, qu'il associe au dogat, est banni pour ses excès.

La cour des voisins jaloux est toujours un asile ouvert aux mécontents. Celui-ci se retira à Ravenne, où il arma quelques vaisseaux, avec lesquels il se mit à faire la course contre les bâtiments de sa nation. Son respectable père, au désespoir de voir cet indigne fils finir par le métier de pirate, le plus odieux de tous aux yeux des Vénitiens, en mourut de chagrin, dans la onzième année de son règne.

XV. Pierre Candiano IV doge. 952.

Étrange mobilité des passions humaines! Ce pirate, ce furieux, cet exilé, dont on avait juré de ne jamais souffrir le retour, fut celui que dans la nouvelle élection les suffrages appelèrent au trône. Trois cents barques allèrent le chercher à Ravenne, et son entrée dans Venise fut un triomphe et un scandale.

Le royaume d'Italie venait de changer de maître. Othon en avait chassé Béranger. Il importait à la république que cet empereur voulût bien s'en tenir avec elle aux termes des anciens traités qu'elle avait faits successivement avec les divers possesseurs de l'Italie supérieure. Le nouveau doge lui envoya une ambassade à Rome, et les traités furent renouvelés.

Pendant que Venise consolidait ses relations de bon voisinage avec l'empereur d'Occident, elle n'oubliait pas que c'était dans l'Orient qu'étaient ses relations de commerce et son allié naturel. Ses vaisseaux fréquentaient les ports du Levant, et fournissaient les Musulmans nouvellement établis sur ces côtes de tout ce que l'Europe offrait à leurs commodités ou à leurs besoins. L'esprit de trafic s'étendait sur tout, même sur le commerce des armes et des esclaves (1). Mais l'empereur grec, qui méditait des projets contre ses nouveaux voisins, exigea que le doge défendît aux Vénitiens, sous les peines les plus sévères, de fournir aucun secours aux infidèles.

Tels sont les actes extérieurs du gouvernement de

(1) Parmi les présents que Luitprandt, ambassadeur de Béranger, offrit à l'empereur de Constantinople, en 948, il y avait des esclaves, dont quatre étaient entièrement mutilés, sorte d'eunuques de très-grand prix. La ville de Verdun était alors en possession de cette branche de commerce.

Pierre Candiano IV. A l'intérieur son administration fut tyrannique. Il donna un exemple jusque alors inouï. Il répudia sa femme, dont il avait un fils, relégua la mère dans un couvent, força le fils à entrer dans les ordres sacrés, se remaria avec une petite-fille de Hugues, roi des Lombards; et comme elle avait quelques droits sur certaines villes d'Italie, il fit la guerre pour les soutenir.

Les Vénitiens ne pouvaient voir qu'à regret le sang de leurs concitoyens répandu pour les intérêts privés de leur doge. Celui-ci, qui craignait les suites d'un mécontentement qu'il avait fait naître, s'avisa de prendre des précautions contre le peuple et d'introduire une garde dans son palais, ce qui était sans exemple. Cet acte de prudence ne fut jugé que comme un trait d'orgueil. La hauteur indispose peut-être encore plus que la tyrannie.

Une foule immense se porte vers le palais. La garde repousse les assaillants. Désespérant de le forcer, on met le feu à tous les bâtiments qui l'environnent; l'église de Saint-Marc, plusieurs autres édifices, trois cents maisons, sont en flammes. L'incendie gagne le palais, toutes les issues sont assiégées par une populace furieuse. Le doge, poursuivi par les flammes, veut s'échapper; il tient dans ses bras un jeune fils qu'il avait eu de sa seconde femme. Partout il trouve les passages fermés. Il implore la pitié de ses ennemis, rappelle les services de son père, présente son fils, réclame l'humanité en faveur de cet innocent, demande à être jugé, se soumet à tout. Il n'était plus temps, le peuple furieux se précipite sur lui, le massacre impitoyablement ainsi que l'enfant, et jette leurs corps à la voirie.

Il est massacré.

XVI. Pierre Urseolo Ier doge. 976.

Les excès qu'on avait eu à reprocher à ce doge déterminèrent tous les suffrages en faveur d'un homme d'un caractère tout opposé. Pierre Urseolo, qui fut élu, n'accepta cette dignité qu'avec la plus sincère répugnance. Sa piété était éminente, sa libéralité digne de sa fortune. Il fit rebâtir à ses frais le palais et l'église Saint-Marc, détruits dans la dernière sédition. Ces soins pieux ne l'empêchèrent pas de marcher en personne au secours des habitants de la Pouille, attaqués par les Sarrasins, et il remporta une victoire éclatante sur ces infidèles.

Victoire sur les Sarrasins.

De retour à Venise, il continua de gouverner avec beaucoup de sagesse; mais les entretiens d'un moine français, que la dévotion avait conduit à Venise, lui firent croire qu'il était un spectacle plus agréable à Dieu que celui d'un prince qui travaille au bonheur de ses sujets par son administration et par ses exemples : il finit par se déterminer à abandonner sa femme, son fils et le soin de l'État pour embrasser la vie contemplative.

Le doge s'évade pour embrasser la vie monastique. 978.

La nuit du 1er septembre 978 il s'évada furtivement de son palais, où il devait craindre en effet d'être retenu par l'amour de son peuple, et se sauva dans une abbaye voisine de Perpignan, pour y finir ses jours sous l'habit monastique. Venise, après l'avoir chéri comme prince, l'invoqua dans la suite parmi les bienheureux (1).

C'est à ce règne qu'on rapporte le plus ancien docu-

(1) S'il faut en croire la *Vie des Saints de l'ordre de Saint-Benoît*, sect. 5, p. 885, Urseolo se repentit de son abdication, ou au moins de sa fuite; car un jour il vint s'accuser à son supérieur de ne pas savoir résister assez fortement aux tentations de l'esprit malin, qui l'excitait à retourner dans sa patrie, et le prier de châtier sa faiblesse. Il mourut en 997, précisément l'année où son fils, dont il avait prédit la gloire, fit la conquête de la Dalmatie.

ment qui constate l'existence d'un impôt sur les fortunes. Mais on ne peut pas douter que cette contribution n'eût été levée dans des temps antérieurs. Il paraît qu'elle était fixée au dixième du revenu déclaré par le contribuable sous la foi du serment, et que cette taxe, au lieu d'être annuelle, ne se levait que dans les cas de nécessité. Ce décime, les produits de quelques cens, les douanes et droits de port, les droits sur le sel et les amendes judiciaires, composaient dans ce temps-là tout le revenu de la république (1).

XVII. Vital Candiano doge.

Vital Candiano, frère du doge massacré, fut élevé à la suprême magistrature. Ce retour fréquent des mêmes noms, malgré ce que plusieurs princes avaient pu faire pour les rendre odieux, prouve l'existence continue de diverses factions qui survivaient aux doges et s'attachaient à leurs familles. Le règne de Vital Candiano n'offrit rien de digne de mémoire. Il n'y avait guère qu'un an qu'il était sur le trône lorsqu'une maladie vint mettre ses jours en péril. Il fit vœu de se consacrer à Dieu s'il en réchappait; et en effet après sa guérison il se retira dans un monastère.

XVIII. Tribun Memmo doge. 979.

L'aveugle populace, dit un historien (2), proclama Tribun Memmo pour succéder à Vital Candiano. C'était un homme d'un caractère nul, d'une incapacité absolue, mais recommandé par une immense fortune, et dévoué à une faction dès lors puissante, qui avait pour chefs ceux de la famille Morosini. C'était une raison pour que son règne fût orageux; malheureusement il fut long. Venise se vit pendant quatorze ans troublée par des

(1) *Storia civile e politica del Commercio de' Veneziani*, di Carlo-Antonio Marin, tom. II, liv. III, cap. IV

(2) *Ibid.*, cap. V.

haines domestiques et par la crainte des auxiliaires que les factions rivales appelaient du dehors (1).

Factions dans Venise.

La maison des Morosini étant protégée par l'empereur de Constantinople, il fallait s'attendre que l'empereur d'Occident soutiendrait la faction opposée, c'est-à-dire celle qui avait les Caloprini pour chefs, et verrait la république de mauvais œil tant que les Morosini ne seraient pas abattus; mais la faveur que le prince accordait à l'un des deux partis jetait beaucoup de citoyens dans le parti contraire.

La vie du doge fut menacée; un Morosini fut assassiné dans une église. On apprit que l'empereur Othon II arrivait en Italie avec une armée. La république se hâta de lui envoyer une ambassade, pour le solliciter de confirmer les traités déjà existants entre Venise et l'empire. Othon reçut les envoyés avec hauteur, fit délibérer son conseil sur leur supplique, et leur accorda la paix, pour l'amour de Dieu, était-il dit dans le diplôme, et pour mériter le paradis (2).

Le doge crut obtenir les bonnes grâces d'Othon en prêtant les mains à la faction qui voulait exterminer les Morosini. Bientôt il changea de parti, ou par une suite de la faiblesse de son caractère, ou pour ne pas encourir l'animadversion publique excitée par le meurtre dont la faction Caloprini s'était souillée.

Les chefs de la faction Caloprini se ré-

Forts de la faveur populaire, les Morosini recouvrèrent la supériorité; on leur fit concession de toute l'île

(1) Voyez l'*Histoire des Révolutions d'Italie*, par Denina, liv. IX, ch. VIII.

(2) Questa carta è, per dir il vero, insolente per un popolo riconosciuto sovrano. *Histoire des Révolutions d'Italie*, par Denina, liv. IX, cap. VI.

Saint-Georges, qui est un des quartiers de Venise; les Caloprini furent persécutés à leur tour; les principaux de cette faction se réfugièrent sur le continent, et allèrent se jeter aux pieds de l'empereur.

fugient auprès de l'empereur d'Occident.

« Seigneur, s'écria Étienne Caloprini, leur chef (1), « c'est aux pieds d'un prince, l'amour de ses sujets et « l'admiration du monde, que des infortunés, des op- « primés, viennent implorer un asile contre un gouver- « nement inique et une minorité factieuse. Exilés d'une « patrie à laquelle nous avons tant prouvé notre amour, « d'une patrie qui gémit sous le pouvoir anarchique « d'un petit nombre d'hommes pervers et altérés de « notre sang, nous n'avons plus d'asile que dans votre « protection; nous ne nous releverons point, seigneur, « que vous n'ayez accueilli notre misère.

« Nous n'avons eu aucune part ni au meurtre du digne « doge Candiano, ni à la violation des traités qui liaient « notre république envers votre empire; nous n'avons « point recherché la faveur des Grecs, vos implacables « ennemis. Nous nous sommes toujours montrés zélés « pour la plus juste des causes. Nous avions des droits « à la reconnaissance de nos concitoyens, et nous sommes « persécutés. Puisse notre patrie durer éternellement, « mais sous les sages lois d'un prince qui peut seul la « sauver de ses discordes intestines et de ses ennemis « extérieurs !

« Je parle non-seulement au nom de ceux que vous « voyez ici prosternés devant vous, et qui sont des per- « sonnages considérables, mais encore au nom de tout « ce qu'il y a de grand, de tous les citoyens, de tout

(1) *Histoire des Révolutions d'Italie*, par DENINA, liv. IX, cap. VII.

« ce qui déteste le despotisme d'une faction et un doge « qui la favorise; tous, tous ne désirent que de se voir « vos sujets, et aux conditions qu'il vous plaira de dic- « ter. Si un prince auguste ne me juge pas indigne de « gouverner en son nom sa nouvelle province, je sau- « rai justifier son choix, et je signalerai mon zèle pour « son service. Je serai, seigneur, votre vassal fidèle; « vous serez le maître de l'Adriatique, vous disposerez « de nos flottes, de 200 marcs d'or; et par ce moyen « vous pourrez porter vos forces en Dalmatie et dans « les possessions de l'empire d'Orient, chasser de l'Ita- « lie les Grecs et les Sarrasins, et venger les droits de « votre couronne. »

L'empereur Othon fait la guerre à la république. 982.

Tel est le langage de tous les transfuges. Othon, qui écoutait ceux-ci avec complaisance, les accueillit, et, d'après leurs conseils, défendit à tous ses sujets de commercer avec Venise, de recevoir aucun Vénitien dans ses États (1). Tous les passages furent gardés, toutes les communications furent interrompues, les subsistances que Venise tirait journellement du continent furent interceptées : les émigrés vénitiens se chargèrent eux-mêmes du soin de ruiner, d'affamer leur patrie, tandis que dans Venise le peuple en fureur saccageait leurs maisons, confisquait leurs biens, et poursuivait leurs femmes et leurs enfants.

On n'avait point d'armes à opposer à ce genre de guerre qu'Othon venait de déclarer à la république. Dans l'impossibilité d'attaquer l'empereur sur le continent, il ne restait d'autre ressource que de le fléchir,

(1) Ut nulli in aliqua sui imperii parte Venetico pervento parcere auderent.

mais on le tenta vainement. La capitale, voyant ses vaisseaux repoussés de tous les ports qui fournissaient à sa consommation, ses magasins fermés, ses ouvriers sans travail, et ses marchés sans approvisionnements, fut presque réduite aux dernières extrémités.

Les Caloprini eurent la coupable joie de forcer quel- 983.
ques villes de leur république à ouvrir leurs portes à l'empereur; il y en eut qui se rendirent pour ne pas périr de famine.

Mais une fièvre qui surprit Othon vengea la république et fit avorter les desseins parricides de ces transfuges, qui, ne pouvant même obtenir un asile dans l'empire, furent réduits à faire solliciter leur grâce par la veuve de l'empereur. Le blocus de Venise fut levé, les Caloprini y rentrèrent en suppliants. Bientôt après trois d'entre eux, les fils d'Étienne, furent assassinés aux portes du palais par la faction des Morosini. Pendant qu'on rapportait leurs corps sanglants à leur mère, le peuple, ému de ce spectacle, murmura contre le doge, qu'il accusait de n'être point étranger à ce meurtre, et, indigné de sa faiblesse, qui éternisait des inimitiés si fatales à la république, il demanda à grands cris l'abdication de Memmo, qui passa du palais ducal dans un couvent.

Nous avons vu quatre doges de suite exilés avec les yeux crevés; nous venons d'en voir quatre qui abdiquent pour embrasser la vie religieuse : c'est l'esprit d'imitation qui presque toujours décide des actions des hommes.

XIX. Coup d'œil sur l'histoire de Venise jusqu'à cette époque.

Il y avait à peu près cinq cents ans que les fugitifs de Padoue et d'Aquilée avaient cherché un asile dans les lagunes. Contents d'y trouver leur sûreté, d'agrandir

leur ville et d'étendre leur commerce, ils n'avaient fait jusque-là que des guerres justes, ils n'avaient pris les armes que pour repousser les pirates, pour secourir un voisin opprimé, ou pour défendre leur liberté contre Pépin et les Hungres. Quoique plusieurs victoires leur eussent donné un juste sentiment de leurs forces, ils n'avaient à se reprocher aucune agression, si ce n'est peut-être contre les Sarrasins; mais ils avaient entrepris cette guerre à la sollicitation des peuples de l'Italie et sur la réquisition de l'empereur d'Orient, dont la république relevait à quelques égards. D'ailleurs, dans les idées généralement reçues à cette époque, les Sarrasins, en leur qualité d'infidèles, étaient hors du droit commun.

Jamais la république n'avait fait d'entreprise sur le continent; car il ne serait pas juste de lui imputer les expéditions momentanées de deux doges qui n'avaient pour objet que leur intérêt personnel.

Cette réunion d'exilés et de pêcheurs était devenue une nation riche, puissante, belliqueuse à la fois et pacifique. Le fruit de cette modération avait été, sinon une existence exempte de troubles, du moins la création d'un État indépendant, qui s'affranchissait peu à peu de l'influence des deux empires entre lesquels il se trouvait placé, qui traitait avec ses voisins, qui comptait beaucoup de familles illustres, et dont les princes s'alliaient aux filles des rois; mais enfin l'État tout entier ne s'étendait pas au delà des lagunes et de quelques points de la côte voisine. Une scène nouvelle va s'ouvrir.

Le commerce, cette profession où l'on tente continuellement la fortune, n'est pas une école de modération.

Les succès inspirent l'avidité et la jalousie, et celles-ci l'esprit de domination. Le commerce maritime veut des ports où ses vaisseaux soient accueillis, de l'autorité là où il achète, des priviléges là où il vend, de la sûreté pour la navigation, et surtout point de rivaux.

Cet esprit d'ambition est au fond le même que celui des conquêtes. Venise va nous en fournir un exemple.

Aucun choix des Vénitiens ne fut justifié par des succès plus grands et plus utiles que celui du doge Pierre Urseolo II, en 991. Il était fils de celui qui avait abdiqué le dogat quinze ans auparavant. Comme il faut que dans la vie de tous les grands hommes il y ait quelque chose de merveilleux, on répandait que son père avait annoncé que ce fils serait la gloire de sa patrie, et la sainteté d'Urseolo I[er] donnait à ses espérances paternelles toute l'autorité d'une prophétie.

XX. Pierre Urseolo II doge. 991.

A peine le nouveau doge fut-il sur le trône, que les factions qui avaient déchiré Venise pendant le règne de son faible prédécesseur se calmèrent, ou au moins se turent. Les délibérations étaient fréquemment troublées; le palais avait été ensanglanté plus d'une fois : Urseolo fit rendre une loi par laquelle tout acte de violence dans les assemblées publiques serait puni d'une amende de 20 livres d'or, ou de la mort pour ceux qui n'auraient pas de quoi payer l'amende (1). Homme d'État autant qu'habile guerrier, il s'occupa de la prospérité du commerce. Il traita avec tous les États de l'Italie pour assurer des avantages aux vaisseaux et aux marchandises des Vénitiens. Il acheta par quelques redevances de petits

Son administration.

(1) Cette loi est rapportée dans l'*Histoire du Commerce de Venise*, par MARIN, tome II, liv. III, chap. III.

ports sur la Livenza, la Piave et le Sile; il prit à ferme les douanes de quelques princes (1); il obtint de l'empereur d'Orient que les sujets de la république seraient exempts de tous droits dans l'étendue de l'empire, tant dans les ports que dans l'intérieur des terres (2); ou du moins que les droits seraient réduits dans la proportion de trente sols d'or à deux; enfin, il s'assura, par une ambassade et par des présents, la bienveillance des soudans d'Égypte et de Syrie.

Commerce des Vénitiens dans l'Adriatique.

Le commerce intérieur de l'Adriatique était lui-même une source abondante de richesses pour les Vénitiens. A la faveur des concessions du patriarche d'Aquilée et des rois d'Italie, leurs barques remontaient tous les fleuves de la Lombardie et du Frioul, pour y vendre toutes sortes de marchandises étrangères. Ils étaient accueillis dans les ports de la Pouille et de la Calabre: sur la côte orientale du golfe ils jouissaient de quelques priviléges, achetés, il est vrai, par un tribut, mais qui n'en étaient pas moins profitables. Ils tiraient de la Dalmatie du bois à brûler, des vins, de l'huile, du chanvre, du lin, des grains de toute espèce, et des bestiaux; la côte septentrionale leur offrait du plomb, du mercure, des métaux de toute espèce, des bois de construction, des laines, des draps, des toiles, des cordages, des pelleteries, des fruits secs, et même des es-

(1) *Histoire du Commerce de Venise,* par MARIN, ch. IX.

(2) Il serait difficile de spécifier en quoi consistait cette exemption de droits. Sabellicus, décad. I, liv. IV, dit qu'on obtint en faveur des Vénitiens l'exemption des droits de gabelle et de port dans tout l'empire. Voyez au surplus sur cette bulle d'or des empereurs Basile et Constantin l'*Histoire du Commerce de Venise*, par MARIN, tom. II, liv. II, et liv. III, chap. VIII.

claves et des eunuques (1). Partout ils s'emparaient du commerce exclusif du sel et du poisson salé, et ils répandaient dans toutes ces contrées les marchandises de l'Orient (2).

C'était à la faveur d'un commerce si étendu que Venise, jusque là sans territoire, armait des flottes, et que, placée entre deux empires, elle avait su résister à l'un et se faire rechercher de l'autre.

Ces avantages étaient considérables; mais pour en

(1) *Storia civile e politica del Commercio de' Veneziani*, di Carlo-Antonio Marin, tom. II, lib. II, cap. III.

(1) Il commercio parea generalmente essersi ristretto trà poche terre vicine d'una stessa provincia, concorrenti le une al mercato dell' altre, come fù semprè necessario costume di tutte le nazioni anche più rozze e più incolte. Pochi erano quelli, per quel che ne parli la storia italiana, che facessero allora professione d'un trafico alquanto più grande e più esteso : i Giudei che, dispersi per il mondo, ed esclusi da ogni uffizio civile e ordinariamente anche dall' agricoltura, per non aver beni stabili proprj, alienissimi per altro canto dal mestier delle armi, furono costretti a impiegar tutta l' industria, o nell' esercizio della scienza fisica o nella mercatura : però furono in tutti i paesi del mondo riguardati come i più intraprendenti e i più avveduti mercatanti, e tali erano essi in Italia, anchè sotto il regno de' Francesi. Ma frà le nazioni naturali d'Italia i Veneziani furono, non pure i principali, ma quasi i soli che esercitassero fin dal nono secolo un vasto commercio. Venezia era l'emporio non meno d'Italia, che della Grecia, e de' paesi confinanti con l'Adriatico. Lo scrittor tedesco autore degli annali chiamati Fuldesi ne lasciò, quasi per incidenza, un bel testimonio; e più si parla nelle altre memorie di quei tempi, di mercatanti veneziani, che d'Italiani generalmente. Gli Amalfitani, posti negli ultimi confini d'Italia, e soggetti, benchè con poca dependenza, all' imperio greco, esercitarono anch' essi sotto i rè francesi la mercatura, ma il commercio loro fiorì specialmente nel seguente secolo decimo, e i Pisani e i Genovesi, che poi tanto grido ebbero per tutti i porti del Mediterraneo e gareggiarono di credito, di potenza, con gli stessi Veneziani, non prima del secolo undecimo comminciarono ad acquistar nome. (Denina, *Rivoluzioni d'Italia*, tom. II, lib. VIII, cap. XII.)

jouir paisiblement il fallait être délivré de ces pirates de Narenta, qui depuis cent cinquante ans fatiguaient le commerce de Venise de leurs entreprises continuelles. Ils ne lui fournissaient pas dans le moment un prétexte pour les attaquer; seulement ils réclamaient le tribut annuel que la république leur avait promis, à quoi le doge répondit qu'il irait bientôt le leur porter lui-même (1). Leurs courses étaient dirigées alors contre les peuples établis le long de l'Adriatique : les Istriens, les Liburniens et les Dalmates. Il y avait des brigands à réprimer, des faibles à secourir; ce fut une occasion pour les assujettir tous à la fois.

Diverses nations s'étaient établies successivement sur ces côtes; elles avaient dépendu d'abord de leurs chefs, ensuite des empereurs d'Orient pour la Dalmatie, et des empereurs d'Occident pour ce qui était au nord : ces deux empires s'étaient affaiblis; diverses villes de commerce s'étaient élevées sur ce littoral; elles se regardaient à peu près comme indépendantes, et elles auraient trouvé dans la navigation une source assurée de prospérité sans l'incommodité qui résultait pour elles du voisinage des Narentins.

Il n'y a point d'invraisemblance à conjecturer que Venise ne voyait pas sans quelque inquiétude, ou sans jalousie, des peuples libres, industrieux, bons marins, établis sur toute la côte orientale de l'Adriatique.

XXI. Les peuples

Les historiens vénitiens racontent que tous ces peu-

1. Ceperuntque iterum censum importune ducis exigere, quibus dux pro illorum ignominia demandans non per quemlibet nunciorum hunc mittere curo, sed vita comite ad hanc persolvendam dationem venire ipse non denegabo. (*Chronique attribuée à Sagornino*, publiée par Zanetti.)

ples, comme d'un concert unanime, envoyèrent des députés à Venise, pour implorer des secours contre les pirates, offrant de se donner à la république si elle les en délivrait (1). Il n'y a guère de peuples qui veuillent se donner; on ne connaît point de magistrats qui aient le droit de donner les peuples : cette députation, s'il est vrai qu'elle ait eu lieu, ferait plus d'honneur à la politique de ceux qui la reçurent qu'à la sagesse de ceux qui l'envoyèrent.

de la Dalmatie implorent le secours de la république contre les pirates.

Quoi qu'il en soit, les Vénitiens s'empressèrent de faire un armement considérable pour aller secourir ou assujettir leurs voisins, et le doge, après avoir reçu des mains de l'évêque l'étendard de la république, se mit en mer au printemps de l'an 997.

Armement pour cette expédition. 997.

Il se dirigea d'abord vers Parenzo, sur la côte d'Istrie. Dès que la flotte vénitienne fut à la vue du port, l'évêque et les principaux magistrats vinrent à bord du vaisseau que montait le doge protester de leur dévouement et de leur fidélité. Urseolo mit quelques troupes à terre, fit son entrée dans la ville, en prit possession, alla faire ses dévotions sur le tombeau de saint Maure, leva l'ancre le lendemain, et vogua vers Pola, où il fut reçu de la même manière. Il s'y arrêta quelques jours, parce que les peuples des environs venaient solliciter la faveur d'être adoptés par la république et amenaient au doge des soldats qu'il distribua sur ses vaisseaux. Entre les villes dont il reçut le serment on cite Capo-d'Istria,

Soumission de Parenzo.

Pola.

Trieste, Capo-d'Istria, etc.

(1) L'auteur de l'*Histoire de Trieste*, le P. Irénée della Croce, liv. VIII, chap. VII, raconte cet événement de la même manière : « Offerendo a piedi del doge, con la propria soggetione, anco el vassalagio. » Il ajoute qu'on ne sait pas si les Vénitiens possédaient déjà Trieste, ou pour quelles raisons ils négligèrent cette occasion de la soumettre.

Pirano, Isola, Emone, Rovigno et Humago. Les historiens ne sont pas d'accord sur Trieste. Il y en a qui la comprennent parmi les villes qui se soumirent; d'autres n'en font point mention.

Zara.

Le même accueil attendait le doge à Zara, ville qui avait dès longtemps des relations de commerce et d'amitié avec Venise. Tout le peuple vint à sa rencontre en le saluant des noms de libérateur et de seigneur (1). Là il reçut les évêques et les députations de Corytte et d'Arbo, qui vinrent, suivant les expressions d'un auteur vénitien (2), lui demander la paix ; en ajoutant qu'après les prières qu'on faisait pour l'empereur, en célébrant le service divin, on en ferait pour le doge.

Corytte, Arbo.

Négociation avec le roi de Croatie.

Mulcimir, roi de Croatie, inquiet de l'approche de l'armée d'Urseolo, lui envoya demander son amitié, en lui offrant des secours, et cette négociation se termina même par le mariage de la fille du doge avec Étienne, fils de Mulcimir.

Pendant ce temps dix galères de la flotte vénitienne furent envoyées pour occuper l'île de Chama et ravager le pays des Narentins. D'autres allèrent à la rencontre d'une flotte marchande qu'attendaient les pirates, et l'enlevèrent.

Soumission de Trau, Spalato, Sebenigo, etc.

Arrivé à Chama, le doge reçut l'hommage des villes de Belgrado et de Trau (3), Spalato, Salone, Sebenigo, None, Almissa, Raguse; et les îles d'Arbo, de Cherzo, de Brazza, de Coronata, de Pago, d'Ossero, et de Lissa,

(1) SABELLICUS, *Hist. Venet.*, décad. 1, lib. IV.

(2) *Ibid.*; voyez aussi la chronique attribuée à Sagornino.

(3) L'auteur des *Memorie istoriche di Trau*, Jean Lencio, raconte que les Vénitiens y furent reçus comme des libérateurs; mais il écrit d'après la chronique de Dandolo.

imitèrent cet exemple. Deux îles seulement, Corcyre la Noire, aujourd'hui Curzola, et Lesina, refusèrent de se soumettre. Le doge n'hésita pas à les assiéger. Corcyre était sans défense, et fut emportée sans difficulté; mais Lesina passait pour une place inexpugnable, c'était le repaire des Narentins; la ville était dans une situation fort escarpée, fortifiée par l'art et défendue par une nombreuse garnison. C'était cette même place dont mille ans auparavant Vatinius écrivait à Cicéron (1): « J'ai forcé quatre enceintes, escaladé quatre tours, emporté une citadelle, et je me suis vu contraint d'abandonner ma conquête. » La flotte vénitienne bloqua le port, et l'armée investit la ville; des sommations, des propositions furent adressées inutilement aux assiégés, ils étaient résolus à tenter le sort des armes.

Conquête de Curzola et de Lesina.

L'attaque fut ordonnée. On commença par lancer une grêle de traits sur les remparts; les assiégés, quoiqu'ils y répondissent avec courage, furent obligés de s'écarter pour se mettre à l'abri; aussitôt les Vénitiens gravissent sur le rocher, les échelles sont appliquées aux murailles; les assiégés accourent pour repousser l'assaut, mais on monte de tous côtés, le nombre des assaillants augmente à chaque instant, la garnison plie, et les Vénitiens se précipitent avec elle dans la ville. Là se fit un horrible carnage; le doge arriva pour le faire cesser, accorda la vie aux vaincus, leur ordonna d'évacuer la place, et les fit transporter à Saint-Massimo.

Ce fut sur le lieu même de sa victoire qu'Urseolo reçut les députés de Raguse, qui vinrent prêter pour leur ville le serment de fidélité à la république.

(1) *Epistolæ ad familiares*, lib. V, ep. x.

XXII. Guerre contre les Narentins; ils sont vaincus.

La Dalmatie était soumise ou conquise; il restait à châtier les Narentins. Il fallait que ce peuple eût obtenu précédemment contre les Vénitiens un succès bien important; car la république leur payait un tribut annuel. Le golfe de Narenta se trouvait sans défense par la prise des îles de Curzola et de Lesina. Le doge fit débarquer ses troupes, et livra le pays à la fureur du soldat. Tout fut mis à feu et à sang, tout fut détruit, les habitants étaient égorgés sans distinction; ce qui put échapper vint se mettre à la discrétion du vainqueur. Les conditions qu'il leur dicta furent telles qu'on pouvait les attendre après une guerre de cent soixante ans, qui se terminait par une horrible catastrophe: plus de tribut, défense d'armer en course, ordre de respecter le pavillon vénitien et indemnité de toutes les pertes occasionnées aux sujets de la république. Ainsi se termina cette longue lutte entre Venise et les pirates, qui devint pour la république l'occasion de la plus belle conquête, et qui la mettait en état de tirer désormais de son propre territoire tous les objets de première nécessité qu'elle n'avait pas, les grains, le vin, l'huile, les bestiaux, le chanvre et le bois. Mais ce n'était pas tout de trouver dans ces nouvelles possessions des ports, des marchandises, des matelots; il y avait une population de consommateurs à rendre tributaire du commerce de Venise.

Il nous reste à voir comment les Vénitiens en usèrent envers les peuples qui s'étaient donnés à eux.

XXIII. Le gouvernement de la république établi dans la Dalmatie.

Urseolo ramenant à Venise son armée victorieuse y fut reçu avec des transports de joie. On décida que désormais le doge dans ses actes ajouterait au titre de duc de Venise celui de duc de Dalmatie. Quant à la forme du gouvernement de ces provinces, on ne distingua point

celles dont la soumission avait été spontanée de celles qu'il avait fallu conquérir. On envoya dans chacune un magistrat, qui, sous le titre de podestat, les gouvernait au nom de la république. Ces magistrats étaient à la nomination du doge, qui les choisit parmi les familles vénitiennes les plus considérables (1); et cet usage, constamment observé depuis, ne laissa pas à ces nouveaux sujets la moindre part, je ne dis pas aux affaires générales de la république, je ne dis pas aux diverses élections, mais même dans l'administration intérieure de leur pays. Cette condition était telle, qu'il est difficile de croire que ces peuples s'y soient soumis volontairement, uniquement pour se délivrer du voisinage de quelques pirates. Comment se persuader qu'ils se soient remis à la discrétion de ceux qu'ils invoquaient comme des libérateurs? Et, en supposant cette insouciance ou cette légèreté dans la classe ignorante et pauvre, qui ne pouvait prendre aucune part aux affaires, on ne peut pas douter qu'il n'y eût parmi ce peuple des riches, des magistrats, des hommes puissants; or l'intérêt de ceux-ci les avertissait, bien certainement, qu'il leur importait de stipuler des conditions qui leur conservassent au moins une existence équivalente à celle dont ils jouissaient déjà.

Je n'ai point de titres à opposer aux historiens vénitiens; mais il me semble qu'ici le raisonnement peut suppléer à la critique. Leur récit me paraît invraisemblable, et je crains bien, pour l'honneur de l'humanité, que pour expliquer la réunion de l'Istrie et de la Dalmatie à la république il ne faille recourir à la force des

(1) Othon Urse à Raguse, son fils à Spalato, Dominique Polani à Trau, Jean Cornaro à Sebenico, Vital Michel à Belgrado. (SABELLICUS, décad. I, lib. IV.)

armes ou à la corruption. Cette conquête était tellement utile aux Vénitiens, qu'il est impossible de ne pas croire qu'elle eût été préméditée. L'Istrie est un pays pierreux, la Dalmatie une langue de terre resserrée entre des montagnes et la mer; mais la côte d'Italie qui longe l'Adriatique est malsaine, plate, et par conséquent sans abri. Les navigateurs sont obligés de raser la côte opposée, où les canaux qui séparent une multitude d'îles offrent des ports excellents; et toutes ces îles, tout le littoral, abondent en matériaux pour les constructions navales, en denrées; enfin la population de ces contrées est non-seulement belliqueuse, mais accoutumée à la mer. Ces avantages font sentir l'importance de cette acquisition, surtout pour une puissance située au fond du golfe et qui aspirait à devenir puissance maritime.

Je me hâte de terminer l'histoire du règne d'Urseolo. La considération qu'il s'était si justement acquise lui fournit les moyens de rendre de nouveaux services à sa patrie. L'empereur Othon III voulut être le parrain de son fils; cet empereur, ayant eu envie de voir Venise, y vint passer trois jours. Le doge profita de cette occasion pour obtenir de nouvelles franchises en faveur du commerce, et une démarcation plus favorable des limites de la république.

XXIV. Abolition d'un tribut que la république devait à l'empereur d'Occident.

Il existait encore un usage, qui était sans doute un reste de l'ancienne dépendance de Venise à l'égard des empereurs d'Occident. Tous les ans la république leur envoyait un manteau de drap d'or. Othon, devenu l'hôte des Vénitiens à leur insu, voulut bien abolir cette redevance, à la prière du doge (1).

(1) *Pallium quidem quod pro pacti fœdere a Veneticis supra quin-*

Voici quelles furent les principales concessions obtenues par Urseolo en faveur du commerce : Basile et Constantin confirmèrent par une bulle d'or tous les priviléges des Vénitiens dans l'Orient. L'empereur d'Occident, Othon III, leur accorda non-seulement l'exemption de tous droits dans l'étendue de son empire, mais leur permit la jouissance de trois ports dans le voisinage des lagunes. On croit (1) que ces trois ports étaient Trévise, Campalto, et Saint-Michel-del-Quarto, voisin des ruines d'Altino et traversé par l'ancienne voie romaine *Claudia-Augusta*, qui établissait la communication entre l'Italie et la Germanie.

L'évêque de Cénéda accorda aux Vénitiens le port de Settimo sur la Livenza, et celui de Villono sur le Lamène.

L'évêque de Bellune avait montré d'abord des dispositions moins favorables; il avait même saisi les biens que les anciens habitants d'Héraclée possédaient dans son diocèse. Le doge fit cesser toute communication avec le Bellunois : ce territoire se trouva tout à coup privé de sel et de tout ce que lui fournissaient les lagunes. L'évêque fut réduit à demander grâce, et à restituer les biens qu'il avait séquestrés.

Magnificence d'Urseolo.

Dans les loisirs de la paix Urseolo employa noblement sa fortune à relever des monuments publics. Son père avait fondé un hôpital et fait rebâtir à ses frais le

quaginta libras persolvebatur, eidem suo compatri duci perpetua scribtione donabat. Chronique attribuée à Sagornino ; à quoi l'éditeur Zanetti ajoute : *Scilicet pro rebus, privilegiis et immunitatibus quibus Venetici in Italico regno gaudebant.* Il cherche, comme on voit, à faire passer cette redevance pour le prix des concessions faites au commerce vénitien, et non pour une marque de vassalité.

(1) *Memorie storico-civili supra le successive forme del governo de' Veneziani*, da Sebastiano Crotta.

palais et l'église de Saint-Marc : le fils fit reconstruire la métropole de Grado, d'autres disent même la ville (1), et plusieurs édifices dans Héraclée. Cette magnificence peut faire juger à quel degré de splendeur étaient parvenues les grandes familles; celle-ci n'était élevée à la dignité ducale que depuis une génération.

Urseolo était sans contredit le doge à qui ses services et sa gloire avaient donné le plus d'autorité. Il aurait pu, comme plusieurs autres, assurer sa dignité à son fils en se l'associant; mais il s'abstint de cet acte peu populaire, et les Vénitiens surent lui en tenir compte en prononçant solennellement cette adjonction. Ce fils qu'on

Ses alliances. lui donnait pour collègue venait d'épouser une nièce de Basile et de Constantin, empereurs d'Orient.

Ainsi la famille du doge de Venise s'alliait de deux côtés aux familles couronnées; mais tant de félicités touchaient à leur terme. Ce fils qui devait lui succéder, cette belle-fille d'un sang royal, il allait les voir périr dans ses bras, et de la maladie la plus affreuse. La peste et la famine vinrent dévaster Venise. Le courage du doge eut encore cette déplorable occasion de s'illustrer; sa générosité, ses soins affectueux, l'activité de son administration, lui acquirent de nouveaux droits à une éternelle reconnaissance. Enfin Venise le perdit; et comme s'il eût pu se croire encore redevable envers sa patrie, il affecta les deux tiers de son bien aux besoins de l'État, n'en laissant que le tiers à trois fils qui lui restaient, et dont l'aîné lui succéda, en l'an 1006.

XXV. Othon Urseolo, doge. 1006.

Othon Urseolo était encore fort jeune, mais son nom lui concilia tous les suffrages. Il prenait les rênes d'un

(1) Sabellicus, décade I, lib. IV.

État dont son père avait étendu les limites. Cet accroissement de puissance donnait à la république de nouveaux rapports : elle allait se trouver en contact avec des voisins qui jusque alors lui avaient été à peu près inconnus. La Hongrie, cette contrée d'où tant de barbares étaient sortis autrefois pour effrayer Venise, était alors gouvernée par un roi qui rechercha l'amitié du doge. Le mariage d'Othon avec la fille de ce roi cimenta cette alliance, et fournit une nouvelle preuve de la considération attachée à la dignité de doge et au nom d'Urseolo.

Guerre contre la ville d'Adria, qui est ruinée.

On se rappelle que l'empereur d'Occident Othon II, irrité contre Venise par la faction des Caloprini, avait défendu aux villes d'Italie toute communication avec la république. Capo-d'Argéré ou Cavarzéré, réduite à l'extrémité par le défaut de subsistances, s'était rendue à l'empereur, qui, pour encourager les défections, avait récompensé la soumission de cette ville en lui donnant le territoire de Loredo. On s'était raccommodé avec l'empereur. Cavarzéré était rentrée sous l'autorité de la république, avec son nouveau territoire, de manière que ce différend avait fini par une espèce de conquête.

Il y avait à peu près trente ans que Venise en jouissait, lorsque la ville d'Adria essaya de faire valoir quelques prétentions qu'elle croyait avoir sur le Lorédan. Les habitants d'Adria commencèrent par une invasion. Le doge marcha contre eux, les défit entièrement, assiégea leur ville, la prit, et la ruina pour jamais. L'évêque et les principaux citoyens furent contraints d'aller à Venise signer une renonciation formelle à toutes prétentions sur le territoire en litige (1).

(1) Cet acte est rapporté dans MURATORI : *Antiquitates italicæ medii ævi;* Dissert. 5, p. 241. Il est sous la date de 1017.

XXVI. Guerre contre le roi de Croatie.

Les nouveaux domaines de la république ne pouvaient manquer d'appeler l'attention du doge. Mulcimir, roi des Croates, quoique son beau-frère, profita du moment où les Vénitiens étaient occupés dans le Lorédan pour mettre le siége devant Zara. Othon parut presque aussitôt à l'entrée du port, débarqua ses troupes, livra bataille aux Croates, remporta une victoire décisive, et força son beau-frère à lui demander la paix.

Une protection si efficace, accordée si vite et de si loin, devait lui attacher les peuples de la Dalmatie. Il montra sa flotte dans leurs diverses îles, visita leurs villes principales, gagnant partout les cœurs par son affabilité, et rentra dans Venise, où le malheur l'attendait.

XXVII. Conspiration contre le doge. 1026. Il est déposé et exilé.

Il régnait déjà depuis vingt ans (1); il avait fait admirer son activité et son courage; on ne pouvait que bénir sa modération; cependant des factieux entreprirent de le chasser du trône, et y réussirent. Un homme d'une famille considérable, Dominique Flabenigo, se mit à leur tête pour accuser de tyrannie celui qui avait exercé d'une manière si digne d'éloges un pouvoir dont l'origine était si légitime; ils le surprirent dans son palais, lui rasèrent la barbe, et l'envoyèrent en exil.

Venise dut être indignée de cet attentat, qui la privait de l'un des meilleurs princes qui l'eussent gouvernée; cependant, grâce aux nombreux exemples qu'on en avait vus, tel était l'effet d'une disposition, même illégale, que l'on s'assembla pour procéder à une nouvelle élection. Le chef des factieux ne profita point cette fois de son crime. Les suffrages publics déférèrent la cou-

(1) Sabellicus, décad. I, liv. IV, ne le fait régner que cinq ans; la chronique de François Sansovino, quinze ans, de 1009 à 1026, et la chronique intitulée, *Series ducum venetorum*, jusqu'en 1028.

ronne ducale à Pierre Centranigo, qui était (1) de la famille des Barbolani.

Déjà les Barbolani s'étaient montrés dans les factions; le massacre d'un doge, de Pierre Tradenigo, les avait signalés cent ans auparavant. Cette famille avait été exilée de la république. On rapprocha toutes ces circonstances, et on en conclut, justement ou non, que le nouveau doge n'avait pas été étranger à la révolution qui l'appelait au trône. Il n'en fallut pas davantage pour indisposer les esprits contre lui. Son mérite et sa modération ne purent jamais les lui concilier. Il eut beau gouverner avec prudence; il eut beau réprimer deux fois avec fermeté les entreprises toujours renaissantes du patriarche d'Aquilée sur Grado : on conspira contre lui. A la tête de cette nouvelle conjuration était le patriarche de Grado, l'un des frères du doge déposé. Il s'était enfui à la nouvelle de la dernière révolution; Centranigo l'avait rappelé, lui avait fait reprendre possession de son siége, lui avait donné toutes les sûretés possibles, sans que ces procédés pussent éteindre les désirs de vengeance dans le cœur du patriarche. Il entretint les rumeurs populaires, fomenta le mécontentement, et parvint à exciter une nouvelle sédition, dans laquelle le doge, après quatre ans de règne, fut déposé, revêtu d'un froc et jeté dans un monastère.

XXVIII Pierre Centranigo doge. 1026.

Autre conspiration contre Centranigo. Il est déposé. 1029.

Tous les vœux rappelaient Othon, tous les cœurs étaient pour cette famille. Othon n'avait point dégénéré de son illustre père. On envoyait des ambassadeurs pour le ramener de Constantinople, où il s'était retiré. Le patriarche venait d'être chargé de l'exercice provisoire de

Rappel d'Othon Urseolo Il meurt.

(1) Sabellicus, *Hist. Venet.*, décad. I, liv. IV.

l'autorité jusqu'à l'arrivée du doge; il faisait déclarer traître à la patrie le chef des factieux qui avaient détrôné son frère; Dominique Flabenigo était en fuite. Qui l'eût dit que ce factieux, ce traître, allait être investi légalement du pouvoir; que cette illustre famille touchait au moment de se déshonorer et d'être proscrite pour jamais? L'histoire est faite pour donner de graves leçons à la prudence humaine.

XXIX. Dominique Urseolo veut s'emparer du trône. 1030.

Les ambassadeurs qui allaient chercher Othon le trouvèrent mort. Le patriarche, au désespoir, abandonna le gouvernement. On allait s'occuper d'une nouvelle nomination, lorsque leur troisième frère, Dominique Urseolo, entreprit de s'emparer du dogat comme d'un patrimoine.

On se révolte contre lui. Il est chassé. Sa famille est proscrite pour jamais.

Sans consulter, sans daigner solliciter ou gagner les suffrages, alléguant seulement sa qualité de fils et de frère des deux derniers doges légitimes, il s'empara du palais et du gouvernement. Cette témérité excita une indignation générale. Ce qui choque le plus dans les usurpations, ce n'est pas la passion de dominer, qui est commune aux prétendants légitimes comme aux usurpateurs, c'est le mépris dont les nations ont à se plaindre. Sur le trône le mépris qu'on affecte est encore plus dangereux que celui qu'on inspire.

Tout le peuple se souleva. Assailli dans ce palais bâti par son aïeul, où son père et son frère avaient régné, où la veille il s'était établi lui-même de sa propre autorité, Dominique Urseolo voulut d'abord se défendre, comme s'il eût eu affaire à des rebelles; mais sur le point de payer de son sang son usurpation, il parvint à s'évader, et alla mourir à Ravenne.

XXX. Dominique

Dans les crises politiques les passions les plus dan-

gereuses offrent quelquefois une ressource. La haine de Flabenigo pour les Urseolo devint un mérite. Il fut rappelé, élu, installé sur le trône ducal. Tout ce qu'on lui demandait c'était d'y porter cette haine. Il assembla le peuple, peignit avec toute la véhémence de la passion l'attentat d'Urseolo, le péril de la république, et finit par proposer la proscription éternelle du nom le plus illustre jusque alors dans les fastes vénitiens. On ne se rappela ni la Dalmatie conquise, ni les Narentins détruits, ni quarante ans d'une sage administration, ni les sentiments qu'on éprouvait quelques jours auparavant; un crime irrémissible avait tout fait oublier. L'arrêt fut porté, la proscription fut générale, on punit la tyrannie en l'imitant. La famille entière fut chassée, et les nobles descendants de Pierre Urseolo (1), toujours traités en ennemis publics, pour la faute d'un seul, n'ont jamais pu trouver un asile ni sur ces rivages que leurs ancêtres avaient soumis, ni dans ces villes qu'ils avaient rebâties, ni dans cette capitale ingrate qu'ils avaient ornée de glorieux monuments.

Flabenigo doge. 1030.

Admirons ici le cours toujours imprévu des choses humaines : un factieux occupe légitimement le trône, et c'est lui qui va opposer une digue insurmontable à l'ambition. La passion va conseiller la résolution la plus sage, la plus salutaire.

Flabenigo représenta que depuis trois cents ans la plupart des doges avaient tenté de perpétuer cette dignité dans leur famille. Il y avait eu douze héritiers de l'autorité désignés avant la mort de leur père ou de leur frère, cinq dans une seule maison; plusieurs, ce qui était plus

Abolition de toute association au dogat.

(1) Les collatéraux furent exceptés du bannissement.

monstrueux encore, y avaient été associés par un abus de cette autorité même, sans consulter le peuple; pas un n'avait justifié les espérances qu'on en avait conçues; on s'était vu obligé d'en punir quatre de l'exil ou de la mort (1).

Il fallait abolir cette odieuse coutume, qui, sous prétexte de prévenir les troubles de l'élection, devait finir par la supprimer. Cette proposition fut accueillie d'une voix unanime, et une loi fondamentale fut rendue qui interdisait toute désignation d'un successeur avant la mort du doge régnant. Sans cette loi, qui a été constamment observée depuis, la république devenait une principauté héréditaire.

Cet acte est le seul monument qui nous reste du règne de Flabenigo. Ce règne fut tranquille, et dura à peu près dix ans.

XXXI. Dominique — Après la mort du doge on élut Dominique Contarini.

(1) Voici la liste des doges associés au pouvoir du vivant de leur père ou de leur frère :

Jean Galbaio, associé à son père Maurice.
Maurice Galbaio, associé à son père Jean.
Béat, Valentin, } associés à Obelerio, leur frère.
Jean Participatio, Justinien Participatio, } associés à Ange, leur père.
Ange Participatio, associé à Justinien, son père.
Jean Participatio, associé à Justinien, son frère.
Jean Tradenigo, associé à Pierre, son père.
Jean Participatio, associé à Urse, son père.
Pierre Candiano IV, associé à Pierre Candiano III, son père.
Jean Urseolo, associé à Pierre Urseolo II, son père.

Béat, Valentin, Ange Participatio, le fils de Justinien, Jean Tradenigo, et Jean Urseolo, moururent avant de régner seuls.

Jean Galbaio, Maurice Galbaio, Jean Participatio Ier, furent déposés : Pierre Candiano IV fut massacré.

Il était d'une famille illustre, d'un caractère plein de sagesse. Il gouverna Venise pendant vingt-sept ans. Il eut à réclamer l'intervention du pape contre les prétentions du patriarche d'Aquilée, qui entreprenait à chaque occasion la conquête de l'Église de Grado. Cette fois il s'y était pris à main armée; mais la mort de ce turbulent patriarche vint mettre fin au différend. Contarini doge. 1041.

Une affaire plus sérieuse, ce fut la révolte de la ville de Zara. Les troubles qui avaient agité la république avaient fait négliger les colonies, et devaient leur inspirer la tentation de secouer le joug. La ville de Zara, que le roi des Croates remuait par ses intrigues, se donna à ce prince, lui envoya prêter serment par des députés, et chassa le podestat vénitien. Contarini partit sur-le-champ à la tête d'une flotte formidable. La ville se détermina à soutenir un siége. Le doge le poussa vivement, réduisit Zara à la dernière extrémité; et lorsque les habitants se furent rendus à discrétion, il usa de la victoire avec modération. Au lieu d'exercer tous les droits de la force, au lieu de traiter les vaincus en rebelles, il les rétablit simplement dans la position d'où ils avaient voulu sortir, en se contentant de les menacer de la vengeance de la république s'ils ne restaient sujets soumis. Cette clémence n'empêcha pas les Dalmates de provoquer bien souvent encore le courroux de leurs souverains.

Révolte de Zara, qui se donne au roi de Croatie.

Siége et soumission de Zara. 1065.

XXVII. Dominique Silvio doge. 1069.

Dominique Silvio succéda à Contarini. Pendant son règne les princes normands, qui s'étaient emparés de l'Italie méridionale, faisaient la guerre à l'empire d'Orient. Ils assiégeaient Durazzo.

Guerre contre les Normands, qui

Les Vénitiens ne pouvaient voir sans inquiétude ce peuple belliqueux établi dans la Sicile, dans la Pouille,

sont battus. 1083.

dans la Calabre ; et surtout ils ne devaient pas souffrir que par la conquête de Durazzo ils devinssent les voisins des Dalmates, dont les dispositions à la révolte venaient de se manifester. L'empereur grec ayant sollicité le secours de la république, le doge se mit lui-même à la tête de la flotte destinée à débloquer Durazzo, attaqua l'armée navale des Normands, la battit complétement, l'obligea de rentrer dans ses ports, et pour cette fois sauva la place (1). Mais Robert Guiscard, roi des

La flotte vénitienne détruite l'année suivante. 1084.

Normands, reparut devant Durazzo avec une nouvelle flotte. Le doge accourut pour le combattre encore, avec plus de confiance qu'auparavant. Cette confiance fut trompée. Les Normands se défendirent avec une telle vigueur, que presque toute la flotte vénitienne fut prise ou coulée à fond. Accoutumés depuis longtemps à voir rentrer leurs armées victorieuses, les Vénitiens, lorsqu'ils virent arriver les débris de celle-ci, s'en prirent au doge de leur malheur, et le déposèrent (2). C'est sous ce prince, dit-on (3), que l'Église de Saint-Marc fut achevée ou rebâtie.

(1) Voici des vers d'un poëte du temps qui font allusion à cette expédition, et qui attestent la puissance maritime des Vénitiens à cette époque :

« Non ignara quidem belli navalis, et audax
Gens erat hæc : illam populosa Venetia misit,
Imperii prece, dives opum, divesque virorum,
Qua sinus Adriacis interlitus ultimus undis,
Subjacet arcturo. Sunt hujus mœnia gentis
Circumsepta mari ; nec ab ædibus alter ad ædes
Alterius transire potest nisi lintre vehatur.
Semper aquis habitant ; gens nulla valentior ista
Æquoreis bellis, ratiumque per æquora ductu. »

(Guillelmus APULUS, *Poëme des Normands*, liv. IV.)

Muratori l'a inséré dans sa collection *Rerum Italicarum*, tom. V.

(2) SABELLICUS, décade I, liv. V.

(3) TIRABOSCHI.

La guerre contre les Normands continua sous Vital Fallier, successeur de Silvio. Les armes de la république n'y furent pas plus heureuses, et cette constance était d'autant plus méritoire, que le roi des Normands était l'allié du pape Grégoire VII, ce pontife si fameux par la hauteur avec laquelle il soutenait les prétentions du saint-siége. En s'alliant avec l'empereur Nicéphore Bottoniate, les Vénitiens s'étaient déclarés les défenseurs d'un prince excommunié. Cependant le doge mit un prix à ces sacrifices : il demanda que l'empereur Alexis Comnène, successeur de Nicéphore, renonçât, en faveur de la république, aux droits de souveraineté, déjà presque oubliés, mais qu'il prétendait encore sur la Dalmatie. Alexis ne pouvait guère s'y refuser : l'empire était sur son déclin, ce n'était pas le moment de faire valoir de vaines prétentions.

XXXIII. Vital Fallier doge. 1084.

Ce secours que le doge Vital Fallier fournit à l'empire d'Orient fut reçu avec une telle reconnaissance, que l'empereur accorda aux Vénitiens la libre entrée de tous ses ports, déclara qu'ils seraient considérés à Constantinople, non comme étrangers, mais comme nationaux, et soumit tous les négociants d'Amalfi qui aborderaient sur les côtes de l'empire à payer une redevance annuelle de trois *perperi* à l'Église de Saint-Marc (1). C'était rendre la république d'Amalfi tributaire de celle de Venise. L'empereur donna en même temps au doge le titre de protosebaste, en y attachant un revenu considérable ; ce qui déroge un peu de la dignité de souverain pour celui qui reçoit de semblables faveurs.

(1) *Memorie storico-civili sopra le successive forme del governo de' Veneziani,* da Sebastiano Crotta.

Établissement des foires.

Ce fut à peu près vers ce temps-là que les Vénitiens établirent des foires pour la facilité des échanges commerciaux. Il y en avait déjà à Rome et à Pavie. Les réunions auxquelles les pratiques de dévotion donnaient lieu en avaient fait naître l'idée. La pompe des cérémonies, la fréquence des miracles, les grâces accordées par le souverain pontife, attiraient à certains jours un concours nombreux de nationaux et d'étrangers. Les spéculateurs aperçurent bientôt le parti qu'il y avait à tirer de cette affluence : les marchands vinrent augmenter le nombre des pèlerins, et ajouter un nouvel intérêt à celui du pèlerinage. Les prêtres ne dédaignèrent point ces auxiliaires : l'Église et le gouvernement s'accordèrent à les favoriser. Des immunités, des franchises, des indulgences, des spectacles, invitèrent les peuples à venir grossir ce concours, et on ne négligea rien pour accroître la célébrité du patron qui l'attirait, ou pour se procurer de nouvelles reliques fameuses par des miracles.

Les Vénitiens ne se contentèrent pas d'instituer une foire en l'honneur de saint Marc, leur protecteur, et de plusieurs autres saints : ils achetèrent partout des reliques, et on assure même que n'ayant pu acquérir le corps de saint Taraise, ancien patriarche de Constantinople, parce que les moines grecs qui le possédaient s'étaient absolument refusés à le leur vendre, ils prirent le parti de le dérober (1).

(1) Di queste fortune, le quali accrescevano la riputazione della nuova Venezia in tutto 'l mondo Cristiano, come trà l'altro, fù quella del corpo di S. Tarasio rubato a un convento di monaci renittenti a venderlo o a donarlo. — (*Storia civile e politica del Commercio de' Veneziani,* di Carlo-Antonio MARIN, tom. II, lib. IV, cap. IV.)

Nous venons de voir la république faire ses premières tentatives de conquêtes : sa principale ambition devait être de dominer sur l'Adriatique; elle a cherché d'abord à s'en assurer les rivages, mais elle n'a point porté ses armes au delà. Maintenant de nouveaux intérêts l'appellent en Orient. Un nouveau peuple venait d'envahir ces contrées; l'empire fondé par Constantin allait être démembré; si les Vénitiens voulaient être les intermédiaires du commerce de l'Europe et de l'Asie, il fallait qu'ils fissent respecter leur pavillon sur toutes les côtes du fond de la Méditerranée, qu'ils sussent y former des établissements, et profiter de la chute de l'empire, pour acquérir quelques positions fortifiées, d'où ils fussent à portée de protéger leur commerce et de menacer leurs ennemis. Pendant ce temps l'Europe entière, entraînée par d'autres passions, courait aux armes. Pour les hommes d'État, il s'agissait de repousser des peuples, sectateurs d'une religion nouvelle, qui menaçaient d'envahir toute la chrétienté; pour tout le reste, il s'agissait d'acquérir le ciel, en délivrant le tombeau du Sauveur, profané par les infidèles. Les Vénitiens avaient deux intérêts opposés : d'une part ils devaient désirer l'expulsion des Sarrasins, et se tenir en mesure d'être admis au partage des conquêtes; de l'autre, si tant de nations européennes formaient des établissements dans le Levant, les avantages dont les Vénitiens y avaient joui jusque alors cessaient d'être des priviléges.

XXXIV. Vital Michieli doge. 1094.

Croisades.

L'empereur grec, qui ne voyait pas ces armements sans alarmes, avait invité la république à n'y prendre aucune part. Quoique cet empire fût dans un état de décadence, il méritait des ménagements, surtout tant qu'il se montrait disposé à favoriser exclusivement les Véni-

tiens. Ces considérations suspendirent leur résolution ; ils furent les derniers à partager l'enthousiasme qui entraînait tant de peuples à la croisade ; au reste, grâce à leur manière de fournir leur contingent à la ligue européenne, cette guerre n'avait pas pour eux les mêmes inconvénients que pour les autres nations. L'armée vénitienne n'avait pas des marches immenses à faire, des pays inconnus à traverser, des privations à supporter ; elle n'allait pas s'enfoncer, sans moyens de retraite, au milieu d'une population belliqueuse ; elle devait être transportée sur sa flotte, ne jamais perdre de vue ses vaisseaux, et se borner à ravager les côtes ou à bloquer les ports de l'ennemi.

XXXV. Premier armement des Vénitiens. 1098.

Ce fut sous le doge Vital Michieli que la république fit son premier armement, en l'an 1098 : il consistait en deux cents bâtiments de guerre ou de transport, dont la moitié avait été fournie par les villes de la Dalmatie (1). L'évêque de Castello, Henri Contarini, voulut prendre part à cette expédition. La flotte, commandée par le fils du doge, mit à la voile, et se dirigea d'abord vers Rhodes. A la hauteur de cette île elle rencontra la flotte des Pisans, qui se rendait aussi à la Terre-Sainte. Les deux républiques étaient en paix, la destination des deux flottes était la même ; quelques Vénitiens descendirent dans la petite île de Saint-Nicolas, pour y prendre les reliques du patron. Les caloiers qui les gardaient ne voulant pas absolument les livrer, les pèlerins s'en emparèrent de force ; mais les Pisans, témoins de cet enlèvement,

Rencontre de la flotte de Venise avec celle de Pise. Combat.

(1) E subito furono fatti armare 207 navilj, che furono 80 galere, 55 tarette, et 72 navilj ; de' quali 100 ne furono armati in Dalmatia e 'l resto a Venezia.

(*Hist. Veneziana*, di Andrea NAVAGERO.)

voulurent avoir leur part de la dépouille (1). La dispute s'échauffa, un combat s'engagea; les Vénitiens étaient incomparablement les plus forts : ils prirent une vingtaine de vaisseaux aux Pisans, et firent, dit-on, cinq mille prisonniers. Singulier commencement d'une expédition qui avait pour but la destruction des infidèles!

Pillage de Smyrne.

Après cette bataille, au lieu de se porter sur les côtes de Syrie, où les croisés étaient établis déjà depuis assez longtemps, l'armée se dirigea vers l'Archipel, se présenta devant Smyrne, qui n'était point défendue, et le premier exploit des croisés vénitiens fut le pillage de cette ville. Enfin, la flotte vint bloquer le port de Jaffa, pendant que les troupes de Godefroy de Bouillon l'assiégeaient par terre; d'autres soutiennent qu'elle n'eut aucune part à cette conquête; quoi qu'il en soit, la place emportée, la flotte ne voulut pas attendre l'hiver dans ces parages, et retourna à Venise, où le corps de saint Nicolas fut déposé dans une chapelle de l'île du Lido, à l'entrée du port.

La flotte vient bloquer Jaffa. 1099.

La campagne suivante, elle vint coopérer aux siéges d'Ascalon et de Caïpha. La première de ces places résista, la seconde se rendit; mais déjà l'imprévoyance

Siége d'Ascalon et de Caïpha. 1100.

(1) E i capitani de' Veneziani andaron all' isola di S. Nicolò, per volere il corpo di detto santo; ma negandolo alcuni calogieri che l' aveano in custodia, e non volendolo dare, i detti capitani per forza l' ebbero, e lo portarono in galera. E avendo inteso questo i Pisani, dimandarono a' Veneziani la metà di detto corpo, dicendo che per essere stati ancora eglino li coll' armada lo voleano; ma i Veneziani risposero non volere dar loro cosa alcuna. Dove che da una parte e dall' altra furono usate molte disoneste parole, e i Pisani rimasero con grandissimo odio, di modo che, etc.

(*Hist. Veneziana*, di Andrea NAVAGIERO.)

et l'indiscipline avaient ruiné les affaires des croisés : la plupart s'étaient retirés après la victoire d'Ascalon. Le nouveau roi de Jérusalem, loin de pouvoir méditer des conquêtes, avait beaucoup de peine à se maintenir, dans une situation très-périlleuse.

Ravage des côtes de la Calabre.

L'occupation de Durazzo par les Normands, qui avait eu lieu après la défaite de l'armée vénitienne sous le commandement du doge Silvio, donnait à la république des inquiétudes pour ses possessions en Dalmatie : on se décida à faire une alliance avec le roi de Hongrie, et, moyennant un secours de troupes que fournit ce prince, on entreprit une expédition contre les Normands; mais, au lieu de les combattre, on se contenta d'aller ravager une de leurs provinces; la Calabre fut mise à feu et à sang.

XXXVI. Ordelafe Fallier doge. 1102.

Le doge Vital Michieli, étant mort sur ces entrefaites, fut remplacé par Ordelafe Fallier. Celui-ci arma pour la Terre-Sainte une flotte de cent voiles, qui concourut aux siéges de Ptolémaïs, ou Saint-Jean-d'Acre, de Sidon, et de Bérythe. Baudoin, successeur de Godefroy sur le trône de Jérusalem, récompensa les services des Vénitiens, en leur abandonnant la propriété d'un quartier de la ville de Ptolémaïs : ils eurent la permission de commercer dans tout le royaume de Jérusalem, avec toutes sortes de franchises, et le privilége de ne reconnaître de juridiction que celle de leurs propres magistrats (1). Ces avantages furent balancés par ceux que les Pisans obtinrent bientôt après de l'empereur d'Orient; et quoique ce prince n'eût cédé qu'à la force, ces concessions n'en furent pas moins aux yeux des Vénitiens

Prise de Ptolémaïs. 1104.

Établissement des Vénitiens en Syrie.

(1) SABELLICUS, *Hist. Ven.*, décad. I, liv. VI.

un grief contre lui et un sujet de jalousie contre la république de Pise (1).

Les Pisans entrèrent aussi dans le partage des établissements formés par les chrétiens sur les côtes de la Syrie ; ils eurent tout un quartier dans Antioche, et le patriarcat de Jérusalem fut conféré à un de leurs compatriotes.

Les Génois, non moins vigilants pour leurs intérêts, réclamèrent des comptoirs et des priviléges à Jérusalem, à Joppé, à Césarée, à Ptolémaïs; de là résultèrent des rivalités et bientôt des inimitiés entre les trois républiques (2).

XXXVII. Guerre contre Padoue. 1110.

Les habitants de Padoue ne voyaient pas sans une secrète jalousie les succès de Venise. Ses lagunes leur avaient appartenu pendant qu'elles étaient désertes; maintenant un État florissant s'était formé autour de Rialte, qui avait été autrefois leur port, et cet État possédait les embouchures de leurs fleuves : ils profitèrent d'un moment qu'ils crurent favorable, et pendant que la flotte était en Syrie ils entrèrent sur le littoral qui appartenait aux Vénitiens, en les accusant d'en avoir porté trop loin les limites. Les troupes vénitiennes furent envoyées sur-le-champ à la défense de ce territoire ; elles battirent complétement les Padouans, et emmenèrent six cents prisonniers.

Médiation de l'empereur. 1111.

Les vaincus implorèrent le secours ou au moins la recommandation de l'empereur Henri V, qui se trouvait dans ce moment à Vérone. Les Vénitiens auraient bien voulu éviter l'intervention d'un si puissant médiateur, mais il n'y avait pas moyen de s'y soustraire. L'empereur repré-

(1) *Storia civile e politica del Commercio de' Veneziani*, di Carlo-Antonio MARIN, tom. III, lib. I, cap. IV.

(2) *Ibid.*, cap. VI.

senta aux deux peuples leur origine commune, les exhorta à vivre en bonne intelligence, fit rétablir les limites comme elles étaient avant l'agression des Padouans, fit rendre les prisonniers, et profita de cette occasion pour demander à Venise le tribut du manteau de drap d'or, malgré l'abolition accordée par l'un de ses prédécesseurs (1).

Incendie de Venise.

Venise éprouva peu de temps après de grandes calamités : un incendie, qui commença dans la maison d'un particulier, fit les plus rapides progrès dans une ville bâtie presque entièrement en bois. Six rues, plusieurs églises, divers quartiers furent consumés ; la largeur du grand canal n'empêcha point l'incendie de s'étendre, et l'abondance de l'eau ne put le ralentir ; il fallut attendre que le feu eût dévoré ce qu'il avait atteint. Les cendres de cet incendie fumaient encore lorsqu'il s'en déclara un second, plus terrible. Il dévasta seize îles, c'est-à-dire le tiers de Venise, et gagna le

(1) On peut voir dans le *Codex Italiæ diplomaticus,* de Lunig, l'acte de 1111, par lequel l'empereur Henri V confirma les priviléges accordés par ses prédécesseurs aux Vénitiens. Ce diplôme indique avec assez de précision les possessions de la république à cette époque. Il paraît, d'après plusieurs passages de l'histoire attribuée à André Navagier, que les empereurs d'Occident s'étaient réservé le droit de confirmer tous les cinq ans les priviléges accordés aux Vénitiens. Voici ce qu'on y lit au sujet de ce tribut : « E pe' nostri ambasciadori fù dimandato gli un privilegio di confermazione degli altri. Il quale imperadore rispose non volerlo fare per niente, se prima i Veneziani non gli davano quello ch' erano obligati, ch' era un pallio d'oro e cinquanta lire di pepe. I quali ambasciadori mostrarono che in tempo di messer Piero Orsuolo, doge di Venezia, l'imperadore Ottone III liberò i Veneziani da tutti i tributi ; e l'imperadore rispose che Ottone imperadore poteva far per lui e non pe' suoi successori : di modo che i detti ambasciadori s'obligarono in luogo della signoria di Venezia di fargli il detto censo. »

palais ducal : les flammes semblaient s'élever du sein des eaux ; c'était un volcan au milieu de la mer. Le commerce fit des pertes immenses ; les citoyens se trouvaient sans habitations. Presque au même instant le même fléau ravagea la ville de Malamocco ; la mer, qui s'éleva à une prodigieuse hauteur, rompit ses digues, et submergea entièrement cette île dévastée par les flammes.

Incendie et submersion de Malamocco.

Il n'y avait pas moyen de relever Malamocco de ses ruines ; on en transporta les habitants à Chiozza, avec le siége épiscopal ; pour Venise, on se hâta de construire de nouveaux édifices. L'ordonnance en fut plus régulière ; on alla chercher sur le continent des matériaux moins combustibles. Des palais de marbre s'élevèrent sur les débris des maisons de bois, et annoncèrent que Venise allait devenir une des plus belles capitales de l'univers.

Translation des habitants de Malamocco à Chiozza.

XXXVIII. Guerre contre le roi de Hongrie. Il prend Zara. 1115.

Le roi de Hongrie entreprit d'expulser les Vénitiens de son voisinage. Il se présenta avec une armée devant Zara, dont les habitants lui ouvrirent les portes, et chassèrent le magistrat vénitien. Le doge traversa la mer, se présenta devant la ville rebelle, que les Hongrois défendaient, et en commença l'investissement. Le siége, quoique poussé avec vigueur, pouvait être long, lorsque le roi accourut à la tête de son armée pour le faire lever.

Le roi est battu, Zara forcé de se rendre.

Fallier marcha à lui, et remporta une victoire signalée, qui décida de la reddition de la place. Il punit les rebelles, poursuivit les Hongrois au delà des montagnes, rançonna le pays, et reparut dans Venise précédé de ses prisonniers et des drapeaux, trophée de sa victoire. Pour en perpétuer le souvenir, il fut décidé que le doge

ajouterait à ses titres celui de duc de Croatie. Il avait déjà reçu, comme quelques-uns de ses prédécesseurs, celui de protospataire de l'empire.

Nouvelle bataille, où le doge est tué. 1117.

Deux ans s'étaient à peine écoulés que les Hongrois revinrent à la charge; le doge partit une seconde fois pour aller les combattre. Il leur livra bataille près de Zara; l'action fut très-vive, on combattit corps à corps, et Fallier, donnant l'exemple aux siens, se précipitait à leur tête dans la mêlée. La résistance des ennemis exigeait de sa part les derniers efforts; mais son courage fut précisément ce qui occasionna la perte de la bataille et de son armée. Atteint de plusieurs coups mortels, il tomba. L'armée, demeurée sans chef, ne combattit plus qu'en désordre; tout fut pris ou massacré, et ce ne fut qu'avec peine que quelques-uns regagnèrent leurs vaisseaux.

Trêve.

Ce revers abattit le courage des Vénitiens. Ils firent demander la paix au roi de Hongrie, qui reçut avec beaucoup de hauteur les ambassadeurs de la république, et ne voulut accorder qu'une trêve de cinq ans.

XXXIX. Dominique Michieli doge 1117.

Dominique Michieli venait d'être élevé au dogat, lorsqu'il reçut de Baudoin II, roi de Jérusalem, une ambassade qui le sollicitait d'envoyer des secours aux chrétiens de l'Orient, pressés de toutes parts par les infidèles. Les ambassadeurs, en excitant le zèle pieux des Vénitiens, ne négligeaient pas de leur promettre de nouveaux avantages pour leur commerce. Pendant qu'on négociait, le péril augmenta; Baudoin fut fait prisonnier. Alors le pape Calixte II s'adressa à tous les princes chrétiens, pour les presser de délivrer le reste de leurs frères qui combattaient encore dans la Syrie; le doge, plein d'une ardeur martiale, assembla ses concitoyens,

leur lut la lettre du saint-père, et leur tint ce discours, que les historiens ont conservé (1).

« Vénitiens, après les combats qui depuis vingt-six « ans ont été rendus pour délivrer la Judée, après les « exploits qui sur terre et sur mer ont illustré vos « armes et celles des autres nations, vous avez vu les « barbares ennemis du nom chrétien expulsés par ces « glorieux efforts du vaste territoire qui s'étend entre « la Bithynie et la Syrie. Des villes fameuses, Smyrne, « Ptolémaïs, Ascalon, Caïpha, Tibériade, se sont ren- « dues aux alliés, et vous avez été appelés au partage « des conquêtes comme de la gloire.

Discours du doge pour proposer une nouvelle croisade.

« Mais la vicissitude éternelle des choses humaines a « bientôt amené des jours de deuil après tant de pros- « pérités ; le vaillant Godefroy, le premier des Baudoin, « Boémond, Tancrède, et tant d'autres héros, ont suc- « combé; leur mort a laissé la Syrie sans défense, et « les chrétiens environnés de dangers tous les jours plus « imminents. Dernièrement le roi Baudoin a été fait pri- « sonnier par les Sarrasins, et amené chargé de fers à « Carrha. Le royaume de Jérusalem est en deuil ; notre « saint pontife vous presse, vous conjure, par ses let- « tres et par ses envoyés, de ne pas laisser périr la foi « dans cette extrémité; vous devez employer pour elle « cette puissance navale que Dieu vous a accordée : nous « vous en supplions ; nous vous exhortons avec instance « à ne pas abandonner, dans un si grand péril, la cause « de notre sainte religion.

« Vénitiens, il est glorieux pour vous d'être appelés

(1) Je le traduis de Pierre Justiniani (*Rerum Venetarum, ab urbe condita ad annum* 1575, *Historia*, lib. II).

« à protéger par vos armes, à venger d'un ennemi qui « la profane, cette terre où notre Sauveur, notre roi, « prit naissance, qu'il éclaira par sa doctrine, qu'il il- « lustra par ses miracles. Ce fut ce noble dessein qui « précipita vers l'Asie tant de héros français et tant de « princes de l'Europe, avec de puissantes armées. Ils « ont eu le bonheur d'arracher la Judée tout entière aux « enfants de Mahomet. Aujourd'hui les barbares, ayant « réparé leurs pertes, dévastent cette contrée et veulent « l'opprimer encore ; ils veulent en bannir les chrétiens, « pour souiller cette terre de crimes et de sacriléges. « C'est à vous de prévenir cette désolation par la sa- « gesse et la fermeté de vos mesures. C'est à vous, « peuple chrétien, peuple religieux, et qui en faites « gloire, de vous élancer les premiers contre une race « impie, de l'attaquer avec vos flottes, et de secourir « autant qu'il est en vous un prince ami et malheureux. « Voyez quelle gloire immortelle, quelle splendeur en « doit rejaillir sur votre nom : vous serez l'admiration « de l'Europe et de l'Afrique.

« Eh! qui pourrait d'ailleurs aimer assez peu la pa- « trie pour ne pas désirer de voir son empire s'étendre « au delà des mers? Et comment l'espérer cet empire? « Serait-ce en restant dans le repos, en nous bornant à « parcourir nos lagunes? Regardez ces Romains, dont « vous vous vantez d'être issus : ce ne fut pas dans la « mollesse et les plaisirs qu'ils acquirent l'empire de « l'univers; ce fut par la guerre, par des fatigues, « par de durs travaux qu'ils accrurent leurs forces et « devinrent les maîtres du monde ; c'est en détruisant les « infidèles que nous pouvons nous promettre d'étendre « dans l'Orient la gloire et la puissance du nom vénitien.

« Embrasés du saint zèle de la religion, touchés de « voir le royaume de Jérusalem en péril, courez aux « armes, contemplez les honneurs et le prix qui vous « attendent, et que vos flottes, destinées à accroître « votre puissance, triomphent de nos ennemis, et sau-« vent la république chrétienne. »

Armement pour la Syrie. 1122

Ce discours excita les plus vifs transports. On y répondit par des acclamations; tout le monde demanda à partir, et le doge se mit à la tête de l'armée. Une flotte, que quelques historiens portent jusqu'à deux cents vaisseaux (1), fut prête en peu de temps, et fit voile pour Jaffa. Ceci se passait en 1122. La flotte des Sarrasins croisait devant le port : les Vénitiens poussèrent des cris de joie en l'apercevant; les infidèles les reçurent avec courage. Le combat fut long et terrible; on en vint à l'abordage sur toute la ligne. La victoire la plus décisive fut le prix de l'habileté : l'armée des Sarrasins fut entièrement détruite (2). Fiers de ce succès, heureux prélude de la campagne, et qui avait eu pour témoins tant de braves chevaliers accourus sur le rivage, les Vénitiens entrèrent dans le port de Jaffa, et le doge se rendit à Jérusalem.

Bataille navale devant Jaffa. Les Sarrasins sont défaits. 1123.

XL. Siége de Tyr par les croisés. 1124.

Les chefs qui dirigeaient les affaires depuis la captivité du roi lui firent l'accueil que l'on doit à un allié triomphant. Il convenait de profiter de l'enthousiasme que ce premier succès avait inspiré pour tenter

(1) Cioè 40 galee, e 20 assili, sopra de' quali furono messi molti cavalli, e 4 navi grosse, con munizioni, e insegne da combattere, con 136 navili di viveri e altre cose necessarie. (*Storia Veneziana*, di Andrea NAVAGIERO.)

(2) Il doge fece tagliare la testa all' ammiraglio de' Mori e a' padroni delle sue galere, perchè erano Paesani. (*Ibid.*)

quelque entreprise considérable; mais les avis sur ce qu'il y avait à faire se trouvaient fort partagés. On n'avait point de plan de campagne arrêté. Par une suite de l'esprit religieux dont tous ces pieux croisés étaient animés, on décida de s'en remettre à la Providence, ne doutant pas qu'elle ne daignât tracer elle-même à ses guerriers la route qu'ils devaient tenir. Les noms de plusieurs villes furent écrits sur des billets, qui furent jetés dans une urne, cette urne placée sur l'autel; on célébra les saints mystères, et ensuite un enfant tira le billet qui devait désigner la place que l'armée irait assiéger.

Cette place fut la ville de Tyr; il n'en était pas de plus importante, ni de plus difficile à prendre. Elle appartenait en commun aux soudans d'Égypte et de Damas; elle avait dix-neuf milles de circuit et une forte citadelle. Environnée de la mer presque entièrement, elle ne tenait à la terre que par cette digue fameuse, ouvrage d'Alexandre le Grand. Elle avait arrêté ce conquérant pendant sept mois, et rendu inutiles tous les efforts de Baudoin Ier.

Traité entre les Vénitiens et leurs alliés.

Avant de partir pour le siége, on signa un traité (1) par lequel il fut stipulé qu'outre le quartier de Ptolémaïs, que les Vénitiens possédaient déjà, on leur céderait en toute propriété, dans toutes les villes du royaume, une rue entière, avec un bain, un four, un marché et une église; que les marchandises qu'ils transporteraient en Asie seraient exemptes de tous droits; que les sujets de la république ne payeraient aucun impôt; qu'ils ne

(1) Il est dans Guillaume de Tyr et dans Muratori. (*Antiquitates Italicæ medii ævi*, dissertation XXX, p. 919.)

reconnaîtraient dans leurs domaines d'autre juridiction que celle de leurs magistrats, même quand ils auraient à plaider comme défendeurs contre la demande d'un sujet du roi; que seulement quand un Vénitien actionnerait un sujet du roi il serait obligé d'aller devant le juge royal; que si l'on prenait les villes de Tyr et d'Ascalon le tiers de ces villes et de leur territoire deviendrait la propriété de la république; qu'enfin elle fournirait pour la garde de la place de Tyr le tiers de la garnison qui serait jugée nécessaire, et que le roi lui payerait à cet effet un subside de trois cents besants d'or.

Ce traité conclu, on se mit en marche. Les Vénitiens s'embarquèrent pour aller bloquer le port et battre la place du côté de la mer, tandis que leurs alliés l'investiraient du côté de la terre.

On ne pouvait y arriver que par la digue dont j'ai parlé. Cette digue était coupée par de forts retranchements; l'entrée du port était défendue par des tours, la garnison était nombreuse, déterminée, et il était indubitable que le soudan de Damas allait venir à son secours.

Cette dernière considération fit mettre beaucoup de vivacité dans les attaques. On livra plusieurs assauts, qui furent vaillamment repoussés; on redoubla d'efforts, sans faire des progrès. Il y avait trois mois que l'armée se consumait, et elle ne voyait point augmenter l'espérance du succès dont on s'était flatté. Les troupes qui assiégeaient la ville par terre, comparant leur position à celle des Vénitiens, commencèrent à murmurer. Les Vénitiens étaient tranquilles sur leurs vaisseaux, à l'abri des dangers et même des fatigues; ils attendaient que la la place se rendît, sans y contribuer par leurs efforts; en cas de désastre, ils avaient leur retraite assurée.

Murmures contre les Vénitiens. Résolution du doge.

Le doge, informé de ces discours, prit pour les faire cesser un moyen digne des mœurs du temps : il ordonne d'ôter à tous les bâtiments leurs rames, leurs voiles, leur gouvernail, fait débarquer tous ces agrès sur la plage; des matelots les chargent sur leurs épaules, et à leur tête il se rend au camp des alliés : « Il faut que « les périls soient communs, leur dit-il, voici qui vous « répond de notre fidélité; nous n'avons plus les moyens « de nous éloigner de la place, et le moindre vent nous « fera courir des dangers plus grands que ceux que « vous affrontez en combattant. »

Cette imprudence chevaleresque et cent mille ducats donnés aux alliés, pour payer leurs troupes (1), les frappèrent d'admiration. Ils témoignèrent aux Vénitiens une entière confiance, et ne voulurent pas souffrir que tant de braves gens restassent exposés inutilement à de si grands périls. Il ne fallait pas d'ailleurs que la flotte se mît hors d'état de combattre si cela était nécessaire. On continua le siége avec la même constance et le même courage pendant deux autres mois.

Prise de Tyr.

On sait que les Orientaux sont dans l'usage d'élever des pigeons pour porter des messages au loin ou dans des endroits inaccessibles; les assiégeants avaient remarqué plusieurs de ces oiseaux qui entraient ou sortaient de la place. Un jour on parvint à en attirer un et à le saisir. Il venait de Damas; il portait un billet sous son aile : le soudan, en exhortant les assiégés à continuer leur vigoureuse défense, leur annonçait un très-prochain secours. Ce billet fut retenu; on y en substitua un autre, par lequel on faisait dire au soudan qu'atta-

(1) *Storia Veneziana*, di Andrea NAVAGERO.

qué d'un autre côté il se voyait obligé d'y porter ses forces et d'abandonner la place à elle-même ; le pigeon fut relâché, et vola vers la ville.

Ce stratagème réussit : la garnison, découragée par ce faux avis, capitula.

La ville d'Ascalon fut assiégée immédiatement après, et ne fit qu'une assez faible résistance. Il y a des historiens qui disent qu'après cette conquête on offrit au doge de Venise le trône de Jérusalem, qu'il ne voulut pas accepter. Ce fait est peu vraisemblable : le roi était captif, mais le trône n'était pas vacant ; plusieurs seigneurs devaient y avoir des prétentions, et le patriarche de la ville sainte avait déjà disputé l'autorité suprême à Godefroy de Bouillon : il n'était pas naturel que toutes ces ambitions rivales se fussent pour offrir la couronne à un étranger, chef électif d'une république.

XLI. Brouillerie avec l'empereur de Constantinople. Les îles de l'Archipel ravagées.

Jusqu'à la fin du onzième siècle les Vénitiens avaient été dans la plus parfaite intelligence avec les empereurs de Constantinople, et avaient trouvé la récompense de leur fidélité dans les précieux avantages du commerce de l'Archipel et de la mer Noire ; mais dès que ces avantages cessèrent d'être exclusifs, lorsque des nations européennes voulurent devenir conquérantes sur les côtes de la Palestine, les Vénitiens partagèrent l'ambition d'y former des établissements, et les croisades les brouillèrent avec l'empire d'Orient.

Ces succès des croisés, qui auraient dû être agréables à l'empereur de Constantinople, plus menacé que tout autre prince par les infidèles, lui inspirèrent, au contraire, une inquiète jalousie, sentiment naturel aux princes qui ne savent pas se défendre eux-mêmes. Ir-

rité, effrayé de l'établissement des Européens dans la Palestine, il avait d'ailleurs à se plaindre des croisés. Il ordonna à ses vaisseaux d'attaquer tous les bâtiments de commerce vénitiens qu'ils rencontreraient en mer. Cette trahison indigna le doge. Il conduisit d'abord sa flotte devant l'île de Rhodes, qu'il fit ravager, parcourut l'Archipel, mit à feu et à sang Scio, Samos, Mitylène, Paros, Andro, Lesbos et toutes les Cyclades, enleva les enfants des deux sexes, pour les vendre comme esclaves (1) ou pour rançonner les parents, entra dans la Morée, s'empara de Modone, où il laissa quelques troupes, et, satisfait de cette vengeance, mais non encore fatigué de tant de ravages, il punit de la même manière, en remontant l'Adriatique, quelques villes de la Dalmatie dont la fidélité avait chancelé. Sebengo, Trau, Spalato, furent livrées au pillage; l'ancienne Zara, c'est-à-dire Belgrado, fut détruite de fond en comble, et cessa d'être habitée. Enfin Michieli rentra dans Venise, où il mourut en 1130; des historiens ont dit qu'il abdiqua le gouvernement après son retour. Jamais homme ne mérita mieux son épitaphe, *Terror Græcorum jacet hîc*. Deux ans après l'île de Gurzola imita la révolte de la Dalmatie. Un armateur, Marsile Zorzi, se chargea de la soumettre, et elle lui fut abandonnée en fief. Une escadre de la république fut envoyée pour s'emparer de Céphalonie, qui appartenait encore à l'empereur d'Orient.

XLII. Pierre Po- Pierre Polani, gendre de Dominique Michieli, lui

(1) Ando a dare il sacco alle coste della Morea, facendo schiavi i fanciulli e le fanciulle per ricavarne buon riscato. — (*Ricerche storico-critiche sull' opportunità della Laguna Veneta del commercio, sulle arti e sulla marina di questo Stato*, dal conte FILIASI.)

succéda ; mais il n'illustra pas son dogat par des actions éclatantes. lani doge. 1150.

Le combat qui avait eu lieu entre la flotte vénitienne et celle de Pise avait rendu les deux peuples ennemis. Déjà ils étaient jaloux l'un de l'autre ; et comme cette jalousie n'avait pour cause que la rivalité du commerce, la guerre qu'ils se firent n'eut pour objet que de se prendre et de se détruire réciproquement quelques vaisseaux. Mais bientôt, lassés de ces dommages réciproques, ils cédèrent assez facilement aux exhortations du pape, qui s'entremit pour être le médiateur de leurs différends, et cessèrent enfin d'inutiles hostilités.

La république, maîtresse des côtes de la Dalmatie et de plusieurs établissements déjà considérables dans les pays lointains, ne pouvait manquer de tourner ses vues ambitieuses sur le continent voisin et de se mêler dans toutes les querelles des peuples de l'Italie. Nous la verrons assujettir presque toujours, sous prétexte de les protéger, un grand nombre de villes, et finir par se former des provinces dans le beau pays d'où ses fondateurs étaient sortis.

Elle fournit des secours à la ville de Fano, qui était en guerre avec celle de Ravenne et de Pezzaro, mais sans négliger de mettre un prix à ce service. La haine des habitants de Fano contre leurs ennemis était telle, que pour se mettre en état de les combattre ils se soumirent à devenir tributaires des Vénitiens. Ils s'engagèrent à payer tous les ans une somme d'argent et à fournir mille livres d'huile pour le luminaire de l'église de Saint-Marc.

Padoue, encore plus ennemie de Venise, parce que Brouilleries

avec Padoue. 1143. c'était une haine de parents, imagina de rendre la Brenta inaccessible aux vaisseaux vénitiens, et pour cet effet elle entreprit d'ouvrir un canal pour en détourner les eaux. Quelques troupes que le doge envoya sur-le-champ firent repentir les Padouans de cette nouvelle tentative, et les choses furent rétablies dans leur premier état. Cette guerre, peu considérable en elle-même, donne lieu à une remarque que je trouve dans un historien vénitien (1). Ce fut à cette époque, dit-il, que la république employa pour la première fois des troupes étrangères, ce qui prouve que déjà ses entreprises excédaient ses forces naturelles.

XLIII. Guerre des Grecs et des Vénitiens contre Roger, roi de Sicile. 1148.

Pendant ce temps-là Roger, roi de Sicile, faisait la guerre à l'empereur grec, qui était alors Manuel Comnène. Roger s'était emparé de Corfou; sa flotte avait ravagé la Grèce, passé les Dardanelles, et menaçait d'incendier la ville de Constantin. L'empereur ne voyait de recours que dans les Vénitiens; mais comment espérer qu'ils voulussent embrasser sa défense après l'agression dont ils avaient eu à se plaindre de la part de son prédécesseur? Cependant, par de nouvelles concessions favorables à leur commerce, il parvint à les déterminer à entrer dans son alliance. Les anciens traités ne leur permettaient pas d'aborder dans les îles de Chypre et de Candie, ni de fréquenter le port de Mégalopolis; ces exceptions furent abolies, et les Vénitiens purent ajouter les vins de Chypre et de Crète aux autres articles qui composaient la cargaison de leurs vaisseaux en revenant des mers du Levant (2). La république

(1) MARIN, tom. III, lib. I, cap. VII.

(2) Ibid., cap. VIII.

était encore moins ennemie d'un prince faible, régnant au fond de la Méditerranée sur un empire près de sa décadence, que jalouse d'un voisin actif, entreprenant, qui possédait de vastes côtes à l'extrémité de l'Adriatique, et qui venait de s'emparer de Corfou. La guerre contre Roger fut résolue; mais cette guerre ne fut qu'une expédition dévastatrice.

Ils prennent Corfou. Discorde entre les alliés.

La flotte de la république se dirigea d'abord sur Corfou, d'où elle chassa les troupes siciliennes. L'historien Nicétas raconte (1) les discordes qui éclatèrent pendant le siége entre les deux nations alliées. Il dit que les Grecs et les Vénitiens se chargèrent mutuellement dans le camp; que ceux-ci ayant regagné leurs vaisseaux attaquèrent la flotte impériale, dont ils brûlèrent la plus grande partie, et que cette soldatesque, ajoutant l'insulte à ces violences, para de meubles et de tapis précieux la chambre du vaisseau de l'empereur, et y couronna en cérémonie un Éthiopien, pour se moquer de Manuel, qui était fort noir.

La Sicile ravagée.

Après la conquête de Corfou, dont on prit possession au nom de l'empereur grec, les restes de cette armée allèrent ravager la Sicile, qu'on trouva sans défense.

Les récoltes et les maisons incendiées, les plantations détruites, les habitants égorgés, furent tout le fruit de cette expédition. Le roi de Sicile se délivra de ces redoutables ennemis en offrant aux Vénitiens de grands avantages pour leur commerce dans un royaume qu'ils venaient de saccager. Ce traité fut l'ouvrage de Dominique Morosini, qui avait succédé dans le dogat à Polani, en 1148.

(1) *Histoire de Manuel Comnène*, liv. II, chap. v.

XLIV. Dominique Morosini doge. 1148. Ce nouveau doge n'eut à réprimer que quelques pirates d'Ancône, dont il fit pendre le chef, et la révolte de quelques villes de l'Istrie, auxquelles il imposa de nouveaux tributs.

Sous son règne l'évêché de Zara fut érigé en archevêché, et trois ans après, en 1158, par une décision du pape Adrien IV, le patriarche de Grado étendit sa juridiction sur tout le territoire de cette nouvelle métropole. Telle était déjà l'importance des établissements vénitiens dans le Levant, que le patriarche fut autorisé à ordonner les évêques pour toutes les colonies de la république où il y aurait plus d'une église.

XLV. Vital Michieli II doge. 1156. Morosini mourut, après un règne de huit ans. Son successeur fut Vital Michieli II. L'administration de celui-ci fut marquée par de terribles revers.

Il y avait alors deux papes. L'empereur d'Occident, Frédéric Barberousse, protégeait Victor IV, et les Vénitiens, qui n'avaient garde de favoriser la domination de l'empereur en Italie, tenaient pour Alexandre III, dont l'élection paraissait d'ailleurs plus régulière. Les Milanais tâchaient de secouer le joug de l'empereur; Venise leur envoya des secours. Les milices de Padoue, de Vicence, de Ferrare et de Vérone, se jettent, par l'ordre de l'empereur, sur le territoire de Capo-d'Argéré et de Lorédo, et mettent ces deux villes en cendres. Les troupes vénitiennes accourent pour punir cette agression. Pendant ce temps-là Ulric, patriarche d'Aquilée, héritier de la haine de tous ses prédécesseurs contre l'Église de Grado, haine qui durait déjà depuis six ou sept cents ans, fit avec tous ses chanoines une nouvelle expédition sur cette île, pilla jusqu'à la métropole, et se préparait à se rembarquer

Troubles en Italie.

Défaite du patriarche d'Aquilée. Singulier tribut qui lui est imposé. 1165.

avec son butin, lorsqu'il se vit environné par des vaisseaux vénitiens, et se trouva leur prisonnier. Pour racheter sa liberté, il fut obligé de se soumettre à un tribut qui devint un objet éternel de dérision, et qui servit à entretenir dans le peuple la haine et le mépris pour le patriarche d'Aquilée. Tous les ans, le jeudi gras, il devait envoyer à Venise un taureau et douze porcs, représentant le patriarche et ses douze chanoines : on les promenait en pompe dans la ville, on leur coupait la tête en présence du doge, et on en distribuait les quartiers. Cette fête populaire a subsisté jusqu'à ces derniers temps (1). Des affaires plus sérieuses allaient mettre à l'épreuve la prudence du doge.

XLVI. La république se brouille avec l'empereur d'Orient.

Manuel Comnène cherchait à détruire ou à affaiblir, l'un par l'autre, le roi de Sicile et la république; il s'adressa d'abord à Guillaume, roi de Sicile, pour l'exciter à armer contre les Vénitiens, et lui offrit sa propre fille pour prix de cette agression. Cette négociation n'ayant eu aucun succès, il envoya des ambassadeurs à la république, pour lui exposer toutes les raisons qui pouvaient la déterminer à s'unir avec lui contre le roi; mais les Vénitiens venaient de s'assurer, par un traité, le commerce de la Sicile, et n'étaient nullement disposés à en compromettre les avantages.

Elle rappelle tous ses citoyens qui étaient dans le Levant.

Le refus ne pouvait que blesser l'empereur. Le doge, qui en craignit les conséquences, envoya des ordres à tous les vaisseaux qui étaient dans les ports de la Grèce, et à tous les sujets de la république établis sur

(1) Sunt qui hæc ad Angeli Participatii referunt principatum; nos hoc tempore facta credimus. *Rerum Venatorum Hist.* P. Justiniani, lib. II. Sabellicus rapporte cette anecdote d'abord sous le règne d'Ange Participatio, et puis sous celui de Vital Michieli II.

le territoire de l'empire, d'en partir sur-le-champ. Ces établissements s'étaient répandus sur tous les points; il y en avait jusqu'au fond de la mer Noire.

L'empereur s'empare de quatre places en Dalmatie.

Le départ de tous les négociants et de tous les navires vénitiens servit de prétexte à Manuel pour envoyer en Dalmatie une flotte, qui s'empara de Spalato, de Trau, de Raguse, et de Corcyre; cependant il fit dire par ses ambassadeurs que cette mesure ne devait point être considérée comme une déclaration de guerre. Il n'avait pu être insensible à l'intention manifestée de rompre tout commerce avec lui; mais si les Vénitiens voulaient rétablir les choses sur le pied où elles étaient auparavant, il était prêt à leur rendre son amitié : il ne leur demandait que de revenir occuper dans ses États des établissements qui leur avaient été jusque alors si avantageux; les villes de la Dalmatie que ses troupes avaient occupées seraient immédiatement rendues et toutes les pertes réparées.

Réconciliation apparente.

Ces explications ne justifiaient pas assurément l'usurpation à main armée de quatre places. Il était de la dignité de la république d'exiger avant tout cette restitution et une réparation éclatante; mais l'interdiction des mers de la Grèce à tous les vaisseaux vénitiens, l'abandon des comptoirs, l'interruption totale du commerce avec l'empire, avaient tari la source des bénéfices auxquels les négociants étaient accoutumés : l'esprit de trafic n'est pas toujours d'accord avec les véritables intérêts de la dignité de l'État; le commerce murmurait contre les mesures rigoureuses qui l'avaient paralysé.

Ces criailleries déterminèrent une résolution qui lui devint bien funeste à lui-même, et plus encore à la république.

Les ordres dont on se plaignait furent révoqués, les négociants, et des vaisseaux richement chargés, partirent pour tous les points de l'empire grec. Manuel attendait sa proie; il ordonna partout de les saisir, et tous les Vénitiens furent jetés dans les fers.

Tous les Vénitiens qui étaient dans l'empire grec sont arrêtés.

L'impartialité de l'histoire veut qu'on ajoute que les Grecs ont présenté cet événement sous d'autres couleurs. « Les Vénitiens, dit l'un d'eux (1), ces peuples fins et subtils, qui courent sans cesse toutes les mers, s'étaient tellement multipliés et enrichis à Constantinople, qu'ils s'y montrèrent insolents jusqu'à affecter du mépris pour l'empire. Manuel, irrité de leurs entreprises, et qui était loin d'oublier l'outrage qu'ils lui avaient fait autrefois à Corfou, envoya dans toutes ses provinces l'ordre de les arrêter tous en un même jour et de confisquer leurs biens. » Il faut convenir que ce récit, quoique tracé par une main partiale, ne fait honneur ni à la bonne foi, ni au courage, ni même à la politique de l'empereur grec.

On peut juger quelle fut l'indignation des Vénitiens à la nouvelle de la saisie de leurs vaisseaux et de l'arrestation de leurs compatriotes. Ce sont toujours les imprudents qui sont les plus furieux de se voir trompés. Ce ne fut qu'un cri de vengeance contre Manuel : les Vénitiens se firent raser la barbe, pour n'avoir rien de commun avec les Grecs; tout le monde voulut partir, tout le monde mit la main à l'œuvre pour armer la flotte : elle fut prête au bout de cent jours; cent vingt vaisseaux se mirent en mer, sous la conduite du doge, pour aller tirer vengeance de Manuel; et en l'absence

Indignation des Vénitiens.

(1) Nicétas, *Histoire de Manuel Comnène*, liv. V, chap. IX.

de Vital Michieli l'autorité ducale fut exercée par son fils Léonard.

Dévouement patriotique de la famille Justiniani.

La famille des Justiniani, l'une des plus anciennes de Venise, voulut marcher tout entière dans cette expédition; elle fournit cent combattants, c'était renouveler l'exemple d'une illustre famille de Rome: le même malheur les attendait.

La flotte vénitienne entre dans l'Archipel. 1171.

L'armée se porta d'abord en Dalmatie, pour reprendre les places dont l'empereur s'était emparé. Il fallut en faire le siége : Trau, que Comnène avait fait occuper, et Raguse, qui avait arboré les enseignes impériales, furent presque entièrement détruites (1). De cette côte l'armée fit voile vers l'Archipel. Négrepont, qu'elle menaça d'abord, ne fit aucune résistance. Le gouverneur de cette place alla au-devant du doge avant que ce prince n'eût mis pied à terre, lui exprima tout le re-

(1) Dux autem, reliqua stoli parte, intra procedens Ragusinos pollicitæ fidelitatis immemores sibi rebelles fore invenit; erexerant similiter imperialia vexilla in turribus et muris suis, contemnentes non solum ducem, quem sibi ab antiquis temporibus in dominum elegerant honorare, sed ut sibi æmulo armata manu resistere præsumpserunt. Dux, hoc indigne ferens, bellicis instrumentis urbem impugnari jussit. Veneti autem, quod jussum fuerat audacter exsequentes, continuis insultibus eadem die quasdam turres ascenderunt, et depositis imperialibus insignibus beati Marci evangelistæ effigiem desuper posuerunt.

Cumque altera die ad reiterandos insultus Veneti pararentur, communicato consilio egrediens tribunus Michael, archiepiscopus Ragusis, clerus et populus universus, præmissis crucibus, de commissis veniam postularunt: qua obtenta, dux cum hymnis et laudibus civitatem intravit, et consuetæ fidelitatis sacramenta renovavit, quamdamque turrim quæ imperatori servabatur cum maritimis muris dirui fecit, et archiepiscopus, consentientibus clero et populo, contentus fuit suam ecclesiam subjicere gradensi patriarchæ, si hoc a papa poterit obtineri, quibus dux Raynierum Zane dedit in comitem.

(Andreæ DANDULI *Chronicon*, cap. XV, pars 21.)

gret qu'on avait de ce qui s'était passé, l'assurant que l'intention de sa cour n'avait jamais été que les choses allassent si loin : les dispositions de l'empereur étaient certainement pacifiques; il ne pouvait pas en avoir d'autres, il se prêterait à tous les moyens de conciliation. S'il avait fait arrêter les vaisseaux vénitiens, ce ne pouvait être que d'après quelques faux avis qui lui seraient parvenus des dispositions hostiles de la république : rien de moins invraisemblable qu'un malentendu à une si grande distance; mais enfin, si tout pouvait se réparer, ne valait-il pas mieux s'expliquer à l'amiable que d'allumer une guerre, qui pouvait avoir des suites si désastreuses pour les deux États? Le perfide Grec développa toutes ces raisons avec tant de candeur, et les accompagna de tant de soumissions, que le doge se laissa persuader d'envoyer des ambassadeurs à Constantinople. Cette mission fut confiée à l'évêque d'Équilo et à Manassès Badouer, tous deux hommes habiles et fort savants dans la langue grecque. Michieli conduisit la flotte à Scio, dont il se rendit maître, et se disposa à l'y faire hiverner. On négocie. Elle s'arrête à Scio.

L'ambassade fut reçue avec beaucoup d'égards. L'empereur témoigna le plus grand empressement de tout concilier. Il parut d'abord disposé à accorder tout ce qu'on avait à lui demander; mais à chaque proposition qu'on lui faisait les explications à obtenir, les avis à prendre, occasionnaient d'interminables délais; ensuite c'étaient des difficultés à aplanir; et quand on croyait les avoir épuisées, il survenait un incident qui déplaçait la question et obligeait de reprendre la négociation sur nouveaux frais. L'empereur trompe les négociateurs.

Les envoyés vénitiens, convaincus que Manuel ne cherchait qu'à les abuser et désespérant de l'amener à Les équipages gagnent la peste.

un arrangement, se déterminèrent à retourner vers le doge. Mais quel triste spectacle les attendait à Scio ! La peste s'était manifestée dans l'armée ; elle y avait fait les plus terribles ravages. On n'avait plus à opposer à l'ennemi qu'un petit nombre de soldats, déjà mourants : il fallait se résoudre à brûler une partie des vaisseaux, faute de matelots pour les conduire : la maladie faisait tous les jours des progrès de plus en plus effrayants. On accusait l'empereur d'avoir fait empoisonner les eaux douces : cela n'était peut-être pas possible, mais on ne l'en croyait pas incapable. Il n'y avait plus moyen de penser à tenter une entreprise quelconque, encore moins de se présenter devant Constantinople. Tout ce qu'on pouvait espérer, c'était de regagner Venise avec les débris de cette belle armée. On se mit en mer ; la mortalité diminuant sans cesse les équipages, on se vit réduit à couler à fond plusieurs vaisseaux ; d'autres échouèrent, parce qu'il ne restait pas assez de bras pour les gouverner. Enfin de cette flotte de plus de cent voiles à peine dix-sept vinrent montrer à Venise les tristes restes d'une armée qui avait fait trembler l'empire d'Orient. Déplorable résultat de l'oubli de cette maxime, que dans la guerre offensive l'assaillant, qui a de l'avantage, ne doit jamais accorder du temps à l'ennemi !

Désastre de la flotte.

En gémissant sur cette calamité publique, chacun avait à pleurer ses pertes particulières. Point de famille qui ne fût en deuil : les guerriers les plus chers à la patrie avaient été moissonnés : la famille des Justiniani en avait fourni cent, il n'en restait pas un seul. Cette maison, dont le nom figurait dans les vieux fastes de la république, allait être éteinte si on n'eût tiré du

fond d'un cloître le seul rejeton qui eût survécu à tous les siens, et qui devint la tige de tous ceux qui ont ajouté depuis à l'illustration de ce nom.

Retour à Venise. 1172.

Venise, plongée dans la désolation, n'était pas encore au terme de ses malheurs. L'armée portait avec elle cette affreuse maladie qui l'avait moissonnée; le désastre de la flotte devait s'étendre sur la capitale. La peste fit d'affreux ravages dans cette immense population. Plusieurs milliers de citoyens périrent en quelques jours (1).

Le doge est massacré. 1172.

Ce fut alors qu'un cri général s'éleva contre le doge. On n'avait à accuser que son irrésolution, sa crédulité, son imprudence; on inculpa sa fidélité. Triste condition des hommes qui sont chargés de la destinée de tous! on exagère leurs fautes, on ne leur pardonne pas le malheur. Les murmures contre Michieli devinrent des imprécations. Une multitude furieuse s'amassa devant le palais. Le doge parut, et se présenta avec beaucoup de fermeté; il essaya de parler, il ne put se faire entendre. Désespérant de calmer ces furieux, il tenta de leur échapper; mais un coup de poignard l'atteignit, et il expira.

Venise voyait son armée détruite, son ennemi triomphant de la désolation de tant de familles. Elle était en proie à la peste et à la sédition; la majesté publique était outragée, le sang du prince venait d'être répandu; c'est du sein de cette confusion que va sortir un ordre de choses plus stable et plus régulier qu'auparavant.

XLVII. Changement

Nous venons de parcourir l'histoire de cinquante

(1) Sabellicus, décad. I, liv. VII. Justiniani dit seulement : « Contagiosa lues totam urbem invadens lethali clade eam miserabilem in « modum deformavit. » Lib. II.

dans la constitution de l'État. 1172.

doges (1). Nous en avons vu cinq qui abdiquent, neuf exilés ou déposés, cinq bannis avec les yeux crevés, et cinq massacrés. Ainsi dix-neuf de ces princes avaient été chassés du trône par la violence. Le retour si fréquent des révolutions ne pouvait que fomenter les haines, encourager les factions, et entretenir le peuple dans la funeste habitude de punir les malheurs comme des crimes. On avait eu plus d'une fois à se plaindre de l'excès du pouvoir; on avait eu à rougir de la manière dont il avait été renversé.

Tout le monde désirait sans doute que l'exercice de l'autorité fût soumis à des règles. Ceux à qui leurs ri-

(1) Paul-Luc Anafeste, premier doge.
Marcel Tegaliano.
Urse. — Massacré.
Dominique Léo, maître de la milice.
Félix Cornicula, *id.*
Théodat Urse, *id.*
Julien Cepario, *id.*
Jean Fabriciatio. — Déposé, les yeux crevés.
(Ce sont les cinq maîtres de la milice, ou tribuns militaires, qui remplacèrent les doges pendant cinq ans.)
Théodat Urse, doge. — C'est le même que le tribun militaire déposé; les yeux crevés.
Galla. — *Idem.*
Dominique Monegario. — *Idem.*
Maurice Galbaio.
Jean Galbaio. — Exilé.
Maurice Galbaio II. — Exilé, associé à son père, n'a point régné seul.
Obelerio. — Mis à mort.
Valentin. — Exilé.
Béat. — Exilé.
(Associés à leur frère Obelerio; n'ont point régné seuls.)
Ange Participatio.
Justinien Participatio.
Ange Participatio II, associé à son père Justinien; n'a point régné seul.
Jean Participatio. — Déposé deux fois.
Carossio. — Exilé, les yeux crevés pour avoir usurpé le dogat.
Pierre Tradenigo. — Massacré.
Jean Tradenigo, associé à son père Pierre; n'a point régné seul.

chesses faisaient apprécier la tranquillité publique demandaient surtout qu'on se préservât des orages populaires. Les hommes d'État portaient peut-être leurs vues plus haut, sentant que le gouvernement de la république n'était pas la même chose que l'administration de la ville, que les intérêts lointains ne pouvaient pas être appréciés par la multitude, et que plus l'administration était compliquée, moins l'autorité devait l'être.

Il est plus que probable qu'on ne fut conduit à ces

Urse Participatio.
Jean Participatio. — Abdique.
Pierre Candiano I. — Tué en combattant.
Pierre Tribuno.
Urse Participatio. — Abdique.
Pierre Candiano II.
Pierre Badouer.
Pierre Candiano III.
Pierre Candiano IV. — Massacré.
Pierre Urseolo I. — Abdique.
Vital Candiano. — Abdique.
Tribun Memmo. — Abdique.
Pierre Urseolo II.
Jean Urseolo, associé à son père Pierre; n'a point régné seul.
Othon Urseolo. — Exilé.
Pierre Centranigo. — Déposé et relégué dans un couvent.
Dominique Urseolo. — Chassé après avoir usurpé le dogat.
Dominique Flabenigo.
Dominique Contarini.
Dominique Silvio. — Déposé selon quelques historiens.
Vital Falier.
Vital Michieli.
Ordelafe Falier. — Mort en combattant.
Dominique Michieli.
Pierre Polani.
Dominique Morosini.
Vital Michieli II. — Massacré.

idées que par le sentiment du besoin ou de l'intérêt. Au douzième siècle on ne s'occupait guère de la théorie des gouvernements; celui de Venise en était une preuve. Le prince était électif; mais une fois élu rien ne limitait son pouvoir. Il nommait aux emplois, il assemblait le peuple quand il voulait; il percevait des impôts pour son propre compte (1); il faisait la guerre pour ses intérêts personnels. On en avait même vu plusieurs désigner leur successeur. Le peuple se croyait libre, parce qu'il s'était donné un maître. Il conservait seulement l'influence qui lui appartient dans les gouvernements où l'État tout entier est dans une seule ville, et où une sédition peut faire raison des abus du pouvoir. Les citoyens riches, éclairés, puissants, ne devaient pas voir sans regret un ordre de choses qui les assujettissait à la fois au prince et à la multitude.

Nous n'avons que des notions fort imparfaites sur la manière dont on faisait alors les élections; mais il est certain que la population entière y prenait part; c'était une imitation des comices de Rome. On s'assemblait dans une église, et souvent les suffrages étaient donnés par acclamation. L'histoire atteste que plusieurs doges avaient été élus ainsi.

On raconte qu'à la mort de Dominique Contarini, en 1069, tout le peuple se rendit en gondole et avec des armes à la passe du Lido, et là, sans mettre pied à

(1) Quod exploratum habeo Venetorum ducibus olim quoque fuit fisci jus; immo, quod in laudem præstantissimæ reipublicæ vergit, fuit antiquis etiam sæculis fiscus ducalis et regalis Venetiis. Adservatur manu exaratum in bibliotheca Estensi Chronicon Venetum Marini Sanuti, ex quo hausi chartam hujus rei testem. (MURATORI, Dissertat. XVII, *Des Droits du fisc des rois, des évêques, des ducs et des marquis du royaume d'Italie.*) — *Antiquitates Italicæ medii ævi*, p. 972.

terre, se mit à crier : Nous voulons Silvio ; ce qui suffit pour que Dominique Silvio fût porté au trône (1). Cette forme d'élection pouvait être une imitation des Lombards, qui s'assemblaient en armes pour nommer leur roi.

Lors même que l'élection n'était pas un acte immédiat du peuple, elle était censée faite en son nom, puisqu'on la lui soumettait. Le doge élu était conduit dans l'église de Saint-Marc ; là, après la messe, on le présentait à l'assemblée, on promettait qu'il gouvernerait sagement et dans l'intérêt de la communauté ; on exhortait le peuple à l'agréer, et, pour que tout le monde pût le voir, on lui faisait faire le tour de la place. Ce n'était qu'au retour de cette cérémonie, lorsqu'il était censé avoir été accueilli par des acclamations et avoir réuni tous les suffrages, qu'il rentrait dans le palais, où le plus jeune des conseillers lui posait la couronne ducale sur la tête, au haut de l'escalier des géants.

Quant à l'éligibilité (2), il n'existe aucune trace de

(1) E ben vero, dopo molti anni che all' elezione a doge di Domenico Silvo, che si fece dal popolo sopra il littorale di San-Nicolò del Lido, una gran parte di esso vi venne armata nelle sue barche, dalle quali accostandosi al predetto littorale cominciò, senza sbarcarsi, con tumulto a vociferare : *Vogliamo il Silvo e lo approviamo.* (*Memorie storico-civili sopra le successive Forme del Governo de' Veneziani*, da Sebastiano Crotta.)

(2) Solevasi nella creazione del doge, in quei primi tempi fatto che non era il squitinio dagli ottimati, condurre la persona eletta nella chiesa di San-Marco, e dal più vecchio degli elettori veniva presentato al popolo, ed espresso insieme che sarebbe sogetto di buona mente, et che sempre avrebbe procurato il bene della communanza ; esortando perciò a riconoscerlo per loro principe. Per essere più facilmente veduto da tutti, era costume portarlo a torno la piazza di San-Marco, sopra una machina di legno sedente : fornito questo giro, era ricon-

priviléges appartenant aux familles puissantes. On voit bien, par le retour fréquent des mêmes noms dans les élections, que ces familles y avaient une grande influence ; mais rien n'atteste un droit, un privilége. On désignait les anciennes maisons par les charges qu'elles avaient longtemps exercées ; et comme le gouvernement de la république avait commencé par des tribuns, on appelait familles tribunitiennes celles qui avaient été revêtues autrefois de cette fonction ; de sorte que s'il y avait alors une noblesse reconnue, elle tirait son origine des fonctions publiques, et elle ne pouvait conserver que le caractère d'une magistrature. On conçoit que toutes les idées de la féodalité devaient être inconnues dans une ville sans territoire, où il n'y avait jamais eu de conquérant, jamais de protecteur, jamais de protégés.

Le seul corps qui existait alors dans l'État était un tribunal, dont l'origine se perd dans la nuit des temps, composé de quarante membres, et qu'on appelait par cette raison la quarantie. On ne dit pas que ce tribunal, le seul corps délibérant dont l'existence fût permanente, eût d'autres fonctions que celle de rendre la justice ; mais il prit momentanément une influence politique de la plus grande importance. Devenu l'autorité principale, après l'assassinat du doge et avant que le peuple se fût assemblé, il crut devoir faire des rè-

dotto in palazzo, e all' hora li era posto in cappo preziosissimo corno ducale, che carico di gemme si conserva nel tesoro ; e questo era il punto e il termine della sua incoronazione : doppo daquella era gridato nella sala del pubblico.

(*Governo dello Stato Veneto*, dal cav. SORANZO ; manusc. de la bibliothèque de Monsieur, n° 51.)

glements qu'on jugea assez salutaires pour ne les trouver susceptibles d'aucune contradiction.

Il s'agissait d'interdire à la multitude toute la part qu'elle avait prise jusque là dans les affaires publiques, et de composer le corps qui devait remplacer les comices, de manière que ces délibérations ne fussent pas tumultueuses. Il fallait prévenir les désordres qui ne pouvaient manquer d'éclater pour le choix du nouveau doge, si on ne changeait la forme de l'élection. Enfin il n'importait pas moins de modérer l'autorité du prince, et d'en régler l'exercice.

Établissement d'un conseil choisi par douze électeurs.

Il fut décrété que tous les ans chacun des six quartiers de la ville (1) nommerait deux électeurs, et que ces douze électeurs réunis choisiraient indistinctement sur toute la masse des citoyens quatre cent soixante-dix personnes, qui formeraient un grand conseil, destiné à remplacer les assemblées générales et à prononcer sur les principales affaires de l'État.

Cependant la création de ce conseil ne fit pas cesser tout à fait les assemblées populaires. On n'osait pas encore se dispenser de consulter le peuple, lorsqu'il s'agisssait ou d'approuver l'élection du doge ou de décider une guerre (2).

Tout le monde pouvait être admis à ce conseil ; l'es-

(1) Ces six quartiers se distinguaient par les noms de San-Marco, Castello, Canal Reggio, Santa-Croce, San-Paolo, et Dorso Duro.

(2) Sarà evidente che non solo di sovente si riuniva ancora la concione, della quale ne vedremo l'esistenza in assai posteriori tempi in appresso, ma che non aveva delegate al consiglio delli 480 tutte le importanti sue facoltà, o che almeno implicitamente se le aveva riservate nelle cose della maggiore importanza. (*Memorie storico-civili sopra le successive Forme del Governo de' Veneziani*, da Sebastiano Crotta.)

pérance d'y entrer devait se renouveler tous les ans; le grand nombre de ses membres offrait assez de chances aux ambitions. Il paraît que dès ce temps-là les habitants des autres villes des lagunes avaient été presque entièrement dépouillés du droit de siéger dans l'assemblée générale de l'État. L'historien Victor Sandi rapporte une ancienne charte, conservée à Burano, où on lit que dans le cas où on ne trouverait pas dans la capitale un nombre suffisant de citoyens aptes à composer le grand conseil, on y suppléera en appelant des citoyens des villes voisines; et l'on conçoit que ce cas dut se présenter bien rarement.

A Venise, au contraire, la classe des citoyens distingués par leur origine, leur crédit, leur capacité, leur fortune, trouvait un avantage réel dans ces nouvelles institutions.

Il n'y avait que le peuple proprement dit qui pût se plaindre de l'abolition de ses assemblées, où il dominait par le nombre, et trop souvent par la force : cependant, soit que la multitude fût confuse de ses propres excès, soit légèreté, soit défaut de prévoyance, elle ne mit aucune opposition à l'adoption de ce règlement.

Limitation de l'autorité du doge. On lui donne six conseillers.

Pour limiter l'autorité du doge, il fut établi que tous les ans le grand conseil nommerait six conseillers (un pour chaque quartier), lesquels formeraient le conseil intime et nécessaire du prince, qui ne pourrait rien faire sans leur avis, et dont les ordres n'auraient force d'exécution qu'autant qu'ils seraient appuyés d'une délibération de ces six magistrats.

Création d'un sénat.

Mais un conseil de six membres, qui pouvait être suffisant dans les affaires journalières de l'administra-

tion, n'avait pas assez d'autorité, de consistance, pour prononcer sur les grands intérêts de l'État; et cependant il pouvait être dangereux d'appeler toujours à la discussion de ces grands intérêts une assemblée de quatre cent soixante-dix personnes. La force des choses avait fait sentir la nécessité d'un conseil intermédiaire, et l'usage s'était introduit que dans les occasions où le doge jugeait nécessaire de consulter les citoyens, sans convoquer cependant l'assemblée générale des comices, il faisait prier les principaux de la ville, qu'il désignait lui-même, de venir donner leur avis sur les affaires mises en délibération. Ces conseillers désignés par le doge, convoqués spécialement pour chaque circonstance, s'appelaient *les pregadi* (1), les priés.

C'était un privilége considérable dont le doge était en possession que celui de choisir ainsi ses conseillers : on l'en priva. Il fut réglé que les quatre cent soixante-dix citoyens, représentant la nation, nommeraient dans leur sein soixante membres pour former ce conseil, auquel on donna le nom de sénat, et que ses membres seraient renouvelés tous les ans (2).

Quant aux attributions de ce conseil, il est probable

(1) Il y a des écrivains qui ont cherché à donner une autre origine à cette dénomination. Ils prétendent que lorsqu'on institua le sénat, tous ceux qu'on désignait pour le composer s'en excusèrent par modestie, et qu'il fallut les prier d'accepter ces éminentes fonctions; mais Soranzo ajoute : « Je m'imagine que cela arriva dans le temps où les ecclésiastiques se coupaient le nez et les oreilles pour éviter d'être nommés aux évêchés. » (*Il Governo dello Stato Veneto*, man. de la bibliot. de Monsieur, n° 54.)

(2) Je ne saurais expliquer sur quel fondement l'historien Verdizotti (*de' Fatti Veneti*, lib. X) place l'institution du sénat élu par le grand conseil, cent ans plus tard, c'est-à-dire en 1282. J'ai suivi en ceci l'opinion la plus généralement adoptée.

qu'on ne les considéra d'abord que comme une délégation de l'assemblée générale, et que toute l'autorité du sénat s'établit par prescription (1).

Nomination de onze électeurs pour élire le doge.

Enfin l'élection du doge qui devait remplacer Vital Michieli, au lieu d'être laissée, comme précédemment, à l'assemblée générale du peuple, fut confiée pour cette fois à onze citoyens. C'est en cela que le peuple perdit le plus grand, le plus essentiel de ses droits; mais cette innovation n'était pas donnée pour une règle établie. En effet, on n'était pas fixé sur le mode d'élection à adopter; seulement on avait résolu de changer la forme actuelle.

On procéda sur-le-champ à l'exécution de toutes ces dispositions. On nomma les quatre cent soixante-dix membres du grand conseil, qui choisirent ceux qui devaient composer le sénat, ensuite les six conseillers du doge, et enfin on désigna les onze électeurs qui devaient le nommer.

L'histoire nous a conservé les noms des citoyens qui reçurent cette grande marque de confiance. Presque tous ces noms sont encore illustres; c'étaient (2) Léon Michieli, Vital Dandolo, Henri Navigaiosso, Renier Zeno, Philippe Greco, Dominique Morosoni, Manassès Badouer, Henri Polani, Candian Zanutti (d'autres écrivent Sébastien Ziani), Vital Falier et Orio Malipier, dont le nom, qui s'est dénaturé depuis, était alors mastro Piero, maître Pierre.

(1) Sarei per credere che le delegazioni del gran consiglio al senato divenissero permanenti più per prescrizione che per una determinata volontà. (*Memorie storico-civili delle successive Forme del Governo de' Veneziani*, da Sebastiano CROTTA.)

(2) *Histoire de Justiniani*, liv. II.

Il fallait la pluralité de neuf voix sur les onze pour consommer l'élection. Le choix se fixa d'abord sur Orio Malipier, l'un des électeurs, personnage vénérable; mais il ne se crut pas digne d'une charge si importante dans des circonstances si difficiles. Il représenta que la république, après tant de désastres, avait besoin d'un chef qui joignît une grande fortune à une grande capacité, et il désigna lui-même Sébastien Ziani, qui fut agréé par les autres électeurs, proclamé doge, et présenté au peuple, auquel il fit jeter de l'argent, comme pour le dédommager de la perte du plus beau de ses priviléges, ou plutôt pour éviter les témoignages de son mécontentement (1).

XLVIII. Orio Malipier refuse le dogat. Sébastien Ziani doge. 1173.

Une circonstance qui peut servir à donner une idée des principes qu'on avait alors sur le droit public, c'est la précaution que l'on prit de faire confirmer par le nouveau doge les innovations qui venaient de restreindre son autorité. Il semble qu'il est de l'essence d'une dignité élective de pouvoir être modifiée à chaque élection. Cependant, pour donner une forme plus légale à la suppression de ces priviléges, on jugea nécessaire

(1) Quando anticamente cadeva l'elezzione in persona poco gradita, il popolo era solito di strepitare e tal' hora, ma già grand' anni, precedeva ardimento di levarselo dagli occhi. Un doge molto antico fù quello che, dubitanto questo brutto scherso, introdusse, nel mentre ch' era portato a torno la piazza, di gettar molto danaro, acciò in quel punto che il popolo attendesse a raccogliere le monete, e gli complisse il giro, risallisse il palazzo, e ricevesse il corno, al che dato che fosse fine non si poteva più rivocare in dubbio la sua elezzione. Questo costume antichissimo viene osservato tutto oggi; non perche venghi confessato che il popolo abbia azione alcuna in questa incoronazione, mà per mostrare studio dell' antichità.

(*Governo dello Stato Veneto,* del cav. SORANZO. Manuscrit de la bibliothèque de Monsieur, n° 54.)

d'en faire stipuler l'abandon par celui qui venait d'être revêtu de la dignité à laquelle ils étaient précédemment attachés. Ziani ratifia les trois règlements faits par la quarantie, qui en effet, n'ayant pas le pouvoir constitutionnel, n'avait pu donner à ces actes toute la force d'une loi fondamentale.

En cela je suis l'opinion la plus généralement établie. Il faut cependant convenir qu'André Dandolo (1) dit précisément le contraire : selon cet auteur, « Tout le « peuple assemblé dans l'église de Saint-Marc délibéra « de confier l'élection du doge à onze citoyens, chargés « de désigner le plus digne, et arrêta que celui qu'ils « auraient proclamé serait reconnu en cette qualité « sans autre information. »

Sans citer ici les auteurs qui racontent la chose différemment, il faut remarquer, 1° que Dandolo peut sans injustice être soupçonné d'avoir voulu établir l'opinion que ce changement dans la constitution avait été l'ouvrage du peuple ; 2° que dans son récit il réduit ce changement à la forme de l'élection du doge, et qu'il supprime plusieurs circonstances importantes, notamment la formation du grand conseil et celle du sénat ; 3° que ces objets n'étaient guère de nature à être discutés dans une assemblée générale du peuple ; 4° enfin que si ces changements avaient été décrétés par l'universalité des habitants ils n'auraient pas eu besoin de sanction. Or les historiens rapportent qu'aussitôt après son élection le nouveau doge Ziani ratifia les trois règlements.

(1) *Chronique*, liv. X, ch. I.

LIVRE III.

Règne de Sébastien Ziani. — Outrages que l'empereur grec fait aux Vénitiens. — Démêlés entre le pape Alexandre III et l'empereur Frédéric Barberousse. — Ligue lombarde. — Alexandre III à Venise (1173-1178). — Règne d'Orio Malipier. — Troisième croisade des Vénitiens (1179-1191.)

Les commencements du règne de Sébastien Ziani ne furent pas glorieux. L'empereur d'Orient, Manuel Comnène, enhardi par le désastre de la flotte vénitienne, se porta contre la république aux derniers outrages. Dans les caractères fourbes l'audace va jusqu'aux atrocités, lorsqu'ils croient pouvoir les commettre impunément. Manuel fit crever les yeux à l'ambassadeur de Venise, et, selon quelques historiens, les creva lui-même avec un fer chaud. Ce crime inutile, sans motif, sans objet, ne fut suivi ni d'une vengeance de la part de la république, ni d'une guerre de la part de l'empereur. Les Vénitiens eurent même la honte de faire pour la paix des avances qui ne furent point accueillies. Leurs intérêts commerciaux dans le Levant prévalaient dans leur opinion sur l'intérêt de la gloire nationale. Mais on ne retira aucun fruit de cet ignominieux sacrifice, et la république ne fut redevable de son repos qu'à l'alliance du roi de Sicile, qui inspira de l'inquiétude à l'empereur. Toutes les réparations qu'on obtint de celui-ci se réduisirent à la restitution des biens confis-

I. L'empereur d'Orient fait crever les yeux à l'ambassadeur de Venise.

qués, qu'on évalua à une somme sur laquelle les historiens varient beaucoup (1).

Cet ambassadeur, que la perfidie de Manuel venait de priver presque totalement de la vue, se nommait Henri Dandolo : nous verrons bientôt à quelles brillantes destinées la fortune le réservait après ce malheur (2), et quelle gloire l'attendait aux mêmes lieux où il avait reçu un tel outrage.

II. Emprunt forcé.

L'insensibilité de la république ne prouvait que trop sa faiblesse. On obligea tous les citoyens à déposer dans le trésor de Saint-Marc une somme égale au centième de leur fortune mobilière, ou immobilière, dont ils étaient tenus de faire la déclaration. On ne trouve point dans les anciens écrivains quelles furent les précautions que l'on prit pour s'assurer de l'exactitude

(1) Nicétas, *Histoire de Manuel Comnène*, liv. V, ch. IX, raconte que la flotte vénitienne était venue dans l'Archipel, sans ajouter qu'elle avait été arrêtée par les négociations, et ensuite ravagée par la peste. L'empereur, dit-il, avait envoyé contre eux cent cinquante vaisseaux, qui furent obligés de rentrer sans avoir rien fait. Inquiet de l'alliance des Vénitiens avec le roi de Sicile, et déterminé par l'incertitude des chances de la guerre, il leur offrit, pour arrêter celle-ci dans sa naissance, la restitution de leurs biens; mais, en marchands avisés, ils préférèrent une somme de quatre cents livres d'or. — Marin, *Histoire du Commerce de Venise*, tom. IV, liv. I, chap. I, dit quinze cent mille besants.

(2) Remarquons avec quelle simplicité un de ses descendants, le doge André Dandolo, raconte ce fait :

« Emanuel itaque, erga Venetos furore accensus, se eos ad nihilum « redacturum adjurans, in legatos, dum ea quæ pacis erant require- « rent, injuriose prorupit. Cui Henricus Dandolo, pro salute patriæ « constanter resistens, visu aliqualiter obtenebratus est. Qui illatam « injuriam sub dissimulatione secretam tenens, una cum socio Ve- « netias redeunt.

« Ceterum, Venetis de consequenda pace data spe, dux legatos impe- « ratori mittit, etc. (*Chronique*, liv. X, chap. I, part. IX et X.)

des déclarations que les redevables avaient à faire. Il est probable que chez un peuple épris des richesses l'avarice devait se trouver en opposition avec le patriotisme et la bonne foi. Machiavel (1) cite avec admiration de petites républiques d'Allemagne où, quand une loi avait imposé les citoyens à deux, et trois, quatre pour cent de leur fortune, chacun venait verser sa contribution dans la caisse publique, sans déclarer ce qu'il devait, sans dire ce qu'il payait, et sans avoir d'autre témoin de sa probité que sa conscience. On n'était pas en droit d'attendre la même vertu des citoyens de Venise. Nous verrons bientôt qu'on ne s'en rapporta pas longtemps aux déclarations, et qu'on nomma des magistrats pour taxer chaque redevable; ainsi on substitua l'arbitraire à l'infidélité. Quelle que fût, au reste, la forme de cet emprunt, c'était un emprunt forcé : la république payait un intérêt aux propriétaires des fonds; mais le remboursement du capital était renvoyé à l'époque où la situation des affaires le permettrait (2). Telle fut l'origine de la caisse aux dépôts ou aux emprunts, qui s'est perpétuée jusqu'à ces derniers temps. On avait déjà eu occasion de faire un emprunt d'un millier de marcs d'argent, pour lequel on avait engagé le marché de Rialte. Je trouve, sous la date de 1187 (3), un autre acte portant concession du revenu des sels et du produit de l'atelier monétaire pour douze ans, en payement d'un prêt fait à la république par des citoyens, à la tête desquels le fils du doge Sébastien

(1) *Discours sur Tite-Live*, liv. I, chap. LV.

(2) Donec respublica in melius profecta creditoribus satisfacere poterit. (André DANDOLO, *Chron.*, liv. X, ch. I.)

(3) Marin SANUTO, *Vite de' duchi Mastro Piero.*

Ziani est inscrit pour mille livres; la somme totale ne monte pas à quinze mille livres vénitiennes : c'était un prêt volontaire.

Les emprunts forcés devinrent habituels, et furent exigés ordinairement dans la proportion du centième de la fortune présumée de chaque habitant. L'intérêt dans le principe était fixé à cinq pour cent, d'autres disent à quatre. Un second dépôt fut ordonné environ deux siècles après (en 1382); un troisième en 1433, et plusieurs autres l'ont été successivement; mais l'intérêt de l'emprunt primitif fut réduit à deux pour cent, en 1520, et enfin une partie des remboursements eut lieu, non sur le pied du capital originairement versé, mais au prix de l'achat fait par les possesseurs actuels de ces créances (1).

Ne pouvant rétablir son commerce dans l'Orient, Venise venait de renouveler son alliance avec le roi de Sicile; elle était tombée dans un tel état de faiblesse, que les pirates d'Ancône insultaient ses vaisseaux dans l'Adriatique, et qu'on eut bien de la peine à les repousser (2).

III. Établissement des procurateurs de St-Marc.

Le doge voulut mériter la bienveillance de sa nation au moins par des actes de munificence. Il fit de grandes libéralités à Saint-Marc. L'église du patron de la république s'embellissait et s'enrichissait tous les jours : le soin de diriger les travaux qu'on y faisait sans cesse et de veiller sur son trésor devint une charge importante. On donna le nom de procurateurs de Saint-Marc aux marguilliers de la chapelle ducale. Leurs attributions

(1) *Mémoires historiques et politiques sur la République de Venise*, par Léopold CURTI, 1re partie, chap. X.

(2) *Chronique* d'André DANDOLO, lib. X, pars XV, cap. I.

s'étendirent ; cette fonction devint une dignité, la seconde de la république ; le nombre des marguilliers ou procurateurs, fut porté de trois à neuf, et ensuite jusqu'à quarante ou cinquante, lorsque cette dignité fut devenue vénale (1).

Les citoyens de Venise n'étaient pas encore distingués en nobles et en plébéiens ; mais on comptait déjà des familles anciennes tombées dans la pauvreté. Ziani fonda de ses deniers un monastère destiné aux demoiselles appartenant à ces familles. Cette maison, connue sous le nom de *Monistero delle Vergini*, devint l'asile des filles d'un sang patricien nées sans fortune. Le doge en conserva le gouvernement spirituel et temporel ; c'était lui qui en nommait l'abbesse, et il l'épousait en grande cérémonie le jour qu'elle en prenait possession.

IV. Embellissements de Venise. Élévation de deux colonnes sur la place St-Marc.

Il y avait plus de cinquante ans que deux colonnes de granit trouvées dans une île de l'Archipel avaient été débarquées sur le rivage de Venise, sans qu'on eût entrepris de les élever ; l'art de la mécanique n'était pas puissant à cette époque. Ce fut un architecte lombard, nommé Barratier, qui réussit à ériger ces deux énormes masses sur la petite place Saint-Marc. Le moyen

(1) M. le docteur Fracasso, qui m'a fait l'honneur de traduire cette histoire, relève quelques inexactitudes dans ce passage. Voici sa note :

« Da principio non ven'ebbe che uno, nel 1251, se ne elesse un secundo; nel 1259 un terzo, e in seguito fin nove di ordinarj. Sene elessero di straordinarj, tanto per i straordinarj meriti o riguardi, quanto per istraordinarie offerte fatte allo Stato in urgenti bisogni, ed è una vera gloria pei Veneziani che siensi trovati in una sol volta fino a quaranta cittadini, i quali ambirono e conseguirono a gara, in quest' ultimo caso, una si onorevole marca di patriotica generosità. Con più temperanza di frasi, con più precisione di racconto avrebbesi dovuto dire cosi. Per il fatto non vi furono mai più di trenta quattro procuratori di San-Marco (nel 1714), dunque solventicinque straordinarj. »

qu'il employa consistait à les exhausser peu à peu en mouillant les câbles qui les tenaient suspendues, et qu'il raccourcissait après avoir étayé le fardeau (1). On l'avait, dit-on, laissé le maître de fixer le prix de ce service; sa demande fut bizarre : il exigea que les jeux de hasard, sévèrement défendus alors dans Venise, fussent permis dans l'intervalle qui séparait les deux colonnes. Le doge consentit à l'introduction d'un abus plutôt que de rétracter sa promesse, et les jeux défendus eurent un asile au milieu de la place publique, en face du palais du gouvernement.

Ce scandale a duré près de quatre cents ans, jusqu'à ce qu'on ait imaginé d'attacher quelque honte à la fréquentation de ce lieu, en l'affectant à l'exécution des criminels.

Une autre anecdote relative aux embellissements de Venise peut servir à faire connaître les mœurs de ce peuple. L'agrandissement de la place Saint-Marc exigeait la démolition d'une vieille église; mais le gouvernement n'osait pas l'ordonner sans la permission du pape. L'ambassadeur à Rome fut chargé de la solliciter, et la chambre apostolique répondit par cette décision : « La (2) sainte Église ne permet jamais de faire le mal; « mais quand il est fait elle le pardonne. »

En conséquence de cette décision, on démolit l'église de Saint-Géminien, et le pape imposa aux Vénitiens une pénitence, qui était tous les ans l'occasion d'une céré-

(1) *Traité de Mécanique*, de M. J. A. BORGNIS, p. 75. Il dit que ces colonnes pèsent chacune plus de quarante-cinq milliers métriques.

(2) La chiesa ne questa santa sede puo concedere che si faccia alcun male : ma poi fatto lo perdona. — Marin SANUTO, *Vite de' duchi* S. *Ziani*.

monie publique. Le doge, accompagné de son conseil et des ambassadeurs étrangers, venait sur la place Saint-Marc. Le curé de la paroisse, à la tête de son clergé, s'avançait de son côté jusque sur le terrain que l'ancienne église occupait autrefois. Là il adressait ces paroles au doge : « Je demande à votre sérénité quand il lui plaira de faire bâtir mon église sur son premier emplacement » ; le doge répondait : « L'année prochaine. » Cette promesse a été renouvelée pendant six cents ans (1).

V. Démêlés des papes avec les empereurs d'Occident.

Venise, dans son état de faiblesse, ne paraissait pas destinée à prendre une grande influence dans les différends des principales cours de l'Europe. Cependant elle allait devenir l'asile et la protectrice d'un illustre fugitif. L'intelligence de cette partie de son histoire exige que nous remontions jusqu'à l'origine de la guerre qui désolait alors l'Italie.

Les empereurs d'Occident se prétendaient souverains de la ville de Rome, et cependant ils venaient à Rome recevoir du pape la couronne impériale ; ils la recevaient à genoux ; ils se soumettaient à tenir l'étrier du pape, à marcher à pied devant lui, et à conduire sa haquenée par la bride.

La puissance temporelle étant réunie à la puissance spirituelle dans celui qui était l'objet de tous ces respects, il était naturel que le prince se prévalût des hom-

(1) *De l'État présent de la République de Venise*, etc., par H. D. V. chevalier de Saint-Michel. — Manuscrit de la Bibliothèque du roi, n° 10465.

Amelot de la Houssaye, dans son *Histoire du Gouvernement de Venise*, rapporte le même fait, et ajoute que le pape avait jeté un interdit sur la république à cette occasion ; mais il y a apparence qu'il se trompe : les autres auteurs ne parlent pas de l'interdit.

mages rendus au pontife ; aussi, tandis que les empereurs voulaient considérer tous ces actes comme des cérémonies de religion, le pape s'obstinait-il à y voir un témoignage de sa suprématie temporelle. Grégoire VII, dont les prédécesseurs n'avaient été élus qu'avec la permission des empereurs (1), qui lui-même avait demandé à Henri IV la confirmation de son élection, Grégoire VII, dis-je, avait excommunié, déposé cet empereur, délié ses sujets du serment de fidélité, l'avait obligé à venir lui-même à Rome demander l'absolution, à se présenter sans suite, pieds nus, couvert d'un cilice, et à attendre trois jours dans la neige la permission de lui baiser les pieds (2).

Adrien IV avait fait représenter l'empereur Lothaire II à genoux devant Alexandre II, et tenant les mains jointes entre celles du pape. Ce tableau était placé dans une salle où se donnaient les audiences publiques, et, pour qu'on ne se méprît pas sur l'intention, on y avait ajouté cette inscription :

Rex venit ante fores, jurans pius urbis honores,
Post homo fit papæ, sumit quo dante coronam.

« Le roi se présente à la porte, jure d'abord de main-« tenir les priviléges de Rome, se fait l'homme (le « vassal) du pape, et reçoit de lui la couronne. »

(1) Il pontefice Adriano primo, in un concilio di 153 vescovi, diede l'autorità di eligere il papa a Carlo primo, rè di Francia, che fù poi detto Carlomagno e ciò dal 773; dono che non seppe conservare Ludovico, suo figliuolo, che fece permuta di questa autorità regale col titolo imaginario di pio al quale si può aggiungere quello di simplice.
(Paul SARPI, *Opinione in qual modo debba governarsi la Republica di Venezia.*)

(2) Voyez les maximes de ce pape dans les *Annales* de BARONIUS, année 1076, § 21.

Frédéric Barberousse, élevé à l'empire par les seigneurs de l'Allemagne et de la Lombardie (1), ne crut pas pouvoir se dispenser d'une cérémonie qui semblait mettre le sceau à son autorité. Il alla recevoir à Rome la couronne impériale des mains du pape Adrien. L'entrevue des deux augustes personnages fut précédée d'un serment, par lequel ils se promirent de ne pas attenter à la vie l'un de l'autre, ce qui justifie cette réflexion d'un illustre historien (2) : « Telle était alors la confuse anar- « chie de l'Occident chrétien, que des deux premiers personnages de cette partie du monde, l'un se vantant d'être le successeur des Césars, l'autre le successeur de Jésus-Christ, et l'un devant donner l'onction sacrée à l'autre, tous deux étaient obligés de jurer qu'ils ne seraient point assassins pour le temps de la cérémonie. »

VI. Frédéric Barberousse empereur. 1155.

L'empereur se soumit à tout le cérémonial qu'exigea l'Église romaine. Le premier objet qui frappa ses yeux en entrant dans le palais pontifical fut le tableau qui représentait un de ses prédécesseurs dans l'attitude d'un vassal rendant hommage. Il en témoigna du mécontentement; on lui promit de faire disparaître le tableau, mais on n'eut garde de tenir cette promesse (3). Au contraire, un bref lui fut adressé pour lui rappeler qu'il tenait la couronne impériale des mains du pape.

Ces hauteurs de la cour de Rome ne pouvaient qu'ir-

VII. Il se brouille

(1) On n'est pas d'accord que les seigneurs italiens aient concouru à cette élection. Voyez l'*Histoire des Républiques italiennes du moyen âge*, par M. Simonde SISMONDI, chap. VIII.

(2) VOLTAIRE, *Essai sur les Mœurs*, chap. XLVIII.

(3) Il semblerait, d'après le récit de Voltaire, que ce tableau n'eût été exposé qu'après le couronnement de Frédéric Barberousse; mais l'abbé Fleury (liv. 70e), raconte le fait comme il est rapporté ici.

avec le pape. 1157. riter un prince fier et heureux jusque-là. Il renvoya les légats du pape, fit publier qu'il tenait sa couronne de Dieu et des électeurs, que c'était un mensonge de dire qu'elle lui avait été confiée comme un bénéfice, que l'Église voulait détruire l'empire, qu'on avait commencé par une peinture insultante, qu'on en venait à des écrits, mais qu'il ne souffrirait point un pareil attentat à son autorité.

Après cette déclaration, il s'avança vers l'Italie avec une armée. Le pape lui envoya des ambassadeurs, pour expliquer d'une manière satisfaisante le sens des expressions qui l'avaient choqué, protestant que par ces mots, *Beneficium imperii romani contulimus*, il n'avait nullement voulu donner à penser que l'empereur fût son vassal. Malgré ces explications, Frédéric continua sa marche jusqu'à Plaisance, et convoqua à Roncaille une assemblée d'évêques, de seigneurs et de magistrats, pour déterminer avec précision quels étaient les droits régaliens attachés à sa couronne d'Italie. Des docteurs de l'université de Bologne rédigèrent ce travail. Le savoir des jurisconsultes, la politique des seigneurs, et la conscience des évêques, ne manquèrent pas d'étendre, au lieu de les limiter, ces prérogatives de l'autorité royale; il en résulta que plusieurs droits dont l'Église avait joui jusque alors furent retenus par l'empereur, ce qui occasionna de nouvelles plaintes de la part du pape et une correspondance pleine d'aigreur, où celui-ci menaçait Frédéric de la perte de sa couronne. L'empereur lui répondit : « Tout ce que vous avez, vous le tenez de la libéralité de mes prédécesseurs : lisez l'histoire, vous y verrez si les vôtres possédaient quelque chose. »

VIII. Mort du

On négociait, avec peu d'apparence d'accommode-

ment (1), lorsque Adrien IV mourut, en 1159. Cette mort, qui délivrait l'empereur d'un pontife ambitieux, lui fournit une occasion favorable en apparence pour avoir raison des prétentions de l'Église romaine.

pape; double élection. Alexandre III et Victor IV. 1159.

De vingt-cinq cardinaux assemblés pour donner un successeur à Adrien, vingt-trois réunirent leurs suffrages sur le cardinal Roland Bandinelli de Sienne; il n'y en eut que trois qui lui refusèrent leur voix, et deux de ces dissidents, soutenus d'une faction populaire (2), nommèrent pape le troisième, qui s'appelait Octavien, de la maison de Frescati.

Cette double élection était déjà un scandale. Elle en occasionna un bien plus grand, lorsqu'il fallut revêtir le nouveau pape de la chape d'écarlate, signe de sa di-

(1) Voici ce que Frédéric répondit aux légats du pape :

« Je ne demande point l'hommage aux évêques s'ils ne veulent rien posséder de nos régales; mais s'ils écoutent volontiers le pape, lorsqu'il leur dit : « Qu'avez-vous affaire du roi? » je leur dirai aussi : « Qu'avez-vous affaire de terres? » Il dit que nos nonces ne doivent pas être reçus dans les palais des évêques : j'en conviens, pourvu que ces palais soient bâtis sur le fonds des évêques et non sur le nôtre; car la superficie cède au fond. Il dit que la magistrature et les régales de Rome appartiennent à saint Pierre; puisque je suis empereur romain par l'ordre de Dieu, je ne porte qu'un vain titre si Rome n'est pas en ma puissance. »

(*Histoire Ecclésiastique* de l'abbé Fleury, liv. LXX.)

(2) Le pape Victor l'avoue lui-même dans la lettre par laquelle il annonçait son élection à l'empereur et à toute la chrétienté : « Post vero longam collationem et diutinam deliberationem, divina tandem inspirante clementia, electione venerabilium fratrum nostrorum episcoporum, presbyterum S. R. E. cardinalium, cleri quoque romani petitione, ejusdem populi assensu, etiam senatoriæ dignitatis honoratorum, insuper capitaneorum, ad summum pontificatum, annuente Deo, canonice sumus electi. »

(Radevic, *De Rebus gestis Friderici primi.* — *Rerum Italicarum Scriptores*, tom. VI, p. 821.)

gnité. On allait la placer sur les épaules de Roland, Octavien l'arracha des mains de ceux qui la tenaient, et s'en revêtit avec tant de précipitation qu'il la mit à l'envers (1). Un pareil acte de violence pouvait en faire

(1) Et dum Rolandus decentissime et religiosissime se excusaret, Octavianus iste accepit pallium, et sibi ipsi imposuit, versatum tamen ita ut pars illa quæ debebat esse circa humeros esset juxta pedes.

(*De Rebus gestis Frederici primi in Italia Commentarius*, a sive RAUL, sive RADULPHO, auctore sinchrono; dans la collection de MURATORI.)

Les chanoines de Saint-Pierre racontent le même fait dans leur lettre à l'empereur; mais d'une manière favorable à Victor, dont ils étaient partisans :

« Surrexit tandem velut iratus Otto, diaconus S. Georgii, et Adebaldus Crassus, cardinalis SS. Apostolorum, et Joannes Neapolitanus, et, accepto manto, voluerunt immantare dominum Rolandum cancellarium; sed saniore et meliori parte cardinales ex parte Dei omnipotentis et beatorum principum apostolorum Petri et Pauli, atque totius Ecclesiæ autoritate prohibente, non potuerunt et cancellarium cum manto nullo modo tetigerunt : per eos tamen non stetit quin immantaretur. Cæterum clerus romanus, qui in ecclesia beati Pauli pro electione summi pontificis convenerant, audito clamore, cucurrerunt, circumdantes dominum Ottonem, qui erat cum cardinalibus juxta altare beati Petri, et clamaverunt omnes dicentes : Dominum Octavianum eligite, per quem solum Ecclesia pacem potest habere. Tunc petitione populi romani et erectione totius cleri, consentiente et desiderante universo capitulo basilicæ beati Petri, dominus Octavianus cardinalis a saniore parte cardinalium electus est et manto indutus, et in sede beati Petri positus, absque omni contradictione, cantantibus omnibus : Te Deum laudamus in Jubilo. »

(*Raderici frisigensis canonici appendix ad Ottonem*, *De Rebus gestis Friderici primi*, lib. II, cap. XLVI; dans la collection de MURATORI, tom. VI.)

L'autre pape, Alexandre III, se plaint de cette violence, dans la lettre par laquelle il annonce sa nomination (Même collection, tom. VI, p. 825 et 826).

« Tribus diebus de electione tractantes laudem in personam nostram, insufficientem huic oneri, et tantæ dignitatis fastigio minime congruentem, omnes quotquot fuerunt, tribus tantum exceptis, Octa-

craindre d'autres. Roland et ses adhérents se réfugièrent dans le fort Saint-Ange. Sur-le-champ ils y furent investis et gardés par les partisans d'Octavien, tandis que celui-ci était intronisé dans la chaire de Saint-Pierre et installé dans le palais pontifical. Après avoir passé neuf jours dans le château, Roland en fut tiré, mais pour être jeté dans une prison, où il resta trois jours. Enfin une partie du peuple lui rendit la liberté, et il alla se faire sacrer à quelques lieues de Rome, sous le nom

viano scilicet, Joanne de S. Martino, et Guidone Cremente (Deo teste quia mendacium non fingimus, sed meram sicut est loquimur veritatem), concorditer atque unanimiter convenerunt, et nos, assentiente clero ac populo, in romanum pontificem elegerunt. Duo vero Joannes et Guido, quos prænotavimus, tertium Octavianum nominantes, ad ejus electionem pertinaciter intendebant. Unde et ipse Octavianus in tantam audaciam, insaniamque prorupit, quod mantum, quo nos reluctantes et renitentes, quia nostram insufficientiam videbamus, juxta morem Ecclesiæ, Odo prior diaconorum induerat, tanquam arreptitius a collo nostro propriis manibus violenter excussit, et secum inter tumultuosos fremitus asportavit. Cæterum cum quidam de senatoribus tantum facinus inspexissent, unus ex eis, spiritu divino succensus, mantum ipsum de manu eripuit sævientis. Ipse vero ad quemdam capellanum suum, qui ad hoc instructus venerat, et paratus, illico flammeos oculos fremebundus inflexit, clamans et innuens, ut mantum, quem fraudulenter secum portaverat, festinanter afferret. Quo utique sine mora delato, idem Octavianus, abstracto pileo, et capite inclinato, cunctis fratribus, aut loco inde aut voluntate remotis, mantum per manus ejusdem capellani, et cujusdam clerici sui, ambitiosus assumpsit, et ipse idem, quia non erat alius, in hoc opere capellano et clerico exstitit coadjutor. Verum ex divino credimus judicio contigisse, quod ea pars manti quæ tegere anteriora debuerat, multis videntibus et ridentibus, posteriora tegebat. Et cum ipse idem hoc emendare studiosius voluisset, quia capitium manti, extra se raptus, non poterat invenire, collo fimbrias circumduxit, ut saltem mantus ipse appensus ei quodammodo videretur. Sicque factum est ut, sicut tortæ mentis erat et intentionis obliquæ, ita ex transverso et obliquo mantum fuerit in testimonium suæ damnationis inductus.

d'Alexandre III. Son compétiteur, qui avait pris le nom de Victor IV (1), ne put réunir que quinze jours après le nombre de prélats nécessaire pour la même cérémonie.

Les deux compétiteurs commencèrent par s'excommunier réciproquement; mais ces armes spirituelles, quand ils les employaient l'un contre l'autre, cessaient d'être enchantées; aussi les deux papes eurent-ils recours à des armes plus réelles : tous deux écrivirent à l'empereur, pour réclamer sa protection.

IX. Concile de Pavie pour prononcer entre les deux compétiteurs. Frédéric se déclare pour Victor IV. 1160.

Frédéric, devenu l'arbitre d'une puissance qui avait voulu empiéter sur la sienne, convoqua un concile à Pavie, pour prononcer entre les deux concurrents. Il y appela non-seulement les évêques de ses États, mais ceux de France, d'Angleterre, de Danemark et de Hongrie, et envoya des députés aux deux concurrents, pour les citer et leur ordonner de comparaître.

Ces députés se rendirent d'abord auprès de Roland, que l'empereur dans sa lettre n'appelait point Alexandre, et qu'il ne qualifiait que de cardinal. Au lieu de lui rendre les respects dus à son nouveau titre, ils s'assirent en sa présence, pour exposer l'objet de leur mission. Alexandre refusa noblement de reconnaître l'autorité d'un concile convoqué par un autre que par lui-même, et de soumettre l'Église au jugement de l'empereur.

Ce refus fit pencher la balance en faveur de Victor. Les députés, en se présentant devant lui, lui baisèrent les pieds. Il se rendit à Pavie, et le concile, qui se trou-

(1) D'autres auteurs, qui adoptent une manière différente de compter, le nomment Victor III.

vait composé d'environ cinquante évêques et d'un grand nombre d'abbés, et qui délibérait en présence des envoyés des rois de France et d'Angleterre, prononça en sa faveur, à la suite d'une information qui dura sept jours.

L'empereur, après avoir approuvé cette décision, voulut montrer qu'il regardait comme un vain cérémonial tous les respects que les papes avaient exigés jusque là si impérieusement. Il baisa les pieds de Victor, qui n'était que sa créature, et Victor, assis sur un trône, au milieu du concile, prononça l'anathème contre Roland et ses adhérents.

X. Alexandre III excommunie Frédéric.

Alexandre, de son côté, excommunia Frédéric et l'anti-pape, et délia tous les sujets de l'empereur de leur serment de fidélité. Il n'y eut dans toute l'Allemagne que deux prélats qui se déclarèrent pour Alexandre (1); aussi dans la suite leur constance fut-elle récompensée par la canonisation. Mais les évêques de France ne s'étaient point rendus au concile; plusieurs reconnurent les droits du pape Roland : il était naturel que la France protégeât celui contre lequel l'empereur s'était déclaré. L'Église d'Angleterre hésita plus longtemps, mais finit par suivre cet exemple. Les rois de Hongrie, de Danemark et de Norvège se réunirent au parti de Victor; de sorte que l'Europe se trouva partagée entre les deux compétiteurs qui se disputaient le trône pontifical.

Alexandre III, dans la longue durée de ce schisme, montra une grande fermeté. L'opposition de l'empereur et de presque tous les évêques de l'empire n'ébranla

(1) Eberhard, archevêque de Salzbourg, et Hartmann, évêque de Brixen.

point son courage. Il semblait avoir sans cesse devant les yeux ces peintures du palais de Latran où les schismatiques téméraires servent de marchepied aux papes (1). Il prodiguait les excommunications, les anathèmes, et n'épargnait pas à ses partisans les récompenses spirituelles. Il y en eut qui portèrent l'enthousiasme jusqu'au fanatisme, et on leur attribua le don des miracles. L'un des plus zélés, Pierre, archevêque de Tarentaise, osa, en présence de l'empereur et de l'archevêque de Besançon, qui tenait pour l'anti-pape, ordonner au peuple de cette ville de prier pour que Dieu convertît l'archevêque ou qu'il en délivrât l'Église. Le peuple se mit en prières, et le prélat schismatique mourut quatre jours après. On conçoit ce que de tels exemples devaient avoir d'influence au douzième siècle.

De son côté, le pape Victor dominait en Italie, tenait un concile, et excommuniait l'archevêque et la ville de Milan, que l'empereur assiégeait alors, parce que, ainsi que plusieurs autres villes d'Italie, elle voulait secouer le joug de la domination impériale. Cette ville malheureuse fut obligée de se rendre; Frédéric la fit raser, et fit passer la charrue sur les remparts.

Le succès des armes de l'empereur rendait la position d'Alexandre en Italie trop périlleuse pour qu'il pût y rester. Il s'embarqua sur des galères du roi de Sicile, et vint aborder en France près de Montpellier, où il fut reçu avec de grands honneurs.

C'était un hôte incommode : le roi Louis le Jeune ne tarda pas à s'en apercevoir, et à se repentir de l'appui

(1) C'était ce que lui écrivait Arnoul, évêque de Lisieux. Voyez l'*Histoire Ecclésiastique* de FLEURY, liv. LXX.

qu'il lui avait donné. On négocia longtemps avec l'empereur une réconciliation, qui devenait tous les jours plus difficile. Frédéric, partant du principe que Rome faisait partie de ses États, ne voulait point que le roi de France intervînt dans un différend pour le premier siége de la chrétienté. Cependant l'évêque de Lisieux prédisait en chaire que l'empereur se convertirait, confesserait la suprématie de l'Église, et se reconnaîtrait redevable envers elle de la couronne impériale.

XI. Mort de Victor IV. Élection de Paschal III. 1164.

Rien n'annonçait assurément de pareilles dispositions; car l'anti-pape étant mort sur ces entrefaites, les deux seuls cardinaux restés fidèles à son parti résolurent de lui donner un successeur, et en même temps un nouveau compétiteur à Alexandre. Mais il était difficile que seuls ils fissent une élection, qui devait tomber sur l'un des deux. Ils appelèrent à leur secours les schismatiques d'Allemagne et d'Italie, et le cardinal Gui de Crème, nommé pape, prit le nom de Paschal III. L'empereur, qui fut prié de confirmer cette élection, n'avait garde de s'y refuser. Il jura sur l'Évangile qu'il reconnaîtrait toujours pour papes légitimes non-seulement Paschal, mais encore ses successeurs, à l'exclusion d'Alexandre et de ceux qui pourraient être nommés après lui.

Cependant le clergé de la ville de Lucques, où Victor IV était mort, refusa de l'enterrer, ce qui n'empêcha point qu'il ne se fît des miracles sur le tombeau qui lui fut accordé dans un monastère de campagne. Pour que rien ne manquât de ce qui pouvait caractériser la cour romaine, le pape Alexandre pleura beaucoup la mort de son rival, dont la damnation était indubitable, puisqu'il était mort dans le schisme et l'excommunication.

Cette mort et une ligue qui se forma entre toutes les villes de la Lombardie pour s'affranchir du joug de l'empereur ramenèrent beaucoup d'Italiens dans le parti d'Alexandre. Le peuple de Rome, qui ne l'avait pas encore formellement reconnu, y fut déterminé par des largesses, et le pape, voyant ses affaires s'améliorer en Italie, quitta la France, où il avait séjourné près de quatre ans, et arriva à Rome au mois de novembre 1165.

Le nouvel anti-pape fit à cette époque un acte qui paraissait devoir être réservé à l'autorité du pape légitime; il canonisa Charlemagne, canonisation dont l'Église romaine n'a jamais contesté la validité.

XII. Fuite du pape Alexandre III. L'empereur vient se faire couronner une seconde fois par l'anti-pape. 1167.

L'empereur marcha vers l'Italie dès qu'il sut qu'Alexandre III y était de retour. Son armée se présenta aux portes de Rome, après avoir battu celle du pape, attaqua le château Saint-Ange, mit le feu à l'église de Saint-Pierre, et obligea Alexandre à se sauver vers Bénévent sous un déguisement de pèlerin. L'anti-pape vint prendre possession de la chaire apostolique, et l'empereur jugea à propos de se faire couronner encore une fois. Mais cette armée d'Allemands, campée dans les environs de Rome au commencement du mois d'août, éprouva la funeste influence d'un climat très-malsain dans cette saison. Les ravages de la maladie furent si rapides, que Frédéric se vit obligé de faire partir ses troupes peu de jours après, et de les ramener dans l'Italie septentrionale.

Les excommunications du pape l'y poursuivirent (1),

(1) Voici dans quels termes un des plus fougueux prélats de la chrétienté, l'évêque de Salisbury, parlait de cette excommunication : « Le pape ayant attendu longtemps en patience le tyran teutonique pour l'exciter à pénitence, et ce schismatique continuant d'ajouter péchés

et les villes d'Italie liguées se disposaient à attaquer cette armée, déjà vaincue par la maladie. On relevait les murs de Milan, on bâtissait sur la Bormida une ville nouvelle, à laquelle on donnait le nom du pape Alexandre (1). Frédéric se trouvait tellement affaibli, qu'il feignit de n'être pas éloigné de reconnaître ce pontife. Pendant qu'on négociait cette réconciliation, il traita avec le comte de Maurienne pour obtenir de ce prince le passage sur ses États. Ce même empereur, qui venait de forcer le pape à fuir de Rome sous un habit de pèlerin, se vit réduit, sept mois après, à prendre un déguisement pour passer les Alpes.

L'anti-pape était resté à Rome, malgré la retraite de Frédéric; ce qui prouverait qu'il avait de nombreux partisans dans cette capitale. Ils furent encore assez puissants pour lui donner un successeur; car Paschal étant venu à mourir, les schismatiques ne se découragèrent pas, et élurent à sa place Jean, abbé de Strum, qui prit le nom de Calixte III.

XIII. Caractère d'Alexandre III.

Le pape Alexandre opposait à leur opiniâtreté un de ces caractères fermes dont le temps ni les revers

sur péchés, le vicaire de saint Pierre, établi de Dieu sur les nations et les royaumes, a absous les Italiens et tous les autres du serment de fidélité par lequel ils lui étaient engagés, à cause de l'empire ou du royaume, et lui a ainsi enlevé presque toute l'Italie. Il lui a ôté la dignité royale, l'a frappé d'anathème, et a défendu par l'autorité de Dieu qu'il ait à l'avenir aucune force dans les combats, qu'il remporte la victoire sur aucun chrétien, ou qu'il ait nulle part ni paix ni repos, jusqu'à ce qu'il fasse de dignes fruits de pénitence; en quoi le pape a suivi l'exemple de Grégoire VII, son prédécesseur, qui de notre temps a déposé de même l'empereur Henri. »

(*Histoire Ecclésiastique* de l'abbé FLEURY, liv. LXXIe.)

(1) Alexandrie, que les Impériaux appelèrent par dérision *Alexandrie de la paille*.

ne peuvent affaiblir les résolutions. Plusieurs fois des accommodements avaient été négociés entre l'empereur et lui; jamais on n'avait pu le déterminer à la moindre concession.

Il apprit que Thomas, archevêque de Cantorbéry, avait été assassiné. Du fond de sa retraite de Bénévent, il obligea le roi d'Angleterre à faire pénitence publique, à recevoir l'absolution d'un meurtre auquel ce monarque protestait n'avoir pris aucune part; et, pour enfoncer plus avant le trait de la vengeance, il mit au nombre des saints ce prélat hautain, qui avait porté le trouble dans l'Église d'Angleterre et excommunié deux fois son prince. Ce ne fut pas tout : la guerre civile éclata; le roi eut beau écrire au pape : « Je me jette à « vos pieds, je reconnais votre juridiction; mon royaume « relève de vous, daignez le protéger et le défendre », il fallut se soumettre à de nouvelles expiations; il fallut que le roi d'Angleterre, vêtu de haillons, marchant pieds nus dans la boue, allât au tombeau du nouveau martyr, y demeurât prosterné pendant un jour et une nuit entière, observant un jeûne rigoureux, et reçût des coups de verges de la main de tous les prêtres, triomphants de cette humiliation (1).

On ne devait pas s'attendre à voir plier un pape qui faisait subir de pareilles pénitences à des rois. Frédéric, voulant essayer encore de le réduire par les armes, revint pour la cinquième fois en Italie. Il eut une action fort vive avec les Milanais et leurs alliés (2). Ses troupes

(1) Tous ces détails sont rapportés par l'abbé Fleury lui-même, liv. LXXIIe. L'origine de toutes ces querelles avait été la punition d'un prêtre accusé de meurtre.

(2) Le 4 juin 1176.

y furent complétement battues; lui-même, ayant eu son cheval tué sous lui, faillit à perdre la vie ou la liberté, et, sa disparition momentanée augmentant le désordre de son armée, la défaite devint un désastre. Il semblait que la fortune se plût à vérifier toutes les prédictions menaçantes hasardées par les prêtres acharnés contre lui.

Il y avait dix-huit ans que le pape Alexandre errait d'État en État, faiblement soutenu par les princes, demandant un asile à l'un, tandis qu'il en excommuniait un autre, chassé plusieurs fois de son église, voyant sans cesse renaître ses compétiteurs, et opposant avec une constance inébranlable toutes les prétentions de la tiare à toutes les forces de l'empire. Ce pape, dit Machiavel (1), qui exerçait au loin une si grande autorité, ne pouvait ni se faire obéir dans Rome, ni même obtenir la permission d'y demeurer, en promettant de ne se mêler que du gouvernement ecclésiastique; tant il est vrai, ajoute cet historien, que les fantômes sont plus imposants de loin que de près.

XIV
Les villes de la Lombardie liguées pour secouer le joug de l'empereur.
1166

Il fallait bien que le concours de quelques circonstances expliquât la longue durée d'une lutte si inégale. Le pape n'avait pas même pour lui le sénat et la noblesse de Rome. Le roi d'Angleterre le craignait, et par conséquent ne le servait pas. Le roi de France fut sur le point de reconnaître l'anti-pape, et ne donna son suffrage à Alexandre que pour contrarier l'empereur. Aucun de ces rois ne lui fournit un secours de troupes. Mais la domination des Allemands était odieuse à l'Italie : la punition de Milan avait appris ce qu'on devait attendre de pareils maîtres. Milan, qui depuis

(1) *Histoire de Florence*, liv. Ier.

la destruction de ses murs s'était entourée d'un large fossé (1), Brescia, Mantoue, Bologne, Vicence, Padoue, Trévise, Vérone, et plusieurs autres villes s'étaient confédérées : « une grande infortune avait fait oublier « les anciennes rivalités (2). » Il paraît que la politique des Vénitiens hésita quelque temps entre Frédéric et Alexandre; car en 1172 ils fournirent à l'empereur une flotte pour l'aider à soumettre Ancône, dont son armée entreprit le siége sans succès; mais bientôt après Venise, revenant à une des maximes de son invariable politique, qui était d'empêcher autant que cela pouvait dépendre d'elle l'établissement de la puissance des empereurs dans son voisinage, accéda à la ligue des villes lombardes. Cette alliance d'une nation indépendante avec des peuples qui voulaient le devenir, n'ajoutait pas seulement à leurs forces; elle était déjà une reconnaissance de leurs droits. Cette ligue des villes lombardes fut le premier élan des peuples du moyen âge vers la la liberté, et est un des événements les plus importants de l'histoire moderne (3).

XV. Nouvelle fuite d'A- La cause du pape se liait naturellement à celle des ennemis de l'empereur. Soit qu'il voulût être plus à

(1) Les Allemands ayant abattu les murailles de Milan, et ayant obligé les habitants par serment à ne les point relever, ceux-ci usèrent d'abord de cette adresse de faire un fossé, en quoi ils ne contrevenaient point à leur serment. (NICÉTAS, *Histoire de Manuel Comnène*, liv. VII, chap. I.)

(2) *Histoire des Républiques Italiennes du moyen âge*, par M. Simonde SISMONDI, liv. X.

(3) L'acte de confédération contre Frédéric se trouve dans les dissertations de Muratori sur les antiquités du moyen âge, dissertation XLVIII[e], p. 277. On y remarque, parmi les signataires de cette confédération, outre les villes que je nommerai ci-après, le marquis Obizzo de Malaspina, le comte de Bertenore, et Ruffin de Trino.

portée d'exciter la ligue à de nouveaux efforts, soit qu'il ne se crût pas en sûreté (1) sur le continent de l'Italie, où en effet un édit de Frédéric lui avait interdit le feu et l'eau, défendant sous peine de la vie de lui accorder un asile; il s'embarqua sur l'Adriatique, toucha d'abord à Zara, et arriva ensuite à Venise. Il y garda le plus strict incognito; jusque là qu'il passa, dit-on, une nuit à la porte d'un monastère, où il fut reçu comme un pauvre prêtre (2); mais il venait chercher

lexandre III. Il se refugie à Venise 1177.

(1) Anno ducis quinto Alexander papa, furorem imperatoris abhorrens, cum galeis Guillelmi, regis Siciliæ, die XXIII mensis martii Venetorum portus applicuit. (Andreæ DANDULI *Chronicon*, lib. X, cap. I, pars 18.)

Sive impium Fœderici edictum qui Alexandro omni Italia interdixisse dicitur, ut capitale esset si quis eum cibo, potuve aut hospitio juvisset, civitatibus quæ illum excepissent excidium interminatus, regulis et aliis illustribus viris ultricia arma; quum nihil ille sibi tutum reliqua Italia cerneret, cœpissetque et Guillelmi quoque fides suspecta esse, per Appuliam et Garganum montem transiit; mox inde, ut Obbo Ravenas ait, liburnico navigio Jaderam delatus, ex Dalmatia ignoto habitu Venetias, tanquam ad unicum libertatis domicilium, divertit. (M. A. SABELLICI *Rerum Venetarum* lib. VII.)

Il papa spaventato, servitosi di due galee del rè di Sicilia, andò prima a Gaeta e poi a Benevento, ne si tenendo sicuro in luogo alcuno nel resto d'Italia e già cominciando ancora aver sospetta la fede di Guillelmo, rè di Sicilia, passò per Puglia e andò al monte S. Angelo; et di a sopra un brigantino si condusse a Zara, e quindi travestito si fuggì a Vinegia. (*Vite de' principi di Vinegia*, di Pietro MARCELLO, *trad. da Lod. Domenichi.*)

Non sapendo più come provedervi, dopo alcuni discorsi, si deliberò finalmente per lo meglio di ridursi a Venetia. (*Historia Venetiana*, da Gio. Nic. DOGLIONI, lib. II.)

Alessandro senz' armi spaventato sene fuggì primieramente in Benevento e poi nel monte Gargaro. Salito poscia sopra piccolo naviglio di Dalmatia fè vela verso Zara, e indi a Venetia si trasportò, unico asilo di libertà e siccurezza. (*Compendio delle Historie Venete*, da Gio.-Bat. VERO, lib. I.)

(2) Prima nocte qua appulit Venetias stetit ad portam Sancti-Salva-

un asile et des secours à Venise; il fallait bien qu'il se fît connaître. Il fut reçu avec tout le respect dû à sa dignité et à son malheur.

XVI. La république négocie pour le réconcilier avec l'empereur. Réponse de Frédéric. 1177.

La république fit partir sur-le-champ des ambassadeurs (1) pour Pavie, où l'empereur était alors, avec la mission de le supplier de rendre la paix à l'Église et à l'Italie. Ils en furent très-gracieusement accueillis; mais lorsqu'ils lui proposèrent de reconnaître la légitimité d'Alexandre, en le réintégrant dans ses droits, Frédéric répondit avec plus de jactance que de grandeur : « Retournez vers votre prince et vers votre sénat; dites-« leur que l'empereur des Romains réclame un fugitif « et un ennemi. S'ils ne commencent par me le livrer, « les Vénitiens se déclarent contre l'empire : je punirai « cette offense; je les attaquerai par mer et par terre, « et je planterai mes aigles sur le portail de Saint-« Marc (2). »

toris usque ad lucem. Inde per triduum in monasterio dicto Charitatis, dissimulata persona, demum agnitus peregrino, principi factus est notus. (*In margine codicis Ambrosiani hæc annotantur.*)

(Il s'agit ici du manuscrit de la *Chronique* de Dandolo.)

Sunt qui tradunt ad sordidum culinæ ministerium, ut occultius lateret, se ultro demisisse. (Marci-Antonii SABELLICI *Rerum Venetarum* lib. VII.)

Les autres historiens rapportent que le pape fut reconnu dans le monastère où il s'était retiré; ils nomment même celui qui le reconnut.

Sanuto dit qu'Alexandre était déguisé en cuisinier. Dandolo ne rapporte cette circonstance de l'incognito que comme une version adoptée par quelques-uns; mais il cite lui-même un document de la cour de Rome où cette fuite et ce déguisement sont racontés.

(1) On nomme ces deux ambassadeurs; c'étaient, suivant l'histoire de Doglioni, Philippe Orio et Jacques Centranigo.

(2) Je traduis ici le discours qui est dans Sabellicus, en l'abrégeant : « Ite, inquit, et hæc vestro principi et populo dicite, Fœdericum, Ro-

Il fallut se préparer à repousser les efforts d'un prince très-redoutable ; car il arma rapidement une flotte de soixante-quinze galères, dont il donna le commandement à Othon, l'un de ses fils (1). Venise ne put lui en opposer que trente (2). Le doge voulut les conduire lui-même contre l'ennemi ; et quand il fut sur le point de mettre à la voile le pape lui ceignit une épée dor, en invoquant la protection du ciel sur son entreprise.

XVII. Les Vénitiens arment pour soutenir la cause du pape. 1177.

manorum imperatorem, ab eis hostem et fugitivum reposcere; quem nisi primo quoque tempore ad se sub custodia vinctum miserint, fore ut pro hostibus imperii se haberi paulo post Veneti scirent; neque fœdus neque jura ulla gentium plus apud se valitura quam insignem illam contumeliam, pro qua ulciscenda omnia divina et humana jura paratus esset evertere : admoturum se non multo post terra marique ad eorum urbem copias, futurumque ut victrices aquilas, quod ipsi nunquam putassent, ante divi Marci ædem sisteret.

Ce même discours est rapporté dans la *Chronique* de Dandolo ; mais il y est en vers.

Ite, duci vestro nostrum reddatis amorem ;
Et licet hæc nostræ referat sibi pagina chartæ,
Ore nihilominus nostra hæc referatis amico
Verba duci vestro : nostrum non amplius hostem
Sustineat, mittat nobis custodibus illum :
Ac si forte neget fugitivum tradere papam,
Credat amicitiæ dissolvi fœdera nostræ ;
Securum quod si dux se facit æquore, classes
Injiciam, cum tempus erit, tantisque galeis
Propulsabo fretum, ut Venetos quoque remige portus
Ingrediar, Marcique urbem, figamque plateis
Victrices aquilas, non ante in sæcula fixas.

Ces vers sont fort mauvais assurément ; mais ils confirment la tradition.

(1) Jules Faroldo, dans ses *Annales Vénitiennes*, dit que cet Othon était fils naturel ; mais le document cité dans la *Chronique* de Dandolo, liv. X, chap. Ier, partie 31, porte expressément : « Exercitus cui præerat legitimus imperatoris filius. »

(2) Dandolo rapporte les noms des commandants de ces trente galères.

XVIII. Victoire des Vénitiens. 1177.

Les deux armées se rencontrèrent le jour de l'Ascension entre Pirano et Parenzo, en Istrie. Celle de l'empereur était composée de bâtiments que lui avaient fournis Gênes, Pise et Ancône. Le combat était inégal, mais le vent était favorable aux Vénitiens; la victoire, vivement disputée, se décida pour eux après six heures de carnage (1). Le pape vit arriver dans le port quarante-huit galères de cette flotte armée pour sa perte, et le fils lui-même de son ennemi au nombre des prisonniers. On renvoya honorablement ce prince à son père, que le malheur avait rendu plus accessible à de nouvelles propositions de paix. Othon s'en était rendu porteur; Frédéric consentit à ouvrir des conférences.

XIX. Paix. 1177.

Cette paix intéressait toute l'Europe. Les rois de France et d'Angleterre y assistèrent par leurs ambassadeurs; tous les seigneurs, tous les prélats de l'Italie, les députés de toutes les villes liguées, accoururent pour se recommander au pape, qui leur dit avec attendrissement : « Vous savez, mes enfants, la persécution « que l'Église a soufferte de la part de l'empereur, qui « devait la protéger. Vous savez que l'autorité de l'É« glise en a été affaiblie, parce que les péchés demeu« raient impunis et les canons sans exécution; nous « avons porté la peine de la destruction des églises et « des monastères, du pillage, des incendies, des meurtres « et des crimes de toutes sortes. Dieu a permis ces maux « pendant dix-huit ans; mais enfin il a apaisé la tem« pête et tourné le cœur de l'empereur à demander la « paix. C'est un miracle de sa puissance qu'un prêtre

(1) Les détails de ce combat sont rapportés par Doglioni, *Historia Venetiana*, lib. II, et Sabellicus, lib. VII.

« vieux et désarmé ait pu résister à la fureur des Alle-
« mands et vaincre sans combattre un prince si redou-
« table; mais c'est afin que tout le monde connaisse
« qu'il est impossible de combattre contre Dieu (1). »

Le congrès se tint à Venise. Alexandre fut reconnu pour pape légitime, et rétabli dans tous ses droits (2). Quant aux villes de Lombardie, qui avaient supporté le principal fardeau de la guerre, il n'y eut pas moyen de faire leur paix, et l'on convint seulement pour elles d'une trêve de six ans, pendant laquelle l'empereur renonça à exiger leur serment de fidélité. La ligue lombarde se trouvait composée à cette époque de la république de Venise, des villes de Milan, Vérone, Brescia, Bergame, Trévise, Vicence, Padoue, Ferrare, Bologne, Mantoue, Modène, Reggio, Bobbio, Plaisance, Lodi, Côme, Carnesino, Belmonte, Alexandrie, Tortone, Verceil, Novarre, Crémone, Parme, Ravenne et Rimini. Cette trêve qui venait de leur être accordée ne devint une paix définitive que par le traité de Constance, conclu en 1183 (3).

XX. Frédéric vient à Venise, et baise les pieds du pape. 1177.

Aussitôt que le traité fut signé, l'empereur s'approcha de Venise. Six cardinaux vinrent recevoir son serment de soumission, et ensuite l'absoudre et le réconcilier avec l'Église.

Le lendemain le doge, le clergé allèrent au-devant de lui, et le conduisirent jusque sur la place Saint-Marc; là le pape l'attendait, assis à la porte de la basilique, revêtu de ses habits pontificaux, entouré de cardinaux

(1) *Histoire Ecclésiastique* de l'abbé Fleury, liv. LXXIII.

(2) *Codex Italiæ diplomaticus* Joannis Christiani Lunic, tom. I, pars I, sect. I, IX.

(3) *Cod. Ital. diplom.*, tom. I, part. I, sect. I, X.

et de prélats ; tous les députés du congrès ajoutaient à la pompe de cette cérémonie, et le peuple de Venise jouissait du spectacle d'une paix qui était son ouvrage.

L'empereur dès qu'il aperçut le pape se dépouilla de son manteau, et vint se prosterner pour lui baiser les pieds. Alexandre, voyant à genoux devant lui le prince qui depuis vingt ans l'avait poursuivi d'asile en asile, ne considéra plus que le triomphe de l'Église sur une puissance rivale, et s'oublia lui-même jusqu'à mettre son pied sur la tête de l'empereur en prononçant ces paroles d'un psaume : « Je marcherai sur l'aspic et « le basilic, et je foulerai le lion et le dragon. — C'est « devant Pierre que je m'humilie, s'écria Frédéric, et « non devant vous. — Devant moi comme devant « Pierre, » ajouta le pontife en appuyant (1).

(1) Addunt quidam pontificem quasi ita illum expiraturum collo ipsius prostrati pedem imposuisse, cœpisseque interim Davidicum illud canere : *Super aspidem et basilicum ambulabis;* notum est carmen : tum Fœdericum ingentes adhuc spiritus alentem dixisse : *Non tibi, sed Petro;* cui ille, irato similis, impressa fortius planta : *Et mihi et Petro*, responderit. (M. A. Sabellici *Rerum Venetarum* lib. VII.)

Essendose messo l' imperator in zenocchion disteso in sù la piera per bassar il piè al papa, el quale mise el piè destre sù la gola, in segno che l' imperator era sottomesso alla santa madre Chiesa, disendoghe queste parole : *Super Aspidem, etc.;* e l' imperator le rispose : *Non tibi, sed Petro;* e il papa soggiunse : *Et mihi et Petro.* (*Sommario delle cose notabili concernenti la Republica.* — Manuscrit de la Bibliothèque du Roi, nº 10124.)

2

E 'l papa assolvendolo dalla scommunicazione gli tocco con un piè in collo, pronunziando quel verso del Salmista che s' interpretà così.

Sopra 'l aspide, sopra il basilischio,
Sopra 'l leon, sopra 'l dragon t' arrischio.

E poi lo admise al basio della pace. (*Annali Veneti*, di Julio Fa-roldo.

Alexander III, postquam apud Claramontem (Fœdericum) impe-

On a révoqué en doute la vérité de ces circonstances; elles sont rapportées par une multitude d'historiens, de prélats, de cardinaux. S'il est vrai que les auteurs con-

XXI. Examen d'un acte de hauteur attribué à Alexandre.

ratorem damnaverat, et Venetiis ante fores S. Marci prostratum in collo calcaverat. (Le cardinal GIACOBATIO, *de Concilio*, lib. I, art. 18.)

Lo imperator se gistò in terra disteso davanti messer lo papa con grandissima reverentia, e messer lo papa glie messe lo piè sulla gola, e lo imperador gli besò lo piede; e il papa disse : *Super aspidem et basilicum ambulabo, et conculcabo leonem et draconem;* e lo imperador disse : *Non tibi, sed Petro;* e il papa li rispose : *Et mihi et Petro.* (*Codex anepigraphus*, in quo continentur Venetæ urbis ipsiusque præsertim veterum familiarum memorabilia vernacula lingua conscripta, nec non brevis historia de Venetæ Reipublicæ viribus, ab anno 450 usque ad 1465; man. de la biblioth. Laurentiane, à Florence.)

Il faut remarquer que dans la chronique dont j'extrais ce passage la paix entre Alexandre III et Frédéric Ier est rapportée à la date de 1187, au lieu de 1177, qui est l'époque sur laquelle s'accordent les autres historiens.

« Imperator coronam deposuit, et prosternens se super terram, papa super guttur imperatoris pedem sinistrum fixit, et elevato altero pede ad alteram partem prosiliit, dicens : *Super aspidem, etc.*; cui imperator : *Non tibi, sed Petro;* et papa : *Non dignitati, sed Federico.* Tunc papa coronam imperii eidem restituit cum pede. » (Maniplus Florum, sive historia mediolanensis, Gualvanei FLAMMÆ, cap. CCVI; *Rerum Italicarum Scriptores*, tom. XI, p. 651.)

L' imperatore prostrato in terra si lasciò metter il piè su la gola al papa, che disse quel versetto del salmo : *Super aspidem et basilicum ambulabo, et conculcabo leonem et draconem;* alle quali parole riposte l' imperatore, che non aveva ancor dona la sua superbia : *Non tibi, sed Petro;* dove il papa, premendo più forte, soggiunse : *Et mihi et Petro.* (*Note de* Louis DOMENICHI *sur les* Vies des Princes de Venise, *par Pierre Marcello.*)

Il pontefice ritenendo la solita severità, messo sopra il collo di Frederico l' un piede, intrepidamente proferì le parole del salmo : *Super aspidem et basilicum ambulabis, et conculcabis leonem et draconem;* a cui dall' imperatore essendo sdegnosamente risposto : *Non tibi, sed Petro;* gli fù dal pontifice con altretanta grandezza d' animo replicato :

temporains de l'événement les passent sous silence, une omission n'est pas une dénégation positive ; et il faut bien que le fait ait été consacré, au moins par une tradition générale, puisqu'on a pris soin d'en perpétuer le souvenir par la peinture, et par une pierre où étaient

Et mihi et Petro. (*Historia Venetiana*, da Gio. — Nic. DOGLIONI, lib. II.)

Les mêmes expressions sont mot à mot dans le livre de BARDI, *Vittoria navale, etc.*

Il serait facile de multiplier ces citations.

Les autorités contraires sont principalement le XII[e] tome des *Annales Ecclésiastiques de* BARONIUS, et Georgii REMI *J. C. Dissertatio qua commentum esse putidum calcasse collum imperatoris Frederici Ænobarbæ Cæsaris Alexandrum III, pontificem romanum, ostenditur, etc.;* Norimbergæ, 1625, in-4°.

La question de savoir s'il est vrai que le pape ait mis le pied sur la tête de Frédéric a été le sujet d'une thèse soutenue à Nuremberg, en 1625, par George Remus. Cette thèse a été imprimée, et se trouve à la Bibliothèque du Roi, à la suite d'un exemplaire de l'*Histoire du Voyage du pape Alexandre III,* par Fortunat OLMO.

L'auteur commence par annoncer qu'il veut venger l'honneur de l'empereur. C'est déjà se rendre suspect de partialité; il ne s'agit point ici de l'honneur de Frédéric, mais de l'honneur du pape; car c'est le pape qui a tort, si le fait est vrai.

Remus demande si le prince qui avait soumis toute l'Italie, qui était triomphant, invincible (triumphator magnificentissimus et decus Martis invictissimus), aurait pu souffrir qu'on le foulât aux pieds. D'abord Frédéric n'avait point soumis toute l'Italie, car il n'y possédait que quelques villes dans le nord, et les principales étaient liguées contre lui ; il n'était point triomphant, car il avait été obligé de repasser les Alpes déguisé et accompagné d'une trentaine de ses gens ; il était encore moins invincible, car il venait d'être battu par les Milanais, et son fils par les Vénitiens. Remus raconte lui-même cette bataille ; et quand Frédéric aurait été vainqueur, pouvait-il prévoir que le pape lui ferait une pareille insulte ? Pouvait-il la punir ?

Toute la dissertation se réduit à cet argument, qu'un tel outrage n'est point vraisemblable, que l'empereur ne l'aurait pas souffert, et que les Vénitiens eux-mêmes s'y seraient opposés. Sans doute on ne devait pas s'attendre qu'un pape s'écartât à ce point de la charité et de

gravées les paroles que le pape adressa à l'empereur (1). La gloire des Vénitiens n'était nullement intéressée à accréditer cette fable, si c'en eût été une. Ceux qui la rapportent ne sont pas tous Vénitiens. Il y a parmi eux des Allemands (2), des Français, etc.; et si on veut ab-

l'humilité; mais un acte d'orgueil, pour être extraordinaire, n'en est pas moins possible. Frédéric ne devait pas s'y attendre; et c'est précisément par cette raison qu'il dut lui être impossible de l'éviter, et aux Vénitiens de s'y opposer, quand ils l'auraient voulu.

Le livre intitulé : *Per la Storia di papa Alessandro III, pubblica nella sala regia di Roma, e del maggior consiglio a Venetia, Allegazione in jure di* Cl. Cornelio FRANGIPANE *contra la narrazione inserta nel XII° tomo delli* Annali Ecclesiastici; Venetia, 1615, in-4°, contient une dissertation fort étendue sur l'action du pape, une réfutation des arguments par lesquels on en combat l'authenticité, et une multitude de témoignages d'auteurs de toutes les nations.

(1) MABILLON, *Rer. Ital.* Ante principem portam templi, inter angiporti ostia, lapis magnus rubens quadratus est, in quo æris quadrata itidem lamina infixa foliis vestita, in qua Alexander III Frederici imperatoris collo pedem imposuit, ubi propterea litteræ incisæ leguntur : *Super aspidem,* etc. (*Itinerarium Italicum,* p. I, pag. 34; SANSOVINUS, *Descriptio Venet.,* lib. I, pag. 36.)

(2) Usus est Fredericus dejectione et summa humilitate; nam Venetias venit, ac pro templis foribus humi prostratus ante pontificem pedibus calcari se permisit, etc. (Joannis CARIONIS *Chronicorum libellus,* Basileæ; *De Germanorum prima Origine*, lib. XVII; *Chronica Norimberg.*; *Chronique de* NAUCLERC, tom. II, etc.)

Alexander jubet imperatori humi se prosternat et petat veniam; imperator jussa facit; tunc papa, prostrati imperatoris, summi monarchæ, collum pedibus conculcans, ait, etc. (FONTIUS, *Chronologia hoc est temporum, etc.;* Basileæ, 1534.)

Le saint pape, craignant sa cruauté (de Frédéric), prins l'acoutrement de son cuisinier, et estant déguisé s'enfuit à Venise, léans servit aucun temps de jardinier et hortolan..... Estant l'empereur arrivé en ce lieu, eut commandement du pape, en vertu de sainte obédience, qu'il eust à se prosterner en terre et demander pardon de son péché, qui voluntairement fut obéissant, et se présenta pour baiser le pied du pape. Alors voulant Alexandre rabaisser le faste et orgueil de cest empereur, lui mit le pied sur la teste, disant : Il est écrit : Tu marcheras

solument tirer une conclusion négative du silence des autres historiens, il faut au moins apprécier leur véracité ; or ces auteurs contemporains se réduisent à deux :

sur l'aspide, etc. (Guillaume Paradin, *Chronique de Savoie;* Lyon, 1552, in-f°, pag. 143.)

Bardi, dans son histoire du voyage d'Alexandre III à Venise, intitulé *Vittoria navale*, etc., cite soixante-deux historiens de toutes les nations, qui ont raconté ce fait à peu près de la même manière ; et il confirme leur témoignage par les peintures qui existaient à Venise avant l'incendie du palais ducal, par celle qu'on voyait à Sienne, patrie du pape Alexandre, et à Augsbourg sur la façade de l'hôtel des comtes de Fugger.

Enfin un écrivain moderne très-instruit, et qui se montre supérieur à tous les préjugés, M. Léopold Curti, a raconté ce fait de la même manière. (Voyez les *Mémoires historiques et politiques sur Venise*, IIe part., chap. IX, dans les notes.)

Voici l'indication de quelques ouvrages dont l'objet spécial est de discuter l'authenticité de ce fait :

Vittoria navale ottenuta dalla Repubblica Veneziana contra Frederico I° imperatore per la restituzione del papa Allessandro III, da Girolamo Bardi; Venezia, 1584, in-4°.

Allegazione in jure di Cornelio Frangipane *per la vittoria navale contra Frederico I° imperatore, et atto del papa Alessandro III, per il dominio della Repubblica Veneta del suo golfo, contra alcune scritture de' Napolitani;* Venezia, 1618, in-4°.

Historia della Venuta a Venezia occultamente di papa Alessandro III, da Giovan-Fortunato Olmo; Venezia, 1629, in-4°.

Obon de Ravenne raconte aussi toutes les circonstances de cette entrevue et des événements qui la précédèrent, avec plus de détails que tous les autres auteurs.

Voyez enfin la dissertation de l'abbé Tentori, Espagnol, dans son *Essai sur l'Histoire civile, politique et ecclésiastique de Venise*, tom. I, pag. 86.

Machiavel, dans son *Histoire de Florence*, liv. I, se borne à dire que Frédéric se vit forcé d'aller à Venise rendre ses respects au pape ; il ne parle point de la bataille, mais il ne la nie pas ; et il faut remarquer que ce premier livre n'est qu'un sommaire où l'auteur a rassemblé en une centaine de pages l'histoire de toute l'Italie pendant dix siècles.

Romuald, archevêque de Salerne, qui a écrit le voyage du pape à Venise, et l'auteur anonyme des actes d'Alexandre III. Ils ont, il est vrai, supprimé cette circonstance; mais ils en omettent d'autres qu'il est plus difficile de révoquer en doute. Si on s'en rapportait à leur récit, cette paix entre l'empereur et le pape aurait été sollicitée par Frédéric, il n'y aurait point eu de bataille entre sa flotte et celle des Vénitiens, et la république n'aurait pris d'autre part dans cette affaire que d'offrir son territoire pour la tenue du congrès. Enfin, il y a des écrivains qui prétendent que Frédéric n'alla jamais à Venise; mais le séjour de ce prince dans cette capitale est constaté par des actes qui en sont datés et que nous possédons encore (1).

La bataille paraît aussi un de ces événements dont il est impossible de méconnaître la réalité; on s'accorde à en citer la date, le lieu, les circonstances; on nomme les principaux officiers qui y commandaient de chaque côté, ceux qui furent faits prisonniers : et quand on voudrait refuser toute croyance aux historiens qui en font mention, quand on voudrait supposer que les peintures qui décorent le palais ducal à Venise, et où toute cette partie de l'histoire de la république est représentée, sont des monuments commandés par la politique et exécutés par la flatterie, on ne pourrait refuser d'admettre le témoignage de la cour de Rome

(1) Friderici imperatoris diploma, quo confirmat omnia jura ac privilegia monasterio Sanctæ-Mariæ de Vaugaditta.

Datum apud Venetias, in palatio ducis, XIV kalendas septembris, feliciter. Amen.

Ce diplôme existe dans les archives de ce monastère. Muratori l'a publié (*Antiquitates Italicæ medii ævi,* dissertation XIX, pag. 81).

elle-même, témoignage d'autant plus irrécusable que cette cour a cherché depuis à secouer le joug de la reconnaissance.

XXII. Concessions faites par le pape aux Vénitiens. Origine du droit de souveraineté sur l'Adriatique.

Ce témoignage est constaté par trois monuments. Le premier consiste dans les honneurs que le pape accorda au doge de Venise; il lui donna le privilége de faire porter devant lui un cierge allumé, une épée, un parasol, un fauteuil, un coussin de drap d'or, des trompettes et des drapeaux. Ce n'étaient là, si l'on veut, que de vaines concessions honorifiques; mais voici qui porte plus particulièrement le caractère de la reconnaissance. Alexandre donna au doge un anneau, en lui disant : « Recevez-le de moi comme une marque de l'em-« pire de la mer; vous et vos successeurs épousez-la « tous les ans, afin que la postérité sache que la mer « vous appartient par le droit de la victoire, et doit « être soumise à votre république comme l'épouse l'est « à son époux (1). »

Ce n'était point là une libéralité sans conséquence; aussi le gouvernement de Naples en fut-il choqué, et les auteurs napolitains (2) ont-ils écrit contre le droit de souveraineté que la république s'arrogeait sur le golfe Adriatique; il ne faut donc pas s'étonner que l'historien du voyage du pape à Venise en ait passé sous silence plusieurs particularités, puisque cet écri-

(1) Hunc annulum accipe, et, me auctore, ipsum mare obnoxium tibi redditum; quod tu tuique successores quotannis statuto die servabitis. Ut omnis posteritas intelligat maris possessionem victoriæ jure vestram fuisse; atque uti uxorem viro, ita illud imperio reipublicæ Venetæ subjectum.

(2) Voyez le livre : *Allegazione in jure* di Cornelio FRANGIPANE, etc., que j'ai cité ci-dessus.

vain était Romuald, archevêque de Salerne, et ambassadeur du roi de Sicile à la suite du pape.

Le second monument est une inscription que Pie IV fit placer dans la salle royale du Vatican ; elle était ainsi conçue : « Le pape Alexandre III, fuyant la colère et les persécutions de l'empereur Frédéric, alla dans sa fuite se cacher à Venise. Dès qu'il y fut reconnu, il se vit accueilli par le sénat avec beaucoup d'honneurs. Othon, fils de l'empereur, fut vaincu et fait prisonnier par les Vénitiens dans une bataille navale. Frédéric, après avoir signé la paix, vint en suppliant adorer le pape et lui jurer foi et obéissance ; ainsi le rétablissement du pape dans sa dignité fut un bienfait de la république de Venise (1). — L'an 1177. »

Le pape faisait élever ce monument quatre siècles après l'événement dont il voulait perpétuer la mémoire. Cela prouve bien suffisamment qu'à cette époque on le regardait comme certain ; et par conséquent on ne peut pas récuser les témoignages des historiens du quinzième et du seizième siècle.

Il y a plus : le pape Urbain VIII, en 1635, fit enlever cette inscription, qui, suivant l'historien Nani (2), « avait « été choisie au temps de Pie IV par une consulta- « tion de cardinaux, et qui était tirée d'excellents au-

(1) Alexander papa III, Frederici imperatoris iram et impetum fugiens, abdidit se Venetiis. Cognitum et a senatu perhonorifice susceptum, Othone, imperatoris filio, navali prælio a Venetis victo captoque, Fredericus, pace facta, supplex adorat, fidem et obedientiam pollicitus. Ita pontifici sua dignitas Venetæ reipublicæ beneficio restituta.

Anno MCLXXVII.

(2) *Histoire de la République de Venise*, par Nani, liv. X.

« teurs, d'anciens documents, d'inscriptions (1), de « peintures et de marbres. » La république rappela sa légation, refusa toute audience au nonce du pape, et exigea le rétablissement de l'inscription, ce qui fut accordé par Innocent X.

Enfin il existe un monument plus ancien de deux siècles que l'inscription dont il s'agit et encore plus irrécusable : c'est une déclaration donnée par la cour de Rome, en présence de notaires, des services rendus par la république au pape Alexandre III. Elle est rapportée textuellement dans la chronique de Dandolo. On y lit (2)

(1) En voici une trouvée dans l'église de Saint-Jean de Salbozo, près de Pirano, rapportée par Sansovino et par Justiniani.

Heus ! populi celebrate locum quem tertius olim
Pastor Alexander donis cœlestibus auxit.
Hoc etenim pelago Venetæ victoria classis
Desuper eluxit, ceciditque superbia magni
Induperatoris Federici et reddita sanctæ
Ecclesiæ pax alma fuit, etc.

Dandolo en rapporte tout au long une, qui était au bas d'un tableau de l'église de Saint-Jean-de Latran ; mais il n'y est fait mention que de la fuite du pape : Profugus latet in Venetiis.

(2) « Noster frater Jacobus de Urbe, dei gratia episcopus Calaritanus, locum tenens, in urbe ejusque suburbiis et districtu, reverendi in Christo patris et domini D. Pontii, eadem gratia episcopi Urbevetani, domini nostri papæ in ejusdem alma urbe suisque suburbiis et districtu in spiritualibus vicarii generalis.

« Illustri domino Joanni Delphino, Dei gratia duci Venetiarum inclyto et consiliariis, nec non nobilibus viris et dominis Marco Lauredano et Nicolao Justiniano procuratoribus ecclesiæ Sancti-Marci civitatis prædictæ salutem in eo qui est omnium vera salus.

« Quoniam, ex verbo evangelico, pro talento abscondito servus reprehenditur, et ex latenti notitia, quasi ut admissa culpa formidari debet; in tali uno quoque quia thesaurus absconditus et scientia invisa quæ utilitas in utroque, hinc est quod ab hoc nos volentes dubio esse penitus alieni, vestroque pio studio non tantum placere, sed et proficere posse noscentes. Quædam mandavimus vestræ magnificentiæ au-

que le pape Alexandre, forcé, comme David, de fuir la persécution, avait cherché un asile à Venise sous

tentice significari magnæ utrique gloriæ, majoris concordiæ et remissionis plenariæ, quæ nos ex originali de verbo ad verbum pluries audire voluimus de antiquo volumine utique fide digno et difficulter reperto, cujus est titulus : De historiis sacræ legis et antiquitatibus in particula de memorabilibus Alexandri papæ III, cujus præfatæ particulæ initii processus et finis sacramentaliter tenor est talis.

« Hic vir natione Thuscus, sed ratione, fide, sufficientia præditus, sed sanctimonia inclytus, gratus in verbo, et fortis in bello, in persecutionis fornace multipliciter est probatus; nam illo suggerente cujus anhelitus prunas etiam mortuas in ardorem hæresis reviviscere facit, IV in ecclesia schismata surrexerunt. Quibus Petrus quam Christi vicario ecclesiæ primogenitus imperator indivisibiliter hærens, una cum sponsa dilecta, videlicet Roma, prædictum Alexandrum papam ex urbe secedere compulerunt, cinereque dolore conspersum, ut olim David, jam senex, et Hierusalem etiam nudis pedibus fugiens, cedendum quandoque docuerat minorum iræ et furori etiam filiorum; quo usus consilio ad christianissimum Francorum regem se transferens, ut pastor ovium benignissime est receptus; quod moleste ferens Federicus ad ferrum convertitur, et opus pium in gladium acuens prægrandem exercitum congregavit, regum Angliæ, Bohemiæ, Daciæ auxilio fultus, in Burgundiamque veniens, per ipsum fidelissimum Francorum regem magis est cœlitus quam armis conflictus. Sed ne præsentia papæ occasio foret et causa effusionis sanguinis filiorum, in se volvens discrimen potius quam in filiis, idem pius papa clam fugere cogitavit clamque discessit, ut in se potius quærendam quam de conflictu ulciscendum imperatoris animum provocaret, in Appuliamque perveniens, quia cognitus ex eadem causa ibidem gradum sistere noluit, per mareque ut ignotus pervenit Venetias, civitatemque tutissimamque omnibus, et in religiosorum loco qui Sancta-Maria dicitur de Caritate, ut simplex sacerdos, capellanatus functurus officio se locavit, ubi tam humiliter quam frequenter celebrans, post aliquandiu a quodam Venetiarum cive utique nobile ejus orationi affecto, qui aliquando ejus pedes osculari meruerat, evidentibus signis est certitudinaliter agnitus; ducemque civitatis ipsius adiens secreto dixit dominum apostolicum in civitate adesse, in loco Sanctæ-Mariæ dictæ superius. Quo audito, dux ipse facie et animo lætus factus, occulte missis exploratoribus aliis qui eum optime vultu noverant, deprehenderunt eum esse pontificem summum, paratisque vestibus, calceis et mitra decentibus, dux ipse

l'habit d'un simple prêtre; qu'il y fut reconnu et reçu avec de grands honneurs; que, pour toute réponse aux propositions de paix, Frédéric exigea qu'on lui livrât le souverain pontife, et qu'irrité du refus de la république il arma une grande flotte, qui fut entièrement détruite, moins par les efforts des Vénitiens, très-inférieurs en nombre, que par la protection divine; qu'enfin l'empereur, confessant sa faute devant le vicaire de Jésus-Christ, vint à Venise se prosterner aux pieds du pape, et implorer son pardon. Il n'y a pas beaucoup de faits de l'histoire du douzième siècle mieux constatés que celui-ci.

cum omnium civitatis nobilium comitiva et viris qui eum noverant ad locum pervenit, et eo viso, cunctis genubus provolutis, se non negavit, oblatisque quæ attulerant cum ingenti lætitia, concurrente populo universo, in majus ipsum palatium per ecclesiam conduxerunt, honores ei honoribus proferendo, ejusque assensu ambaxatam solemnem pro pace et concordia reformandis imperatori mittentes nusquam. Ut nec dum a Deo tactus assensit, sed, nimis ambaxiatores exaggerans, petebat sibi captivari pontificem; quod illis nequaquam se facturos dicentibus, ad propria redeuntes diffidavit ut hostes; paratisque stolis ex utraque parte, et multis galeis ampliori numero excedente imperatoris exercitu, cui præerat legitimus imperatoris filius, juxta Venetorum littora ad bellum convenientes exercitus, crudeli pugna peracta, tandem magis Deo favente quam gladio, expugnatur, succumbit imperatoris virtus, incolumesque capti ipse imperatoris natus et barones multi, qui, postmodum ad fidem relicti, adeuntes imperatorem, manumque domini sibi adversam monstrantes, post multam filii et nobilium et baronum instantiam, jamque a dominio incipiens deliniri, pacem assensit, etiam usque Venetias se venturum asserens, culpamque suam coram vicario Christi recognoscere velle, quod et fecit. Nam usque ad fores ecclesiæ Sancti-Marci civitatis ipsius perveniens, ibidem coram summo pontifice se prosternens, veniam petiit; nec minus libenter et lætius papa remisit, simulque ecclesiam ipsam intrantes universi, Te Deum laudamus solenniter cantaverunt et missam, quam ipse pontifex celebravit devote, ad imperatorisque verbum ex instantia

La victoire du pape fut complète; il fut rappelé à Rome, et il eut la satisfaction d'y voir son compétiteur abjurer le schisme à ses pieds. Le doge Ziani suivit le pape dans ce voyage. Si quelqu'un avait le droit d'accompagner Alexandre lors de son entrée à Rome, c'était sans doute celui qui lui en avait ouvert le chemin par la victoire. XXIII. Retour du pape à Rome. Le doge l'y accompagne.

La paix qui venait de se conclure, et le traité de Constance, qui bientôt après en compléta les dispositions, plaçaient Venise dans une situation plus favorable qu'à aucune époque antérieure. Non-seulement c'était un titre à la considération de l'Europe que d'a- XXIV. Situation de la république 1178.

Venetorum, in æternam memoriam pacis tam grate ecclesiam ipsam ampla benedictione dotavit, perfectæ videlicet expurgationis animæ in festo Ascencionis tantummodo die tamen ipso perpetuis temporibus valitura, ut inquit, duntaxat vere pœnitentibus et confessis. In illam ingressus, ibidem autem sanctissimus papa et inclytus imperator festa diebus aliquibus celebrantes, versus Romam aggressi, ad urbem venientes, imperator papam in sede beati Petri festinus locavit, ducemque Venetiarum, eorum itineris factum comitem, spiritualibus privilegiis et honoribus insigniter decorarunt; sicque Ecclesiæ, urbi et orbi feliciter pace data, papa in sua sede remanente, unusquisque lætus ad propria remeavit.

« Hæc autem particularius scripsi, ut quilibet noscat quantum obsit veritati et Ecclesiæ obicem se dare, et quantum possit dura ferens pro Ecclesia et fide, etiam in arduis optimum finem sperare, quem Christus nobis concedat. Quæ quidem omnia supra dicta, ut fidem faciant in agendis, et lectoribus suis aures aperiant ad credendum supra scriptas particulas de libello facto de verbo ad verbum, prout in eo particulariter continetur, manu quondam Bartholomæi, omnia sancti de Filippinis de Urbe, notarii publici nostri, scribere mandavimus et fecimus transumptari, ac notariorum publicorum infra scriptorum suscriptionibus roborari et sigilli nostri pontificalis appensione muniri, sub anno Domini millesimo tercentum quinquaginta novem, pontificatus Dom. Innocentii IV papæ anno VII, die XVII mensis junii, XII indictionis. »

Suivent les signatures des quatre notaires.

voir protégé contre l'empereur le chef de l'Église et la liberté des villes d'Italie; mais encore il résultait de diverses combinaisons amenées par les événements des motifs de sûreté et des moyens d'influence pour la république. L'empereur d'Occident avait perdu son autorité dans la péninsule; c'était un voisin dangereux écarté pour longtemps.

Les villes de l'Italie septentrionale, qui venaient d'être affranchies, ne formaient que de petits États, dont aucun ne pouvait donner de l'inquiétude, et qui tous avaient besoin de repos et de protection. Venise était naturellement appelée à devenir leur arbitre.

Le saint-siége lui devait de la reconnaissance. Le roi de Naples, lié avec elle par des traités, et redoutant les Grecs et les Sarrazins, avait d'autant plus d'intérêt à la ménager que lui-même cessait d'être une puissance maritime. L'empire d'Orient, déjà depuis longtemps dans un état de décadence, éprouvait toutes les alternatives de la crainte et de l'irrésolution, redoutant les croisés, recherchant, trompant les Vénitiens, sollicitant leur alliance, les apaisant par des concessions.

Les puissances du midi de l'Europe, engagées dans une guerre d'outre-mer, pour laquelle elles ne pouvaient se passer du concours des puissances maritimes, devaient nécessairement acheter l'amitié de celle dont les moyens étaient certainement les plus considérables.

Le patriarche d'Aquilée était un voisin quelquefois incommode, mais ne pouvait être isolément un ennemi bien dangereux.

Le roi de Hongrie était le seul voisin que la république eût à redouter.

Quant à la jalousie des Pisans et des Génois, elle avait

ses dangers, mais elle avait aussi cet avantage, qu'elle entretenait la république dans cet état d'activité qui conserve et augmente les forces : d'ailleurs Gênes et Pise étaient encore plus acharnées l'une contre l'autre qu'ennemies des Vénitiens, et elles étaient sur le point de commencer entre elles une guerre d'extermination, pour la possession de la Corse et de la Sardaigne.

Si l'on considère que depuis sa fondation Venise n'avait éprouvé que des revers passagers, comme des batailles perdues, des calamités naturelles; mais qu'elle n'avait pas encore appris à signer des traités désastreux; que sa puissance était toujours allée croissant; que son gouvernement prenait de la stabilité, tandis que plusieurs États voisins n'étaient pas même fixés sur le choix du leur; qu'enfin son commerce s'agrandissait de jour en jour, et que ce moyen d'augmenter la richesse, la population, les forces d'un État, était inconnu de toutes les autres nations européennes, on entrevoit que la puissance relative de la république s'était accrue plus rapidement encore que sa prospérité, et on doit s'attendre à la voir jouer un rôle important dans les vicissitudes que la fortune préparait au monde.

Sébastien Ziani étant mort peu de temps après son retour de Rome à Venise, on eut à procéder à l'élection de son successeur. Il n'entrait pas dans les vues de ceux qui avaient la plus grande influence dans les affaires d'appeler le peuple à cette élection; mais on prévit les inconvénients qu'il y avait à en charger un petit nombre d'électeurs. Ce fut là que commença ce nouveau système d'élection, qui s'est tant compliqué depuis dans le gouvernement de Venise. Le grand conseil choisit à la pluralité des voix quatre commissaires; ceux-ci nom-

XXV. Règne d'Orio Malipier. 1178.

Nouvelle forme d'élection.

mèrent chacun séparément dix électeurs, et le choix de ces quarante électeurs se fixa sur Orio Malipier, le même qui avait refusé le dogat après la mort de Vital Michieli.

Ce changement dans la constitution de la république fut suivi de quelques autres innovations. Il avait été réglé, au commencement du règne précédent, que les six conseillers intimes du doge représenteraient les six quartiers de la capitale. Il y a apparence qu'on avait éludé l'obligation de les choisir chacun dans un quartier différent, puisqu'on fut obligé de faire un règlement par lequel il était décidé que nul ne pourrait être élu que pour le quartier dans lequel il faisait réellement sa résidence.

XXVI. Création des avogadors.

Deux grandes assemblées, le sénat, qui était composé de soixante membres, et le conseil général, qui l'était de près de cinq cents, étaient appelées à prononcer sur tous les grands intérêts de l'État; mais les assemblées sont sujettes à se laisser entraîner par la passion au delà des formes ou des lois existantes; on sentit la nécessité d'un pouvoir régulateur ou modérateur, qui réclamât, dans l'intérêt des lois, même devant l'autorité suprême. On créa, sous le nom d'*avogadors*, trois magistrats, pour représenter la partie publique, non-seulement dans les délibérations sur les affaires de l'État, mais encore dans les causes des particuliers. Devant les tribunaux ils réglaient la compétence, ils défendaient les intérêts publics dans les affaires civiles, et poursuivaient l'accusation dans les affaires criminelles. Devant les conseils ils requéraient la constante observation des lois et des formes; ils s'opposaient à la publication des ordonnances qui y étaient contraires.

La présence de l'un d'eux au moins était nécessaire pour la validité des délibérations du grand conseil et du sénat; ils étaient dépositaires de tous les actes de la législation; ils poursuivaient le payement des amendes pécuniaires auxquelles les fonctionnaires pouvaient être condamnés. Enfin, relativement aux magistrats, leur pouvoir s'étendait jusqu'à mettre opposition à la prise de possession des charges, lorsque ceux qui avaient été nommés étaient susceptibles de quelque reproche.

Il y a des historiens qui font remonter l'institution de cette magistrature à l'époque de l'assassinat du doge Pierre Tradenigo, c'est-à-dire en 864. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle s'est maintenue jusqu'à ces derniers temps dans toutes ses attributions. Les *avogadori di commun,* c'est-à-dire les avocats de la commune, étaient dans l'origine au nombre de trois; ce nombre fut doublé dans la suite, mais il n'y en avait que trois en exercice; ils alternaient, l'exercice était de seize mois. Ils étaient élus par le grand conseil, sur la présentation du sénat; leur *veto* suspendait l'exécution des actes de tous les magistrats, et même du sénat et du grand conseil; la durée de cette suspension était d'un mois et un jour; ils pouvaient la renouveler jusqu'à trois fois, et après ce temps ils désignaient eux-mêmes le corps auquel ils en appelaient, pour y faire juger les motifs de leur opposition. Il n'y avait à cet égard d'exception que pour les actes du grand conseil, lesquels, émanant du corps souverain, ne pouvaient être réformés que par le grand conseil lui-même.

Le droit de s'opposer à l'entrée en charge de ceux qui avaient été élus à quelques fonctions publiques s'était étendu jusqu'à les suspendre de l'exercice de ces

mêmes fonctions, mais seulement dans les trois circonstances d'incapacité légale, d'accusation criminelle, et de dette envers le trésor public.

Ils étaient chargés des fonctions de gouverneur dans la capitale, veillaient à la tranquillité publique, et jugeaient sommairement toutes les petites affaires de police.

Ils avaient un droit sur les confiscations qu'ils faisaient prononcer et sur les amendes.

Enfin plus tard ils furent chargés de tenir les registres où étaient inscrits les mariages des nobles et les naissances de leurs enfants.

XXVII. Expédition infructueuse contre Zara.

Le premier événement du règne de Malipier fut une expédition contre Zara. Les citoyens se cotisèrent pour subvenir aux frais de cet armement, qui donna lieu à l'établissement d'un droit d'entrée dans le port de Rialte (1) : ces offres patriotiques s'élevèrent à onze cent cinquante marcs d'argent, et on voit par un diplôme conservé dans la chronique de Sanuto que le marché de Rialte fut engagé aux prêteurs pour la sûreté du prêt; mais on ne réussit point cette fois à faire rentrer cette colonie sous la dépendance de la république, et d'autres intérêts firent remettre à un autre temps une seconde tentative.

XXVIII. Troisième croisade. Prise de Saint-Jean d'Acre. 1191.

Le pape, replacé à la tête de toutes les puissances de la chrétienté, ne négligeait aucun moyen de ressaisir son influence, et faisait prêcher une troisième croisade. Tout l'Orient était alors dans la confusion et presque dans l'anarchie. Le trône impérial avait été

(1) *Historia Venetiana*, da Gio.-Nic. DOGLIONI, lib. III. Marin SANUTO, *Vite de' duchi Michel.*

usurpé par Andronic, celui de Jérusalem envahi par Gui de Lusignan; Saladin, le soudan d'Égypte, avait profité des divisions des chrétiens dans la Palestine : la victoire de Tibériade lui avait ouvert les portes d'Acre et de Jérusalem. L'Europe armait pour la délivrance de la Syrie; l'empereur Frédéric allait expier en Orient ses torts envers le saint-siége. Les Vénitiens, que l'inimitié de Manuel Comnène avait privés de tous leurs établissements dans l'Archipel et dans la mer Noire, venaient d'être rétablis dans leurs anciens droits par l'usurpateur du trône de Constantinople, qui avait intérêt de les ménager (1). Un nouveau traité d'alliance offensive et défensive (2) venait d'unir l'empire grec et la république. Toujours occupée d'étendre son commerce, elle voulut concourir au succès de la croisade : sa flotte arriva devant Saint-Jean d'Acre au moment où Gui de Lusignan, qui en avait commencé le siége, se trouvait lui-même presque bloqué par Saladin, accouru pour dégager cette place.

Le siége d'Acre fut très-meurtrier; il fallut neuf fois livrer bataille à Saladin. La rivalité de Lusignan et du marquis de Montferrat, celle du roi de France Philippe-Auguste avec le roi d'Angleterre Richard Cœur de lion, prolongèrent pendant près de trois ans les discordes et le siége. Les maladies enfin consumaient cette armée, et probablement la ville ne se serait pas rendue, si le soudan n'eût été obligé de l'abandonner à elle-même. On la prit par capitulation en 1191 : les Vénitiens

(1) La bulle qui renouvelait tous les priviléges était du mois de février 1188.

(2) Marin le rapporte textuellement dans son *Histoire du Commerce des Vénitiens*, tom. III, liv. III, ch. IX.

furent rétablis dans la possession du quartier qui leur avait été assigné après la première conquête, et aussitôt leur flotte rentra dans ses ports.

Le doge avait montré lors de sa première élection qu'il n'ambitionnait point cette dignité; l'expérience ne l'y avait pas attaché davantage; il abdiqua pour embrasser la vie monastique. On remarqua que pendant l'interrègne les conseillers du doge s'établirent dans le palais ducal (1); cet usage, qui s'est maintenu depuis, était propre à rappeler aux peuples que le prince n'était que le magistrat de la république.

(1) *Histoire de la Ville et de la République de Venise*, par Paul Morosini, liv. VI; *Storia civile e politica del Commercio de' Veneziani*, di Carlo-Ant. Marin, tom. III, lib. III, cap. I. Celui-ci croit cet usage plus ancien.

LIVRE IV.

Règne de Henri Dandolo. — Nouvelle croisade. — Prise de Zara. — Excommunication des Vénitiens (1192-1203). — Conquête de Constantinople. — Partage de l'empire grec (1203-1205).

Les suffrages des quarante électeurs se réunirent sur Henri Dandolo, cet ambassadeur que Manuel Comnène avait voulu priver de la vue. Il y a apparence que Dandolo n'était pas dans un état de cécité complète; car il serait difficile de concevoir qu'absolument aveugle il eût pu entreprendre, comme on le verra bientôt, de commander une armée, et de diriger une conquête. C'est déjà une chose assez remarquable de voir un prince plus que nonagénaire (1) se mettre à la tête d'une expédition lointaine. I. Henri Dandolo doge. 1192.

Une entreprise des Pisans fournit à Dandolo une première occasion de signaler la vigueur de son caractère et l'activité de son administration. Les Pisans, qui II. Guerre contre les Pisans.

(1) Il avait quatre-vingt-quatorze ans; au surplus, quant au commandement d'une armée par un aveugle, ce n'était point une chose nouvelle dans ce temps-là. J'en trouve deux exemples sous le même empereur. Lorsque Isaac Lange envoya une flotte contre Isaac Comnène, qui s'était emparé de l'île de Chypre, il en donna le commandement à Alexis Comnène, qui était aveugle, à la vérité en lui adjoignant un collègue. Peu de temps après, l'armée destinée à soumettre les Bulgares révoltés partit sous la conduite de Jean Cantacuzène, qui avait eu les yeux crevés. On peut voir ces faits dans NICÉTAS, *Histoire d'Isaac l'Ange*, liv. I, chap. V et VII.

avaient une part considérable au commerce de la Méditerranée, ne pouvaient voir sans inquiétude Venise s'arroger un droit presque exclusif de navigation dans le golfe Adriatique. La flotte de la république était alors désarmée; ils profitèrent de ce moment pour tenter un coup de main, qui avait plutôt l'air d'une insulte que d'un projet d'établissement. Quelques-uns de leurs vaisseaux arrivèrent à l'improviste sur la côte d'Istrie, mirent des troupes à terre, et s'emparèrent de la ville de Pola.

Il n'y avait aucune apparence qu'ils pussent s'y maintenir; aussi vit-on partir sur-le-champ une escadre vénitienne, qui vint les attaquer dans la rade de Pola, détruisit plusieurs de leurs vaisseaux, et poursuivit les autres jusque sur les côtes de la Morée. Le pape, qui voulait sans cesse ramener les forces des chrétiens vers l'Orient, se hâta de se porter pour médiateur entre les deux républiques. L'ambition des Vénitiens se dirigeait toujours vers le Levant. Ils conclurent, en 1196, avec les princes qui régnaient alors sur les côtes de la mer Noire un traité de commerce qui leur assurait quelques priviléges et le droit d'avoir des consuls à Tana, à Trébisonde et dans l'Arménie (1).

III. Quatrième croisade. 1199. Les barons français traitent avec la république pour le transport de leur armée. 1201.

On préparait une nouvelle croisade, qui avait pour chefs des seigneurs ou princes français, parmi lesquels on remarquait Baudouin comte de Flandre, Louis comte de Blois, Geoffroy comte du Perche, Henri comte de Saint-Paul, Simon de Montfort, deux comtes de Brienne, Mathieu de Montmorency. Le voyage était long, le passage sur les terres de l'empire grec n'était pas sans

(1) *Storia Veneziana*, di Andrea NAVAGIERO.

danger. Pour arriver avec toutes ses forces il fallait nécessairement arriver par mer. On se décida à traiter avec les Vénitiens, pour que leur flotte transportât l'armée des croisés dans la Terre Sainte. Les seigneurs envoyés pour conclure ce traité évaluaient cette armée à quatre mille cinq cents chevaliers, ayant chacun deux écuyers, et à vingt mille hommes d'infanterie. Il s'agissait donc de transporter plus de trente mille hommes, et plusieurs milliers de chevaux.

C'était le sujet d'un marché plutôt que d'un traité; mais la république ne pouvait guère fournir un si grand nombre de vaisseaux sans devenir l'auxiliaire, l'alliée des croisés : ceux-ci, dans leur impatience d'accomplir leur vœu, ne se montrèrent point difficiles sur les conditions; on fut bientôt d'accord. Cependant le gouvernement vénitien jugea nécessaire de soumettre ce traité à la sanction du peuple, n'osant pas apparemment risquer sans son aveu une expédition lointaine, dont plus d'une expérience rendait le succès douteux. On assembla le peuple; on célébra l'office divin, et les seigneurs députés par les croisés de France parurent devant la foule immense qui remplissait l'église et la place de Saint-Marc.

L'un d'eux, Geoffroy de Villehardouin, maréchal de Champagne, qui a écrit l'histoire de cette expédition, harangua en ces termes : « Seigneurs, les barons de « France les plus hauts et les plus puissants nous ont « envoyés vers vous : ils vous crient merci; qu'il vous « prenne pitié de Jérusalem, qui est en servage des « Turcs; que pour Dieu vous veuillez les accompagner, « afin de venger la honte de Jésus-Christ. Ils ont fait « choix de vous, parce qu'ils savent que nul n'est aussi

« puissant que vous sur la mer. Ils nous ont commandé « de nous jeter à vos pieds, de ne nous relever que lors- « que vous nous aurez octroyé notre demande, et que « vous aurez pris pitié de la Terre Sainte d'outre- « mer (1). »

Alors les six députés s'agenouillèrent en pleurant, et le doge et tous les autres s'écrièrent d'une commune voix, en levant leurs mains au ciel : « Nous l'octroyons ! nous l'octroyons ! »

Le traité fut signé et juré le lendemain, et l'on convint que l'expédition se dirigerait d'abord sur l'Égypte.

Les Vénitiens prirent un délai d'un an, pour équiper les vaisseaux nécessaires. Ils s'engagèrent à fournir des vivres à l'armée pendant neuf mois. Le prix de ce service fut réglé à deux marcs d'argent par homme, et quatre par cheval, ce qui faisait quatre-vingt-cinq mille marcs d'argent, représentant environ quatre millions et demi de la monnaie actuelle, à une époque où le setier de blé valait de cinq à six sols, le marc d'argent cinquante et quelques sols, et par conséquent quatre-vingt-cinq mille marcs d'argent plus de neuf cent mille setiers de blé.

La république ne borna pas ses spéculations à ce marché : elle stipula que cinquante de ses galères seconderaient les opérations de l'armée, sous la condition que le butin et les conquêtes seraient partagés également entre les Vénitiens et les Français (2).

(1) C'est le texte même de Villehardouin, un peu rajeuni par Du Cange, § 16. Je n'y ai changé que l'orthographe et quelques mots.

(2) Ce traité est rapporté textuellement par Dandolo, *Chronique*, liv. X, chap. III, part. XXXIII. Voyez aussi le *Codex Italiæ diplomaticus* de LUNIG, tom. II, part. II. sect. VI. 9.

Après avoir juré l'observation de ce traité sur les saints Évangiles, on voulut lui donner encore plus de solennité en le soumettant à l'approbation du pape. Innocent III, qui régnait alors, était bien éloigné de refuser cette approbation; mais, pour s'assurer encore davantage de l'exécution du plan qui venait d'être arrêté, il défendit expressément aux croisés d'employer leurs armes contre les chrétiens, et même, dans le cas où ceux-ci opposeraient quelque obstacle au passage de l'armée, de les attaquer avant d'avoir pris les ordres du saint-siége (1).

IV. Défense du pape d'employer les forces de la croisade contre les chrétiens.

En signant l'engagement de payer quatre-vingt-cinq mille marcs d'argent les députés des pèlerins avaient moins consulté leurs moyens que leur zèle. Les princes, les barons arrivèrent successivement; mais quelques-uns des principaux croisés étaient morts, notamment Thibaut, comte de Champagne. D'autres avaient renoncé à cette entreprise; plusieurs avaient pris une autre direction; de sorte qu'il ne se trouvait pas au rendez-vous plus de la moitié des seigneurs qui dans le principe avaient promis de coopérer à cette expédition. Tous ensemble n'avaient pas la somme promise, et qui devait être payée d'avance. La cotisation des croisés n'en fournit guère que la moitié; les chefs engagèrent leur vaisselle, leurs effets les plus précieux; et malgré ces efforts il s'en fallait encore de trente-

V. Embarras des barons pour payer la somme convenue. 1202.

(1) Ipse vero, quod futurum erat præsagium, caute respondit, quod conventiones illas ita duceret confirmandas ut videlicet ipsi christianos non læderent, nisi forsan illi iter eorum impedirent, aut alia causa justa vel necessaria forsan occurreret, propter quam aliud agere non possent apostolicæ sedis consilio accedente. (*Gesta Innocentii III, papæ*, p. 72.)

quatre mille marcs qu'ils n'eussent acquitté la somme stipulée (1).

VI. Le doge leur propose d'aider la république à soumettre Zara.

Cependant les vaisseaux étaient prêts, les croisés impatients de partir, et les Vénitiens bien décidés à ne pas leur faire crédit. Convaincu de l'insuffisance de leurs ressources pécuniaires, le doge proposa aux barons d'obtenir un délai pour payer leur dette, en aidant la république à faire rentrer Zara sous son obéissance. C'était leur proposer une guerre contre le roi de Hongrie, à qui cette ville s'était donnée. Les ordres du pape s'y opposaient formellement; plusieurs croisés manifestèrent des scrupules; le cardinal légat, qui était alors à Venise, voulut s'opposer à cette expédition; mais Dandolo représenta avec fermeté que le pape n'avait point le droit et ne pouvait avoir l'intention de protéger une ville rebelle; que si on n'était maître de Zara avant de commencer l'entreprise, les vaisseaux de cette ville ennemie pourraient intercepter les communications entre Venise et la Palestine; qu'enfin c'était la seule condition à laquelle la république pût permettre le départ de sa flotte, et que quant au cardinal, s'il voulait s'embarquer, il serait reçu sur les vaisseaux comme prédicateur de la croisade, mais non avec le caractère de légat.

Cette déclaration énergique leva les difficultés; le cardinal partit pour Rome, et les croisés se déterminèrent à commencer leur pèlerinage par le siége de Zara.

VII. Dandolo prend le commandement de la flotte.

On était alors au mois d'octobre 1202; tout était prêt pour le départ. Le marquis de Montferrat avait été élu par les barons français pour commander l'ar-

(1) VILLEHARDOUIN, § 31.

mée; il ne restait qu'à désigner celui qui devait commander la flotte. Après qu'on eut fait des prières pour le succès de l'expédition, le doge monta dans la tribune de l'église de Saint-Marc, et, en suppliant la république de lui permettre de prendre la croix, déclara qu'il était prêt à se mettre à la tête de l'armée vénitienne et à accompagner les croisés, non-seulement à Zara, mais partout où les conduirait leur zèle, heureux s'il pouvait trouver le terme d'une vie déjà si longue en combattant pour la délivrance du tombeau du Sauveur. Départ de l'armée. 1202.

Une pareille résolution dans un vieillard de quatre-vingt-quatorze ans, qui conservait toute l'énergie de l'âge mûr, ne pouvait qu'exciter une admiration mêlée d'attendrissement; il descendit de la tribune au milieu des acclamations, alla se mettre à genoux devant l'autel, et se fit attacher la croix sur son bonnet ducal. Son fils Renier Dandolo fut nommé pour le suppléer pendant son absence. Venise vit partir le doge, déployant l'étendard de saint Marc sur une flotte de près de cinq cents voiles, qui portait une armée d'environ quarante mille hommes (1), et une illustre noblesse, dont les écus pendaient sur le bord des navires et dont les bannières flottaient au haut des mâts (2).

Commencer le siége de Zara, c'était entreprendre de soumettre un peuple révolté pour la quatrième fois, VIII. Siége et prise de Zara.

(1) D'après Ramnusio, *de Bello Constantinopolitano*, il y avait cinquante galères, deux cent quarante bâtiments chargés de troupes, soixante et dix chargés de vivres et de machines de guerre, et cent vingt palandries portant de quatre à cinq mille chevaux. Sanuto dit seulement trois cents voiles.

(2) VILLEHARDOUIN, § 38.

d'autant plus déterminé à la résistance, qu'il en avait déjà éprouvé la possibilité et qu'il se sentait moins digne de pardon ; c'était attaquer un prince puissant, qui, en sa qualité de chrétien et de croisé lui-même, devait être protégé par le saint-siége; c'était enfin braver les foudres de Rome.

Zara avait une enceinte garnie de fortes tours et était défendue par une garnison hongroise. Le port était fermé par une chaîne de fer ; il fallait forcer ce passage pour compléter l'investissement de la place. La flotte vénitienne rompit cet obstacle. On se disposait à l'assaut ; les chefs de l'armée étaient assemblés pour en concerter l'exécution, lorsque Gui, abbé du Vau de Sernay, l'un des croisés, se présenta dans l'assemblée, une lettre du pape à la main : « Au nom du saint « père, dit-il, je vous défends d'attaquer cette ville ; « elle est habitée par des chrétiens, elle appartient à « un prince croisé, vous l'êtes vous-mêmes, et si « vous bravez la défense, vous n'êtes plus que des « excommuniés. » Cette menace ébranla plusieurs des chefs : le comte de Montfort déclara qu'il ne pouvait désobéir au pape ; mais les Vénitiens s'emportèrent contre l'orateur jusqu'à mettre sa vie en danger, s'opposèrent à ce qu'on lût la lettre d'Innocent III, et sommèrent les Français de tenir leurs engagements. Il fallait manquer à sa parole ou à l'obéissance due au saint-père. La plupart de ces chevaliers jugèrent que pour eux le premier devoir était de montrer leur vaillance. Les assauts furent donnés, répétés pendant cinq jours, et les assiégés, qui avaient suspendu des croix autour de leurs murailles, désespérant de résister à des attaques si vives et si continues, se ren-

dirent à discrétion. On ne leur laissa que la vie.

IX. Discorde entre les Français et les Vénitiens.

La ville fut livrée au pillage et démantelée. Il y avait trois jours qu'on la saccageait, lorsqu'une querelle s'alluma entre les vainqueurs. Le partage du butin ou la distribution des logements en fut la cause; on se battit avec fureur pendant une nuit entière; les deux partis perdirent beaucoup de monde, mais les Vénitiens, fort inférieurs en nombre, furent les plus maltraités. Le doge et les principaux chefs de l'armée française se précipitèrent parmi les combattants pour les séparer. Il fallut huit jours de négociations et d'efforts pour faire cesser l'effusion du sang.

Ils sont excommuniés par le pape.

Il était naturel de voir dans cette discorde une juste punition de la désobéissance dont les croisés s'étaient rendus coupables envers le saint-siége. Le pape, qui jugeait les Français plus disposés à la soumission que les Vénitiens, leur adressa des reproches sévères. Les premiers députèrent vers lui un évêque et trois chevaliers, pour s'excuser sur la nécessité où ils s'étaient trouvés de remplir leurs engagements envers leurs alliés, sans le concours desquels ils ne pouvaient accomplir leur pieuse entreprise. Ils le suppliaient de les relever des censures qu'ils avaient encourues, et lui demandaient ses ordres sur la conduite qu'ils devaient tenir désormais avec les Vénitiens.

La réponse du pape fut qu'ils pouvaient continuer de se servir des vaisseaux de la république, mais à condition qu'ils se sépareraient le plus tôt possible d'un peuple assez endurci dans sa désobéissance pour ne pas même demander l'absolution; que quant à eux, avant d'être absous il fallait qu'ils restituassent tout le butin qu'ils avaient fait, et renouvelassent leur serment de

soumission à l'Église. Les croisés français demandèrent humblement et obtinrent leur pardon. Il n'en fut pas de même des Vénitiens : ce vieillard nonagénaire qu'ils avaient à leur tête opposa toujours la plus respectueuse fermeté aux prétentions de la cour de Rome, soutint qu'elle n'avait pas dû s'immiscer dans les affaires de la république, et ne daigna pas même solliciter l'absolution des censures (1).

La saison était trop avancée pour qu'au jugement des gens expérimentés il fût prudent de commencer une campagne de mer sur une côte ennemie; on résolut de faire hiverner la flotte dans le port de Zara. Pendant le séjour que les croisés y firent, on vit arriver une ambassade qui réclamait leur concours pour une expédition bien différente de celle pour laquelle ils avaient pris les armes.

X. Révolutions de Constantinople.

L'empire de Constantinople passait depuis longtemps d'usurpateur en usurpateur : les Comnène ne méritaient pas un autre nom; mais comme il n'y a rien de si rare qu'un pouvoir dont l'origine soit absolument pure, on appelait légitime ce qui était injuste depuis quelque temps. L'odieux Manuel (2) avait laissé le trône à son

(1) Veneti vero, tanquam qui gloriantur cum male fecerint et exsultant in rebus pessimis, nec ad indulgentiam agendam, nec ad indulgentiam implorandam voluerunt aliquatenus inclinari. (*Vita Innocentii papæ III*, ex man. Bernardi GUIDONIS; *Rerum Italicarum Scriptores*, tom. III, p. 530.)

(2) C'est au sujet de ce prince que l'historien Nicétas, d'ailleurs flatteur, laisse échapper cette réflexion : « Défiants et timides, la plupart des princes sont ravis de faire périr les hommes éminents en naissance, en mérite, ou en vertu. Riche, ils vous soupçonnent; brave, ils vous redoutent; et s'il paraît un homme qui se distingue par les avantages du corps, les dons de l'esprit, ou la sagesse de sa conduite, il n'y a plus pour eux ni plaisir ni repos. Ces monstres d'orgueil voudraient

fils, âgé de neuf ans. Andronic, son cousin, parvint à s'y asseoir auprès de cet enfant, à qui il fit signer l'arrêt de sa mère, et qu'il priva enfin de la vie. Cet Andronic, quand il eut consommé l'usurpation de l'empire, prouva par son administration qu'il n'en était pas indigne. Il établit un ordre sévère dans les finances, se montra fort habile au choix des gouverneurs et des magistrats, pesa les petits et les grands dans la même balance, mit fin aux disputes de religion, éleva des monuments utiles, et honora les savants, quoiqu'il n'eût qu'une légère teinture des sciences (1).

Sous lui, dit Nicétas, chacun se reposait avec sécurité à l'ombre de ses arbres, et se nourrissait de leurs fruits; et ceux qui avaient été ensevelis sous les malheurs des temps précédents se réveillèrent au commencement de son règne. Déjà vieux, il épousa Anne de France, âgée de onze ans, qui avait été promise à Alexis. Peut-être, s'il eût régné quelques années de plus, le vaisseau de l'État aurait-il évité le naufrage.

pouvoir s'en prendre au Créateur d'avoir fait d'autres hommes capables de commander; aussi, contrariant sans cesse les desseins de la Providence, sacrifient-ils les gens de bien, pour pouvoir attenter impunément aux propriétés et à la liberté de leurs sujets. C'est ainsi que Manuel, ayant conçu d'injustes défiances contre la fidélité d'Alexis, etc. » Et si on veut savoir pourquoi il persécutait cet Alexis, le même auteur nous apprend que c'était parce que son nom commençait par la première lettre de l'alphabet, signe évident qu'il était destiné à l'empire. (*Histoire de Manuel Comnène,* liv. IV, chap. VI.)

Quant au droit des Comnène sur le trône de Constantinople, il était fondé sur deux usurpations, celle d'Isaac Comnène, qui, s'étant mis à la tête d'une faction, ravit l'empire à Michel V, en 1057, et celle d'Alexis Comnène, qui, en 1081, se révolta contre l'empereur Nicéphore Botoniate. Manuel Comnène était petit-fils d'Alexis.

(1) NICÉTAS, *Histoire d'Andronic,* liv. II, chap. III et IV.

Mais bien qu'Andronic eût cru devoir faire légitimer son usurpation par le patriarche et par un concile, il n'en fut pas moins précipité d'un trône qu'il devait à des crimes.

Isaac l'Ange, qui l'y remplaçait, le livra à la fureur d'une populace inconstante. On ne peut retracer toutes les barbaries qui furent exercées sur ce grand coupable, qui d'ailleurs avait montré de l'habileté dans le gouvernement. Après lui avoir meurtri les joues, arraché la barbe, cassé les dents, crevé un œil et coupé la main droite, on le promena dans Constantinople, pour lui faire éprouver tous les outrages, et on le pendit par les pieds : ce supplice dura trois jours.

Le nouvel empereur, qui permettait ces atrocités, était un lâche, qui fut privé de l'empire et de la vue, et jeté dans une fosse par son frère Alexis. C'était cet Alexis qui régnait depuis quelques années à Constantinople lorsque les croisés s'embarquèrent pour délivrer les lieux saints.

Un jeune homme, fils d'Isaac, échappé de la prison où son oncle les avait renfermés, parcourait l'Europe, en cherchant des vengeurs à son père. Ce prince s'appelait aussi Alexis. Il s'était adressé au pape, aux Vénitiens, aux croisés, sans en rien obtenir qu'une pitié stérile. Venise devait peu d'affection à cette famille, parce qu'entre les fautes que les princes de ce nom avaient à se reprocher, c'est-à-dire parmi beaucoup d'actes de cruauté, de duplicité, d'avarice et de vanité ridicule, ils avaient opprimé les peuples pour subvenir à des profusions inouïes, et n'avaient pas épargné dans leurs extorsions la colonie vénitienne, qu'ils avaient mise plus d'une fois aux mains, dans Constantinople même,

avec la colonie des Pisans (1). Les princes de l'Occident, sollicités par le jeune Alexis, se bornèrent à lui donner le conseil de réclamer les secours de l'empereur Philippe de Souabe, son beau-frère. On lui avait fait entendre que si l'empereur voulait joindre ses forces à celle des croisés pour la conquête de la Palestine, ceux-ci reconnaîtraient ce secours en lui fournissant le leur pour remplacer Isaac sur le trône.

XI. Arrivée à Zara des ambassadeurs du fils d'Isaac l'Ange, empereur d'Orient détrôné. 1203.

Les ambassadeurs qui arrivèrent à Zara venaient de la part de Philippe. Admis à l'audience dans le palais du doge, où les chefs de l'armée s'étaient assemblés, ils dirent : « Nous sommes envoyés vers vous par le « roi des Romains; il désire vous confier le jeune « prince son beau-frère. Vous avez entrepris une ex« pédition périlleuse pour soutenir les droits de la jus« tice; c'est remplir votre vœu que de venger un op« primé. Qu'est-il de plus équitable que de rétablir dans « leurs biens ceux qu'on en a privés? Que si vous se« courez le prince de Constantinople, il vous offre ce « qui peut contribuer le plus efficacement au bien de « l'Église et à la conquête de la Terre Sainte. Pre« mièrement, si Dieu permet que vous rétablissiez « Alexis dans son héritage, ce prince remettra toute « l'Église d'Orient sous l'obéissance de l'Église romaine, « dont elle est depuis si longtemps séparée; en second « lieu, instruit que vous avez fait déjà de grands sa« crifices pour votre entreprise, il vous payera deux « cent mille marcs d'argent, et vous fournira des vi« vres pour toute votre armée. Lui-même il vous ac-

(1) Nicétas, *Histoire d'Alexis l'Ange*, surnommé *Comnène*, liv. III, ch. x.

« compagnera en Égypte; ou, si vous le préférez, il y « enverra dix mille hommes à sa solde, qu'il y laissera « pendant un an. Tant qu'il vivra, il entretiendra cinq « cents chevaliers pour la défense de la Terre Sainte. « Telles sont les conditions que nous sommes autorisés « à vous offrir. »

XII. Ils proposent aux croisés de rétablir Isaac. Division à ce sujet.

Ainsi on proposait aux croisés une nouvelle infraction des défenses du pape. Il fallait encore aller attaquer un prince chrétien, qui à dire vrai avait envahi le trône, mais le trône d'un usurpateur; et la conquête de l'empire grec n'était considérée que comme un préliminaire, un épisode de la délivrance de la Terre Sainte.

Les uns s'écrièrent que c'était violer son vœu et mériter l'excommunication une seconde fois; les autres répondirent que pour accomplir ce vœu il n'y avait pas de meilleur moyen que de s'assurer l'alliance de l'empereur grec; et que pour obtenir sa coopération il fallait le rétablir sur son trône. Les pèlerins disputèrent là-dessus avec tant de chaleur qu'ils s'aigrirent et se divisèrent; plusieurs quittèrent une armée qui se mettait en révolte déclarée contre le souverain pontife; cinq cents, pour s'éloigner, se jetèrent à la fois dans un bâtiment, qui coula à fond.

XIII. Les Vénitiens et après eux l'armée embrassent cette cause.

Ces défections affaiblirent considérablement l'armée. Mais les Vénitiens, qui ne considéraient pas les défenses du pape à cet égard comme légitimes, et qui avaient à Constantinople de bien autres intérêts que dans la Palestine, insistèrent si fortement, que le traité proposé au nom de l'empereur d'Allemagne fut signé. Ils avaient deux griefs principaux contre l'empereur de Constantinople. Manuel Comnène, lorsqu'il s'était réconcilié avec eux, après avoir confisqué leurs vaisseaux

et leurs marchandises, leur avait promis une indemnité de quinze cent mille besants d'or. Ses successeurs avaient négligé le payement de cette dette ; il restait deux cent mille besants à payer. Mais, ce qui était encore plus digne du ressentiment des Vénitiens, ces empereurs avaient montré de la partialité en faveur des Pisans, et leur avaient accordé de grands priviléges (1). Il y a des historiens à peu près contemporains (2) qui expliquent d'une autre manière cette détermination des Vénitiens; ils l'attribuent à la corruption au moins autant qu'à la haine. Selon eux, le sultan Maleck-Adel, pour détourner l'orage qui paraissait menacer l'Égypte, avait envoyé à Venise des sommes considérables. La chose n'est pas impossible, mais elle n'est pas prouvée ; et il ne serait pas impossible non plus que la cour de Rome, dont ils transgressaient les ordres, et les chrétiens de la Palestine, abandonnés par ceux qu'ils croyaient leurs défenseurs, eussent accrédité cette calomnie.

Tout le monde envoya à Rome : les uns pour justifier cette nouvelle entreprise, les autres pour la faire condamner. L'usurpateur du trône de Constantinople lui-même, dans l'espoir de conjurer l'orage, s'adressa au pape. Innócent III aurait bien voulu ramener l'empire grec à son obéissance, et devenir l'arbitre de ce grand différend ; il ordonna de nouveau aux croisés d'aller

(1) Voyez NICÉTAS, *Histoire de Manuel Comnène*, liv. V, ch. IX, et le commentaire que fait sur son texte l'auteur de l'*Histoire du Commerce de Venise*, tom. IV, liv. I, chap. I.

(2) Le continuateur anonyme de Guillaume de Tyr, tom. V de la *Collection* de MARTENNE et DURAND ; l'*Histoire de la Conquête de la Terre Sainte*, traduite, dit-on, du français de Bernard (dont l'original est perdu) par Pépin de Boulogne, et augmentée par lui ; tom. VII de la *Collection* de MURATORI.

droit au secours de la Terre Sainte, et renouvela ses menaces d'excommunication. Les menaces restèrent sans effet. La flotte mit à la voile le 7 avril 1203, après avoir achevé la démolition des murs de Zara, au mépris de la protection que le pape avait accordée à cette ville.

XIV. Arrivée à l'armée d'Alexis, fils d'Isaac.

Le rendez-vous de l'armée avait été assigné à Corfou. On y vit avec joie arriver le jeune Alexis, suivi d'un assez grand nombre de seigneurs allemands qu'il avait recrutés à la cour de Philippe. Le prince de Constantinople, qui jusque là n'avait obtenu que des consolations et des conseils à Rome, à Venise, et même à la cour de son beau-frère, fut si touché de voir une armée de vaillants hommes décidés à embrasser sa cause, qu'il se jeta aux pieds du doge et du marquis de Montferrat, pour leur exprimer sa reconnaissance. Infortuné! qui ne savait pas combien il est dangereux d'implorer le bras d'autrui pour reconquérir une couronne!

XV. Arrivée de l'armée des croisés devant Constantinople. 1203.

Quoique les projets des croisés contre l'empire grec fussent publics depuis plusieurs mois, quoiqu'il y eût, dit-on, seize cents bâtiments dans le port de Constantinople, l'armée ne rencontra aucun obstacle dans sa route; les îles où elle prit terre se rendirent sans résistance, et reconnurent pour empereur Isaac, père du jeune Alexis. Cet empire, déjà affaibli par de si longues divisions, l'était encore plus par une administration honteuse. L'empereur Alexis n'avait d'abord parlé qu'avec dérision des préparatifs des Latins, et avait dédaigné d'en faire. Plongé dans la mollesse, il laissait les rênes de l'État à un beau-frère, qui avait vendu à son profit tous les approvisionnements de la marine, et à des eunuques, qui ne voulurent jamais souffrir qu'on abattît des arbres dans les forêts réservées pour les chasses du

prince (1). Quand le bruit des armes ennemies parvint jusque dans ces jardins où l'empereur, au milieu des voluptés, échappait aux murmures de son peuple ; quand les courtisans, effrayés, n'osèrent plus prolonger l'illusion, on fit accourir à la hâte des troupes des provinces voisines ; on voulut armer une flotte, mais il n'était plus temps : les vaisseaux étaient sans agrès, sans matelots ; et la ville impériale, alors certainement la plus grande du monde civilisé, vit la flotte vénitienne se déployer sans obstacle, et débarquer au pied de ses murs un nouvel empereur.

Ce fut à la fin de juin que cette armée se présenta à l'entrée du canal des Dardanelles : on se rallia devant Abydos ; les cinq cents voiles défilèrent dans le détroit, couvrirent le bassin de la Propontide, et vinrent, les bannières déployées, longer les murs de Constantinople de si près que plusieurs vaisseaux reçurent et envoyèrent des décharges de traits et de pierriers.

En voyant cette superbe ville, ses dômes, ses palais, ses hautes murailles, les quatre cents tours qui les couronnaient, et le peuple innombrable dont elles étaient couvertes : « Il n'y eut là, dit un témoin oculaire, cœur « si assuré ni si hardi qui ne frémît, et non sans rai- « son, vu que depuis la création du monde jamais une « si haute entreprise ne fut faite par un si petit nombre « de gens, et chacun jeta les yeux sur ses armes (2). »

XVI. Les croisés débarquent sur la côte méridionale du Bosphore.

L'armée débarqua sur la côte méridionale du Bosphore ; de là on voyait, sur la côte opposée, le vaste amphithéâtre qui couronne le golfe de Chrysocéras ; dans

(1) NICÉTAS, *Histoire d'Alexis*, liv. III, ch. XI.
(2) VILLEHARDOUIN, § 66 et 67.

le fond le palais de l'empereur; d'un côté la capitale, occupant tout l'espace entre le golfe et la Propontide, la citadelle à l'extrémité de la pointe d'Europe; de l'autre côté, le faubourg de Péra et la tour de Galata; à l'entrée du port, vingt galères rangées le long de la chaîne qui le fermait; et sur le rivage un camp de soixante et dix mille hommes, au milieu duquel s'élevait le pavillon de l'empereur.

Les Grecs et les Latins se trouvaient en présence, ils n'étaient séparés que par un canal. Rien n'annonçait des dispositions pour interdire le passage; mais il y en avait pour s'opposer à la descente, et l'on ne pouvait guère prévoir comment une armée de quarante mille hommes, déjà affaiblie par une campagne, réduirait une ville d'où pouvait sortir, disait-on (1), quatre cent mille combattants. Je suis loin de le croire; car quelques années auparavant Isaac l'Ange avait eu peine à y lever deux mille hommes, pour les opposer à un de ses officiers qui s'était fait proclamer empereur.

Les Latins débutèrent par le pillage de Chalcédoine, et d'un palais que l'empereur avait sur la côte d'Asie; ils s'arrêtèrent quelques jours à Chrysopolis, pour y rassembler des vivres, et dans une rencontre un de leurs partis culbuta cinq cents cavaliers grecs. Cependant un officier de l'empereur se présenta devant les chefs des croisés, et les harangua en ces termes: « L'empereur n'ignore pas, seigneurs, que vous êtes les « plus grands entre les princes qui ne portent point la « couronne, et que vous appartenez aux plus vaillantes

(1) Voyez Le Beau, *Histoire du Bas-Empire*, liv. XCIV, et Gibbon, *Histoire de la Décadence de l'Empire Romain*, ch. LX.

« nations de l'univers; mais il ne peut comprendre « par quel motif et à quel dessein vous êtes venus dans « ses États. Il est chrétien comme vous; il sait que vous « avez entrepris la délivrance du saint sépulcre. Si vous « avez besoin de vivres ou de secours, il vous en four- « nira volontiers quand vous évacuerez son territoire. « Il se verrait à regret obligé de vous attaquer, comme « il en a le pouvoir; car quand vous seriez vingt fois « plus nombreux que vous n'êtes, pas un d'entre vous « n'échapperait si mon maître voulait faire usage de « ses forces (1). »

Cette jactance fit peu d'effet sur les croisés; Conon de Béthune répondit en leur nom : « Beau sire, vous « nous avez dit que votre maître s'étonne que nos sei- « gneurs et barons soient entrés sur son territoire. Ce « territoire n'est pas le sien, puisqu'il ne l'occupe que « contre Dieu et le bon droit. Il appartient à son neveu, « que vous voyez assis parmi nous, au fils de l'empe- « reur Isaac. Mais si votre maître veut se rendre à sa « merci et lui restituer la couronne, nous nous emploie- « rons auprès du prince légitime pour qu'il pardonne « à son oncle, et lui laisse une existence honorable. « A l'avenir ne soyez plus assez hardi pour vous char- « ger d'un semblable message (2). »

Le lendemain on essaya de montrer le jeune Alexis au peuple de Constantinople. Toutes les galères mirent à la voile; Alexis était debout sur la poupe de la capitane, entre le doge et le marquis de Montferrat. On côtoya les remparts, depuis l'Acropolis jusqu'au château

(1) VILLEHARDOUIN, § 72.
(2) Idem, § 73.

des Sept-Tours, en criant : « Voici votre prince légitime « que nous vous ramenons ; nous venons pour vous se- « courir, et non pour vous faire aucun mal, si vous- « mêmes vous faites votre devoir. » Mais cette vue et ces discours ne produisirent aucun effet, il fallut commencer les attaques ; on résolut de tenter le passage et le débarquement en face de l'armée ennemie.

XVII. L'armée passe sur la côte d'Europe.

Le 8 juillet, au soleil levant, après la célébration du saint sacrifice, toute l'armée démarra de la côte d'Asie.

Baudouin, comte de Flandre, commandait l'avant-garde, composée en grande partie d'archers et d'arbalétriers.

Les quatre divisions du corps de bataille avaient pour chefs : Henri, frère du comte de Flandre ; Hugues, comte de Saint-Paul ; Louis, comte de Blois, et Mathieu de Montmorency. On y distinguait Mathieu de Valincourt, Baudouin de Beauvoir, Pierre d'Amiens, Eustache de Canteleu, Antoine de Cahieu, Eudes de Champlitte, Oger de Saint-Chéron, Manassès de l'Ile, Miles de Brabant, Machaire de Sainte-Menehould, Jean Foisnons, Guy de Chappes, Clérambault, Robert de Roncoy, et Geoffroy de Villehardouin, qui nous a conservé tous ces noms dans son histoire.

Enfin, le corps de réserve était conduit par le marquis de Montferrat. Il était composé des Italiens, des Dauphinois et des Allemands.

Chaque galère remorquait un vaisseau chargé de troupes ; les bannières flottaient, les trompettes sonnaient, les chevaliers, armés de pied en cap, et que, dans sa naïve frayeur, l'historien grec (1) nous repré-

(1) NICETAS, *Histoire d'Alexis*, liv. III, ch. II.

sente aussi hauts que leurs lances, étaient debout, s'appuyant sur leurs chevaux, déjà tout sellés. « On ne demandait pas, dit celui d'entre eux qui nous a transmis tous ces détails, on ne demandait pas qui devait aller le premier; chacun s'efforçait de gagner les devants, et les chevaliers s'élançaient dans la mer jusqu'à la ceinture, le heaume en tête, l'épée à la main (1).

Les Grecs ne s'opposent point au débarquement.

Dès qu'on put prendre terre on jeta les ponts, les chevaux sortirent des vaisseaux et les chevaliers se rangèrent en bataille à l'est du golfe du côté de Galata. L'armée impériale ne fit que de faibles efforts pour empêcher le débarquement; ils se bornèrent à quelques décharges contre les premiers qui abordèrent; ces soixante-dix mille hommes, sans attendre le premier choc, se hâtèrent de rentrer dans Constantinople, avec une telle précipitation, que l'avant-garde des Latins pilla leur camp et les tentes de l'empereur.

Prise de la tour de Galata.

La flotte vénitienne était à l'entrée du port, l'armée au pied des murs du faubourg de Péra; on y prit poste le soir même. Dans la nuit la garnison de la tour de Galata, secondée par des troupes qu'on lui envoya de la ville, à travers le port, fit une sortie que les assiégeants repoussèrent avec vigueur. Les Grecs se jetèrent, pour se sauver, les uns dans leurs barques, d'autres vers la campagne; ceux qui voulurent regagner la tour furent si vivement poursuivis, que les croisés y entrèrent pêle-mêle avec eux et s'en emparèrent.

XVIII. Les Vénitiens

Au point du jour, et pendant que l'on combattait

(1) Il ne demandent mie chascuns qui doit aller devant; mais qui ainçois puet, ainçois arrive, et li chevalier issirent des vissiers, et saillent en la mer trosque à la ceinture, tuit armé, les hielmes laciez, et les glaives ez mains. (VILLEHARDOUIN, § 82.)

forcent l'entrée du port.

encore sur terre, les galères vénitiennes attaquèrent le port. Une chaîne de la longueur de quatre portées de flèche, soutenue par des pieux, en fermait l'entrée; derrière cette chaîne vingt galères grecques, chargées de soldats et de machines, lançaient contre les assaillants des pierres et des traits. Il fallait briser cette chaîne pour s'ouvrir un passage au travers de la flotte ennemie. On avait préparé pour la rompre d'énormes ciseaux qu'une machine faisait mouvoir; des matelots s'élançaient sur la chaîne, pour travailler à en séparer les anneaux ou à couper les pieux qui la soutenaient; enfin un gros navire, dont le vent secondait l'effort, vint briser cet obstacle : les Vénitiens pénétrèrent dans le canal, et prirent ou détruisirent tous les bâtiments qui s'y trouvaient.

XIX. Siége de Constantinople.

Au fond du port coule une rivière assez large, dont les Grecs avaient rompu le pont. Il fut rétabli sans qu'ils osassent entreprendre de s'y opposer. L'armée, après avoir passé la rivière, vint camper sous le palais des Blaquernes, qui était fortifié. On ne pouvait pas penser, avec si peu de monde, à faire l'investissement d'une ville qui avait plusieurs lieues de tour. Les Français se bornèrent à attaquer une des portes : on prépara les machines; on traça un camp, qui fut fermé de fortes palissades; une division entière de l'armée était de garde jour et nuit; malgré ces précautions, les sorties étaient continuelles, on avait plusieurs alertes par jour : il fallait dormir et manger sous les armes.

Il est vrai que ces sorties étaient constamment repoussées; mais on y perdait toujours du monde, et souvent de vaillants hommes. On ne pouvait s'éloigner du camp de quatre portées de trait; la disette était une suite iné-

vitable de cette gêne; il ne restait de farine que pour trois semaines; presque point de viande salée, et on se voyait déjà réduit à manger des chevaux. Telle était au bout de dix jours la situation de l'armée assiégeante.

On résolut de donner l'assaut. Les Vénitiens étaient d'avis d'attaquer du côté de la mer, qui leur paraissait plus accessible, et de dresser les échelles sur les vaisseaux, pour atteindre le haut des murailles. Cette manière de combattre n'était pas familière aux chevaliers français. Ils ne purent consentir à se priver de leurs chevaux et de leurs armes ordinaires. Il fut résolu qu'on ferait deux attaques à la fois, l'une par mer, du côté du port, l'autre par terre, à la porte du palais des Blaquernes.

XX. Assaut. Le Vénitiens pénètrent dans la ville.

Deux divisions furent laissées en réserve pour la garde du camp, sous le commandement du marquis de Montferrat et de Mathieu de Montmorency; les autres s'avancèrent pour donner l'assaut. On eut d'abord à combler le fossé; deux cent cinquante béliers, tours roulantes ou autres machines, commencèrent à jouer contre la muraille et à lancer une grêle de pierres et de flèches sur ceux qui la défendaient. C'étaient de ce côté des Pisans qui avaient fourni un corps auxiliaire à l'empereur : ainsi les Vénitiens trouvaient devant eux les rivaux de leur commerce prêts à leur disputer les remparts de Constantinople. L'empereur, du haut d'une tour, était spectateur du combat; il avait confié le commandement de ses troupes à son gendre Théodore Lascaris.

A peine la muraille fut-elle endommagée qu'on y appliqua les échelles. Cinq chevaliers et dix soldats parvinrent jusqu'au haut du rempart, où ils eurent à soutenir un terrible combat à coups de hache et d'épée.

Pendant qu'on livrait cet assaut du côté des Blaquernes, la flotte avançait, rangée sur une longue ligne; les uns avaient élevé des tours sur le pont de leurs vaisseaux, d'autres tenaient les échelles toutes prêtes; quatre cents balistes lançaient des traits. « Ores pourrés « ouïr estrange prouesse. Le duc de Venise, qui vieil « homme estoit et goutte ne voyoit, tout armé sur la « proue de sa galère, le gonfanon de Saint-Marc par- « devant lui, s'écriant aux siens qu'ils le missent à « terre (1). » Il fut obéi, sa galère aborda la première; les Vénitiens, voyant leur chef et leur étendard sur le rivage, se crurent perdus d'honneur s'ils ne les suivaient. Tout s'élança à la fois; les ponts-levis, les échelles, furent approchés de la muraille : du haut des vaisseaux, à l'aide de quelques planches ou de quelques cordages, les Vénitiens combattaient contre les assiégés avec la lance et l'épée; les uns étaient précipités, d'autres atteignaient le rempart; tout à coup une main, qui n'est point connue, arbore l'étendard de Saint-Marc sur une des tours. L'enthousiasme des assaillants en redouble; les Grecs, épouvantés, font moins de résistance; les soldats les poursuivent sur les murs, vingt-cinq tours sont prises : les vainqueurs et les vaincus se précipitent ensemble dans la ville.

Le doge fait partir sur-le-champ un bateau pour donner avis de ce succès à ses alliés. Il leur envoie même quelques chevaux que ses soldats venaient de prendre.

Mais de nouvelles troupes accouraient du dedans pour arrêter les progrès des Vénitiens, peu nombreux encore. Assaillis de toutes parts, ils mettent le feu au quartier,

(1) Villehardouin, § 90.

où ils ne peuvent se maintenir, regagnent les tours dont ils s'étaient rendus maîtres ; le vent s'élève, l'incendie devient plus rapide : tout est en flammes, depuis la porte des Blaquernes jusqu'à la porte Dorée, c'est-à-dire dans un espace d'une lieue.

XXI. Sortie qui oblige les croisés à abandonner l'assaut.

Les Grecs, après avoir forcé les Vénitiens à se retirer dans les tours, font une sortie contre les Français. Les braves qui avaient déjà atteint le sommet de la muraille et qui y combattaient encore en sont précipités ; soixante divisions débouchent par plusieurs portes, et se déploient dans la plaine. Il n'était plus possible de continuer l'assaut ni de recevoir le choc au pied du rempart. Il fallut se hâter de regagner le camp, pour se réunir aux deux petits corps qu'on y avait laissés, et se mettre à l'abri dans les retranchements contre cette nuée d'ennemis. Lascaris conduisait cette attaque. L'empereur lui-même, que les murmures et les insultes du peuple avaient tiré de sa honteuse inaction, sort à cheval, revêtu de ses ornements impériaux, et exhorte ses soldats à un dernier effort, qui doit les délivrer des barbares et sauver leur pays, leur prince et leur religion.

Les six divisions françaises se rangèrent en dehors de leurs palissades, les archers en avant : on forma un bataillon des chevaliers qui avaient été démontés, et dans cette posture ils attendirent l'ennemi de pied ferme ; mais sans aller à lui, de peur d'être enveloppés et accablés par le nombre.

Aussitôt que Dandolo fut averti du péril de ses alliés, il s'écria qu'il voulait vivre et mourir avec eux, et, abandonnant les tours dont il s'était rendu maître, il fit voile pour traverser le port, vint débarquer avec ses troupes au fond du golfe et se ranger auprès des Français.

Malgré ce renfort, le péril était extrême (1). L'armée grecque s'approcha jusqu'à la portée de l'arc; on commença à tirer. Lascaris voulait tenter une attaque vigoureuse; mais l'empereur ne le permit pas, et, après avoir essayé par quelques manœuvres d'attirer les croisés dans la plaine, il donna ordre à ses troupes de rentrer dans la ville, au grand étonnement des assiégeants et des assiégés.

Il eût peut-être sauvé la ville, dit Nicétas (2), s'il eût permis à son gendre de se livrer à toute l'ardeur de son courage et de charger les ennemis.

Cette terrible journée venait de se terminer sans aucun résultat. Les Français avaient escaladé les murailles: les Vénitiens avaient pénétré dans la ville; les uns et les autres, abandonnant les postes qu'ils avaient conquis, s'étaient vus obligés de chercher leur sûreté dans le camp qu'ils occupaient la veille.

XXII. Fuite de l'empereur Alexis. Rétablissement sur le trône d'Isaac l'Ange et de son fils.

Mais Constantinople était en flammes. On était indigné d'avoir vu l'armée impériale se retirer sans combattre. On avait appris ce que pouvait l'audace des assiégeants. Alexis, qui n'avait pas osé attaquer les croisés, ne put se déterminer à les attendre. Il avait préparé sa fuite; dès cette nuit même, abandonnant sa femme, deux de ses filles, son trône et son peuple, il se sauva dans un port de la Thrace, sur une barque qui portait ses pierreries et son trésor. Il y a des historiens qui le font monter à dix mille livres d'or, ce qui n'est guère vraisemblable dans une administration aussi vicieuse que celle de cet empire.

(1) Et sachiez que onques Dieu ne tira de plus grand péril nulz gens, et qu'il n'y eut si hardi qui n'eût grande joie. (VILLEHARDOUIN, § 93.)
(2) NICETAS, *Histoire d'Alexis*, liv. III, chap. XII.

Aussitôt après son départ un eunuque entreprit de consommer la révolution, distribua de l'argent aux gardes, annonça la fuite d'Alexis au peuple. Tout à coup cette malheureuse capitale, ébranlée par un assaut et dévorée par un incendie, fut illuminée comme en un jour de fête. On courut à la prison d'Isaac, qui, dans ce tumulte, privé de la vue, saisi de terreur, s'entendit avec étonnement proclamer empereur, au moment où il croyait qu'on lui apportait la mort. Pendant qu'on s'empressait déjà de lui prodiguer tous les hommages de la bassesse, des députés allèrent au camp des assiégeants leur annoncer cette révolution, et inviter le jeune Alexis à venir dans les bras de son père. Toute la nuit on vit arriver de la ville des gens qui confirmaient cette nouvelle, en venant offrir leurs hommages au prince. Mais la foi des Grecs était si décriée, que les Latins ne voulurent point relâcher leur otage avant d'avoir fait confirmer toutes les promesses qu'il avait souscrites lorsqu'il avait imploré leur secours. On retint les députés de la ville; l'armée se mit sous les armes, et quatre seigneurs, Mathieu de Montmorency, Villehardouin, et deux Vénitiens, furent envoyés auprès du nouvel empereur pour réclamer la ratification du traité.

« Ils furent conduits au palais, où ils trouvèrent Isaac, « si richement vêtu, qu'on ne pouvait voir plus de ma« gnificence, et l'impératrice, sa femme, qui était une « belle dame, et autour d'eux tous ceux qui la veille « étaient leurs ennemis (1). Sire, dit le maréchal de « Champagne, vous voyez le service que nous avons « rendu à votre fils, et comment nous avons tenu nos

(1) VILLEHARDOUIN.

« engagements. Mais il ne peut entrer ici qu'il n'ait « rempli les siens envers nous ; c'est pourquoi il vous « prie, comme votre fils, de ratifier les promesses qu'il « nous a faites. »

XXIII. Isaac l'Ange ratifie le traité fait par son fils avec les croisés.

L'empereur ayant demandé à les connaître, on lui exposa ces conditions. « Certes, répondit-il, ces engage- « ments sont bien grands, et je ne vois pas comment on « pourrait les tenir ; mais vous avez tant fait pour lui « et pour moi, que quand on vous donnerait tout l'em- « pire vous l'auriez bien mérité. »

La soumission de l'Église grecque à l'Église romaine et le payement des deux cent mille marcs d'argent (1) étaient de ces conditions dont l'exécution était difficile. Cependant le nouvel empereur se décida à sanctionner ces promesses ; et ce fils, à qui il devait d'être replacé sur le trône, fit son entrée dans Constantinople le 18 juillet, au milieu de ces audacieux étrangers qui lui en avaient ouvert le chemin. Son père l'associa à l'empire ; ils furent couronnés ensemble dans l'église de Sainte-Sophie. Mais il faut que la reconnaissance soit un bien pesant fardeau, ou que la passion de régner soit une passion bien jalouse, puisque ce fils allait devenir un collègue importun pour un père aveugle et chargé d'années.

XXIV. Murmures des Grecs.

Le rétablissement d'Isaac l'Ange sur le trône de Constantinople avait été le résultat d'une guerre de huit jours et d'une révolution d'une nuit. Il est rare que les coups de main produisent des changements durables. Celui-ci

(1) Dandolo dit deux cent mille marcs, sans ajouter si c'est d'argent ou d'or. Cette somme aujourd'hui vaudrait à peu près cinq fois plus, c'est-à-dire un million de marcs : or, un million de marcs d'or ferait huit cents millions de notre monnaie, et il serait difficile de croire que l'empereur eût promis une telle contribution.

ne pouvait l'être, faute d'unité d'intérêt entre l'empereur, ses sujets, et ses nouveaux alliés. Les vainqueurs exigeaient une somme considérable, que l'empereur leur avait promise, sans savoir comment se la procurer. Une promesse encore plus hasardée, c'était le retour de l'Église grecque à la communion romaine. Le peuple voyait avec horreur ces Latins qui venaient lui imposer une nouvelle croyance, en lui demandant des contributions. Il ne s'intéressait guère plus à Isaac qu'à son frère, usurpateurs l'un comme l'autre. On louait même celui qui venait d'être renversé : « Sa douceur, disait-on, et sa « clémence étaient grandes. Il ne faisait point arracher « les yeux, et aucune matrone pendant son règne « n'avait revêtu les habits de deuil à cause de lui (1). » Quelle préférence pouvait mériter celui que l'intrigue d'un eunuque, l'inconstance populaire et des soldats étrangers, venaient de porter du fond de sa prison sur le trône? Ce trône était évidemment trop mal affermi pour qu'Isaac pût s'y croire en sûreté. Ce n'était pas tout de posséder la capitale, il restait à soumettre les provinces; et le séjour même de Constantinople était dangereux pour lui. Il fallait y retenir les étrangers; mais l'empereur ne le pouvait qu'en leur faisant de nouvelles promesses, et ses premiers engagements n'étaient pas remplis. D'une autre part, les croisés français, poursuivis par les reproches, par les excommunications du pape, étaient impatients d'accomplir leur vœu, et de porter leurs armes dans la Terre Sainte. Les Vénitiens, moins zélés, avaient des projets d'établissement pour leur commerce, et n'étaient pas au bout de leurs demandes. L'avidité vint

(1) NICÉTAS, *Histoire d'Alexis*, liv. III, ch. XII.

aplanir toutes ces difficultés, et faire naître de nouvelles circonstances.

XXV. Extorsions pour payer les contributions dues aux croisés.

Il n'était guère vraisemblable que les plus grands seigneurs de France et l'armée vénitienne ne fussent venus à Constantinople que pour se partager deux cent mille marcs d'argent. On confisqua les biens des partisans de l'empereur dépossédé, on dépouilla sa femme, on prit l'argenterie des églises, on fondit les statues des saints. Ces premières mesures, qui ne pouvaient manquer d'indigner les peuples, ne produisirent qu'une somme très-insuffisante, qui fut remise aux vainqueurs. Cet à-compte ne servit qu'à exciter leur cupidité. Il y avait dans la ville des religions diverses, un mélange de toutes les nations, des intérêts opposés : c'étaient autant de causes de discorde. En apprenant l'irruption des Latins, le peuple de cette capitale, au lieu de songer à se défendre, s'était précipité dans les maisons des marchands occidentaux, et les avait démolies sans distinction d'amis et d'ennemis. Il en résulta que les Pisans se réfugièrent à Péra, et devinrent les alliés des Vénitiens, oubliant pour un moment leurs anciennes rivalités. Une nuit, les Vénitiens et les pèlerins flamands se jetèrent dans un quartier de Constantinople occupé par les juifs et des marchands sarrasins, brisèrent les portes d'une synagogue; les juifs prirent les armes, le peuple accourut pour favoriser leur résistance. Les pillards mirent le feu à ce quartier, et un incendie de huit jours dévora tout ce qui occupait l'intervalle d'une mer à l'autre, une partie de l'hippodrome, un grand nombre d'édifices, plusieurs vaisseaux dans le port, en un mot un tiers de la ville. Cette nouvelle calamité excita d'autant plus la rage du peuple, que l'empereur Alexis semblait y

Discorde dans Constantinople.

applaudir, et qu'on voyait les agents du fisc chercher dans les décombres fumants les restes des trésors sacrés, ou des richesses privées, pour acquitter d'autant la contribution (1). Quinze mille marchands de toutes les nations de l'Occident, qui étaient établis à Constantinople, se virent obligés de fuir, et d'aller chercher leur sûreté dans le camp des Latins.

Les horreurs d'un siége, le pillage, les extorsions, deux incendies, devenaient les torts du jeune Alexis envers sa nation ; elle ne pouvait lui pardonner surtout d'avoir stipulé pour les consciences d'autrui, d'avoir promis un changement de religion au nom de tout un peuple. Son ignorance grossière, sa figure ignoble, les débauches dans lesquelles il prostituait sa dignité auraient suffi pour en faire un objet de mépris. Il n'y avait pas jusqu'à ses fréquentes communications avec les croisés, jusqu'aux familiarités qu'ils se permettaient avec lui, qui ne devinssent un sujet de reproche et de dérision ; on racontait avec indignation que ces étrangers lui ôtaient son diadème d'or pour le coiffer de leur bonnet de laine (2). Aux yeux des Grecs ces Vénitiens, ces Français, n'étaient que des marchands et des espèces de barbares (3).

Le père n'était ni moins odieux ni moins ridicule : il s'entourait de moines, qui, se pressant à sa table, et couvrant de baisers ses mains nouées par la goutte, lui

(1) NICÉTAS, *Histoire d'Isaac l'Ange*, ch. I et II.

(2) *Ibid.*, ch. III.

(3) L'historien Nicétas nomme ainsi les Vénitiens, et cela non pas après la prise de Constantinople, mais à une époque où ils étaient les alliés de l'empereur Manuel Comnène. (Voyez *Histoire* de cet empereur, liv. II, ch. V.)

promettaient qu'il recouvrerait la vue et la santé. Il s'irritait d'entendre les courtisans prodiguer à son fils plus d'acclamations qu'à lui. Sa crédulité alla jusqu'à faire transporter dans son palais, sur la foi de je ne sais quel présage, un sanglier de bronze, ornement de l'hippodrome. Le peuple, en qui la superstition était plus excusable, brisa une statue de Minerve de trente pieds de haut, parce qu'elle regardait le couchant, et qu'on l'accusait d'avoir appelé les Occidentaux (1).

XXVI. Traité entre l'empereur Isaac et les croisés, par lequel il les retient jusqu'au mois de mars. 1204.

Cependant le terme du séjour des Latins arrivait au mois de septembre : Isaac, effrayé de l'abandon où il allait se trouver après leur départ, envoya son fils auprès des chefs de l'armée, pour leur représenter l'impossibilité de recouvrer en deux mois une somme aussi considérable que celle qui leur était due : il fallait préparer graduellement les peuples à renoncer au schisme et à reconnaître la suprématie de l'Église latine. Le prince ajouta que le départ des croisés rendrait impossible l'exécution de ces deux engagements, et mettrait en danger la vie de son père et la sienne, l'un et l'autre ayant encouru la haine de leurs peuples pour s'être ligués avec les Latins. Il n'y avait qu'un moyen de les maintenir sur le trône et de les mettre en état de s'acquitter : c'était de leur prêter des forces pour soumettre les provinces, et de leur accorder du temps. Il demandait que l'armée différât son départ jusqu'au mois de mars; et comme il fallait à cet effet prolonger l'engagement que les Vénitiens avaient pris avec les barons, il offrait de payer pendant un an le frêt des navires, et de fournir pendant ce même temps tout ce qui serait

(1) Nicetas, *Histoire d'Isaac l'Ange*, ch. III.

nécessaire à l'armée. Ces propositions étaient accompagnées de la promesse de faire tous ses efforts pour rassembler les deux cent mille marcs d'argent, et d'équiper une flotte destinée à seconder l'entreprise des croisés sur la Terre Sainte.

Ce ne fut pas sans de vives discussions que ces propositions furent acceptées dans le conseil des barons. Ceux qui avaient désapprouvé la marche sur Constantinople pouvaient encore moins consentir à y faire un si long séjour ; mais on touchait à l'hiver, il n'était guère possible de commencer dans cette saison la guerre de la Palestine. Cette raison prévalut ; les Vénitiens ne se firent pas prier pour s'arrêter dans un pays où ils désiraient consolider leurs établissements ; l'expédition de la Terre Sainte fut différée pour une somme de trois mille deux cents marcs d'or.

Une partie de l'armée, sous les ordres du comte de Flandre, resta devant la capitale, pour la contenir ; tandis que l'autre, conduite par le marquis de Montferrat, à qui l'empereur paya seize cents écus d'or (1), accompagna le jeune Alexis dans les provinces voisines, dont la soumission fut assez facile.

XXVII. Brouilleries entre les croisés et l'empereur. Ils lui déclarent la guerre

Ces succès du prince, qui auraient dû flatter son père, ne lui inspirèrent que de la jalousie ; d'un autre côté, Alexis lui-même en conçut trop d'orgueil, commença à traiter les croisés avec moins d'attention, et à se rapprocher du parti qui leur avait voué une haine irréconciliable. Ces hauteurs, les imprécations des Grecs, l'interruption du payement des sommes promises, irritèrent les barons, qui se déterminèrent sur-le-champ à déclarer

(1) NICÉTAS, *Histoire d'Isaac l'Ange*, ch. III.

la guerre à un prince assez ingrat pour oublier qu'il leur était redevable de sa couronne.

Six députés, Conon de Béthune, Villehardouin, Miles de Brabant, et trois Vénitiens, se hasardèrent à entrer seuls dans Constantinople, pour remplir cette périlleuse mission : « Sire, dit Conon de Béthune (1), nous venons « de la part des barons et duc de Venise pour vous « rappeler leurs services. Personne ne les ignore ; vous « leur avez juré, vous et votre père, de tenir les traités « dont vos chartes font foi ; vous ne les avez point exé- « cutés, comme vous le deviez ; ils vous ont sommé « maintes fois de tenir vos engagements, et nous vous « en sommons de leur part, en présence de tous vos « barons. Si vous le faites, ce sera justice ; si vous y « manquez, sachez que dorénavant ils ne vous tiennent « ni pour seigneur ni pour ami ; ils useront de tous les « moyens qui sont en leur pouvoir. Ils n'auraient pas « voulu attaquer ni vous ni les vôtres avant de vous « avoir porté le défi ; ce n'est pas leur coutume ni celle « de leur pays d'user de trahison. Vous avez ouï ce que « nous avions à vous dire, c'est à vous de prendre votre « parti. »

Les députés après cette harangue se retirèrent, montèrent promptement à cheval, traversèrent les flots d'un peuple furieux de leur audace, et lorsqu'ils furent hors des portes se tinrent fort heureux d'avoir échappé à un si grand péril.

Alexis fut extrêmement irrité de cette menace, et dès ce moment ce prince se considéra comme en état de guerre avec ses bienfaiteurs. On croit qu'il fut porté à se

(1) VILLEHARDOUIN, § 112

commettre avec les Latins par un seigneur de la maison de Ducas, allié de la famille impériale, nommé Alexis Murtzuphle (à cause de ses sourcils épais), et qui cherchait à fomenter de nouveaux troubles, dont il espérait profiter.

Les croisés occupaient les faubourgs de Péra et de Galata. Leurs vaisseaux étaient à l'ancre de ce côté du port; la ville et le camp se menaçaient, sans tenter de part ni d'autre aucune attaque sérieuse. Les forces étaient assurément fort inégales : c'était une armée réduite à vingt mille hommes, éloignée de son pays, n'attendant aucun secours et mal approvisionnée, qui assiégeait la capitale la plus populeuse du monde connu; mais dans cette capitale le gouvernement et le peuple étaient sans énergie; le seul qui eût du courage était ce Murtzuphle, qui méditait une nouvelle usurpation : il en donna de grandes preuves dans une sortie où il fut lâchement abandonné par ses soldats.

XXVIII. Tentative des Grecs pour brûler la flotte des croisés.

Une nuit, au milieu de l'hiver, les sentinelles des croisés crièrent : Alerte! une lueur subite venait d'éclairer tout le golfe. Le camp prit les armes; on vit s'avancer sur la mer, toutes les voiles déployées et poussées par un vent favorable, dix-sept navires en flammes qui venaient porter l'incendie au milieu de la flotte des pèlerins. Les Vénitiens se jetèrent dans des barques, allèrent au-devant de ces colonnes de feu, et malgré les traits que leur lançaient les Grecs, ils accrochèrent plusieurs brûlots, et les entraînèrent hors du port à force de rames. Cette manœuvre fut exécutée avec tant d'audace et de diligence, qu'un seul des vaisseaux de la flotte fut atteint par les flammes.

XXIX. Révolution à

Découragé par le mauvais succès de cette entreprise,

Constantinople. Alexis se laissa déterminer par Murtzuphle à entrer en négociation. Il réclamait encore le secours des barons contre le peuple de Constantinople, et offrait de leur livrer le château fortifié des Blaquernes. Mais ce conseil de Murtzuphle était un piége : il divulgua lui-même ce projet, pour rendre l'empereur odieux. La multitude, furieuse de la lâcheté d'un prince qui voulait livrer la ville une seconde fois, s'assembla en tumulte autour de l'église de Sainte-Sophie, demandant à grands cris qu'on la délivrât d'un vieillard imbécile et d'un traître et qu'on nommât un nouvel empereur.

Le sénateur Nicétas, qui a écrit l'histoire de ces temps déplorables, eut la sagesse et le courage de représenter que les Latins étaient aux portes de la ville; que ce n'était pas le moment de leur fournir un nouveau prétexte et de les irriter, en détrônant un prince qui était leur ouvrage. C'était précisément ce qui faisait haïr Alexis; on prodigua à cet empereur les noms d'esclave et de traître; il fallut que le sénat lui désignât sur-le-champ un successeur. Mais cette couronne, que si souvent on brigue au péril de la vie, personne alors n'osait l'accepter. Elle fut successivement offerte à plusieurs sénateurs, dont la prudence sut échapper à un honneur si dangereux, et on finit par proclamer tumultuairement un jeune homme, nommé Nicolas Cannabé, qui en se laissant faire cette violence montra moins de courage que de faiblesse.

Cannabé empereur.

XXX. Murtzuphle empereur. 1204.

Les espérances de Murtzuphle étaient trompées; il gagna l'eunuque intendant du trésor, les gardes, courut à l'appartement d'Alexis, qu'il réveilla par des cris d'effroi, et, sous prétexte de le sauver, le fit sortir par une porte dérobée; des hommes apostés le saisirent et le je-

tèrent dans un cachot, où il fut étranglé. Isaac, son père, alors malade, fut tellement frappé de cette révolution qu'il succomba à son saisissement. Murtzuphle, ne tenant aucun compte de l'élection qui venait d'être faite, se fit proclamer par ses partisans, et l'imprudent qui avait osé accepter l'empire alla expier dans un cachot un règne de quelques heures. Ces événements se passèrent le 26 janvier 1204.

Ce nouvel usurpateur au moins n'était pas indigne du rôle de défenseur de son pays (1). Il suppléa par son activité au peu d'énergie de son peuple, multiplia les périls autour du camp des croisés, fit plusieurs tentatives pour détruire leur flotte, exécuta de nombreuses sorties, se montrant dans tous ces combats une massue de fer à la main. Ces expéditions n'étaient pas heureuses ; mais elles fatiguaient une armée qui diminuait tous les jours, et pendant les trois mois qu'elles durèrent un meilleur ordre s'établissait dans les finances ; la confiscation des biens de tous ceux qui s'étaient enrichis aux dépens de l'État sous les règnes précédents fournissait au trésor des ressources qui dispensaient de recourir à de nouveaux impôts. Les murailles de Constantinople étaient réparées, exhaussées ; elles se couvraient de machines de guerre : on élevait sur les tours déjà existantes des retranchements, et d'autres tours de plusieurs étages, en charpente, pour conserver l'avantage de la position sur les assaillants. Murtzuphle essaya même de conjurer la guerre par la ruse ou la négociation : il fit demander une entrevue, à laquelle les barons ne consentirent qu'avec répugnance. Ce fut le doge qu'ils chargèrent de les re-

(1) Gibbon, ch. LX.

présenter. Dans cette conférence on mit à la paix trois conditions : la première, qu'il serait payé aux croisés une contribution (1) ; la seconde, que le nouvel empereur leur fournirait un secours pour la conquête de la Terre Sainte ; enfin qu'il se soumettrait à l'Église romaine. C'étaient, comme on voit, les conditions qui avaient été souscrites par Isaac et par Alexis ; Murtzuphle refusa de se soumettre à la troisième, et il fallut se préparer de part et d'autre à des actions de guerre plus décisives.

Les croisés faisaient la guerre contre Murtzuphle en sûreté de conscience et avec tout le zèle du prosélytisme. C'était un usurpateur : les Latins oubliaient que leurs secours n'avaient pu rendre les droits d'Isaac plus légitimes ; mais combattre un prince qui refusait de se soumettre à l'Église romaine leur semblait une guerre sainte, une manière d'acquitter leur vœu. « C'est une « guerre juste, disaient les évêques qui avaient suivi « l'armée ; le meurtrier de son seigneur n'a droit de « posséder aucune terre ; tous ses adhérents participent « au crime ; et en outre ils se sont soustraits à l'obé- « dience de Rome : pour quoi nous vous disons que la « bataille est légitime. Si vous avez la pieuse intention

(1) Nicétas, *Histoire d'Alexis Ducas*, ch. II, et, d'après lui, Gibbon et Le Beau, attestent cette négociation. Quant à la somme demandée, on l'exprime fort différemment. Le Beau dit cinq mille livres d'or, et Gibbon, qui suit en cela l'historien grec, cinquante mille, qu'il évalue à quarante-huit millions. L'or valant à peu près quatorze ou quinze fois l'argent, cinq mille livres d'or équivaudraient à environ cent cinquante mille marcs d'argent. Il y a apparence que cette somme était le reste des deux cent mille marcs promis par Isaac et par Alexis. Mais s'il fallait admettre la version de Gibbon, la contribution demandée à Murtzuphle se serait élevée à quinze cent mille marcs d'argent, et il n'y aurait plus aucune proportion entre cette seconde contribution et la première.

« de conquérir le pays et de le ranger sous l'autorité du « pape, vous mériterez les indulgences et les pardons « qu'il a octroyés à ceux qui mourraient confessés et « repentants de leurs fautes (1). »

XXXI. Traité entre les croisés, par lequel ils se partagent d'avance l'empire.

Ces exhortations donnèrent aux barons une telle assurance, qu'ils signèrent avec le doge un traité pour le partage de l'empire, qu'ils se promettaient de conquérir. Ce traité, que Dandolo rapporte dans sa *Chronique* (2), est du mois de mars 1204. Le premier article était relatif au partage du butin : on promettait de le mettre fidèlement dans un dépôt commun, de le répartir également entre les deux nations, et de prélever sur la part des Français la somme qui restait due par eux aux Vénitiens. Quant aux approvisionnements, il devait en être fait deux parts égales pour la subsistance de l'armée et de la flotte. Les Vénitiens devaient être rétablis dans tous les priviléges dont ils avaient joui. Aussitôt après la conquête, douze électeurs, dont six Français et six Vénitiens, devaient nommer un empereur à la pluralité des suffrages : le patriarcat de l'empire et l'église de Sainte-Sophie devaient appartenir à la nation dont l'empereur ne serait pas. Il était stipulé qu'on préleverait sur toutes les terres conquises un quart des provinces et un quart de la capitale, pour former les États du nouvel empereur ; que des trois autres quarts une moitié formerait le lot des Vénitiens et l'autre serait répartie entre les barons français; que douze commissaires seraient désignés pour assigner à chaque baron les provinces qui devaient être son partage; que les barons les pos-

(1) VILLEHARDOUIN, § 117.
(2) Liv. X, ch. III, par. 32.

séderaient à titre de souveraineté transmissible à leur descendance, masculine et féminine, mais comme feudataires de l'empire, et qu'en cette qualité ils prêteraient tous, à l'exception du duc de Venise, hommage à l'empereur. Enfin les Français et les Vénitiens s'engageaient à prolonger encore leur séjour dans l'empire grec jusqu'au dernier jour de mars de l'année suivante, pour y affermir la puissance du nouveau souverain.

On connaît peu d'actes diplomatiques aussi importants, et qui aient été suivis d'une exécution aussi littérale : il était donné à ces vaillants hommes d'écrire d'avance l'histoire de l'empire qu'ils allaient attaquer.

XXXII. Assaut de Constantinople, 9 avril 1204. Les croisés sont repoussés.

Leurs préparatifs étaient faits; les pertes que l'armée avait essuyées ne permettaient plus de faire les approches de deux côtés différents; se borner à un assaut par terre, c'était se priver du secours de la flotte et des soldats vénitiens, dont l'attaque avait eu un plein succès lors du premier siége. On se détermina à embarquer toute l'armée, et à donner l'assaut du côté de la mer. Quelques officiers avaient proposé d'attaquer de préférence le front de la place qui s'étendait le long de la Propontide, et qu'ils jugeaient le plus faible; mais les Vénitiens représentèrent que si on faisait l'attaque hors du port le courant entraînerait les vaisseaux et rendrait l'abordage plus difficile. Il fut donc décidé qu'on donnerait l'assaut là même où les Vénitiens l'avaient déjà donné la première fois, vers cette partie de la ville qui avait été incendiée. Murtzuphle, qui prévit ces dispositions, fit dresser sa tente au milieu des décombres et attendit les assaillants.

Le 9 avril la flotte, qui formait une ligne d'une demi-lieue de longueur, quitta le rivage de Péra pour tra-

verser le port, et l'armée vint aborder au pied des murs de Constantinople, tandis que du haut de leurs huniers les Vénitiens, impatients de combattre avec la lance, jetaient des ponts sur les tours. Tout le front de la ville était attaqué à la fois, et partout avec une égale impétuosité ; mais tous les efforts des assiégeants ne purent compenser l'infériorité de leur nombre et le désavantage de leur position. Après plusieurs heures de combat, il fallut se décider à la retraite, et ce ne fut pas sans beaucoup de difficultés et de dangers que ceux qui avaient mis pied à terre regagnèrent leurs vaisseaux. Leur perte avait été fort considérable : les Grecs triomphaient ; mais les barons dès le soir même résolurent un nouvel assaut, qui eut lieu trois jours après et sur le même point. On enchaîna deux à deux les gros vaisseaux qui devaient attaquer les tours ; on promit cent marcs d'argent aux premiers soldats qui atteindraient le haut de la muraille.

XXXIII. Nouvel assaut. Prise de Constantinople. 12 avril 1204

Le combat commença au point du jour. Les croisés appliquèrent leurs échelles au rempart. Les assiégés les combattaient avec la lance ou l'épée, et les écrasaient avec des pierres ou des poutres qu'ils faisaient rouler sur eux. Les gros vaisseaux n'avaient pu encore aborder ; il était midi, et les Grecs avaient repoussé toutes les attaques, lorsque le vent, venant à fraîchir, poussa contre une tour deux bâtiments nommés *le Pèlerin* et *le Paradis*, que montaient les évêques de Troyes et de Soissons. L'échelle du *Pèlerin* atteignit le rempart ; soudain un Français, André d'Urboise, et Pierre Alberti, Vénitien, s'élancent, franchissent ce périlleux passage et sont suivis de quelques braves ; la bannière des évêques est plantée sur le rempart ; cette vue redouble l'ardeur des assaillants : quatre tours sont emportées, trois

portes cèdent aux coups du bélier ; les chevaliers sautent sur leurs chevaux, et se précipitent dans la ville (1) à la tête de toute l'armée.

Murtzuphle avait rangé sa garde en bataille pour les recevoir ; mais il se vit abandonné et contraint de se retirer dans le palais du Bucoléon ; le carnage devint épouvantable. Cependant la nuit approchait ; il eût été imprudent de laisser l'armée se répandre sans ordre dans une ville immense : les chefs l'arrêtèrent, pour se tenir à portée de leurs vaisseaux, et prirent poste au pied des tours, près des portes dont ils venaient de s'emparer. Soit que l'on craignît quelque attaque, soit que l'on voulût établir des communications plus faciles, les assiégeants eurent encore recours au funeste expédient de l'incendie ; le feu dévora cette nuit plus de maisons que n'en contiennent, suivant l'expression de Villehardouin, trois des plus grandes villes de France ; c'était la troisième fois, dans moins d'un an, que Constantinople éprouvait ce terrible fléau.

Au point du jour les Latins croyaient avoir encore beaucoup à faire. Ils étaient sous les armes, et s'attendaient à combattre un mois entier, pour emporter tant de palais, tant d'églises, qui pouvaient offrir des points de résistance, et pour soumettre une innombrable population ; mais pendant la nuit Murtzuphle, après avoir inutilement parcouru la ville pour rallier ses soldats, avait désespéré de sa cause, s'était jeté dans un vaisseau, et s'était enfui vers la Thrace.

Fuite de Murtzuphle. Nomination d'un nouvel empereur. Sa fuite.

(1) Nicétas dit : Un cavalier nommé Pierre, grand comme un géant, coiffé d'un casque presque aussi haut qu'une tour, et capable de mettre seul en fuite toute une armée, entra par la porte du Pitrion. (*Histoire d'Alexis Ducas*, chap. II.)

Qui croirait que dans cette ville en flammes, dont une partie était déjà occupée par l'ennemi, et dont le reste devait être saccagé au point du jour, il se trouva des hommes assez aveugles pour ambitionner un trône prêt à crouler et ensanglanté depuis six mois par trois empereurs? Dès qu'on eut appris la fuite de Murtzuphle, le patriarche, le clergé, les sénateurs, le peuple, coururent à Sainte-Sophie; là deux concurrents passèrent le reste de cette nuit déplorable à briguer un diadème en lambeaux. On proclama Théodore Lascaris, prince digne sous plusieurs rapports d'une couronne. Il harangua, avec toute l'éloquence naturelle aux Grecs, ces soldats prêts à passer sous le joug, ce peuple menacé du plus honteux esclavage. Il voulut les exciter à faire un dernier effort pour repousser l'étranger; mais, les trouvant incapables d'aucune résolution généreuse, il fut réduit à se sauver avant que le soleil eût éclairé ce règne d'un moment.

A peine le jour commençait-il à paraître que les vainqueurs, impatients de dévorer leur proie, virent venir à eux de longues files d'habitants, précédés de prêtres, qui portaient des croix et des reliques. Ces suppliants se prosternèrent pour demander la vie : c'était de leurs richesses que les soldats étaient altérés, après un an de misère et de privations. Maître dès lors de la ville de Constantin, qui venait de succomber pour la première fois, les chefs dirigèrent leurs troupes dans les différents quartiers, pour s'emparer des postes principaux.

Le marquis de Montferrat, en entrant dans le palais impérial, le trouva plein des plus illustres captives. C'étaient, parmi beaucoup de femmes du sang royal ou des premières maisons de l'empire, la sœur du roi de

France Louis VII, veuve de deux empereurs (1), et Marguerite de Hongrie, en deuil depuis deux mois de l'empereur Isaac. La beauté de celle-ci frappa d'admiration tous ces guerriers, à qui l'ardeur du combat laissait quelque chose de farouche. Le chef des croisés, le marquis de Montferrat, ne put se défendre d'une impression que ses compagnons éprouvaient. Pour être digne de la plus belle des impératrices il ne lui manquait qu'un trône, et sa vaillance venait de le lui conquérir.

XXXIV. Pillage de Constantinople.

Cependant la ville était en proie à l'avidité et à la licence des soldats, répandus dans tous les quartiers; les habitations des citoyens, les magasins du commerce, les palais, les églises, étaient fouillés sans égard pour l'humanité, sans respect pour la majesté des lieux. Les historiens qui ont le plus soigneusement évité l'exagération dans le récit de ces malheurs évaluent à deux mille le nombre des habitants qui furent victimes de l'irruption des vainqueurs ou des excès qui la suivirent. Ni les ordres des généraux pour faire respecter la faiblesse et l'infortune; ni l'excommunication dont les évêques menaçaient quiconque détournerait une partie du butin ou pillerait les temples; ni la sévérité du comte de Saint-Paul, qui fit pendre un chevalier, rien ne put arrêter les désordres jusqu'à ce qu'enfin l'avarice fût assouvie. Les soldats, après avoir pillé les demeures des particuliers, menaçaient ou torturaient les propriétaires, pour leur arracher l'aveu de quelque trésor caché; et un premier aveu, loin de satisfaire une avidité insatiable, devenait le prétexte de nouveaux tourments. Les habitants se jetaient aux genoux de tous les officiers,

(1) Alexis Manuel, fils de Manuel Comnène, et Andronic.

en faisant des signes de croix, pour faire comprendre qu'ils étaient chrétiens, et croyant voir dans chacun d'eux le chef de l'armée, ils s'écriaient : « Saint roi « marquis, ayez pitié de nous. »

Tout ce qu'on put faire en faveur de ces malheureux ce fut de laisser les portes de la ville ouvertes, afin qu'ils pussent au moins, en abandonnant leur fortune, échapper aux derniers outrages, et voir de loin brûler leurs maisons. Ils erraient dans la campagne, les uns avec leurs enfants, éplorés, les autres encore plus à plaindre, seuls, séparés de leur famille et incertains de son sort. Dans leur fuite, les riches empruntaient des haillons pour devoir leur sûreté à la livrée de l'indigence, les pères couvraient de boue le visage de leurs filles, afin de les dérober à la brutalité des soldats (1). Les sénateurs, le patriarche lui-même, sans suite, presque sans vêtements et monté sur un âne, parce qu'il avait été dépouillé de sa chaussure, suivaient le rivage de la mer, cherchant un esquif qui les emportât, à travers d'autres périls, loin de cette terre désolée.

A côté de ces scènes de douleur, le pillage en offrait de hideuses et de risibles. Les soldats de la croix brisaient les châsses des saints, violaient les tombeaux, enfonçaient les tabernacles, profanaient les vases sacrés, dispersaient ce que la religion a de plus vénérable, arrachaient les balustres d'argent de Sainte-Sophie, et, pour enlever ces dépouilles, amenaient dans le sanctuaire des chevaux qui le souillaient. Leur fanatisme ne croyait pas commettre une impiété en profanant les

(1) C'est l'aventure du sénateur Nicétas, qu'il rapporte lui-même dans son récit des événements qui suivirent la prise de Constantinople, ch. II.

temples des schismatiques ; ils insultaient au culte de leurs ennemis. Une prostituée vint s'asseoir dans la chaire patriarcale, et les pèlerins, s'enivrant dans le calice et dans le ciboire, dansaient aux chansons de cette fille de Bélial (1).

Pendant que les soldats s'abandonnaient à ces excès, d'autres croisés se livraient avec non moins d'ardeur à une autre espèce de pillage. Ici je laisse parler l'auteur de l'*Histoire Ecclésiastique* (2). « Martin, abbé de Paris, « au diocèse de Basle, vint pendant le pillage à une « église qui était en grande vénération. On y avait ap- « porté de tout le quartier de grandes sommes d'argent « et de précieuses reliques des églises et des monastères « voisins. Plusieurs étant donc entrés dans l'église pour « la piller, l'abbé Martin s'avança dans un lieu plus « secret, où il crut trouver ce qu'il cherchait. Il y ren- « contra un vieillard de bonne mine, avec une grande « barbe blanche, et lui dit d'un ton menaçant : Allons,

(1) Voici le récit d'un témoin oculaire : « Quod auditu horrendum est, id tum erat cernere, ut divinus sanguis et corpus Christi humi effunderetur et abjiceretur. Qui autem pretiosas eorum capsulas rapiebant ipsas confractas pro patinis et poculis usurpabant. Muli et jumenta sellis instrata usque ad templi adita introducebantur, quorum nonnulla, cum ob splendidum et lubricum solum pedibus insistere nequirent, prolapsa confodiebantur, ut effusis cruore et stercore sacrum pavimentum inquinaretur. Imo et muliercula quædam, cooperta peccatis, Christo insultans et in patriarchæ solio consedens, fractum canticum cecinit, et sæpe in orbem rotata saltavit, etc. (NICÉTAS, *Histoire d'Alexis Ducas*, ch. III et IV.)

Le traducteur latin n'a pas tout dit ; l'historien appelle cette femme une prostituée chargée de péchés, une servante du diable, une prêtresse des furies, une boutique de sortiléges. Tous ces détails sont rapportés par Gibbon, l'abbé Fleury, M. Sismonde-Sismondi, et tous les autres historiens.

(2) Liv. LXXVIe.

« maudit vieillard, montre-moi les plus précieuses reli-
« ques que tu gardes; autrement tu es mort. Le prêtre
« grec, effrayé par le ton de sa voix, car il n'entendait
« pas les paroles, commença, pour l'adoucir, à lui
« parler en langage franc, et l'abbé, qui n'était point
« en colère, lui fit entendre ce qu'il désirait de lui.

« Alors le Grec, l'ayant considéré et jugeant que c'é-
« tait un religieux, crut plus tolérable de lui confier
« des reliques que de les abandonner à des séculiers,
« qui les profaneraient de leurs mains sanglantes, et lui
« ouvrit un coffre ferré, où l'abbé enfonça les deux
« mains avec empressement, et emplit de ce qu'il jugea
« le plus précieux son habit, retroussé exprès. Ces reli-
« ques étaient : du sang de Notre-Seigneur, du bois de
« la vraie croix, des os de saint Jean-Baptiste, un bras
« de saint Jacques, et grand nombre d'autres.

« Galon de Sarton, chanoine de Saint-Martin de Pé-
« quigny, prit d'abord dans le pillage le chef de saint
« Christophle, le bras de sainte Éleuthère, et quelques
« autres reliques. Se promenant dans un vieux palais
« demi-ruiné, il aperçut une fenêtre bouchée de foin et
« de paille où il soupçonna qu'il y avait des reliques,
« et en effet il trouva deux vases, dont l'un contenait le
« doigt, l'autre le bras de saint George; mais, craignant
« d'être surpris, il les remit. Le lendemain, fouillant
« plus avant, il trouva deux bassins d'argent avec leurs
« étuis, qu'il emporta, et connut par les inscriptions
« que dans l'un était le chef de saint George, et dans
« l'autre le chef de saint Jean-Baptiste. Pour les trans-
« porter plus facilement et plus sûrement, Galon rompit
« les grands bassins, qu'il vendit, puis il s'embarqua,
« et porta ces reliques dans la cathédrale d'Amiens. »

Parmi toutes ces circonstances du sac de Constantinople, ces horreurs, ces orgies, ces excès d'avarice, quelques traits caractérisent la dévotion grossière des Occidentaux; beaucoup attestent leur orgueilleuse ignorance. Les Grecs étaient un peuple corrompu, avili, mais fort supérieur alors aux Latins dans tout ce qui tenait à la culture des arts et des lettres; on ne le vit que trop à la manière dont les vainqueurs profanèrent les monuments qui décoraient l'antique Byzance. Ces vainqueurs parcouraient Constantinople, parés avec tout le faste de l'Orient, et portant des plumes et des écritoires en dérisions de la science des vaincus.

XXXV. Partage du butin.

Quand les chefs commencèrent à croire que leur voix pouvait être entendue d'une soldatesque effrénée, ils ordonnèrent d'apporter dans un dépôt commun tout ce qui avait été trouvé dans le pillage. On ne pouvait pas s'attendre à une restitution fidèle; cependant il se trouva que la masse du butin à partager s'élevait à quatre cent mille marcs d'argent. Un quart fut réservé pour l'empereur qui devait être élu; le reste fut partagé également entre les Vénitiens et les Français. La part de ceux-ci fut donc de cent cinquante mille marcs. Ils commencèrent par en prélever cinquante mille pour s'acquitter envers les Vénitiens de ce qu'ils leur devaient encore; de sorte qu'il resta cent mille marcs à répartir entre tous ceux qui composaient l'armée. Chaque fantassin eut cinq marcs, chaque homme de cheval le double, et chaque chevalier ou prêtre le quadruple; ce qui prouve qu'il ne restait pas plus de quinze mille hommes dans l'armée des Français.

Mais la somme régulièrement partagée n'était qu'une faible partie de ce que le pillage avait produit. Ville-

hardouin évalue le butin des Français à quatre cent mille marcs, sans compter ce dont on n'eut pas connaissance. Or, si on ajoute à cette somme une somme égale pour les Vénitiens, les cinquante mille marcs qu'on préleva pour leur créance, et les cent mille qui furent mis en réserve pour l'empereur, on trouvera un total de neuf cent cinquante mille marcs; à quoi il faut ajouter les parts des seigneurs, sans doute bien plus considérables, les rapines ignorées, les objets vendus, estimés à vil prix ou détruits; et si on considère que cette ville, où l'on faisait un pillage équivalant au moins à deux cents millions de notre monnaie d'aujourd'hui (1), venait d'être ravagée par trois incendies effroyables, on se fera quelque idée de la richesse de cette capitale.

L'esprit spéculateur des Vénitiens se montra au milieu de ce désordre général, dont ils entrevirent l'occasion de profiter. Ils proposèrent de se charger de tout le butin, et de donner cent marcs d'argent à chaque homme de pied, deux cents à chaque homme de cheval, et quatre cents aux chevaliers et aux prêtres. Ce marché ne fut pas accepté; mais cette offre prouverait que la somme trouvée était bien plus considérable que celle dont on a cherché ci-dessus à établir l'évaluation.

Les reliques furent partagées avec le même soin que les richesses, sauf les pieux larcins dont nous avons cité quelques exemples. Le doge envoya à Venise une portion de la vraie croix, un bras de saint George, une partie du chef de saint Jean-Baptiste, le corps de sainte

(1) En supposant que depuis 1204 l'argent n'ait perdu que les trois quarts de sa valeur.

Luce, celui du prophète saint Siméon, et une fiole du sang de Jésus-Christ.

L'avidité spécule surtout : les reliques, vraies ou supposées, devinrent un objet de commerce.

Il y avait à Constantinople d'autres trophées dont les guerriers occidentaux ne connaissaient pas encore le prix. Tout ce que les lettres grecques et latines avaient produit, tout ce que le savoir avait confié au papier, était recueilli depuis neuf siècles dans de vastes bibliothèques, que les soldats dispersèrent ou que la flamme dévora. On doit déplorer cette perte; mais il n'est pas possible de l'apprécier.

La magnificence des empereurs avait embelli la capitale de tous les monuments des arts : la Grèce, l'Égypte, Rome elle-même, avaient été mises à contribution pour décorer Byzance. On citait une multitude d'ouvrages célèbres, dans lesquels les vainqueurs ne virent que les objets d'un luxe inutile ou une matière qui pour recouvrer quelque valeur devait être rendue à des usages grossiers. Les statues de marbre furent mutilées; on fondit celles d'airain; et de tant de chefs-d'œuvre on ne connaît aujourd'hui que quatre chevaux de bronze doré, qui étaient placés dans l'hippodrome de Constantinople (1), et que Dandolo envoya à Venise, où on les éleva sur le portail de Saint-Marc. C'est ce même trophée que nous avons vu devenir ensuite pour la France un juste monument d'orgueil et de douleur (2).

(1) Nicétas dit que sur la tour de l'hippodrome il y avait quatre chevaux dorés vis-à-vis l'un de l'autre. (*Histoire de Manuel Comnène*, liv. III, ch. v.)

(2) Furono portati a Venesia quatro cavalli grandi di bronzo dorati ch'erano a Constantinopoli, i quali furono fatti in Persia; et quando

Il y avait un mois que les croisés dominaient dans Constantinople au seul titre de vainqueurs. Ils s'occupèrent enfin du choix d'un souverain, et, conformément à leurs conventions, désignèrent des électeurs pour y procéder. De la part des Français on nomma six ecclésiastiques, afin d'être plus sûr de leur impartialité dans un choix dont ils ne pouvaient être l'objet. Ce furent les deux prélats dont les bannières avaient été arborées les premières sur les tours de Constantinople, Garnier, évêque de Troyes; Nevelon, évêque de Soissons; Pierre, évêque de Bethléem; Conrad, évêque d'Halberstadt; Jacques de Vitry, évêque d'Acre; et l'abbé de Loces, au diocèse de Verceil. Les électeurs vénitiens furent Vital Dandolo, amiral de la flotte; Othon Querini, Bertuce Contarini, Nicolas Navagier, Pantaléon Barbo. Les auteurs ne s'accordent pas sur le sixième; les uns le nomment Jean Balegio, les autres Jean Michieli. C'est un devoir de l'histoire de conserver les noms des hommes qui ont pris une noble part aux grands événements. Ce sont là les véritables titres de noblesse des familles, c'est la plus belle récompense de l'héroïsme ou de la capacité.

XXXVI. Élection d'un empereur latin.

i Romani acquistarono la Persia, tolsero i quatro cavalli e li fecero portare alla marina, e fecero mettere sulle loro monete e medaglie nel rovescio i detti quatro cavalli e portati poi a Roma, demum Constantino imperator romano quando andò ad abitare a Constantinopoli, cioè a edificare la detta città, tolse i detti quatro cavalli di Roma, e li portò con lui, ed è opera excellentissima ben gittata et netta. Uno de' quali cavalli era sulla galera di ser Dominico Morosini e per sinistro si ruppe un piede di dietro, e giunti a Venesia e scaricati furono posti sopra la chiesa di S. Marco; ma il signor Morosini volle tenere per memoria quel piede. Onde la signoria ne fece far un altro e aggiungerlo al cavallo, come al presente appare; ed io ho veduto il delto piede.
(Marin SANUTO, *Vite de' Duchi, A. Dandolo.*)

Entre tous les seigneurs qui avaient eu part à cette grande conquête, trois, déjà élevés à la dignité de souverain, paraissaient devoir, à raison de leur rang et de leurs services, exclure tous les autres et balancer les suffrages. C'étaient le marquis de Montferrat, général de la croisade; Baudouin, comte de Flandre, qui en avait été le promoteur, et le doge Henri Dandolo.

Le premier, que sa réputation militaire avait appelé à la tête de cette expédition, venait de donner une nouvelle preuve de ses talents. Le second, âgé seulement de trente-deux ans, était le plus puissant des princes de l'armée. Le troisième, presque centenaire, avait montré une force de tête et de caractère qui avait vaincu tous les obstacles, sans cesse renaissants dans une si grande entreprise.

On propose le doge.

Mais il était peu naturel de placer sur un trône qu'on venait de fonder un vieillard qui ne pouvait manquer d'éprouver bientôt la débilité de son âge. D'une autre part, il y avait à considérer que si la couronne était déférée au doge, les Vénitiens se trouveraient possesseurs de plus de la moitié de l'empire; qu'il n'y avait pas seulement à le garder, mais à le conquérir; qu'ils avaient pour cela peu de forces de terre; qu'il était à craindre que les barons, peu satisfaits de leur lot, ne retirassent leurs troupes, ce qui pouvait entraîner la perte de toutes ces conquêtes. Malgré ces raisons, la majorité des électeurs penchait pour Henri Dandolo; on allait recueillir les voix, lorsqu'un des Vénitiens, Pantaléon Barbo, représenta que ce choix, quelque honorable qu'il fût, était plus dangereux que profitable pour la république. Plus la place de doge devenait importante, plus il était

à craindre qu'un si haut prix offert à l'ambition n'excitât des factions, et par conséquent des troubles. La république ne serait peut-être pas assez puissante pour garder l'empire; et le doge empereur serait trop puissant pour respecter toujours les droits de la république. Il n'était pas dans la nature des choses que l'empire d'Orient dépendît d'une ville éloignée et sans territoire. La réunion de ces deux gouvernements en entraînait la translation à Constantinople; et alors Venise devenait sujette pour avoir voulu être souveraine. Proposer au vénérable doge de devenir empereur en cessant d'être Vénitien, c'était lui donner un trône sans les moyens de s'y maintenir, et priver la république d'une de ses plus illustres familles.

Ces représentations, si sages et si généreuses, déterminèrent les électeurs à choisir entre le comte de Flandre et le marquis de Montferrat. On a dit que les Vénitiens écartaient celui-ci, parce qu'ils craignaient un si grand accroissement de puissance donné à un prince déjà établi dans le nord de l'Italie. Cette crainte ne paraissait pas fondée. La petite souveraineté que le marquis de Montferrat possédait au pied des Alpes ne pouvait faire aucun ombrage à la république. Quoi qu'il en soit, le 9 mai, après une délibération qui durait depuis le matin, la pluralité des suffrages se réunit en faveur du comte de Flandre, et à minuit, l'évêque de Soissons ayant proclamé ce choix du haut d'un balcon du palais, toute la ville retentit du cri de Vive l'empereur Baudouin!

Baudouin, comte de **Flandre**, proclamé empereur.

Le marquis de Montferrat fut le premier à lui baiser la main, avec une noble abnégation de ses prétentions. Le nouvel empereur fut élevé sur le bouclier. Ce bou-

clier était soutenu par le doge, le marquis de Montferrat, le comte de Blois et le comte de Saint-Paul.

XXXVII. Partage des provinces.

Il avait été convenu que celui des deux concurrents français qui ne serait pas élevé au trône aurait, avec le titre de roi, l'île de Candie et tout ce que l'empire possédait au delà du Bosphore : ce fut le lot du marquis de Montferrat. Mais il demanda et obtint d'échanger le pays situé sur la côte d'Asie contre la province de Thessalonique, voisine des États du roi de Hongrie, dont il devenait le beau-frère en épousant Marguerite, veuve de l'empereur Isaac.

On procéda au partage des provinces; plusieurs avaient été démembrées depuis longtemps, et de tout ce qui restait les croisés n'avaient encore pu conquérir que les environs de la capitale. Il paraît que ceux qui firent cette distribution n'étaient pas suffisamment instruits de l'étendue de l'empire. On donna des principautés en Asie à ceux qui voulurent tenter d'en aller prendre possession. Mais comment faire des conquêtes avec une armée réduite à moins de quinze mille hommes, divisée entre tant de nouveaux souverains ? Il était évident que ce partage de l'empire devait ruiner en peu de temps la puissance des Latins dans l'Orient. Assez forts pour détruire, ils ne l'étaient pas assez pour conserver. Quand on lit, dans Villehardouin, les conquêtes que tel ou tel prince entreprenait avec cent ou six vingts chevaliers, on croit lire les expéditions des lieutenants de Pizarre ou de Fernand Cortez ; et l'on est humilié de voir les fils des Grecs et les restes de l'empire romain traités avec ce mépris.

Il n'est guère possible de dire avec exactitude quel

fut le pays qui échut à chacun des copartageants. L'acte de partage a bien été conservé par les historiens (1);

(1) Il est dans les notes de la *Chronique* de DANDOLO, liv. X, ch. III, par. 33.

Voici textuellement ce qui concerne les Vénitiens :

Pars terrarum domini Ducis et communis alias gentis Venetiarum.

De prima parte imperii Romaniæ quæ devenit communi Venetiarum.

Civitas Archadiopolis,
Missini,
Bulgarifigo,
Pertinentia Archadiopoli,
Pertinentia Pictis et Nicodemi,
Civitas Heracleæ,
Pertinentia Caludro, cum civitate Rodesto et Panedo cum omnibus quæ sub ipsis,
Civitas Adrianopolis, cum omnibus quæ sub ipsa,
Casalia Corici vel Coltrichi,
Pertinentia Brachiali,
Sageedei vel Saguelai,
Pertinentia de Muntimanis et Sigopotomo, cum omnibus quæ sub ipsis,
Pertinentia Gani,
Certasca Miriofitum,
Casalia de Raulatis et Examilli,
Pertinentia Gallipoli,
Cortocopi Casalia,
Pertinentia Peristatus,
Emborium vel Estborium,
Lazua et Lactu.

Hæc est secunda pars terrarum dì Ducis et communis Venetiarum de secunda parte imperii Romani.

Provinciæ Lacedæmoniæ Miera et Megali Epicephis,
Parva et magna pertinentia Calobries vel Calobrita,
Ostrones vel Ostrovos, provincia Colonis, Oreos, Caristos,
Antrus, Concilani, vel Conchi Latica, Cavisia vel Nisia,
Egina et Calirus vel Culuris, pertinentia Lapadi,
Zacinthos, Oprium vel Orili,

mais il y a beaucoup de noms qui sont méconnaissables, et, chose étonnante, on n'y trouve pas l'indication de toutes les villes ou provinces qui appartenaient alors à l'empire grec.

Ces possessions furent concédées aux barons avec des titres inconnus jusque alors dans l'Orient. Le comte de Blois fut duc de Nicée; Villehardouin, maréchal de Romanie. La nouveauté des titres attestait un grand changement qui s'était opéré dans le système de la société; et la Grèce dut sans doute être étonnée de voir un comte

Cæphalonia, Patre, Methone, cum omnibus suis scilicet pertinentiis de Brana, pertinentia de Catacha Gomo, cum villis, Chiræ hermis filiæ imperatoris, vel kir Alexii, cum villis de Molineti, et de cæteris monasteriorum sub quibusdam villis, quæ sunt imperatoris, scilicet de Micra, et Megali Epicepsi, scilicet parva et magna provincia Ricopalla vel Nicopalla, cum pertinentiis de Artha et Bohello, de Anatholico, de Lesconis et de cæteris...... et monasteriorum cum Cartolaratis.

Provincia Dirrachii et Arbani, cum Clominissa vel Clavinissa de Vagnetia,

Provincia de Granina,

Provincia Drinopoli, provincia Aeridis, Leucas et Coripho.

Muratori, dans son édition de la *Chronique* de Dandolo rapporte, à la suite de ce traité, une variante qu'il dit avoir vue sur le manuscrit de la bibliothèque Ambrosienne. Il y a quelques noms écrits différemment, et même quelques-uns de plus ou de moins; mais il est fort difficile d'expliquer tout à fait l'une et l'autre leçon. Quand les Français et les Vénitiens voulurent se mettre en possession d'un territoire si imparfaitement connu et si vaguement désigné dans l'acte de partage, quelques difficultés s'élevèrent entre les co-partageants; mais elles furent terminées à l'amiable par des arbitres qui de la part de Henri Baudouin furent Geoffroy de Villehardouin et Miles de Brabant; et de la part de Marin Zeno, podestat vénitien, Bartole, Aldibrand, et André Bembo; ils prennent dans l'acte le titre de *judices Veneti*. Cet acte est rapporté par MURATORI, dans ses *Antiquités du moyen âge*, dissertation XLVIIe, p. 233.

de Naxe, un prince de Lacédémone, un duc d'Athènes.

On se partageait, on troquait, on vendait les provinces et les villes; et ces mutations prouvaient également l'avidité et l'ignorance des nouveaux possesseurs. Des villes jadis libres étaient joués aux dés par des hommes grossiers, qui n'en connaissaient pas même la position.

Je n'ose me hasarder à traduire la liste des pays qui entrèrent dans le partage des Vénitiens. Celles qui échurent aux Vénitiens.

Parmi les noms qu'on peut reconnaître, on y remarque : au fond du Pont-Euxin, Lazi, sur la côte de l'Asie Mineure; Nicopolis, dans le bassin de la Propontide; au nord, Héraclée, Ægos-Potamos et Rodosto; sur la côte méridionale, Nicomédie, Gallipoli à l'extrémité du détroit de l'Hellespont; sur l'Hèbre de Thrace, Adrianopolis, aujourd'hui Andrinople; deux places dans l'île d'Eubée, Oréos et Caristos; plusieurs ports autour du Péloponnèse, savoir Égine : dans le golfe Saronique, Mégalopolis dans la Laconie, Colone et Méthone, à la pointe de la Messénie, et Patre, aujourd'hui Patras, au détroit qui sépare le golfe de Corinthe de la mer Ionienne; enfin toutes les îles de cette mer, depuis Zante jusqu'à Corfou, et Dirrachium sur la côte de la Dalmatie.

Il faut ajouter à ces possessions plusieurs îles de l'Archipel, dont il n'est pas fait mention dans l'acte de partage : l'île de Candie, que les Vénitiens acquirent du marquis de Montferrat, le 12 août de la même année, pour dix mille marcs d'argent (1), et enfin le quart de

(1) Marin Sanuto, dans son *Histoire des Ducs de Venise*, rapporte cette transaction. Elle est aussi dans l'histoire des marquis de Montferrat, par Benvenuto di San-Georgio, lequel dit que les Vénitiens n'acquittèrent pas entièrement le prix de la vente. Les auteurs varient

Constantinople. On voit que le traité leur assurait la possession de ces rivages où la fable ingénieuse avait supposé autrefois la conquête de la Toison-d'Or. Ce fut à bon droit que le doge, après avoir chaussé les brodequins rouges, marque de la dignité impériale, ajouta à ses titres celui de seigneur du quart et demi de l'empire romain (1).

XXXVIII. Les croisés se réconcilient avec le pape.

Aussitôt qu'ils furent maîtres de Constantinople, le nouvel empereur, le marquis de Montferrat et le doge, écrivirent au pape pour le prier de sanctionner, par son approbation, tout ce qui avait été fait. L'excommunication avait été lancée contre les Vénitiens à cause de l'expédition de Zara : le moment était favorable pour demander qu'elle fût levée; et il devenait nécessaire de réconcilier la république avec le saint-siége, afin de prévenir toutes les difficultés que pourrait éprouver, de la part de la cour de Rome, l'élection d'un Vénitien au patriarcat de Constantinople.

Dandolo, en même temps qu'il rendait compte au pape, avec dignité et avec mesure, des raisons qui légitimaient l'expédition de la république contre une colonie rebelle, envoya solliciter l'absolution auprès du cardinal Pierre de Capoue, légat du saint-siége dans la Palestine. Ce légat se trouvait alors dans des circonstances fort difficiles. Le peu de croisés qui étaient allés dans la Terre

sur ce prix. Ducange, dans son *Histoire de Constantinople,* dit mille marcs d'argent; et en effet la copie de l'instrument, rapportée par l'historien du Montferrat, contient ces mots : « Vos ad præsens mihi dare debetis mille marchas argenti, et tantas possessiones a parte occidentis quarum redditus decem millia iperpera auri, juxta existimationem unius mei amici et alterius vestri, annuatim capiam. »

(1) Dominus quartæ partis e dimidiæ imperii romani.

Sainte n'y avaient fait que des efforts infructueux. Pierre de Capoue était obligé de renoncer, pour le moment, à toute nouvelle entreprise, et il venait de conclure une trêve de six ans avec les Sarrazins. Il accorda cette absolution, qui constatait au moins la soumission de la république. « Les Vénitiens, dit Fleury (1), n'avaient « donné aucune satisfaction ; mais le légat aimait mieux « les conserver imparfaits que les perdre entièrement ; « il craignait qu'ils ne gâtassent les autres. »

Le pape ne pouvait pas oublier combien les croisés, et surtout les Vénitiens, s'étaient rendus coupables de désobéissance. Au mépris de ses anathèmes, ils étaient allés à Zara ; au lieu de faire voile pour la Palestine, ils avaient fait la guerre au roi de Hongrie, chrétien et même croisé ; ils avaient attaqué un autre prince chrétien, avaient renversé un trône, et s'étaient partagé un empire, sans attendre les ordres du saint-siége. Cette guerre avait fait manquer l'expédition de la Terre Sainte. Aussi la réponse du pape commençait-elle par une réprimande sévère ; il leur reprochait de n'avoir pas accompli leur vœu, d'avoir préféré les richesses de ce monde aux biens célestes, d'avoir attaqué sans mission un peuple, schismatique à la vérité, mais sur lequel ils n'avaient aucune juridiction. Il faisait ensuite le tableau de toutes les horreurs, de toutes les profanations qui avaient souillé la prise de Constantinople. Ces crimes ne pouvaient que détourner les Grecs de revenir au sein de l'Église romaine ; « Cependant, ajoutait Innocent III, « les desseins de la Providence sont impénétrables. « Votre action est injuste, mais les Grecs avaient péché ;

(1) Liv. LXXVI[e].

« Dieu s'est servi de vous pour les punir. Puisque cette « terre vous est acquise par le jugement de Dieu, nous « croyons pouvoir vous autoriser à la défendre. Nous « espérons que Dieu vous pardonnera, si vous gouver- « nez avec justice, si vous ramenez les peuples à notre « sainte communion, si vous restituez les biens de l'É- « glise, si vous faites pénitence, et surtout si vous per- « sistez dans la résolution d'accomplir votre vœu (1). »

Le pape envoya un légat à Constantinople, qui vit avec douleur que les barons et les Vénitiens s'étaient partagé les domaines de l'Église en même temps que le territoire de l'empire.

XXXIX. Élection d'un patriarche de Constantinople.

Il restait à élire un patriarche ; il devait être pris parmi les Vénitiens, conformément au traité. Le choix tomba sur Thomas Morosini. Ce choix n'avait rien que de louable ; mais le pape jugea que l'élection n'avait pas été faite dans les formes canoniques, parce qu'elle avait eu lieu en vertu des ordres ou des pouvoirs du doge, et qu'elle avait été faite par les nouveaux chanoines de l'église de Sainte-Sophie, nommés par Dandolo. En conséquence le pape cassa l'élection ; mais, en considération du mérite du sujet, il nomma lui-même l'élu patriarche de Constantinople. Ce patriarche se trouvait alors à Rome. Il passa par Venise pour aller prendre possession de son siége ; là le sénat lui fit jurer de ne nommer aux canonicats de Sainte-Sophie, et de ne promouvoir aux siéges de sa juridiction, que des sujets vénitiens. Le pape, informé de ce serment, le déclara nul, et défendit à Morosini de le tenir (2).

(1) *Codex Italiæ diplomaticus,* tom. II, par. II, sect. VI, X.

(2) Cette bulle est dans la *Vie d'Innocent III*, insérée par Muratori dans sa collection *Rerum Italicarum Scriptores*, tom. III, p. 543. On

La république était plus puissante que le nouvel empereur. Elle venait d'acquérir plusieurs millions de sujets; mais il restait à les soumettre et à les contenir. Telle était l'entreprise d'un État qui, si on ne compte pas la Dalmatie, presque continuellement révoltée, n'avait guère que deux cent mille âmes de population (1). Il y avait dans cette conquête un avantage au partage duquel les belliqueux alliés des Vénitiens ne prétendaient pas : c'était le commerce.

XL. La république cède des fiefs dans ses nouvelles conquêtes.

Les nouvelles possessions échues aux Vénitiens par le traité étaient toutes maritimes, à l'exception d'Andrinople. Elles présentaient une suite de ports et d'îles, depuis le golfe Adriatique jusqu'au Bosphore. Dans l'impossibilité où le gouvernement se voyait d'occuper à la fois un si grand nombre de points isolés, il accorda, en 1207, à tous les citoyens vénitiens la permission d'armer pour conquérir les îles de l'Archipel et les ports de la côte non encore soumis, à condition qu'ils les tiendraient comme fiefs de la république. On ne réservait que l'île de Candie et celles de la mer Ionienne. Cette proclamation ouvrit une nouvelle carrière à l'ambition et à la cupidité. Les nobles et les marchands vénitiens, citoyens égaux d'une république où les fiefs étaient inconnus, s'empressèrent de hasarder leurs richesses pour

y lit : « Tibi mandamus et in virtute Spiritus Sancti districte præcipimus quatenus juramentum illud nequaquam observes.

(1) Dans le tableau rapide des révolutions de l'Italie, placé à la tête de l'*Histoire de Florence*, Machiavel se borne à dire : « Les services que les Vénitiens rendirent aux Français pour leur passage en Asie, leur valurent en récompense l'île de Candie. » Il faut en convenir, c'est dire trop peu : ils coopérèrent à la conquête, et ils ne reçurent point l'île de Candie à titre de récompense, puisqu'ils l'achetèrent. D'autres possessions leur furent cédées, mais à titre de partage.

devenir conquérants et feudataires. La lâcheté des Grecs leur facilita ces conquêtes.

Marc Dandolo et Jacques Viaro s'emparèrent de Gallipoli, qu'ils firent ériger en duché.

Les îles de Naxos, Paros, Mélos et Florinée formèrent une principauté, que la famille de Marc Sanudo conserva près de quatre cents ans.

Marin Dandolo s'établit à Andros.

André et Jérôme Ghisi prirent Théonon, Sciros et Micone; Pierre Justiniani et Dominique Michieli, l'île de Céos; Raban Cornaro s'établit sur les côtes de Négrepont, où il eut de la peine à se maintenir; et Philocole Navagier porta le titre de grand-duc de Lemnos.

XLI. Révolte dans les provinces conquises. 1205.

Nous avons fait remarquer que la ville d'Andrinople était la seule possession de la république dans l'intérieur des terres. Cette place était un poste avancé pour la défense de Constantinople. Elle se trouvait dans le voisinage d'un prince puissant, auquel les Grecs avaient eu recours en haine de leurs nouveaux maîtres. Le roi des Bulgares profita de l'occasion, promit des secours : la révolte éclata dans toutes les provinces, la garnison vénitienne d'Andrinople fut obligée de se retirer, et il fallut rappeler des troupes de tous côtés pour aller faire le siége de cette ville. Mais tel était le mépris des Latins pour le peuple conquis, qu'ils ne voulurent pas admettre les Grecs dans leur armée, même comme recrues.

Baudouin et Dandolo partent pour réprimer l'insurrection.

L'empereur est défait et prisonnier. Le doge ramène l'armée battue à Constantinople.

Baudouin partit aussitôt de Constantinople avec peu de monde, sans se donner le temps d'attendre son armée, que dans les circonstances il était fort difficile de réunir. Le vieux doge, dont l'activité ne se ralentissait pas, arriva devant la place aussitôt que lui. Le roi des Bulgares, prompt à la secourir, ne tarda pas à venir atta-

quer les assiégeants dans leurs lignes. Ils poursuivirent imprudemment un corps de cavalerie qui fuyait pour les attirer; l'excès de la bravoure occasionna une déroute complète; l'empereur tomba entre les mains des Bulgares, le comte de Blois fut tué. Le doge et Villehardouin rallièrent les débris de l'armée, et opérèrent la retraite sur Constantinople, vivement poursuivis par l'ennemi, ayant à traverser un pays en état de révolte, et laissant l'empereur au pouvoir d'un vainqueur barbare, qui lui fit indignement couper les jambes et les bras. Telle fut la destinée d'un jeune prince que, si peu de temps auparavant, la fortune avait appelé de si loin au trône de Constantinople. Mutilé, jeté sur un rocher, il y expira au bout de trois jours.

Dandolo ramenait, à travers mille périls, les restes d'une armée qui naguère avait soumis un empire. En considérant que de toute cette conquête il ne restait que deux ou trois villes, il dut éprouver cette grave douleur qui, sans les décourager, pèse sur les âmes fortes au moment où le fruit de leurs méditations et de leur constance va leur échapper.

XLII. Mort de Dandolo. 4 juin 1205.

La bataille avait été perdue le 14 avril; Dandolo, le promoteur de cette grande entreprise, qui semblait se terminer d'une manière si déplorable, succomba, non à un siècle de travaux, non à la douleur, mais à une maladie, le 14 juin 1205; il fut enterré dans l'église de Sainte-Sophie. La gloire de ce doge donna lieu à une innovation remarquable : il paraît qu'il fut le premier dont on grava le nom sur les monnaies de la république (1).

(1) Muratori a donné la description et l'empreinte d'une pièce d'ar-

Si maintenant on se demande quel fut, en dernière analyse, le fruit de cette conquête, on est obligé de reconnaître que le résultat en fut très-important pour les Vénitiens, puisqu'elle assura la splendeur de leur république en lui donnant l'empire des mers; mais pour l'Europe, ce résultat fut la perte inutile de beaucoup de vaillants hommes, l'incendie de Constantinople, la destruction de monuments précieux, la chute d'un empire, et un démembrement qui en facilita bientôt la conquête aux barbares. L'unique fruit que l'Europe paraisse avoir retiré de cette grande révolution, c'est l'introduction de la culture du millet, dont le marquis de Montferrat envoya quelques graines à ses États d'Italie (1).

gent portant ces mots : *H. Dandulus* (*Antiq. Italicæ medii ævi*, dissertation XXVII[e], p. 648.)

(1) « Donaverunt bursam unam plenam de semine seu granis de colore aureo et partim albo, non amplius antea visis in regionibus nostris qui dixerunt detulisse ab una provincia Asiæ, Natolia dicta, et vocari *meliga,* quæ tractu temporis magnum redditum et subsidium patriæ compararet. »

Je suis redevable de la connaissance du document d'où j'extrais ce passage à M. Michaud, qui l'a inséré dans les pièces justificatives de son *Histoire des Croisades ;* mais on m'a fait observer que je m'étais trompé dans ma première édition en traduisant *meliga* par *maïs*. Je dois cette correction à M. Dureau de la Malle.

LIVRE V.

Pierre Ziani doge. — Occupation de Corfou et de Candie. — Guerre contre les Génois. — Révoltes de Candie (1205-1228). — Dogat de Jacques Thiepolo. — Affaires de Constantinople. — Chute de l'empire des Latins en Orient (1228-1261). — Nouvelle révolte de Candie. — Rivalité du pape et de l'empereur Frédéric II. — Guerre de Venise contre Erzelin, tyran de Padoue (1228-1252). — Guerre contre les Génois (1252-1269). — Révolte du peuple de Venise. — Changement dans la forme des élections. — Création de la charge de grand-chancelier. — Disette. — Établissement du droit de navigation dans l'Adriatique. — Guerres qui en sont la suite. — Dogat de Laurent Thiepolo, de Jacques Contarini et de Jean Dandolo. — Établissement du saint-office à Venise (1269-1289).

I. Établissement des correcteurs des lois pendant l'interrègne.

La longue absence de Henri Dandolo, ses succès, l'importance personnelle qu'il s'était acquise, les conquêtes qu'il avait faites pour la république, tout cela avait placé le gouvernement vénitien dans une situation absolument nouvelle. On n'avait rien à reprocher au doge qu'on venait de perdre. Son ambition avait paru désintéressée ; cependant le sénat n'avait pu voir sans inquiétude le chef de l'État aquérir une si grande puissance. Il en résulta qu'à la mort du successeur de Henri Dandolo on nomma une commission de cinq membres pour proposer dans l'interrègne la réforme des abus qu'on aurait pu remarquer dans le gouvernement. L'institution de ces nouveaux magistrats, auxquels on donna le titre de correcteurs du serment

du doge, ayant été maintenue, chaque modification proposée par ces censeurs, appelés à faire l'examen des réformes dont le gouvernement était susceptible, devint un nouvel article de la constitution de l'État et une garantie contre le pouvoir du premier magistrat de la république; on fit plus, on passa de la réforme des lois à la censure de l'administration, et de l'administration à l'administrateur; on nomma trois inquisiteurs pour juger le prince défunt. De sorte qu'à la mort de chaque doge il se trouva un tribunal tout prêt à prononcer sur sa conduite; et il en fut des doges comme des rois d'Égypte : ils eurent un jugement à subir après leur mort.

Pierre Ziani doge. 1205.

On donna pour successeur à Henri Dandolo Pierre Ziani, fils de l'ancien doge du même nom. A Constantinople le doge fut remplacé par un représentant de la république, auquel on donna le titre de podestat. Le choix tomba sur Marin Zéno, à qui on donna un entourage de conseillers et d'officiers pour l'aider dans les soins de l'administration et pour relever sa dignité.

II. Départ d'une flotte vénitienne.

Une flotte de trente et une galères mit à la voile pour aller prendre possession des îles que la république s'était réservées.

Dans sa route elle rencontra un corsaire génois, qui, bien qu'accompagné d'une escadre de neuf galères, fut enveloppé, attaqué, pris, et pendu sur-le-champ.

Elle s'empare de Corfou.

Pour un État qui prétendait exercer le droit de souveraineté sur toute la surface de l'Adriatique, Corfou, qui garde ou menace l'entrée de ce golfe, était une possession indispensable. Cette île n'appartenait point

alors à l'empire grec, mais elle en avait été une dépendance. Nous avons rapporté que les princes normands établis dans la Pouille s'en étaient emparés. Le royaume de Naples avait passé depuis dans des mains qui n'étaient pas en état de garder ce poste important. Quand la flotte vénitienne se présenta devant le port, elle n'éprouva aucune résistance. On s'empressa de mettre quelques troupes à terre pour prendre possession de la capitale, et on mit à la voile pour Candie.

En passant devant Modone et Coron, sur la côte du Péloponnèse, on y jeta de faibles garnisons; la Grèce était au premier occupant. Étrange exemple des vicissitudes humaines! Athènes, dès qu'elle apprit qu'on avait vu une flotte vénitienne dans ces mers, se hâta d'envoyer des députés à Venise pour demander des maîtres. Prend possession de Modone et de Coron.

Peu de jours après, on aperçut le mont Ida; la flotte vint jeter l'ancre sous cette île fameuse, qui ferme l'Archipel, et à qui son étendue, d'environ soixante lieues, sa fertilité, ses cent villes, et l'avantage de sa position, avaient procuré autrefois la domination de la Méditerranée. Elle occupe l'île de Candie

L'armée vénitienne était sous le commandement de Rainier Dandolo et de Roger Premareni. La conquête de la ville de Candie ne coûta que peu d'efforts, et la soumission de tout le pays fut le résultat d'une campagne. Jacques Thiepolo y fut envoyé pour le gouverner, avec le titre de duc. Mais cette soumission avait été trop rapide pour être sincère : d'une autre part, les Génois ne pouvaient voir sans jalousie les rivaux de de leur commerce former de si puissants établissements

dans les mers de l'Orient. Cependant, ne voulant pas en venir dans ce moment à une guerre ouverte contre la république, ils lui cherchèrent un ennemi, et déterminèrent le comte de Malte, par les secours qu'ils lui fournirent sous main, à se mettre à la tête des Candiotes mécontents; de sorte que leur révolte éclata presque immédiatement après leur soumission.

III. Révolte de cette île.

Je ne me propose point de raconter tous les combats que les Vénitiens eurent à livrer pour conserver la possession de cette île. Ce fut, de part et d'autre, une suite non interrompue d'efforts pour secouer le joug et pour l'appesantir (1).

Toujours de nouvelles tentatives de la part d'un peuple moins jaloux de son indépendance qu'impatient d'une domination lointaine; secours insuffisants fournis par les ennemis de la métropole; sacrifice continuel des soldats et des trésors de celle-ci, pour faire rentrer les révoltés dans le devoir; résultat uniforme des expéditions maritimes; succès des invasions, tou-

(1) En 1207 révolte soutenue par le comte de Malte.
En 1220 révolte des Agiostéphanites.
En 1226 nouvelle insurrection.
En 1228 révolte soutenue par Jean Vatace, empereur de Nicée.
En 1241 révolte à l'instigation de Michel Paléologue.
En 1242 révolte de George et de Théodore Cortazze.
En 1243 révolte d'Alexis Calerge, qui dure dix-huit ans.
En 1324 trois révoltes moins considérables.
En 1324 révolte de Varda Calerge.
En 1326 révolte de Léon Calerge.
En 1327 insurrection apaisée par Justinien Justiniani.
En 1341 révolte punie par Justiniani et Morosini.
En 1361 révolte des colons vénitiens de Candie, qui dure jusqu'en 1364.
En 1365 révolte des frères Calerge, calmée en 1366.

jours rapide, parce qu'elles sont imprévues, toujours peu durable, parce qu'elles ne peuvent être soutenues; toutes les descentes suivies d'une occupation facile, jamais d'une possession paisible; la partie montagneuse du pays offrant toujours une retraite assurée aux rebelles; les campagnes commencées par une victoire éclatante, finissant par une guerre de postes, qui ruine ordinairement le vainqueur; clémence après les succès incomplets; exécutions après les victoires décisives; c'est ce que présente cette guerre de cent soixante ans, qui ajoute à la difficulté de résoudre le problème de l'inutilité des grandes colonies. Les Vénitiens appelaient toutes ces insurrections des révoltes. Ils prétendaient à la fidélité, à la reconnaissance d'un peuple qu'ils avaient acheté. Ils attribuaient cette résistance à l'inconstance, à la perfidie; mais, comme l'a dit un historien très-estimable (1), il était aussi facile de l'expliquer par des vertus que par des vices.

La première insurrection des insulaires obligea le duc de Candie et les généraux vénitiens à se rembarquer. La république fit partir de nouvelles troupes; le comte de Malte, qui s'était mis à la tête des révoltés, ne jugeant pas à propos de se sacrifier pour leur défense, les abandonna, et les Vénitiens furent bientôt maîtres des principales positions.

On proposa dans le sénat de faire démolir toutes les places fortifiées de l'île. Rainier Dandolo représenta qu'elles étaient encore plus utiles aux troupes régulières, mais peu nombreuses, de la métropole qu'à la population insurgée, et il proposa noblement de pour-

(1) M. Simonde-Sismondi.

voir de ses deniers à l'entretien de ces fortifications. Son offre ne fut point acceptée, mais son avis prévalut.

Les Vénitiens y envoient une colonie.

Il importait d'accoutumer les Candiotes à ne plus considérer la nation vénitienne comme une nation étrangère; dans cette vue, on délibéra d'engager les citadins de Venise à former des établissements dans cette île, à y transporter leur résidence; et pour les y déterminer on confisqua la moitié des terres des révoltés, et on les distribua aux nouveaux colons (1) : singulier moyen de s'attacher un peuple que de le dépouiller, et de vouloir qu'il reconnaisse des concitoyens dans ceux qui ont envahi son héritage. Tite-Live raconte qu'après la conquête d'Antium, lorsque le sénat voulut en partager le territoire et y envoyer une colonie, on eut peine à trouver dans Rome, encore pauvre, des citoyens qui consentissent à s'expatrier pour s'enrichir; ils aimaient mieux désirer du bien à Rome qu'en posséder à Antium. A Venise on vit partir cinq ou six cents familles pour aller fonder la nouvelle colonie.

Combat contre les Génois.

Les Génois, voyant les Vénitiens à peu près maîtres de Candie, voulurent couper la communication de cette colonie avec la métropole; ils envoyèrent une flotte de trente galères croiser à l'entrée de l'Adriatique. Aussitôt, sans se donner le temps d'armer une flotte plus considérable, l'amiral Jean Trévisan appareilla de Venise avec neuf gros vaisseaux, courut sur l'ennemi, qu'il rencontra à la hauteur de Trapani, sur la côte de Sicile, et l'attaqua sans s'embarrasser de l'inégalité du nombre. Dès le commencement de l'action un de ses vaisseaux

(1) L'acte de cette concession est rapporté dans l'*Histoire de Venise*, par André NAVAGIER.

tomba au pouvoir des Génois. Trévisan continua le combat avec fureur, reprit son vaisseau, et vit les Génois fuir à pleines voiles. Non content de ce succès, il les poursuivit jusque sur la côte d'Afrique, les attaqua de nouveau, s'empara de quatre de leurs galères, et, s'acharnant sur ce qui restait, livra un troisième combat le lendemain. Six galères ennemies seulement parvinrent à s'échapper. Le sénat de Gênes fut réduit à demander la paix, que le gouvernement vénitien désirait ardemment, pour pouvoir à loisir s'établir dans ses nouvelles conquêtes.

Les seigneurs français qui s'étaient emparés de la principauté de Négrepont et de l'Achaïe réclamèrent le secours de la république : en le leur accordant elle acquit deux puissants vassaux.

Ce qu'elle avait fait pour Candie, elle le fit pour Corfou; une colonie y fut envoyée. Colonie envoyée à Corfou.

Telle était son ambition de former de nombreux établissements dans l'Orient, qu'elle prit part à une sixième croisade, qui se dirigeait sur l'Égypte. Les Vénitiens y coopérèrent de deux manières : en y envoyant une flotte et des troupes, et en y transportant celles du roi de Hongrie, qui pour prix de ce service céda à la république tous ses droits sur les villes de Dalmatie, dont elle était alors en possession. Cette nouvelle guerre contre les Sarrazins n'eut aucun succès. On prit d'abord Damiette; mais bientôt après l'armée chrétienne, se trouvant bloquée dans une position périlleuse, entre le Nil et l'armée du soudan Mélédin, se vit obligée d'acheter par la restitution de Damiette la permission de se rembarquer. On signa une trêve de huit ans. Croisade en Égypte.

Une seconde révolte éclata dans Candie. Le gouver- Révolte de Candie.

neur appela à son secours le prince de Naxe, vassal de la république. Ce prince aida le duc à soumettre les rebelles; mais, choqué des airs de supériorité qu'affectait celui-ci, il fomenta une nouvelle sédition, le contraignit à fuir de son palais, sous des habits de femme, à se réfugier dans un château, l'y investit, et se rendit maître de l'île. Il fallut faire partir des troupes de Venise en toute hâte, pour aller délivrer le gouverneur. Ces troupes surprirent Candie, et obligèrent le duc de Naxe à se rembarquer; mais la révolte ne tarda pas à se rallumer. Les Candiotes taillèrent en pièces un corps qui avait voulu les forcer dans leur retraite. Le sénat rappela successivement ses gouverneurs jusqu'à ce que l'un d'eux fût assez heureux ou assez habile pour éteindre l'incendie, ce qui procura à la colonie un calme de deux ans.

Abdication et mort de Pierre Ziani.

Il y en avait vingt-quatre que Pierre Ziani régnait. Sentant les approches de sa fin, il abdiqua sa dignité, et mourut un mois après. Indépendamment des événements militaires que nous avons racontés, il faut rapporter à son dogat l'institution d'un tribunal de quarante membres, chargé de juger les affaires civiles. L'ancienne quarantie ne conserva plus dans ses attributions que les affaires criminelles.

Création de la quarantie civile.

IV. Partage entre les électeurs. Jacques Thiepolo doge. 1228.

L'élection qui suivit la mort de Pierre Ziani donna lieu à une circonstance singulière. Les électeurs étaient, comme nous l'avons vu, au nombre de quarante; il arriva qu'il y eut partage entre Rainier Dandolo et Jacques Thiepolo; les épreuves du scrutin furent vainement répétées pendant deux mois, tant chacun des électeurs était déterminé à persister dans son choix. Il fallut faire pencher la balance. Au lieu de nommer quelques élec-

teurs de plus, le sénat ordonna de s'en rapporter au sort, qui donna pour doge à Venise Jacques Thiepolo.

L'île de Candie réclama ses premiers soins; cette fois la révolte y était excitée par l'empereur de Nicée, Jean Vatace. Il avait envoyé aux rebelles un secours de trente galères et une armée. Les troupes vénitiennes furent obligées de se renfermer dans leurs forts; quelques-uns se rendirent. L'insurrection éclata de toutes parts; mais quand les renforts arrivèrent de Venise l'armée grecque se rembarqua, comme avaient fait le comte de Malte et le duc de Naxe, laissant les Candiotes sans secours, à la merci d'un maître offensé.

V. Affaires de l'empire d'Orient.

Cet empereur de Nicée était un des plus infatigables ennemis de la puissance des Vénitiens en Orient. Il faut nous reporter à Constantinople pour assister aux révolutions de ce nouvel empire.

Henri de Flandre empereur. 1206.

Baudouin, premier empereur des Latins, était mort, comme nous l'avons vu, dans les fers du roi des Bulgares. Henri de Flandre, son frère, qui avait recueilli les débris de l'armée, fut proclamé empereur. Il avait à combattre, indépendamment du roi des Bulgares, trois princes grecs, qui s'étaient établis dans les provinces démembrées de l'empire; Théodore Lascaris, empereur de Nicée; Michael l'Ange, prince d'Épire, et un Comnène, qui prenait le titre d'empereur de Trébizonde. L'empire, suivant l'expression d'un historien grec (1), était devenu un monstre à trois têtes.

Avec quatre cents chevaliers seulement, Henri remporta contre des armées considérables des avantages assez éclatants pour forcer ses ennemis à demander la

(1) NICÉTAS, *Histoire de Baudouin*, ch. VIII.

paix. Sa bonne administration lui concilia même, autant que cela était possible, l'affection de ses sujets grecs. Il eut la sagesse de sentir qu'on ne peut régner sur des hommes en affectant de leur refuser toute confiance et en les excluant de l'administration de leur propre pays.

Ce même esprit de prudence l'empêchait de favoriser le zèle ambitieux du légat du pape, qui voulait absolument interdire le culte grec et exiger les dîmes pour le clergé latin. Henri s'opposa à toute persécution ; son courage alla jusqu'à encourir les censures. Il les mérita en faisant placer son trône dans la cathédrale, au-dessus de celui du patriarche, et en défendant aux barons d'aliéner leurs fiefs en faveur du clergé (1). Ce prince mourut sans héritier, après un règne de dix ans.

VI. Pierre de Courtenai empereur. 1216.

Sa couronne fut offerte à Pierre de Courtenai, comte d'Auxerre, qui, vendant à peu près tout son patrimoine, et à l'aide des secours du roi de France, son cousin [car ils étaient l'un comme l'autre petits-fils de Louis le Gros (2)], parvint à réunir une armée de cent qua-

(1) Ce système n'était pas nouveau dans l'administration de l'empire de Constantinople. Nicétas loue Manuel Comnène (liv. VII, ch. III) de n'avoir pas doté les églises en biens-fonds : « Comme il savait, dit-il, que les solitaires perdent quelque chose de la tranquillité d'esprit, et de l'attention qu'ils doivent apporter au service de Dieu, lorsqu'ils sont occupés des affaires temporelles, il ne leur donna ni terres ni vignes, et il laissa à la postérité un exemple de la manière dont se doivent faire les fondations de monastères. Il renouvela une ordonnance par laquelle Nicéphore Phocas, cet empereur si sage et si avisé, avait défendu aux moines de posséder des terres et des immeubles. »

(2) Reginald de Courtenai, dont l'abbé Suger raconte les rapines dans ses lettres CXIV et CXVI, maria sa fille Élisabeth à Pierre de France, septième fils de Louis le Gros, en exigeant que ce prince prît le nom et les armes de la maison de Courtenai : ce fut de ce mariage que

rante chevaliers et d'environ cinq mille hommes, pour venir prendre possession de l'empire d'Orient.

Il eut recours aux Vénitiens pour son passage. La république exigea que l'empereur et sa petite armée, en reconnaissance de ce service, lui fissent restituer la ville de Durazzo, que le prince d'Épire occupait. On l'assiégea, mais sans succès. Débarqué en Épire, Pierre de Courtenai entreprit de pénétrer par terre jusque dans ses États. Il fallait traverser ceux de Théodore l'Ange, à qui on venait de déclarer la guerre, en attaquant la ville de Durazzo. Cette imprudence eut le résultat qu'elle devait avoir. L'armée du nouvel empereur fut retardée, égarée, enveloppée dans sa marche, puis affamée et réduite à mettre bas les armes. Courtenai et le légat qui l'accompagnait se virent prisonniers du despote d'Épire. Le pape lança les plus terribles anathèmes contre Théodore. Ce prince conjura l'orage en renvoyant le légat, et retint l'empereur, qui mourut dans sa captivité.

Il est fait prisonnier en Épire.

VII. Robert de

Robert de Courtenai, second fils de Pierre, fut appelé sur ce trône que son père n'avait pu occuper. Il arriva

naquit Pierre de Courtenai, empereur de Constantinople. Ainsi les Courtenai de la branche de France ne descendaient point de la maison de Courtenai par les mâles, mais par Élisabeth, fille de Reginald de Courtenai. C'étaient des descendants de Louis le Gros, qui avaient pris le nom de Courtenai, et qui par conséquent étaient réellement des princes du sang royal de France. Quand le parlement de Paris voulut rejeter leurs prétentions à ce titre, qu'ils invoquaient contre les maisons de Valois et de Bourbon, il établit en principe qu'il fallait compter la filiation, non depuis Louis le Gros ou Hugues Capet, mais depuis saint Louis seulement : « Principis nomen nusquam in Gallia tributum, nisi iis qui per mares e regibus nostris originem repetunt, qui nunc *tantum* a Ludovico nono, beatæ memoriæ, numerantur; nam Cortinæi et Drocences a Ludovico Crasso genus ducentes hodie inter eos minime recensentur. » (DE THOU.)

Courtenai empereur. 1221.

à Constantinople par l'Allemagne et par la Hongrie; mais il s'y trouvait resserré par trois voisins dangereux. Théodore l'Ange avait enlevé la Thessalie au fils du marquis de Montferrat, s'était emparé d'Andrinople, et avait pris le titre d'empereur de Thessalonique. Les empereurs de Nicée et de Trébizonde, qui étaient alors Jean Vatace et David Comnène, pressaient, d'un autre côté, le nouvel empereur latin. Contre tant d'ennemis il n'avait de secours que les excommunications du pape. Les Vénitiens auraient pu le servir plus utilement; aussi prenait-il grand soin de les flatter. Il n'écrivait jamais au doge qu'en lui donnant le titre de collègue. Mais les révoltes de Candie exigeaient dans ce moment l'emploi des forces de la république. Robert n'était pas d'un caractère à conquérir son empire ni l'amour de ses sujets. Vaincu par Jean Vatace, sans avoir combattu en personne, il perdit dans une bataille la plupart des chevaliers qui lui étaient restés attachés; et tandis qu'il achetait la paix avec l'empereur de Nicée par la cession de toute la côte méridionale du Bosphore, il vit les troupes de l'empereur de Thessalonique se présenter jusque devant les faubourgs de Constantinople.

Il flatte les Vénitiens.

Il est battu par l'empereur de Nicée

Comme si ce n'eût pas été assez de ces désastres, il acheva de se perdre par une folle passion. Il y avait à Constantinople la veuve d'un chevalier français, qui venait de fiancer sa fille à un chevalier bourguignon. L'empereur, devenu éperdûment amoureux de cette demoiselle, offrit sa main, sa couronne, et obtint que la mère et la fille vinssent habiter son palais. On ignore si le mariage avait été célébré. Le chevalier bourguignon, furieux de se voir enlever l'épouse qui lui avait été promise, assemble ses amis, attaque le palais au

milieu de la nuit, en force la garde, et, pendant que Robert se cache, ce rival furieux pénètre jusqu'à l'appartement des deux dames françaises, précipite la mère dans le port, coupe le nez et les lèvres à la fille, et laisse dans cet état la maîtresse ou la femme de l'empereur (1). Celui-ci, au lieu de faire punir ce crime, se sauva de Constantinople et alla implorer la protection du pape. Sa mort, qui suivit de près cette fuite, faisait tomber la couronne sur la tête de son frère Baudouin; mais on ne pouvait pas songer à confier l'empire, dans des circonstances si difficiles, à un enfant de dix ans. Les barons appelèrent un chef qui en avait quatre-vingts; c'était Jean de Brienne, seigneur champenois, illustre par de grands exploits, de grandes alliances (2) et de hautes vertus. Le trône de Jérusalem étant venu à vaquer, le roi Philippe-Auguste l'avait désigné pour le remplir; mais Jean s'en était vu déposséder par l'empereur Frédéric II, son gendre.

Il s'enfuit et meurt.

VIII. Jean de Brienne empereur. 1228.

On convint que le roi de Jérusalem, car il conservait ce titre, serait reconnu empereur d'Orient, et qu'il marierait sa fille au prince Baudouin de Courtenai, lequel serait empereur après lui. En arrivant dans sa nouvelle capitale, deux ans après son élection, il la trouva menacée par une ligue que Jean Vatace, empereur de Nicée, avait formée avec le roi des Bulgares et l'empereur de Trébizonde. Le vieil empereur concerta son plan de défense avec Théophile Zéno, alors chef de la colonie vénitienne. Ils sollicitèrent l'envoi d'une flotte; mais la république ne mit pas dans cet armement sa di-

Les Vénitiens envoient une flotte à son secours.

(1) Marin Sanuto. (*Secreta Fidelium Crucis*, l. II, p. 4, c. XVIII.)

(2) Il était beau-père de l'empereur Frédéric II, et son frère Gautier avait épousé Marie, reine de Sicile.

ligence ordinaire, car lorsque les vingt-cinq galères parties de Venise arrivèrent aux Dardanelles, les Grecs étaient déjà au pied des remparts : la flotte de Jean Vatace, commandée par Léon Gavalla, et forte de trois cents voiles, croisait à l'entrée du détroit.

On était déjà aux mains sous les murs de la ville. L'empereur, au lieu d'attendre dans des fortifications une armée de cent mille ennemis, osa paraître dans la plaine, à la tête de cent soixante chevaliers et de trois ou quatre mille hommes de cavalerie. Cette petite troupe vit se déployer devant elle quarante-huit escadrons, et les chargea avec une telle vigueur, que tous furent rompus, à l'exception de trois, qui couvrirent la retraite de l'empereur de Nicée et du roi des Bulgares.

Elle bat la flotte de l'empereur grec.

Pendant ce combat, l'escadre vénitienne, conduite par les provéditeurs Léonard Querini et Marc Gussoni, déployait toutes ses voiles pour attaquer la flotte grecque. Le combat fut long, sanglant et quelque temps incertain; mais l'habileté des marins vénitiens décida enfin la victoire. Plusieurs des navires ennemis furent brisés, on s'empara de quelques autres; le reste prit la fuite, et l'escadre victorieuse, ayant franchi le détroit, parut devant le port de Constantinople au moment où la garnison qu'on y avait laissée se précipitait sur une partie de la flotte grecque, mouillée près du rivage, et s'emparait de vingt-quatre galères.

Deux ans après l'infatigable Vatace voulut réparer sa double défaite, et se montra encore aux portes de la capitale, tandis que son amiral venait bloquer le port. Jean Michieli en sortit pour attaquer cette flotte, à la tête de seize galères vénitiennes, secondées de quelques navires pisans et génois, qui se trouvaient à Constan-

tinople; tandis que Geoffroy de Villehardouin, prince d'Achaïe (parent de l'historien), débouchait dans la Propontide, avec six vaisseaux, qui portaient cent chevaliers, trois cents arbalétriers et cinq cents archers. Les Grecs, se voyant attaqués de deux côtés, ne firent qu'une assez faible résistance; ils perdirent cinq de leurs vaisseaux. La fuite de la flotte jeta l'épouvante dans l'armée, qui, du rivage, avait été spectatrice de cette défaite. Il n'y eut plus moyen de retenir des soldats, trop effrayés pour calculer les forces qui leur restaient. L'empereur de Nicée fut obligé de les suivre, en menaçant encore de ses regards cette ville qui avait été deux fois l'écueil de ses armes (1).

Nouvelle défaite des Grecs.

Des attaques si fréquemment réitérées faisaient juger de l'opiniâtreté et des ressources de l'ennemi. Les Latins étaient vainqueurs, mais leur nombre diminuait tous les jours, comme leur territoire. Ils étaient presque réduits à la ville de Constantinople. Cette colonie guerrière, qui comptait déjà trente ans d'existence, c'est-à-dire de guerres continuelles, devait avoir perdu tous ses fondateurs. Le nombre des défenseurs qui lui restaient diminuait tous les jours par les défections. Les uns s'embarquèrent furtivement, pour retourner dans leur patrie; d'autres, séduits par des promesses, passèrent dans le camp des ennemis. Il n'y eut pas jusqu'aux chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem qui, en reconnaissance de

(1) Les historiens grecs ne parlent pas de cette première attaque de Constantinople. Les historiens français ne font pas mention du secours fourni par la flotte vénitienne. Les Vénitiens s'attribuent peut-être plus de part qu'ils n'en eurent au succès. J'ai suivi le récit de Du Cange, qui cite fort exactement ses autorités. (*Histoire de Constantinople sous les empereurs français*, liv. III, § 20, 21, 22.)

quelques concessions que leur fit l'empereur de Nicée, ne prêtassent leurs forces au schismatique contre le prince orthodoxe (1).

Jean de Brienne sollicita les secours des princes chrétiens. Pour en hâter l'arrivée, le jeune Baudouin, son gendre et son successeur désigné, alla parcourir les cours de l'Europe. Le pape publia une croisade pour la défense de cet empire, dont la conquête avait été punie par les anathèmes de son prédécesseur.

Mort de Jean de Brienne.

Le vieux défenseur de Constantinople mourut, après un règne de huit ans, le 20 mars 1237.

IX.

Baudouin empereur. 1237.

Croisade pour la défense de l'empire latin d'Orient.

Plusieurs princes prirent la croix; beaucoup de fidèles, pour racheter leurs péchés, firent vœu d'aller combattre dans la Romanie; la plupart se dispensèrent du pèlerinage par une contribution en argent. On leva des impôts pour subvenir aux frais de la guerre future. Les ecclésiastiques virent leurs biens soumis à une retenue du tiers de leur produit. On imposa aux juifs du royaume de France une forte taxe, que le roi saint Louis destinait à la croisade. En attendant tous ces secours, les barons, qui gouvernaient en l'absence du nouvel empereur, s'étaient vus obligés d'emprunter de marchands vénitiens trois ou quatre mille marcs d'argent. C'était une somme d'à peu près deux cent mille francs; encore l'empereur d'Orient ne trouva-t-il à l'emprunter que sur gage, et quel gage! On y affecta la sainte couronne d'épines, encore teinte du sang de Jésus-Christ.

L'empereur met en gage la couronne d'épines de J.-C.

Lorsque l'échéance du prêt fut arrivée l'empereur n'était pas plus en état de rembourser la dette qu'au

(1) L'abbé de Vertot ne nie pas ce fait, mais tâche de l'excuser.

moment où il l'avait contractée. Nicolas Querini, commerçant vénitien, se mit à la place des prêteurs, et pour prix d'un court délai qu'il accorda il exigea que ce gage sacré fût transporté à Venise et y restât en dépôt. La sainte couronne allait devenir la propriété d'un banquier, si le prince pieux qui régnait alors sur la France ne l'eût dégagée, en faisant rembourser la somme dont elle répondait. C'eût été une simonie de l'acheter; mais quand il l'eut rendue à l'empereur Baudouin, celui-ci lui en fit présent, et lui offrit en même temps un morceau de la vraie croix, le lange de Jésus-Christ, la chaîne, l'éponge et le calice de la passion, une partie du crâne de saint Jean-Baptiste, et la verge de Moïse. Saint Louis fit bâtir la Sainte-Chapelle pour y déposer ces reliques.

Saint Louis l'acquiert.

Baudouin avait amené à Constantinople quelques troupes, qu'il avait ramassées dans l'Occident; mais il ne voyait point arriver les princes qui s'étaient croisés pour le défendre. Le zèle avait malheureusement alors plusieurs occasions de se signaler. On pouvait se croiser contre les infidèles de la Terre Sainte, et contre les schismatiques grecs. Pour ajouter à la complication de tous ces intérêts, le pape publia successivement deux nouvelles croisades; l'une contre Asan, roi des Bulgares, qui avait faussé sa promesse de se soumettre à l'Église latine; l'autre contre l'empereur d'Allemagne, Frédéric II, qui opposait la force de ses armes aux prétentions du saint-siége. Il y avait les mêmes indulgences à gagner en combattant le soudan d'Égypte ou de Syrie, les princes grecs et l'empereur catholique. Au milieu de tant de guerres, il n'était pas possible qu'il restât des troupes disponibles pour soutenir Baudouin II sur le trône de Constantinople, d'autant plus qu'au lieu de veiller à la

conservation de son empire, il en était presque toujours absent, pour solliciter par lui-même l'assistance des princes de l'Occident.

Il perdit en voyages infructueux presque toute la durée d'un règne de vingt-quatre ans. Las d'attendre ou de solliciter en vain les secours des chrétiens, cet empereur, en faveur duquel le pape avait publié une croisade, fit une alliance avec les Comans, peuple sauvage, qui s'était établi dans la Moldavie; de sorte qu'on pouvait voir dans la même armée des Français, des Vénitiens, des croisés de diverses nations, des Grecs, des mahométans et des barbares, marchant, une bulle du pape à la main, contre l'empereur de Nicée, qui, par une autre singularité, avait les Génois pour alliés.

L'empereur s'allie avec les Comans.

Lorsque l'empereur orthodoxe conclut son traité avec les chefs des Comans; les deux parties contractantes se tirèrent mutuellement du sang et se le donnèrent à boire. Un des chefs de cette nation étant mort à Constantinople, on pendit sur sa tombe vingt-six chevaux vivants, et huit de ses officiers, qui s'offrirent pour aller le servir dans un autre monde. On ne devait pas s'attendre à voir ces choses se passer dans le camp des croisés.

Les armes de Baudouin eurent d'abord quelques succès; il prit plusieurs villes que tenait l'empereur de Nicée. Sa flotte, qui n'était que de treizes voiles, battit la flotte grecque, composée de trente vaisseaux, et en enleva la moitié. Vatace prit sa revanche sur quelques places de son rival, attira les Comans sous ses drapeaux, et força Baudouin à signer une trève de deux ans, ce qui donna à l'empereur de Nicée le loisir d'étendre ses possessions aux dépens du prince de Thessalie et du roi des Bulgares; de sorte qu'il enveloppait de tous les

côtés le petit territoire qui restait à l'empereur de Constantinople.

Vatace étant mort, et sa couronne ayant passé de son fils à son petit-fils, encore en bas âge, l'empire fut envahi par le tuteur de cet enfant. Ce tuteur était Michel Paléologue, guerrier déjà illustre, digne par beaucoup de qualités d'occuper le trône de Vatace. Le faible Baudouin, renfermé dans sa capitale, était réduit à faire de la monnaie avec le plomb qui couvrait les édifices, à démolir des maisons pour suppléer au défaut de bois de chauffage, et à mettre son fils unique entre les mains des marchands vénitiens, pour sûreté de quelque argent qu'il leur empruntait (1).

X. L'empereur grec Paléologue fait la guerre aux Latins.

Paléologue, maître de tout le pays des deux rives du Bosphore, voyait avec dépit la ville impériale reconnaître d'autres lois. Il la resserra peu à peu, assiégea même, quoique sans succès, le faubourg de Galata, et obtint de ses alliés les Génois (2) une flotte pour bloquer le port.

(1) Ei solum urbis Constantinopolis mœnia remanserunt, quem et tam diu generis hujus afflixerunt, ut filium suum, Philippum nomine, quibusdam burgensibus constantinopolitanis coactus fuit pro certa quantitate pecuniæ obligare; qui dictum puerulum, securioris custodiæ causa, Venetias postmodum transmiserunt. Et nonnulla palatia sua, plumbo cooperta nobiliter ab antiquo, discooperire, et plumbi vendere coopertura, et alia pluria agere, ut vivere posset augustæ in convenientia dignitatis. (Marin SANUTO, *Secreta Fidelium Crucis*, liv. II, IV[e] part., chap. XVIII.)

(2) Et acceptans (Paleologus) negotium pro quo iverant (legati Januenses), utpote quod Venetos intimo cordis exosos habebat, confœderationem et pacta inivit cum eis, in qua nomine communis Januæ immunitatibus multis concessis, civitatem Smyrnarum liberaliter tradidit et donavit. Ita quod Januenses, ad partes Romaniæ navigantes tanquam ad eorum propriam terram, portum facerent et accessum haberent. (Barthelemi Scriba, continuateur des *Annales de Gènes*, par Caffari, liv. VI; collection de MURATORI, t. VI, p. 528.)

Surprise de Constantinople. 1261.

L'empereur latin avait pratiqué quelques intelligences avec le gouverneur de Daphnusie, place appartenant à l'empereur grec, sur le Pont-Euxin, à quarante lieues de la capitale. La flotte vénitienne, sous le commandement du podestat de la colonie, Marc Gradenigo, partit pour aller surprendre cette place.

Pendant qu'elle était occupée à cette expédition, Paléologue envoya son général Stratégopule, avec huit cents chevaux et quelque infanterie, au delà du Bosphore, pour faire une diversion dans la Thrace. Ce général avait ordre, en passant près de Constantinople, d'observer l'état de cette place; mais il n'y avait aucune apparence de tenter avec une poignée de soldats une entreprise sur la capitale de l'Orient. Ce détachement grec se grossit de paysans des environs. Stratégopule s'avança près des murs pendant la nuit du 2 juillet 1261, dans l'intention de faire une reconnaissance, laissant même le gros de ses gens derrière lui. Il apprit que la plupart des troupes de Baudouin étaient parties pour aller assiéger une ville de Thrace. Un Grec, qu'on lui amena, lui offrit d'introduire quelques soldats dans Constantinople par un souterrain. Il fallait pénétrer dans la ville, égorger un corps de garde, s'emparer d'une porte, l'ouvrir à sa petite troupe, et devenir maître de cette grande capitale, avant que les Français eussent le temps de se reconnaître. Il fallait surtout ne point échouer dans une entreprise pour laquelle on s'écartait des instructions de l'empereur. Quinze soldats se glissent par le souterrain jusque dans la maison du Grec, qui les conduisait. Ils partent sur-le-champ, et se dirigent vers la porte Dorée. Dans leur chemin ils rencontrent une seule sentinelle qu'ils égorgent. Arrivés devant

cette porte, qui ne s'ouvrait plus depuis longtemps, ils veulent l'abattre à coups de hache; mais elle se trouve maçonnée. La démolition exige beaucoup d'efforts; le temps s'écoule. Ceux qui étaient cachés à l'entrée de la ville attendaient avec impatience le signal convenu : Stratégopule était dans la plus grande anxiété. Le mur tombe, la porte s'ouvre; une poignée de braves se précipite dans les rues voisines. A mesure que la petite armée arrive, elle se range en bataille, s'empare de quelques positions, mais n'avance qu'avec circonspection. On enveloppe et on massacre les faibles détachements de troupes qu'on rencontre. Tout à coup la flamme s'élève dans quatre quartiers; la ville est remplie de cris, de feu, de soldats. Les Latins, surpris, courent aux armes, les assaillants au pillage; les habitants, éveillés en sursaut, se cachent pour attendre l'événement, ou viennent se ranger sous les drapeaux du vainqueur. Il n'y a point d'ordre dans la défense; la résistance devient impossible. L'empereur se sauve de son palais, se dépouille en courant des marques de sa dignité, se précipite dans une barque. Les bâtiments qui restaient dans le port coupent leurs câbles et s'éloignent de cette ville en flammes, emportant vers Négrepont quelques-unes des principales familles, et cet empereur, nouvel exemple des vicissitudes humaines. Des soldats grecs trouvent sous leurs pas l'épée, le diadème de Baudouin; ces trophées sont portés au bout d'une lance. Au point du jour l'ennemi se trouve maître de Constantinople.

La flotte vénitienne arrivait en ce moment de a fatale expédition de Daphnusie. Elle avait vu pendant une partie de la nuit la lueur d'un vaste incendie, qui lui annonçait un grand désastre; mais elle ne pouvait en

soupçonner la cause. Quelques barques avertissent l'amiral, il veut attaquer sur-le-champ; mais ses trente galères, à mesure qu'elles approchent, sont entourées de bateaux chargés de familles fugitives, qui viennent demander un asile. On voit le rivage couvert de malheureux à qui le danger n'avait pas même laissé le temps de se vêtir. On demande aux vainqueurs de leur permettre au moins la retraite; et dès que cette dernière grâce est obtenue, ils se précipitent en si grand nombre dans des barques, pour atteindre cette flotte mal pourvue de vivres, que plusieurs périssent de misère avant d'arriver à Négrepont. Les chefs de ces familles fugitives et ruinées trouvèrent à Venise non-seulement des secours, mais des honneurs; on en admit dix-neuf dans le grand conseil. Cette république eut constamment la sage politique de bien accueillir les habitants de ses colonies après leurs désastres.

Il y avait cinquante-sept ans que la capitale de l'Orient avait été prise par la bravoure d'une petite armée de Latins; elle venait d'être enlevée par une troupe encore moins nombreuse. Ce n'était là qu'un coup de main, un hasard de la fortune; mais plusieurs causes anciennes et permanentes devaient amener tôt ou tard la chute de l'empire fondé par les croisés. Ces croisés étaient une poignée d'aventuriers, dont le nombre avait été diminué considérablement par les premiers combats; il n'en restait pas un au bout de cinquante ans. Aucune nation n'était intéressée à la conservation de cet empire; le gouvernement de Venise et le pape devaient seuls la désirer; mais ni l'un ni l'autre ne pouvaient y envoyer des forces suffisantes pour le soutenir. La protection du pape tenait à l'abdication du schisme, et le schisme

était précisément ce qui rendait les vainqueurs plus odieux aux vaincus. Par un défaut de politique assez ordinaire dans les coalitions, on avait conquis un empire, non pour fonder un État capable de résistance, mais pour s'en partager les lambeaux. Il était évident que la population grecque chasserait avec le temps la population latine.

Michel Paléologue s'empressa de venir se faire couronner dans la capitale que la fortune lui avait donnée. Il y trouva des colonies de marchands vénitiens, pisans et génois, qui y étaient restés après la conquête; il leur conserva les priviléges et les franchises dont ils jouissaient, et le droit d'avoir parmi eux des juges de leur nation. Seulement il prit des précautions pour que cette population latine ne pût pas se réunir. Les Génois, fiers de s'être déclarés pour l'empereur de Nicée avant sa nouvelle conquête, crurent pouvoir se permettre tout impunément : ils assaillirent et pillèrent le palais du podestat vénitien; l'empereur saisit ce prétexte pour les obliger de se retirer au delà du golfe, dans le faubourg de Galata, dont il fit démolir les fortifications. Les Vénitiens cessèrent d'être souverains dans Constantinople; mais ils conservèrent le droit d'avoir un chef de leur nation, sous le titre de bailli ou baile. Ils furent exempts envers l'empereur des corvées dues par les sujets ou par les vassaux; et tel est l'esprit du commerce, que cette colonie a toujours subsisté, malgré les guerres survenues depuis entre la république et Constantinople.

XI. Observations sur l'établissement des Vénitiens à Constantinople.

On ne peut pas douter que les Vénitiens n'eussent dès longtemps senti combien leur puissance dans l'Orient était mal affermie. L'emploi continuel de leurs forces en prouvait l'insuffisance. Il n'était pas dans la nature

des choses qu'une population étrangère, qui diminuait tous les jours, restât maîtresse paisible d'un grand empire, à qui elle demandait le sacrifice de ses richesses et de sa religion.

Il n'y avait aucune proportion entre la colonie et la métropole. Aussi dit-on que dès l'année 1225, pendant le règne déplorable du second des Courtenai, on mit en délibération, dans le conseil de Venise, s'il ne convenait pas de transférer le gouvernement et la population tout entière de la république dans ces nouveaux États qu'il s'agissait de défendre. On ajoute que les avis furent tellement partagés sur cette importante question, que la proposition contraire ne prévalut que d'une voix, qu'on appela la voix de la Providence. Ce devait être une délibération bien solennelle que celle où l'on agitait le déplacement de la capitale, un changement de patrie. Cependant la plupart des historiens n'en font aucune mention; leur silence ne peut qu'inspirer des doutes sur la réalité de ce fait; d'un autre côté, on cite d'anciennes chroniques qui l'attestent (1). Cette idée est d'ailleurs si naturelle qu'il est impossible qu'elle ne se soit pas présentée à des hommes continuellement occupés de la conservation de cette précieuse conquête. Il ne peut donc

(1) Voyez *Principj di Storia civile di Venezia*, de SANDI; les chroniques qu'il cite sont manuscrites; il les désigne sous les noms de *Savina* et de *Barbaro*.

Dans son *Essai sur l'Histoire de Venise*, l'abbé Tentori, tom. IV, chap. IX, cite aussi la même chronique et une histoire manuscrite; mais il ne croit pas que cette délibération ait jamais eu lieu ni pour Constantinople ni pour Candie.

L'architecte Thomas Temanza, dans sa *Dissertation topographique, historique et critique*, sur l'ancienne ville de Venise, rapporte les discours attribués au doge Pierre Ziani, qui proposait la translation, et au procurateur Ange Falier, qui s'y opposa.

y avoir d'incertitude que sur le nombre plus ou moins grand des partisans de cette proposition hardie.

Quoiqu'on ne puisse pas, sur une simple tradition, rapportée dans des manuscrits dont il est difficile d'apprécier l'autorité, admettre un fait si important au nombre des vérités historiques, il peut être de quelque intérêt de consigner ici l'extrait du récit qu'on en lit dans la chronique dite de Barbaro.

Le doge Pierre Ziani, après avoir eu sur ce grand projet des conférences avec les principaux de l'État, assembla le grand conseil, et y proposa la délibération. Il commença par faire valoir l'importance des établissements que la république possédait dans le Levant, la force et la fertilité de Corfou, l'étendue et l'heureuse situation de Candie, toutes les côtes de la Grèce, les meilleures îles de l'Archipel soumises aux Vénitiens, le reste occupé par des maîtres si faibles qu'ils seraient trop heureux de se ranger sous la protection du pavillon de Saint-Marc; au fond de cet archipel, une ville superbe, populeuse, assise entre deux mers. Il n'existait pas dans le monde entier un site plus attrayant et plus avantageux. C'était là qu'avec toutes les commodités de la vie on pouvait se promettre une sûreté parfaite : c'était de là que, par une communication facile avec les colonies, on pouvait les protéger efficacement, ou en tirer des secours au besoin. Ces colonies, d'ailleurs, sans cesse révoltées contre une métropole éloignée et située au fond de l'Adriatique, obéiraient sans murmure à la dominatrice naturelle du commerce de l'Europe et de l'Asie. La conservation de toutes ces colonies et les avantages à en tirer dépendaient donc de l'occupation de Constantinople.

Que si l'on considérait l'état précaire d'un reste de Français, leur petit nombre, leurs divisions, leur pénurie, il n'était pas douteux que la république ne fût appelée à la gloire de réunir sous sa domination la totalité d'un empire qu'elle avait fondé. Si elle ne se chargeait de le défendre, elle perdait tout le fruit de ses anciennes victoires, et laissait avorter les bienfaits de la Providence. Bientôt les Grecs allaient renverser le trône des Latins; au contraire, ces Grecs ne seraient plus que de faibles ennemis en présence des Vénitiens établis sur le canal du Bosphore.

D'ailleurs, si ce voisinage n'était pas exempt de dangers, la république, dans sa situation actuelle, n'avait-elle rien à craindre? Les Padouans, le patriarche d'Aquilée, le roi de Hongrie, ne l'avaient-ils pas fatiguée de guerres continuelles, depuis sa fondation; et ces guerres pouvaient-elles être regardées comme terminées? « Quand elles le seraient, ajoute l'orateur, « quand il serait permis de se confier avec une en« tière sécurité à une paix suspecte, quelle est notre « situation? Nous avons un État, et nous n'avons point « de territoire; sans territoire comment espérer de « voir notre population s'accroître, et sans population « comment maintenir notre puissance, comment ac« complir les destinées auxquelles nous devons nous « croire appelés? Tant que nous resterons renfermés « dans ces lagunes, au fond d'un golfe orageux, les « peuples que nous avons soumis, et à qui notre « domination n'assure aucun avantage, ne pourront « se considérer comme formant avec nous une nation; « nous en tirerons quelques tributs, mais ils seront ab« sorbés par les efforts continuels que nous aurons à

« faire pour contenir les tributaires dans l'obéissance.
« Nous n'avons rien à vendre à nos îles qu'elles ne
« pussent se procurer avec avantage de partout ail-
« leurs. Pour qu'elles nous soient profitables, il faut
« que nous nous emparions de leurs productions, et
« que notre commerce soit un monopole; mais ce mo-
« nopole excite le désespoir des colons, et des révoltes
« continuelles vous l'attestent.

« Je veux que vous repoussiez vos voisins, que vous
« conteniez vos sujets, que votre commerce florissant
« vous procure de nouvelles richesses : comment en
« jouirez-vous dans ce marais où vous manquez de
« toutes les choses nécessaires à la vie; où l'air est im-
« pur quand les eaux viennent à baisser; où ces mêmes
« eaux, quand elles s'élèvent, menacent votre ville?
« Déjà elles ont détruit Malamocco, qu'il a fallu aban-
« donner. Vos digues renversées tous les ans par des
« tempêtes, vos îles submergées, vos ports ensablés,
« vous annoncent que tôt ou tard ces lagunes seront
« envahies par la mer; et quand vous voudriez croire
« ce danger plus éloigné qu'il ne l'est peut-être, n'en
« est-il pas un autre dont vous avez été souvent avertis?
« En vain vous vous efforcez de consolider vos habi-
« tations sur cette arène mouvante, les tremblements
« de terre viennent de temps en temps les renverser;
« tout vous dit que vous êtes sur un sol contre lequel
« les éléments sont conjurés. Ce n'est point là le siége
« d'un empire puissant. Il dépend de vous de changer
« cette plage aride, cette mer orageuse, ces marais in-
« fects, où vous vous trouvez loin de vos ressources et
« au milieu de vos ennemis, pour le plus beau site de
« l'univers, dont vous interdirez à votre gré l'approche

« aux Pisans et aux Génois, d'où vous dominerez les « îles de l'Archipel, toute la Grèce et les côtes d'Asie, « heureuses de vous obéir, et où vous appellerez à « vous, sans efforts comme sans rivaux, le commerce « du monde. »

Cette perspective brillante, l'attrait de la nouveauté séduisait une partie de l'assemblée; mais les esprits moins hasardeux craignaient de se laisser entraîner dans un avenir inconnu, et les hommes sur qui l'amour de la terre natale et les habitudes conservaient plus d'empire éprouvaient une répugnance invincible à changer de patrie. Le conseil était agité; un bruit confus de voix annonçait la diversité des opinions, lorsqu'un personnage vénérable, le procurateur Angelo Falier, monta à la tribune.

« Quelque répugnance que j'éprouve, dit-il, à com« battre le sentiment du prince à qui je dois obéis« sance et respect, je le fais cette fois avec confiance, « parce que je viens plaider devant vous la cause de la « patrie. Je me croirais ingrat envers elle, envers cette « terre natale où mes aïeux ont été honorés, ou moi« même j'ai été nourri, élevé, comblé de bienfaits, si « je consentais aujourd'hui à l'abandonner pour aller « chercher d'autres biens sur une terre étrangère. Et « quels sont-ils donc ces biens? Un air plus pur, un site « plus riant, un sol plus fertile, la richesse, un com« merce plus étendu, une domination plus vaste et plus « facile. Ah! lorsque les habitants de Padoue s'enfuirent « du plus beau pays de la terre pour venir chercher un « asile dans les lagunes, ils surent gré à ces plages « d'être stériles, incultes, inhabitées, situées au milieu « des eaux. Si elles eussent été riches, si elles n'eussent

« été cachées par la mer qui les environne, nos pères « n'y auraient pas trouvé leur sûreté, notre république, « notre patrie n'existerait pas, nous serions nés sujets « de quelqu'un des petits princes de l'Italie, et nous ne « nous verrions pas aujourd'hui occupés à délibérer s'il « nous convient de trahir notre mère commune pour « aller dominer dans l'Orient. Nos pères songèrent-ils à « la quitter lorsqu'ils n'eurent plus besoin d'un asile? « ils s'attachèrent à ces tristes plages, en reconnaissance « du bienfait qu'ils en avaient reçu. Ils travaillèrent « pendant huit cents ans à les assainir, à s'y fortifier « contre leurs ennemis et contre les tempêtes; ils les « couvrirent d'édifices somptueux; ils y appelèrent toutes « les commodités de la vie; ils y suspendirent dans les « temples les trophées de leurs victoires : et nous, qui « jouissons de tous ces biens, nous voulons les mécon- « naître pour en chercher de nouveaux. Nous repro- « chons à notre terre natale son insalubrité; et, aveugles « que nous sommes, nous oublions que les contagions « les plus redoutables viennent de l'Orient, où l'on « veut nous conduire! Nous nous plaignons de la sté- « rilité de notre sol, comme si quelque chose manquait « à nos besoins, à nos caprices; comme si les eaux « qui nous environnent ne nous fournissaient pas à la « fois et une nourriture abondante, et un moyen d'in- « dustrie. On nous parle de tremblements de terre : « Eh! quel pays y est plus exposé que Constantinople? « Des inondations : les Romains quittèrent-ils leur « ville, parce que le Tibre menaçait d'en renverser les « remparts? De sûreté, de richesses : n'est-ce pas ici « que vous avez trouvé votre sûreté? que vous avez « acquis ces richesses qui vous rendent ambitieux? De

« colonies : et sur qui donc avons-nous conquis les plus « belles de celles que nous possédons? Sur les maî- « tres de cet empire, à qui ses colonies tiennent, dit-on, « indissolublement. Nos colonies grecques sont impor- « tantes sans doute; mais sont-elles les seules que nous « ayons à conserver? L'Istrie, la Dalmatie, n'auraient- « elles plus de prix à nos yeux? Et si nous allions à « Constantinople pour être plus à portée de surveiller « Candie et la Grèce, ne serait-ce pas abandonner au « roi de Hongrie nos provinces de l'Adriatique?

« Ce prince est un voisin dangereux, la jalousie des « Padouans et l'inimitié du patriarche d'Aquilée vous « fatiguent : vous allez mettre les mers entre eux et « vous; mais dans quel pays allez-vous vous fixer où « l'ambition de la domination et des richesses ne vous « suscitent bientôt des ennemis! Déjà il s'agit de trans- « porter le siége de votre nouvel État dans une ville « que nous ne possédons pas tout entière. Il faudra com- « mencer par en chasser ou par assujettir les Français; « ensuite, vous aurez à vous assurer de l'obéissance « des naturels du pays; enfin, il vous restera à repous- « ser vos nouveaux voisins, c'est-à-dire le roi des Bul- « gares, le prince de Thessalie, l'empereur de Trébizonde « et celui de Nicée, dont le territoire s'étend jusqu'aux « faubourgs de Constantinople. Il y a plus : on parle « d'un nouveau peuple déjà établi dans l'Anatolie, peu- « ple redoutable par son courage, par son fanatisme, « et par la haine qu'il a vouée au nom chrétien.

« Voilà pourtant les ennemis que vous iriez chercher « pour échapper à l'incommodité d'avoir pour voisins « les Padouans et le patriarche d'Aquilée.

« Avez-vous formé le projet de vivre en paix avec

« tous ces peuples dont vous allez vous rapprocher?
« Mais l'amitié des Grecs est toujours suspecte, celle
« des Français impuissante et onéreuse; enfin, je sup-
« pose que vous conserviez la paix avec les uns et les
« autres : quel moyen de la conserver avec les infi-
« dèles?

« De deux choses l'une : ou vous partez pour faire
« des conquêtes, et alors les projets de votre politique
« sont subordonnés aux événements; ou bien vous al-
« lez vous établir paisiblement dans un quartier de
« Constantinople; mais conçoit-on l'existence de deux
« gouvernements dans l'enceinte d'une même ville?
« Où sera notre sûreté dans un pareil établissement?
« Quelle sera la condition de nos concitoyens trans-
« plantés sur cette terre nouvelle? Quelle sera la des-
« tinée de nos vieillards, de nos parents, de tout ce
« que nous laisserons ici? Abandonnés au fond de ce
« golfe, c'est alors qu'ils s'apercevront que ces plages
« sont tristes et stériles. Le commerce, la richesse, la
« puissance, s'évanouiront à la fois; un voisin ambi-
« tieux ne tardera pas à se montrer entreprenant : nous
« apprendrons de loin que notre patrie est devenue
« sujette. Ceux d'entre nous qui pourront encore y
« aborder trouveront la ville dépeuplée, les canaux
« ensablés, les digues renversées, les lagunes infectes,
« nos édifices démolis, leurs débris précieux transpor-
« tés ailleurs, nos trophées dispersés chez l'étranger,
« quelques religieux errants sur les ruines de monas-
« tères autrefois magnifiques, le peuple sans travail et
« sans pain, la religion sans pompe, le magistrat de
« quelque ville voisine dictant des lois dans ce palais
« où nous délibérons; et l'histoire dira que pour écouter

« une ambition inquiète et peu réfléchie, nous avons « renoncé aux bienfaits les plus signalés de la Provi« dence, et détruit l'un des monuments les plus admi« rables de l'industrie humaine. Non, » s'écria l'orateur en se jetant aux pieds d'un Christ qui décorait la salle, « Non, vous ne permettrez pas, ô notre divin « Sauveur! que nous abandonnions la patrie que vous « nous aviez assignée : c'est vous qui en avez posé les « fondements sur l'abîme des mers; c'est vous qui « l'avez défendue et gouvernée. Daignez toucher le « cœur de ce peuple qui vous fut toujours fidèle; qu'il « ne se montre pas ingrat envers vous, et qu'il ac« complisse, sous une protection dont il a reçu tant de « témoignages, les destinées que vous lui réservez. »

Falier descendit alors de la tribune, les yeux pleins de larmes; on alla aux voix : et une boule ou deux décidèrent du sort de Venise.

Sous une infinité de rapports, la situation de Constantinople était certainement préférable. Mais de tels avantages ne sont que relatifs; et si les Vénitiens délibérèrent en effet sur le choix, ils firent sagement de préférer une position moins brillante, où ils trouvaient leur sûreté, et que leurs forces maritimes suffisaient à défendre. Transporté dans l'Orient, ce peuple de commerçants et de marins, plus braves sans doute que les Grecs, mais moins lettrés, et considérés par eux comme des barbares, n'aurait pu y être supporté qu'en se confondant avec la population indigène et en en prenant la mollesse. Mais les différences de religion, de langue et d'intérêts, étaient autant d'obstacles à cette fusion. Jamais ils n'auraient eu assez de bras pour contenir la population, pour détruire trois ou quatre empereurs inquiets

de leur voisinage, ni surtout pour arrêter le nouveau torrent de barbares qui devaient bientôt fondre sur ces belles contrées. Ce n'était pas avec une trentaine de galères qu'on pouvait défendre une ville comme Constantinople. D'ailleurs les Vénitiens ne possédèrent jamais que le quart de la ville; et quand ils auraient pu devenir maîtres de toute cette capitale, que serait devenu le gouvernement de Venise au milieu de cette nouvelle population? Un gouvernement municipal pouvait convenir à un État qui était tout entier dans une ville. On peut admettre même chez une grande nation un gouvernement collectif; mais il faut que les intérêts du peuple et ceux de l'administration soient homogènes; il faut que ceux qui exercent les droits de tous soient revêtus de leur magistrature par la confiance; que les patriciens, s'il y en a, soient dès longtemps environnés de considération : or conçoit-on ce que serait une poignée de citadins et de nobles, qui viendraient dans un pays, où leurs noms ne seraient pas même connus, imposer silence à toutes les vanités? De deux choses l'une : ou on aurait appelé les habitants du pays à siéger dans les conseils investis de la souveraineté, et alors les Vénitiens n'auraient plus été que des Grecs et l'empire d'Orient aurait été une république; ou bien les Vénitiens auraient prétendu gouverner sans partage, et pour soutenir un tel gouvernement (en supposant la chose possible) il aurait nécessairement fallu donner une telle puissance à celui qui en aurait été le chef, que bientôt les conquérants n'auraient pas été plus libres que le peuple conquis.

La puissance, la liberté, la conservation de la république, tenaient à sa position insulaire. Comme Athènes, elle dominait sur la mer; comme Athènes, elle

avait vaincu le grand roi ; mais elle avait un avantage de plus, celui de ne point tenir à la terre. Ceci rappelle cette réflexion de Xénophon, dont il a été fait une application si brillante : si les Athéniens étaient à la fois maîtres de la mer et insulaires, ils seraient terribles sans être vulnérables.

XII. Nouvelle révolte des colonies vénitiennes.

Pendant que les Latins perdaient l'empire d'Orient, il était naturel que les colonies vénitiennes essayassent de nouveaux efforts pour secouer le joug de la métropole. C'est un des inconvénients attachés au gouvernement républicain, que cette méfiance déclarée contre tous les dépositaires du pouvoir, qui le fait passer rapidement dans une multitude de mains, parmi lesquelles il y en a nécessairement de mal habiles. Le sénat de Venise changeant continuellement les gouverneurs de ses provinces, ceux-ci administraient nécessairement sans expérience ; les plus capables n'osaient rien hasarder : il semblait qu'on ne voulût laisser à aucun d'eux le temps de réparer ses fautes ou d'achever ce qu'il avait heureusement commencé. De là résultaient pour les colons de justes sujets de plainte. Quelquefois l'administrateur était tenté d'abuser d'un pouvoir qui allait lui échapper, et souvent les peuples éprouvaient la tentation non moins vive de profiter, pour ressaisir leur liberté, de l'occasion favorable que leur offrait un mauvais choix.

Les villes de Pola et de Zara chassèrent le podestat vénitien, et se mirent, comme de coutume, sous la protection du roi de Hongrie. Il fallut armer une flotte, et réduire ces deux places par des siéges.

1241. Les Candiotes, qui avaient un asile plus sûr dans leurs montagnes, fatiguaient sans cesse la république de leurs insurrections. Deux frères, Georges et Théodore

Cortazzi, se mirent à la tête de celle qui éclata en 1241. Ils rassemblèrent assez de forces pour que cette révolte devînt une guerre. Le gouverneur Marin Geno y fut tué. Ses successeurs, surtout Marin Gradenigo, remportèrent quelques avantages, et ramenèrent une paix qui fut scellée du sang de quelques rebelles obscurs.

Un autre habitant de l'île, nommé Alexis Calerge, 1243.
homme considérable par sa naissance, redoutable par sa prudence et sa ténacité, préparait, non une révolte momentanée, mais une résistance opiniâtre. Le sénat, averti de ses pratiques, soupçonna son dessein, et voulut le faire enlever. Calerge, également bien servi par ses espions, s'évada sur-le-champ, et l'insurrection éclata dans la nuit même de son évasion. Ce fut un embrasement général, une guerre qui pendant dix-huit ans, conduite et soutenue avec des succès divers, fatigua, épuisa les troupes de la république.

L'Europe eut pour la première fois le spectacle d'une puissance maritime luttant contre une grande colonie. La métropole attaquait toujours les rivages avec succès. Les colons trouvaient toujours un asile assuré dans les terres. Les Vénitiens, après une première victoire, se trouvaient trop faibles pour en recueillir le fruit. Quand les Candiotes étaient victorieux à leur tour, leur ennemi leur échappait; ils ne pouvaient le suivre sur les mers, et porter la guerre dans son territoire. Ces deux peuples étaient dans l'impuissance de se détruire; ils sentirent l'inutilité de leurs efforts : on négocia, et dans la négociation le gouvernement vénitien reprit sa supériorité. Il ne lui en coûta que de gagner le chef de l'insurrection. On accorda à Calerge des honneurs, des priviléges, l'exemption de tous les impôts :

on l'éleva au rang de noble vénitien ; et, contre l'ordinaire de cette sorte de traités entre le maître offensé et le sujet rebelle, on ne conserva ni sentiment de vengeance ni projet de trahison. Pour affermir cette paix la métropole envoya dans l'île une nouvelle colonie, qui fonda la ville de la Canée, sur les ruines de l'ancienne Cydon.

Nouvel envoi de familles vénitiennes à Candie. Terres qu'on leur assigne. Elles fondent la ville de la Canée.

Le système de colonisation que les Vénitiens adoptèrent mérite de fixer l'attention. Ils divisèrent l'île en trois parts : la première pour la république, la seconde appartenait à l'Église, la troisième aux colons ; celle-ci était divisée en cent trente-deux lots pour les cavaliers ou nobles, et quatre cent cinq pour les fantassins. L'ancienne Crète pouvait reconnaître dans ce partage une imitation de la méthode des Grecs et des Romains (1). Les lots de terre n'étaient point égaux ; aux plus considérables était attachée l'obligation de fournir, en cas de guerre, un cavalier et deux écuyers avec leurs armes et leurs chevaux ; les autres devaient fournir dix soldats à pied. Plus tard la colonie eut un gouvernement cal-

(1) Thucydide rapporte plusieurs exemples de partages semblables ordonnés par les Grecs après la soumission d'une colonie révoltée. Les Athéniens rentrent dans Mitylène, qui avait été infidèle à leur alliance : ils ordonnent la mort de tous les habitants, à l'exception des femmes et des enfants. Le vaisseau porteur du contre-ordre arrive quelques instants avant l'exécution ; mais il apporte en même temps un décret qui divise les terres de l'île en trois mille lots : trois cents pour être consacrés aux dieux, et le reste pour être réparti par le sort entre les citoyens d'Athènes envoyés pour en prendre possession.

Platée, dépendance de Thèbes, et qui était devenue l'alliée des Athéniens, est forcée de se rendre ; une sentence solennelle condamne tous les habitants à mort, les femmes sont réduites en servitude ; les Thébains envoient une colonie de Mégariens pour peupler la ville, et les terres deviennent une propriété du trésor public.

qué sur celui de la métropole, un duc, ou vice-doge, un grand conseil et un livre d'or (1), pour y inscrire les noms d'une noblesse sans pouvoir.

Pendant ce temps-là des intérêts temporels brouillaient l'empereur Frédéric II et le pape. L'empereur s'était engagé à faire le voyage d'outre-mer; déjà héritier du royaume de Naples, il avait exigé de Jean de Brienne, son beau-père, la cession de la couronne de Jérusalem; mais depuis sept ans il différait d'accomplir son vœu. Grégoire IX eut beau lui écrire : « Le Seigneur nous a « mis en ce monde comme un chérubin armé d'un « glaive tournoyant, pour montrer à ceux qui s'égarent « le chemin de l'arbre de vie (2); » il eut beau lancer l'excommunication, pour se débarrasser d'un voisin dangereux, en l'envoyant au delà des mers : Frédéric disait que si Dieu avait connu le royaume de Naples, il n'aurait pas fait choix du stérile pays de la Judée; et il répondait au pape (3) : « L'Église romaine brûle d'une telle « avarice, que les biens ecclésiastiques ne lui suffisent « plus; elle n'a pas honte de dépouiller les princes « souverains. Je ne parle point des simonies, des exac-« tions qu'elle exerce sur le clergé, des usures mani-« festes ou palliées dont elle infecte le monde. Cependant « ces sangsues insatiables usent de discours tout de miel, « disant que la cour de Rome est l'Église *notre mère* « *et notre nourrice*, tandis que c'est une marâtre et la « source de tous nos maux. Elle envoie de tous côtés

XIII. Différends entre le pape et l'empereur Frédéric II.

(1) *Ricerche storico-critiche sull' opportunità della laguna veneta pel commercio, sull' arti e sulla marina di questo Stato*, par le comte Filiasi.

(2) *Histoire Ecclésiastique*, liv. LXXIX[e].

(3) *Ibid.*

19.

« des légats, avec pouvoir de punir, de suspendre, d'ex-
« communier, non pour répandre la parole de Dieu,
« mais pour amasser de l'argent et moissonner ce qu'ils
« n'ont point semé; et maintenant ces Romains, sans
« noblesse, sans courage, vains de leur littérature, as-
« pirent aux royaumes et aux empires. »

C'étaient là de singuliers sentiments pour un croisé; aussi le pape prononça-t-il l'anathème contre Frédéric (1). « Voyant que l'empereur négligeait son salut, en refu-
« sant d'accomplir son vœu, nous avons, dit-il, tiré
« contre lui le glaive médicinal de saint Pierre, et pu-
« blié, en esprit de douceur, la sentence d'excommu-
« nication. Tous les lieux où il arrivera seront frappés
« de l'interdit ecclésiastique; tant qu'il y sera présent
« on n'y célébrera aucun office; s'il assiste au service
« divin, nous procéderons contre lui comme contre un
« hérétique qui méprise les clefs de l'Église; et s'il ne
« se soumet à l'excommunication, nous absoudrons de
« leur serment tous ceux qui lui ont juré fidélité : car
« on n'est point obligé de garder la foi que l'on a jurée
« à un prince chrétien, quand il s'oppose à Dieu et à
« ses saints, et méprise leurs commandements. » Cette terrible maxime montrait un digne successeur d'Innocent III, qui, en excommuniant Louis de France, fils de Philippe-Auguste, avait pris pour texte ces paroles d'Ézéchiel : « Glaive, glaive, sors du fourreau, et ai-
« guise-toi pour tuer. »

Frédéric passe en Palestine.

Frédéric, sans être ébranlé par les anathèmes du pape, jugea cependant que les intérêts de son royaume de Jérusalem pouvaient réclamer sa présence. Il se disposa à

(1) *Histoire Ecclésiastique*, liv. LXXIXe.

partir pour la Palestine. Grégoire lui signifia qu'il ne pouvait pas prétendre à y passer comme croisé, jusqu'à ce qu'il fût absous des censures qu'il avait encourues. Ce prince ne tint aucun compte de cette défense. Pendant qu'il allait combattre les Sarrazins, il laissa en Italie une armée qui attaqua l'État de l'Église; et, par une singularité assez remarquable, il y avait dans cette armée des Sarrazins-Siciliens qu'il avait enrôlés dans ses troupes.

Arrivé dans la Terre Sainte avec vingt galères et cent chevaliers, il y trouva un clergé décidé à le méconnaître, et les soudans d'Égypte et de Damas campés à Gaza et à Naplouse. Frédéric jugea fort sagement qu'attendu la difficulté de conquérir par les armes ces saints lieux, qui avaient déjà coûté tant de sang, c'était rendre un grand service à la chrétienté, que de s'assurer, au moins pour quelque temps, par la négociation, la possession non contestée du royaume de Jérusalem. Il eut le bonheur, ou l'habileté, de conclure avec le soudan d'Égypte une trêve de dix ans, par laquelle celui-ci lui cédait Jérusalem, Bethléem, Nazareth et Sidon, avec la faculté de fortifier ces places; seulement le soudan se réservait dans Jérusalem une mosquée que les musulmans avaient bâtie à la place de l'ancien temple détruit par Titus, et qui avait été changée en église, après la conquête de Godefroi de Bouillon.

Il conclut une trêve avec le soudan d'Égypte

Cette restriction excita la colère du patriarche. Il se plaignit de l'impiété qui laissait le temple de Salomon entre les mains des infidèles, et poussa l'emportement jusqu'à défendre de réconcilier les saints lieux, d'y faire aucun pèlerinage, d'y célébrer le service divin.

Au mépris de toutes ces censures, l'empereur fit faire

les cérémonies de la religion dans l'église du Saint-Sépulcre; et comme il n'y avait point d'évêque pour le couronner, il prit lui-même la couronne sur l'autel, et se la mit sur la tête; deux jours après il partit pour Ptolémaïs. Le clergé ne lui pardonnait pas d'avoir signé la trêve. Des moines s'étant permis de prêcher contre lui, il les fit fustiger par ses soldats. Le patriarche mit les lieux saints en interdit. Frédéric se rembarqua, et fit voile pour l'Italie, où les succès de l'armée du pape réclamaient sa présence.

Il arrive en Italie.

Son arrivée changea l'état des affaires, et lui attira une troisième excommunication. Le pape délia tous les sujets de l'empereur de leur serment de fidélité. Ce grand éclat fut suivi d'une assez prompte réconciliation; mais quelque temps après les guerres de l'empereur contre les villes insoumises de la Lombardie et ses prétentions sur la Sardaigne attirèrent sur lui de nouveaux anathèmes et la publication d'une croisade. « Il y a, di-« sait le pape, plus de mérite à combattre Frédéric, « ennemi de la foi, qu'à retirer la Terre Sainte d'entre « les mains des infidèles (1). » Grégoire déposa Frédéric, et donna l'empire à Robert, frère de saint Louis; mais le roi lui fit une fort belle réponse, dont la sagesse contrastait avec l'emportement du pontife. L'empereur marcha sur Rome.

(1) Lettre de Gregoire IX a saint Louis. Un curé de Paris ayant reçu l'ordre de publier cette excommunication, dit en chaire : « J'ai ordre de dénoncer l'empereur comme excommunié; j'ignore pourquoi. J'ai appris seulement qu'il y avait un grand différend entre lui et le pape. Je ne saurais dire de quel côté est le bon droit. En conséquence, autant que je le puis, j'excommunie celui des deux qui a tort. » Le pape ne manqua pas de punir cette hardiesse, et l'empereur de la recompenser.

Ce pontife violent, qui luttait depuis quatorze ans contre le plus puissant prince de la chrétienté, était presque centenaire; il mourut. Son successeur ne régna que quelques jours. Les cardinaux furent près de deux ans à s'accorder sur un choix. Lorsque ce choix fut connu, on en félicitait Frédéric. « Le cardinal de Fies- « que, répondit-il, était de mes amis; vous verrez « qu'Innocent IV sera mon ennemi le plus acharné. » En effet, le nouveau pape ne se montra pas plus disposé que son prédécesseur à rien abandonner des prétentions de l'Église. Les hostilités recommencèrent, et avec elles les excommunications. Le pape poussait si loin la violence dans l'exercice de son autorité spirituelle, qu'en même temps qu'il déposait l'empereur et publiait une croisade contre lui, il excommuniait deux autres rois, Jacques d'Aragon et Sanche de Portugal. Tandis qu'il offrait la couronne de Sicile à un prince français, il la proposait à un fils du roi d'Angleterre (1); enfin il entrait en négociation avec le soudan d'Égypte, pour l'engager à rompre la trêve jurée entre lui et Frédéric, comme roi de Jérusalem. Il y eut des conspirations contre la vie de l'empereur (2); il y en eut pour tuer le pape. Frédéric fit pendre son médecin pour lui avoir présenté du poison. XIV. Guerre en Italie.

Tant d'animosité ne pouvait manquer de donner Commencement des

(1) Cette bulle d'Innocent IV au roi d'Angleterre a été imprimée pour la première fois par le savant et judicieux auteur de l'*Essai sur la Puissance temporelle des Papes*, tom. II.

(2) Presque tous les conjurés condamnés à mort, après la découverte de la conjuration tramée par les frères mineurs pour assassiner Frédéric, déclarèrent que le pape en avait connaissance. (*Lettres* de Pierre DESVIGNES, liv. XI.)

deux factions connues sous le nom de Guelfes et de Gibelins.

naissance à des factions. Il s'en forma deux en Italie, sous le nom de Guelfes et de Gibelins, noms dont on ignore l'origine, mais à qui de longs malheurs, fruit de tant de discordes, donnèrent une déplorable célébrité.

A la faveur de ces troubles Azon, marquis d'Este, réclama l'assistance du pape et des Vénitiens pour recouvrer ses États, dont il avait été dépouillé par l'empereur, et mit le siége devant Ferrare, qui tenait pour la faction gibeline. Le doge alla en personne à ce siége, après avoir laissé le gouvernement de Venise à son fils Jean (1), et Ferrare s'étant rendue, le marquis, en en prenant possession, s'acquitta envers la république par la concession de divers priviléges dont les commerçants vénitiens devaient jouir dans ses États. Ces priviléges furent dans la suite l'occasion d'une guerre.

L'empereur avait beaucoup à faire pour soutenir ses droits en Allemagne, en Lombardie, en Sicile, en Syrie. Le pape, qui lui suscitait des ennemis de tous côtés, ne manqua pas de s'adresser aux Vénitiens, dont la politique constante fut de contrarier l'agrandissement des empereurs en Italie. La république arma une flotte qui, sous le commandement de Pierre Thiepolo, fils du doge, alla croiser dans les mers de Naples, fit quelques dégâts sur les côtes, et se retira, sans avoir livré bataille, devant la flotte impériale.

La république arme une flotte contre l'empereur.

Pour réparer la honte de cette retraite, le jeune Thiepolo alla combattre à la tête des Milanais. Vaincu par Erzelin, l'un des partisans de l'empereur, il fut fait prisonnier et envoyé à Frédéric, qui, contre toutes les lois de la guerre et de l'humanité, lui fit trancher la

Le fils du doge va combattre contre l'empereur; il est pris et décapité.

(1) *Storia Veneziana*, di Andrea NAVAGERO.

tête, pour se venger du doge et insulter le gouvernement vénitien. Non-seulement la république ne témoigna aucun ressentiment de cet outrage; mais après la mort de l'empereur, qui survint en 1250, elle fournit à son fils Conrad une flotte pour passer à Naples, quoiqu'il fût poursuivi avec la même animosité et frappé des mêmes anathèmes que son père.

Guerre contre Erzelin, tyran de Padoue.

La vengeance du sénat de Venise tomba sur Erzelin. C'était un homme de basse extraction, qui à la faveur des troubles qui désolaient l'Italie s'était fait chef du parti des Gibelins, c'est-à-dire des Impériaux dans la Lombardie. Il avait établi sa résidence à Padoue, dont il était devenu le tyran, et répandait encore plus la terreur par ses cruautés que par ses armes. Le pape, pour se délivrer d'un ennemi si dangereux, publia contre ce fils de perdition, cet homme de sang réprouvé par la foi (1), une croisade, dans laquelle les Vénitiens s'engagèrent avec l'ardeur qu'inspirent le désir d'une juste vengeance et l'inquiétude que donne toujours le voisinage d'un tyran. Dans le traité qui fut conclu à cette occasion avec le pape, le doge ne stipula point en son nom, comme avaient fait souvent ses prédécesseurs, mais au nom du conseil et de la communauté des Vénitiens (2). Ils armèrent des troupes, des vaisseaux. Padoue, la place d'armes d'Erzelin, fut emportée d'assaut, et pillée pendant sept jours par ceux qui se disaient ses libérateurs. Le tyran, furieux en apprenant la perte de cette ville, fit égorger tous les Padouans qui étaient dans son armée; poursuivi dans

(1) Ce sont les expressions de la bulle. (RAYNALDI *Annales*, 1255.)

(2) *Memorie storico-civili sopra le successive forme del governo de' Veneziani*, da Sebastiano CROTTA.

Vérone, dans Vicence, dans Brescia, il mourut enfin d'une blessure qu'il avait reçue en combattant. Ce fut en reconnaissance de ce service, rendu au parti de l'Église, que le pape accorda au doyen du chapitre de Saint-Marc le droit de porter la mître et le bâton pastoral.

Abdication du doge Jacques Thiepolo 1249.

Je n'ai pas voulu interrompre le récit de ces événements pour faire mention de l'abdication du doge Thiepolo. Accablé d'années et du chagrin d'avoir perdu si malheureusement son fils, il se démit de sa dignité en 1249. Savant jurisconsulte, il avait recueilli, coordonné les lois de sa patrie, et réformé le code vénitien.

Il y avait à peu près un siècle que les Pandectes de Justinien avaient été retrouvées (1); la vive lumière qu'avait répandue ce recueil de lois fut une des principales causes du retour de la civilisation. Ce que les Triboniens avaient fait pour la législation de l'empire, Pantaléon Justiniani, depuis patriarche de Constantinople, Thomas Centranigo, Jean Michieli, et Étienne Badouer, l'exécutèrent pour leur patrie. Tels sont les noms de ceux que la reconnaissance publique cite comme coopérateurs de Jacques Thiepolo dans cet utile travail. L'orgueil national des habitants de Sienne et peut-être la jalousie ont accrédité parmi eux l'opinion que les Vénitiens leur avaient demandé communication de leurs

(1) A Amalfi, en 1137, ou en 1135, suivant Tiraboschi. Cet historien prétend, au reste, que le manuscrit qu'on trouva à Amalfi était, ou l'original, ou au moins une copie très-ancienne des Pandectes; mais que l'existence de ce recueil était connue avant cette époque; et il cite à l'appui de son opinion plusieurs jurisconsultes qui l'avaient déjà expliqué; quoi qu'il en soit, les Pisans emportèrent ce trophée du pillage d'Amalfi, et s'en virent dépouillés à leur tour par les Florentins.

statuts, et les avaient pris pour modèle (1). Il serait fort difficile de vérifier ce fait, dont assurément les Vénitiens ne demeureraient pas d'accord.

Ce fut, dit-on, sous le règne de Jacques Thiepolo, en 1446, que furent commencés le pont de Rialte et les embellissements de la place Saint-Marc (2).

Thiepolo fut remplacé par Marin Morosini, pour l'élection duquel on éleva le nombre des électeurs à quarante et un, afin d'éviter les inconvénients du partage. Marin Morosini doge. 1249.

C'est au règne de celui-ci qu'il faut rapporter la première croisade de saint Louis, dont je ne fais mention que parce qu'un vieil historien reproche aux Vénitiens de n'avoir pas voulu se laisser fléchir pour fournir à ce prince des vaisseaux à un prix raisonnable (3).

Morosini ne régna que trois ans. Après sa mort, les quarante et un électeurs firent choix de Renier Zeno, et annoncèrent cette élection au peuple. C'est l'expression de l'historien Dandolo (4), que je consigne ici parce qu'elle fait voir ce qui restait alors au peuple vénitien de son ancien droit d'élire le doge. Renier Zeno doge. 1252.

Le règne de Zeno fut rempli par une guerre continue XV. Guerre con-

(1) Voici ce que je lis dans une note de M. le bibliothécaire de la ville de Sienne, sur un manuscrit intitulé : *Collezione di leggi Venete : è costante tradizione che da Siena fossero mandati i nostri statuti a Venezia.*

(2) Cronica di Venezia, e come lo fù edificata, et in che tempo, e da chi fino all' anno 1446. (*Manuscrit de la bibliotheque de Saint-Marc*, n° 21.)

(3) Et li messages furent en Acre; ils ne porent en nule manière fléchir les Genevoys, ne les Véniciens, que ils vousissent mettre resnable pris en leur vaissiaus. (*Annales du règne de saint Louis,* par Guillaume de Nangis.)

(4) Ducem creatum populo nuntiaverunt. (*Chronicon,* lib. X, cap. VII.)

tre les Génois 1256. de onze ans que la république de Venise eut à soutenir contre celle de Gênes. Ce fut vers l'an 1256 qu'éclata entre les deux peuples cette haine née de la jalousie du commerce; haine si funeste dans ses effets qu'elle compromit tour à tour l'existence des deux États. Gênes, sans territoire comme Venise, tirait toute sa puissance de la navigation. Cette navigation avait pour objet de fournir à l'Europe les marchandises de l'Asie. A cette époque la boussole n'avait pas encore ouvert les routes de l'Océan. Quatre puissances principales possédaient de vastes côtes sur la Méditerranée, mais aucune d'elles n'avait une marine commerçante. Les chrétiens et les Sarrazins se disputaient encore l'Espagne; la France, divisée, ne songeait pas à s'enrichir par le commerce, qu'elle semblait même dédaigner; les royaumes de Naples et de Sicile étaient devenus une proie que plusieurs familles se disputaient; l'empire grec, déchiré de toutes parts, était pressé par les peuples orientaux. C'était un immense avantage que le privilége exclusif d'aller acheter dans le fond de la Méditerranée tous les objets de luxe et de nécessité que l'Asie fournissait à l'Europe, d'en fixer à son gré le frêt et le prix. Ce privilége était exploité par les trois républiques de Venise, de Pise et de Gênes. Les deux dernières n'avaient pu voir sans envie les établissements que la première avait acquis dans l'Archipel et dans la Morée. Si les Vénitiens avaient pu garder toutes leurs conquêtes, ils auraient certainement fini par interdire à leurs rivaux la navigation de la mer Noire, du Bosphore et de l'Archipel. Sans en venir même à cette extrémité, ils auraient eu sur eux tant d'avantages, que la concurrence serait devenue impossible; aussi le sentiment de leur intérêt avait-il

allié les Génois avec les empereurs grecs pour la destruction de l'empire latin en Orient.

Discorde pour la possession d'une église à Saint-Jean-d'Acre.

Sur les côtes de la Palestine les avantages avaient été moins inégalement partagés. On a vu que les Génois et les Vénitiens avaient des comptoirs dans les ports principaux. Ils possédaient les uns et les autres des quartiers dans plusieurs places; ils y étaient sous la juridiction de leurs magistrats. Dans la ville de Saint-Jean-d'Acre il ne se trouvait malheureusement qu'une église pour les deux nations. Les Génois en réclamaient la possession exclusive, les Vénitiens voulaient qu'elle fût commune; le pape jugea le différend en faveur de ceux-ci. Les Génois, au lieu de se soumettre à cette décision, s'emparèrent de l'église, la fortifièrent, et chassèrent tous les Vénitiens de la ville.

Ils devaient s'attendre à être bientôt attaqués. Venise arma treize galères, qui forcèrent l'entrée du port, et brûlèrent trente bâtiments génois qui s'y trouvaient. Quelques troupes mises à terre marchèrent sur l'église qui était le sujet de la querelle, l'emportèrent d'assaut, la détruisirent entièrement, forcèrent les Génois à se réfugier dans Tyr, s'emparèrent de leurs comptoirs, et pillèrent leurs magasins.

Les Génois établis à Tyr se mirent aussitôt en mer avec quelques vaisseaux, pour tirer vengeance de cette perte. L'escadre vénitienne sortit du port de Saint-Jean-d'Acre pour aller à leur rencontre, et les battit complétement. Mais ce n'était là que le prélude de combats plus sérieux. Les deux républiques armaient avec la plus grande activité. Les Vénitiens ne se bornèrent pas à déployer leurs propres forces. Ils invoquèrent la haine que les Pisans avaient vouée au nom génois, et, oubliant

pour un moment leurs propres rivalités, parce qu'il y avait un ennemi commun à détruire, Venise et Pise s'allièrent par un traité offensif et défensif, dont la durée était fixée à dix ans (1).

Quarante-neuf galères et quatre gros vaisseaux partis de Venise arrivèrent devant Saint-Jean-d'Acre, presque dans le même temps où quatre gros vaisseaux et quarante galères génoises entraient dans la rade de Tyr. Les deux flottes remirent en mer, animées d'une ardeur égale; elles s'aperçurent mutuellement vers le soir du 25 juin 1258. On passa la nuit à s'observer. Les Génois avaient pour capitaine Guillaume Buccanigra. La flotte vénitienne était commandée par André Zeno, fils du doge, et Laurent Thiepolo. Au point du jour on s'attaqua avec fureur; la ligne des Génois fut rompue dès le commencement de l'action; ils redoublèrent d'efforts pour réparer ce désavantage. Mais la victoire se déclara en faveur des Vénitiens. Vingt galères prises les suivirent lorsqu'ils rentrèrent triomphants dans le port; le reste de la flotte génoise se retira vers Tyr; elle avait perdu plus de deux mille hommes. Arrivés à Saint-Jean-d'Acre, les vainqueurs se jetèrent sur ce qui restait dans cette ville de négociants génois, détruisirent leurs habitations et les firent prisonniers. Ainsi la guerre civile venait de s'allumer entre les chrétiens dans la Terre Sainte; et tandis que les infidèles pouvaient voir de leurs côtes les fureurs de ces deux peuples qui s'entre-détruisaient, ce qui restait de chrétiens dans la Palestine se déclaraît, au gré de ses passions, pour l'un ou l'autre

Bataille navale. 1258.

(1) Il est dans les dissertations de MURATORI *sur les Antiquités du moyen âge*. (Dissertation XLIVe, p. 403.

parti; les chevaliers du Temple, les hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem devinrent les auxiliaires des deux républiques rivales (1).

Les Vénitiens n'avaient pas renoncé à recouvrer les possessions qu'ils avaient acquises, cinquante ans auparavant, vers le Bosphore; ils faisaient avec peu d'avantage une guerre opiniâtre à l'heureux Michel Paléologue, qui les avait chassés de Constantinople. Mais que pouvaient des flottes d'une vingtaine de galères contre le nouvel empire grec? Les exploits des généraux de la république se réduisaient à désoler le commerce, à menacer toutes les côtes et à incendier quelques villages. Ce fut en vain que la république sollicita et que le pape fit prêcher une croisade contre l'empereur schismatique. Aucun prince de l'Occident ne voulut prendre les armes contre lui. Bien loin de là, il trouva des alliés, grâce à l'irréconciliable haine qui divisait les Génois et les Vénitiens. Les Génois, au lieu de s'armer pour mériter les indulgences, encoururent l'excommunication en s'alliant avec Michel Paléologue, qui leur offrait des priviléges et des établissements, aux dépens de leurs rivaux (2), notamment la possession de l'île de Scio, où ils se sont maintenus pendant plus de trois siècles (3). L'empereur leur donna aussi le palais et le comptoir de la colonie vénitienne de Constantinople. Ces implacables

XVI. Guerre des Vénitiens contre l'empereur grec.

Les Génois s'allient à l'empereur. 1261.

(1) En me conformant à la version de la plupart des historiens, je préviens qu'elle n'est pas tout à fait d'accord avec les *Annales Génoises*, liv. VI. Les *Annales Génoises* sont de Caffari, et le sixième livre de Barthélemi Scriba, son continuateur.

(2) Voyez le traité dans la collection Byzantine, à la suite de l'*Histoire de Constantinople sous les empereurs français*, par Du Cange; il est du 13 mars 1261.

(3) Jusqu'en 1566.

ennemis le démolirent, et en transportèrent les pierres à Gênes (1).

Une flotte génoise vint se réunir à la flotte grecque. Cette armée combinée fit quelques prises de médiocre importance; on se partagea les prisonniers. Les Grecs firent crever les yeux aux leurs; les Génois massacrèrent tous ceux qui leur étaient échus en partage (2). Ces atrocités trouvèrent leur juste punition au commencement de la campagne suivante. La flotte de Venise attaqua et battit complétement la flotte génoise sur les côtes de la Morée. Non contents d'ensanglanter la Syrie et l'Archipel, les Génois vinrent insulter leurs ennemis dans l'Adriatique. Ceux-ci, pour interdire l'approche de leurs côtes, envoyèrent trente-sept galères dans le canal de Malte. En interceptant ce passage, elles coupaient toute communication entre Gênes et Constantinople. Les Génois, avec cette diligence que l'animosité seule peut donner, en équipèrent trente-deux; elles mirent aussitôt à la voile, pour rompre cette barrière qui séparait tout le Levant de la partie occidentale de la Méditerranée.

Bataille de Trapani.

Ce fut à la hauteur de Trapani, port de la Sicile, que les Génois aperçurent enfin le pavillon de Saint-Marc.

(1) Idem imperator palatium amplum et latum ad formam castri, quod Veneti in dicta civitate obtinebant, Januensibus donavit, quodque Januenses cum tabis, buccinis et chordibus cadunatis funditus diruerunt; et ex lapidibus ipsius palatii in ipsa nave Januam transmiserunt, quorum quidam adhuc exstant in domo communis ædificata ad clapam olei. (*Annales genuenses,* ubi supra.)

(2) L'historien génois ne rapporte que la moitié de ce fait : « Imperator autem, ad dedecus Venetorum, omnibus nasum abscindi et oculos erui fecit, præter quibusdam qui precibus Januensium dictam pœnam evaserunt. »

La fortune ne l'avait point encore abandonné, mais la victoire fut achetée par un horrible carnage. Les Génois combattirent avec une telle fureur, que leur défaite fut désastreuse; pas un de leurs vaisseaux ne chercha son salut dans la fuite; tous furent pris, brûlés ou engloutis dans la mer; il ne resta de leur armée que deux mille et quelques cents prisonniers. Les vainqueurs n'étaient pas en état de poursuivre vivement leurs succès après une victoire si longtemps disputée; cependant ils en recueillirent le fruit. L'empereur grec, ne comptant plus sur les secours de ses alliés, se hâta de conclure, en 1268, avec les Vénitiens, une trêve de cinq ans, dont la ratification fut signée par le doge assisté de son conseil et de neuf autres citoyens, qui apparemment avaient été nommés pour délibérer sur cette affaire (1). L'empereur, en désespérant de la cause des Génois, n'avait pas apprécié tout ce que peuvent fournir de ressources le commerce, le patriotisme et la haine.

Quatre batailles perdues coup sur coup, une grande flotte détruite, n'avaient point ébranlé la constance de ces implacables rivaux. Pendant qu'à Constantinople Michel Paléologue signait une trêve sans avoir combattu, à Gênes toutes les fortunes, tous les bras étaient employés à préparer un nouvel armement. Trop faibles encore pour ressaisir la victoire, les Génois ne voulaient

(1) Fù ratificato dal doge con li suoi consiglieri e nove altri cittadini che saranno stati insigniti delle dignità più cospicue. (*Memorie storico-civili sopra le successive forme del Governo de' Veneziani*, da Sebastiano CROTTA.)

Ce traité est rapporté textuellement dans l'*Histoire de Venise*, par André NAVAGIER; mais il le met sous la date de 1265.

point abandonner le champ de bataille, et cherchaient à se consoler de leur malheur par des ravages. Tout à coup on apprit à Venise qu'une expédition partie de Gênes avait débarqué des troupes dans l'île de Candie, attaqué brusquement, emporté d'assaut, pillé, livré aux flammes, rasé entièrement la ville de la Canée, nouvelle fondation de la colonie vénitienne. Les flottes des deux nations se rencontrèrent l'année suivante sur la côte de Tyr; les Génois furent encore défaits sans être découragés. Ne pouvant plus rassembler des armées, ils firent une guerre de corsaires. Il y avait huit ans que cette fureur des deux peuples rivaux ensanglantait la Méditerranée; leur rage, loin de se consumer, trouvait sans cesse de nouvelles armes.

Trêve. 1269. Trois autres campagnes ne purent l'affaiblir, et laissèrent indécis de quel côté il y avait le plus d'opiniâtreté et de haine. Les vaincus n'étaient pas plus disposés à la paix que les vainqueurs; il fallut que des circonstances indépendantes de leur volonté vinssent suspendre cette lutte terrible.

Saint Louis préparait alors (en 1269), sa seconde et déplorable expédition pour l'Afrique; mais tel était dans ce temps-là le système de l'administration, qu'un roi de France entreprenait une guerre au delà des mers, sans avoir les moyens d'y transporter son armée; il fallait pour effectuer le passage emprunter les vaisseaux des Vénitiens ou des Génois; et pour qu'ils pussent en fournir il ne fallait pas qu'ils eussent un ennemi à poursuivre.

Toute la chrétienté s'interposa pour déterminer les deux républiques à cesser de mettre obstacle par leurs divisions à la délivrance des lieux saints; mais tout

ce qu'on put en obtenir, ce fut une suspension d'armes momentanée, qui devint cependant une trêve de quelques années, par la médiation de Philippe le Hardi, successeur de saint Louis. On accusa les Génois d'avoir retenu leurs prisonniers, quoiqu'ils fussent convenus de les rendre, et d'en avoir fait périr deux mille de misère (1).

Venise fournit quelques vaisseaux à saint Louis (2) : les deux républiques employèrent le temps de cette trêve forcée à d'autres guerres et à des révolutions. Si on a été étonné de l'opiniâtreté du peuple génois à soutenir pendant dix ans une guerre si ruineuse, on le sera bien davantage en se rappelant que cette ville, d'où partaient continuellement des flottes pour réparer

(1) Mon savant confrère M. Raynouard m'a communiqué des vers en langue romane qui attestent les plaintes des Vénitiens.

Fragment d'une pièce de Barthélemi Zorgi.

Quar judeus ni reneiatz
Non deuria voler
Preizoniers destener
Al sos guerriers accordats;
E lur ven a plazer
Prop dos mil prés tener,
Ben qu'il sion accordat
Qu'à tort et à pechat
En moran tuit malamen
E saboun veramen
Qu'à negun d'els tan ne valou li sieu
Que ja per els si decha ia ni s. leu.
Quant sol per far parer
Qu'il si tengron per paiat
Dels prés com an coindat
Laisson morir tanta gen.

(*Manusc. de la Bibliot. du Vatican*, nº 3204, fº 81.)

(2) Le contrat entre saint Louis et les Vénitiens pour le loyer des bâtiments qui devaient porter l'armée française se trouve dans le *Codex Italiæ diplomaticus* de LUNIG, tom. II, part. II, sect. VI, 12. Il y en a plusieurs copies dans les manuscrits de la Bibl. du Roi.

des désastres et en éprouver de nouveaux, était en proie aux discordes civiles. Le peuple, jaloux du pouvoir des nobles, redoublait ses efforts pour ressaisir sa liberté intérieure comme pour disputer l'empire de la mer. Il renversait des familles puissantes, à l'aide de quelques autres qui usurpaient à leur tour l'autorité, et il repoussait en même temps l'armée de Charles d'Anjou, dont l'ambition voulait envahir toute l'Italie.

XVII. Révolte du peuple de Venise.

Tandis que Gênes combattait pour échapper à l'aristocratie, Venise était agitée par d'autres causes, qui préparaient aussi des troubles domestiques. La guerre avait été brillante, mais ruineuse; il fallut recourir à des impôts; et pour atteindre toutes les fortunes on s'arrêta à l'idée de lever une taxe sur les farines. Le renchérissement du pain excita de violents murmures; le peuple s'assembla en tumulte, environna le palais du gouvernement, et demanda à grands cris la suppression du nouvel impôt (1). Le doge se présenta accompagné de ses conseillers : il essaya de haranguer le peuple; mais, au lieu de réussir à calmer la sédition, il se vit accablé de huées, de menaces, et contraint de rentrer dans son palais, pour échapper aux pierres qu'on lui lançait. Les séditieux se répandirent dans la ville, attaquèrent et pillèrent les maisons de plusieurs nobles odieux ou suspects à la populace. Ce fut une confusion épouvantable qui mit la république en péril. Des troupes accourues à la hâte, des garnisons les plus voisines, parvinrent cependant à la faire cesser. Aussitôt que le sénat eut ressaisi son autorité, il la vengea par un grand nombre d'exécutions; mais les supplices ne procurent

(1) Marin SANUTO, *Vite de' Duchi*, *R. Zeno.*

jamais qu'une tranquillité imparfaite. La discorde avait jeté des racines même parmi les nobles. Déjà, quelque temps auparavant, un homme considérable, illustré par une victoire, Laurent Thiepolo, avait failli d'être victime de l'inimitié de deux autres hommes d'un grand nom. Laurent et Jean Dandolo l'avaient attaqué et blessé grièvement, en plein jour, au milieu de la place publique (1). Cet acte de violence avait divisé les principaux habitants de la ville en deux partis. Les Thiepolo paraissaient alors les ardents défenseurs des prétentions des anciennes familles. Les Dandolo, quoique leur origine remontât aussi au berceau de la république, s'étaient déclarés les chefs de tous ceux en qui les richesses ou une illustration récemment acquise avaient fait naître une ambition nouvelle. Venise portait dans son sein le germe des plus fatales dissensions.

Ce fut dans ces circonstances que le doge Renier Zeno mourut. Son règne avait été signalé par un grand revers, la perte de Constantinople, et par des victoires sur les Génois chèrement achetées. Cependant la ville avait reçu pendant son administration des embellissements considérables; le pont de Rialte avait été achevé, et les rues avaient été pavées en briques.

XVIII. Changement dans la forme des élections.

Les passions qui agitaient les esprits les rendaient moins sensibles aux désastres de la guerre. Aux yeux de chaque faction la plus grande des calamités était le triomphe de la faction opposée. On chercha à éviter les brigues, les coalitions, en faisant intervenir le sort dans

(1) DANDOLO (*Chron.*, ch. VII, p. 37) dit : *Mortifere vulneratus est*, ce qui semblerait annoncer que Thiepolo fut tué; mais on voit qu'ensuite il fut élu doge, et sa réconciliation avec les frères Dandolo est même racontée plus bas par l'historien.

le choix des électeurs; cette idée donna naissance à une forme d'élection que je ne puis me dispenser de faire connaître, parce qu'elle est singulière, et qu'elle a été maintenue jusqu'à ces derniers temps.

Pendant les six premiers siècles de la république le droit d'élire le doge avait été exercé par le peuple entier.

En 1173 ce choix fut confié à onze électeurs : cinq ans après on procéda différemment; le grand conseil nomma quatre commissaires, qui désignèrent chacun dix électeurs. Le nombre des électeurs fut porté à quarante et un en 1249.

Tel était l'ordre existant en 1268, à la mort de Renier Zeno.

On régla, pour l'avenir, que trente membres du grand conseil, désignés par le sort, se réduiraient, par un second tirage, au nombre de neuf. Ces neuf conseillers désignaient quarante électeurs provisoires (savoir les quatre premiers cinq chacun, et les cinq derniers quatre chacun). On allait aux voix pour la confirmation des quarante électeurs désignés, et sur les neuf voix il fallait en réunir sept pour que la nomination fût confirmée; on exigeait que ces électeurs provisoires fussent âgés de plus de trente ans.

Ces quarante électeurs provisoires se réduisaient, par le sort, à douze. De ces douze, le premier désignait trois personnes, chacun des autres en désignait deux; il en résultait une liste de vingt-cinq autres électeurs, dont la confirmation était le sujet d'un ballottage dans lequel il fallait obtenir neuf voix pour être maintenu sur la liste.

Ces vingt-cinq nouveaux électeurs se réduisaient, par le sort, à neuf. Chacun des neuf proposait cinq per-

sonnes, d'où résultait une nouvelle liste de quarante-cinq, où l'on n'était maintenu qu'à la pluralité de sept voix sur les neuf.

Les quarante-cinq électeurs de ce troisième choix se réduisaient à onze par le sort. Les huit premiers nommaient chacun quatre personnes, et les trois derniers chacun trois. Ces désignations produisaient une liste de quarante et une personnes, qui devaient être les électeurs définitifs. On allait au scrutin, et on excluait celles qui ne réunissaient pas neuf suffrages sur onze.

Cette opération terminée on soumettait au grand conseil la liste des quarante et un électeurs présentés, pour procéder au choix du doge; le grand conseil délibérait successivement au scrutin sur chacun d'eux, et si quelqu'un ne réunissait pas la majorité absolue des suffrages, les onze électeurs provisoires étaient obligés d'en désigner un autre.

Ainsi la nomination des quarante et un électeurs était le résultat de cinq tirages au sort entremêlés de cinq scrutins (1). Immédiatement après leur nomination ils

(1) J'ai trouvé dans un manuscrit quelques vers populaires qui expriment assez bien cette opération si compliquée :

Trenta elegge il conseglio,
De quei nove hanno il meglio :
Questi elegon quaranta,
Ma chi più in lor si vanta
Son dodeci, che fanno
Vinti cinque : ma stanno
Di questi soli nove,
Che fan con le lor prove
Quaranta cinque a ponto
De quali undeci in conto
Eleggon quarant' uno,
Che chiusi tutti in uno,
Con venti cinque al meno
Voti, fanno il Sereno

passaient dans une salle, où ils demeuraient enfermés jusqu'à ce qu'ils eussent fait l'élection du doge. Là on les traitait splendidement, aux frais de la république, on leur accordait tout ce qu'ils demandaient, et on donnait également à tous ce que chacun avait demandé (1). Mais toute communication au dehors leur était interdite.

Les électeurs assemblés commençaient par se choisir trois présidents, qu'on désignait sous le nom de *priori*. Ils demandaient ensuite deux secrétaires, qui devaient rester enfermés avec eux. L'assemblée ainsi constituée, ils étaient appelés, par rang d'âge, devant le bureau des *priori ;* là chacun écrivait de sa main sur un billet le nom de celui qu'il désignait pour doge, et jetait le billet dans une urne. Deux conditions seulement étaient exigées des candidats, d'être membres du grand conseil, et âgés de plus de trente ans.

Après avoir compté les billets, l'un des secrétaires en tirait un, et lisait le nom qui y était porté ; alors chacun des électeurs pouvait énoncer librement les reproches qu'il croyait devoir faire au sujet proposé.

Si le nom sorti de l'urne était celui de l'un des électeurs, il était obligé de passer dans un cabinet séparé,

Principe che coregge
Statuti, ordini e legge.

De l'Etat présent de la république de Venise, etc., par H. D. V., chevalier de l'ordre de Saint-Michel. (Man. de la Biblioth. du Roi, nº 10.465.)

(1) Léopold Curti rapporte, dans ses *Mémoires historiqus et politiques sur le Gouvernement de Venise*, que quelquefois les membres du conclave faisaient des demandes un peu singulières. Il y en eut un qui un jour demanda un chapelet ; on leur envoya quarante et un chapelets; une autre fois un des electeurs demanda les Fables d'Esope : il fallut courir toute la ville pour en trouver quarante et un exemplaires.

pour laisser une entière liberté aux accusations. Après qu'on avait développé hors de sa présence tous les griefs énoncés contre lui, il était rappelé ; le président lui en faisait part, et on entendait ce qu'il avait à dire pour sa justification.

Cette information sur tous les noms contenus dans l'urne étant terminée, on ballottait successivement les noms de tous les candidats, au moyen de deux urnes, dont l'une était pour les suffrages affirmatifs, l'autre pour les boules d'exclusion, et aussitôt que l'un des noms avait obtenu vingt-cinq suffrages, l'élection était consommée.

Tel était ce mode d'élection, qui a été jugé fort diversement. Les uns y ont trouvé un chef-d'œuvre de sagacité et de prudence ; d'autres n'y ont vu qu'une complication de formes, dont il était impossible de prévoir et de diriger le résultat selon les besoins de la république. Tous sont demeurés d'accord que des procédés si méthodiques, si lents, ne pouvaient convenir qu'à un peuple grave et fidèle à ses usages.

En dernière analyse, il s'agissait de choisir quarante et un électeurs sur les quatre cent soixante-dix citoyens qui composaient le grand conseil. Le sort désignait d'abord neuf personnes, mais c'était là toute la part qu'on laissait à l'aveugle hasard. Le choix raisonné de ces neuf personnes formait une liste de quarante. Celles-ci avaient déjà une présomption en leur faveur. Le tirage les réduisait à douze ; mais cela n'empêchait pas que les douze ne fussent le résultat d'un choix. Une seconde opération de ces douze produisait une liste de neuf autres électeurs, qui devaient avoir aussi des droits à la confiance, puisqu'ils avaient été élus. Ces neuf en éli-

saient onze, et enfin l'opération des onze se réduisait à former la liste des électeurs définifs proposés au grand conseil. Tout le résultat de ce système était donc de mettre obstacle à la brigue, en ne permettant pas de deviner qui serait chargé de faire la liste de proposition; mais cette liste une fois faite, l'intrigue reprenait tous ses droits. Dans la suite on prit le plus sûr moyen de n'avoir pas à se plaindre d'un mauvais choix; ce fut de rendre la place de doge moins importante.

XIX. Laurent Thiepolo doge. 1268.

Le premier essai de cette forme d'élection éleva au dogat Laurent Thiepolo, alors à la tête du parti aristocratique, et qui, dix ans auparavant, avait remporté une victoire sur les Génois dans la mer de Syrie. Les marins le portèrent en triomphe jusqu'à son palais, et de là vint l'usage que les ouvriers de l'arsenal soutinssent sur leurs épaules la chaise ducale du doge, lorsqu'on lui faisait faire, après sa nomination, le tour de la place de Saint-Marc (1). Ce fut toute la part qui resta définitivement au peuple dans l'élection du chef de l'État.

Création de la charge de grand-chancelier.

On créa immédiatement après une charge importante, celle du grand chancelier de la république. C'était un ministre dépositaire du sceau de l'État, prenant séance à tous les conseils, mais sans voix délibérative, environné de beaucoup d'honneurs, portant la robe sénatoriale, doté d'un revenu considérable (2), élu par le grand

(1) *Hist. di Venetia*, di Paolo Morosini, lib. VIII.

(2) Sorenzo dit qu'il était de trois mille ducats.

La chancellerie se subdivisait en plusieurs espèces d'archives : il y en avait une qu'on appelait *la secreta*, où se déposaient, sous la responsabilité du chancelier, tous les actes et documents dont personne ne pouvait prendre connaissance sans une autorisation spéciale; les autres papiers du gouvernement et de l'administration formaient les

conseil, inamovible, et par conséquent indépendant du prince. Cette institution offre une particularité remarquable sous un autre rapport. En même temps qu'on donnait au grand chancelier la prééminence sur les membres de tous les conseils, excepté les conseillers du doge et les procurateurs de Saint-Marc, on réglait que le titulaire de cette dignité serait toujours choisi dans le corps des secrétaires : or les secrétaires n'étaient pas tirés des familles nobles, mais de la bourgeoisie, qu'on appelait à Venise la citadinance. Jusque là on n'avait établi aucune distinction entre les citoyens nobles ou non nobles, pour l'éligibilité à tous les emplois. Il y avait par le fait des familles patriciennes; elles avaient la plus grande part à toutes les dignités; elles dominaient dans les conseils, par le nombre comme par l'influence; mais rien ne consacrait en leur faveur un droit que n'eussent pas les autres citoyens.

Ce fut un trait d'habileté de l'aristocratie de concéder un privilége aux citadins; c'était supposer qu'il pouvait y avoir des priviléges, et que la noblesse avait déjà les siens. Leur assurer la possession de la seconde place, c'était déclarer qu'ils étaient exclus de la première.

XX. Disette à Venise. 1269.

Une cité comme Venise, remplie d'une population immense, qui quelquefois s'accroissait rapidement, par

archives proprement dites; ce qu'on appelait la chancellerie ducale était le lieu où devaient être déposés tous les testaments : on prétend que ce dépôt rendait au chancelier neuf mille livres de France par an; enfin, il y avait la chancellerie prétorienne, qui était le dépôt des bulles de Rome et autres actes relatifs au clergé ou aux affaires ecclésiastiques : les droits du chancelier sur ces actes s'élevaient à dix-huit cents livres.

On sent bien que toutes ces distinctions et toutes ces évaluations ne se rapportent pas au moment où cette charge fut créée.

l'affluence des étrangers, par l'armement ou le retour d'une flotte, devait faire une consommation considérable de tous les objets nécessaires à la vie. Cette même ville était sans territoire, et ne possédait que des colonies, moins florissantes par la culture que par le commerce. Pour les peuples commerçants, les moissons naissent du sein des eaux. Mais les côtes de la Grèce n'ont jamais été fertiles; l'Afrique était depuis plusieurs siècles en état de guerre perpétuel avec l'Europe; la côte orientale de l'Espagne était encore occupée par les Sarrazins; il n'y avait donc que le royaume de Naples et la Sicile qui pussent offrir à Venise le pain que devaient consommer ses habitants. Telle était la sécurité du gouvernement, telle était son excessive confiance dans les ressources du commerce, que cette capitale se trouva sans approvisionnements lorsqu'une mauvaise récolte dans la Sicile et dans la Pouille vint faire prohiber l'exportation des grains de ces deux provinces. Le gouvernement vénitien, qui n'en avait guère que pour un mois, envoya sur-le-champ dans toute la Lombardie; il écrivit aux magistrats des villes de Padoue, de Ferrare et Trévise, pour demander à partager l'abondance dont elles jouissaient. On rappelait dans ces lettres les services que la république avait rendus à ces villes, notamment par la destruction du tyran de Padoue. Mais les Vénitiens éprouvèrent ce qu'on doit attendre, dans la détresse, de voisins dont on a excité la jalousie par sa prospérité. Il fallait que déjà Venise eût mérité de l'inimitié, puisque toutes les villes de la côte voisine refusèrent à la reconnaissance ce que l'humanité avait droit d'exiger. Ce ne fut qu'avec beaucoup de peines, de dangers et de sacrifices, qu'on parvint à faire venir de la Dalmatie,

Les voisins de Venise lui refusent des grains.

et de quelques autres points éloignés, des secours tardifs, incertains et toujours insuffisants. Cette disette dura tout l'hiver de 1269. On créa à cette occasion une magistrature chargée de prévenir désormais un semblable malheur. Mais les soins de cette magistrature auraient été sans effet si Venise n'eût su mettre à profit son influence pour s'assurer la faculté de puiser à volonté sur tous les points qui pouvaient lui fournir des approvisionnements abondants.

Elle n'avait point de territoire en Italie; celui qu'elle possédait sur les côtes de la Dalmatie était hérissé de rochers : par conséquent la population vénitienne sur les deux rives de l'Adriatique pouvait être exposée fréquemment à la disette.

L'île de Candie était un pays fertile; mais les révoltes de cette colonie en interrompaient souvent le commerce, et ne permettaient pas à la métropole de compter sur cette ressource.

Mesures pour éviter le retour de ce fléau.

Quand la république renouvela ses traités avec l'empereur grec Michel Paléologue, après l'expulsion des Latins du trône de Constantinople, elle eut soin d'y faire insérer la condition expresse qu'elle pourrait extraire, sans aucune opposition, autant de grains qu'elle voudrait de la Crimée, et de tout le territoire que l'empire grec possédait encore en Europe et en Asie (1). Elle se fit autoriser par le soudan de Tunis à exporter des grains de cette côte, jusqu'à concurrence de la cargaison de douze bâtiments à la fois, tant que le froment ne s'élèverait pas au-dessus du prix de trois besants et demi la mesure (2).

(1) Le document est à la suite du tom. IV de l'*Histoire du Commerce de Venise*, par MARIN.

(2) *Id.*, tom. V, liv. I, ch. III.

Elle obtint des concessions à peu près semblables des autres régences barbaresques et des royaumes de Naples et de Sicile, où elle payait moins de droits d'exportation que les naturels du pays (1). Elle soumit ses voisins, le patriarche d'Aquilée, le comte de Gorice et le seigneur de Ferrare, à souffrir ces extractions, quelquefois même gratuitement.

Grâce à tous ces priviléges et à l'activité du commerce, l'abondance fut assurée; l'Angleterre même, alors riche en grains, en couvrit les ports de Venise, lorsque les récoltes manquèrent sur les côtes de la Méditerranée (2); et non-seulement cette capitale se vit approvisionnée, mais elle devint le grenier de toute l'Italie septentrionale et la régulatrice du prix des denrées.

Ainsi donc, si l'administration vénitienne avait commis une faute d'imprévoyance, elle sut la réparer habilement. Un gouvernement qui sent sa force tire quelquefois avantage de l'adversité, qui donne toujours des ingrats à punir.

XXI. La république établit un droit de navigation dans l'Adriatique.

La république, impatiente de faire sentir à ses voisins son ressentiment de leurs procédés, établit un impôt considérable sur tous les vaisseaux, sur toutes les marchandises, qui navigueraient dans l'Adriatique, au nord du cap de Ravenne, d'un côté, et du golfe de Fiume, de l'autre.

(1) *Histoire du Commerce de Venise*, tom. V, liv. I, ch. III.

(2) *Relation dell' illustrissimo signore D. Francesco de Bera, cavalier di S. Jago, ritornato di ambasciadore dalla serenissima repubblica di Venezia all' invittissimo e serenissimo cattolico rè di Spagna.* (Manuscrit de la Bibliot. du Roi, nº 221 — 92.)

« Conducono tanta quantità di formenti che ben spesso ne sono pieni li porti di quella città delle loro navi. »

Quand on eut établi cet impôt, il fallut le soutenir ; et comme tout impôt dérive nécessairement de la souveraineté, la république se trouva engagée, sans en avoir peut-être conçu le projet, à se déclarer maîtresse de l'Adriatique, c'est-à-dire d'une mer dont elle ne possédait pas même tous les rivages. Cette prétention était une nouveauté dans le droit public. Il est difficile de concevoir un droit de propriété sur une mer ouverte et commune à des riverains de diverses nations. Il fallait être bien déterminé à faire usage de sa puissance pour tracer d'un bord à l'autre cette ligne que les étrangers ne pouvaient passer sans devenir tributaires, et bien fort pour les assujettir à venir dans Venise même se soumettre à une vérification et acquitter le tribut.

Les Génois, les Pisans, les Siciliens, les Levantins, étaient fondés à se plaindre; mais les premiers étaient en état d'hostilité avec la république ; ni les uns ni les autres ne possédaient les rivages de cette mer dont elle s'arrogeait la propriété. C'était bien pis pour les peuples qui à titre de riverains y avaient absolument les mêmes droits que Venise, pour Trévise, Padoue, Ferrare, Bologne, Ravenne, Ancône, qui si elles ne repoussaient cette usurpation ne pouvaient plus mettre un vaisseau à la mer, ni communiquer l'une avec l'autre, ni recevoir ni expédier des marchandises, sans payer un tribut aux Vénitiens.

Les premiers qui appuyèrent par les armes leurs justes réclamations furent les Bolonais. Ils reçurent des secours de quelques villes de la Lombardie, et, ce qui était un prodige pour ce temps-là et pour un État de cette étendue, ils parvinrent à mettre en campagne une armée de quarante mille hommes, composée sans doute

Les Bolonais arment pour s'opposer à cette innovation.

de milices ; mais un tel effort prouve jusqu'à quel point la république avait encouru la haine de ses voisins.

Quelques galères qu'elle envoya contre les Bolonais insultèrent ou ravagèrent vainement les rives du Pô. Les Vénitiens, quoiqu'ils eussent le doge à leur tête, furent repoussés partout pendant la première campagne. Au commencement de la seconde, Marc Gradenigo fut envoyé pour commander la petite armée que Venise opposait aux Bolonais. Il leur livra une bataille générale, dont le succès complet lui ouvrit tout le territoire ennemi, et força Bologne à demander la paix. La première condition fut le maintien du droit exigé par Venise sur tout ce qui traverserait la mer qui l'entoure. Seulement elle consentit en faveur des Bolonais à quelques modifications dans le tarif. Le sénat jugeait bien qu'un tarif est, de sa nature, une chose variable; l'essentiel était de donner à une taxe arbitraire le caractère d'un droit reconnu.

Ils sont forcés de s'y soumettre.

Ancône, voyant le mauvais succès des armes des Bolonais, implora l'autorité du pape contre les prétentions des Vénitiens, qu'elle traitait de pirates et de brigands. Le pape, qui n'aurait pas mieux demandé que d'être choisi pour arbitre de ce différend, en écrivit à la république. Mais le sénat, sans s'écarter des formes de respect qu'il garda toujours avec le chef de l'Église, montra une telle fermeté dans sa résolution, que le médiateur n'osa compromettre son autorité, et les Ancônitains se virent obligés de subir la loi qui leur était imposée. Ils essayèrent de l'éluder. Le sénat envoya une flotte pour forcer l'entrée de leur port. Cette flotte fut repoussée, une tempête la dispersa; les Ancônitains s'emparèrent de quelques vaisseaux. Le pape, croyant

Ancône implore la protection du pape. 1275.

la circonstance favorable pour parler avec plus de hauteur, reprocha amèrement aux ambassadeurs de la république les violences que leur gouvernement se permettait contre une ville que le saint-siége avait prise sous sa protection. Ce gouvernement fut inébranlable : une seconde armée partit pour aller mettre le siége devant Ancône; et cette ville fut réduite à reconnaître que la souveraineté du golfe appartenait exclusivement aux Vénitiens.

Les Vénitiens assiégent Ancône, et la forcent à céder.

On rapporte à l'époque de cette guerre contre les Ancônitains la création d'un petit nombre de conseillers pour renforcer le conseil intime du doge, et qui dans la suite, sous le nom de sages-grands, devinrent les directeurs de la politique extérieure et les ministres d'État de la république (1). D'autres placent cette institution cent cinquante ans plus tard. Ce qu'il y a de certain, c'est que dans le principe les sages n'étaient que des commissaires nommés pour une affaire spéciale, et que peu à peu ils devinrent une autorité permanente. On remarque que le doge, dans les traités qu'il eut à signer après cette guerre, stipula au nom du grand conseil et de la commune de Venise. L'autorité du prince diminuait de jour en jour.

Ainsi fut soutenu, contesté, et enfin établi pour toujours, ce singulier droit de souveraineté sur une chose qui, de sa nature, ne paraissait pas pouvoir être une propriété exclusive. Ce droit que la république avait fondé par la force, elle a voulu le défendre par le raisonnement.

(1) *Memorie storico-civili sopra le successive Forme del Governo de' Veneziani*, da Sebastiano CROTTA.

Examen du droit de la république sur cette mer.

Lorsque les premiers Vénitiens se jetèrent dans des îles à peu près désertes, ce n'était pas un domaine mais un asile qu'ils venaient y chercher. Peu à peu ils s'y fixèrent, ils y bâtirent; ils peuplèrent, enrichirent ces plages incultes, les couvrirent d'édifices, et rien de plus légitime sans doute que la propriété de cette création. Leur ville n'avait pour remparts que ses lagunes, pour postes avancés que ses vaisseaux. La mer assurait leur défense, pourvoyait à leur nourriture, leur fournissait du sel pour leurs besoins et pour leur commerce, leur ouvrait une source de richesses; mais de ce qu'ils tiraient de cette mer plus d'avantages que tous leurs voisins, il ne s'ensuivait pas qu'ils eussent le droit de se l'approprier à l'exclusion des autres riverains. Ils avaient pu combattre, soumettre, détruire ceux qui troublaient leur navigation; il n'y avait rien à en conclure contre les voisins paisibles, à moins que ceux-ci ne vinssent d'eux-mêmes se mettre sous la protection de saint Marc. C'était sous le prétexte de cette protection que la république avait conquis la Dalmatie, en même temps qu'elle exterminait les pirates de Narenta. Ses conquêtes, en s'étendant sur la côte orientale du golfe, diminuaient la sûreté mais non pas les droits des peuples établis sur la côte d'Italie.

Le pape Alexandre III avait dit au doge : « Que la « mer vous soit soumise comme l'épouse l'est à son « époux, puisque vous en avez acquis l'empire par la « victoire. » Ces paroles pouvaient passer pour un titre, à une époque où les souverains pontifes se donnaient pour dispensateurs des couronnes. Cependant on voit que les papes eux-mêmes furent étonnés de la conséquence que les Vénitiens voulaient en tirer. Deux siècles

de possession n'avaient pas légitimé ce droit aux yeux du pape Jules II, lorsqu'il demandait à l'ambassadeur de Venise où était le titre qui constatait la concession du golfe à la république : il est vrai que Jérôme Donato lui répondit que ce titre se trouvait écrit au dos de la donation du domaine de saint Pierre faite au pape Silvestre par Constantin.

Dans la suite la cour de Rome reconnut ce droit plus formellement, en accordant au gouvernement vénitien la permission de lever un décime sur les revenus du clergé, pour prix de la défense du golfe. Cette permission était renouvelée périodiquement par une bulle; c'était, si l'on veut, un subside que le pape, comme souverain d'une partie du littoral de l'Adriatique, accordait aux Vénitiens pour la protection qu'en recevait le commerce de ses sujets; mais il leur payait ce tribut avec leur propre bien. D'ailleurs, cette concession d'un prince ne pouvait porter atteinte aux droits de tous les autres; et en dernière analyse, lorsque le pape Paul V disait : « Je ne sais pas pourquoi les Vénitiens se prétendent souverains du golfe; je fais lire tous les ans une bulle qui excommunie les pirates; en parlant de cette mer je me sers dans tous mes actes de cette formule *notre mer Adriatique;* il argumentait d'après un titre qui avait tout juste la même valeur que celui des Vénitiens.

Il est évident que dans les règles de l'équité naturelle les prétentions des Vénitiens à la souveraineté du golfe ne pouvaient être justifiées; il n'en est pas de même si on considère la question sous un autre rapport, et si on part de cette maxime du droit politique qu'une nation a, quand elle le peut, le droit d'exiger des autres ce qui lui est nécessaire pour sa conservation.

La question posée ainsi se réduit à un point de fait : il s'agit de savoir si Venise, pour jouir d'une pleine sécurité au fond du golfe, avait besoin d'en interdire l'entrée aux vaisseaux des autres nations; mais c'est avec des armes, et non pas en alléguant des droits, qu'on se défend de ses ennemis; ainsi la prétendue souveraineté des Vénitiens aurait été illusoire s'ils n'eussent pas été assez puissants pour la faire respecter.

D'ailleurs, en admettant que pour leur sûreté ils pussent interdire la navigation du golfe aux vaisseaux armés des autres nations, cette sûreté n'exigeait pas qu'ils levassent un tribut sur les bâtiments du commerce, sur les marchandises. Il faut donc reconnaître que ce droit n'avait d'autre fondement que la force. Cependant telle est l'influence des habitudes et l'empire des anciennes institutions, que toutes les puissances s'étaient accoutumées, même dans un temps où elles auraient pu le contester avec succès, à reconnaître le droit de souveraineté de Venise sur l'Adriatique. Peut-être les réflexions de Vittorio Siri (1) sur cette prétention sont-elles ce qu'il y a de plus raisonnable à en dire : « Il faut convenir, dit-il, que si les Vénitiens ne gardaient le golfe, il serait bientôt infesté de pirates. Qui pourrait se charger de cette garde? Serait-ce le gouvernement de Naples, confié à des vice-rois temporaires et ambitieux? le gouvernement pontifical, dont les richesses sont presque toujours détournées par une famille avide? l'Autriche, qui ne possède qu'un port au fond de cette mer? Quel autre que la république aurait pu faire consentir les Turcs à ne pas y envoyer des

(1) *Memorie recondite*, tome V, p. 11

vaisseaux armés? Sans doute c'est un mal que tous les riverains de l'Adriatique n'y jouissent pas d'un droit égal. Sans doute il est dur pour eux de payer un tribut au gouvernement vénitien; mais ôtez-lui ce privilége, bientôt arriveront les pirates, après eux les flottes turques, toutes les côtes seront menacées, et cette mer cessera d'être paisible, d'être navigable.

Les diverses puissances le reconnaissent successivement.

C'était pour faire un acte de souveraineté sur l'Adriatique que tous les ans, le jour de l'Ascension, le doge sortait du port de Venise, sur *le Bucentaure* (1), entouré de toute la noblesse, et s'avançait jusqu'à la passe du Lido, où il épousait la mer en y jetant un anneau bénit, et en prononçant ces paroles : *Desponsamus te, mare, in signum veri perpetuique dominii*. Le nonce du pape et les ambassadeurs de tous les souverains reconnaissaient tacitement les prétentions de la république en assistant à cette cérémonie.

Les Vénitiens, à mesure qu'ils étendirent leur influence, exigèrent des faibles un aveu plus formel d'un

(1) *Le Bucentaure* etait un grand vaisseau d'apparat, tout doré. On ignore l'étymologie de ce nom; les uns le font dériver de la particule augmentative *Bu* et de *Centaure*, qui était le nom d'un vaisseau fameux dans l'antiquité; d'autres y reconnaissent le vaisseau d'Énée, qui portait le nom de *Bis Taurus;* d'autres enfin ont cru que *Bucentaurum* n'était que la corruption de *Ducentorum*, c'est-à-dire bâtiment à deux cents rameurs.

Au reste, on a remarqué que cet usage de prendre possession de la mer, ou de se rendre le dieu de la mer favorable, était pratiqué chez les anciens. Athénée rapporte, liv. XI, que les Syracusains y jetaient tous les ans un vase rempli de parfums; et le doge placé sur la proue du *Bucentaure,* rappelle Énée, qui :

Stans procul in prora, pateram tenet, extaque salsos
Porricit in fluctus, ac vina liquentia fundit.

droit qui n'existait pas (1). Quand les petites puissances établies sur les rivages de cette mer eurent des guerres entre elles, elles réclamèrent le secours des Vénitiens; et pour être plus sûres de l'obtenir, elles sollicitaient leur protection comme souverains du golfe (2).

Les exemples sont fréquents de demandes adressées à la république pour obtenir le libre passage (3) de grains, de marchandises, de munitions, de vaisseaux. Tantôt on demandait l'exemption du péage ou la dispense d'aller subir à Venise une vérification; tantôt on sollicitait une protection spéciale pour le transport dont il s'agissait; mais il n'en résulte pas moins que la suprématie de la république était avouée. On voit Béatrix, reine de Hongrie, écrivant au doge pour obtenir le

(1) Outre les deux traités dont nous avons parlé, avec Bologne et Ancône,

En 1269, traité avec Ravenne.

En 1321, avec Bologne.

En 1337, avec Ancône.

En 1381, avec le roi de Hongrie.

(2) En 1377, les habitants de Firmo et d'Ascoli, contre les Ancônitains.

En 1393, ceux de Spolette, contre les mêmes.

En 1458, le prince de Tarente, contre les Génois.

En 1464, Ferdinand, roi de Sicile, contre les pirates.

En 1483, le roi de Hongrie, contre les pirates.

En 1486, le légat du pape, contre les Turcs, qui infestaient l'Adriatique et menaçaient Ancône.

En 1577, Grégoire XIII, contre le marquis de Vico, qui faisait la course dans cette mer.

(3) En 1399, Guillaume, archiduc d'Autriche, pour le passage de sa femme avec douze navires.

En 1457, le roi de Hongrie, pour des bois.

En 1478, l'empereur Frédéric, pour des grains venant de la Pouille.

En 1481, Béatrix, reine de Hongrie, pour ses bijoux.

En 1482 et en 1502, le roi de Hongrie, pour des grains

En 1505, le pape Jules II, pour des grains.

transit de bijoux qu'elle faisait venir d'Italie pour son usage.

La république était surtout jalouse d'interdire la navigation de l'Adriatique à tous les bâtiments de guerre étrangers. Jamais elle ne laissa échapper une occasion de constater et de soutenir son privilége à cet égard. Avec les Turcs elle traita; avec Naples elle employa la voie des sommations, pour requérir le roi Ferdinand de faire sortir du golfe quelques galères qu'il avait envoyées sur les côtes de la Pouille (1). Elle refusa au pape Pie II (2) la liberté d'envoyer deux galères à Ancône, alléguant qu'il était reconnu par tous les princes que la défense du golfe appartenait à Venise. Elle ne voulut pas permettre que l'empereur et le roi de France (3) y envoyassent des vaisseaux armés.

A une époque même où elle était déjà fort déchue de sa puissance, et où d'autres nations avaient une marine bien autrement respectable que la sienne, en 1630, le sénat ne se relâcha nullement de ses prétentions, malgré une guerre malheureuse qu'il avait alors à soutenir. L'ambassadeur d'Espagne prévint la république que l'infante Marie devait aller de Naples à Trieste, sur l'armée navale du roi son frère, pour épouser le roi de Hongrie, fils de l'empereur; et comme la cour d'Espagne voulait que cet avis n'eût que l'apparence d'une communication officieuse et sans conséquence, le ministre ajouta que si l'infante était obligée de relâcher dans quelqu'un des ports de la république, il demandait

(1) En 1460.

(2) En 1463.

(3) En 1542 et 1543.

qu'elle y fût reçue avec toute la bienveillance qu'avait droit d'attendre la sœur du roi son maître de la part d'une puissance amie.

Le gouvernement vénitien, qui vit dans cette communication l'essai d'une prétention contraire à ses droits, s'empressa d'offrir sa flotte pour le voyage de l'infante, en ajoutant qu'il ne pouvait permettre l'entrée du golfe à aucun bâtiment de guerre étranger. La cour de Madrid, alléguant que la flotte vénitienne avait été infectée de la peste, ce qui était vrai, insista pour que la princesse fît le trajet sur les vaisseaux du roi son frère. Le sénat se montra inébranlable dans son refus, et envoya à son amiral l'ordre de repousser les navires espagnols s'ils se présentaient (1). L'infante finit par demander le passage sur la flotte de Venise, où elle fut traitée avec tous les honneurs dus à son rang et toute la magnificence dont la république faisait vanité dans ces sortes d'occasions (2).

(1) *Histoire de Venise*, par Nani, liv. VIII.

(2) Le gouvernement vénitien a fait faire plusieurs livres pour établir son droit de souveraineté sur l'Adriatique. Voici le titre des principaux :

Angeli Mathiaci *De Jure Venetorum et jurisdictione Maris Adriatici;* Venezia, 1617, in-4°.

Julii Pacii *De Dominio Maris Adriatici Disceptatio pro Republica Veneta;* Lug., 1619, in-4°.

Articolo delle Ragioni del Dominio della Repubblica Veneta sopra il suo Golfo, proposto del Cirillo Michele; Venezia, 1618, in-4°.

De Jurisdictione Reipublicæ Venetæ in Mare Adriaticum, epistola Fr. De Ingenuis, vel potius F. Pauli Veneti, adversus J. B. Valenzolam et Laurentium Morinum, lat. a Nic. Crasso; Eleuteropolis, 1619, in-4°.

Del Dominio del Mare Adriatico, overo golfo di Venezia, discorso di Piet. Zambono J. C.; Vicenza, 1620, in-4°.

Theodori Graswinckelii *Maris liberi Vindiciæ adversus Pet. Bap*

Laurent Thiepolo était mort le 16 août 1274, pendant les guerres que le droit de navigation avait occasionnées.

A cette époque l'ambition des doges ne pouvait plus avoir pour objet de perpétuer cette dignité dans leur famille; mais ils profitaient de leur élévation pour s'assurer, par de grandes alliances, des richesses et des appuis. Nous en avons déjà vu quelques exemples. Laurent Thiepolo les avait renouvelés : il avait épousé la fille d'un ban de Servie, avait marié l'aîné de ses fils à une princesse du sang esclavon, et donné au second une riche héritière de Vicence. On pouvait voir dans tous ces soins autre chose que la sollicitude paternelle; aussi le sénat en fut-il alarmé ou au moins mécontent. XXII. Nouveaux réglements intérieurs.

Dès que la mort de Thiepolo laissa le trône vacant, Défense aux doges d'épou-

Burgum, Ligustici maritimi dominii assertorem; Hagæ Comitis, 1652, in-4°.

Theodori Graswinckelii *Maris liberi Vindiciæ adversus Guill. Weiwodum, britannici maritimi dominii assertorem;* Hagæ Comitis, 1653, in-4°.

De Dominio Maris juribusque ad dominium præcipue spectantibus Assertio brevis Guillelmi Wilwot; Hagæ Comitis, 1653, in-4°.

De Dominio Maris libri duo, auctore Joanne Palatio; Venetiis, 1663, in-12.

Cet ouvrage est un fatras de la plus indigeste érudition. Trois ou quatre cents pages sont employées à prouver par l'Écriture sainte, par les Pères, par les conciles, par les jurisconsultes et par les poëtes, que la mer peut être une propriété particulière. Il n'y a pas l'ombre d'un raisonnement, quoique l'auteur ergotise toujours. La fin du second livre seulement contient quelques faits.

Dominio del Mare Adriatico della Repubblica di Venezia, descritto da Fr. Paolo Sarpi, *suo consultore d'ordine publico;* Venezia, 1686, in-12.

Celui-ci est, au contraire, l'ouvrage d'un homme supérieur; mais la cause n'en est pas meilleure.

ser ou de faire épouser à leurs enfants des femmes étrangères.

on profita de cette institution des correcteurs, si heureusement imaginée, qui donnait les moyens de réformer les lois à chaque interrègne, et on en rendit une par laquelle il était défendu aux doges d'épouser ou de faire épouser à leurs enfants des femmes étrangères, en ajoutant que ces sortes de mariages seraient à l'avenir une cause d'exclusion de la dignité ducale.

La république adopte une fille de la maison Morosini, qui devait épouser un prince.

La république poussa même plus loin ses précautions pour interdire à tous ses citoyens le secours d'un protecteur étranger; car, quelques années après, Étienne, prince de Hongrie, ayant demandé en mariage une fille de la maison Morosini, le sénat ne voulut pas permettre que cette famille pût tirer avantage ou vanité de cette illustre alliance. La république adopta cette demoiselle, et la donna, comme princesse, au prince qui la demandait. Par une suite de ce système, qui tendait à empêcher les citoyens considérables d'acquérir au dehors du crédit ou des richesses, on leur défendait d'accepter aucune fonction publique chez l'étranger.

Défense aux Vénitiens d'accepter des fonctions publiques chez l'étranger.

Un usage singulier s'était introduit en ce temps-là dans les diverses républiques de l'Italie. Jalouses de leurs citoyens, livrées à d'interminables discordes, redoutant sur toutes choses l'ambition ou l'influence d'un indigène, elles appelaient souvent, sur sa réputation de bravoure ou de capacité, un étranger, pour exercer pendant un temps déterminé l'autorité du gouvernement (1). Il semblait que ces républiques n'eussent rien tant à redouter que le triomphe de l'un des partis qui les divisaient. On faisait jurer à ce magistrat emprunté de se démettre de son pouvoir à l'époque qui devait en

(1) MURATORI, Dissertation XLV.

être le terme, et on lui assurait des avantages proportionnés à sa dignité.

Plusieurs membres des grandes familles vénitiennes avaient été invités à remplir ces hautes fonctions chez leurs voisins; un Querini, un Badouer à Padoue (1), un Thiepolo à Milan, un Morosini à Pise. Mais avant que ces villes eussent senti tout le danger de confier les

(1) Padoue avait coutume, dès le douzième siècle, de se choisir tous les ans un premier magistrat, qui, sous le titre de podestat ou de consul, présidait à ses conseils et à son gouvernement; elle les prenait quelquefois parmi ses concitoyens, le plus souvent parmi les hommes les plus considérables des villes voisines. Voici la liste des Vénitiens qui furent appelés à cette magistrature; je l'extrais des listes générales imprimées par MURATORI (*Rerum Italicarum Scriptores*, tom. VIII, p. 365 et suiv.) :

1201, Pierre Ziani.	1327, Gérard Morosini.
1213, Marin Zeno.	1337, Marc Cornaro.
1228, Étienne Badouer.	1338, Marin Falier.
1229, Jean Dandolo.	1339, Jean Contarini,
1230, Étienne Badouer.	*Id.* Pierre Badouer.
1257, Jean Badouer.	1340, Jean Ziani.
1261, Jean Badouer.	1341, Pierre Zeno.
1264, Laurent Thiepolo.	1342, Jean Gradenigo.
1265, Gérardin Longo.	1343, Pierre Zeno.
1270, Thomas Justiniani.	1344, Bernard Justiniani.
1272, Michel Auro.	1346, Jean Dandolo,
1277, Mathieu Gritti.	1347, Pierre Badouer.
1278, Marin Valaresso.	1348, Jean Contarini.
1281, Henri Auro.	1350, Mathieu Contarini.
1291, Thomas Querini.	*Id.* Marin Falier.
1293, Paul Querini.	1351, Jean Foscari.
1294, Nicolas Morosini.	1354, Pierre Badouer.
1303, Marin Badouer.	1355, Mathieu Contarini.
1318, Jean Camolino.	1356, Marc Cornaro.
1319, Marc Gradenigo.	1357, Marin Morosini.

On voit quelle influence des choix aussi fréquents, faits parmi leurs concitoyens, devaient donner aux Vénitiens sur Padoue.

rênés de leur gouvernement à des mains étrangères, Venise s'aperçut qu'il y en avait un pour elle à laisser prendre à quelques-uns de ses citoyens l'habitude d'une grande autorité.

Les enfants illegitimes exclus du droit de siéger dans les conseils.

A ces innovations dans la législation il faut en ajouter une autre, qui fut adoptée vers le même temps. Une loi déclara les enfants non légitimes inhabiles à entrer dans le grand conseil. Cette exclusion des bâtards prouve qu'ils n'étaient pas soumis à d'autres incapacités. C'est à la même époque que quelques historiens (1) rapportent le règlement qui défendait à tous les Vénitiens d'acquérir des possessions sur la terre ferme, c'est-à-dire en Italie.

Défense aux Vénitiens de posséder des immeubles en pays étranger.

XXIII. Jacques Contarini doge. 1274.

Le successeur de Laurent Thiepolo fut Jacques Contarini, vieillard de quatre-vingts ans, dont la famille, anciennement illustre, avait été élevée sur le trône deux cents ans auparavant. Le règne de celui-ci fut rempli par la guerre d'Ancône, que j'ai déjà racontée, et par une révolte en Istrie. La ville de Capo-d'Istria essaya de secouer le joug des Vénitiens; Trieste suivit cet exemple. Ces villes invoquèrent le secours du patriarche d'Aquilée, toujours prêt à susciter des embarras à la république. Il fit une alliance offensive avec le comte de Gorice. Venise fut obligée d'envoyer successivement dans l'Istrie deux armées, qui éprouvèrent même d'assez grands revers; mais qui finirent par soumettre les révoltés, comme cela arrive toujours lorsque les peuples qui veulent secouer le joug n'ont pour alliés que des voisins jaloux, dont l'objet est de nuire à la métro-

Revolte en Istrie.

(1) *Storia della Città e Repubblica di Venezia*, di Paolo MOROSINI, lib. VIII.

pole plutôt que d'affranchir les colonies. Sanuto dit que le patriarche fut fait prisonnier, promené dans Venise sur une mule dont il tenait la queue, avec cet écriteau sur le dos : *Ecce sacerdos pravus, qui in diebus suis displicuit Deo et inventus est malus* (1).

La république fit vers ce temps-là quelques acquisitions d'une médiocre importance : la petite ville d'Almissa dans la Dalmatie fut conquise, sous prétexte que ses habitants s'étaient emparés de quelques bâtiments appartenant aux Vénitiens. La ville de Montone (2) en Istrie et celle de Cervia dans la Romagne renoncèrent, dit-on, à la liberté qu'elles avaient conservée jusque alors, pour se mettre sous l'empire ou sous la protection des Vénitiens. Cervia fut la première possession de Venise sur la terre-ferme d'Italie. On sait assez combien on doit se défier de ces récits où l'on présente un peuple faisant volontairement le sacrifice de son indépendance; en effet, cette ville de Montone se révolta bientôt après, et plus d'une fois.

Acquisition d'Almissa en Dalmatie ;

de Montone en Istrie ;

de Cervia dans la Romagne.

Jacques Contarini occupa le trône à peu près six ans : accablé de vieillesse, il demanda et obtint la permission d'abdiquer sa dignité, qui fut conférée à Jean Dandolo. Cette élection fut un triomphe pour le parti opposé à l'aristocratie. Sous ce nouveau règne un tremblement de terre renversa quelques maisons de Venise en 1280. L'année suivante les flots de l'Adriatique, refoulés par

XXIV. Jean Dandolo doge. 1280.

Tremblement de terre.

(1) Il y a sur cette guerre un passage assez remarquable de l'autre Marin SANUTO, l'auteur du livre *Secreta Fidelium Crucis*, liv. II, IIe partie, ch. VIII.

(2) Des historiens disent qu'elle se donna volontairement à la république; mais Dandolo dit formellement (*Chron.*, ch. IX, par. 5) qu'elle fut assiégée et conquise.

les vents du midi, s'élevèrent à une hauteur menaçante, envahirent les parties inférieures des maisons, détruisirent les approvisionnements, les marchandises, et firent craindre le renversement de tous les édifices (1).

Interdit jeté sur Venise par le légat du pape.

Le pape, qui favorisait le roi de Naples, Charles d'Anjou, publia une croisade contre le compétiteur de ce prince. La république ne voulut pas armer pour une cause qui lui était étrangère, ni permettre que ses citoyens y prissent part. Le légat du pape fut tellement irrité de ce refus, qu'il confondit, dans sa colère, les Vénitiens avec les princes excommuniés, et jeta un interdit sur leur ville. Mais le gouvernement prouva dans cette affaire tout ce qu'a de force une résistance accompagnée de modération ; il ne souffrit pas que ses sujets fissent la guerre sans son aveu.

On supporta l'interdit sans récriminer contre le souverain pontife. On n'essaya point de forcer les ecclésiastiques à violer la défense du pape, qui suspendait

(1) Item eodem millesimo et anno, in festo sancti Thomæ apostoli in V^a feria, et sequenti nocte in VI^a feria, circa horam matutinalem, factæ sunt coruscationes et audita sunt tonitrua magna, quod erat insolitum ut tali tempore tonitrua audirentur. Et tunc in Venetiis factæ sunt inundationes magnæ maris et fluctuum, quales non fuerunt, ut dicunt antiqui, ex quo civitas illa fuit fundata subter aquas usque ad dies nostros. Et submersæ sunt naves, et necati sunt homines ; et mercationes quæ in solariis domorum non erant penitus sunt destructæ. Simile infortunium fuit in civitate Clugina, scilicet Cluza, quæ est in lacunis marinis, ubi fit sal. Et dicebat cardinalis romanæ curiæ dominus Bernardus legatus, qui in Bononia habitabat, quod adeo accidit hoc infortunium Venetis quia excommunicati erant, ab eo quod contra Petrum Aragonum regi Karulo succursum dare volebant, cum de voluntate Martini papæ procederet. (*Memoriale Potestatum regiensium gestorumque iis temporibus ab anno* 1154 *usque ad annum* 1290 ; auctore anonymo ; Collection de MURATORI, *Rerum Italicarum Scriptores*, tom. VIII, page 1166.)

la célébration des saints mystères; on se soumit pendant trois ans à la privation des secours spirituels; on se borna à adresser au saint-siége des réclamations respectueuses. Pendant ce temps-là les circonstances changèrent, la tiare passa sur une autre tête, et le nouveau pontife, qui vit qu'on n'avait rien gagné à interdire les Vénitiens, les réconcilia avec l'Église, en 1286. L'un des fruits de cette réconciliation fut l'établissement du saint-office à Venise.

Il y avait à peu près un siècle que les papes avaient imaginé d'établir cette espèce de tribunal contre les hérétiques. D'abord on n'envoyait contre eux que des missionnaires. Quand on eut éprouvé l'insuffisance du zèle et de l'éloquence pour les convertir, on voulut les effrayer. Les missionnaires furent autorisés à requérir l'assistance de la puissance temporelle et à s'assurer de son obéissance par la menace de l'excommunication.

XXV. Établissement du saint-office à Venise. 1286.

Il en résulta que les prêtres envoyés pour éclairer ceux qui erraient dans la foi se trouvèrent armés du glaive, se crurent chargés de découvrir, de poursuivre, de punir ceux qui étaient dans l'erreur, au lieu de les convertir, et devinrent une commission de recherches, un sanglant tribunal.

Les gouvernements espérèrent que ce tribunal les préserverait de l'hérésie, toujours si funeste à la tranquillité des États.

Celui de Venise était vivement pressé par la cour de Rome de permettre l'introduction de l'inquisition dans son territoire. Vers le milieu du treizième siècle il consentit à prendre des mesures contre les hérétiques, mais sans se dessaisir en faveur des ecclésiastiques de

l'autorité inaliénable qui appartient aux princes temporels.

Il fut réglé qu'il y aurait des juges séculiers chargés de recevoir les dénonciations contre l'hérésie; que ces magistrats renverraient à des docteurs ecclésiastiques l'examen de la doctrine soupçonnée d'erreur; que ceux-ci en feraient leur rapport, et qu'ensuite les magistrats civils prononceraient sur la culpabilité des accusés et sur l'application des peines.

C'était assurément tout ce qu'on pouvait faire de plus sage au treizième siècle. La cour de Rome était loin de s'en contenter; elle voulait que les juges ecclésiastiques eussent la plénitude de la juridiction, et que le magistrat civil n'intervînt nullement dans les choses qui ne sont point de l'ordre temporel. Cette doctrine aurait pu être soutenue si les peines n'eussent été que spirituelles comme les délits; mais ces peines allaient jusqu'à la confiscation des biens, à la privation de la liberté, même de la vie.

Le gouvernement vénitien négocia longtemps pour obtenir que l'Église se relâchât de ses prétentions; il résista aux bulles de dix papes (1). Enfin on trouva un tempérament qui laissait aux juges du saint-office la plénitude de juridiction qu'ils réclamaient, et qui cependant en empêchait l'abus, parce qu'on ne leur permettait d'exercer cette autorité que sous la surveillance des magistrats.

Concordat de 1289 avec le pape.

Voici ce qui fut réglé par le concordat du 28 août 1289 (2). Dans la capitale le tribunal du saint-office

(1) Alexandre IV, Urbain IV, Clement IV, Grégoire X, Innocent V, Adrien V, Jean XIX, Nicolas III, Martin IV, Honoré IV.

(2) L'abbé Laugier se trompe quand il fait honneur de ce concor-

devait être composé du nonce pontifical, de l'évêque de Venise et d'un religieux; les deux derniers, malgré leur commission du pape, ne pouvaient exercer ce ministère qu'après avoir reçu des provisions du doge. Dans les provinces le pape nommait également les inquisiteurs; mais quand ils n'étaient pas agréés par le gouvernement, ils ne recevaient point de provisions, et la cour de Rome se voyait obligée de faire un autre choix.

Limites des pouvoirs de l'inquisition.

Trois sénateurs à Venise, dans les provinces trois magistrats, assistaient à toutes les assemblées du tribunal; tout ce qui s'y passait hors de leur présence était nul de plein droit. Ils pouvaient suspendre les délibérations, empêcher l'exécution des sentences, lorsqu'ils les jugeaient contraires aux lois ou à l'intérêt de la république : ils juraient de ne rien celer au sénat de ce qui se passerait au saint-office; ils devaient s'opposer à la publication, même à l'insertion sur les registres de l'inquisition, de toute bulle qui n'aurait pas été approuvée par le grand conseil. Jamais les magistrats assistants du tribunal de l'inquisition ne pouvaient être pris parmi ceux qui avaient, soit par eux-mêmes, soit par leurs proches, quelques intérêts à la cour pontificale; jamais les procès ne pouvaient être évoqués à Rome ni ailleurs. A ce sujet on cite l'exemple d'un hérétique de Padoue contre lequel le grand inquisiteur de Rome avait informé, et qu'il réclama pendant cinq ans. Le gouvernement vénitien ne voulut jamais permettre l'extradi-

dat à Pierre Gradenigo, successeur de Jean Dandolo : celui-ci régnait encore au mois de septembre; on peut s'en convaincre par une délibération du 5 des kal. de septembre, rapportée dans une bulle du pape Nicolas IV, et qu'on trouve dans la continuation des *Annales de Baronius*, par RAYNALDI, tom. IV.

tion de l'accusé, qui finit par être mis en liberté sans jugement, apparemment parce que les erreurs dont on l'accusait pouvaient ne pas être des hérésies aux yeux de la puissance séculière.

Sa juridiction.

La juridiction du saint-office était rigoureusement restreinte au crime d'hérésie. Les juifs établis sur les terres de la république n'étaient point justiciables de ce tribunal; et on en donnait cette raison, que l'autorité ecclésiastique ne pouvait s'étendre sur ceux qui n'étaient pas du corps de l'Église.

Cette juridiction ne s'étendait pas non plus sur les Grecs schismatiques, parce qu'il n'était pas juste que la cour romaine fût juge dans sa propre cause; ni sur les bigames, parce que, le second mariage étant nul, il ne pouvait y avoir abus du sacrement, mais seulement violation de l'ordre civil; ni sur les blasphémateurs, et à plus forte raison sur les usuriers; ni enfin sur les sorciers ou magiciens, à moins qu'ils n'eussent fait abus des sacrements.

Les biens des condamnés restaient à leurs héritiers naturels.

Quant aux écrits, on ne pouvait pas à cette époque en prévoir le danger; l'imprimerie n'était pas encore inventée. Dans la suite l'inquisition eut le droit d'examiner les livres, mais seulement ceux qui pouvaient intéresser la foi. La permission et la défense d'imprimer furent exclusivement réservées aux magistrats. On pouvait s'en rapporter à leur vigilance : l'aristocratie est à cet égard le moins tolérant des gouvernements.

Enfin, les délits temporels des ecclésiastiques restèrent, sans exception, dans les attributions de l'autorité séculière.

Les fonds mêmes destinés au service du tribunal étaient confiés à un trésorier vénitien, et qui était tenu de rendre compte de leur emploi à l'autorité civile.

Telles furent les limites que le gouvernement trouva le moyen d'opposer à une autorité si souvent abusive (1). Les inquisiteurs ont constamment essayé de s'affranchir de ces entraves; mais ni les subtilités ni les menaces n'ont jamais pu obtenir à cet égard la moindre concession (2). L'historien de l'Église rapporte (3) que l'inquisiteur de Venise s'étant permis de faire emprisonner quelques juifs convertis, qui étaient suspects d'hérésie, les magistrats firent arrêter les familiers de l'inquisition. En 1518 l'inquisition poursuivit à outrance de prétendus sorciers de la province de Brescia. On fut révolté du nombre des condamnations et de la sévérité des peines : le conseil des dix cassa la procé-

Efforts du clergé pour étendre le pouvoir de l'inquisition.

(1) On peut voir les règlements qui furent arrêtés à cette époque sur l'inquisition, et ceux qui y ont été ajoutés depuis, dans l'*Histoire des Inquisitions*, par l'abbé MARSOLLIER; mais il faut remarquer 1° que cet auteur, qui annonce dans son titre l'*Histoire de l'Inquisition d'État de Venise*, l'a confondue avec l'*inquisition ecclésiastique*, et ne parle que de celle-ci; 2° qu'il a abusé de la permission d'emprunter à un étranger, car son troisième livre est copié de l'ouvrage de Fra Paolo sur l'*Inquisition de Venise*, sans qu'il en fasse la moindre mention, ce qui a donné à cet emprunt le caractère du plagiat.

(2) On peut voir dans la *Correspondance* de l'archevêque d'Embrun la Feuillade, ambassadeur de France à Venise, que l'inquisition avait imaginé une subtilité pour se débarrasser de la surveillance des magistrats laïques, en prétendant que la présence de ceux-ci n'était indispensable que pour le jugement des affaires, et non pour les informations préliminaires; cette prétention fut repoussée. (*Correspondance de l'archevêque d'Embrun*, dépêche du 23 août 1659. Man. de la Bibl. du Roi, n° 1125-745.)

(3) L'abbé FLEURY, liv. XCVI.

dure, manda les inquisiteurs, et renvoya les accusés devant d'autres juges.

Il y avait à Brescia un capucin qui avait le malheur d'errer dans les opinions que l'on doit avoir de l'antechrist. L'inquisition voulut le juger comme hérétique; et, sur ce fondement que le délit et l'accusé étaient également soumis à la juridiction ecclésiastique, elle prétendit que les assistants séculiers ne devaient point intervenir au procès : le gouvernement se maintint dans ses droits par sa fermeté. Les exemples sont innombrables des tentatives que les inquisiteurs ont faites, dans tous les temps, pour étendre leur pouvoir et pour s'affranchir de la surveillance des magistrats.

XXVI. Premiers sequins frappés à Venise.

Ce fut, dit-on, sous le règne de Jean Dandolo qu'on frappa pour la première fois à la monnaie de Venise ces ducats d'or si connus sous le nom de sequins, nom qui leur vient du mot *zecca*, qui désigne l'atelier monétaire. L'empreinte de cette monnaie portait le nom et la figure du doge : d'abord on l'y voyait assis; dans la suite on le représenta debout, enfin à genoux, recevant des mains de saint Marc l'étendard de la république. C'était l'histoire de la puissance ducale. Mais une chose plus remarquable, c'est que pour battre ces sequins la république eut à solliciter un privilége de l'empereur et du pape. Il est difficile de comprendre qu'un État qui existait depuis huit cents ans n'eût pas de monnaie; il paraît naturel de croire que ce privilége ne fut demandé qu'à l'occasion de la monnaie nouvelle : l'histoire du moyen âge est pleine d'exemples de princes du second ordre qui n'avaient pas le droit de battre des monnaies d'or; enfin la permission fut demandée. Le fait est consigné dans la chro-

nique de Sanuto (1), l'un des historiens les plus exacts de la république.

Jean Dandolo mourut en 1289.

(1) Nel 1285 sotto questo doge avendo avuto i privilegi del papa e dell' imperatore di poter far stampare e coniare monete di rame, d'argento e d'oro, fino a questo giorno stampatone d'argento, al presente deliberasono di far ducati. (*Vite de' Duchi, G. Dandolo.*)

LIVRE VI.

Élection de Pierre Gradenigo. — Désastres en Orient. — Guerre contre les Génois. (1289-1299.) — Considérations sur les gouvernements d'Italie au quatorzième siècle. — Révolutions dans le gouvernement de Venise. — Clôture du grand conseil. — Établissement de l'aristocratie. (1289-1319.)

I. Conséquences du nouveau système d'élection.

On a vu par quels procédés le gouvernement de Venise avait peu à peu diminué l'influence populaire. Ce gouvernement, purement démocratique dans son origine, était devenu tout à coup monarchique, par l'institution d'un prince à vie, qui disposait de toutes les places et qui souvent désignait son successeur. Mais les monarchies sont de ces grands édifices qui veulent être vus de loin, pour conserver tous leurs droits au respect des hommes. Quand tous les intérêts de l'État et tout l'État même sont concentrés dans une seule ville, il est impossible que la population n'ait pas mille occasions de juger ce qui se passe sous ses yeux, de s'opposer à ce qu'elle censure, et de se croire capable de faire mieux, parce qu'elle a assez de discernement pour être mécontente. Il est impossible que le chef du gouvernement ne soit pas souvent irrité par la résistance, tenté de la surmonter, et quelquefois victime de ses efforts pour y parvenir. Vingt doges massacrés, ou précipités du trône, attestent combien ce trône était un poste périlleux.

Quand les hommes du peuple concouraient à la nomination du prince, il était naturel qu'ils se crussent en droit de le punir.

Quand le doge ne leur demanda plus que d'applaudir à son élection, ils se baissèrent pour ramasser l'argent qu'il leur faisait jeter.

Lorsqu'il ne fut plus du tout leur ouvrage, ils courbèrent leur tête sous ses pieds pour le porter en triomphe.

Après qu'on eut établi que la nomination serait faite par un petit nombre d'électeurs, on ne crut cependant pas pouvoir se dispenser de faire agréer leur choix par la multitude assemblée. On proclamait devant le peuple le résultat de l'élection, et il le confirmait par ses acclamations. Jamais il ne s'était permis de désapprouver un choix; mais ces acclamations, si faciles à obtenir, étaient un exercice de son ancien droit. Sous prétexte que ces assemblées générales étaient nécessairement tumultueuses, on en était venu à faire représenter le peuple par un syndic, qui d'abord donnait sa sanction au choix, qui plus tard était réduit à reconnaître le doge nommé, qui enfin n'était plus admis que pour prêter, au nom de tous, le serment d'obéissance.

La nation avait été dépouillée de ses droits, mais ce n'était pas au profit du prince, dont le pouvoir éprouvait tous les jours quelques nouvelles restrictions; c'était au profit de cette partie de la population ancienne, illustre, riche, éclairée, et par conséquent influente, qui remplissait le grand conseil le sénat, et toutes les places de l'administration.

Ces usurpations successives avaient humilié le peuple. Un impôt, qui pesait principalement sur lui, l'avait irrité, une famine récente lui avait donné le droit d'ac-

cuser son gouvernement. Il voyait des divisions parmi ceux qui voulaient retenir le pouvoir. Quelques revers, inévitables à la guerre, fournissaient un prétexte pour dire que les affaires étaient mal conduites. Les peuples voisins faisaient fréquemment l'essai de leurs forces contre leurs magistrats. L'esprit de révolte qui s'était manifesté dans Venise à l'occasion de l'impôt sur les farines avait été puni, mais non pas éteint. Il n'y avait pas jusqu'aux calamités naturelles, aux tremblements de terre, aux inondations, dont on ne pût tirer avantage. Le malheur affaiblit et déconsidère les particuliers; il n'en est pas de même du peuple pris collectivement : plus il a de quoi gémir, plus il a de forces. Le droit de se plaindre lui rend tous ses droits.

II. Le peuple déclare qu'il veut pour doge Jacques Thiepolo. 1289.

Le parti qu'on pouvait tirer de toutes ces circonstances n'était pas analysé, mais senti par la masse de la population mécontente. Ce mécontentement éclata après la mort de Jean Dandolo : des deux factions qui s'agitaient dans Venise, l'une avait fait porter au trône, quelques années auparavant, Laurent Thiepolo, le soutien du parti aristocratique; l'autre venait d'y appeler Jean Dandolo, que la faction contraire reconnaissait pour son chef. Il paraît que les Thiepolo ne tardèrent pas à changer de parti; car pendant la pompe des funérailles du doge, au moment où les électeurs venaient de se réunir pour procéder à un nouveau choix, le peuple, répandu plutôt que rassemblé sur la place publique, annonça par ses cris qu'il voulait pour doge Jacques Thiepolo, accompagnant cette proclamation tumultueuse d'injures, d'imprécations contre le gouvernement actuel (1). Ce

(1) Cum trepidatione undique eo concursum, voces amarissimæ et

mouvement était si spontané qu'aucune mesure n'avait été préparée pour en assurer le résultat; s'il y eût eu là un homme pour le diriger, pour intimider et disperser les conseils, Venise courait la chance d'avoir un gouvernement populaire, si elle n'avait pas un tyran. Mais Jacques Thiepolo fut plus effrayé que tout autre de ces cris qui l'appelaient au trône que son père et son aïeul avaient occupé. Les qualités populaires qui lui avaient concilié la bienveillance de la multitude n'étaient point celles d'un chef de parti. Loin de se montrer infidèle envers l'ordre de citoyens auquel il appartenait par sa naissance, il se jeta dans leurs bras, épouvanté de l'idée de s'attirer de si puissantes haines, et tâcha même de négocier, pour apaiser ce tumulte élevé en sa faveur. Ne pouvant y réussir, il prit le parti le plus propre à jeter le peuple dans l'irrésolution, et à donner aux conseils le temps de se reconnaître; il s'évada pour ne point régner, et se réfugia dans le Trévisan.

Jacques Thiepolo s'enfuit.

Il serait difficile de juger si Thiepolo avait eu connaissance de ce dessein, qu'il fit lui-même avorter : on serait tenté de le croire, aux regrets qu'en témoigna sa famille, et aux entreprises qu'elle hasarda quelque temps après pour réparer ce mauvais succès; mais dans toute conspiration la première condition est le choix d'un bon chef. On avait compté sur Jacques Thiepolo, on l'avait mal connu; s'il abandonna ceux qu'il avait compromis, il ne fut qu'un lâche : appelé au trône sans son aveu, s'il sacrifia les intérêts de son ambition à la tranquillité de sa patrie, ce fut l'acte d'un noble

invidiæ plenæ in patricios jactatæ nominatim, Jacobum Tepulum ducem populus postulabat. (SABELLICUS, *decad.* I, l. X.)

et digne citoyen : tant il est difficile quelquefois d'apprécier la conduite des hommes à travers les incertitudes de l'histoire.

La multitude cherchait vainement celui qu'elle voulait couronner. Quand on veut la tenir pendant quelque temps en effervescence, il faut que cet état lui soit profitable par le pillage, ou qu'au moins elle ne soit pas rappelée par le besoin à de paisibles travaux. Rien de tout cela n'avait été prévu : cette flamme, n'ayant plus d'aliment, s'éteignit au bout de huit à dix jours, et les électeurs, qui avaient fait semblant de délibérer, pendant qu'ils temporisaient, proclamèrent le nouveau prince qu'ils avaient donné à la république.

III. Pierre Gradenigo doge. 1289.

C'eût été une faiblesse de nommer Jacques Thiepolo. La faveur du peuple et peut-être sa propre connivence lui donnaient évidemment l'exclusion pour toujours. On ne pouvait pas non plus, comme cela arrive souvent dans les élections où l'on est embarrassé par des ambitions rivales, ne hasarder qu'un choix provisoire, en le faisant tomber sur un vieillard. La place de doge, que la politique du conseil avait amoindrie, reprenait en ce moment toute son importance. Il fallait un chef d'une capacité éprouvée, plein de courage et de vigueur, et surtout imbu dès sa jeunesse de toutes les maximes du patriciat. Cet homme se trouvait dans Pierre Gradenigo, alors gouverneur de la colonie de Capo-d'Istria, et qui n'était pas encore âgé de quarante ans. Il est toujours beau, aux yeux d'un homme courageux, d'être choisi pour être à la tête des affaires de sa patrie dans un temps d'orage. Dix galères, envoyées au-devant de Gradenigo, le ramenèrent dans Venise, où son entrée fut un triomphe, mais un triom-

phe incomplet, car le morne silence du peuple condamnait cette élection.

Insultes du patriarche d'Aquilée.

Ce règne commençait sous de sinistres présages. Le patriarche d'Aquilée défit complétement l'armée chargée de défendre Trieste; il poursuivit sa victoire, pilla Caorlo, et vint jusqu'à Malamocco, où il mit tout à feu et à sang, insultant ainsi la république jusque dans ses faubourgs; et, après avoir déployé ses bannières à la vue de la capitale, il embarqua paisiblement son butin, et se retira dans ses ports sans être poursuivi. C'était une médiocre gloire pour un archevêque de faire une guerre de pirate; mais c'était une honte pour la république d'être bravée par un tel voisin.

IV. État des affaires des chrétiens en Orient.

Les affaires des chrétiens en Orient étaient ruinées. Une flotte de vingt galères, que les Vénitiens avaient envoyée en Syrie pour secourir la ville de Tripoli, n'avait pu empêcher cette place de succomber. Le soudan d'Égypte, après l'avoir prise d'assaut, l'avait réduite en cendres, et les chrétiens n'avaient conservé que par une trêve incertaine un reste d'établissement précaire sur la côte de la Palestine : ils avaient perdu Antioche; ils étaient réduits aux villes de Sidon, de Béryte et de Ptolémaïs.

Discorde dans Ptolémaïs.

Cette dernière ville était partagée entre les Européens de diverses nations, non-seulement insubordonnés, indisciplinables, mais divisés entre eux, ayant des intérêts divers, des passions opposées. Les Génois, les Pisans, les Vénitiens, hasardaient leurs spéculations commerciales à la faveur d'une trêve momentanée, et chacune de ces trois colonies cherchait surtout à nuire à ses rivales. Les rois de Chypre et de Jérusalem, le prince d'Antioche, les comtes de Tyr et de Tripoli,

étaient venus chercher un asile et porter leurs prétentions à Ptolémaïs; un légat du pape compliquait encore les difficultés en réclamant l'autorité. Les chevaliers du Temple, les hospitaliers de Saint-Jean, des aventuriers de toutes les nations, fort peu occupés de l'intérêt des marchands, ne songeaient qu'à acquérir des possessions où ils pussent dominer. Quelques-uns n'étaient que des turbulents, d'autres des fanatiques. Ils n'étaient venus que pour s'enrichir en tuant des infidèles; et ils prétendaient accomplir leur vœu, expier leurs péchés, en commettant d'horribles désordres, en portant le ravage sur les terres des Sarrazins, au mépris de la trêve à laquelle ils devaient eux-mêmes un reste de sûreté.

Les conseils, les prières de ceux qui avaient quelque chose à perdre, ne purent les retenir. Ces imprudents, s'autorisant de cette maxime du droit public d'alors, qu'on n'était pas obligé de tenir une trêve que le pape avait désapprouvée, se répandirent dans les campagnes, interceptèrent les caravanes, dévastèrent les villages voisins, et signalèrent leur zèle par le pillage et le massacre.

V. Le soudan d'Égypte vient attaquer cette place. 1290.

Le soudan, irrité, se borna cependant à demander qu'on lui livràt les principaux coupables. On voulut qu'il se contentât de quelques explications, de mauvaises excuses; mais il n'en tint aucun compte, et il marcha en Syrie, sur la fin de l'année 1290, avec une armée que des récits, vraisemblablement exagérés, font monter à plus de cent cinquante mille hommes d'infanterie et à soixante mille chevaux (1).

(1) Marin Sanuto dit seulement vingt mille chevaux et trente mille fantassins.

Quelle que pût être la force de cette armée, Ptolémaïs n'aurait pas été dans l'impuissance de résister, si ses défenseurs eussent été capables de s'entendre. Il y avait, dit-on, dans la ville dix-huit mille croisés, et une population qui pouvait fournir trente mille soldats. Une telle garnison, bien conduite, aurait pu défendre de bonnes murailles, dans lesquelles le soudan ne pouvait l'affamer ni la bloquer par mer, n'ayant point de flotte.

On sentit cependant la nécessité de se donner un chef, et le grand maître du Temple, Guillaume de Beaujeu, fut chargé de ce difficile emploi; mais il fut tué dans une des premières attaques, et on ne songea point ou on ne parvint pas à le remplacer. Dès lors ce ne fut plus dans la ville qu'une horrible anarchie; les ennemis poussèrent si vivement leurs attaques, que le 18 mai 1291, après un siége d'environ quarante jours, ils livrèrent un assaut général, auquel les assiégés ne purent résister.

Prise de Ptolémaïs. 1291.

Le jour qui vit l'irruption des Sarrazins dans cette dernière retraite de la chrétienté fut marqué par un des plus épouvantables carnages dont l'histoire fasse mention. Les fortifications renversées, les magasins pillés, toutes les richesses dispersées, la ville en flammes de tous côtés, tous les asiles souillés, trente mille personnes égorgées, et le reste de la population réduit en esclavage; tels furent les résultats de l'inconduite et de la discorde des chrétiens.

Tandis que des malheureux de toutes nations se précipitaient vers le rivage pour échapper au massacre, que le roi de Jérusalem se sauvait honteusement sur une galère, et que le patriarche se noyait dans une

barque surchargée de monde, au milieu du port (1), d'autres se réfugiaient dans le temple, et l'abbesse de Sainte-Claire, assemblant ses chastes filles, leur disait : « Méprisons cette vie pour nous conserver pures à « notre divin époux. » A son exemple, toutes se coupèrent le nez, se mutilèrent, et offrirent à des vainqueurs furieux le spectacle horrible d'un dévouement dont le martyre fut la récompense.

Ruine des établissements de commerce en Syrie.

Ce désastre fit perdre totalement le courage au peu de chrétiens qui restaient encore sur cette côte désolée; ils abandonnèrent Beryte et Sidon. Il ne paraît pas que les Vénitiens aient eu une part plus considérable que les autres dans ce siége mémorable; mais je n'ai pu passer sous silence un événement qui, en renversant pour jamais cet empire que les chrétiens avaient fondé et défendu au prix de tant de sang sur la côte de Syrie, détruisit les établissements de commerce que la république y avait formés.

Les marchands expulsés de cette côte arrivent à Venise.

On vit arriver à Venise quelques vaisseaux chargés de fugitifs et de débris, qui annoncèrent à cette capitale qu'elle venait de perdre un grand nombre de ses citoyens, et ses comptoirs, la source de tant de richesses depuis deux siècles. Les principaux de ces fugitifs furent admis dans le grand conseil (2).

(1) Dominus rex Cypri cum suis evasit. Dominus vero patriarcha Hierusalem, dum intraret in navem ut evaderet, propter nimiam multitudinem personarum intrare volentium in navem cum eo, submersus est cum omnibus in mare qui secum erant. (*Chronicon Parmense*, auctore anonymo synchrono; *Rerum Italicarum Scriptores*, tom. IX, p. 821.)

(2) Marin SANUTO, *Vite de' Duchi*, *P. Gradenigo*. Jean Charles SIVOS en donne la liste, composée de sept noms, et il l'intitule : « *Famiglie che furono fatte del gran consiglio l'anno* 1296, 1° *maggio*

Ces nouvelles, qui devaient répandre une désolation générale, ne produisirent qu'une médiocre consternation. On apprenait ces désastres au moment où l'on se promettait d'en faire éprouver de pareils à d'irréconciliables ennemis. La trêve avec Gênes venait d'expirer; tout Venise retentissait du bruit des armes; la haine imposait silence à toutes les autres passions. Serait-il vrai qu'elle en fût la plus violente?

V Guerre contre les Génois. 1293.

Les Génois étant alors en guerre avec les Pisans, leurs voisins, leurs rivaux, et par conséquent leurs ennemis naturels, Venise devenait nécessairement l'alliée de ceux-ci. C'était sous le commandement d'un de ses citoyens (1), alors podestat de Pise, que les Pisans, quelques années auparavant, avaient disputé aux Génois, sans succès à la vérité, l'empire de la mer de Ligurie.

Gênes, quoique sa dernière guerre contre Venise eût été malheureuse, avait alors une puissance maritime égale, ou peut-être même supérieure, à celle des Vénitiens. Elle renversait son gouvernement aristocratique pour revenir à la démocratie. Dans Venise, au contraire, l'aristocratie faisait continuellement des progrès. Les deux républiques avaient au loin des colonies considé-

le quali vennero con grandissime richezze dalla città di Ptolemaide, e non volsero entrar nel porto di Venezia se prima non erano fatti del gran consiglio, e così gli fù concessa la gratia. » (*Casade nobili di Venetia;* manusc. de la Bibliot. de Monsieur, n° 62.)

Ces prétentions ne convenaient guère à des fugitifs : il est probable qu'ils n'avaient pu sauver toutes leurs richesses. Où seraient-ils allés s'ils n'étaient pas entrés à Venise? Mais il faut remarquer que cette république avait accueilli avec la même faveur les fugitifs de Constantinople, et qu'elle en usa de même dans la suite pour ceux de Candie.

(1) Albert Morosini, qui perdit la bataille de Miloria contre la flotte de Gênes, en 1284.

rables. Les Vénitiens étaient maîtres de la côte orientale de l'Adriatique, de toute l'île de Candie, d'une partie de celle de Négrepont et de plusieurs ports de la Morée. Les Génois avaient battu complétement les Pisans, et comblé la passe du port de Livourne; ils étaient alliés avec l'empereur grec, maîtres de l'île de Scio, établis dans le faubourg de Péra, de l'autre côté du port de Constantinople; ils possédaient plusieurs comptoirs sur les côtes de la mer Noire, et avaient conquis depuis trente ans, sur les Tartares, ou acheté (1) la ville de Théodosie, aujourd'hui Caffa, à l'entrée du canal qui communique de la mer Noire aux Palus-Méotides. Ils avaient, comme on voit, succédé à toute la puissance des Vénitiens dans les mers qui sont au delà du Bosphore. Ils ne possédaient Péra que comme fief (2), ils n'avaient pas le titre de maîtres du quart de l'empire romain; mais ils étaient parvenus à en faire exclusivement le commerce, et ces audacieux marchands finirent par être les maîtres d'affamer ou d'approvisionner Constantinople, par s'en approprier la pêche, les douanes, par faire la guerre à l'empereur grec, et par lui interdire le droit de mettre à la mer un seul vaisseau.

Pour se faire une juste idée du commerce de la mer Noire, il faut considérer que les fleuves qui s'y jettent, le Tanaïs, le Borysthène, le Niester, le Danube, traversent dans leur cours immense des pays fertiles, qui alors n'avaient que très-peu de débouchés pour l'écoulement de leurs productions. La ville la plus populeuse de l'Europe se trouvait située à l'embouchure de cette

(1) Nicéphore GREGORAS, *Hist. Byzantine*, liv. XIII, ch. II.

(2) *Histoire de la Décadence de l'Empire Romain*, par GIBBON, ch. LXIII.

mer; elle avait droit d'être la capitale du commerce du monde, mais il n'y a point de commerce là où l'on dispute sur des dogmes et sur la lumière incréée du mont Thabor. Cette capitale, déchirée par des guerres civiles et religieuses, avait besoin de grains, de bois, de bestiaux. Ses habitants professaient un culte qui dans certains temps fait du poisson une nourriture nécessaire; l'embouchure du Tanaïs en fournit une quantité inépuisable. Le luxe de Constantinople appelait toutes les marchandises de l'Asie; la Perse les fournissait aux vaisseaux qui venaient les recevoir au fond de la mer Noire. Ces vaisseaux appartenaient aux Génois; le port de Théodosie était leur entrepôt.

C'était à la faveur d'un commerce si étendu qu'une petite république assise sur d'arides rochers, au bord de la Méditerranée, entretenait une quantité innombrable de marins, couvrait les mers de ses navires, en promettait cent à l'empereur grec, en fournissait deux cents à saint Louis, et cela après une guerre de dix ans, dans laquelle elle avait vu plusieurs de ses flottes détruites. Cette puissance du commerce, qui renouvelle sans cesse les capitaux et qui multiplie les hommes, se développa dans la guerre que les Génois recommencèrent contre les Vénitiens en 1293. Les deux républiques firent des armements que tous leurs contemporains ensemble n'auraient pu égaler, et dont l'appareil n'était ni moins dispendieux ni moins formidable, sauf les différences qui résultent de l'état de l'art, que les flottes des plus puissantes nations de nos jours.

Pillage de Péra par les Vénitiens.

Les Vénitiens prirent l'avantage de l'offensive. Soixante galères sorties de leurs ports firent voile vers l'Archipel,

sous le commandement de Roger Morosini. Au mépris de l'empire grec, cette flotte passa les Dardanelles, traversa la Propontide, et vint jeter l'ancre dans la baie de Constantinople, pour attaquer le faubourg de Péra. Cet établissement n'était pas fortifié; les Génois se jetèrent dans Constantinople, abandonnant leurs comptoirs et leurs magasins à l'ennemi, qui après le pillage signala son départ par un incendie. Michel Paléologue n'eut pas assez d'énergie pour témoigner son ressentiment de cet outrage autrement que par les plaintes de ses ambassadeurs.

Les Génois surent tirer un grand avantage de leur désastre. La conquête trop facile de Péra leur fournit un prétexte pour demander et obtenir de l'empereur grec la permission de s'y fortifier, et ce poste, mis à l'abri de toute attaque avec une étonnante diligence, devint le boulevard de leur puissance, la clef du Bosphore, et bientôt après l'effroi de Constantinople.

Ils détruisent les comptoirs des Génois dans la mer Noire.

Cependant la flotte vénitienne entra dans la mer Noire, renversa les établissemens que les Génois avaient sur ces côtes, et reprit ensuite la route de l'Archipel, après avoir détaché, sous les ordres de Jean Soranzo, une escadre de vingt-cinq galères, chargée de détruire Théodosie. Cette ville n'était pas plus en état de défense que Péra. Les Vénitiens s'en emparèrent facilement; mais l'hiver surprit leur escadre au fond de cette mer; les glaces fermèrent le Bosphore Cimmérien, le froid fit périr plus de la moitié des équipages, et Jean Soranzo eut plus de peine à en ramener les restes, au retour de la belle saison, qu'il n'en avait eu à ruiner l'établissement des Génois.

Ceux-ci venaient de mettre à la mer une flotte de cent

soixante galères, dont chacune, dit-on, était montée par deux cent vingt matelots ou soldats. C'était une armée de trente-cinq mille hommes, et on ajoute qu'on n'y avait admis que des Génois. Mais cet armement si formidable avait inutilement cherché l'ennemi dans les mers de la Sicile.

VII. Une flotte génoise entre dans l'Adriatique, et bat la flotte vénitienne à Curzola.

Soixante-six galères de cette armée, sous le commandement de Lamba Doria, vinrent attaquer Venise dans cette mer dont elle se disait souveraine. Charles et André Dandolo allèrent à sa rencontre avec une flotte de quatre-vingt-quinze bâtiments. Les deux armées combattirent devant Corcyre la Noire, ou Curzola, l'une des îles de la Dalmatie. Malgré l'infériorité du nombre de ses vaisseaux, Lamba Doria en détacha quinze, qui devaient s'élever au vent de la flotte vénitienne, et fondre sur elle pendant l'action. Avec le reste il n'hésita point à engager le combat, qui fut long et vivement soutenu. Le choc des quinze galères qui avaient pris le vent détermina la victoire. Jamais il n'y en eut de plus complète. Le feu couvrit et dévora en un instant toute la flotte de Venise; douze vaisseaux seulement parvinrent à s'échapper, soixante-cinq furent brûlés, et dix-huit tombèrent au pouvoir du vainqueur, avec sept mille prisonniers, au nombre desquels étaient un fameux voyageur vénitien, nommé Marc Pol, qui avait parcouru l'Asie pendant un grand nombre d'années, et l'amiral André Dandolo lui-même. Ce malheureux général, assis sur le banc d'une galère, les mains enchaînées, se voyait conduire à Gênes; mais il ne voulut pas servir au triomphe de son ennemi, et, montrant qu'un homme de cœur a toujours des ressources contre la honte, il se fracassa la tête contre le bord du navire, et déroba au peuple

de Gênes le cruel plaisir de voir un amiral vénitien chargé de fers (1).

Lorsque les douze vaisseaux échappés de ce combat entrèrent dans Venise, on craignit de voir paraître presque aussitôt la flotte des Génois; mais elle n'était pas en état de tenir la mer. Deux de leurs galères osèrent venir seules jusqu'à Malamocco et braver la flotte de la république. On commença une information contre les officiers, qu'on accusait de n'avoir pas fait leur devoir à la bataille de Curzola. Les historiens ne sont pas d'accord sur le résultat de cette procédure. Il y en a qui disent que plusieurs coupables furent punis du dernier supplice; d'autres prétendent que tous les accusés furent absous (2). La première version serait plus conforme aux maximes des républiques, maximes qui ne doivent jamais être plus inflexibles que dans l'adversité.

La campagne suivante, la fortune ne cessa pas d'être contraire aux Vénitiens. Marc Baseio, leur ami- VIII. La flotte vénitienne bat-

(1) Il y a un récit très-détaillé de cette bataille dans un ouvrage intitulé : *Ferreti Vicentini Historia Rerum in Italia gestarum ab anno 1250 adannum usque 1318* (*Rerum Italicarum Scriptores*, tom. IX, p. 987). Suivant cet historien, les Génois n'avaient que soixante-deux galères, et les Vénitiens quatre-vingt-seize ; mais les premiers furent renforcés vers la fin du combat par treize de leurs vaisseaux qu'ils avaient laissés en arrière. André Dandolo ne fut point fait prisonnier, mais tué dans le combat, en embrassant son pavillon. Quatorze galères vénitiennes se sauvèrent, quatre-vingt-deux tombèrent au pouvoir du vainqueur avec six mille six cent cinquante-quatre hommes.

André Navagier dit positivement : « Il generale della signoria, avanti di giungere a Genova, disperato, non volendo prender cibo, e battendo la testa sopra un banco della galera, si diede la morte. »

(2) Voyez les additions à la *Chronique* de Dandolo, tom. II, rapportées dans l'édition de Muratori, d'après un exemplaire manusc. de la bibliot. Ambrosienne.

tue à Gallipoli. 1294. ral, rencontra et combattit la flotte ennemie devant Gallipoli, à l'entrée des Dardanelles. De vingt-cinq galères qu'il commandait, seize furent prises ou détruites; les autres allèrent répandre la consternation dans leurs ports, et laissèrent la mer libre aux Génois. Ils en profitèrent pour faire une descente en Candie, et pillèrent encore une fois la ville de la Canée.

Déjà, dans cette guerre, Venise avait perdu plus de cent vaisseaux, et nécessairement un grand nombre de marins et de soldats. La principale de ses colonies était ravagée, les autres pouvaient l'être; cependant les négociants couvraient encore les mers de bâtiments armés en course, désolaient le commerce de l'ennemi, insultaient ses côtes; et on cite un capitaine Sclavoni, qui avec quatre galères eut l'audace d'aller brûler un vaisseau dans le port même de Gênes.

Cette ville, qui soutenait depuis six ans une guerre si terrible, était alors déchirée par les factions. Les Gibelins en avaient expulsé les Guelfes. Venise n'était pas moins agitée par des passions rivales. Les deux républiques, sous la médiation de Mathieu Visconti, duc de Milan, consentirent, en 1299, à une paix qui n'était qu'une suspension d'armes, pour faire les préparatifs d'une nouvelle guerre. Par ce traité la mer Noire et la mer de Syrie furent interdites, pendant treize ans, aux bâtiments armés des Vénitiens (1).

L'empereur grec Andronic Paléologue devait à la république une somme assez considérable, dont il éludait depuis longtemps le payement, sous divers prétextes. Ce prince était à bon droit irrité contre les Vé-

(1) Jean VILLANI, *Hist. de Florence*, liv. VIII, ch. XXVII.

nitiens, qui étaient venus attaquer les Génois, ses alliés, jusque dans les faubourgs de sa capitale. Le gouvernement de Venise le jugea assez faible ou assez timide pour ne pas être ménagé. Une flotte de trente-sept galères vint bloquer le détroit des Dardanelles, désola le commerce des Grecs, mit tout à feu et à sang, depuis Péra jusqu'à Argire, et s'empara d'un grand nombre de vaisseaux, dont tous les équipages furent impitoyablement massacrés. L'auteur de cette abominable exécution se nommait Bellet, et était de l'illustre famille des Justiniani. Un de ses parents, qui a écrit l'histoire de Venise, dépose de ce crime, qu'il rapporte avec la plus froide indifférence. Il dit que Bellet Justiniani rentra vainqueur à Venise, c'est-à-dire qu'il y revint avec la somme que l'empereur Paléologue s'était empressé de faire porter sur cette flotte dévastatrice (1).

Une autre flotte vénitienne dévaste les côtes de l'Archipel.

IX.

État de la noblesse en Italie au quatorzième siècle

Je n'ai pas cru devoir interrompre le récit des événements militaires pour raconter une partie des événements, bien autrement importants, qui se préparaient dans l'intérieur, et qui changèrent définitivement la constitution de la république. Quelques écrivains, jaloux de frapper l'imagination de leur lecteur, ont raconté que ces institutions inattendues, qui opérèrent

(1) « Bellet Justiniani fit pendre tous les Grecs qui furent trouvés sur les vaisseaux, parce que peu auparavant ils avaient, par leur perfidie, fait perdre Constantinople aux Vénitiens. Il saccagea, il brûla tout sur la côte. A l'aspect de la flotte, les habitants des rivages se retiraient dans les montagnes. Il revint ensuite vainqueur à Venise, apportant quinze mille perperi : c'est une monnaie grecque. » (*Histoire de Venise* de Pierre JUSTINIANI, liv. III.) Il faut entendre *liv. de perperi*. Voyez l'*Histoire du Commerce de Venise*, par MARIN, tom. III et V, liv. III, chap. I.

une révolution dans l'essence du gouvernement de Venise, furent conçues, proposées, arrêtées tout à la fois par le doge Gradenigo (1). Mais ce n'est point ainsi que s'opèrent les révolutions politiques quand elles doivent être durables. Il faut, lorsqu'on veut profiter de l'histoire et comprendre les événements, teuir compte des circonstances qui les ont préparés, et suivre attentivement toutes les mesures qui les ont graduellement amenés.

Le moyen âge vit se former et se détruire en Italie une multitude de gouvernements; mais on n'avait nullement étudié la théorie de leur organisation. On igno-

(1) M. Simonde-Sismondi, dans son *Histoire des Républiques Italiennes du moyen âge* (ch. xxviii), reproche fort justement à plusieurs historiens, et notamment à Laugier, d'avoir présenté cette révolution comme l'ouvrage d'un jour. Les écrivains vénitiens ne pouvaient que la louer sans l'approfondir; mais l'abbé Laugier, qui avait des lumières, et qui en sa qualité d'étranger aurait pu montrer de l'indépendance, aurait dû être plus exact, plus véridique. Il existe une preuve incontestable que la révolution aristocratique n'était pas entièrement consommée même au mois de juin 1310, c'est-à-dire à l'époque où éclata la conjuration de Thiepolo, dont nous parlerons dans le livre suivant; ce sont les sentences du tribunal des quarante contre les conjurés, sentences que Muratori a imprimées à la suite de la *Chronique* de Dandolo. Les condamnés y sont divisés en deux classes, savoir : les nobles, *nobiles qui erant de majori concilio vel esse poterant*, et tous ceux qui étaient exclus du grand conseil, *reliqui qui non erant de majori concilio nec esse poterant*. Voilà la ligne de démarcation bien établie : ce fut la cause de la conjuration; mais ces mots *qui esse poterant* indiquent qu'il y avait encore une élection annuelle parmi les nobles; donc la loi qui supprima les élections, et y substitua pour toujours le droit de la naissance, est postérieure au mois de juin 1310. Condillac, dans le ch. iv du liv. IX de son *Histoire moderne*, place sous la date de 1289 la nouvelle loi qui investit du pouvoir souverain et perpétuel un certain nombre de familles; c'est une erreur de trente ans : cette révolution ne fut consommée qu'en 1319.

rait presque généralement alors la langue et l'existence des philosophes de l'antiquité, qui avaient cherché à concilier l'indépendance naturelle de l'homme avec l'ordre de la société. Le droit public se composait de quelques traces des institutions romaines, et des usages apportés par des conquérants barbares. On en faisait l'application suivant les intérêts locaux ou les circonstances, et les passions turbulentes venaient tour à tour les modifier.

Quand la théorie de l'organisation des sociétés n'aurait pas été presque généralement inconnue, la pratique du gouvernement aurait été fort difficile. On conçoit que dans un temps où les routes étaient à peu près impraticables, où les postes, les lettres de change, l'imprimerie, n'étaient pas encore inventées, où peu de gens même savaient lire et écrire, il devait être impossible de gouverner, et surtout d'administrer un État de quelque étendue. Faute de pouvoir l'exploiter soi-même, on l'affermait à des vassaux. L'ignorance des grands et des peuples fit la fortune des clercs. L'impuissance de correspondre rapidement et de se faire obéir au loin fut une des causes de l'anarchie féodale. Les communications rapides sont le meilleur moyen de gouvernement; les réunions faciles sont le plus sûr garant de la liberté des peuples.

La force tendit toujours à s'arroger du pouvoir, ou au moins des priviléges; la force, la supériorité des talents, ont dû assurer partout et toujours une supériorité sociale; mais ces circonstances sont passagères de leur nature, et il n'y aurait jamais eu de classes privilégiées si pour y être admis ou s'y maintenir on n'eût pu trouver hors de soi l'origine de son droit. La domi-

nation du fort, de l'habile n'est qu'un fait; c'est dans le droit de jouir par représentation que consiste le privilége. Ce droit, qui n'est point en nous, ne peut donc avoir de réalité qu'à proportion de l'assentiment plus ou moins général qu'y donnent les autres.

Son origine. Toutes les circonstances d'où l'on peut faire découler la possession des priviléges se réduisent à celles-ci, la conquête, la propriété territoriale, la richesse et l'ancienne illustration par les fonctions publiques.

La conquête. La conquête n'est que le droit de la force; ce droit a pour limite ce qu'exige la conservation et le juste intérêt du vainqueur, et pour terme la durée de la force.

La propriété. La propriété territoriale donne deux sortes de droits : celui qui résulte de l'intérêt qu'a le propriétaire à l'administration des affaires générales, et celui qui dérive de ses rapports soit avec le souverain, soit avec le colon de la terre. S'il doit service à l'un et protection à l'autre, il faut bien qu'il commande à celui-ci pour servir celui-là; il faut bien que l'un s'acquitte des services qu'on lui rend par des priviléges, et que l'autre paye la protection qu'il reçoit par des soumissions. Cet état de choses est l'intermédiaire entre l'esclavage et la liberté; cette condition fut celle d'une partie des peuples de l'Europe, lorsqu'ils eurent reçu le christianisme, qui n'est guère compatible avec l'esclavage tel que les anciens le connaissaient. On vit des serfs plus ou moins assujettis, des seigneurs plus ou moins privilégiés; mais d'une part les vassaux tendaient à s'affranchir, et de l'autre s'établissait la maxime qu'il ne pouvait y avoir de terre sans seigneur.

L'application de cette maxime et l'exercice des droits féodaux éprouvèrent de plus grandes difficultés dans les

villes, et surtout lorsqu'elles devinrent riches et populeuses. Les hommes rassemblés sont toujours tentés de profiter du moment où leurs forces se trouvent réunies pour réclamer les concessions qu'ils croient leur être dues. De là l'affranchissement des communes, qui fut le premier pas de l'Europe moderne vers la liberté.

Dès le milieu du douzième siècle on avait vu presque toutes les villes du nord de l'Italie secouer le joug des empereurs. Vers la fin du treizième l'empereur Rodolphe, au lieu de chercher à leur disputer leur indépendance, avait consenti à la leur vendre pour de l'argent (1). La richesse.

Dans ces communes affranchies on ne put plus avouer la prétention d'asservir ses concitoyens, mais on conserva celle de les gouverner. Les richesses devinrent un titre pour prendre part à l'autorité, à raison du plus grand intérêt qu'avait le riche à la conservation et à l'ordre de la société.

On voit que le droit qui résulte de la richesse est moins étendu que celui qui dérive de la propriété territoriale. Or, dans les villes il ne peut y avoir de propriété territoriale proprement dite. On y occupe un toit, mais on ne peut y conserver de ces domaines qui, par leur étendue, leur position et le nombre des hommes qui les cultivent, donnent de la puissance à leur possesseur. Aussi les privilégiés des villes se distinguaient-ils de ceux des campagnes par la modération de leurs prétentions. Ceux-ci se montraient à cheval, la cuirasse sur le corps, le heaume en tête, avec des armes dont ils s'étaient réservé l'usage. Ils rappelaient toujours que leur droit était fondé sur leur force, sur leur vaillance.

(1) MACHIAVEL, *Histoire de Florence*, liv. I.

Dans les villes cet appareil ne pouvait être d'aucun usage : c'était par la richesse qu'on se faisait des clients, et par la séduction qu'on gagnait des amis.

Les fonctions publiques.

Peu à peu l'exercice de l'autorité, à mesure qu'elle avait été prolongée, heureuse, applaudie, devenait un droit à de nouvelles marques de confiance, parce qu'elle supposait une dette des administrés envers l'administrateur, et dans celui-ci un accroissement d'expérience, une transmission de lumières, de bonnes maximes et la juste ambition d'ajouter à l'illustration de son nom.

C'est de toutes ces choses que s'est composée l'idée de ce qu'on a appelé la noblesse.

Mais remarquons que, soit qu'elle dérive de la propriété territoriale ou des richesses, soit qu'elle ait été acquise par les fonctions, la noblesse ne peut se séparer de l'idée de services rendus à la société dont on est membre. Si cette circonstance ne lui concilie le respect des peuples, elle n'est plus que tyrannie. A Rome les nobles étaient ceux qui pouvaient montrer les portraits de leurs ancêtres revêtus des charges curules.

Une des folies des hommes est de vouloir lier aux institutions anciennes leurs institutions nouvelles, et d'exiger que celles-ci obtiennent dès l'origine tout le respect que les siècles avaient imprimé à celles-là. On ne tient point compte de la différence des temps ; on veut concilier à la dignité qu'on possède tous les droits possibles à la considération, anciens et nouveaux. Une fois en possession de quelques avantages, les hommes qui avaient su s'en saisir voulurent envahir tous les priviléges dont avaient joui dans les temps passés, et sous des gouvernements divers, ceux dont ils se croyaient les pareils. Ils voulurent réunir dans leur personne les

honneurs de l'ancien patriciat, et la puissance féodale, et la souveraineté aristocratique, et jusqu'à la faveur du courtisan. Ils ne voyaient pas que toutes ces prétentions étaient contradictoires; qu'on ne peut être à la fois sujet, souverain, courtisan et magistrat; qu'à la cour des despotes il n'y a point de noblesse; que la noblesse qui résulte de la force, de la conquête, est la moins pure, la moins légitime de toutes. La véritable grandeur est celle qui n'a pas besoin de l'abaissement des autres. Ils ne voyaient pas que la domination féodale est de la puissance, mais n'est pas de la noblesse; qu'il est de la nature de la puissance de résider dans le fait plus que dans le droit, et que la conservation d'une grandeur qui n'existe qu'aux dépens d'autrui tient à la durée de la force. Leur puissance, incommode à ce qui était au-dessus d'elle, devint encore plus odieuse à qui se trouvait au-dessous.

De là cette ligue qui a souvent existé entre le plus puissant et les plus petits pour se débarrasser de toutes les puissances intermédiaires. Cette ligue produisit des effets fort différents.

Dans le midi de l'Europe les rois finirent par affranchir les communes, pour diminuer le pouvoir de la noblesse féodale; dans les États du nord (1) les peuples, pour faire descendre les nobles à leur niveau, conjurèrent le souverain de prendre en main le pouvoir absolu. Ils se jetèrent dans les bras du despotisme, pour échapper à la tyrannie des seigneurs.

Peu de temps après l'époque de cette histoire à la-

(1) En Suède, en Danemark, voyez l'*Histoire de la dernière Révolution de Suède*, par Shéridan.

quelle nous sommes parvenus, deux grandes découvertes vinrent diminuer considérablement les moyens de puissance de la noblesse. Les armes à feu rendirent inutiles tous les avantages qu'elle s'était réservés dans le combat. L'imprimerie, en facilitant l'instruction, rapprocha les classes inférieures de la classe opulente et privilégiée ; il ne put plus y avoir de noblesse que dans les faits et dans les souvenirs ; mais n'anticipons pas sur les événements.

Diverses conditions des nobles :

Au commencement du quatorzième siècle on pouvait remarquer dans les États d'Italie la condition fort diverse de la noblesse, fondée sur la puissance féodale, sur la richesse, ou sur les magistratures, et trouver dans les circonstances locales l'explication de l'influence à laquelle chacune de ces classes privilégiées était parvenue, ou de la nullité à laquelle elle était réduite.

Dans les monarchies.

Dans les républiques.

Dans les pays restés monarchiques la noblesse s'était soutenue, grâce à son alliance naturelle avec le souverain. Elle avait conservé des priviléges, mais sans obtenir aucune part au gouvernement. Dans les communes qui non-seulement s'étaient affranchies de la servitude, mais qui avaient même secoué l'autorité d'un monarque, les classes privilégiées avaient accommodé leurs prétentions comme elles l'avaient pu avec la volonté du reste de la population. Il y avait en cela des nuances infinies.

Le territoire offrait-il par sa richesse de grandes ressources aux propriétaires, la ville n'était-elle que d'une médiocre importance, les seigneurs territoriaux y dominaient, parce qu'ils pouvaient affamer et assiéger la commune. Les barons se fortifiaient dans leurs châteaux ; les moins forts devenaient les auxiliaires des plus puis-

sants, pour avoir part au droit d'oppression. Telle était la situation des républiques de la marche Trévisane. L'autorité y était oligarchique, et devenait tyrannique par intervalles, lorsqu'un de ces petits souverains se trouvait assez fort pour réduire tous les autres à la condition de ses auxiliaires. Ce fut l'histoire de Padoue, de Trévise, de Vérone, de Mantoue, de Ferrare, de Vicence; toutes se qualifiaient de républiques : mais les trois premières étaient sous l'autorité des seigneurs de la maison de Romano, Mantoue sous l'influence du comte de Saint-Boniface; les deux dernières étaient opprimées par le marquis d'Este. La plupart de ces pays étaient sans gouvernement; ils n'avaient que des maîtres.

Padoue, Trévise, Vérone, Mantoue, Ferrare, Vicence.

Ces succès de quelques seigneurs avaient excité l'ambition de tous. Mais dans les grandes villes la masse de la population leur opposait une forte résistance. Milan obligeait ses patriciens à se contenter d'une part dans la magistrature. Après avoir excité, par l'envahissement de tous les emplois, une indignation générale, les nobles milanais se virent réduits à signer avec les plébéiens un traité par lequel ceux-ci étaient admis au partage égal de toutes les fonctions publiques, depuis la charge d'ambassadeur jusqu'à l'emploi de trompette de la communauté (1). Les plus fiers se retiraient dans leurs châteaux, et se vengeaient de leur nullité en dévastant les campagnes; mais ces dévastations mêmes augmentaient la force des villes, c'est-à-dire leur population. Les habitants dispersés dans un pays ouvert aux ravages des seigneurs couraient chercher dans une enceinte de murailles un asile pour leur famille et pour

Milan.

(1) Le 4 avril 1258, *Histoire Milanaise* de Bernard Corio, part. XI.

leurs biens. C'est la tyrannie des seigneurs féodaux qui a peuplé les villes, où tant de ressentiments fermentaient contre eux, et où les progrès de l'industrie et des richesses fournirent enfin les moyens d'écraser ces petits tyrans.

Lorsque la translation du saint-siége à Avignon laissa Rome livrée à elle-même, le tocsin du Capitole obligea les barons à quitter leurs retraites fortifiées pour venir s'humilier devant le tribun populaire ; et l'histoire nous représente les Savelli, les Frangipani, les Colonne, les Ursins, debout, tête nue, dans l'attitude de la soumission, prêtant, en tremblant, le serment de fidélité à la loi de *bon état* (1), entre les mains du fils d'un cabaretier.

Leurs palais n'étaient plus des asiles, leurs excès n'avaient plus le privilége de l'impunité : une tentative de révolte les réduisit à entendre leur condamnation comme les plus vils criminels, et à recevoir une grâce plus humiliante encore.

Usage des villes d'Italie de choisir un chef étranger

Dans la plupart des républiques, où la guerre demandait un chef, mais où l'abus du pouvoir avait rendu odieux tous les nobles indigènes, les factions rivales appelaient au gouvernement un magistrat étranger. On vit Rome demander un chef à Bologne (2), et Venise en fournir à Padoue, à Pise, à Milan.

Gênes, Pise, Florence.

Dans les États où un sol peu fertile n'invitait qu'une faible partie de la population à l'agriculture, et n'offrait pas de grands moyens de puissance aux seigneurs

(1) Poi se faceva stare venante a se, mentre sedeva, li baroni tutti, in piedi, ritti, co' le vraccia piegate, e co' li capucci tratti. Deh! come stavano paurosi! (FORTIFIOCCA, *Hist. Rom.*, liv. I, ch. XX.)

(2) Brancaleone.

territoriaux, ils virent leur influence décroître, à mesure que d'autres fortunes s'élevaient à la faveur du commerce. Ils eurent cependant, pour se maintenir, la ressource du service militaire, et surtout les factions. Cette condition était celle des nobles de Gênes, de Pise et de Florence. Lorsqu'ils voulurent ressaisir violemment le pouvoir, ils furent comprimés, punis; leurs forteresses furent rasées, et on porta la haine contre eux jusqu'à l'injustice, en les dépouillant des droits communs à tous.

Ce fut dans ces villes commerçantes que des citoyens, enrichis rapidement par d'heureuses entreprises, commencèrent à se comparer à ces anciens possesseurs de priviléges et à en réclamer le partage. Une noblesse s'éleva qui avait une origine toute différente de la première, et qui lui disputa l'autorité, disposée, comme l'autre, à la retenir et à en abuser.

On voit que l'influence des classes privilégiées se modifiait selon les circonstances. Les seigneurs établis en Italie par le droit de la conquête, au temps de l'invasion des Goths et des autres étrangers, cessèrent d'être des dominateurs, et ne furent plus que de puissants vassaux, lorsque des monarchies régulières s'élevèrent.

Après que les communes se furent affranchies de la domination des empereurs, les seigneurs féodaux conservèrent du pouvoir là où la possession territoriale suffisait pour leur conserver la prééminence; ils la partagèrent ou la perdirent là où d'autres causes, et surtout le commerce, firent naître d'autres moyens de puissance qui rivalisaient avec les leurs.

Quand ces deux espèces de noblesse cessèrent d'être rivales, elles s'accordèrent pour dominer. La haine du peuple contre les nobles précipitait les villes sous le joug

de quelques-uns de ces hommes puissants qui avaient su faire croire qu'ils embrassaient sincèrement le parti populaire; ce fut ce qui coûta à la république de Milan son orageuse liberté.

A Gênes quelques nobles ambitieux prirent le même moyen pour conserver de l'influence. Les Doria, les Spinola, contractèrent une alliance avec le peuple, et concoururent, avec un zèle peu sincère, à l'introduction des formes démocratiques dans le gouvernement.

D'autres républiques, qui ne se jetaient pas dans les bras d'un maître, tombaient dans l'excès de la méfiance; l'injustice nourrissait d'éternelles haines, et privait l'État de ses plus illustres citoyens.

A Florence il fallait être marchand, être inscrit parmi ceux qui professaient un art ou qui exerçaient un métier, pour avoir part au gouvernement de la république (1). Les anciens nobles qui s'étaient livrés au commerce, et ceux qui pour conserver leurs droits de citoyens se firent inscrire sur le contrôle des artisans, n'en devinrent pas moins l'objet de la jalousie et les victimes d'une injuste exclusion. Par une inconséquence ordinaire chez les hommes, les marchands voulurent être ennoblis par leur profession même. On vit *la noblesse de soie, la noblesse de laine;* et celle-là se crut bientôt en droit de mépriser celle-ci.

Sienne. A Sienne les marchands exclurent non-seulement les nobles, mais le peuple. Ce fut une oligarchie d'une nouvelle espèce, qui devint à son tour suspecte, tyrannique et odieuse, comme celle qu'elle avait remplacée (2).

(1) 1283.

(2) *Chronique de Sienne*, par André DEI, tom. XV, année 1283; et *Histoire de Sienne*, de MALAVOLTI, part. II, liv. III.

À Pistoia les gentilshommes furent déclarés pour toujours inhabiles à gouverner; et la peine des roturiers qui encouraient la dégradation consista à être inscrit sur le registre de la noblesse (1). Pistoia

Pise en se vengeant cruellement du cruel Ugolin, dont un poëte contemporain a rendu le supplice si célèbre, montra la même partialité contre l'ordre privilégié.

Gênes, Bologne, Modène, Padoue et Brescia, finirent par adopter ce système de législation. Cette haine contre la noblesse fut en Italie le trait caractéristique de l'esprit du treizième siècle.

L'ouvrage des passions est rarement durable : cette autorité arrachée aux uns pour être concentrée dans la main de quelques autres mérita et excita de nouveaux mécontentements; et comme les hommes, quand ils souffrent dans une situation, se jettent toujours imprudemment dans une situation opposée, on ne voulut point se rappeler que le gouvernement oligarchique des marchands avait fait fleurir l'agriculture, l'industrie, les arts, enrichi et embelli les cités; on ne se souvint que de l'insolence de ces parvenus, et presque toutes ces républiques tendaient à se rapprocher des formes monarchiques.

X. De la noblesse vénitienne.

Venise n'avait jamais été conquise; aucun droit, par conséquent, ne pouvait y dériver de la force. Venise n'avait point de territoire; le système féodal ne pouvait y être connu. Point de seigneurs, point de vassaux, point de serfs, point de droits résultant de la propriété territoriale. Les biens que les citoyens pouvaient pos-

(1) *Mémoires historiques de la ville de Pistoia*, par Jacques Marie Fioravanti, ch. XVI.

séder, soit dans les colonies, soit en Italie, ne leur donnaient dans la capitale aucune autre influence que celle des richesses. Mais Venise existait depuis neuf cents ans ; pendant ce long intervalle, un grand nombre de ses citoyens avaient été appelés successivement aux fonctions publiques. Plusieurs avaient fait de grandes choses, beaucoup avaient acquis une grande opulence.

Cette administration, qui offrait tant d'occasions de s'illustrer, cet immense commerce, qui fournissait tant de moyens de s'enrichir, avaient créé une noblesse, la plus respectable de l'Europe, parce que sa source était pure, son origine antique, sa filiation constatée, ses services connus, ses honneurs mérités : elle était digne de la liberté qu'elle avait su défendre. Chaque fois que le peuple ou l'un des corps de l'État élevait d'anciens citoyens à une place éminente, cette nomination semblait rappeler les services de leurs aïeux et renouer les liens d'une famille avec la république. Si la situation de Venise se fût trouvée telle qu'il eût pu y avoir une noblesse oisive, puissante, orgueilleuse de ses possessions, de ses vassaux, de ses priviléges, la république n'aurait pas subsisté. Un doge ambitieux se serait servi de ses auxiliaires pour changer l'État en monarchie ; ou bien la masse des habitants aurait expulsé la classe privilégiée. Mais les principaux citoyens de cette république avaient des richesses mobilières, du crédit, de la gloire, sans aucun appareil de force qui avertît de se méfier d'eux. Ce fut la modération qui les maintint, et qui leur donna le temps de prendre des mesures pour s'emparer de la souveraineté.

Sa tendance à l'aristocratie.

C'eût été exiger des illustres citoyens de Venise plus qu'on ne doit attendre de l'espèce humaine, que de

leur demander d'oublier la gloire et la splendeur de leur maison pour s'élever au-dessus des intérêts domestiques, pour ne voir que la grandeur de l'État, et faire consister cette grandeur dans l'égalité de tous les citoyens.

La tendance à l'aristocratie ne fut pendant longtemps que le résultat de l'influence donnée par les richesses, par les emplois, par le souvenir des services rendus, par le respect qui s'attache naturellement à un nom illustre. Cette espèce d'aristocratie exista longtemps avant l'aristocratie légale. Dans l'ordre politique on ne distinguait pas les citoyens en nobles et plébéiens; et quand on admettait un étranger, un prince même à la qualité de Vénitien, on lui disait : « *Te* « *civem nostrum creamus* », nous vous faisons notre concitoyen.

Mais les nobles vénitiens avaient fréquenté les hauts barons de France, et avaient dû prendre quelques-unes de leurs opinions. De leur côté, le peuple et la classe mitoyenne avaient le sentiment de leur intérêt, comme les nobles. Si la fierté très-légitime de ceux-ci les portait à envahir le pouvoir, le bon sens des autres leur conseillait d'en réclamer le partage. C'est de la lutte de ces intérêts opposés que résulta une forme de gouvernement nouvelle. Un historien s'est oublié jusqu'à dire que cette révolution ramena les choses *à l'ordre naturel, qui veut que la partie haute domine sur la partie basse.* Ce langage n'a pas plus de sens que de dignité (1).

(1) L'abbé LAUGIER, *Hist. de Venise,* liv. X. Le gouvernement vénitien, qui faisait poursuivre l'ouvrage d'Amelot de la Houssaye en 1700, montra toujours beaucoup de ménagements pour l'abbé Laugier, qui, en effet, les méritait bien. Victor Sandi, auteur d'une *Histoire civile*

Les désastres éprouvés en Orient, la défaite totale de l'armée vénitienne à Curzola, étaient des circonstances peu favorables au gouvernement pour dépouiller le peuple d'un reste d'autorité; cependant Gradenigo suivit ce projet avec une invariable constance. Au milieu des malheurs publics, qui fournissent toujours tant de moyens d'accuser le gouvernement, l'autorité se montra fière et ambitieuse; mais, ce qui n'est pas moins remarquable, elle se montra prudente dans son ambition.

Le pouvoir ne résidait plus dans la personne du doge depuis plus d'un siècle, c'est-à-dire depuis qu'on lui avait donné des conseillers qui n'étaient pas de son choix, et qu'on l'avait environné de deux assemblées à qui appartenait la décision absolue de toutes les affaires (1). Ces assemblées étaient le grand conseil et le sénat; mais le sénat n'était qu'une émanation du grand

de Venise, ayant remarqué un grand nombre d'erreurs dans celle de l'ex-jésuite, fit imprimer en 1769 un livre intitulé : *Estratti della Storia Veneziana del signor abbate Laugier, ed osservazioni sopra gli stessi.* Les inquisiteurs d'État firent supprimer l'ouvrage : *Ove di troppo offendevasi un uomo sempre bene merito della Veneta storia.*

Je tire ce fait de l'*Histoire de la Littérature Vénitienne pendant le dix-septième siècle,* par M. l'abbé Moschimi, tom. II, p. 205. Au reste, malgré tout son dévouement à l'aristocratie, l'abbé Laugier laisse parfois échapper d'étranges naïvetés; par exemple, en parlant du conseil des Dix, il dit (*Discours sur les Magistratures de Venise*) : « Lorsque l'accusé est manifestement convaincu, il est exécuté à la manière des criminels ordinaires; *hors le cas d'une pleine conviction,* l'exécution se fait secrètement, ou en jetant les criminels à la mer, ou en les faisant pendre la nuit. »

(1) Voici la formule des actes du doge à cette époque : « Johannes (Dandolo), Dei gratia Venetiarum, Dalmatiæ atque Croatiæ dux, dominus quartæ partis et dimidii totius imperii romani, de consensu et voluntate minoris et majoris consilii sui et communis Venetiarum ad sonum campanæ et voce præconis, more solito congregati, et ipso consilio, etc. »

conseil : de sorte que celui-ci était le véritable dépositaire de la souveraineté.

On n'avait pas pris pour l'élection de ce conseil des précautions telles qu'en lui transmettant le pouvoir on lui transmît les sentiments qui devaient en diriger l'emploi. Douze magistrats de la commune nommaient, chacun dans leur quartier, une quarantaine de citoyens. Il est probable, mais il n'est pas certain, que ces douze électeurs étaient désignés par le peuple. Au reste, quelle que fût l'origine de leur mandat, on voit combien il devait être facile à un homme jouissant de quelque influence d'obtenir d'être porté sur une liste de quarante personnes faite par un seul citoyen. On conçoit combien celui-ci devait craindre de se faire des ennemis, surtout dans un corps qui nommait à tous les emplois, et qui exerçait l'autorité principale dans la république. Les familles considérables avaient entre elles des liens de parenté ou d'intérêt : la seule précaution que l'on prit contre leur trop grande influence fut de régler qu'une même maison ne pourrait avoir à la fois plus de quatre de ses membres dans le grand conseil.

Cette assemblée, qui disposait de toutes les charges, finit par s'arroger jusqu'à la nomination des électeurs qui devaient la renouveler elle-même. Du moment que les douze électeurs ne furent plus que les mandataires, les créatures du grand conseil, il dut en résulter deux choses : l'une que ces électeurs se crurent obligés de faire leur choix dans l'esprit du corps dont ils tenaient leur mission ; l'autre, que ce corps ne dut pas se considérer comme soumis à ses mandataires. Quelque soin que pussent prendre les électeurs de faire des choix agréables au grand conseil, ces choix ne purent plus

être considérés comme une élection définitivement consommée, mais comme une désignation soumise à l'approbation de l'assemblée. Ainsi, dès le treizième siècle le grand conseil se renouvelait lui-même.

On ne doit pas s'étonner après cela du retour fréquent des mêmes noms, et de voir les personnages distingués se perpétuer dans cette assemblée, qui représentait la nation. Mais enfin c'était l'autorité nationale qu'elle était censée exercer; c'était au nom de la nation qu'elle faisait des lois. Aucun des plus illustres citoyens de Venise ne s'était encore avisé de prétendre qu'il prenait séance au conseil pour lui-même, et non pour ses commettants; aucun des membres du conseil n'était inamovible; personne n'était exclu du droit de le devenir.

XI. Première proposition pour restreindre les droits d'admission au grand conseil 1286.

L'an 1286, ou à peu près, car la circonspection des historiens vénitiens a laissé beaucoup de ténèbres sur les détails de ces événements, les trois chefs de la quarantie criminelle proposèrent de donner pour règle aux électeurs chargés de renouveler la liste du grand conseil de n'y admettre que ceux qui y auraient déjà siégé, ou dont les ancêtres y auraient pris place. Cette proposition créait un privilége exclusif en faveur des familles admises au grand conseil depuis sa création, c'est-à-dire depuis 1172.

Jean Dandolo, qui régnait alors, et qui n'était pas du parti aristocratique, s'opposa à l'introduction de ce privilége (1).

On ne jugea pas les circonstances favorables pour hasarder une pareille innovation.

(1) *Memorie storico-civili delle successive Forme del Governo de' Veneziani*, da Sebastiano CROTTA.

Mais dix ans après le doge Pierre Gradenigo, dont le caractère se distinguait par cette fermeté qui sait mépriser les clameurs populaires, et braver même des ennemis puissants, réalisa le projet conçu, comme on voit, depuis longtemps de concentrer et de perpétuer le pouvoir dans les principales familles. Il serait difficile de dire quels sentiments l'y déterminèrent. Comme doge, il n'avait nul intérêt d'accroître la puissance et l'indépendance du conseil. Les populaires et les nobles étaient divisés; c'était une occasion favorable pour dominer les uns et les autres. Mais on ne s'élève pas facilement au-dessus des maximes qu'on a sucées avec le lait. Gradenigo ne voyait rien au-dessus d'un illustre vénitien. L'intérêt de son ordre prévalut sur celui de sa maison et de sa patrie; il aima mieux être le mandataire de ses pareils, que le prince d'une maison ou le chef d'une multitude. Peut-être aussi, car il faut toujours faire une part à la faiblesse humaine, peut-être le refus constant de la faveur populaire exalta-t-il dans ce cœur altier l'orgueil et les préjugés du patriciat.

Dispositions du doge Pierre Gradenigo.

XII.

Proposition de n'y admettre que ceux qui en ont fait partie depuis quatre ans.

1296.

Le 28 février 1296 Léonard Bembo et Marc Badouer, alors chef des quarante juges criminels, après s'être concertés avec le doge, exposèrent dans le grand conseil que depuis un siècle cette assemblée se recrutait presque généralement dans les mêmes familles. Il ne leur fut pas difficile de persuader à ceux qui les écoutaient que la continuation de cet ordre de choses était désirable. Ils proposèrent, pour le consolider, de restreindre pour l'avenir le droit d'éligibilité à ceux qui étaient actuellement membres du grand conseil ou qui l'avaient été dans les quatre années précédentes.

Il ne s'agissait plus d'admettre de nouveaux citoyens

à l'exercice du pouvoir, mais de choisir entre ceux qui en étaient seuls susceptibles. Tout ce qui n'avait pas fait partie des quatre dernières assemblées se trouvait frappé d'incapacité; les membres actuels et ceux qui l'avaient été depuis quatre ans composaient désormais ce corps privilégié auquel allait appartenir exclusivement l'administration de la république.

Il n'y avait plus lieu de leur conférer ce droit par une élection, ce droit leur était acquis; mais pour éviter de former une assemblée trop nombreuse, pour exciter une utile émulation, on pouvait suspendre momentanément l'exercice de ce droit. En conséquence de ces principes, qui furent adoptés, on décida qu'on formerait la liste de ceux qui avaient pris place dans l'assemblée depuis quatre ans, que la quarantie criminelle ballotterait leurs noms l'un après l'autre (1), et que ceux qui obtiendraient douze suffrages sur les quarante seraient membres du grand conseil pour un an; après quoi on procéderait à un nouveau scrutin : de sorte que le nombre des membres n'était point fixe; il pouvait y en avoir autant que d'éligibles; et pour s'y perpétuer il suffisait d'obtenir douze suffrages dans l'élection annuelle.

Modification à cette proposition.

Cependant on sentait qu'il était rigoureux de prononcer l'exclusion perpétuelle de tous les autres citoyens de l'assemblée qui représentait le corps de l'État. Pour ne pas décourager leur ambition, et pour en obtenir une soumission plus facile, on ajouta que trois membres du grand conseil formeraient une liste de citoyens non compris sur le tableau de ceux qu'on venait de déclarer perpétuellement éligibles; et que ceux de ces citoyens dé-

(1) Marin SANUTO, *Vite de' Duchi*, *P. Gradenigo*.

signés qui obtiendraient douze voix dans le ballottage de la quarantie prendraient place parmi les autres membres du conseil.

Il importait de limiter le nombre de ceux à qui, par ce moyen, on conférait l'éligibilité ; ce soin fut laissé au doge et à ses six conseillers intimes.

Du moment que cette loi fut rendue il y eut deux classes de citoyens : les uns ayant par eux-mêmes le droit de faire partie du corps souverain de la république, les autres ne pouvant y être admis que sur la proposition de trois électeurs, qui sûrement n'useraient de ce droit qu'avec beaucoup de sobriété.

Mais cependant l'exclusion absolue, perpétuelle, n'était pas prononcée contre la masse des citoyens. Ceux qui avaient composé le conseil pendant les quatre dernières années venant à s'éteindre, il faudrait remplir les places vacantes, et ce remplacement laissait des espérances au reste de la population.

On demeura pendant trois ans sous l'empire de cette nouvelle loi. La quarantie confirma deux fois de suite tous ceux qu'elle avait élus d'abord. Le pouvoir se perpétuait ; il y avait encore à le concentrer.

XIII. Nouvelles restrictions à l'éligibilité. 1298.

Un décret de 1298 prescrivit aux électeurs chargés de former la liste supplémentaire des éligibles de n'y comprendre que des personnes ayant anciennement fait partie du grand conseil ou dont les ancêtres y auraient siégé. Cette disposition complétait le système. La liste des membres du conseil, depuis 1172, devenait le nobiliaire de Venise.

1300.

Une loi de 1300 défendit formellement l'admission de ce qu'on appela pour la première fois les hommes nouveaux.

1315. Pour mettre des obstacles à leur introduction, on ouvrit, en 1315, un registre où tous les citoyens qui avaient appartenu au grand conseil, par eux-mêmes ou par leurs ancêtres, se firent inscrire. Les notaires du conseil furent chargés de la tenue de ce registre; les avocats de la commune eurent ordre d'en vérifier l'exactitude.

XIV. Le grand conseil déclaré permanent et le droit d'y siéger héréditaire. 1319.

Enfin, en 1319, le doge proposa et fit décréter que désormais il n'y aurait plus d'élection, plus de renouvellement de l'assemblée, par conséquent plus de liste d'éligibles. Les membres du conseil actuel conservèrent seuls le droit d'y siéger pour toujours, et le transmirent à perpétuité à leurs descendants; et pour marquer encore mieux que c'était un droit personnel, les enfants furent admis à prendre séance dans ce conseil, même du vivant de leur père, pourvu qu'ils eussent atteint leur vingt-cinquième année.

Ainsi, tout ce qui dans le moment ne faisait point partie du conseil, quelle que fût d'ailleurs son illustration, se trouva exclu de la souveraine puissance, et rentra dans la classe populaire. Un registre de ceux qui composaient le conseil fut ouvert; ce fut le Livre d'or.

Dès ce jour fut consommée la sujétion de presque toute la population de Venise, la création d'une noblesse héréditaire, privilégiée, souveraine, et l'organisation de l'aristocratie.

Si le peuple devait se débattre avec fureur dans de pareilles chaînes, quels ne devaient pas être la surprise et le ressentiment des citoyens illustres qui, faute de se trouver membres de l'assemblée actuelle, se voyaient exclus pour toujours de l'autorité, par conséquent de presque toutes les charges, sacrifiés à des hommes obs-

curs, et sujets d'une assemblée dont les membres les plus distingués n'étaient que leurs égaux.

Des familles entières, des familles qui remontaient jusqu'aux anciens tribuns, c'est-à-dire déjà honorées avant l'existence des doges, se trouvaient rejetées hors d'un gouvernement qu'elles avaient contribué à fonder. On remarquait parmi ces familles, les Bérengue, les Bedelote, les Balachin, les Verarde, les Dente ; d'autres, n'ayant que quelques-uns de leurs membres dans le conseil, se trouvaient partagées entre l'exclusion et le privilége, comme les Mini, les Nani, les Malipier, les Pasqualigo, les Navagier, les Darduini, les Bon, les Trevisa, les Zacarie.

Il paraît que le nombre des nobles composant à cette époque le conseil, et destinés par conséquent à réunir tous les droits de la souveraineté, ne s'élevait pas à plus de six cents (1).

C'est cette révolution qu'on a désignée à Venise par le nom de *serrar del consiglio*, que je ne puis traduire qu'imparfaitement par clôture du grand conseil (2).

(1) Voyez l'*Examen de la Liberté originaire de Venise*, ch. VI, et la *Chronique* de Marin SANUTO, qui ne compte que deux cent quatre-vingt-dix-sept familles.

(2) Cette révolution est racontée d'une manière très-imparfaite dans un manuscrit de la Bibliothèque du Roi, n° 10124, intitulé : *Sommario*

2

delle cose notabili concernenti la Repubblica ; mais il y a dans ce récit une simplicité qui explique pourquoi cette histoire n'a pas été imprimée ; je vais en transcrire un passage : « Vedendose il doze Gradinigo odiado dal populo per causa del Thiepolo, deliberò vendicarse o reformar el mazor conseio, con cassar fora quelle casade che a lui gioveva, e fatto la proposizion con i so amici e parenti, fù presa la parte de confermar tutti quelli che al presente se trovavano del mazor conseio e li altri debbino esser a un ballottadi, con altre condizion stret-

XV. Réflexions sur cette révolution.

Il est inutile d'en discuter la justice. Il est évident que les nobles, malgré leur richesse, leur influence, n'étaient pas propriétaires de Venise; le plus pauvre pêcheur était peut-être établi sur les lagunes plusieurs siècles avant eux. Rien ne donne le droit de s'arroger la suzeraineté là où l'on a reçu un asile. Il n'existait ni contrat, ni possession antérieure, ni droit dérivant de la protection. Chacun avait son industrie, sa propriété; chacun avait supporté sa part des charges publiques, contribué de son sang à la défense et à la gloire de la patrie. Des familles anciennes, opulentes, illustrées par des services, souvent honorées des premières magistratures, se trouvaient, parce qu'elles avaient remis leurs dignités au terme prescrit, sujettes de mandataires infidèles, qui retenaient un pouvoir usurpé, en le déclarant absolu, perpétuel et héréditaire. Un patricien vénitien, de famille ducale, le cavalier Soranzo, a consigné l'aveu de l'illégitimité de cette révolution dans un écrit qui aussi n'a jamais été imprimé, à ce que je crois. « Cette nouvelle forme de gouvernement, dit-il (1), ne

tissime e pregiudiciali alle casade, molti capi dello quali insieme co' fioli andavano dal doze e consegier a lamentarse de tal novità et esclusione dal mazor conseio dove che poi quelli sierano fatti passar in una camera secreta e la notte strangoladi, et poi la matina attacadi con la corda al collo al palazzo, per le quali crudeltà il popolo levatozi a rumor se portò insieme con molti delli esclusi dal mazor conseio a saccheggiar le case de alcuni de' primarij ammazzandoli, volevano far l'istesso al doze, ma, fortificatosi ben in palazzo, assoldò molta gente, con la quale represse i congiurati, e prese alcuni capi di essi che furono appiccati; cioè, Marin Bocho, capitanio di tutti, Geremia Sabadin, Zamaria Dolze, Alessandro Briora, Carlo Rechin, Dario Zochul, Saba Zordan, Dona Clera, Piero Emo, Zuan Rosso, e Marco Gressoni, molti ne fuggirono che furono perpetuamente banditi e confiscati tutti i suoi beni.

(1) Non fù all' ora stabilito questo ripiego per assenso comune e per

fut point établie d'un consentement unanime, ni par une délibération légitime et régulière ; ce fut l'ouvrage des puissants, et le résultat de la subornation. Il en est des gouvernements comme de l'or, on n'en trouve point qui soit absolument pur ; l'autorité souveraine est toujours, dans son origine, entachée de quelque usurpation. »

On a dit que si le succès pouvait justifier une usurpation, celle-ci serait légitimée par sa longue durée et par les effets qu'elle a produits.

On pouvait dès lors voir dans ce système de gouvernement deux inconvénients : l'un que la puissance des patriciens n'y était balancée par aucun contre-poids; l'autre, que cet état de choses interdisait pour jamais toute espérance au mérite.

Nous verrons dans la suite de cette histoire quels furent les effets de cette révolution.

Le premier fut de dénaturer entièrement le pouvoir du doge. La veille il était le magistrat de la république, le chef d'un gouvernement représentatif ; le lendemain, quand le grand conseil se fut emparé de la souveraineté, le doge ne fut plus que le mandataire d'un souverain héréditaire.

Le second résultat fut d'amener l'institution d'un tribunal terrible, soupçonneux, affranchi de toutes les formalités protectrices de l'accusé, et qui, pour assurer l'existence des usurpateurs de l'autorité, les réduisit eux-mêmes à vivre dans une crainte continuelle. Ce gou-

deliberazione legitima; ma per subornazione e concerto de' più potenti : onde ben si conosce esser vero quel detto che come non si dà oro di tutta purità, cosi non si trova dominio senza usurpazione. (*Il Governo dello Stato Veneto*, dal cav. SORANZO; man. de la Bibliot. de Monsieur, n° 54.)

vernement devint, si je l'ose dire, un être idéal, qui pénétrait dans l'intérieur des familles, dans le secret des cœurs, et qui, non moins redoutable pour les maîtres que pour les sujets, ne permettait ni les jouissances du pouvoir, ni aucun sentiment de dignité, ni cette sécurité due à tous les citoyens qui ne troublent pas l'ordre public.



LIVRE VII.

Conjuration de Marin Bocconio. — Affaires de Ferrare. — La république usurpe cette ville. — Excommunication des Vénitiens. (1302-1309.) — Conjuration de Thiepolo. — Établissement du Conseil des Dix. (1309.)

I. Ressentiment des Vénitiens contre ceux qui avaient usurpé le pouvoir.

On ne peut reconnaître dans la société qu'un homme ou plusieurs aient par le seul acte de leur volonté le droit de se déclarer les maîtres des autres. On ne peut exiger que les autres souffrent qu'on donne à leur résistance le titre de rébellion. Quels que soient les raisonnements, les succès, les bons effets même, qui justifient une usurpation, elle ne change pas de nature; elle est vicieuse dans son origine. Il ne peut y avoir de légitime dans la société que ce qui se fait pour elle et de son aveu. Abuser de sa force, c'est donner aux autres la tentation et le droit d'essayer la leur; se livrer à sa passion, c'est provoquer les passions contraires. Telle était la situation où la réforme du grand conseil venait de placer le nouveau gouvernement et la population de Venise.

Les plus imprudents furent ceux qui les premiers laissèrent éclater leurs ressentiments. Les nobles, rejetés dans la classe des sujets, cherchaient à se mettre en état de revendiquer leurs droits; et comme dans ces changements ils ne trouvaient à reprendre que le hasard qui les avait exclus de l'autorité, ils n'attendaient pour

reconnaître la légitimité du pouvoir actuel que d'être admis à le partager. Gradenigo sentit qu'il importait de ne pas leur en interdire l'espérance; il savait que tant qu'il reste des voies faciles pour parvenir à ce qu'ils désirent, les plus ambitieux diffèrent l'emploi des moyens violents. On vit paraître un décret qui appelait dans le sein du grand conseil quelques-uns des principaux personnages qui ne s'étaient pas trouvés en faire partie au moment de la réforme; il n'en fallut pas davantage pour faire entrevoir à tous les autres ce qu'ils pouvaient attendre de la soumission. Mais les familles non nobles, c'est-à-dire celles qui n'avaient pas eu entrée dans le grand conseil, ne pouvaient rien espérer; et bien loin de se croire, par l'élévation de quelques citadins, dédommagées de la condition humiliante où elles étaient réduites, elles ne virent dans ces roturiers devenus souverains que les plus odieux de leurs tyrans. Pour calmer le ressentiment des populaires (1), on leur accorda quelques priviléges. Le doge voulut même se ménager dans le bas peuple, qui ne prétend jamais à l'exercice du pouvoir, un appui contre la classe des citoyens; il oublia sa hauteur jusqu'à donner un banquet aux pêcheurs et à les embrasser. Les familiarités des grands sont rarement sans conséquence. Cette cajolerie devint un usage; et depuis le prince de la république se vit assujetti à recevoir à jour marqué les pêcheurs à sa table, et à se laisser baiser sur la joue par chacun d'eux (2).

Quelques familles rappelées dans le grand conseil

(1) Per inorpellare la pillola, cosa per se stessa amara. (*Il Governo dello Stato Veneto;* manuscrit de la Bibliot. de Monsieur, nº 54.)

(2) Le cavalier Soranzo rapporte (*ubi supra*) que souvent les doges avaient voulu s'affranchir de cette ceremonie, et que Dominique Con-

Il y a toujours dans les grandes villes des hommes que la hardiesse, si ce n'est l'élévation de leur caractère, porte à se déclarer les censeurs amers de tous les abus de l'autorité. La véhémence de leurs discours leur concilie facilement la faveur populaire; parce que de toutes les manières de faire parade de son courage, la plus commune est d'applaudir à des invectives. Un homme existait alors à Venise qui s'était fait le défenseur des griefs du peuple contre les grands. Son nom était Marin Bocconio; son origine n'était point patricienne, mais il ne venait pas de bas lieu, et ce n'est point un médiocre avantage, dans un chef de parti comme dans la vie privée, d'être également au-dessus du mépris et au-dessous de l'envie.

II. Marin Bocconio.

Il avait éclaté en plaintes lorsque, sans égard pour le vœu public, on avait déféré la couronne ducale à Gradenigo. Les événements malheureux qui survinrent durant les premières années de ce règne lui fournirent une occasion naturelle de déplorer les désastres de la république, l'honneur des armes compromis, le deuil de tant de familles, et d'inculper le gouvernement qui n'avait pas su prévenir de si cruels revers. Quand il démêla les vues du doge, et les mesures qu'il prenait pour préparer à la classe patricienne l'usurpation du pouvoir, il vit dans Gradenigo l'ennemi le plus dangereux de la liberté, et son patriotisme ou son zèle populaire se con-

tarini avait pris le parti de s'y refuser absolument; mais les pêcheurs se rassemblèrent dans son antichambre au jour marqué, et ne voulurent point se retirer qu'ils n'eussent été admis. Le doge se présenta enfin d'assez mauvaise grâce, car il se couvrait le visage : ce qui n'empêcha point les convives de le baiser l'un après l'autre; et pour constater leur droit ils firent représenter cette singulière audience dans un tableau, qu'ils placèrent dans l'église de Sainte-Agnès.

fondit avec la haine irréconciliable qu'il nourrissait contre le prince. Déterminé à en délivrer la république, il fallut chercher des complices. Entre ceux qui prirent part à son dessein, l'histoire ne nomme qu'un Jean Baudouin. Il paraît qu'ils n'attendirent pas, pour éclater, que la révolution aristocratique fût entièrement consommée. On ne trouve dans les récits qui sont venus jusqu'à nous aucun détail sur le plan et les moyens de cette conjuration. Elle était assez nombreuse, puisqu'on convient généralement qu'elle mit l'État en péril. Mais il ne faut pas s'attendre à trouver ces sortes de faits bien éclaircis dans l'histoire d'un gouvernement aussi ténébreux que celui de Venise. On dit que Bocconio voulait forcer les portes du grand conseil et massacrer le doge ; c'eût été ramener la république à ces temps de violence où le peuple se faisait justice par lui-même : mais il y avait plus de cent ans que l'habitude en était perdue ; et le pouvoir ne résidant plus sur une seule tête, un projet de révolution devenait un problème plus compliqué. C'est apparemment à celui-ci que l'auteur de la chronique (1) fait allusion, lorsqu'il raconte que plusieurs des nobles exclus du grand conseil vinrent quelques jours après frapper tumultuairement à la porte de cette assemblée, que le doge les fit introduire, arrêter, et qu'ils furent pendus le lendemain.

Il conspire contre le doge.

L'imprudence des conjurés, ou la vigilance du gouvernement, ne permit pas que cette entreprise fût conduite jusqu'au jour de son exécution. Bocconio et ses complices furent arrêtés, interrogés et exécutés dans

La conjuration est découverte.

(1) *Le Casade Nobili di Venetia,* de Jean-Charles Sivos ; man. de la Biblioth. de Monsieur, n° 62.

l'intervalle de quelques heures. Une conspiration découverte affermit le gouvernement qui la punit, mais ne le réconcilie pas avec ceux dont il s'est attiré la haine.

III. Le fils naturel du seigneur de Ferrare implore le secours des Vénitiens pour s'emparer de cette principauté.

Dans l'aperçu que nous avons tracé des gouvernements qui se partageaient à cette époque l'Italie septentrionale, nous avons fait remarquer que les seigneurs avaient conservé la principale influence dans les villes de la Lombardie et de la marche Trévisane, et que la maison d'Este avait acquis peu à peu un pouvoir souverain sur quelques-unes de ces villes, notamment sur Ferrare. Il y avait soixante ans qu'elle y dominait, lorsque Azon d'Este mourut, laissant deux concurrents à l'héritage de son autorité, François, son frère, et Frisque, son fils naturel.

Celui-ci implora le secours des Vénitiens, qui n'hésitèrent pas à appuyer ses prétentions, dans la vue de conserver ou d'étendre les priviléges qui avaient été accordés à leur commerce par cette maison. Ce fils était en horreur aux Ferrarais, et à juste titre, puisqu'il avait emprisonné et assassiné son père. Déterminés par leur intérêt, les Vénitiens aidèrent le bâtard parricide à recueillir le fruit de son crime.

Ils assiégent et prennent Ferrare.

Leurs troupes, au nombre d'à peu près six mille hommes (1), vinrent assiéger la ville, dont Frisque n'occupait que la moitié, et la cidatelle, qui tenait encore pour l'oncle. Le légat du pape à Bologne voulut interposer sa médiation, ou plutôt faire valoir d'anciennes prétentions que le saint-siége avait sur cette place. On

(1) Marin SANUTO, *Secreta Fidelium Crucis,* liv. II, IV[e] partie, chap. IV.

n'en tint aucun compte. Les attaques furent pressées; on donna l'assaut, une partie de la ville fut brûlée, le château fut emporté; mais cet incendie, cette violence, rendirent Frisque tellement odieux, que, tout vainqueur qu'il était, il fut obligé de sortir de Ferrare, et ses alliés se hâtèrent de prendre sous leur protection une ville qui était si fort à leur bienséance.

Les Vénitiens prennent cette ville sous leur protection.

Le sénateur Paul Morosini (1) cherche à justifier l'usurpation des Vénitiens, en disant dans son histoire que Frisque était né d'une Vénitienne, et qu'ayant perdu l'espoir de régner, il avait cédé ses droits à la république pour une pension de mille ducats.

Frisque leur cède ses droits.

Mais les habitants de cette malheureuse ville, parmi lesquels le saint-siége comptait beaucoup de partisans, députèrent à Clément V, qui résidait alors à Avignon, pour être délivrés de leurs nouveaux maîtres (2). Le pape ne laissa point échapper une si belle occasion de faire une acquisition importante. Il écrivit aux Ferrarais pour les exhorter à se jeter entre les bras de l'Église, leur mère, et envoya deux nonces pour recevoir leur serment.

Les Ferrarais se donnent au pape.

Ce pape, qui se nommait auparavant Bertrand de Got, était un Français, ancien archevêque de Bordeaux. Quant à ses droits sur la ville de Ferrare, je ne puis mieux faire que de laisser le pontife les exposer lui-même. Voici la bulle qu'il adressa à la commune de Ferrare.

(1) *Histoire de la Ville et de la République de Venise*, par Paul Morosini, liv. IX. Verdizzotti (*De' Fatti Veneti*, lib. X) dit en parlant de Frisque : « Et anco figlio di madre Veneta. »

(2) Si aliquis Veneticus repertus erat per civitatem Ferrariæ post vesperas, incontinenti a Ferrariensibus interfectus erat. (*Chronicon Estense*. — *Rerum italicarum Scriptores*, tom. XV, p. 365.

« Quoique les soins pieux de l'Église et sa tendre sollicitude pour ses enfants s'étendent généralement sur tous, sa bénignité s'attache plus particulièrement à ceux que le malheur opprime et que l'injustice veut arracher des bras de leur mère. Elle ne pourrait voir d'un œil d'indifférence leur misère, leurs tribulations et leur servitude. C'est sur vous qu'elle a eu surtout des larmes amères à verser, depuis que vous êtes devenus la proie de la persécution et de la tyrannie. Cependant le malheur des temps et la malice qui règne dans le monde n'ont pas interdit toutes les consolations à l'épouse de Jésus-Christ. Ni les artifices de Pharaon ni la persécution d'Hérode n'ont pu parvenir à éteindre toute la race d'Israel ; et, malgré la haine des tyrans, l'Église de Jésus-Christ, battue par les orages, mais établie sur la pierre de la foi, n'a point été ébranlée de ses fondements.

IV. Bulle du pape.

« Le monde sait que depuis son origine la ville de Ferrare avait été soumise à des tributs envers le saint-siége apostolique, et avait reconnu pleinement sa juridiction temporelle, au milieu des tempêtes et des divisions qui la troublaient.

« Échappée à l'oppression du sacrilége Didier, roi des Lombards, par la protection de Charlemagne, de glorieuse mémoire, elle revint sous la domination de l'Église, qui avait sollicité pour elle ce puissant secours. Depuis, elle éprouva jusqu'à nos jours une longue succession de diverses tyrannies. Enfin la droite du Seigneur s'est étendue sur elle, et, par la sollicitude de l'Église, elle s'est vue affranchie d'un dur esclavage. Cette tendre mère lui a ouvert son sein.

« Mais Léviathan, ce serpent tortueux qui ne cherche que les voies obliques, l'auteur de tout mal, a empoi-

sonné les cœurs des Vénitiens, et les a excités à assiéger, à renverser cette malheureuse ville. L'Église, dans sa tendre sollicitude, est accourue, et a déployé sa puissance pour arracher ses enfants désolés à l'ennemi rugissant, prêt à les dévorer.

« C'est pourquoi, pleins d'une fervente dévotion et d'une foi sincère, touchés du souvenir de tant d'amour et de tant de bienfaits, vous éprouvez humblement le désir de rentrer sous cet empire de bénignité, et vous avez chargé notre vénérable frère votre évêque, vos syndics et vos envoyés, de reconnaître en votre nom que votre ville, vos personnes, vos biens, votre territoire, appartiennent et ont appartenu de tout temps à la sainte Église romaine, avec haute et basse juridiction, et que vous nous les soumettez pleinement et sans restriction (1). »

On voit que si le droit des papes sur Ferrare avait existé, ce droit remontait à un temps où les papes n'étaient pas encore investis du caractère de souverains, et que dans tous les cas cette possession avait éprouvé une interruption de cinq cents ans; mais l'obscurité des droits de l'Église ne rendait pas les prétentions des Vénitiens moins injustes : aussi les envoyés de Ferrare, en parlant de l'occupation de leur ville par l'armée de la république, disaient-ils formellement qu'elle ne lui appartenait, ni

(1) L'acte par lequel les envoyés de Ferrare avaient reconnu l'autorité du pape, dans un consistoire tenu à Avignon, est rapporté textuellement. On y lit, au sujet de l'occupation des Vénitiens, ces expressions : « Venetorum populus, quærentes quæ sua non sunt, nec fuerunt, nec erunt. » Cette bulle, qui est de février 1310, et le document qui en fait partie sont insérés dans diverses collections, notamment dans celle imprimée à Rome, 1711, in-f°, tom. III, IIe partie, p. 120.

ne lui avait appartenu, ni ne lui appartiendrait jamais.

L'un des nonces se rendit à Venise pour obtenir que le gouvernement se désistât de ce système d'usurpation. Dans le conseil où on délibéra sur cette affaire (1), Jacques Querini s'éleva contre l'injustice et la honte de cette conquête. Il y avait un noble courage à parler ainsi; car non-seulement le doge et la majorité du conseil étaient déterminés à la retenir, mais le peuple lui-même était fort animé contre l'ambassadeur qui venait en réclamer la restitution. L'avis de Jacques Querini ne laissa pas d'être soutenu par les politiques consciencieux, par tous ceux à qui leurs scrupules ou leur prudence faisaient redouter une brouillerie avec la cour de Rome, et surtout par les censeurs déterminés de l'administration du doge actuel. Ils ne manquèrent pas de prédire tous les malheurs que cette guerre pouvait attirer sur la république. Ils rappelèrent avec complaisance les désastres de la guerre précédente; ils insinuèrent assez clairement que l'intérêt de la patrie ne conseillait pas de se déshonorer par une usurpation, de courir les chances d'une guerre, de s'attirer les censures ecclésiastiques, de jeter le trouble dans les consciences de tous les citoyens, pour servir l'ambition imprudente du chef de l'État. Ces craintes étaient manifestées par des hommes du plus grand

V. Délibération des Vénitiens sur l'usurpation de Ferrare.

(1) *Histoire de la Ville et de la République de Venise,* par Paul MOROSINI, liv. IX. Le discours de Jacques Querini et la réponse de Gradenigo sont rapportés dans le Xe liv. des *Fatti Veneti*, de VERDIZZOTTI; il y a dans la harangue de Querini cette phrase : « Se consideri che se i Francesi hanno adesso la gratia d'hospitar in quel regno il pontefice e l'apostolica corte, non dobbiamo esser noi i decisori a lor favore di quel merito, che da gran tempo si contende qual sia maggiore, o di quella corona, o della nostra repubblica, in defender da gli acerrimi nemici la chiesa. »

nom, dont les ancêtres avaient occupé plusieurs fois le rang suprême, par les Badouer, les Thiepolo : on pouvait leur supposer autant de jalousie que de scrupule; mais ils n'en avaient pas moins raison, et leur influence devait entraîner ceux qui craignaient de devenir rebelles à l'Église.

Beaucoup de ces hommes nouveaux qui devaient au doge leur existence politique soutinrent un chef sans doute infiniment sage, au moins à leurs yeux, puisqu'il était l'auteur de leur élévation. Il s'ensuivit des altercations très-vives entre eux et les Querini, les Thiepolo, les Badouer; et comme dans les discussions, où les passions s'exaltent et s'aigrissent, on en vient toujours à des dénominations injurieuses, on se qualifia réciproquement de papistes et d'antipapistes, c'est-à-dire de guelfes et de gibelins. Ce fut pour la première fois que ces noms de partis furent prononcés à Venise. Ils furent bientôt en usage ailleurs que dans le conseil; ils attestèrent l'existence de deux factions ennemies; on vit des hommes en armes se rallier sous l'une ou l'autre de ces bannières, parcourir les rues, et insulter ceux qui se déclaraient pour le parti contraire au leur (1).

Discours du doge P. Gradenigo.

Gradenigo n'en persistait pas moins dans le dessein de retenir Ferrare. « A Dieu ne plaise, dit-il (2), que je « propose de nous écarter jamais des égards que nos « pères ont constamment manifestés pour le saint-siége;

(1) Albertino Mussato, dans son *Histoire de l'empereur Henri VII*, après avoir peint les fureurs des factions guelfe et gibeline, ajoute : « Venetiæ solæ, prudentiam suam perpetuo retinentes, contagione teterrima caruere. Reliquæ urbes unius vel alterius factionis erant. » Il y a un peu de flatterie dans ce passage.

(2) *Fatti Veneti*, di Francesco Verdizzotti, lib. X.

« il n'est point ici question de l'Église, mais des intérêts « de la patrie, intérêts que le ciel a commis à ceux qui « sont appelés au gouvernement. Il s'agit de Ferrare : « nous ne l'avons point enlevée au pape, car il ne la « possédait pas ; ni à la maison d'Este, car elle l'avait « déjà perdue ; et c'est parce qu'elle l'avait perdue « qu'elle a désiré nous voir hériter de ses droits, nous « ses amis, ses soutiens, ses bienfaiteurs, plutôt qu'un « prince ennemi. Cette cité elle-même s'est mise spon- « tanément sous notre tutelle ; c'est elle qui nous a « appelés. Si aussitôt après elle s'est montrée incons- « tante, si elle s'est repentie, personne n'ignore que ce « changement dans ses affections n'est dû qu'aux sug- « gestions de François d'Este. Elle s'était donnée, elle « s'était soumise, elle ne pouvait plus se croire indépen- « dante ; nous ne pouvions plus varier dans nos des- « seins au gré de l'inconstance populaire ; il n'est pas « de la nature de la souveraineté de se donner et se re- « prendre tour à tour. Se soumettre spontanément, c'est « se démettre du pouvoir, même de celui de changer ; « c'est un acte irrévocable. Quel peut être le motif de « l'indignation dont le saint-père nous menace ? Vou- « drait-il voir Ferrare dans les mains d'un autre souve- « rain ? N'a-t-il pas souffert pendant longtemps qu'elle « restât sous la domination de la maison d'Este ? Som- « mes-nous moins puissants ? Avons-nous moins mérité « par nos services ? La comparaison serait injurieuse. « Ferrare est éloignée de Rome. Le souverain pontife, « mieux informé et plus sagement conseillé, sentira « qu'il importe que cette ville reste, au moins à titre de « dépôt, entre les mains d'une nation voisine, puissante, « et dévouée au saint-siége ; et nous, nous aurons mon-

« tré que nous sommes incapables d'inconstance, de « faiblesse, en ne laissant point échapper l'occasion que « la Providence nous offrait d'agrandir le domaine et « d'affermir l'indépendance de la république. »

Après avoir cherché à prouver que la république possédait cette ville en vertu d'une cession, que sa reddition avait été volontaire, il fut moins difficile à Gradenigo de démontrer tous les avantages que le commerce de Venise retirerait de la possession d'une place qui lui assurait la domination du Pô et lui ouvrait une communication facile avec tout le nord de l'Italie. Ces raisons prévalurent; on énonça dans la délibération que la république n'avait consenti à occuper Ferrare qu'à titre de secours, et à la sollicitation des habitants; qu'on y avait envoyé des troupes pour la protéger et pour empêcher d'autres princes, qui la convoitaient, de s'en rendre maîtres; que l'urgence des circonstances n'avait pas permis d'en référer à sa sainteté; que la résidence d'un magistrat vénitien dans cette ville n'était pas une chose nouvelle, que cela s'était vu après qu'elle avait été délivrée de la tyrannie d'Erzelin par les armes de la république; que l'on continuerait en conséquence de la garder, mais à titre de dépôt, et comme place de sûreté (1).

VI. Le pape excommunie la république. 1309.

La demande du nonce fut rejetée; et lui-même, au mépris de son caractère, se vit outragé par le peuple, assailli de coups de pierres, et obligé de quitter Venise, sur laquelle, en fuyant, il lança l'excommunication.

Le pape fulmina aussitôt une bulle où l'on retrouve le successeur de ce Boniface VIII, qui disait qu'il avait

(1) *Fatti Veneti,* di Francesco VERDIZZOTTI, lib. X.

le pouvoir de gouverner les rois avec la verge de fer, et de les briser comme des vases d'argile.

Après avoir reproché aux Vénitiens leur ingratitude, le pontife les comparait à Dathan, à Abiron, à Absalon, à Lucifer ; leur ordonnait d'évacuer Ferrare dans un mois, sous peine, pour le doge et le gouverneur, d'encourir l'excommunication, et pour la république, de voir tout son territoire mis en interdit. Il serait défendu, sous les mêmes peines, à toutes les nations d'entretenir aucun commerce avec les Vénitiens, de leur rien acheter, de leur vendre ni marchandises ni provisions d'aucune espèce. Le doge et la république seraient dépouillés de tous les priviléges, de tous les fiefs que le saint-siége leur avait accordés. Tous leurs sujets seraient déliés du serment de fidélité. Les Vénitiens seraient déclarés infâmes, incapables d'exercer, même chez eux, aucunes fonctions publiques, de comparaître en justice, soit comme demandeurs, soit comme défendeurs ; de tester et d'hériter. Leurs enfants, jusqu'à la quatrième génération, seraient exclus de toutes les dignités ecclésiastiques et séculières. Telle était la peine de la désobéissance après un mois de délai. Que s'ils y persistaient un second mois, le pape déposait de leurs charges le doge et tous les officiers de la république, affranchissait leurs débiteurs de leurs obligations, cassait tous les contrats, confisquait les biens meubles et immeubles de tous les Vénitiens, requérait toutes les puissances de leur courir sus et de réduire leurs personnes en esclavage.

Ce monument de délire porte la date du 27 mars 1309 (1).

(1) *Histoire Ecclésiastique,* de l'abbé FLEURY, liv. XCI.

Suite de l'excommunication. Ce scandaleux abus de l'autorité spirituelle dans une cause toute mondaine n'ébranla point les Vénitiens; ils persistèrent dans leur injuste détention, et le pape dans ses fureurs.

VII. Guerre contre le pape. L'évêque, le clergé, les moines de Venise, abandonnèrent une terre frappée de malédiction; le service divin fut interrompu dans tout l'État de la république, les fidèles furent privés de la parole de Dieu et de tous les sacrements; on n'obtenait qu'avec peine le baptême pour les nouveau-nés. Une croisade fut prêchée; le trésor des indulgences fut ouvert à ceux qui se dévoueraient pour la délivrance de Ferrare, comme s'il se fût agi de la délivrance des lieux saints. Un cardinal vint se mettre à la tête des croisés, dont les Florentins renfor-
1309. cèrent l'armée par une nombreuse cavalerie. Les troupes vénitiennes, sous les ordres de Marc Querini, étaient campées à Francolino, entre les deux bras du Pô qui se séparent au-dessus de Ferrare. Cette position n'était que défensive; mais outre que les Vénitiens ne se jugeaient pas assez forts pour attaquer, ils avaient à garder la citadelle, qui était leur point d'appui, à surveiller une ville populeuse, dont les habitants ne leur étaient pas affectionnés; et ils ne pouvaient perdre de vue leur flottille, stationnée sur le fleuve. Les chaleurs de l'été rendirent très-pénible à tenir cette position, déjà malsaine naturellement : les subsistances devinrent rares, les maladies firent des progrès; l'armée demanda des renforts. Il n'y avait que la population de Venise qui pût les fournir; on y concourut avec une ardeur digne d'une meilleure cause. Le sort désignait les citoyens qui devaient marcher; on les relevait tous les quinze jours. Jean Soranzo était le capitaine de cette milice; mais,

quelque diligence qu'on pût faire, des secours suffisants n'arrivèrent pas à temps pour prendre part à un combat que le cardinal vint livrer à l'armée vénitienne. Celle-ci, complétement défaite, se retira vers Ferrare. Les habitants, la voyant revenir en désordre, saisirent ce moment pour éclater. Les troupes papales arrivèrent au même instant, les bourgeois leur ouvrirent les portes; beaucoup de Vénitiens furent égorgés : on porte le nombre de leurs morts à quinze mille (1); le reste se réfugia dans la citadelle, où le cardinal se disposait à les forcer; mais, au lieu de se déterminer à y soutenir un siége, et à attendre des secours, à la vérité fort incertains, André Vitturi et Raymond Dardi, qui y commandaient, se hâtèrent de sauver les débris de l'armée et la flottille. Ils s'embarquèrent le 28 août 1309, abandonnant la forteresse, et descendirent le Pô jusqu'à la mer (2), non sans encourir le reproche d'avoir manqué de constance dans une de ces occasions périlleuses que la fortune offre aux chefs pour que leur courage se distingue de celui des soldats (3).

Défaite des Vénitiens.

(1) Quelques autres disent beaucoup moins :

« Fertur numerus occisorum una die quinque millia (*Vie de Clément V* par Bernard GUIDON, recueillie par BALUZE, tom. I des *Vies des Papes qui ont résidé a Avignon*). Le continuateur de Baronius dit six mille dans le combat, et beaucoup dans la ville. La *Chronique de Parme* dit : « Tandem Venetiani conflicti et mortui fuerunt et necati bene numero septem millium, et plus. »

(2) Je n'ai trouvé des détails sur cette campagne que dans l'*Histoire* de Paul MOROSINI, liv. IX, et dans le X[e] liv. des *Fatti Veneti* de VERDIZZOTTI.

(3) Verdizzoti, dans son X[e] liv. des *Fatti Veneti*, raconte que l'évacuation de Ferrare n'eut lieu que par une délibération du sénat; mais lui-même convient que le château fut abandonné pendant que le cardinal l'assiégeait, et tous les autres historiens racontent la prise

VIII. Les Vénitiens poursuivis dans toute l'Europe.

Pendant que les Vénitiens perdaient cette ville fatale à leur gloire et à leur repos, le pape avait écrit partout pour leur susciter des ennemis. Les rois de France, d'Angleterre, d'Aragon et de Sicile avaient reçu ordre de mettre à exécution les menaces de la bulle dans toute leur rigueur. Dans presque toute l'Europe on eut la honteuse faiblesse de violer le droit des gens et l'asile dû à des étrangers. Les gouvernements eurent la mauvaise politique de consacrer par leur obéissance une autorité si dangereuse pour eux-mêmes; mais il y avait des jalousies à satisfaire et des rapines à exercer.

En Angleterre on confisqua les biens des excommuniés, on pilla les comptoirs, on dépouilla les voyageurs. En France ceux qui avaient porté des marchandises pour les vendre dans les foires, les virent saisies et dispersées par ordre du gouvernement. Leurs vaisseaux furent arrêtés dans les ports. Ce fut bien pis sur toutes les côtes d'Italie, dans la Romagne, en Calabre, en Toscane, à Gênes surtout. Non-seulement tous les Vénitiens furent ruinés, mais il y en eut de massacrés. Un grand nombre d'entre eux se virent réduits en esclavage; et, devenus un objet de commerce en vertu d'une bulle du pape, des chrétiens furent vendus par des chrétiens à d'autres barbares. Ce fut un grand honneur pour nous, dit un historien vénitien (1), que les Sarrazins ne fussent pas baptisés. Venise, isolée de toute l'Europe par

de la ville comme je l'ai rapporté. Il faudrait pour concilier les deux parties de son recit que les Vénitiens eussent tenu dans la ville plus longtemps que dans le château, ce qui n'est guère vraisemblable. Remarquez encore qu'il ne parle pas de la bataille perdue, ce qui indique assez son défaut d'impartialité.

(1) *Storia civile e politica del Commercio de' Veneziani,* di Carlo-Antonio MARIN, tom. V, lib. III, cap. I.

l'anathème, encore plus que par sa position, était comme une plage empestée au milieu de la mer; nul ne pouvait en sortir, et aucune voile amie n'osait y aborder.

IX. Haine contre P. Gradenigo

Gradenigo ne comptait pas seulement pour ennemis ceux que ses nouvelles lois avaient exclus de toute participation au pouvoir, il en avait aussi parmi les personnages qui, accoutumés à une longue possession de l'autorité, étaient irrités de la partager avec des hommes nouveaux. Outre cela, tout ce qui pouvait frapper l'opinion populaire se réunissait contre lui. Son règne n'avait eu d'éclat que par de grands revers, et l'interdit jeté par le pape mettait le comble à toutes les calamités publiques. La disette, la cessation absolue du commerce, la difficulté de gagner sa vie, la privation de toutes les consolations que la religion peut offrir aux malheureux, étaient de tristes résultats, dont la classe indigente devait surtout se ressentir, et qu'elle devait attribuer à la juste sévérité de la Providence, provoquée par les fautes du gouvernement. C'est une situation bien déplorable que d'avoir appelé à la fois sur sa tête la haine qui s'attache naturellement au pouvoir et le blâme qui suit toujours le malheur. Il est moins permis aux princes qu'aux particuliers de braver la haine, parce qu'ils ne règnent que par une espèce de concession, et pour mériter l'amour des peuples. Le mépris de l'opinion publique est en contradiction avec les sentiments qu'ils doivent manifester : c'est toujours une faute de le laisser apercevoir ; mais la nature avait donné à Gradenigo une de ces âmes inébranlables sur lesquelles la fortune et la contradiction ne peuvent rien.

C'était personnellement contre lui qu'étaient dirigées les imprécations. Il avait amené les choses à ce point

que l'on pouvait croire faire un acte de patriotisme en renversant le chef de l'État. Quoique la révolution aristocratique ne fût pas entièrement consommée, car on n'était encore qu'en 1310, et elle ne le fut qu'en 1319, cette animadversion, qui avait coûté la vie à Bocconio et à ses complices, était partagée par des hommes bien plus dangereux.

Ses principaux ennemis.

Trois familles, non-seulement patriciennes, mais des plus illustres, et que le sort n'avait pas exclues du conseil, devinrent des points de ralliement autour desquels se groupèrent tous ceux qui désiraient un nouvel ordre de choses. Elles ne laissaient pas échapper une occasion de susciter des embarras au doge et de porter atteinte à sa considération. Le doge, de son côté, se servit de son influence pour leur faire subir plusieurs mortifications, même des condamnations pécuniaires. Plus d'une fois les rixes du conseil furent sur le point de devenir sanglantes (1).

Les Querini.

Les Querini étaient une maison puissante. Ils se prétendaient issus de l'illustre famille romaine des Sulpiciens; et comme tels ils comptaient parmi leurs aïeux l'empereur Galba, dont le nom avait été porté par trois membres de cette famille, élevés au dogat dès le huitième siècle (2).

Les Badouer.

Les Badouer, qui sont les mêmes que les Participatio, avaient été élevés sept fois à cette suprême dignité.

Les Thiepolo.

Les Thiepolo comptaient deux princes qui avaient occupé le trône pendant une partie du siècle qui venait

(1) *Casade Nobili di Venetia*, de Jean-Charles Sivos; man. de la Biblioth. de Monsieur, n° 62.

(2) Maurice Galbaio, doge en 764; Jean Galbaio, son fils, en 779, et Maurice Galbaio, fils de Jean, associé au dogat en 796.

de finir; mais le plus fort de leurs droits, ou du moins le plus juste sujet de leur ressentiment, ils le tiraient de ce Thiepolo qui n'avait point régné, quoique appelé au dogat par le suffrage du peuple. Si l'élévation des uns leur enflait le cœur, l'exclusion de l'autre les blessait encore plus sensiblement.

Ce Jacques Thiepolo, qui avait manqué à sa fortune, en ne secondant pas le mouvement du peuple déclaré en sa faveur, avait un fils nommé Boémont Thiepolo; celui-ci, marié à la fille de Marc Querini, trouvait dans son beau-père l'ambition et le courage que son père n'avait pas su montrer. Querini avait commandé pendant quelque temps la flotte de Venise, et quoiqu'il n'eût rien fait de bien remarquable, il avait reçu quelque lustre de ce commandement, parce qu'on le lui avait ôté, et que son successeur, André Dandolo, avait eu le malheur de perdre contre les Génois la désastreuse bataille de Curzola.

X. Ils conspirent contre le doge.

Ce fut chez Marc Querini que se tinrent les premières conférences, où l'on s'occupa de remédier aux maux de l'État; car c'est toujours sous ce prétexte que se trament les conjurations. Ce patricien était le chef d'une nombreuse maison, dans laquelle il trouva beaucoup d'hommes qu'il jugea dignes d'être admis à la confidence de ses desseins. Outre son fils Benoît et un de ses petits-fils, Boémont Thiepolo son gendre, et Jacques Querini son frère, le même que nous avons vu si animé dans le conseil contre l'usurpation de Ferrare, il initia dans ses projets huit autres personnages de son nom (1), dont un était procurateur de Saint-Marc. On voyait dans

(1) Laurent, Nicolas, Paul, Durante, deux Pierre, Simon, et Thomas.

cette conspiration trois générations à la fois, le fils, le père et l'aïeul ; deux Badouer (1) et plusieurs autres hommes, presque tous considérables, entre lesquels l'histoire nomme André Dauro, Jean Maffei, Pierre Beccario, Marin Baffo, Marc Venier, dont la famille, depuis la prise de Constantinople, possédait l'île de Paros, Borsellino, Babilone, Michel Tetolo, Nicolas Vandalin, François Basilio, Nicolas Barbaro, et plusieurs membres de la famille Barozzi.

XI. Assemblée des conjurés. Discours de Marc Querini

Dans une de leurs assemblées, Marc Querini fit à ses amis un exposé rapide de la situation de Venise depuis l'élection du doge régnant. Cette république, accoutumée à dominer sur les mers, avait vu son armée battue par les troupes d'Aquilée. Les barques du patriarche avaient porté la désolation dans l'île de Caorlo, et emmené le gouverneur prisonnier. Enfin de Venise on avait vu flotter sur Malamocco l'étendard d'un ennemi qui devait être si peu redoutable, et on n'avait pas tiré vengeance de pareils affronts.

Une flotte avait été envoyée à Ptolémaïs, mais elle n'avait fait que s'y montrer, et était revenue, laissant cette ville en proie à des dissensions, qui avaient amené bientôt après la perte des précieux établissements de la république en Syrie, la ruine, la captivité ou la mort de presque tous les Vénitiens qui s'y trouvaient. Les vaisseaux avaient manqué à ces malheureux, non-seulement pour se défendre, mais même pour se sauver.

(1) Pierre Badouer et Badouer-Badouer. Tous ces noms sont dans l'*Histoire Vénitienne* de DOGLIONI, liv. IV, dans les *Annales Vénitiennes* de FAROLDO, et quelques-uns dans la *lettre du doge* où cette conspiration est racontée. Marin Sanuto en donne une liste encore plus nombreuse.

Dans la guerre contre les Génois on avait commencé par des dévastations, qui n'étaient pas plus profitables que glorieuses. L'escadre, engagée si imprudemment dans les glaces de la mer Noire, avait perdu la moitié de ses équipages, et on avait fini par éprouver les plus honteuses défaites. Deux des plus belles flottes que la république eût jamais mises en mer avaient été anéanties.

Bellet Justiniani avait déshonoré les armes vénitiennes par ses pirateries dans l'Archipel, et par le massacre des prisonniers.

Enfin, venait la guerre de Ferrare. On avait soutenu un usurpateur pour usurper ses prétendus droits. Et quels étaient-ils ces droits? D'être bâtard et parricide. A quel titre Venise devait-elle en hériter? Parce que ce monstre était né d'une courtisane vénitienne. Quels étaient les fruits de cette criminelle entreprise? La haine de Ferrare, la honte d'une injustice et d'une défaite, la perte d'une armée, la guerre contre tous les peuples, l'interdit, l'isolement de Venise d'avec tout le reste de l'Europe : au dehors les propriétés saisies, les citoyens massacrés ou vendus comme esclaves; au dedans la disette, la misère, l'excommunication, et les factions.

Et c'était au milieu de tant de circonstances désastreuses que le doge, n'écoutant que son orgueil, comme aurait pu le faire un prince couvert de gloire, dépouillait le peuple de ses droits les plus sacrés, outrageait d'illustres familles, en les déclarant sujettes, dans un État où la souveraineté était l'apanage de tous, et cimentait ses odieuses usurpations par le sang du généreux Bocconio.

« Ce doge, s'écria Querini, ce doge animé de l'esprit

« infernal (1), a dégradé tous les bons citoyens ; il a « semé la division dans les familles, en en réduisant « les membres à des conditions inégales (2). Il a foulé « aux pieds les droits de ceux dont les glorieux ancê- « tres ont élevé la puissance de cet État. Il a oublié le « courage des Vénitiens, qui n'hésitèrent jamais à ha- « sarder leur vie pour le salut de la patrie. Aussi a-t-il « encouru la haine de tous. Grands et petits ont à lui « reprocher le deuil de leurs familles, l'envahissement « de leurs droits, la décadence, le péril de la républi- « que. Ce péril est imminent ; mais le remède est dans « nos mains. »

Discours de Boémont Thiepolo.

Là-dessus Thiepolo, prenant la parole, se livra à toute sa haine contre le doge, et prouva qu'on ne pouvait sauver l'État qu'en arrachant le pouvoir aux mains qui en abusaient. Il ne manqua pas, en accusant l'ambition du prince actuel, de rappeler la modération du sage Jacques Thiepolo, qui, un siècle auparavant, avait abdiqué cette dignité. Il compara les désastres dont on avait à gémir avec le règne glorieux de Laurent Thiepolo, son aïeul, vainqueur des Génois en Syrie, et qui avait forcé l'Italie à reconnaître la souveraineté de Venise sur l'Adriatique. « Si mon trisaïeul, dit-il, s'est dépouillé « volontairement du pouvoir, après avoir donné de sa- « ges lois ; si son fils a péri sur un glorieux échafaud, « victime de la haine de l'empereur, qu'il avait encourue

(1) Questo dose spinto da spirito diabolico, etc. Ce discours est rapporté par AMELOT DE LA HOUSSAYE, dans ses remarques à la suite de son *Histoire du Gouvernement de Venise*. Il est aussi en substance dans l'*Histoire* de P. MOROSINI, liv. IX.

(2) *Histoire du Gouvernement de Venise*, par AMELOT DE LA HOUSSAYE, page 1.

« par son dévouement à la république ; si mon aïeul « a illustré Venise par des victoires, j'ai vu ces émi- « nents services noblement récompensés par l'amour « de tous les bons citoyens, lorsque leurs suffrages « unanimes appelaient mon père à la dignité suprême. « Les ambitieux qui conspiraient dès lors contre vos « droits sentirent que sous un pareil doge ils ne pour- « raient consommer leur usurpation. Il leur fallait un « esprit dur, altier, opiniâtre, pour favoriser l'établis- « sement de la tyrannie, et Gradenigo fut élu au mé- « pris de la voix publique.

« Cette exclusion de mon père ne fut pas seulement « une insulte à ma famille, ce fut un outrage pour « tous les citoyens. J'ignore quels nouveaux malheurs « peuvent menacer la patrie après son asservissement « et sa ruine ; mais je sais qu'il m'est réservé, pour « prix des services de mes aïeux, de passer honteuse- « ment ma vie sous les lois d'un maître insolent. Si je « m'y résignais, je ne me souviendrais pas de ma nais- « sance, et je ne serais pas digne de me trouver ici (1). »

Il n'y avait que la perte du doge qui pût sauver l'honneur des familles et assurer la paix de l'État. Thiepolo proposa d'attaquer Gradenigo, de le renverser, d'arracher le pouvoir à tous ses adhérents, et de massacrer quiconque entreprendrait de faire résistance.

Discours de Jacques Querini.

Jacques Querini, frère de celui chez qui se tenait l'assemblée, trouva que son neveu avait laissé percer dans son discours trop d'emportement et surtout trop d'ambition. Ce patricien était un esprit sage et modéré,

(1) La substance de ce discours est dans l'*Histoire* de Paul Morosini, liv. IX.

qui, par la même raison qu'il s'était opposé à l'imprudente usurpation de Ferrare, croyait devoir écarter tous les partis violents. « Sans doute, dit-il (1), il serait à « désirer que les chefs du gouvernement montrassent « plus de sagesse, plus de modération, plus d'abnégation de leurs intérêts personnels ; mais est-ce en imitant leurs excès qu'on espère en trouver le remède? « Un ancien a dit que les hommes doivent révérer le « passé, se soumettre au présent, désirer de bons princes, et supporter les leurs tels qu'ils sont (2). Je ne « sais rien de si fatal à un État que les commotions, les « changements de gouvernement : ces révolutions ne « laissent pas même à ceux qui en sont les auteurs le « pouvoir d'en arrêter les funestes conséquences. Entraînés imprudemment par leur patriotisme, ils deviennent bientôt les instruments des pervers qui se « sont réunis à eux. Je vous conjure de vous défier de « votre zèle, de ne pas prendre la passion, la vengeance pour un sentiment plus noble. Vous voulez « sauver l'État : est-ce qu'il n'y a pas d'autre moyen « que de le déchirer? Ne vaudrait-il pas mieux s'unir « pour faire prévaloir dans les conseils tout ce que réclame le véritable intérêt de la république? Venise « est divisée par des factions ; mais si nous cédons à « nos ressentiments, quelque justes qu'ils puissent « être, ne rendons-nous pas le retour de la paix plus « difficile? Je vois ici des hommes dont les noms rappellent les actions les plus glorieuses et les plus « utiles à la patrie ; qu'ils daignent se souvenir de ce

(1) *Histoire* de Paul MOROSINI, liv. IX.

(2) Ulteriora mirari, præsentia sequi ; bonos imperatores votis expetere, qualescumque tolerare. TACITE, *Hist.*, liv. IV.

« qu'ont fait leurs aïeux, et qu'ils n'exposent pas cet « illustre héritage au gré d'une passion qui conseille « la révolte et le meurtre pour ramener l'ordre et la « paix. »

Réplique de Marc Querini

« Mon frère, reprit Marc Querini, vous avez dit « qu'il n'y avait rien de si fatal à un État que les ré- « volutions : tout le monde le sent comme vous ; mais « c'est précisément ce que nous avons à reprocher au « gouvernement actuel de notre république. Il déplace « et dénature le pouvoir ; il nous fatigue par ses usur- « pations, il nous plonge dans une inquiétude hu- « miliante sur la stabilité de notre condition. Vous se- « riez-vous attendu que les hommes les plus honorables « fussent rejetés dans la classe des sujets ; qu'il leur fût « interdit même de mériter à l'avenir un rang déjà si « noblement acquis ? C'est là cependant ce que nous « voyons ; et au profit de qui se sont opérés ces change- « ments ? Le peuple a été dépouillé de tous ses droits. « Les citadins ont été réduits à la condition des popu- « laires, et sont plutôt blessés que dédommagés par « l'élévation de quelques-uns des leurs. Les anciennes « familles sont divisées en trois classes ; les unes sont « sujettes, les autres en proie à la discorde ; les plus « favorisées sont celles qui ont été maintenues dans un « rang où elles auront désormais des inconnus pour « égaux. On a dit peut-être que ces changements avaient « pour objet le maintien de l'ordre dans la république ; « mais depuis cent cinquante ans, depuis qu'un doge « fut massacré pour avoir perdu une armée, et apporté « la peste, l'ordre public n'a été troublé que deux fois : « en 1268, lorsqu'au milieu de la disette on voulut « établir un impôt sur le pain, et dans ces derniers

« temps, lorsque le peuple voulut recouvrer son droit
« de nommer le doge. La république ne peut pas trou-
« ver un avantage là où aucun de ses citoyens ne trouve
« le sien. Cette révolution n'a donc favorisé aucun
« intérêt. Je me trompe; elle a servi la passion de
« Gradenigo, son ressentiment contre le peuple et sa
« haine contre les nobles qui n'avaient pas partagé
« ses projets criminels. Il n'y a plus de nobles que
« ceux qu'il a bien voulu choisir; désormais nous da-
« tons tous de son règne. Maintenant, je le demande,
« croyez-vous qu'il soit possible de le ramener à des
« sentiments plus justes, à cette modération que nous
« devons tous nous proposer? Espérez-vous acquérir
« assez d'influence dans les conseils pour la faire
« prévaloir? Est-ce avec de la modération qu'on ré-
« prime la violence?

« Sans doute nos aïeux nous ont frayé un honorable
« chemin; mais ils rougiraient de nous si nous consen-
« tions lâchement à être dépouillés des prérogatives qu'ils
« nous ont acquises, et de la liberté qui appartient au
« moindre citoyen de cet État. Nous tirons aujourd'hui
« de l'illustration de nos ancêtres ce précieux avantage,
« qu'on ne peut nous supposer aucune ambition person-
« nelle lorsque nous réclamons la conservation des droits
« de tous. Le trône même n'a rien qui puisse ajouter à
« la grandeur de nos familles; vos aïeux et les miens
« l'ont occupé dans un temps où la couronne était plus
« indépendante; les Badouer ont fourni sept doges, aux
« premiers siècles de la république; les Thiepolo y sont
« montés avec gloire, et ont su en descendre. Qu'au-
« raient fait nos ancêtres si on eût tenté de leur ravir
« leurs droits? L'histoire nous répond en nommant vingt

« doges chassés du trône; précipitons-en celui-ci, et que
« sa chute, vengeant le peuple et nos familles, rende
« à la république la paix et la splendeur qu'elle a per-
« dues sous le règne et par la faute de Gradenigo. Son
« insolence nous met dans la nécessité de tout souffrir
« ou de tout oser. »

Après ce discours, ce ne fut qu'un cri dans l'assemblée contre le doge. On résolut de tout hasarder pour sa perte, et le sage Jacques Querini, en déplorant les suites que pouvait avoir cette résolution, resta fidèle à un parti dans lequel il comptait presque tous les siens.

XII. Projet des conjurés.

Il ne fut pas difficile aux conjurés de faire entrer dans leur projet beaucoup de citadins. Chacun de ces personnages disposait d'un grand nombre de populaires, et ils s'étaient associé une vingtaine de prêtres (1). Quand ils firent le recensement de leurs forces, ils se jugèrent en état d'attaquer à main armée un gouvernement qui, dans un moment de surprise, n'avait que peu de troupes à appeler à son secours.

Cependant Badouer leur fit observer qu'au moment de l'exécution on ne trouverait peut-être pas prêts tous ceux sur lesquels on aurait compté. Il proposa de s'assurer, dans tous les cas, la supériorité des forces en appelant du secours de Padoue, qui pourrait fournir un renfort considérable.

Padoue était une cité jalouse, dans laquelle il ne devait pas être difficile de trouver des ennemis du gouvernement vénitien. Badouer y exerçait une grande influence : cette ville avait été le berceau de sa maison;

(1) Jean Charles Sivos les nomme dans sa *Chronique*.

quoique Vénitien, il en était dans ce moment le premier magistrat (1). Il s'offrit à négocier pour l'envoi de ce secours, dont on reconnut unanimement l'utilité.

Toutes les confidences délicates qui pouvaient lier à ce grand dessein ceux qui devaient concourir à son exécution furent faites avec la prudence et l'adresse convenables. Chacun s'assura par divers moyens du dévouement des prolétaires qu'il comptait parmi ses clients. Quant à ceux avec qui on ne pouvait se dispenser de quelque révélation, on ne leur fit entrevoir que le projet de réclamer des droits que tout le monde regrettait, mais de les réclamer assez hautement pour obtenir justice.

Pendant que tout cela se tramait, la conduite de chacun des principaux conjurés fut tellement circonspecte, que pas un n'attira sur lui le moindre soupçon et ne fournit à la fortune l'occasion de le trahir.

Badouer réussit complétement à s'assurer d'un puissant secours qu'on ferait venir de Padoue.

Il fallait se pourvoir des armes que l'on mettrait à la main de tous les prolétaires réunis au moment de l'exécution. Les armes étaient alors conservées dans les anciennes maisons, comme objet de luxe ou comme trophée. Tous ces nobles guerriers en avaient une grande quantité; la fréquence des armements pour le commerce maritime donnait beaucoup de prétextes et de moyens pour en rassembler. On en fit venir du dehors, et les palais des principaux conjurés devinrent des arsenaux où se préparait en silence la perte du gouvernement et du doge.

(1) *Fatti Veneti*, di Francesco VERDIZZOTI, lib. XI.

Quand toutes ces dispositions furent terminées, on se réunit pour arrêter le plan et le jour de l'exécution. On vit avec joie qu'on avait des forces suffisantes pour compter sur le succès; tout l'avait secondé, rien ne l'avait compromis.

XIII. Leur plan.

Venise est divisée en deux parties principales par un grand canal, sur lequel il n'y a qu'un pont. Ce pont joint la petite île de Rialte au quartier qu'on appelle la Mercerie, quartier populeux, rempli de boutiques, et dont les rues conduisent à la place Saint-Marc, où est le palais ducal. Le palais Querini était situé sur la place de Rialte. On conçoit de quelle importance était l'occupation de ce pont, qui établissait la communication entre les deux moitiés de la ville, et quel avantage les rues étroites qui forment le labyrinthe de Venise offraient à des conjurés. Maîtres du pont de Rialte, ils pouvaient se porter partout, et l'ennemi, en supposant qu'il eût des forces, ne pouvait les déployer que sur un seul point, sur la place Saint-Marc. Il fallait donc le prévenir dans cette position; et s'il y était prévenu, ses troupes ne pouvaient plus qu'errer sans se réunir, exposées à être arrêtées, dans chaque rue, par une poignée d'hommes.

On était alors au mois de juin 1310. On convint que les principaux conjurés rassembleraient pendant la nuit tous ceux qu'ils avaient engagés dans le parti, qu'avant le jour ils les conduiraient sur la place de Rialte, devant le palais Querini; que là Boémond Thiepolo prendrait le commandement, qu'il traverserait rapidement le pont, se porterait avec sa troupe sur la place Saint-Marc, investirait le palais ducal, en forcerait l'entrée, et s'emparerait du doge, sans hésiter à le massacrer en cas de résistance; qu'on proclamerait sur-le-

champ la révolution opérée dans le gouvernement, c'est-à-dire le retour de l'ancien ordre de choses existant avant la réforme du grand conseil, et qu'on resterait sous les armes dans la place Saint-Marc jusqu'à l'arrivée des Padouans amenés par Badouer. Ce renfort arrivé, les diverses troupes des conjurés devaient se répandre dans les quartiers de la ville, se rendre maîtresses de tous les établissements publics, notamment de l'arsenal, et agir selon les occurrences contre ceux qui voudraient s'opposer à la révolution. Tel était le plan; l'exécution en fut fixée au 15 juin.

XIV. Exécution de l'entreprise. Ils marchent contre le palais. 1310.

Le 14 Badouer partit pour Padoue, où il alla se mettre à la tête de ceux qu'il avait gagnés. Dans la soirée et pendant la nuit tous ceux qui devaient prendre part à cette grande entreprise se glissèrent sans affectation, en silence, et par diverses issues, dans les maisons où des armes avaient été préparées pour leur être distribuées. La nuit avançait; ces troupes de conjurés se mirent en marche avant le jour, et se rendirent sur la place de Rialte; là Querini sortit de son palais avec Thiepolo; les principaux chefs de l'entreprise se répandirent dans les rangs, exaltèrent l'imagination de leurs gens par tout ce qu'il y a de plus puissant sur les hommes, le butin, la gloire, la vengeance, la patrie et la liberté. Thiepolo et son beau-père portaient sur le front une noble assurance. Tous étaient également déterminés à délivrer Venise de la tyrannie.

Au lever du soleil, un de ces violents orages qui sont assez fréquents dans cette saison vint retarder ce jour si impatiemment attendu, et qui allait être si terrible. Le tonnerre, l'obscurité, la pluie qui tombait par torrents, mirent quelque desordre parmi les troupes des

conjurés ou ralentirent les dispositions que leurs chefs avaient à faire. Le vent soufflait avec impétuosité; les vagues en fureur assiégeaient Venise, sinistres avant-coureurs d'une autre tempête qui allait éclater. Les conjurés virent, dans ce désordre de la nature, un favorable présage. Thiepolo, pour occuper cette multitude, lui laissa brûler les archives d'un tribunal qui se trouvait dans ce quartier; de cette expédition on passa au pillage d'un grenier public, et du pillage du grenier à celui des boutiques voisines. Cependant la tempête continuait; il était impossible qu'un rassemblement si tumultueux, qui avait déjà éveillé une partie de la ville, n'eût pas répandu l'effroi dans d'autres quartiers; le doge devait en être déjà informé; on ne pouvait guère espérer de le surprendre : il avait eu le temps de se dérober à la recherche des conjurés.

Thiepolo se décida à se mettre en marche au milieu de cet épouvantable orage. Sa troupe se divisa en deux parts : Marc Querini et son fils Benoît conduisaient l'une, Thiepolo prit l'autre sous son commandement. Ces longues files de gens armés traversaient des rues étroites, en agitant leurs épées et leurs drapeaux, sur lesquels on lisait le mot LIBERTÉ : cette ville, toujours si silencieuse, retentissait du bruit des armes. Ce fut la troupe de Querini qui déboucha la première sur la place Saint-Marc. Quel fut l'étonnement de ce chef des conjurés d'y voir une ligne d'hommes sous les armes, qui n'étaient ni la troupe de Thiepolo ni les Padouans que devait amener bientôt Badouer!

Voici ce qui s'était passé pendant la nuit. Aucune imprudence, aucune indiscrétion n'avait été commise dans une affaire qui exigeait le concours de tant de per- XV. Mesures prises par le doge.

sonnes; mais le doge était aussi vigilant que hardi. La réunion des conjurés dans les maisons où on leur avait donné rendez-vous pendant la soirée du 14 n'avait pu se faire sans être remarquée. Il en avait été rendu compte à Gradenigo, qui sur-le-champ avait pénétré l'objet de ces rassemblements, et vu toute l'étendue du péril, sans s'en laisser effrayer.

D'une part il avait dépêché des agents pour observer les maisons qu'on lui avait désignées; de l'autre, il avait envoyé aux gouverneurs des îles les plus voisines, notamment à Ugolin Justiniani, qui commandait à Chiozza, l'ordre de venir en toute diligence à Venise, avec le plus de troupes qu'ils pourraient rassembler. En même temps il avait appelé auprès de lui ses conseillers, les officiers de nuit, les chefs de la quarantie, les avogadors, et plusieurs des nobles qu'il connaissait pour dévoués à son parti. Là il leur avait déclaré ce qu'il venait d'apprendre, et ce qu'il jugeait qu'on avait à craindre : à chaque instant les agents qu'il avait répartis dans la ville venaient lui rapporter qu'on avait remarqué pendant toute la nuit du mouvement dans telle maison; qu'on y distribuait des armes; puis, qu'une troupe s'était mise en marche, et se dirigeait vers la place de Rialte, vers le palais Querini. On vit clairement que cette place était le point principal de ralliement, et que cette entreprise avait pour chefs les Querini et les Thiepolo. On n'avait que le reste d'une nuit très-courte pour se préparer à la défense.

Sur-le-champ on dégarnit les postes les moins importants de Venise, pour porter sur la place Saint-Marc toutes les troupes dont on pouvait disposer. On fit venir des ouvriers de l'arsenal. Tous les membres du

conseil furent avertis, chacun amena ce qu'il avait de gens sûrs. Marc Justiniani, à qui, dans cette importante conjoncture, le commandement fut confié, se trouvait à la tête d'une force déjà imposante, lorsque Marc Querini déboucha sur la place, suivi de tous les siens.

XVI. Combat sur la place Saint-Marc.

Dès qu'elles se virent, les deux troupes n'hésitèrent pas à se charger, et ce fut avec la fureur qui caractérise les guerres civiles. Elles criaient l'une et l'autre : Vive Saint-Marc ! On combattait sans pouvoir juger encore pour quel parti la fortune allait se déclarer. Dans cet instant les troupes que le gouverneur de Chiozza amenait, d'après l'ordre que le doge lui avait expédié dans la nuit, arrivèrent sur le champ de bataille, et prirent part à l'action. La partie devint inégale ; cependant Querini soutenait le combat, mais avec désavantage. Thiepolo, Badouer, ne paraissaient point.

La marche du premier avait été retardée par le désordre que le pillage avait mis dans sa troupe; enfin il déboucha sur la place par la rue de l'Horloge, et le doge en personne s'avança pour le repousser avec ce qui restait de troupes disponibles, et les nobles, qui formaient un corps de réserve.

Pendant ce combat général, le bruit se répandit que Querini venait de voir tomber son fils à ses côtés; un moment après on dit qu'il était lui-même frappé d'un coup mortel. Cet événement exalta les uns, jeta du découragement ou de l'hésitation parmi les autres. La troupe de Querini mit en effet moins de vigueur dans sa résistance. Marc Justiniani sut en profiter, redoubla vivement ses attaques, et refoula cette partie des assaillants dans les rues voisines, où les moins déterminés profitèrent de quelques détours pour s'échapper.

XVII. Défaite des conjurés.

Thiepolo, voyant qu'il restait seul à combattre sur la place Saint-Marc, désespéra du succès de son attaque; il replia sa troupe sans beaucoup de désordre, ce qui est assez difficile dans de telles occasions et avec de tels soldats, et opéra sa retraite vers le pont. Comme il passait dans la rue de la Mercerie, suivi d'un page à cheval, qui portait un étendard, une femme du peuple lui lança du haut d'une fenêtre une énorme pierre, qui n'atteignit que le page, qu'elle écrasa.

Arrivé au pont du grand canal, le chef des conjurés s'empara de toutes les barques, les fit passer sur l'autre bord, coupa le pont, garnit de soldats une maison qui le dominait, et se fortifia dans Rialte. Cela prouve que sa troupe n'était pas en désordre, et qu'il n'était pas vivement poursuivi.

Pendant ce temps-là Badouer débarquait dans Venise avec les Padouans; mais au même instant arrivaient des troupes, que François Dandolo et Marin Delfino amenaient des îles voisines. Elles chargèrent ces étrangers, qui croyaient venir au pillage et non pas au combat. Badouer, mal secondé par ses soldats, se vit environné, et tomba vivant entre les mains de ceux qu'il venait détrôner.

Thiepolo, retiré dans Rialte, pouvait y prolonger sa résistance : il paraît qu'il s'y maintint pendant quelques jours; mais cette résistance n'avait plus d'objet, il devait être forcé dans ce poste tôt ou tard, il ne pouvait pas se flatter de retenir plus longtemps, dans une cause si périlleuse et désormais désespérée, une multitude à qui il suffisait de se débander pour être à peu près sûre de l'impunité.

Le doge, pour hâter la défection des conjurés, fit an-

noncer une amnistie. Il envoya même des parlementaires à Thiepolo pour l'exhorter à faire cesser l'effusion du sang vénitien. Thiepolo comprit qu'il n'y avait point de résultat à espérer d'une négociation, ni de foi à faire sur de telles promesses. Les troupes marchaient pour l'assaillir; on allait lui couper la retraite. Il s'embarqua avec quelques amis, et se réfugia hors du territoire de la république (1).

Telle fut l'issue de cette mémorable journée, de cette grande entreprise conduite avec tant de prudence, et déjouée par le courage et l'activité d'un homme. Querini avait médité ses moyens à loisir, et les avait disposés habilement. Gradenigo créa les siens en quelques heures. On ne peut reprocher qu'une faute aux conjurés, ce fut le pillage, qui leur fit perdre du temps; mais quand Thiepolo serait arrivé sur la place Saint-Marc aussitôt que son beau-père, ils n'en auraient pas moins trouvé les troupes du doge prêtes à les recevoir; les gouverneurs des îles voisines n'en seraient pas moins arrivés avec des renforts. Il aurait fallu combattre là où l'on s'était flatté de surprendre; le reste aurait été remis à la fortune. Les conjurations étant en général une entreprise du faible contre le fort, le mérite de celui qui les conçoit n'est pas de risquer un combat où l'on ne puisse espérer le succès que du courage ou du hasard, mais de faire des dispositions telles que l'ennemi n'ait Réflexions.

(1) Les détails de cette action m'ont été fournis principalement par VERDIZZOTTI, dans le liv. II des *Fatti Veneti*, et par une lettre de Gradenigo lui-même, où il raconte la conjuration. Cette lettre est rapportée par le continuateur de Dandolo, et par RAYNALDO, dans ses *Annales Ecclésiastiques*, qui font suite à celles de BARONIUS, tom. IV. Le doge y déclare qu'il n'eut connaissance de ce dessein que dans la nuit qui en précéda l'exécution.

pas le temps ou les moyens de déployer ses forces : l'habileté, surtout quand on est le plus faible, consiste à attaquer avec avantage.

XVIII. Punition des conjurés.

Après la victoire on s'occupa non moins vivement de la punition des conjurés. Marc Querini, Benoît son fils, furent trouvés parmi les morts, ainsi que Jean Maffei et Pierre Beccario. Badouer et Marin Barozzi, qui avaient été faits prisonniers dans le combat, furent décapités; la corde fit justice de tous les populaires pris les armes à la main. La république ne connaissait pas cette maxime que, dans les temps postérieurs, Élisabeth, reine d'Angleterre, recommandait à Henri IV (1) : Après une conspiration découverte, le moyen le plus sûr de disperser ou de ramener les complices, c'est de n'avoir pas l'air de les connaître; au lieu que les poursuites les obligent à se tenir unis et à chercher de nouveaux partisans. Plusieurs conjurés qui s'étaient soustraits au supplice, et dont la tête avait été mise à prix, furent assassinés. Les historiens ajoutent que les autres se virent relégués à Milan, à Parme, à Gênes, à Trévise, avec défense de rompre leur ban, sous peine de la vie. Je ne saurais comprendre comment la république les aurait exilés dans des pays où son pouvoir et sa surveillance ne s'étendaient pas. Cette clémence n'était pas dans le caractère des hommes qui gouvernaient alors. Il est plus vraisemblable que ces conjurés ne durent la vie qu'à l'asile qu'ils trouvèrent chez l'étranger. Jacques Querini porta sa tête sur l'échafaud, victime de sa fidélité dans une entreprise dont il avait combattu le projet.

Les palais des Querini et des Thiepolo furent rasés;

(1) *Memorie recondite*, di Vittorio Siri, tom. I, p. 169.

on effaça partout leurs noms et leurs armes; leurs biens et ceux de beaucoup d'autres furent confisqués; on assigna une pension à la femme qui avait voulu écraser Thiepolo, et un service solennel fut institué pour rendre grâces à la Providence et perpétuer le souvenir de la victoire remportée sur ceux qu'on était désormais en droit de qualifier de rebelles (1).

XIX. Nomination d'une commission pour découvrir toutes les ramifications de la conjuration.

Quand on revint sur toutes les circonstances de ce grand événement, on frémit du danger qu'on avait couru. Si une conjuration dans laquelle étaient entrés tant de personnages, qui avait mis en mouvement une partie de la population et appelé du secours d'une ville voisine, avait pu être tramée dans Venise sans qu'on en soupçonnât même l'existence, que n'avait-on pas à craindre encore tous les jours, surtout tant qu'il existerait quelques restes de ce levain qui avait occasionné une si grande fermentation? La terreur dure plus que le danger, et souvent nous précipite dans un autre.

Les membres du grand conseil, encore épouvantés, crurent qu'ils ne pourraient jouir avec sécurité de leur nouvelle puissance qu'après qu'une commission aurait découvert et signalé tout ce qui restait d'ennemis secrets du gouvernement, comme si une autorité qui tend à s'agrandir ne s'en faisait pas tous les jours de nouveaux.

(1) Il existe aux archives des affaires étrangères un manuscrit intitulé *Memorie intorno all' accaduto per il consiglio de' dieci*, 1628, dans lequel, à propos d'une sentence d'exil prononcée contre le cavalier Zeno, on rapporte un discours de ce patricien, où il dit que Sabellicus a débité beaucoup de faussetés sur la conjuration de Boémond Thiepolo, et que cet homme, qu'il a représenté comme un traître, n'avait fait que poursuivre la vengeance d'anciennes injures qu'il avait reçues du doge P. Gradenigo.

On jugea le péril encore tellement imminent, que l'on créa une autorité dictatoriale après la victoire.

Un conseil de dix membres fut nommé pour veiller à la sûreté de l'État. On l'arma de tous les moyens; on l'affranchit de toutes les formes, de toute responsabilité; on lui soumit toutes les têtes.

XX. Cette commission se perpétue; elle devient le conseil des dix.

Il est vrai que sa durée ne devait être que de dix jours, puis de dix encore, puis de vingt (1), puis de deux mois; mais il fut prorogé six fois de suite pour le même temps. Au bout d'un an d'existence il se fit confirmer pour cinq. Alors il se trouva assez fort pour se proroger lui-même pendant dix autres années. Tout ce qu'on put obtenir à l'expiration de ce terme, ce fut que la nouvelle prorogation serait prononcée par le grand conseil; enfin, en 1325, cette terrible magistrature fut déclarée perpétuelle.

Ce qu'elle avait fait pour prolonger sa durée, elle le fit pour étendre ses attributions. Institué seulement pour connaître des crimes d'État, ce tribunal s'était emparé de l'administration. Sous prétexte de veiller à la sûreté de la république, il s'immisça dans la paix et dans la guerre, disposa des finances, fit des traités avec l'étranger, et finit par s'arroger le pouvoir souverain, puisqu'il en vint jusqu'à casser même les délibérations du grand conseil, à en dégrader les membres de leur droit de souveraineté, à les faire rentrer à son gré dans la classe des sujets, et à destituer un doge. Nous verrons successivement ces envahissements sur l'autorité.

(1) Per indagazione del delitto e de' complici fù presa deliberazione del maggior conseglio di creare per dieci giorni il conseglio de' dieci, fù prorogato per altri dieci giorni, poi venti. (*Governo dello Stato Veneto*, dal cav. SORANZO; man. de la Bibliot. de Monsieur, nº 54.)

Enfin ce tribunal en créa dans la suite un autre, plus terrible que lui-même.

Cependant, pour ôter tout sujet de ressentiment aux anciennes familles patriciennes que le hasard avait exclues du grand conseil, on y admit toutes celles qui n'avaient pris aucune part à la conjuration.

Pierre Gradenigo mourut deux mois après son triomphe ; il n'avait pas encore cinquante ans. Sa mort fut attribuée au poison ; mais on n'a acquis à cet égard aucune certitude, et ce soupçon prouve seulement la haine dont il était l'objet.

LIVRE VIII.

Levée de l'interdit. — Expédition contre les Génois. — Révolte de Candie. — Guerre contre le seigneur de Vérone. — Acquisition de Trévise et de Bassano. (1310 - 1343.) — Croisade de Smyrne. — Septième révolte de Zara. — Peste à Venise. (1343 - 1348.) — Nouvelle guerre contre les Génois (1348 - 1354). — Changements dans l'organisation du conseil du doge. — Élection et conjuration de Marin Falier. (1354 - 1355.)

I. Marin Giorgi doge. 1310.

Après la mort de Pierre Gradenigo, on mit à sa place un vieillard de quatre-vingts ans, ce qui annonçait l'existence de plusieurs factions rivales qui se balançaient. Marin Giorgi n'occupa le trône que quelques mois (1); son règne ne fut signalé que par une entreprise infructueuse contre la ville de Zara, qui s'était révoltée pour la sixième fois, s'autorisant de la bulle par laquelle les sujets de la république étaient déliés de leur serment de fidélité.

Révolte de Zara.

Jean Soranzo doge. 1311.

Sous le règne de Jean Soranzo, successeur de Marin Giorgi, on entama une négociation avec les rebelles, et on les ramena dans le devoir par la persuasion.

Réconciliation avec le pape; levée de l'interdit.

Il était important de se réconcilier avec le pape, dont la malédiction avait de si dangereuses conséquences. Déjà la république lui avait envoyé des ambassadeurs,

(1) L'histoire attribuée à André Navagier fait régner Marin Giorgi pendant dix ans et dix jours; mais en cela elle diffère de toutes les autres chronologies, et notamment de l'*Art de vérifier les Dates*.

qui n'avaient pu même être admis. On fit partir une seconde ambassade, à la tête de laquelle était François Dandolo. Il se rendit à la cour de Clément V; et, après avoir sollicité une audience, qui lui fut refusée, il se présenta tout à coup pendant que le pontife était à table, se jeta à ses pieds, demandant, avec beaucoup de larmes, la grâce des Vénitiens. On a écrit que l'ambassadeur, pour rendre cette action plus touchante, s'était revêtu des habits d'un suppliant, qu'il avait une corde au cou. Cela peut être; ces marques extérieures de soumission n'avaient rien de nouveau dans ce siècle, et avaient exalté dès longtemps l'orgueil de l'autorité pontificale. On ajoute que les cardinaux qui étaient présents oublièrent la charité chrétienne jusqu'à traiter Dandolo de chien, et que cet ambassadeur, prosterné aux pieds du vicaire de Jésus-Christ, ne murmura point d'un si indigne outrage. La plupart des historiens racontent que Dandolo, ayant réussi dans sa négociation, devint l'objet de la reconnaissance publique, et que ce nom injurieux de chien, qui lui avait été donné par des prêtres insolents, devint un sobriquet honorable, parce qu'il attestait le souvenir que conservaient ses concitoyens de l'important service qu'il avait rendu à sa patrie. Cette anecdote, peu digne de la gravité de l'histoire, est démentie par un auteur d'un grand poids, par le doge Foscarini, qui démontre (1) que plusieurs ancêtres de Dandolo avaient porté le surnom de *Cane*.

Le pape, après avoir joui quelque temps de l'humiliation des Vénitiens, écouta leurs prières, et leva l'ex-

(1) *Della Letteratura Veneziana*, lib. III, note 333. Il est possible que les courtisans du pape aient fait allusion à ce nom, en injuriant l'ambassadeur.

communication. Une paix de douze ans succéda enfin à tant d'orages. Le commerce ramena l'abondance; on fit des travaux pour diriger les eaux de la Brenta, qui, en ensablant les lagunes, diminuaient la sûreté de Venise et la salubrité de l'air. L'arsenal, dévasté par des incendies, épuisé par des guerres malheureuses, s'agrandit, et reprit une nouvelle activité. Aussi, lorsqu'en 1324 quelques entreprises des Génois rallumèrent momentanément la guerre, vit-on quarante vaisseaux sortir du port et forcer, par une victoire, les négociants de Péra à payer les frais de cette expédition.

Guerre contre les Génois. 1324.

II. Révolte de Candie.

Cette époque fut celle d'une nouvelle révolte en Candie. Le gouverneur obtint quelques avantages assez signalés, sans cependant se rendre maître du chef des rebelles. Pour y parvenir il lui écrivit en termes flatteurs, lui annonçant le projet de le réconcilier avec la république, lui faisant même entrevoir des récompenses, des honneurs. L'exemple d'Alexis Calerge, que la république avait reçu en grâce, séduisit ce nouveau chef; il oublia qu'un rebelle ne doit jamais se fier à ceux contre qui il a pris les armes; il se rendit auprès du gouverneur, qui, sans autre forme de procès, le fit lier dans un sac et jeter à la mer. Cette perfidie ralluma la guerre, et il fallut encore répandre du sang pendant deux ans pour recouvrer sur ces peuples une autorité si souvent méconnue.

Jean Soranzo mourut en 1327. Ce doge, qui avant de monter sur le trône avait paru à la tête des armées de de la république, fut un de ceux qui méritèrent le mieux de la patrie. Zara recouvrée sans effusion de sang, une courte guerre avec les Génois terminée par une victoire, une longue paix, furent les fruits de sa sagesse. Il prouva

que, même dans les États où on ne laisse aux chefs qu'une autorité très-bornée, leur caractère influe, pour le bonheur ou pour le malheur public, dans les résolutions du gouvernement, et que les princes ont toujours de l'autorité quand ils ont de la modération.

III. François Dandolo doge. 1327.

Venise vit avec joie François Dandolo élevé sur le trône; la couronne était un juste dédommagement des affronts qu'il avait essuyés à la cour pontificale.

Guerre contre les Génois.

On avait, sous le règne précédent, forcé les Génois de Péra à payer une contribution, mais on ne s'était pas réconcilié avec cette république. Elle avait en mer une escadre de six galères, qui rencontra et prit deux vaisseaux vénitiens. Aussitôt huit galères de Venise sortirent pour venger cette insulte; malheureusement le commandement en avait été donné à un officier inhabile. Thomas Viari, ayant rencontré les six galères génoises, les attaqua sans savoir profiter de l'avantage du nombre.

L'escadre vénitienne battue.

Battu complétement, ayant vu cinq de ses vaisseaux pris par l'ennemi, il se réfugia avec les trois autres dans Venise, où cette défaite excita une indignation générale. La voix publique réclama hautement la punition de l'amiral; il fut condamné à terminer ses jours dans une prison.

La république avait une grande flotte toute prête pour transporter dans la Palestine l'armée du roi de France Charles IV, qui avait embrassé le dessein d'une nouvelle croisade; mais, au lieu d'entreprendre cette expédition, le roi tourna ses armes contre l'Angleterre; et la flotte, devenue disponible, alla désoler dans le Levant le commerce des infidèles. Elle rentra dans ses ports avec un riche butin, mais sans avoir eu occasion de combattre.

IV. Mastin de la Scala, seigneur de Vérone.

Les révolutions des villes de l'Italie septentrionale avaient fini par établir la domination de quelques seigneurs puissants. Les divisions du saint-siége et de l'empire avaient favorisé toutes ces usurpations, faites aux dépens de l'un ou de l'autre. Le pape Benoît XI, pour s'attacher les seigneurs mécontents de l'empereur Louis V, les déclara possesseurs légitimes des places qu'ils avaient envahies. L'empereur, voyant avec quelle libéralité le souverain pontife disposait des terres de l'empire, ne se montra pas moins généreux du bien d'autrui, et confirma dans leurs usurpations tous ceux qui s'étaient emparés des domaines de l'Église (1). Mastin de la Scala, que nous appelons l'Escale, et qui était déjà seigneur de Vérone, avait réuni sous son obéissance Trévise, Vicence, Bassano, Brescia, Parme, Reggio, Lucques, et avait dépouillé les Carrare de la souveraineté de Padoue. C'était, comme on voit, une grande principauté, puisqu'elle s'étendait depuis les bords de l'Adriatique jusqu'à la mer de Toscane. A Vérone tout annonçait la grandeur du maître; un ambassadeur envoyé vers lui le trouva entouré de ving-trois princes détrônés, dont sa cour était devenue la prison ou l'asile. Sa capitale était le centre des lettres et des lumières. Tout ce qu'il y avait dans ce temps-là d'hommes remarquables par leurs talents trouvait un accueil flatteur à la cour de la Scala, ou était prévenu par des marques de sa munificence.

Tant de prospérités n'avaient pu que lui faire beaucoup d'ennemis, entre lesquels Marsile de Carrare était d'autant plus dangereux qu'il cachait son ressentiment

(1) MACHIAVEL, *Histoire de Florence,* liv. Ier.

sous toutes les apparences de la soumission et même du dévouement. On prétend que la Scala avait séduit la femme de Carrare. Celui-ci n'en avait fait éclater aucun ressentiment; cependant il avait fait surmonter de deux cornes d'or le cimier qui couronnait ses armes, pour éterniser le souvenir de son injure.

La Scala était trop puissant pour être attaqué à force ouverte; mais il était enivré par la prospérité, et par conséquent facile à entraîner dans des entreprises qui pouvaient lui devenir funestes. Tel fut le plan que Marsile Carrare se traça.

L'historien Sanuto raconte qu'envoyé à Venise par le seigneur de Vérone, Carrare saisit l'occasion d'une cérémonie publique, où il se trouvait placé près du doge, pour lui dire tout bas : « Si quelqu'un vous rendait maîtres de Vérone, comment le récompenseriez-vous? » A quoi le doge répondit : « Nous la lui donnerions. » Ce fut la première base de l'alliance secrète entre les Vénitiens et l'époux offensé.

Revenu à Vérone, Carrare représenta à son maître que puisque son territoire s'étendait jusqu'aux lagunes il y aurait un immense avantage pour lui à y établir des salines; qu'il était honteux de laisser le privilége et les bénéfices de ce commerce aux Vénitiens, lorsqu'on était assez puissant pour le leur arracher.

V. Il se brouille avec la république. Guerre. 1334.

L'ambition de la Scala donna dans ce piége; il fit construire un fort vers l'extrémité de son territoire, à Bovolenta : les travaux pour la fabrication du sel furent commencés, et une chaîne fut tendue sur le Pô, à Ostilia, où l'on exigea un péage sur tous les bâtiments qui remontaient le fleuve.

Aussitôt les Vénitiens, déterminés à soutenir un privilége dont ils jouissaient depuis plusieurs siècles, se préparèrent à la guerre. Ils formèrent une ligue de la plupart des États de l'Italie septentrionale, qui avaient vu l'agrandissement de la Scala avec inquiétude ou jalousie.

L'armée de la république était, disait-on, de trente mille hommes, dont un tiers d'étrangers. Un historien rapporte qu'à cette occasion on fit un dénombrement des hommes de vingt à soixante ans (1), et qu'il s'en trouva quarante mille; ce qui supposerait une population de cent cinquante-sept mille âmes dans Venise et dans les îles environnantes, comprises sans doute dans ce dénombrement. La guerre, entreprise avec animosité, fut poussée avec vigueur. Dès la fin de la première campagne, le roi de Bohême entra dans la coalition. La Scala, si vivement pressé de tous côtés, trahi par Carrare, qui fit ouvrir aux Vénitiens les portes de Padoue, perdit successivement ses principales places, et réduit, après quatre campagnes malheureuses, à la dernière extrémité, fut obligé de signer un traité dont la république dicta les conditions.

VI. Paix. 1338. La république acquiert Trévise et Bassano.

Venise, protectrice du nord de l'Italie, devint un centre de négociations, où l'on vit à la fois plus de soixante ministres de divers États solliciter la bienveillance du gouvernement, pour être traités favorablement dans le partage de la dépouille du seigneur de Vérone. Les Vénitiens tracèrent à chacun la limite de ses préten-

(1) *Histoire de la Ville et de la République de Venise,* par Paul MOROSINI, liv. X.

E fù descritto il popolo di Venezia, d'anni 20 fino a 60, e ritrovato al numero di 40,100. (*Storia Veneziana,* di Andrea NAVAGIERO.)

tions, signèrent le traité seuls, le 18 décembre 1338 (1), et le communiquèrent ensuite à leurs confédérés.

Ils firent raser le fort élevé dans les lagunes, retinrent pour eux-mêmes Trévise et Bassano, assignèrent aux Florentins quatre villes de l'État de Lucques : Feltre et Bellune, à Jean, fils du roi de Bohême; Parme, aux seigneurs de Rozzi; Brescia et Bergame, aux Visconti, seigneurs de Milan, et établirent Carrare dans la seigneurie de Padoue, en lui disant : « N'oubliez jamais que cette ville est, pour la seconde fois, redevable de sa délivrance à la république, et que vous la tenez de sa générosité (2). »

(1) *Codex Italiæ diplomaticus.* Lunig., tom. I, *addenda.*

(2) Muratori a inséré parmi ses dissertations sur les antiquités du moyen âge un fragment historique dont on ne connaît pas l'auteur, mais qui est assez curieux, soit par l'ancienneté du langage, soit par les détails naïfs qu'on y trouve. Voici un extrait de ce qu'il contient relativement à la guerre des Vénitiens contre Mastin de la Scala :

« Quesso missore Mastino fo homo assai savio de testa, justo signore : pe tutto lo sio renno givase sicuro con aoro in mano. (On pouvait en sûreté circuler dans tous ses États avec de l'or sur la main.) Granne justitia facea; fo homo bruno, peloso, varvuto, con uno grannissimo ventre, mastro de verra (de guerre). Cinquanta palafreni havea de soa casa. Onne dì mutava roba : doi milia cavalieri cavaicavano con esso, quanno cavaicava; doi milia fanti da pede armati, eletti, co le spate in mano, givanoli intorno. E soa persona, mentre che seguitao la vertute, crebbe. Poi che in supervia comenzao a corromperse de lussuria, forte deventao lussurioso : che havesse detoperate cinquanta polzelle in una quatraiesima se avantao. Poi manicava la carne lo venerdì et lo sabato e la quatraiesima. Non curava de scommunicazione. Lo modo che cadè de soa aitezza fo quesso.

Havea uno sio frate, lo quale havea nome Missore Alberto. Fo mannato a reiere Padova. Quesso Missore Alberto tenea quessa via. Entrava ne le monasteria de le donne religiose. Demoravace tre o quatro dii; po' visitava lo aitro. Dounqua era una bella monaca, detoperava. Missore Marsilio da Carrara e Missore Ubertiello da Carrara erano li maiuri de Padova; quelli, li quali li haveano dato la signoria. E soi

Ce fut le premier établissement des Vénitiens dans le continent qui avoisinait leurs îles. Jusque là ils ne pa-

parienti erano. Quesso Missore Ubertiello havea una soa bella donna. Per tutta die, per tutte hore non finava Missore Alberto de spacciare e dicere : *O Missore Ubertiello, manuca bene , cha te haio fatto re doi voite quessa notte.* Mai non finava. Ad onne tratto quesso diceva. Missore Ubertiello rideva. Co lo riso se la passava. Lo ridere non dessegnava. Tuttavia dice a Missore Ubertiello : *Tre voite haio fatto cocoro in quessa notte.* Missore Ubertiello de cio creppava.

Marsilio fo uno savio cavalieri , e moito scaitrito e secreto. De coipo cavaicavo a Verona e parlao con Missore Mastino. E deoli ad intennere che potea essere lo più granne homo che fussi, mai ne la contrada; e che potea domare lo rogoglio e le grannezze de' Veneziani. E deoli lo muodo e l'ordene pe quessa via , etc. Crese lo Tiranno a li fallaci detti. Allhora incontinente commanna, che ne la villa de Bovolenta , canto la marina a li Starni, fosse fatto uno bello castiello de enname. E liberamente fo comenzato a fare lo sale. Como ordinato era , gionze a Venezia Missore Marsilio, e disse : *Signori Veneziani, Missore Mastino intenne de fare lo sale ne lo sio terreno, per havere quella pecunia , la quale voi avete, e torvela de mano, pe signioriarve, e per abbassare le vostre saline. Se quesse perdete , non sete cobelle. Lo frutto de la cammora de Venezia è lo sale. Moito bene operate in que' lochi i fatti vostri.* Più non disse. Assai habe fatto e detto , che habe acceso lo fuoco tra' Veneziani e Missore Mastino.

Allhora Veneziani fecero fare una ammasciata. Quanno li ammasciatori fuoro entrati in Verona , tutta Verona curze a bederli. Così li guardava homo fitto , como fossino lopi. E quesso perchè lo avito loro era moito devisato da lo avito de li cortisciani.

Surprise de Padoue par les Vénitiens.

Non se lassao da lo muro cacciare. Mustrano de havere core. Non curano de valestra nè de minacie. Lo romore ene granne. Lance e saette volavano. Deh quanto ene cosa horibbele! Alhora Missore Pietro Roscio, con sie belle masnade se tenne secreto. E quesso de fora ad una porta , la quale se dice porta de Ponte-Cuorvo. E là stette , mentre che la vattaglia era a la porta de Santa-Croce. Quessa porta de Ponte-Cuorvo havea in vardia Missore Marsilio da Carrara. Sù ne la miesa terza lo fattore di Missore Marsilio opierze la porta , et abassao li ponti, e mise dentro Missore Pietro Roscio, senza coipo de spata. Hora ne

raissaient pas avoir songé sérieusement à acquérir des possessions dans ce qu'ils appelaient la terre ferme, si ce n'est, peut-être, pendant l'occupation si malheureuse de Ferrare. Cette conquête du Trévisan produisit une révolution dans leur système politique, ouvrit une nou-

veo pe la strada a la piazza lo capitanio de Veneziani, con moita gruossa pedonaglia e cavallaria. Sull' hora de terza era in esso ponte. Missore Alberto se era levato da dormire. Cavaicava sio bello palafreno, bestuto con uno solo guarnello, accompagniato con solo Missore Marsilio. Una vastoncella in mano tenea. Pe la terra giva trastullanno. *Omnis ejus armatorum multitudo pugnans resistebat ad portam.* Como Missore Alberto accapitao in capo de la strada, vide lo grannissimo confalone de Santo-Marco de Venezia. Vide che ne la piazza giogneva granne stuolo, granne masnade de iente. Oldio tromme e ciaramelle. Maravigliaose forte, e disse a Missore Marsilio : *Que ientes ene quessa?* A ciò Missore Marsilio respuse e disse : *Quesso ene Missore Pietro de Roscio, lo quale hao havuta gola de bedere te.* Disse Missore Alberto : *Moreraio io?* Disse Missore Marsilio : *Nò. Torna in reto. Và ne la mia camora.* Cosi fo fatto. Tornao Missore Alberto, e misesi ne la camora di Missore Marsilio, e là fo inzerrato con una chiave Veneziana. La piazza presero, e toizero le arme e li cavalli a tutta la foresteria di Missore Alberto. E preso esso con soa Baronia, sopra una nave lo mannaro in presone a Venezia, e là stette fi' che la verra fo finita. Vao Missore Pietro de Roscio ardenno e conzumanno le terre. Prese pe forza Monscilice, e là fo occiso.

Allhora perdio la cittate de Brescia. Onne perzona se li rebella. Nulla resistentia fao. La verra durao bene anni doi. Ultimamente Missore Mastino era straccato, nè potea più. Venne a pace con Veneziani, et a patti. Li patti fuoro quessi. Lo primo esso fece refutanza de la moneta, la quale havea in Venezia, la quale haveano despesa i Veneziani. Lo secunno : che mannao le robe de lo communo de Venezia, la quale buttao ventiquattro milliara de fiorini; per onne roba doi millia. Lo tierzo : che i Veneziani voizero Trevisi; si che convenne, che, pe la fatica de' Veneziani, Missore Mastino li donasse Trevisi. Verona e Vicenza li lassaro per lo amore di Dio e pe misericordia. Le aitre terre, como Padova e Civitale remasero a puopolo. Allhora li Veneziani li remmannaro Missore Alberto lo fratiello con quelli nuobbeli, li quali teneano presoni. A tutta quessa verra Fiorentini tennero mano, e fecero con loro denari quello aiutorio che bastao.

velle carrière à leur ambition, leur occasionna deux cents ans de guerre, et mit plusieurs fois la république en péril. Il y avait neuf cents ans que Venise florissait à deux lieues de la côte d'Italie, qu'elle était puissante et en possession d'un gouvernement organisé, et elle n'avait pas encore porté ses vues ambitieuses sur le continent voisin. La terre n'était pas l'élément des Vénitiens; ils trouvaient ailleurs l'emploi de leur activité.

Dans cette guerre, la république confia son armée à un étranger, Pierre de Rozzi, ancien seigneur de Parme. C'est un système qu'elle suivit constamment depuis. On plaçait auprès du général deux nobles pour le surveiller (1) : quelque inconvénient qui pût résulter de la nature de ces choix, de la méfiance qui les accompagnait, de la mésintelligence inévitable entre le général et les provéditeurs, on ne redoutait rien tant que de voir un patricien acquérir cette influence que donne le commandement des armées. C'est un inconvénient inhérent au gouvernement aristocratique. Les hommes ne peuvent y développer toutes les facultés qu'ils ont reçues de la nature; les uns, parce que la constitution les condamne à n'être rien; les autres, parce qu'on ne leur permet

(1) Les fonctions des provéditeurs sont fort bien expliquées dans la *Vie d'André Gritti*, par Nicolas BARBADIGO. « Sunt autem legati apud Venetos e patricio ordine duo viri, imperatori, qui de gente peregrina semper eligitur, ut eorum consilio quæ ad bellum pertinent administret, socii attributi; iis invitis aut inconsultis, imperatori quicquam agere decernereve, quod alicujus momenti sit, non licet : præcipuum vero munus eorum est publicam pecuniam, quæ exercitui in stipendium persolvenda est, tractare; rem frumentariam expedire; quæque in bello gerantur cognoscere e de iis patres certiores facere; si quem habeant usum in re militari, rem ipsi plerumque suo ductu gerunt, absente præsertim imperatore. »

pas de montrer tout ce qu'ils valent. Chez un gouvernement ombrageux le talent est toujours suspect.

Cette même guerre me donne occasion de faire remarquer une innovation d'une autre espèce. Le prince de Vérone, en se réconciliant avec Venise, demanda à être inscrit sur le registre des nobles de cette république, qui venait de le dépouiller; c'est le second exemple de l'admission d'un étranger parmi les nobles vénitiens. La maison de Carrare obtint le même honneur quelques années après (1). Nous verrons dans la suite le livre d'or s'honorer du nom des plus grands princes de l'Europe (2).

Je ne me suis point arrêté aux détails des opérations militaires de ces quatre campagnes; on dit que Pierre de Rozzi y montra beaucoup d'habileté. Il y eut peu d'événements importants. Ce fut une guerre de positions, dont le récit, pour être utile, devrait être fait avec une étendue que le plan de cet ouvrage ne comporte pas. Ces

(1) Jacobus minor de Carraria, Nicolai filius, Venetiis semper amicus atque benevolus fuit, et ad extremum amicitiam eorum impensiore studio coluit; cum ob id, quod paci servandæ amicitiisque parandis apud omnes studebat, tum maxime, quod Nicolaus pater, qui diu Venetiis habitavit, multam illi et privatim et publice benevolentiam comparaverat; quamobrem ultro citroque in funere complura amoris ac fidei inter hos merita. In primis namque Veneti, Andrea Dandulo duce, Jacobum, cum omni posteritate, civitatis jure, uti optima maximaque esset, donaverunt : qui honor visus est illis temporibus non exiguus et monimentum noviter parti regni non leve. Hujus rei causa Jacobus, cum suorum lecto comitatu, ad referendas gratias, Venetias est profectus; magnoque cum honore et lætitia ab eis susceptus est, et postea quoque amplum ei in urbe eorum palatium, ut benemerito civi, largiti sunt. (Petri Pauli VERGERII *Carrariensium Principum Historia*.)

(2) On en peut voir la liste au commencement de la *Chronique* de Marin SANUTO.

détails appartiendraient moins à l'histoire de Venise qu'à l'histoire de l'art militaire.

Je me propose aussi de ne raconter que sommairement les moyens par lesquels la république devint maîtresse de plusieurs provinces dans le continent de l'Italie. On devine que du moment où Venise convoita ces provinces elle prit part à toutes les querelles des petits États, y sema la division, protégea les uns, combattit les autres, également dangereuse comme protectrice et comme ennemie, et qu'enfin elle ne jouit paisiblement de toutes ces possessions qu'après les avoir acquises et perdues plus d'une fois. Il faudrait quitter et reprendre tour à tour le fil des événements relatifs à toutes les villes qui finirent par rester dans le domaine de la république. Chacune a une longue histoire.

François Dandolo occupa le trône pendant onze ans. Le choix qu'on fit de Barthélemi Gradenigo pour lui succéder indique assez de quelle faveur jouissait dans le grand conseil le nom du fondateur de l'aristocratie. Ce nouveau règne, qui dura trois ans, fut troublé par une révolte de Candie, qui donna lieu à de terribles combats et à des exécutions plus terribles encore.

VII. Barthélemi Gradenigo doge. 1339.

On rapporte à l'année de la mort de François Dandolo (en 1339) le décret qui interdit aux doges la faculté d'abdiquer cette dignité, à moins d'en avoir reçu la permission du grand conseil. Cela prouve combien cette couronne avait perdu de ce qui pouvait exciter l'ambition et l'envie.

On avait déjà ôté aux fils des doges le droit de faire aucune proposition dans le conseil; quelques années après, on les déclara exclus de toutes les magistratures pendant le règne de leur père.

André Dandolo doge. 1343.

André Dandolo, qui fut élu pour succéder à Barthélemi Gradenigo, n'avait pas borné sa gloire à porter un nom déjà illustre. C'était un des plus savants hommes de son siècle, et il fut un des princes les plus sages entre ses contemporains. La supériorité de ses lumières le fit parvenir de bonne heure aux honneurs que lui promettait sa naissance. Il n'avait pas encore trente-six ans lorsqu'on l'éleva à la dignité suprême. Nous lui devons une chronique, qui est le plus ancien monument de l'histoire de sa patrie.

VIII. Croisade de Smyrne. 1343.

Les papes, pour qui les croisades avaient été une si grande occasion d'étendre leur autorité, n'avaient point renoncé à faire prêcher dans l'Europe ces fatales expéditions. Clément VI, affligé des progrès que faisaient les Ottomans dans la Grèce et dans l'Asie Mineure, parvint à former contre eux une ligue, dans laquelle il ne put cependant entraîner que les puissances plus spécialement intéressées à arrêter ces dangereux voisins. C'étaient la république de Venise, Hugues de Lusignan, roi de Chypre, et les hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, alors établis à Rhodes. Cette ligue ne s'annonçait pas pour devoir être très-formidable; car le pape dans sa lettre au grand-maître de Rhodes (1) disait que la chambre apostolique faisait armer quatre galères, que le roi de Chypre en fournirait autant, et que le contingent de la république de Venise était fixé à cinq. En même temps il prescrivait à l'ordre d'en fournir six. C'était donc en tout une flotte de dix-neuf galères.

Le rendez-vous était à Négrepont, à la fin de l'année 1343, ce qui doit paraître assez étrange, puisque les

(1) *Histoire de Malte*, par l'abbé de VERTOT, liv. V.

Turcs assiégeaient alors cette place. Il est vrai que les historiens vénitiens assurent que la seule apparition de l'escadre de la république détermina les assiégeants à se rembarquer, et à s'enfuir précipitamment sans avoir combattu.

Il n'est guère vraisemblable que la vue de cinq galères ait pu produire un pareil effet ; les historiens qui ont prévu cette objection portent le nombre de ces galères à vingt ; mais, quoi qu'il en soit, l'armement des Vénitiens était peu considérable ; et ce qui le prouve, c'est que le commandement de la flotte combinée ne fut point déféré à Pierre Zéno, leur amiral, mais au Génois Martin Zacharie, qui commandait les quatre galères du pape. Ce fut sur la capitane que le patriarche latin de Constantinople, revêtu du caractère de légat, arbora son pavillon. Adolphe, neveu du roi de Chypre ; Jean de Biadra, prieur de Lombardie, qui conduisait les galères de la religion, et le général vénitien, firent, sous les ordres de Zacharie, la première campagne, commencée à la fin de 1343, et qui se réduisit à des courses sur les vaisseaux turcs, fort profitables à l'amiral génois et même au patriarche.

Les chevaliers, quoiqu'on leur reprochât dès lors la soif des richesses, furent indignés de cet esprit mercantile qui se mêlait aux soins de la guerre, et qui déshonorait également le prélat et le général. Ils réclamèrent le commandement pour l'amiral de Rhodes, et celui-ci proposa aux alliés d'aller attaquer la ville de Smyrne. Cette ville, que son heureuse situation et la beauté de son port ont désignée dans tous les temps pour avoir la plus grande part au commerce du Levant, avait été fréquentée par les Génois et les Véni-

tiens, qui regrettaient de s'en voir exclus par les infidèles.

IX. Prise de Smyrne. 1344.

Ce fut à la fin de septembre 1344 que la flotte parut devant la rade. On se distribua les attaques; les Vénitiens se chargèrent de rompre l'estacade qui fermait le port; les chevaliers assiégèrent la ville par terre, de concert avec les troupes du pape et celles du roi de Chypre. Les premiers efforts furent repoussés; mais on multiplia les assauts, et le 28 octobre on emporta la place l'épée à la main.

Toute la population musulmane fut égorgée sans pitié. Le zèle furieux des croisés alla jusqu'à massacrer les enfants, les vieillards, les femmes; et, après que ces horreurs eurent souillé leurs armes pendant plusieurs jours, le légat s'occupa de purifier les temples qui avaient été convertis en mosquées, et fit sculpter les deux clefs de l'Église sur les portes du château, où on les voit, dit-on, encore.

Les vainqueurs, après ce succès, devaient songer à se mettre en état de défense; on fit beaucoup de travaux autour de la place. Des vaisseaux y vinrent de divers ports de la Méditerranée, amenant des renforts, apportant des munitions; et pendant qu'on s'occupait à Smyrne de ces préparatifs, l'escadre du pape et celle de Venise allèrent ravager les côtes voisines et désoler le commerce des Ottomans.

X. Les croisés y sont assiégés. 1345.

A peine les croisés étaient-ils en possession de cette conquête, qu'ils virent se déployer autour de leurs remparts une armée conduite par Morbassan, l'un des lieutenants de l'émir d'Ionie. On ne peut guère concilier la prise de Smyrne par dix-neuf galères avec ce que les historiens racontent de la puissance de ce prince. Selon

les uns (1), cet émir était sorti de cette même ville peu de temps avant l'attaque des chrétiens, sur une flotte de trois cents voiles et avec une armée de vingt-neuf mille hommes. D'autres assurent que Morbassan commandait une infanterie innombrable et trente mille chevaux. Sûrement il y a beaucoup à rabattre de toutes ces exagérations; et il le faut bien, puisque les troupes turques se consumèrent pendant trois mois en efforts infructueux devant cette place. On dit même que l'émir, qui était venu pour les diriger en personne, fut tué dans un de ces combats.

Morbassan, soit qu'il eût besoin d'étendre son armée pour la faire subsister, soit qu'il jugeât ces vaillants assiégés capables d'une imprudence, ne laissa autour de la ville qu'un corps peu nombreux pour la bloquer, et retira la plus grande partie de son armée à quelque distance.

Les croisés, jugeant l'occasion favorable pour faire lever entièrement le siége, firent, le 17 janvier 1345, une vigoureuse sortie, fondirent sur les lignes des Ottomans, tuèrent tout ce qui voulut tenir ferme, mirent le camp au pillage; et le légat, pour rendre grâces à Dieu de cette victoire, commença à célébrer la messe au milieu des tentes et sur les débris de l'armée des infidèles : mais il fallait que Morbassan fût bien peu éloigné, et que l'imprudence des chrétiens fût extrême, car pendant le saint sacrifice l'armée ottomane tout entière tomba sur les chrétiens, et les enveloppa.

Le patriarche, jetant ses habits pontificaux, prit le casque et l'épée; Zéno, Zacharie, Adolphe, rassemblant

(1) Nicéphore GREGORAS, liv. XII, 7; liv. XIII, 4-10; liv. XIV, 1-9; liv. XVI, 6; et CANTACUZÈNE, liv. III.

leurs soldats, Fleur de Beaujeu, à la tête des chevaliers de Rhodes, se précipitèrent au milieu des Turcs, sans espoir de se faire jour au travers de cette multitude, et tombèrent l'un après l'autre percés de coups. A peine quelques-uns de ceux qui avaient pris part à cette brillante et funeste sortie purent regagner leurs remparts, où cette perte répandit la consternation (1).

XI. Cependant les restes de cette petite armée, privée de la plupart de ses généraux, ne songeaient point à se rendre. Ils se fortifièrent, demandèrent des secours en Europe, les attendirent, n'en reçurent que de très-insuffisants, et ce ne fut que deux ans après qu'ils entrèrent en négociation avec les Turcs; encore ne le firent-ils que lorsqu'ils en eurent reçu la permission du pape. Le pape ne consentait point à une paix avec les infidèles, mais il approuva qu'on signât une trêve. Les Vénitiens eurent l'habileté de saisir cette occasion pour conclure avec l'émir un traité de commerce plus avantageux pour eux que tout ce qu'ils auraient pu espérer des victoires les plus signalées.

Ils rendent la place. 1346.

Trêve et traité de commerce avec les infidèles.

Par ce traité les Turcs s'obligèrent à respecter désormais le pavillon de la république, à ne point attaquer ses colonies; tous les ports de l'Asie Mineure, de la Syrie et de l'Égypte furent ouverts à ses vaisseaux. On y établit des comptoirs; un consul vénitien fut reçu à Alexandrie; et tandis que les Génois achetaient les marchandises de l'Inde et de l'Asie au fond de la mer Noire, les Vénitiens allèrent les chercher à l'isthme de Suez. Le commerce est comme les fleuves, il s'ouvre

(1) Voyez sur cette croisade les fragments historiques que MURATORI a insérés dans le IIIe vol. de ses Dissertations sur les *Antiquités du Moyen Age*, p. 353.

des canaux partout où il peut se faire jour. Mais à cette époque on se faisait un scrupule d'entretenir même des relations commerciales avec les infidèles. Il fallut solliciter pour l'exécution de cette convention une permission du pape, qui en limita la durée à cinq ans, et n'autorisa que l'envoi de dix vaisseaux par an (1).

XII. Révolte de Zara. 1346.

Cette même année, c'est-à-dire en 1346, les Zaretins, excités par le roi de Hongrie, secouèrent encore le joug de la république; ces révoltes fréquentes ne prouvent pas tant l'inconstance des sujets que l'injustice des maîtres (2). Marc Justiniani, qui fut envoyé avec vingt-sept mille hommes (3) pour les soumettre, les assiégea d'abord sans succès. Les Zaretins coulèrent leurs propres vaisseaux dans le port, pour le rendre inaccessible aux galères ennemies. Les Vénitiens battirent la place avec des efforts qui paraîtraient aujourd'hui incroyables.

(1) Furono firmati i capitoli con certe condizioni, le quali, per non esser molto lecite, massime di aver commercio christiani con infedeli i nostri facendosi conscienza, mandarono due ambasciadori a papa, i quali impetrarono che per anni cinque prossimi si potesse in Alessandria e nelle altre terre de' Mori mandare sei galere al viaggio e quattro navi, e così in Soria per mercatantare colle condizioni conchiuse col soldano. (Marin Sanuto, *Vite de' Duchi*, *And. Dandolo.*)

(2) Il existe une histoire de ce siége par un auteur contemporain, dont le nom est demeuré inconnu : elle a été publiée pour la première fois en 1796, par le savant bibliothécaire de Saint-Marc, M. Morelli, dans un volume intitulé *Monumenti Veneziani di varia litteratura*. Voici comment l'auteur parle de la révolte des Zaretins : « La città di « Zara si trovava sotto la dizione e benignità ducale : improvvisamente « diventò arrogante e molto ingrata dei beneficii ricevuti ; e non co- « noscendo se stessa, ebbe tanta presunzione di partirsi dal vero suo « prencipe e da così amabile signore, a cui servire è piuttosto regnare »

(3) *Annali Veneti* di Julio Faroldo. Il ajoute que sur ce nombre il y avait quatre mille arbalétriers.

On va savoir tout à l'heure pourquoi il en fallait tant.

Il y avait dans leur armée un mécanicien, nommé maître François delle Barche, qui était parvenu à construire des machines capables, dit-on (1), de lancer des blocs du poids de trois mille livres; il peut y avoir de l'exagération dans ce récit, quoiqu'on en conte à peu près autant des machines que les Génois employèrent, quelques années après, au siége de Chypre (2). La difficulté de concevoir l'extraction, le transport, le jet de ces masses énormes, nous porte à refuser toute croyance à des faits qui semblent appartenir à la guerre des géants; mais ces détails n'en donnent pas moins une idée de l'état de la balistique et de la puissance à laquelle l'industrie humaine était déjà parvenue. On ajoute que l'auteur de cette invention en fut une des premières victimes,

(1) *Storia dell' Assedio e della Ricupera di Zara fatta da' Veneziani nell' anno* 1346, *scritta da autore contemporaneo.* C'est le titre de l'ouvrage que je viens de citer.

(2) Voici la note de M. Morelli sur ce passage :

« Li meccanici di que' tempi, mancanti della polvere da fuoco, che « venne poi ben tosto a far nascere strumenti di distruzione molto più « efficaci, s'industriavano di trovar macchine da gettar sassi di quanto « maggior peso potevano. Una chiamata Troia ne avevano i Genovesi « l'anno 1373 all' assedio di Cipro, di cui s' è fatta questa memoria « da Giorgio Stella, negli annali di Genova : *Fuerunt latæ machinæ « plures magni ponderis lapides jacientes, et præ aliis machina « una quæ Troia vocata, jaciens lapidem ponderis quod contario- « rum duodecim usque in decem octo vocatur.* Il peso di un cantaro « genovese era di libbre cencinquanta, secondo Alessandro de' Passi, « nella Tariffa de' pesi e misure stampata in Venezia l'anno 1503; « e il du Cange, nel Glossario, lo conferma : ciò si osserva affinchè allo « scrittore nostro più facilmente venga creduto. »

La livre vénitienne équivalant à 477 millièmes de kilogramme, il en résulte que les machines employées au siége de Chypre lançaient des poids de 1287 kilogrammes, et celles du siége de Zara de 1431; mais je ne sais pas si en 1346 le poids de la livre de Venise était le même que dans ces derniers temps.

et qu'au moment où il disposait une de ces catapultes, elle partit, et le lança lui-même au milieu de la ville qu'il voulait écraser.

Ces moyens d'attaque devaient être lents, dispendieux, et d'un effet très-incertain; l'opiniâtreté des assiégés était soutenue par les secours qui leur avaient été promis. On annonçait que le roi de Hongrie marchait, pour les délivrer, à la tête d'une armée de quatre-vingt mille hommes; son approche obligea les Vénitiens à se renfermer dans leurs lignes, et à s'y fortifier. Ils y manquaient d'eau; il fallut en faire venir de Venise. Marin Falier, qui depuis fut doge, et qui avait pris le commandement du siége, fit faire des retranchements en bois en avant de son camp. Bientôt les Hongrois se déployèrent autour de l'armée vénitienne, l'attaquèrent avec impétuosité; mais, repoussés dans plusieurs assauts donnés coup sur coup, et ayant perdu sept à huit mille hommes, ils se retirèrent dans leur pays.

Les Vénitiens battent l'armée du roi de Hongrie.

L'armée victorieuse reprit les opérations du siége avec autant de vigueur que de constance, força les rebelles de se rendre à discrétion, après une résistance de plus de six mois, et le général usa des droits de la victoire avec une noble modération (1).

(1) Tel est le témoignage que lui rendent la plupart des historiens; cependant l'auteur anonyme de la *Chronique d'Este* lui attribue un trait de cruauté. Selon cette chronique, Justiniani défendit aux Zaretins non-seulement de se montrer avec des armes, mais même d'en avoir chez eux. Quelques nobles ayant enfreint cette défense, il leur demanda de quel droit ils osaient se montrer armés : Parce que nous sommes gentilshommes, répondirent-ils; et sur cette réponse le gouverneur vénitien leur fit trancher la tête. (*Rerum Italicarum Scriptores*, tom. XV, p. 433.)

Cette guerre, ou plutôt ce siége, coûta à la république plus de trois millions (1) de ducats, c'est-à-dire dix-huit millions de notre monnaie. Le gouvernement se vit obligé de recourir à des emprunts forcés, répartis suivant la fortune présumée des citoyens.

Puisque la république s'obstinait à vouloir garder Zara et Candie, elle aurait épargné beaucoup de sang et de trésors en faisant construire dans ces colonies de bonnes forteresses, et en y entretenant constamment une garnison suffisante pour contenir la population.

Jacques Carrare, alors seigneur de Padoue, avait fourni quelques secours aux Vénitiens pour cette guerre; il vint à Venise, où il fut reçu avec de grands honneurs. Toute la noblesse alla à sa rencontre, et le doge lui dit : « Nous vous admettons parmi nos concitoyens, « vous et votre postérité. » Carrare, en cette qualité, prêta serment de fidélité à la république. On lui donna un festin où des vases d'or et d'argent furent étalés; et pour manifester sa joie il donna la liberté à un grand nombre de ses serfs ou de ses esclaves (2).

XIII. Calamités de Venise. 1348.

Le 25 janvier de l'an 1348 Venise éprouva un violent tremblement de terre, dont les secousses, réitérées pendant quinze jours, renversèrent plusieurs édifices, no-

(1) Si ha nel pubblico archivio che per questa travagliosa guerra tre millioni di ducati fossero spesi. (*Histoire* de Paul MOROSINI, liv. XI.)

Per questa guerra di Zara ch' era da ducati quaranta in sessanta mila al mese, que' di terra valevano ducati sedici mila al mese, e poi la spesa di trenta galere, furono spesi più di trè millioni di ducati, onde fu caricata di molto la camera degli imprestiti. (Marin SANUTO, *Vite de' Duchi, And. Dandolo.*)

(2) *Historia Gulielmi et Albrigeti Cortusiorum de novitatibus Paduæ*, lib. IX, cap. V.

tamment trois clochers, et répandirent la terreur parmi les habitants. On dit qu'un tremblement de terre se fit ressentir vers la même époque dans le royaume de Casan. A cette calamité en succéda une autre, plus grande. Des Génois apportèrent en Sicile, des bords de la mer Noire, une maladie contagieuse, premier fruit peut-être du commerce avec les Turcs. La peste, car c'était ce terrible fléau, gagna la Toscane, puis le nord de l'Italie, et s'étendit jusqu'à Venise, où elle fit d'effroyables ravages; enfin elle passa les Alpes, couvrit toute l'Europe, et alla dépeupler l'Islande.

Tremblement de terre

On commença à la remarquer à Venise dans les premiers jours du printemps; l'intensité du mal fit des progrès jusqu'à la fin d'avril; il se soutint à son plus haut période pendant les mois de mai et de juin. Ensuite sa fureur parut se ralentir, et s'éteignit enfin peu à peu.

C'est cette même peste dont Bocace a fait la description; il assure qu'elle n'emporta pas moins de cent mille personnes dans Florence. Naples perdit soixante mille de ses habitants, Sienne quatre-vingt, Gênes quarante : on a prétendu que ce fléau avait enlevé les trois cinquièmes de la population de l'Europe.

Il est fort difficile d'évaluer avec quelque précision la perte que cette calamité de six mois fit éprouver à la population de Venise. Les historiens vénitiens se bornent à nous dire que le nombre des membres du grand conseil se trouva réduit de douze cent cinquante à trois cent quatre-vingts. Cela paraît une exagération, parce qu'à cette époque le grand conseil n'était pas si nombreux; mais il en résulte toujours que la noblesse perdit au moins la moitié de ses membres, et par conséquent

que la population non noble dut perdre proportionnellement encore davantage.

XIV. Puissance des Génois en Orient.

Le trône de Constantinople avait été occupé successivement par plusieurs empereurs du nom de Paléologue. Un seigneur, qui était parvenu à la plus haute faveur du prince, s'éleva de la charge de grand domestique à celle de général, de ministre, puis de tuteur d'un empereur en âge de minorité, puis enfin il devint son collègue et son compétiteur : le nom de cet ambitieux était Jean Cantacuzène.

Les Génois prêtèrent leur secours au fils des Paléologues. Ce secours avait tous les caractères de la protection, et ils se le firent payer par de nouvelles concessions, qui consolidaient leurs établissements sur toutes les côtes de l'empire d'Orient. Théodosie avait bravé pendant deux ans toutes les attaques du kan des Tartares. Péra était devenue une véritable forteresse. Maîtres de l'étroit passage par lequel on pénètre dans la mer Noire, ils voulurent s'arroger sur cette mer la souveraineté que les Vénitiens avaient usurpée sur l'Adriatique, y percevoir des droits sur tous les vaisseaux qu'ils voudraient bien y laisser pénétrer, et en interdire l'entrée à tous les bâtiments de guerre, même à ceux de l'empereur grec leur allié (1). Leur droit fut reconnu par le soudan d'Égypte, à qui ils accordèrent la permission d'envoyer tous les ans un vaisseau sur la côte

(1) Ces audacieux républicains coulèrent bas un vaisseau de Constantinople qui avait osé pêcher à l'entrée du port; ils en massacrèrent l'équipage, et poussèrent l'insolence jusqu'à demander satisfaction, quand ils auraient dû solliciter le pardon de cet odieux brigandage. (*Histoire de la Décadence de l'Empire Romain*, par GIBBON, chap. LXIII.)

de Circassie pour l'achat des esclaves. On a dit qu'ils retiraient annuellement de leurs douanes quatre millions de notre monnaie (1), et qu'ils en abandonnaient à peine un dixième à l'empereur. Ce produit de l'impôt peut donner une idée de ce qu'était ce commerce.

Les historiens rapportent un fait qui paraît se lier avec les événements qui vont suivre. Ils disent qu'un des marchands génois ou vénitiens établis à Tana eut querelle avec un Tartare et en reçut un soufflet, qu'il vengea sur-le-champ en perçant l'agresseur de son épée. Les Tartares s'en prirent à toute la colonie européenne, pillèrent les comptoirs, et massacrèrent plusieurs chrétiens. Les Vénitiens et les Génois convinrent de cesser toute communication avec cette côte barbare, pour faire repentir leurs ennemis de cette rupture, par l'interruption de tout commerce; mais les Vénitiens, à qui les Tartares étaient moins odieux que les Génois, ayant renoué secrètement leurs relations avec les premiers, les autres voulurent tirer vengeance de cette infidélité.

Ils saisissent tous les vaisseaux vénitiens. 1348.

On apprit à Venise, sur la fin de 1348, que tous les vaisseaux sortis de ce port, ou des diverses colonies, pour trafiquer dans la mer Noire venaient d'être saisis par les Génois. Malgré l'état déplorable auquel la peste venait de réduire la république, on ne voulut pas laisser cette insulte impunie.

(1) Nicéphore GRÉGORAS, liv. XVII de l'*Histoire Byzant.*, ch. I, dit trois cent mille pièces d'or. Gibbon a expliqué, dans le chapitre XVII de son *Histoire de la Décadence de l'Empire Romain*, que la livre d'or de cinq mille deux cent cinquante-six grains, poids de Troys, se divisait en soixante-douze pièces ou besants : l'or valait quatorze fois et demie un poids égal d'argent.

XV. La flotte génoise surprise à Caristo. 1349.

Une flotte de trente-cinq galères, sous le commandement de Marc Ruccinio et de Marc Morosini, mit à la voile pour devancer, dans l'Archipel, une escadre génoise dont on avait appris le départ. A la hauteur de Négrepont, une tempête qui assaillit la flotte vénitienne l'obligea de relâcher à Caristo. Elle cherchait un asile dans cette baie, et en s'y présentant elle vit à l'ancre quatorze navires génois chargés de troupes, qui allaient renforcer la garnison de Péra.

Ruccinio, se hâtant de profiter de l'occasion que la fortune lui offrait, disposa son armée en ligne dans toute l'ouverture de la rade, depuis l'un des caps qui la formaient jusqu'à des récifs qui environnaient le promontoire opposé. Il mit rapidement des troupes à terre, pour aller prendre poste derrière l'escadre ennemie, couper toute retraite aux équipages et attaquer du rivage les vaisseaux qui seraient à la portée des armes de trait.

Les Génois, surpris dans cette situation désavantageuse par des forces si supérieures, se préparèrent vaillamment au combat; Philippe Doria, leur général, remarqua que les Vénitiens n'avaient pas osé occuper l'intervalle rempli de récifs; il ne pouvait se flatter de leur résister, il conçut l'espoir de leur échapper. La marée montait en ce moment; car elle n'est pas insensible dans cette mer. Les quatorze navires génois soutinrent longtemps le choc de toute la flotte vénitienne, et les décharges des troupes débarquées; tout à coup ils déployèrent leurs voiles, et, se jetant au milieu des rochers dont un côté de la rade était hérissé, ils s'avancèrent pour passer un à un entre la côte et la flotte ennemie.

Cette manœuvre frappa les Vénitiens d'un tel éton-

nement, que quatre des bâtiments génois étaient déjà hors de la baie avant qu'on se fût opposé à leur passage. Morosini, pour couper la retraite aux autres, hasarda sa propre galère, et vint se mettre lui-même en travers des récifs parmi lesquels ils voulaient passer.

Alors il ne resta plus aux Génois aucun espoir de retraite; entourés, assaillis, ils virent successivement leurs dix vaisseaux qui restaient pris à l'abordage.

L'amiral vénitien, impatient de courir après les quatre galères qui s'étaient échappées, voulut en vain rétablir l'ordre dans sa flotte et rappeler ses gens à leurs postes; ils étaient occupés à piller les bâtiments capturés; furieux de leur désobéissance, il fit mettre le feu aux vaisseaux génois, pour forcer ses matelots à revenir sur les leurs. Cinq de ces vaisseaux furent consumés, cinq restèrent au pouvoir des vainqueurs; on ne put atteindre les quatre qui avaient déjà gagné la haute mer.

Cet heureux événement excita dans Venise les transports de joie que fait éclater l'apparence d'un retour de la fortune. Quoique cette victoire ne fût pas aussi glorieuse que beaucoup d'autres qui avaient illustré les armes vénitiennes, on voulut en perpétuer le souvenir par une cérémonie annuelle, qui avait lieu le 29 août. La flotte cependant rentra dans le port sans avoir obtenu d'autre succès, et après s'être présentée inutilement devant Péra, que les généraux jugèrent à l'abri de leurs attaques.

Il était aisé de prévoir que la campagne prochaine serait plus difficile. On chercha à former des alliances pour susciter aux Génois de nouveaux ennemis. Dans la guerre civile de l'empire d'Orient, ils tenaient pour Paléologue. Cantacuzène devait par conséquent entrer XVI. Triple alliance contre les Génois. 1350.

avec joie dans la ligue des Vénitiens ; cependant il hésitait, n'osant se commettre avec ces dangereux voisins ; ceux-ci se chargèrent eux-mêmes de faire cesser son irrésolution. L'art de la balistique était porté à cette époque à un degré de perfection tel, que les Génois s'avisèrent de lancer de Péra sur Constantinople, avec leurs machines, de gros blocs de pierre. Cette insulte excita des plaintes ; ils y répondirent en réitérant. Cantacuzène, irrité, sortit de sa circonspection, et signa le traité que les Vénitiens lui proposaient.

Le roi d'Aragon avait eu souvent des démêlés avec la république de Gênes pour la possession de la Sardaigne et de la Corse ; Venise lui envoya des ambassadeurs, et on le détermina facilement à joindre une escadre de vingt-quatre galères à la flotte de la république.

Pendant que cette triple alliance se formait, un amiral génois, avec dix galères, se présentait devant Négrepont, prenait de vive force la capitale de cette île, délivrait un millier de prisonniers que Morosini y avait laissés, et mettait le feu à la ville.

Ce n'était là que le prélude de plus grands événements.

1351. Le désir de prévenir l'ennemi fit sortir la flotte vénitienne de ses ports un peu avant l'équinoxe d'automne de 1351. Elle était composée de trente galères et d'un grand nombre de vaisseaux de toute grandeur. Nicolas Pisani, qui passait pour un des plus habiles marins de ce temps-là, en était l'amiral, et avait pour lieutenant Pancrace Justiniani. Cette flotte opéra sa jonction avec celle d'Aragon. Elles faisaient route ensemble vers Constantinople, lorsqu'en entrant dans l'Archipel elles furent accueillies d'une furieuse tempête. Une des ga-

lères vénitiennes s'entr'ouvrit, et fut submergée; quelques-unes furent brisées contre des rochers, d'autres jetées jusque sur la côte de Sicile; celles qui purent gagner le port de Modone, dans la Morée, s'y réfugièrent, mais dans un état si déplorable qu'elles ne pouvaient reprendre la mer sans de grandes réparations. L'armée combinée avait perdu dans cette tempête deux vaisseaux catalans et sept vénitiens.

Gênes avait préparé, non sans d'étonnants efforts, une armée capable de résister à de si puissants armements. Soixante galères, commandées par Pagan Doria, vinrent tenter d'enlever pour toujours la colonie de Négrepont à la république de Venise. Heureusement Pisani, qui avait pénétré le dessein de l'ennemi, se jeta dans cette île avec toutes ses troupes pendant qu'on radoubait sa flotte à Modone, et força les Génois à se rembarquer avec perte de quinze cents hommes, et le regret d'avoir manqué l'occasion que leur offrait, pendant cette campagne, l'inaction forcée de la flotte combinée.

Au commencement de 1352 les alliés traversèrent l'Archipel, le détroit des Dardanelles, la Propontide, et découvrirent les soixante-quatre galères de Pagan Doria rangées en bataille dans le canal du Bosphore, pour leur disputer l'entrée de Constantinople.

XVII. Bataille des Dardanelles. 1352.

Les courants forcèrent le général génois, qui avait pris cette position pour ôter aux ennemis l'avantage du nombre, à serrer la côte d'Asie, ce qui laissa l'entrée du port de Constantinople libre aux alliés. Les Vénitiens avaient porté le nombre de leurs galères à trente-sept; les Catalans en avaient armé trente, et l'empereur Cantacuzène avait fourni un faible contingent de huit.

L'attaque commença vers le soir : on ne voulait pas donner aux Génois le temps de choisir une meilleure position. Doria faisait des signaux à son armée, pour la réunir dans une baie où la mer était moins agitée ; cette manœuvre commençait à s'exécuter, lorsque le combat s'engagea sur toute la ligne. Les Catalans pressaient des vaisseaux embossés au milieu des écueils, et trois galères vénitiennes entouraient la capitane que montait l'amiral génois. Le choc fut violent et soutenu avec intépidité. Les flottes de quatre nations combattaient à la vue de l'Europe et de l'Asie.

A l'approche de la nuit six galères grecques prirent la fuite, sans y avoir été forcées par aucune circonstance qui fît pencher la victoire en faveur de l'ennemi. Les Vénitiens et les Catalans ne furent que médiocrement étonnés, et nullement découragés par cette défection. La nuit était commencée, et la bataille continuait entre soixante-neuf galères d'un côté et soixante-quatre de l'autre. C'étaient des forces à peu près égales ; car on dit que les vaisseaux génois surpassaient alors en grandeur ceux des autres nations. Les courants avaient déjà mis le désordre dans les deux armées.

Une tempête qui s'éleva n'empêcha point les combattants de s'acharner à s'entre-détruire au milieu des ténèbres et pendant le violent orage qui multipliait les dangers. Dans cette obscurité profonde leur fureur n'avait plus pour guide que les feux des vaisseaux ; mais on ne pouvait se reconnaître qu'après s'être combattu, et il n'y avait pas moyen d'éviter les écueils dans une mer si fougueuse et si resserrée. Enfin, après une longue nuit d'hiver, car on était au 13 février, le jour vint éclairer cette scène de carnage. On voyait la mer

couverte de débris, presque toutes les galères désemparées, treize vaisseaux génois échoués sur les côtes voisines, six avaient été entraînés vers la mer Noire ; d'autres, abandonnés de leurs équipages, erraient sur les vagues encore mugissantes. Chacun des deux partis apprit que plusieurs de ses galères étaient tombées au pouvoir de l'ennemi, en les reconnaissant dans la ligne opposée. Il y en avait que l'on cherchait vainement des yeux ; elles avaient été englouties. La flotte génoise se trouvait diminuée de treize galères. Les alliés en avaient perdu le double : quatorze vaisseaux vénitiens, dix aragonais et les deux grecs qui n'avaient pas pris la fuite, avaient été pris, brûlés ou submergés. Les Aragonais avaient fait des prodiges de valeur. Ponsio de Santa Paz, leur général, était au nombre des morts ; et parmi les Vénitiens on regrettait Pancrace Justiniani, Thomas Gradenigo, Étienne Contarini, Jean Steno et Benoît Bembo. Les Génois avaient acheté la victoire par des torrents de sang patricien ; car on dit qu'ils perdirent sept cents nobles dans cette terrible bataille. Pisani fit voile le même jour pour sortir des Dardanelles, laissant à peu près deux mille prisonniers au vainqueur, qui, maître désormais de cette mer, où il avait si fièrement combattu, obligea bientôt Cantacuzène à se détacher de la triple alliance, et à exclure les Vénitiens de tout commerce dans ses ports.

Séparées après un combat si sanglant, les flottes des deux nations tournèrent leurs forces contre les vaisseaux isolés qui s'étaient hasardés sur les mers. Tandis que l'amiral vénitien infestait l'Archipel, des galères génoises pillaient tout ce qu'elles rencontraient dans l'Adriatique. La multitude de blessés que Pisani dé-

barqua dans l'île de Candie y occasionna une maladie contagieuse. Les Génois, qui vinrent attaquer cette colonie, contractèrent le mal, et dans le trajet de la Canée en Italie ils eurent à jeter quinze cents cadavres à la mer.

XVIII. Bataille de Cagliari.

Doria avait ramené sa flotte à Gênes; Pisani et Caprario, nouvel amiral des Aragonais, résolurent d'aller la combattre de nouveau à la vue de son propre port. Les Génois, qui ne les croyaient pas si près d'eux, sortirent, sous la conduite de Grimaldi, qui avait à ses ordres cinquante-deux galères. Ils aperçurent vers le cap de Cagliari vingt-deux voiles; c'était l'escadre d'Aragon, dans laquelle il y avait trois grands vaisseaux portant chacun quatre cents hommes : la flotte de Venise s'était tenue hors de la vue des Génois pour les attirer au combat. Grimaldi s'élança sur les Espagnols, qu'il croyait avoir surpris. Ceux-ci reçurent la bataille sans hésiter, et à peine était-elle engagée qu'une quarantaine de bâtiments vénitiens tournèrent le cap, se montrèrent, et fondirent sur l'armée génoise, aux prises avec les Catalans. Les ennemis firent de vains efforts pour se dégager. Les Vénitiens sautèrent à l'abordage, trente et une galères tombèrent en leur pouvoir, avec quatre mille cinq cents prisonniers; plusieurs autres furent détruites. C'était célébrer glorieusement l'anniversaire de la bataille de Caristo, et réparer la défaite des Dardanelles; mais l'animosité des vainqueurs déshonora la victoire. Il n'est que trop attesté qu'ils eurent l'infamie de jeter leurs prisonniers à la mer. Quelques-uns des historiens qui rapportent ce combat disent que des deux côtés on avait enchaîné les galères les unes aux autres, en en laissant seulement quelques-unes libres pour voltiger sur les ailes.

La fortune de Gênes venait d'être changée en un instant. Ses prospérités s'étaient évanouies, et avaient fait place à un deuil universel. La consternation des Génois fut si grande, quand ils virent de toute cette belle flotte une seule galère, celle de l'amiral, rentrer dans le port, qu'ils désespérèrent de leur liberté; mais ils ne voulurent pas du moins renoncer à la vengeance.

XIX. Gênes se donne à Jean Visconti.

A cette époque la couleuvre des Visconti, comme disent les historiens italiens, engloutissait tous les peuples du nord de l'Italie (1). Les Génois, par une de ces résolutions précipitées que conseille le désespoir et qu'amène la discorde intérieure, cherchèrent leur salut dans la servitude. Ce peuple si impatient de toute espèce de joug se donna à Jean Visconti, archevêque de Milan, qui régnait alors sur la Lombardie et sur une partie du Piémont.

Celui-ci, empressé de satisfaire la passion d'un peuple qui s'était donné à lui, tira du trésor de Milan toutes les sommes nécessaires pour l'armement d'une nouvelle flotte. Cependant, trop prudent pour partager l'animosité des Génois contre les Vénitiens, qui déjà s'étaient rendus redoutables sur terre comme sur mer, il envoya offrir la paix à la république, en demandant que dans tous les cas ses anciens États fussent considérés comme neutres.

Le négociateur de Visconti était l'homme le plus célèbre de l'Italie. C'était le poëte Pétrarque, à qui nous devons encore plus pour la part qu'il a eue à la renaissance des lettres que pour les beaux vers qu'il nous a

(1) Les Visconti portent pour armes une couleuvre qui devore un enfant.

laissés. Pétrarque avait déjà des relations littéraires avec Dandolo; mais il traita cette négociation en rhéteur, et le doge, en admirant son éloquence, rejeta ses propositions (1).

XX. Les Vénitiens lui déclarent la guerre. 1354.

La république déclara la guerre à Visconti. Tout à coup quelques galères génoises se montrèrent dans le golfe, pillèrent les îles de Faro et de Curzola, ravagèrent les côtes de la Dalmatie, de l'Istrie, et échappèrent par un prompt départ à l'escadre qu'on envoyait à leur poursuite.

Pisani eut ordre de mettre à la voile. Il rassembla trente vaisseaux, et alla croiser dans la mer de Gênes. Pagan Doria avait trente-trois galères. Il ne voulut pas que le sort de sa patrie fût commis une seconde fois au hasard d'une bataille ; il manœuvra de manière à éviter l'ennemi, et arriva dans la mer de Venise pendant que son rival était encore sur les côtes de Sardaigne.

L'apparition inattendue d'une armée considérable répandit la terreur dans les parages de l'Adriatique. Venise ignorait où était l'armée qui aurait pu la défendre, et se trouvait exposée aux attaques d'un ennemi audacieux. On apprenait tantôt que les Génois étaient sur la côte d'Istrie, tantôt qu'ils avaient intercepté des bâtiments de commerce richement chargés, le lendemain qu'ils se dirigeaient sur Venise, qu'ils ravageaient les côtes opposées, enfin qu'ils avaient pris et mis en cendres la ville de Parenzo, au fond du golfe. Toute la population de Venise était sous les armes. La milice veil-

(1) L'excellente *Histoire Littéraire de l'Italie* de M. GINGUENÉ m'a appris que l'on conserve à Vienne, parmi les *manuscrits de la bibliothèque impériale*, la harangue que Pétrarque prononça à cette occasion.

lait sur les bancs de sable les plus avancés dans la mer. L'effroi qu'inspira l'approche des Génois fut tel, que la capitale n'osa plus s'en fier à ses vaisseaux du soin de sa défense contre une agression étrangère, et qu'une forte chaîne de fer fut tendue entre les deux châteaux qui gardent la passe du Lido (1).

Une multitude de petites embarcations étaient envoyées de tous côtés pour observer les mouvements de l'ennemi, pour en porter l'avis sur les points menacés, et l'on expédiait coup sur coup des bâtiments à l'amiral vénitien pour l'appeler au secours de la capitale.

Pisani arrivait à toutes voiles; mais Doria, qui n'avait pas, à beaucoup près, des forces suffisantes pour tenter une entreprise sérieuse contre une ville comme Venise, venait de sortir de l'Adriatique sans le rencontrer.

Ce fut au milieu de ces circonstances que, le 7 septembre 1354, mourut le doge André Dandolo, laissant

(1) Ne deve recar maraviglia se sul porto della dominante veniva posta la catena essendochè nella insigne profondità che allora aveva la fuosa, e nell' esser diretta quasi al levante, poteva dirsi un porto aperto all' ingresso di qualunque naviglio anche armato e carrico. È vero che le armate della repubblica abbastanza assicuravano il golfo e coprivano la reale metropoli dagli insulti de' nemici aperti, ma essendo l'anno 1331, il mare ripieno di corsari contro i quelli aveva infelicemente combattutto a mezzo l'Adriatico Tommaso Viaro, ciò fù motivo anche di riccorrere alle più intorne e riservate di fese per l'indennità di Venezia. Furono i Genovesi quelli che rubando scorrevano il mare. Raconta la cronica inedita, parlando del doge Andrea Dandolo, « In suo tempo per causa de' Zenovesi al tempo delle guerre, e massime quando l'armada venne in Istria, fù tirada una cadena grossa di ferro alli do castelli al Lido. Ciò fù nel 1353. » (*Memorie storiche dello Stato antico e moderno delle Lagune,* di Bernardino Zendrini, lib. I, p. 37.)

un honorable souvenir de ses vertus, de sa sagesse, de ses lumières, et un recueil de lois qui porte son nom (1). Il fut le dernier prince de Venise enterré dans l'église de Saint-Marc. Le sénat ordonna qu'à l'avenir les doges choisiraient ailleurs leur sépulture. Peut-être est-ce à la mort tragique du successeur de Dandolo qu'il faut attribuer ce règlement.

Ces deux grands hommes de mer, qui depuis quelques années balançaient la fortune de Venise et de Gênes, Pisani et Doria, parcoururent les eaux de la Sicile sans avoir occasion d'engager un combat général.

Pendant ce temps-là les négociations avaient été reprises. Le gouvernement vénitien voulait traiter avec avantage; il attendait les événements, et cependant il avait recommandé à son amiral de ne pas se compromettre.

Pisani, pour faire reposer ses équipages, et radouber ses vaisseaux, relâcha dans le port de Sapienza, petite île à la pointe de la Morée. Ce port, très-profond, présentait une ouverture assez large que l'amiral voulut garder lui-même avec vingt galères et six gros vaisseaux, tandis que le reste de ses galères, au nombre de quinze, et tous les bâtiments de charge étaient au fond du port, sous le commandement de Morosini, son lieutenant (2).

XXI. La flotte vénitienne dé-

Doria sortait dans ce temps-là de l'Archipel pour retourner à Gênes, où les ordres du sénat le rappelaient.

(1) Je l'ai connu ce doge, disait Pétrarque (*Variorum Epist.*, 19), je l'ai connu pour un juste incorruptible, rempli de zèle et d'amour pour son pays, et, de plus, savant homme, doué d'une rare éloquence, sage, affable et humain.

(2) Matteo VILLANI, liv. IV, chap. XXXII.

Ses vaisseaux légers l'avertirent que la flotte ennemie était dans le port de Sapienza. Il se présenta, le 3 novembre, à l'entrée de la rade, tâchant d'attirer les Vénitiens par des provocations; mais Pisani n'avait garde d'accepter un combat dans lequel il n'aurait pu déployer toutes les forces. L'audace des Génois ne lui permit pas de l'éviter. Tout à coup Jean Doria, neveu et lieutenant de l'amiral, faisant force de voiles et de rames, s'avança rapidement avec sa galère, et passa entre la côte et le dernier vaisseau des Vénitiens. En un instant il fut suivi de douze autres, et les treize galères (1) entrées dans la baie se portèrent rapidement au fond du port, tandis que le reste de l'escadre génoise attaquait de front la ligne des vaisseaux de Pisani.

truite à Sapienza. 1354.

Ceux de Morosini n'étaient pas en ordre de bataille, quelques-uns étaient en radoub; une partie des équipages se trouvait à terre. Cette attaque imprévue jeta dans cette division de l'armée l'effroi et la confusion. La manœuvre de Jean Doria avait été téméraire; sa victoire fut facile. Les matelots, pour lui échapper, se précipitaient dans la mer (2). Il s'empara de tous les vaisseaux de Morosini, et vint, après y avoir mis le feu, attaquer par derrière la ligne de Pisani, qui était aux prises avec toute l'armée génoise. Quatre mille hommes avaient déjà été tués, soit au fond du port, soit à l'entrée de la rade. Le reste se rendit, et Doria amena à Gênes une trentaine de galères capturées, et

(1) *Annali Veneti*, di Julio Faroldo.

(2) Marin Sanuto dit : E così rotte e prese le galere i Genovesi gridarono alla morte, porcaglia, e molti de' nostri si gittarono in aqua, credendo di scampare et s'annegavano.

cinq mille huit cent soixante-dix prisonniers, parmi lesquels était le redoutable Pisani.

Cet événement convainquit les Vénitiens de la faute qu'ils avaient faite de ne pas terminer les négociations de la paix dans un moment où la fortune leur était favorable. Ils tremblèrent que la flotte victorieuse n'entrât une seconde fois dans l'Adriatique; heureusement ils surent bientôt qu'elle avait pris une autre direction. Les ressources de la république étaient tellement épuisées, que l'on fut obligé de recourir à de nouveaux emprunts (1); mais il ne restait pas une galère dans le port; quatre citadins patriotes en armèrent chacun une à leurs frais. Ils méritent d'autant plus que leurs noms soient conservés par l'histoire, qu'on ne voit pas que cet exemple ait été suivi par les plus riches patriciens. Les noms de ces citoyens étaient Marin Fradello, Beat Vido, Pierre Nani, et Constantin Zucholo.

Un tel armement pouvait tout au plus repousser quelques vaisseaux armés en course, et était trop insuffisant pour inspirer de la sécurité. On se hâta de reprendre les négociations à la cour de Visconti, et ce fut avec une telle impatience de voir cesser les hostilités, que l'on signa, le 5 janvier 1355, une trêve de quatre mois. Elle fut convertie, au mois de mai suivant, en une paix sur les conditions de laquelle les Vénitiens ne se montrèrent pas difficiles.

Paix.

Ils consentirent à payer à Gênes deux cent mille florins pour les frais de la guerre, et à interdire à

(1) E da sapere che fino al giorno che fù rotta l'armata a Porto-Lungo, per la guerra de' Genovesi fu fatta imposizione alla camera degli imprestiti a ragione di 37 per 100, e dopo fù fatto 6 per 100 d'imprestiti. (Marin SANUTO, *Vite de' Duchi*, *M. Faliero*.)

leurs négociants tous les ports de la mer Noire, excepté celui de Théodosie, où les Génois leur permirent d'établir un comptoir.

A peine les Génois avaient-ils terminé cette guerre, si glorieuse pour eux, qu'ils se montrèrent aussi incapables de supporter le joug d'un maître que le triomphe d'un vainqueur; ils se révoltèrent, nommèrent un doge, et chassèrent le gouverneur milanais que Visconti leur avait donné.

XXII. Nouvelle organisation du conseil du doge. 1354.

Dans l'intervalle qui s'écoula entre la mort du doge André Dandolo et l'installation de son successeur, les correcteurs institués pour la réformation des lois firent adopter quelques changements dans l'organisation du conseil du prince.

Attributions des conseillers.

On a vu que dans l'origine c'était le doge qui choisissait ses conseillers, ensuite ce fut le sénat qui les lui donna; et enfin ils durent être proposés par ce corps et confirmés par le grand conseil.

Leurs fonctions étaient de faire l'ouverture de toutes les dépêches (car il était interdit au doge de les ouvrir hors de leur présence, et au contraire ils pouvaient y procéder sans lui), d'en faire le renvoi aux chefs des diverses branches de l'administration, de décider les réponses à adresser aux ministres étrangers, et les instructions à donner aux ambassadeurs ou généraux de la république; de présider, sous le doge, ou en son absence, le sénat et le grand conseil, d'y porter les propositions à mettre en délibération. On voit que ce conseil intime était le directeur suprême des affaires politiques, le modérateur des délibérations des assemblées générales et le premier agent de l'administration.

Ses membres ne restaient que huit mois en charge;

on en élisait trois nouveaux tous les quatre mois; il ne pouvait y en avoir à la fois deux du même nom ni du même quartier de la ville.

L'importance de leurs fonctions les avait fait appeler conseillers *de sora*, membres du conseil d'en haut. C'était la réunion de ces six conseillers, avec le doge, qui formait le gouvernement; ce qu'on appelait la sérénissime seigneurie. L'usage de cette dénomination paraît avoir commencé en 1360 (1).

Les présidents de la quarantie criminelle entrent au conseil.

Un tel conseil limitait suffisamment l'autorité du prince, puisque le prince n'y avait qu'une voix comme les autres conseillers, et ne pouvait rien faire valablement sans eux. Mais on jugea utile d'y introduire une sorte de rivalité de corps, qui eut pour objet l'exercice d'une surveillance sur ce conseil lui-même. En conséquence, on décida que les trois présidents du tribunal criminel des Quarante prendraient séance avec les six conseillers du doge, et participeraient à leurs fonctions, sauf quelques modifications peu importantes.

Le conseil du prince se trouva composé des six conseillers d'en haut et des trois présidents de la quarantie. Ces magistrats n'y siégeaient que deux mois, de sorte que peu à peu tous les membres considérables du premier tribunal de la république avaient eu successivement entrée au conseil, y avaient pris une connaissance générale des grandes affaires de l'État, et y avaient apporté cette connaissance des lois, ce respect pour les formes, qui doivent caractériser le magistrat. C'était une manière habile de donner à la magistrature la surveil-

(1) *Memorie storico-civili sopra le Successive Forme del Governo de' Veneziani*, da Sebastiano Crotta.

lance de l'administration, en l'y introduisant, en l'y faisant participer; mais en même temps elle ne pouvait y dominer, parce qu'elle s'y trouvait en minorité, et que ses membres n'y siégeaient chacun que deux mois de suite.

Telle fut la composition du conseil intime à partir de cette époque.

La nature des choses établit nécessairement des rapports entre ceux qui ont à délibérer sur les affaires et ceux qui sont chargés d'exécuter. La délibération est ordinairement subordonnée aux faits, et ceux qui exécutent sont censés en avoir une connaissance plus spéciale. Des sages

Les premiers agents d'exécution, les ministres, étaient six nobles, qu'on décorait du nom de sages du conseil, ou plus communément *sages-grands*. On exigeait qu'ils eussent atteint l'âge de trente-huit ans. Leurs fonctions ne duraient que six mois; ils ne pouvaient être réélus qu'après l'intervalle d'un semestre; mais, comme l'expérience et la capacité donnent nécessairement des droits aux places qui exigent des connaissances positives, on en a vu qui ont été réélus jusqu'à vingt-quatre fois (1).

Ces six ministres, chargés spécialement de la politique extérieure, devaient être appelés très-fréquemment dans le conseil de la seigneurie; ils finirent par y prendre habituellement séance.

L'importance de certaines branches de l'administration procura dans la suite le même privilége à ceux qui en furent chargés. Ainsi, pendant que la guerre de mer

(1) François Denato et Jean Pesaro.

était la principale affaire du gouvernement vénitien, les fonctionnaires chargés spécialement de tout ce qui avait rapport à la marine, et qu'on appelait les sages de la mer, prirent séance dans le conseil.

Quand leur importance diminua, ils y furent supplantés, en 1420, par des sages préposés à l'administration des provinces, qu'on appela depuis sages de terre-ferme; et enfin on admit dans le conseil, pour y acquérir la connaissance des affaires, de jeunes nobles à qui on donna le titre de sages des ordres, nom dont on ne connaît pas l'origine.

Ainsi l'action du gouvernement était concentrée dans la seigneurie, c'est-à-dire dans le doge assisté de ses six conseillers et des trois chefs de la quarantie criminelle. C'était là ce qui formait le conseil; et ce conseil prenait le nom de collége lorsqu'il se renforçait des six sages-grands, des cinq sages de terre-ferme et des sages des ordres, pareillement au nombre de cinq. Peu à peu les affaires politiques devinrent l'apanage exclusif des sages-grands, et les détails d'exécution, c'est-à-dire les ministères, furent laissés aux sages de terre-ferme.

XVIII. Marin Falier doge. 1354.

On donna pour successeur à Dandolo Marin Falier, de l'une des plus anciennes maisons de Venise, qui avait déjà donné deux doges à la république, Vital Falier en 1082, et Ordelafe, mort en combattant contre les Hongrois, en 1117. Après avoir occupé les principales dignités de la république, Marin Falier, déjà presque octogénaire, se trouvait en ambassade à Rome lorsqu'il apprit son élection. Le changement qui venait de s'opérer dans l'organisation du conseil ne portait aucune nouvelle atteinte à l'autorité personnelle du doge, déjà fort restreinte par les règlements antérieurs.

L'élévation de Falier sur le trône ducal paraissait terminer glorieusement une longue carrière. Venise ne devait pas s'attendre à voir son prince à la tête d'une conjuration.

Nées ordinairement d'une ambition trompée, les conjurations sont dirigées contre les dépositaires du pouvoir par ceux qui s'en voient exclus. Elles sont préparées par de longues haines, concertées entre des hommes qui ont des intérêts communs. On n'y trouve guère ni vieillards, parce qu'ils sont circonspects et timides, ni jeunes gens, parce qu'ils sont peu capables de dissimulation.

Celle que j'ai à raconter s'écarte de tous ces caractères. Elle fut entreprise par un homme qui, parvenu à la première dignité de sa patrie et à l'âge de quatre-vingts ans, n'avait rien à regretter dans le passé, rien à attendre de l'avenir; et ce vieillard était un doge ému par un sujet frivole, s'alliant, pour exterminer la noblesse, à des inconnus, au premier mécontent que le hasard lui avait présenté.

Un autre doge, trente ans auparavant, s'était fait un point d'honneur d'arracher au peuple le peu de pouvoir qui lui restait. Celui-ci conspira avec des hommes de la dernière classe contre les citoyens éminents; mais sans intérêt, sans plan, sans moyens, tant la passion est aveugle, imprévoyante dans ses entreprises.

Les négociations qui suivirent le désastre de la flotte de Pisani avaient rempli les premiers moments de l'administration du nouveau doge, et il avait eu du moins la consolation de signer la trêve qui rendait le repos à sa patrie.

Il donnait un bal le jeudi gras, à l'occasion d'une so- XXIV. Il reçoit une

30.

Offense d'un jeune patricien. 1355.

lennité (1) : un jeune patricien, nommé Michel Steno, membre de la quarantie criminelle, s'y permit auprès d'une des dames qui accompagnaient la dogaresse quelques légèretés que la gaieté du bal et le mystère du masque rendaient peut-être excusables. Le doge, soit qu'il fût jaloux plus qu'il n'est permis de l'être à un vieillard, soit qu'il fût offensé de cet oubli du respect dû à sa cour, ordonna qu'on fît sortir l'insolent qui lui avait manqué. Falier était d'un caractère naturellement violent (2).

Le jeune homme, en se retirant, le cœur ulcéré de cet affront, passa par la salle du conseil, et écrivit sur le siége du doge ces mots injurieux pour la dogaresse et pour son époux : *Marin Falier a une belle femme, mais elle n'est pas pour lui* (3).

Le lendemain cette affiche fut un grand sujet de scandale. On informa contre l'auteur, et on eut peu de peine à le découvrir. Steno, arrêté, avoua sa faute avec une ingénuité qui ne désarma point le prince, ni surtout l'époux offensé. Falier s'oublia jusqu'à manifester un ressentiment qui ne convenait ni à sa gra-

(1) Je suis ici la version la plus généralement reçue, qui est aussi celle de Marin Sanuto.

(2) « Non voglio restar di scrivere quello che ho letto in una cronica, cioè che Marino Faliero trovandosi podestà e capitano a Treviso, e dovendosi fare una processione, il vescovo stette troppo a far venire il corpo di Christo; il detto Faliero era di tanta superbia e arroganza che diede un buffetto al prefato vescovo, per modo ch' egli quasi cadde in terra. » C'est à l'occasion de cet acte de violence que l'historien (Marin Sanuto) ajoute que Dieu permit que Falier perdît ensuite l'esprit jusqu'à entrer dans une conspiration qui lui mérita la mort. Mais il ne dit pas qu'on le punit d'avoir frappé l'évêque.

(3) Marin Falieri dalla bella moglie, altri la gode ed egli la mantiene.

vité, ni à la supériorité de son rang, ni à son âge. Il ne demandait rien moins que de voir renvoyer cette affaire au conseil des Dix, comme un crime d'État; mais on jugea autrement de son importance; on eut égard à l'âge du coupable, aux circonstances qui atténuaient sa faute, et on le condamna à deux mois de prison, que devait suivre un an d'exil.

Plainte d'un ouvrier de l'arsenal contre un de ses chefs. Le doge encourage son ressentiment.

Une satisfaction si ménagée parut au doge une nouvelle injure. Il éclata en plaintes qui furent inutiles. Malheureusement le jour même il vit venir à son audience le chef des patrons de l'arsenal, qui, furieux et le visage ensanglanté, venait demander justice d'un patricien qui s'était oublié jusqu'à le frapper. « Com« ment veux-tu que je te fasse justice, lui répondit le « doge, je ne puis pas l'obtenir pour moi-même. — « Ah! dit le patron dans sa colère, il ne tiendrait qu'à « nous de punir ces insolents. » Le doge, loin de réprimander le plébéien qui se permettait une telle menace, le questionna à l'écart, lui témoigna de l'intérêt, de la bienveillance même, enfin l'encouragea à tel point, que cet homme, attroupant quelques-uns de ses matelots, se montra dans les rues avec des armes, annonçant hautement la résolution de se venger du noble qui l'avait offensé.

Celui-ci se tint renfermé chez lui, et écrivit au doge pour réclamer la sûreté qui lui était due. Le patron fut mandé devant la seigneurie; le prince le réprimanda sévèrement, le menaça de le faire pendre s'il s'avisait d'attrouper la multitude ou de se permettre des invectives contre un patricien, et le renvoya en lui ordonnant, s'il avait quelques plaintes à former, de les porter devant les tribunaux.

XXV. Le doge conspire avec des hommes du peuple.

La nuit étant venue, un émissaire alla trouver cet homme, qui se nommait Israel Bertuccio, l'amena au palais, et l'introduisit mystérieusement dans un cabinet où était le prince avec son neveu Bertuce Falier.

Là, l'irascible vieillard écouta avec complaisance tous les emportements et tous les projets de vengeance du patron, lui demanda ce qu'il pensait des dispositions des hommes de sa classe, quelle était son influence sur eux, combien il pourrait en ameuter, quels étaient ceux dont on espérait se servir le plus utilement. Bertuccio indiqua un sculpteur, d'autres disent un ouvrier de l'arsenal nommé Philippe Calendaro; on le fit venir à l'instant même, ce qui prouve à quel excès d'imprudence la colère peut entraîner. Un doge de quatre-vingts ans passa une partie de la nuit en conférence avec deux hommes du peuple, qu'il ne connaissait pas la veille, discutant les moyens d'exterminer la noblesse vénitienne.

Il était difficile qu'on soupçonnât un pareil complot, les conférences pouvaient se multiplier sans être remarquées; cependant il n'y en eut pas un grand nombre, car les conjurés se jugèrent, au bout de quelques jours, en état de mettre à exécution cette grande entreprise. Il fut convenu qu'on choisirait seize chefs, parmi les populaires les plus accrédités; qu'on les engagerait à prêter main-forte pour un coup de main d'où dépendait le salut de la république; qu'ils se distribueraient les différents quartiers de la ville, et que chacun s'assurerait de soixante hommes intrépides et bien armés. Ainsi c'était un millier d'hommes qui devaient renverser le gouvernement d'une ville si puissante; cela prouve

qu'il n'y avait pas alors des forces militaires dans Venise. On arrêta que le signal serait donné au point du jour par la cloche de Saint-Marc : à ce signal les conjurés devaient se réunir, en criant que la flotte génoise arrivait à la vue de Venise, courir vers la place du palais, et massacrer tous les nobles à mesure qu'ils arriveraient au conseil. Quand tous les préparatifs furent terminés, on arrêta que l'exécution aurait lieu le 15 d'avril.

La plupart de ceux qu'on avait engagés dans cette affaire ignoraient quel en était l'objet, le plan, le chef, et quelle devait en être l'issue. On avait été forcé d'initier plus avant ceux qui devaient diriger les autres. Un Bergamasque, nommé Bertrand, pelletier de sa profession, voulut préserver un noble, à qui il était dévoué, du sort réservé à tous ses pareils. Il alla trouver le 14 avril au soir le patricien Nicolas Lioni, et le conjura de ne pas sortir de chez lui le lendemain, quelque chose qui pût arriver. Ce gentilhomme, averti par cette espèce de révélation, d'un danger qui devait menacer beaucoup d'autres personnes, pressa le conjuré de questions, et n'en obtint que des réponses mystérieuses accompagnées de la prière de garder le plus profond silence. Alors Lion se détermina à se rendre maître de Bertrand jusqu'à ce que celui-ci eût dit tout son secret; il le fit retenir, et lui déclara que la liberté ne lui serait rendue qu'après qu'il aurait pleinement expliqué le motif du conseil qu'il lui avait donné.

XXVI. Découverte de la conjuration.

Le conjuré, qu'une bonne intention avait conduit auprès du patricien, sentit qu'il en avait déjà trop dit, et qu'il ne lui restait plus qu'à se faire un mérite d'une révélation entière. Il ne savait probablement pas tout,

mais ce qu'il révéla suffit pour faire voir à Lioni qu'il n'y avait pas un moment à perdre.

Celui-ci courut chez le doge pour lui communiquer sa découverte et ses craintes. Falier feignit d'abord de l'étonnement; puis il voulut paraître avoir déjà connaissance de cette conspiration, et la juger peu digne de l'importance qu'on y attachait. Ces contradictions étonnèrent Lioni; il alla consulter un autre patricien, Jean Gradenigo; tous deux se transportèrent ensuite chez Marc Cornaro; et enfin ils vinrent ensemble interroger Bertrand, qui était toujours retenu dans la maison de Lioni.

Bertrand ne pouvait dire jusqu'où s'étendaient les liaisons et les projets des conjurés ; mais il ne pouvait ignorer que le patron Bertuccio et Philippe Calendaro y avaient une part considérable, puisque c'était par eux qu'il avait été entraîné dans le complot.

Les trois patriciens que je viens de nommer convoquèrent aussitôt, non dans le palais ducal, mais au couvent de Saint-Sauveur, les conseillers de la seigneurie, les membres du conseil des Dix, les avogadors, les chefs de la quarantie criminelle, les seigneurs de nuit, les chefs des six quartiers de la ville, et les cinq juges de paix.

Cette assemblée envoya sur-le-champ arrêter Bertuccio et Calendaro. Ils furent appliqués l'un et l'autre à la torture. A mesure qu'ils nommaient quelque complice, on donnait des ordres pour s'assurer de sa personne. Lorsqu'ils révélèrent que la cloche de Saint-Marc devait donner le signal, on envoya une garde dans le clocher pour empêcher de sonner. Il était naturel que les coupables cherchassent à atténuer leur faute en nommant

leur chef : on apprit avec étonnement que le doge était à la tête de la conjuration.

Cette nuit même Bertuccio et Calendaro furent pendus devant les fenêtres du palais; des gardes furent placées à toutes les issues de l'appartement du doge. Huit des conjurés, qui s'étaient échappés vers Chiozza, furent arrêtés, et exécutés après leur interrogatoire.

XXVII. Marin Falier jugé et décapité. 1355.

La journée du 15 fut employée à l'instruction du procès du doge. Le conseil des Dix, dont une pareille cause relevait si haut l'importance, demanda que vingt patriciens lui fussent adjoints pour le jugement d'un aussi grand coupable. Cette assemblée, qu'on nomma la *Giunta*, fit comparaître le doge, qui, revêtu des marques de sa dignité, vint, dans la nuit du 15 au 16 avril, subir son interrogatoire et sa confrontation. Il avoua tout.

Le 16 on procéda à son jugement; toutes les voix se réunirent pour son supplice.

Le 17 à la pointe du jour les portes du palais furent fermées; on amena Marin Falier au haut de l'escalier des Géants, où les doges reçoivent la couronne; on lui ôta le bonnet ducal en présence du conseil des Dix. Un moment après le chef de ce conseil parut sur le grand balcon du palais, tenant à la main une épée sanglante, et s'écria : Justice a été faite du traître. Les portes furent ouvertes, et le peuple, en se précipitant dans le palais, trouva la tête du prince roulant sur les degrés.

Dans la salle du grand conseil, où sont tous les portraits des doges, un cadre voilé d'un crêpe fut mis à l'endroit que devait occuper celui-ci, avec cette inscription : *Place de Marin Falier, décapité.*

Pendant quelque temps on continua les recherches

contre ceux qui avaient trempé dans la conjuration. Il y en eut plus de quatre cents de condamnés à la mort, à la prison ou à l'exil. Le pelletier Bertrand réclamait la récompense qu'il croyait due à sa révélation; il eut l'insolence de demander un palais et un comté que Marin Falier possédait, une pension de douze cents ducats, et enfin l'entrée du grand conseil, c'est-à-dire le patriciat pour lui et sa postérité.

De tout cela on ne lui accorda qu'une pension de mille ducats, reversible à ses enfants, et il en témoigna si haut son mécontentement, qu'on fut obligé de l'exiler à son tour; mais telle était l'idée qu'on avait de cette nature de services, et telle était la politique du gouvernement pour les encourager, que le conseil fut sur le point d'admettre ce dénonciateur au nombre des patriciens (1).

(1) In un' altra cronica ho veduto che lo volevano fare del maggior consiglio. (Marin SANUTO, *Vite de' Duchi*, *Mar. Faliero.*)

André Navagier dit même formellement que toutes les demandes de Bertrand lui avaient été accordées. « Beltrame, per deliberazione del consiglio, fù dotato di ducati 1000 di provigione all' anno, e a lui e a suoi heredi donata una casa di valuta di ducati 2000, e fù fatto del maggior consiglio. Il quale non si contentando, ma richiedendo che li fosse donato il contado di Val di Marino, confiscato al doge decapitato, usava male parole contro la signoria; per le quali, nel medesimo consiglio, fù proceduto contro di lui; essendo stato in grazia liberato della forca, fu per anni 10 relegato a Ragusi. »

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

LIVRE Ier.

LIVRE II.

Livre III.

Livre IV.

Livre V.

Livre VI.

Livre VII.

LIVRE VIII.

FIN DU TOME PREMIER.

HISTOIRE

DE LA RÉPUBLIQUE

DE VENISE

TOME II

Paris. — Typographie de Firmin Didot frères, rue Jacob, 56.

HISTOIRE

DE LA RÉPUBLIQUE

DE VENISE

PAR P. DARU

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

PRÉCÉDÉE D'UNE NOTICE SUR SA VIE

PAR M. VIENNET

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

QUATRIÈME ÉDITION

AUGMENTÉE DES CRITIQUES ET OBSERVATIONS DE M. TIEPOLO
ET DE LEUR RÉFUTATION PAR M. LE COMTE DARU

TOME DEUXIÈME

PARIS
FIRMIN DIDOT FRÈRES, ÉDITEURS
IMPRIMEURS DE L'INSTITUT DE FRANCE
RUE JACOB, N° 56

1853

HISTOIRE

DE LA RÉPUBLIQUE

DE VENISE.

LIVRE IX.

Guerre contre le roi de Hongrie. — Perte de la Dalmatie. — Nouvelle peste à Venise. — (1355-1361.) — Fondation de la Bibliothèque de Saint-Marc, par Pétrarque. — Dernières révoltes de Candie. — Expédition contre Alexandrie. — Élection d'André Contarini. — (1361-1367.) — Nouvelle révolte de Trieste. — Démêlé avec l'évêque de Venise. — Guerre contre le seigneur de Padoue, le roi de Hongrie et le duc d'Autriche. — (1367-1377.) — Aventure de Charles Zeno. — Occupation de l'île de Ténédos. — Affaires de l'Orient. — Commencement de la guerre contre les Génois, le roi de Hongrie, le patriarche d'Aquilée et le seigneur de Padoue. — (1377-1378.)

Jean Gradenigo monta le 21 avril 1355 sur le trône teint du sang de Marin Falier. I. Jean Gradenigo doge. 1355.

Les fréquentes révoltes de Zara prouvaient encore moins l'esprit d'indépendance de ses habitants que la jalousie des rois de Hongrie. Ces princes ne pouvaient voir qu'avec dépit tous les ports de leurs États occupés par une république voisine. Jamais ils ne man-

quèrent de lui susciter des ennemis et de secourir les rebelles.

Guerre contre le roi de Hongrie.

Ce royaume, alors un des plus puissants de l'Europe, avait pour roi un prince d'un caractère brillant, chevaleresque, et une noblesse vaillante, riche, nombreuse, qui fournissait de grandes armées à son suzerain.

La trêve qui existait, depuis la dernière soumission de Zara, entre Louis de Hongrie et les Vénitiens était sur le point d'expirer. La seigneurie avait fort à cœur de conclure une paix définitive avec ce redoutable voisin. Celui-ci, que le crime de Jeanne de Naples, sa belle-sœur, avait déjà appelé en Italie, nourrissait l'espérance d'acquérir une grande influence dans ce beau pays. Peu disposé à se réconcilier avec la république, il mit à la paix qu'elle lui envoyait demander des conditions qui ne parurent pas acceptables. Par exemple, il exigeait que les Vénitiens lui fournissent une flotte pour passer en Italie avec son armée. Il consentait à leur laisser la paisible possession de la Dalmatie s'ils voulaient se reconnaître ses vassaux; et il fallait que cette vassalité fût constatée par un tribut et par un hommage annuel.

Il était pénible de consentir à reconnaître un suzerain; mais en s'y refusant la république aurait dû mettre promptement ses colonies en état de défense. Elles n'y étaient pas lorsque l'armée du roi vint subitement investir Trau, Spalatro, Zara, et quelques autres places de cette côte. On y envoya assez diligemment une flotte; mais pendant qu'on se préparait à repousser les Hongrois de ce côté, on apprit qu'une armée, dans laquelle il y avait, disait-on, cinquante mille hommes de cavalerie, allait entrer dans le Tré-

visan ; que le roi avait fait alliance avec le duc d'Autriche et le patriarche d'Aquilée, pour venir attaquer les possessions de la république sur le continent de l'Italie, et qu'enfin un traité avait été conclu avec le seigneur de Padoue, qui, oubliant la reconnaissance qu'il devait aux Vénitiens, s'engageait à fournir des vivres à leurs ennemis, tout en prétendant conserver sa neutralité.

Contre le duc d'Autriche et le patriarche d'Aquilée.

Cet orage ne tarda pas à éclater. C'était un spectacle aussi nouveau qu'effrayant pour l'Italie, de voir se déployer dans ses campagnes ces nombreux escadrons. Des États accoutumés à faire la guerre avec des troupes stipendiées n'auraient pu trouver les fonds nécessaires pour créer et entretenir une telle cavalerie, outre que les habitudes de la nation italienne la rendent peu propre à cette manière de combattre.

Le roi de Hongrie n'était pas un prince opulent ; mais il avait de grands vassaux, qui possédaient de vastes domaines dans des plaines couvertes de pâturages et par conséquent de chevaux ; et quand il appelait les seigneurs à la guerre, il voyait accourir des essaims d'hommes accoutumés à l'exercice des armes et du cheval. Il est vrai que les seigneurs n'étaient obligés qu'à un service de trois mois.

Les escadrons hongrois environnaient déjà la petite ville de Conégliano, et s'avançaient vers Trévise. On fut assez heureux pour que des troupes, rappelées en grande hâte de la côte de Dalmatie, parvinssent à se jeter dans cette dernière place. Elles étaient conduites par les provéditeurs Jean Delfino et Paul Loredan. Justiniani, leur collègue, tâcha de tenir la campagne avec quelques milices et le peu de troupes régulières qu'on

put rassembler; mais il était loin d'être assez fort pour pouvoir s'approcher des lignes ennemies et inquiéter les assiégeants. Conégliano succomba au bout de quelques jours; les défenseurs de Trévise n'en furent point découragés. Autour d'eux toute la province était inondée de partis qui la ravageaient pour pourvoir, encore bien difficilement, à la subsistance d'une cavalerie telle qu'on n'en avait jamais eu à nourrir dans ce pays.

II. Jean Delfino doge. 1356.

Sur ces entrefaites le doge Jean Gradenigo mourut, le 8 août 1356. On avait besoin d'un homme de guerre à la tête des conseils de la république; tous les suffrages se réunirent sur Jean Delfino : mais il était enfermé dans Trévise, et il devenait difficile même de lui faire parvenir l'avis de sa nomination. On demanda un sauf-conduit aux assiégeants; le roi ne voulut pas renoncer à l'espérance de faire prisonnier le chef de la république (1). La raison d'État dispense sans doute de faire des avantages à ses ennemis; mais quand on manque à la générosité, il ne faut pas manquer de vigilance. Jean Delfino, après s'être concerté avec Justiniani, qui se rapprocha de la place, en sortit une nuit avec un piquet de cavalerie, traversa les cantonnements des assiégeants, et arriva jusqu'à Marghera, où il s'embarqua pour Venise.

Le temps s'écoulait, et le roi voyait arriver l'époque où le service de ses vassaux allait expirer; il voulut presser les opérations du siége, et fit donner un assaut, qui fut vaillamment repoussé. Bientôt après il vit partir les principaux seigneurs, avec la plus grande partie de

(1) Il y a des historiens qui disent, au contraire, qu'il accorda noblement le sauf-conduit. (Voyez l'*Histoire de Padoue*, d'André GATARO, tom. XVII de la collection de MURATORI, p. 56.)

cette belle cavalerie, qui faisait la force de son armée; il fallut convertir le siége en blocus.

Dès que les Hongrois se furent éloignés, la colère des Vénitiens tomba sur le seigneur de Padoue. Ses États, dont il avait oublié qu'il était redevable à la république, furent ravagés par la petite armée de Marc Justiniani.

Les Vénitiens se vengent sur le seigneur de Padoue. 1357.

III. Le roi de Hongrie conquiert la Dalmatie. 1357.

L'hiver de 1357 fut employé à négocier une trêve de quelques mois sous la médiation du pape. Louis, au commencement de la campagne suivante, porta les principaux efforts de son armée sur les places de la Dalmatie. Presque toutes se rendirent; Zara fut surprise (1), et le gouverneur, Michel Falier, n'échappa point à une inculpation de lâcheté, danger que courent tous les gouverneurs qui ont manqué de prévoyance. On le punit par une amende, un an de prison et l'exclusion perpétuelle de tous les conseils. Le seul qui acquit de la gloire sur cette côte fut le commandant de la petite place d'Énone, Jean Justiniani, qui ne succomba qu'après avoir fait la plus vigoureuse défense et éprouvé toutes les horreurs de la disette.

La chute de tant de places fit sentir aux Vénitiens la nécessité d'obtenir la paix à quelque prix que ce fût. Des ambassadeurs allèrent la proposer, l'implorer. Les conditions que le roi dicta furent que la république renoncerait pour toujours à la Dalmatie, et rendrait toutes ses places, depuis le golfe de Quarnero, au-dessous de Fiume, jusqu'à Durazzo, qui est près de l'entrée de l'A-

(1) Preso Zara per tradimento d'un priore Tedesco di Santa-Croce, ch' era in Zara al servizio de' Veneziani, e la notte introdusse gli Ungari. (*Cronica della Guerra da Chiozza,* de Daniello Chinazzo; *Rerum Italicarum Scriptores,* tom. XV, p. 701.

driatique. C'était abandonner un littoral de plus de cent lieues, et une multitude d'îles et de ports.

IV. Délibération pour la cession de cette province. 1358.

Quand on en vint à délibérer dans le sénat sur l'acceptation de cette paix, ce fut un combat entre ceux qui regrettaient le plus la splendeur de la république et ceux qui voulaient mettre un terme à ses sacrifices et à son danger. « Ces conditions, disaient les uns, « sont si dures, qu'on a droit de s'étonner que vous « ayez pu les entendre. Si vous renoncez à la Dalmatie, « vous renoncez à être une puissance. Toute votre po- « pulation est là. Où recruterez-vous vos troupes? « Avec quoi armerez-vous vos flottes? Ces mêmes « ports, où vous trouviez un asile, deviendront les ar- « senaux de vos ennemis. Vous n'êtes plus les domina- « teurs du golfe, si une puissance rivale en occupe les « bords. La Dalmatie cédée, l'Istrie se trouve exposée « à de nouvelles invasions. Vous avez perdu les places « de cette côte, mais est-ce la première fois? Est-il « nouveau pour vous de voir le roi de Hongrie occuper « Zara? Vous n'avez point été défaits en bataille ran- « gée. Trévise se défend vaillamment, et continuera de « résister : la disette est moins à craindre pour elle que « pour l'innombrable cavalerie qui l'assiège. Vous avez « vu déjà le roi obligé de ramener son armée, après « quelques mois de campagne. Il a ravagé le pays, « mais le mal est fait ; il n'y trouvera plus les res- « sources qu'il a épuisées. Un prince qui n'a point une « armée permanente ne doit pas triompher d'un gou- « vernement qui a de la constance. Ne manquons pas « à notre fortune ; nous en avons vu quelquefois l'heu- « reux retour dans des circonstances plus désespérées. « Que l'energie du conseil ranime celle de tous les Ve-

« nitiens; tous sentiront que l'existence de la patrie « est attachée à la conservation de ces possessions, que « nous avons su garder pendant trois cent soixante « ans au prix de tant de sang, et dans des circons- « tances si diverses. »

Les partisans de la paix répondaient avec beaucoup de gravité : « La prudence de ce gouvernement a sur- « tout éclaté en ce que dans toutes ses délibérations « il a pris conseil, non des passions, mais des circons- « tances. Les conditions sont dures ; mais elles sont pro- « posées dans un temps où une guerre malheureuse « contre les Génois vient de ruiner notre marine. Vous « vous êtes vus n'ayant pas quatre galères pour re- « pousser quelques corsaires, qui venaient nous insul- « ter dans notre golfe ; il a fallu que d'opulents cita- « dins armassent, pour notre défense, des vaisseaux « destinés à leur commerce. Mais cette ressource même « ne nous reste plus : les fortunes privées, non moins « épuisées que la fortune publique, ne peuvent échap- « per à une destruction totale que par les travaux de « la paix. Sans doute il est pénible de céder de si belles « possessions, de renoncer à des titres si glorieusement « acquis. Mais que céderons-nous? Ce que l'ennemi « tient déjà. On vous dit que si vous cédez la Dalmatie « vous aurez à craindre pour l'Istrie. Vraiment voilà « une grande prévoyance ; on craint pour l'Istrie, on « a bien raison : l'ennemi l'occupe déjà ; aussi ceux « qui pensent qu'un danger à venir ne doit pas faire « oublier un danger présent vous disent-ils que rien « n'est plus urgent que d'obtenir la restitution de cette « province. Elle vous est offerte ; malheureusement « on ne vous offre pas en même temps la Dalmatie.

« Pour concevoir raisonnablement l'espérance de les « recouvrer l'un et l'autre, il faut établir, ou que nos « affaires peuvent s'améliorer, ou que celles du roi « peuvent devenir mauvaises. Or, quels moyens avons-« nous d'affaiblir le roi de Hongrie? Aucun. Quels « moyens d'améliorer notre situation, de recouvrer « nos forces? Un seul; la paix, le commerce.

« Toute notre application doit être de conserver la « république, de faire cesser pour elle un danger im-« minent. Qui peut nous assurer que les Génois veuil-« lent s'en tenir à une paix qu'ils nous ont fait acheter « si cher? Qu'ils ne prennent pas pour nous attaquer « de nouveau le moment où nous sommes engagés « dans une guerre désastreuse? Et alors quel espoir « de salut nous resterait-il? On dit qu'il ne faut pas « céder ces provinces; mais qu'on nous dise donc les « moyens de les reprendre. On dit que l'ennemi n'a « point gagné de bataille : remarquez que c'est parce « que vous n'avez point d'armée. Si la petite troupe « de Justiniani peut se présenter devant les Hongrois, « il faut lui envoyer l'ordre de combattre. Mais si vous « êtes convaincus qu'elle n'a conservé jusqu'ici son « existence qu'en évitant une action; si vous avez la « certitude qu'une défaite vous mettrait entièrement à « la merci du vainqueur et entraînerait la perte de vos « États de terre ferme, en même temps que le sacrifice « de la Dalmatie, vous recommanderez à votre général « de ne pas compromettre ce fantôme d'armée, dont « l'apparence vous donne encore la faculté de négocier.

« On conçoit qu'on se détermine à rejeter une paix « humiliante; mais il serait absurde de vouloir refuser « également et la paix et le combat. Cette paix que

« vous pouvez faire aujourd'hui, qui oserait vous ré-
« pondre que vous pourrez l'obtenir demain ? La gloire
« de ce sénat n'est pas d'avoir toujours été heureux,
« mais de s'être montré constamment sage ; il sait que
« dans toutes les affaires il faut apprécier les circons-
« tances. Les voir telles qu'on les desire, et non pas
« telles qu'elles sont, est une faiblesse. Rien n'est perdu
« si nous conservons la république, si nous lui donnons
« le temps de reprendre ses forces, et si la sagesse lui
« prépare les moyens de réparer ses pertes. »

Ces raisons prévalurent, et le traité fut signé le 18 février 1358. V. Paix. 1358.

Il y fut stipulé que le doge cesserait de prendre le titre de duc de Dalmatie et de Croatie ; que la seigneurie n'enverrait point de consuls dans les États du roi ; que les sujets de la république ne pourraient pas avoir des propriétés immobilières à Zara, et que ceux qui en avaient seraient tenus de les vendre ; que toutes les possessions de la seigneurie occupées par les troupes du roi, tant dans l'Istrie qu'en Italie, seraient évacuées, et qu'enfin, s'il arrivait que le roi eût à soutenir une guerre maritime, la seigneurie devrait lui fournir, aussitôt qu'elle en serait requise, une flotte de vingt-quatre galères, dont il payerait l'armement et l'entretien.

On convint, en cas de contravention aux conditions de cette paix, de prendre le pape pour juge, et de soumettre l'infracteur à l'excommunication et à l'interdit.

La perte de cette grande colonie donnait plus d'importance aux acquisitions que la république avait faites dernièrement dans le continent de l'Italie. On avait conquis la marche Trévisane sur le seigneur de Vérone ; cette province avait été cédée par un traité,

mais le droit antérieur du seigneur de Vérone lui-même n'était pas bien établi. Pour légitimer leur conquête, les Vénitiens imaginèrent de demander l'investiture de cette province à l'empereur, qui ne l'avait jamais possédée. C'était déjà un spectacle assez remarquable que la fière république de Venise sollicitant l'investiture d'une province déjà conquise par ses armes, et consentant à ne la tenir qu'à titre de fief de l'empire.

L'humiliation fut bien plus grande lorsque l'empereur Charles IV refusa cette investiture, en ajoutant qu'il ne pouvait approuver que les Vénitiens se fussent établis sans son aveu dans une province qui relevait de la couronne impériale.

Ainsi les Vénitiens avaient manifesté leurs scrupules sur la légitimité de leurs possessions, leurs craintes sur sa solidité; et ils avaient reconnu que cette province relevait de l'empire, sans obtenir même la permission de se dire les vassaux de l'empereur.

Le duc d'Autriche fait arrêter les ambassadeurs vénitiens. 1360.

Les ambassadeurs qui avaient été envoyés à la cour de ce prince éprouvèrent en revenant à Venise un nouvel outrage. Par une indigne violation des droits les plus sacrés, le duc d'Autriche les fit arrêter comme ils traversaient ses États.

VI. Récapitulation des malheurs de la république depuis l'établissement de l'aristocratie.

Telle était la situation de Venise en 1360, c'est-à-dire environ quarante ans après le changement opéré dans sa constitution. Il ne serait pas juste d'attribuer tous ses malheurs à cette seule cause, mais une partie en dérivait évidemment; et il faut au moins convenir que la fortune n'avait pas pris soin de justifier cette révolution qui avait remis le pouvoir aux mains de l'aristocratie. Immédiatement avant ce changement la république avait forcé tous les peuples de l'Italie à

reconnaître son droit de souveraineté sur l'Adriatique. Dès que Pierre Gradenigo fut monté sur le trône, les désastres se succédèrent. Le patriarche d'Aquilée insulta impunément la république. Elle perdit ses établissements en Syrie. Les Génois détruisirent ou prirent des flottes entières à Curzòla, à Gallipoli, à Sapienza. Ils firent trembler Venise au fond de l'Adriatique, et obligèrent sa population à rester sous les armes. Ils dictèrent un traité à la seigneurie. Trois conspirations la mirent en péril. Deux révoltes, une peste, survinrent après un anathème, qui séparait Venise de la communion des chrétiens. Le gouvernement se déshonora par son injustice dans l'usurpation de Ferrare. Ses ambassadeurs furent humiliés à Gênes, où ils achetèrent la paix; à Avignon, où ils essuyèrent sans murmurer les outrages de la suite du pape; à la cour de Hongrie, où ils signèrent, après avoir souvent imploré la paix sans l'obtenir, l'abandon de la plus belle province de la république; à la cour impériale, où on ne daigna pas même recevoir leurs hommages; enfin en Autriche, où on les retint deux ans en prison, malgré les instances de la seigneurie, réduite à solliciter leur liberté.

A cette époque si malheureuse la peste, qui avait dévasté l'Europe douze ans auparavant, la parcourait encore; mais cette fois elle descendait du nord au midi. Cette maladie, qui venait de moissonner à Avignon neuf membres du sacré collége, fut apportée en Italie par des soldats, et s'étendit sur Venise, où elle fit cependant moins de ravages que celle de 1348. Peste à Venise.

Il était triste pour Jean Delfino d'avoir été élevé au dogat, pour avoir le malheur d'attacher son nom au traité de Zara. Il en eut un violent chagrin; il éprouva bientôt

après la perte de la vue, et mourut le 11 juillet 1361.

VII. Lois somptuaires.

Le malheur des temps amena des institutions dont on est peut-être dispensé de faire honneur à la sagesse des législateurs. Les calamités publiques avaient renversé la plupart des fortunes particulières : le luxe dut exciter de l'indignation. On porta des lois somptuaires qui réglaient la table, les habits et les principales dépenses des citoyens de tous les rangs. Des magistrats furent institués spécialement pour faire observer ces règlements; et quoique les changements opérés dans les mœurs aient quelquefois suspendu momentanément l'empire de ces lois, elles n'ont pas cessé d'exister, et on y est toujours revenu après les avoir violées. Ce fut une chose importante pour le salut de l'aristocratie que de mettre les privilégiés dans l'impuissance d'étaler un faste qui aurait décelé leur vanité : la vanité excite la jalousie, et la jalousie est un premier pas vers la révolte. Le luxe, disait Paul Sarpi, serait bon s'il n'était que pour le riche et ne désemplissait que des vaisseaux trop pleins; mais souffrir un luxe général, c'est prendre tous les jours des remèdes au lieu de nourriture : celui qui par vanité fait plus qu'il ne peut finit par faire plus qu'il ne devrait.

Loi qui interdit le commerce aux patriciens.

Il y a des historiens qui placent à cette époque la loi qui interdit le commerce aux patriciens; mais on n'est pas d'accord sur sa date. Ce règlement devait avoir deux effets remarquables : de consoler les roturiers, et de maintenir parmi les nobles cette modération que les sages recommandent aux dépositaires du pouvoir dans le gouvernement de plusieurs (1). Il n'eût pas été

(1) MONTESQUIEU, *Esprit des Lois*, liv. V, ch. VIII.

juste que les patriciens, en même temps qu'ils excluaient les citoyens de l'autorité, voulussent être admis au partage de tous les profits de l'industrie; ils y auraient eu trop d'avantages sur les autres. Le commerce veut de l'égalité.

Les patriciens, en se privant de cette ressource, eurent un prétexte de plus pour se réserver tous les emplois publics, ce qui affermit le gouvernement aristocratique.

Mais, faute de moyens pour réparer ou pour agrandir leurs fortunes, la plupart tombèrent dans la médiocrité et dans le besoin, ce qui amena les choses au point où voulaient en venir les familles puissantes, à l'oligarchie. Si le commerce peut en un instant procurer des richesses immenses, il peut les enlever de même; ce sont deux extrémités également dangereuses dans la république; d'ailleurs, cette profession donnant nécessairement à ceux qui l'exercent des intérêts dans l'étranger, doit, dans certains cas, mettre leur intérêt privé en opposition avec celui de la patrie.

Au reste, j'aurai dans la suite plusieurs occasions de faire remarquer que si cette loi remonte en effet jusqu'au milieu du quatorzième siècle, on s'en écarta souvent dans les siècles suivants, et que la noblesse vénitienne n'a presque jamais cessé de partager les bénéfices du trafic avec les négociants de profession.

Il y a dans les statuts de l'inquisition d'État un article (1) qui paraît fixer d'une manière assez précise la date de cette loi, puisqu'il la cite comme rendue de-

(1) Art. 4 du *Supplément aux Statuts de l'inquisition d'État*, man. de la Bibl. du Roi. — N° 1010 $\frac{11}{264}$ et $\frac{5\ 5}{10462}$.

puis l'an 1400; mais il fournit en même temps la preuve qu'elle était tombée en désuétude, par les dispositions qu'il ordonne pour la remettre en vigueur.

VIII. Laurent Celsi doge. 1361. La plupart des historiens rapportent que les électeurs étant assemblés pour donner un successeur à Jean Delfino, les suffrages se trouvaient partagés entre plusieurs candidats, lorsque le bruit se répandit dans Venise que l'amiral du golfe, Laurent Celsi, venait de rencontrer une flotte génoise et l'avait battue complétement. Cette nouvelle, parvenue au conclave des électeurs, avait réuni toutes leurs voix en faveur de Laurent Celsi, qui auparavant n'était point au nombre des concurrents. Mais bientôt après on apprit que cet avis était faux; les électeurs furent un peu honteux de leur précipitation, et une loi s'ensuivit qui pour l'avenir leur interdisait absolument toute communication avec le dehors. Ceux qui racontent de cette manière les circonstances de cette élection oublient que Venise était alors en paix avec Gênes (1).

IX. Pétrarque à Venise. Il donne sa bibliothèque à la république. A cette époque Pétrarque, qu'une ancienne amitié pour les princes de Carrare appelait de temps en temps à Padoue, vint faire quelque séjour à Venise. Il y avait déjà paru, comme ambassadeur de Visconti, pour proposer la paix entre la république et les Génois. Quoiqu'il n'eût pas réussi dans cette négociation, il jouissait dans cette capitale de toute la considération que doivent procurer de grands talents, l'opulence, une grande influence et la faveur de presque tous les princes contemporains. Pétrarque paraissait aimer beaucoup le

(1) Pierre JUSTINIANI, liv. IV, dit « que la nouvelle de cette prétendue victoire avait été portée par un Génois, mais non pas que la victoire avait été remportée sur les Génois. »

séjour de Venise, qu'il appelait la merveille des cités. Il y était arrivé avec sa bibliothèque, fidèle compagne de ses voyages. Cette circonstance prouverait qu'elle n'était pas extrêmement nombreuse; mais à cette époque les manuscrits étaient des trésors, et le noble zèle de cet ami, de ce restaurateur des lettres, lui avait fait consacrer une partie de sa fortune et de son temps à rassembler un grand nombre d'auteurs dont les exemplaires étaient encore à peu près uniques.

L'illustre poëte ne crut pas pouvoir mieux s'acquitter de l'hospitalité qu'il recevait chez les Vénitiens qu'en leur léguant sa bibliothèque. Voici la lettre qu'il écrivit à ce sujet : « François Pétrarque désire léguer les livres qu'il possède et ceux qu'il pourra posséder, à l'avenir, à saint Marc, l'Évangéliste. Il croit pouvoir y mettre cette condition qu'ils ne seront vendus, ni aliénés, ni dispersés; et qu'un local à l'abri des eaux et de l'incendie sera assigné pour y conserver cette bibliothèque, en mémoire du donateur, pour la plus grande gloire du saint patron, et pour la consolation des hommes studieux, qui pourront la fréquenter avec plaisir et avec fruit. S'il forme ce vœu, ce n'est pas qu'il oublie que ses livres ne sont ni bien précieux ni en grand nombre; mais c'est qu'il a conçu l'espérance que cette collection s'accroîtrait sous les auspices d'une si glorieuse république. Les illustres patriciens, les citadins patriotes, les étrangers mêmes pourront, par la suite, l'enrichir d'une partie de leur bibliothèque, et la rendre aussi considérable que les fameuses bibliothèques de l'antiquité. Les moins éclairés sentiront que ce monument ne sera pas inutile à la gloire de la patrie, et le donateur se félicitera d'en avoir posé les premiers

fondements. » Le conseil déclara qu'il acceptait cette offre d'un homme qui n'avait point d'égal dans la théologie, dans la philosophie morale, ni dans la poésie (1). Il y avait peut-être un peu d'hyperbole dans cet hommage rendu à la théologie du poëte ; mais il n'en était pas moins beau à un particulier de donner l'idée de former une de ces précieuses collections, que les gouvernements négligent souvent même d'entretenir.

Une maison fut assignée pour le logement du donateur et de ses livres. Cette collection, fruit de la passion de Pétrarque pour la propagation des connaissances humaines, devint le noyau de la bibliothèque de Saint-Marc. Entre les ouvrages qui y furent mis pour la première fois à la disposition des hommes studieux, il y avait un manuscrit d'Homère, donné à Pétrarque par Nicolas Sigeros, ambassadeur de l'empereur d'Orient; un Sophocle, qu'il tenait de Léonce Pilate, son maître de grec; une traduction latine de l'*Iliade* et de l'*Odyssée*, par le même Léonce Pilate, et copiée de la main de Bocace, son disciple; un exemplaire de Quintilien; enfin la plupart des ouvrages de Cicéron, à la transcription desquels Pétrarque lui-même avait consacré des années (2). Je ne demanderai point l'indulgence des lecteurs pour ces détails.

On reproche aux Vénitiens de n'avoir pas apporté à

(1) « La proposta di Francesco Petrarca, soggetto che già gran pezzo non ha havuto pari al mondo, e che nella christianità, nella philosophia morale e nella poesia non ha chi gli sia uguale. » *Histoire de* Paul MOROSINI, liv. XIII. J'en ai traduit la lettre de Pétrarque, qu'il rapporte. La lettre et la réponse sont aussi dans la *Chronique* de Marin SANUTO.

(2) GINGUENÉ, *Histoire Littéraire de l'Italie*, chap. XII, section 2.

la conservation de ce dépôt tout le soin que méritait une si illustre origine.

Le duc d'Autriche n'était pas en guerre avec la république, quoiqu'il l'eût insultée dans la personne de ses ambassadeurs. Une brouillerie qui survint entre le patriarche d'Aquilée et ce prince fit craindre à celui-ci que les Vénitiens ne profitassent de l'occasion pour manifester leur ressentiment. Il chercha à se réconcilier avec la seigneurie, et il ne lui en coûta que d'écrire au doge qu'il désirait voir la superbe Venise. Le conseil lui fit témoigner toute la joie qu'on aurait à l'y recevoir. Il y vint, en effet, emmenant avec lui une suite de plus de mille personnes, parmi lesquelles étaient les deux ambassadeurs vénitiens, qu'il venait de tirer de la prison où il les avait retenus pendant deux ans. C'est ainsi que cette violation du droit des gens fut réparée, et il en coûta une somme considérable à la république pour signaler par des fêtes sa réconciliation avec un voisin dont elle avait à se venger.

X. Paix avec le duc d'Autriche.

Les traités qu'elle venait de signer avec Gênes et avec le roi de Hongrie avaient dû porter une grande atteinte à sa considération au dehors. Les Candiotes entrevirent l'espoir de se détacher d'une métropole qui venait d'abandonner la plus importante de ses colonies. Cette fois ce ne fut pas une révolte des indigènes, ce fut l'explosion du mécontentement de toute la population vénitienne de l'île, qui murmurait depuis longtemps de ce que pas un des membres de ces anciennes familles transportées autrefois de Venise dans la colonie n'était appelé aux magistratures de la métropole. Ils avaient demandé qu'on choisît parmi eux vingt sages, pour les représenter dans le grand conseil et y défendre leurs

XI. Révolte de Candie.

intérêts. Un gouverneur avait eu l'imprudence de leur répondre : « Est-ce qu'il y a des sages parmi vous? » Cette raillerie insultante avait dû les irriter. Ce fut bien pis lorsqu'ils se virent réduits pour toujours à la condition de sujets par la révolution qui ferma définitivement l'entrée du grand conseil à ceux qui n'en faisaient point partie. La révolte, conséquence immédiate de cette révolution, est encore une circonstance qui peut servir à la faire apprécier. Frà Paolo Sarpi a dit (1) : L'établissement des colonies fut très-salutaire à la république romaine, parce qu'elles conservèrent toujours de l'attachement pour leur patrie, et que dans la suite des temps elles apprivoisèrent les naturels du pays; au lieu que les citoyens transplantés en Candie sont eux-mêmes devenus sauvages. Il fallait dire que l'effet fut différent parce que les systèmes de conduite furent contraires. Les Romains accordaient aux colons de nouveaux droits comme citoyens de la métropole; les Vénitiens privèrent de leurs anciens priviléges les citoyens qu'ils envoyèrent à Candie.

Ceux-ci saisirent pour éclater le prétexte d'un impôt, d'ailleurs assez léger, qu'on venait d'établir pour la réparation de leur port. Ils prirent les armes, se jetèrent sur le gouverneur, menacèrent sa vie, le mirent en prison avec ses conseillers, et choisirent pour chef un nommé Marc Gradenigo. On voyait à la tête de ce mouvement deux autres hommes du même nom; mais l'histoire ne dit pas qu'ils fussent parents de celui qui avait opéré la révolution cause première de cette révolte.

(1) Dans son livre intitulé : *Opinione in qual modo debba governarsi la Repubblica Veneziana.*

L'envie de rompre absolument, et pour toujours, avec la métropole alla jusqu'à ce point que les rebelles ne voulurent plus rien avoir de commun avec elle, même le culte. Pour se séparer de la république ils n'hésitèrent pas à se séparer de l'Église latine : ils embrassèrent le schisme des Grecs, et, ce qui était presque une plus criminelle apostasie aux yeux des Vénitiens, ils ne voulurent plus reconnaître saint Marc pour leur patron, et lui substituèrent saint Tite.

Cependant on armait toute la population de Candie, on ouvrait les prisons pour enrôler indistinctement les accusés et les criminels, et on massacrait ceux qui, par prudence ou par attachement pour l'ancien ordre de choses, se permettaient de désapprouver l'insurrection.

La métropole prit dans le commencement des mesures propres à faire croire qu'elle n'était guère en état de la punir. Elle envoya d'abord trois personnages considérables, pour tâcher de ramener les rebelles dans le devoir par des exhortations. Un Zéno, un Soranzo, un Morosini, se présentèrent vainement à l'entrée du port, on ne leur permit pas de mettre pied à terre ; des menaces même les contraignirent de s'éloigner et de venir rendre compte à Venise qu'ils avaient vu flotter l'étendard de saint Tite sur les tours de Candie.

Le mauvais succès de cette tentative n'empêcha point qu'on n'y revînt une seconde fois. Cinq autres députés, non moins vénérables, vinrent éprouver une réception plus injurieuse encore que le refus de les entendre. On leur permit de débarquer ; ce fut pour les conduire à l'audience du gouverneur de l'île, au travers des rangs d'une armée assez nombreuse, et des flots d'une populace qui oubliait le respect dû à leur caractère et à leurs

noms. Les places, les rues, les fenêtres, les toits étaient couverts du monde. Ce fut un spectacle propre à exalter l'effervescence des insurgés, que de voir André Contarini, chef de la députation, Pierre Ziani, François Bembo, Jean Gradenigo et Laurent Dandolo, marchant entre deux haies de soldats, traversant les rues de cette ville qui leur obéissait naguère, et accompagnés des huées insolentes de cette multitude. Leur gravité ne se démentit point; mais il était difficile qu'ils espérassent quelque succès de leurs exhortations: on ne croyait plus à la modération ni à la force de la seigneurie.

En effet, elle mettait une telle circonspection dans ses mesures, que lorsqu'elle vit revenir les députés et qu'elle eut perdu l'espérance de ramener les Candiotes par la persuasion, elle écrivit à toutes les puissances de l'Italie, aux rois de France, de Naples, et à l'empereur, pour les prier de ne fournir aucune assistance aux sujets rebelles qu'elle avait à punir; et ce ne fut qu'après avoir obtenu cette promesse que le conseil commença à délibérer sur les mesures militaires qu'il avait à prendre : encore y eut-il, dans ce conseil, beaucoup d'avis pour un parti mitoyen, qui consistait à faire seulement bloquer l'île par dix galères, sans entreprendre une attaque.

Tout cela annonçait une extrême faiblesse. On en sera moins étonné si on considère que la république, épuisée par deux guerres malheureuses, et plus encore par le dernier traité de paix, n'avait plus de population sur laquelle elle pût recruter son armée. Il fallait bien réserver les Vénitiens pour le service des vaisseaux : on avait perdu la Dalmatie; les habitants de la marche Trévisane étaient de nouveaux sujets; on ne pouvait

pas raisonnablement les mener contre les Candiotes révoltés. Il ne restait donc d'autre ressource que de former une armée de ces hommes à charge à leur propre pays, faisant de la guerre leur unique existence et parcourant les parties de l'Europe en proie à des guerres civiles, pour se vendre tour à tour aux diverses factions. L'Italie en était alors infestée; mais pour former une armée avec de pareils éléments il fallait du temps et de l'argent.

XII. Départ d'un armement qui soumet cette île. 1364.

Aussi l'année 1364 était-elle déjà commencée lorsque l'expédition se trouva prête. On jeta les yeux pour la commander sur un capitaine véronais nommé Luchino dal Verme, qui était alors à la tête des troupes du seigneur de Milan. Il vint recevoir des mains du doge l'étendard de la république, et partit le 10 avril sur une flotte de trente-trois galères que commandait Dominique Michieli, et qui portait six mille hommes de débarquement. C'était tout ce que la puissante Venise envoyait pour reconquérir l'île aux cent villes. La colonie et la métropole ne ressemblaient plus à ce qu'elles avaient été.

Les insurgés avaient assez mal profité du temps qu'on leur avait laissé. Ils avaient assassiné plusieurs des insulaires qu'on soupçonnait de regretter le gouvernement des Vénitiens. Marc Gradenigo lui-même, ce chef que les rebelles s'étaient donné, n'avait pas été à l'abri de leurs soupçons et de leur fureur. Quand un peuple en insurrection tourne ses armes contre ses chefs, c'est qu'il ne sait plus où se prendre. Il y eut parmi ceux-ci une telle confusion, qu'ils voulurent se donner aux Génois; mais Gênes, déchirée par des factions rivales, brouillée pour jamais avec les Visconti, dont elle avait

secoué le joug, n'osa braver à la fois tant d'inimitiés, en recommençant la guerre contre les Vénitiens.

L'armée débarqua sans obstacle, le 7 mai, sur la côte de Candie, à quelques lieues de la capitale. Le 10 Luchino dal Verme se mit en marche, força le passage d'un défilé où les insulaires étaient postés, et arriva jusqu'aux portes de la ville, dont il emporta, après l'avoir brûlé, le faubourg, pendant que la flotte paraissait à l'entrée du port. Les rebelles furent surpris de cette attaque vigoureuse, comme s'ils n'eussent pas dû s'y attendre; et ces hommes, qui s'étaient montrés si opiniâtres pour repousser toute proposition d'accommodement, n'eurent pas la fermeté de soutenir un assaut. Ils envoyèrent des députés qui se prosternèrent aux pieds de Michieli en implorant leur pardon. L'amiral les reçut avec un front sévère, se fit ouvrir les portes, s'empara du port, entra dans la capitale avec ses troupes; mais ce ramas de mercenaires de toutes les nations qui composait l'armée de débarquement se mit à piller la ville. On eut beau les rappeler sous les drapeaux, il fallut les attaquer de vive force pour leur faire cesser le pillage, et punir quelques-uns de leurs chefs du dernier supplice, entre autres un jeune Visconti, parent des seigneurs de Milan.

Cette exécution faite, on s'occupa de la punition des révoltés. Beaucoup perdirent la vie sur l'échafaud, quelques-uns se sauvèrent dans les îles voisines, d'autres allèrent chercher un asile dans les montagnes; leurs têtes furent mises à prix, et tout le reste se soumit, trop promptement pour qu'il fût possible de croire que ce retour fût l'effet du repentir.

La conquête de Candie n'avait coûté que trois jours.

La nouvelle en fut reçue à Venise avec des transports de joie. On célébra cet heureux événement par des fêtes, par des tournois, auxquels d'illustres étrangers prirent part. Vingt-cinq gentilshommes y parurent, menant chacun dix dames vêtues de brocard d'or. Le doge présidait à ces brillantes solennités du haut d'une estrade placée sur le portique de Saint-Marc. Il avait à sa droite Pétrarque, dont la présence rappelait une autre espèce de triomphe.

XIII. Marc Cornaro doge. 1365.

Croisade contre Alexandrie. 1365.

Les succès inespérés disposent aux imprudences. Pendant que le gouvernement vénitien était dans l'ivresse de cette conquête, le roi de Chypre Pierre de Lusignan sollicitait une croisade contre le soudan d'Égypte. Le pape n'avait pas manqué d'en approuver le projet; mais les principaux souverains de l'Europe étaient alors engagés dans des affaires qui ne leur permettaient pas de tourner leurs regards vers l'Orient. Lusignan, en arrivant à Venise, où il espérait trouver une armée de croisés, fut cruellement trompé dans son attente : par le conseil et avec l'appui du légat il exposa son plan à la seigneurie, et parvint à l'entraîner jusqu'à y prendre part. Ce plan fut adopté avec une légèreté qu'on n'a pas eu souvent à reprocher au gouvernement de Venise. Le doge Laurent Celsi venait de mourir le 18 juillet 1365, et son successeur Marc Cornaro, affaibli par l'âge, avait peu d'influence dans les conseils.

Il s'agissait de surprendre la ville d'Alexandrie en Égypte. Le roi de Chypre assurait que cette place devait être emportée d'un coup de main; mais, en admettant cette possibilité, il fallait savoir comment une petite armée se maintiendrait dans le pays, et enfin ce que les Vénitiens pouvaient gagner à se brouiller avec le

soudan, qui jusqu'ici les avait laissés faire paisiblement leur commerce.

Ces réflexions, qui devaient venir dans l'esprit de tout le monde, furent écartées, et on fit partir une flotte, qui, réunie à celle du roi de Chypre et à un renfort envoyé par le grand maître de Rhodes, portait une petite armée de dix mille hommes et de quatorze cents chevaux. C'était avec de pareilles forces qu'un roi qui avait beaucoup d'expérience et un gouvernement renommé pour sa sagesse entreprenaient la conquête d'une telle place sur le soudan d'Égypte (1).

L'armée parut devant Alexandrie le 2 octobre, prit terre à la vue de quelques troupes accourues sur le ri-

(1) Nous possédons un document qui nous met à portée d'apprécier d'une manière très-approximative les frais de cette expédition. Le vénitien Marin Sanuto présenta au pape, en 1321, son plan d'une descente en Égypte; voici comme il en évalue les dépenses : « Et si votre sainteté daigne s'informer de ce qu'il en coûtera annuellement pour ces quinze mille hommes de pied et ces trois cents cavaliers, pour les vaisseaux, les vivres et autres objets nécessaires, et pour les sacrifices qu'occasionnerait la négociation à entamer avec les Tartares, je réponds qu'en trois ans cette dépense s'élèverait à vingt-une fois cent mille florins, en comptant le florin pour deux sols de gros de Venise : savoir, six cent mille florins chaque année, l'une dans l'autre, pour la solde, les munitions et l'entretien de la bonne harmonie avec les Tartares; et pour les vaisseaux, l'armement, le campement, les remontes, trois cent mille florins en trois ans : en tout sept cent mille florins par an. » (*Secreta Fidelium Crucis,* liv. IIe, Ire partie, chap. IV.)

Évaluons l'homme de cheval au triple d'un fantassin; il en resulte qu'une armée de quinze mille hommes d'infanterie et de trois cents chevaux, coûtant par an six cent mille florins, une armée de dix mille fantassins et de quatorze cents chevaux devait coûter cinq cent trente-cinq mille huit cent quarante-neuf florins, et en y ajoutant trois cent mille florins, pour les premiers frais d'expédition, huit cent trente-cinq mille huit cent quarante-neuf florins. Marin Sanuto evalue

vage, les repoussa jusque dans la ville, donna un assaut, et pénétra dans l'intérieur des remparts; mais les habitants se réfugièrent au delà d'un large canal, et les assaillants, comme s'ils n'eussent pas dû prévoir cet obstacle, renoncèrent à leur entreprise aussi légèrement qu'ils l'avaient conçue, pillèrent la ville, et se rembarquèrent quatre jours après. Cette folie n'eut d'autre résultat que de brouiller les Vénitiens avec le soudan. Il fit séquestrer leurs marchandises, mettre les marchands aux fers, et il fallut que la république lui envoyât de riches présents pour se réconcilier avec lui.

L'année 1365 n'était pas terminée qu'une nouvelle révolte éclata dans Candie. Les rebelles, ayant à leur XIV. Dernière révolte de

le florin à deux sols de gros de Venise : cette proportion ne devait pas avoir varié sensiblement de 1321 à 1365 : ainsi, cette expédition dut coûter un million six cent soixante-onze mille sept cent quatre-vingt-dix-huit sols de gros. Un sol était la vingtième partie de la livre, et la livre valait dix ducats, qui à cette époque paraissent avoir valu chacun à peu près dix-sept francs de notre monnaie d'aujourd'hui.

D'où il suivrait que l'armée dont il s'agit devait coûter quatorze millions deux cent dix mille deux cent quatre-vingt-deux francs, c'est-à-dire mille francs par an et par homme.

Mais il faut chercher la preuve de cette appréciation en la comparant à des valeurs fixes, qui sont les régulatrices de toutes les autres, les denrées.

SANUTO nous en fournit les moyens : « La livre de pain biscuité, dit-il (livre IIe, IV^c partie, chap. X), valait quatre deniers et un tiers, petite monnaie. » D'après cela, voici comme il calcule :

« La livre de biscuit coûte quatre deniers et un tiers. La ration journalière d'homme, qui est d'une livre et demie, coûtera six deniers et demi. Les quarante-cinq livres que l'homme aura consommées en trente jours coûteront seize sols trois deniers, petite monnaie; et en douze mois cinq cent quarante livres de biscuit auront coûté six sols de gros, un gros et quatre petits deniers. Il résulte de ces données que puisque six sols un gros et quatre petits deniers représentaient à cette époque cinq cent quarante livres de pain, un million six cent soixante-

Candie. 1365. tête trois frères de la famille des Calenge, alors l'une des plus considérables du pays, adoptèrent un système de guerre qui ne permettait pas aux Vénitiens de les réduire par un coup décisif. Au lieu de chercher à s'emparer de la capitale, ils fortifièrent tous les châteaux de l'île que leur position rendait faciles à défendre, surprirent les garnisons de quelques places, et s'établirent dans un grand nombre de postes où ils pouvaient combattre avec avantage.

1366. Le gouverneur rassembla ses forces, demanda de prompts secours, et dans le courant de l'année 1366 ses troupes eurent à faire une pénible guerre de postes, à

onze mille sept cent quatre-vingt-dix-huit sols devaient en représenter cent quarante-neuf millions deux cent dix-huit mille trois cent trente-quatre.

La livre de Venise ne valait (dans les derniers temps du moins) que 477 millièmes de kilogramme. Ainsi cette quantité équivalait à soixante-onze millions cent soixante-dix-sept mille cent quarante-cinq kilogrammes. Il ne s'agit plus que de savoir à combien le kilogramme de ce pain serait évalué aujourd'hui : nous ne pouvons le faire avec certitude, parce que nous ne savons pas précisément de quoi était composé à cette époque le pain que les Vénitiens donnaient à leurs gens de mer ; supposons que le kilogramme valût vingt centimes, nous trouverions que cette quantité coûterait quatorze millions deux cent trente-cinq mille quatre cent neuf francs.

Le résultat de ces deux calculs est tellement identique, qu'ils paraissent se servir réciproquement de preuves. D'après le premier, le sol de gros équivalait à huit francs cinquante centimes de notre monnaie, et d'après le second, à huit francs cinquante et un centimes.

Sanuto fournit des données pour essayer le même calcul sur le vin, la viande salée, les légumes, etc.; mais le peu de fixité de la valeur de ces denrées et les incertitudes sur la valeur des mesures anciennes, rendraient le calcul trop hypothétique.

Il résulte de son compte que la nourriture d'un homme, en pain, vin, viande salée, fèves et fromage, revenait pour un an à douze sols de gros, c'est-à-dire à cent deux francs.

prendre une multitude de châteaux, à ravager les pays, pour affamer de petites garnisons, à poursuivre, avec d'incroyables fatigues, quelques chefs qui leur échappaient, enfin, après beaucoup de sang versé dans les combats, on eut le loisir d'en répandre sur les échafauds. Presque tous les moteurs de cette insurrection la payèrent de leur tête ; les femmes et les enfants des Calenge ne furent pas épargnés. Ce fut le dernier soupir de la liberté dans cette île, dont les habitants s'étaient débattus pendant cent soixante ans sous le joug que leur imposait un peuple séparé d'eux par de vastes mers.

Paul Lorédan, l'un des provéditeurs, rendit compte en ces termes des mesures rigoureuses qui venaient d'être prises pour assurer la soumission de cette colonie (1).

« Sérénissime prince, très-illustres et très-excellents « seigneurs, dit-il au sénat, la bonté de la Providence « vient de mettre fin à une cruelle guerre. Cette île « fameuse, qui vous a coûté tant de sang et de si longs « efforts, nous avons la satisfaction de vous annoncer « qu'elle est en votre possession pour toujours ; vos « armes l'ont soumise et ont rendu impossible toute « nouvelle rébellion. Vous avez confondu la coupable « espérance des ennemis du nom vénitien, qui se flat- « taient de vous voir dépouillés de vos possessions « dans les mers de l'Orient. Chargés par vous de re- « connaître l'état de cette colonie et d'en assurer la « tranquillité ultérieure, nous avons à vous rendre

(1) Je traduis ce rapport de l'*Histoire de* Pierre JUSTINIANI, liv. V ; il y dit que Paul Lorédan *era huomo di bella maniera di dire,* ce qui doit faire croire qu'on a eu quelque soin de conserver sa harangue, qu'au reste j'abrège beaucoup.

« compte des mesures qui nous ont paru indispensa-
« bles. Les rebelles n'ont plus de chefs; des exemples
« terribles ont été faits pour effrayer ceux qui vou-
« draient le devenir. Les châteaux qui leur servaient
« de retraites, les villes de Lasithe et d'Anapolis, tous
« les forts enfin que nous n'avons pas jugé conve-
« nable d'occuper ont été rasés; les habitants en ont
« été transportés ailleurs; le pays qui les environne
« demeurera inculte; il est défendu, sous peine de la
« vie, même d'en approcher. Tous les règlements
« qui pouvaient entretenir l'orgueil ou l'esprit d'indé-
« pendance des colons ont été abrogés. Les indigènes
« n'auront plus aucune part à l'administration ni aux
« magistratures, et leur obéissance vous sera garantie
« par la surveillance qu'exerceront sur eux vos fidèles
« mandataires. »

Cette pacification, si on peut appeler de ce nom la soumission qui suit une pareille guerre et de telles vengeances, termina le règne de Marc Cornaro. Ce doge mourut le 13 juin 1367.

XV. Nouveaux règlements. 1367.

Les correcteurs des lois firent adopter à cette occasion quelques règlements que je vais rapporter, pour caractériser la dépendance dans laquelle les deux grands corps de l'État cherchaient à tenir le prince.

Déjà, à la mort de Laurent Celsi, on avait arrêté que le doge élu ne pourrait s'excuser d'accepter cette dignité sans avoir pris l'avis et obtenu l'assentiment de ses conseillers; que ses motifs d'excuse seraient jugés par le grand conseil, et ne pourraient être admis qu'autant que les deux tiers des voix seraient favorables à la demande de l'élu; que tous les mois on s'assurerait si le doge était exact à payer les gens et les dépenses

de sa maison, et que, faute par lui de le faire, les avogadors retiendraient sur ses revenus une somme suffisante pour y pourvoir; qu'il ne pourrait employer les deniers publics aux réparations ou à l'embellissement du palais ducal, sans y être autorisé par ses conseillers, par les trois quarts des membres de la quarantie et par les deux tiers des voix du grand conseil; qu'il ne pourrait faire aucune réponse aux ministres étrangers, sans l'avoir soumise aux conseillers de la seigneurie.

On ajouta à ces dispositions, en 1367, que dans les conseils le doge ne pourrait jamais s'opposer à ce que les avogadors missent en délibération une proposition qu'ils auraient arrêtée, parce que ceux-ci étaient spécialement chargés de voter pour l'intérêt de la république; mais que seulement il pourrait exposer dans le conseil les raisons qu'il avait de la combattre. On descendit jusqu'à des soins minutieux pour lui imposer des entraves. On fixa la somme à mettre à sa disposition pour la réception des étrangers de marque, et il fut réglé que cette somme ne pourrait excéder mille livres par an. On ajouta que dans les six premiers mois de son élection il serait obligé de se faire faire au moins une robe de brocard d'or; qu'enfin, ni lui, ni ses enfants, ni sa femme, ne pourraient recevoir aucun présent, tenir aucun fief, ni cens, ni emphytéose, posséder aucun immeuble hors des limites du duché, et que s'ils en possédaient ils seraient obligés de les vendre. Or, si on considère que le territoire appelé le *Dogado* ne comprenait que la capitale, les îles de Malamocco, de Chiozza et de Brondolo et une lisière de côtes depuis l'embouchure du Musone, vis-à-vis Venise, jusqu'à celle de l'Adige, on reconnaîtra que les familles puis-

santes qui pouvaient prétendre à cette suprême dignité s'imposèrent à elles-mêmes une notable gêne, en s'interdisant toutes possessions hors de ces étroites limites (1).

XVI. André Contarini doge. 1367. On eut bientôt à faire l'application d'un article important de ces nouveaux règlements. André Contarini, élu pour succéder à Marc Cornaro, refusa la place de doge. Il se retira même dans le territoire de Padoue pour échapper à cet honneur; mais le sénat lui fit signifier que s'il persistait dans son refus la république le traiterait comme un rebelle, et ordonnerait la confiscation de ses biens. Il se soumit, et vint recevoir une couronne qui n'était pas un emblème d'autorité.

XVII. Révolte de Trieste. 1367. Le gouvernement vénitien n'était pas parvenu sans de grands efforts à pacifier Candie. A peine cette île était-elle rentrée dans le devoir que la révolte d'une autre colonie attira l'attention et les armes de la république. Un navire de Trieste, qu'on soupçonnait de faire la contrebande du sel, fut chassé à la vue du port par une galère vénitienne. Il se défendit, le capitaine de la galère fut tué dans le combat; le fraudeur se réfugia dans le port. La galère se présenta aussitôt pour demander impérieusement que ce navire et son équipage lui fussent livrés. Les Triestins prirent parti pour leur compatriote. Cette résistance devint une émeute; les Vénitiens établis à Trieste furent obligés de sortir de la ville;

(1) Morosini dit seulement, che non potessero haver boni fuori dello Stato della republica, e se ne havessero, fussero obligati vendergli. Liv. XIII. Mais Sanuto est positif : Ne possono havere terre e possessioni in Trivigiano, Padovano, Ferrarese o in altra parte del mondo fuori del ducato di Venezia, e se per caso avanti che fosse creato doge, le avesse, quelle debba far vendere, e cosi que' della sua casa.

l'étendard de Saint-Marc fut mis en pièces, et les révoltés demandèrent des secours à leurs voisins. Les habitants de la Carniole leur fournirent d'abord quelques troupes. On mit diligemment la place en état de défense ; et lorsque l'armée de la république se présenta pour la soumettre, elle eut à en faire le siége, qui fut soutenu avec une telle vigueur, qu'au bout d'un an les assiégeants n'avaient encore fait aucun progrès. A l'ouverture de la seconde campagne, le duc d'Autriche vint au secours des assiégés, qui s'étaient donnés à lui, et avaient arboré son pavillon. Il attaqua les Vénitiens dans leurs lignes ; mais il fut repoussé, et cet échec le rendit accessible aux propositions de la seigneurie, qui le détermina, en lui remboursant les frais de cette expédition (1), à garder la neutralité. La privation de ce secours ne fit point perdre courage aux Triestins. Ils disputèrent encore leur liberté pendant toute la campagne, et ce ne fut enfin qu'après deux ans d'investissement, c'est-à-dire en 1369, que Trieste se rendit, faute de vivres, et 1369.
subit la loi du vainqueur. Il en coûta la vie aux principaux chefs de la révolte, et les habitants virent s'élever une citadelle, qui dominait leur ville, et répondait désormais de leur fidélité.

XVIII. Manœuvres de François

La république avait un voisin non moins inconstant dans le seigneur de Padoue (2). François Carrare, alors

(1) On dit qu'il n'en coûta que 75,000 ducats. *Fatti Veneti, di* Francesco VERDIZZOTI, lib. XIV.

(2) On peut voir sur toute l'*Histoire des Seigneurs de Padoue* la *Chronique* de Bartolemeo Galeazio GATARO, continuée par André, son fils. Elle est imprimée dans la *Collection des Historiens d'Italie*, publiée par MURATORI, tom. XVII ; il existe à la Biblioth. du Roi, sous le n° 10142, un manuscrit qui dans un grand nombre de passages diffère de celui sur lequel Muratori a fait son édition.

Carrare, seigneur de Padoue, contre la république

chef de cette maison, avait oublié qu'elle était redevable aux Vénitiens de la conservation de cette principauté. Non content d'avoir fourni des vivres aux troupes du roi de Hongrie, lorsqu'il attaquait les États vénitiens, il cherchait à étendre, par des empiétements, les limites qui le séparaient du domaine de la république, et à mesure qu'il usurpait une portion du territoire il y élevait des forts. On se plaignit, on négocia, on nomma des commissaires pour juger le différend : pendant ce temps-là Carrare s'occupait de susciter des ennemis à Venise. Le roi de Hongrie, sur lequel il avait compté, ne se trouva pas prêt dans ce moment à entreprendre une nouvelle guerre ; mais, lorsque les Vénitiens parurent déterminés à se faire justice par la voie des armes, il se porta pour médiateur, et amena les deux parties à conclure une trêve de deux ans, qui fut signée en 1370.

1370. A la faveur de cette trêve, qui retardait sa perte, Carrare méditait un noir attentat. Il avait pratiqué des intelligences dans Venise, et même dans les conseils. La corruption, l'emploi des sicaires, les empoisonnements, étaient devenus des moyens familiers à la politique italienne, dans ces temps déplorables de discordes civiles : on opposait ces moyens à la force, qui abusait si souvent et si cruellement de ses droits.

La révolution qui s'était opérée violemment dans le gouvernement de la république y avait semé de trop longues haines pour qu'il fût difficile d'y trouver dans toutes les classes des hommes disposés à seconder tout ce qui pouvait amener un changement. Le seigneur de Padoue ne présuma pas trop de la perversité humaine en s'adressant à ceux-là même qui avaient à garder un

nom illustre, une dignité éminente, et d'importants secrets. Un moine de l'ordre de Saint-Jérôme, nommé le frère Barthélemy, devint l'agent de corruption qui lia ce voisin perfide avec des patriciens membres des conseils les plus intimes de la république; deux présidents du tribunal des quarante, Léonard Morosini et Marin Barbarigo, l'avogador Louis Molino, et un conseiller du doge, Pierre Bernardo, entrèrent dans un complot dont l'objet précis n'est pas bien connu, mais qui enfin tendait à favoriser les vues d'un étranger, d'un ennemi.

Averti de tout ce qui se passait dans le secret des conseils, Carrare put facilement connaître ceux dont il avait à redouter l'influence ou l'inimitié. Laurent Dandolo, Pantaléon Barbo, et Laurent Zane, furent spécialement désignés aux mains qu'il avait chargées de sa vengeance.

Depuis quelque temps il avait introduit dans Venise plusieurs de ces hommes perdus qui trouvent toujours de l'emploi chez les princes qui leur ressemblent. Ces bandits avaient pour chefs un Nicolas Tignoso, et un nommé Gratario de la petite ville de Mestre. Ils s'étaient logés dans les quartiers voisins de la place Saint-Marc, et se réunissaient quelquefois chez une femme du peuple, nommée la Gobba. Cette malheureuse avait un fils, qui faisait connaître à ces scélérats les personnages sur lesquels ils auraient à diriger leurs coups.

XIX.
Conjuration contre Venise.

Leur projet était de poignarder plusieurs des principaux patriciens, vraisemblablement à la faveur de quelque rumeur qu'on aurait excitée. On rapporte aussi qu'ils devaient empoisonner les puits publics; car à Venise le défaut d'eau douce a obligé l'administration

à faire construire dans toutes les places des citernes où se rassemblent et se conservent les eaux pluviales : il y en a même qu'en remplit d'eau de la Brenta, qu'on va chercher à cet effet dans des bateaux.

Il serait difficile de dire jusqu'à quel point l'empoisonnement de ces citernes était possible et ce que le seigneur de Padoue pouvait en espérer de favorable à ses projets.

Le conseil des Dix fut heureusement averti des réunions qui avaient lieu chez la Gobba ; on y introduisit quelques affidés de la police. La vieille femme, interrogée, avoua ce qu'elle savait, assez à temps pour s'en faire un mérite. A l'aide de quelques renseignements on remonta de ces scélérats obscurs jusqu'au moine qui avait préparé ce crime et aux personnages éminents qui y avaient trempé.

Les émissaires de Carrare furent arrêtés et appliqués à la torture. Quand on en eut tiré les aveux qu'on attendait, on ordonna leur supplice ; et, pour les rendre plus odieux au peuple on affecta de poser des gardes à toutes les citernes, en répandant que ces scélérats
1372. avaient voulu les empoisonner. Le 10 mai 1372 ils furent traînés dans les rues à la queue d'un cheval fougueux, et ensuite écartelés ; le fils de la Gobba et quelques Vénitiens qu'il avait engagés dans le complot furent pendus. La mère fut condamnée seulement à une prison de dix ans.

Toutes ces exécutions avaient eu lieu sans que rien annonçât que les soupçons s'étendaient sur des personnages plus considérables. Tout à coup on apprit que le moine et les quatre patriciens qu'il avait séduits étaient arrêtés ; mais le conseil des Dix ne déploya pas dans

cette occasion toute la sévérité de ses maximes. Le frère Barthélemy, l'avogador Molino et le président de la quarantie, Morosini, furent condamnés à mourir dans un cachot. La peine du président Marin Barbarigo et du conseiller Bernardo fut réduite à un an de prison, et à l'exclusion perpétuelle de tous les conseils.

Il restait à punir le plus grand coupable. On accueillit à Venise les ennemis du seigneur de Padoue, notamment son frère Marsile, qui conspirait contre sa vie : il n'est pas vraisemblable que ce complot ait été ignoré de la république (1); mais il échoua, et la trêve obligea les Vénitiens à attendre un autre moment pour obtenir une vengeance plus éclatante.

XX. Démêlés du gouverne-

Pendant cet intervalle la république eut un démêlé avec son évêque, et ce ne fut pas pour des inté-

(1) Fù scoperto al signor di Padova che Marsilio suo fratello haveva con altri congiurato di uccider lui e il figliuolo, e questo per il messo che portava lettere a Venezia, per aver ajuto da quella repubblica. E preso uno de' complici, esso Marsilio con gli altri fuggì di Padova et andò al campo del signore e lì levò le genti che erano d'intorno a quatro cento cavalli et andò a Venezia, dove fù honorevolmente raccolto......

Giacomo da Lion, Giacomo Papin e Tibaldo di Rognon, andati a Venezia, convennero con Marsilio da Carrara, e conclusero di voler far morire Francesco da Carrara signor di Padova, e Francesco suo figliuolo : e che tal caso Marsilio fosse signore e esso Giacomo da Lion vescovo di Padova, e così con consentimento di Nicolò da Carrara, e molti altri Padovani, trattarono di dar essecuzione al fatto. E manifestata questa deliberazione ad un Pietro di Salomone, cittadino de Padova, furono dalui discoperti.....

La signoria di Venezia intendendo i grandi preparamenti del signor di Padova.... mandarono a lui ambasciatori ad offerirglisi come confederati ad ogni suo bisogno : il qual rispose che per dubbio che aveva di loro egli faceva tutti que' preparamenti, e che di ciò ne aveva causa, poichè egli sapeva, che havevano tenuto mano nel trattato di Marsilio suo fratello contra di lui.

(*Cronaca della Guerra di Chiozza,* da Daniello CHINAZZO.)

ment avec l'évêque de Venise.

rêts spirituels. L'usage était alors que dans la plupart des pays catholiques on ne se dispensât guère de faire en mourant un legs à l'Église, et cet usage avait été soigneusement encouragé par les évêques et les curés, jusque-là qu'on en était venu à refuser la sépulture à ceux qui dans leur testament n'avaient pas acquitté ce tribut.

L'évêque de Venise était primitivement assez pauvre; il percevait pour tout revenu un droit sur les testaments; aussi était-il surnommé l'évêque des morts, *vescovo de' morti* (1).

(1) *Histoire du Gouvernement de Venise*, par Amelot de la Houssaye.

Grimm, dans sa *Correspondance Littéraire*, tom. III, rapporte une anecdote qui n'est ni assez grave ni assez authentique pour que l'histoire puisse la recueillir, mais qui est assez dans le caractère du gouvernement vénitien : « Il y avait, dit-il, une loi qui attribuait aux curés la propriété absolue de tout ce qui se trouvait dans la chambre de leurs paroissiens au moment de leur mort, même au préjudice des enfants. Cette loi révoltante était tombée en désuétude; mais elle existait. Il y a quelques années qu'un curé voulut la faire revivre, à la mort d'un homme qui laissait une succession considérable dans un portefeuille qui n'avait pas quitté le chevet de son lit. Le fils unique du défunt mit le curé dehors à coups de bâton, et le pasteur, aussi moulu que scandalisé, alla dénoncer au conseil des Dix l'infracteur d'une loi selon lui si sage et si respectable. Le conseil s'assemble, déclare la loi véritable, ordonne qu'elle sera maintenue dans toute sa rigueur, et prononce contre quiconque battra les curés pour les empêcher de jouir de leurs droits une amende évaluée à vingt livres de notre monnaie, et une de cinquante livres si on poussait la révolte jusqu'à mort d'homme. Oncques depuis curé n'a été tenté de la faire revivre. »

Voici, au reste, un passage d'un ancien historien qui a quelque rapport avec cette anecdote :

« In tempo di questo doge (P. Polani, 1128) era una mala usanza, laqual era che si dava al vescovo la decima di tutto quello che avea uno quando moriva. Del che un messer Bonifacio Falier, mosso da colera, ammazzo il vescovo. Per laqual cosa si stette molti anni senza

L'un de ces évêques (1), trouvant apparemment que les mourants de son diocèse ne se détachaient pas assez facilement de leurs biens en faveur du clergé, crut pouvoir les taxer lui-même et fixer la redevance due à l'église au dixième de chaque succession. Le pape, à qui il soumit cette mesure, n'hésita point à l'approuver par une bulle; mais le gouvernement mit une forte opposition à une taxe qui au bout de dix mutations devait faire passer toute la fortune des particuliers dans les mains du clergé.

La bulle resta sans exécution jusqu'à la mort de l'évêque qui l'avait provoquée. Paul Foscari, son successeur, entreprit de faire revivre cette prétention; il éprouva la même résistance, et, pour faire usage de son autorité spirituelle avec pleine liberté, il se retira à Rome, d'où il adressa au doge et au sénat une sommation de comparaître devant le pape, à l'effet de se voir condamner à la réparation des atteintes qu'ils avaient portées à la juridiction ecclésiastique.

Le gouvernement pouvait bien se dispenser de répondre à une citation par laquelle un de ses sujets osait l'appeler devant un tribunal étranger; mais il n'avait aucun moyen de contraindre à se rétracter un évêque qui avait trouvé asile et protection à la cour de Rome. On imagina de le faire repentir de sa témérité en le menaçant dans sa famille. Un décret du 8 avril 1372 ordonna au père de cet évêque d'employer son autorité

vescovo, governando il vescovado il patriarca di Grado : di modo che poi fù determinato che il detto vescovo non dovesse avere altro, salvo quello che gli lasceria il defunto. (*Storia Veneziana*, di Andrea NAVAGIERO.)

(1) Il se nommait Nicolas MOROSINI.

pour faire rentrer son fils dans le devoir, sous peine d'être lui-même banni à perpétuité, de voir ses biens confisqués et son nom rayé de l'état des familles patriciennes. L'évêque, voyant qu'au lieu d'enrichir son siége il allait entraîner la perte de sa maison, se désista d'une prétention scandaleuse, et fit en même temps le sacrifice des fonctions de l'épiscopat, car il n'osa plus rentrer sur les terres de la république. Le gouvernement eut soin de constater sa juridiction par des actes de sévérité. L'évêque de Brescia, convaincu d'intelligences avec la cour de Rome, à qui il révélait ce qui se passait dans les conseils de Venise, fut condamné au bannissement, privé de ses bénéfices, dépouillé de tous ses biens, et quatre de ses parents, qui lui avaient communiqué les secrets de la république, furent bannis avec lui.

XXI. Guerre contre François Carrare. 1372.

La guerre contre François Carrare éclata au mois de mai, et commença par la dévastation du territoire de Padoue. Je remarque que la province de Trévise fournit à cette armée un corps de quatre mille hommes de milices. Dès l'ouverture de la campagne on éprouva l'un des inconvénients qu'entraîne le choix d'un général étranger. Celui à qui on avait confié la conduite de cette guerre était un Florentin, nommé Régnier Vasch. Une extrême mésintelligence éclata entre lui et les provéditeurs dont on l'avait entouré. Irrité des contradictions qu'il éprouvait, il envoya sa démission, et se retira. On rappela les provéditeurs, on les punit même par la prison et par une exclusion temporaire de tous les conseils, et, à défaut d'un chef étranger, on laissa le commandement à un Vénitien, à Thadée Justiniani.

Celui-ci commençait à pousser de poste en poste les

troupes du seigneur de Padoue, lorsqu'on apprit que le roi de Hongrie envoyait une armée pour soutenir cet ennemi de la république. Justiniani alla bravement au-devant des Hongrois avec deux ou trois mille hommes ; mais, au lieu de se borner à leur disputer le passage de la Piave, il se porta lui-même au delà du fleuve, après avoir battu leur avant-garde. Là il eut bientôt sur les bras le corps principal de l'armée du roi, qui consistait en cinq mille hommes. La petite armée vénitienne fut complétement battue, le général fut fait prisonnier, et ce qui put s'échapper alla jeter l'épouvante dans Trévise.

Il en résulta que pendant quelque temps les Vénitiens furent obligés de se tenir sur la défensive, et que leurs terres éprouvèrent les mêmes ravages qui avaient ruiné le Padouan. Mais ils ne tardèrent pas à prendre leur revanche : renforcés de cinq mille fantassins levés dans les provinces turques et morlaques (1), ils battirent à leur tour les Hongrois, et firent prisonnier le général qui les commandait. Cette alternative de succès et de revers aurait pu faire traîner la guerre en longueur, si le roi de Hongrie, ne voulant pas sacrifier le reste de ses troupes, n'eût manifesté l'intention de les retirer. Vainement protégé par le légat de Ferrare, qui menaçait les Vénitiens de les excommunier s'ils continuaient leurs poursuites contre un prince dévoué au saint-siége, le seigneur de Padoue, abandonné de son allié, n'osa pas hasarder toute son existence pour soutenir une lutte inégale. Il se résigna avec toute la facilité d'un traître à

(1) Veneziani attesero a rifar' il loro esercito, havendo avuto ajuto dal Turco di 5000 fanti arcieri, il quale volontieri li socorse, per esser egli nemico del rè d'Ungheria. (*Cronaca della Guerra di Chiozza*, da Daniello CHINAZZO.)

signer les conditions, fort dures, que la république voulut lui imposer.

XXII. Traité de paix. 1373.

Ce traité fut conclu le 21 septembre 1373. Voici quelles en étaient les clauses principales :

1° Que les limites des deux États seraient réglées par une commission composée entièrement de Vénitiens ;

2° Que le prince payerait une contribution de deux cent cinquante mille ducats, savoir quarante mille sur-le-champ, quinze mille d'année en année pendant quatorze ans, et une offrande annuelle de trois cents ducats à l'église de Saint-Marc pendant le même temps. C'était, comme on voit, une contribution d'à peu près trois millions de notre monnaie ; outre ce qu'il faut ajouter à cette somme pour avoir égard à la différence de la valeur relative de l'argent aux objets de première nécessité ;

3° Que tous les forts élevés par François Carrare seraient démolis, et qu'il ne pourrait en construire de nouveaux ;

4° Que la tour de Gurano et toutes ses dépendances, jusqu'aux eaux salées, resteraient à la république ;

5° Que le seigneur de Padoue remettrait, comme gages de ses dispositions pacifiques, la ville de Feltre et quelques autres places ;

6° Que les négociants vénitiens seraient exempts de tous droits d'entrée et de sortie dans le Padouan (1) ;

7° Que cette province tirerait tout le sel dont elle aurait besoin des salines de Chiozza ;

8° Enfin que le prince viendrait en personne à Ve-

(1) *Cronaca della Guerra di Chiozza*, da Daniello Chinazzo

nise, ou y enverrait son fils, pour demander pardon à la république, et lui jurer fidélité.

Ces articles reçurent leur exécution. Le fils de François Carrare vint fléchir le genou devant la seigneurie, et ce fut Pétrarque qui composa et prononça le discours que le prince avait à faire dans cette pénible situation.

Cette paix, trop dure pour avoir été jurée avec sincérité, fut troublée au bout de trois ans par les intrigues de Carrare, qui, bien que devenu l'allié de la république, cherchait à lui susciter partout des ennemis. Le duc d'Autriche fut le premier qui, à son instigation, fondit sur le territoire des Vénitiens. Il n'avait point fait précéder les hostilités d'une déclaration de guerre. Ceux-ci auraient pu la soutenir sans désavantage s'ils n'eussent vu se former un orage qui ne pouvait manquer d'éclater sur eux. Cette considération leur fit hâter la conclusion d'un arrangement avec le duc, auquel ils rendirent quelques places qu'ils lui avaient enlevées.

XXIII. Nouvelle guerre. 1376.

Cette guerre, qui dura une partie de l'année 1376 et de 1377, n'est remarquable que par l'usage que les Vénitiens firent pour la première fois d'une arme nouvellement inventée.

« C'est, dit l'auteur de la *Chronique de Trevise* (1),
« un gros instrument de fer, ayant une large ouverture
« et percé dans sa longueur. On y fait entrer une pierre
« ronde sur une poudre noire composée de soufre, de

(1) André Redusio de Quero (*Rerum Italicarum Scriptores*, tom. XIX, p. 754). Il dit formellement qu'on n'avait point vu de canons en Italie avant ceux que les Vénitiens fabriquèrent par un art merveilleux.

« salpêtre et de charbon. On allume cette poudre par « un trou, et la pierre est lancée avec une telle force « qu'il n'y a point de mur qui lui résiste. On croirait « que c'est Dieu qui tonne. »

A peine le duc d'Autriche venait-il de signer la paix avec les Vénitiens, que déjà une ligue était formée pour leur perte. Toutes les haines de leurs rivaux s'étaient unies au ressentiment de François Carrare : les Génois, par une suite de cette jalousie commerciale qui depuis plus d'un siècle n'avait cessé d'ensanglanter les mers; le roi de Hongrie, qui voulait assurer sa conquête de la Dalmatie en affaiblissant les voisins à qui il l'avait enlevée (1); le patriarche d'Aquilée, le plus ancien ennemi de la république; les deux princes dont les frontières touchaient à la marche Trévisane, savoir le seigneur de Vérone et celui de Padoue; enfin, ceux qui, en qualité de riverains de l'Adriatique, avaient à réclamer la libre navigation de cette mer, c'est-à-dire la ville d'Ancône et la reine de Naples; tels étaient les ennemis que Venise allait avoir à combattre à la fois.

Tandis que les flottes des uns l'attaqueraient par mer, les armées des autres devaient inonder ses petites possessions de la terre ferme. Il était difficile de concevoir où cette ville, sans territoire, trouverait des soldats pour faire face à tant d'assaillants, et où ses vaisseaux trouveraient un asile dans cette mer, dont tous les rivages étaient ennemis.

(1) Galeas GATTARO nous a conservé, dans son *Histoire de Padoue*, deux lettres que Louis, roi de Hongrie, écrivit au seigneur de Padoue pendant la négociation de cette ligue. On y lit : « Collegati sumus ad destructionem, vituperium, verecundiam, et omnis sanguinis effusionem et mortem communis Venetorum, omniumque eorum benevolentium. (*Rerum Italicarum Scriptores*, tom. XVII, p. 147.)

XXIV. Révolution de l'empire d'Orient. L'empereur prisonnier.

La république commença cependant cette guerre par une agression qui fit entrer une puissance de plus dans la ligue de ses adversaires. Cette agression fut amenée par une aventure romanesque, mais qui a toute l'authenticité des faits historiques (1).

Un Paléologue surnommé Calojean, à cause de sa beauté, régnait alors sur les débris du trône de Constantinople. Effrayé des progrès des Ottomans, il avait voulu déterminer le pape à faire prêcher une croisade pour la défense de l'empire d'Orient, et n'avait point hésité de venir à Rome se prosterner aux pieds d'Urbain V. Non-seulement il y avait abjuré les erreurs de l'Église grecque, confessé que la troisième personne de la Trinité procède du Père et du Fils, et qu'on peut consacrer l'eucharistie avec du pain azyme; mais il avait juré l'abolition du schisme, promis de faire rentrer tous ses sujets dans la communion latine, et reconnu à l'Église romaine jusqu'à des droits contestés par des gouvernements catholiques.

En récompense de tant de soumission, le pape avait prodigué au prince rentré dans le giron de l'Église des recommandations qui devaient lui procurer l'appui de toute la chrétienté; mais les gouvernements et les peuples étaient désabusés des croisades. Paléologue se mit en route pour aller en personne solliciter des secours.

Il commença par Venise; c'était en 1369 : on y était alors occupé de faire rentrer Trieste sous l'autorité de la république. Les Vénitiens étaient fort éloignés de pouvoir fournir à ce prince une armée contre le Turc. D'ailleurs, il avait refusé quelques années auparavant

(1) *Vie de Ch. Zeno*, par François QUIRINO; *Histoire du Bas-Empire*, par M. AMEILHON, liv. CXV.

de leur vendre l'île de Ténédos, qu'ils convoitaient ; on ne lui prodigua que les honneurs. On se borna à lui promettre un secours de quelques galères ; et comme l'empereur d'Orient était dans une détresse telle qu'il n'avait pas même assez d'argent pour son voyage, les marchands lui prêtèrent une somme considérable.

Lorsqu'il fut sur le point de partir ils réclamèrent des sûretés; il n'en avait aucune à leur donner. Les prêteurs s'adressèrent à leur gouvernement, qui signifia à l'auguste débiteur qu'il ne pouvait sortir du territoire de la république avant de s'être acquitté.

Paléologue écrivit à Andronic, son fils, à qui il avait laissé la régence de son empire, de lui envoyer des fonds pour sa rançon.

Ce fils se montra peu empressé de rendre la liberté à son père. Son frère cadet en eut le mérite, et l'empereur en conçut contre Andronic un ressentiment auquel les occasions d'éclater ne manquèrent pas. Abandonné par les princes chrétiens, trahi par son fils aîné, ruiné par son voyage, l'empereur grec ne vit plus d'autre ressource, pour conserver un reste de puissance, que de se rendre tributaire et vassal du sultan Amurat.

Quelques années après le fils du sultan et celui de l'empereur formèrent, dans leur coupable impatience de régner, un complot pour détrôner leurs pères. Amurat, qui en fut averti le premier, marcha contre les deux princes rebelles, assiégea la ville où ils s'étaient retirés, se les fit livrer, condamna tous leurs adhérents à d'horribles supplices, fit crever les yeux à son propre fils, et envoya Andronic à son père, en écrivant à Paléologue : « Je jugerai à votre sévérité si vous êtes un vassal fidèle. » L'empereur voulut surpasser Amurat, et or-

donna qu'on privât de la vue non-seulement Andronic, mais un fils de cinq ans que ce prince avait déjà. Cette opération fut faite avec du vinaigre bouillant, très-imparfaitement à la vérité, car ni le père ni l'enfant n'en perdirent la vue.

Les Génois de Péra, ennemis de Jean Paléologue, qui ne les avait jamais favorisés, embrassèrent la cause d'Andronic. Après avoir signé, au mois d'août 1376, un traité par lequel ce prince leur promettait l'île de Ténédos pour prix de sa liberté, ils tramèrent en sa faveur une conspiration dans Constantinople même. Les conjurés envahirent le palais, s'emparèrent de la personne de l'empereur, le jetèrent dans la tour d'Aména, au bord de la mer, emprisonnèrent séparément ses deux autres fils, et un instant après Andronic régnait à la place de son père; tremblant entre les Génois, ses protecteurs, et le sultan, qui pouvait le précipiter de ce trône si odieusement usurpé.

Deux galères génoises se présentèrent devant Ténédos pour en prendre possession; mais le gouverneur, feignant de ne pas reconnaître les ordres d'Andronic, refusa de remettre la place.

Les Vénitiens établis à Constantinople voyaient leurs rivaux maîtres de l'empire, et sentaient tout le désavantage qui allait en résulter pour leur propre commerce. Timides spectateurs de cette révolution, ils ne pouvaient se flatter d'en opérer une nouvelle. C'était sur eux cependant que l'empereur captif fondait encore l'espérance de quelque secours.

Il avait trouvé dans la tour d'Aména une femme qui avait été un moment au rang de ses favorites. C'était la femme du concierge : elle ne pouvait voir sans intérêt

XXV. Aventure de Charles Zeno. Il tente de

délivrer l'empereur d'Orient.

un si illustre prisonnier. Paléologue la pria de lui procurer quelques moyens de correspondance au dehors. Il lui apprit qu'il se trouvait alors à Constantinople un jeune Vénitien dont le courage n'était pas au-dessous de l'entreprise périlleuse qu'il voulait lui faire proposer.

C'était un patricien, nommé Charles Zéno, fils de celui qui avait péri à la tête de l'armée vénitienne dans l'expédition contre Smyrne, gendre de l'amiral Justiniani, dont la flotte croisait alors dans ces mers pour protéger le commerce de la république. Il était à Constantinople pour ses affaires particulières. Sa jeunesse, qui avait été fort orageuse, annonçait un héros ou un homme pervers (1). Ce fut dans cet étranger que l'empereur d'Orient se flatta de trouver un libérateur.

Le génie entreprenant de Charles Zéno ne vit dans la proposition qui lui fut portée que l'une de ces occasions

(1) Destiné dans son enfance à l'état ecclésiastique, il avait été envoyé à la cour du pape, qui lui avait donné une prébende; pendant qu'il faisait ses études à Padoue, un voleur, qu'il rencontra sur la route de Venise, l'assassina pour lui dérober son argent, et le laissa pour mort. A l'université il se lia avec de jeunes libertins, devint joueur, perdit son argent, et disparut pendant cinq ans, qu'il employa à servir dans les diverses parties de l'Italie. Son retour à Venise surprit tous ses parents, qui ne croyaient plus le revoir, et qui le déterminèrent à s'embarquer pour Patras, où était son bénéfice.

Cette ville était alors attaquée par les Turcs. Le jeune prébendier s'élança au premier rang de ceux qui sortirent pour les combattre, et y reçut une si grave blessure qu'on était sur le point de l'enterrer, lorsqu'il donna quelques signes de vie. Une dispute avec un gentilhomme qu'il appela en duel l'obligea à se démettre de son bénéfice : il épousa une jeune Grecque, qui mourut bientôt après, et il se remaria avec une fille de la maison Justiniani. Enfin, il s'adonna au commerce, et l'exerçait depuis sept ans dans la mer Noire, lorsque l'aventure qu'on va lire lui ouvrit une nouvelle carrière.

brillantes que les grands courages demandent à la fortune; un père à venger, un empereur captif à remettre sur le trône, un grand service à rendre à son pays. Il s'assura secrètemnt de huit cents hommes déterminés; et telle était l'opinion qu'il avait des forces de l'empereur de Constantinople, et de la mobilité du peuple de cette capitale, qu'avec de si faibles moyens il se flattait de voir l'empire changer de maître.

La prison de Paléologue avait une fenêtre qui donnait sur la mer. A la faveur de la nuit, Zéno arrive dans une petite barque au pied de la tour, parvient jusque dans la chambre de l'empereur, à l'aide d'une échelle de cordes qu'on lui jette, et presse le prince de descendre dans la barque; mais ici c'est le prisonnier qui manque de résolution. Il se rappelle qu'il a deux fils emprisonnés comme lui, qu'il ne peut délivrer, et que sa fuite va exposer à toute la fureur de leur indigne frère. « Seigneur, lui dit Zéno, ces larmes, ces réflexions ne « sont plus de saison. Je repars, prenez sur-le-champ « votre parti; et si vous ne descendez, ne comptez plus « sur moi. » Aussitôt, voyant que l'empereur ne peut se déterminer à s'évader avec lui, il se précipite dans sa barque, court aux divers postes qu'il avait laissés sur le rivage, et disperse ses gens, non sans une vive inquiétude de voir son entreprise découverte aussitôt qu'avortée.

Quelque temps après, il vit revenir la messagère du prince. L'ennui de la captivité avait fait taire les alarmes paternelles. Paléologue conjurait Zéno de travailler encore une fois à sa liberté; et pour l'y déterminer, pour commencer à s'acquitter d'un si grand bienfait, il lui envoyait un diplôme signé de sa main, par lequel

il cédait aux Vénitiens l'île de Ténédos, si importante pour eux.

Si Zéno ne devait pas s'attendre à voir son secours imploré une seconde fois, l'empereur devait encore moins espérer de l'obtenir : cependant le généreux Vénitien n'hésita point à tenter une nouvelle entreprise. Il remit sa réponse à la femme du concierge, qui, après l'avoir cachée dans sa chaussure, reprit le chemin de la tour d'Aména.

Malheureusement cette fatale lettre se perdit en chemin. Andronic, averti du complot qui se tramait pour l'évasion de son père, fit arrêter l'imprudente messagère, à qui la torture arracha des aveux : on sut que Zéno était le chef de l'entreprise. On le fit chercher partout, en le dévouant aux plus affreux supplices. Le chef de la colonie vénitienne fut sommé de le livrer ; mais Zéno, qui avait prévu ce danger, était sur ses gardes ; il parvint à s'échapper et à gagner la flotte vénitienne, qui croisait dans ce moment devant Constantinople.

XXVI. Les Vénitiens occupent l'île de Ténédos.

Marc Justiniani, voyant arriver son gendre avec la précipitation d'un homme qui échappe au supplice, fut encore plus étonné d'entendre l'entreprise qu'il avait tentée et de voir le diplôme contenant la cession de l'île de Ténédos. La validité de ce titre, donné par un homme qui n'était pas libre, pouvait assurément être contestée ; mais la possession était importante, elle était ardemment convoitée par les Génois : l'amiral partit sur-le-champ avec ses dix galères, et l'île lui fut remise sans difficulté par le commandant, qui était dévoué à l'empereur détrôné.

Tout cela se passait à l'insu du gouvernement de la république. Justiniani et Zéno sentirent que s'ils n'al-

laient soutenir leur cause à Venise, ils risqueraient d'y être désavoués. Ils laissèrent une bonne garnison dans Ténédos, et vinrent se présenter devant le sénat, où le seul récit de leur entreprise effraya les esprits circonspects.

Cette acquisition allait nécessairement attirêr sur la république les armes de l'empereur de Constantinople et peut-être même des Turcs. Une pareille atteinte au droit des gens pouvait compromettre la fortune, la liberté, la vie de tous les Vénitiens qui se trouvaient en Orient. Justiniani et Zéno représentèrent que l'empereur qui avait signé la donation était le prince légitime, et que par conséquent la donation l'était aussi; que si on voulait la considérer comme le prix d'un service, elle était acquise, puisque la délivrance de Calojean n'avait échoué que par sa faute; que les Turcs ne se mêleraient pas de cette affaire; qu'Andronic n'avait pas attendu cette circonstance pour se déclarer l'ennemi des Vénitiens; qu'enfin cet ennemi de plus ne mettait aucun poids dans la balance; au lieu que l'acquisition d'une île si importante donnait un avantage considérable pour le succès des expéditions maritimes dans l'Orient. Ainsi, sous le rapport de l'équité l'occupation de Ténédos était justifiée, sous le rapport politique elle était profitable.

Ces raisons déterminèrent le conseil; on fit partir sur-le-champ des troupes pour cette île, et on en confia la défense à celui qui en avait procuré l'acquisition, à Charles Zéno, en lui donnant pour collègue Antoine Vénier.

Cet événement avait dû être considéré tout autrement à Constantinople. Andronic ne pouvait voir dans l'oc-

cupation de Ténédos que le prix d'une entreprise criminelle. Les Génois, désespérés de voir leurs ennemis établis dans un port à l'entrée des Dardanelles, ne manquèrent pas d'encourager l'empereur dans son ressentiment. Tous les Vénitiens qui se trouvaient sur le territoire de l'empire furent arrêtés et leurs propriétés séquestrées; vingt-deux galères, fournies par les Génois, sortirent du port de Constantinople, et vinrent débarquer, au mois de novembre 1377, sur le rivage de Ténédos, une armée de Grecs que l'empereur commandait en personne.

Ils y sont assiégés

Vénier s'était chargé de la défense de la place, et Zéno de disputer aux assaillants les ouvrages extérieurs. Dès le lendemain il y fut attaqué, mais il repoussa les Grecs avec une perte considérable. Dans ce premier combat il reçut une blessure à la cuisse, qui ne l'empêcha pas de rester sur le champ de bataille pendant toute la durée de l'action. Le jour d'après, les ennemis revinrent à la charge; Zéno soutint cet effort, encore plus terrible que le premier, avec la même intrépidité. Atteint une seconde et une troisième fois, il tomba baigné dans son sang : l'ardeur des Vénitiens redoubla à la vue de leur général étendu parmi les mourants : ils se précipitèrent sur les Grecs, les mirent en fuite, en firent un horrible carnage; et Andronic, obligé de se rembarquer et d'aller cacher sa honte dans Constantinople, laissa les Vénitiens maîtres paisibles de leur nouvelle conquête.

Peu de mois après, Calojean parvint à s'échapper de sa prison, à l'aide de quelques Vénitiens, qui en avaient séduit les gardes, par les intrigues d'un moine. Il se réfugia auprès du sultan, dont il acheta la protection,

en lui remettant Philadelphie de Lydie, la seule ville qui restât à l'empire grec au delà du Bosphore. Andronic, hors d'état de résister aux ordres d'Amurat, fut obligé de céder la capitale à son père; les débris de l'empire romain furent encore divisés, et Calojean remonta sur le trône pour le partager avec Manuel, son second fils.

Cette révolution rétablit les affaires des Vénitiens dans l'Orient, et donna du désavantage aux Génois. Ceux-ci eurent alors une querelle à soutenir dans la mer Noire. Ce fut une vengeance privée qui prit le caractère d'une guerre, et qui donne une idée de l'espèce de domination que leur nation exerçait dans cette mer. XXVII. Puissance des Génois en Orient.

Il y avait encore une petite cour à Trébizonde, où régnaient les Comnènes. Les Génois faisaient presque exclusivement le commerce de cette côte. Un de leurs citadins, nommé Mégallo Lercari, qui était admis dans cette cour, prit dispute, en jouant aux échecs, avec un jeune Grec, à qui l'empereur accordait une faveur qui faisait mal juger des mœurs de l'un et de l'autre. Le favori insolent donna un soufflet au marchand étranger. Mégallo, n'ayant pu obtenir la réparation de cette insulte, sortit du port, arma deux galères, courut sur tous les navires de Trébizonde, dévastant les côtes et faisant couper le nez et les oreilles à tous les Grecs qui tombaient entre ses mains. Des galères que l'empereur envoya contre lui ne purent le forcer à discontinuer ses ravages. Un jour trois Grecs tombés en son pouvoir allaient éprouver la mutilation qu'il faisait subir à tous ses prisonniers, lorsque l'un deux, qui était le père des deux autres, se jeta à ses pieds, et le supplia de se con-

tenter de lui ôter la vie, mais d'épargner ses fils. Mégallo se laissa toucher, et leur rendit la liberté, en leur ordonnant d'aller à Trébizonde, d'y porter à l'empereur un baril plein de nez et d'oreilles, et de lui signifier que le guerrier qui lui envoyait ce présent ne mettrait un terme à sa vengeance que lorsqu'on lui aurait remis le courtisan qui l'avait outragé. Telle était la terreur inspirée par le nom génois; telle était la faiblesse du prince de Trébizonde, qu'il s'embarqua pour aller lui-même livrer son favori, lequel vint, la corde au cou, se jeter aux pieds de Mégallo, et s'abandonner à sa discrétion. L'offensé lui mit son pied sur le visage, en lui disant : « Misérable, retire-toi, et rends grâces aux mœurs des « Génois, qui ne sont pas dans l'usage de traiter cruel- « lement les femmes (1). »

A Constantinople, les Génois de Péra repoussèrent avec la même vigueur les attaques de l'empereur, qui avait essayé de les forcer dans leurs retranchements. L'impossibilité reconnue de les déloger de ce poste détermina les Grecs et les Vénitiens de Constantinople à négocier avec eux une convention qui de ce côté fit cesser des hostilités; mais ailleurs des causes fortuites avaient exalté les haines nationales.

La cérémonie du couronnement du nouveau roi de Chypre qui succédait à Pierre de Lusignan fut l'occasion d'une dispute de préséance entre les consuls de Gênes et de Venise. La contestation fut jugée par la cour en faveur du Vénitien. Les Génois, irrités, troublèrent le banquet royal par des provocations insolentes. Les vases du festin devinrent des armes qu'on se lança mutuelle-

(1) Folieta, *Hist. de Gênes*, liv. VIII.

ment; on en vint aux coups d'épée; il y eut quelques Génois jetés par les fenêtres du palais; l'indignation devint si universelle, que plusieurs furent massacrés dans l'île : si on en croyait même les historiens de leur nation, on ajouterait qu'un seul Génois échappa à cette proscription générale (1).

Peu de temps après une flotte génoise de quarante galères se présenta devant le port de Famagouste, annonçant qu'elle venait demander la réparation de l'outrage fait au consul de la république. Le roi, qui n'était nullement en état de repousser un pareil armement, entra en négociation avec l'amiral; on convint d'une réparation, on signa l'oubli du passé, et la flotte fut reçue dans le port. Quelques jours s'étaient à peine écoulés, que les Génois se répandirent dans la ville, s'en emparèrent, la mirent au pillage, jetèrent dans les fers tous les Vénitiens. Le roi lui-même n'échappa que par la fuite à cette perfidie. Trois des insulaires qui avaient eu part au massacre des Génois furent livrés au bourreau. Plusieurs membres de la famille royale et soixantes otages furent envoyés à Gênes; et le roi, relégué dans un coin de son île, se vit réduit à payer à la république un tribut annuel de quarante mille florins.

Ce traitement ne pouvait que disposer ce prince à chercher parmi les ennemis des Génois quelque secours pour s'affranchir. Dès qu'il vit la guerre près d'éclater entre eux et les Vénitiens, il devint l'allié naturel de ceux-ci; mais de quelle utilité pouvait être

(1) On peut consulter sur les détails de cette rixe et les causes de cette guerre un man. de la Biblioth. de Saint-Marc, intitulé : *Cronica di Venezia, et come lo fù edificata, et in che tempo et da chi fino all' anno* 1446, in-f°, p. 40.

l'alliance d'un roi hors d'état de reconquérir sa propre capitale?

Tels étaient les événements qui avaient précédé la déclaration de guerre qui fut notifiée aux Vénitiens en 1378, au nom de la ligue formée par François Carrare.



LIVRE X.

Guerre de Chiozza (1378-1381).

S'il est un spectacle digne d'admiration et d'intérêt, c'est celui d'un État sans population, sans territoire, disputant son existence contre une multitude d'ennemis; se créant, par l'industrie, des moyens de résistance là où la nature semblait les avoir refusés, déployant un caractère qui ferait honneur aux peuples les plus célèbres de l'antiquité, un appareil de forces digne des plus grandes puissances; appelant à son secours les ambitions, les haines étrangères, et lorsqu'il semble épuisé par tant d'efforts trouvant une nouvelle énergie dans la plus noble de toutes les passions, le patriotisme.

I
Ligue contre Venise.
1378.

Les Vénitiens avaient sans doute mérité la jalousie de leurs voisins par leurs prospérités, ils pouvaient avoir justifié l'animosité par des conquêtes injustes et par leur esprit de domination; mais ces torts leur étaient communs avec tous les peuples qui avaient eu de grands succès; mais ces succès avaient déjà été expiés par de grands revers. Créateurs de leur patrie, fondateurs de l'une des plus belles villes de l'Europe, possesseurs d'un riche commerce, ils avaient conquis et perdu un vaste empire, ils disputaient encore la domination des mers. Leur gouvernement offrait le rare spectacle d'une stabilité inconnue aux autres nations; et dix siècles d'une

glorieuse existence méritaient sans doute à leur république le respect de l'univers.

S'il est dans l'homme un sentiment qui l'attache à tout ce qui est grand, à tout ce qui est beau, qui lui fasse déplorer la destruction de ce que les âges ont consacré, malheureusement il est aussi une passion moins noble, que l'aspect des prospérités importune et qui met sa gloire à renverser la gloire d'autrui.

C'était l'envie, plutôt que le soin de leur sûreté, qui avait ligué tant de princes contre Venise. Un seul prince d'Italie voulut faire cause commune avec elle; ce fut le seigneur de Milan, mais il n'avait promis qu'un secours de quatre cents lances et deux mille fantassins (1); il n'avait garde de partager les efforts, et surtout les dangers de la république. Venise allait combattre pour se défendre; Visconti pour opprimer Gênes ou Vérone, s'il en trouvait l'occasion.

Troupes mercenaires.

A l'exception du roi de Hongrie, qui pouvait lever une armée dans ses États, les autres puissances engagées dans cette guerre n'avaient point d'armée nationale. Elles prenaient à leur solde des troupes de mercenaires rassemblés par des aventuriers. C'était une compagnie française, dite de l'Étoile, qui, sous la bannière de Visconti, ravageait les environs de Gênes, jusqu'à ce que cette ville eût racheté ses campagnes du pillage par une forte rançon. C'était une bande d'Anglais, connue sous le nom de la Confrérie blanche, qui servait tour à tour tous les partis, et qui cette fois s'était chargée de dévaster le pays de Vérone. D'autres, à la solde du seigneur de Padoue et du patriarche d'Aquilée, mettaient

(1) *Histoire de Venise* de Pierre Justiniani, liv. XIV.

à feu et à sang la marche de Trévise. Les Vénitiens, qui pouvaient à peine suffire par eux-mêmes à l'armement de leurs flottes, avaient aussi appelé un grand nombre de ces stipendiaires; et on verra bientôt combien il est pénible et dangereux d'être réduit à acheter un tel secours.

On conçoit que de pareils mercenaires, sans patrie, sans intérêt dans la guerre, ne pouvaient voir dans les querelles des peuples qu'une occasion de ravager le pays des uns et des autres. On ne connaissait pas alors toute l'utilité de l'infanterie. La force des armées consistait dans la gendarmerie, c'est-à-dire la troupe à cheval (1). Ces étrangers, chefs d'une troupe insubordonnée, dont la conservation faisait toute leur richesse, n'avaient garde de la compromettre. Faisant la guerre aux peuples plutôt qu'aux armées, ils n'étaient pas intéressés à obtenir une victoire décisive : la paix les aurait laissés sans emploi. Leur objet était de se rendre nécessaires pour élever tous les jours des prétentions exorbitantes, et leur politique se réduisait à calculer ce qui leur était le plus profitable du service ou de la trahison.

Ce fut à de tels combattants que la province de Trévise se vit livrée.

(1) Je trouve dans les historiens vénitiens quelques détails sur la solde de celle-ci. Sanuto rapporte que le cavalier, avec ses deux écuyers, coûtait deux cents ducats d'or par an. Il était obligé de se pourvoir d'armes et de chevaux, mais on les lui remboursait quand il les avait perdus au service.

Suivant un ancien document cité par Charles Marin, tom. VI, liv. III, chap. II, le gendarme recevait trente-six ducats d'or par mois; de sorte que, selon le premier de ces auteurs, on louait un gendarme, ses deux écuyers et ses chevaux, pour deux cents ducats d'or par an; selon l'autre, pour quatre cent trente-deux.

Je vais rapporter sans interruption les événements peu décisifs de cette guerre de brigands, pour pouvoir ensuite appeler sans partage l'attention du lecteur sur les faits d'armes des Vénitiens et des Génois.

Les forces de François Carrare et du patriarche d'Aquilée, l'armée du roi de Hongrie, et les troupes à la solde du comte de Ceneda, seigneur voisin, qui était entré dans leur alliance, formaient un corps de dix-sept mille hommes, qui envahit de deux côtés la province que Venise possédait sur le continent de l'Italie.

II. Premières hostilités. 1378.

Les Hongrois étaient commandés par le vayvode de Transylvanie. Le seigneur de Padoue avait confié ses troupes à Jean Obizzi, et la république, dérogeant momentanément à son usage de choisir un général étranger pour le commandement de son armée de terre, leur avait opposé ce même Charles Zéno que nous avons vu signaler son courage par d'audacieuses entreprises. Inférieur en nombre, il suppléa à sa faiblesse par son activité; et, après un mois de campagne, il avait tellement harcelé les ennemis, les avait menacés sur tant de points, qu'ils avaient évacué toute la province vénitienne. Le gouvernement crut devoir le rappeler pour le service de mer, et le fit remplacer par Rambaud, comte de Colalto, qui, prenant aussitôt l'offensive, se jeta sur les terres du comte de Ceneda, pour le faire repentir de s'être allié aux ennemis de la république. Quelques châteaux de ce seigneur furent pris et rasés.

François Carrare, obligé de quitter la marche Trévisane, voulut porter ses troupes sur le bord de la mer, et faire le siége de Mestre. C'est une petite place à une lieue de l'embouchure du Musone, et qui par conséquent n'est séparée de Venise que par les lagunes.

Pour empêcher les secours qu'elle aurait pu recevoir de la capitale, Carrare s'établit entre la côte et la place, sur les deux rives du fleuve par lequel celle-ci communique avec la mer. L'assiégeant avait du canon; car déjà l'art de l'artillerie, quoiqu'il n'eût encore que quelques années d'existence, était généralement répandu, et nous le verrons dans cette même guerre adopté sur les vaisseaux.

Un faubourg de la place était déjà emporté; une batterie, établie dans un clocher voisin, foudroyait l'intérieur de la ville, lorsqu'un renfort de trois cents hommes parvint à s'y jeter. L'assaut fut donné quelque temps après et soutenu avec beaucoup d'intrépidité. Les assiégés non-seulement repoussèrent l'ennemi, mais l'enfoncèrent, le poursuivirent, brûlèrent ses machines et ses ponts, et l'obligèrent à lever le siége. Cette défense de Mestre fit beaucoup d'honneur à François Delfino, qui y commandait.

Carrare fut plus heureux la campagne suivante. Il 1379.
rentra dans la marche Trévisane, emporta le château de Romano, et investit Trévise, mais sans l'assiéger en forme. Tous ses succès se bornèrent pendant cette année à faire vivre ses troupes sur le territoire vénitien.

L'année d'après, c'est-à-dire en 1380, il resserra la 1380.
capitale de cette province, et pour intercepter tous les secours qui pourraient lui venir par la rivière sur laquelle elle est située, il en barra le passage par une forte estacade. Jacques Cavalli reçut ordre du gouvernement vénitien de marcher au secours de la place; il attaqua les troupes de Carrare le 14 septembre à Casale, les battit, rompit l'estacade, et rétablit la communication de Trévise avec Venise.

Carrare, voyant l'inutilité de ses efforts, eut recours à des armes qui lui étaient plus familières. Il corrompit la garnison de Castelfranco, surprit ou acheta Noale, Sacile, Serravalle, Motta, Conegliano, et finit par débaucher une partie des troupes mercenaires de la république qui étaient campées sous Mestre. Ces pertes devaient faire désespérer de la conservation de la province de Trévise. Nous verrons quel en fut le résultat, lorsque nous aurons raconté les événements de la guerre de mer, et la situation dans laquelle ils placèrent, l'une relativement à l'autre, les diverses puissances belligérantes.

III. Guerre de mer. Bataille navale d'Antium. 1378.

Ce fut près de l'embouchure du Tibre, devant le promontoire d'Antium, où les anciens avaient élevé un temple à la Fortune (1), que les deux flottes de Gênes et de Venise se rencontrèrent pour la première fois dans cette lutte mémorable, le 30 mai 1378 (2). L'escadre vénitienne, aux ordres de Victor Pisani, était composée de quatorze galères. L'amiral génois, Louis de Fiesque, en avait dix sous son commandement. Ces armements ne répondaient pas à la puissance que nous avons vu les deux républiques déployer dans les guerres précédentes; mais il faut considérer que les hostilités commençaient avant que les navires de commerce eussent ramené les matelots destinés à former les équipages des grandes flottes militaires.

Les Vénitiens et les Génois ne s'aperçurent mutuellement qu'à travers un orage qui soulevait des vagues furieuses. Le vent rendait la manœuvre presque impos-

(1) « O diva, gratum quæ regis Antium. » (HOR.)

(2) Les uns fixent la date de ce combat au 30 mai 1378, les autres la reculent au mois de juillet.

sible; la mer battait les rochers, et menaçait d'y briser les vaisseaux. Plusieurs des capitaines, malgré leurs efforts, ne purent prendre part au combat. Les deux escadres, en s'abordant, se trouvaient réduites chacune à neuf galères; comme si la fortune, qui semblait présente à cette action, eût voulu rétablir l'égalité entre les combattants pour rendre la lutte plus terrible, et se réserver le choix du vainqueur. Mais la pluie qui tombait par torrents interdisait aux combattants l'usage d'une partie de leurs armes : on accrochait les vaisseaux, pour pouvoir s'attaquer avec la lance; les vagues les séparaient violemment et les menaçaient d'un danger égal. Élevés et enfoncés tour à tour, ils semblaient se précipiter les uns sur les autres; ils se présentaient tantôt la carène, tantôt un pont chargé de monde, dans une attitude où il était impossible de combattre. Une des galères génoises alla se briser sur la côte, cinq tombèrent au pouvoir des Vénitiens, le reste dut son salut à l'orage. La mer était si agitée, que les vainqueurs ne purent amariner qu'une seule des galères ennemies. Ils furent obligés de mettre le feu aux quatre autres, et ne sauvèrent que huit cents de leurs prisonniers, parmi lesquels étaient l'amiral et dix-huit nobles génois.

Lucien Doria commande la flotte génoise dans l'Adriatique.

Tandis que la perte de cette bataille mettait le désordre dans Gênes, et occasionnait la chute du doge, les trois galères échappées à ce désastre, au lieu de chercher un refuge, tournaient la pointe de l'Italie, et entraient dans l'Adriatique, pour se venger de leur malheur sur le commerce des Vénitiens. Elles y furent suivies de quelques autres bâtiments. Cette escadre s'éleva bientôt à quatorze galères, et ensuite à vingt-deux. Lucien Doria, qui vint en prendre le commandement, établit

ses croisières pour intercepter les convois qui venaient approvisionner Venise.

Il avait un asile assuré dans le port de Zara, s'il se voyait réduit à éviter la rencontre de forces supérieures. Pendant ce temps les Vénitiens attaquaient les Génois sur un autre point, et s'efforçaient de les expulser de l'île de Chypre. Le roi Lusignan, pour recouvrer sa capitale, avait sollicité l'alliance et les secours du seigneur de Milan. Cinq vaisseaux vénitiens, qui lui amenaient Valentine Visconti, sa fiancée, forcèrent la passe du port de Famagouste, y brûlèrent quelques bâtiments génois; mais l'assaut donné à la place fut repoussé, et l'escadre, rentrée dans l'Adriatique, vint se ranger sous les ordres de Victor Pisani, qui s'y trouvait à la tête de trente et quelques galères.

IV. Charles Zéno détaché avec une escadre vénitienne.

Ce fut à cette époque que Charles Zéno fut rappelé de l'armée qu'il commandait dans le Trévisan pour servir sur la flotte. Pisani le détacha avec huit galères, et avec la mission d'opérer une diversion dans d'autres mers, tandis que lui-même, avec vingt-cinq voiles qui lui restaient, se portait sur les côtes de la Dalmatie, pour s'y emparer de quelque port où il pût trouver un refuge en cas de nécessité.

Campagne de l'amiral Pisani. 1378

Il prend Cattaro et Sebenigo.

Le premier qu'il attaqua fut celui de Cattaro. Trois assauts donnés coup sur coup l'en rendirent maître.

Instruit que dix-sept galères arrivaient pour renforcer l'armée génoise dans l'Adriatique, il fit voile vers l'extrémité du golfe pour aller au-devant de cette escadre, l'aperçut, mais sans être à portée de l'attaquer. N'ayant pu empêcher cette jonction, il revint sur la côte de Dalmatie pour y continuer ses opérations, emporta l'épée à la main la ville de Sebenigo, entre Cattaro et Zara.

A peine avait-il fait cette conquête, due à la promptitude de ses résolutions et à la vigueur de ses attaques, qu'il apprit qu'une partie de la flotte génoise était dans le port de Trau, où elle attendait le retour d'une escadre détachée.

Le jour même il se présenta devant cette place, située dans une petite île artificielle (1), entre l'île de Buo, à laquelle elle tient par un pont de pierre, et le continent, dont elle n'est séparée que par un canal fort étroit. Il voulut forcer l'une des passes, mais elle était comblée de manière à n'être accessible que pour les petits bateaux. Il fit le tour de l'île, pour tenter l'autre passage. Il le trouva défendu par une forte estacade, au milieu de laquelle les Génois avaient élevé une tour. Cette île était leur place de sûreté; ils s'y étaient fortifiés, par mer et par terre, avec une admirable diligence. Le général vénitien débarqua ses troupes, fit commencer le siége; mais il reconnut bientôt qu'il y consumerait ses forces inutilement, et, se décidant à abandonner cette entreprise, il remonta la côte, s'empara de l'île d'Arbo, et canonna en passant la ville de Zara. Ce ne pouvait être avec un grand effet; l'artillerie des vaisseaux n'était pas encore assez puissante pour réduire les villes fortifiées.

Entreprise sur Trau, qu'il abandonne.

Là il reçut l'ordre de retourner devant Trau, et de faire les derniers efforts pour emporter cette place. Le sénat voyait avec regret qu'on eût manqué l'occasion de détruire la flotte de Gênes, et mettait quatre nouvelles galères à la disposition de son amiral. Celui-ci prouva à la fois qu'il savait obéir et bien juger; car

Il reçoit l'ordre d'y revenir.

(1) *Voyage en Dalmatie*, par l'abbé Fortis, tom. II.

sa seconde tentative n'eut pas plus de succès que la première, quoiqu'il n'y eût épargné ni ses troupes ni lui-même.

Il va hiverner dans la rade de Pola. L'hiver était arrivé. Les Génois avaient employé la belle saison à préparer un armement formidable. La campagne des Vénitiens avait été plus active. Ils avaient enlevé Cattaro, Sebenigo et Arbo à leurs ennemis; mais leurs équipages, qui tenaient la mer depuis plus d'un an, avaient besoin de repos.

Pisani demandait l'autorisation de ramener sa flotte à Venise, pour qu'elle pût s'y rétablir pendant l'hivernage. Le sénat en jugea autrement. Inquiet pour la sûreté de l'Istrie, il ordonna à l'amiral de faire entrer sa flotte dans la baie de Pola, afin de se trouver à portée de s'opposer aux entreprises que les ennemis pourraient tenter sur cette côte. Malheureusement cette rade n'offrait aucune des ressources nécessaires pour remettre l'armée en bon état; les maladies firent de rapides progrès, et, malgré les secours qu'on lui envoya de Venise, Pisani vit ses équipages réduits à tel point, qu'il lui restait à peine de quoi armer six des trente galères qui composaient sa flotte.

1379. Cependant il reçut, au commencement de 1379, un renfort de onze galères, avec l'ordre de mettre en mer, et de convoyer des bâtiments qui allaient chercher des blés dans la Pouille. Dans ce voyage une tempête fatigua la flotte et dispersa quelques vaisseaux. Deux se réfugièrent dans le port d'Ancône, où, au mépris du droit des gens, on les laissa enlever par les Génois. Cette perte ne fut point compensée par la gloire de présenter le combat à une escadre de quinze galères, que l'on canonna de loin. Elle alla se joindre, dans le port de

Zara, à la flotte génoise, qui s'y organisait depuis la campagne précédente. Dans cette rencontre Pisani reçut une grave blessure (1).

Ce ne fut qu'à la fin de mai 1379 que les Génois prirent l'offensive. Vingt-deux de leurs galères (2), sous les ordres de Lucien Doria, vinrent provoquer l'armée de Pisani, rentrée dans sa station de Pola. Les Génois, pour attirer plus sûrement les Vénitiens hors de la rade, ne montraient pas toutes leurs forces. Pisani ne donnait point l'ordre de lever l'ancre. Ses capitaines, moins impassibles que lui, ou fatigués d'une si longue et si pénible station, demandaient le combat à grands cris. Les provéditeurs le requirent de donner le signal. L'amiral, qui s'y déterminait avec peine, s'y présenta avec résolution. Il appareilla avec une vingtaine de galères, fondit sur la capitane des Génois, l'attaqua à l'abordage, et l'emporta après avoir tué l'amiral ennemi. La perte du général, ordinairement si funeste dans les batailles, remplit les Génois d'une nouvelle fureur. Ceux de leurs vaisseaux qui n'avaient point paru dans le commencement de l'action arrivèrent en ce moment. Les équipages des bâtiments vénitiens étaient faibles; en moins de deux heures ils eurent deux mille des leurs hors de combat : la lutte devint de plus en plus inégale. Malgré l'activité et l'exemple de Pisani, sa ligne plia, les ennemis l'enfoncèrent, et demeurèrent maîtres de quinze galères vénitiennes et de dix-neuf cents prisonniers (3),

V. Bataille de Pola, où la flotte vénitienne est battue. 1379.

(1) *Histoire de Venise*, de Paul Morosini, liv. XIV.

(2) D'autres disent vingt-quatre.

(3) Un manuscrit de la Bibl. de Saint-Marc, *Cronaca anonima della Repubbl. de Venesia, da* 695 *al* 1432, dit qu'ils furent tous massacrés. Daniel Chinazzo, dans sa *Chronique de la Guerre de Chiozza,* dit :

parmi lesquels on comptait vingt-quatre patriciens.

Pisani, réfugié à Parenzo avec les débris de son armée, fut appelé à Venise par les ordres du sénat.

VI. Pisani destitué et jeté en prison. 1379.

Là, au lieu d'être protégé par sa belle réputation, par son noble caractère, par le souvenir de ses anciennes victoires, il ne trouva que des accusateurs de son infortune, un peuple ingrat, et des juges sévères qui instruisirent son procès sans vouloir se rappeler que si ses conseils eussent été suivis, l'armée n'aurait pas été réduite à cet état de faiblesse dont les Génois avait profité. Les avogadors opinèrent contre lui à la peine capitale, et les autres juges crurent lui faire grâce en le jetant dans un cachot, et en le déclarant incapable d'exercer aucune charge publique pendant cinq ans, comme s'il était au pouvoir des hommes de priver un grand citoyen de ses talents, que le ciel ne lui a donnés que parce qu'il le réservait pour le salut de son injuste patrie (1).

Il ne restait plus aux Vénitiens que cinq ou six galères disponibles; cependant les Génois, dont l'armée s'était renforcée des quinze galères prises au combat de Pola, en attendaient encore quatorze, qui portaient Pierre Doria, le nouveau commandant de la flotte.

Ils ne voulurent rien tenter contre Venise avant d'avoir réuni toutes leurs forces. Ils employèrent cet intervalle à reprendre les places dont les Vénitiens s'étaient emparés. Cattaro et Sebenigo tombèrent en leur pou-

Havevano fatto decapitare 800 soldati stipendiarj che erano di quelli che in quella giornata havevano preso, la qual nova intesa, il signore di Padova, allegro, fece far processione e grandissime feste. »

(1) Et è vero che egli era molto invidiato da i gentilhuomini, perchè tutto il popolo e i marinari lo amavano, e del suo danno ne ricevano dispiacere. (*Cronaca della Guerra di Chiozza*, da Daniello CHINAZZO.)

voir : l'île d'Arbo fut la seule qui fit une belle résistance. Non content de chasser leurs ennemis des côtes de la Dalmatie, ils les attaquèrent dans les colonies qui leur appartenaient encore. Rovigno, Umago, Grado et Caorlo, furent prises et brûlées.

Il était évident que toutes les forces des Génois allaient être dirigées contre Venise. On n'avait pas un moment à perdre pour mettre cette capitale en état de défense. L'entrée du port de Saint-Nicolas du Lido, c'est-à-dire la passe qui forme la communication de Venise avec la haute mer, fut fermée par des chaînes, défendue par des bâtiments armés de canons, et par de petits camps placés sur les deux rives.

VII. Dispositions des Vénitiens pour la défense des lagunes. 1379.

Mais ce passage n'était pas le seul par où l'ennemi pût pénétrer.

On a indiqué au commencement de cette histoire la configuration générale des côtes de l'Adriatique dans le voisinage de Venise. Ici, pour l'intelligence de la guerre dont ces lieux vont être le théâtre, il est nécessaire de placer quelques détails géographiques.

Entre l'embouchure de la Piave et celle de l'Adige, le golfe que forment les lagunes est fermé par une suite d'îles longues et étroites qui courent du nord au midi, ne laissant dans leurs intervalles que d'étroits passages. Cette plage de dix-sept ou dix-huit mille toises de longueur, et de quelques cents toises de largeur, est un banc de sable que les eaux ont coupé en six endroits.

L'espace qui existe entre ce banc de sable et la côte forme un bassin dont la longueur est d'à peu près neuf lieues, et la plus grande largeur de deux.

Ce bassin est un bas-fond qui aurait cessé dès long-

temps d'être navigable si la main de l'homme n'y eût entretenu quelques canaux.

Au milieu de ce bassin, entre l'embouchure du Musone et le passage que les bancs de Saint-Érasme et de Malamocco laissent aux eaux de la mer, s'élève un groupe de petites îles ; c'est là que Venise a été bâtie.

Cette ville est une place fortifiée par la nature, et autour de laquelle une vaste inondation est toujours tendue. Cette masse d'eau qui l'entoure n'est ni guéable ni navigable pour aucune embarcation que ne dirige pas la main d'un pilote expérimenté. Dans cet espace totalement inondé circulent quelques canaux étroits et sans bords, dont rien ne trace la route, et dont on ne peut suivre les sinuosités quand les balises sont enlevées.

A l'orient des îles s'étend la haute mer ; à l'occident ce sont les lagunes. Pour pénétrer de la haute mer dans ce bassin il faut donc franchir un des six passages que les îles laissent entre elles ; et pour naviguer dans cet étang il faut suivre, sans les voir, les sinuosités des canaux à l'aide de quelques points fixes de l'horizon.

Le passage le plus septentrional est celui des Trois-Portes, au nord de l'île Saint-Érasme, à l'embouchure de la rivière de Trévise. Il n'est praticable que pour les barques de la moindre grandeur.

Au midi de l'île Saint-Érasme, un petit bras de mer la sépare de l'île du Lido.

Celle-ci forme avec l'île de Malamocco la passe de Saint-Nicolas : c'était, à l'époque dont nous écrivons l'histoire, l'entrée principale du port de Venise. Les atterrissements en ont depuis élevé le fond de manière à n'en plus permettre le passage aux grands vaisseaux.

Au-dessous de Venise commence l'île de Malamocco, qui a plus de deux lieues de longueur; le passage qui au midi la sépare de l'île de Palestrina, se nomme le port de Malamocco; c'est celui de tous où les eaux ont le plus de profondeur.

A l'autre extrémité de l'île de Palestrina, un bras de mer fort étroit passe entre cette île et celle de Brondolo, derrière laquelle est située la ville de Chiozza, qui donne son nom à cette entrée.

Enfin l'île de Brondolo forme avec la pointe du continent un sixième passage, que les eaux de l'Adige et de la Brenta ont ensablé.

Un canal principal, qui traversait la lagune dans sa longueur, établissait la communication entre les villes de Venise et de Chiozza.

VIII. La flotte génoise vient reconnaître les passes. 1379.

D'après cette disposition des lieux, on sentira quelle dut être la terreur des Vénitiens lorsque, du haut de leurs maisons, n'ayant encore fermé qu'un seul de ces passages, ils virent, au commencement de juillet, dix-sept galères ennemies se présenter devant la passe du Lido, reconnaître les dispositions qui avaient été faites pour la défendre, brûler un bâtiment de commerce qui se trouvait en dehors (1), longer toute l'île de Malamocco, entrer dans les lagunes, en passant entre cette île et celle de Palestrine, débarquer quelques troupes dans celle-ci, en livrer la ville principale aux flammes,

(1) E questo fù fatto da tre solamente delle galere sopra dette, essendo il popolo di Venezia in gran numero sopra il Lido a questo spettacolo; il qual non fece alcuna difesa, seben potea darle ajuto assai con le barche armate. Et questo fù la maggior vergogna potessero hover Veneziani, vedendo questo fatto su gli occhi. (*Cronaca della Guerra di Chiozza,* da Daniello CHINAZZO.)

manœuvrer dans les lagunes la sonde à la main, et aller passer la nuit devant Chiozza. Le jour suivant la flotte génoise sortit des lagunes par la passe de Brondolo, et fit voile pour la Dalmatie.

Rien n'était plus menaçant qu'une telle reconnaissance.

Peu de jours après les Génois en firent une seconde. Ils ne se présentèrent d'abord qu'avec six galères, ce qui donna aux Vénitiens le courage de faire sortir les six qui leur restaient ; mais à peine eurent-elles débouché du Lido, qu'on aperçut au large six autres voiles qui venaient renforcer l'ennemi. Il fallut que l'escadre vénitienne vînt chercher sa sûreté dans le port, et laissât les Génois observer toutes les approches de la capitale, entrer dans les lagunes par le port de Malamocco, jeter l'ancre devant Chiozza, et étudier pendant huit jours la profondeur des canaux et toutes leurs sinuosités.

Dès qu'ils se furent éloignés on s'empressa de barrer la passe de Malamocco, celle de Chiozza et les autres, comme on avait fermé l'entrée du port de Saint-Nicolas du Lido. On fit enlever toutes les balises qui servaient de guides dans la navigation des bas-fonds. On posta quelques troupes sur la plage. Une garnison de trois mille hommes fut jetée dans Chiozza. Les six galères, triste reste de la marine vénitienne, furent confiées à Thadeo Justiniani, pour défendre l'entrée du port de Venise, et une flottille, composée de tous les petits bâtiments que l'on put armer, alla, sous les ordres de Jean Barbadigo, croiser dans les lagunes, pour empêcher les troupes du seigneur de Padoue, répandues sur la côte, de communiquer avec les Génois, en traversant le bassin des lagunes.

Ces dispositions étaient à peine terminées, que le 6 août quarante-sept galères, commandées par Pierre Doria, vinrent menacer le port du Lido. Jugeant apparemment trop difficile de le forcer, la flotte fit voile au sud, longea toute la plage, trouva la passe de Malamocco également bien défendue, et se détermina à forcer celle de Chiozza.

IX. La flotte génoise, sous Pierre Doria, entre dans les lagunes. 1379.

Le seigneur de Padoue seconda cette attaque. Il fit descendre par les canaux de la Brenta des barques qui vinrent assaillir un grand vaisseau qui protégeait l'estacade. Tandis que les Génois redoublaient leurs efforts pour la rompre, les gens de François Carrare, placés de l'autre côté, détachaient les madriers, et mettaient le feu au vaisseau; enfin, cet obstacle vaincu, les ennemis pénétrèrent dans les lagunes, et commencèrent à l'instant le siége de Chiozza. Cette ville, située à l'extrémité d'une île, n'y tient que par un pont de deux cents pas de longueur; des bas-fonds la rendent inaccessible de tous les autres côtés; la bourgeoisie, enrégimentée, partageait le service avec la garnison.

Elle prend la ville de Chiozza.

Les forces des Génois et les troupes que François Carrare en personne avait amenées par la pointe de Brondolo formaient une armée de vingt-quatre mille hommes (1). Elles donnèrent le 11 août aux ouvrages qui défendaient le pont un premier assaut, qui fut suivi le lendemain d'une attaque générale. La tête de pont fut emportée; mais au delà il y avait encore des ponts-levis à franchir et des fortifications à enlever. Le 13 on se canonna vivement. Le 14 et le 15 de nouveaux

(1) *Histoire de Venise*, de Paul MOROSINI, liv. XIV.

assauts, livrés avec une telle fureur qu'ils durèrent tout le jour, furent repoussés avec une constance plus grande encore. Le 16 les assaillants résolurent de faire les derniers efforts pour emporter ou détruire le pont. Tandis que l'attaque commençait de tous côtés, on fit avancer les machines incendiaires : la résistance était toujours également vigoureuse, et déjà Carrare proposait de renoncer à cette entreprise, lorsqu'on vit s'élever une flamme qui était celle d'un brûlot, et qu'on prit pour l'incendie du pont lui-même. Les troupes vénitiennes, craignant que toute retraite ne leur fût à l'instant coupée, se hâtèrent de le repasser; mais ce fut avec une telle précipitation, que les ennemis, en les poursuivant, entrèrent pêle-mêle avec elles dans la place, qu'ils saccagèrent.

Ce siége de six jours avait coûté aux Vénitiens six mille hommes, et fait tomber entre les mains des Génois près de quatre mille prisonniers : la perte des vainqueurs avait été beaucoup plus considérable; mais ils se trouvaient maîtres d'une ville fortifiée, assurés d'un passage de la haute mer dans les lagunes, d'une communication avec le continent, et le canon qui avait battu Chiozza avait été entendu de Venise. Ce fut au nom du seigneur de Padoue que les alliés prirent possession de leur nouvelle conquête, et firent prêter aux habitants serment de fidélité (1). Carrare proposait de profiter pour attaquer Venise de la consternation que cet événement avait dû y répandre. Les Génois voulurent s'établir solidement dans ce poste avant de passer à de nouvelles opérations. Venise, bloquée par mer,

Les Génois s'établissent dans ce poste, au lieu de marcher sur Venise.

(1) *Chronique de la Guerre de Chiozza*, par Daniel CHINAZZO.

n'ayant que des ennemis sur la côte voisine, réduite à disputer un banc de sable de quelques lieues, et n'osant hasarder les débris de sa flotte, même dans les lagunes, ne pouvait recevoir aucun secours. Elle n'avait point d'alliés; elle devait se voir bientôt en proie à la famine; le désespoir allait la livrer aux Génois. Doria jugea que la prudence lui conseillait de s'affermir dans sa position sans rien précipiter, puisque celle de l'ennemi ne pouvait qu'empirer (1).

X. Consternation des Vénitiens.

En effet, tout était à Venise dans une profonde consternation et dans une agitation extrême. C'était au milieu de la nuit qu'on y avait appris la perte de Chiozza, par le retour de quelques braves qui avaient inutilement essayé de s'y jeter. Le tocsin de Saint-Marc avait appelé soudain toute la population aux armes. Les citoyens de tous les rangs avaient confusément passé le reste de cette nuit sur les places publiques, s'attendant d'un moment à l'autre à voir l'ennemi attaquer une capitale où rien n'était organisé pour le repousser. Le jour parut, et l'on vit au haut des tours de Chiozza flotter l'étendard Saint-George au-dessus du pavillon de Saint-Marc renversé.

Ils envoient des négociateurs à l'amiral génois.

Les gémissements des femmes, l'agitation du peuple, le trouble de ceux qui tremblaient pour leurs richesses, l'inquiétude des magistrats, qui révélait que la ville se trouvait sans approvisionnements, des milliers de voix

(1) Suaserat enim sæpius Franciscus Carraria, vir singulari prudentia, uti Clodia fidei suæ commissa, ipse Venetias obsidere pergeret, atque in eo uno omnia ejus studia reponeret; verum quoniam Francisci aliquantum suspecta fides erat, ne eam in potestate sua traditam imperii sui faceret, ejus consilium repudiatum est. (Bartholomæus Facius, *de Bello Veneto Clodiano Liber*.)

qui demandaient la paix à quelques conditions qu'il fallût souscrire pour l'obtenir ; tout cela détermina le conseil à envoyer des négociateurs auprès de l'amiral génois. Le doge écrivit au seigneur de Padoue dans des termes qui n'annonçaient que trop la détresse de la république. Il traitait d'altesse cet ancien vassal, lui demandait son amitié, le priait de dicter les conditions de la paix (1).

Réponse des vainqueurs.

Doria, à qui les Vénitiens présentaient quelques prisonniers de sa nation, qu'on lui renvoyait dans l'espoir de le disposer plus favorablement, répondit aux ambassadeurs : « Vous pouvez les ramener ; je compte aller « incessamment les délivrer, ainsi que tous leurs com« pagnons. »

Carrare leur signifia avec encore plus de hauteur qu'il n'entendrait à aucune proposition qu'après qu'il aurait mis un frein aux chevaux de bronze, ornement du portail de Saint-Marc.

Ces réponses arrogantes et amères, rapportées à Venise, ne pouvaient que mettre le comble au découragement et au désespoir. En même temps on apprenait que l'ennemi s'emparait successivement de tous les postes

(1) Incontenente po che fo presa Chiozza, i Veneziani vezandose a mal partio, scrisse una lettera al magnifico messer Francesco vecchio da Carrara, e dove in prima el dose de Venezia se scriveva de sovra, el se sottoscrisse, e dove che soleva appellare el ditto messer Francesco nobile, el lo appellò magnifico, digando al magnifico e possente segnore messer Francesco da Carrara, di Pava, e del destretto imperial vicario generale, preghemo la magnificenzia vostra che 'l ve piasa di mandare le vostre lettere di salvo condutto a mestre di posser vegnire a la presenzia de la magnitudine vostra, di stare e di tornare liberamente a gli infra scritti ambassaori nostri di nostra intenzione pienamente informa. (Ad Chronicon Cortusionum Additamentum secundum ; *Rerum Italicarum Scriptores*, tom. XII, p. 985.

fortifiés que la république avait sur la côte d'Italie ; un seul château, situé au milieu des salines, faisait encore résistance ; la garnison de Malamocco s'était repliée sur le Lido ; les Génois occupaient cette place, et par conséquent une partie de l'île qui ferme le port de Venise. Il ne restait pas à la république un territoire de deux lieues. Les ennemis étaient si près qu'on défendit d'employer la cloche de Saint-Marc pour assembler le peuple, de peur qu'ils n'entendissent ce signal.

Il n'était nullement vraisemblable qu'on eût le temps d'armer et encore moins de construire une flotte. Cependant sans une flotte comment faire arriver quelques approvisionnements dans la capitale, comment forcer les ennemis à s'éloigner ? Il y avait bien dans le port quelques bâtiments susceptibles de réparation ; l'arsenal était même assez bien pourvu de matériaux ; mais quand les vaisseaux auraient été prêts à sortir des chantiers, où prendre les gens de mer ?

Telle était la situation de Venise, qu'elle pouvait, qu'elle devait être attaquée le lendemain, et qu'il lui fallait plusieurs mois pour se préparer à la résistance.

Cependant, après avoir demandé inutilement la paix, il fallut bien se résoudre à combattre encore. On fit tous les ouvrages que l'on put imaginer pour rendre les approches plus difficiles. On travailla dans l'arsenal avec la plus grande activité à réparer quelques galères qui s'y trouvaient, et même à en construire de nouvelles. Un recensement général de toutes les embarcations qui existaient dans les canaux de la capitale fit connaître le parti qu'on pouvait en tirer ; on perfectionna l'organisation de la bourgeoisie enrégimentée ; on distribua des armes, et on ouvrit des rôles pour y inscrire les hom-

mes habitués au service de la mer, ou susceptibles de l'apprendre.

XI. Le peuple de Venise exige que Pisani soit rétabli dans le commandement. 1379

Quand on en est réduit à stimuler le zèle de la multitude, ce n'est plus son obéissance, mais son intérêt qu'il s'agit d'invoquer, et alors il est naturel qu'elle s'ingère de juger les mesures où elle est intéressée; on doit s'y attendre. Ces ouvriers qu'on assemblait à l'arsenal, cette foule de marins qu'on enrôlait, ces citoyens de toutes les classes, ces artisans qu'on appelait à la manœuvre des vaisseaux, devaient se demander qui dirigerait leurs efforts. Moins ils comptaient sur leurs ressources, plus il importait que l'habileté du chef y suppléât. Charles Zéno était absent; des milliers de voix s'élevèrent tout à coup pour demander la liberté de Victor Pisani (1) et son rétablissement dans sa charge.

On ne se rappelait plus le désastre de Pola; on ne parlait que de sa victoire d'Antium, de ses exploits dans la Dalmatie. Ce nom, déjà illustré par Nicolas Pisani, avait reçu dans la guerre présente un nouvel éclat. Victor était le seul homme en qui les marins eussent confiance. Effet ordinaire de la disgrâce, la sienne ajoutait à sa popularité.

Le gouvernement de Venise n'était point accoutumé à s'entendre dicter des lois par la multitude; mais quand le peuple se répandit dans les rues, couvrit la place, et entoura le palais; lorsque les portiques de Saint-Marc et tout le rivage retentirent des cris de Vive Pisani, il fallut bien céder à cette voix.

On a rapporté que Victor Pisani, enfermé sous les

(1) Tutti gridavano ad alta voce : Se voi volete che andiamo in galera, dateci il nostro capitano Messer Vittorio Pisani, ch' è in prigione. (Marin SANUTO, *Vite de' Duchi*, *A. Contarini*.)

voûtes du palais du côté du port, entendant le peuple proclamer son nom, se traîna, malgré les fers dont il était chargé, jusqu'à la grille de son cachot, et cria : « Arrêtez! arrêtez! des Vénitiens ne doivent crier que « Vive saint Marc (1)! »

Ce fait me paraît dénué de toute vraisemblance, et n'est point nécessaire à la gloire de ce héros. Si Pisani était chargé de fers, il devait être dans un cachot, et les cachots ne prennent pas jour sur une rue.

Quoi qu'il en soit, ce fut un beau triomphe pour ce général d'être rappelé à la liberté comme le seul homme capable de sauver sa patrie; et il releva la gloire de ce triomphe par la manière dont il le reçut et dont il justifia la confiance publique.

Dans ce danger extrême Pisani n'avait plus de rivaux. Ce n'est pas dans les circonstances difficiles que les ambitieux disputent les honneurs; c'est alors le tour du mérite, qui peut se passer des faveurs de la fortune.

Averti qu'il était libre, et qu'il devait paraître le lendemain devant le sénat, Pisani voulut passer encore la nuit suivante dans sa prison. Il y fit venir un prêtre, et se prépara par la pénitence aux honneurs qu'il allait recouvrer. Dès qu'il fut jour il monta au palais, et alla entendre la messe dans la chapelle de Saint-Nicolas, où il communia (2). Dès qu'on le vit paraître, avec ce maintien modeste qui annonçait l'oubli de ses victoires et de l'indigne traitement qu'il avait éprouvé, ses partisans, c'est-à-dire la foule des citoyens comme des gens de l'armée, le saluèrent de leurs acclamations, l'entou-

(1) E udendo questo il detto Vittorio Pisani vene alle cantellene dicendo, Viva messere san Marco! (SANUTO, *ib.*)

(2) SABELLICUS, seconde décade, liv. VI.

rèrent, le portèrent jusqu'à la porte du conseil, où plusieurs patriciens vinrent le recevoir. Introduit devant la seigneurie, il ne montra ni fierté ni ressentiment. « Vous avez été, lui dit le doge, un exemple de sévère « justice; soyez-en un aujourd'hui de la bienveillance « du sénat. On vous a privé de la liberté pour avoir « perdu votre flotte, on vous la rend cette liberté pour « la défense de la patrie. C'est à vous de montrer lequel « de ces deux jugements a été le plus juste. Oubliez le « passé, ne voyez que la république, qui vous rend toute « sa confiance; secourez ce peuple enthousiaste de vos « vertus, et employez ces talents qu'on admire à sauver l'État et vos concitoyens (1). »

« Sérénissime prince, excellentissimes seigneurs, « répondit Pisani, la république ni ses magistrats ne « peuvent avoir eu aucun tort envers moi; ce que vous « avez ordonné était une conséquence de vos sages « maximes, un effet de votre juste douleur. J'ai subi « mon arrêt sans murmure. Maintenant, rendu à la liberté, je dois toute mon existence à la patrie. Tout « souvenir de l'injure que je pourrais avoir éprouvée « est déjà loin de moi; Dieu, que j'ai reçu aujourd'hui, « m'en est témoin. Quel plus beau dédommagement

(1) Ad conspectum principis et patrum adductus, non turbida, non truci, sed læta hilarique fronte, senatum omnem salutavit. Eum ad pedes constitutum Contarenus princeps ita affatus dicitur : Fuit tempus, Victor, quo justitiæ studuimus; nunc gratiarum tempus est. Jussimus te ob cladem ad Polam acceptam in custodiam adduci; nunc te liberandum duximus. Tu, quæso, ne cognoscere velis utrum æquius fuerit facere : quin obliturata præteritorum memoria rempublicam respice : illam jacentem erige ac tuere, ac demum fac ita ut tibi publicam privatamque salutem debeant tui cives, qui te, ob amplissimas virtutes tuas, colunt et honorant. (SABELLICUS, IIe déc., liv. VI.)

« pouvais-je attendre que l'honneur que me fait la ré-
« publique en me confiant sa défense ? Ma vie lui ap-
« partient. Puisse Dieu m'accorder la capacité néces-
« saire pour remplir dignement une si noble tâche (1). »

Le doge et plusieurs sénateurs l'embrassèrent les larmes aux yeux. Cependant, par un trait de sa méfiance habituelle, ce gouvernement, toujours ombrageux, même lorsqu'il semblait si voisin de sa perte, ne rendit qu'une demi-justice à ce grand citoyen. On lui donna seulement le commandement des troupes campées sur la plage, et encore devait-il le partager avec un capitaine véronais qui en était revêtu auparavant.

Mais quand les citoyens, qui déjà couraient en foule chez lui pour mettre à sa disposition leurs fortunes et leurs vies, eurent appris qu'il n'était point rétabli dans sa première charge, on éclata en murmures contre les sénateurs, on accusa leur jalousie, et un nouveau décret, arraché à cette soupçonneuse assemblée, nomma Pisani généralissime de mer.

XII. **Dispositions défensives de Pisani.**

Sans perdre un moment il s'occupa de perfectionner et de multiplier les moyens de résistance. La petite plage de Malamocco était alors le poste avancé de la république. Les ennemis occupaient déjà l'extrémité de cette île. Pisani fit couper cette plage par un fossé large et profond. Un bon mur, qui fut construit en quelques jours, défendit les approches du couvent de Saint-Nicolas du Lido. L'entrée du port fut fortifiée par deux tours en charpente ; une chaîne de petits bâtiments, soutenus par trois gros vaisseaux, fut placée pour la

(1) Voyez ce discours, que j'abrège, dans SABELLICUS, IIe déc., liv. VI, et dans l'*Histoire de Venise*, par Pierre JUSTINIANI, liv. V.

défense de l'estacade, et on imagina de blinder ces navires pour diminuer l'effet de l'artillerie des ennemis.

Ce n'était pas tout de disputer la plage et le port du Lido, puisque l'ennemi pouvait venir par les eaux intérieures. Il fallut songer à défendre l'entrée même de Venise du côté des lagunes. Cette ville n'était pas fortifiée et ne pouvait l'être; mais on ne pouvait y arriver que par des canaux sinueux. Le généralissime y fit enfoncer des pilotis; il y fit couler des coques de vaisseaux qui devinrent des batteries avancées. Les compagnies de la bourgeoisie reçurent une meilleure organisation.

L'arsenal était dans la plus grande activité; les Vénitiens venaient avec ardeur se ranger sous les ordres d'un citoyen sur qui se réunissaient toutes les espérances de la patrie. Ceux qu'on avait désignés pour composer les équipages de la flotte, et qui se trouvaient dénués de toute expérience de la mer, s'exerçaient continuellement aux manœuvres; mais la marine de Venise était réduite pour ses évolutions au canal de la Giudeca, qui n'est qu'une rue de la ville.

Quoique les ennemis n'eussent pas fait entrer dans leur plan l'attaque de Venise immédiatement après la prise de Chiozza, ils ne tardèrent pas à se présenter devant cette capitale. Huit jours s'étaient à peine écoulés, quand le 24 août on vit paraître quatorze galères qui vinrent de la haute mer en observer les environs. Le 1er septembre une autre escadre de vingt galères fit une descente dans l'île de Saint-Érasme; de sorte que les deux îles qui forment l'entrée du port se trouvaient occupées en partie par les Génois. Le lendemain ils se déployèrent devant la passe du Lido. Des volées d'ar-

tillerie furent échangées entre les forts et les vaisseaux. Quarante chaloupes armées s'avancèrent pour opérer un débarquement; mais les Vénitiens avaient repris courage, leur bonne contenance ne permit pas aux ennemis de prendre terre.

XIII. Nouvelles négociations pour la paix, sans résultat.

Cependant la seigneurie avait envoyé des ambassadeurs auprès du prince Charles de Hongrie, qui commandait alors l'armée du roi son oncle dans le Trévisan. Ces ambassadeurs étaient Nicolas Morosini, Jean Gradenigo et Zacharie Contarini; on leur avait adjoint un religieux de l'ordre des cordeliers, nommé frère Benoît, dont l'éloquence et le caractère paraissaient avoir acquis une certaine autorité. Ils trouvèrent le prince hongrois entouré des commissaires de tous les alliés, qui s'opposèrent vivement à ce qu'on accordât la paix à Venise. On ne doutait pas que cette capitale ne fût réduite à se rendre dans un très-court délai; elle était bloquée de tous côtés. Dans le même moment une escadre détachée de la flotte de Doria faisait une tentative sur les côtes du Frioul et de l'Istrie. Enfin, les alliés protestaient qu'ils ne voulaient prendre Venise que pour la remettre au roi de Hongrie. Ces considérations, ces promesses déterminèrent le prince Charles à proposer des conditions telles que les Vénitiens ne pussent les accepter.

Il fallait que Venise se soumît à payer les frais de la guerre, évalués à cinq cent mille ducats; qu'elle livrât, pour sûreté de cette contribution, les pierreries du trésor de Saint-Marc et la couronne du doge; qu'elle se reconnût tributaire du roi de Hongrie, et lui payât tous les ans cinquante mille ducats : le doge continuerait d'être élu par les Vénitiens, mais devrait être confirmé

par le roi ; enfin, on exigeait que dans toutes les solennités l'étendard de Hongrie fût arboré sur la place Saint-Marc avec celui de la république.

Il y a des historiens (1) qui disent que ces articles furent acceptés, mais qu'ensuite on revint sur cette délibération. Presque tous conviennent qu'on offrit de payer un tribut annuel de cent mille ducats au roi de Hongrie, à condition qu'il se désisterait de ses autres prétentions. Il y eut des avis pour abandonner Venise et transporter le gouvernement à Candie (2). On ne conçoit pas comment cette résolution désespérée aurait pu recevoir son exécution. On ne pouvait pas emmener la population ; on n'avait pas même une flotte capable de recevoir les principaux citoyens et de protéger leur fuite. Tout au plus le doge et quelques magistrats pouvaient concevoir l'espérance d'échapper aux navires ennemis qui couvraient la mer. Cette résolution d'abandonner ses richesses, ses foyers, la terre natale pour aller chercher la liberté dans une île lointaine eût été sublime si la nation entière eût pu la prendre ; exécutée par quelques chefs, ce n'eût été qu'une évasion. Abandonner ainsi la patrie était une honte ; il n'y avait qu'un parti à prendre, de périr avec elle ou pour elle.

Quoi qu'il en soit, cette proposition n'eut aucune

(1) Pierre DELFINO, dans sa *Chronique*.

(2) Disperata d'ogni parte la pace, dicesi che alcuni ebbero pensiero di abbandonar la città e passar ad habitare e trasportare la repubblica in Candia o in Negroponte. (*Histoire* de Paul MOROSINI, liv. XV.)

Classem quam occultissime compararunt, eo consilio ut si res ex sententia non succederet, translatis in naves conjugibus ac liberis cum iis quibus possent facultatibus, relicta urbe, in Cretam commigrarent, ibique sedes suas conderent. (Bartholomaeus FACIUS *de Bello Veneto Clodiano Liber*.)

suite, non plus que les offres auxquelles on s'était résigné pour obtenir la paix. Les alliés se montrèrent inflexibles, et le gouvernement se détermina à s'ensevelir sous les ruines de la capitale.

XIV. Patriotisme des Vénitiens : ils construisent une flotte.

On a remarqué que cette constance inébranlable dans l'adversité appartient plus particulièrement à l'aristocratie qu'à toute autre espèce de gouvernement. Sparte et Rome en avaient donné l'exemple. Dès que les Vénitiens surent à quelles honteuses conditions l'ennemi accordait la paix à la république, dès qu'on vit qu'il n'était permis de conserver l'existence qu'au prix de l'indépendance nationale, tous les sentiments qui composent le patriotisme se réveillèrent à la fois et exaltèrent les courages. L'amour du sol natal, le souvenir d'une glorieuse prospérité, l'antique illustration du nom vénitien, les haines nationales, l'horreur du joug étranger, tout inspira un noble dévouement, même à ceux qui n'avaient pas, comme les patriciens, à défendre leur liberté et leur puissance Tous couraient aux armes. Les citoyens qui ne dévouaient pas leur personne offraient sur l'autel de la patrie une partie de leur fortune. On abandonnait ses créances ; on envoyait de l'argent au trésor de l'État ; on fournissait des vaisseaux, des marchandises ; on souscrivait pour la solde des matelots. Le doge donna l'exemple ; il envoya sa vaisselle au trésor, et engagea ses revenus. Le clergé contribua non-seulement de ses biens, mais personnellement. Tous les religieux valides prirent les armes, excepté les frères mineurs, qui méritèrent d'être chassés d'un État auquel ils avaient refusé leurs services [1].

[1] Marin SANUTO, *Vite de' Duchi, A. Contarini.*

Quatorze vaisseaux et l'entretien de cinq ou six mille hommes furent le résultat de ces généreuses souscriptions. On vit un marchand pelletier, Barthélemy Paruta, se charger de payer mille soldats ou matelots; l'apothicaire Marc Cicogna, fournir un navire; de simples artisans, comme François di Mezzo, Nicolas Rinieri, Noël Tagliapietra, Pierre Penzino, entretinrent cent, deux cents hommes; d'autres, tels que Donat di Porto et Marc Orso, fournissaient un navire et la solde de toute la chiourme. Je ne crains point d'être accusé de déroger à la dignité de l'histoire en y inscrivant ces noms : elle est faite pour rappeler les nobles exemples; et comme elle doit aussi dénoncer les hommes qui dans un rang éminent ont oublié leurs devoirs et les calamités de la patrie pour s'occuper lâchement de vils intérêts, j'ajouterai qu'on vit des riches, des patriciens, se livrer à de basses spéculations sur la misère générale. Un homme appartenant à l'une de ces illustres familles, dont l'origine se confondait avec celle de la république, à une famille qui avait donné des ducs à Venise et une reine à la Hongrie, le descendant du vainqueur de Tyr, un Morosini, profitait des dangers qui menaçaient sa patrie pour décupler sa fortune en achetant des maisons à vil prix, alléguant que si l'État venait à périr il ne voulait pas être enveloppé dans sa ruine. C'est un devoir de consigner ici cette bassesse; on verra par les succès de cet indigne citoyen à quel point la fortune est injuste.

Pour donner le plus grand développement possible à un zèle qui se signalait déjà par de généreux efforts, le grand conseil publia un décret qui annonçait des récompenses à ceux qui auraient montré le plus de dé-

vouement. Les étrangers pourraient être admis aux droits de citadins. Des pensions seraient distribuées aux citoyens non nobles. Enfin les trente citoyens qui se seraient distingués entre tous les autres devaient être admis au grand conseil et prendre rang, pour eux et leur postérité, parmi les patriciens.

XV. Premiers événements qui ralentissent les progrès des ennemis.

Pendant qu'on travaillait avec une admirable diligence à augmenter les moyens de résistance de la république, quatre guerriers faisaient tête à l'ennemi avec le peu de forces qu'on avait pu rassembler. Chaque jour qu'ils gagnaient changeait la situation des affaires à leur avantage. On avait dépêché de tous côtés des bâtiments légers, pour rappeler au secours de Venise Charles Zéno, détaché au commencement de la campagne précédente avec une escadre de huit galères, et qui avait dû en rallier plusieurs autres dans les ports du Levant; mais on n'avait depuis quelque temps aucune nouvelle de sa marche; les avis qu'on lui envoyait pouvaient être interceptés; ce secours était incertain et pouvait être tardif. En attendant Pisani s'occupait à presser le nouvel armement et à ralentir les progrès des ennemis. Thadée Justiniani, qui commandait les galères déjà armées, ne pouvait sous aucun prétexte compromettre une escadre la seule espérance de la marine vénitienne. La flottille se hasardait plus facilement, parce qu'elle avait une retraite assurée dans les bas-fonds, où les galères génoises ne pouvaient la poursuivre. Cette flottille, à force de tenter des entreprises presque toujours infructueuses, put enfin saisir une occasion favorable que lui offrait la fortune.

Barbadigo, à la tête d'un détachement de cinquante

barques, surprit un soir, à la marée basse, une galère et deux bâtiments ennemis stationnés devant le fort de Montalban, que les troupes du seigneur de Padoue occupaient. La galère, qui ne pouvait manœuvrer, et les deux autres navires furent pris à l'abordage. La flottille se dirigea à force de rames vers Venise, remorquant les deux petits bâtiments dont elle s'était emparée, et la flamme qui s'éleva de la galère annonça de loin aux Vénitiens qu'enfin leurs armes venaient de remporter un premier succès. Soudain toute la ville fut dans l'ivresse de la joie; et quand on vit arriver les barques avec leurs prises et cent cinquante prisonniers tout le peuple demandait qu'on marchât à l'ennemi.

Pisani n'avait garde de céder à une confiance si imprudente. Cependant la flotte se renforçait; le mois de septembre s'était écoulé, et on avait déjà la certitude de pouvoir présenter une flotte de trente et quelques galères vers le milieu d'octobre. Tout le mois d'octobre se passa en opérations peu décisives, parce que l'amiral génois avait été obligé d'envoyer vingt-quatre de ses galères chercher des approvisionnements sur la côte orientale de l'Adriatique. L'armée et la flotte qui occupaient Chiozza éprouvaient toutes les privations auxquelles elles condamnaient les Vénitiens.

Le doge fit publier qu'aussitôt que les galères seraient prêtes il s'y embarquerait avec une partie du sénat pour en prendre en personne le commandement, résolu de venger la patrie ou de périr à la tête de ses défenseurs.

Cet exemple donné par le prince de la république, par un vieillard plus que septuagénaire, redoubla l'émulation. Quelques petits succès vinrent accroître les

espérances. La flottille enleva un convoi de vivres que Padoue envoyait à Chiozza ; le général Cavalli força les Génois d'évacuer Malamocco, qu'ils détruisirent en l'abandonnant. Les galères vénitiennes s'exerçaient continuellement à des évolutions, mais rentraient tous les soirs dans le grand canal. On n'avait encore aucune nouvelle de Charles Zéno.

De toutes les possessions de la république il ne lui restait qu'un petit fort établi au milieu des marais sur la côte de terre-ferme. On vit trois galères génoises appareiller pour aller l'attaquer. Victor Pisani courut sur ces galères avec un détachement de la flottille, les força de rebrousser chemin, les poursuivit jusque dans les eaux de Chiozza. Il était même parvenu, par une marche plus directe, à leur couper la retraite et à se placer entre elles et le port ; mais là, foudroyé des deux côtés par une artillerie à laquelle il ne pouvait rien opposer, il se vit obligé de chercher son salut à travers les bas-fonds, ce qui ne put se faire sans que quelques-unes de ses barques fussent coulées bas par l'ennemi. Antoine Gradenigo, gendre du doge, fut du nombre de ceux à qui cette expédition coûta la vie.

On touchait à la fin de l'année 1379. La flotte génoise, qui tenait la mer depuis longtemps, n'avait pu se refaire sur la plage de Chiozza, où depuis quatre mois elle éprouvait toutes sortes de privations. Il avait fallu entrer une vingtaine de vaisseaux dans le port, soit pour les réparer, soit pour donner quelque repos aux équipages. Les vingt-quatre galères qui avaient été détachées étaient rentrées, et déchargeaient les approvisionnements qu'elles avaient apportés.

Trois autres étaient postées pour défendre la passe.

Les alliés attendaient une flotte de Gênes, qui devait d'un jour à l'autre leur amener des renforts.

Ce ne fut pas sans un étonnement mêlé d'inquiétude qu'ils comptèrent jusqu'à trente-quatre galères dans les eaux de Venise; mais ils étaient loin de croire que cette flotte fût en état de combattre, et que les Vénitiens eussent repris assez de confiance pour devenir agresseurs à leur tour.

XVI. Sortie de la flotte vénitienne, commandée par Pisani et montée par le doge. 1379.

Le 21 décembre, après une messe solennelle, le doge sortit de Saint-Marc, l'étendard de la république à la main, et monta sur la galère ducale, suivi de la plus grande partie des sénateurs.

Pisani avait conçu le projet de forcer toute la flotte génoise à se rendre, mais pour cela il fallait éviter de la combattre, puisqu'elle était supérieure en nombre et incomparablement mieux armée. Il fallait la surprendre dans le port où elle avait eu l'imprudence de se placer; mais on ne pouvait pas fermer ce port même. La ville de Chiozza est située sur un groupe de petites îles dans les lagunes. Elle communique par un pont, comme nous l'avons dit plus haut, avec l'île voisine. Ainsi, elle se trouve séparée de la haute mer par cette plage, qui au nord laisse une passe entre elle et l'île de Palestrine; c'est ce qu'on nomme la passe de Chiozza. Au midi, une autre communication est ouverte avec la haute mer, par l'intervalle qui sépare l'île du continent. Cette seconde passe est celle de Brondolo. On conçoit que quand on est dans le port de Chiozza, et qu'on veut regagner la mer extérieure, il faut nécessairement sortir par une de ces passes ou remonter les lagunes par le canal dit de Lombardie, et aller chercher les passes de Malamocco, du Lido ou de Saint-Érasme.

Il s'agissait donc, dans le plan de l'amiral vénitien, d'enfermer l'ennemi dans les lagunes, en lui opposant à chacune de ces trois issues de Chiozza, de Brondolo et du canal de Lombardie, non pas précisément une résistance armée, car on était moins fort que lui, mais un obstacle inerte et pourtant insurmontable. Il fallait porter, conduire et établir ces obstacles dans chacun de ces passages, empêcher les Génois de les rompre; enfin il fallait placer la flotte vénitienne en dehors des issues, afin qu'elle ne restât pas elle-même enfermée dans les lagunes, exposée à soutenir un combat inégal, et pour qu'elle pût, au contraire, écarter la nouvelle escadre, peut-être déjà partie de Gênes, qui venait renforcer les alliés.

Elle ferme les passes.

Cette opération, très-compliquée, était en même temps une conception hardie. Nous allons voir quelles difficultés présenta son exécution.

Les trente-quatre galères vénitiennes, accompagnées de soixante barques armées et de plusieurs centaines de bateaux, sortirent du port dans la nuit du 21 au 22 décembre, et se dirigèrent en silence vers Chiozza, à travers les lagunes. Pisani et Justiniani, qui avaient pris le commandement de l'avant-garde, faisaient remorquer deux gros navires destinés à être coulés dans les passes pour les fermer. Ils évitèrent de s'approcher du port où était la flotte ennemie, et arrivèrent avant qu'il fût tout à fait jour dans la passe dite de Chiozza, qui est entre l'île de Palestrine et l'île de Brondolo. Un des côtés de cette passe leur appartenait depuis que les Génois avaient évacué Malamocco. Pisani fit sur-le-champ avancer sa flottille, qui jeta sur la rive opposée quatre ou cinq mille hommes, avec ordre de s'emparer

de la pointe de l'île de Brondolo, afin que la flotte pût avec moins de difficulté travailler à fermer la passe; mais l'île de Brondolo était couverte de troupes, qui tombèrent sur les Vénitiens et les obligèrent de se rembarquer en désordre, et avec une perte considérable. Pisani n'en fit pas moins arriver une de ses grandes coques pour l'établir au milieu du canal. La présence des troupes ennemies, répandues sur le rivage, rendait cette opération très-périlleuse. Sept galères génoises, qui avaient eu le temps d'appareiller, accoururent avant qu'elle fût terminée, attaquèrent la coque toutes ensemble, et y mirent le feu. Ce grand bâtiment s'enfonça dans la passe même. Les galères génoises furent écartées par le reste de la flotte vénitienne, et sur-le-champ une multitude de petits bateaux, chargés de pierres, vinrent remplir cette coque, et en faire une digue qui obstruait le canal. Comme une partie de la flotte des Génois se trouvait désarmée dans ce moment, ils ne pouvaient opposer aux Vénitiens des forces suffisantes pour les contraindre de s'éloigner. Le lendemain Pisani acheva de faire fermer la première issue, en y coulant quelques autres bâtiments, et en les joignant l'un à l'autre par une forte estacade que protégeait une batterie placée sur la pointe méridionale de l'île de Palestrine.

Cette opération terminée, il restait à en faire autant dans la passe de Brondolo; mais on ne pouvait plus y arriver à l'improviste, et l'ennemi occupait les deux côtés du canal. Ce bras de mer n'a pas plus de quatre cents pas de largeur; il y a peu d'eau au milieu. Les passes praticables pour les vaisseaux longent le rivage; il fallait donc venir sous le feu de l'ennemi pour ame-

ner les embarcations qui devaient fermer le passage.

Pisani confia cette mission à Frédéric Cornaro, qu'il détacha avec quatre galères. Quatorze galères génoises vinrent s'opposer à cette opération : Pisani s'avança avec dix des siennes pour soutenir ses gens. Le combat s'engagea dans ce champ de bataille si resserré : il fut terrible; mais enfin, malgré le choc des vaisseaux ennemis, et le feu de toutes les batteries de la côte, la passe fut fermée, comme celle de Chiozza l'avait été le jour précédent.

Ce n'était pas tout; il restait à perfectionner ces estacades faites à la hâte, à les mettre en état de résister aux tempêtes, et à les protéger contre tous les efforts d'un ennemi qui était perdu s'il ne parvenait à les rompre. L'amiral, laissant la flottille dans les lagunes, remonta avec ses galères le canal de Lombardie, qu'il encombra de gros vaisseaux coulés à fond, sortit des lagunes par la passe du Lido, fit le tour des îles, et vint se placer en dehors des passes du côté de la haute mer.

Les Genois se trouvent enfermés dans Chiozza.

Dès lors l'armée génoise n'avait plus aucune issue. Il fallait nécessairement renverser ces barrières pour n'être pas réduit à se rendre. Les Vénitiens se tenaient extérieurement devant les deux passes, pour interdire à leurs rivaux tout espoir de les franchir. Cette position était périlleuse; un coup de vent pouvait écarter la flotte vénitienne, rendre tous ses travaux inutiles, et débloquer Doria.

C'était surtout dans le canal de Brondolo qu'il était difficile de tenir, sous le feu continuel des batteries élevées des deux côtés. Seize galères furent commandées pour garder cette estacade, devant laquelle elles se rele-

vaient tour à tour, n'étant jamais que deux à la fois dans le canal. Les ennemis ne cessèrent de faire des tentatives contre ces obstacles. Un service si rude commença à rebuter les équipages de Pisani. Le doge, pour leur inspirer de la résolution, jura de ne rentrer dans Venise qu'après la prise de la flotte ennemie. Cependant la constance vénitienne était épuisée : les marins déclarèrent que s'obstiner à vouloir tenir dans les passes des galères qui couraient à tout instant le risque d'être coulées bas, et qui perdaient à chaque faction une grande partie de leur équipage, c'était exiger plus qu'on ne peut attendre des forces humaines. L'amiral eut beau les exhorter, les encourager par son exemple, leur faire sentir l'importance de ce poste, le prix d'une si belle occasion, il n'y eut plus moyen de les retenir; seulement il obtint encore un délai, et leur promit solennellement de lever la station le 1er janvier, c'est-à-dire dans quarante-huit heures, si ce jour-là on ne voyait pas arriver la flotte de Zéno.

Cette flotte n'était pas attendue avec moins d'impatience par les généraux que par les soldats. L'armée allait céder au découragement. Tout ce qu'on avait fait était en pure perte. L'ennemi, déjà supérieur en forces et bientôt plus nombreux encore, reprenait tous ses avantages; il était débloqué; il était sûr de battre la flotte si elle acceptait le combat, ou, si elle l'évitait, de prendre Venise presque sans résistance, et, pour comble de malheur, il ne restait plus d'asile à la flotte vénitienne : dans les autres ports elle ne trouvait que des ennemis, dans le sien que la famine.

On était dans ces transes mortelles; tout le monde attendait avec anxiété ce terme que Pisani avait fixé

au hasard. Les uns y voyaient la cessation d'un péril au-dessus de leur courage, les autres la ruine d'un grand projet et la perte inévitable de la patrie. Tous les les yeux étaient sans cesse fixés sur la mer, lorsque le 1er janvier on aperçut dans le lointain dix-huit voiles. Ce pouvait être l'escadre génoise qui devait venir au secours de Doria : vingt bâtiments légers avaient été envoyés pour la reconnaître. Ils revinrent sur leurs pas, toutes voiles déployées, et leurs signaux annoncèrent que l'escadre qu'on apercevait au large était celle de Charles Zéno.

L'arrivée de Zéno ranimait toutes les espérances. Non-seulement son escadre rendait aux Vénitiens une supériorité numérique, mais ses équipages, composés de marins expérimentés, étaient capables de surmonter des difficultés devant lesquelles échouaient les matelots novices de Pisani. Zéno, en arrivant, vint à bord de la galère ducale rendre compte aux chefs de la république de tout ce qui lui était arrivé depuis son départ de Venise.

XVII. Arrivée de Charles Zeno, avec son escadre.

Avec son escadre de huit galères, il avait d'abord établi sa croisière sur les côtes de Sicile, où il avait pris et brûlé un grand nombre de vaisseaux du commerce génois. Pendant l'hiver il s'était présenté devant Naples, pour y entamer une négociation avec la reine Jeanne, espérant l'amener à changer de parti, et à entrer dans l'alliance des Vénitiens. Cette négociation lui avait procuré l'avantage de passer une partie de la mauvaise saison dans le port; mais la nouvelle de la bataille de Pola était venue renverser toutes les espérances qu'il avait conçues de réconcilier la reine avec la république, et il s'était déterminé à porter la guerre sur la côte de

Campagne qu'il venait de faire. 1379.

Gênes, pour y retenir les forces disponibles que les Génois pourraient avoir.

Il avait ravagé pendant tout l'été les côtes de la Ligurie, attaquant tous les points faiblement fortifiés, poursuivant les escadres génoises, désolant le commerce; son nom était devenu la terreur de cette mer.

Ses instructions lui recommandant de protéger les flottes marchandes que les Vénitiens avaient dans les ports de Syrie, il s'était porté vers l'Archipel, ralliant à sa flotte quelques galères qui se trouvaient dans ces parages, et avait aidé l'empereur Calojean à soumettre son fils; de là il était allé prendre à Béryte un convoi destiné pour Venise. C'était pendant sa marche qu'il avait reçu l'avis du danger que courait cette capitale.

L'escadre et le convoi faisaient force de voiles pour y arriver. A la hauteur de Rhodes on avait aperçu un gros navire génois chargé de monde. Quatre galères l'avaient attaqué sur-le-champ. La partie n'était pas égale; mais ce vaisseau, d'un échantillon beaucoup plus fort que les galères vénitiennes (1), faisant une vigoureuse résistance, il avait fallu le prendre à l'abordage. Zéno dans ce combat avait reçu deux blessures graves, l'une dans l'œil, l'autre qui lui avait percé le pied. Arrivé dans l'Adriatique, battu par une tempête qui avait englouti une de ses galères, il avait jeté son convoi dans le port de Parenzo, et était accouru au secours de sa patrie.

(1) Sopra vi erano 300 combattitori, et era di trè coperte tutta incorata di fuori via, e pareva a vedere un castello..... essa Bichignana (c'était le nom de ce vaisseau) fù il maggiore e il più bel naviglio che fosse mai veduto in quelli mari. (*Cronaca della Guerra di Chiozza*, da Daniello CHINAZZO.)

Quoique non encore remis de ses blessures, Zéno voulut, le jour même de son arrivée, prendre part à de nouveaux dangers, et son courage fut honoré du poste le plus périlleux. On lui donna ordre de prendre position avec son escadre dans cette passe de Brondolo, où depuis huit jours les autres galères avaient tant souffert. Le lendemain une violente tempête vint assaillir la flotte. Les galères rompirent leurs ancres, et furent dispersées. Les Génois, voyant la station abandonnée, accoururent sur le rivage pour attaquer les ouvrages des Vénitiens. Zéno ne put faire avancer que trois galères, dont le feu terrible força les ennemis de s'éloigner. Le jour suivant, malgré le vent qui soufflait avec encore plus de furie, il s'obstina à tenir ferme devant les batteries des Génois. Le combat dura toute la journée. Une galère vénitienne fut tellement maltraitée qu'elle se vit réduite à se rendre. Celle que Zéno montait fut entraînée par les courants, et jetée par la tempête contre le rivage, au pied d'une tour occupée par l'ennemi. Il était nuit; cette galère échouée était foudroyée de tous côtés. Les plus braves ne voyaient plus aucun espoir de salut. L'amiral imposa silence à ceux qui osaient parler de se rendre. Il détermina un matelot bon nageur à se lancer à la mer, pour aller porter une corde à quelques barques vénitiennes qui n'étaient pas loin. Dès que le câble fut tendu, on jeta à la mer toute l'artillerie de la galère : elle se remit à flot, fut remorquée, et, couverte des feux de l'ennemi sans y répondre, elle commença à s'éloigner lentement de ce rivage où un moment auparavant elle devait trouver sa perte.

XVIII. Il est chargé de défendre la passe de Brondolo. 1380.

Au même instant Zéno reçut un coup de flèche qui lui traversa la gorge. Il brisa le trait, sans prendre le

Il est blessé.

temps de faire tirer le fer de la plaie, et, parcourant avec vivacité le pont de son bâtiment, il continuait de donner des ordres. Dans l'obscurité, il tomba à fond de cale par une écoutille : on le crut perdu. Un matelot, qui vint à son secours, lui arracha le fer de sa blessure; le sang sortit à gros bouillons; l'amiral, pour n'être pas suffoqué, se retourna sur le ventre, et c'est dans cette position qu'il arriva à l'endroit où sa flotte était stationnée. Les chirurgiens jugèrent la blessure mortelle. Ils croyaient indispensable de mettre le malade à terre; mais il déclara qu'il ne quitterait point son bord, et que si la mort était inévitable, c'était sur sa galère qu'il voulait l'attendre.

Heureusement la nature démentit les prédictions funestes de l'art, et après un assez court intervalle ce héros fut rendu à sa patrie.

XIX. Les Vénitiens attaquent Chiozza par terre.

Le 6 janvier Pisani remporta un avantage considérable sur les troupes qui gardaient l'île de Brondolo. Quelques jours après il établit sur le rivage de fortes batteries armées de ces énormes canons appelés alors bombardes, qui prouvent l'enfance de l'art bien plus que sa puissance. Dans toutes les inventions nouvelles on cherche d'abord à augmenter les effets en outrant les moyens. La perfection est d'obtenir des résultats certains et bien calculés avec le moins de moyens possible. Les bombardes de Pisani lançaient, dit-on, des boulets de marbre du poids de cent quarante (1) et de deux cents livres. On ne savait pas encore que la quan-

(1) Due grosse bombarde, l'una detta la Trivisana, che gettava pietre di peso di libre 195, l'altra detta la Vittoria, che ne gettava di peso di libre 140. (*Cronaca della Guerra di Chiozza*, da Daniello CHINAZZO.)

tité de poudre nécessaire pour chasser de tels boulets ne peut s'enflammer à la fois, et que par conséquent il n'y avait qu'une faible partie de la charge qui agît sur le projectile, ce qui devait en diminuer considérablement l'effet, en même temps que la dépense en était prodigieusement augmentée. Aussi ces canons ne tiraient-ils qu'une fois par jour, et encore le tir en était-il toujours fort incertain. Cependant un de ces coups lancés presque au hasard tua le général de l'armée ennemie. Le 22 janvier, pendant qu'il visitait les travaux de Brondolo, Pierre Doria fut écrasé par un mur que vint renverser un énorme boulet (1); heureux, peut-être, d'échapper par cette mort aux reproches qu'il aurait pu essuyer pour s'être laissé bloquer dans Chiozza. Napoléon Grimaldi prit après lui le commandement. Se voyant tous les jours resserré de plus en plus par les Vénitiens, il conçut une grande entreprise; ce fut de couper l'île par un canal et de frayer ainsi à ses vaisseaux un passage de la haute mer.

Pierre Doria est tué

Le seigneur de Padoue eut l'adresse de jeter dans la place un renfort de huit cents lances et de quinze cents fantassins. La plage de l'île de Brondolo allait devenir le théâtre de nouveaux combats. Ce fut encore à Zéno que la république confia le commandement de ses troupes de terre.

Zéno chargé du commandement des troupes de terre.

Malheureusement elles étaient composées d'aventuriers de diverses nations, tous également insubordonnés et avides. Malgré l'exemple de leur général, qui, dans la détresse publique, n'avait voulu accepter que les périls, ce ramas d'étrangers exigea à grands cris une

(1) *Histoire de Venise* de Nicolas Doglioni, liv. V.

gratification, pour le payement de laquelle le trésor ne put fournir que cinq cents ducats. Zéno, de ses propres deniers, doubla la somme, et apaisa le tumulte pour un moment.

La petite armée des Vénitiens rassemblée à Palestrine ne s'élevait qu'à huit mille hommes. Celle des Génois était réduite à treize mille, dont une partie occupait la ville même de Chiozza, et le reste l'île de Brondolo, unie par un pont avec la place.

Pour empêcher les ennemis de s'ouvrir un passage au travers de la plage de Brondolo, il fallait les chasser de cette île et les obliger à se renfermer dans Chiozza.

XX. Sortie des Génois : ils perdent trois mille hommes.

Le 18 février Zéno passa le canal qui sépare Palestrine de Brondolo. Les Génois qui étaient dans cette dernière île tenaient ferme dans leurs retranchements. Le général vénitien, feignant d'être rebuté d'une attaque infructueuse, se retira avec quelque précipitation. Alors les ennemis débouchèrent pour le poursuivre ; il les fit charger par le peu de cavalerie qu'il avait et qui lui donnait un avantage, et lorsqu'il vit que la garnison de la place faisait une sortie pour venir à leur secours, il fondit avec sa réserve sur cette colonne qui venait à lui, et dont une partie était encore sur le pont, la culbuta, en fit un grand carnage, et la força de rebrousser chemin. Son espoir était de la poursuivre assez vivement pour passer le pont avec elle et entrer pêle-mêle dans la place. Mais sur ce pont, obstrué par ceux qui venaient de Chiozza et par ceux qui fuyaient de l'île, le désordre fut tel, que les madriers fléchirent sous le poids des hommes entassés ; une arche se rompit, beaucoup de Génois furent noyés ; ceux qui restèrent dans l'île se trouvaient sans commmunication avec la

place. Dans cette situation désespérée, ils se jetèrent dans des barques pour gagner Chiozza, et il y en eut qui se sauvèrent jusqu'au delà des lagunes. Dix galères génoises, qui se trouvaient stationnées près du rivage de Brondolo, sous la protection des retranchements que les Vénitiens venaient d'emporter, furent attaquées. Le feu en atteignit quelques-unes. Les Génois eux-mêmes, ne pouvant les sauver, tentèrent de les brûler. Pisani, dès qu'il aperçut cet incendie, accourut avec sa flottille, et tout ce qui échappa aux flammes tomba en son pouvoir.

Cette journée venait de coûter trois mille hommes aux Génois, outre six cents prisonniers. L'alarme se répandit dans Chiozza; beaucoup de leurs gens se saisirent de diverses embarcations pour déserter, et se jetèrent sur la côte de Padoue; il y en eut même à qui la frayeur fit hasarder de traverser les lagunes à la nage. C'était pendant une nuit d'hiver, on les trouva morts le lendemain. Cette victoire si décisive rendait les Vénitiens maîtres de l'île de Brondolo et réduisait leurs ennemis à l'occupation de la ville de Chiozza, où ils pouvaient encore se défendre, mais d'où il leur était désormais impossible de s'échapper, à moins qu'ils ne fussent délivrés par un secours venant du dehors.

On peut juger si ce secours était impatiemment attendu. Le gouvernement de Gênes, depuis plus d'un mois, était averti de la position difficile où se trouvait son armée. Il avait fait partir le 18 janvier une flotte de vingt galères, sous le commandement de Matteo Maruffo, pour venir débloquer Chiozza, et Gaspard Spinola était arrivé par terre à Padoue, pour faire entrer un convoi dans la place, dont il devait prendre le commandement.

XXI. Discorde dans l'armée vénitienne.

Pendant que les Vénitiens transportés de leur victoire la célébraient par des réjouissances, les soldats de Zéno, toujours d'autant plus exigeants qu'ils se voyaient plus nécessaires, lui signifièrent qu'ils voulaient une paye double de celle qui avait été convenue avec eux, et que si on ne les satisfaisait sur-le-champ, ils étaient décidés à se retirer du service de la république. Le trésor de Saint-Marc était loin d'y pouvoir subvenir. Le général, quoiqu'on l'eût autorisé à promettre ce qui était si impérieusement exigé, ne voulut être prodigue que de sa fortune, et ce fut de ses propres deniers qu'il acheta la soumission des principaux chefs, en obtenant qu'ils imposeraient silence aux prétentions exorbitantes des autres.

Cette difficulté ne fut pas la seule qu'il eut à surmonter. Après avoir apaisé ces murmures, il fallut essuyer ceux de tous les patriciens que l'exemple du doge avait obligés de monter sur la flotte, mais qui, peu accoutumés à la guerre et à la mer, commençaient à trouver longue une campagne qui durait depuis deux mois. Ils se voyaient retenus sur les galères par le serment qu'avait fait Contarini de ne rentrer dans Venise qu'après la conquête de Chiozza. Aussi trouvaient-ils que les opérations militaires était conduites avec trop de circonspection. Leur improbation se manifesta surtout lorsque Pisani et Zéno s'arrêtèrent au projet de bloquer la place. Elle pouvait être secourue, disaient les mécontents; ne pas l'attaquer vivement, c'était tenter l'inconstance de la fortune, c'était imiter la faute de Doria, à laquelle Venise devait son salut. On eût dit, à entendre ces sénateurs, que les deux généraux n'étaient pas assez prodigues de leur vie. Ceux-ci persistèrent

dans leur avis, et le firent prévaloir. Ce ne fut pas la moindre preuve qu'ils donnèrent de leur courage, de prendre sur eux le blâme d'un événement dont l'issue pouvait tromper leurs espérances.

Déjà quelques symptômes de division s'étaient manifestés même dans l'armée navale. Thadeo Justiniani se croyait en droit d'être jaloux de Pisani, et, pour faire cesser les funestes effets de la discorde, on l'avait détaché avec douze vaisseaux. Sa mission était d'aller convoyer des bâtiments chargés de grains qui étaient attendus de l'Istrie et de la Pouille.

XXII. Pertes des Vénitiens sur mer.

Le blocus étant déterminé, on s'appliqua à le resserrer. La flotte des assiégés se trouvait considérablement réduite. Cinq de leurs galères, surprises par la flottille de Barbadigo, se rendirent sans combat. Mais le plus grand inconvénient de la situation des Génois était le manque de vivres. Résolus à prolonger leur défense, ils forcèrent tous les habitants de Chiozza à sortir de leur ville. Les assiégeants ne pouvaient pousser l'inhumanité jusqu'à refouler leurs compatriotes dans une ville affamée. Ils les envoyèrent à Venise, où le pain se vendait encore le quadruple de son prix ordinaire (1). Le pays de Ferrare fournissait cependant quelques secours à cette capitale; mais les convois qui venaient par les lagunes étaient obligés de passer si

(1) Chinazzo dit que le froment valait 9 livres le staro, le vin 10 liv. la quarte, la viande fraîche 5 sols la livre, la viande salée et le fromage 8 sols la livre, le bois 11 liv. la voie (*le carro*). Il paraît que ces prix étaient très-élevés, car le même auteur dit plus bas : « Era venuta grandissima carestia di tutte le cose sicchè la gente di bassa condizione conveniva abbandonar la città, non si potendo aver frumento nè vino per danari. » Il ajoute qu'à la fin de janvier 1380 le staro de froment se vendait 15 livres.

près de Chiozza, que les assiégés en enlevèrent un.

Ce succès des Génois fut suivi d'un autre, beaucoup plus considérable. Gaspard Spinola avait été envoyé de Gênes à Padoue pour tâcher de ravitailler Chiozza. Il parvint à se jeter dans la place pendant la nuit du 14 au 15 avril, et y fit entrer un convoi considérable, qui pendant deux ou trois mois encore ne faisait plus dépendre la défense que du courage des défenseurs, et ce courage allait être dirigé par leur nouveau commandant, l'un des plus habiles officiers de son siècle.

Sur ces entrefaites, on vit arriver à Venise une partie des bâtiments chargés de blé qu'on attendait des ports de l'Istrie; mais ces bâtiments ne voyageaient point en convoi, ils entrèrent l'un après l'autre, et on fut surpris de ne pas voir paraître en même temps l'escadre qui avait été envoyée pour les escorter. Ils rapportèrent que Thadéo Justiniani leur avait ordonné de prendre les devants; qu'il n'était plus sur les côtes d'Istrie, qu'il avait fait voile pour la Pouille avec ses douze galères, se proposant de ramener un autre convoi; que, sur la fin du mois précédent, une partie de cette escadre détachée par Justiniani, sous les ordres de Henri Dandolo, avait surpris la ville de Grado, occupée par les troupes du patriarche d'Aquilée. On savait que ce convoi s'était mis en route : cependant il n'arrivait pas; enfin, on vit paraître quelques bâtiments qui annoncèrent que la flotte dont ils faisaient partie avait été dispersée par une tempête.

Six galères s'étaient jetées dans le port de Ficulano; Justiniani, avec l'autre partie de son escadre, avait gagné Manfredonia. Là, il avait été aperçu par l'armée génoise, forte de vingt galères, qui entrait en ce mo-

ment dans le golfe pour venir au secours de Chiozza.

L'amiral vénitien, ne pouvant tenter un combat si inégal, avait coulé bas ses galères, avait fait décharger les bâtiments de transport, et mis ses équipages à terre dans des retranchements faits à la hâte. Mais l'ennemi les avait emportés; Justiniani était prisonnier, et les Vénitiens échappés de ce combat avaient à traverser toute l'Italie, par terre, pour regagner leur pays. A Ficulano deux galères avaient été prises, les quatre autres devaient leur salut à la fuite.

XXIII. Arrivée d'une nouvelle flotte génoise pour débloquer Chiozza. 1380.

Cet événement ne permit plus de douter que la flotte de Matteo Maruffo ne fût prête à paraître. En effet, au commencement de mai, on découvrit l'armée génoise, qui s'était renforcée de quelques galères sorties de Zara. Elle se présenta successivement devant toutes les passes, sans en trouver aucune qui fût accessible. Maruffo chercha, par toutes sortes de provocations, à attirer les Vénitiens au combat; mais ceux-ci, déterminés à ne point faire dépendre le succès de la guerre du hasard d'une bataille, restèrent insensibles à toutes les insultes, et fermes dans le poste d'où ils resserraient les assiégés et bravaient l'amiral génois.

Pisani, cependant, crut devoir s'éloigner du rivage, le 26 mai, avec vingt-cinq galères; il paraît qu'il ne voulait qu'écarter l'ennemi sans le combattre, car on n'en vint point aux mains, et quelques jours après la flotte vénitienne reprit sa première station.

On se battait tous les jours autour de Chiozza avec des succès divers; mais les magasins de la place étaient près d'être épuisés. François Carrare avait préparé un convoi de quatre-vingts barques qui devaient la ravitailler pour longtemps. Elles furent interceptées par la

flottille de Venise. Réduits pour le choix de leurs aliments aux dernières extrémités, les assiégés, du haut de leurs tours, voyaient, à l'embouchure de la Brenta, les convois destinés à leur porter l'abondance, et en pleine mer la flotte venue pour les délivrer ; mais ni la flotte de Maruffo ni les barques du seigneur de Padoue ne pouvaient arriver jusqu'à eux. Cependant à l'aide des signaux ils communiquaient avec l'amiral ; et comme leur industrie était égale à leur courage, ils conçurent le projet de se délivrer en allant gagner leur flotte. Pour cela il fallait rompre l'estacade qui fermait la passe de Brondolo; mais les pieux enfoncés dans les eaux dont la ville était entourée ne permettaient plus d'en faire sortir les galères. Les Génois démolirent des maisons de Chiozza, et avec les bois de charpente qu'ils en retirèrent ils construisirent des barques, qui après avoir franchi l'enceinte de pilotis, devaient tenter de forcer la passe, en l'attaquant du côté des lagunes, tandis que Maruffo, avec ses galères, s'avancerait de la haute mer pour les seconder et les recevoir.

XXIV. Les assiégés entament une capitulation ; elle est refusée.

Cependant ce qu'ils espéraient de leurs efforts, ils essayèrent de l'obtenir par la négociation. Spinola proposa au doge de lui remettre Chiozza, à condition que l'armée et la flotte génoise pourraient en sortir librement. Cette proposition, à dire vrai, n'était guère acceptable. Il ne s'agissait plus de savoir si Chiozza resterait aux Génois, mais s'ils pourraient s'en échapper. L'offre fut rejetée ; les Vénitiens exigèrent que les assiégés se rendissent, et il ne resta plus à ceux-ci d'autre parti que de se faire jour au travers des troupes assiégeantes.

Leurs nouveaux efforts.

Ils avaient pratiqué assez facilement des intelligences

dans cette armée, composée d'étrangers, qui les bloquait sous les ordres de Zéno. Elle renouvelait la réclamation de la double paye; le général faisait tout son possible pour engager les soldats à s'en désister. Le 15 juin il était au milieu de son camp en tumulte, exhortant les uns, réprimandant les autres, promettant, menaçant, essayant tour à tour la force et la persuasion, lorsqu'il vit avec une extrême surprise une centaine de barques sortir de Chiozza, voguer vers la passe de Brondolo et tenter de franchir l'enceinte des pilotis. Aussitôt il montra à ses soldats séditieux l'ennemi qui leur échappait, emportant ces richesses sur le pillage desquelles ils avaient compté. Il leur ordonna de se former, d'attaquer, et lui-même s'avançant dans les bas-fonds, où il avait de l'eau jusqu'aux épaules, les entraîna par son exemple.

Les lagunes offrirent alors le singulier spectacle d'une troupe se hasardant sur des barques construites avec des débris de maisons, et qu'on était obligé de soulever pour les faire passer par-dessus une enceinte de pieux; les Génois, tantôt dans l'eau, tantôt dans leurs bateaux, et l'infanterie de Zéno s'avançant dans ces marais pour les charger. Maruffo se présenta dans le même moment pour rompre l'estacade; mais Pisani accourut avec sa flottille, mit quelques galères en travers de la passe, pour en défendre l'accès, foudroya ces barques fragiles qui voulaient s'échapper, en prit une vingtaine, en coula plusieurs à fond, et força les assiégés à rentrer dans la place.

Le mauvais succès de cette tentative ne laissait plus aux Génois aucune espérance. Privés d'eau potable, après avoir mangé tout ce qu'il y avait d'animaux dans la ville, ils étaient réduits à faire bouillir, dans une eau

saumâtre, de vieux cuirs, leur seule et dernière nourriture. Spinola, dont les talents et le courage ne pouvaient plus rien, se retira et gagna la terre-ferme, laissant à son lieutenant l'autorisation de capituler.

Ils offrent de se rendre.

Des députés arrivèrent sur la capitane du doge, stationnée à demi-portée de canon de la place; là, ils représentèrent que s'ils avaient combattu souvent les Vénitiens, ce n'avait pas été sans observer les lois de la guerre et de l'humanité; qu'ils avaient voulu leur arracher l'empire, mais non la vie; que depuis dix mois ils avaient, en gens de cœur, fait les derniers efforts pour la défense de Chiozza, comptant mériter par ce dévouement la reconnaissance de leurs concitoyens et l'estime de leurs ennemis; que, réduits par la famine à mettre un terme à cette résistance, ils espéraient trouver dans les Vénitiens cette générosité naturelle à une nation belliqueuse, et cette modération à laquelle on est disposé quand on a éprouvé aussi l'inconstance de la fortune. Ils ne tenaient point à leurs richesses, à leurs vaisseaux : ils les abandonnaient aux vainqueurs; mais ils avaient mérité de n'être point dépouillés de leurs armes, et ils ne demandaient que la vie et la liberté. La réponse fut qu'ils eussent à se rendre à discrétion, et qu'on délibérerait après de leur vie ou de leur mort (1).

XXV. Révolte dans le camp de Zeno.

Cette négociation amena de nouveaux incidents; le bruit se répandit parmi les troupes mercenaires que les Vénitiens allaient recevoir l'ennemi à capitulation, que la ville ne serait plus abandonnée au pillage. Il n'en fallut pas davantage pour rallumer le feu de la révolte.

(1) Nullum mite responsum est redditum, nisi ut certo scirent se paulo post in vincula ituros, tum patres de eorum vita et morte maturius consulturos. SABELLICUS, IIe décade, livre VI.

Zéno et plusieurs sénateurs firent d'inutiles efforts pour apaiser la sédition. Ils promirent une augmentation de solde; ce fut en vain. Un capitaine, nommé Robert de Recanati, s'emporta jusqu'à outrager le général par les discours les plus injurieux. Les soldats prirent les armes, et couraient déjà vers la place, dans le dessein de se réunir aux Génois. Zéno, l'épée à la main, se précipita au-devant d'eux; son énergie, ses exhortations en arrêtèrent le plus grand nombre; mais quelques-uns se jetèrent dans Chiozza. Il fallut que la seigneurie promît formellement à ces séditieux un mois de double paye et trois jours de pillage dans une ville appartenant à la république (1).

Ce n'était pas tout encore; il y avait un complot tramé contre la vie de Zéno. La nuit suivante le général, averti de cette odieuse conspiration, assembla les capitaines, leur révéla le secret qu'il venait d'apprendre; il s'agissait bien moins de sa vie que de leur honneur. Plusieurs de ces capitaines pouvaient être des brigands; mais tous les hommes ont naturellement horreur d'un assassinat. Ils jurèrent qu'ils n'avaient aucune connaissance du complot, et demandèrent à grands cris qu'on en nommât et qu'on en punît l'auteur. Alors Zéno fit amener Robert de Recanati, l'accusa, le convainquit de sa perfidie, le fit charger de fers, et l'envoya sur la capitane, où il fut pendu le lendemain. Cette arrestation de Robert occasionna une nouvelle sédition. Les soldats entourèrent la tente du général, redemandant le capitaine. Zéno, qui se présenta fièrement à eux, en fut assailli, et ne dut la vie qu'à son casque, qui para

(1) *Cronaca della Guerra di Chiozza,* da Daniello CHINAZZO.

un coup de sabre dont il fut frappé. Les officiers accourus à son secours le dégagèrent, fondirent sur ces furieux, et quelques compagnies mieux disciplinées en firent justice. Telle était la déplorable condition d'un général obligé de commander des mercenaires, environné de plus de dangers dans son camp qu'au milieu des batailles, réduit à tout instant à voir, par la défection de ses troupes, s'échapper la proie qu'il serrait depuis six mois.

Les Génois se rendent. 1380.

Cependant le 24 juin les assiégés arborèrent le signal de détresse. Ils se rendirent à discrétion, ouvrirent leurs portes, et Zéno entra dans la place, qui fut livrée au pillage. Dix-neuf galères et quatre mille cent soixante-dix prisonniers génois, sans compter quelques étrangers, furent les fruits de cette conquête. Tels étaient les tristes restes de la formidable armée qui avait fait trembler Venise.

XXVI. Apparition de la flotte génoise.

Mais celle de Maruffo s'était considérablement accrue depuis qu'il était entré dans l'Adriatique. Sa flotte, qui s'élevait à trente-neuf galères prit, dans l'intervalle du 26 juin au 1er août, Trieste, dont elle rasa le château, Arbo, Pola, Capo-d'Istria ; elle parut même devant Venise, le 8 juillet. On y était encore dans les transports de joie que la conquête de Chiozza devait exciter. On célébrait la magnanimité du vieux prince de la république, qui avait supporté avec une constance inébranlable les périls et les fatigues d'une campagne de sept mois. On se croyait à l'abri de toute atteinte. Le 27 Pisani reçut ordre de sortir avec quarante-sept galères, pour donner la chasse à l'armée génoise ; mais

Mort de Victor Pisani

le 13 août, ce grand homme, plus recommandable encore pour sa conduite civique que par ses exploits militaires,

mourut sur sa capitane, après une courte maladie. La galère qui avait apporté son corps à Venise en repartit le 2 septembre, emmenant Zéno, son digne successeur dans le commandement.

Zéno prend le comman-dement.

Dès qu'il fut arrivé sur la flotte, Zéno la conduisit devant Zara. Il vit l'armée de Maruffo dans le port, sans pouvoir, malgré toutes sortes de provocations, le déterminer à sortir pour accepter le combat. La place, nouvellement fortifiée, et dont la garnison se trouvait renforcée de tous les équipages d'une armée navale si considérable, était en état de soutenir un long siége.

Son entre-prise infruc-tueuse sur Zara.

Zéno établit sa croisière à la vue des ennemis; malheureusement la flotte, sortie du port précipitamment, ne pouvait être suffisamment approvisionnée. Quand on aurait eu tout le temps nécessaire pour embarquer les vivres, ce n'était pas dans Venise, épuisée par une disette de dix mois, qu'on en aurait pu trouver. Cette année avait été stérile pour toute l'Italie. La flotte vénitienne, croisant devant une côte ennemie, renouvelait ses provisions au moyen de quelques vaisseaux de transport qui allaient et venaient du royaume de Naples à l'entrée de la rade de Zara. Mais cette année, signalée par tant de calamités, le fut encore par des tempêtes; plusieurs de ces convois furent dispersés, quelques-uns engloutis, presque tous retardés. Les équipages avaient à souffrir les plus grandes privations; ils se virent réduits, pendant quinze jours, à un peu de viande salée, sans pain. Les orages rendaient la station doublement pénible; les plaintes des matelots devinrent si vives, qu'il ne fut plus possible de douter d'une prochaine insurrection.

XXVII
Détresse de

Zéno, après avoir pris l'avis de ses principaux of-

la flotte vénitienne; elle reçoit l'ordre d'aller assiéger Marano.

ficiers, écrivit pour demander la permission de ramener la flotte à Venise. Pour toute réponse il reçut l'ordre d'aller faire le siége de Marano. C'était une place située dans les marais que forment les bouches du Tagliamento. Éloignée de la mer d'à peu près deux lieues, elle n'y communiquait que par un canal que le reflux laissait à sec. On voulait s'en emparer parce que c'était une position offensive contre les États du patriarche d'Aquilée. Zéno n'hésita point à s'y présenter; mais il reconnut l'impossibilité de l'entreprise; et cette impossibilité était si évidente, que toute l'armée éclata en murmures contre un ordre qui supposait une connaissance si imparfaite des localités. Tout d'une voix on demanda à faire voile vers Venise sans en attendre l'autorisation. L'amiral, qui n'aurait pas cédé à la demande des équipages, se détermina d'après sa propre conviction, et aima mieux encourir l'indignation du sénat que mériter le reproche d'avoir laissé périr l'armée qui lui avait été confiée.

Impossibilité d'y réussir.

Zéno ramène la flotte devant Venise: on ne veut pas l'y recevoir. Vive altercation à ce sujet.

Le gouvernement vénitien n'avait point accoutumé ses généraux à tant de témérité. Aussitôt que la flotte fut aperçue, deux sénateurs s'y rendirent pour défendre à Zéno d'entrer dans le port, sous peine de la vie.

« Ma vie est à la république, qui ordonnera de moi « ce qu'elle voudra, répondit-il; je me dévouerai s'il « le faut, j'encourrai sa disgrâce pour lui sauver son « armée. Mais quoi donc! déjà aurait-on oublié nos « derniers malheurs? A quoi furent-ils dus? au désastre « de Pola. Et cette défaite? au peu de cas que l'on fit « des conseils du malheureux Pisani. Une campagne « d'hiver lui coûta les trois quarts de ses équipages. « Nous sommes au mois de décembre; nous tenons la

« mer depuis longtemps; les tempêtes ont fatigué la « flotte; les équipages sont épuisés par les privations; « ils ont été jusqu'à quinze jours de suite sans pain. « Je sais qu'il est rare à Venise; mais n'est-il pas na- « turel que l'armée soit admise au partage de ce qu'on « peut en avoir? Est-il juste, pour se débarrasser d'elle, « de lui prescrire une entreprise mal combinée? Je suis « convaincu que cette expédition vous coûtera votre « flotte, et je demande avec instances qu'elle soit reçue « dans le port. »

Trois jours se passèrent en délibérations et en messages. Le sénat, très-irrité contre l'amiral, le menaçait de toute sa sévérité; mais les murmures des matelots firent comprendre aux sénateurs, qui vinrent à diverses reprises sur la flotte, qu'il n'y avait pas sûreté à insister sur son éloignement. Le peuple se déclara pour les marins, et l'armée fut enfin autorisée à relâcher dans Venise.

Zéno et ses capitaines furent introduits dans le sénat pour y rendre compte de leur conduite. L'amiral s'exprima avec sagesse, avec modération même; mais un de ses officiers, ne pouvant, comme lui, écouter en silence la dure réprimande qui leur était adressée, s'emporta contre le despotisme d'un gouvernement qui outrageait ses plus illustres défenseurs, et qui s'obstinait à compromettre le salut de la patrie, pour ne pas révoquer des ordres donnés inconsidérément. Ce manque de respect excita toute l'indignation de l'assemblée. On fit sortir Zéno et tous les capitaines, et on se mit à délibérer sur leur punition. Presque toutes les voix se réunirent pour les faire d'abord jeter en prison; mais le peuple et les marins en tumulte entouraient le palais,

annonçant par des cris la résolution de défendre un général qui leur était cher.

Zéno rentra dans la salle du sénat sans y être mandé; cette témérité était un nouveau crime : on le traita de rebelle. « Vous aviez, dit-il, une armée longtemps « victorieuse, aujourd'hui épuisée de fatigues et de « privations; et voilà que vous vous passionnez contre « elle. Vous l'accusez à grands cris parce qu'elle a ma- « nifesté le sentiment de ses besoins, de ses droits peut- « être. Qu'elle périsse, dites-vous, pourvu que l'autorité « reste entière. En effet, cette autorité sera tout autre- « ment imposante aux yeux des sujets et de l'étranger, « lorsque vous serez dénués de force ! Ah! si quelque « orgueil peut lui être permis, l'armée ose croire que « son intérêt ne peut être séparé de celui de la patrie. « Pour prix de tout le sang qu'elle a versé, elle ne « vous demande que l'oubli de passions fatales; elle « vous conjure de ne pas compromettre l'existence de « l'État tout entier. S'il y a ici quelqu'un qui soit cou- « vert de plus de cicatrices, qu'il se lève et se dise « meilleur citoyen. »

En disant ces mots il sortit, malgré toutes les voix qui lui ordonnaient de rester, descendit sur la place, traversa les flots du peuple, qui le saluait de ses acclamations, entra dans l'église Saint-Marc, y fit sa prière, et se retira dans sa maison.

Ordre de reprendre le siége de Marano.

La faveur du peuple s'était déclarée trop hautement pour qu'il fût possible ni de punir Zéno ni de faire partir la flotte; le sénat délibéra pendant plusieurs jours. Enfin, pour concilier le maintien de ses ordres avec les circonstances, il fut arrêté qu'on reprendrait le projet d'attaque sur Marano; mais qu'au lieu d'y employer la

flotte, on armerait des barques plus propres à faire les approches de cette place, et que Zéno donnerait une preuve de sa soumission en partant sur-le-champ pour diriger cette entreprise.

Il fit sur ce projet les représentations que pouvait lui suggérer son expérience; puis il partit avec cent cinquante barques, donna un assaut à Marano, fut grièvement blessé, continua ses attaques, se vit repoussé avec perte, ne regagna ses bateaux qu'avec beaucoup de peine et de dangers, et fut rappelé à Venise, pour être envoyé ensuite à la tête d'une flotte dans les mers de la Grèce, où il ne se passa rien d'important.

Les Génois avaient été réduits à rendre Chiozza; mais ils avaient encore une flotte considérable dans l'Adriatique. Sur la terre ferme les affaires des alliés auraient dû être beaucoup plus avancées, puisque depuis un an la guerre dans les lagunes avait réclamé tous les efforts des Vénitiens : cependant Trévise, leur place principale, était serrée de près et en proie à la disette. XXVIII. Négociations de paix.

On avait pendant l'hiver entamé des négociations, sans qu'il y eût apparence qu'elles amenassent un accommodement. Les Vénitiens se montrèrent résignés à des sacrifices; leurs concessions n'eurent d'autre effet que de porter plus haut les prétentions de leurs ennemis. La seigneurie se crut obligée de rappeler ses ministres et de se préparer à une nouvelle campagne. Déterminée à réunir tous ses moyens pour renforcer sa puissance navale, persuadée qu'il lui était impossible de conserver la marche Trévisane, elle prit la résolution de l'abandonner après quarante-trois ans de possession; mais ce qu'elle redoutait le plus c'était de la céder à son voisin le plus odieux, au seigneur de Padoue. Dans la Les Vénitiens renoncent à la marche Trévisane.

crainte d'agrandir François Carrare, elle offrit cette province à un prince bien plus puissant, au duc d'Autriche. C'était un inconvénient sans doute d'appeler dans son voisinage un souverain déjà redoutable; mais les autres États de ce souverain étaient éloignés : il devait lui être difficile de s'établir solidement en Italie; enfin, il importait de l'empêcher d'entrer dans cette ligue formidable contre laquelle la république avait à lutter depuis trois ans.

Traité de paix. 1381.

Le traité de cession de la marche Trévisane à Léopold, duc d'Autriche, fut signé le 2 mai 1381. Immédiatement après une armée de six mille Autrichiens entra dans cette province, et donna un juste sujet d'inquiétude et de dépit au seigneur de Padoue. Il se voyait obligé de céder des places dont il s'était emparé. Les fausses promesses, la corruption, toutes les ruses de la faiblesse furent mises en usage par lui pour empêcher le duc d'Autriche de s'établir dans cette province; et en effet Carrare réussit dans son dessein.

Une révolution qui, peu de temps auparavant, venait de précipiter du trône Jeanne de Naples attirait dans ce moment toute l'attention du roi de Hongrie, parce que cette couronne vacante venait d'être offerte à son neveu Charles de la Paix par le pape Urbain VI.

Le comte de Savoie, Amédée VI, et la république de Florence choisirent ce moment pour se porter comme médiateurs entre la seigneurie et ses ennemis. Un congrès fut assemblé à Turin. Les ambassadeurs vénitiens n'avaient pas apparemment reçu des instructions qui dussent faire traîner les négociations en longueur; car le 8 août le traité fut signé.

La république, réduite à ses lagunes, ayant déjà

abandonné la Dalmatie et le Trévisan, n'avait plus aucune cession à faire, et n'était pas en état d'en exiger. Les conditions de cette paix furent (1) :

1° A l'égard du seigneur de Padoue, qu'il rendrait à la république Cavarzere et Moranzano, qu'il démolirait tous les forts élevés par lui sur le bord des lagunes; que les limites entre la principauté de Padoue et les terres de la seigneurie seraient réglées par des arbitres; qu'enfin toutes les contributions et redevances auxquelles Carrare s'était soumis par le précédent traité cesseraient d'être exigibles.

2° Relativement au patriarche d'Aquilée, toutes choses furent remises sur le pied où elles étaient avant les hostilités.

3° Le roi de Hongrie abandonna ses prétentions sur l'île de Pago, dans le golfe de Fiume, promit de fermer ses ports à tous les corsaires, et renonça à faire du sel sur ces côtes. Moyennant ces concessions, la république s'obligea à lui payer sept mille ducats pendant quelques années; car les historiens ne sont pas d'accord sur la durée de ce tribut.

4° Enfin, relativement aux Génois, il fut stipulé que les deux nations renonceraient, pour éviter tous sujets de discorde, au commerce de l'embouchure du Tanaïs; que chacun garderait les prises qu'il avait faites; que l'île de Ténédos serait évacuée par les Vénitiens, pour être mise en dépôt entre les mains du comte de Savoie; que les fortifications en seraient démolies au bout de deux ans; qu'à cette époque il serait statué sur sa pos-

(1) Voyez l'analyse du traité dans Marin Sanuto; voyez aussi la *Chronique* de Chinazzo.

session ultérieure, et qu'une somme de cent mille écus serait consignée par chacune des deux nations entre les mains des Florentins, pour gage de l'exécution du traité.

Quand il fut question de rendre les prisonniers, les Vénitiens, qui en avaient fait sept mille deux cents, n'en eurent que trois mille trois cent soixante-quatre à renvoyer : quatre mille avaient péri dans les cachots de Venise. Les Génois, au contraire, rendirent presque tous les leurs (1).

Cette paix fit cesser les ravages que Zéno faisait depuis quelque temps sur la côte de Ligurie; mais elle fut sur le point d'être rompue, par l'obstination du gouverneur vénitien de Ténédos, qui, ne pouvant se persuader que la république eût réellement et sincèrement renoncé à la possession de cette île, refusa opiniâtrément de la remettre aux commissaires du comte de Savoie. Il fallut le menacer, le traiter comme un rebelle, mettre sa tête à prix, faire marcher une armée pour le réduire, l'assiéger en forme, et finir par capituler avec lui. On lui rendit tous ses biens, on l'indemnisa de toutes ses pertes. On assigna dans Candie des maisons et des terres aux habitants de Ténédos qui voulurent s'y transporter; on paya aux autres la valeur des biens qu'ils abandonnaient, pour aller s'établir, soit à Constantinople, soit ailleurs (2). Cette île de Ténédos était fatale aux Vénitiens; il leur en coûta plus pour la rendre, qu'il ne leur en avait coûté pour s'en emparer.

(1) *Hist.* d'André NAVAGIER. Perchè gli altri, non essendo sovvenuti da alcuno, erano morti di disagio.

(2) On peut voir sur ce fait l'*Histoire de la ville de Padoue* par André GATTARO. Muratori l'a insérée dans sa collection des historiens d'Italie, tom. XVII, p. 465.

Le gouvernement avait à acquitter sa dette envers les citoyens qui s'étaient montrés les plus dévoués à la république pendant ses dangers.

Trente chefs de famille furent admis au grand conseil. Comme il n'est pas de source plus pure d'où la noblesse puisse descendre, je vais citer ces noms; quelques-uns sont devenus illustres.

XXIX. Trente citoyens admis au patriciat.

A la tête des trente citoyens élevés au patriciat on plaça Jacques Cavalli, ce général véronais qui pendant le siége de Chiozza avait commandé les troupes de terre. Les autres étaient :

Marc Storlado, artisan.
Paul Trivisan, citadin.
Jean Garzoni.
Jacques Candolmière, marchand.
Marc Urso, artisan.
François Girardo, citadin.
Marc Cicogna, apothicaire.
Antoine Arduino, marchand de vin.
Raffain de Carresini, grand chancelier.
Marc Paschaligo, citadin.
Nicolas Paulo.
Pierre Zacharie, épicier.
Jacques Trivisan, citadin.
Nicolas Longo, artisan.
Jean Negro, épicier.
André Vendramini, banquier.
Jean Arduino.
Nicolas Tagliapietra, artisan.
Jacques Pizzamani, noble candiote.
Nicolas Garzoni.
Pierre Penzino, artisan.

Georges Calerge, noble de Candie.
Nicolas Reynier, artisan.
Barthélemi Paruta, marchand pelletier.
Louis de Fornace.
Pierre Lippomano, citadin.
Donato di Porto, artisan.
Paul Nani, épicier.
François di Mezzo, artisan.
André Zusto (1), citadin.

Dès qu'on eut fait cette promotion de patriciens, il y eut deux sortes de nobles à Venise. Tout ce qui était antérieur à ce décret voulut former une classe à part; cependant on distingua toujours parmi ceux-ci les familles qui remontaient, de l'aveu de tout le monde, jusqu'au berceau de la république, et on les désigna sous le nom de familles tribunitiennes.

Le 5 juin 1382 Venise perdit André Contarini, qui succomba, épuisé par l'âge et par les fatigues d'une longue campagne de mer, dont il avait partagé tous les périls. Il fut le premier doge dont on prononça l'oraison funèbre. Contarini, Pisani, et Zéno, avaient eu le bonheur, dans les grandes calamités de leur patrie, de mériter son éternelle reconnaissance. Zéno seul sur-

(1) J'ai transcrit cette liste de la continuation de la *Chronique* d'André Dandolo par Raphael Carresini, alors grand chancelier de Venise et l'un des trente nouveaux patriciens. Je trouve dans un manuscrit de la Bibl. de Saint-Marc (*Cronaca anonima della rep. di Venezia*) le résultat des ballottages pour ces nominations. Jean Garzoni fut admis au patriciat à la majorité de 78 voix contre 11, Marc Cicogna de 61 contre 22, Nicolas Paulo de 62 contre 24, Vendramini de 78 contre 11. Ainsi il n'y avait pas cent votants, ce qui prouve que cette nomination se fit dans le sénat; mais on la soumit sans doute au grand conseil.

vivait à cette guerre désastreuse. Lorsqu'il fut question de donner un successeur à Contarini, la voix publique désigna Zéno. Ce nom était répété, invoqué par le peuple et par l'armée; le conclave des électeurs du doge se forma. Deux candidats furent présentés : l'un était Zéno, l'autre ce Michel Morosini qui pendant la guerre avait triplé sa fortune par ses spéculations. Les suffrages des électeurs se réunirent sur celui-ci; il fut proclamé doge le 10 juin 1382, et ne régna que quatre mois.

Michel Morosini doge. 1382.



LIVRE XI.

Guerre contre Carrare, seigneur de Padoue. — La république recouvre le Trévisan. — Acquisition de Corfou, Durazzo, Alessio, Argos, Naples de Romanie, et Scutari. — (1382 - 1390.) — Ligue contre les Turcs. — Bataille de Nicopolis. — Tamerlan, appelé par les chrétiens, attaque Bajazet, et le bat à Angora. — Nouvelle rupture entre les Génois et les Vénitiens. — (1388 - 1403.) — Guerre en Lombardie contre François Carrare II. — Acquisition de Vicence, de Feltre, de Bellune, de la province de Rovigo, et de Vérone. — Siége et prise de Padoue. — Mort des princes Carrare. — Jugement de Charles Zéno par le conseil des Dix. — (1397 - 1406.)

Après cette lutte mémorable dans laquelle Gênes et Venise avaient signalé leur inimitié par de si grands efforts, la fortune diverse de ces deux républiques offre un exemple de ce qu'ajoutent à la force d'un État l'union intérieure et la stabilité du gouvernement. I. État des deux républiques après la guerre de Chiozza. 1382.

On ne peut pas dire que l'un des deux peuples eût été vaincu. Les Génois avaient tenu la balance de la politique entre tous les princes de l'Italie. L'occupation de Chiozza, bien que momentanée, avait appris aux nations que les barrières élevées par la nature pour la défense de Venise n'étaient point insurmontables. Ils s'étaient maintenus dans les lagunes pendant près d'un an. Après y avoir perdu une armée de cinquante galères, ils en avaient présenté une autre, presque aussi formidable, qui disputait l'empire de l'Adriatique. Les conditions de la paix de Turin avaient été dictées par

eux. Les Vénitiens venaient de perdre la seule province qu'ils eussent dans la terre ferme et l'île de Ténédos. La puissance relative des Génois s'était donc réellement accrue.

Cependant cet État touchait à sa décadence. Divisé par les factions, inconstant dans le choix de son gouvernement, épuisé par la guerre, sans pouvoir réparer ses pertes par la sagesse de son administration, il ne put, après un petit nombre d'années, échapper à un voisin ambitieux qu'en se donnant à un prince étranger. Le doge remit son sceptre et son épée aux ambassadeurs de Charles VI (1), et reçut le titre de gouverneur de l'État de Gênes pour le roi de France. C'était la quatrième fois dans ce siècle que Gênes se donnait à un maître : d'abord à l'empereur Henri VII, puis à Robert, roi de Naples, et ensuite à l'archevêque de Milan, Jean Visconti.

Le sort de Venise était tout différent. Elle avait fait de grandes pertes; mais il lui restait un gouvernement immuable, une administration sage, une politique circonspecte à la fois et persévérante, qui savait attendre, épier les occasions et les faire naître. Point d'ennemis intérieurs à combattre; toutes les forces, toute l'attention, pouvaient se diriger sur les affaires du dehors. On eut besoin de faire un emprunt; ce fut un emprunt forcé, et cependant on s'y prit de manière à ce qu'il attestât le crédit de la république. On déclara qu'on accepterait les prêts volontaires; mais on en exclut formellement les étrangers, et il fallut un décret spécial pour autoriser l'admission des fonds que Jean premier, roi de Por-

(1) Le 25 octobre 1396.

tugal, voulut y placer. Une évaluation qui fut faite des propriétés existantes dans les six quartiers de Venise, en porta la valeur à six millions deux cent quatre-vingt-quatorze mille livres de gros d'or (1), c'est-à-dire près de soixante-trois millions de ducats. On a calculé que pour réduire cette somme en valeur d'aujourd'hui il faudrait la multiplier par sept et un tiers.

Tandis qu'à Gênes la populace, les nobles, vingt factions triomphant tour à tour, déposaient en trois ou quatre ans dix doges éphémères (2), des flottes sortaient de Venise pour aller recueillir de nouvelles richesses dans toutes les mers de l'Orient; et l'Océan voyait une escadre destinée à protéger le pavillon de Saint-Marc sur les côtes de Flandres.

Une sécurité parfaite sur le présent permettait de ne

(1) *Storia civile e politica del Commercio de' Veneziani*, di Carlo Antonio Marin, tom. VI, liv. III, cap. II.

Cet auteur nous apprend que la livre de gros d'or valait dix ducats, et la livre d'argent le tiers du ducat : d'où il résulterait que la livre de gros d'or valait trente fois la livre d'argent. Si ces deux livres étaient d'un poids égal, il faudrait en conclure que la valeur relative de l'argent et de l'or était dans la proportion d'un à trente. Cela est difficile à croire; car un grand nombre de témoignages et de faits attestent qu'à cette époque, et depuis longtemps, l'or ne valait que quinze fois l'argent. Il est vrai que Charles Marin fait observer, dans le même chapitre, que la valeur relative de ces deux métaux n'avait pas été exactement observée dans les monnaies vénitiennes; mais on ne peut pas supposer une différence si considérable. Il est probable que le poids de ce qu'on appelait la livre d'argent n'était pas le même que celui de ce qu'on appelait la livre d'or; ou bien qu'il y a quelque faute dans le passage qui a donné lieu à cette note.

(2) En 1390 Jacob Frégose; en 1391 Antoniotto Adorno III; en 1392 Antoine Montalto; en 1393 Pierre Frégose, Clément Promontorio, François Giustiniani; en 1394 Antoine Montalto II, Nicolas Zoalio, Antoine Guarco et Antoniotto Adorno IV.

Chacune de ces années fut signalée à Gênes par plusieurs révolutions.

rien précipiter, et de tout attendre du temps, qui est un des éléments nécessaires de toutes les affaires de ce monde. Moins on avait de dissensions chez soi, plus on était à portée de profiter de celles des autres; aussi les conseils de la seigneurie s'appliquèrent-ils d'abord à jeter des semences de division parmi les princes voisins.

II. Divisions semées par les Vénitiens entre leurs voisins.

Déjà la cession de la province de Trévise au duc d'Autriche avait brouillé ce prince avec le seigneur de Padoue.

Celui-ci, ayant étendu ses frontières jusques aux possessions du seigneur de Vérone, donna de l'ombrage à ce nouveau voisin; les Vénitiens n'oublièrent rien pour exciter, pour encourager cette méfiance: ils fournirent des subsides à Antoine de la Scala, pour faire la guerre à François Carrare.

L'un et l'autre étaient ennemis d'un voisin encore plus dangereux, Galéas Visconti, usurpateur de la principauté de Milan. La république fit un traité d'alliance avec ce duc; quelque temps après elle protégea le seigneur de Padoue contre ce même Visconti, passant ainsi sans scrupule d'un parti à l'autre, pourvu qu'elle les affaiblît tour à tour.

La vacance du siége patriarcal d'Aquilée occasionna des troubles dans le Frioul; le pape en avait donné l'administration à un cardinal étranger; le seigneur de Padoue soutint les droits de l'administrateur : ce fut une raison pour les Vénitiens de protéger la ville d'Udine et quelques autres, qui refusaient de le reconnaître (1).

(1) On peut voir sur cette affaire un fragment que MURATORI a inséré dans ses *Antiquités italiennes du moyen âge*, tom. III, p. 1191.

En Hongrie la mort du roi Louis, qui avait enlevé aux Vénitiens leur plus importante colonie, laissait vacante une couronne que sa fille et son neveu allaient se disputer par des crimes. La république prit parti dans ces querelles; elles devinrent des guerres civiles, et amenèrent le démembrement des provinces de ce redoutable voisin.

Il serait difficile de ne pas voir dans cette conduite le résultat d'un système arrêté dans le conseil de la seigneurie, et suivi avec persévérance. Mais la prévoyance humaine ne peut que préparer des combinaisons qui rendent les événements plus probables; elle ne saurait les maîtriser. La fortune, qui conserve toujours ses droits, trompa plus d'une fois la prudence des Vénitiens.

III. Le duc d'Autriche vend la marche Trévisane au seigneur de Padoue. 1382.

Ils avaient cédé la marche Trévisane au duc d'Autriche, pour en faire un ennemi du seigneur de Padoue. Il en arriva tout autrement. Quand les troupes de Léopold se présentèrent pour prendre possession des places, Carrare imagina toutes sortes de prétextes pour ne point en retirer les siennes. Il n'épargna ni les protestations, ni les soumissions, corrompit les généraux autrichiens, gagna du temps, brava la colère du duc; et lorsque de nouvelles affaires attirèrent ailleurs les forces de celui-

intitulé : *Historia Belli Forojuliensis, a Johanne Notario, quondam Aylini de Maniaco, autore synchrono, ab anno* 1366 *usque ad* 1388. » Voici les effets que produisit la dissidence des opinions au sujet du patriarche : « Utinenses eum in commendam habere recusaverunt ; videlicet sic libertas patriæ totaliter foret perdita, et dicentes : Melius est quod patria destruatur quam libertas amittatur. Et hoc modo in quacumque civitate, castro et villa partes magnæ ortæ sunt de fratre ad fratrem, de consorte ad consortem, de patre cum filio, et non solum inter homines, verum etiam inter mulieres, tam civiles quam rurales, tam parvas quam majores. »

ci, le seigneur de Padoue lui proposa de terminer tous leurs différends en traitant de la vente de cette province. Léopold, dont les finances étaient épuisées, céda pour quatre-vingt mille ducats une possession éloignée de ses autres États, et dans laquelle il lui était difficile de s'établir; de sorte que les Vénitiens eurent la douleur de voir leur ennemi s'agrandir et devenir aussi dangereux par sa puissance qu'il leur était odieux par son caractère.

Ce marché pour la cession du Trévisan n'était point encore conclu lorsque le comte de Camino, mourant sans héritiers, légua à la république les terres qu'il possédait dans cette province. On ne sait point quel motif l'y détermina; ce ne pouvait guère être l'affection, car dans les guerres précédentes il s'était ligué avec les ennemis de Venise. Quoi qu'il en soit, la seigneurie jugea que quelques fiefs relevant du comté de Trévise, dont elle n'était plus souveraine, étaient une possession plus embarrassante que profitable; elle renonça en conséquence à cette succession, qui revint au duc d'Autriche, fut comprise dans la vente qu'il fit de la marche Trévisane, et tourna encore au profit du seigneur de Padoue.

Peste à Venise. 1382.

La république n'avait aucun moyen de s'y opposer. Venise à cette époque était ravagée par ce fléau, suite inévitable des communications fréquentes avec les peuples de l'Orient. La peste s'y était déclarée dans l'été de 1382, et durait depuis trois mois. On évalue à dix-neuf mille le nombre des personnes qui en moururent. Le doge Michel Morosini fut une des victimes; on lui donna pour successeur Antoine Renier, qui était capitaine des armes ou sous-gouverneur à Candie. Pour ré-

Antoine Renier doge. 1382.

parer les pertes de la population, la république se chargea de doter les filles orphelines.

L'année d'après, la ville de Chiozza, détruite par un long siége, sortit de ses ruines. Des capitaux furent consacrés à relever ses édifices, à rendre son port plus sûr et à perfectionner ses moyens de défense. De tels travaux après de si grandes calamités prouvent les ressources, l'activité de ce peuple, et honorent l'administration de ses magistrats.

La ville de Chiozza rebâtie. 1383.

IV. Discordes entre les princes.

L'accroissement de la puissance de Carrare ne devait pas moins déplaire au seigneur de Vérone qu'aux Vénitiens. Ce prince de Vérone était un bâtard de la maison de la Scala, qui avait assassiné son frère pour régner seul. A cette époque il y avait plusieurs trônes qui n'étaient pas occupés à d'autres titres. Les couronnes de Milan, de Naples, de Hongrie, étaient portées par des assassins ou des empoisonneurs. La chaire pontificale elle-même était disputée par deux compétiteurs élus par les mêmes cardinaux. L'un, Clément VII, faisait noyer ou brûler les prélats qui tenaient pour Urbain VI, et préparait un guet-apens pour se saisir de la personne de son rival, qu'il voulait faire périr sur un bûcher, après l'avoir fait condamner à l'aide de faux témoins. Urbain, que le sacré collége traitait d'apostat et d'antechrist, faisait donner la question dans sa chambre à six cardinaux, pendant qu'il récitait son bréviaire; les enfermait dans une citerne, les traînait à sa suite, faisait massacrer l'un d'eux sous ses yeux, parce qu'affaibli par les tortures il ne pouvait marcher aussi vite qu'il lui était ordonné; enfin, alléguant qu'il avait appris, par révélation divine, que les cardinaux conspiraient contre lui, il les faisait périr si lâchement, qu'il ne reste plus à l'his-

toire que le soin d'éclaircir s'ils furent égorgés, empoisonnés, ou jetés dans un sac à la mer (1). Telles étaient les mœurs de ce temps, ou plutôt de ces princes abominables.

Cette rivalité de deux papes qui faisaient intervenir toutes les passions dans leur querelle ne troublait pas seulement l'État de l'Église et les consciences; elle divisait toute la chrétienté. A la mort d'un évêque les deux pontifes s'empressaient également de lui donner un successeur, et plusieurs royaumes (2) étaient en proie à la guerre civile, parce que chacun des deux pontifes, abusant du droit prétendu de détrôner les princes et de disposer des couronnes, créait un compétiteur à celui qui avait embrassé la cause de l'autre pape.

Les Vénitiens ne laissèrent point troubler leur république par les scandaleux débats de Clément VII et d'Urbain VI. Spectateurs indifférents de ces dissensions, ils s'appliquèrent à en profiter.

Ainsi, lorsque Charles de la Paix, qu'Urbain avait déjà appelé au trône de Naples, pour l'opposer au duc d'Anjou, protégé du pape Clément, vint ravir l'héritage de la fille du roi de Hongrie, les Vénitiens s'allièrent avec cette princesse, qui venait de se défaire de son compétiteur par un assassinat suivi d'un empoisonne-

(1) *Histoire Ecclésiastique* de l'abbé Fleury, liv. XCVII, § 53, 62; liv. XCVIII, § 20, 21, 22, 23, 25, 33. Parmi ces cardinaux il y en avait qui étaient de Venise, Louis Donato, l'un des savants hommes de son temps.

(2) Naples, que se disputaient Louis d'Anjou, frère du roi de France, et Charles de Hongrie; Castille, que se disputaient Jean, roi de Castille et de Léon, et Jean de Gand, duc de Lancastre, oncle du roi d'Angleterre; Hongrie, que se disputaient Charles de la Paix et Marie, fille du dernier roi.

ment. Ils la protégèrent contre le ban de Croatie, qui avait fait jeter dans le Danube la mère de cette princesse, lui firent rendre la liberté et le trône; mais ils ne s'opposèrent point à ce que le royaume fût divisé. Marie conserva la couronne de Hongrie, dont elle était redevable à ses alliés, et la Dalmatie passa sous la domination d'un nouveau roi de Bosnie, peu capable de défendre cette conquête contre les armes de la république.

V. La république secourt les habitants d'Udine contre Carrare, seigneur de Padoue. 1386.

Il n'importait pas moins à la république d'affaiblir le seigneur de Padoue. Les troubles du Frioul en fournirent l'occasion. Carrare avait forcé Udine à recevoir le cardinal d'Alençon, à qui l'un des deux papes avait donné l'administration temporelle et spirituelle du patriarcat d'Aquilée; mais il voulait régner dans les États de son protégé, et s'en était même fait céder une partie. Le peuple d'Udine chassa le cardinal, et une armée de Vénitiens vint appuyer cette résistance. Les troupes padouanes furent surprises et battues complétement.

Elle s'allie avec la Scala, seigneur de Vérone. 1386.

Ce succès et un subside de vingt-cinq mille florins par mois déterminèrent le seigneur de Vérone à prendre part à cette guerre, et à signer un traité par lequel il s'engageait, après qu'on aurait dépouillé Carrare de ses États, à laisser la république en possession du Trévisan. Malheureusement les affaires ne tournèrent pas comme Antoine de la Scala l'avait espéré. Son armée fut entièrement défaite le 25 juin 1386, avec perte de huit cents hommes tués et de huit mille prisonniers. Une indemnité de soixante mille florins et les prédictions d'un astrologue, qui lui garantissait les plus grands succès, déterminèrent ce prince à tenter une seconde campagne, qui ne fut pas plus heureuse que la première. Il perdit quatre mille hommes, le 11 mars 1387, 1387.

près de Castelbaldo. Les Vénitiens, qui ne prenaient pas une part active à cette guerre, le consolèrent de cette perte par un présent de cent mille florins.

Intrigues de Carrare à Venise.

Carrare leur faisait de son côté une guerre qui n'était pas plus généreuse. Il avait corrompu des personnages considérables dans les conseils de la république. Un Pierre Justiniani, avogador, et Étienne Manolesso, membre du tribunal des quarante, lui révélaient les secrets du gouvernement. Ils furent découverts et accusés par Victor Morosini, collègue de Justiniani. Les deux magistrats furent appliqués à la question et condamnés au dernier supplice, ainsi que l'agent du seigneur de Padoue leur corrupteur.

Il s'allie avec Visconti, duc de Milan, qui le trompe et s'empare des États du seigneur de Vérone. 1387.

La découverte de ces manœuvres obligea Carrare à prendre des mesures pour s'assurer contre le ressentiment de la république et à chercher le secours d'un allié puissant qui l'aidât à écraser sans retour le prince de Vérone. A cet effet il entama avec Galéas Visconti une négociation qui se termina le 19 avril 1387 ; ils se promirent dans le traité d'agir de concert pour dépouiller Antoine de la Scala de ses États et se les partager. L'invasion fut prompte. Galéas s'empara de Vérone, qui devait lui appartenir, et retint Vicence, qui devait être le partage de son allié. Le seigneur de Vérone se réfugia à Venise, où pour tout dédommagement on l'inscrivit sur le livre d'or.

Ce manque de foi de la part de Visconti avait trompé tous les calculs de Carrare : il avait ruiné la Scala, mais sans profiter de sa dépouille, et au lieu de ce voisin, dont il pouvait balancer les forces, il se trouvait en avoir un autre beaucoup plus redoutable. Dans son désespoir il eut recours aux Vénitiens, pour l'aider

à se venger du prince milanais; mais celui-ci, sentant qu'il était difficile de conserver sans leur aveu des conquêtes faites dans leur voisinage, leur offrit de s'allier avec eux pour détruire la puissance de Carrare.

VI. Traité entre le duc de Milan et la république pour le partage des États de Carrare. 1388.

Les Vénitiens avaient à choisir entre l'alliance du seigneur de Padoue et celle du duc de Milan. Il n'entrait dans leurs intérêts d'agrandir ni l'un ni l'autre; mais ils se déterminèrent contre celui dont les États leur convenaient le mieux. Visconti possédait Milan et la principauté de Vérone; ces provinces, assez loin du rivage de l'Adriatique, n'étaient pas encore à la portée des Vénitiens, au lieu qu'en dépouillant Carrare on avait à partager la principauté de Padoue et la marche Trévisane, qui bordent les lagunes. En conséquence un traité fut signé le 29 mars 1388, par lequel la dépouille de Carrare fut partagée entre la république et Galéas, à qui on promit Padoue, Feltre et Bellune; Venise se réserva la marche Trévisane, Cénéda, et les postes de Saint-Eletto et de Corano. Il fut de plus stipulé que certains forts de la côte qui inquiétaient les Vénitiens seraient démolis, et que le nouveau possesseur de ces rivages ne pourrait y élever aucune fortification. Le contingent des Vénitiens dans cette guerre fut fixé à quinze cents hommes d'infanterie, mille archers à pied, trois cents archers à cheval, et cent hommes d'armes; c'était bien peu; mais Visconti désirait bien moins la coopération de la république que son aveu pour les conquêtes qu'il projetait.

Il sentit cependant que sa réputation de mauvaise foi était trop bien établie pour qu'il pût se dispenser de donner à ses alliés quelque gage de sa fidélité. Dans cette vue, il demanda et obtint que Charles Zéno vînt

servir dans son armée, et lui confia le gouvernement de Milan. C'était une position assez singulière pour ce général de se voir appelé dans l'armée d'un prince étranger, et placé hors du théâtre de la guerre, de commander dans la capitale d'un allié suspect, et de ne s'y trouver entouré que des troupes de ce prince.

VII. Guerre contre Carrare; prise de Padoue par les Milanais. 1388.

Les forces de Carrare n'étaient pas égales à celles de ses ennemis. Pressé par ses conseillers, qui attribuaient aux haines qu'il s'était attirées le danger dont son pays était menacé, il résigna la principauté de Padoue à son fils François, et alla s'enfermer dans Trévise, dont il s'était réservé la souveraineté, se bornant à défendre vigoureusement ses places, faute de troupes suffisantes pour tenir la campagne. Les hostilités commencèrent avec le mois de juillet. La petite armée des Vénitiens déboucha par Mestre, dans la marche Trévisane, tandis que leur flottille, sous les ordres de Jacques Delfino, entrait dans la Brenta, et s'emparait de quelques châteaux. Les troupes du duc de Milan, beaucoup plus nombreuses, étaient commandées par Jacques Dal Verme, l'un des plus fameux capitaines de ce temps-là. Ce général commença par se porter rapidement sur Noale, qui est entre Padoue et Trévise, afin d'empêcher toute communication de l'une de ces places à l'autre. Noale fut emportée après un siége de quelques jours, et l'armée milanaise alla sur-le-champ investir Padoue. Les sujets des Carrare leur étaient peu affectionnés, et soutenaient cette guerre avec beaucoup de répugnance. Carrare le fils se vit réduit à demander un sauf-conduit au général ennemi, et à lui ouvrir les portes de Padoue le 23 novembre. Après en avoir pris possession, les Milanais se hâtèrent d'arriver devant Trévise.

Il n'était pas douteux que la ville ne succombât au bout de quelques jours; mais il s'agissait de savoir qui en prendrait possession. Jacques Dal Verme avait ordre d'y entrer au nom du duc de Milan. Les Vénitiens savaient que ce prince ne se faisait point scrupule de retenir la part promise à ses alliés. Ils étaient aux portes, en nombre fort inférieur aux Milanais, mais déterminés à soutenir leurs droits. Dans la ville il y avait aussi deux intérêts divers. Le peuple, avant même que la place ne fût rendue, criait *Vive saint Marc!* De son côté Carrare, au désespoir, renfermé dans la citadelle, où il se voyait presque assiégé par la multitude en fureur, était encore moins sensible à la perte de ses États qu'au chagrin de les voir passer sous la domination de la république. Voulant au moins se venger d'elle, il traita avec Jacques Dal Verme, et lui rendit la place, à condition qu'elle resterait, ainsi que toute la province, au duc de Milan. Ce général entra dans Trévise en faisant crier par ses soldats : *Vive Galéas Visconti, seigneur de Milan et de Trévise!* Le peuple, trompé dans son attente, répondit à ce cri par celui de *Vive saint Marc!* Les Milanais menacèrent les mutins de les faire pendre. Ceux-ci coururent aux armes, formèrent des barricades dans les rues, et donnèrent le temps aux Vénitiens d'arriver. Les provéditeurs Guillaume Querini et Jean Miani se présentèrent, réclamèrent hautement les droits de la république, et le 13 décembre 1388 prirent possession en son nom de cette province, qui en avait été détachée pendant huit ans.

VIII. Trévise se rend; les Vénitiens se font remettre cette place. 1388.

La puissance de la maison de Carrare était détruite; celle de la maison de la Scala l'avait été l'année d'auparavant. La république était délivrée d'un ennemi ir-

réconciliable ; mais elle voyait flotter sur le rivage de ses lagunes l'étendard de Visconti, et elle apprenait que ce prince en recevant l'hommage des habitants de Padoue leur avait annoncé que cinq ans ne se passeraient pas qu'il n'eût humilié les Vénitiens, leurs antiques rivaux.

Je n'ai pas voulu interrompre le récit de ces événements pour rapporter quelques circonstances contemporaines.

IX. Acquisition de Corfou. 1386.

La guerre des Vénitiens contre le seigneur de Padoue leur fournit un prétexte pour faire une acquisition de la plus grande importance.

Ils en furent redevables à ce système de vigilance et d'activité qui ne se démentait jamais. L'île de Corfou, que les rois de Sicile avaient reconquise, et qui s'était affranchie de leur domination, à la faveur des guerres intestines qui affaiblissaient ce royaume, voulut se mettre sous la protection d'une puissance riveraine de l'Adriatique. Elle s'adressa en 1386 au seigneur de Padoue, qui s'empressa d'y envoyer une garnison.

Mais l'amiral de la république dans le golfe, Jean Miani, parut aussitôt avec son escadre devant cette île, représenta aux habitants que la république, qui les avait déjà gouvernés avec douceur, était seule capable de les protéger, et les détermina à envoyer une députation à Venise, pour prier la seigneurie de les prendre sous sa protection. Le gouverneur padouan, obligé de se retirer dans la citadelle, y fut assiégé et réduit à se rendre. Cette île importante, qui depuis demeura constamment sujette de la république, fut recouvrée le 9 juin 1386. Des historiens vénitiens racontent (1) cette

(1) François VERDIZOTTI, *de' Fatti Veneti*, lib. XVI ; Paul MOROSINI, *Hist. di Venetia*, lib. XVII.

acquisition tout autrement. A en croire leur récit, cette île n'avait pas cessé d'appartenir aux Vénitiens par le droit, mais seulement par le fait. Ils l'avaient possédée autrefois ; ils y avaient envoyé une colonie deux cents ans auparavant. Le désir de rentrer dans cette possession les détermina à offrir au prince de Tarente, qui s'en était emparé, une somme considérable, non pour racheter leur bien, mais pour avoir la paix, et la remise de l'île fut stipulée par un traité.

De Durazzo, d'Alessio, d'Argos et de Naples de Romanie.

Cette acquisition en facilita d'autres. La ville de Durazzo, sur les côtes d'Albanie, avait autrefois appartenu momentanément aux Vénitiens. Ce fut un prétexte suffisant pour la reprendre sur un prince de la maison d'Anjou, qui était peu en état de disputer cette possession. La ville d'Alessio, sur la même côte, fut livrée peu de temps après à la république (1) par quelques nobles.

Les villes d'Argos et de Naples de Romanie appartenaient à un seigneur feudataire nommé Gui de Anzzino, qui venait de mourir sans enfants mâles. Son héritière était elle-même veuve d'un noble vénitien, qui ne lui avait point laissé d'enfants. On négocia avec elle pour la cession de ces deux villes, et une pension de sept cents ducats en fut le prix. A l'exemple de l'héritière d'Argos, le seigneur de Scutari, George Strasimiero, traita de toutes ses possessions avec les Vénitiens, moyennant une pension viagère de mille ducats.

(1) Il existe aux archives de Venise un manuscrit intitulé : *Raccolta di varie leggi e decreti Veneti,* dans lequel on trouve une pièce sous ce titre : *Copia delli patti firmati pel nobil huomo Z. Miani, capitano del golfo, con alcuni nobili al Castello di Alessio.* Ce traité, dans lequel on voit que ce sont quelques nobles qui livrent la place, ne contient d'ailleurs aucune clause remarquable.

X. Carrare le fils, favorisé par les Vénitiens, enlève Padoue au duc de Milan. 1390.

Ainsi sept ans s'étaient à peine écoulés depuis la guerre de Chiozza, les Vénitiens avaient relevé leurs villes, recouvré une province et fait des acquisitions importantes. Il leur restait à se délivrer de l'inquiétude que devait leur inspirer le voisinage du duc de Milan. Le jeune Carrare, quoique retenu prisonnier chez ce prince, avait pratiqué quelques intelligences dans Padoue; il fit sonder le gouvernement de la république pour savoir si, au cas qu'il pût tenter avec succès quelque entreprise sur ses anciens États, elle le favoriserait au moins par sa neutralité.

Il était évident qu'il convenait mieux à la seigneurie d'avoir pour voisin un Carrare réduit à la principauté de Padoue, qu'un prince possédant à la fois Padoue, Vérone, Vicence, et Milan. On répondit à Carrare de manière à l'encourager dans son entreprise. Elle réussit complétement.

Il s'échappa d'Asti en habit de pélerin, erra sur les côtes de la Ligurie, couvertes de ses ennemis, soutenant le courage et les forces épuisées de sa femme, enceinte de six mois, manquant de nourriture, couchant au milieu des rochers, poursuivi par les partisans de Galéas et repoussé par ceux qui craignaient de s'attirer l'inimitié de ce prince. Gênes et Pise refusèrent de le recevoir, les Florentins ne voulurent donner asile qu'à sa femme et à ses enfants, Bologne ne lui promit des secours qu'avec timidité. Il passa ensuite les Alpes pour se rendre auprès du duc de Bavière. Ce prince était gendre de Bernabos Visconti, que Galéas avait détrôné; Carrare l'excita à punir l'usurpateur du trône de Milan. L'électeur lui promit douze mille hommes, que les républiques de Florence et de Bologne devaient payer. Car-

rare traversa ensuite la Carinthie, la Dalmatie, le Frioul, cherchant partout des ennemis à Galéas, et enfin avec trois cents lances il arriva tout à coup dans le Padouan. Le gouvernement tyrannique de Visconti avait préparé des prétextes à l'inconstance populaire. Les campagnes se déclarèrent pour le fils de leur ancien seigneur. Au milieu de la nuit il surprit Padoue, en y entrant audacieusement avec une quarantaine de braves, par le lit même de la Brenta, qui était alors presque à sec.

Cette heureuse témérité lui gagna l'affection du peuple. La garnison milanaise obligée de se retirer dans le château y fut assiégée. Six mille hommes des troupes de Bavière, deux mille Florentins vinrent achever la conquête du Padouan, et le 27 août 1390 la reddition du château assura au jeune Carrare la possession de son ancienne capitale.

Quelque temps après il se rendit à Venise, pour cimenter, par les protestations de son dévouement, l'alliance qu'il venait jurer avec la seigneurie.

XI. Ligue contre les Turcs.

La république venait de faire plusieurs acquisitions importantes sur les côtes de l'ancienne Grèce; mais de modiques pensions n'auraient pas déterminé les possesseurs à s'en dessaisir, s'ils n'eussent senti que ces possessions étaient près de leur échapper. L'empire d'Orient, depuis longtemps en lambeaux, touchait au terme de son existence; le torrent de la puissance ottomane battait les murs de Constantinople, et inondait déjà les provinces européennes. Il était évident que les petits princes établis sur les côtes ou dans les îles de l'Archipel devaient être engloutis par ce débordement; et on ne savait même où trouver assez de force pour lui opposer une digue capable de l'arrêter.

Après les empereurs grecs, si on peut encore compter ces princes au nombre des puissances, les Vénitiens, les Génois, et le roi de Hongrie, étaient les plus immédiatement intéressés à empêcher les progrès des Ottomans, commandés alors par Bajazet, leur quatrième sultan.

Manuel Paléologue sollicita les secours de la chrétienté, avec toutes les instances d'un homme qui ne compte pas sur son propre courage. La république, disposée à entrer dans cette ligue, n'épargna rien pour la rendre plus formidable. Elle envoya un ambassadeur aux cours de France et d'Angleterre, et ce fut l'homme le plus illustre de la nation qui fut chargé de la représenter dans cette double mission. Charles Zéno alla exciter le zèle des deux rois contre un conquérant qui parlait déjà, disait-on, de faire manger l'avoine à son cheval sur l'autel de Saint-Pierre. Mais la France n'était guère en état, sous le règne déplorable de Charles VI, de faire des expéditions lointaines. Le roi d'Angleterre avait des intérêts plus pressants. Quelques princes moins puissants prirent part à l'entreprise. Le comte de Nevers, fils du duc de Bourgogne, se mit à la tête des seigneurs français qui fournirent une petite armée pour marcher contre les Turcs. On y voyait Philippe d'Artois, comte d'Eu, connétable de France, Jacques de Bourbon, comte de la Marche, le sire de Coucy, Guy de la Trimouille, le maréchal de Boucicault, et plusieurs autres. Le fils du comte de Hainault voulait en être, mais son père lui dit : « Guillaume, puisque tu « as la volonté d'aller en Hongrie et Turquie, contre « gens qui jamais ne nous forfirent, nul titre de raison « tu n'as que pour la vaine gloire de ce monde. Laisse

« Jean de Boulogne et nos cousins de France faire « leur entreprise, et fais la tienne. Va plutôt en Frise, « et conquiers notre héritage (1). »

Le roi de France, comme souverain de Gênes, fit armer une flotte qui devait agir de concert avec celle de Venise. La flotte combinée s'élevait à quarante-quatre galères : c'était plus qu'il n'en fallait pour dominer dans les mers de l'Orient; mais sur terre la supériorité restait aux forces ottomanes.

XII. Armée française qui se réunit à celle du roi de Hongrie.

L'armée du duc de Nevers ne s'élevait guère qu'à dix mille hommes; il y avait, dit-on, mille chevaliers accompagnés d'un grand nombre de valets, et même de courtisanes. Ce fut dans cet appareil que cette noblesse brillante et présomptueuse alla se joindre aux forces que le roi de Hongrie avait rassemblées dans les plaines de Bude. Sigismond se trouvait à la tête de cent mille hommes, parmi lesquels il y en avait soixante mille de cavalerie. Il effectua le passage du Danube, tandis que la flotte chrétienne, sous les ordres de Thomas Moncenigo, après avoir traversé l'Archipel et le Bosphore, sans y rencontrer les galères turques, vint prendre station dans la mer Noire à l'embouchure de ce fleuve, pour être à portée de seconder les opérations de l'armée de terre.

Elle sembla n'être venue sur ce rivage que pour y apprendre le désastre de ses alliés. Ils s'étaient avancés rapidement, avaient emporté quelques postes l'épée à la main et faisaient déjà le siége de Nicopolis, sur les frontières de la Valachie. Mais la licence des jeunes seigneur favorisait l'indiscipline des soldats. Le désordre régnait dans le camp, dans les marches. On ne savait

(1) Froissard.

ni s'éclairer ni se garder. Cette témérité qui faisait mépriser les ennemis négligeait les précautions les plus indispensables à la guerre, et les bravades allèrent jusqu'à la cruauté; car on accuse ces chevaliers d'avoir massacré des prisonniers.

Sigismond, plus prudent, faisait de vains efforts pour établir quelque ordre dans le service. Ceux à qui leur âge, leur expérience auraient dû inspirer plus de circonspection, donnaient l'exemple de cette dangereuse confiance. Ils s'obstinaient à soutenir que Bajazet n'oserait se présenter devant l'armée chrétienne; selon eux il était encore en Asie, et se garderait bien de passer le Bosphore. Ils oubliaient qu'Ildérim était le surnom de ce prince, et que ce nom signifiait l'éclair.

XIII. Bataille de Nicopolis. 1396.

Tandis que le gouverneur de Nicopolis se défendait vaillamment, le sultan, par une marche rapide et habilement dérobée à la connaissance des chrétiens, était arrivé à six lieues de leur camp, ce qui est à peine concevable. On n'en fut averti que par quelques maraudeurs que ses troupes légères avaient mis en fuite; encore le maréchal de Boucicault les menaça-t-il de leur faire couper les oreilles pour avoir répandu l'alarme par de fausses nouvelles (1). Mais les Turcs parurent bientôt après; cette bouillante jeunesse quitta précipitamment la table et le jeu pour courir aux armes.

Le roi voulut en vain les retenir; le sire de Coucy, l'amiral Jean de Vienne eurent beau représenter qu'il ne fallait pas commencer le combat en épuisant l'élite de l'armée pour dissiper les troupes légères de l'ennemi, le connétable Philippe d'Artois et le maréchal de Bouci-

(1) *Histoire anonyme de Saint-Denis*, liv. XVI, chap. XI.

cault soutinrent qu'il y allait de l'honneur à se laisser devancer par les Hongrois. « Eh bien! répondit Jean de « Vienne, là où la raison ne peut être ouïe, il convient « que oultre-cuidance règne, et puisque le comte d'Eu « se veut combattre, suivons-le. »

Toute la troupe s'élança dans la plaine, les éclaireurs de l'ennemi furent facilement dissipés; on rencontra un rang de palissades qu'on parvint à franchir, mais dont le passage ne put se faire sans quelque désordre. L'infanterie turque était derrière; elle soutint la charge avec intrépidité, fut enfoncée : dix mille janissaires restèrent sur la place, le reste courut se rallier sous la protection d'une forte ligne de cavalerie qui s'avançait à leur secours. Les Français se précipitèrent sur cette seconde ligne, la traversèrent, la mirent en fuite, tuèrent cinq mille Turcs, et, au lieu de s'arrêter un moment, au moins pour rétablir l'ordre dans leurs rangs et laisser prendre haleine à leurs chevaux, ils poursuivirent ces escadrons, qui fuyaient vers une hauteur.

Là ils trouvèrent une nouvelle ligne de quarante mille hommes, qu'animait la présence du sultan. Chargés à leur tour, obligés de combattre en désordre, enveloppés, ils eurent la douleur de voir que l'armée hongroise ne s'ébranlait point pour les soutenir. Trois mille tombèrent sous le cimeterre des Ottomans, tout le reste demeura prisonnier.

Bajazet s'avança sur l'armée hongroise, spectatrice immobile de ce premier combat, mais déjà épouvantée; elle ne fit qu'une faible résistance, l'impétuosité des Turcs la mit dans une déroute complète; le roi et le grand-maître de Rhodes ne durent leur salut qu'à une

barque qui se trouva sur le bord du Danube, et dans laquelle ils se jetèrent, se laissant aller au courant, poursuivis encore par les flèches de l'ennemi.

Bajazet, sur le champ de bataille, se fit amener les captifs, et par un lâche abus de la victoire ou par une cruelle représaille, s'il est vrai que les Français eussent égorgé leurs prisonniers, il fit trancher la tête à tous ceux qui sur-le-champ n'embrassèrent pas la foi musulmane. Le comte de Nevers et vingt-quatre seigneurs, parmi lesquels était le maréchal de Boucicault, furent seuls exceptés de ce massacre.

Le roi de France envoya un ambassadeur pour traiter de leur rançon. Cet ambassadeur présenta au sultan six chevaux, un vol d'oiseaux de fauconnerie, des étoffes de drap que l'on fabriquait alors à Reims, et une tenture de tapisserie de la manufacture d'Arras, qui représentait les batailles d'Alexandre. La rançon fut fixée à deux cent mille ducats. Le sultan exigea une garantie, et ce fut un négociant génois de l'île de Schio, nommé Barthélemi Pelegrini, qui se porta pour caution du roi de France.

Avant de renvoyer ces seigneurs, Bajazet voulut leur donner une idée de sa magnificence ; il les invita à une chasse ; l'équipage était composé de sept mille chasseurs, d'autant de fauconniers ; les chiens avaient des housses de satin, les léopards des colliers de diamants, mais ces étrangers, éblouis de son luxe, durent être bien plus étonnés de sa justice, lorsque, s'il faut en croire les histoires nationales, il fit devant eux ouvrir le ventre à un de ses officiers qu'une pauvre femme accusait d'avoir bu le lait de sa chèvre (1).

(1) VOLTAIRE dit dans son *Essai sur les Mœurs*, au sujet de Ma-

Cette funeste bataille de Nicopolis se donna le 28 septembre 1396 (1). Ce fut par la barque qui portait le roi de Hongrie, que les Vénitiens, les Génois, stationnés à l'embouchure du Danube, apprirent que désormais Bajazet était le maître d'inonder l'occident et le midi de l'Europe. La flotte combinée se hâta de quitter la mer Noire, où elle ne pouvait plus être d'aucune utilité, et revint dans la mer d'Italie.

XIV. Les Grecs appellent Tamerlan à leur secours.

Au milieu d'un péril si pressant, les Grecs ne virent de salut qu'en invoquant un autre danger. Ils implorèrent le secours d'un Tartare, qui avait déjà traversé plusieurs fois et subjugué l'Asie, de ce Timour, ou Tamerlan, qui après une bataille élevait des pyramides de quatre-vingt-dix mille têtes, horrible monument de sa victoire.

Il pille le comptoir d'Azoph.

Ce conquérant, s'étant approché de l'embouchure du Tanaïs, vit arriver dans son camp des députés des marchands vénitiens, génois et catalans, qui trafiquaient dans le port d'Azoph, appelé alors Tana. Ils ne venaient point implorer son secours contre Bajazet; ils sollicitaient seulement la permission de faire paisiblement leur commerce. Ces prières étaient accompagnées de présents, tels qu'une colonie de marchands

homet II, qu'il ne faut pas croire qu'un sultan eût fait ouvrir le ventre à tous ses pages pour savoir lequel d'entre eux avait mangé un melon. Ce conte ressemble trop à celui qui est rapporté ci-dessus, pour qu'on puisse douter que cet illustre écrivain ne les rejette l'un comme l'autre; mais Gibbon répète celui-ci d'après l'autorité de Chalcondyles, liv. II, et celle d'un historien persan, Shereseddin-Ali (*Histoire de Timour-Bec,* liv. V, chap. XV, dont Petit-Delacroix a donné une traduction en français).

(1) Il y a beaucoup d'incertitude sur cette date; je la transcris de l'*Art de vérifier les dates;* mais l'auteur lui-même ajoute que les historiens turcs placent cet événement en 1388, et Leunclavius en 1393.

européens du quatorzième siècle pouvait en offrir à un vainqueur enrichi de toutes les dépouilles de l'Asie.

Timour leur jura sur sa tête qu'il les protégerait, fit entrer ses troupes dans la ville, la livra au pillage, la mit en cendres, et jeta dans les fers tous les chrétiens qui échappèrent au glaive des Tartares.

Cet exemple ne détourna point l'empereur grec du dessein d'appeler sur son pays un si terrible fléau. Manuel Paléologue avait passé deux ans dans les cours des princes chrétiens sans en obtenir un secours efficace.

XV. Bataille d'Angora, où Tamerlan défait Bajazet Ier. 30 juin 1402.

Timour, qui ne connaissait guère ce que c'était que l'empire de Constantinople, mais qui avait entendu parler de la ville impériale, saisit avidement cette occasion d'étendre ses conquêtes; il fit signifier à l'empereur des Turcs l'ordre de s'arrêter. Après une correspondance hautaine entre Bajazet et lui, ces deux conquérants se rencontrèrent auprès d'Angora, autrefois Ancyre, ville de Phrygie, c'est-à-dire dans les mêmes plaines que Mithridate et Pompée avaient ensanglantées quinze siècles auparavant; mais les armées des Romains n'étaient rien en comparaison de celles à la tête desquelles marchaient les souverains des Ottomans et des Tartares. Un ou deux millions d'hommes combattirent pour l'empire de l'Asie avec tous les moyens de destruction connus des anciens et des modernes (1). La défaite des Ottomans fut complète : un des fils de Bajazet y perdit la vie, un autre et lui-même y perdirent leur liberté. Constantinople était, pour quelque temps du moins, délivrée de la crainte des Turcs; mais de cette

(1) Il y a des historiens qui fixent la date de cette bataille au 28 juillet 1402. L'*Art de vérifier les dates* la rapporte au 30 juin.

capitale on voyait sur l'autre rive du Bosphore les pavillons de Timour, et si elle ne fut pas envahie, et par conséquent saccagée et brûlée, ce fut parce que le chef d'une armée de huit cent mille hommes n'avait pas quelques galères pour franchir ce bras de mer.

Tous les bâtiments de guerre vénitiens ou génois qui se trouvaient à portée étaient dans le détroit pour empêcher les fugitifs de l'armée ottomane de passer en Europe. On avait un double intérêt à les en écarter, et parce qu'ils étaient par eux-mêmes des hôtes dangereux, et parce que leur présence devait nécessairement attirer le vainqueur à leur poursuite. Cependant on reprocha dans le temps aux capitaines génois d'avoir donné asile et passage à beaucoup de Turcs. Ce reproche est consigné dans un rapport de Jean Cornaro, commandant d'une galère vénitienne. Ce n'était pas la première fois que les Génois prêtaient assistance aux Ottomans contre l'empire grec. Ils paraissaient dès longtemps avoir prévu les succès de ces conquérants. Le soin de se ménager leur amitié était un des principes fondamentaux de leur politique.

Mais dans la situation où Gênes se trouvait alors il serait difficile de juger quel esprit dirigeait le système de ses relations avec les autres puissances. Cette république n'existait plus comme gouvernement indépendant, elle s'était donnée au roi de France; elle ne s'était pas seulement mise sous une protection étrangère, elle avait renoncé à sa constitution, et depuis peu elle avait reçu un gouverneur français. C'était ce même maréchal de Boucicault que nous avons vu combattre à la bataille de Nicopolis avec cette ardeur imprudente qui ne suppose ni la duplicité de la politique, ni même

les calculs de la prévoyance. Si donc, comme on ne peut le révoquer en doute, les Génois fournirent aux Turcs fugitifs les moyens de gagner un asile en Europe, ce fut une détermination spontanée de ceux qui se trouvaient alors dans cette mer, et cette résolution put fort bien leur être conseillée par leur intérêt. D'ailleurs la colonie de Péra ne s'était jamais regardée comme liée nécessairement au système politique de sa métropole.

XVI. Hostilités entre les Vénitiens et les Génois. 1403.

Le gouvernement de Gênes, ou le cabinet de Paris, jugea, au contraire, qu'il était de son intérêt ou de son devoir d'attaquer les Ottomans, après le désastre qu'ils venaient d'éprouver. Le maréchal de Boucicault sortit de Gênes avec une escadre de onze galères (1) au printemps de 1403. Cet armement donna une vive inquiétude aux Vénitiens. Peut-être supposaient-ils au maréchal des vues plus profondes que celles dont il était capable; ils équipèrent une escadre de même force, que Zéno conduisit dans les mers de l'Orient: il avait ordre de mettre toutes les colonies de la république en sûreté, d'observer soigneusement les Génois, mais de ne commettre contre eux aucun acte d'hostilité.

Les explications qui précédèrent ces deux armements, les rencontres de ces deux flottes, la circonspection des Vénitiens, ne constatèrent que trop qu'il existait toujours entre les deux peuples des sentiments de méfiance et de jalousie, et le caractère ardent du maréchal de Boucicault ne contribua pas à concilier les esprits. Dans une première rencontre il invita, par une lettre, l'amiral vénitien à venir à son bord, prétextant

(1) François Verdizzotti, *de' Fatti Veneti*, lib. XVII, et la *Chronique* de J. Bembo, qui fait suite à celle de Dandolo, disent que cette flotte était de vingt et une galères.

une maladie qui l'empêchait de se transporter sur la capitane de Zéno. Celui-ci s'excusa sur les prétendues lois de la marine vénitienne, qui ne lui permettaient pas de quitter son vaisseau. Ensuite le maréchal proposa aux Vénitiens de réunir leur flotte à la sienne pour attaquer les ports des infidèles. Zéno répondit qu'il n'avait aucun ordre à cet égard, et qu'il ne pouvait entamer une guerre sans l'aveu de son gouvernement. Cette réponse, assurément très-raisonnable, piqua le maréchal, qui quelque temps après, et pendant que l'escadre de Zéno visitait les colonies, se porta sur les côtes de Syrie, et se présenta devant la rade de Béryte. Les Vénitiens, qui faisaient presque tout le commerce de cette échelle, y avaient un comptoir considérable. L'apparition d'une flotte génoise leur causa de vives alarmes; ils envoyèrent à bord de l'amiral, pour le prier de ne point attaquer une place où les propriétés des Sarrasins n'étaient rien, et où il n'y avait que des marchands d'une nation amie. Boucicault les rassura par ses paroles, mais n'en fit pas moins opérer le débarquement et attaquer la ville : elle fut saccagée, les richesses des Vénitiens furent livrées au pillage, et un maréchal de France traita Béryte comme Tamerlan avait traité Asoph.

XVII. Bataille entre les deux flottes près de l'île de Sapienza. 1403.

Depuis ce moment il ne distingua plus les Vénitiens des infidèles; il prit leurs vaisseaux, détruisit leurs comptoirs, ruina leur commerce, en disant que tout ce qui était en pays ennemi, ou pour les ennemis, était de bonne prise. Les représentations que Zéno lui adressa à ce sujet ne furent pas accueillies de manière à laisser espérer la moindre réparation de ces insultes. L'amiral vénitien, pour appuyer ses réclamations, ou pour protéger les vaisseaux de sa nation, rapprocha son escadre

de l'escadre génoise. Elles se trouvèrent le 6 octobre 1403 sur les côtes de la Morée, entre deux rades différentes de l'île de Sapienza, si fatale aux Vénitiens cinquante ans auparavant.

Le lendemain elles s'aperçurent; dès lors la bataille était inévitable, car les uns comme les autres redoutaient bien moins le reproche de l'avoir engagée que la honte de l'éviter. La flotte vénitienne suivait la flotte génoise; celle-ci revira de bord, et lui épargna la moitié du chemin. Ici nous pouvons laisser le vainqueur lui-même nous raconter cette action : « Sérénissime prince, « écrivait Zéno au doge (1), j'ai à rendre compte à votre « seigneurie ducale que le six de ce mois j'appris que « la flotte du maréchal de Boucicault était mouillée à « Sapienza. Je m'en approchai le soir, avec onze galères « et deux gros bâtiments qui m'avaient joint la veille. « Celles des Génois avaient leurs feux allumés, ne nous « croyant pas si près. Au point du jour elles gagnèrent « le large; je les suivis, prenant les devants avec mes « meilleurs vaisseaux, mais d'assez loin, car je laissais « entre elles et moi un intervalle d'environ huit milles. « Dès que les Génois m'aperçurent, ils revirèrent de « bord. Ma première pensée fut que le maréchal vou« lait me parler; mais quand je vis que toute son es« cadre suivait ce mouvement, et qu'elle faisait des « efforts pour me joindre, je ne doutai plus de sa vé« ritable intention; je donnai le signal, et fis force de « voiles et de rames pour l'attaquer.

« Le combat s'engagea très-vivement, et dura pen« dant quatre heures avec une grande perte des deux

(1) Cette lettre est rapportée par Marin Sanuto.

« côtés; mais Dieu et la protection de saint Marc nous « donnèrent la victoire. L'ennemi fut contraint de « prendre la fuite avec huit galères, en laissant trois en « notre pouvoir. Si tout notre monde eût fait son de- « voir, aucune n'aurait échappé. Si Dieu permet que « je rentre à Venise, je prierai votre seigneurie d'or- « donner une information contre ceux dont la mau- « vaise conduite a sauvé les ennemis. Je n'ai rien à « dire de la mienne. Le maréchal de Boucicault m'a « attaqué avec sa galère, sur laquelle il y avait près « de trois cents hommes, dont une partie de soldats « français. Pendant plus d'une heure j'ai eu à dé- « fendre ma capitane contre cette galère et deux au- « tres. L'ennemi est venu à l'abordage, nous avons eu « à combattre corps à corps sur notre propre pont; « nous avons été assez heureux pour le repousser. « Une seule de nos galères, celle de Léonard Moncé- « nigo, est venue à notre secours et nous a dégagés, « en chargeant les ennemis avec beaucoup de vigueur. « La capitane génoise était déjà hors de combat; elle « s'est retirée pouvant à peine faire manœuvrer vingt « avirons. Si elle eût été poursuivie elle tombait entre « nos mains; mais on n'a obéi à aucun de mes signaux, « et je ne pouvais moi-même entreprendre cette chasse, « n'ayant pas à mon bord trente hommes en état de « combattre. Si nous n'avions eu affaire qu'à des Gé- « nois, la victoire aurait été bien plus complète. J'ai « cru que l'honneur de nos armes ne me permettait pas « d'éviter cette bataille. » Zéno négligeait de dire qu'il avait lui-même reçu une nouvelle blessure dans le combat.

La victoire des Vénitiens était attestée par les trois

galères prises avec leurs équipages et par la retraite des Génois (1). Cependant le maréchal de Boucicault ne voulut jamais convenir de sa défaite. Il publia un démenti de la relation simple et mesurée de Zéno. Il envoya un cartel à l'amiral, au doge lui-même (2), et de son autorité privée déclara la guerre à la république, sans s'inquiéter si Gênes était en état de la soutenir. Dans les premiers moments, il y eut quelques vaisseaux du commerce vénitien enlevés par des corsaires. Le gouvernement français lui-même parut vouloir appuyer les violences de Boucicault. On mit en prison quelques marchands vénitiens venus à la foire de Montpellier, et on leur confisqua pour plus de trente mille ducats de marchandises (3).

XVIII. Paix.

Mais lorsqu'on vit la république préparer un armement formidable, on prévit tous les dangers de cette rupture; des négociateurs arrivèrent à Venise pour traiter de la paix, et les deux peuples se réconcilièrent en se rendant tout ce qu'ils s'étaient pris. L'indemnité des dommages faits par les Génois aux Vénitiens dans le pillage de Béryte fut réglée à cent quatre-vingt mille ducats.

La relation de Zéno contenait un trait honorable pour

(1) Les historiens génois conviennent eux-mêmes de la victoire des Vénitiens : « Verum ubi classes cohæsere, Genuenses (ii enim numero inferiores erant, et plurimum morbo languebant) paulatim cedere cœperunt, maxime vero illis oberant onerariæ triremes, et quibus desuper omni telorum genere petebantur; cumque vim diutius ferre non possent, tribus onerariis, totidemque rostratis amissis, sese in fugam conjecerunt. » (BARTHOLOMÆUS FACIUS, *de Bello Veneto Liber*.)

(2) Il est dans les Annales Génoises de Georges STELLA, *Rerum Italicarum Scriptores*, tom. XVII, page 1203.

(3) Marin SANUTO, *Vite de' Duchi*, *M. Steno*.

les Français qui composaient la garnison des galères génoises. Un de ces Français, prisonniers de guerre, s'avisa de dire qu'il espérait prendre sa revanche, et, tremper à son tour ses mains dans le sang vénitien. Par un oubli du droit des gens et de leur propre dignité, les magistrats de Venise firent pendre ce malheureux, et, par un raffinement de cruauté, on lui taillada la plante des pieds, afin qu'il laissât sur la place Saint-Marc l'empreinte sanglante de ses pas.

Départ de Tamerlan pour l'Asie.

Ces divisions si déplorables entre les deux peuples auraient favorisé les vues des Turcs et des Tartares, si Bajazet n'eût été dans les fers et si d'autres projets n'eussent fait dédaigner à Tamerlan la conquête d'une partie de l'Europe. Après avoir donné l'investiture du royaume de Romanie au fils de Bajazet, à Soliman, qui en reçut le diplôme à genoux; après avoir assujetti l'empereur Grec à un tribut, ce conquérant septuagénaire partit des environs de Smyrne pour aller faire la conquête de la Chine. On serait un peu honteux de raconter des combats de trois ou quatre mille hommes, après les grandes batailles des cinq cent mille Turcs de Bajazet contre les huit cent mille Tartares de Timour, si l'on ne se rappelait que c'est précisément quand notre espèce humaine se trouve réunie en grands troupeaux qu'elle devient plus méprisable. La nature nous a indiqué cette vérité, en ne permettant à notre cœur de s'intéresser vivement qu'aux individus.

Une petite peuplade de Grecs existait sur la côte d'Albanie; les brigandages des Turcs l'avaient forcée d'abandonner la ville qu'elle occupait, appelée Parga, et de se retirer sur un rocher qui s'avance dans la mer Ionienne. Du haut de ce rocher les habitants de la nou-

velle Parga voyaient devant eux l'île de Corfou occupée par les troupes de la république. Ils ne pouvaient sortir de chez eux sur le continent, sans y rencontrer les Turcs, sur mer sans passer sous le canon des Vénitiens. Enhardis par les désastres que les Turcs venaient d'éprouver, ou forcés de subir la loi de leurs nouveaux voisins, ils se mirent en 1401 sous la domination ou sous la protection de la république, qui en 1447 leur accorda quelques priviléges. Ils étaient exempts de tout impôt, de toutes charges, même de la milice. Ils nommaient leurs magistrats, et étaient gouvernés par un noble de Corfou, sous l'autorité du provéditeur qui commandait dans cette île. On dit même que lorsqu'ils étaient mécontents de leur gouverneur, ils le tenaient enfermé jusqu'à ce qu'ils eussent obtenu justice.

Dans la suite cette petite colonie fut saccagée par les Turcs. La prise et l'incendie de Parga, qui eurent lieu en 1500, déterminèrent le gouvernement de Venise à fortifier cette ville en 1571.

C'est cette peuplade de trois ou quatre mille âmes qui dans ces derniers temps a donné un si grand exemple au monde, dont elle était ignorée. Lorsqu'en 1819 les Anglais cédèrent Parga au pacha de Janina, tous les habitants sans exception, hommes, femmes, enfants, vieillards, abandonnèrent leur patrie plutôt que de passer sous le joug de ce barbare. Les Turcs en y entrant ne trouvèrent qu'une ville déserte, et les restes d'un immense bûcher qui achevait de consumer les ossements des morts que les Parganiotes avaient exhumés pour ne pas les laisser au pouvoir de ces nouveaux maîtres.

XIX. Guerre con-

Pendant que Timour et Bajazet se disputaient l'Asie,

le seigneur de Milan méditait la ruine du seigneur de Mantoue, son parent; et celui-ci, pour opposer à son cousin des forces égales, formait une ligue avec les Florentins, le marquis de Ferrare, le prince de Padoue et les Vénitiens. L'abaissement des Visconti importait à la république depuis qu'elle avait acquis le Trévisan. L'armée milanaise faisait le siége de Mantoue. Une flottille vénitienne, qui entra dans le Mincio, sous le commandement de Jean Barbo, rompit l'estacade que les assiégeants avaient établie, et facilita une attaque générale, dont le succès délivra la place. Le combat de Governolo, qui eut lieu le 29 août 1397, amena des propositions de paix; elle fut signée l'année suivante. Le seigneur de Milan avait entrepris des travaux considérables pour priver Padoue des eaux de la Brenta. Plus de trente mille hommes avaient été occupés pendant deux mois à construire près de Bollano des écluses de retenue. Les Vénitiens exigèrent que ces travaux fussent démolis; mais ce fut le prince de Padoue qui en remboursa les frais.

tre le duc de Milan. 1397.

Le doge Antoine Renier mourut dans les derniers jours du quatorzième siècle (1). On cite de lui un trait qui prouve son respect pour la justice. Son fils eut le malheur d'outrager la femme d'un patricien, avec laquelle il avait eu précédemment des liaisons intimes. Dans un autre pays une telle querelle n'aurait point été portée devant les tribunaux; mais si le bon ordre qui régnait à Venise ne permettait pas à l'époux offensé de se venger lui-même, les lois lui assuraient une juste satisfaction. Le fils du doge fut condamné à une

Trait de justice du doge Antoine Renier.

(1) Le 23 novembre 1400.

amende de cent ducats, à deux mois de prison, et à ne pas se montrer de dix ans dans le quartier qu'habitait la dame offensée. Il tomba dangereusement malade en prison, et son père l'y laissa mourir plutôt que de demander un adoucissement à la sentence. On dit même (1) qu'elle aurait été plus rigoureuse si son avis eût été suivi.

XX. Nouveaux règlements.

On continua sous ce règne à faire des règlements qui diminuaient les prérogatives du prince. On défendit de lui donner le titre de monseigneur, sous peine d'amende. Il fut établi qu'en parlant de lui on se servirait de l'expression *messer le doge*. Il lui fut interdit de posséder aucun fief hors de l'État et de marier ses enfants à des étrangers sans la permission de ses six conseillers, de la quarantie et du grand conseil, où il fallait encore qu'il obtînt les deux tiers des voix. Les officiers attachés à sa personne furent déclarés inhabiles à occuper des emplois publics tant qu'ils resteraient à son service, et même un an après l'avoir quitté.

On rapporte aussi à ce règne quelques autres règlements qui donnent une idée du système de cette administration. Deux juifs obtinrent la permission de s'établir à Venise, et d'y tenir une banque qui prêtait à intérêt. En même temps on défendait à tous les étrangers d'acquérir aucune rente à Venise sans une autorisation expresse. Ils avaient même besoin d'une permission pour y fixer leur domicile, et ce domicile ne les rendait aptes à acquérir les droits de citadin qu'après

(1) *Histoire du Gouvernement de Venise,* par AMELOT DE LA HOUSSAYE, Ire partie.

une résidence de quinze ans. Ces règlements prouvent que le gouvernement n'avait pas besoin de favoriser les étrangers pour augmenter la population de sa capitale.

En même temps qu'on se montrait difficile pour accorder le droit de citadinance, une sage politique admettait quelques étrangers aux priviléges du patriciat. Des princes alliés furent inscrits sur le livre d'or, et cet honneur devint la récompense de Jacques Dal Verme, ce général qui, tour à tour, avait si utilement servi les Vénitiens et les Milanais dans les guerres précédentes.

Michel Steno fut élu doge à la place d'Antoine Renier; c'était un vieillard de soixante-neuf ans.

Michel Steno doge. 1400.

Galéas Visconti, qui avait élevé si haut la puissance de sa maison, jusqu'à inspirer à toute l'Italie de la jalousie et même de l'inquiétude, mourut de la peste, le 3 septembre 1402, laissant deux fils mineurs. Sa veuve vit fondre sur elle un orage formé par de longues inimitiés.

XXI. Situation du Milanais après la mort de Galéas Visconti. 1402.

Elle ne craignit pas de s'en attirer de nouvelles par des actes de cruauté qui annonçaient une femme vindicative bien plus qu'une régente courageuse. Elle fit massacrer dans son palais trois gentilshommes membres de son conseil. Quelque temps après on vit un matin sur la place publique cinq cadavres vêtus de noir, mais sans tête. Cette exposition apprit au peuple de Milan qu'il y avait eu un soupçon conçu, un jugement sans publicité, une exécution nocturne, peut-être même un supplice sans jugement préalable; et chacun après avoir examiné les cadavres, sans pouvoir les reconnaître, s'en retournait humilié de vivre sous un pareil gouver-

nement, et pesant s'il y avait plus de dangers à l'attaquer qu'à le supporter. Aussi une insurrection éclata-t-elle bientôt dans Milan; la régente fut obligée d'aller chercher sa sûreté à Monza, sous la protection de quelques troupes mercenaires; et un de ses fils, qu'on sépara d'elle, devint à la fois un otage et un instrument dans la main des factieux.

Ce grand État, fondé par les talents et les crimes des Visconti, et qui s'étendait depuis les lagunes de Venise jusque dans la Toscane, se trouva tout à coup en proie à la discorde civile et à la guerre étrangère. Des seigneurs naguère sujets paisibles de Galéas, ne voyant plus de sûreté que dans la rébellion, s'emparèrent de quelques villes; des voisins jaloux attaquèrent les provinces.

Privée de Pavie, que les mécontents gouvernaient sous le nom du fils qu'on lui avait enlevé, la régente voyait son autorité méconnue ou renversée dans Alexandrie, Crème, Lodi, Bergame, Crémone, Côme et Brescia. A Sienne ses enseignes avaient été arrachées. Elle venait d'être obligée de rendre Bologne aux troupes du pape, et elle apprenait que les Florentins et le seigneur de Padoue, ligués contre elle, se donnaient rendez-vous sous les remparts de Milan.

XXII. 1403. Dans ce danger, elle eut recours aux armes de la faiblesse : elle négocia, et ce ne fut pas sans l'espoir de tromper. Du moment que la puissance des Visconti cessait d'être prépondérante, cette maison n'avait plus droit à l'inimitié des Vénitiens. La duchesse Catherine les pria d'être les médiateurs de la paix qu'elle demandait au seigneur de Padoue. Celui-ci finit par y consentir, à condition qu'on lui céderait Feltre et Bellune, et

la république se rendit garante de la remise de ces deux places. La cession n'eut point lieu à l'époque convenue. La seigneurie ne se fit point un devoir d'augmenter la puissance de Carrare. Celui-ci commença la guerre. Son gendre, le marquis d'Este, vint se joindre à lui. Guillaume de la Scala, fils de l'ancien seigneur de Vérone, dépouillé de ses États quelques années auparavant, crut cette circonstance favorable pour les recouvrer. Il vint offrir son alliance à Carrare ; ce n'était pas un auxiliaire qui eût des troupes à fournir, mais il avait des prétentions à faire valoir. La première irruption de ces alliés fut heureuse : Vérone fut emportée moitié par la force, moitié par la trahison. Guillaume de la Scala y fut couronné, mais quelques jours après il mourut, et sa mort, qui n'avait d'autre résultat que de transmettre ses droits à ses fils, fournit aux ennemis du seigneur de Padoue l'occasion de répandre contre lui des soupçons que les mœurs du temps n'autorisaient que trop sans doute, mais que toute la conduite du second Carrare démentait. Ce prince, guerrier intrépide, n'était pas un homme sans générosité, et il méritait au moins qu'on le crût incapable d'un crime inutile.

Guerre du seigneur de Padoue contre la veuve de Galéas Visconti. 1403.

XXIII. Les Vénitiens y interviennent, moyennant la cession de Vicence, de Feltre et de Bellune. 1404.

Des ambassadeurs de Milan vinrent implorer l'assistance des Vénitiens contre cette ligue formidable, et, pour mettre un prix à ce secours, ils offrirent à la république Vicence, avec Feltre et Bellune, c'est-à-dire les mêmes places dont elle avait garanti la cession au seigneur de Padoue quelques mois auparavant.

Il ne s'agissait plus que de savoir jusqu'à quel point l'importance de ces acquisitions pourrait balancer un manque de foi. On dit, pour l'honneur des Vénitiens,

que la délibération dans laquelle les propositions de la régente furent acceptées ne passa que d'une voix (1). Encore accuse-t-on le doge d'en avoir écarté quelques-uns de ceux qui auraient pu s'y opposer. Pour cela on fit une liste de tous les membres du conseil qui avaient des intérêts dans le Padouan, et on les priva, sous ce prétexte, du droit de voter dans cette affaire.

La duchesse de Milan ne méritait pas assez de confiance pour que l'on s'en rapportât à elle de la remise des places qu'elle avait promises.

Des détachements prirent possession de Feltre et de Bellune, au nom de la république; mais Vicence étant alors assiégée par Carrare, il était plus difficile d'y faire entrer des troupes. Cependant toutes les communications n'étaient pas absolument interceptées; on commença par faire insinuer aux habitants qu'ils pouvaient se délivrer des calamités d'un siége en se donnant à la république, car elle n'avait pas encore déclaré la guerre au seigneur de Padoue. Cette proposition, favorisée par le gouverneur milanais, trouva beaucoup d'approbateurs. Un député vicentin parvint à sortir de la place; il fut reçu à Venise comme le mandataire de toute une population assiégée qui demandait des maîtres, et qui se mettait sous la protection d'une république, le dernier asile, disait-il, de la liberté. Cette vaine cérémonie terminée, quelques troupes parvinrent à se jeter dans Vicence, sous la conduite de Jacques Suriano, et le lendemain, 25 avril 1404, on y arbora l'étendard de Saint-Marc.

XXIV. Ils font la guerre à

Sur-le-champ un trompette fut envoyé au seigneur de Padoue, pour lui signifier que la ville avait changé de

(1) Marin SANUTO, *Vite de' Duchi, Michel Steno.*

maître, et qu'il eût à en lever le siége, les Vénitiens n'étant point en guerre avec lui. Carrare ne se crut pas obligé de respecter cette notification, ni même le droit des gens; il fit couper le nez et les oreilles au trompette (1), et déclara lui-même la guerre à la république.

Carrare et au marquis d'Este. 1404.

L'apparition d'une aussi formidable puissance que les Vénitiens sur le théâtre de la guerre intimida plusieurs des alliés. Nicolas d'Este, marquis de Ferrare, quoique gendre de Carrare, fut le premier à se retirer; mais quelques mois après il reprit les armes en faveur de son beau-père. Le seigneur de Padoue, averti que les deux fils de Guillaume de la Scala avaient entamé une négociation avec la république, punit à l'instant cette défection, qu'il était en droit d'appeler une ingratitude, en faisant arrêter les deux princes, et se déclarant seigneur de Vérone.

Carrare, qui avait commencé la guerre avec avantage contre la duchesse de Milan, ne craignait pas, comme on voit, d'irriter les Vénitiens; cependant ils mettaient en campagne une armée de trente mille mercenaires, parmi lesquels il y avait neuf mille hommes de gendarmerie. Charles Malatesta en était le capitaine général; Zéno y avait été envoyé comme provéditeur.

Secondé par ses deux fils, mais forcé de lever le siége de Vicence, le seigneur de Padoue se réduisit à la défensive. Profitant de la multitude de canaux qui environnent et coupent son pays, il s'y enferma comme dans

(1) Jean BEMBO, dans sa *Chronique*, qui fait suite à celle de Dandolo, attribue ce fait au fils de Carrare. « Filius Francisci Carrarii, qui ibi in castris præfectus copiarum erat, ira accensus tibicen interfici jussit, abscissis prius ei auribus et naribus, dicendo : Efficiamus ex tibicine leonem Sancti-Marci. »

une enceinte fortifiée. Les Vénitiens attaquaient Vérone, dévastaient la Polésine de Rovigo, province du marquis de Mantoue, occupaient avec leurs flottilles les embouchures de la Brenta et du Pô, tandis que leur principale armée cherchait à forcer l'enceinte dont Carrare leur disputait l'entrée. Leurs troupes, campées dans des marais, ne buvant que des eaux insalubres, éprouvèrent par la maladie des pertes considérables, et furent repoussées plusieurs fois. Zéno proposa de tenter le passage des marais. Il fallait sortir d'une position où l'armée se consumait sans pouvoir déployer ses forces. Il se chargea lui-même de la reconnaissance de ce terrain entrecoupé de canaux et d'eaux stagnantes. Enfin on lui indiqua un endroit rempli de joncs, semé de quelques îlots, et assez peu profond pour offrir un chemin jusqu'à Padoue. Zéno employa une nuit du mois de septembre à parcourir ce marais, où il avait de l'eau quelquefois jusqu'aux épaules; convaincu de la possibilité de l'entreprise, il fit tenter le passage. On combla les bas-fonds avec des fascines, on construisit quelques ponts, et les troupes s'avancèrent par une route qui n'avait pas été jugée praticable. Carrare, dès qu'il en fut averti, accourut pour les culbuter dans les marais qu'elles venaient de franchir; mais il fut blessé et obligé de se renfermer dans sa capitale. Tout le territoire qui environne cette ville fut livré aux flammes et au pillage. Comme les habitants de la campagne savaient tout ce qu'ils avaient à craindre de l'indiscipline et de la rapacité du soldat, ils se réfugièrent dans la place, avec leurs récoltes, leurs meubles, leurs bestiaux et leurs enfants. Cette ville, déjà populeuse, se vit encombrée par une multitude effrayée, qui apportait plus d'embar-

ras que de secours, et assiégée par la grande armée vénitienne, dont Malatesta, dangereusement malade, avait remis le commandement à Paul Savelli, capitaine romain. Vérone, qu'un des fils de Carrare défendait, était serrée de près; Commacchio, place du marquis de Mantoue, venait d'être prise, et l'établissement de salines qui y existait avait été détruit. Ferrare, assiégée depuis quelque temps, manquait de vivres. Le marquis d'Este, ne pouvant plus résister aux murmures des habitants, qui lui reprochaient de les sacrifier aux intérêts de son beau-père, se vit forcé de demander la paix aux Vénitiens. Ils la lui accordèrent sous trois conditions :

Le marquis d'Este fait la paix.

La première, que ses salines resteraient détruites;

La seconde qu'il céderait à la république la Polésine de Rovigo, avec la faculté cependant de la racheter, après la guerre, pour une somme de quatre-vingt mille ducats;

La troisième, qu'il viendrait à Venise demander pardon au sénat, et jurer de ne fournir aucun secours au seigneur de Padoue. Ce traité fut signé et exécuté au mois de février 1405.

La situation de Carrare empirait de jour en jour. Cependant il avait enrégimenté ses paysans, et s'était formé une petite armée d'environ douze mille hommes. Avec ce peu de forces il avait fait tout ce qu'on peut attendre d'un homme de guerre et du caractère le plus inébranlable. Des sorties fréquentes, des expéditions lointaines, des postes surpris, des convois interceptés, enfin l'enlèvement du commandant de Vicence, qui fut attiré dans une embuscade et emmené prisonnier à Padoue, signalèrent le courage et l'activité de ce prince.

XXV. Prise de Vérone par les Vénitiens. 1405.

Mais toutes les places des environs tombaient successivement. Vérone, où Jacques de Carrare commandait, au milieu d'une population qui n'était nullement affectionnée à son père, fut obligée de se rendre le 23 juin, et le prince, à qui la capitulation accordait, dit-on, la faculté de se retirer librement, fut arrêté et envoyé dans les prisons de Venise. Cette capitulation ne donnait aux Vénitiens que le droit d'occuper Vérone militairement. Ils voulurent y acquérir un droit politique, et pour cela ils donnèrent encore une fois le vain spectacle de la seigneurie recevant à ses pieds les députés d'un peuple qui demandait librement à vivre sous les lois de la république. Cette cérémonie fut aussi pompeuse qu'inutile. Les députés véronais firent un magnifique éloge du gouvernement vénitien. Le doge leur répondit par ces paroles de l'Écriture : *Le peuple qui marchait dans les ténèbres a vu une grande lumière ;* et chacun feignit de croire que depuis ce moment les Vénitiens avaient acquis sur Vérone un droit légitime.

La Dalmatie, Corfou, Vicence, avaient été acquises avec les mêmes formes ; et dans toutes ces réunions, prétendues volontaires, les seuls Corfiotes avaient stipulé quelques conditions pour leurs intérêts les plus chers.

XXVI. Siége de Padoue. 1405.

La prise de Vérone, rendant disponibles les troupes qui l'avaient assiégée, permit de renforcer l'armée qui était devant Padoue. Cette ville éprouvait dans l'intérieur de ses murs une calamité plus cruelle encore que toutes les horreurs de la guerre. Une maladie contagieuse s'était déclarée au milieu de cette population, réduite à des privations pénibles, fatiguée par un service militaire continuel, et entassée pêle-mêle avec une multitude d'animaux. Cette maladie emportait en deux ou

Maladie contagieuse dans la place.

trois jours ceux qui en étaient atteints. Bientôt le nombre de ces malheureux ne permit plus de leur donner des soins, ni même de leur rendre les derniers devoirs avec quelque décence. Les précautions qu'on fut obligé de prendre pour assurer l'inhumation de tous les cadavres, et pour éviter l'appareil des cérémonies funèbres, ajoutaient encore à la terreur dont on était frappé. Pendant la nuit des tombereaux, surmontés d'une petite croix et d'une lanterne, parcouraient les rues en silence, pour recueillir les morts de porte en porte, et allaient les jeter confusément dans de grandes fosses, qui se remplissaient en un jour. Les historiens les plus modérés dans leur estimation portent à vingt-huit mille le nombre des victimes (1); d'autres l'élèvent jusqu'à quarante mille (2). Quand on considère que le siége de Padoue ne dura que depuis le 23 juin jusqu'au 19 novembre, l'imagination est effrayée du nombre des malades qui devaient succomber chaque jour, pendant que la contagion fut à son plus haut période.

Les défenseurs de cette place étaient réduits à quatre ou cinq mille hommes. On ne pouvait plus faire du pain, parce que les assiégeants avaient détourné les eaux de la Brenta. Il est facile de concevoir quelle force de caractère il fallait à Carrare pour contenir une population au désespoir et obtenir de nouveaux efforts d'une garnison si malheureuse : aussi ne put-il empêcher les murmures d'éclater. Il se résigna à entrer en négociation pour la reddition de la place. On a écrit que ses propo- Négociation rompue.

(1) Jacques DELAYTE, *Annales d'Este*.

(2) André BIGLIA, dans son *Histoire de Milan*, liv. I[er], et André GATTARO, dans son *Histoire de Padoue*. Celui-ci était témoin oculaire de cette calamité; il y perdit son père.

sitions n'étaient qu'insidieuses ; il faut cependant reconnaître qu'elles étaient acceptables et au moins très-désintéressées. Il demandait, pour prix de l'abandon de sa souveraineté, que l'on garantît à Padoue ses anciens priviléges, que les donations faites par lui fussent maintenues, qu'on rendît la liberté à son fils, retenu injustement par les Vénitiens après la reddition de Vérone, et qu'on lui payât à lui-même une indemnité de cent cinquante mille florins. Mais il s'était rendu trop redoutable pour que la politique de ses ennemis lui accordât même des conditions si modérées. Les plénipotentiaires de la seigneurie les rejetèrent avec hauteur.

Sortie des assiégés.

Ils en furent punis quelques jours après. Dans la nuit du 19 août une partie de la garnison sortit, sous la conduite de l'autre fils du prince de Padoue, arriva jusqu'aux sentinelles avancées des assiégeants, massacra la grand'-garde, pénétra jusqu'au camp, mit le feu aux tentes, fit main basse sur tout ce qui se présenta dans ce premier moment de confusion, enleva l'étendard de Saint-Marc, et opéra sa retraite en bon ordre, lorsque le général Savelli s'avança à la tête de ses troupes, qu'il avait ralliées au milieu des flammes.

Dans cette action, qui couvrit de gloire le jeune Carrare, Savelli reçut une blessure dont il mourut peu de temps après (1). Ce succès ne relevait pas beaucoup les espérances des assiégés : cependant la république fit offrir à Carrare la liberté de son second fils, une somme de soixante mille florins, et la permission d'emmener, en sortant de la place, quelques voitures couvertes. Ainsi on ne marchandait plus que sur l'indemnité. Car-

(1) Le 3 octobre.

rare reçut, malheureusement pour lui, en même temps que ces propositions, un avis qui lui annonçait de prochains secours de la part des Florentins. Cet espoir l'empêcha de renoncer à sa souveraineté ; la négociation fut rompue, et les assiégeants, le voyant déterminé à se défendre, prirent la résolution de ne pas lui laisser le temps d'être secouru.

Leur armée, qui était de vingt-cinq à trente mille hommes, et dont Galéas de Mantoue venait de prendre le commandement, donna le 2 novembre, deux heures avant le jour, un assaut général, qui dura jusqu'à la nuit, mais qui fut vaillamment repoussé. Quinze jours après, ils parvinrent à séduire le commandant d'une des portes. Elle leur fut livrée ; une partie de l'armée pénétra dans la première enceinte. Carrare, qui veillait toutes les nuits, accourut pour leur arracher le fruit de cette trahison. Il résista longtemps, avec peu de monde, faiblement secondé dans ce moment de surprise. Enfin, obligé de céder, il se retira dans la seconde enceinte de la ville. Il y en avait une troisième, et au delà de celle-ci, un château, dernière retraite des défenseurs de la place. Assaut donné à la place.

Les exemples ne sont pas assez communs d'un prince défendant lui-même sa capitale, au milieu des horreurs de la discorde, de la peste et de la famine, persistant à en disputer une moitié, quand la trahison l'a privé de l'autre, pour que la constance de François Carrare ne mérite pas ici notre admiration. Trouvant que les moindres retranchements sont toujours assez bons pour un homme de cœur, il appelait à grands cris ses soldats sur la seconde muraille ; mais l'heure du découragement était arrivée pour tous, excepté pour lui. Si le

privilége des hommes d'un grand caractère est d'entraîner les autres, c'est un malheur trop souvent attaché à leur condition de rester isolés dans les grands revers. L'un comme l'autre est l'effet de leur supériorité.

Les habitants, sans espoir de sauver leur ville, n'avaient plus que la pensée d'échapper au pillage. Le soin de conserver ses biens conseille plus de faiblesses que le désir de sauver sa vie. On ne s'occupait plus que de se rendre pour obtenir du vainqueur quelques ménagements; on éclatait en reproches contre le prince; on lui imputait les malheurs publics; on voulait le mettre dans l'impuissance de les prolonger. Son fils même le suppliait de ne pas aggraver cette terrible situation par une résistance inutile.

XXVII. Carrare demande une suspension d'armes et un sauf-conduit.

Carrare, abandonné de tous, demanda un armistice, une entrevue et un sauf-conduit. Il déclara aux provéditeurs qu'il était prêt à livrer Padoue, pourvu qu'il pût le faire avec honneur. Ceux-ci exigèrent qu'il commençât par remettre la place, lui proposant d'aller ensuite à Venise discuter ses indemnités. Le piége était grossier; cependant le prince n'était guère plus en sûreté dans sa citadelle qu'au milieu du camp vénitien. Se confiant au noble caractère de Galéas de Mantoue, il le somma de lui donner sa parole d'honneur qu'on n'abuserait point de la négociation pour retenir sa capitale. Sur cette assurance, il se laissa conduire ou entraîner avec son fils à Mestre, où l'on disait que les négociateurs chargés des pouvoirs de la seigneurie devaient se rendre.

Il se rend au camp des Vénitiens.

Les Vénitiens profitent de son absence pour se faire

Des plénipotentiaires du prince et des députés de la ville partirent en même temps pour Venise. La seigneurie refusa de recevoir les premiers, cajola les seconds,

et en renvoya deux à Padoue, qui y entrèrent en criant : *Vive saint Marc, Mort aux Carrares.* Il ne se réunit à ces cris qu'un petit nombre de prolétaires (1); mais le résultat de cette espèce de sédition, qu'on appela le vœu du peuple, fut qu'on ouvrit les portes aux troupes vénitiennes, le 19 novembre. ouvrir les portes de Padoue.

A cette nouvelle Carrare demanda hautement à rentrer dans sa citadelle. Il n'était plus temps. Galéas de Mantoue n'y pouvait plus rien. Confus d'avoir engagé sa parole, il était trop intéressé à ce que la république ne lui fît pas partager la honte d'une trahison, pour ne pas espérer qu'elle se montrerait généreuse. Les commissaires de la seigneurie, venus à Mestre pour conférer avec le prince, avaient annoncé qu'ils étaient autorisés à lui accorder la liberté de se retirer où il voudrait, à lui laisser la faculté d'emporter ses effets précieux, à lui allouer même une indemnité. Mais lorsqu'on apprit que les habitants de Padoue s'étaient déclarés, ces commissaires feignirent d'en être étonnés, et en conclurent que, puisque la place s'était rendue sans stipuler les intérêts du prince, il n'y avait plus lieu à les discuter, et qu'il ne pouvait plus être considéré que comme prisonnier de guerre. On le conduisit à Venise ainsi que son fils. Galéas, qui les accompagna, y fut reçu avec de grands honneurs, on le fit noble vénitien ; mais il témoigna librement son indignation de la perfidie avec laquelle cette affaire avait été conduite. On ne sait si sa mort, qui survint bientôt après, fut l'effet de son chagrin ou de son indiscrétion.

XXVIII. On l'arrête, et on le conduit à Venise.

(1) Con circa 20 cittadini. *Histoire de Padoue*, par André GATTARO, *Rerum Italicarum Scriptores*, tom. XVII, p. 936

Venise devenait maîtresse de Padoue, de cette ville antique d'où elle tirait son origine. Il fut stipulé, dans l'acte de prise de possession, que la ville conserverait son université et ses manufactures de laine, et que le sel serait fourni à ses habitants par les salines de la république, au même prix qu'à ceux de Vicence et de Vérone.

Lorsque les députés (1) vinrent mettre aux pieds du doge les clefs et le drapeau de leur ville : « Allez, leur « dit-il, vos péchés vous sont remis ».

Ces paroles semblaient annoncer l'oubli de toute injure. Elles furent cruellement démenties.

François Carrare et son fils en arrivant à Venise furent déposés dans un couvent de l'île de Saint-Georges, à l'extrémité de la ville. Apparemment qu'on voulut éviter de la leur faire traverser en plein jour. Ils avaient fait une guerre trop vive aux Vénitiens pour ne pas mériter les vociférations de la populace. Le lendemain ils furent amenés en présence de la seigneurie. A genoux devant le doge, ils implorèrent la clémence de la république. C'était alors l'usage de mêler toujours des paroles de l'Écriture sainte aux discours publics. « J'ai péché, seigneurs, s'écriait François Carrare, ayez pitié de nous. »

Le doge leur fit signe de se relever, puis de prendre

(1) L'orateur de cette députation était l'un des hommes les plus savants de Padoue et de l'Europe, François Zabarella, dont les Vénitiens récompensèrent la prompte soumission en lui donnant une riche abbaye. (Jacobi-Philippi TOMASINI, *Illustrium Virorum Elogia.*)

Le pape Innocent VII le nomma à l'évêché de Padoue : c'était un poste dangereux pour un Padouan nouveau sujet de la république. Zarabella le refusa, de peur de choquer les Vénitiens, et dans la suite fut nommé cardinal.

place à ses côtés, et, s'adressant au père, répondit à peu près en ces termes (1) : « Vous avez constamment ma-
« nifesté envers la république ingratitude et inimitié.
« Fidèle en cela aux exemples domestiques, vous avez
« surpassé les crimes de vos aïeux, et élevé un fils qui
« paraît disposé à égaler les vôtres. Qu'espérez-vous?
« De nouveaux bienfaits? ils ne vous changeraient pas.
« La permission de vous justifier? il n'y a pour vous
« ni excuses ni pardon. Parjure envers la république,
« vous lui avez suscité des ennemis, comme votre père,
« qui implorait notre secours contre les Esclavons, et
« dans le même temps les excitait contre nous. Sa per-
« fidie nous coûta Trévise, et il décela sa connivence
« avec le duc d'Autriche en achetant notre province de
« lui. Et quel argent y employa-t-il? celui que nous
« venions de lui donner pour des blés qu'il nous avait
« vendus. Après cette offense, après la guerre de Gênes
« qu'il nous avait suscitée, et dont nous ne sortîmes
« que par un miracle, nous voulûmes bien encore lui
« pardonner. Qu'est-il besoin de vous le rappeler, à vous
« qui vîntes ici implorer notre clémence?

« Le duc de Milan vous a enlevé Padoue; nous vous
« avons aidé à y rentrer. Indulgence, secours, hon-
« neurs, bienfaits, nous vous avons tout prodigué; vous
« avez tout oublié; rien n'a pu changer la perversité
« de votre naturel. Aujourd'hui nous ne pouvons que
« remercier Dieu de ce qu'il a voulu mettre un terme
« à vos perfidies et votre sort entre nos mains. »

Carrare garda le silence; on le conduisit avec son fils aîné dans la même prison où le plus jeune était depuis

XXIX. Réflexions sur la con-

(1) *Histoire de Milan*, par André BIGLIA, liv. Ier.

duite des Vénitiens dans cette circonstance.

quelques mois. Il est facile de voir ce que Carrare aurait pu répondre à toutes ces imputations. Sa maison régnait dans Padoue depuis près d'un siècle ; l'origine de cette puissance n'était ni plus ni moins pure que celle des autres. Le premier des Carrare avait profité de la popularité de sa famille pour chasser deux chefs qui opprimaient sa patrie, alors république démocratique. Il en était devenu prince (1), et ce titre lui avait été conféré par une de ces délibérations qui consacreraient le droit le plus légitime, si on pouvait raisonnablement les croire libres, spontanées et prises avec maturité. Quelle que fût l'origine de cette puissance, elle avait été reconnue par tous les gouvernements voisins, et notamment par celui de Venise. Elle s'était maintenue, agrandie par tous les moyens qui sont dans la politique et dans les passions humaines. Il y avait eu dans cette famille des usurpations, des crimes de toute espèce ; mais ce n'étaient pas les plus odieux de ces princes qui avaient manqué d'alliés. Plus d'une fois la république avait favorisé leurs injustices. Elle avait deux fois replacé cette maison sur le trône, et c'était là le seul droit qu'elle eût réellement sur elle. Les Carrare lui devaient, en effet, toute la reconnaissance dont on est redevable à un voisin qui trouve son intérêt à nous protéger. Ils avaient été inscrits parmi les nobles de Venise, mais ce n'était pas être devenus ses sujets. Plusieurs fois ils avaient pris les armes contre elle, mais ils n'avaient pas toujours été les agresseurs.

Quant à Vicence, cette ville leur avait appartenu à plus juste titre qu'aux Vénitiens ; car elle avait été su-

(1) En 1318.

jette de Padoue pendant près de cinquante ans, vers la fin du douzième siècle.

Pour Trévise, il en était de même ; le père de François Carrare l'avait achetée du duc d'Autriche, et le duc d'Autriche avait pu la vendre, puisque les Vénitiens la lui avaient cédée par un traité. Ils prétendaient donc interdire à l'un la disposition de ce qu'ils lui avaient cédé, et aux autres le droit de l'acquérir. C'était une étrange prétention, mais elle ne l'était pas davantage que le reproche fait à Carrare d'avoir employé à cette acquisition l'argent des Vénitiens ; et quel argent ? Celui qu'ils lui avaient donné pour prix du blé qu'il leur avait fourni.

Mais tous ces torts enfin, quand on aurait pu les qualifier ainsi, étaient ceux du père de François Carrare, de ses ancêtres. Pour lui, avant d'être appelé à régner il s'était vu dépouillé de ses États par la république. Il les avait reconquis, non pas, à la vérité, sans l'aveu, mais sans le secours des Vénitiens. Cet aveu, il le devait moins à leur amitié qu'à leur haine contre la maison de Visconti.

Carrare avait déclaré la guerre au duc de Milan ; il en avait le droit. Les Vénitiens s'étaient faits les alliés de son ennemi ; par conséquent, il s'était vu dans la nécessité de les combattre. Était-ce là manquer à la reconnaissance ? Enfin quel droit avait-on sur lui ? On l'avait appelé dans le camp vénitien pour négocier, il y était venu avec un sauf-conduit ; il avait reçu la parole du général de la république, et parce qu'on avait profité de son absence pour faire révolter sa capitale on le déclarait prisonnier de guerre !

Et quand il aurait pu être justement déclaré tel, était-

il justiciable de la république? devait-il s'attendre au traitement qu'on lui préparait? Ses torts enfin, quels qu'ils pussent être, le soumettaient-ils au jugement d'un tribunal vénitien? Et ces torts, dans tous les cas, étaient-ils ceux de ses deux fils? Tous deux avaient combattu pour la cause de leur père; tous deux étaient retenus au mépris du droit des gens (1).

XXX. Carrare et ses deux fils sont jugés, 1406.

Mais le plus vindicatif de tous les gouvernements ne s'arrêtait pas à examiner de telles questions. On commença par nommer une commission pour instruire le procès des trois prisonniers. Les commissaires furent Louis Morosini, Charles Zéno, dont on voit avec regret le nom figurer dans cette affaire, Louis Loredan, Robert Querini, et Jean Barbo (2). On était partagé entre trois

(1) L'abbé Laugier s'est efforcé de justifier le meurtre des Carrare. C'est bien pis encore quand on lit les historiens vénitiens : on est étonné, humilié des arguments que la bassesse trouve pour justifier la tyrannie.

On raconta que François Carrare nourrissait des dogues pour faire mettre en pièces et dévorer ceux qu'il haïssait. On montra jusqu'à ces derniers temps, dans une des salles du palais de Saint-Marc, deux énormes scorpions que ce prince employait, disait-on, contre ses ennemis. C'était prendre bien du soin pour excuser l'animosité de la république; mais on ne justifie pas un assassinat.

(2) Cette famille de Barbo avait voué une ancienne inimitié aux Carrare, dont elle avait cependant éprouvé la générosité. En 1381, des ambassadeurs que la république envoyait au duc d'Autriche tombèrent entre les mains de François Carrare : « E tutti furono condotti prigioni a Padova, al signore che volentieri vide gli ambasciatori, e massime il Barbo (Pantaleon), perchè gli era stato il più fiero nemico che egli avesse avuto in Venezia. Nondimeno gli fece honor grande, allogiandolo col compagno in Corte, se ben sotto buona guardia. Anziche più volte volle essere a raggionamento con lui, e dimostrargli quello che egli poteva fare a sua vendetta, ma che non voleva in tal modo vendicarsi. E lo represe con modeste parole, che nell' avvenire, non volesse sparlar de' fatti de' signori, come aveva

avis : les uns voulaient reléguer les princes à Candie ; d'autres proposaient de les retenir dans une prison perpétuelle. Il y avait un troisième parti plus prompt, plus sûr ; ce fut celui qu'appuya vivement Jacques Dal Verme, dans le grand conseil, en disant que laisser vivre les Carrare, c'était s'exposer à l'inconstance du peuple de Padoue, et à voir ces princes, redoutables par leurs talents et par leur courage, reconquérir leurs États une troisième fois.

Pour faire cesser toutes ces discussions, le conseil des Dix évoqua l'affaire. Dès ce moment la procédure, s'il y en eut une, ne laissa plus aucune trace.

Le 16 janvier un moine fut introduit dans le cachot séparé où était le seigneur de Padoue, et vint l'exhorter à se préparer à la mort. Les uns disent (1) que le prisonnier se jeta sur le moine, pour le dépouiller de ses habits et s'échapper à la faveur de ce déguisement ; d'autres racontent qu'il se confessa et reçut l'eucharistie. Quand le prêtre se fut retiré, quatre des juges entrèrent, et firent un signe aux bourreaux qui les suivaient. Carrare se défendit quelque temps, armé d'une escabelle ; mais, accablé par le nombre, il fut renversé et étranglé. Le lendemain ses deux fils éprouvèrent le même sort, et on prit le soin, fort inutile, de répandre dans Venise

Et étranglés dans la prison. 1406.

già fatto di lui ; e finalmente gli disse, che egli si contentava di donargli la vita e la libertà insieme : e così lo liberò, e fù l'officio suo frustratorio e vano, perchè quando esso Barbo fù ritornato a Venezia, gli fù più fiero nemico che mai, e massime nel trattato della pace. » (*Cronaca della Guerra di Chiozza*, da Daniello CHINAZZO.)

Mais il faut ajouter que ce même Carrare avait voulu faire assassiner ce Pantaléon Barbo quelques années auparavant.

(1) *Chronique de Trévise*, d'André REDUSI de Quero.

que les trois princes étaient morts d'une maladie subite (1).

Carrare avait deux autres fils, que leur mère avait conduits à Florence, longtemps avant la reddition de Padoue. Le gouvernement vénitien n'eut pas honte de promettre trois mille ducats d'or pour qui les tuerait l'un ou l'autre. Une récompense plus forte était offerte à qui les livrerait vivants; on mettait un prix au plaisir d'assouvir soi-même sa vengeance.

Les héritiers de la maison de la Scala, que Carrare avait dépouillée de Vérone, crurent que le moment était favorable pour réclamer les anciennes possessions de leur famille; mais le gouvernement vénitien, qui s'en était emparé, mit leur tête à prix pour toute réponse. On voit que la république avait deviné cette maxime proclamée depuis par Machiavel (2), qui recommande d'exterminer toujours la race des princes qu'on a détrônés.

Cette atroce procédure contre les Carrare donna lieu à une autre, qui sans être aussi cruelle n'en était pas moins révoltante.

XXXI. Procès intenté à Charles Zéno. 1406.

On avait trouvé dans les papiers du seigneur de Padoue la trace d'un payement de quatre cents ducats d'or, fait par ce prince à Charles Zéno. Le caractère de Zéno, qui était certainement alors le plus grand homme de sa nation, devait repousser tout soupçon de corruption. La somme dont il s'agissait ne pouvait, dans aucun temps, avoir été de quelque importance pour un patricien allié aux plus illustres familles et occupant

(1) E fù detto esser morto di catarro. (Marin SANUTO, *Vite de' Duchi, M. Steno.*)

(2) *Le Prince*, ch. III.

depuis vingt-cinq ans les premières charges de l'État. Mais un gouvernement ombrageux met au nombre de ses maximes de rabaisser soigneusement l'orgueil ou la gloire de ceux qui se sont élevés par tant d'éclatants services. On avait déjà fait connaître à Zéno qu'il n'était pas assez médiocre pour être doge. On voulut attaquer sa considération personnelle et avertir ses admirateurs du danger qu'il y aurait à se déclarer ses partisans.

Une loi défendait à tout Vénitien de recevoir d'aucun prince étranger ni gratification, ni pension, ni salaire. Les avogadors produisant la preuve que Zéno avait reçu quatre cents ducats du prince de Padoue, le dénoncèrent au conseil des Dix. Interrogé sur le fait, Zéno déclara que pendant la mission que la seigneurie lui avait donnée dans le Milanais, pour y commander les troupes de Galéas Visconti, il avait eu occasion de voir François Carrare, alors prisonnier et dans un état voisin du dénûment; qu'il lui avait prêté quatre cents ducats, et que la note trouvée dans les papiers du prince ne pouvait être relative qu'au remboursement de cette somme.

Cette explication du fait était naturelle, le soupçon ne l'était pas; mais un tribunal qui compte pour des preuves les aveux arrachés par la torture ne peut pas admettre les déclarations d'un accusé qui se disculpe. Une autre maxime particulière à ce tribunal était que dans le doute le plus sûr est de juger à la rigueur. En conséquence le héros couvert de blessures, qui avait porté si haut la gloire du nom vénitien, fut déclaré coupable, dépouillé de toutes ses charges, et condamné à deux ans de prison (1). Il en avait alors soixante-douze.

Son jugement.

(1) Quo magis animis quam legibus tulisse sententiam viderentur. (*Vie de Charles Zéno,* par Jacques Zéno, liv. IX.)

Cet odieux jugement ajouta à la gloire de Zéno, qui, sans écouter les murmures qui s'élevaient en sa faveur, subit noblement sa sentence, et montra qu'il n'était pas moins grand citoyen que grand capitaine, sous le plus ingrat des gouvernements.

XXXII. Dépenses de cette guerre.

Telle fut l'issue de cette guerre, dans laquelle la maison de Visconti ne recouvra pas même sa tranquillité, et qui procura aux Vénitiens, ses alliés, l'acquisition de Bellune, de Feltre, de Vicence, de Vérone, de Padoue et de Rovigo, c'est-à-dire à peu près tout le pays renfermé entre la Piave, les montagnes, le lac de Garde, le Pô et les lagunes.

Seulement Rovigo pouvait être rachetée par le marquis de Ferrare pour quatre-vingt mille ducats. Ces conquêtes si importantes n'avaient coûté que de l'argent. Pas une goutte de sang vénitien n'avait été versée; car, à l'exception de la flottille, les armées n'étaient composées que de mercenaires étrangers; mais il avait fallu leur prodiguer des trésors. En 1404 le gouvernement fut obligé de créer de nouvelles rentes, c'est-à-dire de faire un emprunt pour soudoyer ces troupes. L'année suivante, immédiatement après l'occupation de Vérone, on en ouvrit un nouveau, dont le prompt succès prouva combien on comptait sur la durée de ces prospérités. Ces expédients ne suffirent pas, on imagina une opération sur les monnaies de Padoue, qu'on soumit à une refonte; mais les renseignements nous manquent pour expliquer en quoi consistait cette opération. On en fit une bien autrement importante sur les grains; le gouvernement s'en réserva le monopole et le droit d'en fixer le prix. Enfin, toutes les évaluations portent la dépense de ces deux campagnes à

deux millions de ducats d'or (1). On fit cependant, vers cette époque, quelques dépenses publiques assez considérables. Les places de Rialte et de Saint-Marc furent pavées de grandes pierres. La tour de l'Horloge, qui est devant l'église Saint-Marc, et qui avait été consumée pendant une illumination de réjouissance, fut rebâtie. La façade du palais ducal du côté du midi fut achevée.

Cette acquisition d'un territoire considérable dans le continent de l'Italie accroissait sans doute les ressources et la puissance de la république; mais d'une autre part elle changeait la nature de ses rapports avec ses voisins, nécessitait un autre emploi de ses forces, et devait par conséquent détourner une partie des capitaux et des bras que réclamaient la marine et les colonies.

(1) Navagier, *Storia Veneziana*.



LIVRE XII.

Acquisition de Zara et de quelques autres places en Dalmatie, de Lépante et de Patras. — Traité avec les Turcs. — Acquisition de quelques villes sur le Pô. — Guerre avec le roi de Hongrie. — Trêve. — (1406-1413.) — La seigneurie refuse la ville d'Ancône. — Rupture momentanée avec les Turcs. — Acquisition de Corinthe. — Mort de Charles Zéno. — Guerre contre le roi de Hongrie et le patriarche d'Aquilée. — Conquête du Frioul. — Acquisition de Cattaro. — Situation de la république après ces conquêtes. — (1413-1420).

Pendant que la république portait son ambition sur le continent, elle dut à une circonstance fortuite de nouveaux avantages pour son commerce maritime. Un fils de Jean I[er], roi de Portugal, s'étant obligé par un vœu à faire un pélerinage à la Terre-Sainte, vint demander le passage aux Vénitiens. Il était porteur de lettres par lesquelles le roi son père priait la seigneurie de l'accueillir favorablement, et, en reconnaissance, offrait aux négociants de Venise toutes sortes de franchises dans ces ports pendant cent ans (1); c'était beaucoup pour un si faible service.

I. Les Vénitiens transportent à la Terre-Sainte le fils du roi de Portugal.

Comme déjà les vaisseaux vénitiens avaient appris à longer la côte occidentale de l'Europe et fréquentaient la mer du Nord, ce n'était pas pour eux un médiocre

(1) Marin SANUTO, *Vite de' Duchi, M. Steno.*

avantage de trouver un accueil et des priviléges dans des ports situés à moitié chemin. La seigneurie s'empressa de recevoir l'auguste pè erin sur une escadre qui partait pour Béryte. Bizarre jeu de l'impénétrable fortune! les Vénitiens accordaient passage sur leurs galères, pour la traversée de la Méditerranée, à un prince dont la nation devait quelques années après frayer une nouvelle route aux navigateurs dans des mers inconnues, et par cette découverte faire descendre les Vénitiens du premier rang qu'ils occupaient depuis si longtemps entre les peuples commerçants de l'univers.

II. Premier pape vénitien, Grégoire XII. 1406.

Vers le même temps un événement peu considérable en lui-même répandit dans Venise cette joie populaire à qui les gouvernements permettent quelquefois de se manifester sans la partager. Un cardinal vénitien, Ange Corrario, fut élevé au pontificat. Une singularité assez remarquable, c'est que la mère de ce cardinal, Beriola Condolmier, fut sœur, mère et grand'mère de trois papes, savoir : mère de celui-ci, Grégoire XII, élu en 1406, sœur de Gabriel Condolmier, élu en 1431, qui prit le nom d'Eugène IV, et aïeule de Paul II, Pierre Barbo, élu en 1464. C'était la première fois que la nation recevait cette espèce d'illustration; mais la chaire de Saint-Pierre n'était alors qu'un trône assez mal affermi, que deux compétiteurs se disputaient. Depuis trente ans l'Église donnait au monde chrétien le scandale de deux papes rivaux, se déclarant réciproquement illégitimes, intrus, schismatiques, usurpateurs, s'anathématisant l'un l'autre tour à tour, jetant dans les consciences l'incertitude et l'effroi, et offrant aux souverains le choix d'un pape selon leurs intérêts tem-

porels. On en vit jusqu'à trois en même temps (1); plusieurs furent déposés. On vit les cardinaux donner

(1) URBAIN VI.
9 avril 1378.
BARTHÉLEMI PRIGNANO.
Les cardinaux qui l'avaient élu se déclarèrent contre lui, en le traitant d'apostat et d'antechrist.
C'est celui qui fit mettre six cardinaux à la torture dans sa chambre.

BONIFACE IX.
2 novembre 1389.
PIERRE TOMACELLI.
Ce fut lui qui établit les annates.

INNOCENT VII.
17 octobre 1404.
COSMAT MELIORATI.
Chassé momentanément de Rome par un soulèvement.

GRÉGOIRE XII.
30 novembre 1406.
ANGE CORRARIO.
Déposé par le concile de Pise; finit par abdiquer.

ALEXANDRE V.
26 juin 1409.
PIERRE PHILARGI.
Il avait été mendiant, d'ailleurs fort savant homme.

CLÉMENT VII.
21 septembre 1378.
ROBERT DE GENÈVE.
Élu par quinze des seize cardinaux qui avaient nommé Urbain VI cinq mois auparavant.

BENOIT XIII.
28 septembre 1394.
PIERRE DE LUNE.
Il excommunie quiconque sera d'une opinion contraire à la sienne.
Déposé par le concile de Pise, et ensuite par celui de Constance, qui le déclare fauteur du schisme, païen, publicain, parjure, hérétique, et rejeté de Dieu.

un compétiteur au pape qu'ils venaient d'élire. L'Italie fut ensanglantée par leurs rivalités ; on se battit dans l'enceinte même des conciles, et les pères les moins belliqueux se sauvèrent par les fenêtres (1).

Le gouvernement vénitien, toujours peu disposé à favoriser l'ambition des ecclésiastiques, ne se départit point en faveur d'Ange Corrario de son système d'indifférence sur la rivalité des papes. Trois ans après, Grégoire XII, déposé par une sentence du concile de Pise, fut remplacé par un cardinal, né sujet de la république, Pierre Philargi, qui était de Candie. L'ancien pape voulut passer de Rimini à Udine, où il avait convoqué les évêques de son obédience ; la seigneurie défendit à tout le clergé vénitien de se rendre à cette convocation, refusa de recevoir le pape à Venise, se déclara pour son compétiteur, et donna même des ordres pour faire arrêter Grégoire à son retour. Un déguisement peu digne du chef de l'Église sauva ce pape. Mais en se rangeant sous l'obédience d'Alexandre V la ré-

MARTIN V.	JEAN XXIII.	CLEMENT VIII.
11 novembre 1417.	17 mai 1410.	Juin 1424.
OTHON COLONNE.	BALTHAZAR COSSA.	GILLES MUNGNOS.
Met fin au schisme, et reste en possession du saint-siége.	Il avait été corsaire. C'est de ce pape que l'on raconte qu'il s'était nommé lui-même : *ego sum papa*. Déposé par le concile de Constance ; meurt en 1419, sans être remplacé.	Élu par deux cardinaux. Abdique en 1429.

(1) Nel concilio di Costanza seguì un certo rumore trà l'arcivescovo di Milano e l'arcivescovo di Pisa, e dalle parole ne vennero alle mani, volendosi strangolare l'un l'altro, perchè non aveano armi. Onde molti si gittarono giù per le finestre del concilio. (Marin SANUTO, *Vite de' Duchi*. *Th. Moncenigo*.)

publique ne se montra pas plus disposée à s'engager dans la querelle de ce nouveau pontife. Il sollicitait des secours pécuniaires et la permission de résider à Venise. On lui refusa l'un et l'autre. Et lorsqu'en 1415 le concile de Constance, voulant mettre fin à ces discordes, fit demander à la république si elle reconnaîtrait le pape qu'il se proposait de choisir, les Vénitiens répondirent qu'ils feraient comme la majeure partie de la chrétienté (1).

Des intérêts plus directs appelaient ailleurs l'attention du gouvernement. La ville de Lépante, située dans l'ancienne Phocide, vis-à-vis la presqu'île du Péloponnèse, appartenait au prince de Morée : ce prince, ne pouvant la défendre contre les Turcs, accepta une modique pension de cinq cents ducats que lui offrit la république, et permit à ses sujets de chercher leur sûreté sous le pavillon de Saint-Marc. L'année suivante, en 1408, la ville de Patras fut acquise à peu près de la même manière. La république se la fit céder par l'archevêque (2).

III. Diverses acquisitions. De Lépante. 1407.

De Patras. 1408.

Une petite révolte avait éclaté, en 1405, en Albanie. Les peuples de la principauté de Scutari, que la république avait achetée des derniers feudataires, avaient témoigné qu'ils regrettaient leurs anciens maîtres. Il fallut y envoyer des troupes, faire le siége de quelques châteaux, et notamment de celui où s'étaient réfugiés

Révolte en Albanie.

(1) *Croniaca di Venezia, et come lo fù edificata et in che tempo et da chi.* (Manuscrit de la bibliothèque de Saint-Marc.)

(2) Les historiens ne sont pas d'accord sur l'époque de l'acquisition de Patras ; SANUTO (*Vite de' Duchi, F. Foscari*) la rapporte à l'an 1423, et dit : È da sapere che la città di Patras fù lasciata alla signoria per Stefano Arseni Zaccharia, arcivescovo di detta città, il quale avea il temporale et lo spirituale di Patras.

l'héritier et la veuve du dernier seigneur. La princesse et son fils se soumirent à aller résider à Venise, et leur départ rétablit la tranquillité dans la colonie. Elle fut troublée trois ans après par un parent du jeune prince, qui entreprit d'en chasser les Vénitiens, battit leur petite armée, et les obligea de renoncer à une partie de cette province. Ils conservèrent seulement Scutari, Dulcigno et les salines qui sont sur cette côte.

Cette seconde révolte des Albanais avait été appuyée par les troupes de Sigismond, roi de Hongrie, qui disputait alors sa couronne à Ladislas, allié des Vénitiens. Ladislas, roi de Naples, était appelé au trône de Hongrie par une partie des seigneurs, mécontents d'obéir à Sigismond, qui était étranger et dont les droits n'étaient fondés que sur un mariage avec leur dernière reine; encore en était-il devenu veuf.

Ladislas, roi de Hongrie, vend Zara aux Vénitiens. 1409.

Ladislas, en partant de Naples, pour aller prendre possession de la nouvelle couronne qui lui était offerte, fit un traité avec les Vénitiens, et, à l'exemple de tous les princes, qui dans une position semblable n'hésitent pas à proposer le partage des États dont ils ne sont pas encore en possession, il leur promit la ville de Zara.

Malheureusement pour lui, ses conquêtes se bornèrent à cette place; il fut obligé de repasser en Italie, et tout le fruit qu'il retira de cette expédition se réduisit à vendre à la république, pour cent mille florins (1), la ville de Zara et tous ses droits sur la Dalmatie. La seigneurie prévoyait bien que cette acquisition la mettrait en état de guerre avec le compétiteur de Ladislas;

(1) Jo. Lucii *De Regno Dalmatiæ*, lib. V, ch. v.

mais elle n'hésita point à prendre possession de son ancienne colonie. Une forte garnison y fut envoyée. Des ouvrages considérables furent faits autour de Zara pour s'en assurer la conservation, et un fort fut élevé pour répondre de la fidélité des habitants. Elle avait besoin de garantie, car leur ville avait échappé huit fois à la seigneurie. Acquise, en 998, par le doge Pierre Urseolo, elle se révolta en 1040, pour se donner au roi de Croatie. En 1115 elle se mit sous la protection du roi de Hongrie. En 1170 elle se déclara indépendante, et élut pour prince son archevêque. En 1186 ce fut encore le roi de Hongrie qui appuya les nouveaux efforts des Zarétins pour secouer le joug de la république. Les années 1232, 1310, 1345 et 1357 furent encore marquées par de nouvelles expulsions des Vénitiens, qui, après être rentrés tant de fois dans cette possession par la force des armes, acquirent enfin cette colonie par un marché, comme s'ils n'en eussent jamais fait la conquête. Cette acquisition importante eut lieu en 1409, et en 1414 des provéditeurs furent envoyés dans cette province, avec la mission de prendre des otages dans les principales familles et de les faire partir pour Venise (1). Bientôt après, les généraux vénitiens employés sur cette côte s'emparèrent successivement des îles d'Arbo, de Pago, de Cherso et d'Ossero. A la faveur du voisinage ils semèrent la division dans Sebenigo, pour s'en emparer par un coup de main; mais la tentative échoua. Les partisans que les Vénitiens s'étaient ménagés dans la place en furent chassés,

Ils prennent Sebenigo de vive force. 1412.

(1) *Cronaca di Venezia, come lo fu edificata, et in che tempo et da chi, fino all' anno* 1446. (Manusc. de la biblioth. de Saint-Marc, f° 48.)

et il fallut en entreprendre le siége, qui fut long, car la ville ne se rendit que par famine au bout de deux ans.

La républi-que paye un tribut aux Turcs.

Ainsi depuis quelques années les Vénitiens multipliaient leurs établissements sur la presqu'île de l'ancienne Grèce; mais les Turcs commençaient à l'envahir de leur côté. La seigneurie, ne se sentant pas en état de résister à de si dangereux voisins, prit le parti de négocier avec l'empereur Soliman, et ne fit pas difficulté d'acheter, par un tribut annuel de seize cents ducats, la promesse qu'il voulut bien faire que ses armes laisseraient en paix les pays soumis à la république.

IV. Le marquis de Mantoue met son fils sous la tutelle des Vénitiens.

On voit combien les affaires des Vénitiens s'étaient améliorées du côté du Levant. Sur le continent de l'Italie leurs nouvelles conquêtes avaient dû leur procurer beaucoup de considération et d'influence. Ils en eurent une preuve par le testament du marquis de Mantoue, François de Gonzague, qui, laissant un fils âgé de douze ans, pria la république de vouloir bien se charger de la tutelle du jeune prince et du gouvernement de ses États, pendant la minorité. La république répondit dignement à cette honorable marque de confiance. François Foscari, délégué par elle pour aller administrer le Mantouan, y sut mériter la reconnaissance du prince et du peuple.

Le seigneur de Ravenne demande un patricien pour l'assister dans le gouvernement.

Cet exemple fut suivi par le seigneur de Ravenne, Obizzo de Polenta, prince trop modeste ou trop indolent, qui, bien qu'il fût en âge de régner par lui-même, demanda à la seigneurie un patricien pour l'assister dans les soins du gouvernement. Jean Cocco, qui fut chargé de cette mission, ne s'en acquitta pas avec moins de succès que François Foscari de la sienne.

S'il était beau pour le gouvernement de Venise de recevoir de pareilles demandes, qui étaient un hommage rendu à sa sagesse, il était plus glorieux encore de les justifier.

La Lombardie était troublée à cette époque par les divisions de plusieurs princes, et notamment par l'ambition du seigneur de Plaisance, Otto da Terzi, qui possédait déjà Parme et Reggio, et qui voulait enlever Modène au marquis de Ferrare. Celui-ci parvint à former une ligue contre ce voisin turbulent. La petite armée de cette coalition, dans laquelle les Vénitiens avaient fourni sept cents lances, fut complétement battue; mais le marquis répara les torts de la fortune par un crime. Il attira son ennemi dans un piége, et le fit assassiner. On se partagea le corps de ce prince comme un trophée (1), et Venise ne répugna point à recevoir les fruits de cette trahison. Elle s'empara de Parme et de Reggio. Cette promptitude à se saisir de la part qu'elle croyait lui être due la brouilla avec son allié, qui fit avancer ses troupes pour disputer la possession de Parme. Ils n'en vinrent cependant pas aux mains; le marquis céda à la république Guastalla, Brescello et Casal-Maggiore sur le Pò. Ces places convenaient beaucoup mieux aux Vénitiens, qui à ce prix rendirent les deux autres.

Acquisition de Guastalla, Brescello, et Casal-Maggiore.

(1) S'ebbe nuova essere il signor Ottobuono terzo, stato morto il suo corpo fù portato a Modena; il signor Vito di Camerino ne voleva un quarto, e l'ebbe; e gli altri tre quarti furono messi alle porte di Modena e di Cremona, e le budelle furono buttade a' cani, e un' orecchia ebbe messer Tommaso da Isabia, l'altra ebbe il signor di Cortona. La testa fù messa sopra una lancia nella cuba della chiesa di Ferrara del Duomo. Altri mangiarono della sua carne. Tamen di tal morte ho veduto altramente. (Marin SANUTO, *ibid.*)

V. Désastres, complots à Padoue et à Vérone. 1410.

L'année 1410 fut marquée par plusieurs événements sinistres. Des conspirations éclatèrent à Padoue et à Vérone, pour y établir l'autorité des maisons de Carrare et de la Scala. Les coupables expièrent cette tentative dans des supplices affreux. Les Tartares firent une irruption dans la ville de Tana, où se tenait une foire au mois d'août, et égorgèrent tous les Vénitiens qui s'y trouvaient, au nombre de plus de six cents, après avoir pillé leurs richesses, évaluées à plus de deux cent mille ducats (1).

Pillage de Tana par les Tartares.

Ouragan à Venise.

Le même jour que cette irruption ruinait le commerce vénitien au fond de la mer Noire, un ouragan, tel qu'on n'en avait point vu de mémoire d'homme, semblait menacer Venise même d'une destruction totale. Les vaisseaux, arrachés de leurs ancres, étaient brisés contre le rivage, ou jetés dans la haute mer; tous les arbres déracinés; les édifices renversés; la mer, furieuse, semblait vouloir anéantir Venise. Le dommage fut incalculable.

Murmures contre les patriciens.

Environ un an après un complot fut formé, ou plutôt un murmure fut proféré contre les patriciens. Deux citadins, l'un nommé François Baudouin, l'autre Barthélemi Anselme, causant un jour avec l'abandon de l'amitié, se communiquèrent les sentiments d'indignation que leur faisait éprouver l'insolence de la noblesse. Le premier osa dire qu'il n'était pas impossible de la réprimer; que si les citoyens riches voulaient assembler leurs créatures, ils se déferaient des patriciens les plus odieux, et du conseil des Dix. Cette confidence effraya tellement l'interlocuteur, qu'il courut dénoncer son ami,

(1) Marin SANUTO, *Vite de Duchi*, *Th. Moncenigo*.

qui fut pendu le lendemain, et le dénonciateur fut aggrégé au patriciat. Telle est l'origine de la noblesse de la maison Anselmi (1).

VI. Guerre contre le roi de Hongrie. 1411.

Les Vénitiens, en portant en Dalmatie leur pavillon et leur esprit d'envahissement, avaient fait, selon Ladislas, une acquisition légitime; mais aux yeux de Sigismond ce ne pouvait être qu'une usurpation. Sigismond n'était pas seulement l'heureux compétiteur de Ladislas, il venait d'être appelé au trône impérial, et, ceint d'une double couronne, il s'avançait à main armée pour descendre des montagnes du Frioul, et entrer sur le territoire vénitien. L'évêque d'Aquilée, dont les États allaient être traversés et ensanglantés, s'enfuit à Venise. La seigneurie prit toutes les mesures indiquées par les localités pour défendre les passages par lesquels on pouvait pénétrer dans son territoire. Un retranchement de vingt-deux milles de développement fut tracé sur la frontière. Douze mille hommes de milices furent rassemblés pour la défense de ces lignes. Chaque ville fournit un contingent de lances et de chevaux, et on en forma une petite armée mobile, dont le commandement fut donné à Thadeo Dal Verme, qui conduisit

(1) Voici comment cette affaire est racontée dans un manuscrit de la bibl. de Saint-Marc, intitulé : *Cronaca di Venezia, et come lo fù edificata et in che tempo et da chi, fino all' anno* 1446, in-f°, pag. 42 : « Mars 1412. Francesco Baldo *pense cruellement, contre l'honneur de la seigneurie :* Barthélemi Anselmi vient la nuit, déguisé, le dénoncer au doge. Baldo est conduit à la chambre des tourments, et sans aucun préalable appliqué sur le chevalet, où il avoue son crime. Le conseil des Dix prononce à l'instant; et à l'instant Baldo est pendu à la colonne rouge du palais neuf. Barthélemi et tous les siens sont admis au grand conseil, pour apprendre à tous que telles choses doivent se révéler. »

assez mal les affaires pour qu'on fût obligé de le remplacer par Charles Malatesta dès la première campagne (1).

Ces préparatifs de guerre nécessitèrent de nouvelles mesures de finance, pour subvenir à une dépense qu'on évaluait à soixante mille ducats par mois. Le gouvernement provoqua des dons patriotiques; on soumit à des taxes les officiers de justice et beaucoup d'employés de l'administration. On abusa du monopole du blé. On augmenta les droits sur le sel, on en établit un de vingt sols par aune sur les draps et sur les toiles. On multiplia les emprunts; Padoue prêta sept mille ducats, Vicence huit mille, Vérone dix mille. Le conseil confia la conduite de toutes les affaires militaires à une commission qui partout ailleurs qu'à Venise aurait été jugée trop nombreuse pour pouvoir faire espérer de la diligence et de la discrétion, car elle était composée de cent vingt-neuf patriciens.

Les affaires des Vénitiens allèrent fort mal pendant la première campagne. Le général des Hongrois était un Florentin nommé Pippo. Il passa le Tagliamento, franchit tous les défilés du Frioul, se présenta, le 22 avril 1411, devant les lignes, et les emporta presque sans combattre, par la lâcheté et l'inexpérience des milices, qui se débandèrent à l'aspect de l'ennemi. Dès que cette irruption fut opérée, Bellune chassa le po-

(1) Il amena 2,000 lances : la république lui payait par mois 1000 ducats pour lui et 13 par lance. (*Cronaca di Venezia, et come lo fù edificata, et in che tempo et dachi, fino all' anno* 1446; man. de la biblioth. de Saint-Marc, f° 41.)

Je trouve cependant dans le même manuscrit, f° 44, que l'année suivante, en 1412, les Vénitiens ne payaient plus les lances que 4 ducats par mois.

destat vénitien, et ouvrit ses portes aux Hongrois. Serravalle, Feltre, Motta, ne firent aucune résistance. Sacile, Cordagnano, Val di Marino, Castelnuovo, furent emportés ou se rendirent. Il n'y eut que Castelfranco, Conegliano, Azolo, Noale et Oderzo, dont la défense fut honorable. L'ennemi se répandit dans toute la province de Trévise; il pouvait attaquer la capitale : il fallut pour l'arrêter avoir recours à d'autres armes. Heureusement Pippo n'était point inaccessible à la corruption. Vaincu par les présents des Vénitiens, il se hâta de prendre des quartiers d'hiver, et repassa même les montagnes sous prétexte d'y être plus en sûreté.

La seigneurie employa cet intervalle de repos à renforcer ses troupes et ses places, à punir sévèrement les officiers lâches ou infidèles à qui on imputait les pertes de la campagne précédente, et surtout à nouer des négociations pour la paix. Le roi ne la refusait pas absolument, il consentait même à ce que Zara restât à la république; mais il exigeait qu'on lui rendît Sebenigo et les autres places, qu'on réparât le dommage qui y avait été fait, que six cent mille ducats lui fussent payés en indemnité des frais de la guerre, que la seigneurie lui envoyât tout les ans un cheval blanc ou un faucon, à titre d'hommage pour la possession de Zara, et qu'elle lui accordât un libre passage sur son territoire pour aller à Rome.

Les Vénitiens avaient bien pu se soumettre à payer un tribut aux Turcs, mais ils ne voulaient pas se reconnaître vassaux du roi de Hongrie. Ils pouvaient encore moins consentir à lui donner passage pour venir en Italie, où il aurait fini par dominer.

Au commencement de la campagne de 1412, ils tâ- 1412.

chèrent de porter la guerre dans le Frioul. Udine fut prise et reprise. On se disputa plusieurs châteaux. Dans une première bataille, les troupes vénitiennes eurent un plein succès. Le général ennemi fut tué avec quinze cents des siens; mais Sigismond s'avançait en personne, menant à sa suite les héritiers des maisons de Carrare et de la Scala, ce qui annonçait évidemment le projet de dépouiller la république de la souveraineté de Padoue et de Vérone. Il fallut se replier sur Bellune, ensuite dans le Trévisan, laisser même les ennemis s'avancer sur le territoire de Padoue et les voir mettre le siége devant Vicence.

On avait eu la précaution d'enlever toutes les subsistances qui se trouvaient dans la campagne ou dans les places ouvertes. Les Hongrois éprouvèrent de grandes privations. Le siége de Vicence traîna en longueur. Il leur coûta plus de trois mille hommes. Cette armée, sans avoir été battue, se trouva réduite de moitié. Elle fit un mouvement de retraite; aussitôt les troupes vénitiennes et les paysans se mirent à sa poursuite pour la harceler, et lui firent éprouver une perte considérable lorsqu'elle voulut repasser la Piave.

VII. Trêve. 1413.

Les Hongrois passèrent l'hiver occupant le pays de Feltre, le Frioul, et menaçant les places de l'Istrie, pour attirer de ce côté les forces de la république. Enfin le 18 avril 1413 une trêve de cinq ans vint mettre fin à ces hostilités.

Cette guerre défensive avait coûté deux millions de ducats et occasionné la dévastation de plusieurs provinces. Il en résultait pour les Vénitiens une dette considérable, dont l'extinction fut le premier soin du gouvernement. Son discrédit était tel que les créances

sur les fonds publics se vendaient à 38 pour 100 de leur valeur nominale (1); on affecta à leur payement tout le produit des sels que les lagunes fournissaient pour la consommation de Vicence et de Padoue et un droit de 3 pour 100 qui fut ajouté à la taxe dont toutes les marchandises étaient grevées. Cinq commissaires furent nommés pour diriger l'emploi de ce fonds d'amortissement.

Cependant au milieu de cette guerre malheureuse les intérêts du commerce ne furent pas négligés. La guerre contre les Hongrois fit rechercher l'amitié du duc d'Autriche; les Vénitiens obtinrent de lui, moyennant une somme considérable, qu'il ouvrirait un libre passage par le défilé de Trente aux marchandises qu'ils envoyaient en Allemagne (2).

Peste à Venise.

Il n'y avait pas deux mois que la guerre avait cessé lorsque la peste se déclara encore dans Venise, et dura jusqu'au mois d'octobre; elle y fit périr cette fois trente mille personnes (3). Le retour si fréquent de ce fléau accuse l'insuffisance des lois sanitaires, si nécessaires à un peuple qui était en communication continuelle avec tout l'Orient; mais cette même calamité donna lieu quelque temps après à une fort belle loi, qui défendit à tout sénateur de s'éloigner de la capitale quand la peste y régnerait (4).

Cette même année Venise perdit le doge Michel Steno,

(1) *Historia Veneta*, di Paolo MOROSINI, lib. XVIII. Voyez aussi Marin SANUTO, *Vite de' Duchi, M. Steno.*

(2) *Cronaca di Venezia, et come lo fù edificata, et in che tempo et da chi, fino all' anno* 1446. (Manuscrit de la Bibliothèque de Saint-Marc, f° 41.)

Ce traité est du 2 février 1411.

(3) Marin Sanuto dit trente-deux mille et huit cents à Chiozza.

(4) *Historia di Venezia*, di Paolo MOROSINI, lib. XXII.

Thomas Moncenigo doge. 1414.

qui fut remplacé par Thomas Moncenigo, alors en ambassade auprès de l'empereur Sigismond. La mission de Thomas Moncenigo avait pour objet de mettre un terme aux désordres que produisait en Italie la querelle des papes, du roi de Naples et de Sigismond. Cet ambassadeur avait aussi été chargé de proposer à l'empereur de donner à la république l'investiture des principautés de Padoue, de Vicence et de Vérone, ce qui prouve que la seigneurie ne se croyait pas un droit incontestable sur ces États. Cette proposition, qui pouvait flatter la vanité de l'empereur, était en opposition avec sa politique. Il demanda que ces trois provinces fussent rendues à leurs anciens maîtres, devenus ses protégés. Il persistait aussi à exiger que les Vénitiens en gardant Zara lui en fissent hommage. Il fallut se préparer à une nouvelle guerre.

Quelques règlements qui furent faits sous le règne de Steno, ou pendant l'interrègne, méritent d'être rapportés.

VIII. Règlements intérieurs.

On se souvient que la conjuration de Boémont Thiepolo avait occasionné l'expulsion de beaucoup de patriciens qui y avaient pris part, notamment de plusieurs personnes de la maison Querini. Il avait été réglé depuis que tant que la race de ces exilés ne serait pas éteinte, aucun des membres de leur famille, bien qu'étranger à la conspiration, ne serait éligible au conseil des Dix. On vérifia au commencement du quinzième siècle qu'il ne restait plus aucun descendant des condamnés; en conséquence le droit d'éligibilité à ce conseil fut rendu à leurs parents.

Un autre décret régla que les avogadors ne pourraient plus faire arrêter un conseiller de la seigneurie,

à moins que l'accusation ne portât sur un fait extraordinaire, et que même dans ce cas ils seraient obligés d'en référer à deux chefs du tribunal des quarante.

On ajouta à ces dispositions que le doge ne pourrait appeler personne en justice, que ses armoiries ne seraient placées ni sur les drapeaux, ni sur aucun navire, ni sur aucun édifice, excepté dans l'intérieur du palais ducal; que les avogadors pourraient le traduire en jugement devant le grand conseil; que dans les conseils il ne pourrait jamais empêcher leurs conclusions, mais seulement les combattre; qu'enfin personne ne serait autorisé à tirer des archives de la république aucune pièce secrète.

IX. Les Vénitiens refusent la possession de la ville d'Ancône.

Les gouvernements aristocratiques ne sont pas les moins susceptibles des séductions de la prospérité. Venise depuis une vingtaine d'années reculait tous les ans les bornes de ses domaines. Sans rivaux sur les mers, où les Génois ne pouvaient plus soutenir la concurrence, elle avait recouvré ou acquis d'importantes colonies, et possédait plusieurs belles provinces sur le continent de l'Italie; mais il fallait supporter les inconvénients inséparables de sa nouvelle condition. Victorieuse des petits princes, dont le voisinage l'avait si longtemps importunée, conquérante de leurs États, elle se trouvait en contact avec des puissances bien autrement redoutables, et il ne lui était plus permis de se dispenser de prendre part à leurs différends. Devenue vulnérable sur plus de points, elle avait plus de ménagements à garder. Une des acquisitions les plus désirables pour elle était sûrement celle du port d'Ancône. Déjà maîtresse de Corfou, de Zara et des Lagunes, si elle y eût joint Ancône, elle se serait trouvée en pos-

session de tous les bons ports existants sur les deux rivages de l'Adriatique. Elle put faire cette acquisition et la faire gratuitement. Les Anconitains, sujets de l'Église, étaient assiégés et vivement pressés par le seigneur de Pezzaro. Ils crurent trouver leur salut dans la protection de la république, arborèrent l'étendard de Saint-Marc, et envoyèrent des députés à Venise pour offrir de se donner à la seigneurie. Rien n'était plus séduisant qu'une pareille proposition. Le gouvernement vénitien avait montré plus d'une fois qu'il était toujours disposé à croire sincères les vœux des peuples qui se donnaient à lui ; mais dans cette circonstance il résista à la tentation, et ne voulut point avoir à compter de plus parmi ses ennemis le pape et le prince qui voulait conquérir cette ville.

Au lieu d'accepter le titre de maîtres, les Vénitiens s'offrirent pour médiateurs, et devinrent les arbitres désintéressés de ce différend. Cette conduite, qui n'était que circonspecte, eut tous les honneurs de la modération.

X. Guerre contre les Turcs. 1416.

Les soins qu'ils étaient obligés de donner aux affaires de l'Italie détournaient leur attention et leurs forces des établissements qu'ils avaient en Orient. Pendant ce temps-là le soudan de Babylone ruinait les comptoirs de la république à Damas ; les Turcs mettaient à feu et à sang tout le plat pays de l'île de Négrepont ; Mahomet, leur nouvel empereur, armait une puissante flotte qui menaçait Candie, et sans les divisions qui survinrent dans la famille ottomane il n'est pas probable qu'on eût pu détourner le danger par la négociation. La paix qu'on eut le bonheur de conclure avec Mahomet en 1415 fut rompue presque aussitôt, par l'imprudence du duc

d'Andros, qui ne cessait point de faire la course sur les Turcs. Ceux-ci ne distinguèrent point la république de son vassal, et se mirent à poursuivre tous les bâtiments appartenant aux Vénitiens.

La seigneurie envoya pour protéger son pavillon une escadre de quinze galères dans les mers de Constantinople, sous les ordres de Pierre Loredan. La guerre n'avait été déclarée de part ni d'autre; la flotte vénitienne portait des plénipotentiaires chargés de donner des explications et de prévenir une rupture; mais lorsque les Turcs virent défiler le long de leurs côtes le cortége formidable qui accompagnait ces ambassadeurs, ils firent feu sur l'escadre, qui répondit par des volées de toute son artillerie. La flotte turque appareilla pour venir attaquer les Vénitiens, et le 29 mai 1416 les deux armées se livrèrent un combat sanglant, à la vue de Gallipoli.

Bataille de Gallipoli.

Malgré l'infériorité du nombre, les Vénitiens remportèrent une victoire complète. Leur amiral, Pierre Loredan, y reçut plusieurs blessures. Celui des Turcs y perdit la vie (1); cinq galères et plusieurs autres bâtiments demeurèrent au pouvoir du vainqueur, qui fit passer au fil de l'épée tous les Génois, Catalans, Siciliens ou Provençaux qui se trouvèrent parmi les prisonniers; ils étaient au nombre de deux mille six cents. Il y avait aussi quelques Candiotes qui avaient pris du service dans les équipages turcs. Ils furent écartelés, et leurs membres suspendus à la poupe des galères.

Paix.

Un mois et demi se passa en pourparlers, avant que

(1) Le *rapport* de Pierre LOREDAN, dans lequel il raconte cette bataille, a été conservé par Marin SANUTO. (*Vite de' Duchi, Th. Mocenigo.*)

les plénipotentiaires qui étaient sur la capitane de Loredan pussent débarquer. Enfin ils furent admis. Tous les griefs qu'on avait à se reprocher mutuellement furent considérés comme des malentendus. On se rendit les prisonniers ; les choses furent rétablies sur le même pied qu'auparavant. Il fut stipulé que le gouvernement turc ne prendrait point fait et cause pour les corsaires de sa nation, et que les Vénitiens pourraient les traiter en ennemis.

XI. Acquisitions dans la Morée, Corinthe en 1422.

Cette paix avec la Porte eut de très-bons effets pour la république. Sa considération dans l'Orient et ses richesses s'en accrurent. Les petits souverains qui redoutaient les Turcs briguèrent son amitié. Le prince de Morée sollicita sa protection, et la paya de quelques châteaux situés sur cette côte (1). Cinq ans après, c'est-à-dire en 1422, les terreurs de ce prince augmentant dans la même proportion que la puissance ottomane, il céda encore aux Vénitiens la ville de Corinthe, qui est la clef de la presqu'île de la Morée.

Des événements bien autrement importants se passaient en Italie.

La guerre contre Sigismond, roi de Hongrie et empereur, avait été suspendue par une trêve de cinq ans, signée le 18 avril 1413. Elle devait par conséquent expirer à pareil jour de l'an 1418.

XII. Mort de Charles Zéno. 1418.

Cette époque fut celle de la mort de l'un des plus grands hommes dont la nation vénitienne puisse s'honorer. Après avoir subi une prison de deux ans, Charles Zéno, presque octogénaire, dépouillé de ses honneurs,

(1) Castel di ferro, Zunchio di Belvedere, Cataligo, Bussiello, Serravalle, Luerni, Calopitani, Guffo, Latorre, Mantievere, Zerbi, Zancana.

mais non pas de sa gloire, voulut ajouter à toutes les aventures qui avaient illustré sa vie un pèlerinage à la Terre-Sainte. Dans ce voyage son ardeur guerrière eut encore une occasion de se réveiller. Son vaisseau aborda en Chypre; le roi Pierre de Lusignan était alors en guerre avec les Génois, qui avaient fait une descente dans son île, et qui l'assiégeaient dans sa capitale. Il réclama les conseils de ce vieux guerrier; mais lorsqu'il s'agissait de combattre, Zéno ne se bornait pas à des conseils. Il se mit à la tête de quelques troupes que le roi lui confia, disputa le terrain aux Génois pendant toute une campagne, rendit vaines toutes leurs entreprises, et les força à signer la paix et à se rembarquer. Après ce dernier exploit il revint à Venise, où tous les malheurs de la vieillesse l'attendaient. Des maladies cruelles, la goutte, la pierre, la cécité, et la perte, encore plus cruelle, de sa femme et de son fils, lui firent désirer la mort, qu'il avait si longtemps bravée. Il mourut le 8 mai 1418, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans. Le gouvernement, qui avait pris soin d'humilier ce général au milieu de ses prospérités, jugea qu'il était aussi de sa politique de rendre à ses restes des honneurs funèbres. Le corps de Zéno, couvert de quarante blessures, fut porté à la sépulture par les marins, qui voulurent rendre cet hommage à leur ancien amiral : le doge, le sénat en corps, l'accompagnèrent, et Léonard Justiniani prononça en grec et en latin (1) l'oraison funèbre d'un héros à qui la patrie ingrate devait tant de victoires, son salut et de si nobles exemples.

La république touchait au moment de voir recommen- XIII Guerre con-

(1) *Historia Veneta* Petri JUSTINIANI, lib. VI

tre le roi de Hongrie et le patriarche d'Aquilée. 1418.

La république ménage le duc de Milan.

cer les hostilités avec deux ennemis redoutables. L'un était Sigismond ; l'autre n'était pas un ennemi déclaré, mais sa circonspection donnait autant d'inquiétude que sa puissance. Philippe Marie Visconti avait recueilli en 1412 l'héritage da sa maison, c'est-à-dire ce que n'en avaient point arraché les seigneurs rebelles et les voisins jaloux. Mais il ne dissimulait pas le dessein de ressaisir ce qui avait appartenu à ses ancêtres, et, en attendant qu'il pût redemander aux Vénitiens les provinces sur lesquelles il croyait avoir des droits, il menaçait ou attaquait les princes, moins puissants, qui possédaient Lodi, Côme, Brescia, Bergame et Crémone.

La république ne voulait pas que le duc de Milan se joignît contre elle au roi de Hongrie. C'était là son intérêt le plus pressant. Elle lui fit entendre que le premier objet des puissances de l'Italie devait être d'empêcher les Allemands d'y pénétrer. Cette communauté de périls produisit une de ces alliances où chacun ne se propose que de profiter des malheurs de son allié. Le duc de Milan ne promit point sa coopération, mais seulement son amitié, et cette amitié était suspecte. Certain que les Vénitiens le ménageraient et éviteraient de se brouiller avec lui tant qu'ils auraient en tête l'empereur Sigismond, il ne négligea rien pour mettre le temps à profit. La seigneurie, de son côté, fit son possible pour l'empêcher de s'agrandir. Sous le titre de son alliée, elle s'entremit dans toutes ses querelles avec les seigneurs voisins. Elle parvint quelquefois à retarder leur ruine par des trêves aussitôt violées que conclues, et eut souvent la douleur de voir dédaigner sa médiation ou même son intercession. Il fallut souffrir que le duc de Milan s'emparât de Lodi, dont il fit pendre le seigneur, et de Bergame, qui apparte-

nait au seigneur de Brescia, particulièrement protégé des Vénitiens.

Ils tâchèrent de former contre l'empereur des alliances avec les ducs de Bavière et d'Autriche. Ces alliés évitèrent de prendre une part active à la guerre contre un ennemi si puissant. Plusieurs négociations furent entamées avec Sigismond pour le détourner de recommencer les hostilités. Le pape intervint comme conciliateur; mais le roi demanda toujours pour première condition la restitution des places de la Dalmatie, et la guerre fut inévitable.

La république n'avait rien négligé pour s'y préparer. Il était pour elle du plus grand intérêt que le Frioul en fût le théâtre. On ne manqua point de prétextes pour y porter les troupes vénitiennes, même avant l'expiration de la trêve. Le patriarche d'Aquilée, souverain de cette province, avait vu quelques années auparavant son pays traversé plusieurs fois par les armées hongroises. L'espoir d'être un peu moins opprimé que dans les campagnes précédentes l'avait déterminé à se jeter dans le parti de Sigismond. C'en fut assez pour donner aux Vénitiens le droit de l'attaquer. Ils surent même se former dans le pays un parti, non-seulement pour seconder leurs opérations dans la guerre actuelle, mais encore pour faciliter l'accomplissement de leurs vues ultérieures. Le pape fit en vain des efforts pour détourner l'orage qui allait fondre sur le territoire d'un prince ecclésiastique. Le légat qu'il envoya à cet effet à Venise eut beau représenter que le patriarche n'avait embrassé que forcément le parti du roi de Hongrie : on avait intérêt de trouver en lui un ennemi pour se battre sur son territoire. Ce légat d'ailleurs mêla à ses paroles de paix des proposi-

tions intéressées, qui nuisirent au succès de sa mission, en indisposant le gouvernement de la république. La cour romaine désirait que dans les États de la seigneurie les biens possédés par le clergé ne fussent plus soumis aux impositions. Cette demande fut repoussée avec cette fermeté que la seigneurie opposa toujours aux prétentions du saint-siége. On répondit qu'avant d'être donnés à l'Église ces biens supportaient toutes les charges publiques, que l'État n'avait pas renoncé à ses droits en permettant que ces biens fussent affectés à la dotation du clergé, et qu'on ne se départirait jamais de cette maxime.

XIV. Conquête du Frioul, de Feltre, de Bellune et de Cadore.

L'armée de la républiqne, commandée par Philippe Arcelli, parcourut le Frioul sans rencontrer une forte résistance, parce que les troupes de Sigismond étaient alors occupées en Bohême, à une guerre contre les hussites, qui avaient le double tort d'être hérétiques et de ne pas le reconnaître pour leur roi. Les troupes du patriarche d'Aquilée, unies à celle du comte de Gorice, son voisin, soutinrent presque seules pendant deux campagnes les efforts des Vénitiens. Elles furent battues; plusieurs places se rendirent successivement. Huit mille Hongrois vinrent enfin partager les périls d'un allié à qui leur maître avait jusque là laissé tout le poids de la guerre. Ce secours ne la rendit ni plus heureuse ni moins cruelle. On commit des deux côtés d'affreux ravages et des représailles plus horribles encore. Le général du patriarche fit écarteler des pillards. Le général vénitien crut venger son armée en faisant couper la tête à cinquante paysans ou femmes des environs d'Udine.

Les garnisons que le roi de Hongrie avait laissées dans

les places de Bellune, de Feltre, de Cadore et dans les châteaux environnants, se virent tour à tour obligées de se rendre. Bellune fut la première à envoyer sa soumission : Cadore capitula : Feltre fut réduite à se racheter du pillage en payant dix mille ducats.

Dans le Frioul les troupes vénitiennes, secondées par une flottille qui était entrée dans le Tagliamento, conquirent successivement Sacile, Pruta, Serravalle, Salemberg, Mureno et plusieurs autres places, dont quelques-unes furent aussitôt démolies. Le patriarche s'était jeté dans Udine avec six mille hommes. Cette capitale, devant laquelle les Vénitiens s'étaient présentés plusieurs fois dans le cours de cette guerre, finit par abandonner la cause de son prince, l'obligea à prendre la fuite, et se soumit le 7 juin 1420, en payant trente mille ducats pour éviter le pillage, qui, par l'usage de ces rachats honteux, devenait un droit reconnu (1). 1420.

Le patriarche, voyant tous ses États au pouvoir du vainqueur, n'espérant plus aucun secours de Sigismond, que les hussites occupaient en Bohême et que les Turcs menaçaient en Hongrie, implora la médiation du pape.

(1) I nostri vollero da quella terra, acciocchè non fosse saccheggiata, ducati 30,000. (Marin Sanuto, *Vite de' Duchi, Th. Moncenigo.*)

Ce fut à Udine que les Vénitiens conquirent une de leurs plus précieuses reliques, l'Évangile écrit de la main de saint Marc. « Era il « cielo in quei tempi tanto per benedir la repubblica, ch' oltre all' ampliazione di stati, le concesse eziandio de' suoi divini tesori; trovatisi « in Udine gli Evangelii scritti da san Marco in lingua latina di propria « mano, che trasportaronsi a Venezia. » (*Fatti Veneti,* di Francesco Verdizzoti, lib. XVIII.)

« Altro aquisto furono gli Evangelii scritti in lingua latina di mano di san Marco. (*Historia di Venezia,* di Paolo Morosini, lib. XVIII.)

Doglioni (*Historia Veneziana*, lib. VI) ajoute à ce récit des circonstances miraculeuses.

Le médiateur demanda d'abord que les Vénitiens restituassent leur conquête; mais tout ce qu'on put en obtenir, ce fut de laisser au patriarche d'Aquilée San-Danielo et San-Vito, avec une pension de trois mille ducats, encore sous la condition de reconnaître la juridiction de la république. Le comte de Gorice fut obligé de faire hommage de ses fiefs.

XV. Guerre en Dalmatie.

Sur la côte de la Dalmatie les armes vénitiennes furent moins heureuses. Les Hongrois enlevèrent Scutari, gagnèrent une bataille, et auraient probablement reconquis la majeure partie de cette côte, si les Turcs, alors maîtres de la Thrace et en guerre avec Sigismond, n'eussent fourni aux Vénitiens un secours qui les aida à s'y maintenir. Pierre Loredan, capitaine du golfe, conquit Almissa, Brassa, Lezina, Curzola, Trau et Spalatro. Scutari fut surpris et enlevé. Cattaro, qui était alors une petite république, se donna aux Vénitiens, effrayée des progrès de la puissance ottomane, et ne trouvant pas une protection efficace dans les armes du roi de Hongrie. Mais cette soumission volontaire fut précédée d'un traité par lequel les habitants se réservèrent le droit d'élire leurs magistrats et de conserver leurs anciennes lois; ils y insérèrent même une condition digne de servir de modèle aux autres peuples. Il fut stipulé que les Vénitiens ne pourraient jamais céder cette ville à une autre puissance, et que s'ils oubliaient cet engagement, Cattaro, dégagée de tous les siens envers eux, reprendrait à l'instant son indépendance primitive (1).

Cattaro se donne aux Vénitiens.

(1) *Essai historique et commercial sur les Bouches de Cattaro*, par M. Adrien Dupré.

XVI. Situation de la république après ces conquêtes.

La république de Venise se montra fidèle à un traité qui lui donnait une forteresse importante, à l'entrée de l'un des principaux bassins du littoral de l'Adriatique. Ce fut alors que la république se trouva réellement souveraine du golfe, puisqu'elle en possédait tous les rivages depuis les bouches du Pô jusqu'à Corfou. Ce territoire comprenait une population d'à peu près deux millions d'habitants, répartis sur deux mille lieues carrées, à quoi il faut ajouter Candie, Négrepont, toute la côte de la Morée, plusieurs îles de l'Archipel, et des établissements dans presque tous les ports de l'Orient.

La capitale, suivant le dénombrement qui fut fait à cette époque, avait une population de cent quatre-vingt-dix mille âmes (1), et ce qui prouve que cette population tendait encore à s'accroître, c'est que les maisons y étaient d'une grande valeur (2) : on en peut juger par

(1) *Historia di Venezia*, di Paolo MOROSINI, lib. XIX. On fit dans ce temps-là le calcul du blé que Venise faisait venir des pays voisins ; on trouva qu'elle tirait :

	Mesures de froment.
De la Dalmatie, de l'Albanie et de la Grèce.	170,000
De la côte d'Italie, depuis Ravenne jusques en Calabre.	146,000
Du Padouan et du Trévisan.	30,000
	346,000

En tout 346,000 mesures : il reste à déterminer quelle était cette mesure. L'historien que je viens de citer la nomme *stara*, le staro pesait 63 kil. 90 ; ce qui donne une consommation d'à peu près 230 livres de grain par tête et par an.

(2) On en trouve aussi la preuve dans ce passage de l'historien Sanuto, qui se rapporte à une estimation des propriétés faite peu de temps après, en 1425. « A gli 8 d'ottobre fù preso in pregadi che si dovessero stimare tutte le possessioni di Venezia, et furono fatti sei gentiluomini, cioè trè di quà da canale, e trè di là, che avessero le stime vecchie, co' loro maestri, murari e marangoni, notai e uffiziali. E così

leur estimation, qu'on portait à sept millions de ducats, ou trente millions de francs, et par le loyer, qui s'élevait à cinq cent mille ducats, de la valeur de quatre francs trente-cinq centimes, c'est-à-dire à deux millions de notre monnaie (1). Tous les impôts rendaient dans la même proportion.

Un autre signe de prospérité non moins évident, c'était l'activité de l'atelier monétaire de Venise pour convertir en monnaies nationales les espèces étrangères qui restaient dans le pays, après la compensation de

fù stimato, la quale stima fù questa e nota che fù accresciuta dalla vecchia per lire 72,424. » On voit qu'il y avait dès-lors à Venise une espèce de cadastre. M. SIMONDE SISMONDI, dans son *Histoire des Républiques Italiennes du moyen âge,* liv. LXV, attribue l'invention du cadastre aux Florentins, et la place en 1429. Ce passage que je viens de citer paraît prouver que cette méthode de perception était déjà connue à cette époque.

Il existe à la Bibliothèque du Roi, sous le n° 10441, in-4°, un ma-

nusc. intitulé : *Croniche di Venezia fino all' anno* 1442, où je trouve ce passage, sous la date de 1425, *e qui di sotto si vederà la stima nova e la vecchia delle possessioni di Venezia, tutte fatte a lire de grossi, zacuna lira vale ducati dieci d'oro.* Il en résulte que la nouvelle estimation dans les six quartiers de Venise s'élevait, en livres de gros, valant dix ducats, chacune à. 463,422

Et l'estimation ancienne à. 333,595

Augmentation. 129,827

(1) Quand on dit une monnaie vaut tant, on la compare à une autre; mais pour se faire une juste idée de cette valeur, il faut la comparer aux valeurs moins variables.

Par exemple, je dis ici qu'un ducat vaut 4 francs 35 cent., voilà le rapport effectif indiqué entre deux espèces de monnaie; mais il reste à savoir ce qu'à telle époque on pouvait avoir pour telle pièce.

On trouve, en lisant attentivement les historiens anciens, quelques indices qui peuvent conduire à cette connaissance. Marin Sanuto raconte qu'en 1429 il fut délibéré, dans le conseil de Venise, de faire

toutes les marchandises importées et exportées. Cet atelier frappait annuellement un million de ducats d'or valant à peu près dix-sept francs, deux cent mille pièces d'argent et huit cent mille sols. C'était une fabrication de près de dix-huit millions de notre monnaie, dont s'accroissait tous les ans le numéraire de Venise. Aussi les fortunes particulières et la fortune publique augmentaient-elles dans une progression rapide. En moins de dix ans l'État avait éteint une dette de quatre millions de ducats d'or, c'est-à-dire de près de soixante-dix

don d'un palais dans cette capitale à Louis de Gonzague, prince de Mantoue, ex-capitaine général de la république. On acheta pour cela le palais de Bernard Justiniani de S. Pantaléon : ch' è in capo del rio in volta di canale, e costò alla signoria ducati 6,500.

Un autre palais, de Nicolas Morosini, donné la même année au vaïvode d'Albanie, coûta 3,000 ducats.

On voit encore par un passage du même auteur qu'en 1417 on éprouva une disette, et que le prix de la mesure de froment (le stajo) s'éleva à 2 ducats et 6 sols (le ducat se subdivisait en 96 sols.) En 1312, au contraire, il y avait eu grande abondance. On pouvait avoir pour un ducat un stajo de froment, une quarte de vin ou une charretée de bois. Le prix moyen du stajo de froment pouvait donc être évalué dans ce siècle à un ducat et demi.

Si aujourd'hui la même maison, la même quantité de blé vaut le double, le triple, il s'ensuit que la même monnaie a perdu la moitié ou les deux tiers de sa valeur, et que par conséquent mille ducats de ce temps-là en valaient 2,000 ou 3,000 d'aujourd'hui. Quant à la valeur du ducat, il faut savoir qu'à Venise il y avait trois monnaies de ce nom :

Le ducat d'or, valant à peu près. . . .	17 liv. tourn.
Le ducat d'argent ou effectif, valant. . de	4 l. à 4 l. 10 s.
Le ducat courant ou de compte, . . . de	3 l. 5 s. à 4 l.

Dans les affaires d'administration on comptait par ducat effectif; dans le commerce, on comptait par ducat de compte.

Le ducat effectif se divisait en 8 livres vénitiennes, et le ducat de compte valait 6 l. 4 sols vénitiens.

millions de francs, et avait prêté cent soixante-six mille ducats au marquis de Ferrare. On comptait dans Venise mille nobles dont la fortune s'élevait depuis quatre mille jusqu'à soixante-dix mille ducats de revenus, et cela dans un temps où pour trois mille ducats on achetait un palais (1).

Trois mille vaisseaux de commerce du port de cent, de deux cents tonneaux, et trois cents gros bâtiments, occupaient vingt-cinq mille matelots. Quarante-cinq galères, que la république entretenait en armement pour la protection de son commerce, étaient montées par onze mille hommes.

Ces flottes portaient tous les ans chez l'étranger pour dix millions de ducats de marchandises, qui produisaient un bénéfice de deux cinquièmes, dont la moitié payait le frêt des bâtiments et faisait vivre trente-six mille marins, et le reste accroissait les capitaux des négociants. Je trouve dans l'historien Sanuto quelques notions sur une flotte marchande qu'on expédia vers ce temps-là pour la Syrie. Elle consistait en six bâtiments, ayant chacun cent cinquante hommes d'équipage; ils portaient trois cent soixante mille ducats en espèces, et des marchandises pour cent soixante mille.

Pour donner une idée de l'importance des ventes que Venise faisait, seulement dans la Lombardie, il suffit d'exposer que tous les ans elle y vendait pour

(1) Je trouve cependant dans un manuscrit de la biblioth. Saint-Marc, intitulé : *Cronaca di Venezia, et come lo fù edificata et in che tempo, et da chi, fino all' anno* 1446, une circonstance qui ferait juger que les constructions étaient dès lors chères à Venise. La couverture de l'église Saint-Marc, y est-il dit, avait été consumée par un incendie, en 1419. Il en coûta pour la rétablir 19,000 ducats d'or.

900,000	ducats	de draperies.
100,000	»	de toiles.
240,000	»	de laines de France et d'Espagne.
250,000	»	de coton.
30,000	»	de fil.
250,000	»	d'étoffes d'or et de soie.
250,000	»	de savon.
539,000	»	d'épiceries et de sucre.
120,000	»	de bois de teinture.
110,000	»	d'autres objets, parmi lesquels les esclaves figurent pour une somme de 50,000 ducats.
2,789,000	ducats.	

C'était donc une vente montant à deux millions sept cent quatre-vingt-neuf mille ducats, sans compter la vente du sel; et les Vénitiens rapportaient de toutes les places d'autres marchandises qu'ils allaient vendre à d'autres nations avec avantage. La somme du commerce que Venise faisait avec la Lombardie était évaluée à vingt-huit millions huit cent mille ducats.

On aura remarqué quelle supériorité cette nation devait avoir sur les autres pour s'être faite l'intermédiaire du commerce des laines entre la Lombardie, la France et l'Espagne. Aussi tous les peuples étaient-ils ses tributaires; elle gagnait seize cent mille ducats par an sur les Lombards, et près de quatre cent mille sur Florence.

Et si l'on considère qu'il y avait à peine quarante ans que la république, dépouillée de la Dalmatie, réduite à disputer la plage de Malamocco, implorant la paix sans l'obtenir, menacée dans sa capitale, sans communication avec les colonies qui lui restaient, n'avait que six galères à mettre à la mer, voyait le pavillon génois flot-

ter sur les lagunes, et finissait par céder au duc d'Autriche la seule province qu'elle possédât sur le continent, on reconnaîtra qu'il fallait qu'il y eût dans ce gouvernement un puissant principe de force et de vie, pour avoir surmonté tant d'obstacles et réparé tant de malheurs. Il nous reste à voir s'il était aussi heureusement organisé pour soutenir la prospérité.

Voici quel était à cette époque l'état des finances de la république (1).

		RECETTES.	A DÉFALQUER	PRODUIT NET.
		ducats.	ducats.	ducats.
Le Frioul rendait.		7,500	6,330	1,170
Trévise et le Trévisan.		40,000	10,100	29,900
Padoue et le Padouan.		65,500	14,000	51,500
Vicence et le Vicentin.		34,500	7,600	26,900
Vérone et le Véronais.		52,500	18,000	34,500
Venise.	150,000			
L'office du sel.	165,000			
Les huit offices qui versaient à la caisse des emprunts. .	133,500	698,500	99,780	598,720
Profits de la chambre des emprunts.	150,000			
Terres maritimes.		180,000	»	180,000
Autres recettes extraordinaires, décime sur les maisons et biens dans le dogado.		25,000	6,000	19,000
Bénéfice des prêts au comptant.		15,000	7,500	7,500
Possessions au dehors, et maisons d'habitation.		5,000	»	5,000
Le clergé, à raison de ses revenus. . . .		22,000	2,000	20,000
Les juifs trafiquant sur mer, à 2 déc.		600	»	600
Les juifs trafiquant sur terre.		1,500	»	1,500
Décimes du commerce.		16,000	6,000	10,000
Nolis ou frêt.		6,000	4,000	2,000
Change.		20,000	12,000	8,000
		1,189,600	193,310	996,290

(1) Ce tableau est pris de l'Histoire de Marin SANUTO, *Vite de' Duchi*, à la fin de la vie de *Thomas Mocenigo*. J'ai été obligé d'y changer quelques chiffres, pour faire disparaître des inexactitudes de calcul, au reste peu importantes.

LIVRE XIII.

Délibération sur la guerre proposée par les Florentins contre le duc de Milan. — Mort du doge Thomas Moncenigo. — (1420 - 1423.) — Acquisition et perte de Salonique. — Déclaration de guerre contre le duc de Milan. — Siége de Brescia. — Victoires de François Carmagnole. — Traité de paix par lequel la république acquiert Brescia. — (1423 - 1426.)

I. Les Florentins veulent engager la république à se liguer avec eux contre le duc de Milan. 1421.

Le résultat de la guerre que le roi de Hongrie avait faite aux Vénitiens était l'agrandissement de la république. Le patriarche d'Aquilée en avait fait les frais. La conquête du Frioul rendait contiguës les possessions de la seigneurie au nord du golfe, et par conséquent en facilitait les communications et la défense. Elle procurait l'occupation des défilés depuis l'embouchure du Tagliamento et du Lisonzo jusqu'à leurs sources, c'est-à-dire jusqu'aux hautes montagnes qui séparent l'Allemagne de cette partie de l'Italie. Maîtresse de ces passages, rassurée contre l'inimitié du roi de Hongrie, par les affaires qu'il avait ailleurs, la république était libre désormais de donner une attention plus sérieuse aux progrès du duc de Milan et d'y mettre obstacle.

Elle en fut vivement sollicitée. Des ambassadeurs Florentins vinrent exposer au sénat de Venise les dangers que l'ambition de Philippe-Marie Visconti faisait courir aux deux républiques et à toute l'Italie septentrionale. Ils formaient contre ce prince une ligue déjà nom-

breuse, et qui pouvait être très-puissante si les Vénitiens voulaient y prendre part.

L'historien Sanuto, qui écrivait quelque cinquante ans après, et qui, par son rang comme par la proximité des temps, était à portée d'être bien informé, nous a transmis (1) les discours qui furent prononcés dans le conseil par le doge pour faire décider si on entrerait, ou non, dans la ligue des Florentins contre le duc de Milan. Il assure qu'ils ne sont que la copie du manuscrit communiqué par Moncenigo lui-même. Quand des documents de cette nature ont une pareille authenticité, ils sont précieux à conserver parce qu'ils donnent une idée exacte du temps et des hommes.

Je vais laisser parler le grave personnage qui eut la plus grande part à cette délibération. Je me borne à traduire les harangues, en les abrégeant quelquefois.

On avait exposé que les troupes du duc de Milan étaient aux portes de Florence, qu'après que cette république aurait succombé, les autres États seraient envahis, et qu'alors Venise se verrait obligée d'opposer seule à un puissant adversaire une résistance pour laquelle dans ce moment on ne lui demandait que sa coopération.

II. Discours du doge Thomas Moncenigo, sur les causes de la rupture des Florentins avec le duc de Milan.

« Illustrissimes seigneurs, dit le doge, on n'ignore « point l'origine des démêlés qui divisent Florence et « le seigneur de Milan. Je crois cependant devoir vous « la retracer en peu de mots. Le duc, mort en 1402, « laissa deux fils encore enfants. Pendant cette minorité,

(1) *Vite de' Duchi di Venezia*, à la fin du règne de Thomas Moncenigo. Questa e una copia tratta dal libro dell' illustre messer Tomaso Mocenigo, doge di Venezia, d'alcuni arringhi fatti per dar risposta agli ambasciatori de' Fiorentini.

« Gabrino Fondolo se fit seigneur de Crémone, Pierre-« Marie de Rossi s'empara de Parme, Pandolphe Mala-« testa se rendit maître de Brescia, Jacques Dal Verme « et beaucoup d'autres se mirent en possession de ce « qui se trouva à leur convenance. Les Florentins mar-« chèrent sur Pise, qu'occupait un fils naturel de l'an-« cien duc. Ils favorisèrent les usurpations de tous ces « seigneurs, et en moins d'un an l'État considérable « que Visconti avait laissé à ses fils fut réduit à rien. « Ces enfants se trouvèrent dépendre d'officiers qui « avaient été naguère leurs sujets. La justice de Dieu « permit cette révolution, parce que leur père avait « acquis injustement une grande partie de ces vastes « domaines. Philippe-Marie Visconti épousa la fille de « son tuteur, et au moyen des richesses, des soldats, « que lui procura cette alliance, aidé surtout des ta-« lents de François Carmagnole, qu'il avait mis à la « tête de ses troupes, il recouvra la majeure partie de « l'héritage de ses pères. Alors, c'était en 1412, les « Florentins lui envoyèrent une ambassade, pour lui « exprimer toute la joie qu'ils feignaient d'avoir de ses « succès, et lui proposer un traité. Il fut convenu que « ni eux ni lui ne porteraient leurs armes au delà du « Tronto ni du Rubicon.

« En 1414 le seigneur de Forli mourut; et comme « il ne croyait point pouvoir confier ses enfants au sei-« gneur d'Imola, son parent, il pria, par son testament, « le duc de Milan de se charger de leur tutelle et de « l'administration du pays. Le duc envoya à cet effet un « corps de troupes à Forli. Aussitôt le seigneur d'Imola « courut à Florence, pour se plaindre de ce que Vis-« conti avait violé le traité, en portant ses troupes au

« delà des limites convenues. On assembla un conseil, « où il y avait non-seulement des nobles, non-seule- « ment des marchands, mais encore des artistes et de « ceux qui exercent des professions mécaniques et « grossières. Ceux qui désiraient la guerre pour s'en- « richir crièrent que le duc avait violé le traité ; et il « fut délibéré de lui envoyer une ambassade pour en « réclamer l'observation.

« L'ambassadeur fut un juif nommé Valori (1), ban- « quier de sa profession. Le duc, pour éviter de l'en- « tendre, feignit une maladie selon sa coutume, et lui « envoya un secrétaire pour s'expliquer avec lui ; mais « Valori, qui avait ordre de ne traiter qu'avec le duc « lui-même, et d'être revenu au bout de quinze jours, « partit sans avoir eu aucune explication. Les Floren- « tins prirent ce procédé de Visconti pour une offense, « et il fut défendu de parler de paix avant dix ans, « sous peine de mort et de confiscation. Ce fut en vain « que des ambassadeurs de Milan vinrent offrir toutes « les explications convenables ; la guerre était résolue. « L'armée des Florentins s'empara de Forli ; mais elle « fut battue plusieurs fois. Le duc marcha contre eux, « secondé par les Lucquois, les Siennois, les Bolonais

(1) L'abbé LAUGIER (liv. XXI de son *Histoire de Venise*) dit qu'on lui a fait observer : 1° qu'il serait étrange que les Florentins eussent choisi un juif pour ambassadeur ; 2° que suivant Sanuto le surnom de celui-ci était Barthélemy, et qu'un juif ne pouvait pas porter ce surnom ; 3° que l'historien florentin Poggi parle de ce Valori comme de l'un des principaux membres du conseil de Florence. Il en conclut que cette qualification de juif n'est qu'une erreur ou une injure. Il ajoute que ce Valori, noble florentin, passa ensuite en Provence, où il devint la tige d'une famille recommandable.

« et les Pérusiens, que les mauvais procédés de leurs « voisins avaient indisposés.

« Telle fut la véritable cause de la guerre qui existe « entre les Florentins et le seigneur de Milan. Si vous « pensez qu'il faille répondre à leurs envoyés, nous « leurs dirons que s'ils sont disposés à la paix ils n'ont « qu'à écrire à Florence pour y demander des pleins « pouvoirs. »

Il fallut attendre une réponse de Florence. Elle arriva au mois de juillet 1421, et porta défense aux ambassadeurs de parler de paix sous peine de la vie.

L'affaire fut portée au grand conseil. Le procurateur François Foscari, l'un des sages, y défendit la cause des Florentins avec toute la chaleur d'un homme dans la force de l'âge et qui ne redoute pas les entreprises hasardeuses.

Le doge répliqua en ces termes :

III. Second discours du même, sur les conséquences de la guerre proposée.

« On vous dit que l'intérêt des Florentins est le nôtre, « et que par conséquent il ne peut leur arriver un « malheur que nous ne le partagions. Nous répondrons « à cela en temps et lieu. Jeune procurateur, Dieu en « créant les anges, les doua de la faculté de discerner « le bien et le mal, et leur donna la liberté de choisir. « Il y en eut qui choisirent le mal : Dieu les punit. C'est « ce qui est arrivé aux Florentins, qui courent à leur « perte ; c'est ce qui vous arrivera à vous-mêmes si « vous suivez leurs exemples et leurs conseils. Nous ne « pouvons que vous exhorter à conserver la paix. Si « le duc de Milan vous faisait une guerre injuste, vous « auriez votre recours en Dieu, qui voit tout et qui vous « donnerait la victoire. Conservons la paix, et malheur « à qui propose la guerre.

« Jeune procurateur, le Seigneur créa Adam sage, « bon, parfait, et lui donna le paradis terrestre en lui « disant : Jouis en paix de tout ce qui est ici, mais abs- « tiens-toi du fruit de tel arbre. Notre premier père fut « désobéissant. Il oublia qu'il n'était qu'une créature ; « il pécha par orgueil. Dieu le chassa du paradis qu'ha- « bitait la paix, et le bannit dans un monde en proie « à la guerre. Toute sa race fut proscrite avec lui. Le « mal fit des progrès, et bientôt le frère tua son frère. « C'est ce qui attend les Florentins. En cherchant la « guerre, ils finiront par l'avoir entre eux. Ainsi nous « arrivera-t-il à nous-mêmes, si nous nous laissons en- « traîner par notre jeune procurateur.

« Jeune procurateur, après le péché de Caïn, Dieu « punit la révolte des hommes par le déluge, dont il « ne sauva que Noé, le seul juste. De même les Flo- « rentins, s'ils écoutent leurs passions, verront dévas- « ter leur territoire, et seront forcés avec leurs femmes « et leurs enfants de venir chercher un asile dans « notre cité, qui, comme l'arche sainte, sera sauvée « si elle persiste dans la soumission à la volonté du « Seigneur. Mais nous-mêmes, si nous en croyons « notre jeune procurateur, nous nous verrons obligés « de nous réfugier sur une terre étrangère.

« Jeune procurateur, Noé fut élu de Dieu parce qu'il « était juste. Caïn désobéit au Seigneur ; il tua son frère, « il en fut puni, et de lui sortit cette race de géants « qui, pour avoir oublié la crainte de Dieu, virent « changer leur langue unique en soixante-six langues, « et finirent par s'entre-détruire et disparaître pour ja- « mais. Ainsi les Florentins verront leur langue s'alté- « rer et faire place à soixante-six idiomes différents.

« Ils se répandent tous les jours en France, en Alle-
« magne, en Languedoc, en Catalogne, dans la Hon-
« grie, et dans toute l'Italie. Ils finiront par se disper-
« ser et par n'avoir plus de Florence. Le même sort nous
« est réservé : c'est pourquoi craignons Dieu, et espé-
« rons en lui.

« Jeune procurateur, entre toute la postérité de Noé,
« Dieu choisit Abraham, le plus juste de ces temps-là,
« et lui ordonna de se circoncire, pour qu'il fût reconnu
« entre les autres. Parmi tous ceux qui devaient être
« conçus et naître de l'homme et de la femme avec la
« tache du péché originel, Dieu élut et préserva de
« cette tache notre sainte mère, parce que d'elle de-
« vait naître Notre Seigneur Jésus-Christ, le Rédemp-
« teur, Dieu et homme tout ensemble, ayant un corps
« auquel nul homme n'avait donné l'être, formé par
« l'Esprit-Saint du pur sang et du lait de la Vierge, et
« une âme la plus sainte qui eût jamais été ou qui pût
« être jamais. Le Verbe revêtit cette forme humaine,
« quoique Dieu ne doive point se comparer à la créa-
« ture.

« Entre les créatures, Dieu suscita Attila, qui des-
« cendit vers l'Occident, traînant après lui les ravages
« et les ruines. Le Seigneur inspira à quelques hommes
« généreux, qu'il daigna choisir, de venir habiter ces
« lagunes, où ils trouvèrent leur salut. Rendons-lui
« grâces de ce que cette terre a été sanctifiée par des
« monastères, par des hôpitaux, par de grandes au-
« mônes. Si nous faisons ce qu'on vient de nous pro-
« poser, nous ne serons plus ses élus, et nous devons
« nous attendre à ce qu'ont éprouvé tant d'autres na-
« tions, aux dévastations et aux massacres. Puisque les

« Florentins veulent chercher leur perte, abandonnons-
« les à leur égarement, et demeurons la nation élue
« entre toutes les autres. Conservons la paix.

« Jeune procurateur, Jésus-Christ dit dans son Évan-
« gile qu'il nous la donne. Nous devons donc la cher-
« cher et la garder. Si nous transgressons ses comman-
« dements, à quoi devons-nous nous attendre, si ce
« n'est à d'extrêmes calamités? Vous voulez vous con-
« server; ne vous départez point de l'Évangile et des
« saintes Écritures. Florence s'en est écartée; voyez
« quels malheurs Dieu lui a envoyés. Consultez le Vieux
« et le Nouveau Testament : combien de grandes na-
« tions ont été réduites par la guerre à un état mé-
« prisable! C'est la paix qui les fait grandes; elle seule
« multiplie les générations, les palais, l'or, les ri-
« chesses, les arts, les seigneurs, les barons et les che-
« valiers. Dès que les peuples se livrent à la guerre,
« Dieu les abandonne. Ils se divisent et se détruisent;
« les richesses s'épuisent, la puissance s'évanouit.
« Après avoir exterminé les autres, ils s'exterminent
« eux-mêmes, ou finissent par tomber dans la servitude
« étrangère. Cet État, qui a fleuri pendant mille huit
« ans, Dieu le détruira en un moment. Gardez-vous de
« suivre les conseils qu'on vous donne.

« Jeune procurateur, ce fut la paix qui fit la splen-
« deur de Troie, qui y multiplia la population, les mai-
« sons, les palais, l'or, l'argent, les arts, les seigneurs,
« les barons et les chevaliers. Dès qu'elle entreprit la
« guerre, sa population fut détruite, ses femmes res-
« tèrent veuves. Plus de richesses; la misère partout.
« Troie fut renversée, et ses citoyens devinrent es-
« claves. Tel sera le sort de Florence, qui cherche à

« dépouiller autrui. Déjà elle a commencé d'éprou-
« ver des désastres. Ses terres ont été ravagées ; ses
« habitants sont en fuite : tel sera notre sort.

« Ah ! conservons la paix, cette paix à qui Venise « doit tant de richesses, ses arts, sa marine, son com« merce, sa prospérité. Nous avons vu fleurir notre « noblesse et nos citadins vivre dans l'opulence, pen« dant que d'autres États étaient ravagés par la guerre. « Ce fléau ne nous serait pas moins funeste. Conservez « donc la paix, et confions-nous en Dieu.

« Jérusalem prospéra par la paix. Salomon éleva le « temple et adora les faux dieux. Roboam, son fils, se « révolta contre le Seigneur, dix tribus se séparèrent « de son royaume. De même les villes qui appartien« nent aux Florentins se donnent au duc de Milan. Ainsi « se vérifient ces paroles du psalmiste : *Un autre héri« tera de la couronne, ses femmes seront veuves, ses en« fants seront orphelins.*

« Rome devint grande et puissante ; elle se peupla « de citoyens riches et habiles, grâce à un bon gouver« nement et à la paix (1). Quand elle se fut déterminée « à la première guerre Punique, il y eut une grande « destruction d'hommes et de richesses. Scipion la sauva ; « mais enfin la lassitude, l'épuisement, un désir inquiet « du changement, succédèrent à tant de combats, et « César devint le tyran de sa patrie. On voit la même « chose à Florence ; les gens de guerre ravissent aux « citoyens leurs biens et la liberté. Les citoyens obéis-

(1) Cet exemple est assez mal choisi. On sait que peu de peuples ont été si souvent et si longtemps en guerre que les Romains.

« sent à ceux dont ils étaient les maîtres, aux hommes « de la campagne, aux prolétaires, à la soldatesque. « C'est ce qu'on verra chez nous.

« Pise était devenue puissante et heureuse par les « mêmes moyens. Elle convoita le bien d'autrui, elle « fit la guerre; elle devint pauvre, fut en proie aux « factions que le duc y fomenta, vit des citoyens as- « pirer à devenir maîtres, et finit par être sujette de la « plus vile populace de l'Italie, de Florence. Pareille « honte est réservée aux Florentins. Déjà épuisés, « divisés, les tyrans se succèdent chez eux. Autant « nous en arrivera, François Foscari, si nous écoutons « vos conseils. Jeune homme, ce n'est pas tout de faire « de belles harangues, il faut de l'expérience et de la « gravité. Apprenez que Florence n'est point le port « de Venise, et qu'il y a cinq journées de marche de « son rivage à nos extrêmes frontières. Notre voisin, « c'est le duc de Milan, c'est celui-là qui doit être l'ob- « jet de notre attention; parce qu'en moins d'un jour « on arrive de nos villes de Vérone et de Crémone à « une place importante qui est à lui, à Brescia. Gênes, « qu'il gouverne, est redoutable sur mer; elle pourrait « nous nuire. Il faut donc nous maintenir en bonne « harmonie avec lui. Si les Génois nous attaquent, « nous aurons pour nous la justice, et nous saurons « combattre eux et le duc. Les montagnes du Véronais « sont un rempart contre le seigneur de Milan. Cette « province a su se défendre elle-même, grâce à l'Adige « et à ses marais. Nous y avons une population plus « que suffisante pour rassembler facilement trois mille « hommes, qui resisteraient à toutes les forces du duc.

« Conservons la paix avec lui. S'il envahit Florence, « s'il soumet les Florentins, qu'en arrivera-t-il? que « ces peuples, accoutumés à la république, quitteront « leur ville, qu'ils viendront habiter Venise, qu'ils y « porteront leur industrie, leur art de fabriquer des « étoffes de laine et de soie. Florence demeurera sans « manufactures, comme il arriva à Lucques, et nous « verrons croître notre prospérité. Je le répète encore, « conservons la paix.

« Répondez, François Foscari : si vous possédiez un « jardin qui vous produisît tous les ans du froment « pour nourrir cinq cents personnes, et qu'il vous en « restât encore à vendre; si vous y recueilliez du vin, « des légumes et des fruits de toute espèce; si vous y « aviez des bestiaux, des fromages, des œufs, du pois- « son, en assez grande quantité pour suffire à cinq cents « personnes et pour fournir encore un gros revenu (1); « si ce jardin ne vous occasionnait aucune dépense pour « sa conservation, et qu'un matin on vînt vous dire : « Seigneur François, vos ennemis sont allés sur la place, « ils ont rassemblé cinq cents mariniers, ils les ont ar- « més de cinq cents serpes, et ils les ont payés pour « aller couper vos arbres et vos vignes. Cent paysans, « cent paires de bœufs, sont payés par vos ennemis « pour aller détruire vos récoltes et exterminer tous « les animaux qui sont dans votre jardin. Que feriez- « vous si vous étiez sage? Vous ne souffririez pas la « dévastation de votre bien; vous iriez à la maison,

(1) L'orateur à chaque espèce de produit répète la formule : « Pour nourrir cinq cents personnes et pour en avoir encore à vendre. »

« vous prendriez de l'or tant qu'il en faudrait pour payer « mille hommes avec lesquels vous marcheriez à la ren- « contre de vos ennemis. Mais, au contraire, si on vous « voyait payer vous-mêmes les cinq cents mariniers et « les cent paysans chargés de dévaster votre jardin, « vous passeriez pour un insensé.

« Eh bien, la situation où je vous suppose est pré- « cisément la nôtre. J'ai fait faire le relevé des produits « de notre commerce.

« Toutes les semaines il nous arrive de Milan « dix-sept ou dix-huit mille ducats, ce qui fait « par an. . . . . 900,000 ducats

« De Monza mille par semaine, et « par an.	52,000
« De Côme deux mille par semaine, « et par an.	104,000
« D'Alexandrie mille par semaine, « et par an.	52,000
« De Tortone et de Novarre deux « mille par semaine, et par an. . . .	104,000
« De Pavie deux mille par semaine, « et par an.	104,000
« De Crémone deux mille par se- « maine, et par an.	104,000
« De Bergame quinze cents par se- « maine, et par an.	78,000
« De Parme deux mille par semaine, « et par an.	104,000
« De Plaisance mille par semaine, « et par an.	52,000
	1,654,000

« Ce qui constate évidemment ce résultat, c'est l'a-
« veu de tous les banquiers, qui déclarent que tous les
« ans le Milanais a seize cent mille ducats à nous sol-
« der. Trouvez-vous que ce soit là un assez beau jardin,
« dont Venise jouit sans qu'il lui occasionne aucune
« dépense?

« Tortone et Novarre emploient par an six mille
« pièces de drap, qui, à quinze ducats la pièce,
« font. . . . . 90,000 ducats.
« Pavie, trois mille pièces. 45,000
« Milan, quatre mille pièces de drap
« fin, à trente ducats la pièce. 120,000
« Côme, douze mille pièces, à quinze
« ducats. 180,000
« Monza, six mille pièces. 90,000
« Brescia, cinq mille pièces. . . . 75,000
« Bergame, dix mille pièces, à sept
« ducats. 70,000
« Crémone, quarante mille pièces de
« futaine, à quatre ducats et un quart la
« pièce. 170,000
« Parme, quatre mille pièces de drap,
« à quinze ducats. 60,000
« En tout, quatre-vingt-quatorze mille
« pièces, et. . . . . 900,000 ducats.

« Les droits d'entrée et de sortie, à un ducat seule-
« ment par pièce, nous produisent. . . 200,000 ducats.

« Nous faisons avec la Lombardie un commerce dont
« on évalue la somme à 28,800,000 ducats. Trouvez-
« vous que Venise ait là un assez beau jardin?

« Viennent ensuites les chanvres (1) pour la somme « de.	100,000 ducats.
« Les Lombards achètent de vous « tous les ans cinq mille milliers de « coton, pour.	250,000
« Vingt mille quintaux de fil (ou « peut-être de coton filé), à quinze et « vingt ducats le cent.	30,000
« Quatre mille milliers de laine de « Catalogne, à soixante ducats par « mille (2).	120,000
« Autant de France.	120,000
« Étoffes d'or et de soie, pour. . .	250,000
« Trois mille charges de poivre, à « cent ducats la charge.	300,000
« Quatre cents fardes de cannelle, « à cent soixante ducats la farde. . .	64,000
« Deux cents milliers de gingembre, « à quarante ducats le millier. . . .	8,000
« Des sucres taxés depuis deux et « trois jusqu'à quinze ducats le cent, « pour.	95,000
« Autres marchandises pour coudre « et broder.	30,000
« Quatre mille milliers de bois de	
A reporter.	1,367,000

(1) *Canepani*; je ne suis pas sûr d'avoir traduit ce mot bien exactement. Suivant Ducange, *canepinus* ou *canabinus vestimentum de panno canepino grossissimo*, vient de *canava*, qu'il explique par *pro canabi seu tela canabina*.

(2) Il doit ici y avoir une erreur de chiffres dans l'édition de Sanuto donnée par Muratori, car le calcul n'est pas exact.

Report.	1,367,000 ducats.
« teinture (1), à trente ducats le mil- « lier.	120,000
« Graines et Endachi (2).	50,000
« Savons.	250,000
« Esclaves.	30,000
	1,817,000 ducats.

« Je ne compte pas le produit de la vente du sel (3). « Convenez qu'un tel commerce est une belle terre. Con- « sidérez combien de vaisseaux le mouvement de toutes « ces marchandises entretient en activité, soit pour les « porter en Lombardie, soit pour aller les chercher en « Syrie, dans la Romanie, en Catalogne, en Flandres, « en Chypre, en Sicile, sur tous les points du monde. « Venise gagne deux et demi, trois pour cent sur le frêt. « Voyez combien de gens vivent de ce mouvement : « courtiers, ouvriers, matelots, des milliers de familles, « et enfin les marchands, dont le bénéfice ne s'élève « pas à moins de six cent mille ducats.

« Voilà ce que vous produit votre jardin. Êtes-vous « d'avis de le détruire? Vraiment non; mais il faut le « défendre contre qui viendra l'attaquer.

« Nous n'avons qu'à prendre le parti que nous pro- « pose notre jeune procurateur, à déclarer la guerre « au duc de Milan : ce sera comme si nous le forcions

(1) *Verzino.* Les dictionnaires traduisent ce mot par bois de Brésil. L'Amérique n'était pas encore découverte; mais ce bois était connu et nommé ainsi avant que le Brésil fût découvert.

(2) *Endachi.* Plante qui sert à la teinture.

(3) Le comte FILIASI, dans ses *Recherches sur le Commerce de Venise*, p. 70, évalue le produit du sel à un million de ducats.

« de payer des hommes armés de serpes pour venir dé-
« vaster notre jardin. De notre côté, il faudra que nous
« armions des gens pour nous défendre. Nos terres se-
« ront ravagées, nos villes seront incendiées, nos ci-
« toyens ruinés. Dieu sait ce que nous voudrions faire
« sur les terres du duc; mais peut-être trouvera-t-il
« le moyen de les défendre, et nous n'aurions obtenu
« que la dévastation des nôtres.

« Que vaudront alors nos marchandises, nos étoffes
« d'or et de soie? Personne ne les achetera. Or sachez
« que tous les ans Vérone vous demande deux cents
« pièces d'étoffes d'or, d'argent et de soie. . 200
« Vicence. 120
« Padoue. 200
« Trévise. 120
« Le Frioul. 50
« Feltre et Bellune. 12

702

« Que vous fournissez tous les ans à ces divers pays :

« 400 charges de poivre,
« 120 fardes de cannelle,
« 100 milliers de gingembre,
« 100 milliers de sucre,
« 200 pains de cire.

« Si nous détruisons leurs récoltes, comment pour-
« raient-ils acheter toutes les marchandises dont Ve-
« nise abonde? Les Milanais eux-mêmes, obligés de
« payer une armée, n'auraient plus le moyen de nous
« faire des achats; ce serait la ruine de notre ville. Il-
« lustrissimes seigneurs, autorisez-nous à répondre aux

« ambassadeurs de Florence, en les exhortant à la paix « et en les engageant à solliciter de nouveau des pou- « voirs pour la négocier.

« Nous avons vu l'ancien duc de Milan, Galéas Ma- « rie, après avoir conquis toute la Lombardie, la Ro- « magne, la campagne de Rome, et toute la Toscane, « à l'exception de Florence, réduit, par l'épuisement « de ses finances, à rester dans l'inaction pendant cinq « ans, et à ne pouvoir payer les gages de ses ser- « viteurs. C'est là le résultat inévitable de la guerre. « Si vous restez en paix, vous amasserez tant de riches- « ses que vous serez redoutables à tout le monde, et « Dieu vous protégera.

« Je vous répète ce que je vous ai dit il y a un an. « Si vous voulez la paix, espérons que Dieu, Notre- « Dame et messire saint Marc vous permettront d'en « jouir. C'est le premier des biens. »

Cette éloquence n'est pas celle des orateurs de l'antiquité, on y retrouve le mauvais goût du siècle; mais il y a aussi beaucoup de raison, beaucoup de faits. Elle convainquit plutôt qu'elle n'entraîna l'auditoire, et les ambassadeurs florentins reçurent pour toute réponse des conseils pacifiques, dont ils ne profitèrent point. Le jeune procurateur que Moncenigo reprenait avec tant d'autorité avait cependant alors près de cinquante ans, ce qui donne une idée de l'influence et du respect dont jouissaient ces graves personnages blanchis dans les conseils de la république.

Au mois de janvier de l'année suivante les Florentins vinrent renouveler leurs sollicitations, disant que si Venise ne venait point à leur secours, ils feraient comme Samson, qu'ils ébranleraient la colonne, pour

renverser le temple, et écraser leurs ennemis avec eux; et que s'ils étaient vaincus, leur servitude entraînerait infailliblement celle de toute l'Italie. Le doge convoqua le conseil, et dit (1) :

IV. Troisième discours du même.

« Seigneurs, vous voyez tous les ans un grand nom-« bre de familles venir des diverses parties de l'Italie « s'établir sur votre territoire. Elles y transportent leurs « biens, leur industrie. Elles viennent y chercher la « paix. Si vous préférez la guerre, il faudra renoncer « à ces inappréciables avantages. Vous verrez tous ces « nouveaux citoyens aller chercher leur sûreté ailleurs. « — Mais les Florentins se soumettront au duc de Mi-« lan. — Eh bien, tant pis pour eux! ce sont leurs af-« faires. Pour nous, nous aurons toujours la justice de « notre côté. Ils ont fait des dépenses énormes; ils sont « épuisés, endettés. Nous, nous sommes dans un état « prospère, nous avons un capital d'environ dix millions « de ducats, qui nous procure un bénéfice de quatre « millions. Nous ne pouvons que vous exhorter à con-« server la paix, à ne rien craindre et à vous méfier « des Florentins. Rappelez-vous qu'il y a un siècle ils « vous entraînèrent dans la guerre contre la maison de « la Scala; qu'ils vous demandèrent un prêt de cinq « cent mille ducats, et que lorsque vous les leur eûtes « fournis, ils firent leur paix séparée. Rappelez-vous « qu'en 1412 ils fournirent aux Hongrois un général « qui fit éprouver de grandes pertes à notre république. « Nous ne nous étonnons point de voir un jeune pro-

(1) Voici le texte qui prouve que c'est le doge lui-même qui est l'auteur de ce manuscrit, copié par Sanuto : « Per modo che noi chiamamo il consiglio, e a' que' notificamo tutte queste cose ch' eglino aveano dette; poi parlammo : Signori, voi vedete, etc. »

« curateur embrasser une opinion contraire. Sa partia-
« lité pour les Florentins lui fait oublier que dans cette
« affaire la justice est du côté du seigneur de Milan. Ils
« suscitent la guerre, ils ont tort. Ils peuvent conserver
« la paix, ils ne le veulent pas : ils cherchent à nous en-
« traîner, pour nous laisser ensuite seuls. Ils nous de-
« mandent de l'argent pour en acheter les possessions des
« autres, comme ils firent en 1333.

« Vous avez désiré connaître le montant des revenus
« que nous tirons du pays conquis depuis Vérone jus-
« qu'à Mestre. Ils s'élèvent à quatre cent soixante-quatre
« mille ducats. Quant aux dépenses, elles sont couvertes
« par les recettes. Si nous faisons la guerre, il faudra
« payer des subsides ; si nous portons nos troupes au delà
« de Vérone, il y aura d'énormes dépenses, qui seront
« suivies de tristes destructions, et nous verrons crouler
« la chambre des emprunts. Le plus sage est de garder
« ce que nous avons. Ce qui me reste à dire, je ne l'a-
« joute point pour me vanter ; écoutez vos capitaines
« qui reviennent d'Aigues-Mortes, de Flandres, écou-
« tez vos ambassadeurs, vos consuls, vos marchands ;
« tous vous disent : Seigneurs, vous avez un prince
« sage, équitable, qui vous a conservé la paix. Vous
« êtes les seuls à qui la terre et les mers soient égale-
« ment ouvertes. Vous êtes le canal de toutes les ri-
« chesses ; vous approvisionnez le monde entier. Tout
« l'univers s'intéresse à votre prospérité. Tout l'or du
« monde arrive chez vous. Heureux tant que vous
« conserverez ce prince pacifique, si vous suivez ses
« sages conseils. L'Europe entière, d'autres contrées
« même sont en feu. La guerre ravage toute l'Italie,
« la France, l'Espagne, la Catalogne, l'Angleterre, la

« Bourgogne, la Perse, la Russie et la Hongrie. Vous, « vous n'êtes en état d'hostilité que contre les infi- « dèles. Tant qu'il me restera un souffle de vie, je « persisterai dans ce système, qu'il faut aimer la paix. »

V. Son exhortation aux sénateurs avant sa mort.

L'autorité de ce prince de quatre-vingts ans rendit vains tous les efforts des partisans de la guerre (1). Quelque temps après, au mois d'avril 1423, il sentit sa fin s'approcher, fit prier quelques sénateurs de se rendre auprès de lui, et leur parla de cette sorte (2):

« Seigneurs, je vous ai fait appeler, sentant que « Dieu m'a envoyé une maladie qui doit terminer mon « pèlerinage dans ce bas monde. J'ai invoqué humble- « ment la toute-puissance du Père, du Fils et du Saint- « Esprit, qui sont un Dieu en trois personnes, et spé- « cialement celle des trois personnes qui a daigné « revêtir une forme humaine, selon la doctrine de « frère Antoine de la Massa, notre prédicateur.

« Notre Seigneur recommande aux quarante et un « électeurs qui sont chargés de donner un chef à notre « république de défendre la religion chrétienne, d'ai- « mer la justice, et de conserver la paix.

« Ce sont là nos devoirs. Rendons grâces au Créa- « teur de toutes choses. Vous savez que pendant la « durée de mon administration nous avons amorti une « dette de quatre millions de ducats, qu'avait occa- « sionnée la guerre de Padoue. Nous nous sommes ef- « forcés de prendre des mesures pour que l'intérêt des « emprunts et toutes les charges publiques fussent ac-

(1) Marin Sanuto rapporte un autre discours de Moncenigo à Foscari, tendant à prouver par une longue parabole que les conquêtes ne sont pas profitables lorsque la dépense en absorbe les revenus.

(2) *Ibid.*

« quittés régulièrement de six en six mois; nous avons « eu le bonheur d'y réussir. Vous connaissez la pros- « périté de notre commerce, l'importance de notre « marine. Il ne tient qu'à vous de maintenir l'heureux « état de nos affaires, en priant le Tout-Puissant de « vous faire persévérer dans le système salutaire qu'il « avait daigné nous inspirer. Si vous y persistez, « vous deviendrez redoutables et possesseurs de toutes « les richesses du monde chrétien. Gardez-vous, « comme du feu, de toucher au bien d'autrui et de « faire la guerre injustement; Dieu vous en punirait.

« J'ai désiré conférer secrètement avec vous sur le « choix de celui que vous allez avoir à élire après ma « mort, pour le plus grand bien de notre république. « Plusieurs d'entre vous me paraissent disposés en fa- « veur de quelques-uns que je vais désigner. Marin Ca- « vallo en est digne par sa capacité et par sa vertu. On « peut en dire autant de François Bembo, de Pierre Lo- « rédan, de Jacques Trevisani, d'Antoine Contarini, « de Fantin Michieli, d'Albin Badouer; ce sont tous « hommes sages, capables, et d'un mérite éprouvé. « Quant à ceux qui proposent François Foscari, je « pense qu'ils n'y ont pas réfléchi mûrement. Dieu « vous préserve d'un tel choix. Si vous le faites, vous « aurez bientôt la guerre.

« Alors ceux qui avaient dix mille ducats n'en au- « ront plus que mille. Qui avait dix maisons sera ré- « duit à une, et ainsi du reste. Plus de biens, plus de « crédit, plus de réputation. De maîtres que vous étiez « vous vous trouverez sujets, et de qui? Des gens de « guerre, d'une soldatesque, de ces bandes que vous « soudoyez. Vous avez un grand nombre d'hommes

« capables de diriger les affaires de la guerre et du gou-
« vernement; des officiers éprouvés pour le comman-
« dement de vos flottes, huit capitaines à qui vous
« pourriez confier soixante galères; dix personnages
« dignes, par une longue expérience, de présider aux
« délibérations de vos conseils. Les étrangers ont sou-
« vent rendu hommage à votre sagesse, en prenant
« des arbitres parmi vous; persistez donc, pour vous
« et pour le bonheur de vos fils, dans ce système qui
« vous a procuré tant de prospérités. »

Ce grave personnage mourut quelques jours après. Sous son administration on avait commencé les bâtiments de la Bibliothèque de Saint-Marc, et reconstruit, sur un plan plus noble, le vieux palais, consumé autrefois par un incendie. Un décret, conseillé par le besoin de l'économie, défendait, sous peine d'amende, de proposer cette réparation. Le doge paya l'amende, et se chargea de proposer le rétablissement du principal édifice de Venise.

VI. François Foscari doge. 1423.

Aussitôt qu'il eut fermé les yeux, les quarante et un électeurs entrèrent au conclave pour lui donner un successeur. Les concurrents furent Marin Cavallo, Antoine Contarini, Léonard Moncenigo, procurateurs de Saint-Marc, François Bembo, Pierre Lorédan, celui qui avait gagné une bataille contre les Turcs, et ce François Foscari dont le dernier doge avait si fortement recommandé l'exclusion. Mais il faut savoir que ce procurateur, dont l'ambition ne s'était proposé rien moins que le dogat pour objet, avait employé les fonds de la procuratie à se faire des partisans, et en donnant des secours à un grand nombre de patriciens pauvres et en dotant leurs filles. On l'accusait d'avoir dépensé de

la sorte plus de trente mille ducats; aussi avait-il beaucoup de créatures (1).

Lorédan était celui des candidats qui paraissait d'abord avoir le plus de partisans. Ceux de Foscari usèrent d'adresse; ils commencèrent par ne donner que trois voix à leur candidat, mais à chaque scrutin ils lui en donnaient quelqu'une de plus; et ils avaient soin de répéter tout ce qui pouvait faire écarter les autres concurrents, sans manifester le dessein de faire prévaloir la faction de Foscari.

Ils opposaient à Cavallo son extrême vieillesse; à François Bembo, ses infirmités : il était boiteux; à Léonard Moncenigo, sa qualité de frère de l'ancien doge, ce qui pouvait être d'un dangereux exemple; à Contarini, sa nombreuse famille; il n'y avait rien à dire contre Lorédan : Albin Badouer, doyen de l'assemblée et l'un des partisans de Foscari, se chargea de le faire écarter.

Il avoua que c'était un habile homme de mer; qu'il jouissait de l'affection de tout ce qui tenait à ce service; mais il en conclut que c'était une raison pour ne pas l'élever au dogat, afin de ne pas se priver d'un amiral expérimenté, dans une occasion où il pourrait devenir nécessaire. Lorédan, qui était un des électeurs, fit lui-même un tableau de ses services. On alla aux voix; mais il eut moins de suffrages que dans les premiers scrutins.

Ensuite on en vint à parler de Foscari. Pierre Orio objecta que ce candidat était encore jeune, chargé de famille, marié pour la seconde fois; que sa femme lui

(1) Marin SANUTO, *Vite de' Duchi di Venezia.*

donnait un enfant de plus tous les ans, que sa fortune était au-dessous du médiocre, qu'il s'était déclaré ennemi de la paix : il rappela tout ce que Thomas Moncenigo avait dit contre lui. Foscari se défendit avec beaucoup de finesse, et exposa que sa fortune s'élevait à cent cinquante mille ducats.

Le conclave dura six jours : il y eut jusqu'à neuf scrutins sans que personne réunît la majorité, et sans que les voix pour Foscari s'élevassent au delà du nombre de seize. Enfin ceux qui le favorisaient secrètement se déclarèrent au dixième tour de scrutin, et il eut vingt-six voix.

Pour la proclamation de ce nouveau doge, on adopta une formule nouvelle, qui acheva d'effacer jusqu'au souvenir de la part que le peuple avait eue autrefois dans les élections. La formule usitée jusque alors avait été celle-ci : « Nous avons élu un tel pour doge, s'il vous « est agréable. » Le grand chancelier François de la Séga demanda : « Et si le peuple disait, Non, que fe- « riez-vous? » En conséquence il fut arrêté qu'on se bornerait à dire : « Nous avons élu doge un tel. »

Les services qu'Albin Badouer avait rendus au nouveau doge dans le conclave furent récompensés par son élévation à la dignité de procurateur, que l'élection de Foscari faisait vaquer.

Peste à Venise. 1425

Cette élection ranima l'espérance que les Florentins avaient conçue d'attirer les Vénitiens dans leur ligue contre le duc de Milan. Ils réitérèrent leurs ambassades; mais ce fut sans obtenir plus de succès, jusqu'au commencement de 1426. La seigneurie était liée par un traité avec Philippe-Marie Visconti. Cette considération n'eût été que d'une médiocre importance sans les autres

affaires qui occupaient la république. Dans son intérieur elle éprouvait une calamité qui l'avait déjà ravagée bien des fois. Dans l'intervalle du mois d'août au mois de décembre 1423, la peste moissonna quinze mille trois cents personnes. Ce fut alors qu'on s'occupa enfin de la construction d'un lazaret pour prévenir le retour de ce fléau.

Du côté de l'Orient, on avait des différends avec les despostes de Janina et de Morée; mais on parvint à les terminer par des traités.

VII. La république acquiert de l'empereur grec la ville de Salonique. 1423.

L'empereur grec, Jean Paléologue, toujours plus incapable d'arrêter les progrès des Turcs, vendait pièce à pièce des États qu'il ne pouvait défendre. Voyant le sultan Amurat maître d'une partie de la Macédoine, il imagina de lui opposer les Vénitiens, en cédant à ceux-ci la ville de Salonique (1), place forte défendue par quarante tours (2), peuplée de quarante mille âmes (3), importante par son commerce, située sur l'un des principaux golfes de l'Archipel, et à portée d'envoyer des secours à Négrepont. La république fit partir en même temps un corps de troupes pour aller prendre possession de ce port, et un ambassadeur pour expliquer au sultan que cette occupation d'une place sur laquelle il avait des vues n'était point un acte d'hostilité.

Cette acquisition brouille la république avec les Turcs.

Amurat, loin de recevoir le ministre vénitien, le fit arrêter, et s'avança pour faire le siége de Salonique; mais une flotte commandée par Pierre Lorédan vint ravitailler et secourir la place. Les Turcs, après s'être consumés en vains efforts, se virent obligés de lever

(1) SANUTO, *Vite de' Duchi, F. Foscari.*

(2) Mirabile per struttura di quaranta fortissime torri. (*Fatti Veneti*, di Francesco VERDIZOTTI, lib. XVIII.)

(3) SANUTO, *Vite de' Duchi, F. Foscari.*

le siége. Ils se jetèrent sur la Morée, dont ils saccagèrent quelques places. Les Vénitiens restèrent en possession de leur nouvelle acquisition, et l'empereur grec plus exposé que jamais au ressentiment du sultan. Mais la république ne pouvait espérer de rentrer dans les bonnes grâces d'Amurat. Ce fut en vain qu'on envoya de nouveaux ambassadeurs pour renouer les négociations avec lui. Sa première question était toujours : « As-tu des pouvoirs pour me rendre ma ville de Salonique ? » Et sur la réponse négative, il faisait jeter le ministre en prison. Cet état des choses dura cinq ans, c'est-à-dire depuis le 19 septembre 1423 jusqu'en 1429, que les Turcs surprirent cette place et la saccagèrent horriblement (1); après quoi le sultan voulut bien entendre des propositions de paix, et on convint que les relations commerciales seraient rétablies sur le même pied qu'auparavant. Cette défense de Salonique avait coûté à la république plus de sept cent mille ducats (2).

Les Turcs enlèvent Salonique aux Vénitiens. 1429.

VIII. François Carmagnole quitte le service du duc de Milan pour entrer au service de la république.

On était au plus fort de cette brouillerie, lorsqu'un orage, formé à la cour de Milan, jeta à Venise un de ces hommes qui semblent faits pour être un exemple des caprices de la fortune, et dont la destinée est d'influer sur le sort des États. François Buffo, fils d'un paysan de Carmagnole, avait d'abord servi comme soldat dans les troupes du duc de Milan. Ses exploits avaient attiré sur lui l'attention et l'admiration. On le désignait par le nom de sa ville natale. Le duc l'avança rapide-

(1) Voyez l'*Histoire turque* de SAADUD-DIN-MEHEMED HASSAN, traduite par GALLAND, *Règne d'Amurat II*. Man. de la Biblioth. du Roi. — N° 10,528.

(2) Marin SANUTO, *Vite de' Duchi*, *F. Foscari*.

ment, et trouva en lui une capacité égale à son courage. Le nom de Carmagnole devint si célèbre, que le prince ne crut pas déshonorer le sien en l'y associant, et François Carmagnole-Visconti devint, par son mariage avec une fille naturelle du duc, gendre de son maître, après avoir contribué à l'établir sur le trône.

Cette haute faveur, accordée au mérite, prouvait que le duc Philippe-Marie n'était point ingrat; mais il n'était pas non plus inaccessible aux soupçons, ni même à la jalousie. Le souvenir des services qu'il avait reçus de son général lui devint importun. Les courtisans ne manquèrent pas d'entretenir soigneusement une inimitié naissante, qui devait les délivrer d'un favori, aussi supérieur par son mérite qu'odieux par les grâces dont il était comblé. On veut bien tolérer un favori quand c'est le hasard qui l'a désigné : les faveurs du hasard n'humilient personne, elles encouragent, au contraire, les espérances de tout le monde; mais la gloire du mérite a quelque chose de désespérant pour la médiocrité. Bientôt Carmagnole eut de fréquentes occasions de sentir que son crédit, que le souvenir même de ses services n'existaient plus. Il osa s'en plaindre; et quand il voulut se présenter au duc pour obtenir une explication, ou au moins la permission de se justifier, il ne put parvenir à le voir. Alors, sentant que sa perte était résolue, il monta à cheval, sortit rapidement des États qu'il avait conquis à Visconti, et chercha un asile sur le territoire vénitien.

IX. Les Florentins et le duc de Milan réclament l'alliance de la république.

C'était à l'époque où une troisième ambassade des Florentins sollicitait de nouveau la république d'entrer dans la ligue formée contre le duc de Milan. Celui-ci, de son côté, avait envoyé des ministres à Venise pour

prévenir cette rupture. Ainsi la seigneurie voyait ces deux puissances plaider en quelque sorte leurs droits devant elle et se disputer son amitié.

Discours des Florentins.

Admis dans le conseil de la seigneurie, les envoyés de Florence s'exprimèrent à peu près en ces termes (1) : « Seigneurs, nous n'avons cessé de vous solliciter de « prendre part à la guerre contre le duc de Milan. Notre « intérêt réclame ce secours, nous ne le dissimulons « pas ; mais ne vous dissimulez pas non plus que l'in- « térêt de votre république vous conseille cette résolu- « tion. Déjà, faute d'avoir uni nos forces, Visconti s'est « emparé de toute la Lombardie ; vous avez refusé votre « secours aux Génois, ils l'ont reconnu pour maître. « Abandonnés par vous, nous succomberons, et le « voilà roi ! Bientôt à vos propres dépens vous le ferez « empereur (2).

« Depuis que sa maison est sur le trône, nous avons « eu à la combattre, et songez que vous avez les mêmes « droits que nous à son inimitié. Le duc est encore plus « irrité de notre indépendance que jaloux de notre « prospérité. C'est la passion commune à tous les princes « d'aspirer à détruire tout ce qui veut être libre autour « d'eux (3). Ne vous assurez point en votre puissance :

(1) *Historia Mediolanensis* Andreæ Billii. L. V. Ces harangues, dont je prends la substance, sont rapportées par Sabellicus, liv. IX de la 2e Décade, par Pierre Justiniani, dans son *Histoire de Venise*, liv. VI, et par Paul Morosini, *Histoire de Venise*, liv. XIX.

(2) *Histoire de François Sforce*, par Jean Simoneta, liv. IIe.

(3) Ici l'orateur cite Philippe de Macédoine, Mithridate et Carrare ; et l'ambassadeur milanais ne manque pas d'opposer à ces exemples ceux d'Attale, d'Hiéron, de Massinissa, etc. C'était l'esprit du temps. Les lettres venaient de renaître ; tout le monde croyait devoir affecter un grand savoir, et on ne croyait pas avoir donné de bonnes raisons si on ne citait des autorités prises chez les anciens.

« vous avez trop bien observé les progrès de la sienne « pour ne pas la juger dangereuse. Attendrez-vous « qu'elle soit devenue insurmontable, pour entreprendre « de l'arrêter lorsque vous vous trouverez seuls à lut- « ter contre elle ?

« Si nous vous pressons de nous secourir, c'est parce « que le péril est commun, c'est parce que nous sa- « vons prendre aussi notre part des charges de la guerre. « Il y a longtemps que nous soutenons celle-ci avec « d'immenses efforts. Elle nous coûte plus de deux mil- « lions de florins d'or, c'est-à-dire plus que ne vaut « la ville entière de Florence. Nous avons dépouillé de « leurs bijoux nos femmes et nos filles ; nous avons « dispersé nos richesses dans l'Italie, pour subvenir à « tant de dépenses. Mais il nous reste encore du sang « à répandre. Vous verrez si nous demandons à être se- « courus pour rester oisifs. Sauver notre liberté c'est « assurer la vôtre ; le danger qui nous presse vous « attend. Nous sommes autorisés à souscrire aux con- « ditions qu'il vous paraîtra juste de proposer pour cette « alliance. »

Discours des ambassadeurs milanais.

Les ambassadeurs milanais, à leur tour, obtinrent audience le lendemain. « Nous ne venons point, dirent- « ils, solliciter une amitié que vous avez jurée, et que « les procédés constants de la seigneurie nous garan- « tissent. La maison de Visconti est dès longtemps amie « de votre république ; vous avez prouvé la constance « de vos sentiments, pendant la minorité de nos princes « et les discordes civiles qui en ont été la suite. De son « côté, le duc Philippe-Marie a montré qu'il avait hé- « rité pour vous de tous les sentiments de ses pères. « Vous possédez Vérone, Vicence, Padoue, qui ont

« appartenu à sa maison. Devenu votre voisin, par « l'effet de vos conquêtes, il n'a eu avec vous aucun « différend. Il s'est montré juste, modéré, pacifique. « Vous appréciez sans doute ce qu'elles valent, ces im- « putations que l'on fait si gratuitement aux princes de « ne pouvoir souffrir des États libres dans leur voisi- « nage. Comme si des rapports d'amitié étaient impos- « sibles entre le gouvernement d'un seul et le gouver- « nement de plusieurs; comme si le témoignage de l'his- « toire ne réfutait pas ces vaines déclamations; comme « si la plus heureuse harmonie n'avait pas existé depuis « longtemps entre la seigneurie et les Visconti. Qu'a- « vons-nous à gagner les uns ou les autres dans cette « guerre? Quelle assurance avez-vous besoin de cher- « cher contre l'ambition qu'on reproche au duc de Mi- « lan? Mais qui peut lui reprocher cette ambition? Ce « n'est pas assurément votre république. Ce sont les Flo- « rentins, qui l'en accusent; et pourquoi? Parce qu'il « leur fait la guerre. Sans doute il la leur fait; mais s'ils « ont été les agresseurs, est-il raisonnable de lui re- « procher une rupture qu'il n'a pas dépendu de lui « d'éviter?

« Or, qui de vous ne se rappelle que le prétexte des « Florentins a été l'occupation de Forli par quelques « troupes du duc? Qui de vous ignore que cette occu- « pation n'était ni une prise de possession ni une mesure « hostile? que le duc envoyait prendre seulement l'ad- « ministration de Forli, comme exécuteur testamentaire « du prince décédé, à sa prière et au nom du prince « mineur? Et quel intérêt les Florentins avaient-ils dans « tout cela? Forli ne leur appartenait point.

« Ce sont donc les Florentins eux-mêmes qui l'ont

« forcé de porter ses armes au delà des Apennins, où
« aucun intérêt ne l'appelait. On l'a mis dans la né-
« cessité de se défendre : est-on en droit de se plain-
« dre de ce qu'il a pris l'offensive? est-il juste de voir
« dans ses succès la preuve de son ambition? Et
« ne faut-il pas plutôt y reconnaître un témoignage
« de la justice de sa cause, approuvée par le ciel
« même?

« Depuis que l'orgueil des Florentins a été confondu
« par nos victoires, le duc a manifesté sa modération.
« Plusieurs princes, notre saint-père le pape, votre ré-
« publique, se sont portés pour médiateurs; qui s'est
« refusé à la paix? Les Florentins.

« Que vous demandent-ils? D'attaquer un prince qui
« ne vous a donné aucun sujet de plainte. Que vous
« demande le duc? La continuation d'une amitié qu'il
« mérite. Un gouvernement aussi sage que le vôtre ne
« cherchera point à acquérir par une injustice une
« sûreté qu'il a déjà, qui jamais n'a été troublée, et
« que la guerre ne saurait lui garantir aussi bien que
« la paix. »

X. Carmagnole appelé dans le conseil. Son avis.

Ces raisons étaient assurément très-solides, surtout aux yeux de ceux qui se rappelaient les exhortations du vieux Moncenigo. Mais le doge actuel n'avait pu voir sans dépit son avis rejeté, censuré même, lorsqu'on avait délibéré sur cette affaire quelques années auparavant. La cause des Florentins était devenue la sienne. Il l'avait d'abord embrassée par ambition ou par politique, maintenant il y allait de sa vanité; il détermina le conseil à entendre Carmagnole. Déjà Foscari avait eu quelque influence sur l'accueil que la république avait fait à ce général. On lui avait donné un commandement

avec un traitement assez considérable (1). Mais un gouvernement comme celui de Venise ne pouvait pas accorder facilement sa confiance à un transfuge, à un favori disgracié, à un gendre du prince ennemi. Une tentative d'empoisonnement dont Carmagnole fut l'objet, et dont un scélérat de Milan fut reconnu coupable, prouva la réalité de la haine qui existait entre le duc et son ancien favori, et mérita à celui-ci d'être appelé dans les conférences où l'on traitait l'affaire des Florentins.

Il y parla en homme passionné, qui désire par-dessus tout une occasion de satisfaire sa vengeance (2). Il fit une vive peinture de l'ambition de Philippe-Marie. Le duc avait usurpé plusieurs provinces : Bergame et Brescia n'étaient que la dépouille d'un prince protégé de la république, enlevée injustement au mépris d'un traité, retenue au mépris des instances de la seigneurie. Visconti était un voisin dangereux sur le continent. Maître de Gênes, il pouvait devenir sur mer un rival redoutable. La guerre était donc juste, nécessaire, indispensable; elle offrait peu de périls et les espérances les mieux fondées de grands succès. Philippe-Marie était un ambitieux sans talents, sans force de caractère, un prince livré aux vains plaisirs d'une cour frivole. Ses fo-

(1) A' 25 del detto mese fù preso di condurre il conte Francesco Carmagnola con lancie 300, e per la sua provigione della sua persona dargli all' anno ducati 6,000, dovendo teneregli in casa sua cavalli 100 a sue spese. (SANUTO, *Vite de' Duchi*, *F. Foscari.*)

(2) Cominciò, come quello ch' era di natura collerico, a dir male di Filippo, con acerbissime parole. (*Historia Veneziana*, di P. GIUSTINIANO, lib. VI.)

Le discours de Carmagnole et celui que François Foscari prononça ensuite sont rapportés par André BIGLIA, dans son *Histoire de Milan*, liv. V.

lies autant que ses guerres avaient épuisé ses finances. Il avait tari ses ressources, affaibli son armée et aliéné l'affection de ses sujets.

« Et quelle affection pourrait-il mériter, s'écriait Car-« magnole, l'ingrat qui oublie que s'il est demeuré « tranquille possesseur du trône, c'est à moi qu'il le doit. « Je lui ai conquis Bergame, Brescia, Parme, Plaisance, « Novare, Verceil, Alexandrie, et Gênes. Pour prix « de tels services, il m'a disgracié, il a confisqué mes « biens, retenu ma femme, mes enfants, et payé un « empoisonneur pour me faire périr. Ah! sans doute, « il a raison de prévoir que mon épée doit lui être fa-« tale. Si la Providence a veillé sur mes jours, c'est « pour le malheur de l'ingrat, pour sa ruine. Heureux « de trouver une nouvelle patrie sur cette terre qui me « fut hospitalière, je ne demande que des armes, la « permission d'unir ma cause à la vôtre, et de vous « prouver ma reconnaissance. »

La chaleur du guerrier, son assurance, sa haine, se communiquèrent à tous ceux qui l'écoutaient. Le doge s'empressa d'ajouter que depuis que Visconti était sur le trône il n'avait cessé de s'agrandir; qu'après tant d'usurpations, il ne pouvait avoir renoncé sincèrement à Vicence, à Vérone, à Padoue, qui avaient été possédées par sa famille avant d'entrer dans le domaine de la république. C'était une absurdité de le supposer. Il fallait donc le considérer comme un ennemi; il était donc prudent de s'opposer à l'accroissement de sa puissance, et de saisir pour le combattre le moment où d'autres occupaient une partie de ses forces. Il fallait faire cause commune avec les Florentins.

Cet avis passa dans le grand conseil à une grande XI. La guerre

contre le duc de Milan est résolue. Diverses alliances. 1425.

majorité de suffrages. Le traité entre les deux républiques fut signé à la fin de novembre 1425. On y régla qu'on leverait à frais communs une armée de seize mille chevaux et de huit mille hommes d'infanterie ; que la flotte vénitienne remonterait le Pô, et seconderait les opérations des troupes de terre destinées à agir contre le Milanais ; qu'une flotte armée aux dépens des Florentins se porterait sur la côte de Gênes, où elle ferait une diversion.

Les conquêtes devaient être partagées de manière que tout ce qui se trouverait sur le revers des Apennins du côté de la Toscane restât à la république de Florence ; tout ce qui serait au nord de ces montagnes devait appartenir à Venise.

Enfin les deux parties contractantes prirent l'engagement réciproque de ne point faire de paix séparée (1).

Le roi d'Aragon, le duc de Savoie (2), les seigneurs de Ferrare et de Mantoue, la ville de Sienne et quelques familles génoises, mécontentes du gouvernement de Visconti, accédèrent à cette alliance.

Ainsi fut résolue cette guerre, dont j'ai cru devoir faire connaître soigneusement les prétextes ou les motifs, parce qu'elle eut une grande influence sur les destinées de l'État de Venise.

Le caractère qu'elle allait prendre fut indiqué par le choix du général. La république en confia la principale direction à François Carmagnole.

XII. Commence-

Quoique la déclaration de guerre eût été notifiée of-

(1) *Fatti Veneti*, di Francesco VERDIZZOTTI, lib. XVIII ; *Historia di Venezia*, di Paolo MOROSINI, lib. XIX ; LE POGGE, *Histoire de Florence*, liv. V.

(2) *Codex Italiæ diplomaticus*, LUNIG, tom. II, pars II, sect. VI, 21.

ficiellement au mois de janvier 1426, les hostilités ne commencèrent que vers le milieu du mois de mars. Cet intervalle fut employé à recruter les troupes mercenaires avec lesquelles Carmagnole devait attaquer la Lombardie, et à armer l'escadre destinée à entrer dans le Pô. Il fut levé un emprunt forcé de 43,600 ducats (1). Ce n'était pas sans doute de quoi subvenir aux frais de la guerre.

ment des hostilités. Composition des armées. 1426.

La guerre était alors fort dispendieuse. Ces compagnies d'aventure, formées des débris des armées allemandes, avaient trouvé qu'il n'y avait pas de meilleur parti pour elles que de rester en Italie, où la multitude des principautés et des factions leur assurait toujours de l'emploi, et où la bonté du pays leur promettait des richesses. Le gouvernement sacerdotal, les petites républiques de bourgeois, non moins inhabiles au métier des armes, les princes nouveaux et encore mal affermis, devaient implorer continuellement le secours de ces étrangers, qui se vendaient au plus offrant. Un historien (2) fait remarquer qu'à cette époque les Ursins, les Saint-Severin, les Malatesta, les Carmagnole et autres chefs de gendarmes retiraient en grande partie le plus clair du produit de l'industrie florentine, du commerce de Venise, et de la daterie romaine. Les chefs de

(1) Furono obbligati i cittadini alli soliti imprestiti, con assegnamento annuo di uno per cento, de' quali si cavo 43,600 ducati. (*Historia di Venezia,* di Paolo Morosini, lib. XIX.)

On veut que cela signifie que l'intérêt de cet emprunt était fixé à un pour cent. Je ne saurais expliquer comment l'intérêt était si faible, surtout dans un pays où les fonds publics perdaient depuis longtemps, et étaient, dans ce moment, à quarante pour cent au-dessous de leur valeur nominale.

(2) Denina, *Révolutions d'Italie,* liv. XVIII, ch. III.

ces bandes étaient des entrepreneurs de guerre; indifférents dans toutes les querelles, s'attaquant sans passion, intéressés seulement à conserver leurs hommes, et par conséquent combattant mollement, cherchant à éviter les affaires décisives, pour faire durer ces divisions, qui les rendaient nécessaires et leur donnaient occasion de devenir plus exigeants. Opposés alternativement l'un à l'autre, ils n'avaient garde de chercher à se détruire (1). Un capitaine vainqueur qui aurait retenu prisonnière la compagnie d'un autre l'aurait ruiné, et devait s'attendre à être à son tour traité avec la même rigueur. Toutes ces circonstances avaient introduit parmi ces bandes guerrières une sorte de droit des gens indépendant du droit politique, et souvent opposé aux intérêts des États dont elles soutenaient la cause. L'habitude de changer de parti avait rendu les trahisons moins déshonorantes, l'avarice les rendait fréquentes. La guerre n'était plus qu'un métier fait par des stipendiaires; les hommes domiciliés ne trouvaient point

(1) Machiavel explique fort bien l'origine et le résultat de ce système de milices : « L'Italie, dit-il, leur dut d'être envahie par Charles VIII, dévastée par Louis XII, opprimée par Ferdinand, et insultée par les Suisses. Les chefs de ces bandes, ne pouvant lever un grand nombre d'hommes, commencèrent par décréditer l'infanterie; la solde de quelques cents chevaux, qu'ils louaient fort cher, leur procurait plus de bénéfice. On les en crut; et sur une armée de vingt mille hommes il n'y avait pas quelquefois deux mille fantassins. Outre cela, pour éviter des pertes, et pour recruter plus facilement, ils imaginèrent de dispenser leurs soldats des fatigues et même des dangers : plus de combats de nuit, plus de campagnes d'hiver. On se dispensait de faire des retranchements, on évitait de se tuer dans la mêlée, on se battait pour se prendre des armes, des chevaux; et quand on avait fait des prisonniers, on se bornait à les dépouiller, et on se les renvoyait sans rançon. Ce fut ce bizarre droit de la guerre qui rendit l'Italie esclave et méprisable. » Le Prince, ch. XII.

d'honneur à se mêler dans ces bandes d'aventuriers. Les nobles tâchaient de conserver quelque puissance dans leurs terres, dont ils ne pouvaient par conséquent s'éloigner. Les citadins cherchaient à s'enrichir par le commerce, surtout par le commerce d'outre-mer; aussi le service maritime était-il resté constamment en honneur, parce qu'il était fait par des nationaux. Le peuple n'était point enrôlé, parce que les souverains le craignaient et n'étaient pas assez riches pour entretenir des troupes régulières.

On a beau faire : puisqu'on exige pour la guerre les efforts des hommes, le sacrifice de leur repos et de leur vie, il faut bien déterminer ces efforts, ces sacrifices par le sentiment de l'intérêt. Là où cet intérêt est évident, immédiat, on peut obtenir le concours spontané de toute une population; là où fermentent l'esprit de faction ou l'enthousiasme religieux, la fureur des passions suffit pour mettre les armes et la torche à la main de tous les hommes; mais quand il s'agit seulement de la rivalité de deux princes, des calculs de la politique, des vues ambitieuses d'un gouvernement, comment espérer que la population veuille y prendre part? Cela est impossible, surtout dans les petits États. A mesure que de grands gouvernements se sont organisés, ils ont formé des corps de troupes permanents, et cela n'a été praticable qu'après l'établissement d'un système d'administration qui assurait au prince un revenu fixe, employé tout entier à conserver cette force mercenaire. Mais, étrangères ou indigènes, les troupes régulières sont d'autant plus à la disposition du prince qu'elles sont plus détachées de la population; aussi s'efforce-t-on sans cesse de leur créer des intérêts à part; aussi se

trouvent-elles toujours insuffisantes quand elles sont en opposition avec le vœu général, ou quand l'existence nationale est menacée. En définitive, il n'y a de guerre nationale que pour des intérêts nationaux.

Ce n'était pas pour de tels intérêts que l'on combattait en Italie. Il s'agissait de savoir si le duc de Milan satisferait son ambition en étendant ses conquêtes dans la Romagne. Ses adversaires n'avaient qu'un intérêt plus ou moins direct à arrêter ses progrès : le roi d'Aragon voulait forcer Visconti à lui céder la Corse, que celui-ci prétendait être une dépendance de Gênes; le duc de Savoie convoitait Verceil; les seigneurs de Ferrare et de Mantoue cédaient à l'influence de leurs voisins; et quant aux Vénitiens, il était évident qu'en entrant dans cette ligue ils avaient été bien moins décidés par la crainte qu'entraînés par l'ambition.

Le duc, menacé par tous ses voisins, soudoyait, du fond de son palais, quatre chefs de bande qui avaient alors une grande réputation, Ange de la Pergola, Nicolas Piccinino, Guido Torello, enfin François Sforce, fils naturel d'un paysan de Cotignola, et le second d'une race de héros que la fortune destinait au trône.

Les Vénitiens avaient dans leur armée deux parents de ce même Sforce.

On raconte que le premier Sforce, dont le vrai nom était Attendolo, étant occupé à travailler à la terre, vit passer des recruteurs, qui lui proposèrent de s'engager; il hésitait, et, comme dans les mœurs de ce siècle la superstition trouvait place partout, il voulut consulter le sort sur le parti qu'il avait à prendre. « Je vais « jeter ma pioche sur ce chêne, dit-il : si l'arbre la re- « tient, c'est signe que Dieu veut que je me fasse sol-

« dat. » La pioche resta dans les branches : le paysan s'enrôla dans une compagnie d'aventure, devint condottiere, général illustre, prince; et son petit-fils disait à Paul Jove, dans le palais de Milan : « Vous voyez « bien ces trésors, ces gardes, cette pompe; je dois « tout cela à la branche du chêne qui retint en l'air « la pioche de mon grand-père. »

Tous ces capitaines conduisaient des compagnies plus ou moins nombreuses de cavaliers couverts de fer. Cette cavalerie était considérée comme la principale force des armées; on méprisait encore l'infanterie; on oubliait ce qu'elle avait été chez les anciens. C'était dans l'infanterie qu'on jetait les milices. On n'en avait pas même un nombre proportionné à celui des troupes à cheval. L'armée vénitienne, dans cette guerre, n'avait que huit mille fantassins sur seize mille gendarmes. Celle du duc de Milan était à peu près d'égale force. De part et d'autre, on prodigua les trésors pour rassembler des gens de guerre et des chevaux. On compta jusqu'à soixante-dix mille combattants dans une petite province, et l'artillerie, dont on n'avait pas encore perfectionné l'usage, était par cette raison tellement multipliée, que les Milanais perdirent jusqu'à cent soixante-dix-huit pièces de canon dans un de leurs camps. Ces circonstances expliquent le peu de mobilité des armées, la difficulté de les faire subsister et de trouver un terrain pour combattre.

Les troupes de Visconti étaient encore dans la Romagne. Carmagnole voulut profiter de leur absence, et commencer ses conquêtes par l'essai d'une séduction qui devait lui livrer Brescia.

XIII. Carmagnole surprend la ville de Brescia. 1426.

Cette place, ancienne colonie romaine, ravagée par

les barbares, qui envahirent successivement l'Italie, avait ensuite fait partie du royaume de Lombardie, dont elle avait partagé les vicissitudes. Elle était entrée dans la ligue des villes qui s'étaient confédérées pour s'affranchir du joug de l'empereur Frédéric Barberousse. De là résultèrent pour elle la nécessité et le malheur de prendre part à toutes les discordes excitées en Italie par l'ambition rivale des empereurs et des papes. Elle arbora tour à tour l'étendard des Guelfes et des Gibelins. Elle fut cruellement châtiée par l'empereur Henri VI, qui l'avait même condamnée à voir passer la charrue sur ses murs (1); ensuite elle tomba sous la domination des princes de la Scala, auxquels elle fut arrachée par le seigneur de Milan, allié dans cette guerre de la république de Venise. Adolphe Malatesta s'en était emparé pendant la minorité des fils de Galéas Visconti. Enfin le duc Philippe-Marie l'avait recouvrée en 1421.

Il y avait à peine cinq ans que ce prince la gouvernait, et il ne paraît pas que ce fût avec cette douceur qui peut seule concilier l'affection de nouveaux sujets. D'un autre côté, les factions guelfe et gibeline y subsistaient encore; et, par une suite de leurs anciennes haines, elles habitaient des quartiers séparés, qu'elles avaient même fortifiés par des enceintes de murs; de sorte que cette ville était réellement formée de deux. Les Guelfes occupaient la ville basse, les Gibelins la ville haute, que plusieurs forts et la citadelle dominaient.

Carmagnole avait conservé des relations avec le parti

(1) Quindi puote attestar il giureconsulto Bartolo aver letta sentenza di Enrico, poi rivocata, che condannava Breschia all' aratro. (*Storia civile Veneziana*, da Vittor SANDI, lib. VII, cap. I, art. 2.)

guelfe, ennemi de la maison de Visconti; ceux avec qui il avait pratiqué des intelligences, parmi lesquels on comptait deux membres de la famille Avogadro, très-considérable dans le pays (1), lui promirent de lui ouvrir une des portes de la ville.

Un détachement de ses troupes, que douze mille hommes suivaient de près, arriva tout à coup sous les murs de Brescia, dans la nuit du 17 mars 1426. La porte fut ouverte, les troupes vénitiennes se répandirent dans la ville basse; leurs partisans se joignirent à elles, mais la garnison milanaise se jeta dans les forts, et conserva même les portes qui conduisaient de la ville guelfe à la ville gibeline. Il restait donc à faire le siége de celle-ci, de tous les forts, de la citadelle, et en même temps il fallait songer à se défendre dans la ville guelfe, qu'on occupait. Dès qu'on eut appris à Venise l'entrée des troupes de la république dans Brescia, on crut d'abord que Carmagnole était entièrement maître de la place; mais quand on sut qu'il avait encore plusieurs siéges à faire et en même temps un siége à soutenir, on désespéra du succès de cette entreprise; cependant on lui envoya en diligence toutes les troupes dont on put disposer, et les commandants de Vicence et de Vérone reçurent ordre de lui faire parvenir des secours. Il allait en avoir besoin.

Deux mille hommes de cavalerie, qui étaient à peu près tout ce qui restait des troupes milanaises dans la Lombardie, se portèrent sur-le-champ dans les environs de Brescia, pour tenter d'y pénétrer. Le duc avait rappelé son armée de la Romagne; elle s'avançait à

(1) *Hist. de Mantoue*, de Barthelemi PLATINA, liv. V.

grandes journées. Carmagnole profita de ce délai pour envoyer des détachements, qui s'emparèrent de quelques points fortifiés dans le pays vers le lac de Garde; et, pour se mettre en état de se tenir dans sa nouvelle position, il commença par séparer la ville qu'il occupait de la forteresse voisine, en creusant un fossé large et profond, qui le mettait à l'abri des sorties d'une garnison nombreuse et vaillamment commandée (1). Mais ce n'était rien encore : il avait à empêcher la communication des assiégés avec l'armée qui venait à leur secours.

XIV. Il assiège les châteaux. Ouvrage de circonvallation mémorable.

Pour cela il entreprit un des plus grands ouvrages de campagne dont l'histoire militaire fasse mention, et dont jusqu'à lui on n'avait point vu de modèle. Il traça une double ligne de circonvallation qui enveloppait les forts, la citadelle, les deux villes, et qui devait rendre toute communication impossible entre la place et la campagne, à moins de forcer ce passage à travers les deux fossés qui le défendaient. Or, ces fossés avaient vingt pieds de large, douze pieds de profondeur, et présentaient un escarpement formé de terre, de fascines, affermi par des madriers, et défendu par des tours élevées de distance en distance. Les historiens ne sont point d'accord sur l'étendue de cet ouvrage; suivant quelques-uns, il avait cinq milles de développement.

On conçoit que de pareils travaux ne pouvaient être terminés en quelques jours par une armée qui avait à repousser les secours qui voulaient entrer dans la place,

(1) Ce commandant paraîtrait être François Sforce, d'après SANUTO, *Vite de' Duchi*, *F. Foscari*. Verdizzotti le nomme Oldrado, et dit qu'il défendit la place *con la fortezza del petto et del luogo*. Sabellicus est du même avis.

à se garder elle-même contre de fréquentes sorties, et à faire plusieurs siéges à la fois. L'ouvrage ne pouvait être qu'ébauché à l'époque très-prochaine où l'armée milanaise allait se présenter pour secourir la ville. On se flattait que sa marche serait retardée par les rivières, et notamment par le Tanaro, dont le marquis de Ferrare s'était chargé de disputer le passage; mais il se laissa ou voulut se laisser tromper par le général Ange de la Pergola, qui jeta un pont sur ce fleuve sans être attaqué, et vint camper dans les premiers jours de mai devant les lignes de Carmagnole. Les succès de celui-ci s'étaient réduits à s'emparer de l'une des portes occupées jusque là par les Milanais.

L'armée du duc était forte de quinze mille gendarmes, c'est-à-dire au moins égale à celle des Vénitiens. Ceux-ci étaient à la vérité couverts par leurs retranchements encore très-imparfaits, mais ils avaient à faire face de deux côtés; ils étaient obligés d'occuper une grande circonférence, et ils ne pouvaient présenter une masse de forces sur plusieurs points à la fois. La garnison ne négligeait rien pour retarder les travaux des Vénitiens, et repoussait les assauts qu'ils lui livraient fréquemment. Heureusement pour ceux-ci, la rivalité des chefs qui commandaient l'armée du duc retarda l'attaque des lignes. François Sforce et Nicolas Piccinino opinaient pour tenter cette entreprise, mais Ange de la Pergola la jugea imprudente (1).

(1) Constans fama est culpa præfectorum Philippi eam urbem non esse recuperatam; nam cum liber aditus ad illam esset, facile fossam prohibituros fuisse aiunt, nisi certamen dignitatis inter eos ortum facultatem spatiumque perficiendi operis hosti per ignaviam præbuisset. (POGGII, *Hist. Florentinæ,* lib. V.)

Les ouvrages furent continués sous les yeux de l'armée milanaise. Quand elle entreprit de les forcer, il n'était plus temps. A la fin de mai la place n'était pas encore entièrement investie ; mais après quatre mois de travaux, qui ne furent interrompus ni la nuit ni le jour, les lignes présentaient partout une circonférence inattaquable ; les généraux de Philippe-Marie, abandonnant la garnison de Brescia à elle-même, s'éloignèrent pour aller commettre d'inutiles ravages dans les environs de Mantoue.

Dès la fin de mars une escadre vénitienne, commandée par François Bembo, s'était présentée à l'embouchure du Pô. Retardée d'abord par les eaux basses, elle avait ensuite remonté ce fleuve jusqu'à Crémone, dont elle avait rompu l'estacade et brûlé le pont. Vers la fin de juin, elle avait pénétré dans l'Adda, prenant quelques châteaux sur son passage. Enfin elle était venue insulter la place de Pavie, à l'embouchure du Tésin.

Le 28 juillet on arrêta à Venise un Brabançon, venu, disait-on, pour mettre le feu à l'arsenal. On répandit qu'il avait avoué son crime, et qu'il ne l'avait entrepris qu'à la persuasion du duc de Milan. Quoi qu'il en soit de la réalité de ces imputations, ce misérable fut écartelé, après avoir été traîné dans les rues à la queue d'un cheval fougeux.

Cependant l'armée de la république recevait des renforts. Le seigneur de Faenza, à la tête d'une compagnie de douze cents chevaux, Laurent de Catignola, qui en commandait neuf cents, et Georges Benzoni, avec trois cents lances, étaient arrivés au camp devant Brescia. Les défenseurs de la place, au contraire, étaient épuisés

par des combats continuels et par la disette. De quatorze cents hommes, ils se voyaient réduits à quatre cents.

Cette brave garnison, insuffisante pour garder une si vaste enceinte, n'en cédait les divers postes que pied à pied. Le 11 d'août elle avait été forcée d'abandonner la porte des Piles. Au commencement de septembre les Vénitiens occupèrent une autre porte et une partie de la ville haute, après un combat qui dura trois jours. Le 18 et le 19 un corps de huit mille Milanais vint attaquer les assiégeants, mais sans pouvoir parvenir à pénétrer jusqu'à la forteresse. Les assiégés firent une sortie quelques jours après. Enfin un des châteaux capitula le 13 octobre; les autres se rendirent successivement; et le 20 novembre la citadelle, après avoir été battue jour et nuit par l'artillerie pendant huit mois, offrit de se rendre si elle n'était pas secourue au bout de dix jours. Cette capitulation, pour laquelle on eut même soin de demander l'autorisation du duc de Milan, fut la cinquième que fit dans ce même siége le vaillant défenseur de cette place. Il sortit avec tous les honneurs de la guerre, à la tête de quelques hommes qui lui restaient, avec armes et bagages, exigeant même que les vainqueurs payassent ce qu'il était forcé de leur laisser, et libre, ainsi que tous les siens, d'aller rejoindre l'armée milanaise.

XV. Capitulation des forts.

C'est une douce satisfaction de voir les gens de cœur triompher de la mauvaise fortune.

La première surprise de Brescia avait été peu glorieuse pour Carmagnole; mais il se fit beaucoup d'honneur, pendant ce siége long et mémorable, par la vigueur de ses attaques, l'immensité de ses travaux et surtout par l'audace avec laquelle il se maintint dans

une position difficile. On doit rapporter au général florentin Nicolas de Tolentino, qui était un habile ingénieur, une partie du mérite, soit de l'invention, soit de l'exécution des grands ouvrages qui assurèrent la reddition de la place (1).

Le duc de Milan éprouva dans cette campagne les inconvénients attachés à l'emploi des troupes mercenaires. Les siennes ne firent que de médiocres efforts pour secourir Brescia; et au lieu d'attaquer ou au moins d'inquiéter Carmagnole dans ses lignes, elles perdirent le temps à piller le pays voisin.

XVI. Traité de paix. 1426.

Cependant, si la ville de Brescia était perdue, l'armée restait entière; il ne manquait au duc que d'avoir confiance en elle. Quatre généraux de réputation ne le rassuraient pas. D'un autre côté, la Toscane était dégarnie, le duc de Savoie inquiétait la frontière occidentale du Milanais. Visconti ne voyait dans toute l'Italie qu'un prince qui s'intéressait à son sort, c'était le pape Martin V; encore avait-il fallu acheter sa bienveillance par la cession des villes de Forli et d'Imola dans la Romagne. Ce pontife, l'un des plus ambitieux conquérants du domaine apostolique, protégeait chaudement le duc de Milan, parce que ce prince affectait d'embrasser avec zèle les intérêts de l'Église. Le pape s'entremit donc pour ramener la paix entre les parties belligérantes. Le légat qu'il envoya pour médiateur n'eut pas de peine à les concilier, puisque tout consistait à obtenir quelques sacrifices du duc de Milan, déjà saisi d'effroi. Il consentit, aussi promptement qu'on pouvait le désirer, à ce que le duc de Savoie gardât quelques châteaux de peu d'importance dont il venait de s'emparer.

(1) *Fatti Veneti*, di Francesco VERDIZZOTTI, lib. XVIII.

Les Florentins, le marquis de Ferrare et le seigneur de Mantoue n'avaient rien à réclamer : l'armée alliée n'avait fait aucune conquête au delà des Apennins ; mais le duc en avait retiré ses troupes, et ce ne fut pas un médiocre avantage pour les Florentins de voir leur pays délivré de cette invasion.

Quant aux Vénitiens, le duc de Milan leur cédait, non-seulement tous ses droits sur la ville de Brescia, mais encore toute la province dont cette ville était la capitale, la vallée de l'Oglio, appelée Val-Camonica, et la partie du Crémonais située sur la rive gauche de ce fleuve ; de sorte que les frontières de la république du côté du Milanais se trouvaient transportées du lac de Garde, au lac d'Iseo, et que l'Oglio devait marquer la nouvelle limite des deux États. Le duc accordait même aux Vénitiens un certain espace de terrain sur la rive droite de ce fleuve, avec la faculté d'y construire une tête de pont.

Ce traité fut signé le 30 décembre 1426. La famille de Carmagnole recouvra sa liberté, et vint s'établir à Venise. La république s'était empressée de récompenser les services de son général, en l'élevant au patriciat dès les premiers succès de cette campagne.

XVII. Organisation que le gouvernement vénitien donne à la ville de Brescia.

Le gouvernement vénitien, soit qu'il voulût s'attacher le peuple de Brescia, soit qu'il voulût composer avec d'anciennes habitudes, ou faire l'essai d'un nouveau système, donna à sa nouvelle conquête une forme d'administration différente du régime des autres provinces de la république.

On décida que le pays serait gouverné par deux patriciens que le sénat désignerait, l'un avec le titre de podestat, l'autre avec celui de capitaine. Ils étaient in-

vestis de la juridiction civile et criminelle, excepté en matière de fiefs.

Le podestat pouvait présider les divers tribunaux ; mais la ville avait pour son administration un conseil composé de ceux qui pendant trente-cinq ans au moins avaient partagé les charges réelles et personnelles de la cité. On se réservait cependant la faculté d'y associer ceux qui l'auraient mérité par d'importants services. On exigea que dans tous les cas les membres de ce conseil n'eussent point exercé, ni eux-mêmes, ni leur père, ni leur aïeul, une profession mécanique; il fallait aussi pour y être admis être âgé de trente ans et appartenir à une famille domiciliée depuis cinquante.

Cette assemblée se trouvait composée d'à peu près cinq cents habitants, qui dans l'origine se renouvelaient tous les ans, par la voie du scrutin.

Un autre conseil, moins nombreux, choisi par le sort dans le sein du conseil général, et renouvelé partiellement de deux mois en deux mois, s'occupait de la direction spéciale des affaires; de sorte que Brescia, comme Venise, avait deux réunions de ses principaux citoyens, dont l'une représentait le grand conseil, l'autre le sénat de la république, avec cette différence cependant qu'à Venise ces assemblées exerçaient le gouvernement et décidaient sur les impôts, sur les lois et sur les affaires politiques, tandis qu'à Brescia elles ne s'élevaient pas au-dessus des affaires de simple administration.

Pour rendre la ressemblance plus parfaite, on régla, trois ou quatre ans après la prise de possession de cette ville, que ceux qui se trouvaient composer le grand conseil en 1430 auraient seuls le droit d'en faire par-

tie à l'avenir, et le transmettraient à leur postérité.

Ainsi il y eut un patriciat dans cette province comme dans la capitale.

C'était de ces deux conseils que partait la direction de l'administration du pays; c'était par eux que se faisait le choix des juges et des divers agents de l'administration; outre ces deux conseils, il y en avait un troisième, pour les affaires contentieuses, composé uniquement de jurisconsultes gradués dans l'université de Padoue.

Enfin quelques-uns des habitants les plus considérables de cette province furent aggrégés au corps de la noblesse vénitienne (1).

Je citerai le nom du seul qui refusa cet honneur, ne voulant rien devoir à ceux qui venaient d'asservir sa patrie. Il se nommait Zambara. Mais ses descendants n'héritèrent pas de sa fierté; car ils achetèrent dans la suite cette noblesse que leur aïeul avait refusée.

(1) Tous ces détails sur le gouvernement de la province de Brescia sont tirés de l'*Histoire civile de Venise*, par Victor SANDI, liv. VII, ch. I, art. I.



LIVRE XIV.

Nouvelle guerre contre le duc de Milan. — Bataille de Macalo, gagnée par François Carmagnole. — Paix de 1428. — Acquisition de Bergame. — (1426-1428.) — La république acquiert l'expectative de la principauté de Ravenne. — Troisième guerre contre le duc de Milan. — Bataille perdue par les Vénitiens. — Mort de François Carmagnole. — (1428-1433.)

I. Réflexions sur les gouvernements aristocratiques. 1426.

La paix qu'on venait de conclure portait les frontières de l'État de Venise à quelques lieues de Milan. Les sujets du duc furent peut-être encore plus effrayés que lui de ce voisinage. De toutes les conditions réservées à la misère humaine, la pire, après l'esclavage, c'est d'être obligé de courber la tête sous la domination de plusieurs. La raison s'explique très-bien pourquoi, dans l'intérêt de la société, on confie le pouvoir à une seule main ; mais elle ne peut comprendre que ce pouvoir appartienne à une classe privilégiée. L'orgueil des hommes ne se console qu'en tâchant d'agrandir ce qui les domine. Or, l'imagination n'a pas beaucoup à faire pour placer hors de la nature un être unique, invisible, tout-puissant, impartial, qui ne communique point immédiatement avec nous, dont tout rappelle le nom, l'autorité, tandis que son origine, ses passions, ses infirmités échappent à la vue, et qui en même temps qu'il est notre maître est aussi notre providence. Mais comment se faire la même illusion quand on a une multitude de

maîtres, dont quelques-uns nécessairement choquent nos yeux et blessent nos intérêts? Leurs passions, leur orgueil, leur jalousie, leurs faiblesses, leur partialité, nous révèlent à chaque instant qu'ils ne sont que des hommes comme nous. Dans l'impossibilité de les agrandir, il faut que nous travaillions à nous rapetisser nous-mêmes, et cet effort est trop fatigant pour que nous puissions nous obstiner à vouloir expliquer notre servitude aux dépens de notre amour-propre. Les Romains divinisaient leurs empereurs : ce mot *divus* rend raison de tout ; mais les titres de *magnifiques seigneurs*, d'*illustrissimes seigneurs*, ne suffisent point : on ne peut légitimer la tyrannie à si peu de frais.

Cet état de choses a existé par le fait, jamais de droit ; parce qu'il est impossible que tous les intérêts aient été consultés dans un partage si inégal. On conçoit que tous veuillent prendre part au pouvoir ; on conçoit que tous y renoncent : mais on ne conçoit pas une organisation de la société qui ne soit pas faite pour la société tout entière. Aussi dans les pays où on a établi le gouvernement du petit nombre on a commencé par une fiction ; on a supposé que ce petit nombre composait la société à lui seul. Tout le reste était censé hors de la société, ou, si on voulait bien avouer qu'il en faisait partie, ce n'était que comme une aggrégation, une dépendance, comme une propriété du corps social. Là où il y a un prince unique, l'intérêt du prince ne peut pas être séparé de celui de la nation, à moins de circonstances qui sortent de l'ordre ordinaire des choses ; là où le prince est collectif, ces deux intérêts sont opposés nécessairement. Aussi est-ce des aristocraties que sont nés les gouvernements mixtes ; c'est là leur unique bienfait.

L'aristocratie vénitienne, si jalouse de son autorité, en avait de bonne heure senti le danger. Ce qu'elle avait principalement à craindre, c'étaient les crises qui naissent de l'ambition ou du mécontentement; pour les prévenir elle avait adopté deux principes, dont elle ne s'écarta jamais, la modération et une mystérieuse sévérité. Tout ce qui lui portait ombrage était perdu; tout ce qu'elle pouvait ménager, elle le ménageait. Elle administrait avec économie; elle jugeait avec équité; elle gouvernait avec prudence; elle régnait avec gloire; mais tout cela ne faisait pas qu'on pût désirer de vivre sous son empire. On sentait trop à tout moment qu'on y manquait de deux choses, les jouissances de l'amour-propre et la sécurité. Elle n'avait à offrir dans sa capitale que l'occasion d'acquérir des richesses, et au loin que sa protection; par conséquent elle ne pouvait avoir pour sujets affectionnés que des marchands ou des peuples menacés d'une tyrannie encore plus cruelle que la sienne.

C'était ce qu'avaient jugé, sans le dire, plusieurs de ses hommes d'État, lorsqu'ils avaient cherché à la détourner de ses conquêtes sur le continent de l'Italie.

II. État de l'Italie.

Son ambition fut favorisée par les vues des princes qui régnaient sur cette contrée. Presque tous, sans en excepter les papes, après avoir dû la couronne à des crimes, eurent de méprisables et d'abominables successeurs. Un homme jaloux de conserver un peu de repos, de bonheur et de dignité, aurait été bien embarrassé de choisir sur toute la surface de la belle Italie un asile où il pût reposer sa tête avec sécurité, et couler en paix quelques années du quatorzième ou du quinzième siècle.

Les papes, après avoir fait une guerre de plus de

soixante ans au seigneur de Milan et à leurs propres sujets, avaient fini par l'exil, l'anathème et le schisme. Rien n'égalait les horreurs qui avaient ensanglanté le trône de Naples. Florence était continuellement déchirée par les factions. Gênes avait passé plusieurs fois, en peu d'années, de l'oligarchie à la démocratie, et de l'état de république à celui de province sujette, ne sachant vivre ni dans la soumission ni dans l'indépendance. Parmi tout ce désordre, avec toute cette fureur, on daignait rarement prendre les armes soi-même. Il y avait au milieu de la nation italienne une nation d'aventuriers, qui allaient offrant indifféremment aux uns comme aux autres d'épouser leurs haines et de les venger, en ravageant le pays d'autrui. Venise seule offrait du moins la paix intérieure, aucune faction n'osait s'y montrer; mais cette paix était renfermée dans l'enceinte des lagunes. Les provinces étaient exposées, comme les autres États, aux fléaux de la guerre.

Depuis la délivrance de Chiozza, c'est-à-dire depuis une époque où la république ne possédait absolument rien au delà des lagunes, l'ambition des Vénitiens n'avait cessé de troubler et de tourmenter l'Italie septentrionale.

De 1385 à 1388 ils firent la guerre au seigneur de Padoue. Ce fut dans cette guerre qu'ils acquirent le Trévisan.

En 1397 et 1398, ils dirigèrent leurs armes contre le duc de Milan.

En 1404 ils se liguèrent avec ce prince, qui leur céda Vicence, Feltre, Bellune; et dans cette même guerre ils prirent Verone, Padoue et Rovigo. Ces conquêtes furent l'ouvrage de deux ans.

L'année d'après, la république prit part à une expédition contre le seigneur de Plaisance, et eut de sa dépouille Parme et Reggio, qu'elle échangea contre Guastalla, Brescello et Casal-Maggiore.

De 1411 à 1413 la guerre du Frioul contre le roi de Hongrie coûta à la seigneurie Feltre et Bellune.

Elle prit sa revanche en 1417, en dépouillant le patriarche d'Aquilée de la principauté du Frioul et en reprenant sur les Hongrois Feltre, Bellune et Cadore : cette guerre ne se termina qu'en 1420.

Enfin la campagne de 1426 venait de lui procurer l'acquisition de la province de Brescia.

Ainsi, dans un intervalle de quarante ans l'incendie s'était rallumé sept fois, sans compter deux ou trois guerres contre le Turc, quelques campagnes en Dalmatie, et une guerre maritime contre Gênes.

Les provinces étaient trop malheureuses pour pouvoir être sincèrement attachées à la métropole. Il paraissait probable que cet état des choses durerait jusqu'à ce qu'un prince se fût élevé dans l'Italie septentrionale qui réunît assez de forces pour laisser à ses voisins tous les dangers de l'invasion. Les Visconti se crurent appelés à mettre dans la balance ce poids, qui devait la fixer en l'entraînant.

Élevés à la souveraineté par l'usurpation de l'archevêque Othon, en 1295, ils ne furent pas plus délicats sur les moyens de s'agrandir que les autres princes leurs contemporains; mais il y eut parmi eux quelques hommes, dont le courage et la capacité pouvaient justifier l'ambition, qui réunirent plusieurs couronnes sur leur tête, et qui pouvaient, sans trop de présomption, aspirer au titre de rois, puisque leurs États s'étendaient

depuis les côtes de l'Adriatique jusqu'à la mer de Ligurie et de Toscane (1).

Il y avait cent trente ans que cette maison régnait : il n'est pas permis aux hommes de remonter si haut pour juger les droits de leurs maîtres. Les Milanais s'étaient accoutumés au joug, et n'étaient peut-être pas insensibles à l'espérance de voir leur ville devenir la capitale de toute l'Italie supérieure.

III. Les Milanais s'opposent à la ratification de la paix.

Les progrès des Vénitiens détruisaient cette illusion. Quand les Milanais apprirent que le duc venait de céder toute la province de Brescia, sans que son armée eût été entamée, sans qu'elle eût presque combattu, et qu'il n'y avait plus que l'Adda entre Milan et les troupes de l'ambitieuse république, ils se crurent déjà envahis par elle.

Une telle condition ne pouvait que déplaire aux habitants d'une grande capitale, accoutumés à profiter de la présence d'une cour, et surtout les seigneurs milanais devaient être révoltés de l'idée de devenir sujets des nobles vénitiens.

(1) Voici la suite des Visconti, d'abord seigneurs et puis ducs de Milan :

L'archevêque Othon Visconti.
Mathieu, son neveu, qu'on surnomme le Grand.
Galéas, fils de Mathieu.
Azzo, fils de Galéas.
Luchino, oncle d'Azzo.
Jean, archevêque, frère de Luchino.

C'est ici que se termine la liste des Visconti dont le caractère présente à l'histoire quelques traits louables.

Bernabos, neveu du dernier.
Galéas, frère de Bernabos.
Jean Galéas, fils de Galeas.
Jean-Marie, } fils de Jean Galeas.
Philippe-Marie, }

On courut représenter au duc que le traité qu'il venait de conclure compromettait son honneur, sa sûreté; la prise de Brescia ne devait point décider de sort de la guerre; rien n'était perdu, puisque l'armée subsistait; il fallait bien se garder d'évacuer les forteresses qu'on avait promis de céder aux Vénitiens sur l'Oglio; surtout il était imprudent de leur laisser le temps de se fortifier sur la rive droite de ce fleuve. On suppliait le duc d'avoir confiance dans le zèle de ses sujets. Ils offraient de faire tous les sacrifices que pouvait nécessiter un plus grand développement de forces. La ville de Milan seule était prête à lever, s'il le fallait, dix mille hommes de cavalerie et autant d'infanterie. Elle ne demandait qu'une grâce, la libre administration de ses revenus et la réforme de quelques abus de la cour, qui épuisaient les finances.

Le duc, peu digne de régner sur des hommes si disposés à repousser l'étranger, accepta les subsides, et manqua de parole à son peuple et aux Vénitiens. Il éluda, sous différents prétextes, la remise des places qu'il s'était engagé à évacuer, renforça ses troupes, et au printemps de 1427 il les jeta dans la principauté du seigneur de Mantoue, allié de la république.

Par cette manœuvre, l'armée milanaise devait occuper toute la rive droite du Mincio, depuis le point où il sort du lac de Garde jusqu'à celui où il se jette dans le Pô. C'était une ligne de douze ou quinze lieues de longueur, bien appuyée à droite sur le Pô, à gauche sur le lac, et qui coupait toute communication entre la province de Brescia et les anciennes possessions de la république, à moins de traverser le lac de Garde. IV. Nouvelle guerre. 1427.

Les Vénitiens, de leur côté, avaient pour objet de

dégager le seigneur de Mantoue ; de rétablir leurs communications avec Brescia, et de porter la guerre sur le territoire de Crémone, pour pénétrer de là dans le Milanais. Dans ce dessein, ils chargèrent Carmagnole d'entrer dans le Mantouan, et de pousser l'ennemi devant lui, tandis que la flotte vénitienne remonterait le Pô, en tâchant de se frayer un passage jusqu'à Crémone ou jusqu'à Pavie.

On éprouve quelque surprise en voyant une flotte, composée nécessairement de bâtiments assez légers, s'engager dans un fleuve d'une largeur médiocre, inconstant, inégal, pour le remonter à une hauteur de soixante ou quatre-vingts lieues, à une époque où l'usage de l'artillerie permettait de la foudroyer des deux bords. Quelques circonstances cependant diminuaient les dangers de cette entreprise. La flotte, en remontant le Pô, avait à traverser d'abord le marquisat de Ferrare, dont le prince était allié de la république, ensuite le Mantouan, où sa marche devait être protégée par le seigneur du pays et par l'armée de Carmagnole ; en arrivant dans le Crémonais, elle trouvait trois places qui appartenaient à la seigneurie depuis la guerre faite au duc de Plaisance, en 1406, d'abord sur la rive droite du fleuve Guastalla, ensuite Brescello, et plus loin, sur la rive gauche, Casal-Maggiore, et Toricello vis-à-vis. Passé cette dernière place, il n'y avait plus que des ennemis sur les deux rives.

L'armée de Carmagnole était à Mantoue. La flotte arrivait sous le commandement d'Étienne Contarini, et était mouillée vis-à-vis Brescello, lorsqu'une flotte de vingt-sept galères, que le duc de Milan avait fait armer à Pavie, descendit le Pô pour venir à sa rencontre. En

passant devant Toricello, elle somma cette place de se rendre. Le commandant Laurent Volusmiera ne donna pas à l'ennemi le temps de tirer un coup de canon. Il évacua la forteresse (1), et vint porter sa honte à Venise, où il fut dégradé et condamné à une prison de deux ans, suivie de la déportation.

L'occupation de ce poste rendait les Milanais maîtres du confluent du Taro et du Pô. Ils avaient encore plus d'intérêt de s'emparer de Casal-Maggiore, parce que cette place était sur la rive gauche du fleuve, c'est-à-dire sur la ligne d'opération de l'armée ennemie.

V. Siége de Casal-Maggiore par les Milanais. 1427.

Le provéditeur Fantin Pisani, qui y commandait, dépêcha une barque à l'amiral vénitien, qui n'était qu'à six milles de là, pour lui demander des secours, et lui donner avis de l'approche de l'escadre milanaise. Étienne Contarini leva l'ancre, et arriva devant Casal-Maggiore; mais dès qu'il eut appris que les ennemis avaient vingt-sept galères, c'est-à-dire des forces précisément égales aux siennes, il allégua que ses instructions lui défendaient absolument de combattre si l'ennemi avait plus de vingt bâtiments à lui opposer. Il n'y eut plus moyen de le retenir; à peine voulut-il s'arrêter quelques heures, et donner le temps de jeter dans la ville un renfort de cinquante hommes et un approvisionnement de quatre barils de poudre.

Quand le petit nombre de soldats laissés sur les remparts de cette place virent s'éloigner la flotte qui aurait dû les secourir, leur cœur fut brisé (2); mais le provéditeur

(1) Ces détails, et en général tous ceux qui sont relatifs à cette campagne, me sont fournis par Marin SANUTO, *Vite de' Duchi*, *F. Foscari*.

(2) E vedendo i nostri di Casal-Maggiore che la nostra armata si

diteur Pisani releva leur courage par son assurance, et ranima leur espoir, en leur parlant de l'armée de Carmagnole, qui était à Mantoue, et qui s'avancerait certainement pour faire lever le siége; et en ajoutant que, soit qu'ils fussent secourus, soit qu'ils ne dussent pas l'être, ils n'avaient à prendre conseil que de leur devoir.

Cette nuit même ils virent arriver la flotte ennemie, et le lendemain, qui était le 28 mars 1427, quinze mille hommes se déployèrent autour de la place, et en formèrent l'investissement. Cette armée, qui s'était donné rendez-vous sur ce point avec la flotte, était commandée par Ange de la Pergola et Nicolas Piccinino (1).

Dès le 29 on commença à épuiser les fossés et à faire jouer quatre batteries qui ruinèrent tous les ouvrages avancés. Au point du jour les Milanais donnèrent un assaut, qui fut soutenu pendant quatre heures. La nuit suivante l'assaut fut redoublé, sans plus de succès; et pendant tous les intervalles les quatre batteries de terre et toute l'escadre couvraient la ville de leurs feux. Quelques jours après, le fossé étant mis à sec les assaillants s'avancèrent pour le franchir, et appliquèrent au rempart des échelles de cent degrés. Mais les assiégés, les accablant de leurs armes de jet, et les inondant d'eau bouillante, parvinrent à leur faire lâcher prise avec une telle précipitation, que cinquante-sept échelles furent abandonnées dans le fossé. On essaya de le combler de paille et de fascines; les Vénitiens y mirent le feu. Toute la nuit se passa dans cette lutte,

partiva della quale speravano aver soccorso rimasero tutti come morti, benchè pel suo provveditore fossero confortati. (Marin SANUTO, *Vite de' Duchi*, *F. Foscari*.)

(1) Marin Sanuto ajoute que le duc de Milan y était en personne.

d'autant plus glorieuse pour les assiégés, qu'ils ne pouvaient se flatter de la voir se terminer à leur avantage. Leurs munitions étaient épuisées; le peuple demandait à grands cris que l'on rendît la place, et déjà s'était mis lui-même à parlementer avec l'ennemi, qui n'accordait qu'un délai de trois fois vingt-quatre heures. Pisani, pressé de tous côtés, écrivit à Carmagnole pour lui demander du secours ; mais ce général répondit qu'il était trop tard, qu'il en avait du regret, n'ignorant pas l'importance de Casal-Maggiore; mais qu'au reste, quand il en serait temps, trois jours lui suffiraient pour la recouvrer. Après une pareille réponse, il fallut bien se résoudre à cesser une défense inutile. Le provéditeur capitula honorablement : il avait arrêté les ennemis devant sa place pendant trois semaines.

Si j'ai rapporté quelques circonstances un peu minutieuses de ce siége, ce n'est pas seulement pour rendre hommage à la valeur de la garnison qui le soutint, c'est aussi pour faire connaître la sévérité du gouvernement vénitien, qui fit jeter dans une prison le défenseur de Casal-Maggiore (1); enfin c'est aussi pour faire juger de l'état de l'art à cette époque. Des chaussetrapes, c'est-à-dire des pointes de fer ou des morceaux de verre semés sous les pas des assaillants, de l'eau bouillante répandue sur eux du haut des tours, ne sont que des moyens de défense assez grossiers. Tout cela suppose que l'ennemi est déjà au pied du rempart; et

(1) Nulla qui fù però compatito di tale azione. Gli avogadori di Comune lo inquirono, fù obbligato in prigione a scolparsene, e restò severamente punito. (*Fatti Veneti*, di Francesco VERDIZZOTTI, lib. XIX.)
Fù il Pisani, con privazione di cariche, condannato alla prigione. (*Historia Veneta*, di Paolo MOROSINI, lib. XIX.)

l'art consiste bien moins à repousser les assauts qu'à retarder les approches. Une autre chose digne de remarque, c'est que l'historien ne fait aucune mention de l'artillerie des assiégés ; il en a été de même dans le récit du siége de Brescia, bien plus important que celui-ci sous tous les rapports.

On ne nous dit pas que ces flottes qui remontent et qui descendent le Pò, obligées de passer devant des places ennemies, reçoivent un coup de canon ; cependant on avait de l'artillerie, et beaucoup, précisément parce qu'on n'en avait pas perfectionné l'usage.

VI. Combat de Brescello ; Casal-Maggiore repris.

Après la reddition de Casal-Maggiore, la flotte milanaise resta à cette hauteur ; une partie de l'armée de terre, sous les ordres de Piccinino, passa sur la rive droite du fleuve, descendit jusqu'à Brescello, et se mit à canonner cette place.

On ne pouvait qu'être mécontent à Venise de l'amiral et du général, qui avaient laissé prendre Casal-Maggiore sous leurs yeux, sans y mettre la moindre opposition. Carmagnole avait au moins une excuse : il avait été appelé trop tard ; mais l'amiral ne pouvait se laver de cette honte ; il fut révoqué. François Bembo, son successeur, arriva le 20 mai sur la flotte qui était vis-à-vis Brescello. Aussitôt il dirigea la proue de ses galères sur le camp ennemi, qu'il foudroyait de son artillerie (1). Les archers et les Esclavons débarquèrent sous la protection de ce feu. Les cavaliers de l'armée assiégeante s'élancèrent pour les culbuter dans le fleuve ; mais les Vénitiens s'appliquèrent à diriger leurs coups contre les chevaux.

(1) E certamente traevansi per cadauna volta da cento verettoni in sù, e tante bombarde che pareva un tuono. (Marin SANUTO, *Vite de' Duchi, F. Foscari.*)

Il y en eut six cent soixante de tués; il n'en fallut pas davantage pour mettre le désordre dans toute cette gendarmerie. Elle fut chargée à son tour par les fantassins, dispersée et mise en fuite. Le camp tout entier fut pris, et les Vénitiens y trouvèrent trente milliers de poudre et cent soixante-dix-huit pièces d'artillerie, parmi lesquelles il y en avait seize d'une très-grande dimension, et une surtout qui lançait des quartiers de rocher du poids de six cents livres. On y trouva aussi cent soixante-quinze pierres à canon. Si ces pierres à canon étaient des boulets, comme cela est probable (1), il en résulterait que chaque bouche à feu ne se trouvait approvisionnée que de cinq boulets et de cent soixante-dix livres de poudre; ce qui prouve la difficulté de les manœuvrer et le peu de coups qu'elles tiraient.

Immédiatement après cette victoire, la flotte vénitienne se porta vers Casal-Maggiore; elle y trouva des troupes et quelques batteries qui défendaient le rivage. Malgré ces obstacles, le débarquement s'opéra; les Milanais furent repoussés dans la place, et l'armée de terre étant venue en former le siége, la garnison, qui consistait en douze ou quinze cents hommes (2), se vit obligée de se rendre à discrétion le 6 juillet. Les habitants se rachetèrent du pillage moyennant une somme de dix mille ducats.

Cette conquête donna à l'armée la facilité de s'avancer sur le territoire de Crémone, dont les troupes mila-

(1) En effet, on lit dans Marin SANUTO, quelques pages plus haut : Non aspettando neppure che li fosse tratta una pietra di bombarda.

(2) Antonello di Pisa era in Casal-Maggiore con cavalli 360, e con fanti 850, e con molti balestrieri genovesi. (Marin SANUTO, *Vite de' Duchi, F. Foscari.*)

naises voulurent disputer l'approche ; mais elles furent obligées de se replier, pour se mettre sous la protection de la place.

Vis-à-vis Crémone, de l'autre côté du Pô, était une petite principauté appartenant au comte Palavicino. Il avait tâché jusque là de se maintenir dans l'amitié du duc de Milan, qui était un voisin dangereux. La présence des troupes vénitiennes l'obligea de manifester d'autres sentiments ; il fit valoir tous les sujets de plainte qu'il avait à porter contre les Visconti, et sollicita d'être admis dans l'alliance de la république.

VII. Combat naval. Entreprise infructueuse sur Crémone.

L'armée navale avait suivi le mouvement de l'armée de terre; elle s'était avancée jusque auprès de Crémone. Le 7 août elle rencontra la flotte ennemie, qui était sous les ordres d'Eustache de Pavie, et avec laquelle elle eut un combat de neuf heures, qui se termina par la prise de six galères milanaises, et la destruction de trois forts en bois que l'ennemi avait élevés au milieu du fleuve. Ce qui peut donner une idée de la force assez médiocre de ces bâtiments, c'est le nombre des prisonniers, qui ne s'éleva qu'à trois cent soixante et dix.

L'amiral François Bembo poursuivit sa victoire ; et, remontant le Pô, entra dans le Tésin, menaça Pavie sans l'attaquer, et ramena ensuite sa flotte à Venise.

Ces opérations pouvaient faciliter les mouvements de l'armée de terre, mais ne décidaient point du succès de la campagne. C'était la prise de Crémone qui était dans ce moment l'objet important, parce qu'elle aurait procuré aux Vénitiens une position assurée au delà de l'Oglio, sur le Pô. Maîtres de Crémone, ils pouvaient recevoir des secours de leur flotte ; ils prolongeaient la ligne des places qu'ils avaient déjà sur le fleuve ; ils se trou-

vaient établis sur la rive gauche de l'Adda, et ils n'avaient plus que cette dernière rivière à passer pour entrer dans le Milanais.

Les généraux du duc, qui sentaient l'importance de Crémone, ne négligèrent rien pour attirer Carmagnole du côté de Brescia. Ils le forcèrent à passer sur l'autre rive de l'Oglio, pour aller au secours de cette place. Le général vénitien, qui n'oubliait pas combien il lui avait été profitable, l'année précédente, de pratiquer des intelligences dans les places ennemies, cherchait à s'introduire par les mêmes moyens dans quelques-unes de celles que les Milanais occupaient encore. Cette fois, sa propre ruse devint un piége qui faillit à lui être fatal.

Le commandant de Gatalengo, qu'il avait tenté de séduire, feignit de vouloir livrer ce château; Carmagnole, arrivant pour s'en emparer, tomba dans une embuscade où il perdit quinze cents hommes, le jour de l'Ascension : c'était mal célébrer la fête de Venise.

Cet échec lui rendit toute sa prudence accoutumée; il ne campa plus sans étendre autour de lui un rideau de vedettes, et sans se faire un rempart de ses équipages, qui étaient fort nombreux, car on comptait dans son armée deux mille chars attelés de bœufs.

Rester dans la province de Brescia, où il n'avait plus rien à conquérir, c'était se réduire à la guerre défensive. Il força le passage de l'Oglio, à Bina, et vint camper avec trente-six mille hommes (1) à trois lieues

(1) Teneva già un esercito aggrandito a venti-due mila cavalli, otto mila fanti pagati, e sei mila paesani. (*Fatti Veneti,* di Francesco Verdizzotti, lib. XIX.)

La flotte de Bembo portait dix mille hommes (*Ibid.*)

Voyez aussi l'*Historia Veneta,* de Paul Morosini, liv. XIX, et celle de P. Justiniani, liv. VI.

de Crémone. Cette manœuvre força les généraux milanais à le suivre ; et le duc lui-même, s'arrachant à sa mollesse accoutumée, se détermina à venir partager, pour la première fois non les dangers, mais le spectacle de la guerre.

L'armée du duc, à peu près aussi forte que l'armée vénitienne (1), était placée entre Cennensi et Crémone ; elle venait de recevoir un renfort de quinze mille volontaires fournis par la ville de Milan ; ce qui ajoute bien à la conviction que cette capitale voulait repousser le joug de la seigneurie. Le 12 juillet cette armée entreprit de forcer les Vénitiens dans leurs lignes : en effet, les premiers escadrons y pénétrèrent ; mais les nuages de poussière qui s'élevaient sous les pas d'une nombreuse cavalerie ne permirent bientôt plus aux combattants de se reconnaître, aux corps de manœuvrer, ni aux chefs de rien ordonner. On combattait au hasard ; les généraux de l'un et de l'autre parti se trouvèrent isolés, égarés au milieu des troupes ennemies. Carmagnole, qui avait perdu son cheval, errait à pied dans son camp, où François Sforce se trouvait lui-même presque séparé de tous les siens, et cherchant une issue. Ce combat n'eut d'autre résultat que de hâter le départ de Philippe-Marie, impatient de retourner à Milan, pour opposer une partie de ses troupes au duc de Savoie, qui marchait sur Verceil.

VIII. Bataille de Macalo. 1427.

Carmagnole s'attacha à fatiguer l'armée ennemie. Après avoir été sous le commandement de quatre chefs à peu près égaux en autorité, elle venait d'être mise

(1) Quindici mila Milanesi, intorno a dodici mila cavalli, e sei mila pedoni. (*Fatti Veneti*, di Francesco VERDIZZOTTI, lib. XIX ; *Storia Civile*, di SANDI, lib. VII, cap. I, art. 2.)

sous les ordres de Charles Malatesta, fils du seigneur de Pesaro. Ce nouveau général suivait tous les mouvements des Vénitiens, tantôt provoqué ou menacé par eux, tantôt évité par une marche rapide. Les officiers du duc désiraient ardemment de mettre fin à tant de fatigues, qui n'avaient aucun résultat. Enfin, le 10 octobre, ils apprirent que l'armée vénitienne se trouvait sur un terrain marécageux, près du village de Macalo, dans le Crémonais.

Carmagnole en avait reconnu soigneusement toutes les parties fermes, tous les détours; il en occupait les issues et y avait multiplié les dangers. Sa cavalerie, son artillerie, s'étaient emparées des seuls points où ces deux armes pussent agir. Ses tirailleurs s'étaient postés sur tous les îlots naturels ou artificiels qui coupaient cette plaine mouvante; et son infanterie, qui attendait l'ennemi à l'extrémité d'une longue chaussée, n'y semblait placée qu'avec circonspection: mais le général avait détaché deux mille chevaux, pour tourner les marais et attaquer l'ennemi par derrière, quand il y serait engagé.

Malatesta commandait à des hommes qui avaient plus de réputation que lui. Tenté de faire rapidement la sienne, il proposa et fit résoudre une attaque imprudente.

Le 11 octobre (1) toute son armée s'aventura sur la

(1) SANUTO donne à cette bataille la date du 16 octobre; mais, d'après son texte même, cela n'est guère vraisemblable; car il dit: A' 16 d'ottobre, al levare del sole, s'ebbero lettere de' rettori di Brescia, venute in pochissime ore; quali scrivono, etc. Comment aurait-on pu recevoir à Venise le 16 au matin la nouvelle transmise de Brescia d'une bataille donnée le même jour à Macalo? Et remarquez qu'il dit à la fin de son récit: E se non fosse venuta la notte addosso, non saria scampato alcuno di loro; de sorte que la bataille ne se serait terminée qu'avec le jour, et que cependant on aurait eu la nouvelle de la victoire à Venise le matin de ce même jour.

chaussée qui conduisait au camp de Carmagnole ; dès qu'elle y fut avancée, elle se vit assaillie de toutes parts, sans pouvoir ni franchir les intervalles qui la séparaient des archers et des batteries, ni revenir en arrière, parce que sa colonne de bagages était déjà engagée dans le chemin. L'armée de Carmagnole choisit ce moment d'hésitation pour se présenter sur la chaussée et marcher avec résolution à la rencontre des Milanais : le détachement de deux mille chevaux tomba en même temps sur leur arrière-garde. Le combat ne fut point disputé. Les plus braves employèrent leur courage à se faire jour au travers des ennemis et des obstacles. Sforce et Piccinino sauvèrent leur liberté ; mais Malatesta fut obligé de se rendre, et huit ou dix mille des siens restèrent prisonniers.

Carmagnole renvoie ses prisonniers.

La supériorité des forces était dès lors acquise aux Vénitiens, au moins pour le reste de la campagne. Mais le soir, les vainqueurs, les vaincus, réunis dans le même camp, se reconnurent, s'embrassèrent, comme des compagnons qui avaient porté les armes ensemble, couru les mêmes aventures. Ils n'avaient les uns contre les autres aucun sentiment d'inimitié. Ils exerçaient tous la même profession sous des bannières différentes. Chacun retrouvait ses anciens officiers ou ses anciens soldats dans ses adversaires. Presque tous les gendarmes qui servaient le duc de Milan avaient combattu longtemps sous les ordres de Carmagnole. Cette confraternité d'armes, cette communauté de profession leur conseillait de ménager réciproquement leurs intérêts, sans s'embarrasser de l'intérêt des princes qui les soudoyaient. En conséquence, les vainqueurs gardèrent le butin, les chevaux, les armes, et renvoyèrent pendant la nuit presque tous leurs prisonniers. Le lendemain les pro-

véditeurs vénitiens, qui étaient à la suite de l'armée, en portèrent de vives plaintes à Carmagnole. Pour toute réponse il fit venir les prisonniers qui n'avaient pas encore été relâchés, et leur dit : « Mes soldats ont rendu « la liberté à vos compagnons ; je rougirais d'être moins « généreux : vous pouvez rejoindre vos drapeaux ; » et il les renvoya le jour même, avec leur général. Le gouvernement vénitien eut soin de ne témoigner aucun ressentiment de ce manque d'égards pour les représentations des provéditeurs, et d'une conduite si contraire aux intérêts de la république.

Quelques jours après, l'armée milanaise se trouva presque aussi forte qu'avant la bataille. Ce ne fut plus qu'une affaire d'argent, de lui procurer des armes et des chevaux (1).

Les provéditeurs désiraient que l'on profitât au moins de ce succès pour se porter sur Milan. On n'en était guère qu'à deux ou trois journées. Carmagnole jugea cette marche imprudente. Il pensa qu'on ne devait pas s'aventurer vers Milan sans être maître de Crémone ; et en effet, pour être sûr de sa retraite, il ne fallait pas laisser les ennemis établis dans un poste important sur la rive gauche de l'Adda. Il y avait encore même sur l'Oglio quelques postes fortifiés dont il fallait s'emparer avant tout. Ce fut de ce côté qu'il dirigea sa marche. La prise de Montechiaro, d'Orci, de Pontoglio,

(1) Philippus diligentem ad afflictas opes reparandas curam adhibuit : salvisque ductoribus cum omni militum robore, paucis diebus facile arma et equos comparavit. Ferunt duos ea tempestate fabros Mediolani repertos qui tot hominum millia armaturos se professi sint quot eo prælio capta dicerentur. (SABELLICUS, *Secundæ Decadis* lib. X.

et l'occupation de la Val-Camonica, au nord du lac d'Iseo, terminèrent la campagne de 1427.

IX. Traité de paix. 1428. Acquisition de Bergame.

Maîtres de toute la province de Brescia, les Vénitiens étaient à portée d'envahir sur tous les points celle de Bergame. Ils y étaient même déjà en possession de quelques postes; et au retour du printemps, dès le 8 mars 1428, leurs batteries en menaçaient la capitale. Le duc de Milan avait employé l'hiver à négocier. Il commença par détacher de la ligue le roi d'Aragon, à qui il remit deux places sur la côte de Gênes, en attendant la cession de la Corse; et le duc de Savoie, à qui il céda Verceil.

Les autres alliés des Vénitiens, c'est-à-dire les Florentins, le marquis de Ferrare, le seigneur de Mantoue et le comte Palavicino, sentaient qu'il n'y avait rien à gagner pour eux dans cette guerre, et par conséquent désiraient ardemment la paix; mais la république la mettait à si haut prix, qu'il était difficile de l'espérer. Elle demandait Crémone et Bergame, c'est-à-dire d'étendre ses limites le long du Pò jusqu'à l'embouchure de l'Adda, et de remonter ensuite cette rivière jusqu'à l'endroit où elle sort du lac de Côme. Le duc ne voulait accorder que les cessions stipulées dans le traité de paix de l'année précédente. Le légat, qui présidait aux conférences de Ferrare (car le pape s'était encore porté pour médiateur), fit de vains efforts pour persuader aux Vénitiens de se désister de leurs nouvelles demandes. Plusieurs fois les conférences furent sur le point d'être rompues. Enfin on s'accorda à partager le différend. Les Vénitiens renoncèrent à leurs prétentions sur Crémone, et le duc à la possession du Bergamasque et de ce que la république avait déjà conquis dans le Crémonais.

Cette paix fut signée le 18 avril 1428 (1). Les Florentins n'y gagnèrent que la promesse faite par le duc de ne plus s'immiscer dans les affaires de la Toscane, de la Romagne et du Bolonais.

Le vainqueur de Macalo était revenu à Venise dès le 14 mars. Le doge alla au-devant de lui avec la seigneurie et un nombreux cortége de patriciens. Il fit son entrée sur le Bucentaure, et fut conduit en pompe jusqu'à un palais que la république lui avait donné. Une augmentation de traitement de trois mille ducats et un revenu de douze mille en terres, dans les provinces qu'il avait conquises, attestaient la magnificence de la république. Le duc de Milan s'était engagé par le traité à rendre à Carmagnole tous ses biens.

Le 24 mai, à la tête de tous ses capitaines, le général remit solennellement l'étendard de Saint-Marc, que la seigneurie lui avait confié, et qui fut suspendu dans l'église du patron au milieu de tous les trophées enlevés aux ennemis. Quelques jours après on y plaça aussi, suivant l'usage, le drapeau de la ville de Bergame parmi ceux des autres villes sujettes de la république.

Cette guerre venait de consommer le système d'envahissement suivi depuis quarante ans par le sénat de Venise. Elle avait coûté deux millions et demi de ducats. On avait pris à la caisse des emprunts 33 pour 100 de son capital; aussi les fonds publics étaient-ils tombés au cours de 57 pour 100 (2). La dette s'élevait à

X. Situation de la république après cette guerre.

(1) Ce traité est rapporte textuellement dans Marin SANUTO, qui dit : E la lega rimase con suo onore, e il duca di Milano ha lasciato del pelo.

(2) E nota che furono spesi, in questa guerra col duca di Milano, due milioni e mezzo di ducati in mesi 28. Fatto 33 per cento alla ca-

neuf millions de ducats, et les intérêts en étaient extrêmement onéreux (1); car ils s'élevaient à deux cent soixante mille ducats (2). Pour se convaincre de cet état de décadence des finances, il ne faut qu'observer les progrès du discrédit de la caisse aux emprunts. Au commencement du siècle, en 1409, les effets publics se vendaient à 79 pour 100 de leur valeur primitive; ensuite ils tombèrent à 45. En 1425 on en donnait 58. En 1428, c'est-à-dire à la fin de la guerre que je viens de raconter, 57; et ce discrédit alla en augmentant : car les effets descendirent, en 1434, à 38; en 1439, à 37; en 1449, à 28 et demi (3).

Ces résultats justifiaient en partie les prédictions du vieux Thomas Moncenigo.

D'un autre côté, la république se trouvait maîtresse de neuf belles provinces dans le nord de l'Italie; savoir :

Le duché de Venise, proprement dit le dogado, qui se composait des îles et du littoral des lagunes, modeste domaine de l'ancienne Venise, lorsqu'elle était entrée en partage de l'empire d'Orient; le Frioul; la marche

mera degli imprestiti, di fazioni e il capitale degli imprestiti era venuto a ducati 57 il cento. (Marin SANUTO, *Vite de' Duchi*, *F. Foscari.*)

(1) Nella città in questo mentre, per sollevar il pubblico dalli molti debiti, che nella continuazione di tante guerre aveva contratti, che ascendevano a nove millioni di ducati, e portavano grossissimi interessi, fù instituito il magistrato de i governatori dell' entrate, perchè havessero carico di ritrovar modo di fare qualche opportuna provvisione atta a moderare tanto danno. (*Historia Veneta*, di Paolo MOROSINI, lib. XIX.)

(2) *Storia civile e politica del Commercio de' Veneziani*, di Carlo Antonio MARIN, tom. VI, lib. III, cap. II.

(3) *Ibid.*

Trévisane, comprenant Bassano, Feltre, Bellune et Cadore; le Padouan, la Polésine de Rovigo; le Vicentin; le Véronais; la province de Brescia, et celle de Bergame.

Ces provinces composaient une masse de possessions contiguës, qui s'étendaient depuis les bords de l'Adriatique jusqu'à la rive gauche de l'Adda.

C'étaient de belles conquêtes sans doute; cependant elles ne formaient qu'un État d'une importance médiocre, et qui n'assurait point aux Vénitiens sur terre une supériorité telle que celle dont ils avaient joui sur mer. Celle-ci même devait leur échapper; car, tandis que la guerre continentale réclamait l'emploi de leurs capitaux, de leurs soldats et de leurs flottes, les Musulmans faisaient des progrès dans l'Orient, et insultaient par des avanies le commerce d'une république qui peu de temps auparavant était la première puissance maritime de l'Europe. Pour conserver tant de prospérité, il ne fallait pas oublier cette allégorie d'Homère qui fait la fortune fille de la mer (1).

Le 1[er] août 1426 le soudan d'Égypte avait fait une descente en Chypre. En huit jours il livra bataille au roi, le fit prisonnier, s'empara de Nicosie, pilla tout le pays des environs, ruina les marchands de Venise, comme les autres Francs établis dans l'île, massacra des équipages vénitiens, emmena le roi Jean avec deux

(1) Machiavel a dit formellement que les Vénitiens auraient mieux fait de demeurer puissants insulaires :

San Marco....
Non vidde come la potenza troppa
Era nociva, e come il me' sarebbe
Tener sott' acqua la coda e la groppa.

Asino d'oro, cap. v.

mille captifs, et ne le renvoya dans son royaume que moyennant une rançon de trente mille ducats, dont il fallut que le commerce vénitien fît l'avance, et un tribut annuel de dix mille ducats payables pendant dix ans (1).

Ce soudan faisait éprouver encore plus de vexations aux négociants sur ses côtes; et lorsque le consul de Venise, Benoît Dandolo, voulut lui faire quelques représentations, il le menaça de lui faire donner la bastonnade. Ce barbare avait oublié, ou n'avait peut-être jamais su qu'un homme de ce nom avait fait la conquête de Constantinople, et que le doge de Venise prenait encore le titre de seigneur du quart et demi de l'empire d'Orient.

Pour se mettre à l'abri de toutes ces avanies, qu'on n'avait pas alors les moyens de punir, le gouvernement se vit réduit à défendre aux armateurs qui trafiquaient en Égypte de mettre à terre ni hommes ni marchandises. On faisait les ventes ou les échanges en rade. Mais cette manière de trafiquer est peu profitable; elle ne permet point d'attendre les occasions, d'établir la concurrence entre les acheteurs, de choisir les objets à exporter, de débattre les prix, et elle expose enfin à des frais considérables et à beaucoup d'accidents.

J'ai à placer à peu près sous cette date un événement qui n'appartient presque point à l'histoire, parce qu'il ne se lie aucunement ni à ceux qui précèdent ni à ceux qui suivent. Le doge François Foscari fut blessé par un assassin, dans son palais, en plein jour, au milieu de son cortége, et l'assassin était un jeune homme, un

(1) Marin SANUTO. *Vite de' Duchi. F. Foscari.*

patricien de la maison Contarini, vraisemblablement un esprit aliéné; car on ne lui connaissait point de motif de haine contre le prince.

Il fut arrêté, mis à la torture, et exécuté le jour même après avoir eu le poing coupé. Cet événement, qui n'avait aucune cause, n'eut aucune suite, pas même pour le doge, dont la blessure se trouva légère.

La paix n'avait point rétabli l'amitié entre deux puissances, dont l'une se croyait déjà en état d'écraser sa rivale, et l'autre encore assez forte pour réparer ses premiers revers. Cependant Philippe-Marie, qui scellait sa réconciliation avec le duc de Savoie, par son mariage avec une fille de ce prince, invita le doge et les principaux membres du gouvernement de Venise à assister à ses noces. Mais la seigneurie n'eut garde de permettre une pareille absence, surtout pour prendre part à des cérémonies, où tant de difficultés de préséance pouvaient s'élever. On s'excusa sur la peste, qui régnait alors à Venise, et sur le regret qu'aurait le doge si son voyage était l'occasion de la propagation de cette maladie dans le Milanais. On envoya un ambassadeur au duc pour le complimenter, et pendant ce temps-là les commissaires chargés de l'exécution du traité de Ferrare fatiguaient l'imperturbable patience du cardinal médiateur : les Vénitiens par leurs prétentions sans cesse renaissantes, les Milanais par leur duplicité. Le duc recrutait des troupes, et ne négligeait rien pour se tenir en mesure de profiter des occasions qu'il épiait avec soin.

Le cardinal Condolmier, Vénitien, élevé au pontificat.

Elles ne tardèrent pas à naître; la ville de Bologne se révolta contre le gouvernement pontifical, et se déclara indépendante. La guerre survint entre le seigneur de

Lucques et les Florentins. Le pape Martin V, protecteur constant de Visconti, mourut, et le conclave appela au trône pontifical un Vénitien, le cardinal Condolmier, qui prit le nom d'Eugène IV. Un autre événement avertit le duc de prendre ses précautions contre l'ambition, toujours croissante, de la république.

La république acquiert l'expectative de la principauté de Ravenne.

Obizzo de Polenta, seigneur de Ravenne, ne laissait en mourant qu'un fils en bas âge. Par son testament il confia la tutelle de son enfant, avec le gouvernement de ses États, à la république, et la déclara son héritière si le jeune prince venait à décéder sans postérité. En conséquence, la seigneurie envoya un commissaire à Ravenne, pour prendre la tutelle du prince et l'administration du pays.

XI. Troisième guerre contre le duc de Milan. 1431.

Tous ces événements avaient compliqué les rapports des divers États de l'Italie septentrionale. Le duc de Milan n'avait pas pris part personnellement dans la guerre des Florentins et des Lucquois; mais il avait fait fournir des secours à ceux-ci, d'abord par le capitaine François Sforce, qu'il feignit de renvoyer de son service; puis par la ville de Gênes, et pendant plusieurs mois ses ministres s'épuisèrent en subtilités pour expliquer comment il était possible qu'une ville sujette eût fait la guerre sans l'aveu de son prince, et que ce prince ne pût pas contraindre ses sujets à observer une neutralité qu'il avait jurée. Pendant ce temps-là les affaires des Florentins allaient mal; ils sollicitaient la république de Venise de renouveler la ligue contre Visconti. Elle y fut déterminée par la découverte d'un complot tramé pour introduire des troupes milanaises dans quelques places de la province de Brescia. La ligue fut composée des mêmes puissances que dans la

guerre précédente, à l'exception du duc du Savoie, et les hostilités recommencèrent avec l'année 1431. Le duc de Milan, qui avait vu sa capitale menacée les années précédentes, en fit ravager tous les environs, à quinze milles de rayon, afin que l'armée ennemie ne pût y subsister (1).

Carmagnole donne dans une embuscade.

Cette fois il s'agissait pour les Vénitiens de la conquête de Crémone. Dès le début de la campagne Carmagnole se rendit maître des petites places de Trévi et de Caravagio. Il convoitait Soncino, ville située sur la rive droite de l'Oglio, vis-à-vis Orci-Nuovi. Quelqu'un des officiers de la place, à qui il s'adressa selon sa coutume, lui fit concevoir l'espérance d'y entrer par surprise. On convint qu'il ferait marcher devant lui un détachement, qui serait introduit dans la ville, et au secours duquel il arriverait aussitôt avec le gros de sa troupe. Le 17 mai Carmagnole fit toutes ses dispositions pour exécuter ce qui avait été concerté. Son détachement se présenta devant la porte de Soncino, qui fut ouverte et refermée aussitôt. Ensuite la division de l'armée chargée d'assurer le succès de cette opération s'approcha de la place ; on lui fit tous les signaux convenus ; et tout à coup elle fut entourée par les divisions de l'armée milanaise, aux ordres de Tolentino et de François Sforce. Le détachement introduit un moment auparavant dans la place venait d'y être retenu prisonnier. Les autres prirent l'épouvante, se débandèrent, et le général se vit réduit à à prendre la fuite comme ses soldats, heureux encore que la vitesse de son cheval lui évitât la honte de tomber au pouvoir du vainqueur. Cette déroute lui

(1) Marin SANUTO, *Vite de' Duchi*, *F. Foscari*.

coûta près de deux mille de ses gendarmes, qu'à la vérité on lui renvoya le lendemain ; mais on jugea généralement que Carmagnole était inexcusable d'avoir donné dans ce piége.

Cependant il se trouva deux jours après à la tête de vingt-cinq mille hommes, dont moitié de cavalerie; il se porta sur Crémone, où il avait à combiner ses opérations avec celles de la flotte vénitienne, déjà arrivée à trois milles de cette place. Les généraux milanais le suivirent dans ce mouvement.

XII. La flotte vénitienne détruite par la flotte milanaise près de Pavie. 1431.

La flotte vénitienne, aux ordres de Nicolas Trevisani, se composait de trente-sept galères et de quarante-huit barques armées de diverses grandeurs (1). Celle du duc de Milan, stationnée un peu au-dessus de Crémone, se trouvait supérieure par le nombre des bâtiments, mais ils étaient d'une moindre force (2). Eustache de Pavie, qui la commandait, avait fait dans la campagne précédente une fâcheuse expérience de l'habileté des Vénitiens ; aussi avait-il renforcé ses équipages de matelots génois, que Jean Grimaldi lui avait amenés.

Le 22 mai 1431 la flotte milanaise, profitant du courant, s'avança jusqu'à la portée du canon de l'armée de la république, non avec la résolution prise d'engager le combat, mais pour reconnaître les Vénitiens, et observer leur contenance. Cinq bâtiments d'Eustache de Pavie furent entraînés loin de sa ligne, au milieu des

(1) Marin Sanuto dit page 1012 : deux cents barques et trente-cinq galeres, dont onze commandées par des gentilshommes, et vingt-quatre par des capitaines *di popolo ;* et page 1013, et trente-sept galères et quarante-huit barques.

(2) Je suis ici l'opinion la plus généralement adoptée. Sanuto dit précisément le contraire.

ennemis, et contraints de se rendre à sa vue. Il fut témoin de cette perte sans engager un combat général.

Pendant ce temps-là les troupes de Piccinino et de François Sforce s'approchèrent de l'armée de Carmagnole. Toute la nuit on vit dans leur camp une agitation qui annonçait un projet d'attaque pour le lendemain. Tous les paysans qu'on surprenait autour du camp, tous les espions faisaient des rapports qui ne permettaient point de douter de ce projet; aussi lorsque cette nuit même l'amiral Trevisani fit demander à Carmagnole de lui envoyer des détachements de troupes pour renforcer ses équipages, celui-ci n'eut garde d'y consentir, et se hâta de lui répondre que, sur le point d'être attaqué, il ne pouvait compromettre son armée en l'affaiblissant.

Pendant qu'il refusait d'embarquer ses gendarmes, Sforce et plusieurs généraux de l'armée ennemie montaient eux-mêmes sur la flotte d'Eustache de Pavie, avec leurs meilleurs soldats. Au point du jour, Carmagnole, qui était prêt à combattre, ne trouva plus devant lui que des troupes légères, qui se replièrent à son approche. La partie de l'armée milanaise qui ne s'était point embarquée s'était retirée sous les remparts de Crémone.

Carmagnole, reconnaissant son erreur, voulut alors se rapprocher du fleuve, pour fournir à l'amiral les secours que celui-ci lui avait tant demandés: il n'était plus temps; l'escadre ennemie en engageant le combat avait filé le long de la flotte vénitienne, laissant celle-ci à sa droite et par conséquent la séparant de l'armée de Carmagnole, qui était sur la rive gauche. On était trop près pour se canonner longtemps.

Un combat naval sur un fleuve présente aux marins

les plus habiles peu de moyens de profiter de leur supériorité dans leur art. Les vaisseaux doivent nécessairement s'approcher, et dans cette position la force des équipages doit en général décider le succès.

Les bâtiments de l'armée milanaise avaient reçu chacun un nombre plus ou moins considérable de gendarmes et d'officiers d'une bravoure éclatante, qui, bien qu'inhabiles à la manœuvre, étaient très-redoutables à l'abordage. On jeta les grappins, on combattit avec fureur. Les Vénitiens faisaient des efforts prodigieux pour passer au travers de la ligne milanaise, afin de s'approcher de la rive gauche, et d'être à portée de recevoir des secours de leurs troupes de terre. Ces efforts furent inutiles, il fallut soutenir sans espérance un combat inégal; enfin l'épuisement des forces ne permit plus aucune résistance. Carmagnole, désespéré, vit du rivage les vaisseaux de la république amener successivement leur pavillon. On ne comprend pas comment il n'établit pas au moins des batteries sur le bord qu'il occupait, pour foudroyer l'ennemi placé entre lui et l'escadre vénitienne. Cette manœuvre était si simple, l'idée s'en présente si naturellement, qu'il faut nécessairement supposer quelque cause particulière qui explique l'inaction du général et le silence que tous les historiens observent à cet égard. Une circonstance qui prouve qu'on fit peu d'usage de l'artillerie dans ce combat, c'est qu'aucune relation ne fait mention de vaisseaux coulés bas (1); or si on se fût canonné vivement, plusieurs vaisseaux auraient dû être submergés

(1) Il y avait certainement de l'artillerie sur les deux flots : « Bombardæ multos mortales cadere compellebant. (Poggii BRACCIOLINI, *Historia Florentina*, lib. VI.)

dans un combat livré de si près et par des bâtiments légers. L'un des auteurs de la *Chronique de Bologne*, qui était présent à cette action, se contente de dire que quelques hommes furent brûlés par la poudre des canons (1).

Vingt-huit galères et quarante-deux des bâtiments de la flottille des Vénitiens tombèrent au pouvoir du vainqueur. Leur perte fut de trois mille hommes (2). Cet armement leur avait coûté six cent mille florins (3). La galère de l'amiral fut une de celles qui succombèrent. Trevisani se sauva dans une chaloupe, ainsi que plusieurs de ses capitaines, et dans leur fuite ils virent, pendant plus d'une lieue, la surface du Pô rougie du sang de leurs soldats. Ils se réfugièrent sur quelque terre étrangère; on leur fit leur procès, et tous furent condamnés à un bannissement perpétuel. On porta à cette occasion une loi qui punissait de mort tout commandant qui rendrait sa place ou son vaisseau.

XIII. Inaction de Carmagnole.

Mais en condamnant leur fuite, la voix publique accusait Carmagnole de leur malheur, et ce n'était pas sans raison. Ce général, qui joignait à une incontestable capacité une si longue expérience, s'était laissé tromper trois fois par l'ennemi. Les plus habiles commettent des fautes sans doute, et on n'est pas en droit de les leur

(1) Nella qual battaglia morirono assaissimi uomini, e in gran quantità ne furono feriti, e alquanti brugiati dalla polve di bombarda, e assai annegati. Nota, tu che leggi, che questo fù grandissimo danno a Venezia, e fù una delle mortali battaglie che fossero mai state in Pò a ricordo di alcun uomo: et io scrittore fui alla detta battaglia e furono maggiori i fatti che non sono i scritti. (*Cronica di Bologna; Rerum Italicarum Scriptores*, tom XVIII, p. 639.)

(2) Victor Sandi dit 6,000, liv. VII, chap. I, art. III.

(3) 300 mille ducats, suivant Sanuto.

reprocher plus sévèrement qu'à ceux qui le sont moins; mais à la guerre, où le hasard est presque toujours un élément nécessaire des événements, la fortune décide des réputations comme de la victoire.

Malheureusement pour lui, Carmagnole ne fit rien, ou ne put rien faire, pour réparer le désastre dont il avait été simple spectateur. Il est vrai que les généraux du duc ne firent pas davantage pour profiter de leurs succès. Les deux armées passèrent tout le reste de la campagne en observation, ou, si elles opérèrent quelques mouvements, ce fut pour piller le pays et s'emparer de quelques châteaux.

Un autre amiral vénitien, Pierre Lorédan, qui s'était déjà illustré dans les mers de l'Orient, rétablit, autant qu'il pouvait dépendre de lui, l'honneur des armes de la république. Dans l'espoir de déterminer le peuple de Gênes à se soulever contre le duc de Milan, les éternels ennemis du nom génois avaient envoyé devant ce port une flotte qui portait sur ses bannières *Libertas Genuæ*. Cette affectation d'intérêt ne trompa personne. Vingt et une galères sortirent du port sous le commandement de François Spinola. Le combat eut lieu le 28 août (1), dans le golfe de Rapallo. Lorédan battit complétement les Génois, s'empara de huit de leurs galères, et en coula une à fond, malgré une résistance très-opiniâtre; mais il paraît qu'il avait une supériorité de forces considérable (2); et ce succès, obtenu sur les côtes de

(1) Voyez une lettre du temps, et le rapport de Lorédan sur cette bataille, dans Marin SANUTO, *Vite de' Duchi*, *F. Foscari*.

(2) Decem et octo galeæ Venetorum, quibus præerat Petrus Loredanus, et galeatia una, et galeæ quatuor Florentinorum, quæ omnes erant in portu Pisarum venientes die 23 septembris apud ecclesiam

Ligurie, ne pouvait avoir aucune influence sur la guerre qui se faisait dans le Milanais.

Soit circonspection, soit lassitude, soit dégoût du service vénitien, causé par l'incommode présence de deux ou trois provéditeurs, que la république tenait toujours dans son camp; soit enfin qu'il y ait pour les plus intrépides, les plus habiles, des moments où ils semblent renoncer d'eux-mêmes à leur supériorité, et voir leur propre gloire avec insouciance, Carmagnole n'était plus reconnaissable. Il n'entreprenait aucune opération, n'ordonnait aucun mouvement, ne paraissait même avoir aucun projet. Il est vrai que des maladies avaient fait périr un grand nombre de ses chevaux; mais le fléau qui avait ravagé sa cavalerie n'avait pas épargné celle des Milanais. Dans ce temps-là, où on regardait la cavalerie comme la principale, comme l'unique force des armées, on ne se croyait pas en état de combattre quand on n'en avait point, ou quand on en avait moins que l'ennemi. Ce grand capitaine, qui, simple soldat à la bataille de Monza, avait, dans un moment où les affaires étaient désespérées, pris le commandement de la seule autorité de son génie, restait depuis quatre mois dans une inaction inexplicable, et n'en sortait pas même pour profiter des occasions que la fortune lui offrait.

Dans la nuit du 15 octobre un de ses détachements,

Sancti-Fructuosi, quæ longe est à Janua per 20 milliaria, pugnaverunt cum galeis Januensium, quarum dux erat Franciscus Spinola, Octoboni filius; et Januenses afflicti sunt, et ex galeis Januensium 8 captæ fuerunt, reliquæ vero fugerunt. Franciscus quoque captus fuit, et Venetias missus, ubi in carcere stetit. (*Chronique d'Asti,* par Suondini Ventura; *Rerum Italicarum Scriptores,* tom. XI, p. 271.

rôdant autour de la place de Crémone, remarqua que l'ennemi se gardait négligemment. L'officier audacieux qui conduisait les Vénitiens se jeta dans le fossé, escalada une porte, surprit le corps de garde, et se barricada dans ce poste. Cet officier se nommait Cavalcabo. On courut rendre compte de cet événement à Carmagnole, qui n'était qu'à trois milles de là; on le suppliait de faire avancer ses troupes, pour poursuivre ce succès inespéré. Il était probable qu'en se présentant il allait être maître de Crémone, dont la prise était le but de toutes les opérations de la campagne; mais il n'y eut pas moyen de le décider à faire le moindre mouvement : il voulut soupçonner une embuscade; il chercha des raisons, des prétextes pour ne point se déterminer. Pendant deux jours le faible détachement vénitien se maintint dans ce poste, où il s'était aventuré; ces deux jours ne suffirent pas pour faire prendre un parti à cet homme remarquable naguère par des résolutions à la fois si audacieuses, si rapides et si bien combinées; le détachement fut écrasé, l'occasion fut manquée, et la fidélité du général devint suspecte.

XIV. Sa perte est résolue.

Dès longtemps le gouvernement vénitien le suivait d'un œil attentif. La perte de Carmagnole avait été délibérée (1) huit mois auparavant, pendant que ce général était venu à Venise conférer sur le plan de la campagne. Cette délibération avait occupé le sénat toute une nuit. Carmagnole étant venu le lendemain saluer le doge, et sachant qu'il ne s'était point couché, lui demanda en souriant s'il devait lui souhaiter le bonjour ou le bonsoir; à quoi le prince répondit qu'en effet il avait passé la nuit

(1) SABELLICUS, IIIe Décade, liv. Ier; Pierre GIUSTINIANI, liv. VII.

au conseil, ajoutant, avec l'air le plus gracieux pour le général : « Il y a été souvent question de vous. »

Telle était parmi les Vénitiens l'habitude de garder inviolablement le secret de leurs délibérations, que huit mois s'écoulèrent entre la résolution de mettre à mort Carmagnole et l'exécution, sans que ce jugement eût transpiré (1); cependant trois cents sénateurs y avaient concouru. Le proscrit ou le coupable était un homme illustre, important, qui devait avoir des créatures, des partisans, des amis ; pas un ne fut assez indiscret pour le sauver ; on eut tout le loisir de le tromper. On le comblait d'honneurs, on lui conservait le commandement ; on lui donna même, vers la fin de cette campagne, l'ordre de se porter dans le Frioul, pour repousser un corps de troupes de l'empereur Sigismond, qui ravageait les environs d'Udine. Il remplit cette mission avec un plein succès. Cette province fut délivrée en peu de jours de l'invasion des Hongrois. Revenu dans le Crémonais, Carmagnole y prit ses quartiers, où il éprouva encore quelques pertes qu'il paraissait facile d'éviter.

XV. Il est appelé à Venise, et arrêté

Pendant l'hiver on avait repris les négociations. Des plénipotentiaires étaient réunis à Plaisance, pour mettre un terme à une guerre, qui coûtait soixante-dix mille ducats par mois. Un secrétaire de la chancellerie arriva au quartier général de Carmagnole, lui portant des lettres du doge, qui l'invitait à se rendre à Venise, pour conférer sur les propositions de paix, ou sur la conduite de la guerre. Il se mit en route sur-le-champ, accompagné de ce secrétaire et d'une suite nombreuse. Lorsqu'il

(1) *Opinione di fra Paolo Sarpi in qual modo debba governarsi la Repubblica Veneziana.*

arriva sur le territoire de Vicence, le gouverneur de cette province vint à sa rencontre avec ses gardes, et l'escorta jusqu'aux limites de son gouvernement. En entrant dans celui de Padoue, il y trouva une garde d'honneur semblable qui l'attendait. Il alla descendre au palais de Frédéric Contarini, capitaine d'armes de cette ville, qui voulut le faire coucher avec lui, suivant l'usage de ce temps-là. Le lendemain Contarini l'accompagna jusqu'au bord des lagunes.

Là il trouva les seigneurs de nuit, qui étaient venus à sa rencontre, accompagnés de tous leurs officiers. Huit autres nobles le reçurent à l'entrée de la capitale, et lui firent cortége jusque dans le palais ducal : c'était le 8 avril 1432.

Dès qu'il fut entré, on prévint tous ceux qui l'avaient suivi qu'il allait rester longtemps avec le doge; on les exhorta à aller se reposer et à revenir plus tard pour accompagner le général. Les portes du palais se fermèrent, et tout ce qui s'y trouvait de gens étrangers fut obligé d'en sortir. La soirée était déjà avancée. Le général, en attendant d'être introduit chez le doge, causait dans une salle avec quelques patriciens, lorsqu'on vint lui dire que le prince, se trouvant incommodé, ne pouvait le recevoir dès le soir même, mais qu'il lui donnerait audience le lendemain matin.

Il descendit pour se retirer chez lui; et comme il traversait la cour : « Seigneur comte, lui dit un des patri- « ciens qui le conduisaient, passez de ce côté. — Mais ce « n'est pas le chemin, répondit Carmagnole. — Allez, « allez toujours, » reprit l'interlocuteur. Aussitôt des sbires s'avancèrent, le général fut entouré; une porte s'ouvrit, et il fut poussé dans un couloir qui conduisait

au cachot qu'on lui destinait; en y entrant il s'écria : « Je suis perdu! »

Il fut trois jours sans vouloir prendre aucune nourriture. Le 11, pendant la nuit, il fut amené devant les commissaires du conseil des Dix, dans la chambre des tortures. Appliqué à la question, il ne voulut rien avouer. On essaya d'abord de lui faire subir le tourment de l'estrapade; mais comme il avait eu un bras cassé au service de la république, les bourreaux lui mirent les pieds sur un brâsier, jusqu'à ce qu'il eût fait les aveux qu'on voulait lui arracher.

XVI. Son procès, son exécution.

Ensuite il fut remis en prison, et le 5 mai au soir, c'est-à-dire vingt-cinq jours après, il fut conduit entre les deux colonnes de la place Saint-Marc ayant un bâillon dans la bouche. Il leva les yeux, regarda le drapeau de Saint-Marc qui flottait sur sa tête, et cette tête ceinte de lauriers tomba sous trois coups de hache (1).

Ses biens furent confisqués, et sur la somme qui devait en provenir on assigna une pension de cinq cents ducats à sa veuve, et une dot de cinq mille à chacune de ses deux filles.

Quand on se représente des gentils-hommes, de graves personnages, blanchis dans les plus hauts emplois de la

(1) Toutes les circonstances de l'arrestation et du supplice de Carmagnole sont prises du récit de Marin SANUTO (*Vite de' Duchi*, *F. Foscari*).

Le récit de Victor Sandi commence d'une manière remarquable. « Le 8 avril 1432, sur le rapport de Paul Trono, le conseil des Dix, renforcé de vingt adjoints, traita l'affaire de Carmagnole. Sa mort fut arrêtée, rien n'en transpira. Et il fut convenu qu'on appellerait le coupable à Venise, sous prétexte de le consulter sur les conditions de la paix, etc. » Il est assez remarquable aussi que l'histoire qui contient ce passage ait été imprimée à Venise, en 1756, avec l'approbation du conseil des Dix.

paix ou de la milice, enfermés avec des bourreaux et un homme garrotté, faisant torturer celui dont la sentence était prononcée depuis huit mois, sans qu'il eût été entendu, celui qui la veille était leur ami, leur collègue, l'objet de leurs respects, de leurs flatteries, et, disaient-ils, de leur reconnaissance, comptant les cris de la douleur pour des aveux, les aveux pour des preuves, leurs propres soupçons pour les crimes d'autrui, et puis faisant tomber une tête illustre, aux yeux d'un peuple étonné, sans daigner même énoncer l'accusation, on se demande comment des hommes éminents, respectables, ont pu accepter un pareil ministère, comment ils abandonnent à ce point le soin de leur réputation; comment ils se réduisent à ne pouvoir citer que des bourreaux pour témoins de leur impartialité. Quel est donc l'intérêt public ou privé qui peut faire briguer des fonctions plus odieuses que celles de l'exécuteur?

Carmagnole avait fait des fautes sans doute : la faiblesse humaine suffisait peut-être pour les expliquer. Il était tout simple de lui ôter le commandement à l'instant où l'on avait conçu des soupçons contre lui. S'il était coupable de trahison, la justice et l'exemple voulaient qu'il fût jugé et puni. Mais ce n'était pas ainsi que procédait le gouvernement de Venise (1).

Pour commander aux hommes il faut s'environner de quelque chose de merveilleux, qui saisisse leur imagination. A Venise ce merveilleux était le mystère : plus les coups de l'autorité étaient inattendus, inexplicables, plus ils produisaient d'effet; il n'en résultait pas, à dire vrai, la conviction que l'homme frappé fût coupable;

(1) Voyez MACHIAVEL sur la mort de Carmagnole.

mais il en résultait cette conviction, bien autrement importante, que la république n'ignorait rien et ne pardonnait jamais. Une procédure d'un jour, non écrite peut-être, ne laissait aucune trace. Ces terribles magistrats prenaient apparemment leurs précautions pour ne pas commettre une injustice; mais on ne voit pas qu'ils en prissent aucune pour éviter d'en être accusés. Au surplus, en observant un profond silence, les juges l'imposaient à tous. Leur réputation personnelle n'avait rien à craindre; des hommes qui n'ignorent rien ne peuvent se tromper. On ne s'informait pas plus de leurs procédés que de ceux de la justice divine. Quand le peuple de Venise parlait de ce redoutable tribunal, il disait en baissant la tête et en levant le doigt vers le ciel : *Ceux d'en-haut*.

XVII. Campagne de 1432.

La tâche du successeur de Carmagnole avait été rendue fort difficile par la réputation de ce général, par les talents de ses adversaires, Sforce et Piccinino, et par la sévérité soupçonneuse du gouvernement qu'on avait à servir.

Ce successeur fut François de Gonzague, prince de Mantoue. La république s'accoutumait à prendre des princes à sa solde.

Le nouveau général fit la revue de son armée, et se trouva, dit-on, à la tête de trente et un mille hommes, dont douze mille à cheval, huit mille d'infanterie soldée, et le reste de milices (1).

Ce général ne sut pas saisir ou ne trouva pas des occasions de s'illustrer dans cette guerre. La campagne de 1432 n'offrit absolument rien de remarquable que

(1) E fù fatta la mostra del nostro campo ch' erano cavalli vivi 11,600, pedoni 8,000, cernide 11,000. (Marin SANUTO, *ibid.*)

la perte d'une division de l'armée vénitienne, qui s'était aventurée dans la Valteline, sous les ordres du provéditeur George Cornaro, et qui y fut enveloppée et prise tout entière par Piccinino.

La guerre sur mer se réduisit à des ravages, quoique la flotte fût sous les ordres de l'illustre Pierre Lorédan. Il est vrai qu'il fut obligé de remettre le commandement, à cause d'une blessure qu'il reçut à l'attaque du château de Sestri.

Le génie italien était encore plus actif dans la négociation que dans la guerre. On s'arrangeait pour faire une paix momentanée à la fin de chaque campagne.
XVIII. Paix. 1433. La paix fut donc signée le 8 avril 1433. Le duc de Milan ne tira point parti des succès que ses armes avaient obtenus; il rendit aux alliés tout ce qu'il avait conquis sur les uns ou sur les autres, et fit même aux Vénitiens une nouvelle cession. La république trouva le moyen de s'agrandir après des revers. Elle acquit par ce traité quelques districts du Milanais situés sur la rive gauche de l'Adda, et qu'on désigne sous le nom de Ghiera d'Adda, de sorte que cette rivière devint la limite, et que les enseignes de saint Marc flottaient en face de Lodi et de Cassano, à sept ou huit lieues de Milan.

Par une bizarrerie difficile à expliquer, Visconti, lorsqu'il fallut rendre tous les prisonniers, déclara que le provéditeur George Cornaro était mort; ce qui n'était point vrai. C'était mentir pour se faire soupçonner d'un crime. Le prisonnier fut retrouvé quelques années après dans les prisons de Monza. Ce patricien avait été quatre ans auparavant envoyé en ambassade par la république à Milan, pour féliciter ce prince à l'occasion de son mariage.

LIVRE XV.

Quatrième guerre contre le duc de Milan. — Campagne de Piccinino et de Gatta-Melata. — Siége de Brescia. — François Sforce paraît sur le théâtre de la guerre. — Prise et reprise de Vérone. — Paix de 1441. — La république acquiert Lonato, Valeggio, Peschiera, et usurpe l'État de Ravenne. —(1433-1441.)

La république, devenue puissance prépondérante sur le continent, ne pouvait plus éviter de prendre part à toutes les querelles qui divisaient l'Italie. Depuis quarante ans elle les avait fomentées, pour dépouiller successivement la maison de la Scala, les princes de Padoue, le patriarche d'Aquilée, et le duc Philippe. Maintenant elle n'est plus l'arbitre de la paix ou de la guerre. Elle faisait la guerre parce qu'elle était ambitieuse, elle la reçoit parce qu'elle est devenue elle-même un objet d'inquiétude ou de jalousie. Son histoire se mêle désormais à l'histoire générale de la péninsule, et souvent à celle de l'Europe.

I. Le doge François Foscari veut abdiquer; on ne le lui permet pas. 1433.

La dernière guerre contre le duc de Milan avait été marquée par des désastres, une paix inespérée y avait mis fin; mais on avait vu le danger de près.

Le doge Foscari, qui avait été l'ardent promoteur de la guerre, voulut se décharger de la responsabilité des événements. Le 27 juin 1433 il exposa au conseil que depuis son élévation au dogat la république avait eu des guerres continuelles à soutenir : elles avaient été

glorieuses; cependant il était possible que les citoyens, uniquement sensibles à l'accroissement des charges publiques, fermassent les yeux sur l'important résultat des traités, qui assuraient à la seigneurie la possession de deux nouvelles provinces. On n'ignorait pas qu'il avait professé l'opinion adoptée par la majorité du conseil, que la sûreté de la république exigeait qu'on fît la guerre au duc de Milan. Peut-être jugerait-on que c'était pour le chef de l'État un malheur de ne pas voir ses sentiments partagés par le peuple. Cette conformité d'opinion lui paraissant une chose désirable dans l'intérêt de la patrie, il n'hésitait pas à faire le sacrifice de sa dignité : en conséquence il priait le conseil d'approuver son abdication, pour le remplacer par un chef qui fût plus agréable aux citoyens. Cette démission intéressée, ou dans laquelle il y avait au moins quelque ostentation, ne fut point acceptée.

II. Situation de l'Italie en 1435.

Ce qu'on avait appelé la paix de Ferrare ne pouvait être qu'une suspension d'armes entre les deux principales puissances belligérantes. Voici quelle était à cette époque la situation de l'Italie (en 1435).

La mort de Janne II avait laissé le trône de Naples vacant. Deux concurrents se le disputaient, Alphonse d'Aragon, déjà roi de Sicile, et René d'Anjou, alors prisonnier du duc de Bourgogne. Le pape défendait aux Napolitains de reconnaître ni l'un ni l'autre, se réservant de prononcer, et promettant d'envoyer, en attendant, un légat pour gouverner le royaume.

Mais ce pontife, qui disposait des trônes, n'était pas assuré sur le sien. Les Bolonais se débattaient pour se soustraire à son autorité. Le peuple de Rome, divisé entre le parti des Colonnes et celui des Ursins, était

prêt à se soulever contre Eugène IV, et à le chasser de sa capitale. Un concile assemblé à Bâle refusait de le reconnaître, menaçait de le déposer, et se préparait à lui donner un compétiteur.

A Florence les Strozzi et les Médicis divisaient l'État en deux factions. Cosme de Médicis, exilé de sa patrie, était venu demander l'hospitalité à Venise, où il s'attirait la considération par des actes de munificence, protégeant les hommes à talent, fondant une bibliothèque (1), prêtant des fonds à l'État. La république accueillait cet étranger, non-seulement avec le respect dû à son nom et au malheur, mais encore avec un intérêt qu'on pouvait prendre pour un encouragement donné à son ambition (2). Le gouvernement vénitien ne tarda pas à déceler sa partialité; car quelques années après, Cosme de Médicis ayant été rappelé, et les chefs de la faction contraire ayant été bannis à leur tour, ceux qui se réfugièrent à Venise y furent arrêtés et envoyés sous escorte à Florence (3). On se demanda si la république, qui violait ainsi les droits de l'hospitalité, était vendue à la faction des Médicis, ou si en leur livrant des victimes elle ne voulait que jeter dans Florence de nouvelles semences de division.

Le duc de Milan, qui n'avait pas trouvé dans Eugène IV la protection que lui avait constamment accordée Martin V, prédécesseur de ce pontife, appuyait

(1) Celle de Saint-George-Majeur, qu'il fit bâtir par un architecte florentin qu'il avait à sa suite, Michel Ozzo.

(2) Eum susceperunt Veneti non ut a patria exsulem, sed cum honore maximo, velut optimum et ad omnia virum egregium. (Benedicti Accolti ARETINI *De præstantia virorum sui ævi Dialogus.*

(3) MACHIAVEL, *Histoire de Florence*, liv. V.

les révoltés de Bologne et les mécontents de Rome. Le pape s'était réfugié à Florence. De là il avait suscité des embarras à son ennemi, en encourageant les Génois à la révolte.

Ceux-ci avaient massacré leur gouverneur, chassé la garnison milanaise, et arboré l'étendard de la liberté.

Ainsi d'un côté on voyait le roi Alphonse d'Aragon, les Génois, les Florentins, et le pape Eugène; de l'autre les partisans de René d'Anjou, la ville de Bologne, le duc de Milan et le concile de Bâle.

Les Vénitiens ne pouvaient demeurer spectateurs immobiles de ces différends. Ils saisirent l'occasion ou le prétexte d'une insulte faite par le peuple de Bologne à leur résident, pour se déclarer en faveur du pape, jetèrent en prison tous les Bolonais qui se trouvaient sur le territoire de la république et confisquèrent leurs propriétés. La seigneurie déclara en même temps qu'elle appuierait les efforts des Génois pour leur indépendance. Ces résolutions belliqueuses de la république étaient fort encouragées par les Florentins. Cosme de Médicis fit, dans cette circonstance, un prêt de quinze mille ducats au gouvernement (1), ce qui prouve le mauvais état des finances vénitiennes à cette époque, et la richesse de cet illustre exilé. Il ne faut pas s'étonner de voir la république faire des emprunts; la guerre de Lombardie lui avait coûté sept millions de ducats, et depuis 1424 jusqu'au commencement de 1437 (2) la dette publique s'était accrue de quatre.

(1) Cosimo de' Medici, uomo ricchissimo andò in collegio e offerse di prestare alla signoria ducati 15,000, in questo bisogno. (Marin Sanuto, *Vite de' Duchi*, *F. Foscari.*)

(2) *Ibid.*

Le duc, avant de déclarer ouvertement la guerre aux Vénitiens, s'appliqua à leur susciter des embarras.

Réclamations du patriarche d'Aquilée contre la république

D'abord il fit agir auprès du concile l'ancien patriarche d'Aquilée, Louis de Tec, qui avait à se plaindre d'avoir été dépossédé par la république de ses États du Frioul. Le concile accueillit favorablement une plainte dirigée contre un gouvernement qui s'était déclaré pour le pape Eugène. Un décret du 22 décembre 1435 ordonna aux Vénitiens d'évacuer le Frioul et de rétablir le patriarche dans tous ses droits, sous peine d'excommunication et d'interdit. Cette menace obligea la république à mettre de la prudence dans son refus; elle ne pouvait pas méconnaître l'autorité du concile, car elle avait laissé son clergé y envoyer des députés (1).

On répondit à la sommation qu'on était disposé à rendre le Frioul au patriarche aussitôt que le rétablissement de la paix générale en Italie permettrait de s'en dessaisir. Cette réponse évitait l'excommunication, et il fallut bien que le concile s'en contentât, n'ayant aucun moyen de reprendre le Frioul à main armée. Trois ou quatre ans après le patriarche mourut; les Vénitiens, favorisés par le pape, firent nommer à sa place un de leurs protégés, qui oublia les réclamations de son prédécesseur.

Arrivée en Italie d'un fils de François Carrare; il est mis à mort. 1436.

En 1436 le duc de Milan fit reparaître en Italie le dernier rejeton de la famille des Carrare, Marsile, fils de ce François II mis à mort à Venise en 1406, contre le droit des gens. Marsile était depuis trente ans réfugié en Allemagne. Visconti lui fit entrevoir l'espérance de ressaisir la principauté de Padoue, lui ménagea

(1) Marin SANUTO, *Vite de' Duchi*, *F. Foscari*.

quelques intelligences dans cette place, lui promit le secours de quelques troupes milanaises, qu'on fit avancer vers la frontière, et le détermina à venir se mettre à la tête de ses partisans. La vigilance du gouvernement vénitien ne permit pas que ce complot restât ignoré. Carrare était déjà dans les montagnes du pays de Vicence. Il y fut arrêté par des paysans, conduit à Padoue, où on le promena dans les rues chargé de chaînes, et ensuite à Venise, où le conseil des Dix se hâta d'éteindre totalement cette race ennemie.

III. Quatrième guerre des Vénitiens contre le duc de Milan. 1437.

Il n'y avait pas loin de ces actes d'inimitié réciproque à une guerre ouverte. Les Vénitiens la déclarèrent à Philippe-Marie. Ils auraient bien voulu pouvoir en confier la conduite à François Sforce, alors brouillé avec le duc de Milan, qui l'avait trompé, après lui avoir promis en mariage Blanche, sa fille naturelle et son héritière. Mais ce général commandait dans ce moment les troupes des Florentins, qui ne voulurent point le céder à la république. Ce refus occasionna quelque froideur entre les deux gouvernements. Celui de Venise donna la patente de capitaine général à François de Gonzague, seigneur de Mantoue, dont la principauté venait d'être érigée en marquisat par l'empereur, mais qui ne montra dans cette guerre ni talents ni même fidélité.

Il avait en tête Piccinino, général de l'armée du duc de Milan. La partie n'était pas égale; celui-ci était un homme de guerre de la plus grande réputation. Il culbuta l'armée vénitienne, dont une partie s'était aventurée sur la rive droite de l'Adda, poussa le reste du côté de Bergame, et l'obligea d'évacuer cette province.

Les Vénitiens, voyant leur frontière envahie, de-

mandèrent avec instance que l'armée florentine, commandée par Sforce, vînt se joindre à la leur. Ce ne fut pas sans beaucoup de difficulté qu'ils l'obtinrent (1), parce que Sforce faisait alors le siége de Lucques, dont les Florentins désiraient ardemment la possession. Enfin cette armée passa les Apennins au mois d'octobre 1437, et se présenta pour traverser le pays de Reggio; mais Nicolas d'Este, marquis de Ferrare, lui refusa le passage dans cette province; et Sforce se laissa arrêter par cet obstacle. Les Vénitiens, irrités, supprimèrent le traitement qu'ils payaient à ce général; il s'éloigna, et mit ses troupes en quartier d'hiver. Les choses s'aigrissant de plus en plus entre les alliés, Philippe-Marie profita de cette division, et détermina les Florentins à faire leur paix séparée avec lui sans consulter la république (2).

IV. Le marquis de Mantoue trahit les Vénitiens.

Il fit plus, il traita secrètement avec le marquis de Mantoue, qui promit, non-seulement d'abandonner le service des Vénitiens, mais encore de réunir ses troupes à celles du duc et de faire cause commune avec lui. En effet, sous prétexte que la campagne était terminée, il remit le commandement à Jean de Nani Gatta-Melata, le premier de ses lieutenants, et se retira à Mantoue, attendant le moment où il pourrait avec sûreté lever le masque et se ranger parmi les ennemis de la seigneurie. Par ces deux traités le duc de Milan cessait d'avoir pour adversaires Sforce et les Florentins, et acquérait dans le marquis de Mantoue un allié, qui lui livrait passage pour attaquer plusieurs provinces

(1) MACHIAVEL, *Histoire de Florence*, liv. V.

(2) E questo è stato per averli liberati, e n'è cagione l'ingratitudine, e per aver speso dal 1434 in quà sette millioni di ducati per loro. (Marin SANUTO, *Vite de' Duchi, F. Foscari.*)

vénitiennes. La défection des Florentins affaiblissait considérablement la république, mais on ignorait encore la trahison du marquis.

Piccinino, tranquille du côté du Milanais, se porta pendant l'hiver sur Ravenne : on a vu que les Vénitiens en avaient pris l'administration à la mort de l'ancien seigneur. Il les chassa de cette ville, dont il se rendit maître. De là il revint sur le Pô, mit le siége devant Casal-Maggiore, qui ne fit qu'une faible résistance, et, après s'être emparé de tout le pays que les Vénitiens occupaient entre le Pô et l'Oglio, il se disposa à franchir cette dernière rivière. Gatta-Melata se promettait de lui en disputer le passage avec l'armée vénitienne, forte d'environ six mille fantassins et neuf mille chevaux. Mais le marquis de Mantoue, dont on ne se méfiait point, maître des deux rives de l'Oglio, y fit construire trois ponts, sur lesquels l'armée milanaise passa sans coup férir.

Par cette trahison, l'armée vénitienne se trouvait avoir l'ennemi sur ses derrières. Gatta-Melata se vit obligé de décamper la nuit même qu'il apprit cette nouvelle, et de sortir du Mantouan pour se porter rapidement vers Brescia.

Cette défection du marquis de Mantoue répandit l'alarme dans le conseil de Venise. On craignit que le marquis de Ferrare n'en fît autant, et pour le retenir dans l'alliance de la république on se hâta de lui rendre la Polésine de Rovigo, que les Vénitiens occupaient depuis trente-quatre ans, comme nantissement d'une créance de soixante ou quatre-vingt mille ducats (1).

(1) Fù preso di fare un dono al marchese di Ferrara del Polesine,

Le marquis de Mantoue se jeta avec quatre mille chevaux dans la province de Vérone, tandis que Piccinino se mit à la poursuite de l'armée vénitienne du côté de Brescia, avec l'intention de lui couper absolument toute retraite.

La province de Brescia est bornée au nord par les montagnes de l'évêché de Trente, alors pays neutre ; à l'ouest elle confine avec la province de Bergame, que les ennemis occupaient ; elle a au midi le Crémonais, qui appartenait au duc de Milan, du côté de l'est, le Mantouan et le lac de Garde.

V. Belle marche de Gatta-Melata autour du lac de Garde. 1438.

Gatta-Melata, resserré dans le pays de Brescia par une armée supérieure à la sienne, devait, pour lui échapper, chercher à pénétrer dans le Véronais, pour tomber sur la petite armée du marquis de Mantoue, et tirer vengeance de sa perfidie.

Le lac de Garde séparait la province de Brescia de celle de Vérone. Le général vénitien n'ayant point de bateaux pour le traverser, il était indispensable de tourner ce lac. Du côté du midi la route était directe et assez bonne ; mais il fallait passer le Mincio, qui sort du lac à Peschiera.

Gatta-Melata essaya de forcer ce passage. Il fut repoussé, et il ne lui resta plus d'autre ressource que de s'élever au nord, de faire un long circuit, et de parvenir sur la rive orientale du lac par les montagnes du Tyrol. C'était une marche d'environ quarante lieues, dans laquelle il fallait gagner de vitesse l'armée milanaise, qui n'aurait pas manqué de le poursuivre, et

il quale fù suo, e la signoria l'avea avuto in pegno per ducati 60,000, sicchè se gli dona liberamente. (Marin SANUTO, *Vite de' Duchi*, *F. Foscari.*)

passer sur le ventre aux troupes du duc de Mantoue, déjà postées dans les défilés au nord du lac.

La saison était fort avancée, puisqu'on était à la fin de septembre de l'année 1438. Les neiges couvraient les montagnes, et les torrents, qui coulaient encore avec impétuosité, devaient multiplier les obstacles sur les pas d'une armée mal approvisionnée, parce qu'elle avait été obligée de jeter tout ce qu'elle avait pu rassembler de subsistances, dans la place de Brescia, abandonnée désormais à elle-même.

Le 24 septembre, Gatta-Melata, dérobant adroitement son mouvement au général milanais, se jeta avec trois mille chevaux et deux mille fantassins sur la rive gauche de la Chiese, qui coule parallèlement au lac de Garde, et, couvert par cette rivière, marcha à grandes journées vers le nord par la vallée de la Sabia, entre la rivière et le lac. Les habitants de cette vallée étaient sujets de l'évêque de Trente; les montagnards sont naturellement jaloux de leurs passages: ceux-ci ne pouvaient arrêter une petite armée; mais, pour venger leur neutralité violée, ils se mirent à harceler ces étrangers, attaquèrent à Ten l'arrière-garde et prirent deux cents chevaux avec une partie des bagages. Il ne fallait pas que les Vénitiens perdissent un moment, s'ils voulaient être hors de ce défilé, avant que l'évêque de Trente le fermât avec ses troupes. Tous les torrents étaient débordés; il fallut construire des ponts et aplanir des chemins souvent impraticables. Parvenue à l'extrémité septentrionale du lac, l'armée eut à passer la rivière de Sarca, qui s'y jette en descendant des Alpes; sur cette rivière était la ville d'Arco, qui formait une tête de pont, le seigneur d'Arco refusa le passage.

Les troupes de Mantoue avaient pris position sur la rive gauche de la Sarca, qui n'était point guéable; on fit une feinte : on menaça la ville d'Arco, tandis qu'on jetait un pont au-dessus, et les hauteurs qui couronnaient la rivière furent emportées l'épée à la main. Plus loin on eut à passer le mont Baldo et un nouveau combat à soutenir; dans ce passage l'armée perdit six cents chevaux, de fatigue; enfin elle se trouva entre la rive orientale du lac de Garde et l'Adige, et la petite vallée de Caprino la conduisit jusque dans la plaine de Vérone (1).

Après cette belle marche, qui lui mérita de la part des Vénitiens les acclamations de la reconnaissance, et, ce qui est encore plus honorable, l'admiration du général ennemi, Gatta-Melata fondit sur la petite armée du perfide marquis de Mantoue, la dissipa, entra dans le Mantouan, et, ravageant cette principauté, s'avança jusque sur les bords du Pô. Son espoir était de s'y joindre à Pierre Lorédan, qui devait s'y trouver avec une flottille de douze galères et de plus de cent barques armées. Mais, en arrivant à l'endroit où le Pô sort du Mantouan pour entrer dans le pays de Ferrare, l'amiral, vainqueur de quelques obstacles que l'ennemi avait préparés sur son passage, s'était vu arrêté tout à coup par une difficulté insurmontable : les eaux du fleuve baissaient à vue d'œil; le marquis de Mantoue avait fait rompre les digues, le Pô se répandait dans les plaines, et la flotte risquait de n'avoir plus assez d'eau pour naviguer (2). Il fallut revirer de bord

(1) Voyez la description de cette marche dans SABELLICUS, III[e] Decade, liv. III.

(1) E dove la sera era la nostra armata non vi rimase niente d'acqua Marin SANUTO, *Vite de' Duchi*, *F. Foscari*.

précipitamment. L'illustre Lorédan en fut si affligé, qu'il en tomba malade ; et sa mort, qui arriva peu de temps après, fut attribuée au chagrin que lui avait causé ce premier revers de la fortune. Il eut pour successeurs deux hommes peu dignes de prendre le commandement après lui. Darius Malipier et Bernard Navagier perdirent toute cette flotte dans un combat qu'ils soutinrent contre la flotte milanaise, descendue de Pavie. Quelques matelots vénitiens, conservant leur fierté dans le malheur, s'avisèrent de crier pendant qu'on les emmenait prisonniers, « Vive saint Marc ! mort au traître marquis de Mantoue ! » Le marquis, par une basse vengeance, fit couper les mains et arracher la langue à ces malheureux (1).

VI. Siége de Brescia par les Milanais. 1438.

Gatta-Melata, privé de ce secours sur lequel il avait compté, mais ayant délivré le Véronais des troupes du marquis de Mantoue, voulut se rapprocher de Brescia, qu'il avait laissée environnée de toute l'armée milanaise. Dans ce dessein, il reprit la route qu'il venait de franchir à travers tant d'obstacles, et se reporta au nord du lac de Garde, où il s'empara du port de Torbolé. Il n'avait pu laisser dans Brescia que six cents gendarmes et quelque infanterie. C'était bien peu pour défendre une enceinte considérable, qui renfermait deux villes, une citadelle, et plusieurs forts, dont nous avons eu occasion de faire la description, en racontant la prise de cette place par Carmagnole ; mais

Belle défense de François Barbaro.

François Barbaro, qui en était podestat, et Christophe Donato, capitaine d'armes, surent tirer parti de la population. Au zèle avec lequel elle se porta à repousser

(1) Marin Sanuto, *Vite de' Duchi*, F. Foscari.

les attaques de l'ennemi, on ne peut que reconnaître son attachement pour ses nouveaux maîtres, juste prix d'une bonne administration et des priviléges que la république avait accordés aux habitants. Vénitiens d'origine, on n'aurait pas eu le droit d'en attendre davantage (1).

Piccinino, lorsque Gatta-Melata lui eut échappé, forma l'investissement de Brescia, le 3 octobre 1438, avec vingt mille hommes. Quelques jours après, quatre-vingts pièces de canon, parmi lesquelles il y en avait quinze qui jetaient des pierres de trois cents livres (2), commencèrent à tirer sur la place et eurent bientôt endommagé des murs qui n'avaient pas été construits pour résister à l'artillerie. D'autres retranchements s'élevèrent derrière ces remparts prêts à tomber. Les citoyens, les moines, les femmes même (3) prirent part à ces travaux, notamment une paysanne de la Valteline, qui attachée à un aventurier combattait à ses côtés, et imitait, du moins par ses exploits, l'illustre héroïne à qui la France était alors redevable de sa délivrance.

Deux familles puissantes, celle des Avogadro et celle des Martinengo, partageaient depuis longtemps la population de cette ville en deux factions; l'éloquence et la fermeté du podestat suspendirent l'effet de ces haines domestiques.

On mit dehors de la place quelques Gibelins qui étaient suspects; une milice de six mille hommes fut organisée.

(1) I quali Bresciani hanno fatto più che se fossero stati Veneziani. Marin SANUTO, *ibid.*)

(2) SABELLICUS, Decad. III, lib. III.

(3) Voyez dans Marin SANUTO, *ubi supra*, une lettre qu'il rapporte qui contient une relation de ce siége

et le 4 novembre, lorsque les assiégeants se préparaient à donner l'assaut, ils furent surpris de voir une petite armée sortir de la ville et fondre sur leur camp, où il y eut un combat très-meurtrier. Le 30 les Milanais montèrent à l'assaut. On combattit sur la brèche depuis le matin jusqu'à la nuit. La garnison en resta maîtresse, et fit le lendemain une nouvelle sortie sur les ennemis. Ils revinrent à la charge le 10 décembre, avec la même opiniâtreté, mais sans plus de succès, car ils laissèrent près de deux mille morts sur la place.

C'était un beau triomphe pour les Vénitiens de soutenir si glorieusement les attaques de toute une armée, et de voir la population entière se porter avec ardeur à la défense de leur conquête. Mais ils n'étaient pas au terme de leurs travaux; d'autres épreuves étaient réservées à leur constance : elle allait avoir à lutter contre tout ce qu'un siége de plusieurs années amène de périls et de privations.

Le 15 décembre, Piccinino, averti que Gatta-Melata venait au secours des assiégés, résolut de se porter à sa rencontre. Il convertit momentanément le siége en blocus, et marcha au-devant du général vénitien. Les deux armées se joignirent du côté d'Arco, dans les Alpes tyroliennes. Chacune voulait combattre dans le poste qu'elle avait choisi; aucune des deux ne voulait attaquer avec trop de désavantage. Enfin l'armée milanaise étant parvenue à déborder les Vénitiens, ceux-ci descendirent dans la plaine du Véronais, où Piccinino s'empressa de les suivre. Il passa l'Adige, et força Gatta-Melata de se retirer jusque vers Padoue, abandonnant les provinces de Vicence et de Vérone, sur lesquelles le vainqueur imposa des contributions considérables;

car celle de Vicence ne s'élevait pas à moins de deux mille ducats par jour (1).

Ainsi se terminait la campagne de 1438. La trahison du marquis de Mantoue l'avait commencée ; mais Piccinino avait mérité de la gloire par la conquête de la province de Bergame et du Véronais, dont il ne lui restait plus à prendre que les capitales. Gatta-Melata ne s'était pas moins illustré, en tenant la campagne devant des forces supérieures, sans se laisser entamer. Il avait dérobé son armée à une perte inévitable, par une marche aussi hardie que difficile, dévasté le Milanais, puni le marquis de Mantoue, et obligé l'ennemi à convertir le siége de Brescia en blocus. Les défenseurs de cette place s'étaient immortalisés par une belle défense, mais ils n'étaient pas encore délivrés ; l'armée qui devait les secourir était plus éloignée que jamais, la flotte vénitienne avait été détruite, quatre provinces de la république, celles de Bergame, de Brescia, de Vérone, de Vicence, étaient envahies ; le Padouan, c'est-à-dire le pays qui borde les lagunes, allait devenir le théâtre de la guerre.

VII. François Sforce prend le commandement de l'armée vénitienne. 1439.

Dans cette situation, les regards des Vénitiens se portèrent sur François Sforce. Ce général, qui avait contribué à la paix entre les Florentins et le duc de Milan, n'était plus ouvertement brouillé avec lui ; il ménageait un prince qui lui avait promis sa fille, cent mille ducats, les villes d'Asti et de Lucques (2), et qui ne laissait point d'héritier mâle de ses vastes États. Les

(1) Scriva Piccinino a' Vicentini che per ogni dì ch' egli dimorasse giunto ivi, voleva ducati 2.000. (Marin SANUTO, *Vite de' Duchi*, *F. Foscari.*)

(2) Marin SANUTO, *Ibid.*

Vénitiens, toujours soigneux d'enlever au duc de Milan les hommes habiles qui pouvaient le servir, représentèrent à Sforce qu'il ne devait pas se flatter de l'accomplissement des brillantes promesses qui lui avaient été faites par Visconti, tant qu'il ne parviendrait pas à se faire craindre. Cet avertissement, les offres les plus magnifiques, le désir de la gloire, peut-être même un sentiment de jalousie excité par les victoires et la faveur de Piccinino, le déterminèrent à accepter le commandement de l'armée vénitienne.

Les succès des armes de Philippe-Marie devaient renouveler les inquiétudes des Florentins. Ils suivirent l'exemple de Sforce, et une nouvelle ligue fut signée, au mois de février 1439, entre le pape et les républiques de Venise, de Florence et de Gènes, pour faire la guerre au duc de Milan. Venise devait supporter les deux tiers des frais de la guerre, et Florence y contribuer pour l'autre tiers (1). François Sforce entra dans cette coalition, comme seigneur du marquisat d'Ancône, que le pape lui avait cédé. On lui garantit ses États, on lui assura un traitement de deux cent vingt mille écus; et, de son côté, il s'engagea à entretenir trois mille chevaux et mille hommes d'infanterie, en prenant le commandement des troupes de la confédération pour cinq ans. Le 14 mai 1439 il arriva à Padoue à la tête de huit mille chevaux. La réputation de ce général était telle, que Gatta-Melata, après lui avoir remis un commandement dont lui-même avait su se montrer digne, consentit à demeurer sous ses ordres jusqu'à la mort : c'est le genre d'héroïsme le plus rare parmi les capi-

(1) MACHIAVEL, *Histoire de Florence*, liv. V.

taines. Les Vénitiens surent récompenser noblement les services de Gatta-Melata, en lui accordant le rare honneur d'une statue équestre qu'on lui érigea à Padoue.

Ici commence une lutte mémorable entre deux capitaines, la gloire de l'Italie et les maîtres de leur art. Si elle était racontée dignement, cette guerre appartiendrait à l'histoire militaire encore plus qu'à l'histoire politique.

La génération précédente avait vu deux aventuriers illustres balancer, avec des succès divers, la fortune de presque tous les États de l'Italie. Tous les gens de guerre de profession avaient suivi les drapeaux de l'un ou de l'autre, et cette longue rivalité avait produit une haine toujours prête à servir les haines politiques. Les soldats mercenaires ne méritaient plus le reproche qu'on leur avait si longtemps adressé de faire la guerre sans passion. François Sforce était à la tête des bandes qui avaient combattu sous Attendolo, son père, et Nicolas Piccinino se trouvait le chef des anciens compagnons de Braccio di Montone.

VIII. Campagne de Sforce et de Piccinino. 1439.

La longue vallée du Pô est coupée transversalement par une multitude de rivières qui, descendant des Alpes ou des Apennins, présentent à chaque pas des obstacles ou des retranchements à une armée. Celle des Vénitiens partait de Padoue, avec la mission de reconquérir les provinces de Vicence, de Vérone, de Brescia et de Bergame, ou au moins d'en ravitailler les capitales, déjà investies par l'ennemi.

Piccinino était campé sur la frontière du Vicentin et du Padouan. Dès qu'il vit avancer l'armée de Sforce, il renonça à disputer le pays de Vicence à des troupes plus

nombreuses que les siennes (1), et, se bornant à défendre le Véronais, il se porta vers les hauteurs qui séparent cette province du Vicentin. Maître de ces passages, appuyé sur la petite ville de Soave, ayant son front protégé par les montagnes, et l'Adige derrière lui, il prévit que l'ennemi pouvait descendre dans la plaine de Vérone par un long circuit, et attaquer son camp du côté que la nature n'avait point fortifié. Pour être en état d'offrir partout une vigoureuse résistance, il traça une ligne de retranchements appuyée d'un côté aux montagnes et de l'autre à l'Adige, et, pour rester maître de ses mouvements et conserver ses communications avec le Mantouan, il jeta un pont sur cette rivière, de sorte que son camp présentait une enceinte triangulaire également inexpugnable sur chaque face, et que son armée pouvait toujours mettre l'Adige entre elle et l'ennemi.

Le général des alliés, au lieu de tenter un passage de vive force au travers des montagnes, s'éleva au nord par une marche de huit jours, et redescendit près de Vérone, où il trouva l'armée milanaise bien décidée à ne

(1) L'état de la composition des deux armées est dans Marin Sanuto, page 1008 de l'édition de Muratori : je le rapporte, parce qu'on y prend quelque idée de la puissance respective des États.

Armée du pape Eugène IV.

Le révérendissime cardinal de Tarente. .	600	4,200 chevaux.
Le révérendissime cardinal de Capoue. .	400	
Le comte d'Anguillara.	400	
Le comte d'Anversa.	600	
Don Simonetto.	600	
Don Paolo della Molara.	300	
Don Otto di Dotti.	200	
Don Gaspard di Cavadolo.	500	
Don Antoine del Rio.	300	
Don Gabriel de Rome.	300	

pas perdre cette place de vue et à ne pas sortir de ses retranchements.

D'autre part.		4,200
Armée de la seigneurie de Venise.		
Le comte François Sforce, capit.-général.	4,000	
Michel de Cotignola.	1,000	
Gatta-Melata.	1,500	
Le marquis Taddeo.	1,000	
Don Christophe de Tolentino.	800	
Don Pierre de Navarino.	800	
Don Jean de Tolentino.	500	
Don Jean de Malavolta.	500	
Don Cavalcabo.	300	
Don Iberto.	500	
Le comte Dolce.	400	
Don Iscariotte de Faenza.	300	16.100
Don Guido Rangone.	300	
Don Barthelemi Coleoni.	400	
Don Jacques Catelano.	300	
Don Pierre del Testa.	200	
Don Pierre Torcello da Prota.	200	
Don Nicolas de Brescia.	300	
Don Catta Briga.	400	
Don Jean Conte.	400	
Don Baldone de Tolentino.	300	
Le seigneur Rinière.	600	
Le seigneur Sigismond.	500	
Le seigneur Dominico.	600	
Armée du duc de Milan.		
Nicolas Piccinino.	2,500	
Le marquis de Mantoue.	1,500	19,750
Autres compagnies de divers condottieri.	15,750	
Troupes de Sienne.		1,000
— de Florence.		3,000
— du roi Alphonse d'Aragon.		17,800
— du roi René d'Anjou.		2,800
Ainsi cette guerre occupait.		64,650 chevaux.

Sanuto ne donne pas le détail de l'infanterie, tant on la comptait alors pour peu de chose. On peut remarquer que les compagnies de condottieri, qui deux siècles auparavant étaient de trente, quarante, cinquante hommes, sont devenues bien plus considérables, ce sont déjà des régiments ou même de petites divisions.

Une attaque qu'il lui livra fut infructueuse. Piccinino, après avoir combattu avec assez de succès pour laisser la victoire indécise, s'obstinait à demeurer dans son camp.

Sforce voulut le contraindre à repasser l'Adige et à abandonner au moins toute la partie du Véronais qui est sur la rive gauche de ce fleuve. Pour cela, il le passa lui-même et se porta vers le Mantouan. Le marquis de Mantoue pressa Piccinino de marcher au secours de cette principauté; mais à peine l'armée milanaise fut-elle sur la rive droite, que les Vénitiens repassèrent sur la gauche, s'emparèrent de la position de Soave, eurent une commnication libre avec le Padouan et le Vicentin, et se trouvèrent avoir dégagé tout le front de la place de Vérone.

IX.
Nécessité de ravitailler Brescia.
1439.

On était fort inquiet sur le sort de Brescia. Cette place, abandonnée depuis neuf mois au courage de sa garnison et à la fidélité de ses habitants, était sans communication avec la métropole. Les vivres y manquaient certainement depuis longtemps; on voulait à tout prix la ravitailler; mais pour y pénétrer par la route directe, il ne fallait rien moins qu'un effort de toute l'armée. Piccinino, qui sur la rive gauche de l'Adige s'était tenu immobile dans ses lignes, suivait depuis qu'il était sur la rive droite tous les mouvements que l'armée de Sforce faisait le long de cette rivière. Les Vénitiens pouvaient passer sur tous les ponts de Vérone, mais en débouchant ils avaient une bataille à livrer. En supposant qu'on eût tenté le passage ailleurs et qu'il eût réussi, les difficultés se reproduisaient. Il restait à traverser le Mantouan, et à passer le Mincio entre Mantoue et Peschiera : or, ces deux places fortes étaient occupées par l'ennemi. Enfin, au delà du Mincio, d'autres rivières

pouvaient arrêter les secours qu'on voulait porter à Brescia. Ce n'était pas par une route aussi bien défendue que des convois pouvaient arriver. L'armée aurait été obligée de refaire ce pénible voyage chaque fois qu'il y aurait eu un convoi à conduire.

Il était moins difficile de communiquer avec Brescia par le lac de Garde : le Véronais en forme la côte orientale. Si on pouvait y embarquer des vivres et leur faire traverser le lac, des détachements peu considérables suffisaient pour les conduire de la rive occidentale jusqu'aux portes de Brescia, où un effort de la garnison en aurait facilité l'entrée ; et si pour empêcher ce ravitaillement Piccinino se portait entre le lac et la place, il découvrait la route directe de Brescia à Vérone.

Ces considérations faisaient désirer vivement qu'on pût communiquer avec cette première place par le lac de Garde. Mais comment naviguer sur ce lac ? on n'y avait pas une seule barque armée ; l'ennemi avait une flottille à Peschiera et un poste sur le promontoire de Sirmio, l'ancienne maison de campagne de Catulle (1), qui s'avance dans ce vaste bassin.

X. Les Vénitiens transportent des galères dans le lac de Garde, au travers des montagnes.

Il fallait donc commencer par se rendre maître de la navigation du lac, et pour cela il fallait y conduire une flottille. Or, ce qui était facile lorsque l'alliance du seigneur de Mantoue livrait le passage par le Mincio, paraissait impossible depuis qu'on ne pouvait plus arriver au lac que par terre.

Un Candiote, nommé Sorbolo, proposa de tenter cette voie, c'est-à-dire de jeter des galères dans le lac en les transportant par les montagnes. Après bien des objec-

(1) Peninsularum Sirmio insularumque, etc.

tions, que les esprits circonspects opposent toujours aux entreprises hasardeuses, on se détermina à lui confier vingt-cinq barques et six galères, dont deux étaient de la première grandeur.

L'auteur du projet conduisit cette flottille à l'embouchure de l'Adige ; elle remonta cette rivière jusque près de Roveredo. C'est ce qu'on n'aurait pu faire si Sforce n'eût été maître au moins de l'un des deux bords. Arrivée sur ce point, elle ne se trouvait qu'à douze ou quinze milles de la ville de Torbolé, qui est au nord du lac, sur les confins du pays de Trente. Mais cet intervalle était occupé par les montagnes qui séparent le lac de la vallée de l'Adige.

Au milieu de ces montagnes et au pied de la chaîne du mont Baldo, il y avait un petit lac appelé le lac de Saint-André. Sorbolo entreprit d'abord de faire traîner ses bâtiments de l'Adige dans ce bassin, à travers les terres. Environ deux mille bœufs furent rassemblés pour effectuer ce trajet. Il n'en fallait pas moins de deux ou trois cents pour chaque galère. Elles furent placées sur des rouleaux. Deux mille travailleurs comblèrent les ravins, construisirent des ponts, écartèrent les rochers, aplanirent la route, et parvinrent à faire arriver cette flottille dans le lac de Saint-André. Il restait à franchir le mont Baldo : le lit d'un torrent devint un chemin, le bras de l'homme parvint à le rendre praticable ; mais il était rapide, tortueux, souvent étroit ; on s'y engagea, et après bien des efforts les Vénitiens se trouvèrent avoir conduit leurs galères sur le sommet de cette montagne, d'où il ne restait plus qu'à les lancer sur le lac de Garde, dont elles allaient prendre possession. Cette descente vers le lac fut encore très-difficile.

Les vaisseaux sur cette pente rapide étaient amarrés aux arbres, aux rochers, et le cabestan, fortement retenu, leur déroulait lentement les câbles qui les tenaient suspendus sur les précipices. Enfin la flottille arriva sans accident, après quinze jours de voyage à travers les terres, jusqu'à Torbolé, où elle fut lancée à l'eau et armée. Cette entreprise coûta à la république plus de quinze mille ducats, sans compter les attelages.

Des historiens emphatiques ont voulu comparer cette opération au passage des Alpes par Annibal. C'est donner une fausse idée des choses que de les mettre en parallèle avec d'autres qui sont hors de toute proportion. L'entreprise exécutée par Sorbolo, fort belle sans doute, n'était cependant que le projet d'un ingénieur habile. La marche d'Annibal à travers les Pyrénées et les Alpes est la conception d'un grand capitaine. Quand on parle de ce fameux passage, on ne cite jamais que les éléphants, parce que c'est là ce qui saisit l'imagination. Sûrement il était moins difficile de faire passer des éléphants sur des rochers que des vaisseaux; mais le passage des éléphants était la moindre des difficultés que le général carthaginois avait à vaincre. Il fallait traverser des montagnes alors sans traces, se hasarder dans des déserts inconnus, y faire subsister une armée, et tout cela en présence d'un ennemi tel que le peuple romain. Jamais la république de Venise, les Sforce, les Visconti, ne peuvent attirer sur leurs querelles l'attention que commandent les peuples dont les armes ont fait les destinées de l'univers.

Tant de travaux pour conduire des galères dans le lac de Garde, quoiqu'ils eussent eu un plein succès, ne furent que des fatigues et des dépenses inutiles. Piccinino Ces galères sont détruites.

accourut à Peschiera, ravitailla et renforça tous ses postes sur l'une et l'autre côte, fit sortir sa petite escadre, attaqua séparément les bâtiments des Vénitiens, et parvint à détruire leur flottille presque entièrement.

XI. Sforce se porte avec son armée au nord du lac.

Le danger de Brescia croissait de jour en jour. La famine y avait amené la peste (1); le sénat ne cessait de presser Sforce de s'y porter. Il ne restait plus d'autre route pour y parvenir que celle qu'avait frayée Gatta-Melata, à la fin de la campagne précédente, par les montagnes du Trentin. Mais s'élever ainsi au nord du lac, c'était découvrir Vérone et l'exposer peut-être. Ces représentations n'ébranlèrent point le sénat; les ordres furent réitérés, et l'armée se mit en route. Dès que Piccinino s'en fut aperçu, il s'embarqua à Peschiera, pour traverser le lac du midi au nord, afin d'arriver aussitôt que les Vénitiens dans les montagnes, pour leur en disputer le passage. Les Milanais occupaient au fond du lac la place de Riva, à l'embouchure de la Sarca; mais lorsque Piccinino prit terre, il trouva que l'ennemi l'avait déjà devancé; Sforce était entré dans un défilé défendu par le château de Ten, avait investi ce fort, et envoyé déjà quelques convois de vivres à Brescia.

Combat de Ten, où Piccinino est battu.

Le général milanais, sentant l'importance du château de Ten, marcha droit à l'ennemi, et l'attaque le 9 novembre 1439. Pendant que Sforce, dont la position n'était pas avantageuse, combattait avec vigueur, un dé-

(1) O quanta carestia! o quanta fame! o quanto stremizio era ne i cittadini, e a tutto il popolo a comperar la biada a lire trenta la soma! Ma dicciamo della povera gente come stavano, ne moriva per le strade di fame. Avresti veduto sulla piazza cento fantolini gridare *pane, pane per amor di Dio*. (*Historia Bresciana*, di Christoforo Dasoldo; *Rerum Italicarum Scriptores*, tom. XXI, p. 819.)

tachement de la garnison de Brescia parut sur les rochers auxquels était adossée l'armée de Piccinino. Cette attaque imprévue jeta l'épouvante parmi les troupes milanaises. Les Vénitiens remportèrent une victoire complète. Leurs adversaires y perdirent cent hommes d'armes, quatre cents chevaux et beaucoup d'infanterie. Le fils du marquis de Mantoue fut fait prisonnier ; Piccinino lui-même se vit séparé des siens et obligé de se jeter dans le château de Ten.

XII. Il se sauve, rallie son armée, et va surprendre Vérone.

Sa position paraissait désespérée : dès la nuit suivante il sortit du fort : enveloppé dans un sac, et porté sur les épaules d'un robuste valet (1), il traversa les postes Vénitiens, se rendit à Riva, et y rallia les débris de son armée. Désormais il lui était impossible de défendre les approches de Brescia ; mais il apprend, par quelques prisonniers vénitiens, qu'à Vérone on est sans défiance. Aussitôt il s'embarque, traverse le lac dans toute sa longueur, revient à Peschiera, y trouve des troupes, marche sur Vérone, escalade les remparts, et surprend cette place, dans la nuit du 16, tandis que les Véronais, que Sforce lui-même, le croyaient errant dans les montagnes, ou enfermé dans le château de Ten, et qu'à Venise les cloches et le canon donnaient le signal des réjouissances, en annonçant sa défaite.

Vérone avait une bonne garnison ; mais on savait l'armée milanaise dans les montagnes du Trentin, on venait d'apprendre qu'elle avait été complètement battue, le froid était très-rigoureux, la garde se faisait avec quelque négligence, suite ordinaire d'une parfaite sécurité. Ces circonstances favorisèrent sans doute

(1) Machiavel, *Histoire de Florence*, liv. V.

Piccinino; mais quand on profite de l'occasion avec tant d'audace et de rapidité, on ne laisse point tout le mérite des succès à la fortune. C'est au sujet de cette surprise de Vérone que Machiavel fait cette belle réflexion : « A « la guerre rien n'est si facile que ce que l'ennemi vous « croit hors d'état de tenter (1). »

La place de Vérone se compose de la ville proprement dite, de la Villette, et de trois forts, dont l'un, dit le Vieux-Château, commande le pont sur l'Adige, tandis que les deux autres, le fort Saint-Pierre et le fort Saint-Félix, s'élèvent sur la montagne qui domine la ville.

Ce fut par la Villette que les Milanais tentèrent leur attaque. Elle fut si soudaine que les postes vénitiens n'eurent pas le temps de se rallier : la muraille était escaladée, la porte enfoncée, la Villette envahie et la ville déjà au pillage, que les troupes éparses de la garnison couraient avec les commandants vénitiens pour s'enfermer dans les châteaux. Piccinino se prépara sur-le-champ à les attaquer.

XIII. Sforce reprend cette place.

Mais il avait affaire à un rival qui n'était ni moins audacieux ni moins diligent que lui. La nouvelle de la perte de Vérone parvint à Sforce dans la nuit du 17 novembre; il partit le 18, sans se donner le temps de prendre des vivres, abandonnant le siége du château de Ten et Brescia. En trois marches il franchit des montagnes couvertes de neige, et arriva le 20, au soleil couchant, devant les portes du fort Saint-Félix. Dès le soir même il était maître de la partie de la ville qui est sur la rive droite de l'Adige.

(1) *Histoire de Florence*, liv. V.

Piccinino, surpris à son tour, réunit toutes ses troupes dans la Villette. Sforce n'attendit pas le jour pour l'y attaquer, passa les ponts, profitant de la terreur que son apparition subite avait inspirée, balaya la Villette et se mit à poursuivre les Milanais dans la plaine. Un combat nocturne est toujours accompagné de désordre. Piccinino, contraint d'évacuer la place, eut beaucoup de peine à rallier les fuyards, et ne put réorganiser son armée qu'à Mantoue.

Sforce, à qui cette victoire venait de procurer l'honneur d'être inscrit au livre d'or, donna quelque repos à ses troupes pendant le mois de décembre. Il employa cet intervalle à rassembler des vivres pour ravitailler Brescia, se remit en marche au commencement de janvier 1440, et, ayant fait de nouveau investir le château 1440.
de Ten, fit filer des convois qui parvinrent jusqu'à leur destination.

L'infatigable Piccinino se présenta quelques jours après dans ces montagnes pour interrompre les opérations des Vénitiens. Les combats furent fréquents, mais peu décisifs. Enfin la saison devint tellement rigoureuse que les deux généraux se déterminèrent à ramener leurs troupes dans des climats plus doux. Piccinino traversa le lac encore une fois, et se posta sur les frontières du Milanais, tandis que le général vénitien repassait les montagnes, où il faillit être englouti dans les neiges, pour venir prendre ses quartiers d'hiver autour de Vérone, après avoir ordonné la construction d'une flottille à Torbolé, pour être maître enfin du lac de Garde.

XIV. Diversion des Milanais en Toscane. 1440.

Cette campagne venait de rendre aux Vénitiens le Vicentin et le Véronais. Ils avaient ravitaillé, mais non délivré Brescia. Le duc de Milan avait eu du désavan-

tage ; mais l'activité de son général avait balancé l'habileté de Sforce, et les frontières du Milanais n'étaient pas encore menacées, puisque, avant de songer à les attaquer, les Vénitiens avaient à recouvrer deux provinces. Lorsqu'il fut question, dans le conseil de Visconti, d'arrêter le plan de la campagne de 1440, on demeura d'accord que l'objet le plus urgent était d'éloigner Sforce du théâtre actuel de la guerre. On crut qu'on y parviendrait en opérant une invasion en Toscane. Piccinino reçut ordre de s'y porter. Les Florentins, effrayés, demandèrent à grands cris le retour de l'habile capitaine qui commandait toutes les troupes de la confédération ; mais la seigneurie de Venise n'eut garde de consentir à l'éloignement de Sforce : on leur envoya seulement quelques renforts, et pendant que Piccinino ravageait la Toscane les Vénitiens passaient l'Oglio, battaient la petite armée milanaise, qui avait pour chef le marquis de Mantoue, prenaient les places de Soncino, d'Orci-Nuovi, de Peschiera, mettaient la province de Crémone à contribution, s'assuraient à leur tour l'empire du lac de Garde, en détruisant la flottille milanaise, délivraient Brescia, dont la population se trouvait réduite de moitié par un siége et une disette de trois ans, et pénétraient jusque dans le Bergamasque. Tous ces succès furent le résultat de quelques mois de campagne.

La république avait à récompenser la fidélité des habitants de Brescia : elle concéda à cette ville des moulins qui produisaient au fisc vingt mille ducats ; accorda à cent nobles du pays l'exemption de toutes charges pour eux et leur postérité ; et le brave Barbaro, dont la gloire militaire ajoutait tant d'éclat à la réputation qu'il s'était

acquise dans le monde savant (1), vint recevoir à Venise des félicitations publiques.

Le duc de Milan sentait l'imprudence qu'il avait faite en détachant Piccinino. Ce général, qui avait espéré d'abord quelques succès en corrompant le cardinal Vitteleschi, commandant de la petite armée du pape, ne recueillit point de fruit de cette intrigue. Le pape eut avis de la trahison de ce prélat; le cardinal fut arrêté, et éprouva, comme il l'avait dit lui-même, qu'on n'emprisonnait pas un homme de sa sorte pour le relâcher. En effet, il mourut quelques jours après (2). Un autre fut mis à sa place, et Piccinino ne trouva plus que des ennemis là où il avait espéré trouver un coopérateur. Il éprouva même un échec au moment où, rappelé par Philippe-Marie, il se disposait à repasser les Apennins (3). En arrivant sur la rive droite du Pô, au commencement de juillet, il trouva les Vénitiens répandus dans le Mantouan et dans le Crémonais maîtres de Peschiera, après un siége de trente-quatre jours, et se préparant à passer l'Adda, dernière barrière du Milanais.

Négociations.

L'armée que Piccinino ramenait était trop affaiblie pour pouvoir, même en se réunissant aux troupes restées en Lombardie, tenir la campagne devant les Vé-

(1) On le comptait parmi les hommes de son temps qui connaissaient le mieux la langue grecque. Sa traduction de quelques-unes des vies de Plutarque justifiait cette opinion.

(2) Ce cardinal excitait ses troupes au ravage. Il gratifiait de cent jours d'indulgences en purgatoire chaque soldat qui coupait un olivier. M. Sismonde Sismondi, à qui je dois cette anecdote, la rapporte d'après le journal napolitain; *Rerum Italicarum Scriptores,* tom. XXI.

(3) C'est ce que les Florentins appellent la bataille d'Anghiari; mais c'est aussi de cette bataille que Machiavel raconte qu'elle ne coûta la vie qu'à un seul homme, qui fit une chute de cheval.

nitiens. Il s'efforça de la recruter, de remonter sa cavalerie, et leva à cet effet, autant par la violence que par la persuasion, une somme de trois cent mille écus d'or dans les provinces du duc. Ces généraux, à peu près indépendants du prince qu'ils servaient, ne mettaient plus de bornes à leurs prétentions quand ils étaient devenus nécessaires. Sous prétexte qu'ils défendaient ses États, ils lui en demandaient le démembrement. Piccinino exigeait la cession de Plaisance, un autre Novarre, un troisième Tortone. Philippe-Marie ne vit plus de refuge que dans la négociation. Après avoir essayé de détacher Sforce du service de la république, il lui fit proposer d'être le médiateur, ou plutôt l'arbitre de la paix. Celui-ci rendit compte au sénat des ouvertures qui lui avaient été faites. Il fit même un voyage à Venise, soit pour conférer sur la négociation, soit pour demander les moyens de remettre son armée en bon état. Mais il ne put obtenir qu'un secours de cinquante mille ducats, qui furent levés sur les juifs (1).

XV. Campagne de 1441.

Pendant son absence, les Milanais passaient l'Adda et l'Oglio, au mois de février 1441; Piccinino prenait la ville de Chiari, faisait mettre bas les armes à un corps de deux mille hommes de cavalerie, chassait les Vénitiens du Crémonais et du Mantouan, et recommençait la conquête des provinces de Brescia et de Bergame. Ces nouvelles causèrent d'autant plus d'effroi à Venise, qu'on était loin de s'attendre à une attaque si vigoureuse. Sforce, sans se donner le temps de rassembler ses troupes, partit en toute diligence pour Brescia. Sa seule présence obligea Piccinino à marcher

(1) *Hist. di Venezia*, di Paolo Morosini, lib. XXII.

avec plus de circonspection, et les deux généraux employèrent le reste de l'hiver à réorganiser leur armée. Mais on s'était flatté de la paix, et de pareilles espérances font toujours négliger les préparatifs dispendieux qui pourraient assurer le succès de la guerre. Le sénat de Venise s'était déterminé si difficilement à de nouveaux sacrifices, qu'au mois de juin son capitaine général ne comptait encore dans son armée que six mille hommes d'infanterie et quinze mille chevaux. Le 25, il attaqua Piccinino, retranché dans une position avantageuse avec dix mille chevaux et trois mille fantassins, sans pouvoir ni le forcer dans cette position ni l'attirer dans la plaine.

Quand Sforce voulut passer l'Oglio pour entrer dans les provinces de Bergame et de Crémone, Piccinino, qui avait mis cette rivière entre lui et les Vénitiens, leur en disputa longtemps le passage. Enfin, ils parvinrent à lui donner le change, franchirent le fleuve, et vinrent mettre le siége devant la forte place de Martinengo, où il y avait deux mille cinq cents gendarmes de garnison.

Sforce est bloqué dans son camp.

A peine Sforce était-il établi dans son camp, que Piccinino se présenta et déploya autour de lui une armée, qui investit les Vénitiens, et en peu de jours les affama dans leurs lignes. Il n'y avait plus moyen ni d'en sortir sans être harcelé, ni de faire arriver aucun convoi; on était attaqué toutes les nuits, et on ne pouvait décider l'ennemi à accepter une bataille générale.

XVI.

Il fait la paix sans l'autorisation de la république. 1441.

Dans cette position critique, Sforce était déterminé à lever le siége de Martinengo et à se faire jour au travers des postes milanais, lorsqu'il vit arriver un mes-

sager du duc, qui, en lui rappelant tout ce qu'avait de périlleux la position actuelle de l'armée vénitienne, lui proposa de terminer la guerre aux conditions qui seraient reconnues justes, ajoutant que Philippe lui donnait la main de sa fille avec la ville de Crémone pour dot. Le général n'avait point de pouvoirs pour traiter; mais s'il attendait des ordres de Venise, il s'exposait à voir la négociation rompue, par une suite de l'inconstance naturelle de Visconti. Il entama les conférences, discuta les articles préliminaires, signa un armistice, malgré l'opposition de Piccinino, au désespoir de voir son rival lui échapper, et porta son armée sur l'Oglio, tandis que ses détachements prenaient possession de toutes les places dont la remise était stipulée dans cette convention.

Il n'était pas sûr que le gouvernement de la république approuvàt la conduite d'un général qui venait d'outre-passer ses pouvoirs à ce point, et qui même avait traité à l'insu du provéditeur présent à l'armée. Le duc de Milan écrivit à Sforce et le détourna d'aller à Venise. L'exemple de Carmagnole était fait pour intimider. Mais le général ne voulut écouter d'autres conseils que ceux que lui donnait la noblesse de son caractère. Il se présenta au sénat, déclara les circonstances impérieuses qui l'avaient forcé d'entrer en négociation avec l'ennemi, sans y être autorisé, et représenta les avantages que la république retirerait des préliminaires qu'il avait signés, puisque son armée était sauvée, et le territoire recouvré.

Sa conduite ne lui attira que des applaudissements; la paix fut conclue le 23 novembre 1441 : la république rentra dans ses anciennes possessions, acquit Lonato,

Velaggio et Peschiera, que le marquis de Mantoue fut obligé de lui céder. François Sforce devint le gendre du prince auquel il avait fait une guerre si terrible, et la princesse Blanche fut le gage de la paix que le traité de Cavriana rendit pour un moment à l'Italie.

Le pape fut le premier à la troubler : irrité contre le principal négociateur, qui ne lui avait pas fait rendre Bologne, il se rapprocha du duc de Milan. Quelques mois s'étaient à peine écoulés que ces deux souverains se réunirent pour concerter ensemble la ruine de Sforce, ancien général de l'un, et récemment admis dans la famille de l'autre. Ils lui firent la guerre pour le dépouiller de la marche d'Ancône. Par une suite de cet enchaînement d'événements qu'il n'est pas donné à la prudence humaine de prévoir, cette guerre, qui n'appartient point à l'histoire de Venise, décida la querelle qui existait depuis plus de vingt ans entre la maison d'Aragon et la maison d'Anjou pour le trône de Naples. On combattit, on se raccommoda, on se brouilla de nouveau. Au milieu de toutes ces divisions, Bologne, que le duc de Milan occupait, après l'avoir protégée longtemps contre le pape, se révolta contre lui, de l'aveu, et même avec le secours des Vénitiens. Ils fournirent aussi des subsides à Sforce, qui luttait avec des forces très-inégales contre le duc de Milan, le pape et le roi de Naples, Alphonse d'Aragon.

XVII. Les Vénitiens usurpent l'État de Ravenne.

Pendant que cette guerre troublait la Romagne, les Vénitiens se rappelèrent que l'héritier de la principauté de Ravenne, devenu majeur, avait favorisé le duc de Milan pendant la dernière guerre. C'était une ingratitude envers les tuteurs que son père lui avait donnés, et qui avaient pendant sa minorité pourvu à l'administration

de son État. La république se crut en droit de punir son pupille. Elle était appelée à en hériter; mais un jeune homme pouvait faire attendre longtemps son héritage : il n'était pas probable qu'il mourût sans postérité, car il avait déjà un fils. Il fallut donc chercher un expédient pour donner une forme à l'usurpation qu'on projetait.

On affecta de craindre que l'État ne fût envahi par quelque voisin puissant. Des hommes influents, qu'on avait su gagner, excitèrent le peuple à se plaindre de l'incapacité de son seigneur, à crier Vive saint Marc, et à déposer le prince pour se mettre sous les lois de la république.

La seigneurie accueillit cette demande comme si elle eût été légitime; des troupes furent envoyées, qui prirent possession de Ravenne. On fit une espèce de traité dans lequel il fut stipulé que la ville conserverait son archevêque; qu'elle détruirait ses salines, dont le voisinage était, disait-on, contraire à la salubrité de l'air; qu'elle pourrait importer des grains dans tous les États de la domination vénitienne; que les biens du prince et ceux de sa femme seraient vendus, pour en effacer jusqu'à la mémoire; qu'enfin Venise enverrait à Ravenne des juifs pour prêter de l'argent à ceux qui en auraient besoin (1). Le prince vint lâchement à Venise

(1) Cives Ravennates primarii, nacti urbis dedendæ occasionem, conventu habito reque constituta, dum populus festum diem Mathiæ apostolo dicatum celebraret, anno a partu Virginis 1441, arma capiunt. Ad nobiliorum tumultum accurrit populus, lætisque vocibus divum Marcum et senatum Venetum undique conclamat : confestimque ad senatum Venetias missi qui rem significarent. Decrevit igitur senatus urbem suscipere, neque amplius tam propensam amantissimorum civium voluntatem refellendam aut parvi faciendam putavit, cum

solliciter une pension. Il ne reçut qu'un ordre d'exil. On le relégua, ainsi que sa femme et son jeune fils, avec deux cents ducats par an, dans l'île de Candie, où les uns et les autres vécurent peu de temps (1).

Immédiatement après le récit des acquisitions de la république sur le continent, nous avons toujours à rapporter quelque événement fâcheux pour son com-

præsertim non absque salutis multorum ingenti periculo res ad Hortasium redire posse videretur. Itaque per litteras Ravennates certiores facit civitatem se recepisse. Quibus acceptis litteris, cogitatione consequi longe facilius est quantum lætitiæ et hilaritatis animos omnium compleverit, quam scriptis explicare. Legati statim a Ravennatibus Venetias ad Franciscum Foscarum ducem et rempublicam missi, qui civitatis ditionem præsentes facerent. Eos cum amanter Franciscus dux esset complexus, quæ in mandatis habebant, omnia prolixe et liberaliter XIII kal. aprilis concessit : illud autem fuit caput, ut Hortasius, ejusque uxor et filius in insulam Cretam, ne qua posset suspicio oriri, amandarentur ; cum pro ea qua præditi erant malevolentia, Hortasius, conjux, consortesque suspectos quotidie Venetis reddere Ravennates quærerent. Ad hæc se curaturos ut maneret Ravennæ archiepiscopus ; et salinas prope Ravennam, quibus corrumpi cœli salubritas consuesset, destrui ; frumentum quo vellent, ad loca Venetæ ditioni subjuncta, devehere Ravennates posse ; fundos et cætera Hortasii et uxoris bona, ut memoria eorum omnis tolleretur, vendi ; Judæos Ravennam mitti, qui, danda fœnori pecunia, aliqua ratione egentium sublevarent inopiam. Nec diu post Hortasius, Ginevra uxor Hieronymusque filius, quattuor annos natus, in Cretam insulam, publico decreto, ablegati sunt. Quod eo etiam libentius a Venetis factum est, quia, cum adhuc ipsi cum Philippo vicecomite bellum gererent, Hortasius, qui erat Taurisii, ad hostes profugerat. Ne autem omnino absque imperio esset, illi publica stipe nummi aurei octingenti, ab senatu Veneto quotannis, in præsidio insulæ collocato, constituti sunt. Verum brevi post tempore, Hortasium, uxorem, ac filium mors ex hominum vita abstulit.

(Hieronymi RUBEI, *Historiarum Ravennatum*, lib. VII.)

(1) Jean SIMONETA dit : « Missus in insulam Cretam, intra paucos dies, cum unico filio, exstinctus est. » (*Histoire de François Sforce*, liv. V.)

merce au delà des mers. Des pirates infestaient les côtes de l'Adriatique; et les expéditions qu'on faisait contre eux, quand on avait le temps de s'en occuper, n'étaient pas toujours heureuses (1).

Brouillerie avec le soudan d'Égypte.

Le soudan d'Égypte, ne voyant plus des flottes redoutables se présenter sur ses côtes, pour y faire respecter le pavillon de saint Marc, mécontent de ce que les armateurs vénitiens ne venaient plus trafiquer que dans ses rades, et, jugeant de leur faiblesse d'après leur circonspection, chassa tous les sujets de la république établis dans les ports d'Alexandrie, de Tripoli, de Béryte, de Damas, et déclara qu'il prétendait se réserver à l'avenir le commerce exclusif du poivre. Tout ce que les Vénitiens en avaient en Syrie ou en Égypte y fut retenu; ce fut pour eux une perte de deux cent trente-cinq mille ducats (2).

XVIII. Croisade contre les Turcs.

L'Église était alors gouvernée ou plutôt divisée par deux papes, Eugène IV et ce bizarre Amédée, qui, descendu volontairement du trône, n'avait pu échapper à l'ambition dans la volupteuse retraite de Ripaille. Quoiqu'il y eût un schisme qui troublait tout l'Occident, on prêcha et on entreprit une croisade en faveur de l'Église grecque, qui avait feint de se soumettre ou de se réunir à l'Église latine. L'empereur de Constantinople et son patriarche étaient venus à Venise, à Ferrare, à Florence, où, malgré le scandale que produisaient deux papes et deux conciles, ils avaient reconnu la suprématie de l'Église romaine, et confessé que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils.

(1) Sabellicus, IIIe Décade, liv. IV.

(2) Marin Sanuto, *Vite de' Duchi*, *F. Foscari*.

Ce voyage avait eu pour objet d'obtenir quelques secours pour éloigner le moment inévitable où Constantinople devait succomber sous les efforts des Turcs. Le roi de Hongrie fut le chef de cette croisade (1), et obtint d'abord des avantages si considérables sur le sultan Amurath, que ce prince signa une trêve de deux ans avec lui avant que la flotte chrétienne qui devait seconder les opérations de l'armée hongroise fût sortie de ses ports. Cette flotte était de soixante-dix voiles; mais les Vénitiens n'y avaient fourni que dix galères, tant leurs moyens étaient absorbés par la guerre continentale.

Le cardinal Condolmier, neveu du pape Eugène, amiral de cette flotte, et le légat du pape en Hongrie, blâmèrent hautement le roi d'avoir accordé la paix aux infidèles après la victoire. Ils exigèrent qu'il rompît la trêve qu'il venait de jurer; et comme il ne pouvait comprendre qu'un parjure pût être un acte légitime, le légat leva ses scrupules par une décision fondée sur les principes ci-après :

Il est licite de violer la parole qu'on a donnée, si elle fait contracter un engagement contraire au bien public.

Un serment juste oblige, mais un serment qui tend à la perte de tous est nul.

(1) 30 juillet 1443. Le cardinal de Saint-Ange écrit qu'il a la promesse des rois et des princes du nord pour cent soixante-dix mille chevaux, outre une quantité innombrable de gens de pied. Le despote Georges de Russie y est pour vingt mille chevaux, les seigneurs de Hongrie, indépendamment du roi, pour trente mille (*Cronaca di Venezia, et come lo fù edificata, et in che tempo, et da chi, fino all' anno* 1446; manusc. de la biblioth. de Saint-Marc, n° 21, foglio 147.)

Dieu désapprouve toute promesse insensée, et par conséquent en délie.

Bataille de Varna. 10 novembre 1444.

D'après ces principes, le cardinal donna d'avance l'absolution au roi et à son armée. On reprit les armes; on marcha contre les Turcs. Amurath repassa d'Asie en Europe, malgré la flotte chrétienne, qui ne sut pas garder le détroit, joignit l'armée des croisés, près de Varna, et y gagna une sanglante bataille, dans laquelle le roi et le cardinal restèrent parmi les morts.

On dit qu'au commencement de l'action le sultan tira de son sein le traité que ses ennemis venaient de violer, et s'écria, en l'élevant vers le ciel : « O Christ! « tu vois le traité qu'ils ont juré par ton nom : s'il est vrai « que tu sois Dieu, c'est à toi de punir les parjures. »

Cette défaite mit fin à la croisade, et l'empereur grec fut trop heureux de pouvoir conserver encore un reste d'existence.



LIVRE XVI.

Guerre dans le Milanais. — Mort de Philippe-Marie Visconti. — Guerre des Vénitiens contre les Milanais et François Sforce. — Paix par laquelle la république acquiert la province de Crême. — Reprise de la guerre contre Sforce. — Il est couronné duc de Milan. — (1441-1450.) — Guerre des Vénitiens contre Sforce, duc de Milan. — Les Français auxiliaires du duc. — Pacification générale, ligue d'Italie. — (1451-1454.) — Prise de Constantinople par les Turcs. — Traité entre la république et Mahomet II. — Transaction avec le patriarche d'Aquilée. — Translation du siége patriarcal de Grado à Venise. — Malheurs et déposition du doge François Foscari. — Création des inquisiteurs d'État. — (1453-1457.)

La lutte si inégale que François Sforce soutenait devait avoir deux résultats, l'un et l'autre très-probables : la ruine de ce nouveau prince, et l'accroissement de la puissance d'Alphonse d'Aragon en Italie. Le duc de Milan avait mis de la passion à poursuivre son gendre; mais il n'avait pas intérêt de le perdre, et il en avait encore moins à laisser le roi de Naples s'ingérer dans les affaires de l'Italie supérieure : c'est ce que François Sforce lui fit représenter. Les Vénitiens joignirent leurs exhortations à ses prières, et le duc devint l'allié de son gendre et des quatre républiques, c'est-à-dire de Venise, de Gênes, de Florence, et de Bologne. Cette alliance, signée le 24 septembre 1443, devait durer dix ans.

I. Guerre dans le Milanais.

Ligue entre le duc de Milan, le comte Sforce, et les républiques de Venise, de Gênes, de Florence, et de Bologne. 1443.

Ces fréquentes variations étaient un des caractères de la politique italienne. On se croyait fort habile parce

qu'on apercevait tout à coup de nouveaux rapports dans des affaires très-compliquées, et on pensait faire preuve de dextérité en changeant souvent de parti ; dans le fait on n'obéissait qu'à la crainte qu'inspirait un rival trop favorisé par la fortune, ou à l'espoir d'affaiblir tous ses voisins l'un par l'autre.

Dans cette guerre les Vénitiens ne furent qu'auxiliaires. Il ne s'agissait pas d'abord de leurs intérêts immédiats ; il n'était question que de savoir si Sforce conserverait ses États dans la Romagne. Le peu de troupes que la république lui envoya ne l'avaient pas encore rejoint, lorsqu'il remporta une victoire complète à Montefloro, le 10 novembre 1443, sur Piccinino, son ancien rival, qui était devenu le général de l'armée du pape. L'année suivante ce fut le fils de Piccinino qu'il eut à combattre, et ce nouveau général fut fait prisonnier. Le père en mourut de douleur.

Ces deux victoires amenèrent une paix dont les Vénitiens furent les médiateurs. Le pape consentit à laisser à Sforce ce qu'il lui avait lui-même donné et ce que les armes de ce nouveau prince avaient conquis; mais dès l'année suivante Philippe-Marie se brouilla encore avec son gendre. On vit une nouvelle ligue entre le pape, le roi de Naples, et le duc de Milan. Le pape excommunia Sforce et ses alliés; les Vénitiens furent compris dans l'anathème. Ils le méritaient faiblement, car ils n'avaient fourni au seigneur de la Romagne que de médiocres secours pour l'aider à défendre ses possessions. Ils ne montrèrent quelque vigueur que lorsque le duc de Milan voulut reprendre le Crémonais, qu'il avait donné en dot à sa fille, prétendant pouvoir convertir cette dot en une somme de cent mille ducats, qu'il offrait de déposer à Venise. La

Le duc de Milan se brouille avec François Sforce. 1445.

république répondit à cette proposition qu'elle était garante du traité conclu entre le duc et son gendre, et qu'elle soutiendrait les droits de celle des deux parties contractantes au détriment de laquelle on essayerait de les violer. Cette contestation devint une guerre entre les Vénitiens et les Milanais, dont la province de Crémone fut le théâtre ; mais dans cette campagne c'étaient les Milanais qui assiégeaient Crémone, devenue ville ennemie depuis qu'elle appartenait à Sforce ; c'étaient les Vénitiens qui voulaient délivrer cette province, ils la convoitaient déjà depuis longtemps. Leur général, Michel Attendolo, parent de Sforce, et qu'on surnommait Cotignola, du nom de sa ville natale, força les ennemis dans une île du Pô située près de Casal-Maggiore. François Piccinino, qui avait succédé à son illustre père dans le commandement des troupes milanaises, avait choisi cette île pour son camp, et, à l'aide de deux ponts qu'il avait jetés à droite et à gauche, il se flattait de trouver dans cette position le double avantage d'être inexpugnable et de pouvoir manœuvrer à volonté sur les deux rives.

Bataille de Casal-Maggiore, gagnée par les Vénitiens sur les Milanais. 1446.

Les positions réputées inattaquables ne sont pas celles où l'on tient le plus longtemps, parce que, en dernière analyse, les défenses matérielles n'ont point de force répulsive ; il survient ordinairement quelque accident qu'on n'avait pas prévu : l'imagination s'effraye de ce mécompte ; on se trouve d'autant moins de résolution, qu'on avait auparavant plus de sécurité. On s'était arrangé pour être défendu par la position ; du moment qu'elle-même a besoin d'être défendue comme une autre, on est tenté de l'abandonner. C'est ce qui arriva à la bataille de Casal-Maggiore, qui se donna le 28 septembre 1446.

François Piccinino, posté dans une île au milieu d'un grand fleuve, avait démontré à ses soldats qu'on ne pouvait venir à eux que par les ponts, dont il avait fortifié la tête avec beaucoup de soin. La tête de pont forcée, le passage était encore impossible à franchir; l'artillerie aurait foudroyé la colonne qui s'y serait présentée, et enfin une arche coupée interdisait aux assaillants tout moyen d'arriver jusque dans l'île.

En effet, lorsque les Vénitiens s'avancèrent pour attaquer le pont qui s'appuyait sur la rive gauche, ils y trouvèrent la plus vigoureuse résistance; mais pendant cette attaque les Milanais virent la cavalerie de Cotignola s'élancer dans le fleuve. Sur-le-champ ces mêmes hommes qui combattaient vaillamment dans la tête de pont, s'ébranlent à la vue d'une troupe qui ne les attaquait pas; ils lâchent le pied. Les Vénitiens s'élancent après eux, et, sans donner le temps de retirer le pont, passent l'arche coupée, surprennent l'île. Tout le camp est en désordre, et François Piccinino se sauve sur la rive droite en faisant couper l'autre pont derrière lui. De toute son armée il ne lui restait pas quinze cents chevaux (1). Cette victoire rendit Cotignola maître de

(1) Voici comment cette bataille est racontée dans un manuscrit de la biblioth. de Saint-Marc, intitulé : « *Cronaca di Venezia, et come lo fù edificata, et in che tempo, et da chi, fino all' anno* 1446. »

« 28 septembre 1446, combat de Casal-Maggiore, entre les Vénitiens, commandés par Michel Cotignola, et les gens du duc de Milan. Ceux-ci avaient fait un pont sur le Pô, à Mezian, où ils ont mis (c'est la Chronique qui parle) huit galions, avec grande quantité de fusiliers, arbalétriers, infanterie, lances, plus de huit mille personnes en tout, et des palissades et fossés d'une grande force; c'est pourquoi Michel Cotignola convoqua le 25 septembre tous les capitaines, et voulut savoir leur opinion, et la voyant favorable, ordonna qu'on se préparât et qu'on fît les escadres et batailles; et tout cela fait avec le nom de

la rive gauche du Pô; il soumit toute la province de Crème, excepté la capitale, passa l'Adda, fit capituler Cassano, et ses troupes légères coururent jusqu'aux portes de Milan.

Philippe-Marie appela des secours de tous les côtés : il conjura le roi de Naples de faire marcher son armée dans le Milanais; il chercha à intéresser le roi de France, Charles VII, dans sa querelle; il s'adressa à Sforce lui-

Dieu et de l'évangéliste saint Marc; le 28 septembre, à une heure du jour, la messe étant dite, il fit sonner les trompettes, mettre son monde en bataille, et commença d'envoyer en avant à tâter le gué du Pô, et mit là une grande quantité d'infanterie; de plus, soutenu de partisans et de lanciers légers à cheval, il descendit vers le Pô, mort, paisible, dormant, criant avec grande vigueur : *Marc! Marc!* et aussi les ennemis venaient contre les nôtres avec autant de vigueur pour qu'on ne leur ôtât pas le pont; et il y avait une telle multitude de traits et de balles qu'il semblait qu'il en plût. Cette mêlée dura plus de deux heures et demie; et comme il plut à Dieu et à l'évangéliste messire saint Marc, vers les 18 heures (midi), que nos gens vinssent à bout du pont, que l'infanterie y montât et que les lanciers à cheval, traversant le Pô, arrivassent au Mezian et à la digue, où ils combattaient main à main avec l'ennemi, enfin le nom de monseigneur J. C. leur obtint la victoire, rompit et mit en désordre toute l'armée du duc de Milan : les uns s'enfuirent, les autres rendirent leurs armes, d'autres se jetèrent dans le Pô, et il s'en noya plus de cinq cents; et ce fut certainement un des plus beaux faits d'armes qui fut fait depuis longtemps en Lombardie, et il fut fait avec grande prudence et fidélité à la louange de Dieu, du glorieux messire saint Marc. Pour le seigneur capitaine et les condottieri, je dois dire qu'ils ont tous fait vigoureusement et qu'ils méritent d'être recommandés. Le partage du butin se faisait en monnaie fictive de chevaux (*); si je ne me trompe, Cotignola en avait eu pour sa part 800; Guillaume de Montferrat, 100; Gentil de Gatta Melada, 800; le marquis Taddée d'Este, 600; l'infanterie en masse, 500; les gens de cheval du comte François, 200; en tout, la valeur de 4,200 chevaux, plus les provisions et les femmes qui se trouvèrent. »

(*) En prenant un cheval pour une somme donnée, et en répartissant ensuite le butin selon ce que chacun pouvait prétendre; le cheval était l'unité, et on faisait les comptes d'après cette mesure.

même, pour lui proposer une réconciliation, qui était dans les intérêts de tous deux. Celui-ci était assez mécontent des Vénitiens, qui depuis leur victoire ne se mettaient guère en peine de lui fournir des subsides. C'était surtout d'argent qu'il manquait : son beau-père lui en promit, et ordonna qu'on lui fît l'avance d'une somme considérable. Cette offre détermina Sforce à abandonner la ligue des républiques pour devenir le défenseur des Milanais.

A peine eut-il manifesté cette résolution, que le duc commença par suspendre l'envoi des fonds promis. Ce manque de foi retarda la marche du gendre, et donna le temps aux Vénitiens de continuer leurs conquêtes dans le Milanais. Enfin le pape, qui était alors Nicolas V, leva toutes ces difficultés, et moyennant trente-cinq mille écus d'or qu'il paya, décida Sforce à se désister de toutes ses prétentions sur les places de la Romagne pour se vouer tout entier à sauver les États de son beau-père.

II. Mort de Philippe-Marie Visconti, duc de Milan. 1447.

Ce général venait de se mettre en marche lorsque le duc Philippe-Marie Visconti mourut, le 13 août 1447, âgé seulement de cinquante-cinq ans; mais sa vie voluptueuse avait avancé pour lui les infirmités de la vieillesse.

C'était le dernier, non pas du nom, mais de la branche des Visconti qui avait régné sur une grande partie de l'Italie pendant cent cinquante-deux ans. Ambitieux sans courage, il avait attiré des guerres continuelles sur ses malheureuses provinces, dont il avait perdu plusieurs, et il sembla avoir pris à tâche de laisser après lui un long héritage de malheurs à ses sujets.

Ses testaments.

Il avait fait quatre testaments.

Par le plus ancien il avait légué sa couronne à Antoine Visconti, son cousin.

Ensuite il lui avait préféré un autre de ses parents, nommé Jacques.

Par une troisième disposition il avait institué pour son héritière universelle sa fille unique, Blanche, femme de François Sforce.

Enfin, quelques jours avant sa mort, et à l'époque où il venait de se réconcilier avec son gendre, il avait fait un quatrième testament, par lequel il déshéritait sa fille et nommait pour son successeur le roi de Naples, Alphonse d'Aragon.

Mais il n'était nullement reconnu qu'un duc de Milan pût disposer de cette principauté par testament, comme d'un patrimoine : il n'y avait rien de réglé, même pour l'ordre de succession, et depuis 1277, que les Visconti occupaient ce trône, le plus fort s'y était toujours assis au mépris de tous les droits de primogéniture.

Ce n'était pas tout : il y avait d'autres prétendants à cette succession.

L'empereur Frédéric III réclamait le droit d'en disposer, parce qu'elle n'était qu'un fief de l'Empire.

Le roi de France soutenait les prétentions que Valentine Visconti avait apportées à la maison d'Orléans.

Enfin, l'ambitieuse république prétendait exercer le droit de conquête.

Au milieu de toutes ces prétentions rivales la ville de Milan arbora l'étendard de la liberté, en se déclarant république et souveraine de toutes les autres villes de la Lombardie. Alexandrie, Novarre et Côme l'avaient reconnue sous ce double rapport. Parme et Pavie s'étaient déclarées indépendantes. Les villes de Plaisance,

de Lodi et de Saint-Columbano se mirent sous la protection des Vénitiens, qui se hâtèrent d'en occuper les citadelles. Crême et Pizzighitone allaient en faire autant; mais Sforce, qui était accouru pour appuyer ses droits par les armes, prévint l'effet de cette résolution, et établit des garnisons dans ces deux places.

III. François Sforce devient l'allié des Milanais.

Un instant avait changé la face des affaires. Les Vénitiens, alliés de Sforce la veille de la mort du duc de Milan, étaient devenus tout à coup ses ennemis. Ce prétendant, qui n'avait encore que le comté de Crémone, était évidemment hors d'état de soumettre les grandes villes qui refusaient de le recevoir et de combattre en même temps une puissance comme la république de Venise.

Il se détermina à traiter avec les Milanais et à se faire leur allié, en attendant qu'il pût devenir leur maître. Dans ce traité on se partagea assez imprudemment les conquêtes qu'on se promettait. Il fut stipulé que si on s'emparait seulement de la province de Brescia, elle resterait à Sforce en toute souveraineté, mais que si on conquérait aussi le pays de Vérone, Vérone serait le lot de Sforce, et que Brescia appartiendrait à la nouvelle république de Milan.

A peine ce traité était-il conclu, que ces alliés se brouillèrent à l'occasion de la ville de Pavie, qui, en proie à des factions rivales, ouvrit ses portes à Sforce. Il en prit possession en son nom. Les Milanais virent dans cet acte une violation du droit qu'ils s'étaient arrogé sur toutes les villes de la Lombardie. Ils envoyèrent des commissaires au général vénitien pour lui proposer la paix et une alliance entre les deux républiques; mais ils y mettaient cette condition, que les Vénitiens

leur rendraient toutes les places du Milanais qu'ils occupaient. Cette proposition fut rejetée, et on juge assez généralement qu'en cela la seigneurie s'écarta de sa politique ordinaire. Il paraît, en effet, que rien ne pouvait être plus désirable pour elle que l'établissement d'une ou de plusieurs républiques sur ses frontières, qu'un prince puissant et doué des talents de François Sforce était le voisin le plus dangereux qu'elle pût avoir, et qu'il ne fallait pas réduire les Milanais à la nécessité de se jeter entre les bras d'un maître.

Ce fut là le résultat du refus que fit le gouvernement vénitien de recevoir les Milanais dans son alliance. Ils restèrent unis à Sforce, pour ne pas être à la fois en guerre avec tout le monde; car le marquis de Ferrare les attaquait dans le Parmesan, les Génois sur le revers des Apennins, le duc de Savoie et le marquis de Montferrat du côté de Novarre, et une armée française, qui soutenait les droits du duc d'Orléans, déjà maître d'Asti, par la cession que lui en avait faite le duc Philippe, s'était emparée d'Alexandrie et marchait sur Tortone.

Sforce, malgré le peu de confiance qui régnait entre lui et les seuls alliés qui lui restassent, se sentait assez de capacité pour triompher dans une lutte si inégale. Il arrêta par des négociations les mouvements du duc de Savoie, du marquis de Montferrat, des Génois et des Français. Pavie, Tortone et les frontières occidentales de la Lombardie furent sauvées. Il fit capituler Saint-Columbano, passa le Pô, et alla mettre le siége devant Plaisance, qui, comme je l'ai dit, s'était donnée aux Vénitiens. C'était une entreprise fort audacieuse: il y avait dans la place quatre mille hommes de troupes

IV. Il fait la guerre aux Vénitiens; assiége et prend Plaisance. 1447.

vénitiennes et six mille bourgeois armés. Sforce s'attacha à prendre des précautions pour qu'une flotte ennemie ne pût remonter le Pô, et pour que l'armée de Cotignola ne pût en effectuer le passage, qu'elle tenta deux fois sans succès. Il laissa les Vénitiens ravager toute la rive gauche du fleuve, et poussa les opérations du siége avec une telle vigueur, que le 14 novembre 1447, après un mois d'investissement, il donna l'assaut à la place, monta lui-même sur la brèche et s'en rendit maître. La citadelle capitula le lendemain. Le vainqueur ramena son armée dans les environs de Crémone, où elle passa l'hiver, en présence de l'armée de Cotignola, postée entre l'Oglio et le Mincio.

Tel est l'enchaînement des affaires de ce monde, que la prudence humaine est presque toujours trompée dans ses calculs. La conquête de Plaisance faillit coûter à Sforce l'alliance des Milanais.

Negociations secretes entre les Vénitiens et les Milanais rompues par François Sforce.

Le podestat vénitien Gérard Dandolo, qui gouvernait à Plaisance, n'ayant pu sauver cette ville, se trouva prisonnier de Sforce par la capitulation. Pendant son séjour dans le camp ennemi il pratiqua des intelligences avec les deux fils de Piccinino, qui servaient à regret l'ancien rival de leur père. Ces conférences devinrent une négociation : on correspondit avec Milan ; on renoua le projet d'une alliance entre les deux républiques, qui toutes deux voyaient les progrès de Sforce avec le même effroi. Cette fois les Vénitiens ne se rendirent pas si difficiles, et des députés de Milan arrivèrent secrètement à Bergame, où ils signèrent un traité avec les plénipotentiaires vénitiens.

Mais Sforce en fut averti ; et lorsque les magistrats de la république de Milan s'assemblèrent pour ratifier le

traité, ils se virent entourés par une multitude factieuse, qui criait : « Point de paix avec les Vénitiens, ennemis « du comte Sforce ! » Il fallut céder, et le traité resta comme non avenu.

On voit que le comte était déjà puissant dans Milan ; mais s'il commençait à parler en maître, il savait aussi agir en grand prince. Il rassembla tous les bâtiments qu'on put trouver, et organisa une flottille à Crémone. Il ouvrit la campagne de 1448 par la conquête de Cassano, après un siége de dix jours. Pendant qu'il soumettait la rive gauche de l'Adda, la flotte vénitienne, qui, sous le commandement d'André Querini, avait remonté le Pô depuis Casal-Maggiore jusqu'à Crémone, vint attaquer cette dernière place, pour y brûler le pont et la flottille.

V. Il détruit la flotte vénitienne à Casal-Maggiore. 1448.

L'attaque fut soudaine ; les eaux du fleuve étaient basses, et quelques bancs de sable se trouvaient à sec sous les arches du pont. Les Vénitiens s'y élancèrent, escaladèrent les arches, y plantèrent l'étendard de saint Marc, et travaillaient précipitamment à rompre les piles, lorsque la comtesse Sforce, qui était dans la place, s'avança sur le haut des murailles, rassembla le peu de troupes qu'on y avait laissées, fit pointer les canons sur la flotte et faire un feu si meurtrier que les Vénitiens furent obligés d'abandonner leur attaque et de s'éloigner.

A cette nouvelle Sforce se porta sur le fleuve avec toute son armée, malgré les cris des Milanais, qui lui reprochaient d'abandonner leur pays aux courses des Vénitiens, malgré les intrigues des deux Piccinino, qui cherchaient à le traverser dans tous ses projets, malgré les murmures de ses soldats mercenaires, dont il ne

pouvait payer la solde qu'en leur accordant le pillage de ses propres places.

Arrivé devant Casal-Maggiore, où Querini s'était retiré, il fit gronder ses batteries sur les vaisseaux vénitiens et descendre sa flottille de Crémone, pour empêcher l'ennemi de s'échapper. L'armée de la république marchait au secours de la flotte, mais elle arriva trop tard. Pendant tout un jour les batteries avaient fait un feu si terrible sur le port, que cette position n'était plus tenable. Il était impossible d'appareiller sans se découvrir encore davantage. Querini se détermina, en versant des pleurs de rage, à mettre tous ses équipages à terre et à brûler cette flotte, composée de près de quatre-vingts bâtiments.

Son malheur, ou le tort qu'il avait eu de se renfermer dans le port de Casal, fut puni d'une prison de trois ans et de la privation perpétuelle de toutes fonctions publiques.

Après la destruction de la flotte ennemie, Sforce commença le siége de Caravaggio, qui devait lui faciliter la conquête de Lodi. Cotignola vint, avec dix-sept mille hommes, dont douze mille gendarmes, prendre poste à sa vue, et pendant que l'un investissait la place, l'autre investissait l'armée assiégeante, et tous deux élevaient des retranchements pour n'être point forcés dans leur position.

VI.
Il gagne sur eux la bataille de Caravaggio.
1448.

Il y avait un mois et demi que les deux armées s'observaient, se fortifiaient et se livraient des combats peu décisifs. Pendant ce temps-là les batteries des assiégeants avaient ouvert une large brèche aux remparts de Caravaggio, et Sforce ne différait l'assaut que dans la crainte où il était que les Vénitiens ne saisissent ce

moment pour diriger contre lui une attaque générale.

Le 14 septembre 1448 ils débouchèrent de leur camp, et vinrent assaillir l'armée assiégeante. Le combat fut livré avec fureur. Les premières lignes milanaises furent enfoncées. Les Vénitiens arrivèrent jusqu'aux retranchements. Là ils trouvèrent Sforce, qui, à demi armé, combattait à la tête des siens, pour soutenir l'attaque commandée par Cotignola en personne. Pendant que l'issue en était encore incertaine, il fit sortir de ses retranchements quelques troupes, qui prirent les Vénitiens à dos et les obligèrent à se replier.

Alors toute l'armée de Sforce descendit dans la plaine et poussa les ennemis jusqu'à leurs propres retranchements. Rentrés dans leur camp, ils firent un feu si terrible qu'ils forcèrent les Milanais de plier à leur tour, et se mirent à les poursuivre; mais Sforce accourut avec quelques escadrons en bon ordre, chargea ces soldats, qui, dans l'ardeur de la poursuite, n'avaient pas conservé leurs rangs, leur fit tourner le dos, les écrasa sans résistance et pénétra dans le camp vénitien avec les fuyards. Chevaux, artillerie, quinze mille soldats, que le vainqueur renvoya le lendemain, après les avoir seulement désarmés, les officiers, les généraux, les provéditeurs eux-mêmes, tout fut pris (1), excepté Cotignola, qui parvint à se faire jour, avec deux mille hommes, au milieu de cette déroute générale.

(1) Mai non fù veduta una rotta così grande, nè così aspra, nè così per affato come fù quella, di quanti capitani li erano, ch' erano più di sedici, tutti quanti furono svaligiati.... e non credere tu che leggi quì ch'io scriva per fiorire il detto; ma per dio omnipotente scrivo la verità. S'erano in campo cavalli dodici mila, non nescamparono mille cinque cento. (*Histoire de Brescia,* de Christophe de Soldo.)

Parmi ces provéditeurs il y en avait un tremblant et consterné. Imbu des préjugés du patriciat, il avait toujours parlé de Sforce avec le dernier mépris, croyant, par les dénominations injurieuses d'homme de néant, de vil bâtard, ternir la gloire que ce général s'était acquise. Lorsqu'il se vit au pouvoir de celui qu'il avait outragé, ce Vénitien passa de l'insolence à la bassesse, et se jeta aux genoux du vainqueur pour implorer sa clémence.

L'histoire contemporaine (1) a rapporté la réponse de Sforce; il releva le suppliant, et lui dit qu'il s'étonnait qu'un homme grave eût parlé si inconsidérément: « Quant à moi, ajouta-t-il, je n'ai point à me justifier « de ce qu'on m'impute; j'ignore ce qui s'est passé en- « tre Sforce mon père et madame Lucia, ma mère; il ne « m'en revient ni louange ni blâme. Je sais seulement « que dans ce qui a dépendu de moi je me suis con- « duit de manière à ne pas encourir des mépris; vous « et votre sénat vous pouvez en juger. Rassurez-vous, « et soyez à l'avenir plus modeste, plus réservé dans « vos paroles et plus sage dans vos entreprises. »

VII. Il fait sa paix séparée avec eux. 1448.

Le général vénitien avait opéré sa retraite sur Brescia. Sforce l'y suivit, et allait l'y assiéger. La république venait de perdre coup sur coup sa flotte et son armée. Elle entama aussitôt deux négociations contraires; l'une avec les Milanais, qui ne pouvaient voir dans les victoires de Sforce que des sujets d'inquiétude; l'autre avec Sforce lui-même, par l'entremise du provéditeur Paschal Malipier, alors son prisonnier. L'alliance des premiers était plus sûre; celle du second plus profitable.

(1) Machiavel, *Histoire de Florence*, liv. VI.

Les Vénitiens, qui venaient d'être vaincus, n'étaient pas en position d'imposer des sacrifices aux Milanais, tandis qu'avec Sforce on commençait par prendre pour base du traité le partage des États de la nouvelle république. Le général des Milanais, soit qu'il craignît d'être prévenu et abandonné par eux, soit qu'il fût las de servir ceux dont il aspirait à devenir le maître, signa sa paix séparée le 19 octobre. Les conditions étaient qu'il restituerait aux Vénitiens toutes les conquêtes qu'il avait faites dans les provinces de Bergame et de Brescia, et qu'il leur céderait toute la province de Crême. De son côté, la république le reconnaissait pour souverain de tous les autres États de Philippe-Marie Visconti, et lui en garantissait la possession. Pour l'aider à les soumettre, elle lui fournissait un corps de six mille hommes et un subside de treize mille ducats d'or par mois jusqu'à la conquête de Milan.

On a admiré le bonheur de la république, d'avoir après la destruction de sa flotte et de son armée signé un traité par lequel elle acquérait une province. Ce bonheur fut dû à la jalousie qui régnait entre ses ennemis.

La réconciliation de Sforce avec les Vénitiens leur faisait encourir l'inimitié de l'un des prétendants au trône de Milan, du roi de Naples Alphonse. Il déclara la guerre à la république, et chassa tous les Vénitiens de ses États. Une flotte de quarante-cinq galères, conduite par Louis Lorédan, se présenta bientôt devant Messine, pour tirer vengeance de cette injure. Elle y brûla l'arsenal et douze galères siciliennes, en fit autant à Syracuse, et obligea Alphonse à demander la paix.

Dans le nord de l'Italie la campagne de 1449 fut 1449.
employée par les deux parties contractantes à se mettre

en possession des pays qu'elles s'étaient cédés mutuellement.

Les Vénitiens rentrèrent dans toutes les places des provinces de Bergame et de Brescia, occupèrent le Crémasque, et mirent le siége devant la capitale, qui était disposée à se défendre longtemps.

Sforce, secondé par l'armée de la république, soumit rapidement Novarre, Tortone, Parme, Vigevano, Pizzighitone et Lodi. Il assiégeait Monza et ravageait les environs de Milan.

Cette capitale, trop grande pour être assiégée par une armée comme celle de Sforce, voyait se resserrer de jour en jour le territoire d'où elle pouvait tirer ses subsistances. Les Milanais, irrités d'être traités en rebelles par un général qui avant sa défection était à leur solde, et déterminés à défendre leur liberté, ne désespérèrent point de dissoudre la ligue de leurs ennemis. Un émissaire secret fut envoyé à Venise (1).

VIII. Les Vénitiens rompent avec lui. 1449.

Contents de leur partage, les Vénitiens ne demandaient pas mieux que de diminuer celui de Sforce, et de faire du Milanais deux États au lieu d'un. La parole qu'ils avaient donnée, la garantie qu'ils avaient pro-

(1) Henrico Panierolæ, qui per id temporis Venetiis negociandi gratia agebat, publico est consilio mandatum ut Venetum adeat senatum, ac multis propositis pollicitationibus roget obtesteturque ne qui uni omnium Italorum libertatem adamant et tuentur, patiantur mediolanensem rempublicam sua ope atque opera a Francisco Sfortia subjugatam iri. Is quæ jussus est, diligentissime peregit; nam sæpius modo palam, modo clam, in senatum admittebatur. Seque ad Francisci Foscari, sapientissimi et invicto animo principis, pedes quam humillime projiciebat. Et ut erat homo callidus, sublatas manus ad cœlum tendens ingemiscere, flere ac prolixa implorare oratione ne amplius Franciscum Sfortiam suis copiis et pecuniis adjuvaret. (Jean Simoneta, *Histoire de François Sforce*, liv. XIX.)

mise, n'étaient point ce qui les arrêtait; mais ils ne voulaient pas lever le masque avant de s'être mis en possession de la ville de Crême, dont la prise aurait éprouvé de plus grandes difficultés s'ils avaient eu Sforce pour ennemi.

Enfin cette place capitula le 15 septembre; on dit même qu'elle fut livrée par trahison. Alors les Vénitiens, maîtres de tout ce qui leur avait été promis par le traité, signifièrent à leur allié qu'il fallait qu'il consentît à la réduction de son partage; que la ville de Milan resterait république, et aurait, à l'exception de Pavie, tout le pays situé entre l'Adda, le Tésin, le Pô et les Alpes; que, pour lui, sa part se composerait du reste, c'est-à-dire de Parme, Plaisance, Pavie, Crémone, Alexandrie, Tortone et Novare; que la seigneurie, pour soutenir cet arrangement, avait fait alliance avec le pape, le roi de Naples, le duc de Savoie et les Florentins; qu'enfin on lui accordait un délai de trois semaines pour se décider.

Cette notification si impérieuse d'un accord fait par ses alliés, à son insu, à son détriment; l'ingratitude de ce gouvernement, à qui il avait accordé la paix et une province, après avoir détruit ses armées; tant de hauteur et de mauvaise foi, devaient blesser profondément une âme comme la sienne. Il chercha d'abord à ramener les Vénitiens à la justice qu'ils lui devaient; puis il leur offrit de les dispenser du subside promis jusqu'à la conquête de Milan : il consentait à ce qu'ils retirassent leurs troupes de son armée; il ne leur demandait que de rester neutres. Il envoya son frère à Venise pour y traiter cette affaire. La seigneurie fit signifier à ce négociateur que s'il ne signait pas tel jour le traité tel

que la république l'avait dicté, il serait jeté en prison. Le traité fut signé, en effet, par le plénipotentiaire; mais Sforce refusa fermement de le ratifier. Ce sont là de ces traits qui n'appartiennent qu'aux hommes d'un grand caractère. Un conquérant qui refuse la moitié du duché de Milan, parce qu'il croit avoir droit à tout le reste, peut n'être qu'un ambitieux; mais le fils naturel d'un soldat parvenu, qui, encore presque sans États, ose soutenir la guerre contre toute l'Italie plutôt que de signer sa spoliation, ne peut être qu'un homme extraordinaire. On jeta des cris d'indignation de ce que Sforce avait refusé d'accepter le traité signé par son frère; on soutenait que cet engagement, pris par son plénipotentiaire, était obligatoire pour lui; on l'accusait d'avoir violé sa foi. Ces imputations n'étaient pas justes sans doute, puisque le plénipotentiaire n'avait cédé qu'à la contrainte; mais il est vrai aussi que Sforce, pour ralentir les préparatifs des Vénitiens, avait feint d'être disposé à un accommodement et avait accordé une trêve d'un mois aux Milanais. Cette ruse, qui endormit en effet la vigilance de ses ennemis, prépara ses succès (1). Ce n'était pas aux Vénitiens, qui l'avaient trahi, de lui reprocher sa duplicité : il se crut obligé de s'en justifier, comme si c'eût été un acte nouveau dans la politique italienne; il fit faire une consultation par de savants théologiens, qui trouvèrent des arguments pour l'absoudre; et, après avoir répandu leur décision dans toute l'Italie, il reprit le blocus de Milan.

C'était déjà un échec pour la vanité de la république

(1) MACHIAVEL, *Histoire de Florence*, liv. VI.

d'être obligée de recourir aux armes, après avoir parlé avec tant de hauteur. Elle voulait envoyer un ambassadeur au peuple de Milan, pour l'encourager dans sa résistance et lui promettre de prompts secours ; mais tous les passages étaient gardés : il fallut se résoudre à demander un sauf-conduit à Sforce ; et la mortification fut d'autant plus sensible, que le sauf-conduit fut accordé sans difficulté.

IX. Guerre de François Sforce contre les Vénitiens et les Milanais 1450.

La campagne commença vers les derniers jours de décembre 1449 : l'objet des Vénitiens était de s'approcher de Milan, pour l'empêcher de se donner à Sforce ; mais il fallait passer l'Adda, et Sforce était accouru de Cassano pour se placer entre leur armée et celle des Milanais.

L'Adda, depuis l'endroit où il est resserré par les montagnes jusque au-dessous de Lodi, n'offre partout qu'un passage difficile. Les eaux sont rapides, les gouffres profonds, la rive escarpée. Cette barrière naturelle du Milanais est un obstacle pour une armée qui veut le secourir : point de bois qui en permettent les approches sans être aperçu ; point d'îles qui donnent la facilité de jeter un pont ; point de position où l'on puisse se fortifier après avoir effectué le passage.

Je me laisse entraîner, peut-être sans nécessité, à décrire des lieux qui ont été le théâtre de tant de guerres ; je n'ai pu me défendre de m'y arrêter un moment. Si lorsque cette histoire verra le jour il reste encore quelques-uns de ces braves qui ont arrosé ces bords de leur sang, et si elle tombe sous leurs yeux, peut-être qu'en reconnaissant les lieux où ils ont combattu ils me pardonneront d'avoir réveillé en eux un souvenir de leurs jeunes années, qu'il serait bien injuste de

leur envier, car il sera mêlé d'une cruelle amertume.

Les Vénitiens, pour effectuer le passage avec moins de difficulté, se rapprochèrent des montagnes, et jetèrent un pont protégé par la petite forteresse de Brevi; mais à peine leur avant-garde commençait-elle à se déployer sur la rive droite, que Sforce fondit sur eux, et les obligea de repasser le fleuve précipitamment.

Le surlendemain, ayant appris qu'un corps de huit mille hommes était parti de Monza, sous le commandement de Jacques Piccinino, pour venir opérer sa jonction avec l'armée de Venise, il se porta au-devant de ce corps, le battit complétement, le poursuivit jusque près de Monza, et le soir même revint sur le bord de l'Adda, où il trouva les troupes vénitiennes, qui avaient passé le fleuve encore une fois, et qui rétrogradèrent à son approche. Mille hommes, qui avaient déjà pris position sur la rive droite, furent enveloppés et obligés de se rendre.

Pendant un mois entier, suppléant par la rapidité de ses mouvements, à l'inégalité de ses forces, ce grand capitaine empêcha tour à tour le Milanais de s'approcher du fleuve et les Vénitiens de s'établir sur la rive droite. Enfin, au commencement de février 1450 ils effectuèrent décidément le passage; mais ils n'osèrent se commettre avec un ennemi si redoutable, et, se flattant que la disette le forcerait à quitter la position intermédiaire où il s'était retranché, ils restèrent dans l'inaction.

X. Détresse de la ville de Milan. 1450

Cependant Milan était aux abois. Rien ne pouvait y entrer, personne ne pouvait en sortir : la mesure de blé (1) s'y vendait dix ducats d'or. Cette nombreuse

(1) L'abbé Laugier dit que la mesure de blé se vendait plus de vingt

population était réduite à toutes les horreurs de la famine.

Les provéditeurs vénitiens et Sigismond Malatesta, seigneur de Rimini, qui commandait l'armée de la république, trouvaient des raisons pour ne pas s'ébranler. Leur position était bonne; leurs subsistances étaient assurées; un combat pouvait leur être funeste. Le plus sûr était d'attendre tout du temps. Sforce était retranché, mais il ne recevait des vivres que très-difficilement; et quant à la ville de Milan, il était possible que la famine la réduisît à la nécessité de se rendre, mais il était possible aussi que, dans cette extrémité, elle reconnût les Vénitiens pour maîtres plutôt que Sforce.

Cet abominable calcul était appuyé par les dépêches de Léonard Vénier, l'envoyé de Venise auprès des Milanais.

Les souffrances incroyables du peuple de cette capitale ne laissaient plus aucune autorité aux magistrats. L'inaction des Vénitiens, leur cruelle indifférence, excitaient de justes murmures, qui devinrent bientôt des imprécations. Enfin un jour, sans qu'on sût précisément pourquoi, toute la populace d'un quartier prit les armes; on sonna le tocsin, les magistrats virent le palais entouré; le tumulte était extrême; il fallut dissiper cette multitude furieuse par des décharges, qui blessèrent beaucoup de monde, et qui ne ramenèrent le calme que pour un moment.

mille écus. C'est sans doute une faute d'impression. Verdizzotti dit 20 ducats d'or le *moggio* (le muid); or le ducat d'or valait 17 francs. Un autre historien, Nicolas Doglioni, liv. VII, dit que le *staio* de froment se vendait 20 ducats. Le staio de froment de Milan equivaut à un boisseau de Paris trois dixièmes.

Bientôt après le tumulte recommença, la foule inonda les avenues du palais. On n'avait point de projet, rien à demander, et la sédition était générale. L'ambassadeur de Venise crut que sa présence imposerait aux factieux; il voulut leur adresser des reproches, il fut massacré.

Dès ce moment il n'y eut plus aucune autorité régulière; le peuple s'empara des portes, tous les magistrats se cachèrent; seulement on remarqua qu'un nommé Gaspard de Vilmercato avait beaucoup d'ascendant sur ces factieux, et même qu'il tâchait de mettre un certain ordre dans leurs mouvements. Cet homme avait servi dans les troupes de Sforce.

Le lendemain on s'assembla tumultuairement pour prendre un parti. Au milieu de toutes les propositions plus ou moins insensées qui furent énoncées dans ces orageux comices, il fut généralement reconnu qu'on ne pouvait que rendre la place. Mais à qui? Les uns proposaient le roi de France; d'autres le roi de Naples, le pape, le duc de Savoie. Personne ne prononçait le nom de Sforce; tous parlaient des Vénitiens, mais avec horreur.

Cette ville reconnait Sforce pour maître.

Gaspard de Vilmercato résuma ces différentes propositions. Il n'eut pas de peine à faire sentir que le pape, les rois de France et de Naples, le duc de Savoie, n'étaient pas à portée ou en état de secourir la ville dans un danger aussi pressant. On n'avait à choisir qu'entre les Vénitiens et Sforce. Les Vénitiens étaient détestés, comme ennemis éternels du peuple milanais; on venait d'égorger leur ambassadeur : les recevoir dans la ville, c'était se donner des maîtres implacables. Sforce, au contraire, était un héros, le gendre, l'héritier du dernier

duc. Le cri de *Vive Sforce* termina la harangue, et de bruyantes acclamations proclamèrent le nouveau duc.

On courut lui rendre compte de cette révolution; il était en marche, et il avait si bien compté sur le succès des intrigues de ses partisans, qu'il faisait porter à sa suite des vivres pour les distribuer à cette population que la faim venait de lui soumettre.

Le 26 février il arriva à la Porte-Neuve : là quelques généreux citoyens, parmi lesquels on cite Ambroise Trivulce, demandèrent qu'il s'engageât à ne porter aucune atteinte aux immunités de la ville; mais on leur imposa silence. Le duc poussa son cheval, entra sans condition, alla descendre à la porte de la cathédrale, y fit une courte prière, répartit ses troupes dans la ville, fit désarmer le peuple, distribuer quelques vivres, et retourna dans son camp. Dans le mois de mars il soumit toutes les autres villes de Lombardie, fut reconnu par toutes les puissances, excepté par le roi de France et l'empereur, et le 25 mars 1450 il fit son entrée solennelle, suivi de Blanche Visconti, sa femme, et de ses enfants. On lui avait amené un char, un dais; il voulut entrer à cheval, prit sur l'autel la couronne, le sceptre et l'épée, reçut le serment de fidélité de la noblesse et de la commune, et bientôt il vit sa cour peuplée d'ambassadeurs.

XI. Les Vénitiens forment une ligue contre le nouveau duc de Milan. 1451.

A la première nouvelle de la révolution de Milan les troupes vénitiennes se hâtèrent de repasser l'Adda, et se retirèrent dans le pays de Bergame. Elles y furent renforcées de quelques troupes, auparavant à la solde de la république milanaise, qui leur furent amenées par quelques chefs mécontents, entre autres par Jacques Piccinino. Mais, au lieu de reprendre d'abord les hosti-

lités, la seigneurie s'occupa de former une nouvelle ligue. Elle y entraîna le duc de Savoie, le marquis de Montferrat, les villes de Bologne et de Pérouse ; et cette ligue compta pour son principal allié le roi de Naples, Alphonse d'Aragon. Les Florentins, dirigés alors par Cosme de Médicis, refusèrent d'y accéder, et furent traités en ennemis. Tous ceux de leurs compatriotes qui se trouvaient dans les pays de la domination vénitienne reçurent ordre d'en sortir.

Les préparatifs de cette guerre, dans laquelle on voulait présenter quinze mille chevaux et huit mille hommes d'infanterie, coûtèrent à la république trois cent mille ducats. Les provinces de terre ferme en fournirent quatre-vingt mille, de nouvelles impositions pourvurent au surplus ; et, profitant du prétexte qu'offrait le projet d'une nouvelle croisade, on obligea le clergé à verser la moitié de ses revenus. A la fin de la campagne il fallut un nouveau fonds d'un million de ducats (1).

Campagne de 1452.

Les hostilités ne commencèrent qu'en 1452. Les Vénitiens confièrent la conduite de cette guerre à Gentil Leonissa, général qui s'était fait un nom dans les campagnes précédentes, et qui justifia pleinement leur confiance ; car, quoiqu'il n'eût remporté aucun avantage éclatant, ce n'était pas une gloire médiocre d'arrêter les progrès et de rendre vains tous les efforts d'un adversaire qui réunissait les talents de Sforce et la puissance d'un duc de Milan. Toute l'année se passa en marches et en campements, dont l'objet était d'établir le théâtre de la guerre sur le territoire ennemi.

(1) Marin SANUTO, *Vite de' Duchi, F. Foscari*. Cet auteur n'évalue la dépense annuelle pendant cette guerre qu'à 670,000 ducats, dont 550,000 pour l'armée de terre, et 120,000 pour la marine.

Tantôt Sforce se portait dans les environs de Brescia, tantôt Leonissa ravageait le pays de Lodi ou de Crémone pour l'y attirer; toujours ils s'observaient et choisissaient leurs positions avec une telle habileté, que l'attaque aurait été une imprudence.

Ce système de temporisation était bien plus favorable à une puissance solidement établie dans ses conquêtes, et qui n'avait point d'orages intérieurs à craindre, qu'à un prince qui n'était appelé au trône que par ses talents, et qui n'y avait été placé que par une sédition populaire.

Aussi Sforce éprouvait-il la plus vive impatience de déterminer le général vénitien à accepter un combat décisif. Ne pouvant l'y contraindre par ses manœuvres, il lui adressa un défi. Défi entre les deux armées.

Un trompette de l'armée milanaise vint présenter à Leonissa un gant ensanglanté, avec la lettre suivante; on aime à juger des vieilles mœurs par les paroles ou par les écrits des illustres personnages :

« Le ciel et la terre sont témoins, disait Sforce, que ce n'est ni l'ambition ni la haine qui nous ont mis les armes à la main. Dieu est notre juge; il lit au fond des cœurs. Nous avons été contraints à la guerre par des provocations injustes. Il est inutile de rappeler et tout ce que nous avons fait pour l'éviter, et combien elle a été peu profitable à ceux qui l'ont voulue. Mais cette guerre déplorable est un fléau pour les peuples : notre devoir est d'y mettre un terme. C'est dans cette vue que nous vous proposons un combat général entre les deux armées, afin que la victoire prononce entre vous et nous. Vous y êtes intéressés vous-mêmes, pour délivrer la province de Brescia des deux armées qui

la dévastent également. Plusieurs des vôtres en ont témoigné le désir, et nous ne voulons pas encourir le reproche de nous y être refusés. Ainsi, choisissez le jour; nous vous proposons la plaine de Montechiaro pour champ de bataille : vous nous y trouverez. En notre camp de Calvisano, le 31 octobre 1452. »

Les généraux vénitiens répondirent : « Nous avons reçu votre lettre. Vous nous appelez au combat, que nous avons toujours désiré. Lundi prochain nous nous rendrons au lieu que vous avez choisi; et, en gage de notre foi, nous vous envoyons deux gants et deux lances ensanglantés, afin que vous sachiez que Gentil de Leonissa, Jacques Piccinino et Charles de Gonzague, qui sont les principaux de cette armée, sont prêts à combattre, pour la gloire de la seigneurie de Venise, les tyrans qui ravagent notre chère Italie, usurpent les trônes et font servir à leur ambition les bienfaits qu'ils ont reçus de la république. La guerre qu'elle vous fait est juste, puisqu'elle n'avait point conclu de paix avec vous; et nous espérons que Dieu le manifestera en nous accordant la victoire. De notre camp de Gedo, le 1er novembre. »

Ce défi était un bel hommage que le premier capitaine du siècle rendait à son sage rival; la réponse était un tribut payé par Leonissa aux mœurs de son temps, mais il n'oubliait pas qu'avec un ennemi qui n'a que de faibles moyens pour continuer la guerre, il faut la prolonger, et surtout ne pas attendre les succès du hasard d'une bataille. Son armée arriva au jour marqué sur les hauteurs de Montechiaro. Celle de Sforce était déjà déployée : mais, soit circonspection, soit obéissance

à ses instructions (1), soit qu'un orage qui éclata dans le moment ne leur permît pas de combattre sans désa-

(1) Interea clarissimus vir Franciscus Barbarus ad magnificum Gentilem, exercitus gubernatorem, luculentam ac gravem epistolam scripsit in hanc sententiam : quod cum indictum sit bellum a senatu Veneto in Annibalem pro pace Italiæ, cumque ad eam rem ipse delectus sit exercitus gubernator, omnium senatorum suffragiis admonet atque hortatur hominem, ne collatis signis, aut ab Annibale vocatus, aut inconsulto, dimicare audeat, præsertim cum ipse velit, aut cum sibi ipse locum delegerit, nisi occasio se obtulerit rei bene gerendæ, aut si æquo loco dimicetur; ostendens, pluribus verbis, ingenium plerumque viribus anteponi, et Venetorum imperium non tam militum numero, et auxiliorum multitudine, quam virtute stare et sapientia; præsertim cum nec commeatus, nec stipendium, nec sociorum vires, nec demum viscera caritatis sibi defutura sunt; ponens propterea ante oculos, non deesse sibi clarissimos duces, et veteranorum utriusque ordinis militum copias, qui sint virtute, fide et militari gloria præstantes. Addit quin etiam futuræ victoriæ hujus belli spem, ne parvam quidem, cum brevi putet commeatus, supplementa rerum, pecuniam, milites etiam perpetuos hosti defuturos; immo victum Annibalem humanis necessitatibus ab agro Brixiensi, in quo nec castra locat, cedendo Gentili discessum, propterea quod a fronte, a tergo et a latere sociali bello distrahetur, quod ne auro quidem cum Venetis certare potest, quod nullum regnum violentum potest firmum esse et diuturnum. Concludit tandem plurimorum imperatorum exemplo, ut voto hostis pugnare non debeat; sed ubi hostis non vult, tunc illum, si modo possit, dimicare cogat, cum victoriæ hujus belli sit tota fere Gallia et pars non parva Italiæ præmium. Iterum atque iterum admonet ne quid cum hoste temere agatur, qui militando consenuit. His literis, serenissime rex, tanti fit ab hoste Annibal, ut magni Pompeii et Caii Cæsaris auctoritate par ac superior esse videatur. Primum quidem præcautum ait ad tanti exercitus gubernatorem, ne nisi data occasione cum hoste ferrum tractet; ne cum velit, manus conserat; vocatus ad pugnam non eat, ne iniquo loco intercipiatur; videat propterea ne quid cum hoste inconsulto agat. Illi per insidias insistamus, quod ea ille militari arte vincatur qua sæpe victor existitit. Sæpe de hostis auctoritate cogitemus, nec parva de re bellum geri. Denique cogitet rempublicam Venetorum Italiæ dignitatem, salutem tot provinciarium ac sociorum suis humeris sustinere, suæ fidei ac virtuti esse mandata. Postremum est, hæc non esse dicta illius monendi

vantage, les Vénitiens ne descendirent point dans la plaine. Sforce y fit ériger une colonne, où il fit suspendre les deux lances que Leonissa lui avait envoyées; et ensuite les deux partis s'accusèrent réciproquement d'avoir refusé le combat.

En dernier résultat, cette campagne se termina sans que le duc de Milan eût fait aucun progrès, et sans que la république eût perdu aucun poste important ni affaibli son armée. Mais les finances de Sforce étaient déjà épuisées. Il obtint un léger subside des Florentins, qui s'obligèrent à lui payer quatre-vingt mille écus pour six mille hommes qu'il leur envoyait, afin de les aider à se défendre contre Alphonse d'Aragon.

Leonissa ne jouit pas longtemps de la gloire d'avoir balancé la fortune du plus grand homme de guerre de l'Italie. Il fut tué à l'attaque d'une petite place, et eut Jacques Piccinino pour successeur dans la charge de capitaine général. Celui-ci fut plus entreprenant, mais il eut plus d'une fois occasion de s'en repentir. Sforce modéra lui-même sa propre activité pendant la première moitié de la campagne de 1453. Il s'était affaibli par un détachement qu'il avait fait en Toscane; mais il attendait un renfort considérable, dont il était redevable aux Florentins.

XII. Les Français alliés du duc de Milan. 1453.

Cosme de Médicis avait conçu et réalisé le projet de déterminer le roi de France à entrer dans l'alliance du duc de Milan. La maison de France avait deux intérêts

gratia, cum nihil eum fugiat quod spectet ad disciplinam militarem, sed quod suæ laudi et amplitudini suæ dignitatis perlibenter favet, etiam causa patriæ, ne quid in hoc bello detrimenti, aut ignavia aut temeritate, patiatur.

(*Vie de Jacques Piccinino*, par PORCELLIO, liv. II.)

opposés en Italie : la branche d'Anjou réclamait le trône de Naples; la branche d'Orléans prétendait au duché de Milan. Leurs compétiteurs, Alphonse d'Aragon et Sforce, étaient déjà en possession de ces deux États, et ils se faisaient la guerre l'un à l'autre.

Les attaquer tous les deux à la fois, c'eût été peut-être trop entreprendre. Ne faire la guerre qu'à l'un des deux, c'était devenir l'allié de l'autre et faciliter ses succès. Il ne s'agissait donc que de savoir à qui le roi de France déclarerait la guerre; or, il attachait beaucoup plus d'importance à la couronne de Naples qu'à celle de Milan. Les Florentins et Sforce promirent d'aider les Français à chasser Alphonse d'Aragon du continent de l'Italie. Florence offrit un subside de cent vingt mille écus, dont le roi de France avait grand besoin, et René d'Anjou passa les Alpes. C'étaient les Vénitiens qui les premiers avaient eu l'idée d'appeler ce prince pour l'opposer à Alphonse d'Aragon, dont l'ambition menaçait toute l'Italie. Ils avaient envoyé pour cet effet une ambassade à Florence; mais les esprits n'étaient pas encore disposés à une entreprise aussi hasardeuse que celle d'attirer les Français en deçà des monts. Plus tard ce furent les Florentins qui sollicitèrent les Vénitiens d'entrer dans cette ligue; ceux-ci s'étaient ravisés, et, sans s'y refuser formellement, ils éludèrent, sous divers prétextes, la conclusion du traité (1).

Ainsi René d'Anjou passa les Alpes sans leur aveu (2). Son arrivée eut d'abord cet effet salutaire qu'elle obligea le duc de Savoie et le marquis de Montferrat à rester

(1) Cette négociation est racontée fort au long dans la *Vie du sénateur florentin Maneti,* qui était le négociateur; par NALDI.

(2) Marin SANUTO, *Vite de' Duchi*, *F. Foscari*.

neutres, au lieu de menacer la frontière occidentale du Milanais. Cette petite armée se joignit à celle de Sforce, vers le milieu d'octobre, sur la rive gauche de l'Oglio, et quelques jours après on entreprit le siége de Ponte-Vico.

Pillage de Ponte-Vico.

Les deux nations avaient une telle impatience de signaler leur valeur aux yeux l'une de l'autre, que l'assaut fut livré à la place avant que Sforce en eût donné le signal. Quelques corps de l'armée milanaise avaient commencé l'attaque, Sforce n'hésita pas à les faire soutenir; mais les Français s'avisèrent de réclamer l'honneur de monter les premiers à l'assaut. Il n'y avait pas moyen de rappeler des troupes déjà lancées. Cette singulière dispute commença à occasionner quelque mésintelligence. Les gendarmes de René d'Anjou mirent pied à terre, s'avancèrent vers la muraille, et choisirent précisément l'endroit où elle était le moins accessible. Ils y perdirent beaucoup de monde et de temps. Enfin, les Italiens pénétrèrent d'un autre côté; la ville fut emportée, et les premiers venus se mirent à la piller.

Lorsque les Français arrivèrent à leur tour dans la place, le dépit d'avoir été prévenus changea leur valeur en cruauté. Ils fondirent sur la garnison, sur les habitants; et ceux-ci s'étant réfugiés sous la protection des troupes milanaises, le combat devint général. Alors les Français, ne voyant plus que des ennemis dans tous ces Italiens qui se présentaient devant eux, attaquèrent les uns comme les autres. On se battit avec fureur, et pendant cet effroyable désordre le feu se déclara dans la ville. L'incendie et la présence de Sforce séparèrent enfin les combattants.

Les Français se retirent.

C'était débuter par un acte de cruauté et d'étour-

derie. Le nom français fut en horreur dans toute la Lombardie ; mais cet exemple terrible intimida tellement les villes occupées par les troupes de la république, qu'aucune n'osait plus s'exposer à être prise d'assaut (1). D'un autre côté, cet événement avait fait éclater la mésintelligence, non-seulement entre les soldats français et les Milanais, mais même entre leurs chefs. René d'Anjou quitta l'armée de Sforce, et, sous prétexte d'aller prendre des quartiers d'hiver en Provence, repassa les Alpes avec son armée, oubliant qu'il était descendu en Italie pour conquérir le royaume de Naples.

Tentative prétendue d'empoisonnement.

Il y a un historien qui raconte que pendant qu'on était au fort de cette guerre le gouvernement vénitien tenta deux fois de se délivrer du redoutable Sforce par le fer et par le poison. De pareilles imputations ne peuvent être accueillies sans un mûr examen ; mais aussi elles ne doivent point être passées sous silence, quand elles ont été produites par un écrivain de quelque autorité : celui-ci était un contemporain, un homme d'État, Neri Capponi, qui avait été plusieurs fois ambassadeur de Florence à Venise. Il rapporte les détails du projet, la nature du poison, la somme promise par le conseil des Dix en récompense de ce crime ; cependant il faut considérer que cet auteur était Florentin, et par conséquent suspect de partialité contre les Vénitiens ; que son récit est peu vraisemblable, car il s'agissait de faire périr le duc en jetant dans son feu une drogue qui

(1) E qui la ferocità de' Francesi usò gran crudeltà contro de' castellani. La qual cosa tanto spaventò l'animo de' popoli, che tutto quello che i nostri aveano nel Cremonese e nel Bresciano, salvo Soncino e Romanego, non aspettando il venire de' nemici, in pochi giorni si render loro. (Marin SANUTO, *Vite de' Duchi*, *F. Foscari*.)

devait répandre une fumée mortelle; que l'historien de Sforce, son secrétaire, ne parle pas de ce fait, dont il aurait dû être instruit, puisque, selon Capponi, le complot fut découvert. Enfin j'aurai à citer d'autres circonstances où le gouvernement de la république repoussa des propositions semblables, qui lui étaient faites pour le délivrer de ses ennemis. C'en est assez sans doute pour ne pas admettre une si grave accusation sur un seul témoignage.

XIII. Paix entre Sforce et les Vénitiens. 1454.

Ce qui doit encore en faire douter, c'est que, d'après le récit de l'historien florentin, ce fait paraît se rapporter à la fin de l'année 1453; or, dans ce même temps la république était en négociation secrète avec le duc de Milan. Elle lui avait envoyé d'abord un religieux nommé Simon Camerino, pour lui porter des propositions de paix. Il s'agissait de décider à qui resteraient les places de Bergame, de Brescia, de Crême et de Crémone. Le conseil des Dix avait consenti à se dessaisir de cette dernière; mais pour éviter que cette cession ne fût blâmée, on était convenu de laisser surprendre la place par les troupes milanaises. La défection de quelques partisans de l'armée du duc fit précipiter la négociation. Le procurateur Paul Barbo se rendit auprès de Sforce sous l'habit d'un frère mineur, et les deux puissances demeurèrent d'accord des articles ci-après, qui furent signés le 5 avril 1454 à Lodi (1).

La république reconnaissait Sforce comme duc de Milan; il évacuait tout ce qu'il avait conquis dans les provinces de Brescia et de Bergame; la ville de Crême

(1) Ce traité est dans la collection de MURATORI, *Rerum Italicarum Scriptores*, tom. XVI, p. 1009.

et son territoire restaient à la seigneurie, mais le duc de Milan retenait toutes les places dont il s'était emparé entre l'Adda et l'Oglio : il lui était libre de se faire rendre par tous les moyens ce qui lui avait été enlevé par le marquis de Montferrat et le duc de Savoie.

La république ne communiqua point aux Florentins ce traité conclu si secrètement ; ils n'en eurent connaissance que par le hasard, qui fit tomber dans une embuscade un secrétaire adressé à l'ambassadeur vénitien résidant à Florence. Ce secrétaire fut mis à la torture, forcé de livrer ses dépêches ; et quand on eut acquis la certitude du traité qu'elles révélaient, les Florentins en furent tellement irrités, qu'ils dépouillèrent ce secrétaire, le battirent de verges, et l'envoyèrent tout sanglant à l'ambassadeur (1). Cependant, après ces violences, il fallut bien que la Toscane acceptât la paix, et la république de Venise rentra dans la paisible possession de ses provinces.

Sforce, affermi désormais sur le trône des Visconti, conçut un projet digne d'un grand prince, et qui devait le rendre le bienfaiteur de l'Italie. Il proposa à Cosme de Médicis de former de toutes les puissances italiennes

Ligue d'Italie.

(1) Eodem fere tempore ab senatu ad legatum duo tabellarii venerant, quorum alter litteras afferebat, quibus pacem transactam significabatur, alter quibus legatus jubebatur ab conducendis militibus et a pecuniis erogandis supersedere. Hi ea usi celeritate dicuntur, ut, nisi in hostium insidias præcipitatis moræ non nihil esset allatum, triduo ad legatum, CCC millibus passuum confectis, pervenire potuerint. Cum a militibus qui in insidiis delituerant quæstioni subderentur, vi coacti, litteras ostendunt, ac pacem inter principes factam edocent. Quod unum omnium illi ægerrime ferentes, tabellarios male mulctatos, cum nudati ac virga cæsi prope ad necem fuissent, cruore et sanguine madentes ad legatum sine litteris dimittunt.

(Francisci CONTARENI *Historia Hetruriæ*, lib. I.

une confédération générale, dans le double objet de maintenir entre elles une paix constante, et de ne pas permettre à l'étranger de s'immiscer dans leurs affaires. Médicis embrassa ce projet avec l'ardeur d'un homme capable aussi de concevoir de hautes pensées. La proposition ne fut pas accueillie avec moins de faveur dans le conseil de Venise. On eut plus de peine à déterminer Alphonse d'Aragon à l'approuver. Les ducs de Savoie et de Modène, les marquis de Montferrat et de Mantoue, Sienne, Lucques et Bologne, alors républiques, y accédèrent. Le pape donna à cette pacification générale le sceau de son autorité. Les peuples de ces belles contrées respirèrent après plus d'un siècle de combats, et le bâtard d'un paysan put se dire l'auteur et le chef de la ligue d'Italie. Un historien français (1) a dit de lui que jamais usurpateur ne devint meilleur souverain. C'est une antithèse qui n'est pas juste; l'époux de l'héritière de Milan ne pouvait être considéré comme un usurpateur, surtout dans un pays où les règles de la succession au trône étaient si mal déterminées.

XIV. Prise de Constantinople par les Turcs. 1453.

On était dans le plus fort de la guerre lorsque l'avénement de Mahomet II au trône d'Amurath, son père, consomma la révolution qui se préparait depuis longtemps en Orient. Amurath, quelque temps auparavant, avait attaqué la Morée, dont les Vénitiens occupaient l'entrée et les côtes. Ils avaient imaginé de fermer l'isthme de Corinthe par une muraille de plusieurs lieues de long; mais ce moyen de défense n'était point approprié à l'état actuel de la guerre. Il aurait fallu une armée immense pour garder ce retranchement, et une armée nombreuse

(1) Varillas.

ne doit pas rester derrière une muraille. Les Turcs forcèrent cette faible barrière, et inondèrent la presqu'île (1). Constantin Paléologue Dragozès, dans les mains de qui allait se briser le sceptre des empereurs d'Orient, se voyant menacé par trois cent mille Turcs, appelait en vain toute la chrétienté au secours de Constantinople.

Ce prince, qui n'était point marié, cherchait à se fortifier par quelque alliance; mais dans le malheur les alliances sont difficiles. Il avait d'abord voulu épouser la veuve du sultan Amurath, qui était fille du despote de Servie et belle-mère du nouveau sultan. Elle refusa la main de l'empereur d'Orient. Tandis que les ambassadeurs de Constantin parcouraient toutes les cours voisines pour lui chercher une épouse, il tourna ses espérances vers la république de Venise, et jeta les yeux sur une fille du doge François Foscari; mais la demande n'eut pas lieu. La politique vénitienne aurait sans doute saisi avec empressement cette occasion d'acquérir quelques droits éventuels sur l'empire. Aussi fut-elle vivement piquée de l'orgueil de la cour impériale, qui dédaigna cette alliance. On attribua à ce ressentiment l'espèce d'indifférence avec laquelle les Vénitiens virent bientôt après les progrès des Turcs et les malheurs des Grecs (2).

Cependant l'historien Sandi rapporte (3) que, dans l'imminent péril de l'empire d'Orient, on mit en délibé-

(1) Voyez l'*Histoire Turque*, par Saadud-din-Mehemed HASSAN, traduite par GALLAND; *Règne d'Amurath II*. Man. de la Biblioth. du Roi. — N° 10528.

(2) *Continuation de l'Histoire du Bas-Empire*, par AMEILHON, liv. CXVIII, § 37.

(3) *Storia civile di Venezia*, lib. VIII, cap. IX.

ration dans le conseil de Venise si, vu l'impossibilité de défendre à la fois les intérêts de la république au delà de la mer et sur le continent, il ne convenait pas de renoncer à toutes les conquêtes en Italie, pour employer toutes ses forces à la conservation des colonies et du commerce d'outre-mer. Les acquisitions sur la terre ferme absorbaient les capitaux, faisaient négliger la marine et le commerce, altéraient l'esprit national, communiquaient à la république les vices des Italiens, et l'entretenaient dans des guerres ruineuses. Venise semblait avoir prévu le danger de ses conquêtes en terre ferme lorsqu'en 1274 elle avait défendu à ses citoyens d'y acquérir aucune propriété ; cette opinion était même en quelque sorte établie parmi le peuple, car on prétendait que quelques hiéroglyphes dont était ornée l'église Saint-Marc signifiaient que la république ne serait puissante que tant qu'elle conserverait sa force navale (1).

Ces réflexions venaient trop tard. On sentait que les nouvelles conquêtes sur la terre ferme devenaient de jour en jour plus difficiles; qu'on ne pourrait les obtenir qu'au prix de beaucoup de sang et en épuisant les richesses de l'État; que le fruit le plus sûr de ces conquêtes serait l'inimitié des peuples voisins : mais, quoique bien convaincu de ces vérités, le conseil ne voulut point renoncer à son système d'agrandissement. Le duc de Milan n'était pas encore affermi sur son trône, on avait des espérances de ce côté. Les Turcs n'étaient pas encore maîtres de Constantinople, ils pouvaient échouer dans leur entreprise : il était imprudent

(1) *Relation de Venise*, par M. Delaye, ambassadeur de France.

de leur déclarer la guerre ; on aurait le temps de s'opposer à leurs progrès : telles furent les illusions auxquelles s'abandonna cette sage assemblée, et elle laissa écraser l'empire grec.

Aucun prince de l'Occident n'était alors en état de mesurer ses forces avec la puissance ottomane : tous étaient épuisés par leurs guerres intestines. Il n'y eut que les négociants de Péra qui firent quelques efforts, moins pour défendre la capitale de l'empire que pour sauver leurs comptoirs. Un armement de cinq galères partit de Venise, mais n'arriva point à Constantinople. Quatre vaisseaux génois y pénétrèrent. Ce fut là tout le secours que l'Europe fournit à l'empire d'Orient; encore était-il acheté par la promesse de la cession de l'île de Lemnos.

Le Génois Jean Justiniani, à la tête de deux mille étrangers enrégimentés, prit, sous les ordres de l'empereur, le commandement de cette grande ville, dont la perte était inévitable. Le siége commença au mois d'avril 1453. Les Turcs, qui la canonnaient avec cette grosse artillerie dont l'ignorance de l'art leur avait fait adopter l'usage, voulurent aussi la battre du côté du port; mais de fortes chaînes en fermaient l'entrée. En une nuit quatre-vingts galères et plus de soixante barques furent mises à sec, traînées à une lieue de distance dans les terres, et lancées dans le fond du golfe, elles se trouvèrent maîtresses du port.

L'assaut fut donné le 29 mai ; on combattit toute la journée. On rapporte de plusieurs manières les circonstances de cette action, mais on s'accorde généralement à dire que les dix mille hommes chargés de défendre cette vaste enceinte firent une honorable résistance. En

résultat, les Turcs forcèrent tous les obstacles, inondèrent la ville ; Justiniani, couvert de blessures, s'échappa pour mourir quelques jours après. L'empereur fut trouvé parmi les morts. On dit que quarante mille citoyens furent égorgés, et un plus grand nombre réduit en esclavage (1).

Le lendemain les négociants de Péra capitulèrent : le sultan fit venir le baile de Venise ; et, le croyant le chef de toute cette colonie de chrétiens, lui fit trancher la tête (2). Tout ce qu'il y avait de Vénitiens dans Péra, entre autres dix-neuf patriciens, furent mis aux fers. Plus de vingt nobles avaient été tués. Heureusement encore plusieurs des sujets de la seigneurie étaient parvenus à s'échapper sur leurs vaisseaux. Ce fut une perte de plus de deux cent mille ducats pour la république.

XV. Traité entre la république et le sultan Mahomet II. 1454.

Mais la ruine de l'établissement lui-même était une perte d'une bien autre importance. Venise, consternée de ce désastre, ne vit de ressources que dans les soumissions qu'elle fit faire au sultan. Barthélemi Marcello, chargé de cette mission, négocia pendant tout un an, et, après avoir payé la rançon de ses compatriotes, il obtint les conditions suivantes (3) : Le sultan jura par Mahomet, par les vingt-quatre prophètes (plus ou moins), par l'âme de son père et la sienne, enfin par son épée, qu'il voulait renouer avec l'illustrissime et excellentissime seigneurie ducale de Venise l'amitié établie par le

(1) Voyez le récit de ce siége dans l'*Histoire Turque*, de Saadud-din-Mehemed HASSAN, citée ci-dessus.

(2) L'historien SANDI, liv. VIII, ch. IX, dit seulement que le baile fut mis à la chaîne.

(3) Je rapporte ce traité d'après Marin SANUTO. Il est aussi dans la *Chronique de Bologne ; Rerum Italicarum Scriptores*, tom. XVIII, p. 709.

traité d'Andrinople. En conséquence, il fut arrêté que de part et d'autre on se garantirait de tout dommage; que les Vénitiens pourraient entrer, circuler, et commercer librement dans tout l'empire; que leurs vaisseaux seraient reçus dans tous les ports; que le duc de Naxe, en qualité de vassal de la seigneurie, serait compris dans cette paix, et n'aurait aucun tribut à payer au sultan; qu'à raison des établissements possédés par la seigneurie dans l'étendue de l'empire, notamment pour Scutari et les autres places de la côte d'Albanie, elle devrait annuellement une redevance de deux cent trente-six ducats; que tout esclave vénitien serait rendu sans difficulté, à moins qu'il ne se fût fait musulman, auquel cas il serait payé à la seigneurie une indemnité de mille aspres; que le commerce vénitien serait assujetti à un droit de deux pour cent sur la valeur de toutes les marchandises achetées ou vendues; mais que celles non vendues ne seraient point soumises à ce droit; que tous les vaisseaux vénitiens qui passeraient le détroit seraient tenus de toucher au port de Constantinople, soit en allant soit en revenant, et pourraient s'y pourvoir de tout ce qui leur serait nécessaire, et en partir librement; que tous les effets ou marchandises venant de la mer Noire appartenant à des sujets d'une nation chrétienne pourraient être exportés sans empêchement ou vendus, en payant dans ce cas le droit de deux pour cent de leur valeur; que les habitants de Péra, actuellement débiteurs des Vénitiens, seraient, excepté les Génois, obligés d'acquitter ces dettes; que cependant on en défalquerait ce qui aurait pu tomber à la charge des Vénitiens dans les contributions levées par le grand-seigneur; que le patriarche de Constantinople conser-

verait tous les revenus dont il jouissait dans le territoire possédé par les Vénitiens au temps où l'empire de Romanie existait ; que les sujets turcs trafiquant dans les pays de la république ne seraient assujettis qu'aux droits payés par les Vénitiens dans l'empire du sultan ; que si des navires de l'une des deux puissances se réfugiaient dans les ports ou sous les forteresses de l'autre, ils y trouveraient asile et protection ; qu'on se rendrait mutuellement tous les déserteurs ; qu'on se rendrait également tout ce qui pourrait être sauvé des naufrages ; que les propriétés de tous les sujets vénitiens qui viendraient à décéder *ab intestat* ou sans héritier sur le territoire de l'empire seraient réservées pour être rendues à qui de droit et déposées entre les mains du ministre de Venise ou d'un Vénitien ; que la république ne fournirait aucun secours aux ennemis du grand-seigneur, ni le grand-seigneur aux ennemis de la république, soit en hommes, soit en argent, vivres, munitions ou vaisseaux ; que la république ne recevrait dans ses villes et châteaux de la Romanie, ou de l'Albanie, aucun ennemi ou sujet rebelle du grand-seigneur, sans pouvoir même leur accorder passage, à défaut de quoi le sultan serait en droit d'agir contre ses villes et châteaux ainsi qu'il aviserait, et les mesures qu'il jugerait à propos de prendre ne seraient point regardées comme une violation de la paix ; que la seigneurie pourrait, à son bon plaisir, envoyer à Constantinople un baile avec sa suite accoutumée, lequel exercerait l'autorité civile sur tous les Vénitiens de condition quelconque, et leur administrerait la justice, le grand-seigneur s'obligeant à lui accorder protection et à lui faire donner assistance sur sa réquisition ; que les Vénitiens seraient indemnisés de tous les

dommages qu'ils avaient éprouvés avant la prise de Constantinople, soit dans leurs personnes, soit dans leurs propriétés, de la part des sujets du sultan, en en justifiant, comme de raison, et réciproquement; qu'enfin les Vénitiens pourraient introduire et faire circuler dans l'empire toute sorte d'argent, monnayé ou non, sans payer aucun droit; à la charge cependant de faire vérifier les espèces à la monnaie.

Ce traité établit assez clairement les rapports qui devaient exister à l'avenir entre l'empire turc et la république. Après cette paix, la seigneurie eut l'ambition de réunir la robe sans couture de Jésus-Christ aux autres reliques de la passion conquises précédemment. Celle-ci faisait partie des trésors de Constantinople tombés au pouvoir du vainqueur; on en offrit dix mille ducats (1). Les Turcs l'estimèrent bien davantage : le marché n'eut pas lieu; mais à cette occasion on avait mis sur les rentes payées par l'État un impôt d'un quart pour cent, qu'on laissa subsister.

XVI. Transaction entre la république et le patriarche d'Aquilée.

Le traité avec les Turcs assurait aux Vénitiens la liberté du commerce dans les ports de l'Orient, comme la ligue d'Italie leur avait garanti la tranquille possession de leurs provinces de terre ferme. Il y en avait une cependant sur laquelle leurs droits n'étaient pas reconnus par un traité spécial fait avec l'ancien possesseur. C'était le Frioul, dont ils avaient dépouillé le patriarche d'Aquilée, en 1417. Les successeurs de ce patriarche avaient protesté contre cette usurpation, le concile de Bâle avait ordonné la restitution; la république l'avait éludée, mais sans la refuser nettement. Elle jugea né-

(1) Marin SANUTO, *Vite de' Duchi*, *F. Foscari*.

cessaire de faire légitimer sa possession; et pour cela elle profita des réclamations que reproduisait un nouveau patriarche.

On lui représenta que les mauvais procédés de son prédécesseur avaient mis la république dans la nécessité de lui faire la guerre; qu'elle ne voulait point se prévaloir de ses succès, mais que si elle consentait à se dépouiller d'une conquête si justement acquise, ce ne pouvait être qu'à condition qu'on l'indemniserait pleinement de toutes les dépenses que cette guerre lui avait occasionnées.

C'était renvoyer le restitution à un terme indéfini que de la faire dépendre du règlement d'un pareil compte et du payement d'une somme que le patriarche ne pouvait jamais avoir. Il n'avait à espérer aucune protection efficace contre un État aussi puissant que la république de Venise. La seigneurie lui fit proposer un accommodement, et il se détermina à transiger.

Par cet acte il reconnut la seigneurie pour souveraine du Frioul : en compensation de cette reconnaissance, la république consentit à ce qu'il exerçât dans toute sa plénitude la juridiction spirituelle sur cette province, lui assigna un revenu de cinq mille ducats d'or, et lui abandonna en outre la ville d'Aquilée, les châteaux de Saint-Vito et de Saint-Daniel, avec le domaine temporel de ce territoire, et la haute justice, sous trois conditions, qu'il n'imposerait pas aux sujets de ces domaines des charges excédant cinq mille ducats, qu'il ne disposerait point des fiefs, la seigneurie se les réservant, et que les sujets du patriarche ne pourraient se pourvoir de sel que dans les salines de la république.

Cette transaction, à laquelle on eut soin de donner

les formes les plus solennelles, eut lieu quelques années avant les événements plus importants que je viens de raconter (1).

Translation du siége patriarcal de Grado à Venise.

En 1451 le siége patriarcal établi depuis près de neuf siècles à Grado fut transféré de cette ville, qui n'était plus qu'un bourg abandonné, à Venise, où il n'y avait eu jusque là qu'un évêque. Le siége de Grado avait été occupé souvent par des Vénitiens (2). Le premier patriarche de Venise fut Laurent Justiniani, alors une des lumières de l'Église, et à qui ses vertus méritèrent d'être compté au nombre des saints qu'elle invoque aujourd'hui.

Depuis trente ans la république n'avait pas déposé les armes. Elle avait acquis les provinces de Brescia, de Bergame, de Crême, et la principauté de Ravenne.

XVII. Malheurs du doge François Foscari.

Mais ces guerres continuelles faisaient beaucoup de malheureux et de mécontents. Le doge François Foscari, à qui on ne pouvait pardonner d'en avoir été le promo-

(1) Elle est sous la date du 10 juin 1445 : on la trouve dans le tom. XVI[e], *Rerum Italicarum Scriptores*, p. 91.

(2) Fortunat, nommé vers la fin du septième siècle;
Vital Participatio, en 860;
Marin Contarini, en 919;
Vital Candiano, fils du doge Pierre, en 960;
Pierre Badouer, à la fin du onzième siècle;
Jean Gradenigo, en 1102;
Henri Dandolo, en 11...;
Benoît Falier, en 1201;
Ange Barrozzi, en 1221;
Leonard Querini, en 1328,
N. Querini, en 1372;
Leonard Delfino;
Blaise Molini;
Marc Condolmieri.
Dominique Michieli fut le dernier patriarche de Grado; il mourut en 1451.

teur, manifesta une seconde fois, en 1442, et probablement avec plus de sincérité que la première, l'intention d'abdiquer sa dignité. Le conseil s'y refusa encore. On avait exigé de lui le serment de ne plus quitter le dogat. Il était déjà avancé dans la vieillesse, conservant cependant beaucoup de force de tête et de caractère, et jouissant de la gloire d'avoir vu la république étendre au loin les limites de ses domaines pendant son administration.

Au milieu de ces prospérités, de grands chagrins vinrent mettre à l'épreuve la fermeté de son âme.

Diverses accusations et sentences portées contre Jacques Foscari, son fils.

Son fils, Jacques Foscari, fut accusé, en 1445, d'avoir reçu des présents de quelques princes ou seigneurs étrangers, notamment, disait-on, du duc de Milan, Philippe Visconti. C'était non-seulement une bassesse, mais une infraction des lois positives de la république.

Il y avait à peine quatre ans que ce même accusé avait vu toute la noblesse, toute la population de Venise prendre part à sa joie, et ajouter, par un immense concours, à la magnificence de sa pompe nuptiale. Le comte François Sforce avait donné des joûtes où toutes les femmes des patriciens avaient paru vêtues de drap d'or : le marquis d'Este, l'illustre Gatta-Melata, s'étaient donnés en spectacle dans des tournois; pendant dix jours la place de Saint-Marc avait été couverte de trente mille personnes, et la nuit elle était éclairée par des flambeaux de cire blanche.

C'était avec cet appareil que Venise célébrait les noces du fils de son prince; mais lorsqu'il fut question de le juger, le père resta sur son trône et l'accusé rentra dans les rangs des simples particuliers. Amené devant le conseil des Dix, devant le doge, qui ne crut pas pou-

voir se dispenser de présider ce tribunal, il fut interrogé, appliqué à la question (1), déclaré coupable, et il entendit de la bouche de son père l'arrêt qui le condamnait à un bannissement perpétuel, et le reléguait à Naples de Romanie, pour y finir ses jours. Ce jugement fut proclamé dans le grand conseil, le 20 février 1444. Le prince y présidait, assis sur son trône, sous un dais d'or : il voyait à ses genoux le secrétaire qui lui présentait la sentence, mais à ses côtés les dix membres du conseil secret qui l'avaient prononcée.

Jacques Foscari, embarqué sur une galère pour se rendre au lieu de son exil, tomba malade à Trieste. Les sollicitations du doge obtinrent, non sans difficulté, qu'on lui assignât une autre résidence. Enfin le conseil des Dix lui permit de se retirer à Trévise, en lui imposant l'obligation d'y rester sous peine de mort, et de se présenter tous les jours devant le gouverneur.

Il y était depuis cinq ans, lorsqu'un des chefs du conseil des Dix fut assassiné. Les soupçons se portèrent sur lui : un de ses domestiques, qu'on avait vu à Venise, fut arrêté, et subit la torture. Les bourreaux ne purent lui arracher aucun aveu. Ce terrible tribunal se fit amener le maître, le soumit aux mêmes épreuves ; il résista à tous les tourments, ne cessant d'attester son innocence (2) ; mais on ne vit dans cette constance que

(1) E datagli la corda per avere la verità, chiamato il consiglio de Dieci colla giunta, nel quale fù messer lo doge, fù sentenziato. (Marin Sanuto, *Vite de' Duchi, F. Foscari.*)

(2) E fù tormentato, nè mai confessò cosa alcuna ; pure parve al consiglio de' Dieci di confinarlo in vita alla Canea (*Ibid.*) Voici le texte du jugement : « Cum Jacobus Foscari per occasionem percussionis et mortis Hermolai Donati fuit retentus et examinatus, propter significationes, testificationes et scripturas quæ habentur contra eum,

de l'obstination ; de ce qu'il taisait le fait, on conclut que ce fait existait ; on attribua sa fermeté à la magie, et on le relégua à la Canée. De cette terre lointaine le banni, digne alors de quelque pitié, ne cessait d'écrire à son père, à ses amis, pour obtenir quelque adoucissement à sa déportation. N'obtenant rien, et sachant que la terreur qu'inspirait le conseil des Dix ne lui permettait pas d'espérer de trouver dans Venise une seule voix qui s'élevât en sa faveur, il fit une lettre pour le nouveau duc de Milan, par laquelle, au nom des bons offices que Sforce avait reçus du chef de la république, il implorait son intervention en faveur d'un innocent, du fils du doge.

Cette lettre, selon quelques historiens, fut confiée à un marchand, qui avait promis de la faire parvenir au duc, mais qui, trop averti de ce qu'il avait à craindre en se rendant l'intermédiaire d'une pareille correspondance, se hâta, en débarquant à Venise, de la remettre au chef du tribunal. Une autre version, qui paraît plus

clare apparet ipsum esse reum criminis prædicti, sed propter incantationes et verba quæ sibi reperta sunt, de quibus exsistit indicia manifesta, videtur, propter obstinatam mentem suam, non esse possibile extrahere ab ipso illam veritatem quæ clara est per scripturas et per testificationes, quoniam in fune aliquam nec vocem, nec gemitum, sed solum intra dentes voces ipse videtur et auditur infra se loqui, etc.... Tamen non est standum in istis terminis, propter honorem status nostri e pro multis respectibus, præsertim quod regimen nostrum occupatur in hac re, et qui interdictum est ampliùs progredere : vadit pars quod dictus Jacobus Foscari, propter ea quæ habentur de illo, mittatur in confinium in civitate Caneæ, etc. Notice sur le procès de Jacques Foscari, dans un volume intitulé : *Raccolta di Memorie storiche et anneddote, per formar la storia dell' eccellentissimo consiglio di X, della sua prima instituzione sino a' giorni nostri ; con le diverse variazioni e riforme nelle varie epoche successe.*

(Archives de Venise.)

sûre, rapporte que la lettre fut surprise par un espion attaché aux pas de l'exilé (1).

Ce fut un nouveau délit dont on eut à punir Jacques Foscari : réclamer la protection d'un prince étranger était un crime dans un sujet de la république. Une galère partit sur-le-champ pour l'amener dans les prisons de Venise. A son arrivée il fut soumis à l'estrapade (2). C'était une singulière destinée pour le citoyen d'une république et pour le fils d'un prince, d'être trois fois dans sa vie appliqué à la question. Cette fois la torture était d'autant plus odieuse qu'elle n'avait point d'objet, le fait qu'on avait à lui reprocher étant incontestable.

Quand on demanda à l'accusé, dans les intervalles que les bourreaux lui accordaient, pourquoi il avait écrit la lettre qu'on lui produisait, il répondit que c'était précisément parce qu'il ne doutait pas qu'elle ne tombât entre les mains du tribunal; que toute autre voie lui avait été fermée pour faire parvenir ses réclamations; qu'il s'attendait bien qu'on le ferait amener à Venise, mais qu'il avait tout risqué pour avoir la consolation de voir sa femme, son père et sa mère encore une fois.

Sur cette naïve déclaration on confirma sa sentence d'exil; mais on l'aggrava, en y ajoutant qu'il serait retenu en prison pendant un an. Cette rigueur dont on usait envers un malheureux était sans doute odieuse; mais cette politique qui défendait à tous les citoyens de faire intervenir les étrangers dans les affaires intérieures

(1) La notice citée ci-dessus, qui rapporte les actes de cette procédure.

(2) Ebbe prima, per sapere la verità, trenta squassi di corda. (Marin Sanuto, *Vite de' Duchi*, *F. Foscari*.)

de la république était sage. Elle était chez eux une maxime de gouvernement, et une maxime inflexible. L'historien Paul Morosini (1) raconte que l'empereur Frédéric III, pendant qu'il était l'hôte des Vénitiens, demanda, comme une faveur particulière, l'admission d'un citoyen dans le grand conseil, et la grâce d'un ancien gouverneur de Candie, gendre du doge et banni pour sa mauvaise administration, sans pouvoir obtenir ni l'une ni l'autre.

Cependant on ne put refuser au condamné la permission de voir sa femme, ses enfants, ses parents, qu'il allait quitter pour toujours. Cette dernière entrevue même fut accompagnée de cruauté, par la sévère circonspection qui retenait les épanchements de la douleur paternelle et conjugale. Ce ne fut point dans l'intérieur de leur appartement, ce fut dans une des grandes salles du palais, qu'une femme accompagnée de ses quatre fils vint faire les derniers adieux à son mari, qu'un père octogénaire et la dogaresse, accablée d'infirmités, jouirent un moment de la triste consolation de mêler leurs larmes à celles de leur exilé. Il se jeta à leurs genoux, en leur tendant des mains disloquées par la torture, pour les supplier de solliciter quelque adoucissement à la sentence qui venait d'être prononcée contre lui. Son père eut le courage de lui répondre : « Non, mon fils ; respectez votre arrêt, et obéissez sans murmure à la république (2). » A ces mots il se sépara de l'infortuné, qui fut sur-le-champ embarqué pour Candie.

(1) *Historia di Venezia*, lib. XXIII.

(2) Marin SANUTO dans sa *Chronique, Vite de' Duchi,* se sert ici, sans en avoir eu l'intention, d'une expression assez énergique : « Il doge era vecchio in decrepita età e caminava con una mazzetta. E

L'antiquité vit avec autant d'horreur que d'admiration un père condamnant ses fils évidemment coupables. Elle hésita pour qualifier de vertu sublime ou de férocité cet effort, qui paraît au-dessus de la nature humaine (1); mais ici, où la première faute n'était qu'une faiblesse, où la seconde n'était pas prouvée, où la troisième n'avait rien de criminel, comment concevoir la constance d'un père qui voit torturer trois fois son fils unique, qui l'entend condamner sans preuves, et qui n'éclate pas en plaintes; qui ne l'aborde que pour lui montrer un visage plus austère qu'attendri, et qui au moment de s'en séparer pour jamais lui interdit les murmures et jusqu'à l'espérance? Comment expliquer une si cruelle circonspection, si ce n'est en avouant, à notre honte, que la tyrannie peut obtenir de l'espèce humaine les mêmes efforts que la vertu? La servitude aurait-elle son héroïsme comme la liberté?

Quelque temps après ce jugement on découvrit le véritable auteur de l'assassinat dont Jacques Foscari

quando gli andò, parlògli molto constantemente *che parea non fosse suo figliuolo*, licet fosse figliuolo unico; e Jacopo disse, messer padre, vi prego che procuriate per me, acciocchè io torni a casa mia. Il doge disse : Jacopo, va e ubbidisci a quello che vuole la terra, e non cercar più oltre. »

(1) « Cela fut un acte que l'on ne sçauroit ny suffisament louer, ny assez blasmer : car, ou c'estoit une excellence de vertu qui rendoit ainsi son cœur impassible, ou une violence de passion qui le rendoit insensible, dont ne l'une ne l'autre n'est chose petite, ains surpassant l'ordinaire d'humaine nature et tenant ou de la divinité ou de la bestialité. Mais il est plus raisonable que le jugement des hommes s'accorde à sa gloire, que la foiblesse des jugeans fasse descroire sa vertu. Mais pour lors quand il se fut retiré, tout le monde demoura sur la place, comme transy d'horreur et de frayeur, par un long temps sans mot dire, pour avoir veu ce qui avoit été fait. » (PLUTARQUE, *Valerius Publicola.*)

portait la peine ; mais il n'était plus temps de réparer cette atroce injustice, le malheureux était mort dans sa prison.

XVIII. Haine des Lorédan contre les Foscari.

Il me reste à raconter la suite des malheurs du père. L'histoire les attribue à l'impatience qu'avaient ses ennemis et ses rivaux de voir sa place vacante. Elle accuse formellement Jacques Lorédan, l'un des chefs du conseil des Dix, de s'être livré contre ce vieillard aux conseils d'une haine héréditaire et qui depuis longtemps divisait leurs maisons (1).

François Foscari avait essayé de la faire cesser en offrant sa fille à l'illustre amiral Pierre Lorédan pour un de ses fils. L'alliance avait été rejetée, et l'inimitié des deux familles s'en était accrue. Dans tous les conseils, dans toutes les affaires, le doge trouvait toujours les Lorédan prêts à combattre ses propositions ou ses intérêts. Il lui échappa un jour de dire qu'il ne se croirait réellement prince que lorsque Pierre Lorédan aurait cessé de vivre. Cet amiral mourut quelque temps après d'une incommodité assez prompte, qu'on ne put expliquer. Il n'en fallut pas davantage aux malveillants pour insinuer que François Foscari, ayant désiré cette mort, pouvait bien l'avoir hâtée.

Ces bruits s'accréditèrent encore lorsqu'on vit aussi périr subitement Marc Lorédan, frère de Pierre, et cela dans le moment où, en sa qualité d'avogador, il instruisait un procès contre André Donato, gendre du doge, accusé de péculat. On écrivit sur la tombe de l'amiral qu'il avait été enlevé à la patrie par le poison.

(1) Je suis principalement dans ce récit une relation manuscrite de la déposition de François Foscari, qui est dans le volume intitulé : *Raccolta di Memorie storiche e annedote, per formar la storia dell' eccellentissimo consiglio di X.* (Archives de Venise.)

Il n'y avait aucune preuve, aucun indice contre François Foscari, aucune raison même de le soupçonner. Quand sa vie entière n'aurait pas démenti une imputation aussi odieuse, il savait que son rang ne lui promettait ni l'impunité ni même l'indulgence. La mort tragique de l'un de ses prédécesseurs l'en avertissait, et il n'avait que trop d'exemples domestiques du soin que le conseil des Dix prenait d'humilier le chef de la république.

Cependant Jacques Lorédan, fils de Pierre, croyait ou feignait de croire avoir à venger les pertes de sa famille (1). Dans ses livres de comptes (car il faisait le commerce, comme à cette époque presque tous les patriciens) il avait inscrit, de sa propre main, le doge au nombre de ses débiteurs, avec cette formule : François Foscari, pour la mort de mon père et de mon oncle (2). De l'autre côté du registre il avait laissé une page en blanc, pour y faire mention du payement de cette dette ; et en effet, après la perte du doge, il écrivit sur son registre, *il me l'a payée, l'ha pagata.*

Jacques Lorédan fut élu membre du conseil des Dix, en devint un des trois chefs, et se promit bien de profiter de cette occasion pour accomplir la vengeance qu'il méditait.

Le doge, en sortant de la terrible épreuve qu'il venait de subir pendant le procès de son fils, s'était retiré au fond de son palais ; incapable de se livrer aux affaires, consumé de chagrins, accablé de vieillesse, il ne se montrait plus en public ni même dans les conseils.

XIX. Déposition du doge François Foscari. 1457.

(1) Hasce tamen injurias, quamvis imaginarias, non tam ad animum revocaverat Jacobus Lauredanus, defunctorum nepos, quam in abecedarium vindictam opportuna. (PALAZZI *Fasti Ducales.*)

(2) *Ibid.*, et l'*Histoire Vénitienne* de VIANOLO.

Cette retraite, si facile à expliquer dans un vieillard octogénaire si malheureux, déplut aux décemvirs, qui voulurent y voir un murmure contre leurs arrêts.

Lorédan commença par se plaindre devant ses collègues du tort que les infirmités du doge et son absence des conseils apportaient à l'expédition des affaires; il finit par hasarder et réussit à faire agréer la proposition de le déposer. Ce n'était pas la première fois que Venise avait pour prince un homme dans la caducité; l'usage et les lois y avaient pourvu : dans ces circonstances le doge était suppléé par le plus ancien du conseil. Ici cela ne suffisait pas aux ennemis de Foscari. Pour donner plus de solennité à la délibération, le conseil les Dix demanda une adjonction de vingt-cinq sénateurs; mais comme on n'en énonçait pas l'objet, et que le grand conseil était loin de le soupçonner, il se trouva que Marc Foscari, frère du doge, leur fut donné pour l'un des adjoints. Au lieu de l'admettre à la délibération, ou de réclamer contre ce choix, on enferma ce sénateur dans une chambre séparée, et on lui fit jurer de ne jamais parler de cette exclusion qu'il éprouvait, en lui déclarant qu'il y allait de sa vie; ce qui n'empêcha pas qu'on n'inscrivît son nom au bas du décret, comme s'il y eût pris part (1).

Discours de Lorédan.

Quand on en vint à la délibération, Lorédan la provoqua en ces termes (2) : « Si l'utilité publique doit im-« poser silence à tous les intérêts privés, je ne doute

(1) Il faut cependant remarquer que dans la notice où l'on raconte ce fait la délibération est rapportée, que les vingt-cinq adjoints y sont nommés, et que le nom de Marc Foscari ne s'y trouve pas.

(1) Cette harangue se lit dans la notice citée ci-dessus.

« pas que nous ne prenions aujourd'hui une mesure
« que la patrie réclame et que nous lui devons. Les États
« ne peuvent se maintenir dans un ordre de choses im-
« muable : vous n'avez qu'à voir comme le nôtre est
« changé, et combien il le serait davantage s'il n'y avait
« une autorité assez ferme pour y porter remède. J'ai
« honte de vous faire remarquer la confusion qui règne
« dans les conseils, le désordre des délibérations, l'en-
« combrement des affaires, et la légèreté avec laquelle
« les plus importantes sont décidées ; la licence de notre
« jeunesse, le peu d'assiduité des magistrats, l'intro-
« duction de nouveautés dangereuses. Quel est l'effet
« de ces désordres? De compromettre notre considéra-
« tion. Quelle en est la cause? L'absence d'un chef ca-
« pable de modérer les uns, de diriger les autres, de
« donner l'exemple à tous, et de maintenir la force des
« lois.

« Où est le temps où nos décrets étaient aussitôt
« exécutés que rendus? où François Carrarre se trou-
« vait investi dans Padoue avant de pouvoir être
« seulement informé que nous voulions lui faire la
« guerre? Nous avons vu tout le contraire dans les
« dernières campagnes contre le duc de Milan. Malheu-
« reuse la république qui est sans chef!

« Je ne vous rappelle pas tous ces inconvénients et
« leurs suites déplorables pour vous affliger, pour
« vous effrayer, mais pour vous faire souvenir que
« vous êtes les conservateurs de cet État, fondé par
« vos pères, et de la liberté que nous devons à leurs
« travaux, à leurs institutions. Ici le mal indique le
« remède. Nous n'avons point de chef, il nous en faut
« un. Notre prince est notre ouvrage, nous avons

« donc le droit de juger son mérite quand il s'agit « de l'élire, et son incapacité quand elle se mani- « feste. J'ajouterai que le peuple, encore bien qu'il « n'ait pas le droit de prononcer sur les actions de ses « maîtres, apprendra ce changement avec transport. « C'est la Providence, je n'en doute pas, qui lui inspire « elle-même ces dispositions, pour vous avertir que la « république réclame cette résolution, et que le sort de « de l'État est en vos mains. »

Ce discours n'éprouva que de timides contradictions; cependant la délibération dura huit jours. L'assemblée, ne se jugeant pas aussi sûre de l'approbation universelle que l'orateur voulait le lui faire croire, désirait que le doge donnât lui-même sa démission. Il l'avait déjà proposée deux fois, et on n'avait pas voulu l'accepter.

Aucune loi ne portait que le prince fût révocable; il était, au contraire, à vie, et les exemples qu'on pouvait citer de plusieurs doges déposés prouvaient que de telles révolutions avaient toujours été le résultat d'un mouvement populaire.

Mais d'ailleurs si le doge pouvait être déposé, ce n'était pas assurément par un tribunal composé d'un petit nombre de membres, institué pour punir les crimes, et nullement investi du droit de révoquer ce que le corps souverain de l'État avait fait.

Délibération. Cependant le tribunal arrêta que les six conseillers de la seigneurie et les chefs du conseil des Dix se transporteraient auprès du doge, pour lui signifier que l'excellentissime conseil avait jugé convenable qu'il abdiquât une dignité dont son âge ne lui permettait plus de remplir les fonctions. On lui donnait quinze cents du-

cats d'or pour son entretien, et vingt-quatre heures pour se décider (1).

Foscari répondit sur-le-champ, avec beaucoup de gravité, que deux fois il avait voulu se démettre de sa charge; qu'au lieu de le lui permettre, on avait exigé de lui le serment de ne plus réitérer cette demande; que la Providence avait prolongé ses jours pour l'éprouver et pour l'affliger; que cependant on n'était pas en droit de reprocher sa longue vie à un homme qui avait employé quatre-vingt-quatre ans au service de l'État; qu'il était prêt encore à lui sacrifier ses jours; mais que pour sa dignité, il la tenait de la république entière, et qu'il se réservait de répondre sur ce sujet quand la volonté générale se serait légalement manifestée.

Le lendemain, à l'heure indiquée, les conseillers et les chefs des Dix se présentèrent. Il ne voulut pas leur donner d'autre réponse. Le conseil s'assembla sur-le-champ, lui envoya demander encore une fois sa résolution, séance ténante, et la réponse ayant été la même, on prononça que le doge était relevé de son serment et déposé de sa dignité : on lui assignait une pension de quinze cents ducats d'or, en lui enjoignant de sortir du palais dans huit jours, sous peine de voir tous ses biens confisqués (2).

Le lendemain ce décret fut porté au doge, et ce fut Jacques Lorédan qui eut la cruelle joie de le lui présenter. Foscari répondit : « Si j'avais pu prévoir que ma « vieillesse fût préjudiciable à l'État, le chef de la ré- Réponse du doge.

(1) Ce décret est rapporté textuellement dans la notice.
(3) La notice rapporte aussi ce décret.

« publique ne se serait pas montré assez ingrat pour « préférer sa dignité à la patrie ; mais cette vie lui ayant « été utile pendant tant d'années, je voulais lui en « consacrer jusqu'au dernier moment. Le décret est « rendu, j'obéirai. » Après avoir parlé ainsi, il se dépouilla des marques de sa dignité, remit l'anneau ducal, qui fut brisé en sa présence, et dès le jour suivant il abandonna ce palais, qu'il avait habité pendant trente-cinq ans, accompagné de son frère et de ses parents et de ses amis. Un secrétaire qui se trouva sur le perron l'invita à descendre par un escalier dérobé, afin d'éviter la foule du peuple qui s'était rassemblé dans les cours ; mais il s'y refusa, disant qu'il voulait descendre par où il était monté ; et quand il fut au bas de l'escalier des Géants, il se retourna, appuyé sur sa béquille, vers le palais, en proférant ces paroles : Mes « services m'y avaient appelé, la malice de mes ennemis m'en fait sortir. »

Il quitte le palais.

La foule qui s'ouvrait sur son passage, et qui avait peut-être désiré sa mort, était émue de respect et d'attendrissement (1). Rentré dans sa maison, il recommanda à sa famille d'oublier les injures de ses ennemis. Personne, dans les divers corps de l'État, ne se crut en droit de s'étonner en apprenant qu'un prince inamovible venait d'être déposé, sans qu'on lui reprochât rien ; que l'État avait perdu son chef, à l'insu du sénat et du corps souverain lui-même. Le peuple seul laissa échapper quelques regrets : une proclamation du conseil des Dix prescrivit le silence le plus absolu sur cette affaire, sous peine de mort.

(1) On lit dans la notice ces propres mots : « Se fosse stato in loro potere, volontieri lo avrebbero restituito. »

Avant de donner un successeur à François Foscari, une nouvelle loi fut rendue, qui défendait au doge d'ouvrir et de lire autrement qu'en présence de ses conseillers les dépêches des ambassadeurs de la république et les lettres des princes étrangers (1).

Les électeurs entrèrent au conclave, et nommèrent au dogat Paschal Malipier, le 30 octobre 1457. La cloche de Saint-Marc, qui annonçait à Venise son nouveau prince, vint frapper l'oreille de François Foscari; cette fois sa fermeté l'abandonna : il éprouva un tel saisissement, qu'il mourut le lendemain (2).

Élection de Paschal Malipier. 1457.

Mort de François Foscari.

La république arrêta qu'on lui rendrait les mêmes honneurs funèbres que s'il fût mort dans l'exercice de sa dignité; mais lorsqu'on se présenta pour enlever ses restes, sa veuve, qui de son nom était Marine Nani, déclara qu'elle ne le souffrirait point; qu'on ne devait pas traiter en prince après sa mort celui que vivant on avait dépouillé de la couronne, et que puisqu'il avait consumé ses biens au service de l'État, elle saurait consacrer sa dot à lui faire rendre les derniers honneurs (3). On ne tint aucun compte de cette résistance; et, malgré les protestations de l'ancienne dogaresse, le corps fut enlevé, revêtu des ornements ducaux, exposé en public, et les obsèques furent célébrées avec la pompe accoutumée. Le nouveau doge assista au convoi en robe de sénateur.

La pitié qu'avait inspirée le malheur de ce vieillard ne fut pas tout à fait stérile. Un an après on osa dire que le conseil des Dix avait outrepassé ses pouvoirs, et

(1) *Hist. di Venezia*, di Paolo MOROSINI, lib. XXIV.

(2) *Hist., di* Pietro JUSTINIANI, lib. VIII.

(3) *Hist.* d'EGNATIO, liv. VI, cap. VII.

il lui fut défendu par une loi du grand conseil de s'ingérer à l'avenir de juger le prince, à moins que ce ne fût pour cause de félonie (1).

Un acte d'autorité tel que la déposition d'un doge, inamovible de sa nature, aurait pu exciter un soulèvement général, ou au moins occasionner une division dans une république autrement constituée que Venise. Mais depuis trois ans il existait dans celle-ci une magistrature, ou plutôt une autorité, devant laquelle tout devait se taire.

XX. Création des inquisiteurs d'État. 1454.

C'est ici le lieu de placer l'origine de l'institution des inquisiteurs d'État. Jusqu'ici les historiens (2) l'avaient rapportée au commencement du seizième siècle. On n'avait à cet égard que des traditions fort incertaines. Dans ce qui concernait ce tribunal tout était mystère : son origine était inconnue comme ses règles et ses formes. Il existait, sans qu'on sût précisément depuis quand, à quelle occasion, par quelle autorité, avec quels droits : on savait seulement qu'il voyait tout, qu'il ne pardonnait rien, et l'on ne se permettait pas plus les recherches sur son origine que les observations sur ses actes.

Il n'y a qu'à voir avec quelle circonspection, avec quelles formules respectueuses les écrivains vénitiens s'excusent de ne point donner des notions précises sur ce tribunal. « Il n'est permis à personne, disent-ils (3), « d'en rechercher, encore moins d'en pénétrer et d'en « exposer les fonctions. »

(1) Ce décret est du 25 octobre 1458. La notice le rapporte.

(2) Notamment Léopold CURTI, *Mémoires historiques et politiques sur la République de Venise*, première partie, chap. IV; et l'abbé LAUGIER, *Histoire de Venise*, lib. XXX.

(3) FORMALEONI et l'abbé TENTORI, qui le copie ici mot pour mot.

Le savant historien de la législation de Venise, Victor Sandi, qui écrivait cependant vers le milieu du dernier siècle, ne soulève pas même le voile qui couvre le conseil des inquisiteurs d'État. « Je devrais ici, dit-il (1), « analyser les notions que j'ai pu recueillir sur ce tri-« bunal suprême. Mais on ne doit pas s'y attendre ; on « sait trop bien à Venise et chez l'étranger que ce tri-« bunal, si grand par son autorité, par ses droits, par « ses formes, est environné de tout le mystère qui « convient à son essence et à sa destination. Le devoir « d'un citoyen, d'un sujet, est de garder un respect « sacré pour cette illustre magistrature, sans chercher « à pénétrer et encore moins à divulguer des choses « qui ne doivent être connues que de ceux qui sont « appelés à y prendre part. Il me paraît certain, sans « entrer dans aucune discussion à ce sujet, que cette « magistrature existait dès le commencement du quin-« zième siècle. Ce fut en 1539 qu'elle reçut une forme « plus solennelle et un accroissement de force et d'at-« tributions. Je me bornerai à dire, avec autant de « sincérité que de justice, à la gloire de cet auguste « tribunal, que si la république romaine, si admirable « d'ailleurs par ses lois, eût eu une magistrature sem-« blable, il est permis à la prudence humaine de con-« jecturer que cette république subsisterait encore, « qu'elle aurait été préservée des vices qui ont occa-« sionné sa dissolution. »

On voit que cet écrivain fait remonter l'institution des inquisiteurs d'État un siècle plus haut que l'époque où on la place communément, et qu'il ajoute que ce

(1) *Storia civile di Venezia*, lib. VIII, cap. v.

tribunal fut définitivement constitué dans sa pleine puissance en 1539. Il n'apporte aucune preuve à l'appui de ces assertions, qui sont deux erreurs de fait.

On conçoit que le conseil des Dix, établi dès le commencement du quatorzième siècle, avec la mission de prévenir, rechercher et punir tous les délits qui pouvaient compromettre la sûreté de l'État; on conçoit, dis-je, que ce conseil, si porté à étendre ses attributions, eut souvent occasion de nommer des commissaires pour instruire provisoirement telle ou telle affaire; que ces commissaires, chargés de faire les enquêtes, prirent dès l'origine le titre d'inquisiteurs; et en effet dès l'année 1313 on trouve un décret de ce conseil qui détermine leurs pouvoirs (1). Il en est question dans d'autres décrets de 1411, 1412, 1432 (2). Mais jusque là ces commissaires n'étaient chargés que de découvrir ceux qui révélaient les secrets de l'État; et tant qu'ils n'agissaient que comme membres du conseil des Dix, en vertu de sa délégation, et pour lui soumettre un rapport, ils ne formaient point une magistrature à part, indépendante, supérieure même à ce conseil.

L'institution de l'inquisition d'État date donc du moment où elle prit ce caractère : or, nous avons les lois qui l'établirent, les règlements qu'elle se donna. Aucun écrivain italien ni français n'en a parlé, du moins que je sache. Je n'ignorais pas quelle était la circonspection de tous les historiens vénitiens; mais je ne pouvais concevoir qu'une institution de cette importance existât

(1) *Codice delle Leggi attinenti al consiglio di Xe a suoi tribunali, raccolte da Pietro* FRANCESCHI, *segretario de' corretori nell' anno* 1761. (Archives de Venise.)

(2) *Ibid.*

sans avoir reçu une forme légale. Aussi ai-je trouvé à à Paris ses statuts manuscrits, qui jusqu'à présent étaient demeurés inconnus, du moins au public (1), et j'ai acquis en même temps la preuve de leur authenticité, d'abord par la comparaison de trois exemplaires, qui sont parfaitement semblables, et ensuite par les passages qu'en rapporte, sans doute d'après d'autres copies, un écrivain du dix-septième siècle, un noble Vénitien de famille ducale, le cavalier Soranzo, qui a laissé en manuscrit un traité du gouvernement de Ve-

(1) Statuti, leggi et ordini delli signori inquisitori di Stato, tanto nella erezione loro, quanto ne' tempi moderni; ne' quali resta prescritto il modo del governo, cosi dentro, come fuori della città, et tanto con ministri de' principi, quanto con proprii ambasciatori, diffusi in capitoli 103. — Biblioth. du Roi; à la suite d'un manuscrit de l'ouvrage de Frà PAOLO sur le gouvernement de Venise, n° 10462, in-4°.

3. 3

Ce manuscrit provient de la biblioth. de l'archevêque de Reims Letellier de Louvois.

Second exemplaire, in. fol., sous le n° 1010 — $\frac{H}{264}$; il est à la suite du même ouvrage de Frà Paolo, et provient de la biblioth. de Harlay.

Troisième exemplaire, bibliothèque de Monsieur, n° 55, in-f°, relié avec l'ouvrage de Frà Paolo.

Voyez ces Statuts ci-après dans les pièces justificatives de cette Histoire.

Il existe à Florence, dans la biblioth. Riccardi, un man. des Statuts de l'inquisition d'État. Il commence, comme ceux que j'ai cités ci-dessus, par la loi du grand conseil et le décret du conseil des Dix qui précèdent les règlements que les inquisiteurs d'État se donnèrent euxmêmes; mais ces trois pièces, au lieu d'être des 16, 19 et 23 juin 1454, portent les dates des 16, 19 et 23 juin 1504.

Ce manuscrit est moins digne d'inspirer de la confiance que ceux qui sont à Paris; 1° parce qu'il leur est fort postérieur, car on le juge de la fin du dix-septième siècle et peut-être même du dix-huitième; 2° parce qu'il est incomplet: le premier statut, au lieu d'être en quarante-huit articles, n'en a que quarante-quatre, et le second supplément ne s'y trouve pas.

nise (1), le meilleur ouvrage que je connaisse sur cette matière.

Dans ces divers manuscrits on trouve une délibération du grand conseil, prise le 16 juin 1454, qui, considérant l'utilité de l'institution permanente du conseil des Dix, et la difficulté de le rassembler dans toutes les circonstances qui exigeraient son intervention, l'autorise à choisir trois de ses membres, dont un pourra être pris parmi les conseillers du doge, pour exercer, sous le titre d'inquisiteurs d'État, la surveillance et la justice répressive qui lui sont déléguées à lui-même. Le décret porte que les inquisiteurs d'État demeureront investis de cette magistrature tant qu'ils siégeront au conseil des Dix; qu'ils seront immédiatement remplacés dès qu'ils sortiront de charge; que ce conseil déterminera leurs attributions une fois pour toutes; qu'ils ne seront assujettis à aucunes formalités; que les avogadors ne pourront intervenir dans les affaires dont ce tribunal aura pris connaissance; qu'enfin son autorité pourra être sans limite, parce qu'on tient pour certain qu'il en usera toujours conformément à la justice, et dans l'intérêt de l'État.

Voilà donc l'acte de l'autorité souveraine qui institue cette nouvelle magistrature. Le troisième jour suivant, le 19 du même mois, le conseil des Dix, après avoir nommé les inquisiteurs, déclare ce tribunal investi de toute l'autorité qui appartient au conseil lui-même. Sa juridiction s'étend sur tous les individus quelconques, nobles, ecclésiastiques ou sujets, sans en excepter les

(1) *Il Governo dello Stato Veneto,* dal cavalier SORANZO; biblioth. de Monsieur, n° 51, in-f°.

membres du conseil des Dix. Son pouvoir va jusqu'à infliger la mort, soit publique, soit secrète, pourvu que les voix des trois membres du tribunal soient unanimes.

Un seul pourra ordonner les arrestations, sauf à en référer ensuite à ses collègues. Ils pourront disposer des fonds de la caisse du conseil des Dix, sans avoir à en rendre aucun compte. Ils pourront correspondre avec tous les recteurs, gouverneurs généraux de terre et de mer, ambassadeurs et autres, et leur donner des ordres. Enfin, ils sont autorisés à faire eux-mêmes leurs propres règlements, à les renouveler et à les modifier, selon qu'ils le jugeront convenable.

Ces règlements, le tribunal les arrêta quatre jours après, le 23 juin. Ils n'étaient d'abord qu'en quarante-huit articles; mais dans la suite on y fit deux additions, qui en portèrent le nombre à cent trois. Ils étaient écrits de la main de l'un des inquisiteurs, inconnus même à leurs secrétaires, et serrés dans une cassette, dont l'un des trois membres gardait la clef.

De telles précautions ont dû empêcher pendant longtemps la divulgation des secrets de ce tribunal. Ceux qui avaient été admis à les connaître savaient mieux que personne le danger qu'il y avait à les révéler.

Ce tribunal monstrueux avait, comme on voit, une existence légale : sa durée était permanente, ses membres temporaires, leur pouvoir absolu, leurs formes arbitraires, leurs exécutions secrètes, quand ils le jugeaient à propos, et leurs actes ne laissaient aucune trace, pas même celle du sang répandu. Un homme disparaissait, et si on pouvait soupçonner que ce fût par ordre de l'inquisition ses proches tremblaient de s'en

informer. Les hommes revêtus de cette terrible magistrature ne pouvaient encourir aucune responsabilité; mais eux-mêmes n'avaient pas voulu se mettre à l'abri de la terreur qu'ils inspiraient : ils avaient déterminé qu'il y aurait un suppléant pour être appelé au tribunal lorsque deux des inquisiteurs voudraient juger leur troisième collègue.

Ce n'est point ici le lieu de donner de plus longs détails sur cette magistrature, dont je ferai connaître les statuts. Je me borne à indiquer l'époque où il faut placer son institution. Elle ne tarda pas à donner de la réputation à la police vénitienne; car vingt-cinq ans après Louis XI écrivait à un de ses ambassadeurs : « Voulant « donner ordre au fait de la justice et de la police dans « mon royaume, je vous prie que vous envoyés querir « le petit Florentin, pour savoir les coutumes de Flo« rence et de Venise, et le faites jurer de tenir la chose « secrette, afin qu'il vous dise le mieux et qu'il le « mette bien par escript (1). »

XXI. Passage de princes étrangers à Venise.

On peut rapporter à cette époque le passage de quelques princes voyageurs qui séjournèrent à Venise en allant en Italie.

Entre les souverains qui passèrent à peu près vers ce temps-là, il y en a deux dont la réception me fournit une circonstance à recueillir.

En 1438 l'empereur de Constantinople, Jean II Paléologue vint, ainsi que j'en ai fait mention, opérer, par sa soumission au pape, la réunion de l'Église grecque à l'Église latine. Il débarqua à Venise avec une

(1) Lettre de Louis XI, du 5 août 1479; pièces justificatives de l'*Histoire de Louis XI*, par Duclos.

suite de cinq cents personnes, parmi lesquelles était le patriarche grec. Le doge, à la tête de la seigneurie, alla les recevoir à Saint-Nicolas du Lido. En abordant l'empereur le doge ôta son bonnet ducal, et Jean Paléologue se découvrit à son tour. Avec le patriarche le cérémonial fut différent. Le patriarche était assis lorsque la seigneurie se présenta; il se souleva seulement un peu à son arrivée, mais ne se découvrit point, quoique le doge lui parlât tête nue. Le sénateur Léonard Justiniani, désigné pour faire les honneurs de Venise à l'auguste voyageur, dut cette commission à la profonde connaissance qu'il avait de la langue grecque, et s'en acquitta si bien, qu'on l'aurait pris, disait-on, pour un des hommes les plus éclairés de la cour d'Orient.

L'empereur d'Occident, Frédéric III, visita cette capitale en 1452. Il allait se marier à Naples et recevoir à Rome, des mains de l'un des deux papes, la couronne que l'on regardait encore comme le complément de la dignité impériale. Ce sacre n'était qu'une vaine cérémonie, qui n'ajoutait rien à la légitimité ni à la puissance des empereurs. Il y avait à Monza une autre couronne, qu'il lui importait bien plus de mettre sur sa tête : c'était la couronne de fer des rois lombards, le signe de la suzeraineté dévolue aux empereurs sur toute l'Italie septentrionale. Sforce, alors duc de Milan malgré Frédéric, tâcha de saisir cette occasion pour se réconcilier avec lui. Il le fit prier de venir aussi à Milan, pour y prendre la couronne de fer. Frédéric refusa, aimant mieux manifester son ressentiment contre Sforce, que confirmer par ce nouvel acte les droits de sa propre suzeraineté.

Le gouvernement de Venise reçut cet hôte illustre avec tout le respect et tous les honneurs qui lui étaient dus. L'empereur était sur son trône lorsqu'il admit la seigneurie ; il avait à sa droite le roi de Hongrie, son neveu, et le duc d'Autriche, son frère. Le doge prit place à sa gauche.

On offrit des présents à l'auguste voyageur, selon l'usage, et les Vénitiens voulurent, dans cette occasion, faire montre de la perfection où leurs manufactures étaient déjà parvenues. Parmi les objets offerts à l'empereur on avait étalé un superbe buffet de cristal, ouvrage de la manufacture établie à Murano, à un quart de lieue de Venise, qui était depuis deux siècles en possession de fournir des glaces à toute l'Europe.

Frédéric fit un signe à son fou, qui renversa la table où ce beau service était étalé, et l'empereur crut dire un bon mot en ajoutant que si le buffet eût été d'or, il ne se serait pas brisé. A son retour, on eut soin de lui offrir des présents plus dignes de lui. Ces ouvrages de cristal que l'on fabriquait à Murano étaient l'admiration des nations moins industrieuses, et se vendaient un fort grand prix. L'historien Sanuto parle d'une fontaine de cristal ornée d'argent, que le duc de Milan acheta trois mille cinq cents ducats. Les Vénitiens excellaient déjà dans l'art de la mosaïque (1). Leur église

(1) En parlant des progrès que les arts faisaient chez ce peuple je ne prétends point décider, sur l'invention de ces arts, des questions presque toujours insolubles. Ainsi, par exemple, l'art de la mosaïque était connu fort anciennement en Italie. M. de SAINT-MARC, dans son *Histoire d'Italie*, tom. I, page 56, parle de deux statues de Théodoric, roi des Ostrogoths, composées de petites pièces rapportées ; mais c'était de la sculpture en mosaïque, et non pas de la peinture : au reste, Mu-

de Saint-Marc en était couverte (1). Ils fabriquaient aussi de très-belles armes, dont l'exportation n'était cependant permise que sous l'approbation du gouvernement.

Vers cette époque l'Italie fut affranchie d'un tribut qu'elle avait payé jusque alors aux pays occupés par les Turcs pour l'exportation de ce sel connu sous le nom d'alun, qui est un objet de commerce important par le grand usage qu'on en fait dans les arts, principalement dans la teinture. On commença à l'extraire d'une montagne près de Voltera, en Toscane. Cette découverte fut due à un Génois.

Ce fut sous le règne de François Foscari que la plupart des puits publics, destinés à tenir Venise approvisionnée d'eau douce, furent reconstruits. La principale porte du palais ducal fut revêtue de marbre. Quelques autres édifices, qui datent de la même époque, attestent la magnificence et le goût du temps. Le plus utile fut le Lazaret, établi dans une île peu distante de Venise, avec toutes les dépendances nécessaires à son importante destination. XXII. État des arts à Venise.

L'architecture était dès lors fort en honneur à Venise (2). Les ponts qui traversent les divers canaux, et

RATORI, dans le IIe volume de ses *Antiquités d'Italie*, a publié un manuscrit sur la peinture en mosaïque, et il le croit du neuvième siècle.

(1) *Mémoires* de COMMINES, liv. VII, chap. XV. On prétend que dès le milieu du onzième siècle cette basilique avait été décorée de mosaïques exécutées par des ouvriers grecs, ce qui était indiqué par ces vers :

Historiis, auro, forma *specie tabularum*,
Hoc templum Marci fore dic decus ecclesiarum.

(2) *Historia Venetiana*, di Nicolo DOGLIONI, lib. IX ; et *Fatti Veneti*, di VERDIZOTTI, lib. XXVIII.

qui jusque là avaient été de bois, furent construits en marbre. On peut voir dans le récit que Philippe de Commines a fait de son ambassade à Venise, combien il fut émerveillé du grand canal, qui est « la plus belle « rue qui soit en tout le monde, et la mieux maisonnée. « Les maisons, dit-il, sont fort grandes et hautes et en « bonnes pierres, et les anciennes toutes peintes; les « autres, faites depuis cent ans, ont toutes le devant « de marbre blanc, et encore ont maintes pièces de « porphyre et de serpentine sur le devant. C'est la plus « triomphante cité que j'aie jamais vue (1). » La construction du palais ducal et de plusieurs belles églises avait attiré ou fait naître des artistes dans tous les genres. Gentile et Jean Bellino décoraient ce palais de leurs peintures. Mahomet II rendit une espèce d'hommage à la république, lorsqu'il fit venir à sa cour le premier de ces peintres, qu'il combla de riches présents.

On voit que les Vénitiens excellaient déjà dans plusieurs arts.

Ce siècle en vit naître un d'une tout autre importance, celui de l'imprimerie. Les Vénitiens n'en furent point les inventeurs, mais ils ne tardèrent pas à s'y distinguer (2), et cet art devint bientôt pour eux une nouvelle source de gloire et de richesses. Il n'y avait guère qu'une douzaine d'années qu'on avait découvert le moyen d'imprimer des livres avec des caractères mobiles, lorsqu'ils attirèrent dans leur ville Wendelin de Spire, qui publia ses premières éditions,

(1) *Mémoires de Commines*, liv. VII, chap. XV.

(2) Nicolaus Jenson, quem Veneta civitas sortita est, omnes alios in eo genere laudis post se procul reliquit. SABELLICUS, IIIe Déc., lib. VIII Voyez aussi Marin SANUTO, *Vite de' Duchi, P. Malipiero.*

en 1469. Jean de Cologne et Nicolas Jenson vinrent, dans le même temps, former dans cette capitale des établissements, qui furent encouragés par un privilége. On vit sortir des presses vénitiennes Cicéron, César, Tacite, Quinte-Curce, Plaute, Virgile, Pline, Plutarque et quelques auteurs moins considérables. Ces premières éditions étaient déjà très-belles. Vingt ans après, le célèbre Alde Manuce commença ses grands travaux, expliqua Homère et Horace, et fut la tige de plusieurs générations d'imprimeurs savants. Ces hommes habiles perfectionnèrent les procédés de leur art, et formèrent plusieurs établissements également utiles aux lettres et au commerce. Venise eut l'honneur d'être la première ville de l'Italie d'où sortirent des livres imprimés.

Elle encourageait les hommes de lettres avec le même soin. Les historiens rapportent (1) l'accueil qui fut fait à un savant Candiote, nommé George de Trébizonde, qui présenta au doge une traduction latine du livre des *Lois* de Platon, et que la seigneurie récompensa en lui donnant une chaire de professeur, avec cent cinquante ducats de traitement; ce qui lui fournit l'occasion de composer un *Traité de la Rhéthorique*. Il y avait déjà à Venise une université, qui commençait à être célèbre.

La bibliothèque de Saint-Marc s'enrichissait. Quelques années après elle reçut un accroissement fort important, par la donation que lui fit le cardinal grec Bessarion, l'un des plus savants hommes de son siècle. Il avait employé une longue vie à l'étude et à la recherche des manuscrits précieux. Craignant que cette belle collection ne fût dispersée après lui, il choisit la ville de

(1) Marin SANUTO, *Vite de' Duchi, P. Malipiero.*

Venise comme le lieu où elle pouvait être le plus sûrement et le plus utilement placée, et en fit don à la bibliothèque de Saint-Marc, fondée un siècle auparavant par un autre homme célèbre, par Pétrarque. L'histoire a conservé la lettre que Bessarion écrivit à ce sujet, et la réponse du doge; elles honorent également le donateur et la république (1).

Le cardinal avait pour bibliothécaire un savant italien, nommé Marc-Antoine Coccius Sabellicus, que le gouvernement prit à ses gages, et qu'il chargea de rédiger les annales de Venise. Il s'en acquitta en bon écrivain, si toutefois on peut mériter ce titre quand on écrit l'histoire sans impartialité. La sienne est un monument élevé à la gloire de la république par une main habile, mais mercenaire. Le succès qu'obtint l'ouvrage de Sabellicus détermina les Vénitiens à créer, à partir de cette époque, une charge d'historiographe, qui fut ordinairement remplie par des hommes de mérite, mais toujours par des patriciens.

(1) Marin SANUTO, *Vite de' Duchi*, *C. Moro*. Il y a cette singularité que la lettre est du 31 mai 1468 et la réponse du 10 août, ce qui indique la lenteur des formes de l'administration vénitienne.

LIVRE XVII.

Traité de commerce avec le soudan d'Égypte. — Guerre contre les Turcs dans la Morée. — Projet de croisade. — Perte de l'île de Négrepont. — Alliance avec la Perse. — Guerre dans l'Asie mineure et en Albanie. — Belle défense de Scutari. — Paix avec le sultan. — Perte de Scutari. — (1457-1479.) — Affaires de Chypre. — Acquisition de ce royaume par la république. — Réunion des îles de Vegia et de Zante au domaine de Venise. — (1467-1485.)

I. État de l'Italie. Différend de la république avec le pape.

L'avénement de François Sforce au trône de Milan fut le plus grand bienfait que la Providence pût verser sur l'Italie. Ce héros sembla n'avoir été en guerre avec toutes les puissances de la presqu'île que pour leur donner une paix qui se prolongea encore vingt ans après lui, et qui ne fut troublée que par des nuages passagers. Les Génois seuls avaient été exclus de la confédération générale, par l'inimitié qui subsistait entre eux et le roi de Naples. L'isolement où ils se trouvèrent par cette exclusion les força de se jeter de nouveau dans les bras de la France; mais, incapables de supporter ce joug, ils se retrouvèrent quelques années après (en 1464) sous la domination du duc de Milan.

Venise n'avait pu voir d'un œil d'indifférence ni l'une ni l'autre de ces révolutions. S'il ne lui convenait pas que la France possédât des États au delà des Alpes, il ne lui convenait pas davantage d'accroître la puissance

d'un prince déjà aussi redoutable que Sforce. On négocia avec le roi de France, Charles VII, pour l'engager à s'opposer à l'agrandissement du duc de Milan ; mais dans le même temps le dauphin, qui fut depuis Louis XI, entretenait avec Sforce des relations secrètes, et l'encourageait à enlever la possession de Gênes à la France. La fortune de Sforce triompha de toutes les oppositions, et la paix de l'Italie ne fut point troublée.

Un nouveau pape, Pie II, avait porté sur le trône ce zèle véhément qu'on ne devait pas attendre de la part du savant homme qui, sous le nom d'Æneas Silvius Piccolomini, avait, dans le concile de Bâle, combattu les prétentions de la cour romaine avec autant d'érudition que de fermeté. Parvenu au pontificat, il les adopta et les soutint avec chaleur. La vacance de l'évêché de Padoue lui fournit une occasion de réclamer le droit de conférer les bénéfices ecclésiastiques dans les domaines de la république. Il se hâta de nommer à ce siége, tandis que le gouvernement faisait de son côté un autre choix. Il en résulta que l'évêque nommé par les Vénitiens ne reçut point ses bulles, et que le protégé du pape ne put occuper son siége. Ce protégé était un cardinal vénitien résidant à Rome. La seigneurie fit négocier avec lui pour obtenir son désistement. Sur son refus, on bannit sa famille : les ambassadeurs de la république à la cour de Rome reçurent défense de le reconnaître, de lui parler, même de le saluer, et furent sévèrement punis pour l'avoir fait. Le diocèse de Padoue resta pendant plusieurs années privé de son pasteur, jusqu'à ce qu'enfin le cardinal, vaincu par les sollicitations de ses parents, dont son obstination causait la ruine, renonça aux droits que lui conférait la

nomination du pape et céda le siége à son compétiteur (1).

La grande révolution qui venait de s'opérer en Orient par la prise de Constantinople attirait nécessairement de ce côté l'attention des peuples commerçants. Le soudan d'Égypte, qui craignait pour lui-même l'ambition des Turcs, devait être disposé à former quelques liaisons avec les Occidentaux. Les Vénitiens négocièrent un traité avec lui. La lettre que ce prince écrivit au doge à cette occasion (2) donne une idée des relations qui existaient entre les deux puissances.

« AU NOM DE DIEU.

« A messire le doge Paschal Malipier, grand, puissant, le plus prisé pour sa sagesse, le plus grand entre ceux qui professent la foi du Christ, le plus honoré de ceux qui adorent la croix; messire le doge de Venise, colonne de la chrétienté, ami des soudans et des seigneurs des Musulmans, que Dieu conserve le doge de Venise. II. Traité de commerce avec le soudan d'Égypte

« Le seigneur soudan Mélech Elmaydi, seigneur

(1) Marin SANUTO, *Vite de' Duchi*, *P. Malipiero.* Voici comment le sénateur auteur de l'*Historia di Venezia*, *dall' anno* 1457 *all' anno* 1500 (man. de la Bibliot. du Roi, n° 9960), rapporte cette anecdote dans la cinquième partie de son ouvrage. « Dandolo, vescovo de Padoa, mancò di questa vita : Pietro Barbo cardinale di San-Marco, vescovo di Vicenza, ha ottenuto il vescovado del papa senza l'assenso del consiglio de' pregadi e è andato al possesso contro il voler della terra, tal che è stà intima a Paolo Barbo che subito el vada a Roma a trovarlo e a operar ch' el renunci al vescovado in termine d'un mese : altramente esso Paolo Barbo sia bandito in perpetuo da Venezia e delle terre e luoghi nostri, e che sia confiscai beni. Paolo Barbo, inteso il decreto, ha risposto lagrimando che l'eseguirà quanto gle e commanda. »

(2) Elle est rapportée en italien dans Marin SANUTO, *ibid.*

des seigneurs de tous les Musulmans, défenseur des pupilles, conservateur et vengeur de la justice avec grande impartialité, conquérant toujours vainqueur de ses ennemis et des rebelles, héritier des soudans, roi des Arabes et des Perses; serviteur des deux lieux saints, c'est-à-dire de la Mecque et de Jérusalem, roi au-dessus de ceux qui portent la couronne, gardien des chemins et des biens de ceux qui vivent à l'ombre de sa sainte seigneurie, Albuser Hamet, soudan Elmaydi, fils de l'heureux soudan Lasseraf Aynel : que Dieu et le saint prophète le maintiennent dans sa puissance, lui donnent la victoire sur ses ennemis et la sagesse pour observer les saints commandements. Ainsi soit-il.

« Du temps que vivait notre glorieux père, le seigneur soudan Lasseraf (que Dieu donne le paradis à son âme), un ambassadeur est venu de ta part, messire doge de Venise, grand, puissant, etc., que Dieu te maintienne dans ta seigneurie. Cet ambassadeur, dont le nom est Maffée Michieli, homme sage et de grande prudence, est présentement sur le point de retourner auprès de toi.

« Nous avons vu les lettres qu'il avait présentées de ta part au sultan notre père, et nous avons commandé d'y faire réponse et de te faire connaître que tout ce que cet ambassadeur a demandé en ton nom a été accordé, excepté pour le poivre, dont le sultan notre père n'a jamais permis que le prix fût réduit d'un denier au-dessous de cent ducats le cabas, parce que les Vénitiens ne sont pas les seuls qui en achètent, et qu'on en vend aux Maures et aux autres nations.

« Après la mort de notre père, et depuis que nous sommes monté sur le trône saint des soudans, ton am-

bassadeur s'est présenté à notre Sublime-Porte, et a imploré notre sainte charité de la part de ta seigneurie; et nous lui avons accordé ce qu'il a sollicité en ton nom et ce que tu demandais par tes lettres. Nous avons ordonné que le prix du cabas de poivre fût fixé à quatre-vingt-cinq sarrasins, et cela pour satisfaire à ta demande et te faire plaisir, et nous avons donné à ce sujet, ainsi que sur les autres choses que ton ambassadeur a traitées en ton nom, notre saint commandement, qui a été mis par écrit.

« Nous avons revêtu ton ambassadeur d'une robe de drap de notre pays, travaillée à la mode de notre pays et doublée d'hermine, et nous avons donné à son secrétaire une autre robe doublée de vair, et nous avons fort honoré et défrayé ton dit ambassadeur, suivant l'usage, de sorte qu'il part bien vu, bien traité, comblé de distinctions.

« Nous lui avons remis les présents que nous envoyons à ta seigneurie, détaillés au bas de ce commandement. Sois donc satisfait, parce que nous te tenons pour le cher ami de notre seigneurie, parce que nous avons, selon l'usage, confirmé les anciens traités, ainsi que les franchises et droits accoutumés des consuls et de tous les commerçants qui se trouvent dans nos États; afin que tous soient contents et qu'ils viennent trafiquer dans notre pays, y jouissant d'une pleine sûreté pour leurs marchandises et pour leurs personnes. Envoie-nous souvent des ambassadeurs, et écris-nous pour entretenir notre amitié; car nous recevrons toujours tes lettres avec plaisir et nous ferons écrire nos réponses.

« Que chacun soit avisé que la nation des Vénitiens

est honorée, appréciée dans nos États et traitée plus favorablement que toute autre dans ses affaires.

« Tous tes commerçants sont libres dans notre pays. Ils peuvent y circuler et faire leur négoce sans payer aucun tribut; car nous leur ferons toujours bonne garde, et nous les maintiendrons sous notre sainte justice.

« Conserve dans ton cœur ce que nous venons de t'écrire, et que Dieu nous accorde la grâce de demeurer toujours amis. Les présents consistent en :

« 30 rouleaux de benjoin,
« 20 rouleaux de bois d'aloès,
« 4 tapis,
« 1 fiole de baume,
« 15 boîtes de thériaque,
« 42 pains de sucre,
« 20 pièces de porcelaine. »

Christophe Moro doge. 1462.

Ce traité fut la seule opération de quelque importance qui eut lieu sous le dogat de Paschal Malipier. Il mourut le 5 mai 1462, et eut pour successeur Christophe Moro, dont la famille était de Candie.

III. Guerre avec les Turcs. 1463.

Les inquiétudes croissaient tous les jours à Venise pour les établissements situés dans les mers de la Grèce. Les Turcs ne violaient point la paix signée avec la république; mais les armées de Mahomet détruisaient successivement tous les petits États existants dans la Macédoine, vers l'Épire et vers la Morée; et il était aisé pour les Vénitiens de prévoir que du moment où ils allaient se trouver seuls dans cette presqu'île, en contact avec ce redoutable conquérant, il leur serait impossible de s'y maintenir.

Déjà il y avait un pacha d'Athènes, et un autre commandait dans la moitié du Péloponnèse. Les Vénitiens

y possédaient encore Modone, Coron, Naples de Romanie et Argos, c'est-à-dire toute la côte; mais ils avaient perdu Corinthe, si avantageusement située pour garder l'entrée de cette presqu'île.

Il fallait beaucoup de prudence pour éviter une rupture, et il n'était pas moins nécessaire de déployer un certain appareil de forces pour imposer un peu à ces dangereux voisins. Le sénat fit partir une flotte de dix-neuf galères pour l'archipel, sous le commandement de Louis Lorédan.

Un événement imprévu, mais non fortuit peut-être, vint faire éclater la guerre, en 1463 (1).

Un esclave du pacha d'Athènes se sauva en faisant un vol de cent mille aspres, se réfugia à Coron, et y trouva un asile dans la maison d'un noble vénitien, nommé Jérôme Valaresso, conseiller de la régence de Coron, qui lui fournit les moyens de s'échapper. Cet esclave fut réclamé avec hauteur. On refusa de le rendre, alléguant qu'il s'était fait chrétien. Le pacha de Morée, pour tirer vengeance de ce refus, se jeta sur Argos, et en chassa les Vénitiens.

Sur le compte que l'amiral rendit de cet événement, il fut résolu qu'on attaquerait les Turcs pour les expulser de la Morée; et on lui envoya à cet effet un renfort de cinq grosses galères et d'une trentaine de bâtiments, qui portaient une petite armée.

Ces troupes, débarquées à Naples de Romanie, re-

(1) Le récit de cette guerre est le sujet de la première partie d'une histoire manuscrite qui existe à la Bibliothèque du Roi, sous le n° 9960, intitulée : *Historia di Venezia, dall' anno* 1457 *fino all' anno* 1500. On y trouve notamment quelques détails sur les impôts qui furent établis à cette occasion.

prirent et saccagèrent Argos, et allèrent ensuite, au nombre de quinze mille hommes, mettre le siége devant Corinthe. Mais cette place était trop bien fortifiée et trop bien défendue, pour qu'on pût l'emporter de vive force. On s'était flatté d'y pratiquer des intelligences; le conseiller Valaresso en avait fait entrevoir l'espérance au général vénitien, qu'il accompagnait à ce siége. On lui avait même donné le commandement de quelque infanterie.

Les combats qui se livrèrent sous les murs de Corinthe furent plus meurtriers que décisifs. Valaresso s'y comporta avec bravoure; mais un jour il disparut, et on apprit avec étonnement, dans le camp, qu'il avait passé à l'ennemi. Cette désertion fit ouvrir les yeux, et on soupçonna que les Turcs avaient cherché un prétexte pour renouveler les hostilités, lorsqu'on apprit que le traître qui avait donné un asile à l'esclave fugitif était allé à Andrinople, où l'empereur Mahomet II se trouvait alors.

Les Vénitiens ferment l'isthme de Corinthe par un retranchement.

Ces circonstances révélaient que la guerre avait été non-seulement prévue, mais projetée. On devait s'attendre à une attaque prochaine; on voulut fortifier l'isthme, pour se mettre à l'abri d'une invasion. Ce projet avait été exécuté autrefois, lorsque Xercès menaçait d'envahir le Péloponnèse. Dans ces derniers temps les Vénitiens avaient, pendant qu'ils possédaient Corinthe, relevé cette vieille muraille, qui n'avait présenté aucun obstacle à l'irruption des Turcs. Ils reprirent le même travail, comme s'ils n'eussent pas été avertis de son inutilité (1).

(1) Pour mettre le Péloponnèse à couvert de l'invasion des barbares, dit le père Coronelli, dans sa *Description de la Morée*, l'empereur

Trente mille hommes furent employés à cet ouvrage ; en quinze jours un mur en pierres sèches, de douze pieds de haut, défendu par un fossé et flanqué de cent trente-six tours, traversa un espace d'environ six milles d'étendue. Sur le milieu on planta l'étendard de Saint-Marc, et on y éleva un autel, où l'office divin fut célébré.

Mais quand on apprit que le béglier-bey de la Grèce descendait vers la Morée avec des forces que la terreur peut-être faisait évaluer à quatre-vingt mille hommes, les troupes vénitiennes se hâtèrent d'abandonner le siége de Corinthe, et n'osèrent pas attendre l'ennemi derrière la muraille. Les généraux, avec beaucoup de raison, préférèrent un poste où leur petite armée ne fût pas obligée de se développer sur une si longue ligne.

Emmanuel y éleva, en 1413, une forte muraille, que Volaterran et Niger nomment *Examili*, Hermolaüs *Examilion*, à cause que sa longueur est de six milles, et Nischins *Dioclos*. Cette muraille commençait au port de Léchée, à seize stades de Corinthe et à cinquante stades du golfe Saronique, à qui Baudrand, contre le sentiment de Lauremberg, donne aujourd'hui le nom de Lestricori, situé à l'extrémité occidentale du golfe de Lépante. Cette construction avait six milles de longueur, et finissait au port de Cenchrée, situé sur la côte orientale, vers le golfe d'Engia. Amurath II, ayant levé le siége de Constantinople en 1424, fit démolir l'Examilion, malgré la paix qu'il venait de conclure avec l'empereur grec. Les Vénitiens, pour conserver leurs États de la Morée, avaient grand intérêt de rétablir ce rempart, dont ils prévoyaient que les ruines donneraient une entrée trop ouverte aux invasions de leurs ennemis. Ce fut cette considération qui, en 1463, obligea Louis Lorédan, général de la république, d'y débarquer ses troupes, et de les joindre à celles de Berthold d'Est, pour les employer conjointement à un si grand ouvrage. Ils y firent travailler trente mille ouvriers, qui en quinze jours de temps le mirent dans sa perfection, et qui y ajoutèrent de bons doubles fossés et cent trente-six tours, ce qui rendit cette muraille incomparablement plus forte qu'elle ne l'avait été.

Ils se replièrent sur Naples de Romanie, et là ils soutinrent une attaque de la grande armée turque, assez vaillamment pour la repousser et pour lui tuer, dit-on, cinq mille hommes.

Ce succès des Vénitiens irrita fort Mahomet contre le transfuge Valaresso, qui, pour lui faire sa cour, avait voulu lui persuader qu'il était peu difficile de chasser les Vénitiens de la Morée, et qui n'avait pas manqué d'ajouter que leurs forces y étaient peu considérables. Il se trouvait en opposition avec les rapports des généraux turcs, dont l'intérêt était d'exagérer le nombre des ennemis. La colère de Mahomet effraya Valaresso, qui en se sauvant tomba entre les mains d'un pacha dont le fils venait d'être fait prisonnier par les Vénitiens. Ce pacha, pour procurer la liberté à son fils, imagina de proposer à la république un échange, qui fut accepté avec empressement. Le traître fut livré aux avant-postes de l'armée vénitienne, et alla bientôt subir sur la place Saint-Marc le supplice qu'il méritait.

IV. Le pape Pie II prêche une croisade contre les Turcs. 1463.

Une fois la guerre déclarée, la république ne pouvait rien avoir plus à cœur que la publication de la croisade. Le vieux pontife s'y portait avec une ardeur qui n'était pas de son âge, ni, si on ose le dire, d'un esprit supérieur comme le sien. En apprenant la bataille dans laquelle les Vénitiens avaient repoussé les infidèles, il s'écria : « *Ecce quomodo Deus excitavit populum fidelem suum.* » La croisade fut prêchée dans tout le monde chrétien, et le trésor des indulgences fut ouvert avec libéralité; mais comme cette guerre ne pouvait être que fort dispendieuse, on établit une taxe pour ceux qui ne payeraient pas de leur personne, et on les obligeait à acheter les indulgences, sous peine d'excom-

munication. L'historien qui rapporte ce fait ajoute que le tarif en était fort élevé; il y en avait de tout prix. L'indulgence plénière coûtait, dit-il, jusqu'à vingt mille ducats; cela est difficile à croire (1).

Le bref que le pape adressa à cette occasion au doge fait connaître les mesures qui avaient été prises pour le succès de cette expédition (2), au sujet de laquelle Cosme de Médicis disait : Voilà un vieillard qui fait une entreprise de jeune homme.

Il veut en être lui-même. Bref qu'il adresse au doge.

« Le projet que depuis longtemps nous avions conçu et tenu caché dans notre cœur, dit le saint-père, est maintenant révélé. Au printemps prochain nous partirons pour l'expédition contre les Turcs, et notre sénat apostolique nous accompagnera. Les bonnes troupes ne nous manqueront pas : elles combattront avec le fer, et nous les seconderons par nos prières. Notre décret à ce sujet a été lu en plein consistoire, le 11 des kalendes de novembre. Nos paroles ne seront point vaines; ce que nous avons promis au Très-Haut, nous l'accomplirons. Tous les moyens que nous pourrons avoir, nous les consacrerons à cette guerre. Notre bien-aimé Philippe, duc de Bourgogne, de l'illustre sang de France, marchera, s'il plaît à Dieu, avec nous, accompagné, nous n'en doutons pas, de vaillants hommes et de troupes expérimentées.

« Nous avons fondé de grandes espérances sur cette

(1) L'abbé LAUGIER, *Histoire de Venise,* liv. XXVI. Il cite l'historien de Brescia pour autorité; mais on peut lui opposer celle de Marin SANUTO, qui dit que l'indulgence plénière coûtait 20 ducats : « Sicchè chi dava ducati 20, ovvero andava in persona, avea plenaria indulgentia, e quasi tutti pagarono molto allegramente a tanta buona opera.

(2) Ce bref est rapporté par Marin SANUTO, *Vite de' Duchi, C. Moro.*

armée ; mais nous n'en mettons pas moins dans la flotte que vous avez depuis peu envoyée dans le Péloponnèse, et dont on nous a rapporté les exploits, qui égalent tout ce qu'on raconte de merveilleux de l'antiquité. Nous avons la confiance qu'elle partagera constamment les travaux de cette guerre avec nous et ledit duc, ainsi que cela a été convenu entre nous et votre ambassadeur, et nous ne doutons pas que vous ne concouriez de tous vos efforts à une entreprise qui intéresse la foi catholique.

« Quoique ces moyens soient considérables et promettent de grands succès, dont il n'est pas permis de douter, cependant ces moyens seraient plus grands encore, et cette victoire serait plus certaine, si vous-même, prince de la république de Venise et chef de ses armées, vous marchiez à cette guerre avec nous. Rien n'influe sur les succès comme la présence des princes, à cause du pouvoir et de la majesté dont ils sont environnés. Les grands noms et la renommée inspirent souvent plus de terreur que les armes. N'en doutez pas, la présence du duc de Bourgogne en jettera beaucoup parmi nos ennemis. Nous-même, nous augmenterons l'épouvante par l'appareil de la dignité du siége apostolique ; et vous, si vous paraissez sur *le Bucentaure*, revêtu des ornements ducaux, vous remplirez de terreur non-seulement la Grèce et les côtes d'Asie qui lui sont opposées, mais encore tout l'Orient. Unis ensemble pour le saint Évangile et la gloire de Dieu, nous avons la certitude, avec son secours, de faire des choses mémorables.

« C'est pourquoi nous exhortons votre noblesse à ne pas différer de se rendre à nos désirs. Préparez-vous à cette guerre, et faites vos dispositions pour vous trouver

à Ancône, lorsque nous monterons sur la mer. Votre concours dans notre entreprise sera glorieux pour la république de Venise, utile à la république chrétienne, et vous méritera les récompenses de l'autre vie.

« Nous savons que chez les Vénitiens il n'est point nouveau de voir les princes monter sur les flottes et conduire les opérations de la guerre. Ce qui a été jugé convenable autrefois le devient bien plus aujourd'hui, qu'il s'agit de combattre pour la religion et pour la cause de Jésus-Christ, Notre Sauveur.

« Venez donc, notre cher fils, et ne vous refusez pas à partager des travaux que nous-même nous avons résolu d'entreprendre. Ne nous objectez point votre vieillesse, comme si l'âge était une excuse. Le duc Philippe, qui est vieux comme vous, et qui vient de plus loin, doit entreprendre ce voyage; et nous aussi, quoique déjà parvenu à notre soixante-deuxième année, atteint par la vieillesse et tourmenté jour et nuit par nos infirmités, nous n'hésitons cependant point à partir pour cette expédition. Gardez-vous, sous prétexte de votre faiblesse, de vous dispenser d'une guerre si nécessaire, si sainte. C'est de vos conseils, c'est de votre autorité que nous avons besoin, et non de la vigueur de votre bras. Philippe nous apportera assez de forces. Voilà ce que nous requérons de vous : préparez-vous à venir.

« Nous serons trois vieillards dans cette guerre. La trinité est agréable à Dieu. La trinité divine protégera la nôtre, et mettra nos ennemis en fuite devant nous. Cette expédition sera appelée la guerre des vieillards. Les vieillards ordonneront et les jeunes gens exécuteront : ils combattront et sauront disperser les ennemis.

C'est une illustre entreprise que celle à laquelle nous vous invitons. Gardez-vous d'y manquer, et ne craignez pas une mort qui conduit à une meilleure vie. Nous sommes tous réservés à mourir dans ce siècle. Or, il n'y a rien de plus désirable que de bien mourir, et il n'y a pas de plus belle mort que celle qu'on reçoit pour la cause de Dieu. Venez donc, et que votre présence nous console. Ou nous reviendrons victorieux avec l'aide du Seigneur, ou bien, s'il en a décrété autrement, nous subirons le sort qu'il nous a préparé dans sa sainte miséricorde. Rien ne peut nous arriver qui ne nous soit favorable, en soumettant humblement notre volonté à la divine Providence.

« Donné à Rome, à Saint-Pierre, l'an de l'Incarnation du Seigneur 1463, le 8 des kalendes de novembre, et le 6e de notre pontificat. »

Cette expédition, à la tête de laquelle voulait se mettre le chef de la chrétienté, cette flotte sur laquelle il invitait des princes à le suivre, consistait presque uniquement en galères vénitiennes; mais la piété des croisés en avait fait les frais. Le duc de Modène en avait armé deux, la ville de Bologne une, celle de Lucques une, des cardinaux en avaient payé cinq. Quelques autres étaient armées par le pape. Des nobles vénitiens commandaient toutes ces galères, des matelots vénitiens les montaient. On voit que la république fournissait le personnel et le matériel de l'armement; elle n'était dispensée que de la dépense pécuniaire.

Quant aux troupes de terre, le duc de Bourgogne avait promis de marcher en personne à la tête de son armée. On dit même qu'afin de se procurer des fonds il avait

remis au roi de France la province de Picardie, pour une somme de quatre cent mille écus (1).

Le duc de Milan envoyait un corps de trois mille hommes de cavalerie, sous la conduite de l'un de ses fils.

Mathias, roi de Hongrie, était déjà en guerre contre les Turcs (2).

On comptait sur la coopération de la Bohême et de la Pologne.

V. Le doge obligé de s'embarquer.

La lettre du pape surprit et alarma beaucoup le doge. C'était un vieillard qui n'avait plus de passion que l'avarice, et qu'un moine maîtrisait. Quand il entendit lire le bref dans le conseil, il se récria sur son grand âge, sur l'inutilité de sa présence à la guerre; mais le conseil, qui voulait donner de l'éclat à cette expédition, n'en décida pas moins que le doge en ferait partie, et qu'il y serait accompagné de quelques conseillers, les autres devant rester à Venise pour pourvoir à l'administration de l'État.

Chistophe Moro insistait vivement pour être dispensé de faire cette campagne. « Sérénissime prince, « lui dit Victor Capello, l'un des conseillers, si votre « sérénité refuse de partir de bonne grâce, nous sau- « rons l'y contraindre, parce que le bien et l'honneur « de la patrie nous sont plus chers que votre per- « sonne (3). »

Le doge ne répliqua point, et demanda pour toute faveur que le commandement de l'armée navale fût donné à un de ses parents; ce qui fut agréé.

(1) Marin SANUTO, *Vite de' Duchi*, *C. Moro*.

(2) Son traité avec la république est de 1463; voyez *Codex Italiæ diplomaticus*, LUNIG, tom. II, pars II, sectio VI, 24.

(3) Marin SANUTO, *Vite de' Duchi*, *C. Moro*.

Brouillerie momentanée avec Trieste. 1463.

Pendant qu'on s'occupait des préparatifs de cette guerre, les Vénitiens ne craignirent pas de s'en attirer une autre. Ils avaient été autrefois maîtres de Trieste; cette ville, depuis qu'elle avait passé sous la domination de Frédéric III, leur devait encore quelque tribut. Elle s'était même engagée à se pourvoir de sel sur leur territoire. Mais, bien loin de remplir ses obligations, elle comptait assez sur la protection de l'empereur pour oser se montrer jalouse des priviléges que les Vénitiens s'étaient arrogés sur l'Adriatique. Elle éleva ses prétentions jusqu'à vouloir être l'entrepôt nécessaire de tout le commerce du golfe avec l'Allemagne. Venise, à son tour, serait devenue tributaire des Triestains. Il n'en fallait pas tant pour encourir le ressentiment de la république. Un petit corps d'armée fut envoyé sur-le-champ pour attaquer Trieste, mais la place se montra disposée à se défendre; les troupes de l'empereur eurent le temps d'arriver, et la guerre allait devenir sérieuse si le pape ne se fût hâté d'accommoder le différend. Ce traité, qui fut conclu le 17 décembre 1463, n'est pas d'une grande importance, puisqu'il ne porte que la cession de trois petites communes à la république; mais on y remarque 1° que les Triestains furent obligés de continuer le payement *de l'ancien cens à l'église de Saint-Marc et au doge;* 2° qu'il leur fut interdit de vendre du sel, et d'en transporter sur leurs vaisseaux, sous peine de la vie; 3° qu'ils promirent de rendre les esclaves transfuges appartenant aux Vénitiens (1).

Départ de la flotte. 1464.

La flotte destinée à l'expédition de la croisade fut

(1) Marin Sanuto, *Vite de' Duchi, C. Moro.*

prête à la fin du printemps. Les neuf galères armées par les princes ou les cardinaux étaient déjà dans le port d'Ancône. La république en avait armé dix ; c'était donc une flotte de dix-neuf galères, qui devait aller se joindre à trente-deux autres, qui étaient déjà dans les ports de la Grèce.

Les Turcs étaient sortis du détroit peu de temps auparavant, avec quarante-cinq galères et cent bâtiments de transport.

Le pape était déjà rendu à Ancône ; mais le duc de Bourgogne ne se mettait point en mouvement.

Enfin, le 30 juillet 1464, après avoir consulté les astrologues, afin de choisir l'heure du départ pour cette pieuse expédition, le doge se mit en mer, à son grand regret. En arrivant à Ancône, où il fut reçu au bruit de toute l'artillerie de la place et des vaisseaux, il apprit que le pape venait de tomber malade, qu'il était en danger, et en effet on annonça sa mort le lendemain. Une goutte remontée empêcha ce pontife de faire un voyage peu convenable à sa dignité, et où sa présence, quoi qu'il pût en dire, n'aurait été d'aucun secours contre des ennemis tels que les Turcs. Mort du pape Pie II.

Le doge se fit mettre à terre, monta à cheval, précédé de deux cardinaux et suivi de deux autres, alla voir le corps du pape, et entra dans le consistoire des cardinaux, où il prit place au-dessous du doyen.

Cette assemblée était bien éloignée de partager l'ardeur belliqueuse de Pie II ; aussi dès la première séance le doyen du sacré collége déclara-t-il au doge que l'expédition ne pouvait plus avoir lieu. On laissa à la disposition de la république les cinq galères armées par les cardinaux, qui offrirent même d'en payer l'entretien

pendant quatre mois, et on remit, sur les fonds de la croisade, une somme de quarante mille ducats à la seigneurie, pour l'aider à acquitter un subside annuel de soixante mille qu'elle s'était engagée à payer au roi de Hongrie tant qu'il serait en guerre avec les Turcs.

Ces dispositions faites, les cardinaux partirent pour Rome, où ils procédèrent à l'élection du cardinal Barbo, Vénitien, qui régna sous le nom de Paul II, et le doge ramena la flotte à Venise.

Cette flotte, destinée à combattre les Turcs, reprit la mer pour aller dévaster les côtes de Rhodes. Les chevaliers, alors souverains de cette île, avaient retenu deux bâtiments vénitiens; mais ils furent contraints de les rendre quand ils virent tous les villages en flammes autour de leur capitale.

VI. La république cherche des alliés contre les Turcs.

Les affaires n'avançaient point dans la Morée; l'armée turque et l'armée vénitienne ravageaient à l'envi cette presqu'île, sans parvenir à en avoir la possession exclusive.

Sur ces entrefaites, la seigneurie vit arriver deux ambassadeurs, l'un du roi de Perse, Ussum-Casan, l'autre du prince de Caramanie, qui vinrent lui proposer une alliance contre Mahomet II, proposition qui fut acceptée avec empressement. En même temps on apprit que des ambassadeurs turcs étaient en Italie, et qu'ils allaient à Milan solliciter le duc d'attaquer les provinces de terre ferme de la république pendant que Mahomet occuperait une partie des forces vénitiennes dans la Grèce. Un ennemi toujours redoutable tel que Sforce le devenait bien davantage s'il s'alliait avec le sultan. Le sénat éprouva les plus vives inquiétudes, jusqu'à ce qu'il eut reçu avis que le duc de

Milan, en accueillant fort honorablement les envoyés de Mahomet, s'était refusé à entreprendre la guerre contre la république.

Ce prince, alors âgé de soixante-quatre ans, attaqué d'une hydropisie qui lui annonçait une fin prochaine, affermi sur son trône, couvert de gloire, et voyant sa famille, si nouvelle, alliée aux maisons de France, de Savoie et d'Aragon (1), ne voulut pas compromettre la tranquillité de ses derniers jours et la paix de l'Italie, qui était son plus bel ouvrage. Il termina sa glorieuse carrière l'année suivante, laissant un nom immortel et un État florissant.

La république se voyait réduite à chercher des alliés en Asie. Cependant elle tâchait aussi de déterminer le roi de Hongrie à de nouveaux efforts; mais ce prince profitait de la diversion produite par la guerre du Péloponnèse, et évitait d'attirer les Turcs de son côté. Il se disait dans l'impuissance d'armer, à cause du retard qu'éprouvait le payement des subsides promis par la seigneurie. Pour ôter tout prétexte à son inaction, pour se mettre en état de pousser la guerre dans la Morée avec quelque vigueur, il fallait se procurer des fonds.

On voulut lever des décimes sur le clergé; mais le nouveau pape, quoique Vénitien, y mit une opposi-

(1) En 1454, il avait marié son second fils avec la fille du duc de Savoie.

En 1455, son troisième fils épousa Éléonore d'Aragon, fille de Ferdinand, roi de Naples.

En 1465, sa fille Hippolyte-Marie épousa Alphonse d'Aragon, fils du même Ferdinand.

En 1463, son fils aîné Galéas-Marie, que l'on nommait le comte de Pavie, épousa, d'après un traité conclu entre son père et Louis XI, roi de France, la princesse Bonne, fille du duc d'Orléans.

tion que toute la fermeté du sénat ne put vaincre. Le gouvernement ne parvint à lever ces décimes qu'en se relâchant du droit absolu d'en disposer, c'est-à-dire en prenant l'engagement de les employer exclusivement aux frais de la guerre contre les infidèles.

A cette époque les revenus de la république ne s'élevaient pas à un million de ducats (1), c'est-à-dire à

(1) Ces renseignements nous sont fournis par l'historien Marin Sanuto. Son tableau laisse à désirer quelques explications ; je me borne à le transcrire. Il le donne pour l'état des revenus de la seigneurie en 1469.

Dazio del vino.	77,000	ducats.
Dazio delle taverne.	12,000	
Dazio dell' entrate.	34,000	
Dazio dell' uscita	15,000	
Dazio della mesetteria.	36,000	
Dazio della beccaria.	22,000	
Dazio della torneria vecchia per l'olio.	28,000	
Dazio della torneria nuova per la grassa.	9,000	
L'ufizio del sale per utilità e sali.	96,000	
Affiti delle botteghe, dazj e rive di Rialto.	54,000	
Salinari a Chioggia.	500	
Tanse di notaj et scrivani.	5,000	
Ufizj deputati a pagare per cedola di palazzo. . . .	6,000	
Pozzi, acque e zatte.	750	
Straordinarj per mezza di contanti.	7,500	
Decime all' anno riscuotendo il tutto.	40,000	
Decime delle case.	20,000	
Decime delle possessioni di fuori.	6,000	
Decime d'imprestiti.	15,000	
Decime delle mercatanzie.	14,000	
Decime di navi e galere e di noli.	1,000	
Decime del clero di Venezia.	1,800	
Per un terzo del prò degl' imprestiti.	27,000	
Tanse limitate.	6,000	
Tanse de' Giudei.	3,000	
	536,550	

environ quatre millions de francs; ce n'était guère plus

Report. . . . . 536,550 ducats.

A cet état qui s'élève à 536,550 ducats il faut ajouter l'état des revenus tirés des provinces.

Le même historien nous les donne ailleurs. Son tableau se rapporte à l'année 1423.

	RENDE a l'anno.	HA di spese.	RESTANO netti ducati.	
La patria del Friuli.........	7,500	6,330	1,170	
Trivigi e il Trivigiano......	40,000	10,100	29,900	
Padova e il Padovano.......	65,500	14,000	51,500	
Vicenza e il Vicentino	34,500	7,600	26,900	
Verona e il Veronese.......	52,500	18,000	34,500	
Brescia e il Bresciano.......	75,500	16,000	59,500	
Bergamo e il Bergamasco....	25,500	9,500	16,000	
Crema e il Cremasco.......	7,400	3,900	3,500	
Ravena e il Ravenasco.....	9,000	2,770	6,230	
	317,400	88,200	229,000	229,200

Terres maritimes. 180,000

TOTAL. 945,750

L'état général des revenus de la république, que j'ai rapporté ci-dessus (livre XII), s'élève à. . . . . 996,290 ducats.

Celui-ci ne s'élève qu'à. 945,750

Ainsi il y a une diminution de. . . . . 50,540 ducats.

Mais dans l'intervalle de 1423 à l'année 1469 la république avait acquis les provinces de Brescia, de Bergame, de Crême et de Ravenne, qui sont portées dans le nouvel état pour un revenu net de 85,230 ducats. Et cette acquisition, comme on voit, n'avait point compensé la diminution qu'avaient éprouvée les douanes, les droits indirects de toute nature, les autres impôts, notamment les bénéfices de la caisse des emprunts, qui de 150,000 ducats se trouvaient réduits à 27,000.

En dernier résultat, le revenu était :

	PROVINCES.	TERRES maritimes.	AUTRES revenus.	TOTAL.
En 1423................	143,970	180,000	672,320	996,290
En 1469................	229,200	180,000	536,550	945,750
Augmentation...........	85,230	»	»	»
Diminution.............	»	»	135,770	50,540 ducats.

que le produit du duché de Milan (1); et il est à remarquer que ces revenus, par la diminution du commerce et des capitaux, avaient eux-mêmes diminué sensiblement pendant le règne de François Foscari, quoique la république se fût agrandie de quatre provinces. Cette décadence des finances était encore plus manifeste par l'accroissement de la dette et des charges publiques.

La république n'avait aucun fruit à espérer d'une guerre contre les Turcs. Elle ne pouvait pas songer à les expulser de l'Europe; il lui importait même assez peu d'agrandir ses possessions. Ce qui intéressait réellement, c'était d'étendre son commerce et de le continuer avec sûreté. Toutes ces considérations devaient faire désirer vivement un accommodement. On le proposa à diverses reprises. Lorsque le pape sut que la

Ainsi, en quarante-six ans tous les revenus qui constatent l'activité du commerce et l'abondance des capitaux avaient éprouvé une réduction de 135,770 ducats; voilà l'effet de la guerre; et pour savoir de combien l'État s'était appauvri, il faudrait pouvoir ajouter de combien la dette et les charges publiques s'étaient augmentées. L'historien dans lequel nous puisons tous ces détails ne les a pas présentés avec toute la clarté désirable. Il y a même des inexactitudes dans ses calculs; mais il mérite de la confiance, parce que c'était un homme laborieux et à portée d'être bien instruit des affaires. Il était petit-neveu du doge Christophe Moro. Or, il dit lui-même : « La signoria di Venezia avea d'entrata nel 1423 d'ordinario un millione e cento mila « ducati; per le grandi guerre che hanno distrutte le mercatanzie ha « d'ordinario ducati 800,000. »

Ces chiffres ne se rapportent pas exactement à ceux que nous avons trouvés en comparant les éléments de son calcul; mais il en résulte toujours une diminution considérable dans les revenus.

(1) Philippe de Comines dit dans ses *Mémoires*, liv. VII, ch. II : « Quand le seigneur se contenterait de 500,000 ducats l'an, les sujets « ne seraient que trop riches, et vivrait ledit seigneur en sûreté; mais « il en lève 650,000 ou 700,000, qui est grande tyrannie. »

république était en négociation avec Mahomet, il offrit trois cent mille ducats si on continuait la guerre. Le gouvernement vénitien fut réduit à accepter ce subside, par l'impossibilité d'obtenir de l'empereur turc des conditions raisonnables.

Ce n'était pas seulement la Morée qu'on avait à lui disputer, c'était aussi l'Albanie.

Campagne de 1466.

Dans la Morée le fait le plus remarquable de la campagne de 1466 fut la prise d'Athènes, qui avait déjà perdu son nom comme sa gloire. Cette ville, que les barbares appellent Sétine, fut saccagée par les Vénitiens. Les Turcs s'en vengèrent sur un provéditeur qui fut fait prisonnier, et qu'ils firent empaler : ensuite ils reprirent la ville, après avoir tué onze cents hommes à l'armée de la république.

Sur la côte d'Albanie le fameux Scanderberg défendait vaillamment le petit royaume de son père, qu'il avait su ressaisir : c'était pour les Vénitiens un allié moins puissant qu'intrépide. Pour sauver Croye, sa capitale, il fut réduit à la leur confier. On voit que les progrès des Turcs causaient de vives inquiétudes à tous leurs voisins, et que Venise cherchait des alliés contre eux, en Albanie, en Hongrie, en Perse, en Caramanie et en Égypte.

VII. Mahomet II attaque l'île de Négrepont. 1470.

Trois ans se passèrent à commettre de part et d'autre dans la Grèce d'inutiles ravages. Un témoin oculaire, Coriolan Cippico, qui commandait une galère de la flotte vénitienne, a écrit l'histoire de cette guerre, avec des détails qui sont quelquefois précieux (1). Il raconte

(1) *Delle Guerre de' Venetiani nell' Asia dal* 1470 *al* 1474 *Libri trè*. Cette histoire a été imprimée plusieurs fois. M. Morelli, bibliothécaire de Saint-Marc, en a publié une édition en 1796.

à chaque page que les prisonniers turcs, hommes et femmes, étaient vendus à l'encan; c'était, dit-il, un ancien usage des Vénitiens que toutes les fois qu'il y avait du butin à partager le général nommait des officiers pour procéder méthodiquement au partage. Il en retenait un dixième pour lui-même; les provéditeurs, les capitaines en recevaient chacun une part, en proportion de leur grade : le reste était distribué aux soldats. On conçoit combien un tel usage devait donner d'ardeur pour le pillage, qui devenait légitime, puisque les chefs y participaient. On payait aux soldats trois ducats pour chaque prisonnier qu'ils amenaient au camp.

Au printemps de 1470 on apprit qu'une flotte considérable sortait du détroit de Constantinople. On la disait composée de cent huit galères et de deux cents autres bâtiments, portant une armée de soixante-dix mille hommes. Il y avait probablement quelque exagération dans ces récits; car le nombre des vaisseaux ne paraîtrait pas proportionné à celui des troupes; mais il est certain que cette armée était numériquement fort supérieure à celle de la république, car il n'y avait alors que trente-cinq galères vénitiennes dans l'archipel.

Toute cette grande flotte, qui formait une ligne de six milles d'étendue, vint jeter l'ancre dans le canal qui sépare l'île de Négrepont du continent de la Grèce.

Cette mer n'avait pas vu un si grand nombre de vaisseaux depuis la flotte de Xerxès. C'était aux mêmes lieux, c'est-à-dire entre l'île d'Eubée et la côte de l'Attique, que les mille voiles de ce conquérant s'étaient avancées contre les Athéniens. Pour rendre la ressemblance plus parfaite, l'armée de terre se déploya sur le rivage, et Mahomet vint placer sa tente sur un pro-

montoire où le grand-roi avait élevé ses pavillons.

Mais il n'y avait point ici de Thémistocle. Les trente-cinq galères vénitiennes étaient dans le golfe Saronique, sous l'île de Salamine. Elles n'avaient qu'à doubler la pointe de l'Attique pour se trouver en face des ennemis. Nicolas Canale, qui les commandait, ne voulut jamais faire le moindre mouvement. Il attendait des renforts de Candie, et, sous ce prétexte, il laissa les Turcs opérer sans obstacle le débarquement de leurs troupes à Négrepont, unir cette île avec le continent par un pont de bateaux, et commencer l'attaque de la ville. Elle avait Paul Erizzo pour gouverneur. Dans l'intervalle du 25 juin au 12 juillet les Turcs livrèrent cinq assauts à la place. Dès les trois premiers ils avaient perdu plus de vingt mille hommes, et trente galères avaient été coulées à fond par l'artillerie des assiégés. Mahomet se vit obligé de faire débarquer les équipages pour continuer les opérations du siége. Le moment était assurément bien favorable pour attaquer cette flotte à moitié désarmée. Il était facile de rompre le pont de l'Euripe : toute l'armée turque se trouvait enfermée dans l'île, sans vivres et sans moyens d'en sortir. Les capitaines vénitiens représentaient cette situation des choses à leur amiral ; ni leurs instances pour obtenir la permission de combattre, ni les signaux continuels que faisait la ville pour obtenir du secours, rien ne put ébranler Canale dans son système de temporisation.

Inaction de l'amiral vénitien.

Siége et prise de la capitale.

Cependant les assiégés étaient dans la détresse ; ils tuèrent encore quinze mille hommes à l'ennemi dans un quatrième assaut. Enfin, le 12 juillet la place fut emportée de vive force, et les historiens prétendent qu'elle coûta soixante-dix-sept mille hommes aux assiégeants.

Il est vraisemblable que ces nombres sont fort exagérés ; mais cette exagération n'est point nécessaire pour faire juger de la vigueur de la résistance.

Les débris de la garnison, qui avait perdu six mille hommes, se retirèrent dans le château ; là le vaillant gouverneur se défendit encore quelques jours ; enfin, ils se virent réduits à capituler. Mahomet leur promit de leur sauver la tête ; et on ajoute que, par une odieuse subtilité, voulant satisfaire sa vengeance sans violer son serment, il fit scier le brave Erizzo par le milieu du corps (1).

Cette barbarie est encore un de ces faits dont il est permis de douter. Plusieurs traits de la vie de Mahomet II démentent une pareille atrocité, et l'historien le plus exact de ce temps-là, Marin Sanuto, n'en fait pas mention. Il se borne à dire que Paul Erizzo perdit la vie (2).

Punition de l'amiral.

Dès que l'amiral vénitien apprit la reddition de la place, il se détermina à lever l'ancre ; mais ce fut pour se refugier à Candie. Il n'y eut qu'un cri d'indignation contre lui dans Venise. Pierre Moncenigo reçut ordre de partir pour aller prendre le commandement de la flotte, de faire mettre Nicolas Canale aux fers, et de l'envoyer dans les prisons du conseil des Dix.

Il le trouva faisant une attaque tardive et infructueuse contre les Turcs maîtres de Négrepont. Ce lâche ou inepte général, conduit à Venise, fut condamné seu-

(1) SANDI, *Storia civile di Venezia*, lib. VIII, cap. IX.

(2) Il n'est pas mention de ce fait dans l'*Histoire Turque* de Saadud-din-Mehemet HASSAN, règne de Mohomet, II, traduite par GALLAND. On raconte aussi que Mahomet, devenu maître de la fille de ce brave gouverneur, voulut la forcer de céder à un amour qui ne s'exprimait que par des menaces, et que, furieux de ses refus, il lui fit trancher la tête.

lement à un exil perpétuel et à la restitution du traitement qu'il avait reçu : trop faible châtiment d'une faute si fatale à sa patrie, que d'en être banni après l'avoir compromise. Suivant l'historien Sandi (1), on attribua sa faiblesse à la présence d'un jeune fils qu'il avait sur sa galère, ce qui fit rendre une loi qui défendait aux généraux vénitiens d'embarquer leurs enfants avec eux.

Les puissances d'Italie, et surtout le roi de Naples, sentirent que si les Turcs se rendaient maîtres de toute la Grèce, et par conséquent d'une partie des rivages de l'Adriatique, on ne pourrait plus naviguer avec sûreté dans cette mer, et que peut-être ils seraient eux-mêmes tentés de la passer. Cette crainte fit naître une ligue à laquelle accédèrent successivement le pape, le roi de Naples Ferdinand d'Aragon, le duc de Milan, le duc de Modène et les républiques de Lucques, de Sienne et de Florence (2).

Pour combattre au delà de la mer, cette ligue ne pouvait offrir aux Vénitiens qu'un faible secours; aussi les Turcs faisaient-ils des progrès dans la Morée. Ils s'avancèrent jusqu'aux frontières de la Dalmatie, s'élevèrent au nord du golfe, pénétrèrent dans le Frioul, et mirent à feu et à sang les environs d'Udine, qui put voir l'armée turque du haut de ses remparts. Les dangers que courait l'Allemagne méridionale firent espérer un moment quelques secours de la part de l'empereur Frédéric III. La république les sollicita vainement par une ambassade. La diète et Frédéric se bornèrent à de fastueuses promesses, qui restèrent sans exécution. La flotte véni-

(1) *Storia civile di Venezia*, lib. VIII, cap. IX.
(2) *Ibid.*

tienne, forte de quarante-sept galères, ravageait pendant ce temps-là les îles de l'Archipel. Dix-neuf galères du pape, dix-sept du roi de Naples, et deux de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, vinrent la joindre. Le plus grand exploit de cette armée fut la surprise de Smyrne, que l'on détruisit entièrement par les flammes. Les soldats firent hommage au légat, qui commandait l'escadre pontificale, de cent trente-sept têtes, pour lesquelles ils reçurent autant de ducats.

Nicolas Trono doge. 1471.

Le doge Christophe Moro mourut sur ces entrefaites, et fut remplacé par Nicolas Trono, vieillard de soixante-quatorze ans, qui s'était fort enrichi à Rhodes, où il avait fait le commerce pendant quinze ans, ce qui semble prouver qu'à cette époque cette profession n'était pas encore interdite aux patriciens. On évaluait sa fortune à quatre-vingt mille ducats, ce qui revient à quatre cent quatre-vingt mille francs. C'était alors une fortune notable. Rappelons-nous que cinquante ans auparavant le doge Thomas Moncenigo comptait dans Venise plusieurs nobles ayant jusqu'à soixante-dix mille ducats de revenu.

VIII. Alliance de la république avec le roi de Perse.

Toutes les espérances des Vénitiens se tournaient vers l'Orient. C'était du roi de Perse qu'ils attendaient la diversion la plus efficace (1). Il envoya d'abord une armée de troupes légères, qui entrèrent dans l'Asie mineure par la Géorgie, et ravagèrent la côte méridionale de la mer Noire, tandis que Moncenigo, avec sa flotte, dévastait

(1) L'ambassade et les secours que les Vénitiens lui envoyèrent à cette occasion furent confiés à Josaphat Barbaro, qui publia une relation de son voyage; mais il n'y dit pas un mot de sa négociation, ni de la guerre. Ambroise Contarini fut envoyé pour lui succéder dans cette mission, et a publié aussi son itinéraire.

les rives de l'Archipel. Ce n'était d'abord qu'une incursion, dont le pillage semblait être l'unique objet. Bientôt après cent mille hommes, partis des bords de l'Euphrate, traversèrent toute l'Asie mineure, vinrent battre les troupes ottomanes dans la Natolie, et s'emparèrent de plusieurs places de cette province. Cette armée n'avait point d'artillerie; il fallut que les Vénitiens lui en envoyassent, ainsi que des munitions et des canonniers.

Mahomet, pour ralentir les progrès de ces attaques, fit proposer la paix aux Vénitiens, peut-être sans avoir intérieurement le dessein de la conclure. Il demandait la cession de la ville de Croye en Albanie, enlevée à son père Amurath par Scanderberg, et que celui-ci avait depuis consignée aux Vénitiens. Du reste, il offrait de remettre les choses sur le pied où elles étaient avant la guerre, sauf la conquête de Négrepont, qu'il voulait retenir. Le sénat exigea la restitution de cette île, et la négociation fut rompue. Il y a une chose remarquable dans cette négociation, c'est qu'elle fut traitée par le conseil des Dix. Ce tribunal, après avoir usurpé tant de pouvoir, s'emparait de la direction des affaires politiques.

Le sultan se hâta de passer d'Europe en Asie avec une armée infectée de la peste, pour combattre les Persans, dont les troupes, commandées par le roi en personne, s'étaient grossies considérablement. Trois combats terribles eurent lieu en trois jours. Dans le premier, la cavalerie turque, forte de quarante mille hommes, fut totalement dispersée. Le lendemain Mahomet donna une bataille générale, où il perdit plus de la moitié des siens. Le jour suivant les Persans envi-

Guerre dans l'Asie Mineure. 1473.

ronnèrent son camp, et l'auraient sans doute forcé, s'ils eussent eu une artillerie comparable à la sienne. Mais le canon des Turcs fit un tel ravage, qu'il fut impossible aux assaillants de pénétrer dans le retranchement. Ces derniers essuyèrent une perte immense, se replièrent en désordre, et Ussum-Casan se retira derrière l'Euphrate, pour se préparer à une nouvelle campagne. Ce fut ainsi que se termina celle de 1473.

Nicolas Marcello doge. 1473.

Cette année vit mourir le doge, élevé sur le trône vingt mois auparavant ; on lui donna pour successeur Nicolas Marcello, presque octogénaire.

La diversion des Persans ne fut pas d'un grand secours aux Vénitiens pendant la campagne suivante, parce que Mahomet eut l'adresse de susciter à Ussum-Casan des embarras qui dégénérèrent en guerre civile, et qui le retinrent dans ses propres États.

IX. Guerre en Albanie. 1474.

Tranquille de ce côté, le sultan porta une armée en Albanie. La principale place de cette côte était Scutari. Les Turcs y trouvèrent une résistance digne des temps héroïques. Un assaut qui dura huit heures leur coûta sept mille morts. Cette belle défense couvrit de gloire Antoine Lorédan, qui avec une faible garnison de deux mille cinq cents hommes brava une armée de soixante mille Turcs, la faim, la soif (1), et força les ennemis à lever le siége. Une attaque du roi de Hongrie, qu'on détermina enfin à entrer en campagne, obligea les Turcs d'abandonner l'Albanie pour se porter sur les bords du Danube.

Belle défense de Scutari par les Vénitiens.

Thomas Marcello, qui régnait alors, est un de ces

(1) Erano morti di sete, fra fanciulli, vecchi e donne, della gente inutile piu di due mila persone. (*Guerre de' Veneziani nell' Asia, dal* 1470 *al* 1474.)

doges obscurs qui n'appartiennent pas à l'histoire, mais dont le nom ne pourrait être supprimé sans jeter quelque confusion dans la chronologie. Il eut pour successeur, en 1474, un guerrier illustre, ce Pierre Moncenigo, que nous avons vu commander les flottes de la république dans l'Archipel, et que Venise perdit, peu de temps après, d'une maladie qu'il avait contractée dans la dernière campagne. On élut à sa place André Vendramino, le 5 mars 1476.

Pierre Moncenigo doge. 1474.

L'élection de Vendramino a ceci de remarquable que ce fut le premier exemple de l'élévation au dogat d'un homme nouveau, c'est-à-dire issu de l'une des familles admises dans le grand conseil à la fin de la guerre de Chiozza. Il descendait d'un banquier ennobli cent ans auparavant, pour avoir fourni à ses dépens un vaisseau dans les dangers de la république. Les cris de quelques anciens nobles, qui regardaient la couronne comme le patrimoine exclusif de leurs maisons, n'empêchèrent pas le parti de Vendramino de triompher. C'était un homme allié à des familles puissantes, riche de cent soixante mille ducats, libéral, père de onze enfants, qui armait à lui seul un gros vaisseau pour le commerce d'Alexandrie, et qui donnait jusqu'à sept mille ducats de dot à ses filles (1).

André Vendramino doge. 1476.

La guerre contre les Turcs traînait en longueur; elle était ruineuse, et pouvait se terminer par des désastres. Le gouvernement vénitien sollicitait de tous côtés des secours. Florence, le duc de Milan, le duc de Modène, fournirent quelque argent pour armer des galères. Il n'y avait rien à espérer du roi de Naples. Il était alors

(1) Marin SANUTO, *Vite de' Duchi, A. Vendramino.*

brouillé avec la république, pour des affaires sur lesquelles nous aurons occasion de revenir. Le pape Sixte IV, protecteur de ce prince, refusa de contribuer aux frais d'une guerre qui devait intéresser si vivement le chef de la chrétienté. Les Vénitiens en furent si indignés, qu'ils rappelèrent leurs ambassadeurs de Rome, interrompirent leurs relations avec le saint-siége, et menacèrent même de faire convoquer, de concert avec la France et l'Empire, un concile auquel le pape serait dénoncé.

Un de leurs anciens généraux, Barthélemi Coléone, descendant, dit-on, des anciens seigneurs de Bergame et inventeur de l'usage de traîner l'artillerie sur les champs de bataille, mourut à cette époque, et légua à la république une somme de deux cent seize mille ducats, à condition qu'on lui érigerait à Venise une statue équestre. Ce général avait montré beaucoup de talent. Sa fidélité n'avait pas toujours été aussi incontestable; mais il avait rendu de grands services: on accepta le legs, et la statue fut élevée.

De nouvelles négociations avec le sultan amenèrent une trêve momentanée; mais les espérances de paix ne tardèrent pas à s'évanouir. Venise déploya alors tout l'appareil de sa puissance. Une flotte de cent galères se rassembla à Naples de Romanie, et le nom de son général, Antoine Lorédan, le défenseur de Scutari, paraissait un garant certain des succès de cette campagne.

Partout où les Turcs se présentèrent sur les côtes de la Grèce ils trouvèrent cet infatigable adversaire. Un pacha vint, à la tête de quarante mille hommes, mettre le siége devant Lépante; Lorédan ravitailla la

place et la secourut si puissamment, que tous les assauts des Turcs furent repoussés.

En Albanie une autre armée turque investit la ville de Croye; l'amiral eut la gloire de la délivrer.

Le pacha de Bosnie osa attaquer la république de plus près; il passa le Lisonzo au mois d'octobre 1477, tailla en pièces les troupes vénitiennes rassemblées près de Gradisca, et poussa jusqu'au Tagliamento, jusqu'à la Piave. Du haut des tours de Venise on vit la flamme qui dévorait les villages de cette contrée (1). Toutes les troupes disponibles accoururent; la population de Venise fut enrégimentée; toutes les provinces prirent les armes pour repousser l'invasion des Ottomans, et on ne leur laissa pas même la joie d'emporter le butin qu'ils avaient fait. Mais en se retirant ils y laissèrent un autre fléau : la peste s'y manifesta, et pénétra au mois de décembre dans la capitale de la république. Ses ravages furent affreux; la terreur répandue par ce fléau dispersa les conseils.

Invasion des Turcs dans le Frioul. 1477.

Tout à coup on apprit que le roi de Hongrie avait fait sa paix séparée avec le sultan, et était même devenu son allié. Cette défection jeta les Vénitiens dans les plus vives alarmes. Comme ils avaient soin d'entretenir toujours quelque négociation entamée, ils firent annoncer qu'ils étaient résignés à quelques sacrifices. Ils ne demandaient plus la restitution de Négrepont; ils cédaient Croye, quelques parties de la Morée, et se soumettaient même à payer au Grand-Seigneur un tribut de mille ducats; mais celui-ci, délivré de toute

X. Négociations.

(1) Sandi, *Storia civile di Venezia*, lib. VIII, cap. IX. Sino in Venezia dalle torri delle chiese se ne videro le fiamme.

inquiétude du côté de la Hongrie par le traité, et du côté de la Perse, par la mort d'Ussum-Casan, crut que le moment était venu de chasser entièrement les Vénitiens de la Grèce. Il conduisit lui-même une nouvelle armée en Albanie. Ce fut encore Lorédan qui lui disputa le terrain. Croye succomba après un long siége, vaincue par la famine. Ses habitants furent massacrés, malgré la capitulation. Scutari soutint une multitude d'assauts, dont un seul dura toute une journée, toute une nuit et le jour suivant. L'armée turque, rebutée par cette héroïque défense, se jeta sur Drivasto, Sebenigo, Alessio, et se vengea par d'horribles cruautés.

Une nouvelle tentative des Ottomans sur le Frioul n'eut pas plus de succès que les deux premières.

Traité de paix. 1479.

Enfin, grâce à cette belle résistance, la république obtint la paix, le 26 janvier 1479; et il lui en coûta Négrepont, les villes de Croye et de Scutari dans l'Albanie, Tenaro dans la Morée, l'île de Lemnos, et un tribut de dix mille ducats, dont Bajazet II la dispensa, en 1482, lorsqu'il renouvela ce traité, après son avénement au trône. Tout le reste fut rendu de part et d'autre. La république eut même la liberté de recueillir les habitants de Scutari qui ne voudraient pas devenir sujets du sultan. Il n'y restait que quatre ou cinq cents hommes et cent cinquante femmes; on leur assigna à chacun un secours annuel de trente ducats.

Peste à Venise.

La peste apportée par les Turcs fut affreuse. Elle pénétra dans toute l'Italie, et dura à Venise depuis le mois de mai jusqu'au mois de novembre. Il mourait cent cinquante personnes par jour. Une loi défendait aux nobles de s'éloigner de la capitale en temps de peste; mais on éludait la défense, on allait s'établir

dans quelques îles, ou sur quelques côtes voisines, et on ne venait point aux conseils. On vit le conseil général, réduit d'abord à trois cents membres, et enfin à quatre-vingts.

Ce fut au milieu de cette calamité que mourut le doge André Vendramino. Son successeur, qui fut Jean Moncenigo, commença son règne sous de funestes auspices. Un incendie consuma en partie le palais et l'église de Saint-Marc; enfin la disette vint ajouter un nouveau fléau à tant de malheurs. Jean Moncenigo doge. 1478.

Nous sommes obligés de revenir sur nos pas, pour rapporter une révolution qu'éprouva l'île de Chypre, et qui la fit changer de maîtres. XI. Affaires de Chypre.

Ce petit royaume, situé au fond de la Méditerranée, n'était qu'un fief relevant du soudan d'Égypte. C'était sa destinée d'obéir aux maîtres de cette contrée. Cette île charmante, à qui la douceur de son climat, l'abondance et la variété de ses productions, avaient mérité le nom de l'Ile Heureuse et l'honneur d'être consacrée à Vénus, formait dans les temps anciens plusieurs royaumes; elle avait passé trois cents ans sous la domination des Ptolémées ou de leurs successeurs. Alexandre l'avait, disait-on, respectée, par estime pour la valeur de ses habitants. Envahie dans le grand débordement de la puissance romaine, ruinée par les extorsions de l'austère Caton, elle partagea les vicissitudes de l'empire. Les Arabes l'enlevèrent momentanément à Héraclius, qui parvint à les en chasser. Les princes de Constantinople se faisaient représenter dans cette île par des ducs. Il arriva qu'un de ces gouverneurs, nommé Isaac Comnène, profita de la faiblesse de l'empire pour se déclarer souverain indépen- Coup-d'œil sur l'histoire de cette île.

dant; mais à peine était-il en possession du trône, que Richard Ier, roi d'Angleterre, allant à la Terre Sainte, vint l'en précipiter, lui fit trancher la tête, s'empara de l'île, en 1191, et la vendit à l'ordre des Templiers pour vingt-cinq mille marcs d'argent. Une conjuration éclata presque aussitôt contre ces nouveaux maîtres. Dans l'impossibilité de se maintenir, ils rétrocédèrent cette possession à Richard, qui la donna, en 1192, à Gui de Lusignan, en échange des droits que celui-ci prétendait avoir sur le royaume de Jérusalem; mais la tyrannie de Comnène, l'invasion de Richard, la domination des Templiers, avaient fait fuir presque tous les habitants de l'île. Gui de Lusignan invita les chrétiens de Syrie à venir la peupler.

« Trois cent cinquante-un chevaliers, qui déshéri-
« tés étoient, et à qui les Sarrasins avoient les terres
« tollues, et les pucelles et les dames vives y allèrent.
« Le roi leur donna terre à grant plante, les orphelines
« maria et lor donna grant avoir, tant qu'il fiefa trois
« cents chevaliers en la terre et deux cents sergents
« à cheval, sans les bourgeois, à qui il donna grant
« terre. Quant il ot tant donné, il ne lui demora mie
« dont il pust tenir vingt chevaliers de maisnie (de mai-
« son). »

Quatorze rois de cette famille occupèrent le trône de Chypre pendant deux cent quarante ans (1), et portèrent même les titres de rois de Jérusalem et d'Arménie; mais Jean II ayant été vaincu et amené prisonnier par

(1) Il existe à la Bibliothèque du Roi, sous le nº 10493, in-4º, une histoire manuscrite de l'île de Chypre, intitulée : *Historia ovvero Commentario di Cipro di Florio Bustron*. Il ne paraît pas qu'elle ait été imprimée. Elle ne va que jusqu'à l'année 1321.

le soudan d'Égypte, ne racheta sa liberté qu'au prix d'un tribut, et sous la condition de reconnaître le soudan pour suzerain, et de lui prêter foi et hommage (1).

Jean III, son fils et son successeur, était un prince faible, gouverné par sa femme (2), laquelle descendait des Paléologues. La domination de cette princesse impérieuse avait indisposé les seigneurs, et même les autres habitants du pays (3).

Il n'était issu de cette union qu'une fille, mariée à Jean de Portugal, qui résidait dans l'île avec elle.

Le roi étant incapable de gouverner, le parti des mécontents se déclara contre la reine, qui fut forcée de céder l'administration à son gendre, Jean de Portugal. Le poison la délivra bientôt de ce gendre (4), qui l'avait dépouillée de l'autorité. Mais il n'était pas le seul objet de ses inquiétudes. Le roi avait un fils naturel, qui s'appelait Jacques, et à cette époque les exemples étaient fréquents de bâtards réclamant les droits des héritiers légitimes.

La reine, pour faire cesser les prétentions de celui-ci, l'avait fait nommer archevêque de Nicosie (5), la métropole de l'île; mais la mitre ne pouvait satisfaire l'ambition de ce jeune homme, qui voyait la couronne de si près.

(1) Sandi, *Storia civile di Venezia,* lib. VIII, cap. XII.

(2) Questa, conoscendo la debolezza del marito, comminciò a farla più che da rè. (*Ibid.*)

(3) Ma la superbia di questa Elena, resali già intolerabile a sudditi, etc. (*Ibid.*)

(4) Perì poi di veleno. (*Ibid.*)

(5) Viveva adulto un figlio naturale del rè, Giacomo di nome, che dalla regina Elena era stato forzato a vestir abito chiericale, e poi sostenne l'arcivescovado del regno. (*Ibid.*)

XII. Jacques de Lusignan, fils du roi de Chypre, devient amoureux d'une Vénitienne nommée Catherine Cornaro.

A cette époque se trouvait à la cour de Chypre un patricien de Venise nommé André Cornaro, opulent, homme de plaisir, que quelques aventures de jeunesse avaient fait bannir de sa patrie. Il était venu passer en Chypre le temps de son exil, parce que sa famille y avait de grands biens et y jouissait d'une immense considération. Un de ses ancêtres avait été assez heureux pour prêter une somme considérable à un des rois de la maison de Lusignan, et en avait reçu la permission d'accoler les armes du royaume aux siennes. André Cornaro s'était lié avec le prince Jacques, destiné sans vocation à l'état ecclésiastique, et était devenu le confident de ses regrets et de ses plaisirs. Loin de combattre par ses conseils l'ambition de ce jeune homme, il l'avait encouragé et l'avait affermi dans la résolution de faire valoir ses prétendus droits au trône.

Un jour, devant le prince, il laissa voir, comme par hasard, le portrait d'une nièce fort belle qu'il avait à Venise. Le jeune homme, condamné au célibat, s'enflamma à cette vue. Cornaro ne négligea rien pour piquer la curiosité du prince. Le mystère qu'il mit à ses confidences fit croire d'abord à Jacques que cette belle femme était la maîtresse de son heureux ami, et la jalousie vint irriter une passion naissante. Ensuite il apprit avec joie qu'elle se nommait Catherine Cornaro, et qu'elle était la fille d'un frère d'André (1).

Mais ce changement dans l'état de la personne ne promettait rien de favorable à son amour. Il n'y avait pas moyen d'en faire sa maîtresse, et comment espérer

(1) Ces particularités sont tirées de la nouvelle *Relation de la ville et de la république de Venise*, par Freschot. Sandi dit à peu près la même chose, mais il place la scène plus tard.

qu'elle pût devenir sa femme? Archevêque, il ne pouvait pas se marier, roi il ne pouvait épouser la fille d'un particulier.

Cornaro lui fit entrevoir qu'il y aurait quelque moyen de lever cette dernière difficulté, et lui raconta qu'il n'était pas sans exemple que des princes destinés à régner eussent épousé des filles de patriciens de Venise. Une fille de la maison Morosini, maison à laquelle celle de Cornaro ne cédait en rien, s'était assise sur le trône de Hongrie. La république l'avait adoptée et dotée richement; le roi avait tiré d'immenses avantages de cette alliance.

Il n'était pas impossible que le même moyen rendît sortable l'alliance projetée, mais pour en hasarder la proposition il fallait commencer par être roi; et il était aisé de sentir de quelle importance pouvait être l'appui de la république pour se maintenir sur un trône enlevé à un compétiteur.

Ces insinuations avaient exalté l'imagination de l'archevêque, au point qu'il montra bientôt une extrême impatience de régner, et qu'il paraissait non-seulement contester les droits de sa sœur, mais même oublier ceux de son père.

La reine, jugeant qu'il n'attendrait peut-être pas la mort du roi pour déclarer hautement ses prétentions, voulut le prévenir, en se hâtant de prendre des mesures contre lui.

Il en fut averti, et se cacha dans la maison du baile de Venise, qui lui procura les moyens de s'embarquer et de passer à Rhodes. Il s'enfuit de l'île.

L'asile donné à un fils du roi, à un rebelle, par un ministre étranger accrédité à cette cour, était une té-

mérité trop manifeste pour qu'on puisse n'y voir aujourd'hui qu'une imprudence de ce résident. Ce n'est point hasarder une conjecture que de reconnaître dans cet oubli de la circonspection diplomatique la protection que les Vénitiens voulaient accorder au jeune prince, ou au moins le soin qu'ils prenaient d'entretenir des divisions à la cour de Lusignan.

L'historien Sandi déclare formellement que les soins du ministre vénitien procurèrent la réconciliation du fils avec le père, lorsque la mort de la reine permit au roi d'avoir une volonté, et que cette réconciliation fut si sincère, que le roi avait permis à Jacques de renoncer à l'épiscopat, de quitter l'habit ecclésiastique, et se proposait même de lui résigner la couronne (1). On voit ici tout le soin que les historiens vénitiens prennent de justifier l'usurpation de Jacques.

Jacques, par sa fuite seule, se déclarait pour toujours le compétiteur de sa sœur Charlotte, veuve de Jean de Portugal et fille légitime du roi. Pour donner un appui à cette jeune veuve, on arrêta son mariage avec Louis, second fils du duc de Savoie. Le roi mourut bientôt après, empoisonné, à ce qu'on croit (2). Le mariage n'avait pas encore été célébré; le prince arriva, épousa la princesse, et fut reconnu roi de Chypre.

Il obtient l'investiture du soudan d'Égypte.

Jacques courut implorer l'appui du soudan d'Égypte, lui représenta que c'était faire injure au seigneur suzerain que de disposer sans son aveu d'une couronne qui relevait de lui; qu'il ne pouvait pas y avoir de roi légitime en Chypre tant qu'il n'y avait pas d'investiture; qu'il lui appartenait à lui, soudan, de la donner, et que

(1) Sandi, *Storia civile di Venezia*, lib. VIII, cap. XII.

(2) Non senza sospetto medico di veleno. (*Ibid.*)

la fille du roi ne pouvait en hériter au préjudice d'un fils. Cet oubli des droits d'un héritier mâle ferait passer la couronne dans la maison de Savoie, avec laquelle le soudan n'avait aucune relation. Le royaume de Chypre relevant d'une puissance musulmane, la succession devait y être réglée conformément aux lois musulmanes : on ne pouvait invoquer l'usage qui chez les chrétiens appelle quelquefois les femmes à hériter d'une couronne ; et quant à l'exclusion que l'on prétendait opposer à Jacques, parce qu'il était né hors le mariage, les lois musulmanes étaient moins sévères à cet égard que celle des chrétiens, et même chez ceux-ci les enfants naturels étaient souvent appelés au trône : le roi actuel de Portugal, le beau-père de Charlotte, l'était lui-même (1). A ces instances Jacques ajouta toutes les promesses dont les princes ne sont jamais avares dans une pareille situation. Il offrit le tribut, l'hommage, tout ce que le soudan voulut exiger ; et celui-ci, trouvant une occasion de constater ses droits, reconnut son client pour héritier de la couronne de Chypre, le fit revêtir des ornements de la royauté, et écrivit au prince de Savoie de céder sur-le-champ le trône, sous peine d'en être chassé (2).

Il débarque dans l'île, et s'empare du trône.

Louis de Savoie eut beau représenter qu'il était le mari de l'unique héritière de Lusignan, que celui qui réclamait la couronne devait en être exclu à cause de l'illégitimité de sa naissance. Le soudan ne voulut entendre aucune de ces raisons : il fournit des troupes à Jacques ; celui-ci débarqua dans l'île, où il fut secondé puissamment par les intrigues d'André Cornaro, et le

(1) Sandi, *Storia civile di Venezia.*
(2) *Ibid.*

premier château qu'il occupa fut mis sous la garde d'un Vénitien (1). Les Génois prirent le parti de la reine Charlotte et de son mari; c'en était assez pour décider la république de Venise à embrasser la cause de Jacques.

Le roi et la reine se sauvèrent à Rhodes et ensuite à Naples, ne conservant qu'un vain titre, dont les ducs de Savoie se sont prévalus depuis pour prendre la qualité de rois de Chypre et de Jérusalem.

XIII. Il épouse Catherine Cornaro, comme fille adoptive de la république. 1469.

Jacques, paisible possesseur du royaume, témoigna sa reconnaissance à Cornaro par des faveurs royales; mais, entraîné par le goût des plaisirs jusqu'à la dissolution, il oublia l'alliance qu'il avait projetée avec la nièce de ce patricien. Le pape Pie II, qui dans ce temps-là ne le traitait pas d'usurpateur, lui fit proposer une de ses parentes (2). Le roi préféra la fille d'un des princes de la Morée; mais il devint veuf peu de temps après (3). Alors André Cornaro renoua le projet formé longtemps auparavant, et, offrant à la fois la protection des Vénitiens et sa nièce, il détermina Jacques à accepter l'une et l'autre. Catherine Cornaro, adoptée par la république, apporta une riche dot, qui fut hypothéquée sur les villes de Famagouste et de Cérines. La jeune reine arriva sur une escadre vénitienne; et la seigneurie, en acquérant un droit sur deux villes importantes, se ménagea le droit de réversibilité sur la couronne que sa fille adoptive allait porter.

Il meurt. 1472.

Ceci se passait en 1469. Trois ans après le roi Jacques mourut, laissant sa veuve enceinte et trois enfants

(1) Occupato pria il castello di Siguri, ch' ei diè in custodia a Filippo Pesaro, Veneziano. (SANDI, *Storia civile di Venezia*.)

(2) *Ibid.*

(3) *Ibid.*

naturels, dont deux garçons et une fille, et on ne manqua pas d'attribuer au poison une mort prématurée (1). Par son testament il déclara que si la reine mettait au monde un fils, ce fils hériterait du royaume, et resterait pendant sa minorité sous la tutelle de sa mère et de son oncle André Cornaro; que si la reine accouchait d'une fille le royaume serait partagé entre la fille et la mère, et qu'enfin à défaut d'enfant légitime la couronne serait dévolue aux enfants naturels, suivant l'ordre de primogéniture (2).

Il résultait de cet état de choses une complication de chances et d'intérêts dont tous les partis espéraient profiter. Le roi Jacques avait recommandé son royaume et sa veuve à la république. Cette recommandation était peu nécessaire : depuis plusieurs années la seigneurie entretenait constamment une escadre en station dans les rades de l'île, et de temps en temps la grande flotte qui faisait alors la guerre aux Turcs venait faire des apparitions sur ces côtes.

Dès que le roi eut fermé les yeux l'amiral vénitien se rendit auprès de Catherine, qui prit sans obstacle les rênes du gouvernement. Il reçut quelques jours après une lettre de l'autre reine, Charlotte, épouse du prince de Savoie, qui réclamait ses droits et invoquait la justice des Vénitiens, anciens alliés de sa maison (3). Cette lettre ne pouvait être considérée que comme une

Catherine Cornaro en possession du gouvernement.

(1) Sandi jette le soupçon de cet empoisonnement sur la reine Charlotte; mais cette inculpation odieuse décèle la partialité d'un historien vénitien.

(2) Marin Sanuto ne rapporte pas tout à fait ce testament avec les mêmes circonstances. Je suis la version la plus générale. Au surplus, il ne résulte rien de ces différences pour les événements ultérieurs.

(3) SANDI, *Storia civile di Venezia*, lib. VIII, cap. XII.

protestation; car il était aisé de prévoir qu'il n'y avait rien à en espérer.

L'amiral n'avait garde d'admettre une pareille réclamation; il n'hésita pas à répondre que le roi Jacques avait succédé légitimement à son père, et la reine Catherine à son mari; que celle-ci était la fille adoptive de la république, et que les Vénitiens étaient d'autant plus obligés à défendre cette couronne, qu'ils y étaient appelés par droit de réversibilité.

Une telle lettre repoussait bien loin les justes prétentions de la fille légitime des Lusignan, mariée d'ailleurs à un prince sans capacité (1). Peu de temps après sa rivale accoucha d'un fils, qui fut tenu sur les fonts baptismaux par le général vénitien et les provéditeurs (2).

Mais il existait dans l'île plusieurs partis : les uns regrettaient la fille du vieux roi Jean, les autres favorisaient les bâtards du roi Jacques, qui étaient encore dans l'île avec leur sœur; tous s'accordaient à détester le gouvernement des étrangers, et par conséquent la reine Catherine et son oncle André Cornaro.

XIV. Conjuration contre elle. 1473.

A la tête de ces mécontents était l'archevêque de Nicosie. Il se trouvait alors ministre auprès du roi de Naples; il négocia dans cette cour, présenta son parti comme en état de chasser les Vénitiens du royaume, pour peu qu'il fût secondé, et proposa au roi d'unir ses intérêts à ceux de la faction, en mariant Alphonse, son fils naturel, avec la fille naturelle du roi Jacques, qui

(1) Uomo di poche faccende, il quale, lasciata la moglie, se ne vive lussuriosamente con le meretrici. (*Delle Guerre de' Veneziani nel Asia, dal* 1470 *al* 1474.)

(2) SANDI, *ubi supra*.

était restée en Chypre (1), et qui n'avait encore que six ans.

Ferdinand d'Aragon, dont l'ambition n'avait d'égale que sa haine pour les Vénitiens, se livra avec ardeur à l'espoir de satisfaire à la fois l'une et l'autre. Il autorisa de son nom les sinistres projets de l'archevêque. Celui-ci, de retour en Chypre, disposa les choses avec une telle habileté, que la conjuration éclata et réussit sans que le gouvernement de l'île eût le temps de la prévenir. On avait profité d'un moment où l'escadre vénitienne s'était éloignée.

Dans la nuit du 13 novembre 1473 (2) André Cornaro reçut un message de la reine, qui le mandait au palais; c'était un ordre supposé. Il fut assassiné dans le trajet, avec un autre Vénitien, nommé Marc Bembo, et le médecin du roi Jacques, accusés l'un et l'autre d'avoir eu part, comme lui, à la mort de ce prince. Pendant ce temps le palais était investi et les conjurés se saisissaient du jeune roi et de sa mère.

Mais ils ne levaient point encore le masque entièrement. Leur objet, disaient-ils, n'était point de détrôner le jeune roi. Le meurtre de Cornaro n'était que l'effet du ressentiment des soldats, qu'il privait de leur paye; l'unique résultat de cette mort était que la reine se trouvait délivrée de l'oppression que son oncle exerçait sur elle, et le royaume des rapines de cet étranger, également insatiable et prodigue.

Ils forcèrent la reine tremblante d'écrire au gouvernement vénitien pour présenter la révolution sous cette couleur. Ils s'emparèrent du commandement dans

(1) SANDI, *Storia civile di Venezia*, lib. VIII, cap. XII.
(2) Marin SANUTO, *Vite de' Duchi, N. Marcello.*

toutes les places, et firent annoncer publiquement le prochain mariage de la fille naturelle du roi Jacques avec Alphonse, en donnant à celui-ci le titre de prince de Galilée, qui était en Chypre celui de l'héritier présomptif de la couronne (1).

Ils espéraient par ces assurances retarder les mesures de vengeance auxquelles il fallait s'attendre de la part de la république, et on se flattait que les Vénitiens seraient prévenus dans l'île par les troupes que le roi de Naples et même le soudan d'Égypte avaient promis d'envoyer. Le ministre de Venise résidant en Chypre, n'ayant point de forces pour s'opposer aux projets des conjurés, affectait de croire à la sincérité de leurs protestations (2); mais à la première nouvelle de ces événements l'amiral Moncenigo quitta sa station sur les côtes de la Morée, sans attendre même les ordres du sénat. Tous les bâtiments de guerre qui croisaient dans les échelles du Levant eurent ordre de le joindre et de lui amener tout ce qu'il y avait de troupes disponibles à Candie et ailleurs (3). En arrivant en Chypre il trouva les rebelles dispersés par la seule apparition de son avant-garde, qui l'avait précédé de quelques jours. Les chefs de la conjuration avaient pris la fuite; il n'eut

(1) SANDI, *Storia civile di Venezia,* lib. VIII, cap. XII. Mais il supprime une partie de ces détails, et il les supprime à dessein, car ils sont dans Coriolan CIPPICO, *Delle Guerre de' Veneziani nel Asia, dal* 1470 *al* 1474, au commencement du III[e] livre.

(2) Il bailo, benchè sapesse che essi dicevano il falso, nondimeno, accomodandosi al tempo, promise loro di far ogni cosa. *Guerra de' Veneziani,* etc. Et il faut remarquer que l'auteur de ce livre devait être bien instruit de ces événements, car il commandait la galère qui aborda en Chypre la première, quelques jours après.

(3) SANDI, *Storia civile di Venezia,* lib. VIII, cap. XII.

plus qu'à punir les autres et à mettre des garnisons vénitiennes dans les principales ville du royaume.

Le jeune prince dont la reine était accouchée, mourut en 1475 (1). Cette mort ouvrait la carrière aux prétentions des enfants naturels : ils étaient encore dans l'île. La république les fit enlever et conduire à Venise.

Mort du fils de la reine. 1475.

La république fait enlever ses enfants naturels.

Au moyen de cet enlèvement, il n'y eut plus qu'un parti dans l'île, celui de la reine, ou, pour mieux dire, des Vénitiens ; car, héritiers d'une princesse veuve et sans enfants, ils se regardaient déjà comme maîtres du royaume, et en saisissaient toute l'administration. Catherine ne pouvait leur disputer une autorité dont elle leur était redevable.

Par une de ces précautions qui caractérisent la prévoyance du gouvernement vénitien, la seigneurie voulut s'assurer de tous les moyens de domination dans l'île, en y transportant cent familles nobles, et y assignant à chacune un revenu de trois cents ducats sur le trésor du royaume. Mais ce trésor se trouva insuffisant ; les nobles montrèrent peu d'empressement à s'expatrier, et ce projet, quoique arrêté dans le conseil, resta sans exécution (2), chose presque inouïe dans l'histoire du gouvernement de Venise.

XV. Compétiteurs à cette couronne.

Le roi de Naples poursuivait toujours son dessein d'enlever cette importante possession à la république. C'était un droit bien équivoque que celui de son fils Alphonse, qui n'était pas encore marié, mais seulement fiancé avec la fille naturelle du roi Jacques. Tant que le mariage n'était pas conclu, le prince ne pouvait réclamer les droits de sa femme ; comment conclure ce

(1) SANDI, *Storia civile di Venezia*, lib. VIII, cap. XII.
(2) *Ibid.*

mariage avec une fille impubère, qui d'ailleurs était entre les mains des Vénitiens? Et dans tous les cas les droits de la jeune princesse ne pouvaient passer qu'après ceux de ses frères.

Pour fonder ses prétentions sur des titres plus réels, Ferdinand imagina de déterminer l'ancienne reine Charlotte à adopter Alphonse. Cette princesse y consentit, et transporta tous ses droits au fils naturel du roi de Naples, ne voyant pas que bâtards pour bâtards ceux de la maison de Lusignan méritaient la préférence sur ceux d'Aragon. Mais elle n'écoutait que sa haine contre son frère et contre ses neveux.

Le roi de Naples croyait avoir fait une grande combinaison politique, en réunissant sur la tête de son fils Alphonse les droits des deux branches rivales de la maison de Lusignan. C'est une faiblesse naturelle aux princes de vouloir que tout ce que la passion leur conseille paraisse légitime aux yeux des peuples. Il se flattait de produire un soulèvement général des Cypriotes en leur montrant la fille naturelle du roi Jacques ou l'héritière légitime du roi Jean. Dans cette vue, il essaya de faire enlever la jeune princesse, qui venait d'être transférée à Venise. Elle y jouissait d'une apparence de liberté; mais on juge avec quel soin elle était surveillée par un gouvernement qui poussa toujours jusqu'à l'excès la méfiance et les précautions.

Le conseil des Dix fut informé qu'un petit bâtiment napolitain devait arriver à Venise, sous prétexte d'y vendre sa cargaison; mais que l'équipage de ce bâtiment était composé d'hommes de main, qui s'étaient chargés d'enlever la fiancée d'Alphonse. Aussitôt la princesse fut envoyée dans la citadelle de Padoue, avec

ses frères, et peu de temps après on sut qu'elle y était morte. Quand on ne veut pas être accusé d'empoisonnement, il est fâcheux d'être si bien servi par la fortune.

Le gouvernement vénitien, de son côté, faisait des préparatifs pour faire enlever la reine Charlotte, qu'on savait devoir passer incessamment d'Italie en Égypte, sur des vaisseaux génois.

L'amiral de la république reçut l'ordre d'intercepter ces vaisseaux, mais il ne put les rencontrer; et la fille des Lusignan fut obligée de remercier la fortune de l'avoir conduite jusqu'à la cour d'un soudan, dont elle allait implorer la protection.

De ce nouvel asile elle entretint quelques intelligences dans son royaume : et ce fut principalement avec un noble vénitien, nommé Marc Venier, mécontent de la reine actuelle, qui n'avait pas, selon lui, reconnu dignement quelques services qu'il lui avait rendus. Ce patricien trama une conspiration en faveur de la reine Charlotte. Il ne se promettait pas moins que d'assassiner la reine Catherine ; mais ce complot fut découvert longtemps avant l'époque marquée pour son exécution ; les auteurs le payèrent de leur tête, et la reine Charlotte, renonçant à reconquérir un royaume dans lequel elle ne pouvait pas même aborder, repassa en Italie.

XVI. Le gouvernement vénitien exige que la reine Catherine abdique. 1488.

Ces divers événements conduisirent jusqu'en 1488. Il y avait vingt ans que les Vénitiens étaient arrivés en Chypre avec la reine Catherine. Il y en avait quinze qu'ils y gouvernaient sous son nom. Mais ce n'était pas assez pour eux. Par une contradiction, qui ailleurs eût été monstrueuse, la république prétendait hériter à titre de mère, et se montrait impatiente d'hériter. On peut juger combien la résistance de Catherine devait être

épuisée après une oppression de quinze ans, qui avait pour objet de la dépouiller, en fatiguant sa constance. En public on la traitait encore de reine ; dans l'intérieur on avait soin de lui rappeler qu'elle n'était que Catherine Cornaro.

Cependant elle supportait cette obsession avec une patience qui désespérait ses tyrans. A la fin, ils voulurent consommer leur première usurpation par une autre ; et quand il fallut proposer dans le conseil une nouvelle iniquité, les raisons politiques ne manquèrent pas.

Catherine n'était pas encore dans un âge qui pût rassurer entièrement sur la réversibilité de sa succession. Si elle se remariait, si elle avait un enfant, la république perdait en un instant le fruit de vingt ans de soins pour s'assurer le royaume de Chypre. Quelques-uns des parents que la reine avait à Venise s'étaient oubliés jusqu'à laisser percer l'ambition de prendre le titre de princes. Le tribunal des inquisiteurs d'État leur imposa silence, et arrêta que s'il y en avait un seul qui désobéît, on le ferait noyer pour l'exemple (1) ; mais de pareilles prétentions annonçaient que la reine de Chypre ne manquerait pas d'héritiers. Un gouvernement aussi prudent ne pouvait se dispenser de prévenir un si grand danger. En conséquence, il fut arrêté qu'on exigerait de Catherine une renonciation formelle à la couronne. Une guerre venait d'éclater entre les Turcs et le soudan d'Égypte. De grandes armées allaient passer à la vue de l'île de Chypre ; il était impossible de ne pas la mettre en état de défense.

(1) Art. 1er de la première addition aux *Statuts des inquisiteurs d'État* ; manuscrit de la Bibliothèque du Roi, n° 1010 $\frac{II}{264}$ et 10162.

On choisit pour faire porter cette décision à la reine son propre frère. Cette mission fut donnée à Georges Cornaro par le conseil des Dix : c'était lui signifier qu'il fallait y réussir. Sans faire la moindre observation, il s'embarqua; et la grande flotte arriva en même temps que lui sur les côtes de l'île.

Georges Cornaro dit à la reine, sa sœur, que, Chypre étant menacée d'une invasion des Ottomans, les Vénitiens se voyaient dans la nécessité de prendre ce royaume sous leur protection immédiate; qu'il était de l'intérêt de ses sujets et du sien même qu'elle abdiquât la couronne et se rendît à Venise, où elle trouverait un établissement digne de son rang. Catherine voulut d'abord représenter que sûrement on avait fait d'infidèles rapports à la seigneurie sur l'état du royaume : elle demandait la permission d'adresser des renseignements plus exacts au sénat, persuadée que mieux instruit il changerait de détermination. Son frère lui répondit que le sénat n'en changerait jamais.

Elle sollicita des délais pour prendre conseil; mais Cornaro lui fit remarquer qu'on avait déjà relevé la garde du palais, et que tous les postes étaient occupés par des troupes vénitiennes.

La reine se soumit (1), partit quelques jours après de Nicosie, accompagnée des provéditeurs vénitiens, pour se rendre au port de Famagouste. Sur son passage elle re-

(1) L'auteur de l'*Historia di Venetia, dall' anno* 1457 *all' anno* 1500, man. de la Bibliothèque du Roi, n° 9960, a consacré la IIIe partie de son ouvrage à raconter l'acquisition de l'île de Chypre par les Vénitiens; mais cet auteur, qui était un patricien, a eu soin de supprimer toutes les circonstances odieuses de la conduite de ce gouvernement envers la reine Catherine Cornaro.

çut tous les honneurs dus à son rang. Les magistrats et le clergé la recevaient à la porte des villes. Elle y faisait son entrée sous le dais, et traversait les rues entourée d'une garde vénitienne, au milieu d'une population étonnée, émue de ce spectacle, et qui la saluait de ses acclamations.

XVII. La république devient souveraine de l'île. 1489.

Lorsqu'elle fut arrivée à Famagouste, le généralissime de la flotte lui présenta les dépêches de la seigneurie, en la suppliant de les prendre en considération. Catherine répondit que, fille de la république, elle obéissait au sénat, et lui recommandait le bonheur de ses peuples. Ensuite, pour donner une sorte de formalité à son abdication, on assembla un conseil; la reine annonça, par une proclamation, qu'elle déposait la couronne; les magistrats se rendirent à bord de la capitane pour protester à l'amiral du dévouement des Cypriotes à la république. Une messe solennelle fut chantée, dans laquelle on bénit l'étendard de saint Marc. La reine, présente à cette cérémonie, le remit elle-même au général vénitien, qui le fit arborer aussitôt, et la république prit possession du royaume de Chypre, le 26 février 1489. C'était la destinée de cette île d'être usurpée par ses protecteurs. Les Romains, pour réparer leurs finances, se déclarèrent héritiers de Ptolémée, qui y régnait; mais ils ne lui envoyèrent point son frère pour le dépouiller (1).

(1) Me piget dicere avide magis hanc insulam populum Romanum invasisse quam juste; Ptolemæo enim rege fœderato nobis et socio, ob ærarii nostris angustias, jusso sine ulla culpa proscribi, ideoque hausto veneno voluntaria morte deleto, et tributaria facta est, et velut hostiles ejus exuviæ classi impositæ, in urbem advectæ sunt per Catonem. (AMMIEN-MARCELLIN, liv. XIV.)

On peut voir aussi FLORUS, liv. III, ch. IX, et VELLEIUS PATERCULUS, liv. II.

Comme on n'avait aucune opposition à craindre, on ne fit partir la reine qu'après que cette cérémonie eut été répétée dans toutes les places du royaume, afin que sa présence dans l'île attestât son consentement.

Elle s'embarqua le 14 mai. A son arrivée à Venise le doge et la seigneurie allèrent au-devant d'elle. On la reçut avec de grands honneurs, et on lui assigna pour demeure le château-fort d'Asolo, dans la province de Trévise, où elle fut environnée d'honneurs et de gardiens. Quelques voix s'élevèrent sur la cruauté de ce traitement et l'injustice de cette acquisition : les inquisiteurs d'État arrêtèrent de faire noyer quiconque se permettrait de semblables réflexions (1).

Devenus rois de Chypre, les Vénitiens ne crurent pas pouvoir se dispenser de remplir envers le soudan d'Égypte toutes les obligations de la vassalité. L'investiture était un moyen de légitimer leur usurpation. Il leur importait de ménager ce prince, à cause du commerce considérable qu'ils faisaient dans ses États, et pour qu'il ne s'alliât pas à l'empereur des Turcs, voisin et par conséquent ennemi de la république.

D'après ces considérations, ils firent auprès du soudan toutes les soumissions qui pouvaient le déterminer à approuver la possession qu'ils avaient prise d'un fief qui était dans sa mouvance. On lui envoya des présents de la part de la reine et de la part de la seigneurie, comme si l'une et l'autre eussent mis le même intérêt à faire sanctionner la révolution. Un ambassadeur fut chargé d'acquitter tout l'arriéré du tribut et de prêter le serment de foi et hommage.

(1) Art. 2 du *Supplément aux Statuts de l'inquisition d'État;* manuscrit de la Biblioth. du Roi.

Le soudan donne l'investiture de ce royaume aux Vénitiens.

Le soudan reçut ce message avec beaucoup de hauteur, dédaigna de traiter cette affaire avec l'ambassadeur, dit qu'il ne connaissait ni la reine de Chypre ni le général vénitien, au nom duquel l'ambassadeur s'était d'abord présenté, pour ne point compromettre la dignité de la république. Il fallut négocier cette affaire avec les ministres. La seigneurie eut l'art de les mettre dans ses intérêts; et au bout d'un an le soudan accorda l'investiture du royaume de Chypre, et reçut les Vénitiens au nombre de ses vassaux.

Quand cette grande iniquité se trouva consommée, Georges Cornaro reçut la récompense de la pénible mission qu'il avait remplie auprès de la reine sa sœur : il fut élevé à la procuratie, et on obtint pour son fils le chapeau de cardinal, tant le pape était touché de voir conserver dans le domaine de la vraie religion un royaume menacé de tomber au pouvoir des musulmans (1). Ce pape était Alexandre VI.

Cette occupation de Chypre par les Vénitiens n'eut pas seulement pour résultat l'accroissement de la puissance de la république; elle produisit une révolution dans les mœurs, ou au moins elle en accéléra la dépravation. Celles des Cypriotes étaient extrêmement corrompues : le climat de cette île, toujours mortel aux vertus austères, les jouissances de la mollesse et de la domination, la facilité d'acquérir des richesses, attirèrent les nobles vénitiens, et en firent des satrapes volup-

(1) E poco dopo si donò la porpora cardinalizia a Marco da lui figlio, dal papa Alessandro VI, in ricompensa di gloria, anche gloriosa alla religione, a cui si salvò allora un regno ch' era in pericolo prossimo di divenir maometano. (SANDI, *Storia di Venezia*, lib. VIII, cap. XII.)

tueux, qui rapportaient ensuite dans leur patrie l'habitude de l'indolence et des plus monstrueux déréglements. Leur exemple corrompit bientôt toute la population, et le gouvernement ne se mit point en devoir d'arrêter les progrès de la contagion, parce que c'est, dit-on, un principe des gouvernements aristocratiques, que la dépravation des mœurs, en énervant les passions généreuses, devient une garantie de la tranquillité de l'État, et favorise l'oligarchie.

La république, pendant qu'elle travaillait à cette acquisition importante, n'avait pas négligé, pour s'agrandir, quelques autres occasions, plus ou moins légitimes, qui s'étaient offertes.

XVIII. Acquisition de Veglia. 1480.

Au fond du golfe, d'où semble sortir cette chaîne d'îles qui longe les côtes de la Dalmatie, il y en avait une, nommée Veglia, que possédait un seigneur du nom de Frangipani. Ce seigneur eut quelques différends avec les habitants de l'île; ceux-ci réclamèrent la protection de la république. Frangipani, sachant quel danger il y avait à la prendre pour arbitre, s'adressa au roi de Hongrie, pour en obtenir quelques secours, afin de faire rentrer dans le devoir des sujets qu'il qualifiait de rebelles. Ce prince lui envoya en effet une petite garnison; mais une escadre vénitienne se présenta devant l'île, et comme on ne met pas la même ardeur à protéger un voisin faible qu'à le dépouiller, le roi ne voulut pas s'engager pour cette affaire dans une querelle sérieuse avec les Vénitiens. Il retira ses troupes, et, malgré les humiliations que le comte Frangipani vint subir à Venise, la seigneurie confisqua ce petit État et le réunit à ses domaines, accordant seulement à l'ancien possesseur une petite pension de mille ducats, pour

tout dédommagement, sous la condition qu'il fixerait sa résidence à Venise.

De Zante et de Céphalonie.

Trois ans après, en 1483, les îles de Zante et de Céphalonie, à l'autre extrémité du golfe, dans la mer Ionienne, ayant été enlevées aux Turcs par un des petits princes grecs établis sur cette côte, les Vénitiens entreprirent de persuader au pacha voisin, qui n'avait pas su les reprendre, qu'il convenait beaucoup mieux aux intérêts de la Porte de voir ces îles occupées par eux que par un prince grec. Ils ne demandaient que la permission d'en tenter la conquête. Le pacha le trouva bon, et aussitôt Zante fut occupée; une escadre vint attaquer Céphalonie, le prince qui y régnait fut tué dans une émeute, et le drapeau de saint Marc fut arboré dans ces nouvelles possessions.

Restitution de Céphalonie.

Cependant le sultan, qui ne partageait pas l'opinion de son pacha sur l'utilité de faciliter des conquêtes aux Vénitiens, redemanda ces îles avec sa hauteur ordinaire. Il fallut négocier; on chercha à gagner du temps, et on obtint, en restituant Céphalonie, la permission de conserver Zante, moyennant un tribut de cinq cents ducats que la république se soumit à payer au sultan.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

Livre IX.

Livre X.

Livre XI.

LIVRE XII.

LIVRE XIII.

LIVRE XIV.

LIVRE XV.

LIVRE XVI.

LIVRE XVII.

FIN DU TOME DEUXIÈME.



